HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

2056

I

# COLLECTION

DE

# DOCUMENTS INÉDITS

## SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEUXIÈME SÉRIE.

Par un arrêté en date du 18 décembre 1885, M. Tamizey de Larroque, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, a été chargé de publier, dans la collection des Documents inédits de l'Histoire de France, les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*.

Par le même arrêté, M. Léopold Delisle, Président de la Section d'histoire et de philologie du Comité, a été nommé commissaire responsable de cette publication.

48.

III

# LETTRES DE PEIRESC

## AUX FRÈRES DUPUY,

PUBLIÉES

PAR

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

## TOME DEUXIÈME.

JANVIER 1629 — DÉCEMBRE 1633.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

12513
26/1/91

DC
36
.98
P33A4
1888
t.2

# LETTRES DE PEIRESC

## AUX FRÈRES DUPUY.

### I

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur[1],

Je ne veulx pas laisser partir la staffette, restablie aulcunement depuis la cessation des courriers, sans avoir le bien de vous sallüer, et souhaicter la bonne année où nous entrons, et vous dire que graces à Dieu nous sommes encores en trez bonne santé en ce païs. Mais nos apprehensions ne peuvent pas cesser, quand nous apprenons que la maladie[2] est dans les lieux de Vigile[3] et de Fraye[4], fort prez de Grenoble[5] où l'on ne se garde point bien. Et qui pix est nous pensions que le bas Languedoc se peusse garentir du mal, comme il avoit faict jusques à present. Mais depuis peu Laudun[6] en a esté frappé, qui est prez de Bagnols[7] et le S^t^ Esprit[8], ce qui luy a faict perdre l'entrée, et

[1] Les notes, dans ce volume et dans le suivant, seront beaucoup moins nombreuses que dans le premier, parce que soit pour les noms d'hommes et de lieux, soit pour les choses bibliographiques et philologiques, la plupart des explications ont été déjà données et qu'il suffira le plus souvent de renvoyer le lecteur au commentaire de la première partie de la Correspondance de Peiresc avec les frères Dupuy.

[2] C'est-à-dire la peste.

[3] Vizille, chef-lieu de canton du département de l'Isère, dont il a été question dans le tome I, p. 646.

[4] Probablement la localité appelée aujourd'hui le Fraynès, dans la commune de Crolles-d'Isère, arrondissement de Grenoble, canton du Touvet.

[5] Vizille et Crolles sont à une vingtaine de kilomètres de Grenoble.

[6] Commune du département du Gard, arrondissement d'Uzès, canton de Roquemaure, à 39 kilomètres de Nîmes.

[7] Bagnols-sur-Cèze, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Uzès. Voir t. I, p. 606.

[8] Pont-Saint-Esprit, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Uzès. Voir t. I, p. 399.



IMPRIMERIE NATIONALE.

à dix villages d'allentour, qui avoient eu fraischement commerce avec ceux de Laudun, bien que le mal n'ayt pas encore paru en aucun autre d'iceulx qu'à Laudun. Au comté de Venaysin le mal ne faict pas de nouveau progrez, au contraire il diminüe grandement. Et ceux qui ont usé des remedes nouvellement mis en prattique eschappent tous. Nous pensions restablir l'entrée d'Avignon, mais il y aurà prou peine de s'y resouldre encores, si le mal du dit conté cesse tout à faict. Je n'ay pas eu de vos lettres plus fraisches que de la fin d'octobre, et vous ay escript par toutes les commoditez qui se sont presentées, mesmes par la voye ordinaire de la staffette de Lyon, ou de Belmont[1] d'où c'est que M^r de Fetan[2] datte maintenant ses lettres, et d'où il faict partir une despesche[3] quasi toutes les semaines une foys, ayant continüé de m'escrire et de m'adresser tousjours quelque lettre de mes amys, tantost de M^r Gassendi tantost d'autres, que nous recevons aprez estre passées par le vinaigre. Par la dernière staffette du dit s^r de Fetan du 18 decembre, je receus une lettre de M^r Gassendi du 12^me, qui accusoit la reception d'une mienne du 14 novembre que j'avois envoyee par M^r de Falaize soubs vostre enveloppe, dont j'ay esté bien aise, car j'estois en peine de ce pacquet, M^r de Fetan ne m'ayant poinct accusé la reception de celles que je luy avois adressées par le dit s^r de Falaize. Mais j'ay esté encores plus content d'apprendre par le dit s^r Gassendi qu'il avoit veu entre vos mains de mes lettres encores plus fraisches. Ce qui me faict conjecturer que ce puissent estre celles que j'avois baillées au s^r Collon du 23^me novembre. Vous en aurez depuis receu du 4 decembre que j'avois envoyées par la staffette dont M^r de Fetan m'accuse la reception. Et ay encore escript depuis par un courrier extraordinaire du païs party le 20 du mois passé. Par le retour

[1] Commune du département du Rhône, canton d'Anse, arrondissement de Villefranche, à 17 kilomètres de Lyon. Voir p. 4 une note sur *Balmont*. S'agit-il de deux localités différentes? Le nom a-t-il été mal écrit, ou a-t-il été mal lu?

[2] Sur M. de Fetan, voir t. I, p. 93.

[3] C'est-à-dire un paquet de lettres et autres objets confiés à la poste. Ce sens du mot *dépêche* n'a été indiqué ni dans le *Dictionnaire* de Littré, ni dans les dictionnaires antérieurs.

duquel je me promets d'avoir de voz nouvelles Dieu aydant. Nous n'en avons poinct icy que du passage des troupes que le Roy veult envoyer en Italie, dont les 2,000 hommes du chevalier de la Valette[1] ont rompu la glace[2] et commancé à brescher[3] noz reglements de santé. Mais il n'y a pas moyen de desobeyr au maistre en chose si importante au bien de son service. On y apporte toutes les précautions que l'on peut. Vous aurez à ce coup des vers de Mr Viaz[4] sur la prinse de la Rochelle[5], et si la despesche ne part demain, vous en aurez de Mr Remy[6]. Pour des fruicts d'un païs qui ne produit rien de plus noble que des oranges aigres, ils ne seront possible pas trouvez tant mauvais. Je vouldrois bien qu'ils fussent à vostre goust et de cez messieurs de vostre Académie. Pour le moings tesmoigneront-ils la bonne volonté des autheurs comme de leurs compatriottes. Les Flamands de Marseille ont eu roolle des chargements des despouilles que les Hollandois ont rapportees de la flotte d'Espagne, mais on n'en scait pas les particularités; ce serà une grande affaire, si elle est bien veritable. Mr nostre Gouverneur[7] est venu aujourd'huy de Marseille, aux fins de concerter la forme du passage des troupes du chevalier de la Valette, comme je pense. Nous verrons demain Dieu aydant ce qu'il vouldra dire. Et je finiray en vous baisant trez humblement

[1] Louis, chevalier de la Valette, était un enfant naturel de Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon. Il devint, en 1645, lieutenant général de l'armée navale des Vénitiens et mourut en 1650.

[2] C'est-à-dire ont surmonté les premières difficultés. Littré ne cite, au sujet de cette locution, qu'une phrase du duc de Saint-Simon.

[3] Sur le mot *brescher*, voir le tome I, p. 100.

[4] Sur Balthazar de Vias, voir le tome I, p. 385.

[5] Voir sur ces vers le fascicule VI des *Correspondants de Peiresc*, 1883, p. XIV.

[6] Sur Abraham Remy, voir t. I, p. 478. La pièce de vers de Remy, dont une copie se trouve dans le registre XXXVII de la collection Peiresc à la bibliothèque d'Inguimbert, est intitulée : *Rupella obsessa, fugati Angli, ad illustrissimum cardinalem de Richelieu.* Ce morceau et quelques autres (*Ad Rupellum. Cal. aprilis 1628; Hæresis moriens ad Rupellanos obsessos; Templum gloriæ e ruinis Rupellæ excitatum Ludovico XIII triumphanti*) sont reproduits dans le petit volume publié à Paris chez Jean Libert, 1645 : *Abrahami Remmii eloquentiæ professoris et poetæ regii poemata* (p. 7-18).

[7] Le duc de Guise, déjà bien souvent nommé dans le tome I.

les mains et à Monsieur du Puy vostre frère et à toute l'Academie, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 4 janvier 1629.

Je vous envoye un catalogue de livres m[anu]s[crit]s la pluspart grecs où j'estime qu'il y ayt quelque chose qui mérite de n'estre pas negligee. Un mien amy a descouvert cette cache[1] en un lieu, où je faics ce que je puis pour faire valloir un peu de credit que j'y pensois avoir, et pour faire disposer le maistre des dits livres de s'en desfaire et d'y mettre un prix. Je ne scay si j'en pourray venir à bout. Cependant je serois bien aise de scavoir de vous et de cez messieurs de l'Academie qui y tiennent le hault bout s'ils y auront rien trouvé qui arrive jusques à leur goust, et combien ils estimeroient à peu prez que le petit recueil se peult honnestement payer.

Si l'on imprime l'ordre des courriers ordinaires qui partent de Paris toutes les semaines pour les païs estrangers et pour les provinces du royaulme, comme les années precedantes, je vous prie de m'en envoyer un exemplaire à la première commodité, par la voye ordinaire de Lyon ou de Balmont[2], car il n'y aura pas de danger que cela passe par le vinaigre.

On vous adressera possible quelque lettre de change de Bordeaux de la part des gents de mon abbayie[3] auxquels ay mandé de le faire, si leur commerce est tout à faict rompu comme il semble avec Mar-

[1] Littré n'a cité sous le mot *cache* que des témoignages d'écrivains postérieurs, Molière, La Fontaine, Voltaire, Regnard, J.-J. Rousseau.

[2] Balmont est un lieu dit coteau et montée de Balmont, qui se trouve entre la gare de Vaise (Paris-Lyon) et le fort de Ducheré. Voir divers détails sur cette localité dans une note de M. de Cazenove (*L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 25 janvier 1888, p. 59).

[3] L'abbaye de Guîtres. Voir la savante monographie publiée par M. Ant. de Lantenay : *Peiresc abbé de Guîtres* (Bordeaux, 1888, grand in-8°).

seille à cause du mal de Thoulouse[1]. Si cela est, je vous supplie de recevoir ces deniers aux termes apposez aux dites lettres de change, et s'il y a commodité de les faire remettre en cette ville ou à Marseille par Messieurs Passart et Sarons, ou autre de vostre cognoissance à la meilleure condition qui se pourra, vous m'obligerez bien fort, si ce n'est que quelqu'un de cez commis de l'espargne baillast bonne rescription sur les receptes generales, à cette heure que l'armée vient de de ça, ou autrement, auquel cas Mr le Peletier[2] pourroit faire l'office envers cez Messieurs. Il y a lieu d'y penser. Mais tousjours suis-je d'advis que vous en reteniez là ce que vous jugerez à propos, pour satisfaire à mes petites commissions ordinaires de libvres. Excusez mes importunitez, je vous supplie.

Je vous recommande le pacquet de Mr Gassendi, ensemble celuy de Mr Moreau[3] et la lettre du sieur Naudé[4] au cas que Mr Gassendi ne fust à la ville.

Si vous voyez Mr de Vrys[5], je vous prie de luy dire ou envoyer dire par un des vostres que, selon son desir, Mr le General des Galères[6] l'a recommandé chèrement à Mr l'Archevesque de Paris[7] en luy escrivant d'autre chose[8].

[1] La peste ravageait alors Toulouse et une grande partie du Languedoc. Voir des détails sur ces ravages dans le fascicule X des *Correspondants de Peiresc*, 1885, *Lettres de Guillaume d'Abbatia*, p. v et 25-28.

[2] Voir t. I, p. 301.

[3] Sur le docteur René Moreau, voir t. I, p. 412, et surtout p. 872.

[4] Sur Gabriel Naudé, voir t. I, mêmes lettres, p. 405, 412, 874.

[5] Sur le peintre Adrien de Vries, voir t. I, p. 51, 732, 734, etc.

[6] Philippe-Emmanuel de Gondi.

[7] Jean-François de Gondi.

[8] Bibliothèque nationale, collection Dupuy, vol. 717, fol. 1.

II

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

RÜE DES POICTEVINS DERRIÈRE SAINT ANDRÉ DES ARTS CHEZ M^r DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

J'avois esté plus de deux moys entiers sans aulcunes lettres vostres, mais par la derniere staffette de M^r de Fétan j'en ay receu tout d'un coup si grand nombre que j'en suis honteux, à sçavoir du 6 novembre (soubs une enveloppe de M^r le Peletier du 10 decembre à M^r le premier president d'Oppede[1]), du 12, 19, 21 et 28 decembre avec lettres de M^r Gassendi du 19^me, de M^r de la Baroderie[2] du 5^me du dernier, de Lorraine du 2 novembre, du s^r de Vris du 17^me et une boitte de plantes du s^r Robin[3], laquelle passa dans le vinaigre mais si heureusement, parce qu'elle estoit exactement bien adjustée et clouée, qu'aulcune humidité ne penetrà dans la boitte et les plantes se trouvèrent trez bien conditionnées. Vray est que ce que vous aviez cotté dessus de vostre main du jour du partement de Paris tant de la dicte boitte que pacquet de lettres empeschà que rien ne fust ouvert, et fit que l'on se contentà de tremper au vinaigre les pacquets tout clos, où il n'y eut quasi que les seules enveloppes mouillées. Je vous prie d'user de la mesme précaution à l'advenir, car les autres pacquets que l'on soubçonne venir de Lion sont tellement grillez ou bouilliz que tout se gaste. Or il n'y a pas une de voz lettres ou je n'aye trouvé de nouvelles obligations que je vous ay lesquelles meriteroient de bien plus grands remerciements que je ne scaurois faire et des effects de mon service que je vouldrois bien pouvoir acquitter. Mais il y faudroit des responses particulieres que je ne puis vous faire presentement à mon

[1] Anne de Maynier, baron d'Oppède, mentionné dans le tome I, p. 140. — [2] Voir t. I, p. 733. — [3] Voir t. I, p. 550.

trez grand regret, pour avoir esté constraint inespérément et hors de mon rang et ordre du tableau d'aller aujourd'huy à la garde de la porte de la ville, avec un mauvais temps, qui m'a occasionné un peu de colique et obligé de me jetter dans le lict d'ou je vous faicts ce mot pour accuser seulement la réception de voz lettres, et vous supplier de m'excuser pour cette foys si je ne faicts mieux mon debvoir, à quoy je suppléeray par la prochaine staffette ne trouvant pas de meilleure voye, quelques bonnes qualitez que puissent avoir tous autres porteurs, comme vous pouvez voir par le temps qui s'escoula avant que vous eussiez mes lettres par Mr de Falaize, qui n'a poinct encores paru de par deça ni par conséquent voz lettres du 8me que j'attends impatiamment puis que vous m'y renvoyez, pour la response de mes precedantes lettres. On nous dict icy que Mr le Mareschal d'Estrée [1] est à Valance[2] puis quelques jours. Nous apprehendons fort le passage des trouppes pour la maladie qu'on dict estre desjà dans les trouppes de Montbrison [3]. Tout est en la main de Dieu. Nous allons rendre l'entrée à ceux d'Avignon; le mal est cessé par tous les lieux du conté Venaissin où il estoit fort et excepté dans Carpentras où il faict bien du ravage [4]. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

Vous suppliant que la presante soit commune à Monsieur Du Puy, vostre cher frere.

A Aix, ce 20 janvier au soir, 1629.

Je vous recommande trez instamment le pacquet cy joinct pour Bordeaux d'où j'ay enfin eu des lettres par Marseille.

[1] Sur ce personnage, voir t. I, p. 777.

[2] Le chef-lieu actuel du département de la Drôme.

[3] Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Loire, à 35 kilomètres de Saint-Étienne.

[4] Voir sur la peste de Carpentras t. I, p. 741. Dans le volume 9537 du fonds français on trouve (pièce n° 5) une lettre écrite d'Avignon à Peiresc, le 27 avril 1629, contenant des nouvelles de Carpentras, où, dit-on, « la santé va s'améliorant ».

Comme aussy le pacquet de Mr Guiltard et celuy de Robbin qui sont voisins, bien mary de donner cette courvée à voz gents, mais il importe pour cette foys, sans conséquance [1].

---

III

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

RÜE DES POICTEVINS PREZ SAINT ANDRÉ DES ARTZ CHEZ Mr DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

Par la derniere staffette qu'on fit partir d'icy il y a dix ou douze jours je vous accusois la reception de vos despesches venues par la mesme voye, tant du 6 novembre que du mois de décembre jusques au 28me fors celle du sr de Falaise du 8me laquelle est depuis arrivée, aprez toutes foys voz lettres du 8 janvier pareillement venües par staffette, lesquelles m'accusoient celles tant du sr Bide que de vostre petit courrier, que j'ay enfin receües peu à peu, trez bien conditionnées, et par conséquant le livre de Mr Rigault, et tous cez autres livretz et lettres du dernier décembre et 2me janvier, sans que rien de tout cela soit passé par le vinaigre. Car touz nos ordres severes commancent maintenant à cesser puis la venue de Mr le Mareschal d'Estrée et de tout son train, qui a voulu passer sans porter aulcune billette de santé des lieux de son passage, non plus que Bezançon commissaire genéral [2], un mareschal de camp qui ne voulut dire son nom lequel couroit à six chevaulx, qui estoit possible le Mareschal Duxel [3], et plusieurs autres courriers, tant du Roy, que des officiers de l'armée. Vostre petit cour-

[1] Vol. 717, fol. 4.

[2] Charles de Besançon, seigneur de Souligné, était commis aux subsistances des armées. Bassompierre l'accuse d'avoir rempli sa bourse aux dépens de la nourriture des soldats (*Mémoires*, t. IV, p. 251). Le même écrivain raconte (*ibid.*, p. 25) qu'en avril 1629, à Suse, le maréchal d'Estrées se plaignit à Louis XIII de la conduite de Besançon.

[3] C'était Jacques du Blé, marquis d'Uxelles. Voir t. I, p. 688.

rier ne partit de Paris que le 21me, aussy n'arriva il que dimanche passé. Le sr Bide m'avoit envoyé de Marseille son pacquet dez le vendredy au soir, sur le poinct que l'on expedioit un messager à Genes pour porter les lettres du vice légat d'Avignon pour Romme où j'eusse peu envoyer le Tertullian s'il fut venu par le dict sr Bide, comme j'envoyay l'inscription de Mr Rigault au cardinal[1], c'est à dire celle qui estoit venüe soubs son enveloppe de luy, et non l'autre que vous m'aviez adressée parmy ces petits livrets. Mais à quelque chose malheur serà bon, car si le Tertullian fut allé dez lors, c'eust esté sans l'epistre liminaire que je trouve excellante, et trez digne d'estre veüe par le cardinal auparavant la preface, comme y servant de grande modification. Ce qui n'eust peu estre prest en cette conjoncture que j'estois si pressé. Maintenant nous verrons si mon relieur auroit le courage de l'inserer dans le volume de la relieure du Gascon assez proprement puisque le dict Gascon se faisoit fort d'en venir à bout. Sinon au pix aller, je ferai achever de relier l'exemplaire que j'en avois eu au commancement avec la dicte epistre en son lieu, et le ferai couvrir sinon de ce beau cuir marbré, au moings du vray marroquin de Levant ou du sagrin[2] de Perse, avec la plus propre doreure que mon homme[3] y sçaurà faire, dont je veux croire qu'il s'acquittera aulcunement bien, si ce n'est pour la tranche, où il ne scauroit faire la couche marbrée. Mais j'estime que cela importe moings que de laisser en arrière une si belle epistre et si necessaire à voir conjoinctement avec les notes. Cependant je vous supplie de m'envoyer quelque autre exemplaire de la mesme epistre et du petit indice que l'autheur a adjousté au bout de ses notes pour les faire inserer au livre qui me demeurera, sans qu'il soit de besoing que Mr Rigault se mette en peine de m'en-

[1] Le *cardinal* tout court, c'est toujours Fr. Barberini.

[2] La forme *sagrin* représente-t-elle la prononciation du mot *chagrin* en Provence au XVIIe siècle? Ou Peiresc tenait-il compte de l'origine orientale du mot (*sagri* en turc)?

[3] C'est-à-dire mon serviteur et, par conséquent, Corberon, au sujet duquel je citerai cette phrase de la *Vie de Peiresc* par Gassendi (liv. VI, p. 543): «Simeoni Corberano, ingenioso glutinatori.»



IMPRIMERIE NATIONALE.

voyer un autre exemplaire de son Tertullian pour moy, comme vous me dictes qu'il vouloit faire, estant raisonable que je me contente de l'un de ceux qu'il m'a ja adressez. Mais vous me ferez plaisir de m'en achepter une coupple d'exemplaires en blanc bien complets, pour en faire part à de mes amys de par deça, et par la premiere commodité pour l'Italie, j'envoyeray le livre et la lettre du dict s^r Rigault au cardinal soubs l'adresse de Dom du Puy afin qu'il les presante de sa main, selon vostre desir. J'ay trouvé la lettre du dict s^r Rigault pour Rome, trez belle et digne de son autheur et de celuy à qui elle est escritte[1], et crois qu'il en demeurerà grandement satisfaict. Au reste ce livre avoit esté si proprement empacquetté, que quand le pacquet eust passé par la purification du vinaigre, je pense que rien ne l'auroit peu endaumager. Son inscription a esté grandement admirée icy d'un chascun et crois qu'elle ne le sera pas moings dans Rome; elle vint bien à poinct pour y passer, dont je lui demeure infiniment redevable, et à vous de m'en avoir procuré la communication, comme aussy de tous cez autres livrets taut de M^r Grotius que autres, et des papiers et memoires de la Rochelle, qui ne nous ont pas esté moings nouveaux pour estre de vieille datte, car nous n'avions quasi rien apprins des curieuses remarques et particularitez qui y sont descrittes. C'est pourquoy je vous en remercie trez humblement de tout mon cœur, ensemble de cette belle response au manifeste de Savoye[2] dont on nous avoit faict grande feste sans que nous l'eussions peu voir. Ayant encor esté bien aise d'apprendre que vous ayez veu l'Italien primitif[3], car j'eusse creu qu'il eust esté faict en France sans cela. Je n'ay pas encores peu voir M^r Bide puis son arrivée en ce païs, mais mon frere l'a veu à Marseille, et luy a faict toutes les offres d'honesteté à luy possibles de sa part et

[1] Le cardinal de Richelieu.

[2] *Réponse au manifeste de M. le duc de Savoye, dédiée à Son Altesse; traduit de l'italien, imprimé à Francfort* (s. l., 1628, in-4°). Il y eut deux autres éditions sous le même titre dans le format in-8° en 1628 et 1630, et une autre édition encore sous un titre différent et avec indication de lieu : *Le manifeste de France, envoyé au duc de Savoye, sur l'état present des affaires de France, Mantoue et Savoye* (Paris, E. Martin, 1628, in-8°).

[3] *Risposta al manifesto del serenissimo duca di Savoia* (Francfort, 1628, in-4°).

de la mienne. Il doibt venir icy, où nous l'attendons en bonne devotion pour luy tesmoigner le pouvoir que vous avez sur nous. Je l'avois veu par hasard une autre foys qu'il passa en cette ville revenant de la Rochelle, m'estant moy trouvé de garde à la porte de la ville, où je voulus faire cognoissance avec luy, mais il s'excusa disant vouloir passer incognito. Il estoit avec la Miliere[1] qui a esté au general des Galères et qui est maintenant à Mr de Mantoüe, et en tout plein d'employ. Il ne m'a envoyé aulcune lettre de Mr Priandi[2], possible la reserve il pour sa venue, mais je ne laisray de le servir cordialement en tout ce qui me serà possible. J'ai veu icy un Mr d'Auvillier[3] qui est de la suite de Mr le Mareschal d'Estrée, qui a l'honneur d'estre cogneu de vous, et qui monstre d'estre grandement curieux. Il est un peu incommodé des jambes, et a faict, ce dict il, grand sesjour en Italie, durant l'ambassade et expedition militaire de Mr le Mareschal. Mais je fus estonné de ce que luy ayant moy demandé des nouvelles du dict sr Bide, il me dict qu'il ne le cognoissoit nullement et qu'il s'en enquerroit.

Quant à voz lettres et memoires, j'ay veu le rolle qu'il vous a pleu dresser de l'employ de 100 libvres dont j'ay esté aussy honteux que des precedants, jugeant cette punctualité grandement à charge à une personne de vostre sorte, quoy que vous puisse faire dire au contraire l'excez de vostre courtoisie. Et si vous ne vous resolvez de vous abstenir de vous donner cette peine, vous me constraindrez de m'abstenir de vous employer en la recherche des livres et autres choses du temps, estant impossible que vous n'oublyez souvent des articles de despance à vostre prejudice, et que cette peine ne vous soit plus importune que la recherche mesmes des livres. Vous auriez subject de n'avoir pas de regret, quand vous auriez mis dans une bource à part l'argent

[1] J'ai vainement cherché le nom de ce personnage dans les recueils de la première moitié du XVIIe siècle, et notamment dans les *Mémoires* de Bassompierre et les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Il ne faut évidemment pas l'identifier avec le sieur de Millière, gentilhomme de la maison du roi, qui figure dans le *recueil Avenel* (t. V et VII).

[2] Sur cet ambassadeur du duc de Mantoue, voir t. I, p. 779.

[3] Je dirai pour d'Auvillier ce que je viens de dire pour La Millière : je ne trouve son nom nulle part.

qu'on vous auroit donné pour moy et que vous y puiseriez pour les fournitures me concernant tant qu'il dureroit, sans vous astraindre à l'escripture de toutes ces parties. Et vous m'osteriez l'anxiété où vous me tenez. Pour l'honneur de Dieu faictes l'ainsin dezhorsmais, je vous supplie, et ne me donnez plus de telles mortifications qui blessent en quelque façon la confiance que j'ay en vous, et desrogent grandement à la liberté de la correspondance que je pensois tenir avec vous, que vous me contraindriez d'interrompre, si vous ne me donnez ce contentement, que je vous ay si instamment requis, comme je faicts encores en toute humilité, esperant que vous ne m'en vouldrez plus esconduire. Cependant à ce que j'ay peu juger par les derniers articles de ce bordereau, il fault bien que vous soyez grandement en advance pour moy, ayant retenu comme vous avez faict sur mon conte, et des livres d'Elzevir, et de ceux de la foire, et de ceux mesmes de Paris, ce que vous ne debvez pas laisser si longtemps sur voz coffres. C'est pour quoy je vous supplie trez humblement d'envoyer prendre chez la dame de Lignage ce que vous jugerez à propos, estimant qu'elle ne faira pas difficulté de continuer ses fournitures sur les lettres de crédict de Marseille où j'escriray qu'on en r'affraischisse l'ordre. Et quand il viendrà, soit par la Hollande, ou par l'Allemagne, quelque exemplaire de ce livre intitulé Marmora Arundelliana[1], j'en suis si affamé, que vous m'obligerez infiniment de m'en faire avoir un, le plustost qu'il se pourrà, m'estonnant que quelqu'un de voz libraires n'aye prins le soing d'en faire venir de ces lieux-là. Car il y a longtemps qu'on en a eu dans Rome. J'ay eu ici un exemplaire des memoires de la royne Marguerite[2], qui est venu par Avignon sans passer par le vinaigre; j'ay admiré de voir que l'edition ayt esté non seulement advouée par un imprimeur, mais par un privilege[3]. C'est Mon Signor Bagny qui me l'a envoyé, qui

[1] C'est l'ouvrage publié par Jean Selden en 1628-1629 : *Marmora Arundeliana, sive saxa græca incisa* (in-4°). Voir sur les éditions suivantes des inscriptions des marbres de Paros, qui avaient été achetés par Peiresc avant d'être achetés par le comte d'Arundel, le *Manuel du libraire* (t. III, col. 1441).

[2] L'édition faite par Auger de Moléon, seigneur de Granier, à Paris, chez Ch. Chappelain, 1628, petit in-8°.

[3] Ce privilège, qui étonnait tant Peiresc, ne reparut pas dans la réimpression qui fut

a esté la cause que je ne l'ay pas faict passer plus oultre, jugeant bien qu'il l'auroit faict luy mesme. Je seray pourtant bien aise d'en avoir quelque autre exemplaire pour mes amys, et le livre du Florentin que vous dictes avoir esté nouvellement imprimé là si exactement, et plustost du beau papier que du pire. Il me tarde bien aussy que nous puissions avoir cez conciles du P. Sirmond et le Solin de Mr de Saulmaise[1] où je me promets de trouver de rares observations.

Au reste, ç'a esté un merveilleux coup de partie[2] que la prinse de cette flotte des Indes occidentales[3]. Ces peuples se vont rendre les maistres de la mer en despit de la grandeur d'Espagne. Et m'estonne que cela ne constraigne l'espagnol à faire la paix en Italie, esperant que quelque bonne mine qu'il face quelque temps, il fauldrà enfin qu'il ploye. Mr de Savoye faict tousjours continüer les travaulx de la fortification du chasteau de Nice et du fort St Souspir.

On dict que Dom Felice[4] a faict une querelle d'Alleman[5] au pauvre baron d'Alemagne, general des Galeres de S. A.[6], luy ayant donné un

donnée, la même année, des *Mémoires de la Roine Marguerite* et qui, sauf cette omission, est en tout point conforme à l'édition originale.

[1] Rappelons que les *Conciles* du P. Sirmond (*Concilia antiqua Galliæ*) parurent chez Cramoisy en 1629 (in-fol.), et que le *Solin* de Saumaise (*Plinianæ exercitationes in Caii Julii Solini Polyhistora*) parut la même année chez Drouart.

[2] Littré, sur cette expression, ne cite que deux phrases de Mme de Sévigné.

[3] On lit dans *l'Art de vérifier les dates* (*Chronologie historique de la Hollande*, édit. in-8°, t. XIV, 1819, p. 472) : « Les armateurs hollandais, l'an 1628, firent essuyer à cette dernière puissance [l'Espagne], à la hauteur de Cuba, en Amérique, une perte considérable par l'enlèvement de leur flotte, dont la prise fut évaluée à douze millions de florins. »

[4] Le Vassor (*Histoire de Louis XIII*, t. V, p. 637) nous apprend que ce « Dom Felix » était « fils naturel de la maison de Savoye et gouverneur de Montmelian ». Dom Félix est souvent mentionné dans le *recueil Avenel* (t. VI, VII, VIII). Le savant éditeur se contente d'en faire « un gentilhomme attaché à la duchesse de Savoie ».

[5] Littré, sous cette locution proverbiale, n'a cité que deux phrases de Scarron et de Mme de Sévigné.

[6] Nous retrouvons ce personnage dans une lettre du cardinal de Richelieu du 31 juillet 1636 (*Recueil Avenel*, t. V, p. 524) : « Le baron d'Alemagne est employé dans l'estat de l'armée navale en qualité de chef d'escadre de Provence. » Sur Blaise, baron d'Allemagne et de la Font, et sa fille, Mme de Joucques, voir Tallemant des Réaux, t. VII, p. 326.

soufflet, et l'autre ayant voulu mettre la main à l'espée, il le fit saisir et emprisonner au dit chasteau. Ce n'est rien qui n'eust esté predict à ce pauvre gentilhomme, que je tiens perdu tout à faict sans ressource quelquonque et aussy bien que le s^r d'Albiny[1].

Depuis avoir escript, la despesche n'estant partie on a eu advis que la nouvelle de l'emprisonnement du baron d'Allemagne n'estoit pas veritable, dont j'ay esté bien aise, car c'estoit grand daumage de la perte d'un si brave gentilhomme. Ce 5 febvrier[2].

Je deplore infiniment la mesintelligence d'entre M^r l'archevesque de Thoulouze[3] et le parlement et ne doubte poinct que cela ne nuise à l'un et à l'autre ordre. Je dis à l'un et à l'autre, d'aultant que bien que M^r l'archevesque emporte l'advantage à ce coup selon la disposition du temps, il y aurà possible tant de peine à l'execution entiere, et tant de matière de nouvelles brouilleries, qu'on vouldroit avoir esté à recommancer. Et cela serà pour estre tiré à consequance ailleurs, et pour rompre en divers lieux la bonne correspondance qui y pouvoit estre, laquelle semble beaucoup plus à prixser que tout autre advantage qu'on y sçauroit pretendre.

Un navire turquesque[4] s'est eschoüé entre les isles d'Ieres et la terre ferme, où c'est qu'une cinquantaine de Turcs se sont saulvez comme ils ont peu. Entre lesquels plusieurs esclaves ont trouvé leur liberté, et deux Turcs reniez, se souvenant d'avoir esté chrestiens en leur enfance, ont declaré vouloir revenir à l'eglise et les a on mis dans le cou-

[1] C'est le personnage appelé d'Albigny dans les *Mémoires* de Bassompierre (t. I, p. 84 et 265) et qui, après avoir été gouverneur de la Savoie, mourut emprisonné en 1609.

[2] Ce paragraphe a été ajouté en marge, en regard du paragraphe commençant par les mots : « On dit que Dom Felice... », lequel a été biffé de trois traits de plume.

[3] Charles de Montchal. Voir sur ce prélat le tome I, p. 888. Une intéressante étude lui a été consacrée par M. Léon-G. Pelissier dans le fascicule 1 de son recueil intitulé : *Les amis d'Holstenius* (Rome, 1886, grand in-8°. Extrait du tome VI des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome).

[4] Montaigne a dit : les armées *Turquesques*. *Turc* a remplacé *Turquesque* dans la seconde moitié du XVII^e siècle, et tout le monde connaît la *galère turque* du *Scapin* de Molière.

vent des PP. Recolez pour les instruire au christianisme. J'avois un petit livret que je voulois envoyer à cez peres, imprimé à Paris in-8° 1574 chez Martin le jeune, soubs le tittre de Confusion de la secte de Mahomet, traduict par Guy le Febvre de la Boderie [1]. Mais je ne l'ay sceu retrouver en mon estude; si vous en rencontriez quelque exemplaire, soit en blanc ou frippé, vous m'obligerez de m'en faire avoir un, et de me l'envoyer par la première commodité.

Quant au s^r de Vris peinctre, je vous remercie par un million de foys des caresses et bons offices que vous luy avez rendus et que vous ne cessez de luy rendre, mesmes de l'advis qu'il vous a pleu me donner que j'ay esté infiniment aise d'apprendre, non sans beaucoup de regret que le pauvre homme se laisse ainsin emporter, comme font quelques foys les poetes, en l'admiration de leurs ouvrages, et de leurs heureuses rencontres de rimes, ou autres cadances, quasi inopinées. Il faut qu'il ayt bien changé d'humeur, car il estoit merveilleusement humble en ce païs icy, et d'une conversation doulce et complaisante, quasi comme celle de M^r Rubens, au reste homme de grande probité et syncerité, et grandement timoré, de sorte que j'aurois peine à me persuader qu'il se laissast porter à des suppositions. Il m'escript qu'on avoit trouvé sa manière si approchante de celle de Antoine More, disciple de Titian, qui vivoit il y a 70 ans [2], qu'on avoit revocqué en doubte si le portraict

[1] Cet écrivain naquit à la Boderie (Calvados) le 9 août 1541 et y mourut en 1598. Voir sur lui et sur ses deux frères Nicolas et Antoine le livre du comte Hector de la Ferrière-Percy : *Les Laboderie, étude sur une famille normande* (Paris, 1857, in-8°). Voir spécialement sur Guy une étude de M. F. Nève : *Guy le Fèvre de la Boderie, orientaliste et poète, l'un des collaborateurs de la polyglotte d'Anvers* (1862, in-8°). Le *Manuel du libraire* ne mentionne pas le *petit livret* dont parle Peiresc, mais il n'a pas été oublié par La Croix du Maine, qui nous apprend que l'opuscule traduit de l'italien par Le Fèvre avait été écrit premièrement en espagnol par Jean André (*Bibliothèque françoise*, édition de 1772, t. I, p. 298).

[2] Antonio Moro, selon une note que veut bien me communiquer M. E. Müntz, naquit à Utrecht vers 1512 et mourut à Anvers de 1576 à 1578. La *Biographie universelle* indique des dates bien différentes, 1525 pour la naissance, 1568 pour le décès. Moro fut le peintre de Charles-Quint et de Philippe II. Il excella dans les portraits. Le Musée du Louvre en possède deux de cet habile artiste. (Voir le *Catalogue de l'École flamande*.) Moro, que l'on trouve en Italie du mois

de son frere n'estoit point de cette main là. Mais il m'allegue en tesmoings deux peintres bien galants hommes que j'ay veus icy, qui le cognoissent luy et son frere uterin qui est representé en ce portraict. Bien veux-je croire qu'il l'a si longuement pené[1], et tant à son aise, son frere luy prestant le collet[2], qu'il n'en feroit pas si aisement un pareil, et de faict il me dict que selon le payement on faict plus ou moings de travail, et que pour estre payé à la douzaine il ne seroit pas raisonable d'y apporter tant d'art et tant de soing. Mr Rubens me parle de luy en une de ses lettres[3], et me dit qu'il a veu de ses portraicts si exactement ressemblants, et de si bonne maniere, qu'il le louoit grandement, ce qui me faict croire qu'il avoit possible veu la personne mesmes de son frere uterin qui est representée en ce portraict; tant y a que j'en sçauray la verité, car j'en feray escrire ces deux peinctres qu'il m'allegue. Et quand cette piece ne seroit pas de luy, tousjours seray je bien aise d'avoir de sa main le portraict de M. Saulmaise[4] et quelque autre comme il m'a promis, et me contenterois bien de la bonté de la maniere qu'il avoit autres foys icy, à plus forte raison s'il l'a bonifiée comme il dict. Aydez moy envers Mr de Saulmaise pour luy faire donner le temps, et prester le collet. Et s'il faict Mr Grotius, je le prieray de m'en faire une coppie, car celuy que j'ay[5] ressemble si peu à mon gré que j'avois peine de le recognoistre quand je le receus.

d'avril 1550 au mois de novembre 1551, ne fut pas disciple du Titien, comme l'écrit Peiresc; mais il copia d'une façon excellente pour Philippe II la Danaé de l'illustre peintre, et c'est de là sans doute, selon l'opinion de M. Müntz, que vient la qualification d'élève du Titien.

[1] Sous le mot *peiner* pris dans ce sens qui a toujours été peu usité, Littré n'allègue aucun écrivain et se contente de donner un exemple général : *Ce peintre peine beaucoup ses ouvrages.*

[2] C'est-à-dire l'aidant. Peiresc, on le voit, emploie cette locution dans un sens tout contraire au sens habituel, lequel est celui-ci : se présenter pour lutter, être prêt à résister à quelqu'un, à disputer contre lui. Voir dans le *Dictionnaire* de Littré trois phrases de Bussy-Rabutin, de Molière et de Destouches où *prêter le collet* reçoit cette dernière acception.

[3] Cette lettre ne nous a malheureusement pas été conservée.

[4] Il a déjà été question du portrait de Claude de Saumaise dans le tome I, p. 77.

[5] Voir au sujet du portrait de Grotius la page citée dans la note précédente.

Mais j'ay trouvé bien estrange sa pretention de faire aller Mr de la Ville aux Clercs[1] chez luy pour se laisser peindre, j'aymerois mieux n'avoir poinct de portraict de mes amys que de leur procurer une telle importunité ou servitude, je luy en escripts mon sentiment, et que je me contenteray plus tost d'un simple premier traict de ressemblance que de leur imposer cette servitude. Au reste il m'escript avoir nouvelles d'Anvers qu'on y avoit recouvré pour moy un exemplaire du livre de la maison de Lynden[2] avec quelque portraict qu'on luy debvoit bientost envoyer et qu'il estoit en peine de me le faire tenir; je luy mande qu'il vous remette le tout en main et que vous me ferez la faveur de prendre ce soing. Quand vous le verrez, je vous prie de l'en semondre, et de le faire retirer, attendant qu'il se puisse restablir quelque commerce sans passer par Lyon. J'attendray impatiemment cez notes de Mr Heinsius[3] sur le nouveau testament[4], car ce qu'il a faict sur le Nonnus avec tant de modestie m'a infiniment agréé[5]. Son Ovide et son Horace ne pourront estre que trez bons[6], tant soit peu qu'il y ait contribüé du sien, quand ce ne seroit que le choix des meilleures entre diverses leçons, ou la correction de l'ouvrage et netteté de l'edition.

J'ay veu le cathalogue des libvres m[anu]s[crit]s que le sr Franc. Bravo a baillé à Mr Rigault où il y a bien des pieces curieuses et importantes, ce semble, mesmes le Fecundus Hermianensis dont il a fourny la coppie, mais pour mon goust de moy, qui ne puis pas tant bien me servir des meilleurs libvres, je vouldrois bien avoir veu cette

[1] Sur Antoine de Loménie, sieur de la Ville-aux-Clercs, voir t. I, p. 56.

[2] *Annales généalogiques de la maison de Lynden*, par F. Christophe Burkens, Anvers, 1626.

[3] Sur Daniel Heinsius, voir t. I, p. 834.

[4] L'ouvrage ne parut qu'après la mort de Peiresc: *Exercitationes sacræ ad Novum Testamentum* (Leyde, 1639, in-fol.).

[5] *Danielis Heinsii Aristarchus Sacer, sive ad Nonni in Iohannem metaphrasin exercitationes* (Leyde, 1627, in-8°).

[6] L'*Horace* et l'*Ovide* attendus par Peiresc parurent en 1629 (Leyde, in-16). Déjà Heinsius avait publié dans la même ville, en 1612, une édition in-8° d'Horace qui avait été fort critiquée.



IMPRIMERIE NATIONALE.

histoire ecclésiastique de Menegaldus puisqu'il a manié le Trogus, et qu'il en a vraysemblablement conservé quelques fragments autres que ce que nous en a donné le Justin.

Cez etymologies aussy d'Orion grammaticus[1] ne pourroient estre que de bon usage. Et cette histoire de Philostorgius de Photius[2] ensemble cez autres pieces de l'histoire constantinopolitaine de Briamius et de Nicephore Blemmydas[3]. Comme j'escrivois la presente on m'a apporté de la poste vostre despesche du 15me soubs une enveloppe de Mr Jacquet du 24me passée par le vinaigre, mais Dieu mercy il n'y a rien de si gasté qu'il ne puisse bien servir. Celuy qui a accoustumé d'estre au bureau pour la santé, et qui sçait mon humeur, ne s'y est pas trouvé par malheur, car la cotte du doz de vostre pacquet devoit empescher la purification du vinaigre; on y avoit joinct au bureau de Mr de Fetan un pacquet de Lyon qui a esté cause de ce desordre. Je luy veux mander de faire mettre soubs enveloppe separée ce qui viendrà de Paris. J'ay grande apprehension que cez changements ne desgoustent Mr Jacquet, à quoy beaucoup d'honnestes gents feroient grande perte.

Voila quasi tout ce à quoy escheoit principalement responce sur toutes voz lettres, si ce n'est que je crains d'avoir oublié de vous accuser la reception de la boitte de cire d'Espagne, et de tout ce que vous aviez faict bailler au petit courrier du païs. Vous remerciant de rechef de tant de soing et de tant de belles curiositez et m[anu]s[cri]tes et imprimées dont nous ne vous sçaurions rendre aulcune revanche qui vaille. Et je suis constrainct de clorre pour le

[1] Lexicographe grec, né à Thèbes en Égypte dans le ve siècle après J.-C. Son *Etymologicum* a été publié par Sturz dans le recueil des *Etymologica*, dont il forme le 3e volume (Leipzig, 1820, in-4°).

[2] L'extrait de l'*Histoire ecclésiastique* de Philostorge (né en Cappadoce dans le ive siècle après J.-C.) que nous a conservé Photius fut publié par J. Godefroy (Genève, 1643, in-4°), et de nouveau, quelques années plus tard, par Henri de Valois (Paris, 1673).

[3] On a publié quelques pages de cet écrivain ecclésiastique du xiiie siècle (*Recueils* de Raynaldi, de Leo Allatius, etc.). Plusieurs autres ouvrages de Blemmidas existent en manuscrit dans les bibliothèques de Munich, de Paris et de Rome.

present, en continüant mes voeux pour vostre santé et contentement, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 3 febvrier 1629.

Mon frere est en Arles depuis quelques jours; je l'attends à mardy prochain Dieu aydant. Il vous est trop obligé et à Mr vostre frère de l'honneur de vostre souvenir comme je suis aussy et de l'esperance que vous me donnez de la participation de ces belles inscriptions antiques nouvellement recueillies par Dom Du Puy.

Celles d'Arundel debvroient bien sortir de quelque coing. Je plains infiniment le pauvre P. Goulu[1]. Ce bref avec la clause *Dummodo recedat à vulgari schismate facultatis* est bien estrange, et s'il s'en void de coppie je la verrois bien volontiers. Je m'en vay voir Mr Bide dont je viens d'apprendre l'arrivée. Mr le mareschal d'Estrée revint devant hier au soir en cette ville et alla incontinant rendre sa visite à M. le premier presidant qui l'avoit veu à son retour d'Arles; mais il estoit passé oultre à Marseille.

J'entends qu'il se trouve là des curieux qui ont coppie de diverses pieces curieuses de la façon de fra Paolo Servita[2]. Mesmes une sienne version des cantiques, quelques pieux discours familiers, recueillis par de ses amys, et plusieurs epistres mesmes à des persones qualifiées de delà. S'il s'en pouvoit avoir des coppies vous m'obligeriez bien de me les faire faire par quelque coppiste.

Comme aussy de quelques petits traictz de Scaliger qu'on dict se trouver pareillement sur quelques chappitres du Daniel et du Job, si cela se trouve en main de voz amys[3]. On m'a dict que vous avez faict

[1] Voir, sur Dom Jean Goulu, le tome I, p. 177. Peiresc venait d'apprendre la nouvelle de la mort du général des Feuillants, mort arrivée à Paris le 5 janvier 1629.

[2] Sur Fra Paolo Sarpi, voir t. I, p. 28, 55, etc.

[3] Aucun de ces traités n'est signalé dans le *Joseph Justus Scaliger* de Jacob Bernays

bailler l'armonie celeste de feu Mr Aleaulme[1] au sr Hardy commissaire au Chastelet[2] pour la faire imprimer. J'en sçauray volontiers la verité[3].

Il s'estoit veu une lettre du roy à M. de Crequy du 4 Janvier pour faire mettre en liberté la connestable, on dict qu'il y a eu arrest du conseil du 17me Janvier, pour son eslargissement formel. Vous verrez icy les arrests dudict conseil contre nous et contre Messrs des comptes. On dit qu'ils avoient esté resolus bien plus fulminants, mais que cela fut moderé. Je me conjouys avec vous de la publication des conciles du P. Sirmond, et vous ay bien de l'obligation de la reserve qu'il vous plaict me promettre d'un exemplaire en fin papier. Je vous prie d'en faire autant du Solin de Mr Saulmaise.

Je vous avois prié de me mander si les notaires apostoliques de Paris ont aulcuns privileges, enquerez vous en, je vous supplie, et s'il s'en trouve rien d'imprimé, faictes moi la faveur de me l'envoyer au plustost que vous pourrez[4].

(Berlin, 1855, in-8°), ouvrage très exact au point de vue bibliographique et où un chapitre spécial est consacré à la critique ecclésiastique (*Ecclesiastische Kritik*) dans les œuvres du grand philologue.

[1] Sur le mathématicien Jacques Alleaume, voir t. I, p. 340.

[2] Claude Hardy, fils de Sébastien Hardy, receveur des tailles au Mans, naquit dans cette ville; il fut d'abord avocat au parlement de Paris : il acheta bientôt une charge de conseiller au Châtelet; il mourut le 5 avril 1678. Il fut l'intime ami de Descartes, de Gassendi, de Huet qui l'a beaucoup loué dans ses *Mémoires*. Il fit imprimer en 1625, in-4°, *Les questions d'Euclide* (*Data Euclidis*), avec les *Commentaires du philosophe Marin*. Voir *Histoire littéraire du Maine*, par B. Hauréau, seconde édition, t. VI, 1873, p. 72-76.

[3] Hardy ne fit jamais imprimer l'*Harmonie céleste*.

[4] Vol. 717, fol. 6.

IV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

RUE DES POICTEVINS PREZ SAINT ANDRÉ DES ARTZ, CHEZ M^r DE THOU.

À PARIS.

Monsieur,

La despesche est demeurée quelques jours icy pour attendre quelques resolutions que vouloit prendre M^r le Mareschal d'Estrée avec les gents du païs, sur le passage des trouppes qui viennent du Hault Languedoc et du païs suspect de maladie, lesquelles on expose en une isle de S^te Marguerite, prez Lyrins[1], pour quelques jours de quarantaine, sans les laisser communiquer avec ceux de cette province. Comme aussy pour l'embarquement et charroy de grande quantité de bled et de munitions, qui suyvent l'armée, ce qui s'est resolu ce jourd'huy. M^r Sanguin[2], qui passa en poste samedy, portoit des ordres si precis de passer en quelque façon que ce fust, soit que M^r nostre gouverneur fust present ou non, remettant à son arbitrage de passer ou non, qu'il fut grandement surprins, et parla cathégoriquement qu'il iroit quoy qui peust arriver. Et c'estoit pour cela qu'il avoit desiré de voir M^r le Mareschal dimanche, qui s'y en allà, et en revint hier au soir ayant aujourd'huy disné chez M^r le premier president d'Oppede. Et le s^r Bide y est arrivé de Marseille à l'heure mesmes qu'ils s'alloient mettre à table tout à temps pour estre de la partie. A ce soir j'ay eu l'honneur de le voir et de le sallüer de vostre part; il se loüe

[1] L'île Sainte-Marguerite fait partie des îles de Lérins, vis-à-vis de Cannes (Alpes-Maritimes).

[2] C'était Charles Sanguin, alors gentilhomme ordinaire du roi et plus tard son maître d'hôtel (1630). Il fut renvoyé de la cour en 1638. Voir les *Mémoires* de Bassompierre (t. IV, p. 289). On trouve une anecdote sur Sanguin dans Tallemant des Réaux (t. II, p. 23). Ce personnage est souvent mentionné dans le *recueil Avenel* (t. II, III, VII, VIII).

grandement de vous, et m'a faict de grandes recommandations de la part de Mr Priandi, à qui je suis infiniment redevable de l'honneur de son souvenir, et de m'avoir procuré la cognoissance d'un si galant homme. Mr de La Falaise s'y est trouvé en mesme temps, qui s'en và demain en Arles pour les embarquements. Un qui vint hier de Nice m'a asseuré que les fortifications y vont fort laschement, et que les soldats y sont en si petit nombre qu'il n'y en a pas 300 d'extraordinaire. Ce qui me faict conjecturer que Mr de Savoye pourroit bien sinon estre de la partie, au moings se tirer un peu en arriere pour laisser faire, ce qui ne seroit pas peu. Dieu luy veuille bailler cette inspiration! Mr Bide n'est pas trop esloigné de cette esperance, je le serviray de tout mon cœur en tout ce qui me sera possible. Et sur ce je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

Ce 5 febvrier au soir 1629.

J'ay aujourd'huy escript à Mess. Autin[1], Poullain[2] et Du Chesne[3], et vous supplie de leur faire rendre mes lettres, et d'en faire demander la responce. Je prie Mr Autin de me faire bailler coppie de quelques chappitres d'un registre de monnoyes qu'il a, de feu Lautier[4], et vous supplie de luy envoyer un coppiste, pour les transcrire. J'ay des coppies de quattre ou cinq vieux registres des monnoyes, qui seroient possible de quelque bon usage, si j'y pouvois adjouster une coppie en-

[1] Voir, sur Autin ou Aultin, t. I, p. 211.

[2] On conserve à Carpentras, dans le cinquième registre des minutes des lettres de Peiresc, plusieurs lettres à *M. Poullain, general des monnaies à Paris*, mais on n'y trouve pas la lettre ici annoncée et qui aurait été écrite le 5 février 1629. Les lettres de l'Inguimbertine adressées à M. Poullain sont au nombre de neuf, huit de 1612, la dernière de 1619, toutes écrites de Paris. Voir une lettre de Poullain à Peiresc à la Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9542, fol. 27, écrite de Paris le 25 août 1613.

[3] Sur André du Chesne, voir t. I, p. 15.

[4] Philippe de Lautier, d'Embrun, qui avait été général des monnaies de France dans le siècle précédent.

tiere de celuy du dit Lauthier, mais je ne sçay si ce ne seroit poinct une demande desagreable au dit s^r Autin. Bien l'asseurerois-je que je ne l'imprimerois pas, s'il me permettoit de le faire transcrire, et que ce ne seroit que pour mon usage particulier, pour avoir mieux de quoy entendre le faict des monnoyes de ce Royaulme. Il ne seroit pas besoing d'y faire dessigner les figures du registre parce qu'elles sont toutes imprimées en l'espreuve qu'en fit tirer M^r Autin dont il me donna un exemplaire. Cependant s'il y avoit moyen de faire transcrire le registre qu'on appelle Entre deux aiz de la cour des monnoyes, j'en serois infiniment aise et en ferois bien volontiers la despance. Je crois qu'il a esté desja coppié plusieurs foys, et qu'il se trouveroit de vos amys qui en auront la coppie, entr'autres M^r le Presidant Lauzon[1], M^r Poullain et autres. Voyez, je vous supplie, si par quelque moyen vous le pourriez faire coppier soit sur l'original, ou sur des coppies; en un besoing, M^r de Lomenie le pourroit bien faire tirer pour l'amour de vous et de moy, s'il ne le vouloit adjouster à ses recueils luy mesmes par mesme moyen. Vous verrez une lettre de M^r Holstenius[2] qu'il ne fault pas publier, je luy prepare des lettres de recommandations aux consuls de Levant. Il en fauldroit du roy à l'ambassadeur qui fussent de bonne ancre[3].

[1] M. de Lauzon est très souvent mentionné dans le *recueil Avenel*. Voir *passim* t. II, III, IV, V, VI, VII et VIII. Nous retrouverons plusieurs fois son nom dans les lettres suivantes. Le registre VI des minutes de Peiresc à la bibliothèque de Carpentras contient (fol. 739) une lettre à M. le président de Lauzon écrite d'Aix le 6 février 1633.

[2] Sur Luc Holstenius, voir t. I, p. 59, 453, etc.

[3] L'expression *écrire de bonne encre* est dans l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné. — Vol. 717, fol. 10.

V

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

RUE DES POICTEVINS DERRIÈRE SAINT ANDRÉ DES ARTZ, CHEZ Mr DE THOU.

A PARIS.

Monsieur,

Vostre lettre du 2 Janvier me fut envoyée de Marseille cez jours passez de la part de Mr Bide, et le jour mesme, mon frere De Vallavez, qui se trouvoit lors à Marseille, l'allà visiter de ma part, pour sçavoir si ce n'estoit pas luy qui s'estoit chargé d'un pacquet vostre selon l'advis que vous nous en aviez faict donner par la voye de Mr de Fetan, et luy offrit toute sorte de service et pour luy et pour moy. Mr Bide luy dict qu'il me l'avoit envoyé et qu'il s'en debvoit incontinant venir icy où je l'avois attendu en bonne devotion, pour luy faire mes compliments de vive voix, et pour luy tesmoigner combien vous pouvez sur moy et sur touts les miens. Il ne vint qu'hier fort tard, et dès que je l'ay sceu à ce matin je le suis allé trouver avant qu'aller au palais, il n'estoit pas levé et je l'eusse attendu sans que pour une affaire qu'il m'avoit envoyé recommander je suis entré en la chambre, et l'ay faict passer à son contentement. A l'issüe je pensois l'aller voir, et j'ay trouvé un des siens en chemin qui me venoit faire des excuses de ce qu'il avoit esté constrainct de repartir en poste sur le passage d'un courrier du roy. Et de faict Mr le Mareschal d'Estrée qui estoit icy pour quelques jours, s'en reva[1] demain du grand matin à Marseille, pour revenir icy souper le mesme jour, aprez avoir conferé avec Mr de Guise des ordres nouveaux qu'il a eus du Roy. Possible que le dit sr Bide reviendra avec luy, et je rechercheray tous moyens de le servir, pour

[1] Ce synonyme de *s'en va de nouveau* a-t-il été ailleurs remarqué? Je n'en trouve pas mention dans nos dictionnaires.

l'amour de vous, et de Mr Guiscardi, et pour l'amour de luy. Si j'en rencontre des occasions, vous en entendrez les effects Dieu aydant. Il ne m'a poinct faict rendre de lettre de Mr Priandi, mais je ne laisray pas d'agir en tout ce que je pourray, et de servir Mr Priandi si je puis de toute mon affection, vous l'en pouvez asseurer. Au reste le Tertullian de Mr Rigault est arrivé en trez bon estat sans passer par le vinaigre. J'ay trouvé grandement belle son epistre au cardinal de Richelieu, non seulement pour les felicitations de l'heureux succez de la guerre de la Rochelle, qui ne se pouvoient faire de meilleure grace que cela, mais aussy pour les interpretations qu'il y a faictes de la preface de ses observations laquelle en est bien meliorée à mon advis. Ç'a esté de la peine à Mr Rigault de reparler une seconde foys de ce qu'il avoit desja si dignement traicté. Et je recognois bien que je suis cause en partie du soing qu'il en a prins. Mais je n'en suis pas marry et crois bien qu'il en est maintenant bien aise luy-mesmes, puisque par ce moyen il contente tout le monde, et previent tout pretexte de sinistre interpretation. Et je trouve que cez derniers eloges qu'il donne à Tertullian sont grandement advantageux pour sa memoire, voire plus obligeants que les precedants, esperant qu'ils seront encore mieux prins d'un chascun. Son inscription pour la reduction de la Rochelle ne se peult assez extoller[1] à mon gré; j'envoyay au cardinal Barberin, par la derniere commodité, l'exemplaire qu'il m'en avoit envoyé luy mesmes, et si j'en eusse eu une douzaine d'exemplaires, je les eusse envoyés en bon lieu. Je vous prie de nous en faire envoyer, ensemble de son epistre liminaire au cardinal de Richelieu, pour en faire part à noz amys.

Mr le Mareschal d'Estrée faict tout ce qu'il peult pour haster les trouppes qui doivent passer les monts, tant pour les levées qui se font en cette ville et en divers autres endroicts de cette province, que pour le passage de celles qui viennent du Languedoc et du Daulphiné,

[1] Le verbe *extoller*, du latin *extollere*, est indiqué comme vieux par le *Dictionnaire de Trévoux*. Le mot ne figure pas dans le *Dictionnaire* de Richelet.



IMPRIMERIE NATIONALE.

lesquelles descendront par la riviere jusques à la mer, où l'on les embarquerà sur des navires ou autres barques de mer, toutes celles du Martigues[1] et autres lieux de la coste ayant esté arrestées pour cet effect; la cavallerie est desja descendüe prez d'Avignon, d'où elle prend la traverse du Conté Venaissin, bien prez des lieux infectez de la maladie, pour passer par Apt[2], sur le pont de Sisteron[3], et de là se rendre vers Antibe[4]. Car en ce temps le passage des barques de la Durance seroit grandement incommode, et cependant on espargne les principales villes du coeur de la province, au cas que les trouppes laissassent du mal en passant quelque part, ce que Dieu garde. Il est desja arrivé en Arles grande quantité de bleds et de munitions pour toute l'armée, descendües par eau à travers le canal de la riviere de Saone qui passe par Lyon. Dont l'allarme est bien grosse de touts cez peupples icy, estant malaisé de croire que ceux qui estoient sur cez batteaux ayent peu s'abstenir de frequanter avec ceux de Lyon en passant[5]. Dieu nous veuille bien garder, nous en avons bon besoing en ce païs. Vous verrez coppie d'une lettre du Roy à Mr de Crequy pour l'eslargissement de Mc la Connestable. On dict qu'il y a eu un arrest du conseil sur le mesme subject et qu'il est arrivé un exempt à Grenoble pour l'aller eslargir et que Mr de Crequy avoit voulu remettre à l'arbitrage de Mr le premier Presidant touts les differants qui pouvoient estre entr'eulx. Ce que ceux de son conseil d'elle n'ont pas voulu accepter qu'elle ne fust actuellement remise en plaine liberté. On nous [fait] esperer bien tost le Roy à Valance[6].

[1] Aujourd'hui *les Martigues*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Aix, à 40 kilomètres de cette ville, à 38 kilomètres de Marseille.

[2] Chef-lieu d'arrondissement du département de Vaucluse, à 55 kilomètres d'Avignon.

[3] Chef-lieu d'arrondissement du département des Basses-Alpes, à 40 kilomètres de Digne, au confluent de la Durance et du Buech.

[4] Chef-lieu de canton des Alpes-Maritimes, arrondissement de Grasse, à 23 kilomètres de Nice.

[5] Bassompierre, qui avait passé à Lyon le 12 février, note que la peste y «estoit violente» (*Mémoires*, t. IV, p. 4).

[6] Louis XIII était parti de Paris le 15 janvier (et non le 16, comme le marque l'*Art de vérifier les dates*); il passa, le 14 février, à Lyon, et de là se rendit à Grenoble, d'où

Nous n['avons] maintenant d'autres nouvelles, et je finis demeurant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez affectionné serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 3 febvrier 1629[1].

---

VI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous escrivis fort amplement par la derniere staffette qui s'en allà vers vous. Celle qui arriva devant hier m'apportà quelques lettres, mais non pas de vostre part, lesquelles ne passerent par le vinaigre que pardessus la commune enveloppe. Les trouppes commencent à passer et faire bien des desordres, Dieu sçait ce que ce sera au passage du gros. Pourveu que nous eschappions de la maladie, tout le reste sera peu de chose. On dict que ceux de Casal ont faict des merveilles à une sortie, mais qu'ils sont grandement pressez[2]. L'exemple des Rochelois leur doibt fournir tant plus de perseverance et de patiance en leurs necessitez. Un messager extraordinaire de Genes vient de passer qui m'a laissé afforce lettres de Rome, mais on ne me donne pas le

il alla, le 6 mars, héroïquement forcer en personne les barricades du Pas de Suse. Il ne se rendit à Valence que plus tard. Voir *Lettre du roi à M. d'Halincourt, sur son départ de la ville de Suze pour venir à Valence* (27 avril). Paris, J. Martin, 1629, in-8°.

[1] Vol. 717, fol. 11. La date du 3 février est très distinctement inscrite au bas de la présente lettre, mais comme il est très probable que Peiresc, qui avait déjà écrit à Dupuy une assez longue lettre ce jour-là (n° III), n'en a pas écrit une nouvelle le même jour, nous devons considérer le chiffre 3 mis ici comme un *lapsus* et le remplacer par un chiffre plus vraisemblable, tel que 6, 7, 8 ou 9 février.

[2] Le siège fut levé sur la nouvelle de l'approche des Français (20 mars).

loisir de les lire pour voir s'il y a rien de digne de vostre entretien; j'ay ouvert par hazard une lettre de Dom Du Puy vostre frere. J'en ay en mesme temps ou peu auparavant receu par la voye de Grenoble de la part de Mr Godefroy [1] qui m'a retenu le Scaliger De emendatione temporum [2] et le Concile [3] avec quelques autres pieces de mes precedants memoires [4] dont je luy ay bien de l'obligation. Il se plaint un peu de ce que cez messieurs de Paris l'oublient, n'ayant poinct encores veu le Tertullian de Mr Rigault. Et je trouve qu'il a raison. S'il y avoit moyen que vous m'en fissiez tenir deux ou trois exemplaires, vous m'obligeriez bien, car je ne m'en puis deffendre de divers endroicts d'où il m'est demandé avec grande instance. Si vous prenez de ceux du petit papier et les faites ployer et battre mediocrement, il en pourra bien venir une coupple à la foys, et les faire mesmes rogner, pour diminüer daultant le pacquet, encore qu'ils courussent fortune de passer par le vinaigre, patiance, il suffit de les envelopper dans un bon cartoncin (?), et y faire coller l'enveloppe pardessus, car on se contenterà, au pix, de le tremper superficiellement. Et s'il y a moyen d'avoir aussy quelqu'autre exemplaire de ce panegyrique de Sillon [5], vous ne me ferez pas une petite faveur et à mes amys qui s'y attendent. Excusez moy de cette importunité et de la presse qu'on me donne qui me constrainct de clore demeurant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce XI febvrier 1629.

[1] Sur ce Godefroy (Jacques), qui habitait Genève pendant que son frère Théodore habitait Paris, voir t. I, p. 55.

[2] *Opus de emendatione temporum : addita veterum Græcorum fragmenta selecta* (Genève, 1629, in-fol).

[3] Probablement quelque réimpression de l'*Istoria del concilio tridentino* de Pietro Soave Polano (pseudonyme de Paolo Sarpi), dont la première édition avait été donnée à Londres en 1619.

[4] Les mémoires des livres à acheter pour le compte du plus fervent des bibliophiles.

[5] Sur l'académicien Jean de Silhon, voir t. I, p. 177, 495. Voici le titre complet du panégyrique dont veut parler Peiresc : *Panégyrique à Monseigneur le cardinal de Richelieu, sur ce qui s'est passé aux derniers troubles*

Depuis avoir escript j'ay leu quelqu'une des lettres de Rome, entr'autres des vers de Mr Aleandro[1] qui me semblent bien gentils sur la Rochelle[2] et une relation des ceremonies dont vous aurez coppie à tout hazard en cas que ne les eussiez apprinses si particulierement, où vous trouverez quattre vers du pape sur le mesme subject[3] et aurez le dernier reglement de la santé.

Vous accepterez la bonne volonté et Mr Du Puy vostre frere que je revere comme je doibs. J'attends impatiement quelque bonne espreuve de l'epistre liminaire du Tertullian de Mr Rigault et croyois bien la trouver dans la derniere despesche qui me fut apportée de vostre part.

Je vous recommande la lettre de Mr Guiltard[4].

---

VII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

RUE DES POICTEVINS DERRIERE SAINT ANDRÉ DÈS ARTZ, CHEZ Mr DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

Nous avons aujourd'huy receu par la staffette vostre pacquet du 13 Febvrier avec une lettre de Mr de Fetan du 22 Febvrier, qui nous

*de France* (Paris, T. du Bray, 1629, in-4°). La pièce est datée du 20 décembre 1628.

[1] Sur Jérôme Aleandro, voir t. I, p. 60, 61.

[2] La petite pièce d'Aleandro (c'est un dizain) est intitulée : *Ludovico XIII, Galliarum regi Christianissimo, de Rupella recepta et data Rupellensibus venia, Hieronymus Aleander.* On la trouve à la Bibliothèque de Carpentras dans le registre XXXVII de la Collection Peiresc, fol. 51.

[3] Les vers d'Urbain VIII sont reproduits au fol. 51 verso du registre qui vient d'être mentionné dans la note précédente. Le pape est très gracieux pour Louis, et il rapproche de son surnom de Juste le surnom de Victorieux :

Fortis cum justi nomine nomen habe.

Rappelons que le souverain pontife avait célébré aussi en prose la prise de la Rochelle : *Bref de N. S. père le pape au roi, sur la prise de la Rochelle; avec la traduction en françois* (28 novembre 1628). Paris, E. Martin, 1629, in-8°.

[4] Vol. 717, fol. 14.

donne advis de son retour chez lui; il est passé par le vinaigre sur l'enveloppe, sans qu'il y ait rien eu de gasté Dieu mercy. Nous y avons trouvé le livre de Bertius [1], à l'ouverture duquel je suis tombé sur la page 244 laquelle seule pouvoit bien meriter d'en faire la recherche [2], et quelque simplicité qui predomine en ce pauvre bon homme, tousjours son recueil peult servir de quelque sorte de soulagement aux curieux de voir les choses qu'il a assemblées. Je vous remercie trez humblement du soing qu'avez eu de me l'envoyer, et s'il fust arrivé deux heures plus tost, je luy eusse faict passer les monts à faulte d'autre nouveaulté. N'ayant osé envoyer par cet ordinaire d'Avignon le Tertullian de Mr Rigault, sur la deffance que vous m'en avez faicte depuis peu, ne cez memoires de la Royne Marguerite parce que j'en avois eu le premier exemplaire de la part d'une persone qui l'a, je m'asseure, faict tenir en ce païs là plus tost qu'en celui cy.

Le sr Bide nous rendit dernierement, avec une lettre de Mr Priandi de Grenoble du 17, voz deux pacquets du 9 Febvrier, où nous trouvasmes cez trois ou quattre pieces bien curieuses tant des dicts memoires et opuscules de Picherel [3] et de la vie de ce cardinal Alborno en

[1] Sur Pierre Bertius, voir t. I, p. 5. Le livre dont veut parler le correspondant des frères Dupuy est celui que le cosmographe et historiographe du roi composa à l'occasion de la construction de la digue par laquelle Richelieu fit fermer le port de la Rochelle : *De aggeribus et pontibus hactenus ad mare exstructis digestum novum* (Paris, 1629). L'ouvrage a été réimprimé dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum.*

[2] On trouve à cette page une lettre du cardinal de Richelieu à l'auteur. Cette lettre en langue latine (*Ad P. Bertium, geographum et professorem regium*), écrite en janvier 1629, a été réimprimée par Avenel (t. VII, p. 626).

[3] Pierre Picherel est un savant du XVIe siècle que les recueils biographiques de notre temps ont oublié. Il naquit près de la Ferté-sous-Jouarre et mourut en 1590 dans un prieuré dépendant de l'abbaye d'Essomes. C'était un docte humaniste et aussi un hébraïsant, ce qui lui a valu une place honorable, comme dit le *Dictionnaire de Moréri*, dans le *Gallia orientalis* de P. Colomiès. Il est même question de Picherel dans la *Bibliothèque sacrée* du P. Lelong et dans les *Mémoires* du président de Thou, lequel rapporte que le jour où il alla le voir, le vieillard (alors âgé de soixante-dix-neuf ans) avait étudié pendant quatorze heures. Les opuscules théologiques de Picherel, écrits en latin, furent recueillis par André Rivet, théologien de Leyde, et imprimés en cette ville (1629, in-12).

françois[1], que de ce grand edict du 15 Janvier, dont le dict s^r Bide tesmoigna d'avoir si grande envie, et si grand besoing pour s'instruire de la fonction de sa charge d'Intendant parmy la milice, que je le luy baillay de bon cœur sans en voir que deux ou trois articles, et ne s'en est veu aulcun autre exemplaire jusques à ce jourd'huy que M^r le Premier presidant en a receu un par la staffette qu'il m'a promis me faire voir si tost qu'il l'aura parcouru, de sorte que vous nous obligerez bien de nous en envoyer un autre exemplaire, tel que vous pourrez, si n'en pouvez avoir de cette premiere edition. Celuy qui a envoyé à M^r le premier Présidant le sien, dict qu'il y avoit soubs la presse un livret de modifications telles que le parlement jugeoit y pouvoir escheoir, qui meriteront bien d'y estre joinctes, si cela est vray, comme il ne seroit pas tant incompatible, puis qu'on l'a voulu imprimer avant qu'il fust verifié selon les formes accoustumées.

J'avois auparavant eu par une precedante staffette voz despesches du 24, 26 et 30 janvier toutes ensemble, bien conditionnées et par consequant touts les livrets et papiers qui y estoient joincts, qui sont en tel nombre en toutes, et de si hault goust la plus part que je ne vous sçaurois exprimer les obligations que vous accumulez à toutes heures et à tous moments sur nous.

Je fus si malheureux lors de l'expedition de la dernière staffette que M^r le Mareschal d'Estrée et M^r le premier Presidant en firent anticiper le depart d'un jour et demy sans que j'en feusse adverty, de sorte que vous aurez esté longtemps sans recevoir de mes lettres, non sans un grand reproche sur moy, car elles ne vont que de 15 en 15 jours, dont l'interstice[2] est bien long et faict on icy ce qu'on peult pour les faire remettre à une foys la semaine.

Au reste la derniere foys que je vous escrivis, qui fut le 12 Febvrier, je fus encores si malheureux, que venant de recevoir une grosse

[1] *La vertu ressuscitée ou la vie du cardinal Albornoz, surnommé père de l'Église*, par de Lescale (Paris, 1629, in-8°). Gil Alvarez Carillo de Albornoz, cardinal-archevêque de Tolède, mourut le 24 août 1367.

[2] Nous avons déjà trouvé (t. I, p. 439) le mot *interstice* employé pour *intervalle*.

despesche de Rome je negligeai de parcourir vistement une lettre que j'y trouvay sans datte, et que j'estimay sur les premiers mots devoir estre de plus vieille datte que les autres, bien qu'en effet elle fust plus fraische de huict ou 15 jours. Et aprez le partement de la staffette j'y trouvay les nouvelles de l'arrivée de Mr de Thou à Raguse en bonne santé, bien qu'eschappé de deux grandes fortunes, où il avoit perdu son valet et son equipage, dont je fus grandement mortifié, d'avoir manqué l'occasion de vous en faire part. Car si bien il y a eu de la perte pour luy, j'estime le gain si grand, quand on s'en tire la vie sauve, qu'il y a lieu de s'en resjouyr à bon essiant attendu que ce contentement luy demeure tousjours d'avoir veu les païs et les singularitez qu'il avoit tant desiré de voir. Vous aurez maintenant la coppie de l'article le concernant en cette lettre, qui est escripte à mon advis le 12 ou le 19 Janvier qui sont les jours ordinaires qu'on escript de Rome à Genes. Je crois bien que vous en aurez eu l'advis d'ailleurs, mais à tout cas j'ay estimé de vous en debvoir faire part, quand je puis, n'ayant peu vous envoyer la lettre originale à cause d'un article concernant un ordre de recevoir quelque partie d'argent et de le faire tenir, qui a obligé de laisser la lettre à celuy qui y estoit interessé.

Or pour responce à voz lettres, aprez mille trez humbles remerciements (que je suis constrainct vous reiterer et à Mons. du Puy vostre frere, tant au nom de mon frère, encores qu'il soit allé à Beaugentier, qu'au mien propre) de tant de belles singularitez dont il vous plaict nous faire part incessamment, et de la grande peine que vous daignez prendre à nous escrire si souvent, dont nous ne sçaurions nous revancher de nostre vie, j'ay à vous rendre conte en premier lieu de ce que vous desirez tant d'apprendre, pour raison d'Orange[1], pour raison de quoy l'on a faict courir icy plus d'une foys les mesmes bruicts dont vous avez ouy parler de pardela. Mais quand nous le voulusmes verifier, nous trouvasmes que tant s'en fault que cela fust vray, qu'au contraire en ce mesme temps là, il y avoit des commissaires du Prince

[1] La ville d'Orange (département de Vaucluse).

d'Orange dans la ville qui faisoient je ne sçay quelles procédures, lesquels y ont longuement sesjourné et je ne scay s'ils n'y sont poinct encores. Bien suis-je trez asseuré que le Gouverneur y est tousjours[1], et qu'il y a la mesme direction que de coustume, et les mesmes commandements, n'ayant poinct ouy nommer ce Latour. Et pour la religion dudict Gouverneur, je ne puis pas sçavoir s'il se lasse d'estre huguenot ou non, et s'il a envie de se faire catholique ou non, mais pour le moings il n'a point encores faict de profession publique de la religion catholique. Que je ne pense que le Roy feroit trez bien de s'en asseurer s'il pouvoit honorablement, je ne le sçaurois dissimuler scaichant comme je faicts avec certitude la foiblesse des pretentions de cette souveraineté, et au contraire les justes raisons qu'a le Roy de se la maintenir, à qui que ce soit que puisse appartenir la proprieté du fonds, soit au Prince d'Orange dujourd'huy[2], ou à Mr de Longueville[3] ou autres. Et ceux qui conseillerent au deffunt Prince Maurice[4] de refuser l'homage par luy deub au Roy luy firent tort, et à tous ceux qui auront droict et cause de luy. Car tost ou tard, il fauldra vuider le differant, et il n'est pas pour competer avec un Roy de France qui a tant de droict de son costé, et tant de moyen de s'en faire à croire, et de tirer la raison du tort que ses devantiers ont souffert si longuement, tandis qu'ils estoient divertis à autres occupations et pensées plus importantes. Et puis que vous dictes qu'on faict recherche des droicts du Roy, je vous supplie me mander s'il est poinct sorty de coppie de voz mains, des memoires que je vous avois autresfoys baillez sur ce subject. Voire si Quentin en pouvoit aller transcrire chez vous une coppie sur vostre exemplaire je serois bien aise que la luy fissiez entreprendre ou à quelque autre, de qui vous

[1] Sur ce gouverneur, le sieur de Valkembourg, voir t. I, p. 390.

[2] Frédéric de Nassau.

[3] Henri II d'Orléans, duc de Longueville, naquit le 27 avril 1595, fut gouverneur de Picardie, comme son père, se distingua dans les guerres de Franche-Comté et d'Allemagne, ne se distingua pas moins comme négociateur à Munster et mourut à Rouen le 11 mai 1663.

[4] Le frère et prédécesseur de Frédéric de Nassau.



IMPRIMERIE NATIONALE

peussiez prendre quelque confiance chez vous, car je ne serois pas bien aise qu'ils en peussent retenir et faire courir des coppies, s'il estoit possible. J'en ay bien encores la minute originale de ma main[1], mais plus tost que prendre la peine à la chercher entre mes papiers je payerois volontiers la peine d'un coppiste, si vous l'avez agreable, et de me l'envoyer, s'il vous plaict, par la staffette, bien enpacquetté, à diverses foys s'il ne peut venir en une seule[2].

J'ay veu dans un memoire de Cellerier un petit livret in quarto de deux feuilles seulement intitulé lingua Samaritana; s'il s'en trouve d'autres exemplaires, je vouldrois bien en achepter trois ou quattre pour en envoyer à mes amys et qu'il vous pleut me les envoyer dans un pacquet de lettres. Comme aussy verrois je bien volontiers dans un pacquet s'il peult venir ployé in 4° seulement, le Tarich de Perse[3], pour le joindre à un discours d'Abbas le Persan, qui regne encor aujourd'huy[4], si j'y trouve aulcun rapport de l'un à l'autre. Il a esté imprimé à Venize et est intitulé Delle conditioni (*sic*) di Abbas Re di Persia di Pietro della Valle[5] 4° 1628. Avec la Genealogie derriere tirée depuis Adam en 79 degrez de pere en fils[6]. C'est l'autheur mesmes qui me l'a envoyé et je ne l'ay receu que depuis hier, j'ay escript en Italie pour en avoir d'autres exemplaires. Ce gentilhomme qui estoit venu de Perse

[1] Cette minute originale des *Instructions concernant les droicts du Roy en sa souveraineté d'Aurange* est conservée dans le registre LXXVIII de la Collection Peiresc, à Carpentras : elle y occupe les feuillets 187 à 206, lesquels avaient été enlevés de ce registre et ont été restitués à la bibliothèque d'Inguimbert à la suite de la condamnation de Libri.

[2] Une copie des *Instructions* se trouve dans le registre LXXVIII, tout rempli de pièces relatives à la principauté d'Orange.

[3] *Tarich Fenaï*. C'est une histoire (en langue turque) des anciens rois de Perse, depuis le règne d'Husheng jusqu'à l'époque de la conquête arabe. Le *Manuel du libraire* ne cite qu'une édition de Vienne, gr. in-4°, 1784-1785.

[4] Schah Abbas, surnommé le Grand, ne régnait plus au moment où Peiresc écrivait ceci. Proclamé roi de Perse en 1586, il était mort en décembre 1628 et il avait eu pour successeur, trois jours après sa mort, son petit-fils Sophi II. Voir l'*Art de vérifier les dates*, t. V, 1818, in-8°, p. 287-288; *La Perse*, par Louis Dubeux, 1841, in-8°, p. 355-358.

[5] Sur Pierre della Valle voir t. I, p. 545.

[6] L'ouvrage fut traduit en français par Baudouin (Paris, 1631, in-4°).

avec le filz du s^r Tanneur l'esté passé m'avoit promis coppie de quelque chose de semblable, mais il ne s'en est pas ressouvenu, il seroit bon de sçavoir de luy ce que c'est et tascher d'en avoir la veüe. Et s'il estoit en la mesme volonté on luy pourroit envoyer un coppiste chez luy, pour le descharger de ce soing ou bien chez le filz de M^r le Tanneur, qui en aurà sans doubte aultant par devers luy.

J'avois oublié par mesgarde de vous accuser la reception de la lettre de M^r Rubens, si vous n'en avez trouvé aulcune mention dans les miennes comme je pensois avoir faict; il ne m'escripvoit quasi que la mesme chose que ce que vous m'en touchiez de la vostre, qui fut la cause possible que je negligeay de la vous envoyer; seulement il disoit qu'il n'y [1] trouvoit aulcun curieux de faire des recueils d'antiquitez et que le Roy [2] aymoit fort la peinture et le venoit souvent voir travailler au logement qu'il luy avoit faict donner dans le palais, où il avoit faict un sien portraict à cheval dont il estoit demeuré bien satisfaict. Et qu'il s'en venoit à ce moys de mars avec la Royne de Hongrie et faisoit estat de me venir voir en passant et mes bagatelles [3].

J'ay prins grand plaisir de voir les inscriptions de Transylvanie de M^r Grottius à qui j'ay bien de l'obligation aussy bien qu'à vous de la liberale communication qu'il vous a pleu m'en faire. Il seroit fort à propos qu'on en eust ainsin de tous les pays qui ont esté soubs l'empire Romain, car on y verifieroit une infinité de belles choses, pour la cognoissance des vrays noms des lieux et specialement de leurs colonies dont les geographes nous laissent si souvent en doubte ou dont ils n'ont pas mesmes faict mention bien souvent, oultre une infinité d'autres belles choses qui s'y apprennent de l'antiquité.

J'ay escript au cavalier Doni [4] suyvant ce qu'il vous plaict m'ordonner

[1] A Madrid, où la lettre ici mentionnée fut écrite le 2 décembre 1628. Voir la traduction de cette lettre dans *Pierre-Paul Rubens, documents et lettres publiés et annotés* par Ch. Ruelens (Bruxelles, 1877), p. 69.

[2] Philippe IV, fils de Philippe III, avait succédé à son père sur le trône d'Espagne en 1621, à l'âge de seize ans.

[3] Ce que Peiresc appelait si modestement ses *bagatelles*, Rubens l'appelait l'*abrégé de toutes les curiosités du monde* (*loc. cit.*, p. 70).

[4] Jean-Baptiste Doni, né à Florence en

pour l'edition des inscriptions qu'il avoit recueillies[1], et veux croire qu'il se laisra persuader de les lascher pour les laisser imprimer en Hollande avec l'auctarium de Gruterus[2], où l'edition s'en ferà sans doubte plus commodément, plus belle, en plus beau papier et plus correcte que toute autre part, principalement si l'Elsevir s'y vouloit interesser[3]. Je pense qu'ils suivront l'ordre et la disposition que feu Mr della Scala avoit donné au volume de Gruterus[4] et sçauray volontiers s'ils n'entendent imprimer que l'auctarium seulement, ou bien refaire toute l'edition de Gruterus, ce que j'aymerois bien mieux, afin que ce fust en bon papier où l'on peust escrire, ce qui est impossible en celuy de cette Alemagne, qui a esté cy devant employé. J'en ay recueilly quelques unes de cez païs de deça que je bailleray volontiers, mais je vouldrois bien, en aydant à la despance, si besoing est, les faire imprimer en cahier à part, comme on a faict celles d'Espagne, pour voir tout d'une veüe le rapport des unes aux aultres et servir principalement à la cognoissance des origines de nostre païs. Sauf à cez Messrs de remettre les mesmes soubs les chapitres de la grosse oeuvre selon la disposition de Scaliger. A leur volonté.

1593, mourut dans la même ville en 1647. Il étudia le droit à Bourges sous Cujas, fut ensuite protégé par le cardinal Fr. Barberini, qui le logea dans son palais et en fit son secrétaire pour les lettres latines; il devint aussi secrétaire du Sacré Collège, et il abandonna la ville de Rome en 1640 pour aller occuper une chaire d'éloquence à Florence. Voir sur J-B. Doni l'article de Ginguené dans la *Biographie universelle*. Gassendi a mentionné les relations de Doni avec Peiresc (p. 294, année 1625, et p. 308, année 1627).

[1] L'antiquaire Antoine-François Gori, prévôt de la basilique du Baptistère de Florence, publia en 1731 (Florence, in-fol.) le recueil d'inscriptions que Doni avait laissé inédit (*Veterum inscriptionum collectio*).

[2] Sur Jean Gruter, voir t. I, p. 768.

[3] L'Elsevier, comme dit Peiresc, ne voulut pas s'intéresser à ce projet, car nulle publication d'inscriptions anciennes ne fut faite par la célèbre imprimerie. Il fallut attendre jusqu'en 1707 pour avoir l'édition augmentée et améliorée tant désirée par le correspondant des frères Dupuy (Amsterdam, 4 vol. in-fol. publiés par Georg. Grævius).

[4] *Inscriptiones antiquæ totius orbis Romani, auspiciis Jos. Scaligeri ac M. Velseri; accedunt XXIV Scaligeri indices* (2 vol. in-fol., sans date et sans nom de lieu). L'opinion générale est que le lieu d'impression fut Heidelberg, mais quant à la date, les avis sont partagés : Niceron indique 1601; le *Manuel du libraire*, 1602; Fabricius, 1603, etc.

M^r vostre frere Dom du Puy m'escript que le dict s^r Doni avoit desja presté son consentement, et qu'il se disposoit à me les envoyer, possible pour faire à la mode de son païs d'une pierre divers coups [1], car quand ils ont resolu de faire quelque chose, ils y demandent par aprez l'intercession de tous ceux qui leur en pourroient sçavoir gré auparavant que la conclure comme je l'ay esprouvé une infinité de foys en practiquant avec eux. A cela ne tienne qu'il ne fasse en cecy tout ce que vous desirez pour le bien public, et contentement de M^r Grotius et de cez Mess^rs. Je luy ai escript en termes qu'il aura subject d'estre content de moy pour ce regard s'il n'attendoit plus que cela ; mais parceque je cognois bien l'humeur du païs, j'estime que pour l'execution finale de ce bon dessain, et pour l'accellerer, il fauldra que M^r Grottius et celuy qui se charge de l'intendance de cette edition l'en requierent par quelque honneste lettre, car je pense qu'aussy tost on luy fera tomber les armes des mains [2]. Il s'est rencontré que nous avions eu cy devant quelques propos par ensemble et de bouche à son passage par icy [3], et par lettres, sur les difficultez qu'il auroit peine de vaincre s'il pensoit faire imprimer cela en Italie, et il m'avoit advoüé qu'il n'y voyoit guieres de remede, et que l'on en viendroit mieux à bout de pardeça. Il eust desiré le faire à Paris, mais je luy avois faict cognoistre l'impossibilité de le faire là aussy grande quasi qu'en Italie, pour le peu de courage de noz libraires, de sorte qu'on a trouvé la matiere bien disposée quand M^r vostre frere luy a parlé et que vous luy avez faict l'honneur de luy escrire de laisser faire cela en Hollande, ce que je crois qu'il desire et passionne [4] plus que ceux mesmes qui s'en font rechercher.

[1] Littré, sous le mot *pierre*, ne cite au sujet de cette locution qu'une phrase de Diderot : « On a fait d'une pierre deux coups. » Il serait facile de trouver bon nombre d'autres exemples antérieurs.

[2] Métaphore à rapprocher du vers de Malherbe :

De leur main insolente a fait tomber les armes.

[3] A l'époque (1625) où Doni, accompagnant le légat Fr. Barberini, son maître, reçut l'hospitalité à Aix dans la maison de Peiresc.

[4] Littré cite, sous le mot *passionner* pris dans ce sens, Mascaron et le duc de Saint-Simon ; il rappelle que Chifflet, dans sa *Grammaire*, avait déclaré que « passionner quelque chose n'est pas un bon mot ».

C'est pour quoy je ne doubte nullement qu'on n'obtienne de luy tout ce qu'on vouldra en cette conjoncture, avec un peu de compliments, comme je vous ay touché cy dessus.

Pour les livres m[anu]s[crit]s j'ay esté bien aise de voir ce qu'il vous a pleu m'escrire des sentiments de Mr Saulmaise, et en ce qui est du Pollux j'avois eu un peu de sa curiosité et en ayant escript à celuy qui m'avoit donné l'advis des dicts livres, pour le prier de verifier particulierement ce que ce pouvoit estre, ensemble de quelques autres pieces dudict catalogue, il m'a faict la responce que vous trouverez cy joincte. Mr Rigault a le goust si friand et si delicat qu'il n'estime ce semble rien l'argent parce que l'or est plus précieux, ne par consequant la chair du boeuf et du mouton, parce que celle des perdreaux et des chappons est plus exquise et plus savoureuse. Et toutefoys encores que toutes cez choses ne contestent poinct la preseance entr'elles selon l'usage de ce siecle, où elle est assez reglée, si est ce qu'on ne jette poinct l'argent pour ne garder que l'or, non plus qu'on ne jette pas le lard aux chiens pour vivre si scrupuleusement de la seule chair du gibier dont on se lasseroit plustost que du bœuf et mouton, estant bien certain que ce qui faict trouver le sucre meilleur, est la vicissitude et l'entregoust d'autres choses qui sont aigrettes et de differante saveur. Si touts les livres estoient d'un mesme style, pas un ne meriteroit de loüange pardessus les autres, et ne sçauroit on que c'est de beaulté de femmes s'il n'y en avoit que d'esgalement belles.

Quant au Poliænus j'en ay desja un m[anu]s[crit] assez net que j'apportay d'Italie. Si Mr Saulmaise ou aultre de vos amys s'en veulent servir, je le vous envoyeray trez volontiers, et si les livres de ce catalogue se peuvent recouvrer, ou desmembrer, je ne laisray pas eschapper celui-là, non plus que tout ce qui est de Proclus que j'avois destiné à Mr Holstenius, lequel a des desseins particuliers sur cet autheur.

J'ay bien de l'obligation à Mr l'Evesque d'Orleans[1] de la double fa-

[1] Gabriel de l'Aubespine. Voir, sur ce savant prélat, t. I, p. 99.

veur qu'il m'a daigné faire des deux exemplaires de son livre[1], dont j'ay desja parcouru avec plaisir celuy que vous m'avez faict tenir de sa part, et faisois estat de vous supplier de m'en retenir un exemplaire en blanc pour le faire bien relier, ayant esté bien aise qu'il vous en ayt baillé luy mesmes un autre en si bon papier et vouldrois qu'il en eust faict de mesmes d'un exemplaire qu'il m'avoit promis de ce beau volume qu'il avoit cy devant faict imprimer[2], où il disoit avoir faict corriger quelques endroicts, pour les tenir, avec l'honneur et le respect qui leur appartient, l'un et l'autre, entre les livres curieux. Il fault imputer à son bon naturel ce qu'il luy a pleu vous dire de mes services, car certainement je ne luy ay peu rendre aulcuns effects qui vaillent, mais il se paye de la seule bonne volonté comme Monsieur du Puy vostre frere et vous, Monsieur, qui n'attendez pas seulement que j'apprenne une des obligations que vous acquerez sur moy un jour, que vous n'y en adjoustiez une autre dez le lendemain sans que j'ay le moyen ne l'adresse de sçavoir user d'aulcune revanche qui vaille, ne vous faire paroistre comme il fauldroit au moings ce qui est de ma bonne volonté. J'eusse esté bien aise de vray que Monsieur l'Archevesque de Thoulouse eust eu agreable de me despartir un exemplaire de son factum[3], comme il vous a dict, pour le conserver entre les plus curieux papiers de mon estude où il y en a dont la compagnie ou le voisinage n'eussent rien desrogé au merite de son ouvrage. Mais un de ses amys m'escript qu'il en avoit donné un exemplaire à M^r le Prevost Marchier[4], et seulement l'avoit prié de me le faire voir, ce que le dict s^r Marchier n'a pas encore faict depuis son escrire[5] bien qu'il m'ayt apporté deux aultres livres assez grossetz venus de Paris dans ses coffres oultre celuy de

[1] *De l'ancienne police de l'Église sur l'administration de l'Eucharistie.* Paris, 1629. L'ouvrage fut réimprimé en 1655 (in-12).

[2] *De veteribus ecclesiæ ritibus* (1623, in-4°).

[3] Au sujet de la lutte de Charles de Montchal contre le parlement de Toulouse, la *Bibliothèque historique de la France* ne signale du prélat que deux imprimés, le *Journal de l'Assemblée de Mantes* et ses *Mémoires*.

[4] Sur l'abbé Marchier, prévôt de la cathédrale d'Aix, voir t. I, p. 95.

[5] C'est-à-dire depuis que l'archevêque de Toulouse lui avait écrit.

Monsieur d'Orleans que vous luy aviez baillé, lequel il m'avoit envoyé de Grenoble. Et adjouste de plus celuy qui m'escript, qu'on tient le factum fort secret, et que l'autheur faict estat de le tenir en cette reputation. Mais si quelque bon gros moine ou quelque *fratte*[1] bien zeellé en attrappe quelque exemplaire, nous le verrons bien tost entre les mains des colleporteurs, et encores pensera il avoir faict de quoy se faire canoinzer, en desrobant cette piece à son autheur. Possible me tient on pour suspect, et Dieu veuille que vous ne passiez dans la mesme cathegorie, car aulcuns m'ont imputé d'estre trop parlementaire et j'ay bien recogneu dans l'arrest qu'il vous a pleu m'envoyer, qu'on n'a pas moings affecté de nous faire le procez à nous autres de pardeça qu'à Mess^rs^ de Thoulouse, et vouldrois bien sçavoir au vray, si le cas estoit arrivé entre M^r^ l'Archevesque de Thoulouse et M^rs^ du Parlement d'entrer en contention de tous les chefs qu'on a voulu faire regler, mesmes pour les rangs des processions derriere le poille, parce qu'icy il y avoit eu quelque chose à redire sur cela, qui n'avoit pas neantmoings esclatté, ne paru dans le monde, l'affaire s'estant estouffée en sa naissance amiablement. Et puis que nous sommes sur cette matiere je vous prie me mander si c'est l'usaige de pardelà, et s'il est bien vieil ou recent, que les predicateurs preschants devant M^r^ vostre Archevesque adressent leur discours, non aux auditeurs, mais au dit s^r^ Archevesque seul, aussy bien que quand on presche devant le Roy, ou les Roynes, comme il fut practiqué l'année derniere en cette ville, sans qu'on s'en voulust formalizer, bien que ce ne fust pas bien patiemment qu'on le souffrit, ne avec tant de concurrance que de coustume de Mess^rs^ du Parlement, qui ne voulurent pas, et ne penserent pas estre à propos de faire de contention pour si peu de chose principalement en cette conjoncture que le desadvantage est si grand de leur costé. J'avois tousjours oublié de vous en demander vostre sentiment. On trouvoit je ne sçay quelle incompatibilité pour ce regard en la personne d'un evesque, puisque celuy qui preschoit allant monter en chaire prenoit sa mission imme-

[1] *Fratte*, frère, moine.

diate de luy et sembloit aller porter la parole que l'evesque mesmes eust deub annoncer comme souloient faire les anciens prelats et sembloit aussy debvoir parler plus tost de la part du dict evesque à son peuple et luy faire les ammonitions [1] en tel cas requises, que de parler de son propre chef, et s'adresser au dict evesque si ce n'est par quelque petite digression convenable à sa personne et à sa qualité.

Il me reste un autre commandement dont il vous a pleu m'honorer, pour auquel satisfaire je vous envoye un extraict de tout ce qui s'est peu trouver dans le couvent des Cordeliers de cette ville d'Aix concernant la proffession religieuse et ecclesiastique de frere Gauchier de Volland, dont on eust bien eu de la peine de rien trouver sans la recherche qui en avoit esté desja faicte il y a deux ou trois ans à la requeste d'un gentilhomme breton qui se disoit son parent, lequel emportà un extraict pareil à celuy que je vous envoye, dont un religieux avoit retenu coppie, que j'ay faict collationner sur l'original, signer par le greffier du seneschal et seller du seaul de la dicte seneschaussee en deüe forme, estant bien marry qu'il ne se soit trouvé rien de plus precis. Mais les papiers de ce couvent ont esté trez mal tenus. Or il s'est rencontré en faisant faire cette perquisition que j'ay apprins que cette affaire touchoit principalement une femme encores vivante, la plus prochaine de parenté qu'eusse le dict defunct Gauchier de Volland, laquelle, si les biens dont est question estoient en ce païs, en auroit la succession entiere exclusivement à tous les autres parents plus esloignez. Laquelle a un fils fort honneste homme et fort traictable qui est bien de mes amys, lequel est homme de party, et possible auroit moyen de faire taire tous les autres parents et pretendants de ce païs icy, et pourroit prendre la peine de s'en aller sur les lieux si on vouloit entrer en traicté avec luy. De quoy j'ay estimé vous debvoir donner advis, afin que vous en puissiez parler avec celuy pour qui vous avez demandé cette instruction. A quoy je n'adjousteray autre chose si ce n'est que pour cette succession il y a

[1] Peiresc écrit le mot *admonition* à peu près comme l'écrivait Olivier de Serres. De l'*Amonition* du *Théâtre d'agriculture* Littré a rapproché l'*Ammonission* d'un écrivain du XIII^e siècle, Beaumanoir.



IMPRIMERIE NATIONALE.

un procez formé et pendant à Paris, contre Monseigneur le comte de Soissons, qui s'est saisy des biens comme mouvants de son fief au païs de Maine, si je ne me trompe, à faulte d'heritiers. Presupposant comme on dict que ce Gauchier se soit depuis sa profession et ordre ecclesiastique marié en ce païs là soubs autre nom et ayant laissé des enfants depuis decedez sans hoirs, et sans pouvoir legitimement disposer de ses dits biens au prejudice des heritiers ab intestat. Si j'en puis avoir de meilleures instructions, je ne manqueray pas de les vous envoyer, et si vostre amy trouve à propos d'entrer en traicté avec celuy cy, je tascheray de le servir pour l'amour de vous en tout ce qui me sera possible et d'employer tout mon credit de pardeça pour luy procurer toute la satisfaction que je pourray, et disposer ce mien amy à tout ce qui se pourrà trouver juste et raisonable, et à toute sorte d'honneste party. J'attendray ce qu'il vous plairra m'en ordonner.

J'ay esté infiniment aise de voir le memoire qu'il vous a pleu me communiquer de la part du s^r^ Diodati, pour les errata de l'edition angloise du concile de Fra Paolo, sur quoy je feray corriger mon exemplaire. Mais je pensois que ce fussent apostilles de l'autheur qu'il eust adjoustées sur la dicte edition, de ce qu'il semble que ce ne soient que les faultes d'imprimerie, remarquées par quelqu'un qui l'aura conferée sur l'autographe sur lequel avoit esté faicte l'edition angloise. Car en effet j'ay apprins que le dict fra Paolo s'estoit plainct de quelque alteration ou interpolation qu'on y avoit faicte contre son sens et qui faisoit je ne sçay quelle contradiction importante au fonds, qui estoit ce que j'eusse bien desiré de voir. Mais tousjours luy ay je bien de l'obligation de cecy qui rend la lecture de la piece bien plus facile et plus agreable.

Vous me faictes grande faveur de proffitter le temps du sesjour de Quentin pour luy faire coppier cez belles relations italiennes de M^r^ de Thou et du cardinal de la Cueva[1]. Encores vous doibs je de nou-

[1] Alfonse de la Cueva, évêque d'Oviédo, de Malaga et de Palestrine, devint cardinal en 1622 et mourut en 1655, le 10 août, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avait été célèbre sous le nom de marquis de Bedmar; ambassadeur de Philippe III à Venise, il fut, avec le

veaux remerciements du soing qu'il vous a pleu de prendre non seulement de me retenir des livres nouveaux curieux, mais aussy de m'en envoyer les parties[1] tant de Cramoisy que Cellerier, ce qui est plus tollerable, puis qu'il vous plaict ainsin, leur en laissant tenir les conterolles sur leur libvre courant, que de vous donner la peine et l'importunité de les tenir vous mesmes, comme vous faisiez autres foys, en quoi vous m'avez infiniment obligé et m'obligerez bien davantage, s'il vous plaict vous resouldre pour l'amour de moy, quand vous recevrez de l'argent de ma part, de le tenir en un sac à part et y en prendre à mesure que vous m'achepterez quelque livre en dettail ou que vous payerez quelque copiste, sans vous mettre en peine d'en dresser des parties et d'en retenir memoire, si ce n'estoit de quelque piece dont le prix fust si extraordinaire que vous jugeassiez à propos de le faire sçavoir à l'advance.

Mr Cardon m'escript de Lyon qu'il a receu pour moy les Antiguedades de Cadis[2], mais je ne suis pas d'advis de le presser de me les faire tenir que Lyon ne soit achevé de purifier.

Mr Godefroy m'avoit pareillement appresté quelques livres que je suis bien en peine de faire venir seurement, parce que nous n'avons pas encores peu restablir le commerce des marchandises avec les provinces voisines de crainte qu'on y mesle de celles de Lyon. Si le Roy vient, il fauldra les faire passer comme du train de la cour. C'est pourquoy je ne suis pas d'advis que vous m'adressiez mes livres par Lyon, car tout y demeureroit ou à l'abandon en quelque lieu des chemins. Si Mr le Pelletier venoit et qu'il voulut faire passer ma balle comme des dependances de ses hardes, il y auroit plus d'esperance de luy faire avoir entrée. Mais en ce cas il fauldroit prendre certificat à Paris, tant des officiers du Chastellet que de l'Hostel de ville, de l'emballement d'icelle et qu'il y fit apposer en divers lieux le scel de plomb du Roy et

duc d'Ossone, gouverneur de Naples, l'auteur de la conjuration de 1618. On lui attribue un traité : *Squittino della liberta veneta*, qui a été traduit par Amelot de la Houssaye.

[1] Mémoires, rôles, et, comme nous disons aujourd'hui, factures.

[2] Ce livre a déjà été l'objet d'une note dans le tome I.

de la ville de Paris, et qu'on print certificats des lieux du passage par les chemins par où on la conduiroit, pour faire voir qu'elle n'auroit poinct passé par Lyon, ne par les lieux infectez de la maladie qui sont entre Vienne et Valance. Et en ce cas on pourroit esperer de la faire passer jusques icy. Mais tout cela est bien difficile, et au dict cas la fauldroit adresser à Valance chez Mr Paury[1], ou je l'envoyerois prendre. Il fauldrà attendre ce que le temps pourrà operer, et tousjours vous demeureray je infiniment redevable, estant de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 2 mars 1629.

Vous aurez les nouvelles dans la lettre de Mr de Lomenie que je le supplie vous communiquer.

Je vous avois supplié de m'envoyer quelques exemplaires d'un petit panegyrique du sieur Naudé sur l'antiquité de l'escolle de Paris 8° chez Jean Moreau 1628[2]. Je vous en supplie de rechef, et d'y en adjouster une coupple de cet autre livret du sr Coecilius Frey[3], dont le tiltre est Admiranda Galliarum 8° apud Franciscum Targa, en la sale du palais[4]. Ils pourront venir en blanc ployez et battus, dans un pacquet, pour les envoyer en Italie à des gents qui les trouveront à leur goust, vous

[1] Ce mot n'est pas lisiblement écrit, et la forme ici donnée est douteuse.

[2] *De antiquitate et dignitate Scholæ medicæ parisiensis.*

[3] Jean-Cécile Frey, médecin et polygraphe, né à Kaiserstuhl vers 1580, mourut à Paris le 1er août 1631, après avoir longtemps professé la philosophie au collège Montaigu. Voir sa bibliographie dans le tome XXXIV des *Mémoires* de Niceron, complétée dans le *Moréri* de 1759. Jean Balesdens a réuni les divers opuscules de Frey en deux volumes qui parurent à Paris en 1645 et 1646, in-8°. On a une lettre de Peiresc (Minutes de Carpentras, registre III, fol. 391) écrite d'Aix le 2 mars 1629 à «M. Frey, docteur en médecine à Paris». Diverses pièces de Frey relatives à la Rochelle sont mentionnées dans le catalogue de la Bibliothèque nationale (*Histoire de France*, p. 570, n° 2619; p. 575, n° 2692) : *Rebellis Rupellæ ruina* (1628); *Panegyris triumphalis* (1629, in-4°).

[4] Le titre complet est celui-ci : *Admiranda Galliarum compendio indicata* (Paris, 1628, in-12).

suppliant d'excuser la frequance de mes importunitez. Vous aurez des vers de Mr Remy sur l'accidant de l'assablement[1] de l'embouscheure du Var, qui ne sont pas à negliger, ce semble[2]. Je seray bien aise d'apprendre quel jugement on en fera, et qu'il vous plaise en envoyer un exemplaire au bon P. Vassan[3], et un au bon homme Bertius de ma part. J'oubliois de vous dire pour les oeuvres de Malerbe que je n'ay que quelques vers et afforce lettres siennes qu'il m'avoit demandées pour en faire choix, je les chercheray et parleray à Mad. sa femme.

J'escripts à Mr de Lomenie pour un brevet de gentilhomme de la chambre en faveur du sr Cesar de Nostradame[4]. Je vous supplie d'interceder pour luy et de faire fournir ce qui sera necessaire à Mr de la Tremoliere à qui j'en escris un mot, ou à tel autre que vous adviserez estre plus propre.

J'aurois encore de besoing à mesmes fins d'un petit office de la Vierge en grec en l'an 1620 chez Jean Hebert.

J'escripts à Mr d'Orléans et à Mr le Lectier, vous suppliant de leur faire tenir mes lettres et de prendre soing de celles du sr Versoris et du sr Frey[5].

---

VIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

RUE DES POICTEVINS PREZ SAINT ANDRÉ DES ARTZ, CHEZ Mr DE THOU,

À PARIS.

Que cecy ne se divulgue poinct, je vous supplie.

Madame de Guise et Mr de Joinville son filz ne passerent poinct à

[1] Pour ensablement.

[2] Cette pièce n'a pas été reproduite dans les *Poemata* déjà souvent cités (Paris, 1645).

[3] Sur le père Vassan, voir t. I, p. 20.

[4] Voir, sur César de Nostredame, t. I, p. 664. Au sujet du brevet obtenu par Peiresc, et dont il paya généreusement tous les frais, comme nous l'apprend la phrase suivante, voir le fascicule II des *Correspondants de Peiresc*, p. 18 et suiv.

[5] Vol. 717, fol. 15.

Aix où l'on leur avoit preparé logis, d'aultant que Mr de Guize dict que son filz n'apportoit aulcun nouveau pouvoir, ains seulement des lettres de cachet au parlement et aux procureurs du païs pour commander en absance de Mr son pere. Or par le premier pouvoir qu'il avoit eu par lettres patentes enregistrées dez l'an 1616, il n'y auroit que la simple survivance, à condition de succeder à son pere, et aprez la mort d'iceluy, sans autres nouvelles provisions, pouvoir commander dans la province, etc., se reservant le Roy la reception de son serment. Or n'y est faict aulcune mention de commander en absance du pere, ains seulement aprez sa mort et je pense qu'on ne luy a jamais faict prester le serment au Roy. De sorte que je pense que Mr de Guise, voyant qu'il n'y avoit aulcun moyen de passer pardessus cez difficultez, se resolut enfin d'envoyer en cour pour faire expedier un nouveau pouvoir de lieutenance en absance, avec clause pour la prestation du serment au parlement, et cependant l'entrée a esté differée, car pour aller chercher le Roy sur la frontiere et puis le sceau à Paris, il y aura quelque temps. Cependant, parce que Mr de Guise vouloit que son filz commandast effectuellement, ce qu'on ne pouvoit souffrir paisiblement, pour prevenir toute contention, il fut concerté qu'il s'abstiendroit de son costé de faire d'acte de gouverneur, et que le parlement en feroit aultant du sien, et qu'on differeroit et dissimuleroit toutes choses de part et d'autre en attendant les commandements du Roy sur cela.

Madame de Guise a presté 6,000 escus[1] à Mr son mary par contract publique[2] devant notaire et tesmoings avant son partement pour l'armée. On avoit emprunté 500 escus pour luy meubler sa maison d'elle avant son arrivée. Ces navires ont bien despendu[3], et bien peu faict de service depuis qu'on les a quittez. Enfin il les a fallu tous laisser, et aller par terre.

Les trouppes qui sont passées ont faict de grands ravages, rançon-

[1] Je remplace par ce mot une abréviation formée de deux signes conventionnels.

[2] Peiresc dit *contract publique* comme Montaigne avait dit *un debvoir publique*.

[3] *Despendu*, c'est-à-dire *dépensé*. Voir au sujet de ces synonymes la piquante définition donnée par Malherbe et rapportée par Racan dans la *Vie* de ce poète.

nements et violements, sans que la penderie de quelques uns ayt peu remedier au mal; leur excuse et de leurs capitaines estoit que depuis onze moys ces pauvres soldats n'avoient pas touché un sol de leurs monstres, et qu'il les falloit bien laisser indemniser comme ils pouvoient.

Bezançon[1] reprocha publiquement à Mr le Mareschal d'Estrée que le Roy n'avoit poinct entendu que les trouppes traversassent la province comme elles ont faict, ains seulement un bout pour s'aller embarquer, et que le fonds estoit destiné pour ledict embarquement et traject par mer, et que cela ne s'estoit faict que par vengeance de ce qu'on ne s'estoit voulu laisser persuader de donner de l'argent[2].

[1] Charles de Besançon, dont il a été déjà question, ainsi que du maréchal d'Estrées, dans la lettre III du présent volume.

[2] Vol. 717, fol. 22. Cette lettre fut écrite le même jour que la précédente, comme nous l'apprend la mention inscrite au dos : 2 mars 1629. Signalons, dans le volume 9544 du fonds français, divers documents transcrits de la main des Dupuy et qui forment un petit dossier «pour estre envoyé à Mr de Peiresc, conseiller». Le premier de ces documents (fol. 84) est une relation des événements militaires de Suse, écrite de Chaumont, le mardi 6 mars 1629, et dont la dernière partie seulement a été conservée. Il y est question du maréchal de Schomberg, qui «a receu une mousquetade si favorable que la balle luy ayant passé entre la chair et les costes du costé gauche l'on promet sa guarison entiere dans 12 jours», du commandant de Valençay, «qui en a aussi receu une dans le gras de la cuisse, mais il n'a delaissé pour cela de continuer son travail . . . », du comte de Sault «qui a entierement deffait un regiment des ennemis dont estoit maistre de camp Don Marc Antonio Bellon, Milanois, lequel estant à cheval à sa teste s'est sauvé plus viste que le pas abandonnant ses compagnons». Le second document (fol. 84 v°) est une relation, écrite le même jour et en la même ville, de l'entrevue du prince de Piémont et du cardinal de Richelieu, et de l'enlèvement des barricades de Suse. Deux autres documents (fol. 96) sont relatifs à l'attaque et à la capitulation de la ville de Suse. Ces derniers, extraits de lettres écrites du camp de Chaumont, sont datés du 7 mars. Le narrateur donne, dans le dernier document, les détails que voici : «Le combat dura environ deux heures. J'y estois et je vous asseure qu'il y faisoit bien chaud. Enfin Mr de Savoie lascha le pied. On a pris dix drapeaux et trois capitaines prisonniers. . . . »

IX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 20 febvrier depuis quatre ou cinq jours par la voye de la staffette sous enveloppe de Mr de Fetan du 3 mars, où je trouvay les imprimés des resjouyssances de Rome, et de l'apologie pour les juges royaulx dont je vous remercie trez humblement, ensemble de toutes les autres belles curiositez qui y estoient joinctes, et principalement de la peine qu'il vous a pleu de prendre à nous faire si bonne part des nouvelles de pardelà. Estant bien fasché que la cessation de noz ordinaires nous empesche de vous pouvoir rien mander en revanche de pardeça, qui ne soit si envieilly que la grace en est perdüe. Vous pourrez voir les deux petits imprimez des dernieres nouvelles de la cour que nous avons eu hier et aujourd'huy, ne doubtant pas que vous n'en ayez aultant et au centuple de pardelà, aussy tost et plus tost que nous. Mais pour ne rien obmettre de ce qu'il vous plaict me commander, je ne laisray pas de vous envoyer tout ce que nous pourrons en avoir de pardeça. Ne pouvant y adjouster si ce n'est que la relation du XII est d'un gentilhomme qui est au service de Mr le Mareschal de Crequy, nommé Busset. Mr de la Barben, qui en est revenu aujourd'huy et qui en partit le samedy matin 10me, ne dict rien de plus, si ce n'est que revenant par Ambrun, il y rencontrà deux regiments qui alloient trouver le Roy et grand nombre de mulletz chargez de munitions et provisions necessaires à l'armée; que l'on preparoit le convoy de 2,000 mulletz pour le secours de Casal, et qu'aulcuns l'avoient asseuré (sans toutefoys qu'il en fust si acertainé[1]) que chascun

[1] Le *Dictionnaire de Trévoux* donne de ce «vieux mot» cette définition : *asseurer, certifier*, et cite ce vers de Marot :

Quant au travail, bien je vous acertaine.

des dits mulletz devoit porter une couverture de velours viollet semée de fleurs de liz d'or, pour faire que les trouppes qui feroient la scorte[1] fussent plus jaloux de les conserver, et que les ennemys eussent plus d'apprehension de violer la veneration et le respect qui estoit deub à cette livrée. On dict de plus que Senetaire[2] ne laissoit pas de continüer le traicté avec Mr de Savoye[3], et qu'il estoit arrivé le mesme jour avec certains articles corrigez, reformez en la forme qu'on disoit avoir esté auparavant demandée par le Roy, voire tous signez, mais je ne sçay s'ils seront venus aussy peu à temps, ou aussy tard que ceux que disoit l'ambassadeur d'Espagne avoir esté signez par son maistre.

Du costé de Nice vous aurez sceu que Mr de Guise avoit envoyé Le Plessis Bezançon[4] avec un trompete à Dom Felice dez le 6 de ce moys, lequel avoit demandé cinq ou six jours de terme pour advertir son maistre. Le 12 de ce moys les trouppes commancerent à passer la riviere avec grande facilité, parceque à la faveur des sables que la mer y avoit jettez dez le commancement de febvrier, encores que Dom Felice eust refaict un nouveau canal artificiel, on s'avisa de subdiviser l'eau de la riviere un peu plus hault, et la ranger en une vingtaine de diverses branches, qui la diminuerent en sorte que chascun rameau ou ruisseau pouvoit estre saulté et passé commodément par les gents de pied sans se mouiller. On avoit apporté des ponts de boys et autres engins que l'on n'a pas laissé d'employer pour le passage du canon, qui debvoit bientost passer et Mr de Guise en mesme temps, lequel estoit encor à Antibes, la pluspart de son armée estant desjà campée dans la plaine et les prairies audelà de l'eau. On dict mesmes que 30 ou

[1] Peiresc reproduit ici l'italien *scorta*. La forme *escorte* se trouve déjà chez des écrivains antérieurs.

[2] Henri de Senneterre ou Saint-Nectaire, marquis de la Ferté-Nabert, était alors maréchal de camp. Il mourut le 4 janvier 1662, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

[3] Sur la mission de Senneterre auprès du duc de Savoie, voir les *Mémoires* de Bassompierre (tome IV, pages 15-24).

[4] Bernard de Besançon, seigneur du Plessis, s'était distingué comme ingénieur au siège de la Rochelle. Voir sur lui une note dans le *Recueil Avenel* (t. IV, p. 135). Besançon est plusieurs fois mentionné dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. I, p. 135, 136; t. II, p. 164, 173, 340).



IMPRIMERIE NATIONALE.

40 coureurs, allant recognoistre le païs, trouverent une embuscade de 200 Espagnols où il y eust un peu d'escarmouche, et quelque prisonnier emmené, mais nous n'en avons encores rien de certain, si ce n'est que Mr de Guise receut un pacquet du Roy, soubs l'enveloppe duquel il en trouva un autre accompagné d'une lettre de Sa Majesté par laquelle elle luy commandoit de passer un jour certain, et aprez estre delà l'eau, ouvrir le pacquet qui y estoit joinct et non plus tost pour mettre lors à execution les mandements de Sadicte Majesté.

La maladie du conté Venaissin est cessée partout fors Carpentras, où il y a eu encores quelque petit accez. On a restably l'entrée pour le commerce quasi par tout ledict païs, et rouvert les ports et passages des rivieres, de ce costé là, et commancé à souffrir qu'on apporte de Grenoble des balles de hardes, et livres de persones particulieres; peu à peu il se fauldra apprivoiser. J'oubliois de vous dire que dez dimanche dernier les cinq galeres de reste qui avoient esté apprestées, suyvirent la premiere, et firent voile par un fort favorable temps pour aller à Antibes, et favoriser le passage des trouppes qu'il nous tarde bien de voir dans la terre ennemye, car elles ont rüiné tout le pauvre païs, estant incroyable des extorsions et rançonnements qu'elles y ont faict et des cruaultez exercées, pix qu'en païs de conqueste. J'oubliois encores que certaines galères de Sicile avoient abordé à Villefranche et deschargé quelque infanterie espagnole ou sicilienne d'environ 1,500 ou 2,000 hommes en fort mauvais equipage, et qui ne sont pas en estát de faire grande resistance aux nostres.

Pour respondre maintenant à vostre lettre, j'ay esté bien fasché du decez du pauvre Mr Poullain. Il avoit de fort curieuses recherches pour la matiere des monnoyes, qui meriteroient bien de n'estre pas perdües. Vous obligerez le public de vous en enquerir et d'en prendre un peu de soing, aussi bien que de celles de Mr Aleaume. Il avoit mesmes de fort bons libvres bien qu'en petit nombre; s'ils se vendoient, ils meriteroient d'estre recherchez. Il avoit entr'autres ce volume in fol° des

opuscules du P. Mariana[1] qui est tant deffendu en Espagne, où est le traicté De Monetis[2] qui le fit tant persecuter[3]. Je l'achetterois bien volontiers, si vous en rencontriez jamais à vendre soit celuy là ou autre, mes assortiments en cette matiere, qui sont assez grands, estants deffectueux en cette piece là, et en celle de la Græcia Lazii[4] de la vieille edition en petit folio, qui est bien meilleure, à mon gré, que la derniere de Francfort en plus grande forme, mais en trez chettifve lettre[5], et deffectueuse d'une espreuve qui y estoit joincte d'un autre ouvrage de cet autheur, dont je vous r'affraischiray la memoire à tout hazard, si vous le rencontriez jamais. Si j'eusse esté adverty des voyages que sont allez faire en Allemagne les s^rs Diodati et Gassendi[6], je les eusse priez de l'y chercher pour l'amour de moy. Cependant je vous remercie trez humblement du soing qu'il vous plaict de prendre de la transcription des deux registres des monnoyes dont je vous avois prié, tant chez M^r le presidant Lusson que chez M^r Aultin, ensemble des droicts et privileges des notaires apostoliques. Quant à la lettre du consul de l'Italie, je la vous renvoye avec mille remerciements trez humbles comme d'une

[1] Nous avons rencontré le nom du père Jean Mariana dans le tome I (p. 432). Le volume dont parle Peiresc est celui-ci : *Tractatus VII tum theologici, tum historici, videlicet : I. De adventu Beati Jacobi Apostoli in Hispaniam. II. De editione vulgata SS. Bibliorum*, etc. (Cologne, 1609, in-fol. de 444 pages).

[2] C'est le traité qui dans le recueil de 1609 porte le n° IV et est intitulé : *De monetæ mutatione.*

[3] Le père Mariana, accusé du crime de lèse-majesté pour avoir osé affirmer que le changement opéré dans la valeur de la monnaie est condamnable, fut mis aux arrêts dans le couvent des religieux franciscains de Madrid : il était alors âgé de soixante-treize ans. Le roi d'Espagne ordonna de faire acheter sans bruit le plus grand nombre possible d'exemplaires des sept traités et de les livrer aux flammes.

[4] Voir sur Wolfgang Lazius t. I, p. 218. Conférer une note des *Lettres françaises de Joseph Scaliger* (1879, p. 270).

[5] *Commentationum rerum Græcarum libri duo.* L'édition de Francfort, dont Peiresc se plaint, avait été précédée de deux éditions au moins, celle de Vienne (1558) et celle de Hanau (1605), in-folio l'une et l'autre. L'ouvrage de Lazius a été inséré par Gronovius dans le tome VI du *Thesaurus antiquit. Græcar.*

[6] Le voyage projeté ne se fit pas. Gassendi, ayant visité les Pays-Bas, revint à Paris le 8 août 1629, après environ neuf mois d'absence. Voir *Vie de Gassendi*, par Bougerel, lequel ajoute (p. 64) que «c'est l'unique voyage qu'il ait fait hors du Royaume».

piece qui n'a pas laissé de me bien consoler, encores que je ne l'aye peu lisre sans fremir, parceque j'y ay apprins que les naufrages dont on m'avoit escript de Rome estoient anterieurs au voyage ou arrivée à Seyde, car on me les escrivoit en sorte qu'il sembloit que cela fust arrivé à son retour[1], ce qui m'affligeoit grandement, attendu ce qu'on y adjoustoit de la perte de son equipage, qui me faisoit croire que toutes les curiositez qu'il pouvoit avoir ramassées en la Palestine et Œgypte fussent perdües. De ce que maintenant je suis en quelque esperance qu'il ayt saulvé non seulement sa persone, mais aussy les despouilles qu'il r'emportoit de cez païs orientaux, qui en sont plus fertiles que les contrées de Constantinople, à tout le moings, plus aiseez à recouvrer et avec moings de rançonnement.

J'attendois à ce jourd'huy bien impatiemment le retour de l'ordinaire de Rome, pour y apprendre des nouvelles plus fraisches du progrez de sa peregrination, mais il n'est poinct encores comparu, et fault que les troupes qui sont sur la frontiere tant d'un costé que d'autre l'ayent arresté, si ce n'est qu'il n'ayt pas trouvé à Genes les despesches de Rome, et qu'on l'y aye retardé une semaine pour les attendre comme ils font quelquefoys. Ou bien que Mr de Guise le retienne comme on dict qu'il arreste toute sorte de commerce de part et d'autre jusques à ce qu'il ayt faict esclatter son dessain, dont nous serons bientost esclaircis Dieu aydant. Si vous me pouvez envoyer par la voye de la poste un exemplaire du Tertullian de Mr Rigault, pour Mr le Premier Presidant, vous m'obligerez, et pour sa preface je vouldrois bien au moings en avoir exemplaire corrigé en un endroict où l'imprimeur a laissé je ne sçay quelle faulte en la douzieme page, ce me semble, lorsqu'il parle de l'opinion que Tertullian pouvoit avoir conceue du Montanus. Je vouldrois bien qu'il se resolut de la laisser imprimer de rechef à son libraire puis qu'il ne doubte plus que Mr le Cardinal n'en soit demeuré plainement satisfaict. Je n'ay poinct osé envoyer sans cela son exemplaire à Mr le cardinal Barberin et en attends tousjours sa resolution. Je me res-

[1] Peiresc a oublié de nommer ici François-Auguste de Thou.

jouys que nous puissions esperer un peu plus tost que ne pensions le Solin de Mr Saulmaise, mais je suis fasché que ses notes demeurent en arriere, voire quand ce ne seroient que ses prolegomenes[1], car Dieu sçaict quand on les luy pourrà arracher des mains si l'occasion de cette edition ne l'y force. Voilà quant à vostre lettre.

Il me reste à vous dire que je vous envoye une petite relation traduite de l'anglois de Purchas[2] par le sr Valois[3], de deux petits voyages assez curieux, l'un de Jean Sanderson en Syrie, et l'autre de Henry Timberley en Œgypte[4], m'asseurant que vous ne le verrez pas mal volontiers. Le dict sr Valois avoit prins cette peine à la priere du sr Gassendi, et j'en voulus retenir coppie, avant qu'il luy en envoyast la minutte comme il disoit vouloir faire, et comme je pensois qu'il eust faict, et que vous l'eussiez veüe par ce moyen. Mais il m'escrivit dernierement qu'il s'attendoit que j'en envoyasse une coppie, ce que je faicts maintenant avec priere d'en faire part au dict sr Gassendi à son retour, si ce n'est qu'il eust laissé ordre de la luy faire la part où il serà[5]. Il y aurà icy une lettre pour luy que je vous recommande, comme chose qui luy importe à ses affaires particulieres. Je vous envoye aussy le premier libvre du *Theophile* de Mr Fabrot[6] bien au net, et en l'estat qu'il peut estre plus commodément imprimé en trois colonnes, sur l'autre coppie cy devant envoyée. N'ayant osé en mettre davantage dans le pacquet pour ne le trop grossir, et pour ne laisser en arriere un petit livret des Actes du Pape Caius[7] venus de Rome que j'ay creu vous devoir envoyer à faulte de meilleur entretien. Il

[1] Littré n'a cité sous le mot *prolégomènes* qu'un seul écrivain, Guez de Balzac (*Le Barbon*).

[2] Sur Samuel Purchas, voir le tome I, p. 85.

[3] Il s'agit de Jacques de Valois, le trésorier de Grenoble, qui, en raison de son origine écossaise, connaissait bien la langue anglaise.

[4] Sanderson et Timberley ne figurent dans aucun de nos recueils biographiques ou bibliographiques.

[5] À l'endroit où il sera. Littré n'a pas signalé cette expression qui revient souvent dans les lettres de Peiresc.

[6] Le *Théophile* d'Annibal Fabrot devait paraître neuf ans plus tard (Paris, 1638, in-4°).

[7] Saint Caius, élu le 17 décembre 283, mourut le 22 avril 296.

y aurà là assez de quoy entretenir l'imprimeur s'il y veult mettre la main selon sa promesse, en attendant que par les ordinaires ou staffettes suyvantes, je vous puisse envoyer peu à peu les autres livres suyvants. Ce vous serà tousjours de la peine nouvelle, et nouvelle occasion de nous obliger nous mesmes en la personne du dict s^r Fabrot, que nous honorons et affectionnons, comme le seul qui faict un peu valloir les bonnes lettres de pardeça. Je vous recommande cette entreprinse tant que je puis, l'ayant grandement à coeur, pour le contantement de l'autheur, et pour l'honneur de nostre pauvre et sterile païs, qui doibt faire valloir le plus qu'il luy est possible les fruicts qu'il produict, quelque austerité qu'il y ayt, comme les septentrionaux font valloir leurs citres[1] et leurs biaires, à faulte de bons vins. J'oubliois que le passage de cez trouppes ont desassorty[2] tous nos livres de geographie de la carthe de Provence, que j'ay esté constraint d'arracher de divers endroicts pour en accommoder les deputez du païs, qui suyvoient les routtes avec les regiments par divers endroicts. Je vous supplie de m'en faire achepter quatre ou cinq exemplaires chez le s^r Tavernier s'il est possible de les faire separer comme je pense, et une coupple de celles du Daulphiné. Je n'ay pas encores peu expedier les inscriptions de M^r Grottius, mais ce serà Dieu aydant par le premier, et demeureray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 16 mars 1629[3].

[1] Peiresc écrit le mot *cidre* comme l'écrivait, au XVI^e siècle, La Noue dans cette phrase de ses *Mémoires :* «Meilleur que les *citres* de Normandie.»

[2] Littré ne cite sous le mot *désassorti* qu'une phrase de M^me de Sévigné. Le *Dictionnaire de Trévoux* cite sous le même mot un quatrain du duc de Nevers.

[3] Vol. 717, fol. 23. Voir à l'Appendice du présent volume, seconde partie (n^os I et II), deux lettres de Jacques Dupuy à Peiresc, une du 12 mars, l'autre du 20 mars.

X

[*SANS ADRESSE.*]

Monsieur,

Despuis vostre derniere despesche du 16me j'en ay receu deux des vostres du 27 febvrier et 2 mars, soubs une enveloppe de Mr de Fetan du dimanche xime, lequel m'escript avoir retenu par devers luy un livre assez grosset[1] qu'il dict reserver pour me le faire tenir par le prochain ordinaire. Je pense que ce soit le Tertullian de petit papier dont vous faictes mention, que nous pourrons avoir environ dimanche prochain ou lundy, car de Lyon icy par la staffette les despesches qui en partent le dimanche demeurent tousjours 8 ou 10 jours par les chemins, s'il ne se rencontre quelque extraordinaire qui les chasse. Mais si le Roy vient en Languedoc comme on dict, ces lettres viendront un peu plus viste. Car on ne songe nullement de restablir les ordinaires courriers, puis que Mr de Fetan s'est retiré dans Lyon, que le commerce ne soit absolument restably avec la ville de Lyon, ce que je ne pense pas estre faisable de nostre costé, que les grandes challeurs ne soient venües, pour descouvrir si la maladie n'y regrillera poinct. Ceux de la santé de Lyon avoient faict requerir le restablissement du dict commerce et pour justification de leur bonne santé avoient envoyé un estat des malades, avec certification qu'il n'y mouroit plus de la maladie que deux persones par jour, ce qui renouvella bien les allarmes de tout le monde icy, auquel un seul accez est cappable de donner l'espouvante toute entiere. On avoit relasché un peu de la rigueur du vinaigre, estimant que le bureau de Mr de Fetan fust hors de Lyon au lieu de Balmont d'où il faisoit datter ses lettres et brevects. Et parloit on de souffrir que les courriers ordinaires peussent aller d'icy à Vienne, et possible au dict Balmont dans quelque temps. Mais cette retraicte de Mr de Fetan a gasté tout le mystere, et destruict tout

[1] Le mot *grosset* a été trouvé par Littré dans le *Roman de la Rose*, dans Ambroise Paré et dans les *Mémoires* de Saint-Simon ; c'est, du reste, un mot d'origine provençale.

ce que nous avions advancé pour le regard, et a-t'on desjà renouvellé beaucoup plus de rigueur que de coustume, tesmoing les bulles de Montmajour de Mr de Breves que j'ay receues par la derniere staffette, dont l'enveloppe passà par le vinaigre chauffé, et peu s'en fallut qu'elles ne fussent endaumagées, mais Dieu mercy on y arrivà à temps, pour empescher qu'on n'y exerçast plus de rigueur. La grosseur du volume qu'elles monstroient avoir, fit demeurer en arriere vostre livre du Tertullian, comme je pense. On nous veult faire à croire que le Roy s'en revient par cette province en Languedoc, dans 3 semaines; si cela est, il fauldrà faire effort pour le restablissement de noz ordinaires de Lyon, et tascher de les faire arrester à Vienne, et qu'on leur envoye là les despesches de Lyon, pour faire cesser les ombrages qu'on a icy de la ville de Lyon; si le mal qui estoit en Valance et Vienne est cessé, nous en viendrons plus facilement à bout.

J'ay receu dans vostre despesche les exemplaires que vous y avez mis tant de l'inscription de Mr Rigault que de la preface, dont je vous rends graces trez humbles, et ne manqueray pas d'en faire inserer un dans l'exemplaire destiné à Mr le Cardinal, s'il se peult faire proprement, sinon j'y employeray le mien que j'avois tousjours tenu en laisse[1] pour cet effect, et puis le feray tenir par la premiere commodité. Entr'autres coppies de la dicte preface la premiere que je maniay me mit en grande allarme, car je la trouvay chastrée de tout ce qui alloit à la deffence du Tertullien, et craignois que toutes les autres fussent de mesmes, et qu'il eust prins fantaisie à l'autheur d'en retrancher cette partie là, qui me sembloit trez necessaire. Mais je fus tout consolé, quand j'eus verifié que les aultres estoient aussy entieres que la premiere que j'avois veüe, et prins conjecture que la chastrée estoit celle qui avoit esté veritablement faicte pour celuy à qui elle est adressée, et que le surplus avoit esté arraché de la lettre qui pouvoit avoir esté preparée pour Rome, afin de l'inserer en ce lieu là, où elle fict trez bien; tant est que j'en suis grandement satisfait et content, et grande-

[1] C'est-à-dire réserver, comme le chasseur tient en laisse des chiens dont il se servira plus tard.

ment obligé à la courtoisie de Mr Rigault, auquel si je ne pouvois escrire cette foys icy, je vous supplie de luy faire mes excuses trez humbles attendant de m'en acquitter mieux par l'ordinaire prochain, auquel temps je verray si par mesme moyen je luy pourrois faire tenir quelques lettres de recommandation pour les juges de Dijon, sinon de moy, qui n'y ay pas de grandes habitudes, au moings de quelqu'un de mes amys.

Il m'escript que Mr Autin mettroit entre les mains de nostre coppiste le registre de Lautier pour en transcrire ce que je luy avois demandé, qui n'estoit que certains feuillets des monnoyes du temps de St Louys, et s'il ne luy estoit incommode, toutes celles qui estoient audessus de Philippe le Bel, en remontant jusques à Philippe Auguste, en quoy ils m'ont bien obligé l'un et l'aultre, et je tascheray de leur en rendre toute la revanche qu'il me sera possible.

Je ne luy en avois pas demandé davantage, parce que le registre entre deux aiz qui commance au dict Philippe le Bel pouvoit suppleer le surplus en quelque façon. Mais c'est la verité que s'il se trouve de coppiste à prix honneste qui eust le courage d'entreprendre la coppie entiere de tout le dict registre de Mr Aultin, et que luy ne l'eust pas desagreable, je ferois de bon coeur la despance, et ne ferois pas pour cela moings volontiers aussy celle de tout le registre entre deux aiz. Et pensois vous en avoir escript à peu prez en ce sens là, mais je vois bien à ce que vous m'en revocquez en doubte, que je ne m'estois pas bien donné à entendre.

Cependant je vous suis bien redevable du soing que vous avez daigné prendre de l'un et de l'aultre, comme aussy de la recherche des livres de la secte Mahometane et de ceux d'Estienne, qu'il vous a pleu me retenir, en quoy je ne puis assez loüer vostre desbonnaireté en mon endroict, et la curiosité du choix que je trouve bien delicat et cappable de tenter de ceux mesmes qui pourroient estre moings curieux que moy. C'est pour quoy je seray bien aise qu'il vous plaise me les retenir tout à faict, non que plusieurs d'iceulx ne se trouvent parmy les miens. Mais ce que vous dictes qu'ils sont tous en blanc et fort nets, m'en a mis la salive en bouche, afin de les pouvoir faire mieulx relier que ne



IMPRIMERIE NATIONALE.

sont ceux que j'avois par devers moy de plus longue main, dont quelque amy sera bien aise de s'accommoder. Je n'en retrancheray que ce nouveau Testament grec 1569 que j'ai desjà double ou tripple, au lieu du quel je vous prie de prendre la petite bible hebraïcque in 16, si le prix en est moderé, pour la donner à un de mes amys qui a ce goust là, qui la sçait quasi toute par coeur, lequel en a une encores en moindre forme (je pense que c'est le 24) en plusieurs volumes, qu'il a continuellement dans ses pochettes, que je vouldrois bien luy renouveller, car elle est fort sallie et engraissée. Mais j'ay oublié la datte. Ce Mystagogus Cresolii[1] sera tousjours bon à avoir, puisque vous le trouvez bon, voire en fin papier, si le prix n'en est pas excessif.

Le sieur de Gastines m'escript de Marseille qu'il avoit renouvellé le credit à la dame de Lignage pour 400 l[i]b[vres] selon qu'il vous plairra d'en ordonner, et envoyer prendre chez elle pour mon compte. Je n'y regrette que la peine que ce vous est.

Nostre ordinaire de Rome n'est poinct encores passé de ce jourd'huy, nomplus que le vendredy de la semaine passée, et craignons qu'il ne soit retenu, avec toutes ses despesches, où je courrois fortune de perdre quelque petite anticaille qu'on y debvoit hazarder. Mais ce qui me le faict attendre plus impatiemment est d'apprendre des nouvelles de Mr de Thou. On m'escript de Marseille qu'à son exemple le filz de Mr Mangot[2] qui estoit à Rome s'est resolu au voyage du Levant et s'en va par Constantinople.

[1] *Ludovici Cresollii Armorici e Societate Jesu Mystagogus de sacrorum hominum disciplina*, etc. (Paris, Sébastien Cramoisy, 1629, in-fol.). Ce recueil, dont on peut voir le titre complet dans la *Bibliothèque* des pères de Backer et Sommervogel (t. I, col. 1464), reparut à Paris, 1638, en 2 volumes in-4°. Le père Louis Crésol, né en 1568 dans le diocèse de Tréguier, mourut en 1634.

[2] Claude Mangot, seigneur de Villarceau, Dreville, Orgères et Villeran, fut tour à tour maître des requêtes, procureur général en la chambre de justice, ambassadeur en Suisse, premier président du parlement de Bordeaux, secrétaire d'État, garde des sceaux, etc. Si l'on connaît bien Claude Mangot, on connaît très peu le fils dont il est ici question. D'après la généalogie donnée dans le *Moréri*, Claude eut de sa femme Marguerite Le Beau, quatre fils et quatre filles. Je ne sais lequel des quatre fils (Claude, Anne, Jacques, Mathurin) fut le voyageur en Orient.

J'ay esté bien marry de l'incontinance du sieur du Monstier [1]; l'apprehension que j'en avois eu à l'advance m'avoit induict à luy escrire, pensant que pour l'amour de moy il fist quelque violance à son mauvais naturel, mais il ne fault pas trouver estrange que la nature ayt vaincu, nomplus qu'envers l'aultre que vous me nommez. Si le sieur de Vris peult faire quelque autre piece esgalement elabourée sur persone vivante, il fauldra bien qu'envie se taise. Quoy qu'il en puisse estre, tousjours en faict il assez pour avoir de quoy me contenter en mon particulier, et pour meriter qu'on en face cas, et qu'on ne le tienne pas dans le commun. Je suis bien aise qu'il ayt si bien rencontré au portraict que vous dictes de Mr nostre jadis archevesque [2] et vouldrois qu'il en eust aultant faict de celuy de Mr de Saulmaise. Il fauldrà avoir patiance, pour attendre sa commodité, ce ne serà jamais trop tard pourveu qu'on ayt les pieces qu'il a promises.

La lettre de Mr le Cardinal au Roy [3], sur son reffus des abbayes de Mr de Vendosme [4], est genereuse et digne d'une grande loüange à Monseigneur, en cette conjoncture principalement, qu'il n'a pas trop de revenu pour les fraiz extraordinaires qu'il est quasi constraint de faire [5].

Je vouldrois bien que le traicté de Mr de Rohan dont on vous a parlé fust veritable et bien conclu, pour esviter le passage des trouppes de l'armée, qui ont eu commandement de repasser dans cette province pour aller au siege de Nismes et Usez qu'on dict debvoir estre faicts en mesme temps, car ce pauvre païs estoit quasi rüiné de leur allée, et s'en va

[1] Le célèbre peintre Daniel du Monstier.

[2] C'était Alphonse de Richelieu, devenu en 1628, d'archevêque d'Aix, archevêque de Lyon.

[3] Cette lettre du cardinal Armand de Richelieu à Louis XIII (13 février 1629) est dans le tome III du *recueil Avenel* (p. 230-232).

[4] Les abbayes de Marmoutier et de Saint-Lucien-de-Beauvais, les deux meilleures des quatre que possédait le grand prieur, mort prisonnier au château de Vincennes, le 8 février précédent.

[5] D'après les *Mémoires* de Richelieu, beaucoup eurent pour la générosité de ses sentiments la même admiration que Peiresc exprime ici: «Ce refus, dit Richelieu, fut très bien pris de Sa Majesté et loué de toute la Cour, où semblables actions ne sont pas vues d'ordinaire.»

estre desolé tout à faict à leur retour. Les gents du païs ont deputé mon frere de ce costé la malgré luy, pour voir s'il s'en pourra faire embarquer une partie et il s'y en est allé par un trez mauvais temps de pluye.

La consolation que nous pouvons esperer en ce mal quasi inesvitable gist en l'esperance et au bien que l'on nous promet que nous verrons icy le Roy dans peu de jours, et par mesme moyen quelques uns de nos amys qui suyvront à la file, entr'autres Mr le Pelletier et Mr de la Hoguette, puis que vous nous asseurez leur despart, dont je tressaillis de joye, en m'imaginant desja de les gouverner un peu ceans et d'y faire des voeux pour vostre santé et de toute l'Academie en cette bonne compagnie là.

J'oubliay la semaine passée de voir si mon homme n'avoit rien laissé sur ma table en fesant l'enveloppe de vostre pacquet, et quand la staffette fut partie je trouvay qu'il n'y avoit rien mis de cez petites relations de la cour dont je vous parlois. Vous m'en excuserez, s'il vous plaict, comme de chose où vous ne pouviez pas aussy rien apprendre qui vous fust nouveau, et sur ce, aprez vous avoir conjuré de me conserver l'honneur de voz bonnes graces, je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce vendredy au soir 23 mars 1629[1].

---

XI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis avoir envoyé mon pacquet à la poste, estant au palais, on m'y a faict appeller par un huyssier pour me rendre un pacquet de

[1] Vol. 717, fol. 27.

Mr de Thou; aussy tost j'ay envoyé requerir mon pacquet à la poste, et conjurer le postillon qui debvoit porter la staffette de differer encore un quart d'heure, pour joindre ce pacquet au mien et cependant j'ay prins la plume pour me conjouyr avec vous de l'heureux succez de ses peregrinations jusques à ce poinct là qu'il n'attendoit plus que le bon vent pour s'embarquer et s'en revenir depardeça, comme j'ay veu au bas de sa lettre en la parcourant laquelle je ne laisray pas de vous envoyer, afin de ne vous pas faire attendre d'y voir les particularitez qu'il m'escript, auxquelles il ne se sera possible pas amusé dans les vostres. Seulement vous supplieray-je de ne pas faire sçavoir ce qu'il m'escript concernant la negociation d'Algers qui pourroit rüiner ce pauvre Sançon[1] tandis qu'il est encore engagé de pardelà. Mais qu'il soit de retour et qu'il ayt achevé de r'amener tous les esclaves, il n'y aura pas de danger d'en dire chascun librement sa rastellée[2], sans appréhension de nuire à la liberté et à l'interest de tant de pauvres gents. Encor un coup je vous felicite de cez bonnes nouvelles, estant de toute mon affection,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce dernier mars 1629.

Si le pacquet d'Alexandrie fust arrivé quelqu'heure plus tost, j'eusse peu faire part de cette bonne nouvelle à Rome, où les amys de Mr de Thou eussent esté grandement consolez.

Vous prendrez plaisir de voir, je m'asseure, la lettre de Mr Holstenius. Il n'est pas si desgousté que Mr Rigault, et monstre bien plus

[1] Sur Sanson Napollon, voir t. I, p. 318. Depuis que ladite page a été imprimée, M. Léon Bourguès a inséré, dans six livraisons de la *Revue de Marseille et de Provence* (mai-juin 1886 à mai-juin 1887) une excellente étude biographique sur cet ami et correspondant de Peiresc.

[2] Peiresc emploie quelquefois cette expression figurée que le *Dictionnaire de Trévoux* signale dans Saint-Amant et au sujet de laquelle Littré cite, outre divers auteurs du XVe et du XVIe siècle, Scarron et J.-B. Rousseau.

d'ardeur aux M[anu]s[crit]s Grecs dont je vous avois envoyé l'indice, mais j'ay grande peur qu'ils ne m'eschappent; j'y faicts ce que je puis pour en venir à bout.

Tandis que j'estois au palais, mon homme avoit entreprins la coppie du catalogue des opuscules m[anu]s[crit]s de Cardan que je venois de recevoir; il s'en va faict, et j'espere le pouvoir encores mettre dans le pacquet. Il en fauldra envoyer aultant à Mr Deodati.

Nous ferons demain chanter un Te Deum à l'eglise metropolitaine pour les heureux succez des armes du Roy en Italie, sans feu de joye, selon les mandements de Sa Majesté [1]. Je vous prie de trouver bon que je prie icy Mr vostre frere d'essayer s'il pourroit avoir quelques exemplaires des vers de Mr Sirmond [2] sur la Rochelle [3], car j'ay perdu le mien qui m'a esté retenu et en vouldrois bien garder un dans mon recueil et en envoyer delà les monts. Quand on luy en iroit demander pour moy, il est assez galant homme pour en donner s'il ne s'en trouve plus à vendre [4].

[1] Défaite du duc de Savoie au pas de Suze (6 mars); conclusion de la paix avec le vaincu (11 mars); levée du siège de Casal (18 mars). On conserve à la Bibliothèque nationale (Lb36 2732) : *Lettres du roi à sa cour de parlement de Provence, sur l'heureux progrés de ses armes en Italie, où les Espagnols ont été contraints de laisser ravitailler Cazal, et d'ôter le siège, dont ladite cour a fait rendre grâces à Dieu par un Te Deum, chanté solennellement en l'église métropolitaine* (20 *mars*). Aix, par E. David, 1629, in-8°.

[2] Voir, sur Jean Sirmond, t. I, p. 282.

[3] *Rupella capta, seu de felici Ludovici XIII ad perduelles hæreticos expeditione, auctore Joanne Sirmondo, historiographo regio* (Paris, 1629, in-4°).

[4] Vol. 717, fol. 29.

XII

À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT

RÜE DES POICTEVINS PREZ DE SAINT ANDRÉ DES ARTZ, CHEZ Mr DE THOU,

A PARIS.

Monsieur,

Je vous escrivis fort à la haste par la derniere staffette, laquelle partit par un si mauvais temps de pluye, que je ne sçay si elle aura peu arriver au temps accoustumé. J'avois destiné cette matinée à vous entretenir, mais un presidant de la cour m'est venu surprendre, et m'a de vive force enlevé et faict perdre le meilleur du temps, mais je vous envoye tout ce que nous avons eu du costé de nostre armée, et de Constantinople, qui est tout ce dont je vous pourrois entretenir. Le sieur Guez de Marseille[1] y adjouste que Mr du Thou luy escript du 25 febvrier, d'Alexandrie, qu'il estoit prest à s'embarquer sur le navire du cappitaine Roubau[2] qui n'attendoit que le temps propre pour prendre la routte de Malte, pour de là s'en revenir par l'Italie et par ce païs icy, qui nous serà un grand heur. Il me mande que Mr Mangot[3] estant à Venise eust une bien favorable rencontre pour son passage en Constantinople avec le sieur Gedoin sur les galleres de la republique qu'elle a baillées au dict sieur Gedoin jusques à Cataro[4] ou Corfu[5].

[1] Jean Guez fut un des correspondants de Peiresc. On conserve à Carpentras plusieurs des lettres que ce dernier lui adressa (Minutes, registres III, IV, VI) et une lettre écrite de Marseille, le 17 mai 1634, par Guez à Peiresc, en lui envoyant la relation des derniers troubles de Constantinople (registre VIII).

[2] Voir deux lettres de Peiresc au capitaine Roubau, du 26 juillet 1619 et du 1er août de la même année (Minutes, registre VI).

[3] Je n'ai trouvé qu'une seule lettre écrite par Peiresc « à Mangot, à Paris » le 23 février 1613 (Minutes, registre IV).

[4] Cattaro est une ville de la Dalmatie, chef-lieu de district, à 70 kilomètres de Raguse, au fond du golfe appelé Bouches de Cattaro.

[5] C'est Corfou, une des plus grandes des îles Ioniennes (royaume de Grèce).

Je vous renvoye avec mille remerciements la lettre de Valkenbourg[1] que j'ay veüe bien volontiers aussy bien que les autres curiositez que vous y aviez daigné joindre, bien honteux de n'avoir de quoy user de revanche. Les vers de Mr Borbonius[2] à part du livre de Bouguier ne seront que les bien venus pour en pouvoir envoyer de là les monts, et les joindre au recueil de ceux de la Rochelle. Vous remerciant encores de ceux qu'il vous a pleu me retenir du sieur de St Amand, et surtout de ceux de ce jeune Jesuitte dont je voudrois bien sçavoir le nom[3], à la lecture desquels j'ay prins un grandissime plaisir, et s'il y a moyen d'en avoir d'autres exemplaires vous m'obligerez infiniment pour en faire part aux amys. J'ay veu avec grand plaisir les livres dont vous m'avez daigné retenir l'assortiment, entre lesquels j'ay esté bien aise de trouver le Typus orbis terrarum du bonhomme Bertius in fol°[4] que je luy avois autres foys voulu mettre en teste[5], et luy proposois de le representer en differantes cartes, selon la differance des suppositions des divers aultheurs principaulx, comme Pline, Strabon, et autres dont nous n'avons pas des carthes. S'il y a moyen d'avoir de ces vers de Barlæus[6] 8° pour les faire passer en Italie par la poste, vous m'obli-

[1] Le gouverneur d'Orange déjà mentionné dans le tome I. Voir notamment p. 390.

[2] Sur Nicolas Bourbon, voir une note de l'*Appendice* du tome I, p. 768. On trouve presque toutes les poésies de cet académicien réunies dans un volume intitulé : *Poematia exposita*, etc. (Paris, 1630, in-12).

[3] Ce jeune jésuite n'est autre que le père Pierre Le Moyne qui, né le 5 mars 1602, n'avait que vingt-sept ans au moment où Peiresc écrivait ceci. On sait qu'en 1629 parut un recueil de vers de ce poète sous le titre suivant : *Les Triomphes de Louys le Juste en sa reduction des Rochelois et des autres rebelles de son royaume. Dediés à Sa Majesté*, par un religieux de la Compagnie de Jesus du college de Reims (in-4°). Voir la complète et excellente monographie : *Étude sur la vie et les œuvres du P. Le Moyne*, par H. Chérot (Paris, 1887, in-8°).

[4] Sur Pierre Bertius, voir tome I, p. 5. Le *bon homme* avait alors soixante-quatre ans et allait mourir six mois plus tard. Le baron Walckenaer (article *Bertius* de la *Biographie universelle*) cite sous un titre quelque peu différent un recueil qui doit être le même que l'ouvrage mentionné par Peiresc : *Variæ orbis universi et ejus partium Tabulæ geographicæ ex antiquis geographis et historicis confectæ, per Petrum Bertium*, in-4° oblong.

[5] On voit que l'heureuse influence de Peiresc s'exerça sur les travaux du géographe flamand comme sur tant d'autres travaux de ses contemporains.

[6] Rappelons que les vers latins de Bar-

gerez. Je vous envoye un duplicata du sieur de Gastines à la dame de Lignage pour le credit et vous supplie en toute summission d'excuser l'importunité que je vous donne à toutes heures et le temps qui s'est perdu sans vous renvoyer voz vers du dict Barlæus, avec vostre m[anu]s[crit] du Mareschal Gervasius[1] et des papiers que je vous debvois avoir envoyez si long temps y a, mais j'espère que les chemins ne tarderont pas de s'ouvrir, Dieu aydant, mesmes si le Roy vient en ce païs. Monsieur de Lusson[2] m'oblige infiniment de me vouloir si liberalement communiquer les extraicts qu'il a de ses registres, et je rechercheray tous moyens de le servir en revanche. Si j'estois residant à Paris comme luy, où j'eusse moyen d'avoir la veüe du registre entre deux aiz[3], toutes les foys qu'il se presenteroit occasion d'y aller verifier quelque article, je ne me mettrois pas tant en peine d'en faire faire une coppie entiere. Mais en estant esloigné comme je suis, et hors quasi d'esperance de retourner de là, avec mes infirmitez[4], il ne fault pas trouver si estrange que je voulusse avoir faict la despance de cette transcription, s'il estoit loisible, pour y pouvoir avoir recours au besoing au cas que je puisse rediger par escript ce que j'ay observé des monoyes de noz

læus (Gaspard van Baerle) ont été plusieurs fois recueillis sous le titre de *Poemata*, notamment en 1645 (Amsterdam, 2 volumes in-12).

[1] Gervais de Tilbury, maréchal du royaume d'Arles, auteur des *Otia Imperialia*. Voir sur lui le tome I, p. 438.

[2] Lusson ou Lauson. Rappelons que le président de Lauson, déjà mentionné, fut un des plus célèbres bibliophiles et collectionneurs de Paris. Voir l'article que lui a consacré M. Edmond Bonnaffé dans le *Dictionnaire des amateurs français du XVII^e siècle* (1884). Je dois ajouter que Peiresc, en ce passage comme en plusieurs autres, a écrit très distinctement *Lusson* et non *Lauson*. Quoique le président de Lusson soit inconnu et quoique, au contraire, le président de Lauson ait été célèbre et ait eu, de plus, des relations avec Peiresc, je n'ose donner la substitution du nom de l'un au nom de l'autre comme évidente : elle est seulement assez probable.

[3] Le registre entre deux ais était un registre de la Cour des monnaies, dont, comme veut bien me le rappeler M. L. Delisle, il y a une copie aux Archives nationales Z^b 350-351. Ce registre devait son nom à sa reliure faite avec deux planchettes. Littré cite, au sujet de cette sorte de reliure, une phrase du *Cymbalum mundi* de Bonaventure des Périers : «Je ne sçay s'il le demande [relié] en aix de bois, ou en aix de papier.»

[4] Peiresc ne devait, en effet, jamais revenir à Paris.



IMPRIMERIE NATIONALE.

roys, aussy bien que des plus antiques, et possible y auroit il quelque chose de plus curieux que le commun. Mais si ce livre est tenu si cherement à cette heure qu'il ne se communique poinct, comme autres foys, il fauldrà prendre patiance, et à tout le moings s'il est loisible d'avoir coppie du chappitre concernant les monnoyes d'or du Roy Philippe le Bel, ce nous sera encores beaucoup de faveur, et d'apprendre en quel temps finit le dict registre. On me presse desja tant que je suis constraint de clorre pour ne laisser eschapper l'occasion de la staffette, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 7 avril 1629.

Je vous recommande les lettres cy jointes, et de faire clorre celle qui est à lache volant[1], avant que l'envoyer au sieur Guiltard[2] pour la faire tenir, et m'excusez si je vous faicts voir mes badineries si confidamment, à faulte de meilleur entretien.

On a desterré un nouveau marbre[3] avec une inscription qu'on soubstient estre antique, bien qu'en termes bien extravagants ou extraordinaires, à sçavoir[4] :

.....BORISTENES ALANVS CAESAREVS VEREDVS
PER AEQVOR ET PALVDES ET TVMVLOS ETRVSCOS
VOLARE QVI SOLEBAT PANNONICOS IN APROS
NEC VLLVS INSEQVENTEM DEN[5].....

[1] Le *Dictionnaire* de Littré ne donne pas cette expression et indique seulement l'expression *cachet volant*. La même observation s'applique aux *Dictionnaires* de Richelet et de Trévoux.

[2] Guiltard était un avocat au conseil du roi, qui habitait Paris, et auquel Peiresc adressa plusieurs lettres, du 23 octobre 1626 au 8 avril 1627 (registre III des minutes).

[3] Ce marbre avait été trouvé sur le territoire d'Apt, et Peiresc l'avait fait transporter dans sa maison. Voir Gassendi, liv. III, p. 331.

[4] Gassendi a reproduit (*ibid.*) cette inscription sur laquelle on a tant disserté. Peiresc en a souvent reparlé dans sa correspondance.

[5] Vol. 717, fol. 30.

XIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

La derniere staffette de Lyon du premier de ce moys m'a apporté vostre despesche seulement du 20 mars, de ce que j'y attendois celle du mardy suyvant 27$^{me}$, ce qui monstre que l'ordinaire de Paris du mardy n'arrive plus à Lyon le sammedy au soir comme il souloit, ou que M$^{r}$ de Fetan faict partir la staffette le dimanche trop matin, avant que les lettres soient distribuées, ce qui faict perdre huict jours de bonne grace aux nouvelles que vous prenez la peine de nous escrire. Et si cela debvoit aller ainsin, il vauldroit mieux que vous escrivissiez le vendredy, pour avoir dix jours francs entre Paris et Lyon au lieu de 14 qui s'y consument à cet autre conte. Il fault que je luy en escrive un mot. Il vouldroit que noz ordinaires fussent restablis et trouve estrange que nous ne puissions nous y resouldre, mais si la presence du Roy ne le faict, ils courent fortune d'estre bien reculez, tant pour les grandes foulles qu'a souffert le païs à cez passages d'armées, que pour l'ordre qu'on remettrà à la garde de la santé aussy tost que les trouppes auront achevé de repasser. Car on ne peult approuver que les villes voisines de Lyon se soient si tost hazardées d'y restablir le commerce. J'ay receu par cette voye de l'ordinaire le libvret de Drebels[1]

[1] Voir sur Cornelius Drebbel et sur le livret dont parle ici Peiresc (*Petit traité de la nature des éléments*), le tome I, p. 486. Complétons les renseignements donnés là (note 1) en disant que Drebbel naquit à Alkmaar en 1572 et mourut à Londres en 1634; que dans le registre VII de la collection Peiresc, à Carpentras, figure une lettre de Girard Pieterson Schagen à Adrien Thonison, écrite d'Alkmaar en décembre 1607, contenant la vie et l'éloge de C. Drebbel, ingénieur du roi d'Angleterre. Ajoutons encore que l'on trouve une mention de Drebbel dans Gassendi (liv. III, p. 1621), où le nom du physicien est imprimé *Drebelsius*. Voir enfin sur Drebbel une lettre de Rubens

et celuy de la langue samaritaine dont je vous remercie trez humblement. Il y avoit d'autres livrets que j'ay veu aussy volontiers. Mais celuy de la semaine precedante de ce jesuite de Rheims a esté trouvé bien gentil, il fauldrà bien sçavoir son nom, et en avoir quelque autre exemplaire[1]; avec iceluy il vint un petit eloge du Roy, qui monstroit avoir esté broché, et lequel avoit esté depressé pour l'envoyer, mais il y manquoit les dernieres feuilles.

Je n'ay pas trouvé en ce discours de la langue samaritaine ce que j'attendois, au moings pour ce qui est de l'autheur, car il y a faict mettre des Alphabets, qui vallent mieux que son discours. C'est pourquoy, ne s'en pouvant pas avoir d'autre exemplaire, nous prendrons plus facilement patience.

Je vous remercie des bonnes nouvelles qu'il vous a pleu me donner du sieur Gassendi d'Aix la Chappelle[2] et du soing que Mr du Puy vostre frere veult prendre d'interceder envers Mr de Lomenie pour le sieur de Nostradame[3], comme aussy de celuy que vous daignez prendre d'employer Quentin pour l'amour de moy, principalement en cez registres de monnoyes, en quoy je vous aurois bien de l'obligation et par conséquant à Messrs Autin et Rigault.

Pour Mr le presidant de Lusson, je me doubtois bien que malaisement pouvoit il estre sans avoir aultant de ce registre entre deux aiz. En quoy il m'obbligerà grandement de m'en octroyer la communication. Et pour les itineraires du sieur Le Blanc[4], qu'il ne s'en mette pas

à Peiresc, écrite de Londres le 9 août 1629 (*Recueil d'Émile Gachet*, p. 233). Rubens parle avec quelque ironie de ce *famosissimo filosofo*.

[1] Le P. Pierre Le Moyne mentionné dans la note 3 de la page 64.

[2] Bougerel (*Vie de Pierre Gassendi*) n'a pas mentionné, dans son récit des voyages de son héros en 1629, ce séjour à Aix-la-Chapelle.

[3] César de Nostredame. Il s'agissait d'obtenir pour le poète-historien le brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et peut-être aussi quelque autre faveur. Voir le fascicule II des *Correspondants de Peiresc*, passim.

[4] Le voyageur Vincent Le Blanc, appelé quelquefois Blanc, naquit à Marseille en 1554 et mourut à une époque qui n'a pas été précisée (vers 1640). J'ai rappelé dans le tome I (*Appendice*, p. 772, note 5), que Le Blanc confia, d'après les conseils de Peiresc, à Pierre Bergeron le soin de mettre au net ses ma-

en peine, car enfin je me suis saisy de tout ce que le pauvre homme en avoit par devers luy par escript, et qui plus est on luy avoit desrobbé un grand volume in fol° que j'ay soubstraict le plus dextrement du monde d'entre les mains de celuy qui le luy debtenoit plus de vingt ans y a, et le nyoit[1]. Je ne plains que la [mes]llange[2] que le pauvre homme y a faicte, de ce qu'il s'estoit laissé persuader à Indiens[3] contre la globosité[4] de la terre, s'il est loisible d'ainsin parler, en quoy il se rend grandement importun et ridicule, mais il fauldra retrancher tout cela, comme Mr Bergeron avoit desjà faict. Si le commerce n'eust esté fermé pendant la maladie de Lyon, j'aurois envoyé long temps y a le volume au dict sieur Bergeron, avec un autre aussy gros et quelques autres papiers de l'autheur. J'espere que ce sera bien tost que je vous en envoyeray une cassette où tout cela serà avec d'autres choses qui me pèsent bien long temps y a.

Je vous envoyay par la derniere staffette une lettre de Mr de Thoulouse[5] pour vous faire voir son desgoust de son arrest, et m'eschappa de vous . . . . . ser[6] la responce que je luy avois faicte à la chaulde[7] sur ce subject, laquelle je vouldrois bien maintenant avoir retenüe, et si par hazard vous ne l'aviez encor envoyée, vous me ferez plaisir de me la renvoyer. Je n'ay pas veu son factum, et n'ay pas creu le debvoir demander à Mr le Prevost Marchier, pour bonnes considerations. Quelque jour nous le verrons Dieu aydant. Ce qui me le faisoit

nuscrits. Le recueil parut en 1649 sous ce titre : *Le Blanc (Vincent). Les voyages fameux qu'il a faits depuis l'aage de douze ans jusqu'à soixante aux quatre parties du monde; redigez fidellement sur ses mémoires et registres par P. Bergeron* (Paris, in-4°).

[1] Connaissait-on l'intervention si adroite et si heureuse de Peiresc ?

[2] La première partie du mot est coupée. Le mot *mélange* était autrefois des deux genres : Amyot et Ambroise Paré ont dit *la meslange*.

[3] Nouvelle petite coupure dans le manuscrit. J'avais cru pouvoir lire *aux Indiens*, mais on ne lit que *à* [*In*]*diens*.

[4] Le mot *globosité* n'est ni dans le *Dictionnaire* de Littré, ni dans les *Dictionnaires* de Richelet et de Trévoux.

[5] Charles de Montchal.

[6] Mot coupé. Probablement *faire passer*.

[7] Nous avons déjà trouvé (t. I, p. 657) l'expression *sur la chaude*, qui est la même que celle-ci.

plus desirer, estoit que je m'estois imaginé que le Pere Sirmond y pourroit bien avoir contribüé quelque chose de son chef.

J'escriray à Venise pour le livre de Pietro della Valle[1], cependant je vous envoyeray le mien si tost que je l'auray retiré des mains d'un amy, qui l'a voulu parcourir. J'ay eu des lettres du sieur Doni, mais il ne parle nullement de ses inscriptions, et me parle d'une chose bien mal possible à moy, de faire agir en sa faveur les puissances supresmes. Je pense que c'estoit pour cela qu'il me r'envoyoit l'esteuf[2] sur ce subject, nous verrons ce qui s'y pourra faire.

Voila pour respondre à la vostre derniere. Les nouvelles de ce pays consistent seulement au retour des trouppes qui s'en reviennent du costé de Nice par diverses routtes à travers la province, ayant esté ainsin ordonné de la part du Roy, avec mandement exprez de ne les pas faire embarquer pour considerations particulieres, qu'on n'a pas exprimées. Il est desja passé par cette ville quelques cornettes de cavallerie qui ont gaigné le devant pour s'en aller au rendez vous à Tarascon.

On attend aujourd'huy en cette ville Mr le Mareschal d'Estrée, et à Marseille Mr de Guise que l'on tient avoir couché la nuit passée à la Ste Baulme, et avoir esté hier à midy à St Maximin pour voir le miracle annuel de la Ste Ampoulle. Madame la duchesse de Crequy s'y trouva à mesme dessein accompagnée de Mme la marquise de Canillac, sa sœur.

Le Roy debvoit, ce dict on, faire la feste[3] à Ambrun[4], pour passer par cette province au temps qu'il avoit cy devant ordonné, et se rendre vers le Languedoc, où l'on asseure que Mr de Rohan a faict des courses jusques au St Esprit, pensant surprendre un convoy de

[1] Sur Pierre della Valle, le grand voyageur, et sur ses ouvrages, voir le tome I, p. 545.

[2] Sous l'expression figurée, empruntée aux joueurs de paume, *renvoyer l'éteuf*, Littré ne cite que La Fontaine.

[3] La fête de Pâques, qui, cette année-là, tombait au 15 avril.

[4] Embrun (Hautes-Alpes). La nouvelle n'était pas exacte, car Louis XIII ne partit de Suse pour aller en Languedoc que le 28 avril.

bestail qui s'en venoit d'Auvergne en ce païs icy pour la provision des boucheries, mais il n'eust pas d'assez bons advis. On attend le conseil à Beaucaire aprez Pasques, et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur.

DE PEIRESC.

A Aix, ce 14 avril 1629.

Puis que mon pacquet ne se trouvoit pas gros à ce coup cy, j'y ay adjousté le second libvre du Theophile de Mr Fabrot[1], attendant de vous envoyer les autres petit à petit par les commodités suyvantes. Je vous recommande la lettre de Mr de Vris, et vous prie de faire ouvrir le pacquet de livres qu'il vous a-donné, car il y debvoit avoir deux exemplaires du livre de la Genealogie de Linden, l'un que M. Gevartius m'envoye, et l'autre que j'avois faict achepter, auquel cas si Mr de Thou n'en a poinct en sa bibliotheque je vous supplie d'en retenir un pour son assortiment. Que s'il n'y en avoit qu'un dans le dict pacquet, je vous prie d'en faire advertir le dict sieur de Vris, afin qu'il moyenne de faire recouvrer l'exemplaire, car je suis en quelque soubçon, qu'un Flamand nommé Cossiers qui s'estoit chargé de l'un et de l'autre n'y ayt faict quelque fripponnerie, pour gaspiller les 8 escus que l'on m'a faict payer de l'un des dicts exemplaires. Je vous remercie trez humblement de la lettre de Mr Gevartius où j'ay apprins avec desplaisir le decez du pauvre P. André Schottus[2].

L'excez de vostre desbonnaireté me faict exceder en importunité: nous n'avons pas depardeça des ouvriers qui travaillent si proprement qu'à Paris, et noz marchands n'y pouvant pas encores trafficquer, nous ne les pouvons plus charger des commissions que nous leur soullions donner. Si les dames de chez vous ont un jour la commodité allant à

[1] Il s'agit là du manuscrit préparé par Annibal Fabrot, le *Théophile* n'ayant paru qu'en 1638.

[2] La *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (dernière édition, in-folio, t. III, col. 652) n'indique pas le jour du décès du docte helléniste et se contente de dire qu'il mourut en 1629. Le *Dictionnaire de Moréri* (1759) nous avait appris que Schot mourut le 23 janvier 1629.

la rüe Aubery le boucher, de faire commander à quelque lingiere des rabats pareils à peu prez à celuy qui sera joinct à ce pacquet[1], elles me feront grande faveur; le mal est que je ne sçaurois esperer de les servir en revanche de cette peine, comme je debvrois. Je vous envoyai dernierement des lettres pour la dame de Lignage où il y aura de quoy fournir à cette despance. Excusez moi, je vous supplie, de cet importun employ, et me commandez tant plus librement[2].

---

XIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous escrivis sammedy par la staffette ordinaire. Depuis celle de Lyon est arrivée soubs enveloppe de Mr de Fetan du 8me de ce moys, où se sont trouvées voz despesches du 22me demeurées l'autre foys, et celles du 3me de celluy cy fort bien conditionnées, avec tous les libvrets qu'il vous a pleu d'y joindre. Cependant l'ordinaire de Rome est revenu qui m'a apporté afforce lettres du 17 et 30 mars, la plus part sur le subject du decez de feu Mr Aleandro[3]. Le sieur Suarez[4] m'a envoyé (de la-part de Mr le cardinal Barberin, ce dict il) une figure d'un phenomene bien extravagant de 5 soleils apparus à Rome sur Saint-Pierre en plein midy le 20 du dict moys de mars[5], lequel je vous eusse bien

[1] Rapprochons de cette demande de rabats une demande de même genre faite par Peiresc à Malherbe en l'année 1607 (*Lettres* de l'édition Lalanne, t. III, p. 43). Ajoutons que, l'année précédente, le poète avait demandé des camisoles à l'archéologue (lettre du 3 octobre 1606, *ibid.*, p. 7), et que, d'autre part, Malherbe, en mai 1607, procura des aiguillettes à son correspondant de Provence (*ibid.*, p. 38). Les commissions bien faites entretiennent l'amitié.

[2] Vol. 717, fol. 35.

[3] Rappelons que Jérôme Aléandre mourut le 11 mars 1629. Cette date, indiquée par Crescimbeni, à tort contestée par Niceron, est confirmée par Victorelli, à la fin de son éloge du cardinal Aléandre, imprimé en 1630, et est aussi confirmée par Peiresc, comme on le verra plus loin.

[4] Sur Joseph-Marie Suarès, le futur évêque de Vaison, voir t. I, p. 227.

[5] On possède deux opuscules de Gassendi

envoyé trez volontiers, par cette voye extraordinaire, mais noz curieux d'icy me l'ont osté des mains tantost pour le voir; ce sera Dieu aydant pour sammedy prochain. Cependant vous aurez une autre lettre de Mr Holstenius où il y a de bien jolies choses, et Mr Aubery m'escript avoir eu lettres de Mr de Thou du grand Caire du 5 janvier sur le subject de ses peregrinations en pleine santé graces à Dieu, en Hierusalem, au mont Liban, et en Damas. Mais vous aurez veu par les postérieures du 25 febvrier, qu'il estoit depuis allé au mont Sinai et qu'il nous avoit escript de cette mesme datte, mais noz lettres doibvent avoir prins le chemin d'Italie, au lieu de celuy de ce païs icy. Vous verrez ce qu'il escript du 17me sur la mort du sieur Aleandro que je ne puis assez deplorer. Dom du Puy m'en faict une grande page qui m'avoit bien serré le cœur, je vous envoyerois sa lettre sans qu'il fault que je luy responde la semaine prochaine, et à cez autres Messrs.

Je ne pensois pas vous escrire avant sammedy par la prochaine staffette, mais ayant sceu que Mr le Premier Presidant[1] envoyoit un pacquet à la poste extraordinaire, j'ay esté bien aise de vous faire part de ces nouvelles de Mr de Thou quoy que plus vieilles que les precedantes et de cette lettre de Mr Holstenius, ensemble d'une relation des routtes de cette armée qui s'en revient du comté de Nice et passe en Languedoc, et d'une petite relation de Nismes, qui ne s'accorde pas bien (si ce n'est un leurre) avec les asseurances qu'on nous a données que le marquis de Montbrun[2] estoit passé vers le Roy, aprez s'estre abouché avec Mr de Rohan ou quelqu'autre de sa part. S'ils sont sages, ils fleschiront, sans attendre l'extremité de ceux de la Rochelle. Mr de Montmorancy bat vivement le chasteau de Soyon[3], resolu de les faire tous pendre.

Quant à voz despesches, je vous remercie trez humblement de tant

sur cette apparition : *Phænomenon rarum Romæ observatum 20 Martii et ejus causarum explicatio, etc.* (Amsterdam, 1629, in-4°); *Parhelia seu Soles IV spurii qui circa verum apparuerunt Roma die 20 Martii 1629 et de eisdem epistola ad Henricum Renerium* (Paris, 1630, in-4°).

[1] Vincent-Anne de Maynier d'Oppède.

[2] Sur ce personnage, voir le tome I, p. 390.

[3] Soyons est une commune du département de l'Ardèche, canton de Saint-Péray, arrondissement de Tournon, à 33 kilomètres de Privas.



IMPRIMERIE NATIONALE.

de livres curieux et autres papiers singuliers, mesmes de cez vers de Borbonius qui meritent bien de n'estre pas ensevelis dans le livre où il les a confinez. Le livre de Frey[1] ne passera poinct les monts pour ne vous esconduire en chose si juste, quoy qu'on me l'eust demandé de ce païs là. Je n'ay jamais veu cet homme, mais Mr Gassendi fut cause qu'il m'escrivit, et je creus luy debvoir respondre[2]; pardonnez moy de la peine que vous y avez eu à faire tenir ma lettre. Je n'ay pas encores peu voir les autres livres que vous y aviez joincts, à cause du jour qu'il estoit hier, et que l'on m'a destourné cejourd'huy, si ce n'est celuy pour les Minimes de Rome de F. Ogier[3], que je me fis lisre hier au soir aprez soupper avec plaisir, et l'envoyay incontinant à un de mes amys qui l'a emporté hors de la province à [c]e jourd'huy, de sorte que je seray bien aise d'en avoir un autre exemplaire sans rongneures pour le joindre aux autres choses de mesme calibre; il est in 4° chez du Bray[4]. Je vous remercie trez humblement du cahier d'Orange[5], où il y aura bien à adjouster des memoires et pieces que j'avois de pardeça, et que je n'avois pas à Paris lors que je le dressay.

J'ay esté bien aise que Mr de la Baroderie[6] se soit rencontré l'un de ceux que Mr de Vris a choisis pour object de son art, car il est homme de bon loisir, et bien intelligent en telles matieres, et qui le sçaurà bien faire valoir, quoy qu'on puisse dire au contraire.

La dedicace du Solin de Mr Saulmaise à Messrs de Venise lui vauldra sans doubte una collana[7], comme fit l'Aristote de Scaliger de Mr Maussac[8], la chaine estant passée par mes mains pour la luy faire

[1] L'*Admiranda Galliarum compendio indicata* mentionné plus haut (lettre VII).

[2] Cette lettre, adressée à M. Frey, docteur en médecine à Paris, le 2 mars 1629, est conservée dans le registre III des minutes de Carpentras (fol. 394).

[3] Sur François Ogier, voir t. I, p. 33.

[4] *Discours au Roi en faveur des Minimes François du couvent de la Trinité du Mont, à Rome, pour la conservation des privilèges de la Nation* (Paris, 1629).

[5] Le cahier déjà mentionné où Peiresc avait réuni bon nombre de documents relatifs à l'*Histoire de la ville d'Orange*.

[6] Sur ce personnage voir t. I, p. 733.

[7] Un collier, une chaîne en or. Saumaise obtint-il de la république de Venise la brillante récompense que Peiresc souhaitait pour lui?

[8] Voir, sur Jacques-Philippe de Maussac, t. I, p. 10. Voici le titre du recueil : Ἀριστοτέλους περὶ ζώων ἱστορίας. *Aristotelis his-*

tenir. Vous m'obligerez bien de m'en retenir un exemplaire en fin papier. Estant bien marry que sur ce que je vous avois escript long temps y a vous n'ayez envoyé demander à Madame de Lignage, car vous eussiez trouvé qu'elle avoit les ordres renouvellez long temps y a, et je m'estonne qu'elle mesmes ne vous en ayt envoyé advertir, comme on l'en avoit priée, afin que l'ordre demeurast perpetuel, et par le dernier ordinaire on m'envoya un duplicata de la lettre d'advis sur ce subject, que je vous adressay. Mais je me resoulds, pour couper chemin[1] à toutes cez longueurs, d'envoyer exprez de l'argent à Marseille, pour le vous faire payer de pardelà. Aussy bien en veux je faire tenir au sieur Tavernier[2] et autres et ce serà la semaine prochaine Dieu aydant.

Il suffira que les cartes de Provence et Daulphiné soient jointes aux autres libvres, pour ne les gaster en les ployant.

J'escripts à Bordeaux à mes gents, qu'ils vous envoyent un panegyrique du P. Petiot jesuite[3] que vous ne verrez pas mal volontiers, celuy que j'en ay receu m'ayant esté enlevé de vive force par noz Mess^rs du Parlement, car je le vous eusse envoyé. Excusez moy, et me commandez comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 16 avril 1629.

*toria de animalibus, Julio Cæsare Scaligero interprete, cum ejusdem commentariis, Philippus Jacobus Maussacus, in senatu Tholosano consiliarius regius, ex bibliotheca paterna opus a multis abhinc annis expetitum primus vulgavit et restituit, additis Prolegomenis et Animadversionibus* (Toulouse, 1619, in-fol.).

[1] L'expression est à rapprocher du vers du *Misanthrope :*

A tous nos démêlés coupons chemin, de grâce.

[2] Voir, sur Melchior Tavernier, le tome I, p. 18.

[3] Le P. Étienne Pétiot naquit à Limoges en 1602 et mourut en 1675. Voici le titre de l'opuscule : *Panegyricus Ludovico XIII, vindici rebellionis, domitori elementorum, æterno triumphatori, pro fracta Britannia, pro subjugato Oceano, pro triumphata Rupella, dictus in collegio Burdigalensi Societatis Jesu a Stephano Petiot, Lemovicensi, ejusdem societatis, rhetorices professore* (Bordeaux, Pierre de la Court, 1628, in-8°).

J'attends impatiemment des nouvelles de l'affaire du pauvre Nostradamus parce qu'il est bien vieil et cassé[1]. Excusez moy pour l'honneur de Dieu de cette courvée[2].

---

XV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous escrivis par la derniere staffette sammedy passé et depuis soubs une enveloppe extraordinaire de Mr le Premier Presidant par laquelle je vous accusay la reception de vos despesches du 22 mars et 3 avril et vous fis part de quelques lettres de Rome. Celle cy ne sera que pour adjouster une coppie de nouveaux vers du Pape[3] qui m'ont esté envoyez de la part du cardinal Barberin, ensemble cette apparition de cinq soleils que j'ay faict coppier, tellement que vous la pourrez garder, si jugez qu'elle en vaille la peine, et puis que le pacquet n'est pas gros à ce coup cy d'ailleurs, vous aurez par cette commodité l'exemplaire du livre du Roy de Perse[4]; je seray bien aise que le trouviez à vostre goust. J'en ay envoyé querir un autre pour moy à Venize, que j'attendray tout à loisir puis que j'y ay parcouru ce que je voulois y voir. L'ordinaire de Rome ne m'avoit poinct laissé de lettre du cardinal[5], mais le vice legat d'Avignon m'en a renvoyé une sitost que ledict ordinaire a esté arrivé là, où il tesmoigne de grandes condoléances de la perte que le public a faicte en la mort du sieur Aleandro. Je luy avois escript dez le premier advis que j'en eus, qu'il debvoit re-

[1] Si cassé qu'il s'éteignit quelques mois plus tard (après le 23 août).

[2] Vol. 717, fol. 35.

[3] Sur Urbain VIII et ses poésies, voir t. I, p. 18.

[4] Nous avons déjà vu que ce livre avait été publié par Pierre della Valle sous ce titre : *Relazione delle condizioni di Abbas rè di Persia* (Venise, 1628, in-4°).

[5] Du cardinal Fr. Barberini.

mettre à Mr Holstenius les memoires et observations du dict sieur Aleandro ez mains du sieur Holstenius pour les donner au public, et achever ce qui s'y trouveroit imparfect, spécialement sur le calendrier constantinien. Nous verrons ce qu'il nous respondra. Car quoy que la modestie face dire à Mr Holstenius dans sa lettre que je vous ay envoyée [1], je ne pense pas que le genie du cavalier Doni fust assez fort pour sortir de cela à souhaict [2]. Je feray une recharge la plus instante que je pourray sur ce subject par le prochain ordinaire de la semaine prochaine, Dieu aydant.

J'oubliay de vous escrire dernierement l'affaire du sieur Bezançon [3] (qu'on dict estre filz du presidant Chevalier [4], à tout le moings qu'il ne trouvoit pas bon que son pere putatif le qualifiast son filz) lequel se voyant embarrassé dans la contestation qu'il avoit eüe avec Mr le Mareschal d'Estrée [5], et ayant apprins de la cour, que l'air du cabinet et du conseil n'estoit pas pour luy, faignit d'estre griesvement malade et d'avoir de si grandes convulsions qu'on eut pitié de luy, et l'envoya t'on dans une chere [6] à la prochaine ville, pour faire consulter son ma , demeurant tousjours neantmoings avec des gardes, qui ne le tenant d'assez prez dans cette confiance de maladie, il trouva moyen de leur eschapper, et se saulvà du costé de Nice, où l'on dict qu'il est encores.

[1] Voir cette lettre dans le recueil de Boissonade, n° XXII, p. 143. Holstenius répond ainsi (p. 144) à la demande de Peiresc : «Nam quod in Aleandri locum me subrogare conaris, id profecto tenuitatis meæ conscientia deterritus admittere non ausim. . . »

[2] Voici le passage dans lequel Holstenius (*ibid.*) proposait à Peiresc de charger Doni de l'achèvement des travaux d'Aléandre : «Quod et Donium nostrum una mecum facturum existimo, et quidem eo magis, quantum politioris doctrinæ elegantia et antiquitatis cognitione præstat.» Dans une lettre précédente (du 23 mars), Holstenius déplorait ainsi (p. 133) la mort d'Aléandre : «De Cl. Hieronymi Aleandri morte puto jam aliorum literis ad te nuntiatum fuisse, cujus interitu Italia magno lumine, et universa res literaria insigni ornamento orbata est.»

[3] Charles de Besançon, seigneur de Souligné, déjà plusieurs fois mentionné.

[4] Sur le président Chevalier, voir t. I, *Appendice*, p. 832.

[5] Voir sur cette contestation les *Mémoires* de Bassompierre, t. IV, p. 25.

[6] C'est-à-dire une chaise à porteurs. Nous avons déjà rappelé (t. I, p. 67, note 1) que l'identité des mots *chaire* et *chaise* se prolongea jusqu'au milieu du XVII° siècle.

Il est venu un prevost pour luy faire et parfaire le procez jusques à sentence exclusivement, pour estre aprez jugé par Mess^rs^ les Mareschaulx de France, auxquels le Roy en a renvoyé et attribué toute jurisdiction et cognoisçance[1], dont ce pauvre homme est au desespoir. Les communes le regrettent fort, parce qu'il avoit bien empesché des desordres au passage des trouppes encores qu'il s'en soit faict beaucoup. On adjouste que le Roy a faict deffences de plus bailler par cy aprez la qualité de commissaire general que prenoit le dict Bezançon, parce qu'elle sembloit heurter et quasi destruire la charge de general d'armée, ce disent cez Mess^rs^. On se plainct fort des nouveaux desordres et rançonnements que font cez trouppes par tout le païs. Vous diriez que tout est au pillage, on dict qu'il y en a eu de bien frottez en quelques lieux d'ici autour qui ne sont pas tant regrettez, car ils abusent bien de la facilité des chefs. Au reste on commance à nous renouveller les apprehensions de la maladie qu'on dict faire desjà du progrez à Grenoble; c'est pourquoy on a cejourd'huy faict assembler extraordinairement Mess^rs^ du parlement, pour en suspendre l'entrée et le commerce, attendant le verbal de ceux qu'on a envoyez pour s'en informer soubs main[2]. Et si le voisinage du Roy et le conseil qui est à Valance ne nous eust empesché de frapper coup, nous eussions incontinant interdict le commerce de tout le Daulphiné, à cause de la communication qu'il a quasi inevitable avec Grenoble. Mais si le Roy est une foys passé en Languedoc, on leur fera de grandes instances pour agreer qu'on restablisse les ordres les plus rigoureux que l'on pourra pour le regard, de crainte que le mal ne nous accueille, qui seroit la totale rüine de ce païs, aprez celle que nous avons eue aux passages de ces trouppes, qui ont desjà cousté plus de 300 mille escus au païs, et

[1] On lit dans les *Mémoires* de Bassompierre (t. IV, p. 53): «Le lundy 9^me^ [juillet 1629], nous fusmes encor au conseil, puis nous vinmes, M. de Chomberg et moy, cheux moy juger Besançon d'avoir la teste tranchée.»

[2] Littré ne cite, à propos de cette expression, que des écrits postérieurs à la présente lettre, les *Considérations sur les coups d'État* de Gabriel Naudé (1639), le *Soliman* de Mairet (1639), etc.

sont pour en couster encores beaucoup, si les trouppes du Roy ne sont plus reglées que celles que nous avons veües jusques à presant. Nous n'avons rien de bien certain pour le temps de la venüe du Roy dont nous sommes en grande peine[1] et de faire sortir du païs les trouppes qui ont le commandement d'aller en Languedoc. Voila tout ce que nous avons pour le present. Conservez moy l'honneur de vos bonnes graces, comme à celuy qui est et sera à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, le 20 avril au soir 1629.

J'oubliois de vous dire qu'il est passé par icy depuis deux jours un ambassadeur de Genes di casa Lomellino ou Palavicino, qui s'en và vers le Roy pour compliments[2]. Il y a eu quelque peu de changement en leur ville pour le choix des persones qui y sont en employ, qu'on dict n'estre pas du tout tant attachées à l'Espagne que ceux qui sont sortiz de charge. Vous aurez sceu que les assiegez de Soyon se sauvèrent une nuict fort bien pour eux, car ils n'eussent pas eschappé la corde. Mr de Montmorancy est descendu à Beaucaire où Madame sa femme estoit fort griesvement malade et en grand danger de mort.

Un mien intime amy qui ayme passionément la musique m'a prié

[1] Ce fut, nous l'avons déjà vu, le 28 avril que Louis XIII partit de Suse pour rentrer en France. Il arriva le 14 mai au camp devant Privas.

[2] Bassompierre dit dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 29): «Il arriva à Suse un ambassadeur extraordinaire de Gesnes», et (p. 33): «Le vendredy 27me l'ambassadeur de Genes eut audience. . . » Le marquis de Chantérac n'a pas indiqué le nom de cet ambassadeur qu'avait ainsi fait connaître le *recueil Avenel* (t. III, p. 281): «Augustin Palavicino fut envoyé à Suse pour féliciter le roi de son glorieux passage en Italie. La république de Gênes avait écrit au cardinal de Richelieu pour le prier de disposer le roi à accueillir avec bonté leur ambassadeur.» Richelieu, dans une lettre à la reine, du 22 avril, écrivait ceci: «Il a envoié devant, pour annoncer sa venue, force confitures qu'il a fait passer par la Savoye; et, pour sa personne, il a creu que le chemin de Provence lui seroit plus favorable, au rebours des Normands, qui vont par eau et envoient leurs procès par terre.»

fort ardemment de luy faire recouvrer des airs nouveaux s'il y en a, je vous supplie d'en demander quelques uns des plus modernes et des meilleurs à quelqu'un de voz amys; en un besoing Mr du Monstier mon compere[1] ne me les refusera pas si vous les luy faictes demander de ma part, sçaichant bien qu'il les a incontinant qu'ils sont esclos. Excusez moy de cette peine et pour l'honneur de Dieu me commandez tant plus absolument.

J'oubliois de vous dire que cet ambassadeur de Genes fut porté à Toullon par deux galeres de la Republique sur lesquelles parurent afforce gents vestus à la Françoise, et furent deschargées trente six caisses d'une mesme forme que l'on disoit estre envoyées au Roy par la dicte Republique qui furent emportées par dix huict mullets que ledict ambassadeur fit demander pour cet effect sans les autres qu'il print pour ses hardes et pour son train. Mais on adjouste à cela une chose dont je n'ay pas de bon garant, sçavoir est que parmy cez caisses la Republique envoyoit au Roy cinq cents mille escus en or de l'argent du feu mareschal d'Ancre, et veult on asseurer que le dict ambassadeur l'avoit ainsin asseuré à Mr le General des Galleres tout hault en presence de prou de gents[2]. Si cela est je m'en rapporte; tant est que se non fu bella, fu ben trovata[3]. Bien est il veritable qu'il y a eu du changement en l'employ des persones choisies pour les principales charges de leur republique.

Je ne vous avois pas dict aussy une chose bien deplorable, que lorsqu'on voulut se servir du canon que l'on avoit faict traisner pour favoriser le passage de la riviere du Var contre les galeres d'Espagne, il se trouva que les boulletz n'estoient pas de calibre, de sorte qu'il n'y eut pas de moyen de le faire tirer, et fallut que les pauvres soldats passassent à la mercy du canon des galeres dont il en demeura plus de 200

[1] Il s'agit là du peintre Daniel du Monstier, que Peiresc appelle son *compère* parce qu'ils étaient intimement liés.

[2] Le cardinal de Richelieu, dans la lettre dont un fragment vient d'être reproduit, ne dit pas un mot de la grosse somme qui aurait été apportée par l'ambassadeur.

[3] On cite généralement cette expression proverbiale sous une forme un peu différente : *Se non e vero*, etc.

sur la place, et toutefoys il ne se vit jamais rien de si insolent ne de si tyran que ce Buysson qui avoit la commission de l'artillerie et que tout le monde condamnoit en une faulte si inexcusable. Il a bien faict crier tout le pauvre monde, qui est passé par ses mains soit pour mullets ou autre attirail, mais cela soit dict entre nous, s'il vous plaict[1].

---

## XVI

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receus lundy au soir vostre despesche du 10 de ce moys, avec le TARICH[2] fort bien conditionné et un cahier de remonstrances sur les rentes de Paris, où il y a de fort bons mouvements de ce pauvre bourgeois, dont je vous remercie trez humblement, comme aussy des particularitez de la cour, en revanche desquelles vous en aurez une petite relation qui n'est pas de si haulte cour, mais encores y aurà t'il possible quelque destail qui vous pourroit estre eschappé. Vous aurez par mesme moyen l'autre despesche de Mr de Thou du Caire laquelle il accusoit par celle d'Alexandrie; vous verrez ce qu'il m'escript, car j'ay eu loisir de luy faire response pour l'ordinaire de Rome, depuis que je l'ay receüe, avant le partement de la staffette.

J'ay prins grand plaisir au jugement dont vous m'avez faict part de cez Messrs qui ont l'oreille si sensible sur les vers des sieurs Viaz et Remy[3], et sans nommer persone j'ay donné un petit mot d'advis à celuy qui en avoit besoing, qui n'est point jaloux de ses ouvraiges, et recognoit fort ingenüement la verité; il est fort jeune[4] et en estat de se corriger, comme il en a trez bonne envie. Pour la premiere syllabe de

[1] Vol. 717, fol. 37.

[2] Ce livre a été déjà mentionné plus haut (lettre VII).

[3] Les vers de Balthazar de Vias et d'Abraham Remi sur la prise de la Rochelle.

[4] Là il est question de Remi, lequel n'avait alors que vingt-huit ans, tandis que Vias avait dépassé la quarantaine.



IMPRIMERIE NATIONALE.

SYRUS, je pense que ce qui se trouve du nom pareil de ce lieu en isle de l'Asie Mineure, le peult avoir trompé. Oultre que pour les noms propres il semble que les poetes s'en soient fort dispancez, attendu que les etymologies en sont communement tirées de si differantes racines, qu'il n'est pas inconveniant que les unes ayent des fondements pour allonger, et des autres pour abbreger la prononciation d'une syllabe et de faict si on alloit examiner le nom de Syrie selon les origines Phoeniciennes ou Hebraiques, où les principaulx mots et primitifs sont accompagnez de consonantes fort haspirées, mesmes celuy là, qui estoit anciennement monosyllabe, comme il est encor aujourd'huy entre les Arabes et se commance à escrire par une lettre grandement haspirée, qui ne se peult proprement imiter par les lettres grecques ou latines sans en joindre deux ensemble pour faire TSOUR[1], il est bien malaisé de le mettre en vers en sorte qu'il n'y eust de la cacophonie, s'il estoit escript et prononcé si scrupuleusement comme aulcuns croiroient qu'il deubt estre, et de faict ce qu'aulcuns ont depuys exprimé par un S en SYRIA, les autres l'ont exprimé par un T en TYRUS, bien qu'on tienne que l'un vienne de l'autre. Voire quelqu'un a tenu qu'ASSYRIA ne soit qu'un emprunt de syllabe, pour pouvoir plus commodement prononcer la premiere consonante du mot de Syrie en la redoublant, attendu que les voyelles leur sont si indifferantes et qu'ils ne s'arrestent principalement qu'à leurs consonantes.

Quant à l'autre mot de Varus, bien que l'usage receu soit sans replique, si est ce qu'il ne recevroit pas moings de difficulté, s'il estoit examiné selon les plus vraysemblables etymologies et origines de la langue Gaulloise ou Germanique où la plus part des rivieres et ruisseaux se trouvent avoir retenu des noms qui viennent d'une seule origine, bien que diversifiez d'une estrange façon, comme le Var, le Garon, le Garin ou Guarin, le Verdon, le Guar, le Guardon, la Garonne, la Gavarre, le Gavarret, le Gau, le Gappeau, le Gaveau, le Gavot, le Gavardel, le Gavaudan, le Gavardon, la Gaverne, la Gavelne,

[1] Tsour ou Sour est une ville de la Turquie d'Asie, province de Syrie, sur la Méditerranée, à 36 kilomètres d'Acre. C'est l'ancienne Tyr.

l'Uveaune, et une infinité d'autres, que l'on trouve à touts bouts de champs dans cette province, et dans le Languedoc, mais principalement dans cez païs du Bearn, et autres circonvoisins, lesquels ont plus opiniastrement retenu le Barragoïn celtique ou cantabrique, où j'ay autres foys admiré de voir quasi touts les ruisseaux qualifiez en cette sorte et Dieu sçaict si le nom de Ligeris ne pourroit pas en estre derivé comme les autres, car les voyelles n'estoient pas gueres moings arbitraires entre ces peuples là qu'entre les Orientaulx, et de faict vous voyez que dans cette mesme Province nous avons deux notables rivieres qui ont retenu les noms de VAR et de VERDON, et si on y rapportoit les autres noms de rivieres ou ruisseaux qui peuvent avoir changé l'V de la premiere syllabe en B ou en P, comme il n'est pas arrivé moings promiscüement[1] que de le changer en G ou en GV, vous y trouveriez comprins le PADUS et un si grand nombre d'autres, qu'il n'en manqueroit pas dont cette syllabe pourroit avoir esté rendüe brefve, soit par corruption ou autrement, avec la traicte du temps[2]; voire l'ERIDANUS n'en seroit pas exclus, n'estant pas nouveau que le temps retranche des lettres du commancement des mots comme d'ailleurs, et comme d'y en adjouster, tesmoing ce que les anciens ont remarqué de son vieil nom BOCHERNUM, le CH n'estant pas tant eslongné du G pour la prononciation, qu'il ne peult avoir esté nommé GUERIDANUS et BOGUERIDANUS, ce qui embrasseroit encores nostre RHODANUS, par la mesme raison, puisque l'arbitrage des voyelles en la dicte langue celtique l'a faict aussi bien nommer autres foys par quelque autheur ERIDANUS, comme le PO et quelques autres de ceux d'autour des Pyrennées, où il s'en voit de plus apparantes vestiges, n'y ayant rien d'incompatible de faire de GAURDAN ERIDANUS et RODANUS et qui plus est le RHENUS de GUARHENUS, les noms de GUÉ et de VADUS pouvant fort bien encores venir de tout cela, sans qu'il faille craindre d'offancer l'antiquité, pour avoir voulu comprendre tant de rivieres et ruisseaux soubs des etymologies venants d'une mesme

[1] On chercherait vainement cet adverbe dans nos dictionnaires. — [2] C'est-à-dire la suite du temps.

source. Puis que vous voyez que dans le Bearn il y en a un nombre merveilleux, qui ne sont diversifiez qu'en terminaison, diminution ou ampliation comme peuvent avoir faict les anciens, principalement dans ces premiers siecles de plus grande ignorance ou simplicité, car ceux qui sont venus par aprez ont plus scrupuleusement voulu faire valoir les corruptions des noms propres en l'estat qu'ils les ont trouvez, pour les mieux distinguer les uns des autres. Mais que direz vous de cette impertinante digression ? Vous aurez bien du subject de vous mocquer de moy, je vous supplie de m'en excuser, car toutes cez badineries me sont insensiblement eschappées de la plume sans y avoir pensé quand je l'ay prinse pour vous escrire, et ne suis pourtant pas marry de m'y estre engagé, car celà m'y fera possible songer un jour plus à loisir et si cela estoit examiné par ung homme comme Mr Grottius, je pense qu'il y trouveroit possible au bout du compte quelque bonne consequance à tirer, ayant la langue de son païs à commandement, et la pouvant joindre aux origines de la grecque et latine mieux que moy. Si vous le trouvez quelque jour en humeur d'en prendre la patiance, je ne seray pas marry que luy en disiez mon imagination quoy que possible impertinante, car je sçay bien qu'il ne laisra pas de l'interpreter benignement selon sa doulceur naturelle et nous enseignera de très belles choses, s'il veult, sur cette matiere.

Au reste je suis bien aise qu'ayez faict retirer les 400 livres pour empescher que ces gents ne soient si empeschez à rappeller leur memoire. Je vous remercie du soing qu'avez eu des libvres de Macé dont j'ay veu le roolle. Pour la Bible elle me semble de vray un peu chere, et puis de n'estre pas toute en blanc, il y a quelque chose à dire, car pour la relier de nouveau tout d'une parure, la marge en patira fort. Je vous supplie de me mander la datte de l'edition, la vraye forme et le nombre des volumes, car aussy bien si ce n'estoit la mesme edition sur laquelle a faict sa memoire locale celuy à qui je la destinois, je n'y employerois pas volontiers une somme notable, cette sorte de livres estant hors de mon usage tout à faict. J'ay desja envoyé en Espagne le memoire des livres qui y sont nouvellement imprimez, par un reli-

gieux qui va au chappittre des Minimes à Barcelonne avec lettre de credit d'un marchand de Marseille. S'il s'y en trouve je pense que nous en aurons. Je serois bien marry que les occupations du sieur de Vris l'empeschassent de faire le portraict de Mr Saulmaise[1]. Je n'ay pas encore peu retirer toutes les lettres de recommandation qui m'ont esté promises à Messrs de Dijon pour Mrs Rigault et Haultin[2]; entre cy et la premiere staffette j'espere de les retirer toutes, et qu'il y en aura quelqu'une de bonne. Si j'eusse sceu les noms de leurs juges, et specialement de leur rapporteur, j'eusse plus affecté ceux là que les autres, mais je faicts escrire à tous ceux que je puis tant de la Tournelle que Grand chambre, parce que je ne sçay en quelle chambre il est, et que les procez suivent le rapporteur en quelque chambre qu'il soit obligé d'aller.

Je vous doibs mille remerciements trez humbles des bons offices et favorables compliments qu'il vous a pleu rendre à nostre pauvre Mr Fabrot, qui est bien fier de l'honneur que vous lui faictes et vous en sera à jamais redevable. Je vous ay adressé le second livre, et pensois maintenant envoyer le troisiesme; mais puis que cela ne presse pas, je luy feray remettre encor au net quelque feuille, pour oster tout pretexte de doubte aux compositeurs d'imprimerie. Je vous remercie encores par un million de foys de la prompte et favorable expedition des provisions du bon vieillard le sieur de Nostradame[3], en quoy vous m'avez infiniment obligé, comme aussy Mr de Lomenie et Mr de la Tremolieres, mesmes du Gratis auquel je ne m'attendois pas, et les en remercieray comme il fault. Je les luy ay envoyées et crains que la joye ne fasse tort à sa foible santé, tant il en a esté content. Il eut desiré quelque petit mot de sa qualité et de ses services, mais je pense qu'il se doibt contenter de cela.

[1] Il a été déjà plusieurs fois question, dans cette correspondance, du portrait de Saumaise, si vivement et si vainement désiré par Peiresc. Voir notamment t. I, p. 77.

[2] Sur ce savant conseiller du roi au Châtelet de Paris, voir t. I, p. 211, où Peiresc écrit ainsi le nom de l'archéologue : *Autin*.

[3] Les provisions de l'état de gentilhomme de la chambre du roi obtenues pour César de Nostredame.

Pour des pieces de feu Mr de Malerbe, je ne pense pas en avoir en vers qui n'ayent esté imprimées, et pour la prose, j'ay grand nombre de ses lettres missives qu'il m'avoit autres foys demandées pour les revoir, et en faire choix de celles qui se pouvoient imprimer[1]. Mais cela fut interrompu par des voyages survenus de sa part et de la mienne. Si on en veult je vous envoyeray trez volontiers tout ce que j'en auray. Mr le conseiller Boyer son neveu[2], et pere de son heritier[3], me demanda l'autre jour la mesme chose, et je luy avois faict la mesme responce, mais il ne m'en avoit pas depuis parlé.

J'ay trouvé jolies les petites heures grecques de Libert, ce me semble, et vous prie de m'en faire envoyer un autre exemplaire à vostre commodité.

Mr le Nonce[4] m'a faict plainte de n'avoir pas veu l'epistre de Mr Rigault au cardinal de Richelieu[5]; si j'en eusse eu une à part, je la lui eusse envoyée, mais toutes celles que vous m'aviez envoyées ont esté employées aux quattre exemplaires que j'ay eus en main, l'une en celuy du cardinal Barberin, l'autre en celuy de Mr d'Oppede[6], car le libraire n'y en avoit poinct mis, la troisiesme en un autre que j'ay envoyé en Italie, et la quattriesme pour le mien, où il me manque

[1] Ces lettres, dont les autographes sont conservés à la Bibliothèque nationale, furent écrites de février 1606 au 3 avril 1628; elles sont au nombre de 221, sans compter les pièces sans date; elles ont été très mal publiées en 1822 par le libraire Blaise, et très bien publiées, en 1862, par M. Lud. Lalanne, dans le tome III des *Œuvres de Malherbe* (Collection des *Grands écrivains de la France*).

[2] Jean-Baptiste de Boyer, conseiller au parlement d'Aix, était neveu de la femme de Malherbe. Ce fut lui qui édita, en 1637, la traduction des Épîtres de Sénèque laissée par son oncle; il dédia cette publication au cardinal de Richelieu. Voir, sur J.-B. de Boyer, le *Malherbe* de M. Lud. Lalanne (t. I, p. XLIII; t. II, p. 261, 262; t. III, p. 59, 325).

[3] Malherbe, déshéritant complètement sa famille, choisit pour légataire universel son petit-neveu Vincent de Boyer, seigneur d'Eguilles, qui fut conseiller au parlement d'Aix, comme son père, et qui se maria avec Madeleine de Forbin d'Oppède. Voir *les Rues d'Aix*, t. I, p. 39, 559.

[4] Jean-François Bagni, qui avait succédé en 1627 au cardinal Spada. Voir, sur le cardinal Bagni, le tome I, p. 118, 777.

[5] L'épître dédicatoire du Tertullien.

[6] Le premier président du parlement de Provence.

encores le quarton de supplément aux animadversions. J'en avois bien une cinquiesme qui vint toute la premiere, mais il y avoit quelques faultes d'imprimerie, et n'estoit pas mesmes ajustée en façon qu'elle se peult jamais relier proprement.

Pour le commerce, je crains fort que nous ne soyons encores bien loing de le restablir, car le vicelegat nous vient de mander que la maladie s'est fourrée tout fraischement dans un village nommé Monteux prez de Carpentras [1], où tout d'un coup en 24 heures y a eu 40 personnes frappées, et dict on qu'un malade par surprinse est venu passer à Noves [2] et à Eyragues [3], où nous avons envoyé en diligence faire fermer tous les lieux où il aura frequanté. Si Dieu ne nous ayde, nous courrons grande fortune à cet esté, et si cez armées ne prennent autre chemin que par cette province et par des lieux où les chaleurs font si facilement prendre le mal. La cavallerie qui devoit passer en Languedoc a rebroussé chemin depuis Arles, et a eu commandement de s'en aller suyvre Mr de Schomberg du costé de Lyon. L'infanterie doibt estre passée depuis hier; le jour precedant tout estoit desja passé fors le regiment du chevalier de la Valette qui avoit sesjourné un jour plus que son ordinaire ne portoit par les chemins: Mr de Guise à la priere du parlement s'en alla en personne en Arles, pour les faire sortir et faire retenir les mullets qu'ils emmenoient pour plus de 40 mille escus.

C'est tout ce que je vous puis dire et que je suis tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 28 avril 1629 [4].

[1] Monteux est une commune du département de Vaucluse, canton de Carpentras, à 5 kilomètres de cette ville.

[2] Commune du département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, canton de Château-Renard, à 7 kilomètres de cette ville.

[3] Commune du même département, du même arrondissement et du même canton, à 5 kilomètres de Château-Renard.

[4] Vol. 717, fol. 39.

XVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 17me avec la boitte de Mr Robin, les vers de Mr Sirmond, les papiers de Mr de Vend et autres belles curiositez que vous y joignez d'ordinaire, dont je vous remercie de tout mon cœur, bien marry que noz chetives revanches ayent si peu de proportion avec les obligations dont vous nous comblez à toutes heures. Je suis bien aise que la lettre de Mr Holstenius vous ayt agréé. Je trouve ce personage grandement universel, et qu'il y a tant à apprendre auprez de luy, que sa conversation ou correspondance ne se sçauroit assez prixser. Je suis bien avant en traicté pour les m[anu]s[crit]s grecs, et en ay desja offert 500 livres contant des 20 pieces du roolle que vous avez veu, on n'en veult rien r'abbattre de 900 livres. Nous verrons ce qui s'en pourra rogner; tant est que j'auray de la peine de m'empescher de les prendre à ce prix là s'il ne se peult faire mieux, quand ce ne seroit que pour bailler à Mr Holstenius ses Platoniciens, qu'il a maintenant si à coeur. Du Pollux il n'y a que les deux premiers livres de l'imprimé, encores ne sont ils pas complects, mais en revanche des autres libvres de l'imprimé, il y a en ce volume m[anu]s[crit] afforce autres pieces non jamais imprimées, lesquelles seules m'embarqueront possible à cette acquisition, quand il n'y auroit que cela. On l'a conferé sur l'edition de Basle in 4° de l'an 1636 (*sic*)[1] et s'y est trouvé la differance contenüe au memoire que je pensois vous avoir envoyé, mais à tout hazard je le feray de rechef joindre à la presente. J'ay bien de l'obligation à Messrs Rigault et Haultin, du registre de Lauthier[2], et trouve fort bon l'employ

[1] Pour 1536. Cette édition de l'*Onomastica* est la troisième. Les deux premières sont, l'une de 1502 (Venise, Alde, in-fol.), l'autre de 1520 (Florence, in-fol.).

[2] C'est probablement de ce registre qu'avait été tiré l'ouvrage intitulé: *Figures des monnoies de France*. Paris, 1619, in-4°. Ce volume fut publié par Jean-Baptiste Haultin.

que vous y faictes de Moulinot, en absance de Quentin; il estoit un peu estourdy et precipitant[1], ce me semble, du temps que je l'employois; il n'y aura pas de danger de luy recommander un peu l'attention et l'exactezze en ce qui est des nombres, et puis qu'il me met au taux de Mr de Lomenie, à tout le moings qu'il ne fasse pas de difficulté de vacquer par aprez à la collation sur l'original, avec quelque autre, en payant, affin qu'il n'y demeure pas, s'il est possible, des faultes considerables. Si les livres de Mr Poulain se vendoient, j'achepterois volontiers l'exemplaire que luy avoit donné le dict sieur Aultin, de ce qu'il fit imprimer en taille de boys des monnoyes de France[2], pour le faire coupper par petits morceaux, et les faire proprement placquer auprez de chascun des articles de la coppie du dict registre, où il en est faict mention. C'est daumage que Mr Aultin en fit imprimer si peu d'exemplaires, qu'il en fut incontinant despourveu. Si par cette occasion ou autre de la vente de quelque inventaire il s'en presente à vendre quelque autre exemplaire, je vous supplie de me le faire achepter, pour servir à cet usage là, car j'estimeray bien ce registre, si je l'ay un jour bien complect, l'une des curieuses pieces de mon cabinet. Ces relieurs qui reduisent en libvres les portraicts d'hommes illustres imprimez en placcard chez le Clerc, colleroient bien proprement toutes cez figures de monnoyes chascune en son lieu et place, selon le dict registre. Je me doubte fort que vostre soubçon concernant les oeuvres de Cardan ne soyt vray; je n'ay jamais peu tant gouster cet homme là, où je trouve, ce me semble, beaucoup plus de plume que de chair[3], mais j'eusse esté bien aise d'y servir Mr Deodati et ceux qui y trouvent leur goust, car comme j'ay

mentionné dans la lettre précédente. Voir *Manuel du libraire*, t. III, col. 59.

[1] Littré, qui rappelle cette piquante définition des Français donnée par Martin du Bellay : «Les François sont bouillans et precipitants de nature», fait observer que le mot s'est dit adjectivement au XVIe siècle. On voit que *précipitant* s'est dit encore au XVIIe.

[2] Le livre dont il vient d'être question : *Figures des monnoies de France.*

[3] Bon jugement pittoresquement exprimé. La locution dont se sert Peiresc n'a pas été recueillie dans le *Dictionnaire* de Littré.



IMPRIMERIE NATIONALE

souvent des gousts extraordinaires, et que je suis bien aise que mes amys me les souffrent, je pense estre obligé d'en faire de mesme envers ceux qui ont d'autres gousts que les miens, et c'est comme cela qu'en recherchant pour l'amour de mes amys des choses que je sçavois estre de leur goust et qui n'estoient nullement du mien, je m'y suis laissé neantmoings prendre quelques foys sans y penser, comme à la moustarde, et m'y suis enfin trouvé affriandé voulusse je ou non, dont je ne me suis pas tant repenty. Mais je ne pense pas pourtant que cela m'advienne, pour ce chef là, à mon advis.

Je me suis un peu lassé à escrire à Rome de façon que je finiray un peu plus tost pour le coup, remettant le reste à ce que j'ay mandé à Mr du Puy vostre frere et vous suppliant de me tenir tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 4 mai 1629.

J'ay eu une relation d'Espagne sur la reduction de la Rochelle, où il n'y a rien à apprendre pour le regard que nous ne sceussions desja mieux d'ailleurs, mais neantmoings il y a certaines chosettes tant à l'advantage de la France que j'ay creu qu'elle meritoit de n'estre pas negligée, et pour cet effect je la vous envoye originellement[1] pour la garder, et faire induire deshorsmais à ceux qui escriront de la prerogative de la France sur l'Espagne, comme une piece qui vient de leur main, tout de mesmes comme ils affectent tant d'alleguer noz autheurs François sur tout ce qui leur peult estre eschappé à leur advantage. Vous la pourrez faire voir à Mr l'advocat general Bignon et à Mr Godefroy, qui n'en seront possible pas marrys, non plus que d'apprendre de vostre part que je suis tousjours leur serviteur trez humble, bien fasché de le leur tesmoigner si mal.

Il y a un libvret in 8° d'observations de medecine imprimé à Paris

[1] C'est-à-dire à l'état d'original.

en l'an 1612 de Chiffletius pere et du filz aussy[1], que je recouvrerois volontiers, s'il vous tomboit en main[2].

---

XVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

Je ne pourray pas avoir le bien de vous entretenir à ce coup cy comme j'eusse desiré, à cause du decez d'un nostre parent, qui nous oblige à des compliments qui ne se peuvent remettre. Seulement je vous accuseray la reception de vostre lettre du 18 mars par le sieur Pierre Harwik de Hambourg, qui est party à ce jourd'huy pour aller à Marseille, et delà prendre la routte de Suse et du Piemont, pour s'embarquer sur le Pô et s'aller rendre à Padoüe, où je lui ay baillé des lettres qu'il a desirées pour le sieur Lorenzo Pignoria[3], comme aussy pour divers amys en divers lieux de cette province, par lesquels il a prins son destour pour la curiosité. C'est un trez honneste jeune homme et dont j'estime bien la cognoisçance qu'il vous a pleu me procurer, et vous en remercie de tout mon coeur. Vostre lettre luy vint bien à propos à Monpelier, où l'on l'avoit arresté comme spie[4]; elle fut ouverte, et fut le seul fondement de sa delivrance. Je receus depuis vostre despesche du 24 avril par la staffette, avec cette genealogie ridicule, une querimonie[5] des Minimes et des poemes d'Auberoche[6], dont je vous remercie,

[1] Jean Chifflet, docteur en médecine, mort vers 1610 à Besançon, sa ville natale, avait laissé un ouvrage inédit intitulé : *Singulares ex curationibus et cadaverum sectionibus observationes*, qui fut publié par son fils aîné, Jean-Jacques, docteur en médecine, sur lequel on peut voir le tome I, p. 591.

[2] Vol. 717, fol. 41. Voir à l'Appendice, seconde partie, n° III, une lettre de Pierre Dupuy écrite à Peiresc le 18 mai 1629.

[3] Voir sur cet érudit le tome I, p. 3.

[4] Pour *espion*. Littré rappelle que l'ancienne langue disait *espie*.

[5] Sous le mot *querimonie* Littré cite un écrivain du XVI^e siècle, Calvin, et deux du XVII^e, Scarron et Saint-Simon.

[6] Ce doit être Pierre d'Aulberoche, de la

mais bien plus des Poemata Barlæi, que j'envoyay incontinant à Rome, s'estant presenté un gentilhomme qui s'y en alloit; c'est pour quoy vous m'obligerez bien de m'en procurer quelque autre exemplaire s'il s'en peult avoir, pour moy et pour quelques amys, car cet homme est fort à mon goust. Je ne plains que le mauvais caractere qui a esté employé à cette edition. J'attendray le Tertullian[1] que vous me promettez par la prochaine staffette qui viendrà tout à propos pour le presenter à Mr nostre Archevesque[2], à qui je feray lisre l'epistre liminaire en ma presence si je puis[3], et puis je prendray de ses lettres pour Dijon. Les vers de ce Cruceius ne semblent pas devoir estre negligez[4]. C'est pour quoy je leur ay faict passer les monts, en ayant retenu coppie, au cas qu'il ne s'en peusse recouvrer d'autre exemplaire, comme je ferois bien volontiers, pour en avoir mon assortiment des choses de cette matiere plus complect. J'oubliois de vous remercier du libvre du comte de Cramail[5], que Mr nostre Archevesque a voulu voir;

compagnie de Jésus, professeur de rhétorique au collège de Bordeaux, auteur de diverses odes latines publiées en 1624 dans le rare et curieux recueil intitulé : *La couronne de fleurs tissée dans le parterre de Thémis et des muses du Parnasse de Guyenne, dediée au Roy* (Bordeaux, Jacques Millanges, 1624, plaquette in-4°). Le poète d'Aulberoche a été oublié dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (dernière édition). Son nom est imprimé sans apostrophe dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (t. I, p. 525), où l'on mentionne ainsi un de ses poèmes : *Urbano octavo, pontifici maximo, primogeniti Ecclesiæ filii Ludovici Justi, christianissimi regis, expeditiones Reana et Rupellana, ad summam Ecclesiæ et regni dignitatem susceptæ perfectæque, heroïco versu descriptæ* a P. Daulberoche (1629).

[1] Le *Tertullien* de Rigault.

[2] L'archevêque Alphonse de Richelieu.

[3] L'épître dédiée au frère de l'archevêque d'Aix, au grand cardinal Armand de Richelieu.

[4] Les vers de La Croix, comme on le voit dans la lettre suivante, étaient consacrés à la prise de la Rochelle. Voici le titre du poème conservé sous le n° 913 à la bibliothèque de la Rochelle (*Bibliographie rochelaise*, par Léopold Delayant, 1882, p. 263) : *Iselasticon seu triumphus rupellanus Ludovici Justi* (Paris, Jean Libert, 1629, in-8°). Le catalogue de la Bibliothèque nationale n'indique de La Croix qu'un poème sur Casal : *Emerici Crucei soteria Casalæa, sive expeditio italica Ludovici Justi* (Paris, 1629, in-8°). Émeric de la Croix, né à Paris vers 1590, est connu pour avoir donné une édition de Stace (Paris, 1618, in-4°).

[5] Le comte de Cramail ou de Carmain était Adrien de Monluc, seigneur de Montesquiou, prince de Chabanais, petit-fils du maréchal Blaise de Monluc. Il naquit en 1568 et mourut en 1646 (22 janvier). Il fut ca-

c'est pourquoy je ne l'ay pas encore veu, et je vous en suis tant plus redevable. Je dicts Mr nostre Archevesque, parce qu'il faict encores la fonction de premier procureur du païs aux assemblées publiques, en ayant mandé une solemnelle au 16 du present. Nous croyons qu'il sera icy plus longtemps que n'avions pensé. Je suis doublement aise de ce qu'avez trouvé le moyen de m'assortir du volume des VII traictez de Mariana, et de ce qu'avez rencontré le propre exemplaire du pauvre feu Mr Poulain qui me l'avoit autres foys voulu donner, dont je m'estois depuis repenty, voyant que je n'en avois peu avoir d'ailleurs. Encores fauldroit il s'enquerir que sont devenus les memoires et papiers curieux dont il avoit fort bon nombre. Je les aurois fort volontiers acheptez, si je me fusse trouvé là, et n'eusse pas laissé de conserver au pauvre deffunt l'honneur tout entier de ce qui s'y seroit trouvé digne de voir le jour. On me surprend et me constraint on de finir. Vous verrez aux papiers cy joincts le peu que nous avons de nouveau, n'y pouvant adjouster si ce n'est que jeudy Mr de Guise passa par icy et alla descendre chez Mr l'Archevesque et aprez estre venu disner chez luy, passa oultre vers Avignon, estant allé voir le Roy à la Voutte[1] où l'on dict qu'il a prins son quartier. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 12 may 1629.

Mon frere s'est tant incommodé en ses voyages qu'enfin il est tombé malade, mais graces à Dieu il est maintenant sans fiebvre, et debout, mais grandement affoibly.

pitaine de cent hommes d'armes, maréchal de camp des armées du roi et gouverneur du pays de Foix. Le livre dont veut parler Peiresc serait-il le recueil intitulé : *Les jeux de l'inconnu*, qui parut à Paris, l'année suivante, sous le pseudonyme de *De Vaux*, mais dont quelques exemplaires auraient été mis en circulation dès le milieu de 1629?

[1] La Voulte, chef-lieu de canton du département de l'Ardèche, arrondissement de Privas, à 21 kilomètres de cette ville, sur la rive droite du Rhône.

Je vous supplie de m'envoyer par la voye de la poste, s'il s'en peut avoir, un exemplaire de cez petites heures du concile d'Elzevir soubs le nom de Cologne[1], soit en blanc ou reliées, pour un amy[2].

---

XIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'eus hier vostre despesche du 4 may, avec le livret de Mr Ribier[1], les rabas et les vers de Cruceius sur la Rochelle que je trouvay trez bons à mon petit goust. Et s'il y a moyen d'en avoir quelque autre exemplaire, me ferez faveur singuliere comme aussy du livre du dict sieur Ribier. J'avois eu lundy la precedante despesche du 27 avril avec le Tertullian fort bien conditionné et le factum de Mr Grotius que j'ay admiré, et qui meriteroit encores d'en avoir quelque autre coppie, s'il s'en trouvoit, pour esviter qu'une si bonne piece ne se perde; voire si l'arrest sur ce intervenu se recouvroit, bien que contraire, il seroit tousjours

[1] N'ayant trouvé aucune mention de ces *petites heures*, pas même dans l'ouvrage le meilleur qui ait été consacré aux Elzevier, celui de M. A. Willems, je me suis adressé à l'éminent bibliographe et voici ce qu'il m'a fait l'honneur de me répondre: «Il m'est impossible de vous procurer le moindre renseignement au sujet des petites heures du Concile dont il est question dans la lettre de Peiresc. Non seulement je n'ai jamais rencontré ce volume, mais je puis affirmer qu'il n'en est demeuré trace dans aucun catalogue du temps. Ce qui est plus significatif encore, c'est que le titre en question, ni aucun autre titre analogue, ne figure dans les catalogues officiaux des Elzevier parus en 1628 et 1638. La lettre étant de 1629, vous pouvez tenir pour à peu près certain qu'un livre quelconque imprimé vers cette époque par les Elzevier aurait été porté dans l'un au moins de ces deux inventaires. Je regrette beaucoup de n'avoir pu résoudre ce petit problème bibliographique. . . .»

[2] Vol. 717, fol. 43.

[1] Probablement : *Discours sur le gouvernement des monarchies et des principautés souveraines*, par Messire Jacques Ribier, conseiller d'État (Paris, Cramoisy, 1630). Comme pour les *Jeux de l'inconnu* mentionnés en une note de la lettre précédente, quelques exemplaires du livret de Ribier purent être distribués en 1629.

bon, et encores meilleur si le factum contraire se trouvoit. La lettre à la Royne estoit bonne à voir, et tout le surplus, mesmes[1] la lettre de Mr Besly dont je vous remercie trez humblement, honteux de me voir tousjours plus reculé des moyens de vous rendre aulcune revanche de tant de bienfaicts pour lesquels nous ne vous sçaurions rendre que de bien chetives paroles, si Dieu ne nous en ouvre de meilleurs moyens que n'en avons peu avoir.

Vous verrez dans les lettres de Rome cy joinctes les nouvelles que nous avons de Mr de Thou; il me tarde bien fort de le voir icy, pour estre en repos d'esprit de tant de dangers et naufrages dont il est eschappé qui luy presagent sans doubte quelque grand et digne employ, auquel Dieu le reserve.

Cependant je vous remercie trez humblement du soing qu'avez prins pour ce que je desirois du registre de Mr Autin qui m'a infiniment obligé, et Mr Rigault quant et luy, comme aussy de l'instance qu'il vous plaict de faire à Mr de Lusson pour me faire participer à quelque chose de ses recueils de la chambre des monnoyes, dont je luy seray infiniment redevable et chercheray tous moyens de m'en revancher. Le sieur Vincent Blanc a un grand procez sur le bureau contre le Grand Maistre de Malte; il me dict hier que s'il en a bonne issüe comme il espere, il ira donner un coup d'esperon à Paris pour aller satisfaire aux commandements de cez Messieurs la.

Si j'eusse sceu le commerce de Mrs Lumaga[2], il y a long temps que je les eusse employez pour me faire avoir cez MARMORA ARUNDELLIANA[3], car ils sont de mes amys, principalement celuy qui est fraischement retiré de Genes à Paris, de sorte que si l'affaire n'estoit encores faicte, il suppleera fort volontiers, si vous luy en faictes dire un mot de ma part. Je vous ay néantmoings tousjours une trez grande obligation de ce soing qu'il vous a pleu d'en prendre, et de me toucher les par-

[1] N'oublions pas que *mesmes* voulait alors dire *surtout*.

[2] Rappelons que les frères Lumaga (Marco-Antonio et Ottavio) étaient des banquiers établis à Gênes qui furent au nombre des correspondants de Peiresc.

[3] C'est la mémorable publication de Jean Selden (1629, in-4°).

ticularitez qu'il vous a pleu m'en escrire qui m'ont bien esmeu la curiosité plus ardante de les voir que devant.

Je m'estonne fort que n'ayez pas trouvé la figure du phoenomene du soleil du 20 mars dernier dans mon pacquet, car j'eusse juré de la vous avoir envoyée, l'ayant faict copier exprez pour vous, et ne sçay comme elle se peult estre esgarée; j'en fis faire en mesme temps une autre pour Mr Gassendi, et je crains que mon homme par inadvertance les aye mises toutes deux dans son enveloppe, car elle n'est pas demeurée sur ma table. Le peintre qui l'avoit coppiée n'est pas à la ville; je l'attends ce soir, et la luy feray refaire pour la vous faire tenir par le premier. Un homme qui se picque de predictions a mandé que ce signe pronostiquoit de grands changements à l'eglise Romaine dans cinq ans du jourd'huy; si je puis vivre assez pour le voir, je le croiray mieux qu'à cette heure.

Pour le panegyrique du P. Petiot[1], il ne me souvenoit pas que [vous l']eussiez envoyé de Paris, ce qui me faisoit penser que ne l'eussiez pas eu. C'estoit pour cela que j'avois mandé qu'on vous en fist tenir de Bordeaux. Et puis que dictes m'en avoir envoyé un exemplaire, il fault qu'il se soit esgaré d'un paquet qui avoit esté fort gasté du vinaigre, et qui fut remis à mon relieur la plus part pour le relaver, et que s'il l'a deschiré il ayt eu regret de me le remettre devant les yeux, ou bien que mon neveu s'en soit saisy[2]. Je veux pourtant en sçavoir la verité et tousjours vous ay-je bien de l'obligation de la faveur que m'en aviez faicte. Et de celle que m'avez procurée envers Mr de la Hoguette. On nous disoit que son camarade estoit passé à Mantoüe ou Venize, mais je ne vous en oserois rien asseurer; j'attends si nous serions assez heureux pour les voir icy.

J'ay veu ce qu'il vous plaict me mander de la Bible des païs bas, dont je vous remercie, et puis que ne l'avez prinse il n'en sera pas de besoing pour à cette heure, estant assez assorty pour mon petit besoing de ce costé là.

[1] Voir plus haut, lettre XIV. — [2] Le baron de Rians, déjà plusieurs fois mentionné. Voir notamment t. I, p. 133.

Je remercie trez humblement les dames de chez vous et leur crie mercy d'avoir oublié de leur mander le nombre des colletz dont j'avois affaire; il suffira d'une douzaine encores, puis qu'il leur plaict, oultre ceux qui sont venus, qui ont esté trouvez parfaictement beaux par les femmes de ceans, ne se faisant rien de si propre de pardeça, estant bien marry de la peine que je leur donne, sans leur avoir rendu aulcun service. J'ay esté trez aise que l'ouvrage de Mr de Vris ayt peu contenter Mr de la Baroderie[1] et crois qu'on s'en contentera tousjours de mieux en mieux.

Vous verrez les nouvelles que nous avons à l'imprimé cy joinct[2]; on dict de plus qu'il y a bien 400 hommes de morts de nostre costé[3], et qu'aprez la retraicte des ennemys, les nostres entrerent dans Calvisson[4] et mirent tout à feu et à sang, comme n'ayant poinct capitulé avec eux en haine de ceux qui y avoient esté tuez le jour precedant.

Le Roy presse desja ceux de Privas[5] qui se sont laissé prendre les logements contre leurs pieces de dehors[6]. On croid que la ville ne tien-

[1] Adrien de Vries avait fait le portrait de M. de la Baroderie.

[2] Cet imprimé devait être la *Relation envoyée au roi de la honteuse fuite de M. de Rohan, avec la défaite entière de ses troupes par l'armée de Sa Majesté, commandée par M. le maréchal d'Estrées, en Languedoc (12 mai)*. 1629, in-8°. Conférez les *Mémoires* du duc de Rohan (édition de 1756, t. I, p. 217-219). Voici comment se termine son récit : « Ainsi se passa cette affaire où peu s'en fallut que le duc de Rohan ne reçût un échec qui entraînoit sa ruine et celle de son parti. »

[3] C'est ce qu'affirme le duc de Rohan (p. 219) : « Il y eut de morts du côté des Reformés cinquante ou soixante et le double de blessés; du côté des Catholiques Romains il y en eut plus de 400 de morts et 800 de blessés. »

[4] Chef-lieu de commune du département du Gard, canton de Sommières, arrondissement de Nîmes, à 17 kilomètres de cette ville. Dans l'édition qui vient d'être citée des *Mémoires* du duc de Rohan, on a imprimé *Canisson* (p. 216, 219).

[5] Louis XIII était arrivé le 14 mai au camp devant Privas. Le cardinal de Richelieu vint rejoindre le roi le 19 mai.

[6] Voir sur le siège de Privas les *Mémoires* de Bassompierre (t. IV, p. 39-43). Conférez diverses plaquettes énumérées dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (t. I, p. 579) : *Lettre envoyée à la reine, mère du roi, contenant ce qui s'est passé en la prise de Privas (30 mai)*. Paris, Vitray, 1629, in-fol.; *Lettre du roi à la cour de parlement de Provence, contenant les particularités de tout ce qui s'est passé au siège, prise et embrasement de la ville de Privas (31 mai)*. Aix, E. David, 1629, in-8°; *Lettre du roi à monseigneur le duc de Guise, gouverneur et lieutenant*



IMPRIMERIE NATIONALE.

dra guieres et pour la cittadelle qu'elle sera tost reduicte en pouldre.

J'ay employé plus de temps que je ne pensois à escrire à Mr Rigault, et seray bien aise que voyez ma lettre et m'en disiez vostre advis librement; cela m'excusera si je ne vous entretiens davantage. Mr nostre archevesque alla hier à Marseille voir Madame de Guise [1], et emmena mon frere tout malade avec un peu de violance. Il a tenu son assemblée des Prelats, Nobles et communautez, du nombre (*sic*) des procureurs joincts et refusa la deputation au Roy, bien dict qu'il serviroit le païs et de tout son pouvoir. On le nous faict esperer.

Mr de Guise est en Avignon, et presse la sortie de la gendarmerie venüe de Suse pour se rendre aujourd'huy à Marseille.

Mr de la Trimouille [2] passa hier icy revenant de la Ste Baulme [3] et print la poste sans s'arrester que fort peu.

Madame de Guise doibt aller à son tour en pellerinage à la Ste Baulme et dict que dans le moys de juillet elle veult partir pour Nostre Dame de Lorette [4] avec deux galleres, pressant de mettre en estat celle que Mr de Guise a faict construire de nouveau.

Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 19 may 1629.

*général pour le roi en Provence, contenant les particularités, etc. (31 mai).* Aix, E. David, 1629, in-8°.

[1] Nous avons déjà vu que c'était Henriette-Catherine, fille du maréchal-duc Henri de Joyeuse.

[2] Henri, seigneur de la Trémoille, duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmond, né en 1598, mourut en 1674. « Ayant abjuré la religion réformée au siège de la Rochelle entre les mains du cardinal de Richelieu, lit-on dans *Le chartrier de Thouars, Documents historiques et généalogiques* (Paris, 1877, in-fol., p. 135), il fut investi par Louis XIII de la charge de mestre de camp de la cavalerie légère de France. » J'ai vu une plaquette très rare intitulée : *La conversion de M. de la Trimouille duc et pair de France, faitte en l'armée du Roy devant la Rochelle le 18e jour de juillet mil six cens vingt-huict* (Paris, Toussainct du Bray, 1628, petit in-8° de 13 pages).

[3] La grotte de la Sainte-Baume, dans la montagne de ce nom, appartient au département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Saint-Maximin.

[4] En Italie, à 21 kilomètres d'Ancône, à 2 kilomètres de l'Adriatique.

J'oubliois de vous remercier comme je faicts trez humblement du soing de me retenir le nouveau recueil de Miræus[1] donationum Belgicarum[2], ayant desja deux volumes de luy de choses approchantes qui sont bien curieuses[3]. Je vous recommande un pacquet des bons Pères Chartreux de cette ville et de Mr Marchier, ensemble celuy de Bordeaux et celuy de Mr Gassendy et surtout *celuy du sieur du Soul* procureur, *y ayant une pistole dedans*[4].

---

XX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Vous aurez icy une lettre que Mr de Thou m'a daigné escrire de Malthe du 5 avril où vous verrez combien heureusement il estoit passé d'Alexandrie en Sicile dans dix jours, et qu'il luy avoit fallu attendre plus de vingt jours la commodité de passer à Malte, d'où il faisoit estat de s'en venir sur les galeres de la religion. Je ne crains que le retardement, attendu que le premier rendez vous pour le voyage de l'Infante estoit au moys de mars, et nous sommes desja si advancez en la saison, que vraysemblablement on remettra ce passage à l'automne, pour ne hazarder cette princesse aux grandes chaleurs. Oultre que s'il est vray que le Roy d'Espagne se veuille declarer contre la France, comme on dict, il n'y a pas d'apparance qu'on expose cette princesse aux dangers où elle pourroit estre engagée par un mauvais temps, qui la constraignist d'abborder en lieu qu'elle eust voulu esviter, principalement cette année qui a esté si desreglée, surtout dans la mer, où il est plus arrivé de naufrages, l'hyver dernier, qu'il n'y en avoit eu de 20 ans. La bonne

[1] Sur le chanoine Aubert Le Mire, voir t. I, p. 870 et 871.

[2] *Donationes Belgicæ. Libri II* (Anvers, 1629, in-4°).

[3] Peiresc veut parler du *Codex donationum piarum, præsertim Belgicarum* (Bruxelles, 1624, in-4°).

[4] Vol. 717, fol. 44.

fortune de Monsieur de Thou ayant esté si grande, que le lendemain de son debarquement à Saragousse de Sicile, ou le jour suyvant, le navire du cappitaine Roubault, sur lequel il estoit venu d'Alexandrie d'Œgypte jusques à Saragousse, fit naufrage au destroict de Messine, avec telle perte que les marchands interessez croyent qu'ils seront bien heureux si du saulvé ils peuvent recouvrer jusques à 25 pour cent, au lieu que s'il fust venu à bon port, ils n'eussent pas laissé leur bonne fortune à moings de doubler leur sort, et d'avoir cent pour cent, en quoy Monsieur de Thou et tous ses serviteurs ont bien de quoy loüer Dieu qu'il fust sorty si opportunement de ce navire, tout ce que je regrette presentement n'est que la perte des lettres qu'il y avoit, je m'asseure, de sa part pour vous et pour moy. Car Mr le lieutenant de l'admiraulté de Marseille[1] m'a dict avoir apprins qu'il y avoit un pacquet de lettres du dict sieur de Thou adressé à luy, qui s'est perdu, ce qui me faict juger qu'il n'y pouvoit avoir pour luy que la lettre d'adresse, et que le reste debvoit estre à vous Messrs et à moy, encores qu'il ne les accuse poinct dans sa lettre de Malte, s'estant vraysemblablement fié que nous deussions avoir receu cette despesche longtemps devant la datte de cette lettre du 5 avril. J'ay envoyé faire la plus exacte recherche qui sera possible à Marseille, chez le dict cappitaine Roubault et son escrivain, pour sçavoir au vray s'il n'y avoit point de hardes de Mr de Thou, et quelle sorte de pacquet estoit celuy que Mr de Thou avoit adressé au dict sieur lieutenant de l'admiraulté.

Je n'ay pas à ce coup icy de responce à vous faire, d'aultant que la derniere staffette qui vient de Lyon ayant anticipé son arrivée de 3 jours, je receus voz dernieres lettres du 4 may assez à temps pour y respondre conjoinctement avec celles du 27 avril. Seulement vous diray je que maintenant que les pluyes et inondations ne sont plus cappables d'arrester les ordinaires et empescher que ceux du mardy n'arrivent à Lyon le sammedy, puis que vous dictes vous estre indifferant d'escrire le mardy ou le vendredy, elles viendront plus fraisches du

[1] C'était M. de Valbelle, déjà mentionné dans le tome I, p. 400.

mardy, car Mr de Fetan faict tousjours sa despesche de Provence le dimanche.

Nous avons icy Mr l'Evesque de Coustances[1], incognito ce dict-il, qui arriva hier au soir, venant de Rome, accompagné du sieur Orsel, que feu Mr d'Herbault[2] avoit despesché au pape de la part du Roy, lors du traicté de Suse. Lundy passé, Mr de la Trimouille y vint de Marseille et s'en alla voir Mr l'Archevesque, et aprez tira vers Tarascon à son rendez vous. Les trouppes de cavallerie sont encores en cez quartiers là, au grand regret de tout le païs qui y reçoit une bien grande foulle, sur quoy il y a bien du discours, pour le mal entendu d'entre ceux qui avoient creu le pouvoir empescher, mais cela seroit trop long et ennuyeux. Vous verrez ce qu'on escript de Marseille touchant l'interdiction pretendüe du commerce de France faicte en Espagne le 16 de ce moys ou environ. J'ay receu une lettre du P. Jean François, Provincial des Minimes de ce païs[3], qui est allé au chappittre general à Barcellone, d'où il m'escript de la mesme datte du 16 may, touchant certaines particularitez de livres dont je l'avois chargé, et ne dict rien de telle interdiction, et quand on a envoyé approfondir la nouvelle et qu'on a interrogé touts les patrons, matelots et autres qui en estoient venus sur plusieurs barques, il ne s'est trouvé personne qui ayt peu dire : j'ay ouy faire la publication des deffences du commerce. Mais plusieurs estoient d'accord en cela de l'avoir ouy dire à d'autres qui les avoient asseurez d'avoir ouy publier l'interdiction. J'ay pene de le croire, parce qu'on ne commance pas coustumierement par là, quand on veult declarer la guerre en ce temps icy. On en sçaura bien tost la verité.

J'ay veu citté cez jours passez un Goronides Dorotheus[4] in synopsi

[1] Léonor Goyon de Matignon, qui siégea du mois de juillet 1625 au mois d'avril 1646, devint ensuite évêque de Lisieux et mourut le 24 février 1680.

[2] Voir, sur ce secrétaire d'État, t. I, p. 813.

[3] On conserve dans le registre VI des minutes, à la bibliothèque de Carpentras, fol. 376, une lettre de Peiresc au R. P. Jean-François, écrite d'Aix le 26 février 1629.

[4] Voir le *Manuel du libraire*, au mot *Josephus Gorionides seu Jossiffon*, et, si l'on veut beaucoup de détails sur cet historien, la *Bibliotheca Hebræa* de J.-Christophe Wolff (Hambourg, 1715, 4 vol. in-4°, t. I, p. 508-523, et t. III, p. 387-389). Joseph

chronic. apud Serrarium[1], dont je ne me suis pas encores desjuné[2]. Si c'est chose qui se trouve, je vous supplie de m'en faire avoir un exemplaire et un bon Apulée[3] pour donner à un amy qui me l'a envoyé demander de bien loing. Ensemble un Julius Obsequens et un Festus Avienus, si vous en rencontrez et s'ils peuvent commodement venir par la poste, il seroit encore meilleur.

Vous aurez sceu la mort de ce grand Roy de Perse qui avoit tant faict parler de luy[4]. Si tout ce qu'on en dict est veritable, il a voulu couronner sa vie d'une action bien estrange et bien memorable, car on dict que quattre jours avant que mourir, estant en pleine santé, au moins sans mal apparent, il convoqua tous les grands de son royaulme, et en leur presence declara son successeur un filz de son filz puisné, jeune prince, mais fort valeureux, et lequel il avoit desjà veu bien faire dans les armées[5]. Puis se desmit de l'empire, [en re]vestit ce jeune prince, et s'estant levé de son siege, y fit asseoir son petit filz et se prosterna luy mesmes devant luy, et luy embrassant les jambes luy fit hommage comme si ce n'eust esté que le premier de ses subjects, et s'estant levé se mit au dessoubs de luy, et dict aux autres de venir recognoistre leur Roy, ce qu'ils firent à l'envy, bien ravis de cette action. Au partir de là, ce vieillard s'alla mettre au lict disant qu'il se sentoit mourir, et quattre jours aprez rendit l'ame[6]. Je vous prie,

Gorionides est un rabbin qui écrivit en hébreu une histoire des Juifs comme supplément à celle de Flavius Josèphe.

[1] Nicolas Serarius, né à Rambervillers (Alsace) en 1555, entra dans la compagnie de Jésus en 1572, fut pendant vingt ans professeur à Wurtzbourg et à Mayence, et mourut dans cette dernière ville en 1609. Voir dans la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* (t. III, col. 761-766) la liste des ouvrages de ce religieux que Baronius (*Annales*) appelle la lumière de l'Église d'Allemagne.

[2] Nous avons déjà trouvé l'expression *se déjeuner*, pour *s'accommoder, se délecter*, dans le tome I, p. 339.

[3] Un *bon Apulée* avait été publié quelques années auparavant : *Apuleii Opera omnia, cum Ph. Beroaldi, Stewechii et aliorum notis; ex editione J. Casauboni* (Lyon, A. de Harsi, 1614, 2 vol. in-8°).

[4] Nous avons vu plus haut (lettre VII) que Schah Abbas était mort en décembre 1628.

[5] Ce petit-fils de Schah-Abbas prit, en montant sur le trône, le nom de Schah-Séfi. Il régna jusqu'en 1641.

[6] Ces curieuses circonstances ne sont point indiquées dans *La Perse* de Louis Dubeux.

si les advis n'en estoient desja de pardelà, d'en faire advertir Mr de la Motte[1], afin que s'il escript à Mr Gassendi, il luy en touche quelque mot, car il faisoit grand cas de la generosité et franchise de ce Prince là.

Aujourd'huy l'on a assemblé les chambres pour diverses occurrances, entr'autres pour voir l'edict du 15 janvier à l'examen duquel on travaille par commissaires quelque temps y a. Et si Messieurs du Parlement de Paris font quelques modifications qui se puissent voir, nous les verrions bien volontiers.

Il s'est par mesme moyen parlé d'une grande entreprinse de la chambre des comptes, laquelle s'est laissé porter à faire un arrest portant deffances au Thresorier (qui est payeur des gages) de payer les gages des presidants et conseillers de la Grand Chambre du Parlement, à cause que la cour pour travailler à un procez criminel contre des officiers de l'armée qui avoient contrevenu aux ordonnances, pour faire exemple, avoit quitté son audiance du jeudy et l'avoit remise au lendemain qui estoit le jour ordinaire de l'audiance de Messieurs des comptes et aydes, à sçavoir le vendredy de la semaine derniere, et par mesme moyen les avoit empeschez de tenir la leur, attendu que les mesmes advocats servent à l'un et à l'autre tribunal.

On a deliberé que le procureur general du Roy poursuyvroit la cassation de leur arrest etc. et que soubs le bon plaisir de Sa Majesté il seroit enjoinct au dict thresorier de payer les gages des presidants et conseillers de la cour aux termes et manieres accoustumés; autrement qu'il y seroit constrainct par corps ensemble ses cautions. Le voisinage du Roy nous a retenus dans la moderation.

Plusieurs eussent desiré de passer plus oultre, et proceder par cassation de leur arrest, et par laceration d'iceluy, pour reparer l'affront et l'injure, voire par constrainte et saisie des biens de ceux qui y avoient opiné.

Mais la plus doulce et la plus discrete opinion l'a emporté, afin de

[1] François de la Mothe-le-Vayer.

les laisser dans leur tort, et qu'ils ne soient pas en peine de poursuyvre la cassation de nostre arrest.

Cependant on leur a frappé un coup bien cuysant; ils avoient un ancien droict de petits seaux qu'ils avoient conservé depuis le temps des comtes de Provence, qui leur valoit de bons emoluments. On a donc faict arrest, portant que conformement aux ordonnances qui abolissent touts cez petits seaux, on se pourvoiroit [auprez de] la chancellerie du Roy, avec deffences à touts officiers [qui resideroient] en la province, d'exploicter aulcunes commissions venants de leur part soubs les dicts petits seaux, et si elle n'estoit seellée en la petite chancellerie du Roy, à peine de suspension de leurs charges, et à tous autres d'y deferer soubs grosses peines. Ce qui augmentera le revenu de la chancellerie de plus de 4 ou 500 [livres] pour le moings; c'est pour quoy difficilement pareront ils à ce coup là et auront subject de se repentir d'avoir de gayetté de coeur, à si peu de subject, attaqué le parlement si mal à propos.

Il me reste à vous dire que n'ayant rien de quoy grossir mon pacquet à ce coup j'ay envoyé prendre chez Mr Fabrot un autre libvre de son Theophile et à la premiere commodité nous envoyerons le surplus, car le pacquet eust esté trop gros. Il attend en bonne devotion l'espreuve que luy promettoit le sieur Cramoisy, et encores plus impatiemment d'entendre qu'on y ayt mis la main à bon essiant, comme je vous supplie de l'en faire solliciter un peu. Et sur ce je finis, n'estant pas bien gaillard, et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 25 may 1629.

Vous aurez une petite boitte de Rome venüe par mer de la part de Dom du Puy. Celuy qui l'a apportée dict qu'il a demeuré un moys en chemin à cause des vents contraires, et qu'on luy a dict qu'elle est pleine de grenes, de sorte que la saison sera passée de les

semer, à mon grand regret. Cez Messieurs la pouvoient bien avoir envoyée par l'ordinaire d'Avignon, car elle seroit à Paris long temps y a.

Vous aurez une autre coppie des Parelies de Rome[1].

---

## XXI

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

RUE DES POICTEVINS PREZ SAINT ANDRÉ DES ARTZ,

À PARIS.

Monsieur,

Comme je prenois la plume pour vous escrire par la staffette de cette semaine, il passa un extraordinaire de Genes, qui m'apporta afforce lettres de Rome, et me dict qu'il s'en retournoit dans deux heures, et que l'ordinaire d'Avignon estoit arresté là pour 15 jours, de sorte que de trois semaines nous ne pourrions esperer autre commodité d'escrire à Rome, et d'y faire tenir le Tertullian de Mr Rigault, puis que j'en avois maintenant la permission et que mon homme y avoit fourré l'une de cez preffaces que vous m'aviez envoyées dernierement, en sorte qu'il n'y a rien d'indecent. Je quittay donc vostre despesche, pour ne perdre l'occasion de celle là, et employay tout le temps à escrire à Rome, tant à mon dict seigneur le cardinal Barberin et au R. P. Dom du Puy à qui j'adressay le livre suyvant l'ordre de l'autheur, qu'à aulcuns autres amys, n'ayant pas encores peu lire toutes mes lettres de Rome, ains seulement celle de Mr Holstenius que j'ay creu vous devoir communiquer, et celle du sieur de Bonnaire qui m'escript du XI mars une bien affligeante nouvelle du decez du pauvre sieur Aleandro advenu le 9me[2],

[1] Vol. 717, fol. 47.

[2] D'après ce formel témoignage, Aleandro serait décédé deux jours plutôt que ne l'indiquent les biographes, lesquels mettent généralement sa mort au 11 mars. Voir sur la mort d'Aleandro une autre lettre de Peiresc adressée à Christophe Dupuy, le 27 avril 1629, lettre que l'on trouvera à la fin du présent volume, dans la première partie de l'*Appendice*.



IMPRIMERIE NATIONALE.

n'ayant esté malade que XI jours. J'avois trouvé une sienne lettre dans cette despesche du 23 febvrier, avec un roolle des oeuvres m[anu]-s[crite]s trouvées à Rome, dont il avoit arresté le prix pour moy à une 50ne d'escus, mais cela fut traversé, en sorte qu'on l'avoit mis à plus de 100 escus, et le fou s'estoit sur cette concurrance persuadé qu'il en debvoit avoir 300, de sorte qu'il ne fauldra pas de long temps penser à cela. Le traicté de Fato n'y est pas, mais il y en a bon nombre de bien curieux non imprimez et un dont le subject n'est pas bien esloigné de celuy là. Je n'ay pas eu le temps de le bien considerer ne faire transcrire; ce sera pour le prochain Dieu aydant. Cependant pour ne perdre du tout l'occasion de vous sallüer, je vous ay voulu faire seulement ce mot pour vous dire que le sieur Aubray m'escript que la nouvelle de Raguse concernant l'arrivée de Mr de Thou s'estoit trouvée faulse, et que par la derniere staffette, je receus voz despesches du 2 mars, et ensemble le fagot des deux exemplaires du Tertullian petit papier demeurez de l'autre foys. Mais il n'y avoit poinct d'epistre liminaire ni de ce carton cotté Q dont je n'ay receu qu'un seul exemplaire avec les prefaces que m'envoyastes l'autre jour, lequel exemplaire du carton je fis inserer au libvre du cardinal qui est party cejourd'huy pour l'Italie. Comme je pensois clorre et remettre à une autre foys ma responce à voz dernieres, on m'est venu apporter vostre despesche du 13me fort bien conditionnée, mais je ne la sçaurois lire, la staffette ne se pouvant plus arrester, et l'ayant arrestée jusques à present avec beaucoup de peine.

Vous m'excuserez s'il vous plaict pour à cette heure, et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 31 mars 1629[1].

[1] Vol. 717, fol. 49.

XXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du XI may, arrivée fort bien conditionnée avec les livres et papiers qu'il vous avoit pleu d'y mettre, m'a apporté une bien agreable nouvelle, comme vous dictes, d'entendre que Mr Rubens fut de retour sain et sauve d'un grand voyage, mais j'en suis bien demeuré mortifié me voyant frustré de l'esperance que j'avois conceüe de le voir icy et de le gouverner quelques jours, pour y apprendre mille bonnes choses que je me promettois de pouvoir apprendre de luy en luy exposant mes petites curiositez. Je ne doubte poinct qu'il n'ayt retenu quelque griffonnement de cez vieilles figures Persiennes, dont j'ay veu un peu de description dans une lettre missive imprimée in 8° d'un certain nommé Figuera, si je ne me trompe, que Mr Bignon me monstra autres foys. S'il fust passé par icy, nous eussions peu voir cela entre ses mains. Le sieur Leger m'avoit parlé, ce me semble, d'une source de fontaine ou de petite riviere, dont la montagne est quasi toute taillée et figurée d'une infinité de belles figures, et si ce n'est luy, il fault que je l'aye ouy racconter à quelque autre de ceux qui ont faict ce voyage. C'est sans doubte que dans ces païs là, qui ont autres fois esté si puissants, il fault qu'il y soit demeuré de belles vestiges[1] de leur grandeur. Et semble que le terrain de cez païs là ne soit pas si corrosif que celuy de deça, car les medailles et figures de bronze qu'on apporte de tout ce Levant ne sont quasi poinct rouillées, ne les marbres rongez de l'air. C'est pour quoy ce qui n'a esté brisé volontairement, se doibt estre beaucoup mieux conservé que parmy nous. Et le deffault d'habitation a empesché de ruiner une infinité de choses qui seroient deperies par l'usage comme nous voyons advenir tous les jours de pardeça.

[1] Je ne connais pas d'autre exemple de l'emploi du mot *vestige* au féminin, emploi condamné par l'étymologie (*vestigium*).

Il fauldrà laisser un peu recognoistre Mr Rubens, et puis le sonder sur ce qu'il en aura peu observer, et mesmes pour les thiares et habillements des princes et deitez de cez païs là. Je vous r'envoye sa lettre avec mille remerciments, vous estant bien redevable de la communication et à luy de la continuation de ses bonnes graces. Je n'ay pas receu son portraict, car l'interdiction du commerce l'a enclavé quelque part, et possible dans Anvers mesmes, comme les livres que vous avez à moy, et les autres portraicts qu'il vous plaict me garder.

Je n'ay pas encores peu lisre le livre de Dom Antoine[1] et ne doubte poinct qu'il n'y ayt de bonnes curiositez, cependant je vous en remercie trez humblement, ensemble des autres livres et papiers singuliers qu'il vous a pleu d'y joindre, comme aussy des libvres d'Elzevir que vous avez retenus et mesmes des livres de musique par le moyen desquels je me suis dellivré d'une persecution d'importance. Le pauvre Morel[2] a esté bien simple de ne se pas estre pourveu des catalogues de la foire. Monsieur le Presidant de Lusson m'a infiniment obligé de me faire part si confidamment de son registre. Quand je n'aurois que la seulle escritture, ce me serà tousjours une grande faveur et un grand advantage. Mais s'il se trouvoit quelque jeune peintre qui voulut y desseigner les figures des monoyes qui y sont aux marges, il n'y auroit rien à desirer. Ce n'est pas une besoigne où il soit requis une main si excellante, car il n'y a guieres que des lettres et caracteres à contrefaire, à quoy est besoing quasi de plus de patiance que de sciance de peinture. J'y despendrois volontiers une petite piece d'argent, comme pourroit estre une douzaine d'escus ou environ plus ou moings. Je ne craindrois que le temps et le fauldroit faire fort presser; à tout le moings quand on feroit portraire les monnoyes d'une centaine des premieres années, on pourroit dire d'avoir le meilleur, car les plus modernes sont assez cogneües, et y a moyen de s'en passer si la coustance ou le temps y sont

[1] *Briève et sommaire description de la vie et mort de Dom Antoine, premier du nom et dix-huitiesme roy de Portugal*, etc. (Paris, 1629, in-8°). Dom Antonio eut pour père Louis, second fils du roi Emmanuel; il naquit en 1531 et mourut à Paris en août 1595.

[2] Le libraire parisien si connu, dont le nom revient souvent dans cette correspondance.

considerables. L'autre petit recueil de vieilles ordonnances des monnoyes n'est poinct à refuser non plus, au moins d'en avoir l'inventaire, car j'en ay prou, je m'asseure, une bonne partie. Mais quand il n'y en auroit que certain nombre que je n'eusse poinct, je n'y plaindrois pas les frais du coppiste, n'estant pas de si grand volume ne de si grande despance. Soit que Mr d'Aubray vienne ou non le Roy s'approchant de nous, j'espere que nous aurons moyen de vous faire tenir la cassette qui est demeurée si longuement icy inutile et les voyages de Blanc[1] n'y seront pas obmis asseurement. Au surplus je vous remercie trez humblement de ce qu'il vous a pleu m'escrire touchant le grand edict, que nous avons veu les chambres assemblées, et avons cotté bon nombre d'articles pour y deliberer chascun à part, aprez la St Remy, car avant les vacations, il est malaisé d'y rien faire. Cependant s'il y a moyen de rien apprendre du destail de ce que Messieurs du Parlement de Paris trouveront bon d'y faire, vous nous obligerez infiniment. Comme aussy au cas que les arrests de Thoulouze et Bordeaux se peussent voir, on les verroit bien volontiers.

Ce libvre de Dom Antonio pourroit bien passer delà les monts si nous n'avons rien de meilleur entre cy et le prochain ordinaire, auquel cas je vous en demanderay un autre exemplaire. Mais si nous avions de ceux d'Elzevir, je crois qu'ils seroient encores mieux receus, et s'il en vient quelqu'un double, on y aura bien moings de regret. Nous n'avons poinct icy de nouvelles que vous n'ayez plus certaines que nous de la prinse de Privas[2]. On attend le Roy à Marguerites prez de Beaucaire[3] et Nismes pour y faire commancer le siege. Les chevaux de

[1] Vincent Blanc ou Le Blanc.

[2] 28 mai. Voir *Mémoires de Bassompierre*, t. IV, p. 43; *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. IV, p. 323. Le fort de Toulon, près de Privas, ne se rendit que le 29. Il faut donc corriger ce passage de l'*Art de vérifier les dates* (t. VI de l'édition in-8°, 1818) : « Le 14 mai, il [le roi] fait investir, par le maréchal de Schomberg, la ville de Privas, regardée comme la plus forte place des religionnaires, et la prend, le 27, avec le château de Toulon. »

[3] Marguerittes est un chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement de Nîmes, à 10 kilomètres de cette ville. De Privas (4 juin), Louis XIII se rendit à Alais par Villeneuve-de-Berg, Bargeac, Salindres.

poste ont esté envoyez à la traverse, pour les advenües du lieu où Sa Majesté se logera. Mr l'Archevesque partit hier pour aller à la cour et promit de revenir dans 3 semaines ou un moys, le Roy s'approchant de nous. J'ay eu un peu de fiebvre cez jours passez qui m'a empesché de le gouverner comme j'eusse possible faict. J'en suis maintenant quitte graces à Dieu, mais je suis demeuré un peu foible. Nous sommes en de nouvelles allarmes bien grandes de la maladie, laquelle a esté portée par un prebstre, venu de Grenoble, à un bourg nommé Reillane à sept ou 8 lieues d'icy[1], où il est mort cinq ou six persones dans deux jours. Elle a paru en mesme temps à un petit village nommé Chenerilles à 2 lieues de Digne[2], où il en est mort aultant dans 4 ou 5 jours. L'un et l'autre ont esté bouclez[3] et assiegez par les voisins en mesme temps. Ce nous sera une grande grace du ciel si nous pouvons nous en garantir cette année avec cette guerre, mesmes à cause de deux regiments que le Roy a donnez à lever en cette province, qui sont cappables de mettre le mal partout si Dieu ne nous ayde. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 2 juin 1629[4].

[1] Reillanne est un chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier, à 18 kilomètres de cette ville.

[2] Chénerilles est une toute petite commune (moins de 100 habitants) située dans le canton de Mées, arrondissement de Digne, à 18 kilomètres de cette ville.

[3] *Boucler*, c'est-à-dire fermer l'entrée. On disait autrefois boucler un port, comme le rappelle le *Dictionnaire de Trévoux*.

[4] Vol. 717, fol. 53.

XXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

A ce coup cy je vous accuseray la reception de deux despesches vostres, non seulement de celle du 18 avec l'Ovide d'Elzevir[1] et les heures grecques, mais aussy celle du 24 qui a anticipé son arrivée de 3 jours, avec l'Horace[2] et l'Asinus de Heinsius[3], le livre de Sabatho[4] et une infinité d'autres papiers et curiositez les plus gentiles qui se puissent voir, le tout venu fort bien conditionné Dieu mercy, nonobstant la precaution exterieure du vinaigre, qui me faict vous supplier néantmoings de vouloir tousjours faire mettre une bonne feuille de maculature par dessus vostre fagot et par dessoubs vostre enveloppe pour esviter plus asseurement que rien ne se puisse gaster.

J'aurois mille choses à vous escrire en responce de voz bienfaicts et trez agreables entretiens, mais il fauldrà que je le remette à la prochaine semaine à mon trez grand regret, à cause que l'on m'a desrobé tout le jour à ce destiné, et que l'on me faict commancer un bain durant trois jours pour lequel il me fault certaines petites precautions et j'ay creu que vous me pardonneriez comme je vous en supplie trez humblement. Seulement vous feray je les remerciments que je doibs trez humbles de tant de signalées faveurs que je reçois de vous et de voz amys, et

[1] *Pub. Ovidii Nasonis Opera. Daniel Heinsius textum recensuit* (Leyde, 1629, 3 vol. in-16).

[2] *Quintus Horatius Flaccus. Accedunt nunc Danielis Heinsii de Satyra Horatiana libri duo...* (Leyde, 1629, 1 vol. in-16 divisé en trois parties).

[3] *Laus Asini tertia parte auctior* (Leyde, 1629, in-24). On sait que l'édition originale de cette facétie de Daniel Heinsius est de 1623. Voir sur les deux éditions *Les Elzevier* de M. Alphonse Willems, p. 60 et 82, nos 215 et 315.

[4] *Dissertatio de Sabbatho, sive de vero sensu atque usu quarti præcepti; auctore Antonio Walæo, S. S. Theologiæ doctore et professore in Academia Lugduno-Batava* (Leyde, 1628, in-8°). Le théologien protestant Antoine de Wale naquit à Gand en 1573 et mourut à Leyde en juillet 1639.

en contre eschange d'un mauvais entretien que vous eussiez eu de moy, je vous envoye une lettre que j'ay reçue du sieur P° della Valle à qui j'ay escript ce que vous desiriez concernant ses relations de la Georgie et ses peregrinations, et ay accepté son offre du Pentateuche Samaritain. Il fauldra que vous vous donniez un jour la peine de voir le Pere Maurin de l'Oratoire[1], pour contracter cette affaire, et voir si ceux qui entreprennent la grande Bible s'y pourront accommoder en sorte que le gentilhomme demeure satisfaict. Mr Gassendi m'en avoit souvent escript, mais vous ferez bien plus si vous voulez et sans vous incommoder, par l'entremise de vos amys. Cependant vous pourrez voir l'eschantillon qu'il m'envoye du dict Pentateuche, et les Alphabets Ægyptiens, que j'ay veu trez volontiers et où il y a quelque chose de bon à proffiter, ce me semble. Mais il y fault un peu de loisir pour en parler.

Je vous envoye encores une lettre de Mr Holstenius que je vous supplie de ne pas monstrer à d'autres, puis qu'il ne le desire pas, car avec vous il n'y a moyen de rien celer. Vous y trouverez de jolies particularitez. Il sera bien content à mon advis, car je suis enfin venu à bout de cez m[anu]s[crit]s lesquels il avoit tant à cœur, dont j'ay arresté le marché, quoy qu'un peu cher, et faict le payement; il n'y a que l'interdiction du commerce qui me tient en peine pour les pouvoir faire venir. Je suis bien aise que le registre entre deux aiz se soit transcript à si petits fraiz, car je m'attendois à aultant d'escus que vous dictes y avoir de livres. Les monnoyes qui y sont representées sont imprimées avec les pieces mesmes, passées sur la fumée de la chandelle. Mr Aultin en avoict faict une coppie où il avoit apporté la mesme punctualité. Mais cela seroit malaisé à faire faire par autres que ceux qui sont specialement curieux de cette matiere et qui en ont faict grand recueil. Si quelque peinctre pouvoit en prendre un peu de griffonnement, quand il ne feroit que prendre la grandeur des especes et les lettres qu'il pourroit imiter, avec un peu de figure de la croix et de la

[1] Voir sur le père Jean Morin le tome I, p. 536.

pille, il suffiroit et j'y employerois volontiers de l'argent, comme aussy au registre de Lauthier, principalement de celles qui se trouvent n'estre poinct imprimées au libvre de Mr Aultin en taille de boys[1].

Le sieur Vris m'a escript deux foys, mais je ne luy sçaurois de ce coup respondre et vous supplie, si le voyez, luy faire mes excuses et à cez autres Messieurs, luy estant infiniment redevable du soing qu'il a prins des portraicts de Mr Saulmaise et de Mr le Beauclerc.

Mon frere m'escript d'Avignon que le nonce avoit receu coppie de la ratification d'Espaigne pour les articles d'Italie.

J'ay prins grand plaisir de voir toutes les lettres escrittes sur la publication de la paix d'Angleterre[2], à cause de ce qui s'est passé de pardeça, par Mr de Guise contre le Parlement, estant luy allé dans l'église metropolitaine faire chanter un Te Deum et prinz place soubs un grand day au mitan du cœur, au mesme lieu où le Roy avoit faict mettre le sien la derniere foys qu'il fut icy. Il avoit faict semondre la chambre des comptes de s'y trouver, en absance du parlement qui n'avoit pas de commandement du Roy d'y aller, et avoit respondu que pour cez actes il ne recevoit les commandements que de Sa Majesté. Mais il en fust esconduit aussy de Messrs des comtes encores qu'il eust offert de prendre une autre place et de se contenter de leur laisser leur costé libre, et se mettre de l'autre costé où ils creurent qu'il les auroit precedez en corps. C'est un fort long discours que je ne vous sçaurois faire maintenant. Tant est que j'ay esté bien aise de voir qu'en toutes cez lettres il ne se parle poinct de Te Deum. Vous me pardonnerez si je remets à une autre foys cet entretien, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 9 juin au soir 1629.

[1] Ce livre de Jean-Baptiste Haultin, dont on trouve la description dans le *Manuel du libraire* (t. III, p. 60), est intitulé : *Figures des monnoyes de France* (1619, in-4°). Ce volume rarissime est composé seulement de planches.

[2] Le traité de paix et d'alliance entre la France et l'Angleterre avait été signé le 24 avril.



IMPRIMERIE NATIONALE

Orfeuil vient de passer qui dict avoir laissé le Roy à Alez[1] et que tout avoit faict joug au Roy[2] excepté Nimes et une autre place; on n'a sceu dire si c'estoit Anduze[3] ou bien Uzez[4].

Je vous ay recommandé le filz de Mr Ollivier, le conseiller de ce parlement[5], et vous reitere le compliment le plus affectueusement que je puis, et de voir s'il y auroit moyen de luy faire tomber en main quelque jolie cause à playder avant que s'en revenir de pardeça.

Le Roy assiege St Ambruy[6], Mr de Marillac a presté le serment de Mareschal de France[7].

L'advis de l'interdiction du commerce d'Espagne se trouva faulx et avoir esté fondé sur une autre sorte de publication qui ne regardoit pas le general des nations, ains certaines affaires particulieres[8].

[1] Chef-lieu d'arrondissement du département du Gard, à 45 kilomètres de Nîmes. Le 9 juin, Louis XIII n'était pas à Alais, mais auprès d'Alais, à Salindres, qui est à 10 kilomètres de cette ville. Voir les *Mémoires* de Bassompierre, t. IV, p. 48. La ville d'Alais fut investie le 9 et se rendit le 16.

[2] Le *Dictionnaire de Trévoux* rappelle que Regnier et Brébeuf ont dit : *faire joug*, pour *se soumettre*. Littré signale cette locution dans les *Mémoires* de Saint-Simon.

[3] Chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement d'Alais, à 14 kilomètres de cette ville.

[4] Chef-lieu d'arrondissement du département du Gard, à 24 kilomètres de Nîmes.

[5] Sur le conseiller Olivier et sur son fils, voir t. I, p. 71.

[6] Saint-Ambroix, chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement d'Alais, à 20 kilomètres de cette ville. Le roi n'eut point à assiéger Saint-Ambroix, car la place se rendit aussitôt que Louis XIII parut devant ses murs. Voir les *Mémoires* de Bassompierre (t. IV, p. 47) et une lettre du cardinal de Richelieu à la reine mère, du 8 juin 1629 (*Recueil Avenel*, t. III, p. 337).

[7] Louis de Marillac avait reçu le bâton le 2 juin, d'après Richelieu qui, le 3 de ce mois, écrit à Anne d'Autriche (t. III, p. 336) : « Le roi fit hier M. de Marillac mareschal de France. Je puis asseurer Vostre Majesté que sa recommandation y a fait plus qu'aucune autre chose. » D'après les *Mémoires* de Bassompierre (t. IV, p. 46), ce fut le dimanche 3 que « le roy fit mareschal de France M. de Marillac ». M. de Chantérac (*ibid.*, note 4) constate que les provisions sont datées du 1er juin.

[8] Vol. 717, fol. 53.

XXIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je m'en vay presentement à Marseille faire la bien venüe à Mr de Thou qui y arriva devant hier en trez bonne santé de retour de son voyage de Barcelonne, Maillorque[1], Sardaigne, Sicile, Malte et du Levant, dont je loüe Dieu et me conjouys de tout mon coeur avec vous. Il faisoit estat de repasser encor en Italie, pour s'acquitter de sa promesse envers cez Messrs de Rome, et particulierement pour y aller reprendre Mr Aubery lequel l'y avoit longuement attendu, mais nous luy ferons sçavoir que Mr Aubery en est asseurement party depuis le 13me de may, et espere que nous le destournerons de ce voyage, non seulement pour la mauvaise saison, mais aussy pour l'amour de vous, et abbreger le temps de son absance de chez luy. Nous y allons en si bonne compagnie, que je ne pense pas qu'il nous en puisse desdire, car c'est avec Mr Haligre, conseiller d'Estat, Mr le Grand, maistre des requestes, et Mr le Pelletier, lesquels m'ont faict l'honneur de faire penitance deux ou 3 jours ceans, et ont rompu leur voyage qu'ils s'en alloient faire ailleurs du costé de la Ste Baulme de Thoulon, pour tourner du costé de Marseille, et aller rendre ce compliment en corps de deputez de l'Academie à un si digne chef. Il eust fallu, pour comble de mes souhaicts, que vous eussiez peu estre de la partie.

Au reste vous m'excuserez bien si je ne respons encor à ce coup à voz dernieres lettres que j'accusay par la derniere staffette, puis que le temps que j'y avois destiné se va divertir en si bon employ, et si je paye d'une si bonne monnoye que sera, je m'asseure, la lettre cijoincte de Mr de Thou, lequel vous pourra bien avoir escript de Mar-

[1] C'est Majorque, la plus grande des îles Baléares, en espagnol *Mallorca*.

seille, mais s'il a baillé ses lettres à quelque marchand, elles passeront possible soubs l'enveloppe de quelque correspondance qui n'ira pas si viste chez vous que le pacquet de Mr de Lomenie. Il passa un courrier par icy depuis mercredy au soir, party de Casal puis trois jours, lequel disoit que l'empereur avoit remis le siege devant Casal, avec 25 mille hommes, qui y devoient estre dez lors qu'il en partit, mais l'ordinaire de Rome passa hier au soir, avec lettres de Rome du 2 juin et de Genes du 9me où l'on n'en sçavoit encores du tout rien. Ce serà une trez mauvaise affaire, si ce divertissement [1] obligeoit le Roy de quitter un si beau jeu pour retourner en Italie. Dieu punira, s'il lui plaict, cez canailles d'Espagnols, aussy bien que noz revoltez, de tant de mauvaise foy.

Dom du Puy m'escript du dernier may, et Mr de Bonnaire du 2 juin qu'ils n'avoient eu aulcunes nouvelles de Mr de Thou et qu'ils en estoient en extreme peine. Il n'y a rien de nouveau en leurs lettres que la rattification faicte en Espagne, ce dict on, des articles de la paix d'Italie et que si cela s'acheve on fera des cardinaulx entre lesquels on parloit de Mr nostre Archevesque [2]. Mais ces choses auront bien possible changé de face, si ce n'est que l'advis qu'on a soit veritable, que les Espagnols veullent refaire la paix, aux mesmes termes qu'elle est conclüe, pourveu qu'on la leur laisse faire les armes en main, pour reparer l'infamie passée. On disoit que Spinola [3] estoit passé à Genes. Mais de là on n'en a rien escript icy que je sçaiche, et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 16 juin 1629.

Cez Messieurs vous ont voulu escrire en corps d'Academie et m'ont

[1] Pour *diversion*. — [2] Alfonse-Louis du Plessis-Richelieu fut, en effet, de la promotion de 1629. — [3] Voir sur le célèbre général le tome I, *Appendice*, p. 863.

à vive force faict soubscrire où ils ont voulu aprez que Mr Haligre a tesmoigné desirer passionement d'y estre aggregé.

Le Roy est encor devant Alez, à nostre grand regret[1]. Mr de Castille est en Avignon malade de fiebvre qu'on tient un peu dangereuse[2].

En voulant clorre on m'a apporté vostre despesche du 1er juin fort bien conditionnée, mais je n'en sçaurois voir que la datte, pour ne retarder cez Messieurs qui veullent se mettre en carrosse. Mr Haligre s'est saisy desja du Marmora Arundelliana[3] pour me laisser cachetter cette lettre[4].

---

XXV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Voz despesches du 8 et 12 de ce moys de juin arriverent hier au soir et furent trempées dans le vinaigre sans mercy, à cause de l'augmentation des bruicts de la maladie, mais les livres de Bourdeaux servirent à deffendre voz papiers; celuy de Seldenus fut un peu attaint, mais avec la laveure, les macules sont disparües. Celuy de Mr Rigault estoit si bien empacquetté, que quand il eust esté dans la mer, il eust peu se garentir longuement. Il fauldra dezhorsmais y adjouster, soubs l'enveloppe, quelque bonne forte feuille de maculatures pour ne courir la mesme fortune. Le Julius Obsequens fut en mesme temps descousu, et trempé dans l'eau et mis en presse, et s'est bien nettoyé par ce moyen. Je vous remercie trez humblement de toutes cez belles curiositez et du soing qu'il vous a pleu d'avoir de me retenir les livres mentionnés en vostre lettre, en quoy vous ne debvez avoir aulcun regret, ne se

[1] Louis XIII entra dans la ville d'Alais le 17 juin, le lendemain de la capitulation des habitants. Il partit de cette ville le 27 du même mois (*Mémoires* de Bassompierre, t. IV, p. 51).

[2] Pierre de Castille, contrôleur général des finances, gendre du président Jeannin.

[3] Le livre alors tout récent de Selden, comme nous l'avons déjà vu.

[4] Vol. 717, fol. 55.

pouvant faire de meilleur choix que le vostre. Il fauldra prendre un peu de loisir pour voir le catalogue de la foire.

J'attends aujourd'huy ceans Mr de Thou qui voulut aller accompagner Messrs Haligre, le Grand et le Pelletier en leur pelerinage de la Stte Baulme et St Maximin, et partirent de Marseille mardy aprez disner, pour aller coucher à la Ciottat[1] et le lendemain à Toullon, touts en bonne santé, graces à Dieu, ayant eu advis de leur passage en touts ces lieux là, et qu'ils devoient partir de St Maximin à ce jourd'huy aprez desjuner. Je m'en vay monter en carrosse pour aller au devant d'eux à une lieüe d'icy ou environ, ce qui m'empeschera de vous entretenir comme je desirerois. Seulement vous diray je que nous fusmes à Marseille 3 ou 4 jours ensemble, où nous n'engendrasmes poinct de melancholie[2], encores que la mer en esprouvast quelques uns, en allant voir le chasteau d'If et la pesche.

Je receus à Marseille les 3 opuscules de Villegas qui seront cy joincts[3], ensemble la vie de Don Juan d'Austria qui est in 4° fort gros[4], et qui ne pourrà aller qu'en deux foys. Cependant nous verrons s'il y aura moyen de la parcourir. Celuy de Portugal ne se trouva pas à Barcellone[5], mais j'ay donné charge de le faire venir du lieu mesme de l'édition. J'ay bien du regret de ne vous pouvoir respondre à tant d'arrerages, mais vous estes si bon que vous m'en excuserez encores, s'il vous plaict, comme je vous en supplie de tout mon coeur, esperant que la semaine prochaine il y aura plus de moyen de m'acquitter de mon debvoir ou au pix aller la suyvante que nous serons tout à faict hors de notre parlement.

[1] Chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône, à 35 kil. de Marseille.

[2] Littré n'a cité cette locution que d'après *le Médecin malgré lui* de Molière.

[3] On connaît plusieurs auteurs espagnols de ce nom. Il doit être question ici d'Estevan Manuel de Villegas, surnommé l'Anacréon espagnol, né à Najera en 1596, mort en 1669. Sur ses divers recueils poétiques, voir le *Manuel du Libraire* (t. V, p. 1238), l'*Histoire de la littérature espagnole* de Ticknor, traduite par M. Magnabal (t. III, p. 77-79, 90-96).

[4] *Historia del Don Juan de Austria* (Madrid, 1627, in-4°), par Lorenzo van der Hammen y Leon.

[5] En cette ville avait paru, en 1572, la *Cronica del principe Don Juan de Austria* par Costiol (in-8°).

Mr de Bullion [1] s'en vient tenir les estats de ce païs à Tarascon. Mr le Premier Presidant [2] s'en alla hier à Marseille, ensemble Mr le presidant Seguiran [3], pour entendre de la bouche de Mr de Guise certaine creance à laquelle ils estoient renvoyez par le Roy sur le subject des dicts estats, où l'on veult qu'ils se trouvent l'un et l'autre, ce dict on, et que Mr de Bullion y preside. Je ne pense pas qu'ils s'y puissent accommoder sans quelque autre precaution. Nous sçaurons tantost le subject de leur voyage, Dieu aydant, car ils sont de retour maintenant.

Mr le comte de Moret [4] est encor en cette ville, où il trouve du divertissement qui n'est pas tant hors de son goust.

Nous vismes à Marseille une barque de ce païs revenüe de Lisbone, sur laquelle les officiers de la justice de la dicte ville avoient faict pendre aux antennes un cousin de Ravaillac, trouvé saisy d'un coulteau d'assassin dans son bas de chausse avec lequel il s'estoit vanté de vouloir tüer le filz de celuy que son cousin avoit tüé [5]. C'est une furieuse manie. Dieu veuille preserver Sa Majesté de telles mains, et nous donner une bonne paix, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 23 juin 1629 en haste.

J'ay receu deux despesches de Mr Gassendi du 24 may et 1 juin, mais je n'y puis respondre à mon grand regret, de cette foys. Je vous envoye l'advis d'un celebre astrologue sur les parelies dont je vous prie luy faire part, quand vous l'aurez veu, croyant bien que vous n'en ferez pas si grand cas comme l'autheur pense que l'on doibve faire.

[1] Sur Claude de Bullion, sieur de Bonnelles, alors membre du conseil (depuis 1624) et bientôt surintendant des finances (1632), voir le tome I, p. 819.

[2] Anne de Maynier d'Oppède.

[3] Sur Henri de Séguiran, beau-frère de Peiresc, voir le tome I, p. 89.

[4] Sur Antoine de Bourbon, comte de Moret, voir le tome I, p. 289.

[5] Ce parent du régicide n'est pas mentionné dans l'ouvrage consacré par M. Amédée Callandreau à Ravaillac et à sa famille (Paris, 1884, in-8°).

J'ay quelques lettres pour Mr Rigault, que je vouldrois bien accompagner des miennes, mais il me pardonnera, s'il luy plaict, pour cette semaine. Je feray pourtant ce que je pourray, le remerciant cependant de son Tertullian, tant que je puis. Il peut envoyer les autres exemplaires quand il vouldrà pour Dom du Puy et autres que je feray tenir seurement, estant bien marry que Mr d'Orleans [1] le soit allé attaquer, et vouldrois l'en avoir peu destourner [2].

---

XXVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis avoir envoyé ma despesche à la poste, ayant apprins que Mr le Gouverneur avoit envoyé retarder l'expedition de la staffette jusques à demain au matin, j'ay bien voulu vous faire cette appendice [3] pour vous donner advis de l'arrivée de Mr de Thou, et de cez autres Messieurs Haligre, le Grand et le Pelletier, en trez bonne santé Dieu mercy, et que Mr de Thou a prins une consolation non pareille à la lecture de voz lettres du 8 et 12me et des papiers qui y estoient joincts, ensemble de la preface de Mr Rigault sur son Tertullian, où il a voulu voir le chappitre contentieux entre luy et Mr d'Orleans, n'estant pas moings scandalizé que moy d'ouyr dire qu'il y puisse avoir eu du mal entendu entr'eux. Il a prins aussy grand plaisir à cez Marmora Arundelliana, où il fault advoüer qu'il y a de si notables époques, que je ne pense pas qu'il nous soit demeuré un plus beau monument de l'antiquité grecque que celui là. Pour moy, de ce peu que j'y ay peu jetter les ieux j'en suis demeuré infiniment satisfaict. Et

[1] Gabriel de l'Aubespine.

[2] Vol. 717, fol. 56.

[3] « Ce mot, qui est aujourd'hui masculin, lit-on dans le *Dictionnaire* de Littré, a varié, et on le trouve souvent féminin d'après le latin. »

les observations[1] du sieur Seldenus, où j'ay trouvé qu'il a manié un Pentateuque Samaritain d'un Archevesque d'Hibernie, d'où il tire de bonnes et curieuses consequances. Il fault que celuy du P. Sancy[2] soit tout le mesme, et seroit bon de verifier sur l'eschantillon que je vous envoyai dernierement de celuy du sieur P° della Valle, si ce n'est pas aussy la mesme chose, car ce gentilhomme avoit creu que la langue n'en fusse pas purement hebraïque, ains une version en dialecte samaritain. Le P. Morin aura bien tost esclaircy tout cela. On vient de nous asseurer de la reduction de la ville d'Anduse, de Sauve[3] et autres d'allentour. On avoit creu que ceux d'Anduse se fussent voulus saisir de Mr de Rohan, mais cela ne s'est pas encores bien verifié. C'eust esté une prinse d'importance. Sur quoy je finiray pour aller boire à vostre santé avec cez Messieurs, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 27 juin 1629 au soir[4].

---

## XXVII

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous accusay par la derniere staffette la reception de voz despesches du 8 et 12 de ce moys et l'arrivée de Mr de Thou en cette ville, venant de la Ste Baulme avec Messrs Haligre, le Grand et le Pel-

[1] C'est-à-dire : ainsi que des observations.

[2] C'était Achille de Harlai, fils de Nicolas de Harlai, seigneur de Sanci : d'abord abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, de Villeloing, de Chasteliers, il fut nommé évêque de Lavaur, et, après avoir été ambassadeur en Orient, il entra dans l'Oratoire, devint évêque de Saint-Malo en 1631 et mourut le 20 novembre 1646.

[3] Chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement du Vigan, à 40 kilomètres de Nîmes.

[4] Vol. 717, fol. 58.



IMPRIMERIE NATIONALE.

letier, lesquels me firent la faveur de s'arrester encor icy trois jours, mais il n'y eut pas de moyen de les retenir plus longuement, quelque instance que je leur en fisse, principalement à Mr de Thou, car pour les autres, ils estoient mandez par Mr le Garde des sceaux, et mesmes Mr le Pelletier estoit pressé de se trouver à la resolution d'affaires importantes à cette Province auprez du roy, c'est pourquoy je les laschois patiemment, mais pour Mr de Thou, il sembloit que toutes cez considerations cessassent et qu'il ne me deubt pas refuser 7 ou 8 jours, car la presance des autres m'empeschoit de le gouverner et entretenir selon son goust particulier comme j'eusse desiré. Il voulut neantmoings partir en mesme temps que les autres, et s'en retourner à Marseille, m'ayant neantmoings engagé sa parole qu'il reviendroit icy pour l'amour de moy et me donneroit quelques jours. On me donne tous les jours de ses nouvelles tandis que je l'attends en bonne devotion. Je luy fis voir voz dernieres despesches auxquelles il print un plaisir non pareil et à quelques uns des livres que j'ay receus de vostre main par la poste. Il raconte des merveilles de ses voyages, et s'il en faisoit jamais une relation, ce seroit toute autre chose que tout ce que nous en avons jamais veu jusques à present. Il me dict entre autres choses de trez belles particularitez de la mer rouge, et du mont de Sinai, où il vid de trez beaux livres grecs m[anu]s[crit]s où il souhaictoit bien la sagacité et patiance de Mr Holstenius, pour y distinguer ceux qui nous manquent en l'Europe de ceux que nous avons. Et a grande envie de s'aboucher avec le dict sieur Holstenius, pour luy donner sur ce subject des instructions importantes, monstrant d'ailleurs d'avoir tousjours en l'esprit animum redeundi[1] vers l'Italie et Rome, bien qu'il aye promis assez solennellement à cez Messrs et à moy de n'y songer plus, et qu'il s'en retournera d'icy à Paris, sans autre destour que de la cour. Mais j'ay peine pourtant de me le bien persuader, et vous asseure que sur un bruict qui vint cez jours icy de l'arrivée des galeres de Malte à Marseille, pour repasser en Italie, je tremblois que la commodité et les

[1] Le désir de revenir, l'esprit de retour.

habitudes qu'il a prinses ne le r'amenassent en Italie. A faulte de quoy, il y a trois de noz galeres qui ont eu pour mission du Roy d'aller charger à Messine quelques soyes des Marseillois qui doivent partir dans le moys prochain. S'il faict guieres plus de sesjour à Marseille et qu'il en ayt le vent, il sera malaisé de le retenir. Car dans ce temps là tout le pire de la saison mauvaise de Rome sera expiré et il se pourra arrester quelques jours à Florence et à Genes, et par aprez s'en retourner en France par l'Allemagne. Je feray touts mes efforts pour l'en dissuader, mais s'il ne se peust esviter, il fauldra bien se consoler à plus forte raison que du voyage du Levant. Il me resteroit beaucoup de choses à vous dire en responce de voz lettres tant les dernieres que les precedantes, mais nous sommes au desgel de nostre parlement[1], de sorte que pour expedier quelques pauvres gents qui sont demeurez en arriere, il fault que je remette à ce moys de juillet, que j'espere n'estre poinct de service, m'asseurant que vous m'en excuserez cependant, seulement vous diray je que se presentant occasion pour Rome, j'ay envoyé à Monseigneur le Cardinal Laus Asini de Heinsius avec ses autres opuscules, attendant d'en avoir quand nous pourrons, comme aussy la vie de Dom Ant[onio] de Portugal, qui se remplacera bien plus facilement. Je n'ay pas veu le lieu de Serrarius où il citte le Goronides Dorotheus in synopsi chronicorum, mais je l'ay veu allegué à la marge du Chronicon Alexandrinum, en divers endroicts de l'edition de Raderus[2] in-4° Monachii 1624, page 369 où il cotte la page 297 de Serrarius ad Machabœos et ailleurs, ce me semble, car je ne le sçaurois maintenant verifier. Nous eusmes icy hier Mr de Bul-

[1] Si je comprends bien cette métaphore, Peiresc veut dire que le Parlement, après avoir été un peu engourdi, s'est remis au travail avec beaucoup d'activité et, en raison du retard qui avait été apporté à l'expédition des affaires, est plus occupé que jamais.

[2] *Chronicon alexandrinum, idemque astronomicum et ecclesiasticum... opera et studio Matth. Raderi.* La première édition est de Munich, 1615, pet. in-4°. L'éditeur du *Chronicon Alexandrinum ou Chronicon paschale*, le jésuite Matthieu Rader, naquit dans le Tyrol, à Inichingen, en 1561 et mourut à Munich en décembre 1634. Voir un important article sur cet érudit dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. III, in-fol., 1876, col. 6-11).

lion, qui y tinct le lict tout le jour disant avoir des fiebvres et la goutte, mais il n'a pas laissé de partir à ce matin pour Marseille où il s'en va voir Mr de Guise qui a mandé les Estats du païs à Tarascon au 10me où Mr de Bulion a charge de porter la parole de la part du Roy. L'on avoit mandé aux deux premiers presidants des deux compagnies souveraines de s'y trouver à l'ouverture, et Mr de Bullion entendoit d'y presider comme plus ancien conseiller d'estat. Mais on n'a pas trouvé que cela fust necessaire ne tollerable, n'ayant jamais esté practiqué en ce païs, que le premier presidant y ayt esté precedé par autre que par le gouverneur, ne qu'autre y ayt porté la parole que luy en sa presance hors de quelques mots que le gouverneur a de coustume d'y prononcer pour compliments au commancement, et pour attester que ce que leur va dire celuy qui le suit est par exprez mandement du Roy; les autres qui y assistent sont coustumierement des tresoriers de France et receveurs des deniers du Roy aprez celuy qui porte la parole. On a despesché en cour sur cette difficulté, et je crois que noz premiers presidants seront tenus pour excusez, si Mr de Bulion s'y trouve. Sa maladie fut honneste pretexte à luy de ne pas sortir, et à Mr le Premier Presidant de l'aller visiter charitablement. Je m'y trouvay, et il dict à Mr le Premier Presidant lors qu'il se retiroit qu'il ne manqueroit pas de l'aller voir chez luy. Je ne scay pourtant s'il l'a veu à ce matin avant que partir. Au reste nous sommes tous en grande allarme de ce que la maladie a commancé de paroistre dans la ville de Digne et en deux ou trois autres villages d'allentour[1], de sorte que l'on vient de faire arrest pour les faire blocquer, et de suspendre pour vingt jours le commerce de touts les lieux circonvoisins qui sont à trois lieües à l'entour des uns aux autres, pour voir s'il n'y aura poinct eu de communication qui eust peu apporter du mal ailleurs. Dans le vil-

[1] Sur la peste qui ravagea cette ville et les environs, voir le récit de Gassendi dans sa *Notice sur l'église de Digne*, traduite par Firmin Guichard (Digne, 1845, in-12, p. 41-49). Ce récit, qui remplit tout le chapitre VI intitulé : *De l'air et de la peste de 1629*, est très curieux et très émouvant. Gassendi déclare qu'il tenait les détails qu'il fournit sur le fléau, du savant docteur Lautaret, lequel donna ses soins aux pestiférés.

lage de Chenerilles qui fut attaint le moys passé, tout y est mort à trois seules persones prez et medecins et cirurgiens et tout sans remission. A Reillane il y a desja plus de soixsante morts de la maladie; ce sera un grand miracle si tout ce pauvre païs ne s'embrase avec cette convocation des Estats sans laquelle nous avions de besoing de suspendre la communication de lieu à autre quasi par toute la province pour laisser paroistre le mal là où il peult avoir esté porté insensiblement. Jamais la paix ne vint plus à propos que fera celle-cy, dont on nous donne tant d'esperance. Je prie à Dieu de la vouloir accellerer le plus que faire se pourra, et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 29 juin au soir 1629[1].

---

XXVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Celle cy sera encor aussy courte que mes precedantes et faicte aussy à la haste, pour ne rompre guieres la compagnie que je doibs à Mr d'Aubray et à Mr de la Hoguette qui arriverent ceans devant hier fort opportunement l'un par le chemin d'Avignon et l'autre par celuy de Tarascon, sans sçavoir l'un de l'autre. Je ne vous sçaurois exprimer le contentement que ce m'a esté ne combien cela a servi à me consoler du tort que Mr de Thou nous avoit faict à trez touts, en meslant noz plaintes communes et particulieres, car Mr d'Aubray le venoit voir icy pensant le trouver encores ceans. Il croid que ce pourroit bien estre quelque vœu faict dans les dangers du voyage de Levant qui pourroit

[1] Vol. 717, fol. 59.

avoir engagé Mr de Thou à ce voyage de Rome avant que se retirer. Pour moy je ne l'impute qu'à un scrupule de s'acquitter de sa parole envers cez Messrs. Au reste la douceur de la conversation de mes hostes est telle que rien ne la sçauroit esgaler ou meliorer que si nous avions l'honneur de vous y pouvoir tenir l'un ou l'autre. Cependant nous vous y avons bien souhaicté, et ce n'a pas esté sans parler de l'academie, et implorer du ciel toutes ses graces pour vostre santé et prosperité.

Mr de la Hoguette fut un peu surprins quand je luy dis que Mr Granier[1] songeoit à donner au public cez escripts du chancellier Baccon, et me dict qu'il vous en escriroit pour vous conjurer de l'empescher, n'estimant pas que cela soit tollerable pour ne prostituer la reputation de l'autheur, qui s'en estoit fié à luy et ne luy avoit baillé que des choses informes et non digerées. Je luy ay remonstré que cela se pouvoit aulcunement reparer par un advertissement au lecteur qui tesmoignast le larrecin en la forme qu'il a esté faict, mais il ne s'en paye pas, et crois que vous luy ferez grand plaisir d'empescher ce coup la.

Mr nostre Gouverneur partit hier de Marseille pour aller voir le Roy, sans passer par cette ville, croyant trouver Sa Majesté à Beaucaire. On assure que ceux de Nismes ont enfin crié vive le Roy; si cela n'est, je crois bien qu'il ne sçauroit tarder[2] puis que les autres sont à leur debvoir, qui n'est pas un petit miracle, aussy bien que de voir que la maladie ne se soit poinct encores mise dans l'armée du Roy. Nous ne sommes pas si heureux en ce païs icy où elle faict bien du progrez du costé de Digne, en sorte que nous allons mettre des bornes à la riviere de Verdon et de Durance, pour exclurre le commerce de tout ce qui est au delà, avec le reste de la province, et Dieu sçait si nous

[1] Auger de Mauléon, sieur de Granier, l'éditeur des *Mémoires* de Villeroy, des *Mémoires* de Marguerite, des *Lettres* du cardinal d'Ossat, etc. Voir sur lui le tome I, p. 355.

[2] On lit dans les *Mémoires* de Bassompierre (t. IV, p. 52) : «Le mardy 3me [juillet] les desputés de Nismes vindrent traitter tout le matin avec Monsieur le Cardinal... Le jeudy 5me Monsieur le Cardinal et Mr de Montmorency ammenèrent les desputés de Nismes quy firent leurs soumissions au Roy. Le vendredy 6me on publia la paix à Nismes et y fit-on les feux de joye.»

nous en pourrons garentir. Cependant Mr d'Aubray se charge de la cassette, pour la faire tenir comme des choses du train de la cour en voz quartiers.

Je vous envoye une lettre du cardinal Barberin toute de sa main où vous verrez ce qu'il me respond à la proposition que je luy avois faicte de subroger Mr Holstenius au soing de la publication des postumes du feu sieur Aleandro, et une lettre du dict sieur Holstenius bien gentile aussy. Je ne les avois pas receues par l'ordinaire d'Avignon, ains par celuy de Lyon, de sorte que le tout passa dans le vinaigre, avec le livre que le cardinal y avoit faict joindre des Hymnes corrigez, lequel je vous envoyeray par le premier ordinaire, afin d'y pouvoir un peu jetter les yeux entre cy et là si tost qu'il sera sec, car il l'a fallu relaver à cause du vinaigre. Je crois bien que vous aurez en recommandation les lettres cy joinctes que je vous envoye de Messrs d'Aubray et de la Hoguette sans autre semonce, ils sont aprez à les clorre. Et ne me veullent pas accorder de s'arrester encores demain, pour attendre mon frere qui doibt estre de retour d'un petit voyage qu'il estoit allé faire depuis sa venüe de la cour, vers Mr de Guise à Marseille et de là à Beaugentier. J'espere pourtant de les retenir, veuillent ils ou non et de boire encores à vostre santé avec cez Messrs, mon frere estant de la partie, sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce samedy au soir 7 juillet 1629 en haste.

J'oubliois de vous dire que le sieur Suarez m'escript de la mesme datte du 1er juin que les vers de Borbonius et de Sirmondus[1] ont esté veus par le Pape et le Cardinal[2] à Castel Gandolfo[3], lesquels les ont trouvez excellants, et me mande que le dict sieur Cardinal m'envoye cez Hymnes sacrez par commandement de Nostre Saint Pere et y ad-

[1] Les vers sur la prise de la Rochelle. — [2] Urbain VIII et Fr. Barberini. — [3] A 17 kilomètres de Rome, sur le lac Albano.

jouste un distique faict par Sa Sainteté sur ceux qui joüent de la harpe et chantent, en cez termes :

Pierios modulos digiti sine voce loquuntur
Dumque canunt certans provocat ora manus.

Je ne vous envoye pas sa lettre à ce coup afin de pouvoir respondre au prealable à tout plein de divers chefs qu'il y a auxquels eschoit responce. Il dict entr'autres que Mr Holstenius me vouloit escrire concernant le mot TRITVRRI, mais qu'il doubte s'il le pourroit faire lors, estant fort affairé depuis la nouvelle qu'il avoit eue de l'heureuse issüe de la prevosté d'Ambourg à luy conferée par Nostre Saint Pere à la requeste de Monseigneur le Cardinal, la recommandation duquel avoit esté si puissante, que l'Empereur sans avoir esgard aux pretendants trez nobles, l'a preferé et agréé, dont je pouvois, dict il, me resjouyr avec luy. Je crains que cette occasion ne le fasse retirer de Rome, dont je ne serois pas tant marry, s'il avoit au prealable veu un peu à souhaict les m[anu]s[crit]s du Vatican, possible sera ce pour le mieux.

Il me reste à vous adresser les papiers de ce gentilhomme de Madame la Comtesse, à qui je pensois faire responce, mais la lettre qu'il m'avoit escritte s'est esgarée entre mes papiers, en sorte que je ne la sçaurois retrouver maintenant. Je tascheray de la retrouver pour y satisfaire; cependant vous luy pourrez faire rendre ce qui le touche afin que le temps ne luy nuise, et l'asseurer de mon service, aussy bien aurois je peine de l'entretenir à ce coup. L'homme de qui je luy avois parlé l'a servy fort franchement et fidelement, et merite qu'on y ayt esgard selon qu'il a daigné l'en asseurer.

Je ne sçaurois non plus escrire à Madame de Breves, à laquelle je vous prie de faire cependant tenir le paquet et lettre cy joincte [1].

[1] Vol. 717, fol. 62.

XXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur

Ce mot à la haste dans les incommoditez de la cour en logement emprunté, n'est que pour accompagner la lettre cy joincte de Mr Gassendy laquelle debvoit accompagner un fagot de ses escripts, lequel je baillay fort inopinement à Mr Haligre et à Mr le Pelletier sans y pouvoir adjouster une lettre de deux lignes, à quoy je satisferay maintenant par une commodité de l'un des siens que je viens de rencontrer inopinement, lequel s'en va le suyvre. Mais je ne vous sçaurois entretenir, d'aultant que l'homme veult partir. Seulement vous prieray je de faire advertir Mr l'Huillier ou Mr de la Motte en son absance, que vous avez ce pacquet du dict sieur Gassendy et que vous estes prest d'en suyvre les ordres que Mr Gassendy en aura donnez. Et si le dict sieur l'Huillier s'en alloit en Flandres, il les pourroit porter; sinon il fauldra attendre les commoditez qui vous pourront estre indiquées par le dict sieur Gassendi. Car cez pieces luy sont si cheres, que je ne suis pas d'advis de les confier à autre qu'au dict sieur l'Huillier, s'il n'y en a ordre bien precis. Excusez moy de cette peine. Nous avons veu icy Mr de la Hoguette, qui est tousjours le plus courtois et le plus obligeant homme du monde, et Mr Sanguin, vostre parent, qui nous est venu si à propos que sans luy, qui nous a desparty son logement par pitié, tous noz deputez du Parlement qui estoient venus pour sallüer le Roy demeuroient logez dans les rües. Et il ne se contenta pas de nous ceder son logis et son lict, mais il nous y fit apporter de chez le Roy de quoy vivre et à disner et à soupper le premier jour de nostre arrivée, si magnifiquement qu'il ne se pouvoit rien faire de plus exquis. Il est merveilleusement honneste et bien faisant, et est bien vostre parent de ce costé là. Le Roy entra en cette ville mardy au



IMPRIMERIE NATIONALE.

soir[1], et croid on que les deputez de Nismes le viendront aujourd'huy prier d'aller voir la leur et qu'il s'y en ira demain[2]. Mr le conte est tousjours bien mal, et si Dieu ne faict resister et agir puissamment la jeunesse, il court grandissime fortune de la vie[3]. Je receus avant que partir d'Aix vostre despesche du 26 juin fort bien conditionnée, mais je differeray d'y respondre par l'ordinaire; aussy bien ne crois je pas que cette lettre puisse aller guieres viste, et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Uzez, ce 12 juillet 1629 en haste[4].

---

XXX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Nous voicy enfin de retour sains et sauves du petit voyage de la Cour que nous sommes allez faire du costé d'Uzez et de Nismes où Messrs de nostre compagnie voulurent que je me trouvasse entre leurs deputez pour sallüer le Roy et Messrs les Ministres. On nous avoit rendu à l'advance de mauvaises charitez, mais nous ne laissasmes

[1] On lit dans les *Mémoires* de Bassompierre (t. IV, p. 53, 54) : « Ceux d'Uses vindrent [à Beaucaire] prier le Roy d'aller en leur ville, à quoy il se resolut... Le mardy 10me Mr de Chomberg et moy vinmes le matin à Uses pour donner les ordres necessaires. Le Roy y arriva le soir. »

[2] Nous lisons dans les mêmes *Mémoires* (p. 54) : « Le vendredy 13me nous eumes les ostages de Nismes, et leurs deputés vindrent supplier le Roy de vouloir honorer leur ville de sa presence. Le samedy 14me le Roy vint à Nismes; il fut fort bien reçu; puis il alla voir les arènes. »

[3] Ce fut le 12 juillet, selon Bassompierre (*ibid.*), que Louis de Bourbon, comte de Soissons, « fut à l'extremité de sa maladie ». Il commença, le dimanche 15, à aller mieux.

[4] Vol. 717, fol. 64.

pas d'y trouver trez bon accueil. Je vous escrivis par Mr d'Haligre et vous adressay un petit fagot des papiers de Mr Gassendi et crois que vous l'aurez veu à Paris avec Mr le Pelletier, avant la reception de la presante. J'escripvis encor un mot à Mr de Lomenie avant que partir d'Uzez à l'indication que me fit Mr Lucas[1] d'une commodité extraordinaire d'un gentilhomme qui s'en alloit en poste à Paris, et luy envoyay coppie de la premiere erection d'Uzez en tittre de simple Duché[2]. Mais ce fust si à la haste que je n'eus pas de moyen de vous escrire. Devant hier au soir nous arrivasmes icy, et y trouvasmes voz depesches du 29 juin et 3 juillet bien conditionnées, avec le Rabbi Elcha, et les deux opuscules d'Erycius Puteanus[3], dont je vous remercie trez humblement ensemble Mr de Vris. Le Tertullian pour Dom du Puy est aussy venu en trez bon estat, et je ne manqueray pas de le faire tenir à Rome par la premiere commodité, ensemble le pacquet pour Mr de Thou, de qui je receus hier une lettre de Genes par l'ordinaire de Rome et une autre de Maillorque laquelle estoit demeurée en arriere. Vous y verrez ce qui estoit de ses premiers desseins, et ce qui a depuis prevallu. Il faut trouver bon tout ce qui luy plaict et esperer que le tout sera pour le mieux Dieu aydant, ne doubtant poinct que tous ses voyages et divertissements ne luy soient grandement utiles, tost ou tard, et qu'il n'en demeure beaucoup plus satisfaict et beaucoup mieux instruict, pour

[1] Voir sur Lucas le tome I, *Appendice*, p. 818.

[2] La vicomté d'Uzès fut érigée en duché (mai 1565) en faveur d'Antoine de Crussol.

[3] Henri Dupuy (nom francisé d'Hendrik van Put), né à Venloo en 1574, mourut en 1646 à Louvain, où il avait succédé à Juste-Lipse dans la chaire de belles-lettres (1606), qu'il occupa jusqu'à sa mort. Un des *deux opuscules* envoyés à Peiresc (Erycius Puteanus en laissa 98, dont on peut voir la liste dans le tome XVII des *Mémoires* de Niceron) devait être : *De S. Flavia Domitilla, Martyre, Observatiuncula epistolica, ad locum Martyrologii Romani Nonis Maii* (Louvain, 1629, in-4°). Voir sur H. Dupuy le curieux article du *Dictionnaire* de Bayle (t. XII, p. 363-373). On a deux lettres de Peiresc à «M. Erycius Puteanus, professeur royal en l'université de Louvain» : l'une écrite d'Aix le 16 août 1626, l'autre écrite «de Boisgency, le 20 novembre 1629» (Minutes de Carpentras, registre V, fol. 394 et 395). Ce dernier document a été publié, avec d'intéressants commentaires, par M. C. Ruelens dans le *Bulletin Rubens*, 4e livraison de 1882, p. 268 et suiv.

se rendre plus cappable des plus grandes affaires du royaulme où j'estime que ses merites nom pareils l'appelleront un jour, pour le bien de l'estat.

Le mesme ordinaire de Rome m'a rendu une lettre de Mr Holstenius grandement honneste à son accoustumée sur le subject de ses Platoniciens. Mais par un bien grand malheur le bruict de la maladie du lieu où ils estoient previnst de deux jours seulement l'arrivée de l'homme que j'envoyois pour les prendre, qui n'eust pas le courage d'y entrer, de peur de faire quarantaine à la sortie, et depuis le mal s'y estant estendu, il n'y a plus de moyen d'y pourvoir que l'on ne voye ce que deviendra cette ville, et qu'elle soit bien et deüement purifiée. Cependant j'ay mis ordre qu'on les fit bien emballer, et sequestrer en lieu qui fust hors de commerce dans la maison où ils sont. Ce sera une grande mortification à Mr Holstenius et à moy ne sera gueres moings grande pour n'avoir moyen de satisfaire assez tost à sa curiosité pour ce regard et à la parolle que je luy en avois donnée. Tousjours prendrez vous plaisir, je m'asseure, de voir sa lettre.

Comme j'en estois arrivé jusques icy, j'ay receu vostre despesche du 9me avec le 9me libvre de Mr d'Orleans[1], l'antidote, la remonstrance de Mr l'evesque de Montpelier[2], et autres choses dont je vous rends graces tres humbles. Il y avoit une autre lettre pour Mr de Thou, que je joindray au precedant pacquet, et les adresseray à Rome à Mr de Bonnaire, qui m'escript en avoir receu un grand nombre de toutes parts pour ledict sieur de Thou, lesquelles il luy garde jusques à ce qu'il repasse à Rome, ou qu'il luy donne autre ordre de les luy faire tenir ailleurs.

J'ay aussy receu une seconde lettre de Mr l'Huillier, qui estoit en

[1] Un nouveau fragment de l'*Ancienne police de l'Église*, ouvrage ici plusieurs fois mentionné.

[2] C'était Pierre de Fenouillet. On mentionne dans la *Bibliothèque historique de la France* (t. I, n° 20253) une *Remontrance* de ce prélat antérieure de plusieurs années à l'époque où nous place la présente lettre : *Remontrance au Roi contre les duels, prononcée au nom du clergé de France à la tenue des États, le 26 janvier 1615.*

peine de la premiere, à cause du retardement de ma responce, mais il l'aura meshuy receüe, et ne tardera pas de recevoir les papiers qu'il attendoit de Mr Gassendi, lesquels je vous ay adressez, par Mr d'Haligre et Pelletier, qui partirent en carrosse de Tarascon le mercredy XI de ce moys, et ne pensoient pas sesjourner en chemin plus d'une quinzaine de jours ou environ, de sorte qu'ils ne tarderont pas d'estre là.

J'ay esté bien aise d'apprendre que vous ayez receu la coppie du m[anu]s[crit] de Jacques de Lalain[1], que j'avois faict transcrire[2] sur un exemplaire du sieur Chifflet[3], n'ayant pas sceu que Mr Godefroy ne Mr Chrestien[4] en eussent de semblables, car j'eusse eu recours à eux plustost qu'au dict sieur Chifflet, mais il importe peu d'où que la coppie en vienne, pourveu qu'elle soit bien correcte. Cependant je vous remercie de l'advis de cez deux autres exemplaires, pour m'en pouvoir prevaloir en la collation si besoing estoit.

Les alphabets et memoires samaritains et cophtites ne pressent nullement, non plus que la lettre du sieur Pietro della Valle que l'on m'escript de Rome s'estre marié depuis peu à une Armenienne qu'il avoit emmenée du Levant avec sa defuncte femme[5].

J'ay veu à Nismes le sieur Samuel Petit[6], professeur en theologie

[1] Jacques de Lalaing, dit le *bon chevalier*, naquit vers 1422, et fut tué le 4 juillet 1453. C'est le héros d'une chronique longtemps attribuée à Georges Chastelain et qui a pour auteur Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy. (Voir la *Notice* sur cet écrivain mise par François Morand en tête du tome II de la *Chronique* publiée pour la Société de l'histoire de France en 1881.) L'*Histoire du bon chevalier, Jacques de Lalain*, parut du vivant de Peiresc par les soins de Jules Chifflet, fils aîné de Jean-Jacques Chifflet (Bruxelles, 1634, in-4°). L'ouvrage a été réimprimé par Buchon dans les *Chroniques nationales françaises* et dans le *Panthéon littéraire*.

[2] Cette transcription est conservée à l'Inguimbertine (Carpentras) dans le registre XVIII de la collection Peiresc, à la suite de la transcription des mémoires de Robert de la Marck, seigneur de Fleuranges.

[3] A la fin de la copie que Peiresc avait fait prendre, on lit cette note écrite et signée de la main de J.-J. Chifflet : « *Concordat cum ms. originali 17 junii 1629.* »

[4] Sur Claude Chrestien, fils de Florent Chrestien, voir le tome I, p. 387.

[5] Voir sur le second mariage de Pierre della Valle, l'article d'Eyriès dans la *Biographie universelle*. Cet académicien donne de bien piquants détails sur la première femme du voyageur, laquelle était une Orientale, comme la seconde, dont elle était la parente.

[6] Samuel Petit naquit le 25 décembre

pretendüe, filz d'un Parisien proche parent de Mr Perrot, vostre allié, et demeuray grandement satisfaict de la doulceur de sa conversation et de sa rare erudition. Il me monstra un petit travail qu'il a faict sur le compute des Samaritains aprez Scaliger[1], où il monstre combien peult son esprit aprez celuy de ce grand personage, et me dict avoir faict quelque travail d'importance sur la chronologie. Je luy montray les Marmora Arundelliana que j'avois dans ma male, où il print un extreme plaisir. Il me fit voir trois libvres d'observations trez curieuses sur Athenée, sur les mesmes m[anu]s[crit]s que Casaubon avoit maniez, où il faict comme Mr Saulmaise sur le Suetone. Il les veult mettre soubs la presse à ce moys de septembre Dieu aydant qu'il espere d'aller faire un voyage à Paris pour cet effect, dont j'ay extorqué parolle de luy. Il a faict de bonnes notes sur le Martial. Mais il en a de bien plus utiles et necessaires sur tout le Plaute où il est allé si avant qu'il a interpreté tout le Punique qui y estoit le plus heureusement du monde[2], et y a trouvé un sens relatif au latin du devant et du derriere, qui lie trez bien les noms propres qui y sont entremeslez dont il rend les raisons trez apparantes, par le rapport des regles de cez langues orientales qui sont derivées les unes des autres, et lesquelles divertsifioient si frequemment les voyelles. Il est arrivé jusques à ce poinct que d'interpreter le plus heureusement qu'on eust sceu imaginer, quelques noms propres de lieux inserés en la Saincte Escripture par ces fragments de la langue Punique, ce que pas un des anciens Peres n'avoit encores sceu faire. Au reste c'est un homme le plus humble, le plus modeste,

1594 à Saint-Ambroix, fut à Nîmes pasteur, professeur, principal du collège, et mourut le 12 décembre 1643 dans sa maison de campagne de Courbessac, près de Nîmes. Sur cet érudit, voir Colomiès (*Gallia orientalis*, p. 169-175), *la France protestante*, et surtout l'excellente et en grande partie nouvelle notice biographique publiée par M. Georges Maurin en tête du 14e fascicule des *Correspondants de Peiresc* (Nîmes, 1887, in-8°).

[1] Voir, sur ce travail et les autres travaux de Samuel Petit, les lettres à Peiresc insérées dans le fascicule cité en la note précédente.

[2] Le bon Peiresc juge ici beaucoup trop favorablement la tentative de Samuel Petit. La vérité est que ce philologue échoua dans son interprétation comme tant d'autres l'avaient fait avant lui et l'ont fait après lui.

et de la plus doulce humeur que j'aye veu[1]. Je parlay de luy à Monseigneur le Garde des Sceaux[2] et à Mr le Surintendant[3] lequel en parla à Monseigneur le Cardinal de Richelieu pour le faire tirer de là et l'appointer à Paris. En quoy je trouvay tout plein de bonne disposition. Si nous en venons à bout, je pense qu'il feroit des merveilles à l'edition de ce Pentateuque Samaritain. J'en parlay aussy à Mr le Grand, maistre des requestes, pour le gouverner un peu durant le sesjour qu'il a à faire à Nismes. Il me monstra un grand Homere de l'edition de Budee in folio en deux volumes[4], tout apostillé de la main propre du dict Budee[5] et enluminé en divers endroicts des armoiries et devises du dict Budee. Il a une grande passion de vous offrir son service, tenant vostre vertu en singuliere veneration. J'estime que vous y aurez bien du contentement. Il a une belle et curieuse bibliotheque, où il a bien bouquiné ses livres[6] durant 12 années qu'il s'est tenu dans cette miserable ville, et a une memoire nompareille. Il le fault ayder à s'en tirer.

Je vous remercie trez humblement de l'exacte relation qu'il vous a pleu faire de ce que vous avez apprins du P. Morin et du sieur le Jay[7]

[1] Ce bel éloge complète admirablement tout ce que les contemporains de Samuel Petit ont dit de ses rares qualités.

[2] Michel de Marillac.

[3] Antoine Coiffier-Ruzé, marquis d'Effiat.

[4] Guillaumé Budé, tour à tour secrétaire de Charles VIII, prévôt des marchands, maître des requêtes, garde de la librairie du roi, naquit à Paris en 1467 et mourut le 23 août 1540. Peiresc n'a pas voulu parler d'une édition d'Homère due à Budé, mais bien d'une édition possédée par ce grand érudit. Voir, sur l'exemplaire de l'édition princeps d'Homère (Florence, 1488), qui était le plus beau joyau de la bibliothèque de Budé, les détails fournis par un de ses descendants, M. Eugène de Budé, dans son ouvrage intitulé : *Vie de Guillaume Budé, fondateur du Collège de France* (Paris, Didier, 1884, in-12, p. 196-202).

[5] M. E. de Budé donne pour les apostilles un collaborateur à Guillaume. «Ses marges, dit-il, étaient littéralement couvertes de scolies manuscrites de la main de Guillaume et de Louis, son frère.»

[6] *Bouquiner* est pris ici dans le sens de consulter, sens ainsi indiqué dans la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* : «Il se dit aussi en parlant de l'habitude de lire de vieux livres : *il s'amuse tout le jour à bouquiner dans son cabinet.*» L'Académie, Littré, les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, etc., n'ont indiqué le verbe *bouquiner* que comme verbe neutre.

[7] Guy-Michel Le Jay, d'abord avocat au parlement de Paris, puis prêtre et doyen de Vézelay, était né à Paris en 1588 ; il mourut en juillet 1675, selon le *Dictionnaire de Moréri*, en juillet 1674 selon la *Biographie universelle*.

touchant cez bibles[1], et les serviray si je puis trez volontiers l'un et l'autre soit dans Rome ou ailleurs, pour faciliter sinon les approbations qui y seroient necessaires, au moins la tollerance et abstinance de censure dont on se peult honestement passer. J'avois veu avec grand plaisir, dans la preface du Seldenus, ce qu'il y dict de ce pentateuque samaritain de l'evesque d'Irlande, mais j'ay eu grand desplaisir d'apprendre en ce voyage que le pauvre Seldenus soit prisonnier d'estat, pour avoir trop librement parlé dans la derniere assemblée du Grand parlement d'Angleterre, et serois bien marry qu'il luy mesadvint[2], estant son amy et son serviteur de longue main, et ayant eu fort souvent de ses lettres.

Je plains le P. Sirmond de s'en aller à Rome en ce grand aage[3] et de quitter l'air où il a esté norry la pluspart de sa vie. Mais j'ay esté bien aise d'apprendre qu'il se soit rangé du costé de Mr Rigault avec le cardinal de Berule contre Mr d'Orleans. Je n'avois encores peu examiner la difficulté, mais à cette heure que j'ay les escripts de part et d'autre, et que nous serons un peu plus en repos, j'auray meilleur moyen de le faire. Je verray bien volontiers ce que Mr Saulmaise medite sur le concile eliberitain, mais je vouldrois bien qu'il se voulust abstenir de toute sorte de termes d'aigreur envers qui que ce soit.

Je ne m'estonne pas que le cardinal Bentivoglio veuille supprimer l'edition de ses relations[4], car je sçay qu'il desiroit qu'elle fust differée jusques aprez son decez. On imprime certainement aujourd'huy toutes choses avec un peu trop de liberté et trop peu de respect. Le pauvre

[1] Il s'agit là de la *Bible polyglotte* qui porte le nom de Le Jay et qui parut en dix volumes in-fol. (1628-1645). On trouve partout des détails sur la belle publication à laquelle Le Jay consacra sa fortune et sa vie. Citons seulement l'article sur Le Jay fourni par l'abbé Labouderie à la *Biographie universelle*.

[2] Selden fut mis en liberté l'année suivante. Il avait déjà été emprisonné quelques années auparavant pour les mêmes motifs (1622).

[3] Le P. Sirmond avait alors bien près de soixante-dix ans.

[4] *Relazioni varie fatte in tempo delle nunziature di Fiandra e di Francia* (Anvers, 1629, in-4°). Le recueil fut réimprimé dans le même format en 1630 à Cologne, en 1631 à Paris, en 1633 à Venise.

Mr de la Hoguette est en grande colere contre Mr Granier pour les fragments du chancellier Baccon, sur lesquels il vouloit travailler luy mesmes, à ce que j'ay peu comprendre, en ce voyage de la cour, où je l'ay reveu. C'est pourquoy, si pouviez rompre le dessein de cette edition, je pense que vous l'obligeriez grandement.

J'ay prins grand plaisir à ce petit feuillet des arrestz sur les 9 articles du code Micheau [1], et le recevrois bien plus grand si quelque jour on pouvoit faire transcrire chez vous mesmes le verbal journalier sur ce subject. L'autheur nous dict que l'interest des greffiers avoit faict faire le plus grand bruict.

Sur ce je finis estant pressé de clorre, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce samedy 21 juillet 1629.

Nos Estats, voyant la grande surcharge qu'on leur jettoit sus, oultre les dernieres rüines du passage des trouppes, et l'entretien de trois regiments qu'on y faict mettre en garnison, et la peste qui nous menasse de tous costés, ont voulu revocquer l'establissement des ordinaires pour se prevaloir du fonds qui y estoit destiné, dont j'ay esté bien marry. Mais noz lettres ne laisront pas d'aller tousjours comme elles pourront soubs les precautions du vinaigre tant que le mal durera. Mr Guiltard m'a laissé le factum de Mr de Thoulouse pour le voir et le luy renvoyer, comme je feray; ce que j'en ay veu est d'importance, et je crois bien que le pere Sirmond y a contribüé du sien prou de bonnes choses. Mr le Beauclerc vous fera part des nouvelles, comme je l'en prie, estant surprins, et ne pouvant vous en escrire autre chose. Vous verrez aux lettres de Mr d'Agut l'estat de la santé, qui va mal dans la montagne; nous allons mettre pour barrieres la Durance et le Verdon et possible surseoir la communication de lieu à autre dans la province aussytost

[1] La fameuse ordonnance que le garde des sceaux *Michel* de Marillac fit enregistrer au commencement de l'année 1629.

que les regiments seront achevez de passer pour estre aux escouttes et voir si le mal paroistroit en quelque autre lieu [1].

---

XXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis l'expedition de la derniere staffette par laquelle je respondis à voz lettres du 3, 5, 9 juillet, celles de la semaine suyvante n'estant pas encor arrivées, je vous diray que j'ay veu le livre de Mr d'Orleans, et particulierement ce qu'il a voulu escrire contre Mr Rigault, où j'ay trouvé grandement à redire, et si bien sa conception me semble bonne en ce qu'il estime que le cas de l'absance ou empeschement des prelats se puisse entendre du temps des persecutions, je ne vois pas pourtant qu'on en doibve exclure celuy des navigations en terres barbares et destituées du christianisme. Vous pouvez voir ce que j'en escripts à Mr Rigault, que je plains grandement en cette occasion pour l'inquietude d'esprit que cette rencontre luy peult avoir apporté; mais ayant la raison de son costé, il ne s'en doibt pas tant mettre en peine, ce me semble. Et crois qu'il fault bien plaindre davantage Mr d'Orleans pour le tort qu'il s'est faict à soy mesmes en touts cez discours, qui desrogent sans doubte grandement à tout plein d'autres bonnes pensées qui se trouvent dans ses escripts et observations et desquelles il pouvoit esperer de l'honneur, dont il a grandement diminüé la creance et l'authorité, s'estant prins si mal à propos à un tel personage que Mr Rigault, et s'estant voulu opiniastrer à chose si mal compatible avec le sens commun, et faire tant de bruict de chose qui pouvoit au bout du compte passer pour indifferante, puis que, generalement parlant, la Doctrine du Tertullian n'est poinct approuvée par l'eglise, ains plus-

[1] Vol. 717, fol. 65.

tost censurée et condamnée. J'attendray avec impatiance la lettre du dict sieur Rigault à Monseigneur le cardinal Barberin, me promettant qu'il ne laisra pas en traictant cette difficulté de se contenir dans cette moderation qui luy est si naturelle et si recommandable et laquelle a tant d'advantage sur toute sorte d'aigreur, quoy qu'aulcuns ayent peu dire et practiquer au contraire, lesquels ne se sont guieres moings faict de tort à eux mesmes par ce moyen qu'à leurs antagonistes. Je luy escripts concernant l'inscription d'une bague antique trouvée en Arles depuis peu laquelle j'y acheptay en revenant de la cour, et laquelle inscription semble assez curieuse estant conceüe en cez termes, + TECLA VIVAT DEO CUM MARITO SEO. et peult avoir esté autres foys l'*annulus pronubus*, et avoir passé pour *arra genialis*[1]. Il ne fault pas que vous le laissiez en repos qu'il ne m'ait faict responce, et dict son advis sur ce subject. Je seray bien aise que vous preniez la patiance de voir ce que je luy en escripts, encores qu'il y ait bien des extravagances et possible des resveries, afin que vous m'aydiez à les faire excuser et supporter, aultant que nostre familiarité les peult rendre tollerables, estant d'humeur de ne pas considerer tout ce qui seroit requis, quand il est question de fournir de la matière à cez grands personages d'exercer leur bel esprit, et d'aller fouiller dans leur grande lecture des choses non communes, pour en arracher des notices auxquelles ils n'auroient pas quelque foys daigné penser, si on ne les avoit chastouillez de la sorte, ce qui m'a autres foys reussy fort à souhaict envers feu Mr de la Scale, et autres grands hommes de lettres. Mr Saulmaise et Mr Grottius en diroient bien aussy de trez bonnes choses s'ils vouloient, et possible que Mr Besly, s'il se rencontroit là, à ce retour de la cour, fourniroit quelque observation de la vieille langue Fran-

[1] Gassendi semble avoir eu sous les yeux le récit de Peiresc, tant son propre récit ressemble à celui de son héros (p. 335): «Arelate cum rediret, . . . acquisivitque annulum quendam Pronubum, seu Arrham genialem, de qua plura per literas cum eruditis disseruit, occasione inscriptionis: TECLA VIVAT DEO CUM MARITO SEO.» Voir, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de M. Edm. Saglio (fascicules II et III), les articles *Annulus* et *Arra*.

çoise, qui n'y seroit pas inutile, comme aussy Mess^rs Godefroy et du Chesne, auxquels je vous supplie de faire mes trez humbles recommandations. Je vous envoyay la semaine passée des lettres de M^r de Thou, maintenant vous en aurez une d'un marchand de Marseille qui me donne advis de l'arrivée de ses hardes d'Ægypte saulvées du naufrage de Messine, lesquelles j'ay envoyé demander, pour voir s'il y aura moyen de saulver encores quelque chosette de la rouille et de la pourriture; j'en attends des nouvelles à ce soir, mais je ne sçay s'il ne fauldra pas clorre la despesche avant que je les aye. Nous venons d'apprendre par un honneste homme venu de Mompelier que M^r le Cardinal y fit son entrée à cheval en general des armées du Roy [1], trois mareschaulx de France marchants devant en un rang [2], puis M^r le Duc de Montmorancy, avec M^r le Duc d'Uzez [3] en un autre rang, et aprez eux M^r le Cardinal seul avec le cappitaine de ses gardes un peu en arriere, et ses vallets de pied, et que M^r le Comte, se portant mieux [4], s'estoit desja acheminé vers Paris, dont tout le monde est grandement aise. On a enfin expedié et executé un edict de reunion de la Chambre des comptes de Mompelier avec la Cour des aydes [5], ce qui avoit autres foys esté empesché avec tant d'ardeur, et en mesme temps on leur a presanté l'edict d'establissement des esleus d'Aix en tout le Languedoc qui est passé nemine discrepante [6]. On en avoit auparavant faict

[1] Bassompierre ne dit rien de cette pompeuse entrée du cardinal de Richelieu. Il se contente de nous donner (t. IV, p. 55) les indications que voici: «Le mercredy 18^e [juillet] nous arrivames à Montpellier... Le jeudy 19^me Monsieur le Cardinal nous festina, puis nous mena vers le jardin des simples du Roy...».

[2] Ces trois maréchaux étaient Bassompierre, Marillac et Schomberg.

[3] Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès.

[4] Bassompierre dit (t. IV, p. 55): «Le vendredy 20^me [juillet] M^r de Longueville arriva quy nous asseura que M^r le Comte estoit hors de danger.»

[5] Citons encore les *Mémoires* de Bassompierre (t. IV, p. 55): «Le samedy 21^me on fit la réunion de la Court des aydes à la Chambre des comptes.» Conférez la note de l'éditeur (même page).

[6] Peiresc était-il mal informé? Bassompierre, qui était sur les lieux, raconte les faits tout différemment (t. IV, p. 56): «Le mercredy 25^me [juillet] on apporta le refus que les estats avoint fait de verifier l'édit des eslus. Monsieur le Cardinal envoya rompre les estats et leur deffendre de se plus assembler à l'advenir.»

l'adresse au parlement de Thoulouse où peu s'en fallut qu'il ne passast, car il ne tint qu'à une ou deux voix qui firent la plus grande opposition au reject. On leur avoit parlé d'une jussion; mais cette voye icy a esté plus briefve. Et l'importance est qu'on nous asseure que cette province ne sera pas plus favorablement traictée, voire que Mr de Bullion doibt arriver lundy à Marseille avec Mr d'Aubray, et que Mr de Guise les doibt mener icy le mardy suyvant, pour faire le mercredy quelque chose de semblable. Dieu veuille disposer toutes choses au bien. Vous verrez la coppie d'une lettre que je vous prie ne pas laisser voir concernant ce qui s'est passé aux derniers estats, qui a mis le monde en grande consternation. Au reste je vous envoye touts les cahiers que j'avois de reste du Theophile de Mr Fabrot jusques à la fin, que j'avois bien du regret de n'avoir envoyé avant mon petit voyage de la cour. Mais j'avois tousjours esté si pressé, que je n'avois pas eu le loisir de les chercher. Enfin je les ay retrouvez bien opportunement pour cette occasion, et vouldrions bien que l'imprimeur se resolut d'y mettre la main à bon essiant, et de nous en envoyer bientost la premiere espreuve. Je vous supplie trez humblement de l'en faire presser, et luy faire cognoistre que je luy en auray de l'obligation, estimant que ce soit tousjours Mr Vitray [1], qui m'a tesmoigné d'avoir tout plein de bonne volonté pour moy, dont je tascheray de me revancher en son endroict quand je le pourray. La maladie ne faict pas du progrez dans la ville de Riez graces à Dieu, parce que l'ordre y est bien observé, mais dans Digne le ravage y est furieux et cez jours passez ils ont voulu forcer les gardes, en sorte que les villages voisins au son du tocsain coururent au secours, et faillit à y avoir bien du desordre. On faict ce qu'on peult pour se conserver depardeça. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce samedy 28 juillet 1629.

[1] Antoine Vitray ou Vitré, un des plus célèbres imprimeurs du XVIIe siècle, naquit à Paris vers 1595 et mourut dans cette ville en 1674. Absorbé par l'édition de la *Poly-*

Il y a dans la bibliotheque du Roy un m[anu]s[crit] de Theodorus Hermopolites[1] derriere lequel il y a un petit traicté du dict Theodorus Hermopolites sur le *tit. de Reg. Jur.*[2]. Il n'est pas de la contenance de plus d'un feuillet ou deux tant seulement. Et je vouldrois bien en avoir coppie, je vous supplie de me la faire faire, et aprez l'avoir faict collationer exactement me la faire tenir s'il vous plaict le plus tost que vous pourrez, croyant que Mr Rigault n'y ferà pas de la difficulté.

On a enfin veu les articles de la paix d'Alez[3], qui eussent faict un peu plus de mal au cœur à prou de gents, si on n'eust veu entrer le Roy dans Nismes et Uzez et desabuser cez pauvres peuples, qui ne seront pas dezhormais si revesches et si portez à suyvre les chefs de faction et de rebellion[4].

---

XXXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Voz despesches du 13 et 17 de juillet arriverent en bon estat mardy dernier, jour fatal à cette pauvre ville, d'aultant que la nuict precedante, la maladie avoit commancé d'y paroistre et joüer son personage[5],

*glotte* de Le Jay, il ne put se charger de l'impression du *Théophile*. Voir à la suite de la *Notice sur la vie de C.-A. Fabrot*, par Ch. Giraud, parmi les Pièces justificatives (p. 201-204), une lettre de Vitré à Peiresc, du 22 juillet 1630, et une lettre de Peiresc à Vitré, du 8 novembre 1632.

[1] Voir sur cet obscur auteur, oublié dans la plupart des recueils biographiques et dont l'époque est incertaine, un assez vague petit article de Fabricius (*Bibl. græca*, édition Harles, t. X, p. 397).

[2] Ms. grec 1358, fol. 357 et 358 : Περὶ δικαιοσύνης νόμου καὶ περὶ ῥημάτων σημασίας, κ.τ.λ. Le manuscrit 1358 provient de l'ancienne bibliothèque de Fontainebleau. (Communication de M. H. Omont.)

[3] *Articles de la grace que le roi a voulu faire au duc de Rohan et au sieur de Soubise, aux habitants des villes d'Anduze, Sauve, etc.* (27 juin).

[4] Vol. 717, fol. 67.

[5] Littré a retrouvé cette métaphore dans les *Essais* de Montaigne, dans la satire XIV de Regnier, et dans plusieurs des grands écrivains du XVIIe siècle.

par la mort d'un bon Pere trinitaire qui fut suyvie le lendemain de celle de son compagnon, avec lequel il estoit allé chez une femme decedée quelques jours auparavant de la pierre, comme on avoit abusivement creu, car ses deux filles furent tost aprez attaintes de la maladie, dont l'une est depuis morte, ensemble un garçon tailleur qui y estoit allé porter un corps picqué[1]. A la suitte de quoy il y a eu trois ou quattre autres personnes mortes soudainement, soit d'effroy ou de la vraye maladie contagieuse. De sorte que nous voilà en bien piteux estat, si Dieu n'appaise son courroux. Toute la consolation que le pauvre peuple ressentit en son malheur, fut de ce qu'il avoit paru, ce leur sembloit, bien opportunement, peu d'heures auparavant l'arrivée de Mr le Gouverneur qui s'y en venoit mener Mr d'Aubray, chargé de l'edit des eslections avec commission à luy et aux sieurs de Bullion et d'Aubray de l'aller faire enregistrer en la Chambre des comptes et Cour des aydes. De quoy Mr de Bullion s'estoit desja excusé, pour ne contrevenir aux bonnes paroles qu'il avoit données icy, pour l'entretien des privileges et prerogatives de la province. Comme ils arriverent donc à la porte de la ville, et qu'ils furent accertainez de la verité du bruict de la dicte maladie, qu'ils avoient desja apprins à quelques lieües d'icy, ils firent scrupule d'entrer dans la ville, et jugerent qu'inutilement mesmes ils en feroient l'enregistration, si l'establissement actuel ne pouvoit estre faict en mesme temps. Et disnerent au fauxbourg, et puis s'en retournerent à Marseille, où le dict sieur d'Aubray fut retenu jusques à hier en attendant de se mieux esclaircir du faict de la dicte maladie, et si les ordres qu'on y mettoit en pourroient arrester le cours et l'estaindre à bon essiant, mais ayant veu les suittes, Mr de Guise donna son carrosse et de ses gardes au dict sieur d'Aubray pour le conduire jusques hors de la province, et de faict il passa hier à une lieue d'icy et s'en est allé ce jour d'huy coucher à Orgon[2]. Comme je fus adverty de leur arrivée à la porte, et que Mr le premier presi-

[1] Un corsage. Je ne retrouve pas l'expression *corps piqué* dans nos dictionnaires. — [2] Chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, à 42 kilomètres de cette ville.

dant d'Oppede y estoit allé pour sallüer Mr de Guise, je m'y en allay aussy, pour voir ledit sieur d'Aubray, et le voyant en cette resolution de s'en retourner bien tost à Paris, je voulus luy bailler le m[anu]s[crit] du Polybe et cætera que je voulois envoyer tirer de vostre cassette avec vostre coppie du concile, me voyant exclus du moyen de luy faire porter la dicte cassette, comme nous avions arresté dez la premiere venüe icy, que je la luy envoyerois à Tarascon lors qu'il seroit en estat de partir pour Paris. Mais il s'en excusa sur ce qu'il n'avoit pas icy du train, dont je fus bien marry, et luy eusse bien baillé homme pour le suyvre et les porter aprez lui jusques au bout de la province, sans que je craignis qu'il ne fit luy mesme quelque scrupule, sur le mal qui estoit desja dans la ville. Ce qui me fut une bien grande mortification, et ne fut guieres moindre le soir ensuyvant que l'on m'apporta de Marseille le coffre (ou corbeille couverte de cuir) de Mr de Thou, qui n'avoit peu estre tiré plus tost dessoubs les balles de marchandises qui estoient venües par le mesme navire qui l'a apporté de Messine à Marseille. Car oultre le desplaisir que j'ay eu depuis, de voir le daumage que l'eau de la mer a faict à la plus part des beaux livres qu'il y avoit mis, ce m'estoit un regret nom pareil de le voir engagé icy entre mes mains, hors d'esperance de m'en pouvoir descharger de longtemps, si Dieu n'a pitié de ce pauvre païs. En quoy j'admiray la fortune de cez pauvres livres d'avoir esté tirez avec tant de peine des mains des barbares qui les possédoient, et puis des ondes de la mer qui les avoient englouttis et retenus dix jours entiers, à ce que m'escript le cappitaine Roubault et autres, et aprez des mains des volleurs (car le dict Roubault asseure qu'on l'avoist destourné au sortir de l'eau de la mer pensant qu'il eust des choses bien precieuses, et qu'on le surprint entre leurs mains, lorsqu'ils l'avoient desja ouvert et commencé de se le partager) et maintenant de le voir engagé en une ville interdicte de tout commerce pour la maladie et, s'il se peult dire, à la mercy de la maladie et des desordres qui l'accompagnent bien souvent. Mais je faicts estat de me retirer dans la sepmaine prochaine Dieu aydant à Beaugentier, où j'ay desja envoyé toute la famille à l'advance, et y feray

porter ledict coffre quant et moy, pour voir quels moyens le temps nous pourroit fournir de le vous faire tenir aprez les quarantaines accoustumées, si Dieu nous preserve de mal, comme nous l'esperons, à quoy on contribue touts les soings et ordres qui se peuvent humainement apporter. Mais il fault que Dieu les benisse et fasse reuscir, autrement nous avons beau faire. Entr'autres choses il est desja sorty plus de 15 mille persones de cette ville qui ont prins leur retraicte dans le terroir [1] des villages circonvoisins où l'on se contient en quarantaine, pour aprez estre admis dans les dicts lieux. On a mis les mandiants dehors dans des huttes, où l'on les faict norrir aux despans de la ville au deffault des aumosnes. On loge d'un autre costé les gents de basse condition non mandiants, mais necessiteux, pareillement dans des huttes, pour les y entretenir de mesmes aux fraiz du public. La peine n'est qu'aux paisans travailleurs, qui sont en grand nombre et qui seroient gents à mettre la ville au pillage, en cas de plus grand malheur, si la ville se trouvoit destituée des magistrats et gents de creance cappables de les contenir en debvoir. C'est ce principalement qui y retient encores la cour, ou du moings la chambre des vacations où je suis de service. Mais je tascheray de m'en faire excuser, non que j'apprehende le mal, mais bien le peu d'obeissance qu'on y trouveroit au bout du compte, oultre que mes infirmitez et foiblesses ordinaires ne peuvent pas promettre grand service en telles occurrances où il fault des gents bien robustes. Dieu mercy le mal n'est poinct encores saulté dans nostre cartier de ville, et s'est contenu dans celuy qu'on nomme des Augustins, qui est assez esloigné de nous [2], pour encores. Je m'en vay faire enfermer touts mes livres dans une ou deux chambres, et les faire murer à chaux et sable, tandis que l'air n'y est poinct infecté, et en retiendray fort peu pour emporter quant et moy, afin d'avoir de quoy m'amuser aux champs. Cependant il ne me manque pas de la

[1] *Terroir* est employé ici dans le sens de *territoire*. Malherbe s'est servi de la même expression dans sa traduction du XXXIII^e livre de Tite-Live. Voir les *Œuvres complètes* publiées par M. Lud. Lalanne, t. I, p. 404.

[2] Sur le quartier des Augustins, voir *Les rues d'Aix*, par Roux Alpheran, t. I, p. 340.



IMPRIMERIE NATIONALE.

besoigne pour disposer toutes choses comme elles doivent demeurer dans la maison. Ce qui m'empeschera de vous pouvoir entretenir comme j'eusse desiré et de respondre comme il fauldroit punctuellement à voz lettres, seulement vous remerciray je trez humblement des curiositez qu'il vous a pleu m'escrire et des livres et papiers courants qui y estoient joincts, et que j'emporteray pour les voir plus à loisir, mesmes les factons de Mr Rigault, à qui je m'advisay d'escrire un mot lundy parce que j'avois oublié l'autre jour de luy demander son portraict. Je suis bien aise qu'ayez renvoyé à Rome les pacquets de Mr de Thou; je luy en ay donné advis ce jour d'huy par l'ordinaire d'Avignon, et ay faict tenir le livre de Mr Rigault adressé à Dom du Puy. Je ne l'attendois plus, croyant bien que le bruict du mal de cette ville estoit allé jusques là assez à temps, mais ils creurent que ce fust une fourbe controuvée pour s'opposer aux edicts, encores que le mal ne soit que trop vray, quoy qu'on en aye nettoyé la ville et r'envoyé au dehors le plus tost qu'on a peu toutes les familles qui en avoient esté attaintes. Si cette commodité m'eust manqué, il m'estoit bien malaisé de faire tenir ledict livre si ce n'est par mer, au cas que les villes de la coste puissent conserver le commerce avec l'Italie, ce que je ne crois pas. Le pix est qu'on a advis à Marseille, que la santé n'est poinct trop bonne en Italie et qu'on se meurt à Ligourne et autres lieux de la coste de fievres chaudes qui expedient[1] le monde dans trois jours, et met on en quarantaine à Marseille les barques qui en viennent, en estant arrivé une depuis sept ou 8 jours de Patron Varendo, venu de Rome, sur laquelle sont morts deux passagers en chemin faisant, ce que j'ay apprins à cause de quelques miennes petites curiositez dont il s'estoit chargé à Rome. On attend d'heure à autre les galeres qui ont porté Mr de Rohan[2], et sont passées à Messine, d'où elles me doivent apporter le livre

[1] Sous le mot *expédier* pris dans le sens de tuer, le *Dictionnaire* de Littré ne cite que des écrivains postérieurs à Peiresc, tels que La Fontaine, Molière, Pascal, etc.

[2] On lit dans l'*Histoire du règne de Louis XIII*, par le P. Griffet (t. I, p. 675): «On donna cent mille escus au duc de Rohan, qui en devoit plus de quatre-vingts mille : mais le roi déclara qu'il ne vouloit pas le voir, et l'on convint qu'il sortiroit du royaume, et qu'il iroit demeurer à Venise jusques à ce qu'il plût à Sa Majesté de le

des inscriptions de Sicile, dont vous estes en peine à tort. Au surplus il ne fault pas que je ferme cette lettre sans vous dire que si bien la mer a fort endaumagé les livres de Mr de Thou, il y en a pourtant plusieurs qui ne seront poinct hors d'usage. Les cophtites seulement sont les plus gastez, et sont ceux neantmoings dont j'eusse esté quasi plus jaloux. Car le papier où ils sont escripts estoit trop collé, et la colle d'un feuillet s'est attachée si fort contre l'autre, qu'il semble que ce soit tout un seul carton, qui ne se peult quasi diviser, sans emporter la piece. Il y fauldra chercher quelque remede. Il y a des medailles à ce que j'ai peu recognoistre en courant, qui seront bien bonnes à garder, et en ay rencontré de bien curieuses, et bien de mon goust. Il n'y a qu'un mal, c'est que l'eau de la mer leur a donné un certain verd, et faulx lustre, si desadvantageux, que ceux qui ne sont bien asseurez à recognoistre l'antique, les jugeroient toutes modernes, mais je veux essayer si quelque laveure ne pourroit poinct oster ce faulx lustre. Il y a quattre graveures antiques, dont l'une est une onyce bien gentile quoy que la graveure soit de goffe main. Il y a une Victoire et cette inscription VTERE PELIX, j'estime qu'il veult dire VTERE FELIX victoriâ partâ, et qu'à la mode de l'oriant il employe et prononce le P comme l'F ou le PH, si ce n'est que ce fut comme le PHOENICIEN converty en PVNIQ. Mais il y a une grande amethiste où se void une figure de Mercure, ce semble, toute escripte quasi comme celle que le Baronius [1] a donnée au II Tome pour un des dieux de Basilides [2]. Mais icy les inscriptions sont toutes differantes, et j'en ay desja deschiffré de prim'abbord plus de la moitié. Il fault l'esprit plus

rappeler. Le roi lui donna monsieur de la Valette pour le conduire en sûreté jusques à Marseille, et de là une galère pour le mener à Livourne. »

[1] Sur le cardinal César Baronius, voir le tome I, p. 704. J'ajoute que l'on peut consulter, au sujet des relations de Peiresc avec Baronius à Rome en 1600, Gassendi, liv. I, p. 37.

[2] Très jeune encore, Peiresc s'était occupé de l'histoire de Basilide et du gnosticisme en étudiant diverses médailles et pierres gravées. Il avait ainsi, avant sa vingtième année, pu jeter beaucoup de jour sur les pages du tome II du *Recueil* de Baronius relatives à Basilide et à l'école dont cet hérétique fut le chef à Alexandrie. Voir Gassendi, liv. I, p. 37-38.

quiet[1] pour essayer d'enlever le demeurant. Il y a de l'Hebreu, du Grec, et du Latin, et peult estre de l'Ægyptien antique à quoy il fault une disquisition un peu exacte, et le Cophtite y viendroit, je m'asseure, bien à propos. Il y a encores deux ou trois medailles d'or du bas empire bien jolies. Et hors du coffre une grande peau de crocodyle, mais la mouilleure de l'eau de mer l'a faict corrompre et remplir de vermine, de façon qu'il y aura bien de la peine de la conserver; on y fera ce qui sera possible. Et sur ce je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur
et à Mr du Puy vostre frère.
DE PEIRESC.

A Aix, ce vendredy au soir 3 aoust 1629.

Si vous ne m'avez renvoyé une coppie de lettre que je vous envoyay dernierement concernant la tenue de noz derniers estats, je vous prie de la bailler à Mr le Pelletier, pour la faire voir à Mr le Beauclerc qui vous la rendra par aprez, car je seray bien aise de la retirer et brusler, si elle peult revenir jusques à nous. Je dicts si elle peult revenir, et de faict, dezhorsmais les despesches courront beaucoup plus de fortune que de coustume, tant que la cour sera encor icy, car si elle en sort, les despesches l'iront chercher la part où elle se retirera, auquel cas il me sera plus aisé de les retirer. Il ne fauldra plus hazarder de pieces uniques ne dont on peult apprehender la perte jusques à ce que nous voyions quel sera le succez de ce malheureux fleau que Dieu veuille destourner de sur nous.

Depuis avoir escript, la despesche ayant esté retardée par Mr le Premier Presidant jusques à ce jour d'huy, 7 aoust, je vous diray que l'on me vient d'advertir que le pacquet de Lyon de cette semaine est arrivé, et que l'on a mandé les intendants de la santé, pour l'aller faire

[1] Sous ce mot, qui figure encore dans la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (il est vrai avec la note: *vieux*), Littré cite seulement une phrase de Montaigne et une phrase de saint François de Sales.

passer par le vinaigre, de sorte que nous voila hors de peine pour celuy là. Dieu mercy. Mais j'ay bien une meilleure nouvelle à vous dire, c'est que voicy au jour d'huy le cinquiesme jour qui s'est passé, sans qu'il se soit descouvert aulcun nouveau mal dans la ville ne dehors, graces à Dieu, et que de ceux mesmes qui avoient esté envoyez à la maladerie, il n'en est poinct mort depuis les trois premiers jours durant lesquels se descouvrirent tous les inconveniants et accez qui firent tant d'allarme.

Vous aurez icy l'un des livres du coffre de Mr de Thou que j'ay hazardé afin que vous en ayez quelque eschantillon, attendant que le commerce nous soit restably. Je l'ay faict relaver et recouldre par mon relieur, pour remedier aux macules de l'eau marine qui s'en sont bien allées.

Pour les lettres de Malerbe, j'en dois avoir diverses liasses, je n'en ay trouvé qu'une bien vieille, je chercheray plus exactement et en tout cas vous envoyeray celle là par la premiere commodité[1].

---

XXXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre pacquet du 24me avec le libvre de vita et morte Mosis du sieur Gaulmin[2] fort bien conditionné nonobstant le vinaigre, dont je vous remercie trez humblement ensemble des autres pieces et papiers qui y estoient joincts. J'ay veu et admiré comme vous l'espitre liminaire à Mr le cardinal de Berule, et ne pense pas qu'il la puisse ne doibve souffrir en façon du monde, ne doubtant poinct qu'il n'y ayt de grandes resveries dans cez traditives rhabinesques[3], mais j'estime

[1] Vol. 717, fol. 69.

[2] Voir sur Gilbert Gaulmin le tome I, p. 36. Le véritable titre du livre est celui-ci : *Liber rabbinicus de vita et morte Mosis cum notis* (Paris, 1629, in-8°).

[3] Ce mot n'est ni dans *Richelet* ni dans

pourtant qu'il y aura quelque chose à proffiter dans les observations de l'interprete. Il est vray qu'il y fauldra du loisir. Je suis fort aise que l'advis soit arrivé à temps de la part de Mr de la Hoguette, pour empescher Mr Granier de mettre soubs la presse cez œuvres postumes du chancellier Baccon, car comme je vous ay depuis escript, je descouvris que le dict sieur de la Hoguette avoit quelque dessein d'y travailler à son loisir, s'il en pouvoit trouver la commodité[1]. C'est un personage certainement, dont le merite et recommandables parties surpassent tout ce qui s'en pourroit jamais dire; il n'y auroit qu'une seule chose à desirer en luy, pour mon humeur, qu'il fust un peu moings excessif en cez ceremonies, car il ne vous auroit pas donné la peine que vous avez prinse à me redonner de cette eau benitte[2] si abondamment comme vous avez faict, tant de son chef que du vostre, comme si je ne debvois pas aux uns et aux autres au centuple de tout ce que j'ay jamais faict et que je sçaurois faire de ma vie. Je ne vous en ose pas dire davantage pour n'encourir les mesmes reproches, sçaichant le plaisir que vous prenez d'obliger voz serviteurs, et le desplaisir que vous recevez d'en ouyr parler, parce que vous vouldriez tousjours faire davantage que[3] vous n'en faictes. Vous aurez veu par mes dernieres le desastre qui a rompu nostre partie, et nous a empesché de vous faire tenir la cassette avec les hardes de Mr d'Aubray, dont je suis bien mortifié. Mais au bout du compte il me fault resouldre à la patiance pour ce regard, aussy bien que pour celuy des hardes de Mr de Thou qui ne me tiennent pas moings en peine que le reste.

Tout ce qui me console le plus, est que graces à Dieu, la cessation

*Trévoux*. On trouve dans ce dernier recueil le mot *rabbinique* au sujet duquel Littré cite Bossuet et Voltaire.

[1] La Hoguette n'a rien publié des œuvres posthumes du chancelier Bacon.

[2] Nos dictionnaires mentionnent l'*eau bénite de cour*, mais aucun ne semble connaître l'expression figurée plus simple employée par Peiresc.

[3] C'est ici l'occasion de citer une observation de Littré : «Les grammairiens modernes ont décidé que *davantage* ne pouvait être suivi de *que*. Toutefois cette décision est en contradiction avec l'usage des meilleurs écrivains.» Littré cite, à ce sujet, Descartes, Malherbe, Molière, Pascal, Bossuet, La Bruyère, Massillon, J.-J. Rousseau.

du mal qui nous avoit donné l'allarme si chaulde continue tousjours. Et la santé ne fut de longtemps meilleure qu'elle est en cette ville, où nous comptons au jour d'huy le xi^e jour qu'il n'y a eu mal quelquonque, tant soit peu subject à soubçon; voire on commance à revocquer en doubte si les 9 ou 10 persones qui moururent dans les 3 premiers jours sont mortes attaintes de la vraye maladie contagieuse, attendu que la pluspart estoient gens gastez et pourris de verolle et de desbausche, qui pouvoit bien avoir degeneré en espece de peste, mais non pas tant communicable[1] que la vraye peste, et pour les autres la frayeur en a certainement tüé quelques uns, comme il s'est trez bien verifié, dont les corps n'avoient aulcune vraye marque de peste, bien que la mort y eust esté fort soubdaine. Mais pourtant on ne laisse pas d'y apporter toutes les precautions qui se peuvent humainement, et tout de mesmes comme si le mal avoit esté le pire qu'on eust peu apprehender, afin d'en exclurre la suite et communication. Si Dieu vouloit permettre que nous en fussions quittes pour ce que nous en avons eü, ce seroit un grand heur. Cependant M^r le Gouverneur n'a pas laissé de faire diverses ordonnances pour exclurre tout commerce de cette ville icy, non seulement avec Marseille, et puis avec toutes les villes de la coste, mais aussy en faveur d'Aubagne[2], disant qu'il le veult reserver pour sa retraicte, en faveur de Lambesc[3] et Orgon dont il est proprietaire, et en faveur de Berre[4] où sont les greniers à sel[5], dont la closture met en desarroy toute la Province et partout il envoye des quasaques de ses gardes pour s'opposer et eluder toute sorte d'arrests du parlement. Il avoit une foys demandé conferance; on luy a deputé M^r de Boyer, conseiller[6], pour cet effect, mais ils n'ont rien conclu et tout est en la mesme mesintelligence que devant, ce qui produira un

[1] Le *Dictionnaire* de Littré cite sous le mot *communicable* une lettre de Guez de Balzac et les *Mémoires* de Saint-Simon.

[2] Voir sur Aubagne le tome I, p. 109.

[3] Chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, à 21 kilomètres de cette ville.

[4] Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Aix, à 26 kilomètres de cette ville.

[5] Chacun a entendu parler des immenses salines exploitées sur les bords de l'étang de Berre.

[6] Jean-Baptiste de Boyer, seigneur d'Éguilles, plus haut mentionné (lettre XVI).

jour de pernicieux effets. On a esté constraint de resouldre une deputation vers le Roy, pour en aller porter les plaintes à Sa Majesté. La retractation de Mr de Roüen[1] est bien estrange et merite d'estre veüe en son temps. J'ay de l'obligation à Mr l'Huillier[2] du beau libvre qu'il luy a pleu me despartir. J'en verrois volontiers les premieres feuilles si l'imprimeur en veult despartir, pour ne desassortir mon exemplaire, et pour voir à peu prez ce que c'est en attandant que le commerce puisse estre r'estably, qui n'est pas besoigne preste. Mais j'ay bien plus d'impatiance de ce beau siege de Grosle de Mr Grottius, et d'entendre que le succez de Bosleduc[3] l'oblige à le descrire comme l'autre. Je suis fort aise que le sieur Noel medecin soit en la bonne ville de Paris, mais puis qu'il a tant differé je luy conseillerois de temporiser encor un peu, pour voir que deviendra tout ce mal, car encores que nous soyons en trez bonne esperance pour cette ville icy, le mal est neantmoings desja bien grand en la ville d'Arles, et s'il faict du progrez ailleurs, il n'auroit pas de contentement en ce païs icy, où les villes sont desja toutes desertes, non seulement pour cette ville icy et Arles, mais pour celle mesmes de Marseille, où la terreur n'a esté guieres moindre qu'icy, y ayant eu, quoy qu'on le nye, des accidents aussy suspects que ceux d'icy. Que si le dict sieur Noel faisoit estat de se venir offrir à servir pendant la maladie, en ce cas ce seroit la vraye saison de venir, car il serà le trez bien veneu, et receu avec toute sorte d'applaudissement, attendu les difficultez que faisoient noz medecins

[1] L'archevêque de Rouen était alors François II de Harlay, lequel siégea de la fin de 1615 à la fin de 1651.

[2] François Luillier, le grand ami de Gassendi.

[3] *Hugonis Grotii obsidio Grollæ, cum annexis anno 1627* (Francfort, 1629, in-fol.; Amsterdam, 1629, in-fol.). Dans l'*Art de vérifier les dates*, où n'est pas mentionné le *beau siège* célébré dans les vers latins de Grotius, on raconte ainsi (t. XIV, p. 173), le siège de Bois-le-Duc : Depuis longtemps il [Frédéric-Henri de Nassau] méditait le siège de Bois-le-Duc, l'une des plus fortes places du Brabant. L'archiduchesse gouvernante, apprenant le dessein du prince, n'oublia rien pour le faire échouer. Elle leva une armée considérable. Mais l'habileté de ses généraux et la valeur de leurs troupes ne purent empêcher Bois-le-Duc de capituler le 14 septembre [1628].» Voir sur Bois-le-Duc et le siège de 1629 une note du *recueil Avenel*, t. IV, p. 414.

ordinaires qui ont bien aydé à augmenter l'allarme pour rançonner incontinant la ville. On en a arresté quattre à cinquante pistoles par moys, dont on leur faict l'advance de cent pistoles de deux moys en deux moys, et ils s'obligent de servir la ville durant tout le mal, s'il y en a, à cette condition. Les cyrurgiens se faisoient fort tirer l'oreille, et n'avoient pas de honte de demander des dix mille francs, mais on en a faict venir de dehors, qui leur ont passé la plume par le bec[1], et se sont contentez de la raison et du debvoir.

J'ay receu un gros fagot de Rome de la part du cardinal où est ce libvre della congiura del Fiescho in 4°[2] dont parloit Dom du Puy, ensemble la vie de Sylvestre II de Bzovius in-f°[3]; la vie de saint Adalbertus[4] escripte par le dict Sylvestre II[5], adjoustée par appendice à la precedante, et les suffrages des cardinaulx et evesques adsistants au consistoire lors de la canonisation de saint André Corsini, evesque de Fiesoli, prez de Florence[6], in 8°. Je n'ay pas encores veu ce que c'est

[1] Voir l'explication que le *Dictionnaire* de Littré (au mot *Bec*) donne de cette locution qui a été employée par Molière et par le duc de Saint-Simon.

[2] *La congiura del conte Luigi de' Fieschi, descr. da Agost. Mascardi* (Venise, 1629, in-4°). Voir sur Augustin Mascardi une note dans le tome I des *Lettres de Jean Chapelain* (p. 227).

[3] *Sylvester II pontifex maximus* (Rome, 1629). Abraham Bzovius, dominicain polonais, naquit en 1567 et mourut le 31 janvier 1637. Ce fut un des continuateurs des *Annales* de Baronius (tomes XIII à XXI, imprimés à Cologne de 1616 à 1630).

[4] Saint Adalbert, né à Lobnik en 950, fut le second évêque de Prague (19 février 982); il mourut le 23 avril 997. Voir *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, par l'abbé Ulysse Chevalier (fascicule 1, col. 17).

[5] Le savant bibliographe cité dans la note précédente mentionne, au sujet de saint Adalbert, un grand nombre d'auteurs, mais il ne signale ni Bzovius, ni Silvestre II. Du reste, ce serait à tort que l'on aurait mis sous le nom de ce pape la Vie que lui attribue Peiresc, si l'on en croit un des plus doctes de tous les Bollandistes, Henschenius (*Acta Sanctorum*, Aprilis, t. III, p. 176), lequel rappelle que Baronius, en ses *Annales*, cite sous le nom de Silvestre II la Vie de saint Adalbert, d'après un manuscrit de la bibliothèque du Mont Cassin. Il rappelle aussi que Bzovius a publié cette Vie en 1629. Lui-même la reproduit parmi les documents relatifs à saint Adalbert (p. 178-187).

[6] Saint André Corsini, né à Florence le 30 novembre 1302, carme en 1319, évêque de Fiesole en 1362, mort en 1373 le 6 janvier, fut canonisé par le pape Urbain VIII en 1629. Voir *Répertoire* de l'abbé U. Chevalier (fasc. 1, col. 114).



IMPRIMERIE NATIONALE

et ne sçay s'il y aura rien qui vaille, ne qui meritast de vous estre envoyé, si ce n'est possible cette vie de st Adalbert pour estre piece du temps, et d'un siecle assez sterile. Je la parcourray mais que je sois aux champs Dieu aydant, et puis je pourrois bien la vous envoyer et celle de Sylvestre, en un ou deux pacquets, car quand bien en les ployant ils se gasteroient il n'y auroit pas grande perte. Si les libvres arabes m[anu]s[crit]s de Mr de Thou n'estoient si gros, je les hazarderois volontiers par la poste les uns aprez les autres, attendu que je sçay qu'il y a une bible, et que le sieur le Jay m'escrivit dernierement qu'il en desiroit avoir une de Rome en quelque façon qui fust bien entiere. Et encores ne sçay je si la grosseur un peu trop disproportionnée ne pourroit empescher de les hazarder, car tousjours ne sont ils qu'in 4° et plus tost il y auroit moyen de les envoyer en deux foys chascun des deux plus gros volumes. Mais j'apprehende avec cez nouveaux bruicts de peste de ce costé cy, que Messrs de Lyon ne se veuillent vanger des rigueurs que nous avons exercées sur eux et sur leurs pacquets maintenant qu'ils penseront avoir represailles sur nous, et qu'ils ne veuillent faire passer comme nous par le vinaigre tout ce qui viendra de pardeça. C'est pourquoy j'attendray ce que Mr de Fetan me mandera depuis l'advis de nostre allarme, touchant l'ordre qu'ils auront prins pour celà.

L'une des choses qui me feroit haster de vous envoyer lesdicts libvres seroit pour vous donner moyen d'y employer voz excellants relieurs, à tascher d'en separer les feuilletz qui se tiennent la plus part les uns contre les autres, n'y ayant osé employer le mien comme inexperimenté en cez besoignes si difficiles. Or cez petits libvres Ægyptiens ou Cophtites sont si mal accommodez qu'à peine se peuvent ils ouvrir en cinq ou six endroicts du volume, et je plaindrois grandement s'il ne se trouvoit quelque remede à cela. Il y avoit cinq petits feuillets de vellin, de ceux que Mr de Thou disoit, ce me semble, avoir faict venir de la mosquée du vieil Cayre et dont j'eusse bien faict grand cas, comme luy, s'ils se feussent peu conserver en leur entier, mais comme cela estoit destaché et n'estoit pas en libvre ne soubs aulcune couverture, je ne

sçay si la mer y a plus exercé de tyrannie, ou si ceux qui les ont maniez au sortir de l'eau ne les ont pas bien gouvernez; tant y a qu'il y en a de touts gastez et perdus; il y en avoit un seulement qui estoit plus conservé que les autres, lequel je fis mettre entre deux ais un peu chauffez où il s'est fort bien remis, et par où j'ay jugé que l'escritture est arabique, la plus part enrichi de fleurettes d'or ou de miniature, avec des gloses interlineaires, et semble estre arraché de quelque libvre en forme bislongue comme ceux de musique, possible pour plus de commodité à chanter dessus dans la dicte mosquée, si ce n'estoit pour les chretiens arabes. Or j'estime que cela soit bien vieil, et le juge de ce que aulcuns autres des dicts feuillets sont percez, ce semble, à l'endroict où avoit esté l'ancre corrosive, comme cette vieille Genese m[anu]s[crite] d'Angleterre que vous avez veüe autres foys, dont les lettres estoient quasi à jour, et à piece emportée. Si nous avions la liberté du commerce de Marseille, j'eusse envoyé querir l'interprete du Roy, pour voir s'en seroit rien deschiffré. Mais cela ne se pouvant, si je ne trouve à Toullon quelque Turc qui m'y puisse servir, je le vous envoyeray là, pour les mettre ez mains de cez Maronites, qui de leur grace me gardent encores sans jamais m'avoir voulu rendre un petit libvret escript en caracteres cophtites, qu'un cordelier de ce païs icy m'avoit donné, lequel je leur avois mis en main pour voir s'ils en sçauroient rien deschiffrer, et parce que je ne m'advisay pas de le leur redemander qu'aprez le decez de feu Monseigneur le Garde des sceaux du Vair. ils me voulurent faire à croire que le dict seigneur le leur avoit donné, qui estoit une imposture Arabesque à la mode de leur païs, n'ayant pas moy de quoy verifier là le contraire ni beaucoup de volonté de me tourmenter de si peu de chose, mais leur mauvaise foy me blessa grandement, et m'a depuis empesché de les employer jamais, au moins celuy qui est encores là, car pour l'autre qui s'en retourna en Levant, je ne pense pas qu'il eust esté perfide pour si peu de chose.

Au reste, comme j'avois escript jusques icy, Mr Valois[1] m'est venu voir.

[1] Le trésorier de Grenoble.

revenant de Suse et de Turin, envoyé en ce païs par Mr le Mareschal de Crequy. Il m'a conté afforce nouvelles de libvres bien curieux, mesmes du Glossarium archaiologicum Spelmanni, qu'il a veu ez mains de l'ambassadeur d'Angleterre à Turin, qui est sans doubte chose excellante, et dont l'autheur[1] m'a envoyé les 20 premiers cahiers plus de dix ans y a, où j'ay apprins des merveilles de cez langues septentrionales et origines de mots anciens qui en sont descendus. Il fauldra bien tascher d'en avoir un exemplaire complet. Il m'a dict avoir veu aussy un autre livre d'un Herveus anglois[2], imprimé à Francfort in 4° de motu cordis et sanguinis[3], qui est chose trez exquise au rapport qu'il m'en a faict et qui sera bien du goust de Mr de la Hoguette comme celuy des veines lactées, car il veult prouver une circulation perpetuelle du sang par le cœur, des artères aux veines, et des veines de rechef aux artères, etc. Il y a encores d'Angleterre une Historia navalis qui sera sans doubte curieuse dans la suitte plus qu'en ses commancements[4]. Il parle d'un Italien qui faict de Gravibus qui s'imprime à Turin, qui est trez curieux[5], d'un autre qui se faisoit à Padoüe de quadratura circuli promota[6], dont les figures de boys se tailloient aux

[1] Henri Spelman. Voir sur cet érudit, le Du Cange de l'Angleterre, le tome I, p. 20 et 21. Voici le titre complet de son célèbre recueil : *Glossarium archaiologicum : continens latino-barbara, peregrina, obsoleta et novatæ significationis vocabula.* Ce fut la première partie du *Glossaire* (jusqu'à la lettre L) qui parut en 1629. L'ouvrage complet ne fut publié que vingt-trois ans après la mort de l'auteur, en 1664 (in-fol.)

[2] Il s'agit là de l'illustre médecin Guillaume Harvey, né à Folkstone en avril 1578, mort en juin 1658. Voir sur Harvey, outre le livre mémorable de Flourens (*Histoire de la découverte de la circulation du sang*, Paris, 1854, in-12), un article du docteur A. Laboulbène dans la *Revue scientifique* du 26 novembre 1887 : *Harvey et la circulation du sang.*

[3] *Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus* (Francfort, 1628, in-4°).

[4] Peiresc veut sans doute parler des premiers chapitres d'un ouvrage ainsi indiqué dans le *Nouveau manuel de bibliographie universelle* de Ferdinand Denis, Pinçon et de Martonne : Th. Rivio, *Historia navalis antiqua, libri quatuor* (Londini, 1633).

[5] Des recherches faites pour moi en Italie par d'obligeants et savants amis n'ont pu me procurer le moindre renseignement sur l'auteur et le livre dont il est ici question.

[6] C'était l'ouvrage intitulé : *Curvi ac recti proportio a Bartholomæo Sovero Friburgensi in Gymnasio Patavino Matheseos professore promota, libri sex* (Patavi, 1630, in-4°). Voir, sur l'auteur de ce livre, né à Fribourg

despens du cardinal de Savoye [1]. Mais l'autheur est mort sans que l'edition fust achevée. Finalement il me parloit de l'authéur de l'anti-Tycho [2] qui a faict un libvre ex professo de tribus novis stellis contre Tycho, Keplerus et tous les modernes, qu'il fauldra tascher d'avoir en son temps [3].

Mais pour les nouvelles il dict que l'empereur occupe et fortifie non seulement la Valteline, mais tous les Grisons, excepté fort peu de chose, que la paix d'Italie est meshuy achevée d'executer, mais il y a là un gros os à ronger [4] dans cez Grisons. Que Monseigneur le Cardinal a mandé à Mr le Mareschal de Crequy qu'au moindre advis qu'il aura de luy, il luy envoyera sur le champ 30 mille hommes pour s'en faire à croire. Que le Duc de Savoye s'est entremis fort avant par son ambassadeur, pour commancer un traicté de paix entre l'Angleterre et l'Espagne; qu'un ecclesiastique envoyé pour cet effect vers la Royne d'Angleterre par l'Infante, avec afforce reliques, ayant sallüé le Roy

vers 1577, mort le 23 juillet 1629, et sur ses ouvrages, deux études de M. le professeur Antonio Favaro publiées dans le *Bullettino di bibliografia delle scienze matem.* de 1882 et 1886, et dont il a été fait un tirage à part (Rome, in-4°, 50 et 18 pages). — Communication de M. le baron Manno, membre de l'Académie des sciences de Turin et secrétaire de la royale députation pour l'histoire de la patrie.

[1] Le cardinal Maurice (voir t. I, p. 803) se piquait de faire le Mécène et avait une cour de savants.

[2] L'auteur de l'*Anti-Tycho* est Scipion Chiaramonti, né à Césène le 22 juin 1565, mort le 3 octobre 1652. Voir, sur les nombreux ouvrages de ce mathématicien, le tome XXX des *Mémoires* de Niceron. Chiaramonti est plusieurs fois mentionné dans les *Lettres de Gabriel Naudé* (fascicule XII des *Correspondants de Peiresc*), 1887, p. 30-31, 76. Adrien Baillet (*Des satyres personnelles*, à la suite du *Jugement des Savants*, t. VII, in-4°, 1722, p. 294-298) a donné d'abondants détails sur la querelle soulevée par la publication à Venise (1621, in-4°) de l'*Anti-Tycho Scipionis Claramontii, in quo adversus Tychonem Brahe et nonnullos alios, rationibus eorum ex opticis et geometricis principiis solutis, demonstratur cometas esse sublunares, non cœlestes.*

[3] *De tribus novis stellis quæ annis 1572, 1600 et 1604 comparuere, in quibus demonstratur rationibus ex parallaxi præsertim ductis stellas fuisse sublunares et non cœlestes adversus Tychonem, Gemmam, Mæstlinum, Diggesseum, Hagecium, Samucium, Kepplerum aliosque plures quorum rationes in contrarium adductæ solvuntur* (Césène, 1628, in-4°).

[4] Littré a retrouvé cette locution dans les lettres de Mme de Sévigné et dans les lettres de Voltaire.

d'Angleterre, estant dans un batteau pour aller salluer la Royne d'Angleterre, accompagné du dict Ambassadeur de Savoye et d'un seigneur Anglois, le batteau se renversa soubs le pont de Londres, et ce pauvre prebstre se noya, les autres estant eschappez comme ils peurent. Mais que Mr Rubens y est allé à mesmes fins, et y est tous les jours mené en carrosse par le conte de Carlile [1], et qu'on en est venu si avant que le premier jour de ce moys il debvoit partir d'Espagne un ambassadeur et d'Angleterre un autre pour aller sur les lieux verifier si les propositions faictes sans charge seront advouées, mais que le dict Ambassadeur d'Angleterre en Savoye disoit que si le Roy vouloit, il romproit bien tost tout ce traicté en sa naisçance. Voila des nouvelles de bien loingtain païs pour venir d'un lieu assiegé comme celuy cy, et interdict comme Mr nostre Gouverneur vouldroit faire de tout secours et raffraischissemens. Vous en devez bien sçavoir là de meilleures et plus seures nouvelles, et particulierement de celles des livres, mais vous me pardonnerez si je me suis ainsin donné carriere, à ce coup, sans consequance, puis que nous avons si peu de moyen de vous rendre la pareille de tant de bonnes et curieuses recherches dont il vous plaict nous faire part, et que vous m'excuserez tousjours comme je vous en supplie trez humblement, faisant la profession que je faicts d'estre toute ma vie,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce sammedy au soir XI aoust 1629, IXme de la cessation de tout mal soubçonneux [2] en cette ville, qui est un miracle, aprez trois jours entiers de progrez. Du dimanche matin, il n'y avoit rien d'alteré non plus.

J'ay retrouvé quelque autre liasse des lettres de feu Mr de Malerbe, que je feray porter aux champs quant et moy, pour en faire choix de quelques unes, car il y en auroit qui ne meriteroient pas d'estre en-

[1] Sur le comte de Carlisle, voir t. I, *Appendice*, p. 908.

[2] C'est-à-dire suspect. Les exemples réunis par Littré sous le mot *soupçonneux* sont tous empruntés à des auteurs du XIIIe et du XIVe siècle.

voyées d'icy à Paris, nonplus que d'estre imprimées, et le fagot seroit trop gros pour la poste.

Mais je me suis enfin resolu de hazarder les deux petits volumes en langue cophtite, sur la proposition que mon relieur m'a faicte de les couvrir proprement avec de la toille cirée; ils sont si petits qu'ils eschapperont plus facilement, et si nous trouvons que cela reuscysse, nous tascherons de nous descharger peu à peu de tout ce que nous pourrons pour ne tant languir en l'attente du coffre entier[1].

---

XXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du dernier du passé est venüe un peu plus tard que de coustume, mais s'est fort bien conservée, nonobstant la rigueur du vinaigre, ensemble le livre et epistre de Mr de Rouan[2], à cause des maculatures qui l'enveloppoient; lesquelles ont porté toute la mouilleure, dont je vous remercie trez humblement. J'ay veu cette epistre et suis bien de vostre advis, ne pouvant quasi me persuader que l'autheur ayt bien songé à ce qu'il faisoit aussy peu dans la dicte epistre qu'en son livre[3], au moings à ce que j'en ay peu voir jusques à cette heure, car il ne m'a pas manqué de divertissemens, oultre que le labeur n'est guieres attrayant. Je ne sçay s'il ne penseroit point qu'en se faisant tenir on luy pourroit offrir ce que le cardinal Aleandro[4]

[1] Vol. 717, fol. 72.

[2] François de Harlay, mécontent de s'être vu préférer, pour le cardinalat, un simple prêtre, dans la personne du P. de Bérulle, publia en 1629 une sorte de pamphlet contre la cour de Rome sous le titre de *Ecclesiasticæ historiæ liber primus*.

[3] L'appréciation de Peiresc n'est pas trop sévère. Tous les critiques ont blâmé l'inconvenance de l'écrivain, et Tabaraud, dans la *Biographie universelle*, s'est élevé contre la *dureté* et l'*emportement* avec lesquels l'ambitieux prélat fit, au lieu d'une histoire de l'Église, une satire de la papauté.

[4] Jérôme Aléandre, né en février 1480, fut nonce de Léon X en Allemagne (1519).

offroit autres foys à Luther pour le faire taisre[1]. Il y a des esprits cappables de toutes les extravagantes pensées qui se puissent imaginer. Je suis trez aise que le fagot de Mr Gassendi soit arrivé sain et saulve, et de la resolution qu'avez faicte de le luy garder jusques à son retour, puis qu'il est si prest à revenir à Paris. Monsieur le Pelletier flatte le day[2], et ne dict pas tout ce qu'il pense et tout ce qu'il a veu et souffert d'incommodité quand il vous veult persuader tant de bonne chere, qui ne gisoit principalement qu'en bonne volonté. Des lettres de feu Mr de Malerbe, je vous escrivis la semaine passée ce que j'en avois trouvé. Je suis bien aise que vous ayez eu des nouvelles du recueil que feu Mr de Malerbe avoit faict d'aulcunes de ses lettres plus considerables et autres pieces dont il m'avoit autres foys parlé et m'avoit mesmes demandé mes liasses des lettres qu'il m'avoit escrittes pour y en inserer quelques unes. Je craignois que cela fust perdu, car Mr le conseiller de Boyer, qui est heritier ou pere de l'heritier[3] du dict feu Mr de Malerbe, ne l'ayant pas trouvé entre ses papiers, estoit bien en peine où il pouvoit avoir recours. Je m'estonne fort que le sieur Icard[4] luy ayt voulu celer cela, puis qu'il estoit depositaire et comme fideicommissaire de tous les livres et papiers du deffunct pour remettre le tout au dict sieur de

bibliothécaire du Vatican (1520). Clément VII lui donna l'archevêché de Brindes, le nomma nonce en France, puis en Allemagne (1531). Paul III le revêtit de la pourpre en 1536. Aléandre mourut à Rome le 1er février 1542.

[1] Peiresc avait deviné juste. Fr. de Harlay, dans la lettre de soumission qu'il écrivit à Urbain VIII, déclara qu'il garderait désormais le silence jusqu'à ce qu'il plût au pape de lui *ouvrir la bouche*, indiquant par ces mots, selon la remarque de Tabaraud, qu'il aspirait toujours à la dignité de cardinal.

[2] Sous cette expression, qui signifie adoucir, déguiser quelque chose, Littré ne donne aucune citation.

[3] Nous avons déjà vu (lettre XVI) que le conseiller J.-B. de Boyer était le père de l'héritier de Malherbe, Vincent de Boyer, futur conseiller.

[4] M. Lud. Lalanne, qui a reproduit une partie de cette lettre dans la *Notice bibliographique* (*Œuvres complètes de Malherbe*, t. I, p. XCIV), dit au sujet d'Icard : «C'était l'homme d'affaires de Malherbe, autant du moins que je puis le conjecturer d'après la correspondance du poète avec Peiresc, où il en est parlé plusieurs fois.» Une lettre d'Icard, écrite de Bordeaux le 13 juillet 1630, est transcrite dans le registre I des minutes de la correspondance de Peiresc, Inguimbertine de Carpentras (fol. 20).

Boyer, à qui il a en effect rendu les livres et quelques papiers, mais à ce que je voids, il avoit soubstraict le meilleur. Il n'y avoit que deux jours que Mr de Boyer estoit party de cette ville pour aller du costé de Tollon, quand je receus vostre advis, mais à son retour je luy communiqueray l'advis et feray que luy en escrira comme il fault au dict sieur Icard, auquel je feray mesmes escrire par Mr le Premier Presidant et par le Marquis d'Oraison [1], qui sont ses meilleurs patrons et amys et qui aymoient bien le pauvre Malerbe. Je n'y ay pas du credict pour mon particulier, pour certaines petites galanteries qui m'avoient esté faictes de sa main en affaire bien importante. Mais je le feray prendre de tant de costez qu'il aura bien de la peine à se parer de ce coup où je seray bien aise d'agir, pour l'amour du pauvre Mr de Malerbe que j'ay aymé comme mon propre pere [2], et pour l'amour aussy de Mr Granier à qui j'ay de l'obligation sans l'avoir jamais servy, dont je serois bien aise de me pouvoir revancher, mais principalement pour l'amour de vous, Monsieur, puis que vous vous en meslez si charitablement. Je verray aussy par mesme moyen s'il y auroit moyen d'arracher de mon dict sieur le Premier Presidant et de Mr le Marquis d'Oraison quelques unes des lettres que le dict sieur de Malerbe leur escripvoit [3], dont j'en ay autres foys veues de trez bonnes. Mr de Boyer m'avoit dict, ce me semble, tost aprez le decez du sieur de Malerbe, que le deffunct avoit laissé quelques siens escripts en depos ez mains d'un sieur de Porcheres son parent [4] (autre que le celebre courti-

[1] François d'Oraison, d'abord vicomte de Cadenet, puis marquis d'Oraison (mars 1588), est mentionné dans cette phrase d'une lettre de Malherbe à Peiresc, du 12 février 1610 (t. III, p. 140) : « Vous m'avez vu, ce me semble, quelques couplets d'une méchante chanson que j'avois commencé à faire sur un air que m'avoit baillé M. le Marquis d'Oraison... » Le premier président (baron d'Oppède) avait épousé Marguerite d'Oraison. Malherbe parle très galamment d'elle dans une lettre à Peiresc des 23-25 mars 1610 (*ibid.*, p. 250).

[2] Témoignage bien remarquable et au sujet duquel il est bon de rappeler que Malherbe, de son côté, eut toujours pour Peiresc une affection dans laquelle il entrait quelque chose de respectueux.

[3] On n'a conservé aucune des lettres adressées par Malherbe au baron d'Oppède et au marquis d'Oraison.

[4] Malherbe l'appelle « M. de Porchères Arbaut » dans une lettre à Peiresc du 3 avril 1628 (t. III, p. 578). C'était son parent par



IMPRIMERIE NATIONALE.

san [1]) pour prendre le soing de les faire revoir et imprimer; je croyois que ce fust luy qui eust remis à Mr Granier ce qu'il en avoit et qui luy eust aussy remis le privilege dont j'avois autres foys ouy parler. Il sera bon de s'en esclaircir et m'en escrire, s'il vous plaict, au plustost que vous pourrez, pour s'asseurer si c'est autre chose que le recueil que le dict sieur Icard se trouve aujourd'huy saisy. Voila tout ce que je puis vous dire en responce de vostre lettre, si ce n'est pour vous remercier comme je faicts trez humblement des relations de Bosleduc, de la pretendüe genealogie de Cogneux, que je n'admire pas moings que celle de Breves [2]. En revanche de quoy, je n'ay rien à vous envoyer, n'osant hazarder la bible arabique de Mr de Thou, sans avoir des nouvelles de Mr de Fetan depuis l'advis qu'ils auront eu de nostre allarme. Encores que le mal, Dieu mercy, n'ayt pas eu de suitte dans la ville, ains seulement sur ceux qu'on avoit mis dehors, pour avoir eu communication avec les premiers touchez de maladie suspecte. Tout est en la main de Dieu.

Au reste à faulte d'autres nouvelles du monde je vous diray qu'il s'est desterré en ce païs depuis peu un petit larmoir [3] de plomb sur lequel est escript CLAVDI IVDOIS, un mot se lisant à droict sens sur un costé du larmoir, et l'autre à contresens de l'autre costé, sur quoy

alliance; car François d'Arbaud et Mme de Malherbe (Mlle de Coriolis) étaient cousins, la mère de l'une et la grand'mère de l'autre appartenant à la même famille, la famille d'Escalis. François d'Arbaud, trop souvent confondu avec son demi-homonyme, son compatriote et son confrère à l'Académie Laugier de Porchères, naquit à Brignoles en 1590 et mourut dans la Champagne en 1648. Voir une très intéressante étude de M. Léon de Berluc-Perussis : *Laugier de Porchères et Arbaud de Porchères, deux des quarante premiers de l'Académie française* (Forcalquier, 1880, in-8°).

[1] Honoré Laugier de Porchères, né à Forcalquier le 8 juin 1572, fut gentilhomme de la chambre et intendant des fêtes de la cour. Il mourut, comme nous l'apprend la *Muse historique* de Loret, en octobre 1653. Voir son historiette dans Tallemant des Réaux (t. IV, p. 321), mais en tenant compte des observations rectificatives du savant critique cité dans la note précédente.

[2] Déchirure du papier.

[3] Ce mot ne se trouve ni dans le *Dictionnaire de Trévoux*, ni dans les divers autres recueils lexicographiques qu'il m'a été donné de pouvoir consulter, la forme *lacrymatoire* ayant prévalu. *Larmoir* était le nom d'un petit vase, d'une sorte de fiole que les pleureurs ou pleureuses de profession employaient dans les funérailles.

il y a bien à resver à mon avis, ne me pouvant persuader que c'est que veult dire[1] ce mot de SICCAM, si ce n'est une espece de surnom ou de patrie de ce Claudius, car elle eust deub plus tost estre moitte de larmes que seichée; toutefoys cez Mess^rs de Rigault, Saulmaise et Grottius en pourroient bien dire possible quelque chose de bien relevant avec les notices qu'ils ont de cez anciennes coustumes sepulchrales que je n'ay pas observées ou retenües comme eux, n'ayant memoire quelquonque de cez choses que je n'ay veües de si long temps oultre que je n'en ay gueres veues de celles qu'il fauldroit, principalement dans les poetes Grecs que je n'ay guieres maniez. Je vous prie de les en enquerir et me tenir tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 18 aoust 1629.

On vient de m'advertir du passage d'un courrier de M^r de Mantoue, qui va vers le Roy, et dict avoir rencontré la nuict derniere six galeres d'Espagne qui tenoient la routte d'Italie, lesquelles portent le Marquis Spinola, et que le Valstain[2], se trouvant hors d'employ par la paix de Danemarc, passe en Italie[3] avec grande armée contre M^r de Mantoüe.

Je vous adresse le pacquet cy joinct pour le sieur Guiltard, pour le luy garder jusques à ce qu'il soit arrivé à Paris, car il est allé passer par l'Auvergne avec M^r le Grand Prieur de France. Et ay laissé l'enveloppe à cachept volant, afin que vous puissiez jetter les yeux, si vous voulez, sur les papiers qu'on m'a envoyez de Marseille pour luy faire tenir, et en retenir copie ou memoire de ce que vous vouldrez, *mais je*

[1] Ce que veut dire.

[2] On a reconnu Albert Wenceslas Eusèbe, comte de Waldstein, duc de Mecklembourg, de Friedland, de Sagan, né au château d'Hermanic, en Bohême, le 15 septembre 1583, assassiné à Egra le 25 février 1634. Comme Peiresc, Bassompierre met l'article devant le nom de Waldstein, qu'il écrit *Walestein* (t. IV, p. 147).

[3] Le célèbre capitaine ne passa point en Italie.

*vous prie de ne les pas laisser voir à d'autres,* et recachepter le pacquet avant que le luy envoyer[1].

---

XXXV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay aujourd'huy seulement receu vostre despesche du 7me fort bien conditionnée, nonobstant qu'elle ayt passé bien avant dans le vinaigre, parce que vous luy aviez faict la caresse[2] d'une bien forte enveloppe, et ay trouvé trez beaux cez petits livrets de devotion d'Amsterdam, dont je vous rends mille trez humbles graces. Ils viendront bien à poinct au mauvais temps où nous sommes à present, puis qu'il plaict à Dieu. Durant lequel je n'oserois en avoir envoyé à Rome, pour le soubçon de maladie, comme j'eusse faict sans cela. Hier nous recontions le 4e jour de cessation du mal pour la seconde foys tant dedans que dehors la ville, mais cette nuict il y a eu quelque nouvel accez en la persoune de la femme d'un honneste bourgeois, qui renouvelle bien les allarmes (bien qu'il n'y ayt pas encores de certitude que ce soit contagion), parce qu'on ne sçait pas quelle dependance peult avoir cet accidant avec les precedants, auquel cas on seroit sans regret. Au terroir de Marseille, à une lieüe de la ville du costé d'Aubagne, à un certain petit hameau ou assemblage de Bastides nommé des Caillaux[3], il y est mort un homme de la maladie, qui fit une telle terreur dans cette pauvre ville là, qu'encores que plus d'un tiers des habitants eussent prins retraicte aux champs dez le commancement de ce moys, par precaution, il en sortit hier une infinité d'aultres familles, et une infinité de charges de meubles. Ils faisoient fort les rencheris à nous souf-

[1] Vol 717, fol. 75.

[2] *Caresse* est pris ici dans le sens de faveur.

[3] Aujourd'hui les Caillols, localité de près de 500 habitants, dans la commune de Marseille.

frir aulcune sorte de communication, mais ils sont pour avoir aultant et beaucoup plus de besoing du secours de cette ville icy, que celle cy d'eux. Car l'ordre qu'on y a mis a esté si ponctuel, que graces à Dieu, de tous les malades qui ont esté portez à la maladerie, il n'en est mort que cinq en tout, et hier à la visite qu'on y envoya faire, touts les malades sortirent sur le pied en estat de garison toute apparente, exceptée une seule femme qui estoit la derniere venüe. Le cirurgien avoit été prins avec son vallet, le vallet mourut incontinant et fut un des cinq. Mais le maistre est hors de danger, et sera tant plus hardy à penser et secourir les aultres dez hors mais. Voila toutes les plus importantes nouvelles que nous vous pouvons dire à present, et crains bien, comme vous, que nous n'ayons plus de moyen durant quelque temps d'entretenir nostre commerce de lettres, car M^r^ Jacquet m'escript du 12^me^ qu'il n'avoit poinct encores eu la despesche qui partit d'icy dez le 29^me^ du passé, qui estoit 15 jours entiers, et qui pix est, le maistre de la poste vient de m'apporter deux lettres qu'on luy escript du S^t^ Esprit et d'Avignon, portant que les despesches ne peuvent plus passer sur le chemin de Lyon parce que tout y est desja infecté de la maladie, et que tous les maistres de poste sont retirez aux champs, de sorte qu'à grande peine les pacquets du Roy pourront aller et venir. Je ne seray pas en repos d'esprit que je n'aye advis de M^r^ de Fetan de la reception de cette despesche là, avec laquelle j'avois joinct le 4^me^ libvre du Theophile de M^r^ Fabrot, et de trois aultres despesches que j'ay mises à la poste durant ce moys du 6^me^, 12^me^ et 19^me^ de ce moys, ou bien qu'on les nous aye renvoyées icy. Car avec icelles je vous ay envoyé de bonnes curiositez, et à bonne foy, voyant venir les lettres de Lyon icy, et pensant que le reciproque deubt reussir, j'avois hazardé entr'aultres choses, par celle du 12^me^, deux petits m[anu]s[crit]s en langue cophtite tirés du coffre de M^r^ de Thou, pour essayer avec voz relieurs plus expers de remedier au daumage qu'ils avoient receu dans la mer, car je n'avois pas eu le courage d'y faire toucher par le mien et regrettois infiniment que cela fust hors d'usage. Par la precedante despesche je vous envoyois un libvre in-4° de quelques opuscules grecs

imprimez en Constantinople soubs les armes du Roy d'Angleterre et dans la derniere y avoit des papiers importants que je plaindrois grandement. Peu s'en fallut que je ne hazarday la Bible Arabique m[anu]s[crit]e. Mais un bon genie me retint, pour attendre le conseil de Mr Jacquet sur cela, dans cette conjoncture de nouvelle necessité qui me met en tel estat, que je crains que pour faire tenir le coffre de Mr de Thou, il ne faille prendre la voye de la mer par Roüen, auquel cas il fauldra laisser passer la quarantaine aux champs, dans laquelle je vouldrois bien avoir sur cela vostre resolution; autrement, je ne sçay s'il ne fauldra pas attendre des années, pour laisser repurger les chemins d'icy à Lyon et restablir le commerce qui est si descousu et si ruiné.

Pour mes livres de delà, ne vous en mettez poinct en peine, car ils sont mieux là qu'icy asseurement, où il me fault abandonner tous les miens à la mercy et discretion d'un peuple, qui pourra faire de grands desordres si la maladie y faict du progrez, auquel cas malaisement les gents de qualité vouldront ils tenir pied. De sorte que si je les retrouve à nostre retour, et que Dieu nous fasse la grace de pouvoir revenir, il me semblera qu'on me les aura donnez. Et ce sera assez à temps si nous avons lors les vostres qui ne courront pas la mesme fortune chez vous. Si cependant le temps nous faisoit voir que la santé se peult conserver à Tollon, avec quelque commerce de Roüen, comme il y en a souvent, possible tenterions nous cette voye là sans tant d'apprehension, maintenant qu'on ne craint rien du costé des Anglois, et que la crainte n'est pas si grande aussy du costé d'Algers. Mais pour la voye de Lyon je pense qu'il ne fault plus rien hazarder, dont on puisse regretter la perte, je veux dire des pieces originelles, ains seulement des coppies, ou des imprimez qui se puissent remplacer, et dont la perte ne soit pas considerable, afin que si quelque chose eschappe, on ayt encores quelque consolation en cez exils où nous courons fortune de nous aller confiner pour longtemps. Mesmes qui mettroit les lettres à part des livres, il ne seroit possible que bon, afin que si la grosseur des livres faisoit difficulté au passage, les lettres puissent venir plus facilement.

Or pour respondre à la vostre, j'ay encores des remerciments à vous faire du soing que vous avez eu de me faire transcrire le verbal de l'ordinaire, et de me faire part des bonnes nouvelles de l'entrevüe du Roy avec la Royne regnante (d'où tous les gents de bien attendent un Daulphin dans l'an comme vous[1]), et de la retenüe ou continance[2] de Monsieur, de n'estre poinct sorty hors du Royaulme, dont on estoit un peu en peine. Quant aux ouvrages de Cardan[3] m[anu]s[crit]s, c'estoit le pauvre Mr Aleandre deffunct qui m'en avoit envoyé l'indice et qui avoit entreprins de les m'achepter, mais il ne tarda guieres aprez cela de mourir et je suis bien empesché par qui je pourrois faire reprendre ce traicté. Mr de Thou eust mieux faict cela que persone, si on eust sceu son dessein d'y retourner, et si je me fusse advisé de luy en escrire dernierement par le dernier ordinaire d'Avignon qui passa, lequel n'est poinct revenu en son temps, et je me doubte qu'on luy fasse faire quarantaine quelque part, et que nous n'en ayons plus par cette province.

J'avois escript à Rome deux jours aprez son passage, par la voye de Lyon, du septiesme de ce moys, sous l'enveloppe de Mr de Fetan, mais je crains fort que cette despesche ne soit demeurée en chemin entre cy et Lyon, comme je vous disois tantost, et que nous ne soyons dezhors mais exclus de tout commerce de ce costé là. En un besoing vous en pourriez escrire un mot à Mr de Thou, qu'il s'en enquist du cavalier del Pozzo et de Mr de Bonaire. Pour le bon Mr Samuel Petit, nous n'aurons pas, je m'asseure, guieres plus de moyens d'entretenir aulcune correspondance avec luy de quelque temps, attendu qu'on nous asseure de Tarascon que la peste est à Nismes bien forte, et que tout commerce est rigoureusement exclus de ce costé là de la riviere, ainsin que nous

[1] On sait que l'espérance de *tous les gens de bien* fut trompée et que le dauphin tant attendu ne naquit que près de dix ans plus tard (5 octobre 1638).

[2] Le mot *continence* est pris ici dans un sens bien rarement employé, dans le sens propre de se *tenir* au milieu, *s'y maintenir*. Nos dictionnaires n'ont pas indiqué ce sens du mot *continence*.

[3] Voir sur Jérôme Cardan le tome I, *Appendice*, p. 893.

a asseuré un deputé de Tarascon, venu pour implorer secours (sans resource neantmoings) sur ce que Mr le Surintendant a taxé leur ville à 6000 escus pour les desmolitions des fortifications de Nismes, sans aultre formalité. Mais s'ils sont quittes de la maladie de leurs voisins de Beaucaire et d'Arles (où elle faict de grands progrez), ils seront bien heureux de n'avoir pas de plus grand daumage. Et vauldra mieux pour eux de payer les 6000 escus, que d'y envoyer des hommes qui eussent peu apporter la peste dans leur ville à leur retour. Nous pensions que tout commerce fust desja bouclé sur cez bruicts, mais il passa, l'aultre jour, un gentilhomme Breton, qui disoit venir attendre le Chevalier d'Allincourt[1] pour passer en Italie quant et luy, lequel estoit venu de Hollande depuis peu, où il disoit qu'un Professeur en langue Arabique estoit revenu depuis peu du Levant où les Estats l'avoient envoyé avec si gros fonds de credict, qu'il en avoit rapporté 3 ou 400 volumes Arabes entre lesquels il y avoit d'excellentes pieces non encores veües, d'Archimede, Euclyde, Ptolemée, Appollonius Pergasus[2], et aultres, mesmes de Platon et d'Aristote, et qu'il y avoit des Tables astronomiques d'un Roy du Catay[3], et des observations continuées en cez païs là durant plusieurs siecles, qui doivent estre de grands thresors. Il le nommoit Mr Joly, et je pense que ce soit celuy dont Mr Camerarius[4] m'avoit aultres foys escript, par vostre entremise. Je serois bien marry si Mr Gassendi estoit passé si viste en cez païs là qu'il n'eust pas eu le moyen d'en voir quelque chose. Cez peuples septentrionaux

[1] Le chevalier d'Allincourt (et mieux d'Halincourt) était un des fils de Charles de Neufville, marquis d'Halincourt, seigneur de Villeroy, gouverneur de la ville de Lyon, etc., et de sa seconde femme Jacqueline de Harlay. Il portait le prénom de François, était chevalier de Malte; il fut tué à la tête du régiment de Lyonnois, au siège de Turin, en 1640. Voir *Le dernier des Villeroy et sa famille*, par Aimé Vingtrinier (Paris, 1888, brochure grand in-8°, p. 35).

[2] C'est Apollonius de Perga, géomètre, qui vivait à Alexandrie sous Ptolémée IV.

[3] Nom que l'on donnait autrefois à la Chine.

[4] Le registre III des minutes de la correspondance de Peiresc (à Carpentras) ne contient que deux lettres à Camerarius, une écrite d'Aix le 30 novembre 1627, l'autre écrite de Toulon le 12 juin 1631. Voici la suscription des deux lettres : «M. Camerarius, chez son père, ambassadeur de Suède.»

ont des genies merveilleusement nobles et genereux d'envoyer chercher si loing, et à si grands fraiz, de si belles et dignes recherches comme sont celles là, et celles d'Angleterre. Il fauldroit que Mr Holstenius eust les rains aussy forts que ceux là, pour y proffitter aussy bien qu'eulx. S'il y a moyen de luy escrire, il luy fauldra donner cet advis là, pour le tenir en bonne haleine. J'oubliois que ce gentilhomme nous dict que ce Mr Joly avoit faict un voyage où il ne fit que marquer les choses, et puis s'en revint querir lettres de credit, avec lesquelles il alla raffler[1] tout ce thresor là en fort peu de lieux. Ce que j'y trouve de bon est que cez Messieurs n'en frustreront pas le public et seront bien aises de faire sortir cez pieces si precieuses de leurs imprimeries. Mr Scaliger manquera bien maintenant, qui y eust faict un merveilleux proffit. Mais quelque aultre sortira de quelque coing pour suppléer son deffault. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 23 aoust 1629.

M'estant trouvé un peu de loisir hier au soir, je vous avois faict cette lettre à l'advance, pensant l'envoyer dimanche prochain par la staffette au hazard. Mais il vient de se presenter une commodité extraordinaire d'un honneste homme qui veult partir en poste dans demy heure, à qui j'ay mieux aymé la donner, et en un besoing j'en feray brocher un duplicata à mon homme, s'il peult estre faict à temps, pour l'envoyer dimanche, et pour servir au cas que ce courrier ne trouvast pas le moyen de passer, qui ne sera pas sans peine. Je l'ay fort prié de se charger, en passant, s'il peult, de pacquets demeurez aux bureaux des postes sur son chemin cottez de cette ville, ce qu'il m'a promis faire s'il le peult, qui seroit un grand secours. Le mal est qu'on me persecute d'un aultre costé, et qu'on ne me laisse pas escrire comme j'eusse

[1] Sous le mot *rafler* on ne trouve dans le *Dictionnaire* de Littré que des citations empruntées à des auteurs du XVIIIe siècle, Lesage et Voltaire.



IMPRIMERIE NATIONALE

faict volontiers à Mr Gassendi, sur ce subject, pour luy dire que le sieur Taxil, son amy de Digne[1], se porte bien, et Mr l'Evesque aussy[2], et que Mr le Prieur de la Valette[3] est à Rians[4] avec le conseiller Gautier son neveu[5], où je leur envoyeray sa lettre et la mienne ce jourd'huy 24 aoust, Dieu aydant, et respondray dimanche à luy et à Mr d'Aubery, bien fasché de ne le pouvoir à cette heure dans cette presse. Cependant j'ay faict joindre icy une lettre pour Mr Rigault, que mon homme oublia par mesgarde sur sa table en faisant mon pacquet dimanche passé.

Tout presentement je viens de recevoir la despesche de l'ordinaire de Rome venüe par Marseille, où il l'avoit laissée; je n'y ay pas trouvé de lettre de Mr de Thou, ne de Mr Holstenius, non plus que du cardinal, mais vous verrez ce que m'escrivent de *l'arrivée de Mr de Thou* le R. P. Dom du Puy et Mr de Bonnaire. Et par mesme moyen, verrez le peu de fondement qu'il y a aux esperances que le sieur Dony avoit données de fournir son recueil d'Inscriptions, sur quoy il ne m'a jamais faict de responce, bien qu'il ayt punctuellement respondu à toutes aultres choses, qui est une vraye marque qu'il a de l'aversion à cela, quelques offres qu'il en eust faict autres foys au dict P. Dom du Puy. Ce gentilhomme de Hambourg nommé Hartwic m'escript de Padoüe[6], et se loüe fort des caresses du sieur Pignoria.

[1] Le chanoine Nicolas Taxil fut le successeur de Gassendi dans les fonctions de prévôt du chapitre de Digne. Ce fut lui qui prononça l'oraison funèbre de son ami dans l'église cathédrale de Digne le 14 novembre 1655. Voir sur Nicolas Taxil, mort le 24 septembre 1682, la nouvelle édition donnée de cette pièce (Digne, 1882, in-8°). Conférez les *Documents inédits sur Gassendi* (Paris, 1877, in-8°), où a été publiée (p. 35-36) une lettre de l'orateur à Habert de Montmor, en même temps que l'oraison funèbre (2 janvier 1656).

[2] Raphaël de Boulogne ou de Bollogne déjà mentionné dans le tome I, p. 19, note 3. Ajoutons que l'on trouvera une petite notice biographique sur ce prélat dans l'édition qui vient d'être citée de l'*Oraison funèbre de Gassendi* (à l'Appendice, p. 85, note 1).

[3] Sur Joseph de Gaultier, prieur de la Valette, voir le tome I, p. 221, note 2.

[4] Rians était la ville natale du prieur de la Valette.

[5] Voir sur le conseiller Gaultier le fascicule IV des *Correspondants de Peiresc*, consacré au prieur de la Valette (p. 42).

[6] Je ne trouve aucune trace de la correspondance de Peiresc avec Hartwic, ni

Le sieur Pietro della Valle m'escript que le P. Morin luy accuse la reception des eschantillons de Samaritain, et luy a mandé qu'il avoit fort bien entendu et interpreté les Chappitres dont il luy avoit envoyé coppie, et qu'il estoit prest d'envoyer son original soubs les precautions offertes, mais cez interdictions de commerce viennent bien mal à propos, et s'il ne proffite la commodité du retour de Mr de Thou, malaisement s'y pourra il pourvoir de longtemps, au moings n'y pourray je plus intervenir de ce lieu cy descrié.

Le dict sieur Pietro della Valle adjouste que les relations de ses voyages et peregrinations ne sont guieres bien prestes, et qu'il est fort desgousté de ce que son Abbas roy de Perse a esté mal receu dans Rome, et qu'on ne l'y a pas voulu vendre en façon quelquonque. Mais il fault mesnager cela avec un peu de temps. Je ne vous envoye pas sa lettre, pour luy respondre si je puis en avoir de commodité, et puis si je ne vois de santé sur le chemin de Lyon, je vous en envoyeray la coppie, pour ne la hazarder, car encores y a il de jolies particularitez sur les caracteres cophtites et sur son humeur et liberté particuliere.

On m'escript de Mantoüe du 20 juin que le sieur Possevin estoit decedé peu auparavant[1], et qu'il avoit laissé un Tacite avec les supplements et des commentaires gros comme la Bible, dont on faict une merveilleuse estime, que c'estoit un ouvrage de 30 ans, que l'on estoit aprez à faire imprimer[2]. Je voudrois bien là dessus voir l'advis de Mr Guiscardi.

On pendit hier icy un des seditieux du Martigues, qui avoient si in-

dans les minutes de la bibliothèque de Carpentras, ni dans les manuscrits des bibliothèques d'Aix et de Paris.

[1] Sur Antoine Possevin, neveu du célèbre jésuite, voir le tome I, p. 81. Avant sa mort, Antoine avait eu le temps de donner une seconde édition de son histoire en latin des Gonzague, ducs de Mantoue et de Montferrat (1628, in-4°), mais il n'avait pu publier son histoire (également en latin) de la guerre de Montferrat de 1612 à 1618 qui parut à Genève en 1631, et non en 1621, comme l'indique la note de la page précitée. Puisque l'occasion s'en présente, faisons à la même note une autre rectification : les mots *ducs de* devaient être mis non devant *Gonzague*, mais devant *Mantoue et Montferrat*.

[2] Ce Tacite n'a jamais été imprimé. Le travail si considérable (par son étendue)

solemment parlé à un commissaire de la cour qui s'estoit presenté à la porte de leur ville pour l'execution d'un arrest de la cour, et qui avoient esmeu une grande sedition dans la dicte ville, et menassé du mesme traictement qu'on avoit faict à Sisteron, où ils traisnerent par la ville feu Mr le conseiller de Brez [1].

Du 28me. Le partement de ce courrier ayant esté retardé (et peult estre son voyage rompu tout à faict), ensemble celuy de la staffette, j'ay eu le loisir d'escrire à Mr Aubery et à Mr Gassendi. Cependant on tint hier la conferance entr'Aix et Marseille et leurs deputez, où Mr le Gouverneur se voulut trouver, et tesmoigna un grand ressentiment de l'homme qui avoit esté pendu, ne voulant pas croire qu'il eust tenu des parolles si seditieuses que celles qui resultent des informations, et qu'il en vouloit avoir la raison, et pour cet effect se trouver le 3me septembre à Lambesc qui est à trois lieües d'icy, où il a donné rendez vous aux trouppes qui sont delà la riviere de Durance, pour s'en faire à croire. Mais il aura loisir de se r'appaiser dans ce temps là. S'il en venoit à ce jeu, il se verroit d'estranges folies. Car cez peuples icy ne sont pas si endurants qu'en autres païs [2].

d'A. Possevin n'est pas même mentionné par Daunou, dans l'article *Tacite* de la *Biographie universelle*, où sont énumérés tant d'autres travaux sur le grand historien.

[1] M. de Laplane, dans son *Histoire de Sisteron*, t. II, p. 183-193, fait un émouvant récit de la sédition excitée en cette ville, le 14 juillet 1617, par l'arrivée des commissaires chargés d'établir un nouvel impôt, la *traite foraine*. Ces commissaires étaient François Alby, sieur de Brez (terre située près de Rognes, arrondissement d'Aix, et qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait trop souvent, avec la terre de Bresc, près de Fox-Amphoux, arrondissement de Brignoles) et Jean-Pierre de Beaumont, l'un conseiller, l'autre auditeur à la Cour des comptes. Voici comment M. de Laplane raconte la mort du conseiller qui s'était réfugié dans l'hôtellerie de la Tête-d'Or, en face de la Fontaine Ronde : « De Brez veut s'échapper par la fenêtre; il est pris, battu, foulé aux pieds, dépouillé et traîné au-dessous de la fontaine, dans un cloaque où il est laissé pour mort; et comme si le crime qui venait de lui arracher la vie ne suffisait point pour assouvir la rage de ses bourreaux, on vit des femmes, l'opprobre de leur sexe, se jeter sur son cadavre et lui faire subir les outrages les plus révoltants... »

[2] Vol. 717, fol. 77.

XXXVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 13^me^ arriva hier au soir par la staffette encor à propos pour vous en accuser la reception, et vous oster de la peine où nous estions que les nostres du 29 juillet ne fussent demeurées en chemin, ensemble la suyvante du 7 aoust, que M^r^ de Fetan nous dict avoir enfin receüe. Il me tardera grandement d'apprendre qu'il ayt eu pour le moings encores celle d'apprez du 12^me^, parce que j'y avois joinct des m[anu]s[crit]s Ægyptiens de M^r^ de Thou, esperant qu'elle aura passé, tost ou tard, puis qu'on ne la nous a pas renvoyée avec vostre dernière ensemble les suyvantes du 19 et 29 du passé.

J'ay donc à vous remercier trez humblement de la continuation de l'honneur de vostre souvenir et de voz soings en tout ce qui me concerne, mesmes en la communication de ce verbal, que je seray trez aise de voir tout à loisir, ensemble de cette lettre du Persan (où l'on a oublié le nom propre du prince au nom de qui elle est escripte) et de ce petit traicté de Septalius que j'ay aultres foys cogneu en passant par Milan, et qui estoit en grande reputation [1]. J'ay encores à vous remercier comme je faicts aussy du soing que vous avez daigné prendre, non seulement de faire tenir à Bordeaux les lettres que je vous adresse,

[1] Septalius est le nom latinisé de Louis Settala, savant médecin, né à Milan en 1552, mort dans cette ville le 12 septembre 1633. Le *petit traité* dont Peiresc veut parler ne peut pas être le *De nævis* (envies ou taches de naissance), dont la première édition est de Milan, 1605, et dont une nouvelle édition fut donnée à Padoue en 1628, car c'est un ouvrage divisé en neuf livres. On trouve un autre opuscule du docteur Settala publié en 1628 : *De morbis ex mucronata cartilagine evenientibus liber* (Milan, in-8°). Gassendi n'a pas manqué de rappeler qu'en l'année 1602 Peiresc fut fêté à Milan par le docteur Settala, par le frère de ce dernier et par plusieurs autres savants au milieu desquels on distinguait le cardinal-archevêque Frédéric Borromée, fondateur de la bibliothèque Ambrosienne (liv. I, p. 77).

mais aussy d'y escrire vous mesmes à celuy qui s'est chargé de mes affaires particulieres, dont je vous suis trop redevable. Il aura depuis eu de quoy se satisfaire si ces despesches que je vous ay adressées le moys d'aoust sont passées jusques à Lyon et à vous.

Mais la peine que vous avez voulu prendre pour l'edition du Theophile de Mr Fabrot oblige le public quant et nous. Je le feray sçavoir au dict sieur Fabrot, aux fins qu'il vous tesmoigne de sa part l'obligation insigne qu'il vous a de tant de soing, sans lequel je pense qu'il luy fauldroit attendre bien longtemps la dicte edition qui se fera mal aisement comme je pense par le sieur Vitré parmy les extraordinaires divertissements que luy donne sa grande Bible. C'est pourquoy j'approuve fort le dessain d'y employer quelqu'aultre, s'il est possible.

Nous serons attendans en bonne devotion la coppie de la lettre de Mr Rigault avec le cardinal Barberin, et la responce qu'il nous promet sur l'anneau de TECLA, ayant esté bien aise que Mr Saulmaise se soit trouvé chez vous lors de la lecture de ce que je luy en avois touché, vous advoüant ingenüment la foiblesse de mes conjectures, comme je pense que dez lors je n'aurois pas oublié d'en protester. Mais pourtant, par les lettres que j'ay depuis escriptes au dict sieur Rigault, il aura veu ce que j'ay rencontré pour fortifier sinon toutes mes conjectures, au moings celle qui regarde simplement l'interpretation de l'inscription RA'.TE par l'authorité mesmes du Plaute, qui introduict un personage qui aymoit mieux dire RABO que ARRABO comme les Prenestins de son temps disoient CONIA pour CICONIA par abus communement receu, dont je ne m'estois pas advisé du commancement que je luy en escrivis, daultant que je l'avois faict trop precipitamment, sans m'estre encores peu souvenir du lieu où il me sembloit tousjours avoir veu la preuve de cet usage ou de cet abbus. Car je ne vous oserois quasi confesser ma dapoccagine[1] qu'il y a une bonne trentaine d'années que je n'avois remis le nez dans mon pauvre Plaute, et j'ay la plus miserable et chestive memoire du monde, surtout des choses qui

[1] Ma fainéantise, ma négligence.

ne se trouvent pas dans quelqu'une de mes curiositez particulieres, auquel cas je n'ay poinct de peine à retenir ce que je voys, quand mesmes il ne me soussieroit pas d'en conserver la memoire. J'attendray aussi puisqu'il vous plaict la coppie de ce petit feuillet du Theodorus Hermopolites, estant bien marry que vostre bon escrivain Grec soit decedé. En un besoing Ruelle (qui avoit aultre foys escript pour Mr de Lomenie et dont on pourroit apprendre des nouvelles de Mr de la Tremolliere, ou au college de Clermont) prendroit bien volontiers cette peine pour l'amour de moy, puisque l'ouvrage n'est pas de longue haleine. Au reste je me resjouys grandement du voyage de Mr de Saulmaise à Dijon, principalement pour les interets de Mr Rigault, et puis pour l'esperance qu'il donne (bien que je doubte un peu s'il en pourra desrober le temps en ce lieu la aussy commodement qu'à Paris) d'y achever son ouvrage sur le Pline, qui meriteroit certainement d'estre bien peigné de la main de Mr Rigault et [[1]de la s]ienne. Je suis marry que n'ayez ouvert la lettre de Mr Rubens[2] et vous prie d'en user ainsin à l'advenir quand vous en recevrez pour moy de sa part, et de gents curieux, car je sçay bien que vous n'aurez pas dezagreable d'y voir ce qu'il m'escript, où il entremesle tousjours quelque galanterie digne de n'estre pas negligée. Si mon homme en peult deschiffrer une coppie à temps, je la feray joindre icy, reservant l'original pour luy respondre un peu plus à loisir, et pour ne l'exposer au danger des chemins dans l'incertitude où nous sommes encores si les despesches continueront de passer ou non. Il m'escript de la debtention du pauvre Seldenus que je plains grandement[3], et dict que le sieur Bosweld[4] luy avoit faict feste de cez supplements du Procope que vous

[1] Déchirure du papier.

[2] Lettre écrite de Londres le 9 août 1629 et publiée dans le recueil d'Émile Gachet (p. 232-234 pour le texte italien, p. 235-238 pour la traduction).

[3] Voici ce que Rubens écrivait à Peiresc au sujet de Selden : « Vous aurez sans doute vu son traité *De diis Syris*, qu'on vient de réimprimer, *recensitum iterum et auctius*. Mais je voudrais bien qu'il se renfermât dans les bornes de la science, sans aller se mêler à tous ces désordres politiques qui l'ont privé de sa liberté, ainsi que plusieurs autres membres du parlement, accusés d'avoir agi contre le Roi dans la dernière session. »

[4] Voir sur ce personnage le tome I,

avez veuz, lesquels il luy fauldroit envoyer en tout cas, si on ne les luy avoit communiquez en ce païs là. Il me reste à vous remercier des nouvelles du monde, que j'ay veües volontiers, principalement celles du mariage de Mr le baron d'Acheres[1], et vouldrois bien sçavoir si c'est avec la damoiselle que Mr de Preaux avoit une foys voulu espouser, ou si c'est une aultre sœur[2], souhaictant que cette alliance puisse servir à l'affermissement de la fortune de cette maison et à la conservation de cette grande charge qui y est[3]. De cez quartiers icy nous ne vous sçaurions escrire que des fascheuses nouvelles du progrez de la maladie, laquelle commance de s'estendre en divers endroicts de la ville, et faire suitte dans les familles que l'on met dehors aussy tost qu'il y a eu quelqu'un de frappé. Il se fauldra enfin resouldre de gaigner la clef des champs[4], la place n'estant plus guieres tenable pour ceux qui ne sont pas assez robustes pour resister à des grands maulx. Car encores que le courage n'y soit pas inutile, il ne sert pourtant de guieres, quand les forces y defaillent pour l'accompagner au besoing. Vous verrez en la coppie d'une lettre escripte à un de nostre compagnie ce qui s'est passé depuis peu avec Mr le Gouverneur qui ne se veult pas encores

p. 20. On lit dans la lettre déjà citée de Rubens: «Il y a encore ici le cavalier Cotton, antiquaire, fort remarquable par la variété de ses connaissances, et puis le secrétaire Boswel, tous personnages que vous devez parfaitement connaître et avec lesquels vous êtes même probablement en correspondance, ainsi que vous prenez soin de le faire avec tous les hommes distingués du monde. Ce dernier m'a appris, ces jours passés, qu'il avait à sa disposition et qu'il me communiquerait même divers passages de l'histoire anecdotique de Procope, touchant les débauches de Théodora, qui manquent dans l'édition d'Alemanni, ayant été supprimés par modestie et par pudeur sans doute, et qui ont été retrouvés dans un manuscrit du Vatican.»

[1] Michel le Beauclerc, baron d'Achères, épousa (voir les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. I, p. 469) Marguerite, fille de Jean d'Estampes, seigneur de Valençay.

[2] Je ne puis répondre à la question adressée par Peiresc à Dupuy. Tout ce que je puis dire, c'est que la baronne d'Achères eut deux sœurs: l'une Élisabeth, mariée avec le maréchal de la Chastre; l'autre, Charlotte, mariée avec Pierre Bruslart, marquis de Puisieux.

[3] La charge de secrétaire d'État alors possédée (depuis le 5 février 1624) par Charles le Beauclerc, frère de Michel.

[4] Au sujet de cette locution figurée, le *Dictionnaire* de Littré ne cite que des écrivains venus après Peiresc, Pierre Corneille et La Fontaine.

laisser vaincre, bien qu'il se trouve assez empesché à l'execution de ce qu'il a dict vouloir faire. Le mal est que le peuple qui estoit sorty de la ville, pour diminüer la matiere sur laquelle le mal pouvoit agir, et qui se trouve espars dans les villages voisins, ou dans les granges, parle de se venir plustost retirer dans la ville à la mercy de la maladie, que de demeurer aux champs exposé à la mercy des soldats, ce qui adjoustera bien du boys au feu [1], et sera pour enflammer grandement le mal, et pour augmenter la difficulté de trouver de quoy vivre, dans la difficulté qu'il y aura de faire passer à travers la soldatesque les danrées necessaires à ce peuple pour ses aliments. Ce qui seroit pour produire quelques grands desordres, et pour reduire le monde à l'espreuve des trois fleaux tout ensemble, peste, famine et guerre, à quoy les autheurs auroient possible au bout du compte peu d'avantage, et beaucoup de regret et de reproches auprez du Roy, qui n'entend pas que ses peuples soient ainsin traictez. Je crois tousjours qu'il [2] reviendra, et qu'il ne se vouldra pas charger de cez reproches et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 2 septembre 1629 [3].

---

## XXXVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

### À PARIS.

Monsieur,

Vous recevrez ce mot de lettre par les sieurs Gobert et le Jeune [4], architecte et peintre respectivement, de ceux de Fontainebleau que

[1] Nos dictionnaires ne donnent pas cette expression figurée.

[2] Le duc de Guise, gouverneur de la Provence.

[3] Vol. 717, fol. 79.

[4] On possède une lettre de Peiresc à «Monsieur Lejeune, un des peintres du Roy» dans le registre des minutes de Carpentras



IMPRIMERIE NATIONALE.

le sieur Fouquiere[1] avait emmenez icy, pour l'adsister à prendre le plan et prospective[2] de la ville d'Aix, par mandement du Roy. Ce sont des plus honnestes hommes, et des plus discrets que j'aye veu, et des plus officieux, et recommandables en leur vocation. Si vous pouvez faire quelque chose pour eux selon les occasions, vous n'y aurez pas de regret, quand les aurez cogneus, et prendrez plaisir, je m'asseure, de les obliger, comme je vous en supplie, bien marry de n'avoir eu leur cognoisçance de meilleure heure, dont je me serois mieux prevallu, et ne les aurois pas laissé partir du païs maintenant, sans tirer de leur main de bonnes choses, pour les desseins des mazures antiques de cette province, mais la maladie, qui s'espand desja fort, m'a faict faire scrupule de les y retenir. S'ils reviennent, il fauldra suppleer à ce deffault; cependant je vous supplie de les aymer pour l'amour de leur vertu, et pour l'amour de moy, estant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 13 septembre 1629[3].

---

XXXVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Enfin voz despesches du 28 aoust nous ont osté de la crainte où nous estions que les nostres du 7 et 12 ne fussent demeurées en che-

qui contient la correspondance avec les frères Dupuy (fol. 253). Cette lettre, datée du 11 juillet 1632, est précédée (fol. 252) d'une lettre de la même date adressée à « M. Engobert, vallet de chambre du Roy à Fontainebleau ». Cet *Engobert* serait-il le même que le *Gobert* de la présente lettre ?

[1] Jacques Fouquières, né à Anvers en 1580, mourut à Paris en 1659.

[2] Je ne retrouve le mot *prospective* nulle autre part. Le Poussin, dans une de ses lettres, a employé la forme *prospect*. Du reste le mot *perspective* ne semble avoir été employé qu'un peu plus tard. Le *Dictionnaire* de Littré ne le signale, au XVII^e siècle, que dans les écrits de Pascal et de l'abbé de Marolles.

[3] Vol. 717, fol. 81.

min, et celle de Mr de Fetan du 2 septembre nous a accusé la reception de l'aultre que je vous avois faicte du 19me. Le reste que je vous ay adressé est allé par voyes extraordinaires à cause de la rupture des chemins. On mande que le Pont St Esprit est fermé, de sorte qu'il y aura de grands et fascheux destours à faire à l'advenir. En mesme temps que j'ay eu le plaisir de voir de voz nouvelles, j'ay eu une petite mortification en ce que j'ay esté sommé de respondre, mais si à la haste, qu'à peine me donne on le loisir de vous en accuser la reception et ne pense pas qu'on me permette d'achever de lisre les aultres lettres qui estoient joinctes à la vostre de Mr du Plessis [1], de Mr Gassendi et aultres, parce que me voicy aux champs, où je suis enfin venu, et pour ne perdre l'occasion de la presente staffette qui partira d'Aix demain au poinct du jour, un homme qui s'y en va exprez aura de besoing d'employer la nuict pour y estre à temps. La toille cirée est venüe bien à propos, car Mr le Gouverneur avoit envoyé un de ses gardes à Orgon [2] qui voulut ouvrir la premiere enveloppe de l'ordinaire tant de Marseille que d'Aix, disant avoir le commandement pour prendre les lettres de son maistre et les luy porter en diligence, ce qu'il ne fit pas neantmoings aprez avoir faict l'ouverture, mais cela fut cause que la despesche estant mise toute ouverte dans le vinaigre, il eut moyen de penetrer plus avant, et devant qu'elle m'ayt esté apportée, il y a eu encores plus de temps perdu. Ce qui est cause que le livre du Facundus [3] a esté un peu attaint par la marge d'en bas, un coing de la toille

[1] On possède dans le registre I des minutes de Carpentras (fol. 513) une lettre écrite de Belgentier, le 6 novembre 1629, à «Mr Duplessis, advocat en parlement, rue Traversiere, prez les Cordeliers, à Paris». Voir d'autres lettres au même, du 25 octobre 1632 (*ibid.*, fol. 529), du 1er août 1633 (*ibid.*, fol. 551), du 27 mars 1635 (registre IV, fol. 703), des 4 et 8 mars 1636 (*ibid.*, fol. 720-721).

[2] Nous avons déjà trouvé (lettre XXXII) le nom de ce chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arles.

[3] Facundus est le nom d'un évêque d'Hermiane (en Afrique) qui, selon les biographes, se distingua sous le règne de Justinien par le rôle qu'il joua dans les disputes théologiques au sujet des *trois chapitres*. L'ouvrage dont veut parler Peiresc est intitulé : *Facundi episcopi Hermianensis Provinciæ Africanæ pro defensione trium capitulorum concilii Calchedonensis libri XII. Ad*

cirée s'estant brisé, mais je le r'envoye presentement à mon relieur pour le laver, croyant que ce ne sera rien, Dieu aydant. Aussy vous suis je bien redevable du soing qu'il vous a pleu de prendre de me faire voir cette piece, qui ne peult estre que trez bonne en ce siecle là si sterile de bons autheurs, et venant de si bonne main que celle du P. Sirmond qui a bien opportunement prevenu les aultres qui en avoient d'aultres coppies, et qui l'eussent possible donné bien tost, ou ez Pais bas ou ailleurs.

Nous avions apprins comme vous des nouvelles de l'arrivée de Mr de Thou à Rome, d'environ par cette datte, comme vous aurez peu voir par mes precedantes. Ses hardes sauvées du naufrage n'estoient poinct dans une cassette ne dans un coffre, ains dans une espece de corbeille recouverte de cuir bouilly, qui estoit, je m'asseure, trez bon pour la mouilleure momantanée, mais quand on y eust mis pardessus une toille cirée, je ne pense pas que la mer n'eust tout penetré durant dix jours entiers qu'elle l'a tout englouttie, puis que vous voyez que la vostre n'a pas peu absolument garentir du vinaigre le pauvre Facundus. Vous pouvez asseurer Mr le Jay que la Bible arabique n'est pas ainsin mal traictée, et l'alcoran est encores mieux, car il n'y a rien d'attaché, ne mesmes de maculé, si ce n'est dans les marges, ou fort peu avant dans l'escriture. Il fault que le papier en fust moings collé que celuy des livres cophtites, ou bien que ceux qui les ont faict seicher au sortir de la mer n'ayent pas eu le soing de les ouvrir aussy tost que les aultres, et de bien diviser les feuilles, tandis que la mouilleure n'estoit ne trop grande ne trop petite, pour estre bien disposée à la separation. Pour les medailles, il est veritable que la courtoisie de Mr de Thou va jusques où vous dictes et iroit plus avant si elle pouvoit passer plus oultre, tant il y a de l'excez en son honnesteté aussy bien qu'en la vostre, dont j'ay desja tant veu d'effects, et dont vous me donnez tout de nouveau de si bonnes preuves, par les offres qu'il vous plaict me faire des antiques qui vous pourroient tomber en main,

*Justinianum imperatorem. Jac. Sirmondi Soc. Jesu presbyteri cura et studio nunc primum in lucem editi notisque illustrati.* (Paris, Séb. Cramoisy, 1629, in-8°.)

dont je vous remercie d'aussy bon cœur, et vous demeure aussy obligé, que si vous m'en aviez donné des plus rares et des plus precieuses qui se puissent voir. Mais les mesmes loix de la courtoisie qui vous portent à cez bienfaicts obligent voz serviteurs à ne pas accepter si generalement tant de choses curieuses ensemble. Ce n'est pas que je veuille tant faire le delicat, que je ne sois trez aise d'en accepter quelques unes, sçaichant de combien bon cœur Mr de Thou s'est daigné m'en faire les offres si reiterées et si obligeantes. Car mesmes je ne vous sçaurois desadvoüer, qu'il y en a qui m'ont prins par le nez comme la moustarde, à ce qu'on dict communément. Mais le mal est que ce sont de celles que je faicts plus de scrupule d'accepter, crainte d'encourir le blasme d'indiscretion, sinon en l'endroict de Mr de Thou et au vostre, au moings envers le reste du monde de nostre cognoisçance qui juge sans preoccupation d'affection. Car pour les medailles de cuivre, je n'ay pas fait de difficulté d'en retenir plus d'une douzaine qui peuvent estre plus ou moings bonnes, et toutes servir à quelque petit assortiment, tel que sont ceux que me fournit ma bizarrie[1], et mon goust trop vaste. Mais l'importance est des graveures. Car si je puis un jour venir à bout de l'inscription de l'Amethiste comme j'en ay desja deschiffré la meilleure partie, je pense que vous n'aurez pas desagreable que je vous en mande mon sentiment, ce que je n'oserois encores faire, crainte que vous ne trouvassiez pas mes conceptions assez bien fondées. Il y fault avoir un peu de repos d'esprit, que je n'ay pas encores eu loisir de trouver depuis la premiere veüe. Je vouldrois bien que ce qu'on vous mande du prochain retour de Mr de Thou fut si certain, qu'il fust desja prez de vous, et me contenterois qu'il ne le differast pas plus loing que le terme que vous luy donnez de la Sainct Martin. Car je crains fort qu'ayant passé les chaleurs dans Rome, il n'y ayt de la peine à l'en faire partir, et que pendant cela il ne puisse naistre des dangers des chemins du costé de l'Allemagne si les choses rompent

[1] Nous avons déjà vu cette expression dans le tome I, p. 434. De même, pour la locution figurée que nous venons de trouver (*prendre par le nez comme la moutarde*), voir le tome I, p. 196.

comme on est à la veille, ce semble, estant passé depuis deux jours un courrier de Mr de Crequy, pour r'appeler en diligence les trouppes de cette Province, lesquelles on avoit faict venir autour de la pauvre ville d'Aix, et depuis, par remors de consciance, on les en avoit tirées, pour les envoyer à la marine où elles ne font qu'arriver. Je n'oublieray pas meshuy les lettres de feu Mr de Malerbe que j'avois envoyées icy, en mesme temps que le coffre de Mr de Thou, avec quelques libvres et papiers pour me servir d'amusement aux champs, durant une petite secession. Je suis marry qu'il n'y ait chose plus digne de voir le jour, mais c'est par obeissance que je le faicts.

Le sieur Noel[1] est en Provence, mais il a esté arresté en quarantaine à la frontiere du Rhosne, où il a esté une quinzaine de jours avant que nous l'ayons sceu, car nous luy envoyasmes incontinant des chevaulx pour l'aller prendre avec dispense des formalitez par arrest de la cour, mais nostre homme le trouva party comme à la desrobée et venu au terroir d'Allençon[2] où il continoit sa quarantaine, mais je pense qu'on l'envoyera prendre là de rechef, et qu'il se resouldra de servir le public en cette occasion de maladie, auquel cas il sera le trez bien venu, et fort opportunement, car depuis huict ou 10 jours, soit pour le desordre du peuple revenu des champs à cause des gents de guerre, soit pour le decours de la lune, tant est, qu'il y a eu plus de 80 persones frappées, et plusieurs troussées[3] fort soudainement. Un conseiller de la cour, nommé de Penesfort, est enfermé et plattiné[4] dans sa maison, pour s'estre sa femme trop librement laissé porter à aller chez un sien voisin, qui est depuis mort de la maladie, bien que les medecins eussent longtemps opiniastré que ce ne l'estoit pas. De mesmes que Mr le Prevost Marchier, de qui le lacquay avoit esté mis

[1] Le médecin dont il a été question un peu plus haut.

[2] *Sic.* Faut-il lire *Alleins*, nom d'une commune du département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, canton d'Eyguières, près de Lambesc?

[3] Sous le mot *trousser*, employé dans le sens d'*enlever*, de *tuer*, le *Dictionnaire* de Littré ne cite que des écrivains d'une époque postérieure, Dancourt et Voltaire.

[4] Le mot *plattiner* n'est donné dans aucun de nos dictionnaires.

en lieu separé de l'infirmerie comme ayant aultre mal que la peste, et a esté assez longtemps en estat, qu'on le tenoit pour exempt tout à faict non seulement de ce venin, mais aussy de danger de mort, et toute foys depuis deux jours il a eu d'aultres accidants plus malins, qui font attribüer les commancements à la maladie, dont j'ay esté bien fasché, car on estoit à la veille de finir la closture de son maistre, qui ira à la quarantaine entiere, si ce garçon empire tant soit peu. On n'a pas icy faulte d'hospital ne de gents pour y servir et traicter les malades, à quoy on espargne si peu, qu'il y a desja plus de 15 mille escus de despendus par le corps de ville. Mais c'est que le mal de ce païs ne ressemble pas si fort celuy de Paris, non plus que nostre soleil n'est pas le vostre si absolument que les effects n'en soient grandement differants. Ce qui me faisoit ne pas negliger l'Histoire navale de Rivius, estoit en partie le nom de l'autheur, qui a tesmoigné ailleurs de bonnes intentions, et en partie l'esperance de la continuation jusques aux derniers siecles, qui sont principalement ceux qui peuvent estre à desirer de sa main. Je vous remercie trez humblement du soing qu'avez eu de me recouvrer l'Herveus de Motu cordis, et le Claromontius [1], mais si l'Herveus pouvoit passer soubs l'enveloppe de la poste, il seroit bien plus à desirer que l'aultre, lequel, allant contre mon sens, et, si je ne me trompe, contre le sens commun [2], ne peult pas gueres bien reussir à mon advis. Le livre du P. Sirmond [3] ne passera pas les monts de ma part, puis mesmes qu'il est desdié à Rome. Ce seroit pescher contre la discretion, et en ce temps icy, je ne sçay si on prendroit plaisir qu'on leur adressast des livres de ce païs icy et specialement de la ville d'Aix tant que j'y ay esté pendant le mal. Je vous remercie encores trez humblement du soing que vous daignez continüer pour le Theophile, et des nouvelles de Vesel, que je tiens grandement importantes, et bien employées à cez gents qui au lieu de se deffendre viennent troubler le gros de la chrestienté et obliger nostre Roy à repas-

[1] Les livres déjà mentionnés de Guillaume Harvey et de Scipion Chiaramonti.

[2] Peiresc ne se trompait pas et son jugement était aussi juste que vivement exprimé.

[3] L'édition du traité de l'évêque Facundus.

ser les monts pendant ce temps de maladie, qui est si generalement espandüe. Mais Dieu le garantira et confondra ses ennemis, et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 16 septembre 1629.

Je vous supplie de faire mes excuses à cez Messieurs si vous les voyez, attendant que par le prochain ordinaire je puisse mieux satisfaire à mon debvoir.

J'oubliois de vous dire que l'on tient qu'il y a eu un accez de la maladie dans l'Hostel Dieu d'Avignon, et deux dans Pertuys, qui est à trois lieues d'Aix[1], ce qui faict grandement craindre que le mal ne soit general.

J'envoye ma despesche à Aix, sans clorre l'enveloppe, pour y adjouster les lettres qui y pourroient avoir esté apportées pour les amys en mon absance, si aucunes en y a[2].

---

## XXXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Aussytost que je fus retiré à la campagne en nostre petite maison[3], je ne faillis pas de vous en donner advis, mais depuis je n'ay peu

[1] Pertuis est un chef-lieu de canton du département de Vaucluse, dans l'arrondissement d'Apt, à 72 kilomètres d'Avignon.

[2] Vol. 717, fol. 81.

[3] C'est par modestie que Peiresc parle de sa *petite maison*. C'était, au contraire, une très belle maison, presque un château, comme le prouve une gravure d'Israël Silvestre qui fait partie de la magnifique collection de M. Paul Arbaud (à Aix en Provence) et qui

continüer nostre petit commerce de lettres, tant pour un peu d'indisposition que j'avois apportée de la ville (que je ne pouvois vaincre, selon l'advis des medecins, sans m'abstenir de toute sorte d'exercice de l'esprit), que pour avoir esté sevrez de la commodité de recevoir et envoyer des lettres du costé d'Aix, afin de laisser en repos les esprits de cez peuples de deça, qui apprehendoient que ce commerce fust capable d'alterer le bon estat de leur santé, et s'imaginoient que cela leur pouvoit apporter la maladie dont la jalousie les tenoit en de si grandes defliances, qu'encores que je me fusse r'enfermé dans l'enclos de nostre parq, et que je m'abstinsse, et tous les miens, de toute communication avec ceux du village, les aultres voisins n'ont pas laissé, deux ou trois foys, d'interdire ce village icy de tout commerce avec eux, ce qui a bien donné de la peine à restablir, et a fallu enfin que j'aye achevé une quarantaine toute entiere dans cette continance. Mais depuis que je l'ay achevée, la cour de Parlement ayant esté constrainte de ceder à la violance du mal de la pauvre ville d'Aix, et s'estant retirée à Sallon[1], nous avons trouvé le moyen par voyes indirectes de faire venir de là les despesches qui estoient venües de vostre part quasi toutes ensemble, tant le desordre est grand sur le chemin, tout infecté au long de la riviere du Rhosne. Cependant je me suys trouvé Dieu mercy fort bien remis à ce bon air natal, où j'ay recouvré plus de vigueur que n'en avois eu de longtemps, et y ay reparé grandement les foiblesses et aultres incommoditez d'une espece d'oppression de poitrine et d'un grand desgoust qui me travailloient depuis quelque temps, de sorte qu'à quelque chose malheur a esté bon, car sans cette occasion je ne

représente sa maison de Belgentier et ses admirables jardins tels qu'ils existaient dans la seconde moitié du XVII^e siècle, quand ils appartenaient au baron de Rians, le neveu de Peiresc.

[1] Salon est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône, dans l'arrondissement d'Aix, à 33 kilomètres de cette ville. Sur le séjour à Salon (25 octobre 1629-1^er septembre 1630) du parlement ou, pour mieux dire, de la première chambre du parlement, car l'autre chambre, sous la conduite du président de Coriolis, sieur de Corbière, se retira à Pertuis, voir les *Chroniques de la ville de Salon*, par Louis Gimon (Aix, 1882, in-8°, p. 477-478).

serois pas icy, ou du moings je n'y aurois pas peu faire tant de sesjour. Le principal est que j'y ay recouvré l'appetit, qui me donne plus de moyen de me fortifier en peu de jours, que je ne ferois dans un long espace de temps sans cela. Je ne m'y suis amusé durant toute la quarantaine et au delà qu'à jardiner et à restablir du plant, au lieu de celuy que le froid nous avoit tüé l'année precedante parmy noz orangers. En sorte que si cet hyver icy n'est trop rigoureux, j'espère que ce lieu aura bientost recouvré sa premiere gentilesse[1]. Et nostre presence ne luy nuira pas pour faire conserver ce nouveau plant, tandis que le peu qui restoit du vieil nous donne encores quelque satisfaction, noz jossemins[2] d'Espagne estants encores à present touts couverts de fleurs au long d'une allée de 40 toises qui en est bordée en palissade et nostre parterre de myrthe ayant une odeur un peu plus agreable que ceux de bouys[3] dans voz quartiers; il est accompagné d'une bordeure d'orangers de la Chine, qui l'enrichit grandement, et qui est reussie beaucoup mieux que nous n'avions esperé lorsque nous la fismes planter et hazarder comme chose que nous n'osions nous promettre de conserver guieres longtemps, et toutefoys cette race de plant a mieux resisté au froid que les aultres du païs, et faict une verdure beaucoup plus noble, dans laquelle les fleurs et les fruicts paroissent beaucoup plus que sur les aultres. Nous y avons aussy faict mettre en terre afforce belles tulipes, narcisses, hyacinthes, anemones et aultres plantes curieuses, et y avons eu jusques à cette heure en fleur le Jossemin jaulne des Indes, qui a l'odeur beaucoup plus suave que l'aultre. Maintenant j'ay faict porter dans ma chambre, pour esviter les rosées malignes, un pot de l'Hyacinthe tubereuse des Indes, qui embaulme toute la maison, et qui est pour durer encor en fleur plus de trois

[1] Peiresc écrit le mot conformément à l'orthographe de la langue provençale : *gentileza*.

[2] Ronsard écrivait *josmin* et Olivier de Serres *jessemin*.

[3] Olivier de Serres, lui aussi, écrivait *bouis* pour *buis*. On lit dans le *Dictionnaire* de Littré : «La prononciation *bouis* est un provincialisme et contraire au bon usage. C'était l'inverse du temps de Ménage, qui remarque que *bouis* est la prononciation de la Cour et la bonne, et *buis* celle de la province.» Dans le *Dictionnaire* de Richelet (1759) on renvoie de *Buis* à *Boüis*.

semaines ou un moys, comme il fit l'année passée, ayant faict ses premieres fleurs en juillet et aoust, et poussant maintenant comme une seconde saison automnale, dont les fleurs durent beaucoup plus longtemps sur le pied qu'en esté, et semblent plus estimables pour le peu d'aultres fleurs qu'on a en cette saison. Enfin il ne manque pas de l'amusement à un faysneant tel que l'ay esté depuis pres de deux moys en çà. Mais j'espere que si j'ay reculé, j'en pourray un peu mieux saulter, comme on dict[1], et en auray Dieu aydant à l'advenir tant plus de moyen de m'acquitter de mon debvoir envers nos bons seigneurs et amys et surtout envers toute vostre maison, qui est ce que je doibs avoir plus à cœur, vous estant si redevable comme je suis, et me trouvant tous les jours engagé en de nouvelles obligations que vous ne cessez jamais d'acquerir sur nous avec tant de surabondante courtoisie, et avec tant de sollicitude et de peine, que je suis tout confus, voyant bien que je ne sçaurois avoir de quoy vous en rendre jamais de revanche qui vaille, ne qui ayt de la proportion avec ma redevance. Mais vous seriez bien moings contant si vous aviez moings d'advantage sur vos serviteurs, que vous voulez tousjours tenir comblez de voz faveurs et gratifications. C'est pourquoy il vous fault laisser vaincre, et attendre patiemment les moyens que Dieu nous vouldra donner, de vous tesmoigner au moings nostre recognoisçance et nostre bonne volonté.

Les despesches qu'on nous a faict tenir de voz quartiers depuis celle du 28me aoust, que je vous avois accusée, sont du 4, 11, 18 et 25 septembre, et du 2 octobre, et sont venües assez bien conditionnées pour estre passées par le vinaigre pour le moings deux foys chascune en divers lieux. Mais les libvres du sieur Berger[2] contre les duels[3], et du

[1] Le *Dictionnaire* de Littré cite, au sujet de cette locution, *Le Pédant joué* de Cyrano de Bergerac et le *Don César d'Avalos* de Thomas Corneille.

[2] Peiresc a écrit *Berger* pour *Bergeré*. Jacob de Gassion, seigneur de Bergeré, fut maréchal des camps et armées du roi, lieutenant de la ville et citadelle de Courtrai, et mourut à Paris en 1647. C'était un fils du conseiller d'État Jacques de Gassion et un frère du maréchal Jean de Gassion, né, comme lui, à Pau. Voir ce que Tallemant des Réaux raconte de Bergeré dans l'historiette sur le maréchal (t. IV, p. 186-188).

[3] *Invective ou discours satyrique contre les duels* (Paris, Libert, 1629, in-8°).

jesuitte de Reims[1], sont demeurez entre les mains de Mr Noel, qui est venu faire sa quarantaine à demye lieüe d'icy, de qui nous les retirerons quand il l'aura achevée, car ils avoient esté si mal traictez à la premiere trempe du vinaigre, que tout fust demeuré en pieces, s'il les eust fallu retremper une seconde foys. Cependant nous avons eu touts les aultres papiers, où nous avons prins un bien agreable divertissement, car nous en estions bien affamez, durant tant de temps que nous en avions esté sevrez. Le pis est que je crains grandement que nous n'en soyons dezhorsmais frustrez possible tout à faict, ou pour long temps. Car bien que meshuy il ne soit plus de besoing que les despesches aillent passer par Aix où il n'y a plus de commerce du tout, elles courront neantmoings grande fortune de Sallon seulement jusques icy, parce que les villages d'entre deux commancent à s'infecter, et perdre le commerce, de sorte que pour aller d'ici là, il fauldra aller faire de grands destours. Je suis pourtant aprez d'establir un petit commerce à la desrobée, par des laquays d'icy à Rians une foys la semaine, et d'aultres delà à quelque village prez de Sallon, auquel Mr le Premier Presidant ou Mr d'Agut me pourront envoyer les lettres par quelqu'un des leurs soubs les precautions du vinaigre. C'est pourquoy il sera necessaire que par cy aprez mes lettres viennent soubs une enveloppe à Mr le premier presidant d'Oppede, qui me promet de prendre le soing de me les faire tenir, ou du moings il fauldra mettre une petite apostille à un coing de la suscription de mes pacquets pour les recommander à mon dict sieur le premier presidant d'Oppede et à Mr le conseiller d'Agut. Et afin qu'il le face avec moings de regret, si vous trouvez bon de faire mettre quelque petit feuillet de nouvelles soubs la dicte enveloppe hors de la mienne, il y prendra grand plaisir, sans vous astraindre à luy escrire. Mais pour estre plus asseuré, il fauldroit envoyer voz despesches à Mr le Pelletier, qui les feroit mettre sous l'enveloppe de celles du Roy et de Mr le Beauclerc; aultrement ce sera grande merveille s'il ne s'en perd quelques unes. Car le maistre de la

[1] Le P. Le Moyne, déjà plusieurs fois mentionné.

poste d'Aix qui est de mes amys n'exerce plus, à cause d'un accidant de peste qui survint chez luy, et qui fit remettre ses chevaulx à un aultre qui n'entend rien à ce mestier. Et je ne sçay s'il se sera soucié de transferer son bureau à Sallon, d'aultant qu'il sembloit s'estre lassé de la vacation, et hors de luy je n'ay persone là à qui je voulusse confier mes lettres, si ce n'est Mr le Premier Presidant et Mr d'Agut tant qu'ils y seront. Que si la guerre d'Italie, dont on parle, faisoit passer les courriers du Roy dans cette province, comme Mr de Fetan me le mandoit dernierement, l'adresse du dict sieur de Fetan suffiroit, mais il fauldroit que les despesches fussent adressées au sieur Renest, maistre de la poste du lieu de Tourves, qui n'est qu'à quattre lieües d'icy, sur le grand chemin d'Italie[1], car il est fort de mes amys, et aprez les avoir receües par le vinaigre me les feroit tenir icy bien seurement. Je luy en escriray un mot, et le prieray de vous en donner advis, afin que cela manquant, vous recouriez, s'il vous plaict, à Mr le Beauclerc ou Mr le Pelletier, avec l'adresse de Mr le Premier Presidant à Sallon. Et sur le dos du papier des nouvelles, vous pourrez cotter que c'est pour m'estre envoyé avec le paquet y joinct, à cette fin qu'il ne le retienne, et qu'il suffise d'une seule coppie pour luy et pour moy. Auquel cas il n'y auroit pas de danger d'envoyer querir Quentin tous les mardy matins, pour transcrire les dictes nouvelles sans vous en donner la surcharge, ou bien un jour à l'advance pour avoir loisir de faire tenir vostre despesche à mon dict sieur le Beauclerc. Si j'estois asseuré que Mr d'Agut tinst pié à Sallon, je luy ferois volontiers mes adresses parce qu'il est fort officieux, et fort exacte à obliger ses amys, et auroit plus de soing que Mr le Premier Presidant de m'envoyer exprez de ses laquays; mais je me doubte qu'ayant servy quelques moys, il vouldra s'aller reposer aux champs à son tour; maintenant que la cour ne peult pas faire de grand travail, hors de quelque cause criminelle où l'on n'a que faire de moy, ou bien de quelque execution de reglements, où trois persones peuvent aultant faire que cinquante, c'est pourquoy je ne me hasteray pas tant

[1] Aujourd'hui commune du département du Var, arrondissement et canton de Brignoles, à 12 kilomètres de cette ville, à 58 kilomètres de Draguignan.

d'aller servir à Sallon, pour fortifier de tant mieux ma foible santé, laquelle avoit certainement besoing de ce peu de relasche.

Vous aurez possible apprins que tant que la dicte cour de Parlement trouva de quoy esperer d'apporter du rèmede en la ville d'Aix, elle y tint pied vertueusement pour y establir de bons ordres, mais au decours de la derniere lune, y ayant eu des journées de cinquante persones mortes ou frappées de la maladie, manquant toute ressource à la prudance humaine, ils firent une procession solemnelle avec touts les reliquaires, sans y souffrir aulcun concours ne suitte de peuple, et aprez resolurent soubs le bon plaisir du Roy leur translation en la ville de Sallon, qu'ils choisirent comme la plus commode, pour de là pouvoir secourir les villes d'Aix, d'Arles, et si le malheur le portoit ainsin, celle de Marseille, car elle est comme au centre d'icelles. Et partirent d'Aix en corps le jeudy 25$^{me}$ du moys passé, non sans un grand desplaisir de ce peu de monde qui restoit à Aix. Et envoyerent un Presidant à Pertuys, pour avec ceux de la compagnie qui estoient delà la Durance tenir une chambre par forme de grands jours sans plus grand ressort que de ce qui est delà la rivière avec Digne. Messieurs des Comptes, ayant apprins que plusieurs de leur compagnie s'estoient jettez dans la ville de Toulon ou ez environs, où ils avoient esté receus les uns apres les aultres aprez avoir faict leurs quarantaines particulieres, leur envoyerent commission expresse, pour y ouvrir leur séance, et y firent couller un de ceux qui avoient presté le serment à la Saint Denys dans Aix, pour recevoir le serment du Doyen (qui s'y estoit retiré longtemps devant), lequel par aprez receut le mesme serment de tous les aultres, et y presida. Mais M$^{r}$ nostre Gouverneur en fut si fasché, qu'il fit oster l'entrée et le commerce de Toullon dans Marseille, et puis voyant que cela ne satisfaisoit pas à ses sentiments, s'en vint en persone à Toullon disant que c'estoit pour faire sortir de là Messieurs des Comptes, lesquels enfin seront possible constraincts de chercher retraicte à Brignole[1] ou ailleurs. Le Prince maintenant se

[1] Chef-lieu d'arrondissement du département du Var.

picque de peu de chose; l'aultre jour dans Marseille, lors de l'election des Consuls ou Eschevins, il se rendit en l'Hostel de Ville, et sur quelque bruict qui se faisoit hors la porte du dict Hostel de Ville, il sortit et donna des coups de plat d'espée à un qui tranche du gentilhomme bien que filz d'un marchand, dont il faillit à y avoir grand bruict, car on commença à crier tue tue, et grande quantité de peuple saulta aux armes, y ayant eu une espece de miracle qu'il ne s'en soit ensuivy quelque grand excez. On avoit dict que sa venüe à Toullon estoit pour y faire embarquer le regiment de Rambures, qui y estoit descendu depuis peu, et pour le faire passer en Italie, mais il n'y a gueres d'apparance, car le passage luy eust esté plus aisé du costé de Suse tandis qu'il estoit à Sisteron. Si cela est qu'on les embarque, je m'imagine que ce sera pour les jetter aux Isles d'Ieres, afin d'y empescher une descente de l'Hespagnol, maintenant que l'on faict plus de bruict que devant de la guerre d'Italie, où l'on dict estre entré grand nombre de trouppes Allemandes, et que tout le Montferrat est de rechef occupé excepté Casal, où Mr de Toiras[1] s'est retiré y ayant eu quelque conflict à Alessandria de la Paglia[2], mais cela n'est pas creu absolument, parce que la nouvelle vient de la part d'un personage qui prend plaisir de dire des mensonges.

On me vient de dire que Messieurs des Comptes ont faict arrest, portant surceance pour un moys de toutes affaires, pendant lequel temps ils disent avoir à travailler pour le Roy, et que cela aura aulcunement satisfaict Mr le Gouverneur; ils en auront esté quittes à bon marché, si moyenant ce ils peuvent se maintenir dans Tollon, car aussy bien y a il surceance au Parlement de toutes affaires particuliere hors le criminel et la police. D'Aix nous ne voyons pas de nouvelles

[1] Nous avons déjà rencontré dans le tome I le nom de Jean de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, qui allait bientôt recevoir le bâton de maréchal de France pour sa magnifique défense de Casal.

[2] Ville du Piémont, sur la rive droite du Tanaro, à 80 kilomètres de Turin. On prétend que l'empereur Frédéric Barberousse appela par dérision cette ville *Alexandrie de la Paille*, parce que ses murs n'étaient formés que de paille et de bois enduits de terre.

beaucoup pires que devant, attendu qu'il y a si peu de monde, que le mal ne trouve quasi plus de matiere sur quoy il puisse agir. Il n'y a que le pauvre Assesseur des consuls de la derniere année, qui s'est laissé surprendre au mal, et dict on qu'il a esté bien tost despesché, et que cela est arrivé dez le dernier jour de consulat qui expiroit le jour de la Toussains, ce qui aura donné grande terreur dans la ville.

Or pour respondre à voz lettres en destail, j'ay receu et veu avec un indicible plaisir la coppie de la lettre de Mr Rigault à Mgr le cardinal Barberin, ayant esté infiniment aise d'entendre que le different eust desja esté jugé à Rome en sa faveur, où la presence de Mr de Thou ne luy aura pas nuy. Il fault advoüer que c'est un bel esprit, et que son style a des rares délicatesses, et son genie un grand advantage pour persuader. J'ay honte de la peine qu'il a daigné prendre luy-mesmes pour transcrire de sa main cez petits fragments du Michael Attaliota, derriere le Theodorus Hermopolites, et luy en suis bien redevable quant et vous, ayant grand regret de la peine que vous donne ce Theophile[1], ou plus tost Vitray, dont je pense qu'il seroit bon de dire un mot à Mr le Jay qui l'emploie à cette Bible, aux fins que s'il estime que cez deux ouvrages soient incompatibles, on ne s'attende plus à Vitray; sinon, qu'il interpose son authorité et son intervention, luy qui est plus souvent chez luy, pour le luy faire entreprendre. Il aura peult estre bien à parler à nous dez hors mais, car j'attends d'heure à aultre de Marseille une grammaire samaritaine que l'on m'a apportée de Levant, et à laquelle j'avois faict l'amour il y a une vintaine d'années[2], l'ayant eüe lorsque je n'y esperois du tout rien. L'importance est que l'on m'a achepté en mesme temps, et par un bien plus grand heur, un Pentateuque en trois langues, escrittes par colonnes è regione l'une de l'aultre, toutes trois en caracteres samaritains, et toutefoys en langue hébraïque, samaritaine et vulgaire ancienne que les uns jugent Arabique, les aultres Syriaque, pour la meslange qu'il y a des termes de l'une et de l'aultre. Mais pour me laisser de la mortification parmy le

[1] Le *Théophile* d'Annibal Fabrot. — [2] Charmante expression bien digne de celui qui eut à un si haut degré la passion des livres et des manuscrits.

plaisir de cette acquisition, ceux qui en avoient la charge n'ont pas eu assez de resolution pour me l'envoyer en mesme temps que la grammaire, soubs pretexte de quelques feuillets d'imperfection sur la fin, qu'ils font transcrire d'un aultre exemplaire imperfect quasi partout, excepté aux lieux qui deffaillent en l'aultre, et lequel ils eussent peu, je m'asseure, achepter avec la mesme facilité que l'aultre pour les envoyer tous deux ensemble, ou plustost ils debvoient faire marquer les lieux imperfects, pour les faire suppléer à loysir, sans retardation[1] de l'envoy de mon original. Il fault prendre de la Providance divine tout ce qui luy plaict, et loüer Dieu encores quand nous n'aurions que la grammaire qui est arrivée en cette coste sur une barque qui passa hier devant Tollon avec fort beau temps pour se rendre à Marseille, où j'ay despesché en diligence, pour recouvrer ma caisse dans laquelle on m'envoye par mesme moyen un nouveau testament en Syriaque, un volume de conciles Grecs m[anu]s[crit] qu'on dict estre bien beau, et un libvre Arabe grandement ancien et aultres choses, mesmes afforce medailles antiques et aultres curiositez, qu'il me tarde bien de voir. Tant est qu'il y aura, je m'asseure, de quoy donner de l'exercice au R. P. Morin, pour qui je ne manqueray pas d'escrire au sieur Pietro della Valle par la premiere commodité concernant sa Grammaire Ægyptienne puis qu'il le veult ainsin, bien qu'il y ayt, je m'asseure, beaucoup plus de credit que moy. J'oubliois de vous dire que l'on m'escript de Levant que cez barbares qui firent courir tant de fortune à Mr de Thou prez de Nazareth[2], y rançonnerent celuy qui s'estoit chargé de mon argent pour y faire toutes ces employtes, lequel hors quelques bastonades en fut quitte assez à bon marché Dieu mercy, mais qu'aprez le despart de Mr de Thou du païs, il fallut que pour expier l'arquebusade tirée par son homme, le couvent de Saint-Salvadour en payast cent piastres au Bascha de Napoulouse[3]. Vous verrez icy les dernieres nou-

[1] Sous le mot *retardation* le *Dictionnaire* de Littré cite seulement un écrivain du XVIe siècle (Ambroise Paré) et deux écrivains du XVIIIe, Buffon et Bailly.

[2] Aujourd'hui Nasra, dans la province de Galilée, à 130 kilomètres de Jérusalem.

[3] Naplouse, ville de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Damas, à 60 kilomètres



IMPRIMERIE NATIONALE.

velles que nous avons eües d'Algers. Je crois que vous aurez depuis faict rendre chez Mr Guittard les papiers qui luy estoient adressez pour les luy faire tenir à Fontainebleau, où il s'estoit arresté.

Je n'eusse pas jugé que la lettre du Roy de Perse eust esté du deffunct[1], si vous ne me l'eussiez mandé, d'aultant qu'il sembloit qu'il n'eust jamais escript au Roy[2], si je ne me trompe, car je ne l'ay pas reveüe depuis, et toutefoys, l'an 1601, je pense que l'Ambassadeur de Perse qui passa en France et en Angleterre porta des lettres du mesme Prince au feu Roy, et me sembloit avoir ouy dire qu'il avoit escript au Roy à son advenement à la couronne.

J'ay prins grand plaisir à ce peu que j'ay veu du Facundus du P. Sirmond, et serois bien aise de sçavoir les noms des aultres autheurs qu'il a sur la presse, s'il est loisible, car je sçay bien qu'il n'est peult estre pas aisé de l'apprendre tant il aprehende d'estre prevenu en ses desseins. Je suis marry de n'avoir veu le P. Dominique des Carmes[3], et son beau recueil d'inscriptions; il fauldra que le temps nous en donne un jour la communication, s'il se peult resouldre de les donner au public. On m'en envoye quelques unes de Levant qui ne sont que des colonnes miliaires de la VIA ANTONINIANA de Caracalla prez de Sayde[4] et Barut[5], dont je ne manqueray pas de vous faire part en son temps. Il me reste à vous remercier du soing qu'il vous a pleu de prendre de me faire transcrire les funerailles de feu Madame[6]. Il est vray que j'en avois une relation, mais celle cy sera vraysemblablement differante de la mienne, puis que vous dictes que Mr de Lomenie l'avoit fraischement recouvrée, et quand elle seroit double il n'y

de Jérusalem. C'est l'ancienne *Sichem* qui devint ensuite Neapolis.

[1] Abbas Ier, mort, comme nous l'avons vu, en 1628.

[2] Au roi Louis XIII.

[3] Peiresc a écrit deux lettres au P. Dominique de Jésus, carme déchaussé : une d'Aix, le 11 août 1628 (registre III des Minutes de Carpentras, fol. 167); l'autre d'Aix, le 1er mai 1634 (registre IV, fol. 662).

[4] Sur Saide ou Seide (l'ancienne Sidon), voir le tome I, p. 442.

[5] *Bairout* ou *Beyrouth*, ville de la Turquie d'Asie, en Syrie, à 100 kilomètres de Damas.

[6] Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, puis, par son mariage avec Gaston, duchesse d'Orléans, morte le 4 juin 1627.

auroit pas grand inconveniant. Je m'imagine que Mgneur le Prince[1], qui a eu le soing de rendre tant d'honneurs à feu Madame la Princesse sa mere[2], vouldra par mesme moyen que la ceremonie en soit escripte, et qu'un chascun la puisse voir. Et je seray bien aise de l'avoir aussy en son temps, s'il s'en faict rien par escript comme je n'en doubte poinct. Les advis de Madrid, de Milan et de Modena estoient bien curieux, je vous en remercie de tout mon cœur, et vouldrois bien avoir de quoy vous en rendre quelque revanche, yant admiré la resolution de ce pauvre Duc de Modena, beaucoup plus que celle de Mr de Ventadour, que nous croyions estre allé à l'oratoire[3], mais à ce que je voids, puis que Madame sa femme[4] a affecté d'entrer aux carmelites d'Avignon, qui ne recognoissent pas les PP. de l'Oratoire, comme celles de France, il a voulu par mesme moyen choisir ceux de l'oratoire d'Avignon, qui font aussy bande à part[5] de tout le reste du Royaulme, et qui se sont rendus religieux formels, soubs la primitive denomination de Pères de la doctrine chrestienne, institüée par le Beat[6] P. Bus[7] dont on monstre le corps comme une merveille pour estre si conservé comme il est sans avoir esté embaumé[8]. Il me reste à vous remercier comme je faicts trez humblement des bonnes nouvelles qu'il vous plaict me donner de l'arrivée de Monsieur

[1] Henri II de Bourbon, prince de Condé.

[2] Charlotte-Catherine de la Trémoille, seconde femme de Henri Ier de Bourbon, morte le 28 août 1629.

[3] Sur Henri de Levis, duc de Ventadour, voir le tome I, p. 595. D'après l'article *Levis* du *Dictionnaire* de Moréri, le duc de Ventadour devint «chanoine de l'église de Paris».

[4] Liesse de Luxembourg, fille de Henri, duc de Luxembourg, et de Madeleine de Montmorency, dame de Thoré.

[5] Littré ne fait suivre ces mots d'aucune citation (à *Bande*) et il ne donne (à *Part*) qu'une phrase de Bossuet où le mot *secte* remplace le mot *bande*.

[6] *Beat* pour *bienheureux*.

[7] César de Bus, né à Cavaillon le 3 février 1544, fonda la congrégation de la Doctrine chrétienne en 1592, et mourut à Avignon le 15 avril 1607. Voir une excellente notice sur César de Bus dans le *Dictionnaire histor., biogr. et bibliogr. du département de Vaucluse*, par le docteur Barjavel (t. I, p. 303-308).

[8] Le P. Théophile Raynaud, dans son traité *De incorrupt. cadaver.*, p. 246-250, signale l'état d'incorruption dans lequel on trouva en 1608 le cadavre de César de Bus, et en conclut que celui-ci était saint.

le Grand, maistre des Requestes, dont je me conjouys de bon cœur avec vous, et avec toute l'Academie, comme du recouvrement de l'un de ses plus dignes supports, vous suppliant de m'entretenir en l'honneur de ses bonnes graces, comme son plus desvoüé serviteur. Il vous debvoit bien porter des nouvelles du pauvre Mr Samuel Petit. Je n'ay encores eu aulcun moyen d'entreprendre aulcun travail; c'est pour quoy les lettres de Mr de Malerbe sont encores demeurées en arriere; aussy bien n'avions pas maintenant de commodité de les vous faire tenir, mais ce sera Dieu aydant la premiere occupation que je prendray et ce seront les premiers papiers que je manieray. Vous en pouvez asseurer Mr Granier, et que je suis son serviteur. Cette maladie nous est venüe fort mal à propos; car j'eusse eu de bonnes pieces, de Mr le Marquis d'Oraison, de Mr d'Espagnet[1], et de Mr le Premier Presidant, qui s'excusent sur l'incommodité du temps present. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Beaugentier, ce 7 novembre 1629.

On me vient de mander de Marseille qu'un P. Observantin venu de Rome asseuroit que Mr de Thou s'en revenoit par icy, et qu'il y debvoit estre dans sept ou huict jours. Je serois marry des incommoditez qu'il trouveroit sur les chemins du Rhosne, où tout est en piteux estat, mais je serois merveilleusement aise de le pouvoir gouverner icy quelques jours en plaine liberté, bien que destitué de l'entretien de mon

[1] C'était Marc-Antoine d'Espagnet, né à Aix le 17 juin 1545, mort en la même ville le 2 septembre 1624. Il fut conseiller au parlement de Provence, comme l'avait été son père. C'était un grand ami de Malherbe et de César de Notredame. Ce dernier, comme le rappelle l'auteur des *Rues d'Aix* (t. I, p. 351), composa en son honneur une pièce de vers intitulée : *Sur le trespas et le tombeau* [dans la cathédrale de Saint-Sauveur] *de feu Monsieur Marc-Antoine d'Espagnet, sénateur très magnifique, conseiller au parlement, le phenix des amys et des hommes.*

cher cabinet[1], et le conseillerois de passer droict à Sisteron et Grenoble, où il y a moings de danger, et de prendre des bestes de somme, pour emporter son coffre et celuy de Mr Aubery, avec vostre caisse, telle que nous la pourrions refaire. Si les livres de Levant arrivent, comme je l'espere, je les luy consignerois volontiers. Je ne suis en peine que de voir si les dicts livres respondront à l'opinion qu'en ont prinse ceux qui me les ont procurez.

Je pense que cette despesche sera portée par un gentilhomme de Mr le General des Galeres nommé Mr de Baillibault, qui doibt partir demain de Toullon pour aller en cour où je l'adresseray à Mr le Beauclerc[2].

---

XL

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Nous n'eusmes pas le moyen de nous prevalloir de la commodité du passage de Mr de Baillibault en cour ainsin que nous pensions pour vous faire tenir la despesche que je vous avois faicte sur cette esperance, parce que inopinement le commerce nous fut interdict sur ce poinct là, pour divers accidants arrivez en divers lieux autour d'icy qui donnoient des soubçons de la maladie, et qui pourtant n'ont esté la plus part que terreurs paniques, et faulx ombrages, si ce n'est pour les lieux du Castellet[3] et de Tourves, qui ne sont l'un qu'à trois lieües d'icy, et l'aultre à quatre, où il y a eu des accez ou de peste ou d'aultre chose qui en approche fort. Mais nous avions faict mettre de si bonnes barricades et grosses gardes aux advenües des dicts lieux, que ceux de

[1] Nous avons vu que Peiresc avait laissé à Aix presque tous ses livres.

[2] Vol. 717, fol. 86.

[3] Le Chastellet, commune du département du Var, arrondissement de Toulon, canton de Beausset, à 20 kilomètres de Toulon.

Toullon en sont demeurez assez bien edifiez pour s'en contenter et rendre l'entrée de leur ville à ceux de ce lieu cy. Cependant cette bonne commodité de vous escrire, ou plus tost de vous faire tenir les lettres que nous vous avions escrittes dernierement, nous est eschappée à nostre grand regret. Et la datte de noz pauvres lettres s'est envieillie icy bien mal à propos, veu le long temps que vous avez esté sans recevoir de noz nouvelles. Mais le temps où nous sommes traisne cet inconvenient parmy plusieurs aultres qui sont bien plus grands, et dont le recit ne vous seroit qu'à importunité; c'est pourquoy je ne vous y amuseray pas, pour vous faire sçavoir qu'aprez toutes cez rigueurs enfin nous sommes venus à bout de deux choses que j'avois bien à coeur : l'une, de pouvoir mettre hors d'icy les coffres de Mr de Thou et de Mr Aubery, pour les disposer à pouvoir prendre le chemin de Paris; l'aultre, de retirer icy ma cassette de Levant. J'ay donc obtenu permission du bureau de la santé de Toullon d'y envoyer les dicts coffres jusques prez de leur ville pour y faire quarantaine en une bastide du dernier consul qui me l'a prestée pour cet effect, et en mesme temps je les y ay envoyez avec un homme, pour les ouvrir en presence des Intendants, et pour aérier[1] de nouveau tout le contenu aux dicts coffres, tant qu'il plaira à cez Messieurs, et aussytost qu'ils auront liberté d'entrer dans la ville, je les feray charger pour Marseille, pour de là prendre la routte de Lyon et de Paris. J'ay converty la corbeille turquesque de Mr de Thou en un coffre assez long pour y loger son espée d'acier de Damas tout de son long, et parce que le contenu de sa corbeille n'eust pas bien contrepesé la demy charge de mullet qui estoit nécessaire, pour l'assortir avec le coffre du dict sieur Aubery, oultre toutes les hardes et curiositez de mon dict sieur de Thou, dont vous aurez le roolle cy joinct, j'y adjoustay d'aultres choses jusques à la concurrance du poids qui pouvoit estre nécessaire, entr'aultres un petit fagot de Rome pour le sieur Le Maire, une des boittes d'Antiquailles du dict sieur Aubery, le m[anu]s[crit] du Gervasius[2] de Mr de Thou,

[1] Je ne trouve pas ailleurs la forme *aérier*, mais dans le langage provençal on emploie le mot *ayreiar*. — [2] Gervais de Tilbury.

vostre extraict du concile de Trente, voz cahiers des poemes de Barlæus en cette belle edition[1], les volumes des Memoires de Vincens Blanc, pour Mr Bergeron, qui occupent bien de la place, et où il trouvera bien à retrancher, s'il en veult faire rien qui vaille, afin que Monsieur le presidant de Lusson ne me reproche pas que je luy ay manqué de parolle, puis qu'il vous avoit tesmoigné de le desirer, et finalement mon grand volume des eclogues de l'Empereur Constantin Porphyrogenete, que je me suis resolu de hazarder, pour ne vous faire tant languir, en l'attente de meilleure saison et plus seures commoditez, de crainte que vous ne trouviez par aprez que la chose ne le meritast pas, de quoy je commançois d'avoir grande honte. Je ne l'ay pas faict couldre, ains l'ay faict passer par des longs filletz tendus d'une tranchefile à aultre, pour chascun cahier, selon l'ordre que je l'avois rangé dez la permiere foys que j'y mis le nez et que je le fis descouldre, pour r'abiller les transpositions, qui y estoient manifestes, la vieille rellieure ayant esté si mal endossée[2], que la plus part des cahiers avoient esté aultres fois pourris par le doz, et les feuilles mesmes fendües, et puis recousües sans ordre, car il n'y avoit poinct eu de reclame, lorsqu'il fust escript. Je crois bien avoir rencontré en plusieurs lieux la vraye suitte et des cahiers et des feuillets transposez, et y avoir suppléé les reclames qu'il y falloit, mais il y en a d'aultres, où je pense m'estre equivocqué, et toutefoys je n'eus pas le loisir depuis de le mieux parcourir et examiner, pour ne pas y laisser du regret, principalement aux eclogues tirées du Nicolaus Damascenus que j'eusse bien voulu pouvoir bien distinguer d'avec le reste, car le commancement y manque. Il fauldra que quelqu'un de cez Messieurs de delà, qui ont plus de cognoisçance, de practique et de loisir que moy, s'en donne la peine,

[1] Ces *cahiers* devaient être ceux qui formèrent l'édition elzévirienne de 1631 (Leyde, petit in-12) : *Gasparis Barlæi Poematum editio nova, priore castigatior et altera parte auctior.* A l'appui de l'éloge donné par Peiresc à ces fragments de la *belle* édition de 1631, je citerai cette appréciation de M. A. Willems (*Les Elzevier*, p. 38) : « Le principal mérite de ce recueil consiste dans sa belle exécution typographique. »

[2] Peiresc emploie l'expression technique, car, dans la langue du relieur, *endosser* c'est faire le dos du volume en préparation.

et j'ay pensé que personne n'en auroit mieux la commodité que Mr Grottius; c'est pourquoy je luy en escriray un mot par cette voye cy, et l'en supplieray, me promettant que vous fortifierez mes prieres par les vostres, et l'y feray resouldre. Car je n'ay pas creu qu'il y eust de l'apparence de divertir pour cela Mr Rigault de ses exercices ordinaires et des beaux desseins qu'on met à present sur le tapis, pour l'Histoire du siege de la Rochelle, que je vouldrois bien voir un jour de sa façon[1]. Encores moings Mr Saulmaise, pour ne le destourner de son Pline, puis qu'on nous le faict esperer tost ou tard aprez son Solin. Que si Mr Grottius ne pouvoit vacquer à tout ce qu'il y pourroit avoir affaire, conjurez-le pour le moings, je vous supplie, de me faire le Nicolaus Damascenus, que je serois merveilleusement aise de voir de sa main; ce ne peult pas estre un travail de longue haleine. Et je m'asseure que vous trouverez prou d'aultres galants hommes, qui ne seront pas marrys de s'occuper à ce qu'il y pourroit avoir à glaner dans les eclogues tirées du Polybe, du Dion Cassius, de l'Appian, et aultres. Et possible que Mr Aultin sera bien aise de voir cez eclogues, de cez deux ou troys petits moynes ou chronologistes Chrestiens, tant du Iohannes Antiochenus que du Iohannes Malela, et de ce Georgius Syncellus qui est celuy dont il cherchoit les commancements au dessus de Pompée. Je serois merveilleusement fier, s'il s'y estoit trouvé de quoy servir utilement le public. J'y eusse volontiers mis dans le mesme coffre un exemplaire du dict Georgius Syncellus qui ne commance qu'à Pompée avec le Theophanes en suitte, que j'avois recouvré à Nismes du sieur Samuel Petit avec ce dessein, mais encores que je l'eusse mis en la pille des libvres que je voulois qu'on m'apportast icy, noz gents l'ont neantmoings laissé en arriere, à mon grand regret, encores que difficilement y pouvoit-il avoir rien de plus qu'aux exemplaires de la Bibliotheque du Roy qui sont en bon vellin bien ancien, car celuy cy n'est qu'en papier, et je sçay que Mr Aultin en a eu encores d'autres exemplaires de feu Mr de Fontenay et d'ailleurs. Je pensois aussy vous

[1] Rigault n'a malheureusement pas donné l'histoire du mémorable siège de la Rochelle.

envoyer d'aultres chosettes dont je ne me sçaurois maintenant acquitter, aulcunes estant demeurées à Aix, et les aultres ne vallants pas la peine de vous faire une caisse à part, de moindre poids que d'une demy charge, en ce temps icy, car celle que je vous avois apprestée fut dezassortie dans Aix, pour ne pouvoir lors envoyer la caisse entiere et ne pas differer de l'envoyer jusques à un aultre voyage de noz mullets et pour en distribuer les livres en divers coffres avec d'aultres hardes et emmeublements[1] que l'on emportoit en cette desroutte, avec tel desordre, qu'il est demeuré prou de choses de ce que j'eusse le plus affecté d'avoir, et en est venu d'aulcunes, que je n'avois nullement pensé d'apporter, n'ayant peu estre presant moy mesmes à tout. De sorte que vous n'aurez pas maintenant le registre du Roy de Cypre ne les Assises de Hierusalem et Cypre en François du Vatican, ne celles en Italien de Venize, comme je pensois vous les envoyer, ne les relations du cardinal Bentivoglio, vray est que si elles sont imprimées aux Païs bas comme vous disiez, vous ne vous en seriez guieres servy. Il y avoit aussy quelques libvres imprimez qui s'estoient trouvez doubles entre les miens, aulcuns desquels eussent possible esté de vostre goust, et par malheur, parce qu'on avoit cotté sur quelque enveloppe que c'estoit livres doubles, celuy qui m'envoyoit mes balles creut que cela m'estoit inutile, et ne se soussia pas de les faire charger, ne qui pix est des aultres livres d'importance, qui estoient auprez de ceux là, de sorte qu'ils rejetterent le tout dans mon estude. Et je crois bien que vous me tiendrez pour excusé de cez manquements, qu'il fauldra reparer quelque jour, si nous pouvons, et si Dieu nous permet de retourner chez nous. Cependant, pour ne laisser Mr Autin en peine de cet exemplaire de Syncellus, en ayant trouvé icy, entre les papiers que j'emportay par hazard, un petit memoire des tiltres, commencements et finales paroles, j'ay creu le vous debvoir envoyer pour le dict sieur Autin, qui recognoistra bien par là si c'est chose qui luy puisse servir.

[1] On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *ameublement* : « Quelques-uns disent mal *emmeublement*. » La forme *emmeublement* est donnée par Cotgrave, Oudin, La Curne de Sainte-Palaye.



IMPRIMERIE NATIONALE

Quant à ma cassette de Levant, nous n'y avons pas trouvé de si belles choses que les factures faisoient paroistre, mais tousjours y a il de quoy n'avoir pas de regret à la despance qui s'y est faicte. Le volume qu'on s'estoit imaginé estre des conciles ne s'est trouvé contenir que 15 ou 16 Homelies de S^t^ Gregoire de Nazianze dont vous aurez icy l'indice des tiltres de chascune, pour pouvoir conferer sur l'imprimé et voir (si vous voulez) s'il y en auroit quelqu'une non encores publiée, ce que je n'espere pas, me souvenant d'en avoir veu aulcunes dans mon exemplaire qui est demeuré à Aix. Mais le m[anu]s[crit] est d'assez bonne marque en vellin in fol° de cinq à 600 ans d'antiquité et y a tout à la fin dix ou douze feuillets d'un scholiaste anonyme qui est celuy mesmes qui a faict les scholies sur ces oraisons du mesme S^t^ Gregoire de Nazianze in Julianum Parabutem imprimées en Angleterre in 4° ce me semble[1], car il les allegue en celles icy, et y avoit mis un tiltre qui a fourny le subject de l'equivoque de ceux qui s'estoient persuadez que ce fussent des conciles par l'homonymie[2] des premiers mots, CYNAΓΩΓΗ K^ΟΝ^ ΕΞΗΓΗCIC que vous trouverez au bas du dict indice. Les aultres volumes sont touts en cez langues orientales. Et des Arabes je ne vous puis rien dire si ce n'est que je n'y ay pas recogneu d'apparance de si grande antiquité que l'on m'en avoit faict de feste; il fauldra attendre un interprete. Des Syriaques il y a deux exemplaires du nouveau testament, l'un in-4° en papier de Damas d'environ 200 ans, qui est tout complect en deux langues è regione l'une Syriaque et l'aultre Arabique, et toutefoys l'une et l'aultre escriptes en caractère Syriaque ordinaire, sinon les premiers mots des livres et les noms propres plus importants, et l'aultre in fol° en vellin de cinq à 600 ans qui est imperfect à la fin, et en quelque aultre endroict, mais il a de plus les concordances de chappittres des 4 evangelistes, et des enlumineures et figures chrestiennes d'assez bonne marque et est escript en caractere majuscule Syriaque ancien tel qui se void aux commancements des livres et aux

[1] L'édition anglaise est intitulée : *S. Gregorii Nazianzeni in Julianum invectivæ duæ, græce, cum scholiis græcis nunc primum editis... studio R. Montagu* (Etonæ, 1610, in-4°).

[2] Le *Dictionnaire* de Littré ne cite aucun écrivain sous le mot *homonymie*.

noms propres plus importants dans l'aultre exemplaire. Un gentilhomme de ce païs icy curieux de cette langue[1] avoit desiré avec passion d'en voir un exemplaire. Je pense qu'il y trouvera de quoy contenter sa curiosité, et aprez si ils pouvoient servir à la grande bible de Mr Le Jay, il y aura moyen de les luy fournir pour la grammaire Samaritaine; ce n'estoit poinct un volume formé, ne cousu ne rangé, ains des cahiers espars en si grande confusion et transposition que je n'esperois pas d'abbord d'en rien tirer qui vallust, mais apprez y avoir un peu resvé dessus, j'en tiray dix cahiers presque touts entiers chascun de dix feuillets dont je trouvay fort bien les suittes, qui semblent contenir un dictionnaire, en cette langue Samaritaine, rangé sellon l'ordre de l'alphabet qui y est tout entier ou peu s'en fault, hors des deux premieres lettres, lesquelles contenoient deux aultres cahiers semblables, tout le volume monstrant avoir esté de douze cahiers seulement, et semble que chasque mot soit interpreté en deux differantes langues, mais tout en caractere Samaritain, ce qui me faict conjecturer que seront possible les mesmes trois langues de la Bible Samaritaine qui est en Hebreu, Samaritain et Syriaque ou possible vieil Arabe, à quoy je vous declare que je n'entends du tout rien ou bien peu s'en fault. Tant est que la piece pourra tousjours estre de quelque usage, nonobstant l'imperfection du commancement du livre, et de quelque aultre feuillet ailleurs. Le surplus consiste en sept ou huict aultres petits cahiers qui n'ont guieres de suitte, et qui ne peuvent estre que fragments de la grammaire de cette langue puis qu'on les a vendus pour cela, dont je ne vous sçaurois rien garantir, en ayant trop peu de cognoisçance pour en parler. Bien ozerois-je vous dire que tels qu'ils sont, je pense que feu Mr della Scala en auroit sans doubte tiré de bonnes obser-

[1] Ce gentilhomme provençal était François Galaup de Chasteuil, qui fut si célèbre sous le surnom de *Solitaire du mont Liban*. Il naquit à Aix le 19 août 1588 et mourut au monastère de Mar-Elicha le 15 mai 1644. On conserve à Carpentras (registre III des minutes, du fol. 433 au fol. 446) près d'une trentaine de lettres qui lui furent écrites par Peiresc (du 8 août 1629 au 20 août 1635). Je publierai quelques-unes des réponses du savant orientaliste dans un des prochains fascicules de la collection des *Correspondants de Peiresc*.

vations, fondements et consequances, puis qu'il s'estoit donné cette torture de forger une espece de grammaire en cette langue là, sur la seule comparaison du Psaultier qu'il en avoit recouvré avec le texte Hebreu, et pour l'achever, il desiroit avec grande passion de voir le Pentateuque en la mesme langue, pour en faire la mesme comparaison. Si Mr Heinsius vouloit fournir ce que le dict sieur de la Scala en avoit redigé par escript, cela joinct à cez fragments icy, possible que le P. Morin en tireroit quelque chose de plus solide. Vous adviserez si trouverez bon de luy en parler. Car pour moy je fourniray fort librement tout ce que j'ay, et tout ce que je pourray avoir cy aprez, croyant que les deux versions du Pentateuque serviront grandement à cela, et à beaucoup d'aultres choses importantes à l'ancienne chronologie, selon que feu Mr della Scala se le promettoit. Cependant je n'ay pas laissé de l'escrire desja en Levant, pour faire exacte recherche d'une aultre grammaire mieux assortie, et d'un autre Lexicon, en cette langue, ou des supplements de ce qui nous en manque, si faire se peult. Il fauldra voir ce qui en pourra reuscir d'une façon ou d'aultre, et ayder le public de tout ce qui nous sera possible. Attendant pour cet effect en grande impatiance l'aultre navire qui me doibt apporter ce Pentateuque en trois langues. Je ne vous amuseray pas à vous entretenir des medailles antiques venües dans cette cassette, où il y a encores de bien jolies curiositez, celuy que j'y ay employé ayant esté merveilleusement heureux à rencontrer, sans s'y cognoistre, plusieurs pieces, et de libvres et de medailles, que je luy avois tesmoigné desirer d'avoir de ce païs là. Il y a rencontré un aultre de ma cognoisçance un peu plus intelligent que luy, lequel luy a bien aydé, et lequel, y sesjournant encores quelque temps, s'est chargé de continüer encores plus exactement cez recherches à l'advenir pour l'amour de moy, et ce sera luy que j'employeray, pour voir de recouvrer les supplements des deffectuositez de ce Lexicon et de cette grammaire, tandis que nous attendrons ce que l'aultre aura peu r'amasser en Ægypte et en Constantinople, par où il s'en revient se rendre à Rome où il me mande de luy adresser de mes

lettres. Voilà tout ce que je vous en diray pour le present, demeurant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Beaugentier, ce 18 novembre 1629.

J'oubliois de vous dire que pendant mon sesjour icy, noz galeres, qui sont revenües de Messine, m'ont rapporté un exemplaire du libvre de Georgius Gualtherus des inscriptions de ce païs là[1], où il ne manque rien que l'espistre liminaire dont la deffectuosité ne m'est pas considerable, mais le marchand qui l'a faict tenir à un aultre marchand de Marseille luy mande que touts les exemplaires sont ainsin deffectueux, et que c'est par ordre du senat de ce païs là que l'epistre a esté supprimée. Ce qui me faict presumer qu'elle debvoit avoir esté adressée à quelqu'un du païs, que la jalousie des aultres n'a peu supporter, et que celle qui estoit en l'exemplaire que je vous envoyay de Mr de Thou, adressée au Grand Maistre de Malte, doibt avoir esté faicte depuis cez deffances pour proffiter l'occasion de faire cet honneur à un nouveau patron. Toutefoys je m'en rapporte et pense qu'il n'y aura pas de danger que Quentin transcrive l'epistre du vostre en papier de mesme grandeur de l'edition que je feray inserer à sa place dans mon exemplaire, pour l'amour de l'autheur, et pour le bon gré que je luy sçay d'avoir faict ce recueil pour ayder le public, avec tant de peine et de soing quoy que mal recogneu[2].

[1] Le livre est ainsi mentionné dans le *Manuel du libraire : Siciliæ obiacentium insularum et Bruttiorum antiquæ tabulæ, cum animadversionibus* Georgii Gualteri (*Messanæ, apud Petrum Bream*, 1624, petit in-4°). Le nom de l'auteur ne figure pas dans nos recueils biographiques.

[2] Vol. 717, fol. 90.

XLI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

A PARIS.

Monsieur,

Je viens de recevoir un grand deplaisir, pour ne dire affront de la part de Mr de Thou, qui non content d'estre passé si prez de nous sans se laisser voir, a sesjourné quelques jours à Marseille sans me laisser advertir de son arrivée, pour m'oster le moyen de l'aller voir là, comme j'eusse faict, dont je suis si oultré et si mortifié, que je ne sçay par où commancer les plaintes que je vouldrois bien vous en faire, et que j'aurois bien de la peine à retenir. Non que je me doibve presumer de tant que de prétendre[1] qu'un personnage de sa sorte se deubt donner de l'incommodité pour un homme si chetif que moy, car je n'ay garde de me mescognoistre jusqu'à ce poinct là. Mais puis qu'il s'y estoit aulcunement engagé de parolle, c'estoit une espece de contract plus obligatoire, pour ung seigneur de sa condition, et de la proffession qu'il faict, que s'il eust esté submissionné[2] à toutes les rigueurs de la chambre rigoureuse que nous avions autrefoys en ce païs icy. Et si les persones n'en valloient pas la peine, possible que le lieu et les choses qui s'y trouvoient dez lors eussent peu fournir quelque supplement admissible de noz deffaults. Car encores qu'il semble bien desert et de peu de consideration, et possible moings encores, tout ce qu'il sçauroit produire, ou qu'on y pourroit avoir apporté jusques à present, si ne crois je pas que Mr de Thou ayt trouvé en tous ses voyages, jusques à

[1] Forme si rarement employée qu'on ne retrouve *se présumer de* dans aucun des exemples du *Dictionnaire* de Littré. Deux des contemporains de Peiresc cités dans le savant recueil, Corneille et Malherbe, ont dit : *présumer de*. Au siècle précédent, Desportes et Montaigne avaient dit aussi : *présumer de*.

[2] *Submissionné* (pour *soumis*) n'a été admis dans aucun de nos dictionnaires, mais on trouve *submission* dans Malherbe, Corneille, Vaugelas, ce dernier cité par Richelet.

la mer Rouge, des singularitez que je luy eusse peu faire voir, et peult estre bien admirer icy. Et oserois je quasi faire une bonne gageure, qu'il n'est pas si peu curieux, que si estant au mont de Sinay, il eust apprins qu'il y eust moyen de voir de telles raretez à dix lieües pardelà, il n'y eust voulu aller en persone à travers tous les dangers qu'il y couroit bien plus grands que ceux de la maladie de Provence. Et pense bien que feu Monsieur le Presidant son père, qui avoit tant prins de peine pour aller grimper sur les Pyrenées[1], ne luy auroit pas facilement pardonné l'obmission de cette recherche, pour en pouvoir parler comme tesmoing occulaire, attendu la grande difficulté qu'il y a bien souvent de s'imaginer les choses telles qu'elles sont, et de les croire si admirablement comme elles sont, sans les avoir veües sur les lieux mesmes. De quoy je n'eusse pas voulu m'estre vanté à l'advance, pour les luy faire trouver plus belles quand il les verroit inopinement, en l'estat qu'on m'avoit apporté peu de jours auparavant un Tripos[2] d'Appollon de bronze antique, fraischement desterré, non gueres loing d'icy[3], et en l'estat que je luy avois fait conserver et apprester une

[1] Jacques-Auguste de Thou a raconté son voyage de l'année 1582 aux Pyrénées dans le livre II de ses *Mémoires*. Voir la traduction qui en a été donnée en tête de l'*Histoire universelle* (Londres, 1734, in-4°, p. 65-66).

[2] Il s'agit là du fameux trépied trouvé auprès de Fréjus et au sujet duquel on peut voir divers détails dans Gassendi (livre IV, année 1630, p. 356-358). On trouvera plus de détails encore dans la *Dissertation sur un trépied antique par Mr de Peiresc* insérée dans le X^e volume des *Mémoires de littérature et d'histoire*, publiés, de 1726 à 1731, par le père Desmolets. Voici les premières lignes de la dissertation : « Le Tripos ou Trépié de bronze antique déterré sur la côte maritime de Provence, en l'an 1629, dans les ruines et masures d'un vieil Temple, et tôt après apporté au sieur de Peiresc pendant son séjour de Boisgency, est assez bien conservé pour faire connoître qu'il est de manière grecque, vraisemblablement, et que l'ouvrier qui l'a forgé et élabouré semble y avoir affecté en la structure et aux proportions, ornements et enrichissemens, certaines petites particularitez qui en rendent la symmétrie fort gentille, et fort convenable à l'usage auquel telles pièces étoient communément employées ou destinées, et à la primitive origine et introduction d'icelles dans les mystères fatidiques. . . »

[3] D'après A.-L. Millin (*Biographie universelle*, article *Antelmi* [Pierre]), ce fut cet archéologue, neveu du savant chanoine Joseph Antelmi, qui donna à Peiresc le beau trépied de bronze trouvé aux environs de Fréjus, ville où l'oncle et le neveu avaient formé une riche collection d'antiquités.

caverne dans laquelle on venoit de trouver inespérement des merveilles de la nature si exquises, qu'en touts mes voyages il ne m'estoit poinct arrivé de rien voir de semblable, et dont Mr de la Hoguette et Mr Gassendy eussent bien mieux faict leur proffict, et tenu plus de compte, que luy n'a daigné faire. Car il y avoit des petrifications nompareilles d'une infinité de différantes especes de feuilles, trez bien recognoissables, que j'ay depuis esté constraint de faire tirer du lieu où elles avoient esté ainsin transformées, pour ne les pas laisser à l'abandon, ce qui leur a osté une grande partie de la grace qu'il y eust trouvé. Mais pourtant elles n'en ont pas tant perdu, qu'elles ne se fassent grandement admirer de tous ceux qui les voyent, comme aussy d'aultres sortes de petrifications maritimes de grand nombre de coquillages tant petits que grands et d'une monstrueuse grandeur, la plus part fort biggearres[1] et fort incogneus, et que nostre mer Mediterranée ne produict nullement, et plusieurs aultres, que l'on sçaict asseurement estre touts semblables à aulcuns des plus précieux qui se trouvent au fonds des Indes Orientales, là où se peschent les perles, et non ailleurs. D'où l'on peult tirer de merveilleuses consequances et de bien curieuses notices de plusieurs choses que les anciens n'ont peu cognoistre comme il falloit, et particulierement Pline et les aultres, quand ils ont voulu descrire les pierres figurées en forme des cornes d'Ammon, et aultres de pareille nature, bien que de fort differantes figures, pour raison de quoy nous avons bien trouvé icy de quoy encherir sur tout ce qu'ils en avoient peu descouvrir. Les seuls arbrisseaux et plantes que produisent les lieux plus incults[2] des collines qui nous environnent seroient cappables de donner de bien agreable divertissement à ceux qui ne vouldroient pas mespriser de voir la gomme de mastic sur nostre lentisque, celle du Styrax, trez odorante et suave, sur un arbrisseau qui faict la fleur comme l'oranger, et la feuille comme le coignier[3], dont la race n'est

[1] Voir t. I, p. 215.

[2] La forme *incult* n'est pas donnée dans le *Dictionnaire* de Littré. Ce recueil ne nous offre, du reste, parmi les exemples, sous le mot *inculte*, aucun auteur qui ne soit postérieur à Peiresc (Bourdaloue, Fénelon, Saint-Évremond, Voltaire).

[3] C'était autrefois le nom du cognassier.

espendüe qu'icy, et à une lieüe aux environs tant seulement. Oultre une infinité d'aultres singularitez en matière de plantes, que nous fournit ce petit terroir, et la colline d'Anis qui nous est limitrophe, où les plus curieux arboristes[1] trouvent plus de choses exquises qu'en tout le reste de la Province, et possible du Royaulme. Que si cez choses sont communement negligées, elles n'en vallent pourtant pas moings parmy ceux qui les sçavent prixser, comme les pierres précieuses, et semble qu'il nous doive estre loisible de nous en vanter maintenant, plus que nous n'eussions faict, si on n'eust pas tenu si peu de compte de nous et de noz hermitages, afin que cette petite jactance, avec un peu de reproche, nous vange aulcunement de l'injure qu'on nous a faicte, et que si une aultre foys l'envie prenoit à Mr de Thou de n'en passer pas loing (comme il nous en menasse, bien que possible en se mocquant), il voye qu'il y avoit de quoy attirer un curieux, et que toute la peine n'eust pas esté perdue pour luy, et pour ceux de sa compagnie, qui n'estoient possible pas si desgoustez qu'ils n'y eussent patiemment sesjourné quelque peu. Et hors de tout cela encores avois je emporté quant et moy sortant d'Aix, bien qu'en desordre, et comme d'une espèce d'incendie et de naufrage, sinon un Palladium, au moings quelque petite layette, remplie d'autres petites curiositez et galanteries cappables de donner quelque heure d'agreable amusement à ceux qui n'ont pas en horreur les merveilles de la nature, et les venerables reliques de l'antiquité. Quand mesmes nous n'aurions faict que visiter et examiner ensemble les raretez de son coffre d'Ægypte, que nous eussions faict revenir de la purification de Tollon, et ce que j'en avois retenu par devers moy, il y eust bien eu de bonnes heures de passe temps, qui ne luy eusse pas esté, je m'asseure, si dezagreable. Mais ne pou-

On trouve *coigner* dans les auteurs du XVIe siècle, notamment dans Olivier de Serres. Le *Dictionnaire de Trévoux* indique les trois formes : *coignassier*, ou *cognassier*, ou *cognier*.

[1] Littré rappelle qu'*arboriste* figure dans toutes les éditions données par La Fontaine lui-même, et que c'était le titre pris par Vespasien Robin, «arboriste du roi Louis XIII». Il ajoute que cette forme ancienne rejetée par l'usage est conservée encore parmi le peuple.



IMPRIMERIE NATIONALE

vant exercer ma vengeance sur aultre chose, puis que je n'en tiens plus que cela, je crains qu'il fauldra que j'y passe ma fantaisie tout à faict, et que je les garde plus que je n'eusse faict. Car si je les luy eusse laschées en mesme temps que je luy en aurois peu desduire mes conjectures et resveries, que j'aurois peine de coucher par escript aussy librement comme je les luy eusse dictes.

Sans cette mortification qui m'a esté si sensible, ma joye eust bien esté plus grande, au bruict de la promotion des cardinaulx, où certainement j'ay esté grandement aise de voir comprins Mgneur Bagny[1], à qui j'en escripts un mot de felicitation, et Mgneur de Lyon[2], à qui j'en escripts pareillement, mais pour celuy cy j'en faicts l'adresse à Mr Gassendy, qui est familier chez luy[3]. Vous rendrez, s'il vous plaict, celle de Mgneur Bagny, et y ferez, je vous supplie, les supplements de mes deffectuositez, car j'estois en assez mauvaise humeur pour rendre cez compliments bien à mon gré, et avois le cœur si gros, que vous voyez comme je me suis laissé transporter jusques à vanter mes coquilles[4], ce qui ne m'est guieres ordinaire, et que je vous supplie pardonner en moy, encores que je ne l'eusse pas merité, à la charge que ce sera sans consequance, et que je ne vous rompray pas dezhormais la teste de pareilles importunitez, si je puis, commançant à recognoistre que j'ay possible abusé de vostre patiance. Mais j'espere pourtant que vous m'en excuserez, et implore, si

[1] Comme nous l'avions déjà remarqué dans une note du tome I (p. 612), Jean-François Bagni (on a toujours écrit en Italie ce nom sans *y*, comme m'en avertit un bien savant et bien aimable bibliophile de Rome, M. le marquis Gaetano Ferrajoli), ne devint pas cardinal en 1627, mais seulement en 1629. L'erreur est à corriger dans une foule de livres.

[2] Alphonse-Louis du Plessis-Richelieu, dont il a été et dont il sera encore si souvent question en toute cette correspondance. Le frère du premier ministre reçut la barrette de la main du roi dans la chapelle du Louvre le 7 janvier 1630. Le nonce Bagni reçut la barrette le même jour et il dîna avec Louis XIII.

[3] Voir, sur les excellentes relations du cardinal de Lyon avec Gassendi, les *Documents inédits* de 1877 déjà plusieurs fois mentionnés (p. 21, 24).

[4] Si Peiresc parle ici au figuré, je constaterai que l'expression dont il se sert n'est pas donnée par nos dictionnaires, où l'on trouve seulement *bien vendre ses coquilles*, *faire valoir ses coquilles*, etc. Mais peut-être Peiresc par *coquilles* entend-il tout simplement les pétrifications qu'il regrette tant de n'avoir pu faire admirer à F.-A. de Thou.

jugez que besoing soit, la secourable intercession de Mr de la Hoguette, qui vouldroit bien avoir veu, je m'asseure, cez metamorphoses, car l'aspect du lieu peult grandement ayder à comprendre les voyes que la nature a tenües pour y parvenir, et qui se concevroient beaucoup plus difficilement, quand on ne verroit que les seulles petrifications arrachées de leur assiette et fragmentées. Je n'en sçavois pas tant, lorsqu'il nous fit l'honneur de nous venir voir, comme nostre presant sesjour nous en a faict descouvrir, car je l'y eusse ammené, ou faict conduire, si je n'eusse peu marcher pour lors, bien asseuré qu'il n'y eust pas plaint son temps ne sa peine, quelque presse qu'il eust de retourner en cour. Salluez le, je vous supplie, de ma part quand vous le verrez, ou que vous luy escrirez. Si je puis me donner la patiance de rediger un peu de relation de cez petrifications et coquillages, je la feray volontiers pour l'amour de luy, et la vous adresseray, comme je faicts celle que vous trouverez cy joincte de ce trepié[1] à la charge, s'il vous plaict, qu'elle

[1] Le père Desmolets, dans l'*Avertissement* de la *Dissertation* de Peiresc, dit ceci : « La trop vaste érudition de M. de Peiresc faisoit qu'il ne finissoit aucun ouvrage, et qu'il n'étoit jamais content de ce qu'il avoit écrit sur les matières qui se présentoient; aussi n'a-t-il jamais rien fait imprimer : mais l'estime que les sçavans faisoient de tout ce qu'il écrivoit, en multiplioit les copies. C'est ce qui est arrivé à la dissertation que je publie aujourd'huy, dont je suis redevable au R. P. Oudin, de la Compagnie de Jésus, connu dans la république des lettres par son éloquence et son profond sçavoir; car il me marque qu'il en a trouvé plusieurs copies manuscrites dans la seule ville de Dijon. Spon en avoit eu communication; il avoue lui-même à la fin de son traité *de Tripodibus* qu'il l'a presque tout tiré de la dissertation de M. de Peiresc. Le sçavant Père du Moulinet, chanoine régulier et bibliothéquaire de Sainte-Geneviève, semble insinuer dans la description du cabinet de cette abbaye, où ce trépied est conservé, que l'original de cette dissertation se trouve dans un volume manuscrit des ouvrages de M. de Peiresc, qui est à la bibliothèque du Roy. La maladie et la mort de M. Boivin, garde des manuscrits de cette bibliothèque, universellement regretté de tous les sçavans, à qui il n'étoit pas moins cher pour sa politesse que pour sa profonde érudition, m'ont empêché de pouvoir éclaircir ce fait, et de conférer ma copie avec l'original. J'aurois fait graver la figure du trépied dont M. de Peiresc a fait la description, si elle eût été nécessaire pour l'intelligence de la pièce. Ceux qui souhaiteront l'avoir devant leurs yeux en la lisant, peuvent avoir recours à la planche 53 du second tome de l'*Antiquité expliquée*, etc., du R. P. de Montfaucon, ou à la dissertation de Spon *de Tripodibus*, ou enfin à la description du Cabinet de Ste-Geneviève par le R. P. du Moulinet, où se trouve l'empreinte de ce trépied. »

ne sorte poinct de voz mains, et que vous ne la monstriez poinct qu'aux amys plus confidants, et qui peuvent mieux excuser mes sottises, et vous m'obligeriez encores plus de ne la monstrer qu'à Mr de Thou seulement, pour flatter ma petite vengeance, et de vous en servir seulement, pour enquerre[1] sur les chefs que vous jugeriez plus à propos Messrs de Saulmaise, Rigault, Grottius, Gassendi et, en un besoing, Mr Bignon. Mais pour le dessein vous en pourrez faire ce que bon vous semblera, car il suffira pour fournir de la matière aux curieux qui en vouldront discourir. Au reste je me fie tant de mon bon droict, et me tiens si asseuré d'avoir mis Mr de Thou en son tort, que je me promets que vous serez de mon costé contre luy, et que vous m'ayderez à luy faire de justes reproches qui peuvent escheoir, à cette precipitation non forcée, ne si absolument necessaire, comme on nous a voulu faire accroire, et comme nous eussions creu volontiers en toute aultre occasion que celle cy, quand il ne tiendroit qu'à cela pour faire plaisir à un amy qui ne touchast pas d'affection et veneration si estroite comme luy nous touchoit. Il en fera un jour la reparation, s'il luy plaict, et voulust il ou non je ne laisray pas d'estre son serviteur *suddito gratiss°* (comme on dict au païs d'où il vient) et qui cede tous ses propres interests à ceux de son patron, comme je luy cede les miens de bon cœur, hors de cette liberté françoise de m'en plaindre, jusques à tant qu'il y ayt apporté quelque sorte de satisfaction, laquelle attendant je finiray par mes supplications qu'il vous plaise pardonner mes foiblesses et maladies d'esprit et de corps, et me tenir tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 15 décembre 1629.

Je ne sçaurois maintenant escrire à Mr du Puy vostre frere comme

[1] *Enquerre* est l'ancien infinitif que nous disons *enquérir*, comme le rappelle Littré, qui renvoie à l'historique de ce dernier mot.

j'eusse desiré, me trouvant tout destraqué [1], mais ce sera par le premier, Cependant il trouvera icy mes trez humbles recommandations, et me fera, s'il luy plaict, la faveur d'avoir soing de faire tenir le pacquet à Mr Rubens promtement par quelque voye bien asseurée, s'il est possible, d'amy, de crainte que par la poste la voicture [2] n'en fust de trop grand prix, qui diminuast la grace des desseins du Tripos dont je luy envoye un duplicata, et ceux de l'anneau de Tecla [3], et aultres bagatelles qui ne meritent pas d'estre payées si cherement que la poste les feroit payer, si ce n'est qu'il peut aller soubs l'envelope de cet amy qu'il avoit au faulxbourg St Michel. Je luy recommande encores les aultres lettres pour les amys, et particulierement celles de Lorraine, et le supplie et vous aussy d'excuser l'excez de mes importunitez [4].

---

## XLII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Je vous avois cy devant accusé la reception de toutes voz despesches jusques au 2 octobre inclusivement et puis avois demeuré longtemps sans en recevoir aulcunes, quand l'homme que Mr d'Agut avoit envoyé exprez à Lyon rompit la glace [5], et m'en r'apporta une du 19 novembre toute pucelle [6] sans estre passée au vinaigre, laquelle fut bientost suyvie de cinq autres, du 9, 16, 23, 30 octobre et 6 novembre qui vindrent quasi en mesme temps bien que par diverses voyes, les unes du costé de Marseille, les aultres du costé de Sallon, et les deux

[1] Littré n'a cité, sous le mot *détraquer*, que deux écrivains postérieurs, Mmes de Sévigné et Voltaire.

[2] C'est-à-dire le transport.

[3] Voir ci-dessus, lettre XXXI.

[4] Vol. 717, fol. 93. Voir à la seconde partie de l'*Appendice*, n° IV, une lettre de Christophe Dupuy à Peiresc écrite de Rome le 1er janvier 1630.

[5] Voir ci-dessus, lettre I, p. 3, note 2.

[6] Le mot s'employait alors communément à la place du mot *vierge*.

plus vieilles, et neantmoings les plus tardives, du costé d'Aix, où elles m'estoient allé chercher à contre temps, lesquelles furent suyvies de prez de deux aultres du 4 et 18 decembre, venües pareillement l'une par Marseille et l'aultre par Sallon, avec lesquelles nous eusmes de si beaux livres et si curieux papiers, et si bonne part des nouvelles du monde, qu'il nous sembla, aprez une longue absence, estre tout d'un coup retournez au milieu du Louvre, et de l'academie[1], bien qu'en effect nous en fussions si esloignez, et quasi confinez au milieu d'un desert. Ce qui estoit merveilleusement doulx en l'estat que nous nous trouvions, et d'une merveilleuse consolation, comme vous l'avez trez bien preveu, et dont nous avions bon besoing dans ce qui nous reste des objects de la maladie, laquelle ne se peult encores desraciner de nostre ville, bien qu'elle soit sur le déclin, ce semble, depuis quelques jours, mais principalement dans le creve cœur que nous avoit laissé Mr de Thou, par son passage precipité, sans avoir voulu souffrir que nous fussions advertis de son arrivée à Marseille, craintte que nous ne l'allassions visiter jusques là, comme nous eussions faict sans doubte, ce qui est bien loing de la mesure et de l'aulne à laquelle vous le mesuriez par vos dictes lettres, quand vous nous donniez advis de la routte qu'il vouloit prendre par icy, et que le mal y seroit bien grand s'il l'empeschoit de nous venir voir jusques en nostre Hermitage, où il eust possible trouvé quelque chose de plus que ce qu'il pensoit et dont le regret qu'il en pourroit concevoir quelque jour, me vangera, s'il plaict à Dieu, du tort et du mauvais traictement qu'il nous a faict en se desrobant de la sorte. Estimant qu'il en a desja eu quelques remors de consciance, quelle mine qu'il tienne, à ce que je puis comprendre d'une lettre qu'il escrivit de Lyon à Marseille au sieur de Gastines, où il advouoit d'avoir bien paty par les chemins de Marseille à Lyon, et de n'avoir peu esviter un bien fascheux object[2] des cabanes et maladeries des pestiferez en plusieurs lieux, ce qu'il n'eust pas trouvé,

[1] N'oublions pas que ce mot désigne toujours le cabinet des frères Dupuy. — [2] Dans le sens d'aspect.

s'il eust prins le destour de quelques lieües qu'il y avoit de Marseille icy, par un chemin fort net, et fort esloigné des lieux infectez, qui le pouvoit mener d'icy à Lyon par Sisteron, tousjours fort loing de tout soubçon de maladie, mais nous n'en vallions pas la peine, et tousjours faut il que je luy demeure bien redevable des recommandations qu'il m'a faict faire par le dict sieur de Gastines, et du soing qu'il avoit eu de me faire advertir par luy, qu'il avoit recogneu à la poste de Lyon un pacquet pour moy venant de vostre main, qui estoit, je m'asseure, celuy du 4 decembre puis que luy escript du XI^me^. Cette satisfaction est neantmoings bien petite eu esgard à la gravité du coup que nous avions receu de sa part, dont il n'est pas encores quitte, et ne m'est pas encor eschappé pour tout cela. Et si vous vous joignez à moy, comme je l'espere, puis que vostre parolle y estoit engagée comme la sienne, je le mettray à la raison lorsqu'il y pensera le moings, et luy feray advoüer son tort voulust il ou non devant tous les juges qu'il sçauroit choisir, s'il me laisse former ma juste plainte, dont j'ay grande peine de me taisre, encores que j'aye desja bien deschargé mon coeur tant en celle que je luy escrivis à la chaude cez jours passez qu'à celle que je fis à M^r^ du Puy, vostre frere, laquelle commancera de me vanger de luy, quoy qu'il puisse faire ou dire au contraire.

Or pour revenir à voz despesches, il y a bien à deplorer le desordre des postes, qui les a faict venir si tard et parfoys assez mal adressées, principalement ces deux de plus vieille datte qui m'allerent chercher encor à Aix bien à contre temps. Vray est que je pense que cela avoit esté artificieusement affecté, à cause que celle du 16^me^ octobre fut ouverte à l'entrée de la Province, et quelques lettres retenües, mais non pas de ce qui estoit soubs vostre enveloppe, ains quelques aultres qui y estoient joinctes, dont j'ay bien faict du bruict, car j'en avois eu le vent; enfin la vostre fut jettée dans Aix, et rendüe miraculeusement à mon relieur[1] qui est demeuré chez nous en bonne santé jusques icy graces à Dieu, lequel avec prou peine trouva moyen de la faire ressortir

[1] Corberan, comme nous l'avons déjà vu plus haut, lettre III, p. 9.

et me la faire retomber en main, quoyque par la seconde rigueur du vinaigre, ayant retenu seulement les opuscules du P. Sirmond[1], crainte que le second vinaigre ne l'achevast de gaster, car il avoit eu peine, en la relavant, de le remettre en estat de porter une honneste relieure, à laquelle il se voulut amuser pendant son loisir, mais il abandonna la comedie des comedies[2] dont je ne fus pas marry, car le vinaigre où elle fut trempée un cahier aprez l'aultre n'empescha que je n'y aye prins un entretien des plus plaisants que j'eusse eu de longtemps; certainement l'autheur primitif de toutes cez conceptions avoit de si mal tollerables jactances[3] qu'il meritoit de trouver une chausseure à son poinct aussy juste que celle la, et aussy bien convenable[4].

Le livre de motu cordis et l'aultre qui y estoit joinct de cette prodigieuse grossesse furent bien du goust de Mr Noel[5] qui s'est retiré en ce lieu cy à la sortie d'Aix, aprez une exacte quarantaine, lequel se sent bien redevable de l'honneur de vostre souvenir, et vous supplie de le tenir pour vostre serviteur et de tous les vostres. Pour moy je n'ay pas encores peu lire cez libvres depuis leur arrivée, mais à ce peu que j'en ay veu de l'Anglois[6], je le trouve bien agreable, et plains grandement le decez d'un cirurgien anatomiste d'Aix nommé Payen que la maladie a frappé si souvent qu'enfin il luy en a cousté la vie, car Mr Gas-

[1] *Opuscula dogmatica veterum quinque scriptorum, qui ante annos M.CC. claruerunt* (Paris, Séb. Cramoisy, 1630, in-8°).

[2] *La Comédie des Comédies, traduitte de l'italien en langue de l'orateur françois*, par L. S. D. P. [*le sieur Du Peschier*], Paris, 1629, in-8°. Le nom de Du Peschier avait été pris par René de Barry, qui, selon Sorel (*Bibliothèque françoise*, 1667, p. 126), était un gentilhomme auvergnat. Cette pièce eut beaucoup de succès; il s'en fit coup sur coup quatre éditions. De nos jours, elle a été réimprimée dans l'*Ancien théâtre français*, t. IX, p. 261 (*Bibliothèque elzévirienne*).

[3] Cet auteur si malmené par Peiresc est Balzac. La *Comédie des Comédies*, dont on chercherait en vain l'original italien, comme nous en avertit Quérard (*Les supercheries littéraires dévoilées*, t. I, p. 714), est un centon des passages les plus ampoulés de Balzac, dont on fait ressortir le ridicule.

[4] Littré ne cite aucune autorité au sujet de la locution figurée : *trouver chaussure à son point*, ou *à son pied*.

[5] Le docteur déjà mentionné précédemment.

[6] C'est-à-dire de William Harvey dont il a été fait mention plus haut, lettre XXXIII.

sendy vous dira une curieuse observation qu'il avoit faicte au coeur, dont l'autheur de ce livre eut eu grand besoing[1] et eust bien eu de quoy s'exercer. Je n'ay pas non plus consideré comme il fault les cahiers du chancellier Baccon, qui meritent de l'attention, et de plus grands remerciments que je n'en sçaurois faire à Mr de la Hoguette[2] et à vous aussy de la peine, vous suppliant de les luy faire de ma part à la première veüe, et l'assurer que je suis tout à luy. Le Mercurius Gallobelgicus nous apprend encores des particularitez d'Allemagne que nous n'eussions pas sceües sans luy, et au catalogue de la foire, il n'y sçauroit jamais si peu avoir, qu'il n'y faille donner un coup d'œil. C'est pourquoy ce nous est tousjours de l'obligation qu'il vous ayt pleu nous en faire part, et de cette action de Filesac[3], ou nous avons encores veu des particularitez de sa fabrique lesquelles nous ignorions, comme aussy des vers du sieur Grammont[4], où nous apprismes la promotion de Mr de Champigny[5] qui n'estoit pas encore venüe jusques à nous plus tost. Je luy escripts un mot de felicitation en suitte de l'honneur que me faisoit aultre foys ce bon homme de me tenir pour son serviteur[6]. Mais je l'ay adressé à Mr Gassendy à cause de la parenté de Mr L'Huillier, et des offres qu'il m'avoit faict faire auprez de luy. Mais surtout

[1] Rappelons que l'ouvrage de W. Harvey est intitulé : *Exercitatio anatomica de motu cordis.*

[2] Voir dans les *Lettres inédites de Fortin de la Hoguette* (la Rochelle, 1888, grand in-8°) divers passages relatifs aux manuscrits du chancelier Bacon communiqués à Peiresc.

[3] Jean Filesac, docteur en théologie, le 9 avril 1590, mourut à Paris, sa ville natale, le 27 mai 1638, doyen de la faculté de théologie. Il avait été professeur au collège de la Marche, curé de Saint-Jean-en-Grève et recteur de l'Université. Voir la liste de ses ouvrages dans la *Table des auteurs* (tome V de la *Bibliothèque historique de France*, p. 517).

[4] Je suppose qu'il s'agit là de l'écrivain provençal Scipion de Gramont, sieur de Saint-Germain, secrétaire de la Chambre du roi, sur lequel on peut voir un article du *Moréri* de 1759, où est complété, surtout au point de vue bibliographique, et surtout à l'aide des *Remarques* de l'abbé L.-J. le Clerc, l'article *Gramont* du *Dictionnaire critique* de Bayle.

[5] Jean Bochart, seigneur de Champigny, premier président au parlement de Paris.

[6] On a, dans le registre III des minutes à Carpentras (fol. 56), une lettre de Peiresc à «M. de Champigny à Paris» du 20 janvier 1630. C'est celle dont il est ici question. Deux autres lettres (*ibid.*, fol. 55) sont datées d'Aix (28 décembre 1612 et 23 février 1613).



IMPRIMERIE NATIONALE.

ay je prins un plaisir nompareil à ce traicté de Mr de Rohan, sur le subject duquel je vous envoye un certain advis d'un Espagnol qui presuppose je ne sçay quoy de ce costé là. C'est le dict sieur Noel qui me l'a baillé, et tel qu'il est à faulte de rien de meilleur il fauldra que vous le preniez en gré. La lettre de Mr Gevartius[1] qui estoit en la mesme despesche est un peu ternie du vinaigre reiteré, dont j'ay esté bien marry pour l'amour de vous et de luy mesmes, tout ce qui vient de sa part meritant d'estre cherement conservé, mais j'ay creu que vous l'aymeriez encores mieux recouvrer en l'estat qu'elle est que par la coppie que j'en ay retenüe, ayant regretté la perte de tant de gents de lettres dont il y a cotté le decez, et particulierement du pauvre Rosweidus[2], qu'il n'eust prealablement donné au public cez bons autheurs, et grands recueils des vies de Saincts qu'il promettoit[3]. Mais je crois que cet Hugonius[4] est encores plus à plaindre, car il y avoit du plaisir à lisre ce siege de Breda[5] et aultres opuscules qui estoient sortys de ses mains[6]. Je ne plaignois que de le voir attaché à l'Espagne[7], au lieu que j'eusse desiré qu'il eust employé une si gentile plume pour la France. Je verray bien volontiers ce qu'on promet de luy la foire pro-

[1] Voir, sur J.-G. Gevaerts, le tome I, p. 13.

[2] Héribert Rosweide, né à Utrecht en 1569, entra dans la compagnie de Jésus en 1589, professa la philosophie et la théologie à Douai et à Anvers, et mourut dans cette dernière ville le 5 octobre 1629. Voir la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. III, in-fol., col. 360-368.

[3] On sait que le P. Rosweide, qui avait publié en 1607 : *Fasti Sanctorum quorum vitæ in Belgicis bibliothecis manuscriptæ asservantur* (1607, in-8°), fut, en quelque sorte, le premier des Bollandistes, car ce fut lui qui forma le plan des *Acta sanctorum* tel que devaient le suivre Bollandus et ses continuateurs.

[4] Herman Hugo, né à Bruxelles en 1588, entra dans la compagnie de Jésus en 1605, fut professeur d'humanités à Anvers, préfet des études à Bruxelles, devint l'aumônier du général Ambroise Spinola et mourut de la peste, le 10 septembre 1629, dans le camp de l'armée espagnole, à Rhinberg.

[5] *Obsidio Bredana armis Philippi IV : Auspiciis Isabellæ ductu Ambr. Spinolæ perfecta* (Anvers, imprimerie Plantin, 1629, in-fol.).

[6] Voir la liste de ces autres opuscules dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. II, col. 220-223.

[7] Le P. H. Hugo avait suivi en Espagne le duc d'Aschot, qui l'avait nommé son confesseur. Attaché ensuite comme aumônier à Spinola, il le suivit dans toutes ses expéditions militaires.

chaine De militia equestri antiqua et nova[1]. Encores faut-il regretter le pauvre bonhomme Bertius[2], et sa geographie chrestienne, bien que le tout soit comprins dans les desseings de Mr Holstenius qui s'en pourra bien mieux acquitter, mais tousjours son edition n'eust point esté inutile, et eust possible faict haster celle de Mr Holstenius, induisant ses patrons à la luy faire mettre au jour plus tost. La harangue de Mr de Leon[3] et la relation de Mr des Hayes[4] m'ont esté bien agreables, pour voir l'estat des affaires courantes parmy cez sortes de gents dont ils parlent, et l'edict des maisons regulieres est bien notable de la main d'où il vient; il fauldra voir ce reglement du conseil dont on faict feste, et s'il pourra estre mieux observé que les precedants. J'ay esté bien aise d'apprendre que Mr Deodati se porte bien et soit prez de vous; s'il y est encores à l'arrivée de la presente, vous m'obligerez de l'asseurer de mon humble service et de l'obligation que je luy ay d'un exemplaire de sa derniere edition du concile[5], qu'il a dict me vouloir despartir. Mais j'ay esté tout transporté de joye à la nouvelle de l'arrivée du sieur Samuel Petit de par delà, à cause de la grande peine où j'avois esté de luy pendant les bruicts qui couroient de la maladie de Nismes, où l'on m'avoit donné de grands ombrages qu'il ne luy fust mesadvenu, ce qui m'avoit grandement r'engregé la douleur que me donnoient les maux de noz quartiers. Je loüe Dieu de le voir eschappé, et luy souhaicte aultant de santé, de repos d'esprit et de contentement qu'à moy mesmes. Ayant prins un singulier plaisir d'entendre le goust que vous ont donné les eschantillons qu'il vous a mis en main de son Plaute, qu'il faut luy faire donner au public[6], et moyenner de luy faire re-

[1] *De militia equestri antiqua et nova ad Regem Philippum IV libri quinque* (Anvers, 1630, in-fol.). On possédait déjà de cet ouvrage une édition qui avait été faite également in-folio à Bruxelles en 1628.

[2] Rappelons que Pierre Bertius était mort le 3 octobre 1629, âgé de soixante-quatre ans.

[3] Sur Charles Brulart, prieur de Léon, voir t. I, p. 4.

[4] Sur le voyageur Des Hayes, baron de Cormenin, voir t. I, p. 529-530.

[5] Il s'agit de l'histoire du Concile de Trente par Paolo Sarpi.

[6] Le Plaute de Samuel Petit ne devait jamais voir le jour.

mettre les plumetifs[1] de feu Passerat[2] qui estoient ez mains du feu libraire Morel[3], car il en retirera sans doubte ce que d'aultres ne sçauroient deschiffrer, sçaichant comme il sçaict par coeur, s'il fault ainsin dire, le fonds de cet autheur. Je suis bien fasché que l'homme qu'il m'envoyoit ne peult passer, car il m'eust osté d'une grande peine où j'ay esté jusques à present, et mes lettres eussent peu arriver plus à temps pour ce qui est de la cour, dont je crains bien l'esloignement de Paris plustost qu'il ne fauldroit pour luy. Mais à tout hazard je ne laisse pas de luy en envoyer quelques unes, bien que là où vous estes, il ne m'appartienne pas de m'en mesler, veu la commodité que vous avez dans l'academie, sans bouger de chez vous, de luy procurer toute sorte d'entrée et de favorable accueil partout où il voudra s'introduire, comme je m'asseure que vous aurez desja faict. J'escripts entr'aultres à Mgr le cardinal Bagny qui m'en demandoit des nouvelles, et le verra fort volontiers[4]. Il fauldrà que vous le luy meniez un jour si faict n'a esté, et que luy fassiez trouver bon de le faire quand on l'en vouldroit divertir. Car il luy importe plus qu'il ne pense de faire ce coup là, dont il n'aura jamais de subject de s'en repentir. Ce que vous m'escrivez de cette promotion et de l'applaudissement avec quoy elle a esté receüe en cour m'a esté fort agreable. On en escript aultant de Rome,

[1] C'est-à-dire les brouillons, les notes. On sait que le mot *plumetif* (aujourd'hui *plumitif*) désignait le papier sur lequel on écrivait les notes d'audience destinées à préparer le jugement définitif.

[2] Empruntant une note au fascicule XIV des *Correspondants de Peiresc* (*Samuel Petit*, p. 60), je redirai : « Jean Passerat, né à Troyes en 1534, mort à Paris en 1602, est trop célèbre à la fois comme poète, comme érudit, comme professeur, pour que je ne me contente pas de saluer, en passant, sa triple renommée. »

[3] Dans la lettre de S. Petit à Peiresc à laquelle se rattache la note que je viens de citer, lettre datée du 28 septembre 1634, on lit ceci : « ... avant lequel [retour] je me seray entretenu, Dieu aydant, avec Mr Morel, qui est maintenant à Francfort, touchant le Plaute de Passerat ». Le Morel nommé en cette phrase était Charles Morel, imprimeur du roi, fils de Claude, aussi imprimeur du roi, et petit-fils de Frédéric, qui fut également imprimeur du roi. Voir sur cette dynastie d'imprimeurs le tome I, p. 117.

[4] Sur les relations de Samuel Petit avec le cardinal Bagni, voir le fascicule XIV des *Correspondants de Peiresc*, p. 20, 21, 32, 36, etc.

et s'il peult vivre, j'estime que son merite est pour le porter au supreme degré d'honneur, où sont portez les gents de son merite et de la condition où il est parvenu. Celle de Mr nostre Archevesque m'est bien aussy venue à souhaict; je ne suis marry que de ce qu'il quitte nostre pauvre église, laquelle s'en seroit bien ressentie s'il y eust demeuré un peu davantage. Mais ce qui diminüe bien nostre joye est de voir que la maladie nous descrie, en sorte qu'il ne fault pas esperer qu'ils veuillent passer en ce païs en prenant la routte de Rome l'un et l'aultre où je crois bien qu'ils ne tarderont pas d'aller et que cela nous ostera les moyens de les voir en passant de pardeça, comme nous en eussions faict sans doubte.

Pour le surplus de voz lettres, ce n'est pas là seulement qu'il se parle des miracles du cardinal de Berule[1]; on luy a faict et rendu des vœux à Aix, bien que sans l'ozer nommer ne divulguer, dont il se prepare des verbaux d'importance, mais que la maladie presente, qui s'estoit jettée dans l'oratoire, soit hors de la ville, comme elle n'est plus en cette maison là.

Puis que l'edition des œuvres de feu Mr de Malherbe est si preste de sortir au jour[2], j'estime qu'il sera bon de l'attendre, car aussy crois-je bien qu'elle ne tardera pas d'estre debittée, et possible nous espargnera elle de la peine de bailler des pieces recueillies de longue main, que l'on aura possible eües de pardelà meilleures ou retouchées par l'autheur, et nous serons plus asseurez de ce que nous pourrons fournir de nouveau s'il y a rien qui le vaille. Je suis bien aise que Wostreman[3]

[1] Pierre de Bérulle était mort subitement, en disant la messe, le 20 octobre 1629. Plusieurs le regardèrent comme un saint.

[2] Les poésies de l'ami de Peiresc, qui n'avaient point été réunies de son vivant, parurent pour la première fois en 1630, in-4°, sous ce titre : *Les Œuvres de messire François de Malherbe* (Paris, Ch. Chappelain). Cette édition fut donnée par le cousin du poète, poète lui-même, Fr. Arbaud, sieur de Porchères.

[3] Lucas-Émile Vorsterman, né à Bommes (Pays-Bas) en 1595, inscrit sur les registres des bourgeois d'Anvers le 28 août 1620, cultiva l'art de la gravure sous la direction de Rubens et devint l'un des principaux interprètes de l'œuvre de l'illustre maître : la *Descente de croix*, la *Bataille des Amazones*, *Suzanne*, etc., sont des œuvres de premier ordre. Il grava pour Rubens les deux camées à peu près découverts par Peiresc, celui de la Sainte-Chapelle et celui de Vienne.

se soit trouvé là pour tailler son portraict[1] et vouldrois bien que Cramoisy luy eust faict tailler celuy de feu Mgr le garde des sceaux du Vair[2], ne doubtant pas aussy qu'il n'en fasse d'aultres editions, où il seroit bien employé. Je serois bien aise de sçavoir ce que coustent de telles planches, et crois que Mr l'Evesque de Lisieux[3], qui a l'original du dernier portraict qui en fut faict de la main de Porbus[4], ne refuseroit pas de le prester à si bonne occasion. Pour les images qu'il tient en vente, vous m'avez faict plaisir singulier d'achepter cez beaux portraicts d'hommes illustres. Mais pour ce qui est des desseins de Mr Rubens, où il va tant d'argent, il n'y a poinct de mal d'avoir différé à un aultre temps, qu'il fauldra faire le recueil bien entier et bien assorty, pour le mettre en libvre. Je vouldrois qu'il luy eust prins fantaisie de graver comme cela les tableaux du dict sieur Rubens de la Galerie de la Royne mere. Les desseins primitifs que Mr de St Ambroise[5] a par devers luy viendroient bien à propos à cela, et la Royne en feroit, je m'asseure, la despence plus volontiers que l'on ne pourroit penser. En la derniere

Vorsterman habita quelque temps l'Angleterre et la France. De retour à Anvers en 1631, il y mourut en 1667. Voir sur ce grand artiste le *Pierre-Paul Rubens* de M. Ruelens, 1877, p. 87-98.

[1] M. Ludovic Lalanne a publié dans le tome I des *Œuvres complètes de Malherbe*, à la suite de la *Notice biographique*, une excellente étude sur les *Portraits de Malherbe*. J'en détache ces lignes (p. CXXVII): «C'est le portrait fait pour Peiresc [par Daniel Dumonstier] et représentant Malherbe à l'âge d'environ cinquante-trois ans, qui fut gravé après sa mort, d'abord par Vorsterman pour orner la première édition de ses œuvres (1630), puis par Briot. Ces deux gravures, fort belles, ont servi de types à cette multitude de portraits de toute grandeur publiés depuis le XVIIe siècle, et qui, altérés successivement, ont fini par devenir complètement méconnaissables. Le portrait qui accompagne notre édition est une reproduction fidèle de la gravure de Vorsterman.»

[2] Sur les portraits de Guillaume du Vair, voir la *Liste de portraits des François illustres* dans le tome IV du recueil Lelong-Fontette, p. 278. Un des plus remarquables portraits du grand ami de Peiresc est celui de Finsonius (Louis Finson, de Bruges), gravé par Cundier en 1724.

[3] Guillaume Alleaume, neveu et successeur sur le siège de Lisieux de Guillaume du Vair (1622-1634). Voir sur ce prélat le tome I, p. 201.

[4] Franz Porbus, dit le Jeune, naquit à Anvers en 1570 et mourut à Paris en 1622. Le Musée du Louvre possède, entre autres belles toiles de ce peintre, le portrait dont il est ici question.

[5] Sur Claude Maugis, abbé de Saint-Ambroise de Bourges, voir le tome I, p. 732.

lettre que je receus de Mr Rubens, il tesmoignoit desirer de voir cez petits supplements des Anecdota de Procope dont le sieur Bosweld luy avoit faict grande feste[1]. Si j'en eusse eu icy ce que j'en avois retenu sur mon exemplaire, je luy en eusse envoyé coppie et pense que vous ferez bien de la luy envoyer, pour luy en faire passer l'envie au cas qu'il ne l'eust encore eüe. Il me laisse encores quelque esperance de repasser en Italie, et de se laisser voir icy comme il m'avoit cy devant promis[2], et crois qu'il l'eusse bien plus asseurement faict que Mr de Thou, s'il eust passé à 30 lieües d'icy. Mais je n'estois pas digne de ce contentement, non plus que de celuy que j'eusse eu si Mr de Thou nous eust honoré de sa visite en ce lieu cy. J'ay apprins fort volontiers ce qu'il vous plaict m'escrire de l'arrivée en bonne santé des sieurs Gobert et le Jeune, dont j'avois bien esté en peine, et leur sçay bien bon gré de tant de bonne volonté qu'ils vous ont tesmoigné d'avoir encores pour moy. Le sieur Gobert m'avoit commancé des plans et desseins de certaines fabriques[3] antiques, enclavées dans nostre Palais d'Aix, où il manquoit encores la principale piece qui estoit de l'elevation en perspective de toute la fabrique d'une seule veüe, laquelle il me promit de faire à sa premiere commodité sur les plumetifs qu'il en a retenus[4]. Je vouldrois bien qu'il le fit, et s'il vous revient en rencontre ou que le puissiez envoyer querir, vous m'obligerez grandement de l'en semondre et plus tost luy offrir quelque escu, afin que le reste du travail que

[1] Lettre déjà citée, du 9 avril 1629, d'après le recueil d'Émile Gachet où le texte est publié (p. 232-234) et où la traduction est donnée (p. 235-238). Rubens annonce que le secrétaire Boswel a promis de lui communiquer des fragments de l'histoire anecdotique de Procope, touchant les débauches de Théodora, fragments omis dans l'édition d'Alemanni, «par modestie et par pudeur sans doute, et que l'on a retrouvés depuis et extraits d'un manuscrit du Vatican».

[2] On lit dans la lettre citée à la note précédente (p. 237 du Recueil Gachet) : «Je n'ai point perdu l'espoir d'accomplir mon pèlerinage en Italie ; mon désir ne fait même que s'accroître d'heure en heure, et je vous assure que si la fortune ne me le permet pas, je ne saurais mourir content. Vous pouvez être sûr qu'en allant ou en revenant, mais plutôt en allant, je viendrai vous présenter mes civilités dans votre fortunée Provence, et ce sera le plus grand bonheur qui puisse m'arriver en ce monde.»

[3] *Fabriques*, c'est-à-dire constructions.

[4] *Plumetif* signifie ici croquis, rapides traits de plume.

j'ay de luy sur ce subject qui est grand ne soit pas deffectueux de cette piece, qui est de plus d'apparance que tout le reste. Ils doivent bien loüer Dieu d'estre sortis d'Aix, car la maladie se fourra dans la maison d'où ils sortirent, dans huit ou dix jours aprez leur partement, et ils auroient tant paty et estoient si mal habituez, qu'ils n'en fussent jamais eschappez, les pauvres gents. En un besoing le dict sieur Lejeune pourroit contretirer le dessein dont je vous escrivis quelque temps y a, de la cene representée en forme de cigma en la basse marge d'un Nouveau Testament Grec m[anu]s[crit] de la bibliotheque du Roy. Si ce n'est que le sieur Perdreau peinctre, à qui j'escrivis lors pour cet effect[1], et qui hante fort chez Mr Aubery, l'aye faict luy mesmes, ou faict faire par aultre de ses amys.

Mais j'ay bien de l'obligation au dict sieur Aubery de la double coppie de son registre de Leon X, qui est une grande surcharge aprez une infinité d'aultres obligations dont il m'a comblé en mille façons, avec des livres, papiers et anticailles des plus curieuses sortes que je pouvois avoir, de façon que je suis en toutes les peines du monde à trouver quelque moyen de revanche, et si soubs main vous pouviez descouvrir quelque chose de son goust, soit libvres, ou tableaux ou aultres, vous m'obligeriez infiniment d'y faire employer de l'argent, et le luy faire donner de ma part; j'envoyeray r'affraischir les lettres de credict tout exprez, vous suppliant de croire que vous ne sçauriez me rendre de meilleurs offices, ne plus à mon gré que seroit celuy là, estant descontenancé comme je suis de ne sçavoir comme entrer en quelque partie d'acquittement de si grosses debtes. Que si vous descouvriez aussy que de ce costé de deça il y eust moyen de luy envoyer chose de son goust, vous m'obligeriez bien de m'en advertir.

Au reste j'ay esté scandalizé d'apprendre qu'en l'edition des conciles de France[2], on ayt supprimé et chastré des choses non ignorées regar-

[1] Dans le volume de l'Inguimbertine qui renferme les minutes des Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, on trouve (fol. 201) une lettre du 20 novembre 1629 «à Mr Perdreau, peintre, à Paris».

[2] *Concilia antiqua Galliæ, tres in tomos ordine digesta... opera et studio Sirmondi* (Paris, Séb. Cramoisy, 1629, 3 vol. in-fol.).

dants la grandeur de noz Roys, et aurois bien doubté que cela fust faisable dans les pieces m[anu]s[crite]s dont les originaulx se pouvoient brusler, mais en ce qui se trouvoit ailleurs, je ne trouve pas qu'il soit pardonnable, bien qu'aux m[anu]s[crit]s mesmes, ce soit une espece de sacrilege qui tost ou tard se peult descouvrir et verifier, attendu que souvent on pense avoir des m[anu]s[crit]s uniques dont il se trouve bien des coppies avec le temps. Le bon P. Morin est bien plus loüable de n'avoir rien desguisé de la verité, et me tardera bien de voir son Constantin[1], mais je ne pense pas qu'il y faille penser de cette année si ce n'est par la voye de la mer, et par le destroit de Gibraltare. Veu mesmes qu'on asseure depuis peu que la maladie y a regrillé[2] durant la foire des Roys derniere, aussy bien qu'à Narbonne, ce qui tiendra le monde en deffiance toute l'année, et tant que l'on verra l'air de deça disposé à la contagion. Toutefoys j'ay escript (pour trouver une voye plus briefve) de faire venir un petit ballot de Geneve que Mr Godefroy m'avoit retenu dez l'année derniere, avec charge de le faire emballer, et sceller par dessus de la balle de plomb de la republique de Geneve, et d'y joindre un certificat du dict emballage et scellé, ensemble de son partement pour venir par Lyon sans y estre desballé, et descendre

[1] *Histoire de la délivrance de l'Église chrétienne par l'empereur Constantin et de la grandeur et souveraineté temporelle donnée à l'Église romaine par les rois de France* (Paris, Moreau, 1630, in-fol.). Dans l'*Essai de bibliographie oratorienne*, par le père A.-M.-P. Ingold (Paris, 1882), on lit (p. 113) cette note empruntée aux manuscrits de Batterel : « Le Pape et les Romains furent blessés de ce titre et plus encore de la vignette qui est à la tête, où l'on voit Charlemagne présentant une carte de l'Italie au pape Léon III en lui disant : *Italos parere jubebo*, et la réponse de Léon à qui l'on fait dire : *Tu mihi quodcumque hoc regni.* Ils ne pouvaient non plus digérer ce qu'il dit du baptême de Constantin qu'il met non à Rome et dans Saint-Jean de Latran, mais à Nicomédie. Le cardinal-neveu Barberin lui en fit faire des reproches. Le P. Morin eut beau protester de son dévouement pour l'honneur du Saint-Siège sur lequel il prétendait avoir fait des preuves suffisamment. Les Romains, qui savent mieux que personne de quelle valeur sont les belles paroles, ne se payèrent point de cette monnaie et ne furent pas contents que le P. Morin n'eût promis de satisfaire par des effets et des changements réels à la première édition de son livre, mais cette deuxième édition est encore à faire. »

[2] L'expression *regriller*, pour *redoubler*, *se renforcer*, n'a, ce me semble, été recueillie dans aucun de nos dictionnaires.



IMPRIMERIE NATIONALE.

par la riviere du Rosne jusques à la mer, et puis aller demeurer aux isles de Marseille entre les mains des intendants de la santé et purificateurs[1] de marchandises venants de lieux suspects, aultant de temps qu'il leur plairra, et aprez nous les envoyerons querir là. Si cette voye peut reuscir, je vous prieray de faire venir ce que j'ay à Paris, soubs les mesmes precautions et adresses, mais il fault attendre encores un peu, pour voir comment cecy pourra succeder, car aulcuns m'en blasment desja, comme estant fort dangereux que le tout ne se gaste et qu'il ne s'en perde une partie. Mais encores faut il hazarder quelque chose en la necessité. J'ay veu le roolle des livres de la foire qu'il vous a pleu me retenir, que je trouve choixsis trez tous[2] de trez bonne main, et où il n'y a rien à retrancher, n'ayant pas le Cremonin[3], et pour les aphorismes d'Hippocrate, l'edition d'Elzevir a droict de preferance sur toutes les aultres que l'on sçauroit avoir[4]. Je ne plains que le temps qu'il nous les fauldra attendre; cependant je verrois volontiers un exemplaire de cez deux feuilles in fol° des Additions de Keplerus aux Tables Rudolphines. Car bien qu'elles se gastassent un peu, la perte n'en seroit pas comparable au plaisir de les voir s'il y a rien de notable comme il y a apparance. Et si cette epistre de Keplerus in 4° en vault la peine[5], on l'y pourroit joindre. Je sçaurois volontiers par mesme moyen où va chercher les origines de la Genealogie d'Autriche, cet

[1] Sous le mot *purificateur* Littré n'a cité qu'une phrase de Voltaire. Le mot ne se trouve, du reste, ni dans le Dictionnaire de Richelet, ni dans le Dictionnaire de Trévoux.

[2] Cette sorte de superlatif du mot *tous* n'a pas été indiquée par Littré. Je ne le retrouve pas dans les recueils de ses devanciers.

[3] César Crémonini naquit à Cento, dans le duché de Modène, en 1550, professa la philosophie à Ferrare, puis à Padoue, et mourut de la peste dans cette dernière ville en 1631. Voir sur cet écrivain Bayle (*Dictionnaire critique*), Ginguené (*Biographie universelle*), J. Tissot (*Nouvelle biographie générale*), etc. Dans ce dernier recueil on trouve une ample liste d'auteurs à consulter sur Crémonini. Je ne puis dire lequel des très nombreux ouvrages du philosophe Peiresc avait désiré. Quatre ans plus tard, les Elzevier devaient publier : *Cæsar Cremoninus Centensis de Calido innato, et semine, pro Aristotele adversus Galenum* (Leyde, 1634, in-32).

[4] *Aphorismi Hippocratis. Ex recognitione A. Vorstii* (Leyde, 1628, in-24).

[5] *Ad epistolam Jacobi Bartschii præfixam Ephemeridi anni 1629, responsio de Computatione Ephemeridum* (Sagan, 1629, in-4°).

Octavius Strada [1], et s'il a rien descouvert de nouveau, dont Mr Godefroy et Mr du Chesne seront desja esclaircis, si vous leur en parlez comme je vous en supplie, et de leur en faire mes trez humbles recommandations. Je suis bien aise qu'ayez aussy prins le siege de Grolle, et quand trouveriez ce petit itineraire d'Elzevir Godefredi Hegenitii, etc. 18, qui est au catalogue de Francfort, il n'y auroit poinct de mal [2]. Et le traicté des Schismes (qui est enroollé au mesme chapitre d'Auspourg) in 8°, et le Petronius d'Ant. Gonsal. de Salas, de Francfort 4° [3] avec ce volume Rerum German. Septentrionalium Erpoldi Lindembrogi, ibid. [4] fol° (si ce n'est chose vieille refaicte seulement pour le premier feuillet, comme font souvent cez libraires quand ils ne peuvent s'en deffaire), et les II chroniques de Trithemius [5] de Freherus [6], si c'est aultre chose que ce que nous avons. Monumenta Sepulchralia Brabantiæ de Swertius 8 [7], cet aultre Petronius tant de Loticchius [8] que de Brassianus et aultres, car

[1] *Genealogia et series Austriæ ducum, archiducum, regum et imperatorum a Rudolpho I ad Ferdinandum* (Francfort, 1615).

[2] *Gotf. Hegeniti itinerarium Frisio-Hollandicum, et Abr. Ortelii itinerarium Gallo-Brabanticum. In quibus quæ visu, quæ lectu digna* (Leyde, 1630, in-18).

[3] L'édition de Salas a été surtout appréciée à cause du commentaire que l'on a reproduit dans l'édition du *Satyricon* donnée par Burmann (Amsterdam, 1743, 2 vol. in-4°).

[4] Ce recueil avait paru pour la première fois en 1595 (Hambourg, in-fol.). Une nouvelle édition fut donnée au commencement du XVIIIe siècle : *Scriptores rerum, etc., cum novo auctario, J. Alb. Fabricii* (Hambourg, 1706, in-fol.). Erpold Lindebrog naquit à Brême vers 1540, fut chanoine au chapitre luthérien de Hambourg et mourut le 20 juin 1616.

[5] Les deux chroniques de Jean Trithème, abbé de Spanheim, sont la *Chronique d'Hirsauge* et la *Chronique de Spanheim*. Voir, sur ces ouvrages et sur les autres ouvrages d Trithème, l'excellent article de Daunou dans la *Biographie universelle*.

[6] Marquard Freher a reproduit les deux chroniques de Trithème et sept autres ouvrages de ce polygraphe dans un recueil intitulé *Opera historica* (Francfort, 1601, in-fol.).

[7] Le titre réel de l'ouvrage de Sweert est celui-ci : *Monumenta sepulcralia et inscriptiones Ducatus Brabantiæ* (Anvers, 1613, in-8°).

[8] On lit dans l'*Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins (t. I, p. 204) : «Ce que l'on avoit déjà vu en 1618, on le vit encore en 1629 : deux éditions de notre auteur tout à la fois. Pierre Lotichius prit soin d'en publier une à Francfort chez Wolfgang Hofman en un volume in-4° avec les Commentaires de Joseph-Antoine Gonsale de Solas (*sic*). L'autre a été faite chez Jean Mercier, imprimeur à Genève [par Théodore

on m'a emporté tous ceux que j'avois, tout d'un coup. Et finalement cette Philologia sacra Bartol. Mayeri Lipsiæ 8°[1] à cause de cez vocables Ægyptiens qu'il dict y avoir recueillis. Car je ne pense pas que ce gros volume de Venise fol° des Conclaves soit arrivé à Paris, ni ce Philoponus gr. l. sur la Genese, de Vienne[2], nom plus que cette II partie Annal. Bojorum Andreæ Brumer[3] dont vous m'avez envoyé la premiere que je vis volontiers, ne cez 8 libvres d'Astrologie de Campanella[4] de qui il semble qu'il ne fault rien negliger. Mais quand le Phil. Lansbergius[5] de motu terræ 4° sortira[6], il le fauldra bien voir s'il est possible et si ce ne vous est trop d'importunité, et ce Diarium Joannis Schmidii Norimbergæ 12°[7]. Car pour l'Optat de Mr d'Orleans qui est sur le dict catalogue, je crois bien que vous le nous eussiez envoyé sans attendre que je le demandasse, s'il eust esté achevé d'imprimer, comme il ne l'est pas, ainsin que je l'ay apprins par une lettre que l'autheur m'a enfin escripte aprez sept ou huict moys de silence, à laquelle j'ay creu devoir faire la responce que vous pourrez voir, et puis la faire cachetter et rendre soubs main comme bon vous semblera.

Il me reste encor une priere à vous faire en matiere de livres. C'est

de Juges]. » Jean-Pierre Lotich, professeur de médecine à l'université de Rinteln, mourut en 1669. Voir les éloges donnés au *Pétrone* de Lotichius par Guy Patin dans une lettre à M. de Tournes, marchand libraire, du 1er avril 1657 (édition Reveillé-Parise, t. I, p. 263). Conférez une lettre à Charles Spon, du 7 février 1648 (*ibid.*, p. 375).

[1] *Philologiæ sacræ pars I seu prodromus Chaldaismi sacri* (Leipsick, 1629, in-8°).

[2] *Joannis Philoponi in cap. 1. Geneseos de Mundi creatione libri septem... Interprete Balthazare Corderio, Antuerp.*, etc. (Vienne, 1630, in-4°). Voir sur Balthazar Corder (né à Anvers en 1592, mort à Rome en 1650) la *Bibliothèque des auteurs de la Compagnie de Jésus*, t. I, in-fol., col. 1375.

[3] Voir sur le jésuite André Brunner, notre tome I, p. 86. La première partie des *Annalium virtutis et fortunæ Boiorum* avait paru en 1626. La seconde partie parut en 1629.

[4] *Astrologicorum libri VI* (Lyon, 1629, in-4°).

[5] Philippe Lansberg, mathématicien et astronome, naquit en 1561 dans la Zélande; il mourut en novembre 1632.

[6] Peiresc veut parler de : *Commentationes in motum terræ diurnum et annuum, et in verum adspectabilis cœli typum*, 1629, traduit du hollandais en latin par Martin Hortensius (Middelbourg, 1630, in-4°) et en français par N. Goubard (*ibid.*, 1633, in-fol.).

[7] Le titre complet est : *Diarium historicum* (Nuremberg, 1630). Peiresc attribue au volume le format in-12 ; d'autres lui attribuent le format in-8°.

qu'il vous plaise me faire achepter jusques à quattre exemplaires, si aultant s'en peuvent trouver, d'une petite Bible Hebraïque de Leyden des hoirs de Raphelengius[1], qui est in-18 ou possible plus petite, et se souloit vendre à Lyon jusques à quattre francs piece. Mais il y en avoit des feuilles mal imprimées, dont l'ancre avoit esté mal empreinte. C'est un de mes amys qui en a besoing, lequel je vouldrois bien servir à son goust, s'il estoit possible, et il vouldroit esviter, s'il pouvoit, qu'il n'y eust de cez feuilles ainsin mal marquées; sinon, encores les aymerat-il mieux ainsin que de n'en avoir poinct. Que si Elzevir les a reimprimées, comme je le pense[2], et que l'on tienne l'impression meilleure, il en fauldroit prendre un exemplaire, et les trois aultres, de l'edition de Raphelengius qui est de l'année 370 au compute des rabins. Et s'il ne s'en trouvoit poinct de ladicte edition de Raphelengius, il vaudroit mieux prendre les 4 exemplaires de la recente d'Elzevir. Mais comme ils sont petits, et que c'est pour envoyer ailleurs, on auroit besoing de les recevoir par la poste si faire se peult, les envoyant à diverses foys, soubs des bonnes enveloppes de petit cartoncin, pour les deffendre du vinaigre tant que faire se pourra, et surtout fauldra les faire collationner exactement, qu'il n'y ayt pas de deffectuosité, esperant que dezhorsmais les despesches iront et viendront plus regulierement qu'elles n'ont faict l'année derniere, principalement si on peult venir à bout, comme l'on est aprez, de la translation de la poste ordinaire du costé de Sallon, où Mr le Premier President retiendra les miennes conjoinctement avec les siennes, et les remettra à Mr d'Agut, qui de sa grace a commancé un petit commerce avec moy d'un laquay qu'il m'envoye toutes les semaines jusques à Rians, à jour certain, auquel je luy envoye un des miens, et promet de continüer, tant que nous demeurerons ainsin separez, au moyen de quoy nous n'aurons plus

[1] François Raphelengius, né à Lannoy, près de Lille, le 27 février 1539, mourut à Leyde le 20 juillet 1597. Nul n'ignore que ce gendre et associé de Christophe Plantin fut aussi habile imprimeur que savant orientaliste.

[2] Peiresc se trompait : les Elzevier ne réimprimèrent pas la Bible hébraïque, car on n'en trouve pas mention dans le recueil de l'impeccable M. Alphonse Willems.

à apprehender les inconvenients passez, et fauldra loüer Dieu de ce qui est eschappé, et de ce que nous en sommes quittes à si bon marché, en une telle occasion de temps de malheur, que voz principales lettres sont enfin sorties quoy que tard des barrieres où l'on affectoit de les retenir, et de ce qu'elles sont arrivées en assez bon estat pour s'en contenter, non obstant la formalité du vinaigre, y ayant de l'apparance que nous ne serons plus tant exposez à la discretion des espies et des envies qui ne pouvoient supporter la consolation que nous apportoient en cet exil les lettres de noz amys, et surtout les vostres, sans lesquelles nous ne sçaurions rien qui vaille des choses du monde, et encores moings des livres, nom plus que si nous estions dans les sables de Libye, de ce qu'au contraire bien que nous soyons comme au milieu d'un desert, bien esloignez de tout commerce et communication, voz lettres arrivants nous transportent en un moment jusques au milieu de vostre academie, voire du cabinet du Louvre, qui n'est pas une petite felicité pour ceux qui ayment mieux estre dans une grande tranquilité d'esprit plus tost loing que prez de la Cour, et qui ont neantmoings assez de curiosité pour en apprendre volontiers des nouvelles si certaines comme sont celles qui viennent de vostre main. Le mal est que nous ne sçaurions rendre aulcune revanche, tout estant envieilly et trop desguisé avant qu'il parvienne jusques à nous. Mais ce n'est pas pour le retour aussy que vous distribuez voz bienfaicts à voz serviteurs, et estes accoustumé à vous contenter de leur seule bonne volonté (laquelle ne manquera jamais en nous) aultant que si les effects y estoient joincts, comme nous les y joindrions de bon cœur si nous le pouvions. Il suffira donc à l'advenir d'adjouster sur noz enveloppes un petit mot de recommandation à M^r le conseiller d'Agut, et je prieray M^r Jacquet de les faire mettre soubs l'enveloppe de M^r le premier presidant d'Oppede. Si ce n'est qu'il vous pleut (suyvant la priere que je vous en avois desja faicte) d'y faire adjouster vous mesmes une enveloppe au dict seigneur Premier Presidant, sans vous astreindre à luy escrire pour tout cela, car il ne le trouvera pas mauvais. Que si vous pouviez quelques foys faire mettre entre son enveloppe et la mienne quelque

petit memoire des nouvelles qui se peuvent escrire communement et que Quentin pourroit aller transcrire tous les lundys (en un besoing Mr Gassendy le feroit volontiers pour vostre soulagement tant qu'il sera de pardelà, car sans mentir j'apprehende fort la surcharge de noz importunitez si frequentes, principalement au cas [que Dieu ne veuille] que le mal s'estendit et nous empeschat de rechef de vous pouvoir faire tenir noz lettres, car il ne laisroit pas de continuer tousjours de nous escrire sans regret), cela seroit bien de meilleure digestion[1], et fauldroit cotter au doz du dict memoire que c'est pour estre envoyé à moy, ce que Mr d'Oppede feroit volontiers conjoinctement avec voz pacquets. Mais j'abuse bien de vostre patiance et de vostre desbonnaireté, je vous en crie mercy et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 17 janvier 1630.

Je n'ay pas veu dans toutes voz lettres que vous ayez cotté d'avoir faict rendre les papiers que j'adressois à Mr Guiltard, qui se plaignoit de ne les avoir pas receus, et je crains bien qu'ils ne luy ayent faict faulte[2].

---

XLIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

RÜE DES POICTEVINS PREZ SAINT ANDRÉ DES ARTZ CHEZ Mr DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

Je ne laisray pas eschapper cette commodité sans vous escripre, par l'un des hommes de Mr Aubery qui s'en revenant de Rome a prins la

[1] Littré ne donne aucun exemple de cette locution figurée. En revanche, il cite plusieurs emplois de la même locution en sens contraire, mettant sous les mots *dure digestion* les noms de trois de nos plus grands et plus pittoresques écrivains, le cardinal de Retz, Mme de Sévigné et le duc de Saint-Simon.

[2] Vol. 717. fol. 95.

peine de nous venir voir icy, où il nous a apporté des lettres de Dom du Puy du 1 de ce moys, et de Mr Holstenius du 1er decembre comme il estoit sur son despart pour la Pologne où il s'en est allé porter le bonnet au cardinal Santa Croce[1], s'estant chargé de voir en passant tontes les plus belles bibliotheques qu'il trouvera à son chemin, pour en rendre compte au cardinal son maistre[2], qui est une commission bien à son goust à mon advis, cependant il aura moyen de voir l'empereur[3], comme il desiroit long temps y a, et rapportera sans doubte de belles notices et singularitez de ce voyage nonobstant l'incommodité de la saison qui ne luy nuira poinct Dieu aydant, estant robuste comme il est[4]. Il m'escript un secret, que je ne vous doibs pas taire à vous, pour l'interest du public et pour le vostre particulier, avec priere de ne le poinct reveler à contretemps, s'il vous plaict, à sçavoir qu'il a laissé en depos à Dom du Puy vostre frere touts ses m[anu]s[crit]s avec charge expresse, au cas que Dieu le voulut appeller à soy en ce voyage, de les faire tenir aux amys qu'il a dans Paris, afin qu'ils puissent un jour estre mis en lumiere, ce qui regarde principalement vostre persone, qui ne veillez continuellement qu'à procurer du bien pour le public, et la posterité. C'est pourquoy il importoit que vous en fussiez adverty par moy puis qu'il m'a faict l'honneur de m'en escrire, aussy bien que par le depositaire, qui me mande qu'il est si scrupuleux qu'encor que le fagot luy ayt esté remis sans estre cachetté, avec priere de le visiter, il est neantmoings resolu de n'y poinct toucher pour le luy rendre à son retour, tout pulceau et tel qu'on le luy avoit remis. En quoy l'excez de sa modestie et de son scrupule n'est pas excusable, ce me semble, aussy me suis je resolu de luy escrire par la premiere commodité, en termes couverts, et intelligibles pourtant, qu'il doibt en user avec plus

[1] Antoine de Sainte-Croix, frère de Silvio de Sainte-Croix, archevêque d'Arles, fut gouverneur de Viterbe, accompagna en France, en 1525, le cardinal-légat Fr. Barberini, alla comme nonce à Varsovie en 1627, devint cardinal en 1629, puis archevêque de Chieti et d'Urbin; il mourut le 25 novembre 1641.

[2] Fr. Barberini.

[3] Ferdinand III (1625-1647).

[4] Savait-on que L. Holstenius eût un aussi vigoureux tempérament?

de liberté, puis que c'est l'intention du maistre, et puis pour touts bons respects, il importe que vous sçachiez par le menu en quoy consistent tous les dicts m[anu]s[crit]s et que vous en ayez un roolle que je le prie de dresser pour le vous envoyer, ce qui ne peult jamais nuire ains plus tost servir de beaucoup, et cela n'empeschera pas que luy revenant sain et sauve, comme je le souhaicte de tout mon cœur, et l'espere de la bonté divine, on ne luy rende le tout bien facilement, pour luy mesmes pourvoir à la publication de ce qui luy plairra. Il se promet plus de loisir dans les poesles d'Alemagne qu'il n'y en pourra, je m'asseure, trouver, et de ne pas oublier de nous escrire de cez païs la qui sera vraisemblablement soubs vostre adresse à Paris. Je m'imagine qu'il y trouvera des merveilles. Il a trouvé dans un cabinet d'un gentilhomme curieux dans Rome[1] le fonds d'un vase de verre, où sont representées deux images de mary et femme avec une petite figure entre deux d'un christ qui les couronne l'un et l'aultre avec le mot CRISTVS, et à l'entour est escript LUCIFER VIVAS CUM TUIS FELICITER ZESES SIRTCA[2], ce qui semble à peu prez estre du mesme siecle que mon

[1] Ce gentilhomme était le chevalier Francesco Gualdi, de Rimini, qui avait formé à Rome une collection d'antiquités de tout genre, dans laquelle figuraient notamment divers monuments du moyen âge (voir Battaglini dans *Atti dell' Accad. Rom. di archeologia*, t. I, p. 131, 132). La lettre de Holstenius à Peiresc où est mentionné le vase en question est datée du 5 décembre 1629 (voir *Luc. Holstenii epistolæ ad diversos*, 1817, p. 176-177, avec deux notes du docte éditeur, une sur *Gualdi* [vulgo *Gualdo*, comme dit Boissonade] et l'autre sur l'inscription reproduite par Peiresc).

[2] M. le commandeur de Rossi a daigné me fournir sur ce point les éclaircissements suivants, dont je lui suis d'autant plus reconnaissant que j'ai ainsi la bonne fortune de rapprocher du texte de celui qui fut un des premiers archéologues de son temps le précieux commentaire de celui qui est un des premiers archéologues de notre temps : «Le verre avait été trouvé par Bosio dans les catacombes de la voie Salaria nova, et donné par lui-même au chevalier Gualdi (*Roma sott.*, p. 509; n° III). Le dessin publié par Bosio (*ibid.*) fut reproduit par Aringhi (*Roma subterranea*, lib. IV, édition de Rome, 1651, t. II, p. 265), par Bottari (*Roma sott.*, t. III, pl. CXCVIII) et par d'autres. L'original existe encore aujourd'hui dans la bibliothèque Vaticane; le P. Garrucci (*Vetri*, 2° édit., pl. XXX, 3; *Art. Crist.*, pl. CXCVIII, 3) en a donné un bon dessin. — La lecture de Holstenius n'est pas exacte quant à la série des noms et des paroles de l'acclamation. Le nom SIRTCA qui a été mis par Holstenius à la queue de l'ac-



IMPRIMERIE NATIONALE.

anneau de TECLA, dont il fauldra advertir Monsieur Rigault, et par mesme moyen luy baiser trez humblement les mains de ma part, s'il vous plaict, comme je vous en supplie, et de me tenir à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 21 janvier 1630.

Vous aurez sceu une nouvelle qui aura esté portée, je m'asseure, par courrier exprez, du rapt commis par le chevalier de la Valette[1], vendredy dernier[2], en la persone de la fille du feu presidant Aymar qui avoit esté maistre des requestes[3], petite fille de Mr de Solliers[4], qui fut enlevée en presence de son grand père[5] et de tous ses plus proches parents et de toute la ville de Toullon, qui en est demeurée grandement scandalisée et affrontée[6]. Ayant abusé cette pauvre fille[7] soubs pre-

clamation doit être au contraire placé en tête de toute l'inscription. Elle est adressée aux deux époux SIRTCA, LUCIFER; à chacun desquels on acclame : VIVAS CVM TVIS FELICITER, ZESES. Les deux noms correspondent aux deux têtes représentées dans le dessin sur feuille d'or. Fabretti (*Inscr. domest.*, p. 591) a lu Sirica, jugeant que le T dans les lettres de ce nom est un simple I, dont la barre (*apex*) supérieure aurait été trop allongée. Le P. Garrucci voudrait lire Syrtica. Ce nom est très rare : Sirica, plus usité, est par conséquent plus probable. Il faut cependant avouer que l'artiste a dessiné très nettement la lettre T dans le nom inscrit sur la tête de l'épouse. »

[1] Louis de la Valette, fils naturel du duc d'Épernon, déjà mentionné en ce volume (lettre I).

[2] C'était le 18 janvier. C'est donc bien inexactement que l'événement qui va être raconté est placé au mois d'octobre 1629 par l'auteur des *Remarques historiques et chronologiques sur la baronnie de Châteaurenard*, Joseph d'Aimar, sieur de Brès, fils d'un cousin germain de l'héroïne du récit, *remarques inédites* dont Roux Alpheran possédait une copie qu'il cite dans *Les rues d'Aix* (t. I, p. 281; t. II, p. 531).

[3] Honoré d'Aymar, sieur de Montsallier, président au parlement d'Aix, mort en 1615.

[4] H. d'Aymar avait épousé Éléonore de Forbin Soliès, fille de Gaspard de Forbin, sieur de Soliès (ailleurs Solliers), gouverneur de la ville de Toulon.

[5] François d'Aymar, sieur de Sainte-Catherine, président en la Chambre des comptes et Cour des aides de Provence.

[6] Littré n'a pas indiqué ce sens du mot *affronter*. Je ne le vois pas indiqué davantage dans nos anciens dictionnaires.

[7] Gabrielle d'Aymar, dame de Montsallier, n'avait alors que treize ans, s'il faut en croire son ravisseur (note autographe con-

texte d'aller faire chanter une messe nouvelle, et d'estre la marraine et luy parrain[1], et pour cet effect l'ayant prinse soubs le bras pour l'accompagner tout au premier rang de la compagnie qui estoit grande et honnorable et comme il passoit sur le cay au long du port pour aller à l'Église où se debvoit dire la messe, il traisna soudainement cette damoiselle dans le cahic[2] de sa galere, qu'il avoit apposté[3], et incontinant mit la main à l'espée avec ses vallets, et cria liberté à huict forçats qui y estoient dedans, avec lesquels il gaigna si promtement son navire prest à faire voille, qu'il n'y eust aulcun moyen de le suyvre, et enleva cette pauvre innocente, la plus desolée du monde, qui se voulut precipiter dans la mer une infinité de foys[4]. Ce qu'on a le plus admiré en

servée à la bibliothèque d'Inguimbert, collection Peiresc, registre LVIII, fol. 258).

[1] Roux-Alpheran (*Les rues d'Aix*, t. II, p. 530) parle ainsi de cette messe : « Un ecclésiastique, qu'il [La Valette] avait gagné, vint le prier d'être son parrain à l'occasion de sa première messe qu'il devait célébrer, peu de jours après, dans l'église des Capucins. Le chevalier accepte et témoigne le désir que Mademoiselle de Montsallier soit la marraine ; la famille y consent. »

[2] Dans le XVII^e siècle, le genre ni l'orthographe du mot *caïque* n'étaient déterminés. Si Peiresc écrit *cahic*, d'autres écrivaient *caïc*, d'autres encore *la cahique*. Le *Dictionnaire de Trévoux* donne ces quatre formes : *caïc*, *caïq*, *caïque* et *kaïc*.

[3] D'après Roux-Alpheran (*loc. cit.*), La Valette « pousse brusquement la demoiselle [dans le caïc], s'y précipite lui-même, et malgré les pleurs et les cris pitoyables de sa victime il traverse le port et monte avec elle sur son vaisseau, à la vue des parents et de plusieurs milliers de spectateurs plus stupéfaits encore qu'indignés d'une pareille aventure. »

[4] M^lle d'Aymar ne tint pas longtemps rigueur au coupable. Cependant, dit Roux-Alpheran, « à force de respects, de soumissions et de témoignages de son amour, le chevalier, qui prend dès lors le titre de marquis de la Valette, adoucit peu à peu le cœur de la belle Gabrielle de Montsallier, et la fait consentir à lui accorder sa main. Le vaisseau qui les portait relâche à l'île de Saint-Pierre, voisine des côtes de Sardaigne, où la bénédiction nuptiale leur fut donnée, et bientôt après ils firent leur entrée à Venise avec la plus grande magnificence. » Outre le récit de Roux-Alpheran, tiré en grande partie de l'*Histoire de Provence* manuscrite du président Jacques Gaufridi, on peut voir, sur l'audacieux coup de main de La Valette, les *Documents relatifs à l'enlèvement de Mademoiselle d'Aymar* que j'ai publiés dans la *Revue Sextienne* du 15 avril 1884 (p. 49-54), documents extraits du registre LVIII de la collection Peiresc de l'Inguimbertine et qui sont au nombre de quatre : 1° arrêt du parlement de Provence, séant à Salon, rendu contre le chevalier de la Valette et ses complices, le dernier jour de février 1630, sur le rapport du conseiller Honoré d'Agut, le grand ami

cet acte, a esté qu'il avoit esté grandement honoré et familier dans la maison de Mr de Soulliers, où il n'avoit neantmoings jamais parlé deux fois à cette fille, ce qui empesche de croire qu'il en eust peu devenir amoureux, comme en effect elle n'est gueres belle[1]; il croid avoir faict un grand buttin et se trompe, car elle n'a pas plus de 200 lb. (libvres) vaillant[2], encores que le bruict fust de plus de 200 mille escus, de sorte qu'il se trouvera bien loing de son compte, dans sa vaste ambition qui englouttiroit des empires entiers[3].

---

XLIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Pour ne pas laisser eschapper une si bonne commodité que celle cy, bien que possible un peu longue, du voyage de Mr Marchier, vers Mgr le Cardinal de Lyon, j'ay voulu vous faire ce mot pour vous asseurer tousjours du trez humble service que nous vous avons voüé à si juste tiltre. Je ne vous diray pas des nouvelles de deça, où il n'y a rien de digne de vostre entretien, et que je ne face scrupule de vous mander, pour n'augmenter les desplaisirs que vous avez eus, je m'asseure, de la desolation de nostre pauvre ville, qui commençoit un peu à respirer quand le mal a recommancé d'y faire de nouveaux progrez, au retour des convalescens, et qui pix est, nous craignons bien que ceux de Marseille ne soient enfin affligez comme les autres, la terreur y

de Peiresc; 2° quelques lignes du ravisseur demandant à un jurisconsulte son avis sur l'affaire; 3° consultation délivrée à Paris par ledit jurisconsulte, nommé Cornouailhe; 4° observation du chevalier en réponse à cette consultation.

[1] On voit que Peiresc n'est pas d'accord, sur ce point, avec les auteurs d'après lesquels Roux-Alpheran attribue une incontestable beauté à Mlle d'Aymar.

[2] Peiresc a écrit *200 livres* seulement, mais il a oublié d'ajouter le mot *mille*, et il s'agit évidemment ici de 200,000 livres réelles opposées aux prétendus 200,000 écus.

[3] Vol. 717, fol. 100.

estant incroyable depuis trois jours qu'il y a eu quelques suittes d'un accidant fort suspect advenu depuis trois semaines. J'estois sur le poinct de vous prier de hazarder mes livres à Lyon soubs l'adresse d'un marchand qui se chargeoit de les faire conduire par le Rosne, avec de grandes precaultions. Mais il fauldra avoir encor un peu de patiance, et voir si Dieu vouldra permettre que le mal de Marseille se puisse estouffer en sa naisçance comme on le peult esperer mieux que de celuy d'Aix, à cause qu'il y a plus de practique aux purifications des persones et choses infectées. Je crois que vous aurez maintenant receu le coffre de Mr de Thou et celuy de Mr Aubery, et afforce lettres miennes, quoy que bien envieillies par divers evenements dignes de quelque compassion; c'est pourquoy je finiray par mes prieres à Dieu, pour vostre conservation et de tous les vostres, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Boisgency, ce 22 febvrier 1630[1].

---

XLV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 20 mars où j'ay esté bien estonné de ne poinct trouver de mention de je ne sçay combien de miennes lettres que je vous ay escriptes en responce de toutes les vostres, lesquelles par la designation qu'il vous plaict m'en faire semblent estre toutes venües seurement, bien que la pluspart hors du temps ordinaire qu'elles pouvoient estre par les chemins, de sorte que si les miennes ne sont tout à faict perdües, ce que j'ay peine de croire, elles ne vous pourront pas

[1] Vol. 717, fol. 101.

arriver meshuy, sans avoir perdu le plus grand avantage qu'elles pouvoient avoir, si elles eussent peu parvenir aussy fraisches qu'elles debvoient entre voz mains. Que si elles s'estoient perdües, la perte n'en sera pas grande pour vous, au contraire elle vous sauvera bien de l'ennuy et de l'importunité, à lisre des discours qui n'estoient que trop prolixes, et possible trop importuns. Le regret que j'y debvrois avoir seroit que cela ne vous eust fait prendre plus mauvaise opinion de moy qu'il ne fauldroit, et comme je meriterois, si j'avois commis un si grand manquement que de ne vous rendre mes debvoirs en temps et lieu, et la correspondance qui appartient à tant de surabondante courtoisie dont il vous plaict me combler à touts moments. Cependant l'homme de Mr Aubery m'a apporté une bien agreable nouvelle qu'il apprint à Lyon du sieur Vidault, à sçavoir que le coffre de Mr de Thou estoit arrivé à Paris, ce qui m'oste d'une grande peine où je debvois estre jusques à ce que cela fust arrivé chez luy. Le mal est qu'il n'y aura pas trouvé tout ce qu'il avoit recueilly en Levant, dont il m'est demeuré en main plus de pieces qu'il ne falloit. Mais ce ne sera pas Dieu aydant en pure perte. Au contraire je commence à songer de luy en faire la restitution ainsin que de raison, mais j'y auray cependant prins quelque petit usaige, et sa privation aura en quelque façon servy jusques à present de punition du tour qu'il nous avoit fait de ne pas passer par icy. Vous y aurez trouvé vostre extraict du concile et le m[anu]s[crit] des Eclogues de Polybe[1] et aultres avec quelque aultre chosette, où je vouldrois bien que vous eussiez trouvé quelque piece de vostre goust.

Pour responce à la vostre, je vous remercie bien humblement des nouvelles du passage de Mr Holstenius par Vienne; il me tarde bien d'apprendre qu'il soit de retour en bonne santé, ce qui ne sera pas sans avoir fouillé bien avant, et rencontré de grandes singularitez dans cez bibliothèques plus celebres où il faisoit estat de passer. J'ay veu ce cahier qu'il vous a pleu m'envoyer du pretendu fragment de Tertullian,

[1] Ai-je besoin de dire que le mot *églogue* est pris ici dans le sens primitif de pièces choisies, le mot étant venu d'ἐκλέγειν, *choisir?*

que l'on ne m'a pas encore envoyé du costé de Rome, et crois comme vous qu'il n'y a gueres de rapport de cela avec ce qui est de cet autheur. Celuy qui l'a mis au jour n'a pas ce genie qu'il fauldroit avoir pour manier de telles choses, mais il fault encores sçavoir quelque gré de la bonne volonté. Tousjours la piece, de qui qu'elle puisse estre, meritoit de n'estre pas supprimée.

J'ay bien de l'obligation à Mr d'Aubray de se souvenir de son serviteur si inutile, et de s'estre voulu charger de cez beaux cahiers, et de cez roulleaux. Dezhormais je pense qu'il y aura plus de moyen de faire venir quelque chose, pourveu que le mal de Marseille ne fasse du progrez ailleurs comme l'on s'en garde tant qu'on peult, car Mr d'Agut a faict venir de Lyon une balle de livres où il y a quelque fagot pour moy, laquelle les intendants de la santé promettent de luy faire dellivrer bien tost, et si cela reuscit, les miennes pourront venir, et cependant gaigner le temps du chemin de Paris à Lyon, où je vous prie de les adresser à vostre commodité, comme de coustume à Mr Cardon qui n'a poinct eu de mal chez luy, où nous les envoyerons prendre possible plus tost que nous ne pensions, ou au sieur René Gays marchand demeurant en rüe longe; il fauldroit faire apposer sur l'emballage les bulles ou seaux de l'hostel de ville de Paris, et en un besoing du petit Chastellet, et avoir des certificats en bonne forme, sceillez des mesmes seaux, pour l'asseurance du jour de l'emballage et chargement à Paris, et un billet des fermiers pour empescher que rien ne s'ouvre à Lyon, dont on prendra certificat au dict Lyon, afin qu'en bruslant icy les enveloppes de Paris aprez deüe recognoisçance des seaux, on puisse avoir quelque grace et remise des rigueurs des quarantaines et purifications. Il fauldroit payer là les droicts à Mr Charlot, comme j'ay faict aultres foys, et retirer son billet[1]. Et pour les lettres, j'espere aussy que dezhorsmais il n'y aura plus tant de desordre aux commodités ordinaires, et pour les extraordinaires, elles se vont fort rendre frequentes, car nous avons à cette heure icy le grand chemin de la cour à Rome, pour touts ceux qui veullent toucher

[1] Ce passage, depuis les mots : *ou au sieur René Gays*, est une addition marginale.

à Tollon, et qui ne peuvent passer que dans cette petite vallée, et à la porte de ce village. Cette despesche s'en ira par le sieur Aycard de Toullon [1], qui s'en va en cour et m'a faict advertir à ce matin qu'il debvoit passer par icy sur le disner. C'est un des honnestes hommes qu'il y ayt en toute cette province, et grandement curieux, lequel sera bien aise, je m'asseure, de vous aller voir s'il va jusques à Paris; sinon, il vous y fera tenir mes lettres, soit de Lyon, ou de la cour; il a de bonnes correspondances en Constantinople, à Smyrne, et quasi par tout le Levant, comme par toute l'Italie. Je m'asseure que Mr de Thou prendra plaisir de le voir et d'acquerir un tel serviteur, aussy bien que vous aultres, Messieurs. Nous n'avons pas veu Mr de Barclay [2], encor que l'homme de Mr Aubery dict qu'il s'estoit chargé de voz lettres. J'entends qu'il est passé fort opportunement par le Piemont avec le Nonce Pancirole [3]. J'auray un extreme regret de ne voir Mgr le cardinal Bagny, s'il passe par le Piemont comme il y a grande apparance dans cez conjonctures presentes. Au reste je plains bien Mr Rigault de n'estre sorty deffinitivement de son affaire, mais encores y a-t-il de quoy le consoler d'avoir cependant le possessoire. Je plains bien davantage le pauvre Aubery,

[1] Aycart fut un des plus actifs correspondants de Peiresc. On n'a pas moins de 220 lettres de ce dernier à son ami de Toulon dans le premier registre des minutes de la bibliothèque de Carpentras. Le nom d'Aycart figure souvent dans le petit recueil des *Lettres inédites de M. de Peiresc communiquées à M. Millin par M. Fauris de Saint-Vincens, correspondant de l'Institut* (Paris, 1815, in-8° de 56 pages, extrait du *Magasin encyclopédique* de septembre 1806), et aussi dans un autre recueil complémentaire intitulé : *Lettres de M. Fauris de Saint-Vincens, correspondant de l'Institut, à M. A.-L. Millin... sur des lettres inédites de Peiresc* (Paris, 1815, in-8° de 211 pages, extrait du *Magasin encyclopédique* de mai 1815.) Voir notamment, dans ce dernier recueil (p. 201), l'éloge fait par Peiresc à Thomas d'Arcos, le 20 mai 1637, «du bon M. Aycard de Toulon», à propos de la mort de leur ami commun, arrivée le 1er mai 1637.

[2] L'abbé Guillaume Barclay, fils du célèbre écrivain Jean Barclay. Le père et le fils ont été souvent mentionnés dans le tome I.

[3] Jean-Jacques Panciroli, fils d'un tailleur d'habits, selon le *Naudæana*, naquit à Rome en janvier 1587 et mourut dans cette ville le 3 septembre 1651. Il fut successivement avocat en cour de Rome, majordome du cardinal François Barberini, patriarche de Constantinople, nonce en Espagne, ministre secrétaire d'État d'Innocent X. Urbain VIII le créa cardinal le 13 juillet 1643.

puis qu'il a perdu tout à faict son affaire; il est si modeste qu'il n'a pas voulu m'en faire ment[ion dans][1] ses lettres comme vous pensiez.

Nous n'avons pas icy des nouvelles à vous dire en revanche des vostres. Car il ne se parle que de la galere Pernone[2] que Mr le General[3] a destinée au voyage d'Italie, laquelle s'appreste fort, mais de huict jours elle ne sçauroit partir. Cependant Mr l'Ambassadeur[4] aura tout loisir de venir avec Madame sa femme, par terre, comme on dict, car il n'a pas sceu passer plus oultre que Grenoble où il se trouva indisposé, et fut constrainct de rebrousser chemin, et s'en aller rendre à Tarascon où Madame[5] l'attendoit avec tout son train. Il y a grande foulle de gents à Tollon, jusques à des seigneurs Anglois, qui pensent pouvoir passer en Italie avec cette galere, mais il en fauldroit plus de trois pour lever tout. On doubte bien encores s'il ne trouvera pas bien de la difficulté d'estre receu en ce païs là, et possible luy sera ce grande grace de passer par la quarantaine. A Barcelone il n'y a que 16 galeres assez mal en ordre pour le voyage de l'Infante, et dix aultres qu'on y attendoit de Cartagene, qui ne sont pas plus lestes, de sorte qu'on n'a pas grande peur de ce costé là. Il n'y a que la maladie qui tient tout le monde en suspens. Je viens d'apprendre qu'on se doubte que dans Cassis[6] il n'y ayt eu 2 ou 3 accez. Si cela est, le peu qui restoit de commerce est tout à faict ruiné, pour longtemps. Dieu veuille avoir pitié de son pauvre peuple, et nous tenir tous en sa sainte garde, et avec ce vœu je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 29 avril 1630.

[1] Déchirure du papier.

[2] Ce nom était-il emprunté à celui de d'Épernon?

[3] Le général des galères.

[4] Il s'agit là, non de notre ambassadeur à Rome, lequel était alors Jean Galard de Béarn, comte de Brassac, mais bien d'un des frères de Sully. Voir, outre la note suivante, la note 1 de la page 246.

[5] Philippe de Béthune, comte de Selles, de Charost, etc., avait épousé en secondes noces (novembre 1608) Marie d'Alègre, veuve de Jean de Sabrevois, baron de [Bethomas, fille de Christophe d'Alègre, marquis de Saint-Just, et d'Antoinette du Prat.

[6] Commune du dép^t des Bouches-du-Rhône, sur la Méditerranée, arr^t de Marseille, c^on de la Ciotat, à 12 kil. de cette ville.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Mon frere est à Salon. S'il se rencontroit commodité extraordinaire pour m'envoyer les medailles de Mr Aubery, vous m'obligeriez particulierement. Je desirerois bien aussy par les premieres commoditez, soit ordinaires ou extraordinaires, quelques exemplaires de la petite Bible Hebraïque sans poincts de Raphelengius que je vous avois cy devant demandée avec tant d'instance pour quelques amys qui l'attendent en grande impatiance. Je vous en avois demandé jusques à quatre exemplaires si tant s'en pouvoit avoir de bien complets et de bien nets. S'il ne s'en trouve plus de celles de Raphelengius, et que Elzevir l'eust refaicte, il se fauldra contenter de cez dernieres, mais les premieres seroient possible plus au goust de ceux qui les veullent. Elles sont en deux petits volumes in 24 de l'an 370 du petit Compute des Juifs, qui est l'an 1610 si je ne me trompe, à Leyden [1].

---

XLVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je viens d'apprendre avec un grand contentement que mon frere, qui s'estoit trouvé porté pour affaires domestiques sur la frontiere du Daulphiné, s'est laissé emporter jusques à la Cour, d'où il aura moyen de vous sallüer d'un peu plus prez que d'icy, et avec moings de danger de voir perdre ou retenir ses lettres, comme nous sommes encores icy en doubte si celles que nous vous avons envoyées seront tout à faict perdües (puis que vous ne nous en accusez poinct la reception) ou seulement retenües, dont il se pourra informer par les chemins qu'avoit tenu un homme qui s'en estoit chargé, dont nous n'avons poinct eu de nouvelles, ne l'un de noz parents, le sieur de Meaulx [2], qui l'avoit envoyé exprez

[1] Vol. 717, fol. 103. Voir à l'*Appendice*, seconde partie, n° V, une lettre de Jacques Dupuy à Peiresc du 20 mai 1630.

[2] On ne trouve aucune lettre adressée à ce parent dans les registres des minutes conservés à Carpentras.

pour lever un office de sa maison. En quoy il a receu un notable interest, pour n'avoir eu ses permissions à temps pour payer le droict annuel, et Dieu sçaict s'il n'aura pas bien de la peine à sauver son office s'il estoit venu faulte de cet homme, ne sçaichant s'il est mort par les chemins, ou s'il a prins aultre routte par desbauche avec les trouppes qui alloient lors par païs, ou qu'est ce qu'il est devenu. Et le mal est qu'il estoit saisy des resignations et provisions originelles du devancier, et de quelques despesches nostres que j'avois creu luy pouvoir confier plustost qu'à la poste, au temps où nous estions encor alors. Ce vous seroit bien de l'importunité saulvée, si cez lettres estoient perdües tout à faict, mais ce me seroit bien de la mortification à moy qui avois tasché de correspondre au moings mal qu'il m'avoit esté possible à voz honnestetez, et au moings de vous tesmoigner combien nous nous en recognoissons redevables. J'y avois mesmes adjousté des petits desseins et memoires tels que l'incommodité du lieu où nous sommes nous pouvoit fournir, quelqu'un desquels se feut possible rencontré de vostre goust. En une chose certainement je puis avoir failly, dont je me promets neantmoings que vous ne laisrez pas de m'excuser, c'est que je vous deubsse avoir escript souvent par la voye de la poste plustost que par des personnes particulieres, mais ce n'a pas esté sans juste occasion, comme vous le sçaurez quelque jour plus à plain. Cependant puis que nonobstant de tels deffaults, sujets à si mauvaise interpretation, vous n'avez pas laissé de nous tenir tousjours pour voz serviteurs, sans revocquer en doubte ce qui estoit de nostre fidelité, comme nous le pouvons comprendre par voz dernieres lettres qui sont du 20 mars, et par aultres de noz amys qui l'ont ainsin apprins de vostre bouche, il fault que vous ayez bien bonne opinion de nous, et meilleure que nous ne meritons, et que nous advouions qu'il n'y a pas d'honnesteté comparable à la vostre, ne d'obligation de serviteur pareille à la nostre en vostre endroict. Aussy le tesmoignerons nous tant que nous vivrons, en toutes les meilleures façons qu'il nous sera possible, mais je vouldrois bien que ce fust principalement en vous bien servant. Que si par malheur toutes noz principales despesches estoient absolument perdües,

dont j'attendray impatiemment d'estre esclairez par mon frère, il fauldra voir d'en refaire ce que nous pourrons, et à tout le moings vous envoyer le duplicata que j'ay retenu des desseins, et de quelqu'un des cahiers qui y estoient joincts. Pour les aultres, il n'y auroit pas tant à regretter, et j'ose bien croire qu'il en pourra estre eschappé quelqu'une, quand ce ne seroit que celle dont Mr Marchier s'estoit chargé.

Au surplus, nous n'avons pas à present rien qui vaille la peine de vous estre envoyé à nostre grand regret. J'eus dernierement un pacquet de Rome où je trouvay un exemplaire du Porphyre de Mr Holstenius qui est une bien digne piece de ce personage[1]; il y avoit encores un Kalendrier m[anu]s[crit] turquesque lequel j'avois aultre fois envoyé à feu Mr Aleandro, que le cardinal Barberin a faict recouvrer des mains d'un Maronite qui se l'estoit approprié, et me l'a faict renvoyer, mais j'ay esté estonné d'apprendre par la mesme despesche qu'il ne s'est trouvé persone dans Rome qui l'aye sceu deschiffrer, et me prie t'on d'en envoyer une version, que nous luy pourrons fournir possible quelque jour. J'ay eu par mesme moyen le pretendu fragment de Tertullian, dont je vous escrivis dernierement, sur ce que m'en aviez envoyé, que mon advis ne s'esloignoit pas du vostre. Je viens d'apprendre tout presentement qu'il est arrivé à Cassis une barque de Rome chargée de 53 caisses toutes remplies de statües et aultres marbres et antiquitez, et de quelques excellents tableaux que le sieur Vignon[2] y est allé achepter pour Monsieur frere du Roy, ayant prins grand plaisir d'entendre que ce prince n'aye pas encores perdu ce goust tout à faict comme l'on avoit voulu dire, car cela pourra saulver quelques jours d'excellentes singularitez du temps passé, qui seroient peries comme tant d'aultres à faulte

[1] *Porphyrius de vita Pythagoræ; ejusdem sententiæ ad intelligibilia ducentes; de antro nympharum. Luc. Holstenius lat. vertit, dissertationem de vita et scriptis Porphyrii et ad vitam Pythagoræ observationes adjecit.* (Romæ, typis Vaticanis, 1630, in-8°.)

[2] Claude Vignon, né à Tours vers 1593, mourut à Paris le 10 mai 1670. Il devint membre de l'Académie de peinture en 1651. On possède à Carpentras (registre VI des minutes, fol. 613) quatre lettres de Peiresc à «M. Vignon, peintre du roi à Paris», écrites, une de Belgentier le 16 janvier 1630, trois d'Aix le 10 avril 1633, le 27 juin et le 18 juillet de la même année.

de Grands qui en voulussent faire cas en ce Royaulme. Ceux de cette barque disent que les galeres de Mr l'Ambassadeur avoient esté rebuttées à Genes, et qu'elles n'estoient pas encor arrivées à Ligourne.

Messieurs des contes ont enfin quitté la ville de Toullon, et en partirent en corps sammedy dernier, pour se retirer à Brignole où ils ont esté fort favorablement receus. On attend en revanche Mr de Guise dans Tollon au premier jour, Mr le General des galeres y est desja arrivé. Voila toutes noz nouvelles, si ce n'est un bruict sans autheur, que les Hollandois ont prins Fernambuc[1] au Bresil, et qu'il descend de la cavalerie vers Nice. Nostre pauvre ville d'Aix est entrée en sa premiere quarantaine de purification puis le 27me du moys passé. Marseille a eu 2800 personnes attaintes durant le moys de may, et dont il en est mort 1500; 300 en sont hors de danger, et les autres sont encor à la mercy de Dieu. Le pix est que le mal a saisy jusques à 60 bastides de leur terroir, encores que l'ordre soit beaucoup meilleur dehors que dedans la ville. Dieu par sa misericorde veuille se contenter de ce qu'il y a eu jusques à present, et sur ce vœu je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obéissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 3 juin 1630.

Mes trez humbles recommandations, s'il vous plaict, à Mr du Puy vostre frere, et à tous les bons seigneurs et amys de l'Academie.

Mr Fabrot vous sallüe trez humblement, et escrit un mot au sieur Cramoisy pour son Theophile, dont nous n'avons jamais veu seulement une espreuve depuis si longtemps. Vitray a un peu de tort de vous avoir si mal tenu parole[2].

[1] Pernambouc, vulgairement Fernambouc, chef-lieu de la province du même nom, est un port sur l'Atlantique, à 1,900 kilomètres nord-est de Rio-Janeiro.

[2] Vol. 717, fol. 105. Voir à l'*Appendice*, seconde partie, n° VI, une lettre de Dupuy à Valavez, du 25 juillet 1630.

XLVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Aprez avoir esté assez longtemps sans avoir de voz lettres, j'ay eu quasi tout d'un coup trois despesches du 2 avril, 10 et 20 may, accompagnées de plusieurs belles curiositez, mesmes de la relation de Fernambouc, que les advis de Barcellonne desguisoient tant qu'ils pouvoient. Les deux premieres m'ont esté envoyées de Sallon tant par le filz de Mr le conseiller Olivier que par Mr d'Aubray, qui y est arrivé en bonne santé et s'est reservé les roulleaux et cahiers, qu'il vous a pleu luy mettre en main. Attendant si ma santé me pourroit permettre de monter à cheval pour luy aller rendre mon debvoir et les recevoir de sa main, ce que je n'ay encores peu mettre à execution à mon grand regret tant je vaulx peu. Cependant nous avons veu icy Mr de Bethunes[1] qui, à faulte d'autre logis en ce chetif lieu, où il estoit venu prendre son premier giste, nous a faict l'honneur de s'arrester un soir dans nostre petite maison, ce qui n'a pas esté sans parler de Rome et de Mr de Thou dont il tient le merite au plus hault degré de prix qu'il se puisse mettre et non sans juste raison. Il avoit eu en partant de Rome un exemplaire de l'edition des Relations du cardinal de Bentivoglio dont vous me parlez en vos lettres[2], mais on le fit prier de ne le pas laisser voir, et l'eut on bien voulu retirer, à cause de ce qui est eschappé à l'autheur en la relation du faict de Mr le Prince, concernant le mariage

[1] Philippe de Béthune, fils puîné de François de Béthune, baron de Rosni, naquit en 1561 et mourut en 1649. Voir un résumé de ses négociations diplomatiques dans une note du *Recueil Avenel* (t. I, p. 85). La dernière de ces négociations (1629) fut relative à la ligue formée entre la France, le Pape et Venise.

[2] *Relazioni varie fatte in tempo delle nunziature di Fiandra e di Francia* (Anvers, 1629, in-4°). Il y eut une nouvelle édition à Cologne en 1630, in-4°, une autre à Paris en 1631 et une autre encore à Venise en 1633.

du feu Roy[1], et de tout plain d'autres chosettes qu'il vouldroit bien avoir changées, quand ce ne seroit que la mention si souvent reiterée des interestz des deux Couronnes, où il nomme celle d'Espagne devant celle de France, comme il eust deub. J'apprins que le subject de la saisie des Païs bas estoit fondé sur le trop d'estime qu'on y faict des establissements des Hollandois, de sorte que je voys qu'il sera pour s'en trouver en peine et n'avoir contenté ny les uns ne les aultres et luy fauldra faire possible quelque reparation fascheuse. Au reste le livre des observations de Mr Rigault s'estant par hazard trouvé sur une table, Mr de Bethune print grand plaisir d'y lisre l'Epistre liminaire et la preface, et gousta grandement l'esperance que je luy donnois de voir un jour du mesme style l'histoire de la prise de la Rochelle. Il avoit avec luy Mr Marescot[2] et Mr Hardy[3], qui faict particuliere profession de serviteur de Mr de Thou, et un laquay du frère de Mr de Thou qui ne se donna à cognoistre que lorsque tout estoit monté à cheval, car je ne l'eusse pas laissé aller sans un billet.

Nous avions veu à l'advance le sieur Matheo Mileti, lecteur en langue grecque à la Sapience de Rome, qui me dict que le bibliothécaire du Vatican avoit esté changé, et qu'en sa place on avoit estably un P[ere] de l'Oratoire nommé le P. Giustiniano, Grec de Chio, personnage de grande consideration, et que l'on tient pour cardinal des premiers[4], lequel on dict estre fort affable[5]. Mais cela debvoit estre reservé à Mr Holstenius.

[1] *Relazione della fuga di Francia del principe di Conde.* Voir sur toute cette affaire l'*Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. II, 1864, p. 265-324. L'éminent historien cite plusieurs fois la relation de Bentivoglio (notamment p. 280, 282). En cette dernière page il signale ainsi l'enthousiasme du narrateur pour la princesse de Condé : « Les chroniqueurs du temps accordent à la princesse des attraits si irrésistibles, qu tous ceux qui approchaient d'elle en restaient épris. Le cardinal Bentivoglio décrit les charmes de cette blanche et gracieuse figure avec une complaisance qui ferait soupçonner ce prélat un peu mondain de n'avoir pas échappé au péril commun... »

[2] Voir sur Guillaume Marescot le tome I, p. 804, note 7.

[3] Claude Hardy, déjà mentionné en ce présent volume (lettre III).

[4] Le P. Horace Justiniani ne devint jamais cardinal.

[5] *Fort affable!* C'était une réputation usurpée, si l'on en croit deux érudits qui habitèrent longtemps la ville de Rome et qui furent non seulement témoins, mais encore

Et l'eust possible esté sans que cez gens tiennent qu'il iroit de l'honneur de la nation d'y mettre un qui ne fust Italien, ce Grec estant reputé pour Geneuois d'origine, et ayant un proche parent dans Rome Grand Seigneur, qui porta 50 mil escus au Pape en son emprunt. Je veux croire que si Mr Holstenius revient à Rome, il aura plus d'accez que devant dans la Vaticane soubs ce Padre Giustiniano, Grec naturel, et qui ayme la langue grecque, et non seulement luy, mais tous les autres qui seront bien meritants des lettres et particulierement ceux qui seront tant soit peu recommandez de la part du cardinal Barberin de qui ce Giustiniano est fort particulierement chery et porté comme creature immediate.

Je n'ay point eu de lettres de Rome par aulcun de la suitte de Mr de Bethune. J'estime qu'ilz n'avoient pas creu qu'il passast si prez de nous. J'ay esté infiniment ayse d'apprendre l'arrivée du coffre de Mr de Thou, et que vous ayez mis le m[anu]s[crit] grec en si bonnes mains que celles de Mr Grottius. Estant marry qu'il n'y ayt des fragments de l'antiquité plus importants, et plus utiles au public, mais si faudra t'il qu'il y ayt quelque petite chosette qui ne soit pas ainsin ailleurs. J'ay une grande obligation à Mr d'Aubray de la peine et du soing qu'il a voulu prendre de mes papiers et roulleaux, et mesmes des medailles de

victimes des peu libéraux procédés du bibliothécaire du Vatican. Le premier de ces érudits est Jacques Bouchard, qui, dans une lettre du 7 mars 1636, annonce à Peiresc qu'il n'y a pas eu moyen d'avoir les renseignements demandés, car le P. Justiniani «fait justement de cette bibliothèque comme le chien des jardiniers fait des chous de son maître» (fascicule III des *Correspondants de Peiresc*, p. 47); le second est Gabriel Naudé, qui, dans une lettre du 26 mai 1636, complète ainsi les récriminations de Bouchard : «Le père Justinian, qui en a la garde [de la Vaticane], est si difficile et extravagant qu'il vaudroit mieux que la dicte Bibliothèque fût tout à fait fermée... C'est un homme *di poco sonno* qui n'a presque rien veu ni sceu, hors de ce qui est dans la Bible, le Baronius et les Conciles, et qui faict le bigot pour devenir cardinal...» Naudé raconte ensuite avec la verve la plus malicieuse une anecdote qui prouve combien le P. Justinian était peu digne par ses lumières des importantes fonctions qui lui avaient été confiées. Peiresc, en lisant les plaintes et les railleries presque simultanées de Bouchard et de Naudé, dut bien regretter les éloges qu'il avait jadis donnés à l'affabilité du prédécesseur de Holstenius.

Mr d'Aubery dont j'avois eu du regret, comme aussy à Mr de Valbelle d'avoir voulu faire venir mes livres avec ses hardes. S'ils arrivoient à Lyon tandis que mon frere y sera, il l'en soulageroit, car il s'en chargeroit luy mesmes. Et en un besoing ferois conjoinctement apporter celles du dict sieur de Valbelle, s'il estoit demeuré derriere. J'ay bien de l'obligation à Mr de Thou de la protection qu'il a faicte audit sr de Valbelle, et à son retour nous nous efforcerons tous deux ensemble de trouver quelque moyen de servir tous deux (*sic*) si nous pouvons en revanche de tant de bienfaictz.

J'ay grand regret de ne m'estre trouvé à Sallon au premier abbord de Mr d'Aubray pour le servir comme je debvois. Mais à ce que m'en ont mandé quelques uns de ceux de la Compagnie, elle est demeurée fort satisfaicte de son proceddé, et fort disposée de demeurer avec luy en toute sorte de bonne intelligence. Et je crois qu'elle le fera. J'ay eu des petites incommoditez qui ne m'ont pas permis jusques à cette heure de l'aller voir, comme je debvois, mais je ne suis pas encores hors d'esperance d'y pouvoir aller faire un tour dans la fin du moys Dieu aydant, et je n'oublieray pas vos recommandations. Je vous remercie trez humblement des honnestes offres qu'il vous plaict me faire pour le sieur Aycard qui est encor à Lyon, et me mande qu'il pourroit bien avant que s'en revenir aller faire un tour à Paris quasi exprez pour avoir le bien de vous y aller saluer. Il fault que vous acheviez l'accommodement de Mr Rigault puisque ses parties se mettent à la raison, afin que vous luy mettiez son esprit en repos de ce costé là.

Je plains grandement le pauvre Mr Petit de Nismes qu'il n'ayt eu un amy qui vid son ouvrage entier avant que l'avanturer[1], car un peu d'advis pouvoit prevenir bonne partie de ces inconveniants qui s'y rencontrent. Je plains bien aussy Mr Jacquet, et crains que ce changement n'adjouste bien de l'incommodité à nostre commerce, maintenant que nous pensions estre quittes des desordres de la maladie, laquelle a quasi cessé dans Aix et dans Arles, mais faict bien du progrès dans Marseille et Aubagne. L'accident de Cassis avoit esté esludé quelques

[1] Il s'agit là des *Miscellanea* (Paris, 1630, in-4°).



IMPRIMERIE NATIONALE.

jours ou desguisé, mais enfin le mal a esclatté en sorte que tout le monde en est sorty en grand desordre, ce qui a faict grand tort au commerce des Marseillois qui auront peine de trouver ung autre lieu si opportun que celuy là. Si cet arrest du Conseil de Monsieur se peult voir, il sera bon à garder. Je n'ay pas encores leu ces cahiers du Bureau de rencontre, mais puisque vous y trouvez quelque utilité, je n'en doubte nullement. J'attendray la petite bible hébraïque et ne seray pas marry de la relieure parce que ce n'est pas pour moy. Je ne regrette si ce n'est que les parties ne sont pas communément rangées dans ces volumes des Hollandois selon l'ordre des Juifs, comme j'eusse voulu qu'elles fussent pour la commodité de cez gens là. Si mon relieur[1] estoit hors de la ville d'Aix, je les aurois bientost faict remettre à l'ordre qu'ils veulent, mais il n'en sçauroit encores sortir et s'y est maintenu en trez bonne santé graces à Dieu dans nostre maison, où il a de beau loisir de faire bien de la besogne. Je vous supplie neantmoins de prendre les autres deux exemplaires que vous avez laissez chez Drouard ; seulement vouldrois-je, si cela estoit facile, sans gaster la relieure flamande, qu'il vous pleust de les faire descouldre et remettre en l'ordre rabbinesque qui sera cotté au billet cy inclus, et puis y remettre cette bonne couverture de gros vellin qui est propre pour cez pays de Levant où je les veux envoyer, en revanche de la peine que aulcuns de ces gens là ont prinse pour l'amour de moy.

Pour le catalogue de la foire, je suis toujours curieux de le voir, car n'ayant pas le goust si delicat que beaucoup d'autres, j'y trouve toujours quelques chardons supportables à la rudesse de mes levres. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 16 juin 1630.

[1] On lira, dans un des volumes consacrés à la correspondance de Peiresc avec divers, une curieuse lettre adressée de Belgentier à ce relieur, qui s'appelait Corberan, comme nous l'avons déjà vu au commencement du présent volume (lettre III).

Depuis vous avoir escript d'hier au soir, je viens d'apprendre le passage des 24 galeres d'Hespagne qui portent l'Infante Doña Maria, lesquelles abordèrent en veue de Tollon sur les six heures du soir et en sont parties à cette nuict, aprez que dez hier au soir elle sceut, par une chalouppe envoyée jusques à la tour de l'embouschure du port, que les Roynes n'estoient pas à Tollon, comme elles avoient promis de s'y trouver.

Ce 17 juin.

La partie dont vous escrivoit le prieur de Roumoulles estoit pour satisfaire aux livres que vous prenez la peine de faire prendre pour mon compte, ayant creu que les soupçons de la maladie de Marseille et de Cassis pouvoient peult estre laisser du regret au credit des Marseillois qui vous souloient faire fournir de l'argent.

[*A côté de l'adresse.*] J'oubliois de vous dire qu'il ne fauldra pas laisser le Nicephore grec en fin papier tandis qu'il s'en trouvera, puisqu'il vous plaict en prendre le soing[1].

---

XLVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receus hier voz despesches du 10 et 14me de ce moys, avec celles que vous y aviez joinctes de la part de monsr le Grant, et de Mr Bergeron, et la petite bible, ensemble plusieurs pieces du temps tres curieuses et le roolle de mes ballots, dont je vous remercie trez humble-

[1] Cette lettre manque au volume 717. J'en avais déjà pris copie à Carpentras dans le recueil des minutes des lettres aux frères Dupuy (*Additions aux manuscrits de Peiresc*, registre V, fol. 235), quand M. Paul Arbaud, d'Aix en Provence, a bien voulu m'en communiquer l'autographe qui fait partie de sa riche et belle collection. J'ai pu ainsi améliorer ma copie et constater une fois de plus que la transcription qui semblerait devoir être la plus sûre ne remplace jamais complètement le document original.

ment, et de la continuation de voz bonnes graces et de voz bons offices. Je plains infiniment le bon Mr Rigault et en ay grande compassion[1], mais au bout du compte je pense que sa bonne foy gaignera le dessus. Car j'ay de la peine à me persuader que son adversaire se puisse donner cette violance de ne point lascher plus de six exemplaires de son escript, cognoissant son humeur[2], que j'avois certainement apprehendée de longue main, pour Mr Rigault, qui aime tant la tranquillité d'esprit[3]. Ç'a esté un grand tradiment[4] que celuy de cet imprimeur qui est indigne d'estre employé par les gents d'honneur. Je n'avois pas creu que l'Optat deubt faire un volume in fol., mais puis que cela est, il fault qu'il y ayt joinct possible toutes les autres pieces du temps que feu Mr Pithou y avoit joinctes, avec de grandes notes[5]. L'autheur m'en avoit faict voir quelque chose durant son sesjour de Marseille, où j'avois trouvé, ce me sembloit, de bien bonnes observations. Mais l'ouvrage estoit fort petit. Je crains qu'en le voulant grossir il ne luy reussisse peut estre pas si bien. Toutefoys il faudra voir ce que ce sera. Cez commissions pour la relation des facultez de personnes particulieres seront de bien dure digestion partout, et s'il en falloit venir à cela, on inviteroit le monde à vivre et cacher ses moyens à la Turquesque. Si l'on commençoit par les facultez de celuy mesmes qui les a expediées, et qu'on y fit distinction des temps, il y auroit peult estre bien aultant

[1] Au sujet de l'éternelle querelle avec Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans.

[2] Humeur très batailleuse, comme on peut le voir dans la notice sur le savant prélat en tête du fascicule VII des *Correspondants de Peiresc*, p. 7-8. J'ai cité là ce jugement porté sur G. de l'Aubespine par le cardinal Bentivoglio : « D'une nature très ardente, il est homme à porter tout à l'extrême. »

[3] Rigault, si grand ami de la *tranquillité*, eut encore une autre retentissante discussion : ce fut avec le P. Vavasseur, au sujet de la beauté du Christ, niée par lui, affirmée par son adversaire.

[4] Le *Dictionnaire de Trévoux* donne, d'après Borel, cette interprétation du mot *tradiment* : « enseignement, tradition. » Mais Peiresc a évidemment employé le mot dans le sens de *trahison*, comme l'avait employé déjà R. Belleau dans des vers cités par La Curne de Sainte-Palaye (*Dictionnaire*, t. X, p. 73).

[5] Le travail de Pithou sur Optat n'est pas mentionné dans les notices bibliographiques sur l'érudit champenois, notamment dans les *Mémoires* du P. Niceron (t. V) et dans la *Vie de Pierre Pithou*, par Grosley (1756).

à dire qu'à aulcun autre des subjects du Roy. La deliberation du parlement sur l'observance de l'Edict des suppressions ne sçauroit estre trouvée mauvaise. Mais l'autre chef est bien hardy concernant le desdommagement des heritiers, et s'il s'en pouvoit avoir de minute, ce seroit bien une des bonnes pieces qui se pussent voir. Les dangers de la peste de ce païs icy ont mis les pauvres officiers en telle allarme, qu'il n'y en a gueres qui n'aymast mieux se mettre à rançon que de courir la fortune de tout perdre, et de voir ruiner leurs familles, dont le plus clair consiste souvent au fonds des offices.

Quant à l'ecclypse, il fauldra voir les observations de Mr Gass[en]dy. En ce fonds de vallée où nous sommes, elle nous fut imperceptible dans le corps du soleil à cause des montagnes qui nous couvrent l'orizon, mais après le poinct du soleil couché, il survint une obscurité fort apparante en l'air et fort differante de celle du crepuscule qui se reclaircit[1] par aprez avant la fin dud[it] crepuscule et fit un effect que je n'avois jamais veu. Tant est qu'elle deubt commancer plus tard qu'on n'avoit dict; car Mr de Chastueil et Mr Lombard avoient pareillement affusté[2] des instruments au fonds du parc, où le soleil disparoit le plus tard, où ils ne recogneurent aulcune apparence d'ecclypse jusques aprez sept heures, et bien prez du poinct du soleil couchant, lequel ils ne pouvoient pas voir[3]. Au reste j'ay bien de l'obligation à Mr Auber[y] de son registre de Leon X; il ne se peut lasser de m'obliger, et j'ay tousjours moins de moyens de m'en revancher, tant je suis malheureux. Je voul-

[1] Littré n'a cité sous le mot *réclaircir* qu'une phrase du XIIe siècle (roman de *Couci*) et qu'une phrase du XVIe siècle (Olivier de Serres).

[2] Autrefois *affuster* avait le sens général de *disposer;* et on trouve dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie : «affusté*, préparé.» Voir le mot *affuster* dans les Dictionnaires de Trévoux, de La Curne de Sainte-Palaye.

[3] Gassendi (l. IV, p. 340-341) parle ainsi des vaines tentatives faites par Peiresc et ses deux auxiliaires François de Galaup (déjà mentionné en la lettre XL) et Lombard, pour étudier l'éclipse : «Franciscus Gallaupius nobilis Aquensis, qui Hebraice doctus, si quis alius, et peregrinationis orientalis cupidissimus, Marchævillæum apud Peireskium rediturum, præstolabatur. Is fuit, cui simul ac Lombardo demandavit præcipuam curam observandi eclipsim solis, quæ die decima Junii contigit. Id tamen frustra, quod montes occidui deficientem solem intercœperint, observataque solum fuerit magna aëris obscuratio.»

drois bien que selon son sentiment mon frere vous peust aller voir, mais il luy est bien malaisé et quasi impossible. Il est vray que s'il me croid, il envoyera mon neveu vous rendre ses debvoirs et les miens pendant ce mauvais temps. Mon frere m'escript qu'il a veu et payé la voiture de mes ballots de livres chez mess^rs de Sallicoffres[1], et qu'il me les fera apporter en venant; il me tardera fort de les avoir en ce desert, où ils nous fourniront bien du divertissement, y ayant une si grande multiplicité de pieces, que j'en ay esté ravy en voyant vostre roolle. Mais je n'y ay pas apperceu, ce me semble, le livre dont vous me parliez dernierement de M^r Petit[2] ne celuy dont m'escript M^r Bergeron de ses Isles Canaries[3]. Mais j'ay esté bien aise d'y trouver le Nicephore nouveau, dont me faisiez feste par vos dernieres[4]. Et toutes ces jolies pieces de l'édition des Estiennes. Et particulierement ces conciles du P. Sirmond[5], et ce Solin de M^r Saulmaise[6], encore que je me doubte bien que les notes n'y soient pas encor achevées d'imprimer selon ce que vous m'aviez escript quelque temps y a.

Nous verrons donc ce livre de la maison de Linden[7] et ce nouvel ouvrage de Snellius[8] et ce Phil. Lansbergius, qui a voulu parler du

[1] On a dans les minutes de l'Inguimbertine (registre VI, fol. 158) une seule lettre de Peiresc à M. de Sallicoffres, écrite d'Aix le 9 mars 1629.

[2] Il s'agit là du premier des ouvrages de Samuel Petit, les *Miscellanea* qui parurent à Paris en 1630, in-4°.

[3] *Histoire de la première découverte et conquête des Canaries, faite dès l'an 1402, par messire Jean de Béthencourt, chambellan du roi Charles VI* (Paris, 1630, in-8°).

[4] *Nicephorus Callistus. Ecclesiasticæ historiæ libri XVIII, græce nunc primum editi: adjecta est latina interpretatio Joan. Langi a Frontone Ducæo cum Græcis collata et recognita.* (Paris, Cramoisy, 1630, 2 vol. in-fol.) On lit dans le *Manuel du libraire* (t. IV, col. 54): «L'article Fronton du Duc qui fait partie des Mémoires du P. Niceron et qui est du P. Oudin (t. XXXVIII, p. 118) contient des détails curieux sur l'impression de cette édition de Nicephorus Callistus, donnée par Nic. Rigault et dédiée par lui au cardinal de Richelieu.»

[5] *Concilia antiqua Galliæ tres in tomos ordine digesta*, etc. Paris, 1629, 3 vol. in-fol.

[6] *Plinianæ exercitationes in Caii Julii Solini Polyhistora*, etc. Paris, 1629, 2 vol. in-fol.

[7] Nous avons déjà rappelé que les *Annales généalogiques de la maison de Lynden*, par Christophe Burkens, parurent à Anvers en 1626.

[8] *Doctrinæ triangulorum canonicæ libri quatuor* (Leyde, 1627). Cet ouvrage posthume (Snell était mort le 31 octobre 1626)

mouvement de la terre[1], que je n'attendois pas si tost, mais je suis bien obligé à Mr Rigault de son beau Phaedrus[2], à Mr du Chesne de ses Ducs de Bourgogne[3], à Mr Granier de son Malherbe[4], à Mr Lhuillier de son dictionnaire[5], à Mr Hosier de ses généalogies[6], et à vous autres, messieurs, de cez belles pieces de Mr de Thou de Re accipitraria[7], de Barlaeus et autres. Comme aussy au sr Vitray de son Testament de Mahomet et de ses rudiments en Turquesque. Mais j'aymerois bien mieux qu'il m'eut obligé avec le pauvre Mr Fabrot, de mettre son Theophile soubs la presse comme il a promis depuis si long temps.

Pour ce qui est de Mr Jaquet, je ne vous sçaurois exprimer combien ce changement m'a esté sensible, et je ne voids pas d'apparence que son affaire se puisse r'habiller, de sorte qu'il faudra faire au moins mal que nous pourrons, et tant qu'il nous sera loisible de faire passer des despesches soubs les enveloppes de Mr le Beauclerc, ou de Mr de Lomenie, nous nous deffendrons bien de cez nouveaux commis, et une

fut complété et publié par Martin Hortensius (de Delft).

[1] *Commentationes in motum terræ diurnum et annuum*, etc. (Middelbourg, 1630, in-4°).

[2] *Fabularum Æsopiarum libri V. Nic. Rigaltius recensuit et notis illustravit.* Brunet indique (t. IV, col. 588) deux éditions : la première de 1599 (Paris, Drouart, pet. in-12), dédiée à M. J.-A. de Thou; la seconde de 1617 (Paris, R. Estienne, in-4°). Y eut-il une nouvelle édition en 1630?

[3] *Histoire généalogique des ducs et comtes de Bourgogne*, etc. (Paris, 1628, in-4°).

[4] *Les œuvres de Mre François de Malherbe, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy.* Paris, Charles Chappelain, 1630, in-4°. Le véritable éditeur fût, non, ainsi qu'on l'a cru, François d'Arbaud, sieur de Porchères, mais Auger de Mauléon, sieur de Granier, comme il résulte de l'indication formelle que Peiresc nous fournit ici, et comme du reste l'avait établi déjà M. Lud. Lalanne (*Notice bibliographique*, déjà citée) en s'appuyant sur une lettre de Dupuy à Peiresc, du 18 mai 1629, et sur une lettre de Peiresc à Dupuy, du 18 août 1629, lettres publiées en ce présent volume.

[5] Un dictionnaire arabe que François Luillier avait procuré à Peiresc.

[6] Probablement des généalogies manuscrites de Pierre d'Hozier. De tous les recueils du célèbre juge d'armes de France, celui qui, par la date de sa publication, se rapproche le plus de 1630 est celui-ci : *Les noms, surnoms, armes et blasons des chevaliers et officiers de l'ordre du Saint-Esprit, etc., recueillis par Pierre d'Hozier, sieur de la Garde, historiographe et généalogiste de France* (Paris, Tavernier, 1634, in-fol.).

[7] On connaît deux éditions du poème du président de Thou : *Hieracosophion, sive de re accipitraria libri III* (Paris, Mamert Patisson, 1584, in-4°; Paris, même imprimeur, 1587, in-8°).

enveloppe que vous veuilliez faire à Mr nostre Premier Presidant sur tout ce qu'il vous plairra m'envoyer nous mettra à couvert de tout autre conteroolle du costé de deça, sans qu'il vous faille charger de luy escrire. Il suffira, si vous ne le trouvez mauvais, de faire mettre soubs son enveloppe quelque petite demy feuille des nouvelles plus communes, cottee sur le dos pour m'estre envoyee avec le pacquet y joinct, car cette friandise fera souffrir patiemment l'adresse qu'il vous plairra me faire de livres ou de quelque autre chose que ce puisse estre. Des nouvelles de cez païs de deça nous ne sçaurions pas maintenant vous en escrire de consideration qu'un peu de contention qu'il y a eu à Toullon entre Mr le General des galeres et Mr de St Canat, gouverneur de la ville[1], pour les casaques ou hocquettons de trois ou quattre gardes qui suyvoient d'ordinaire led[it] gouverneur et pour le salut des soldatz du corps de garde de la porte de la ville, dont vous aurez sceu les particularitez d'ailleurs, ne s'estant trouvé persone dans le païs qui ait peu s'en entremettre et les consuls de la ville ayant tiré parolle de surceance de part et d'autre, attendant si Mr le Gouverneur de la province viendra, comme on dict, pour y mettre la derniere main. Et s'il tarde guieres, possible que Mr le premier presidant d'Oppede prendra la peine d'y venir à cette heure que le parlement sera finy. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC[2].

A Boysgency, ce 27 juin 1630.

[1] Était-ce Gaspard de Forbin, seigneur de Solliers et de Saint-Cannat, personnage qui avait été député par la noblesse de Provence à l'assemblée des notables convoquée à Rouen en 1617?

[2] Vol. 717, fol. 106 *bis*. Cette lettre, qui avait été enlevée à la Bibliothèque nationale, a été rendue à cet établissement en 1881.

XLIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receus hier au soir, par un courrier extraordinaire de Mr du Lieu, vostre despesche du 16 de ce moys, mais je n'ay pas encor eu celle que vous accusez du 9me, oui bien d'aultres precedantes du 2 juillet, 28 juin et 17 avril, toutes accompagnées de trez belles curiositez à vostre accoustumée, et ay pareillement receu tous les fagots dont Mr d'Aubray s'estoit chargé, et les balles de livres, qui arriverent bien peu de jours aprez les dicts fagots et rouleaux, où j'ay trouvé tout le plus agreable entretien que j'eusse peu desirer, et tout le plus grand soulagement qu'il se pouvoit avoir en cette solitude champestre. Mais depuis lors nous avons eu icy tant de divertissements que je n'y ay pas peu guiere mettre de temps, et à peine ay je peu parcourir les pieces m[anu]s[crit]es, où j'ay prins un trez grand plaisir, et en ay faict dresser le roolle qui sera cy joinct. Cez pauvres fagots coururent encores grande fortune le jour de leur venüe, car à deux lieues d'icy, celuy qui les portoit se trouva enveloppé parmy des forçats de galere lors qu'ils rompirent leur chaisne et tuerent leurs gardes et conducteurs; ils estoient 123 en nombre, et firent belle peur à ce pauvre voiturier, qu'ils voulurent rançonner, mais n'estant pas encores tous deschaisnez, et voyant paroistre du monde, ils le laissèrent pour grimper les montagnes[1] et se saulver comme ils le firent la plus part. J'ay esté infiniment aise d'apprendre que Mr Grotius ayt daigné prendre le soing du Nicolaus Damascenus, et Mr Bignon de mon pacquet d'Angleterre, dont je ne manqueray pas de les remercier par la premiere commodité, ne pouvant pas maintenant satisfaire à ce debvoir, ne respondre punctuellement à voz lettres, pour ne retarder Mr de Marcheville[2], qui est

[1] Le verbe *grimper* a été aussi employé activement par Regnier (Satire XVI) : «comme une chèvre en grimpant un rocher». — [2] Sur le comte de Marcheville, voir t. I, p. 195.



IMPRIMERIE NATIONALE.

pressé de passer oultre et m'a donné avec un peu de peine le temps qu'il a fallu pour escrire à Mr Holstenius par le susdict courrier et à Mr Gassendy, pour les inviter à faire quant et luy le voyage de Constantinople, où il a grande envie de les mener. Et j'estime que l'occasion est si belle pour leur curiosité qu'ils ne la debvront pas laisser perdre, et qu'ils y proffiteront grandement pour le public, et saulveront de bons livres, et aultres singularitez, s'ils veullent[1].

Nous avons veu comme vous le Decret imprimé de l'Eminenza, et je m'apperceus à l'ouverture du livre de ce Mystagogus du pere Cressolius[2], qu'il avoit possible donné l'envie à cez cardinaulx de prendre beau tiltre, puisqu'il avoit trouvé de si belles authoritez des Saincts Peres, pour son origine et application aux chefs de l'Eglise. Et ne sçay si le livre n'auroit point esté faict exprez pour ce dessain, puis que le mot d'Eminentissime[3] y est representé et affecté en differant caractère, pour en marquer plus fort l'energie.

[1] Ni Gassendi, ni Holstenius n'accompagnèrent à Constantinople, en 1631, l'ambassadeur du roi de France auprès de la Sublime Porte. Voici ce qu'on lit sur ce sujet dans l'ouvrage de Bougerel (p. 91-92) : «Henri de Gournay, comte de Marcheville, venoit d'être nommé à l'ambassade de la Porte. Comme il aimoit les savants, il en voulut mener plusieurs avec lui : il le fit proposer à Descartes, aussi bien qu'à Gassendi ; celui-ci fut plus facile à gagner que l'autre. J.-J. Bouchard, Parisien, qui étoit pour lors à Rome, Holstenius, chanoine du Vatican, et plusieurs autres savants d'Italie et de France, devoient être de la partie. L'on ne parloit de rien moins que d'enlever à l'Orient tous ses manuscrits et toutes ses raretez. Gassendi étoit si résolu à ce voyage, qu'il en écrivit à Galilée, à Golius, à Aubert Le Mire, à Reneri, à Erycius Puteanus, et à plusieurs autres de ses amis d'Italie, d'Allemagne et des Pays-Bas, pour leur offrir ses services dans le Levant. Leur départ fut fixé au mois de novembre [1630]. Gassendi, qui pensoit sérieusement à ce voyage, se mit de nouveau à la lecture d'Homère, parce qu'il vouloit porter avec lui Strabon qui a pris à tâche d'éclaircir et de défendre ce poète ; mais tout ce projet s'en alla en fumée, car malgré toute l'envie qu'il en avoit, il ne put en être, et je n'en trouve nulle part la cause. Bouchard et Holstenius ne purent être prêts pour le tems du départ, quoique le comte de Marcheville eût été obligé de le différer jusqu'au 20 juillet 1631.»

[2] *Ludovici Cresollii Armorici e societate Jesu Mystagogus de sacrorum hominum disciplina*, etc. (Paris, Séb. Cramoisy, 1629, in-fol.). Voir sur le P. Louis Crésol en ce présent tome la page 58.

[3] Le *Dictionnaire de Trévoux* dit de ce superlatif : «Titre d'honneur qu'on donne depuis quelque temps aux cardinaux.» C'est depuis 1630 que cette qualification ap-

Nous verrons bien volontiers les pieces des m[anu]s[crit]s de l'Hincmarus[1]. Le mal est que nous n'avons rien à vous envoyer en revanche. Il y aura pourtant icy quelques petites feuilles où je vouldrois bien que vous peussiez trouver quelque chose non encore passée par voz mains.

Au reste Mr de Marcheville desire bien d'estre agregé à vostre Academie avant que de s'en aller en Constantinople, et m'a dict qu'il vous iroit voir. Il y a vingt ans que je le cognois et que j'ay veu en luy de trez belles et recommandables parties[2] de probité, de curiosité, et de courtoisie; vous aurez du contentement à le gouverner, et je participeray à ses obligations. Estant bien marry d'estre constraint de clore et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, à la desrobée, ce 26 juillet 1630.

Si Mr du Lieu peult establir ses courriers par icy jusques à Genes, il ne nous manqueroit pas de commoditez de renoüer nostre commerce; si non, il y aura bien de la peine, tant les postes sont rompües entre Lyon et ce païs[3].

partient aux membres du Sacré Collège en vertu d'un décret de la congrégation des rites approuvé par le pape Urbain VIII le 10 juin. Voir en ce qui regarde le titre d'*éminence*, prématurément donné au cardinal de Richelieu par l'auteur des *Mémoires de Pontis* et par quelques autres écrivains, les observations du P. Griffet (*Histoire du règne de Louis XIII*, t. II, p. 104). *Éminence* et *éminentissime* sont deux titres créés le même jour.

[1] Hincmar, archevêque de Reims, mort à Épernay le 21 décembre 882, a laissé des ouvrages théologiques publiés par le P. Sirmond en 1645 (2 vol. in-fol.) et une chronique de 861 à 882 dont la dernière édition a été donnée par l'abbé E. Dehaisnes dans les *Annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast* publiées pour la Société de l'histoire de France (1871).

[2] Sous le mot *parties* pour *qualités*, Littré n'a cité que des écrivains postérieurs, Bossuet, Corneille, Fénelon, La Bruyère, Montesquieu, Racine, Saint-Simon, etc.

[3] Vol. 717, fol. 107. Voir à l'*Appendice*, seconde partie, n° VII, une lettre de Jacques Dupuy à Peiresc, du 3 septembre 1630, et, n° VIII, une lettre du même au même, du 20 du même mois.

L

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS

Monsieur,

Nous avons eu le bien de gouverner icy Mr de Fontenay Bouchard un jour ou deux[1] avec un grandissime plaisir d'apprendre de si bonnes nouvelles de l'Academie et de ce que nous y avons de plus cher. Nous luy avons baillé afforce lettres pour Rome aux cardinaux Barberin et Bentivoglio et aultres qu'il a desiré[2], mesmes à Mr Holstenius, encores qu'il y deubst avoir plus de credit que nous, puisque vous l'avez ainsin voulu. Il est encor à Tollon[3] avec quelque incertitude si le train de Mr le cardinal Bagny est passé ou non, à faulte d'estre descendu d'Avignon où il l'avoit manqué[4] jusques à Arles, où on luy avoit dict

[1] Le 14 et le 15 novembre, comme nous l'apprend le très curieux volume intitulé : *Les confessions de Jean-Jacques Bouchard, Parisien, suivies de son voyage de Paris à Rome en 1630, publiées pour la première fois sur le manuscrit de l'auteur* (Paris, Isidore Liseux, 1881, in-8°). Bouchard raconte d'une façon bien intéressante (p. 126-132) son voyage en Provence et sa visite à «Beaugencier, village enfermé entre deux montagnes, qui a environ 250 feus». Je ne citerai que les premières lignes de l'enthousiaste éloge qu'il fait de l'hospitalité de Peiresc et de Peiresc lui-même : «Monsieur de Peiresc retint le soir et le lendemain 15 tout du long du jour Ὀρέστης [c'est le nom de guerre du narrateur] chez luy, avec toute la bonne chère et toutes les faveurs que l'on sçauroit souhaiter. Aussi est-ce un homme qui n'a pas son pareil en l'Europe pour la courtoisie et humanité, comme aussi pour la sagesse, science, curiosité de toutes les belles choses. . . »

[2] Bouchard dit (p. 128) que «partant de Paris, il avoit pris de Mrs du Puy et Rigault lettres de recommandation adressantes à Monsieur de Peiresc,» et que ce dernier «bailla à Ὀρέστης diverses lettres pour Rome, entre autres aux cardinaux Barberin et Bentivoglio. . . ».

[3] Sur Bouchard à Toulon avant et après le séjour à Belgentier, voir les pages 125-126, 132 et 192-198 du volume que nous venons de citer. Le voyageur quitta Toulon le 3 décembre.

[4] On lit (p. 109 du *Voyage de Paris à Rome*) : «Ὀρέστης ayant apprins que la famille du cardinal Bagny estoit passée quelques jours auparavant, et qu'elle pourroit estre alors à Marseille, il ne séjourna pas plus de deux heures en Avignon, voulant rattraper cette compagnie pour passer avec elle plus commodément et seurement en Italie.»

qu'il estoit allé changer de barque pour passer en Italie, d'où l'on escript de si grands progrez que la peste y faict dans Venize, dans Florence et dans toute la Toscane jusques à 9 milles de Rome et à 2 lieues de Genes, que je ne luy conseillois poinct de continuer son voyage de cette année et luy offris cette petite maison cy[1], au cas qu'il y voulust sesjourner et passer l'hyver, mais il tesmoignoit d'aymer mieux se retirer en Languedoc s'il ne se prevaloit du passage de cette barque en Italie, où il a grande envie d'aller, encores qu'il eust volontiers, comme je crois, passé le temps à voir les m[anu]s[crit]s grecs platoniques dont vous avez veu le catalogue, lesquels j'avois apprestez icy pour Mr Holstenius[2]. Je trouvay sa conversation grandement doulce[3] et me serois tenu bien heureux qu'il eust voulu s'entretenir ceans, en attendant si le progrez de la maladie en Italie se pourra arrester, car je le plaindrois fort s'il s'y trouvoit dans les rigueurs et inhumanitez que le mal faict encore aux pays chaulds, sur les gentz mesmes du païs, et à plus forte raison sur les estrangers. Mais je recogneus bien que les mouvements de la ville d'Aix luy donnoient de l'apprehension[4] et qu'il ne seroit pas demeuré en repos d'esprit dans ce païs. Nous esperons pourtant que tout s'appaisera Dieu aydant, les gents d'honneur de la ville s'estant enfin rendus les maistres, par l'establissement d'un corps de garde jour et nuict, où se trouvent les plus qualifiez chascun à son tour, ce qui fut commancé tandis que ces jeunes fouls estoient allez faire du desgast à la Barben[5], d'où revenant ils trouverent les places

[1] Bouchard a très bien décrit (p. 130) cette prétendue *petite maison* (non pas *somptueuse*, dit-il, mais *commode*) et les beaux jardins qui l'entouraient.

[2] Entre autres *raretez*, Peiresc montra à son hôte (p. 129) des momies, le trépied antique de Fréjus et «quantité de commentaires grecs manuscrits sur Platon, qu'il vouloit envoyer à Holsteinius».

[3] Le contentement fut réciproque, car Bouchard loue beaucoup (p. 131) les *discours libres et gays* de Peiresc, qui, comme tant d'honnêtes et grands érudits, aimait à mettre dans sa causerie beaucoup d'abandon et beaucoup d'enjouement.

[4] Bouchard a donné (p. 114-119) *de visu* d'abondants détails sur les *mouvements* de la ville d'Aix. Quand il y arriva, «toute la ville estoit en armes, le peuple s'estant souslevé pour un nouveau establissement d'eslus que le Roy vouloit faire en cette province...».

[5] La Barben, commune du département des Bouches-du-Rhône, arrondissement

prinses, et peu s'en fallut qu'ils ne trouvassent visage de boys[1] et qu'on ne les laissast dehors tout à faict. Depuis ce temps là, il ne s'est plus faict de violance contre persone, et desjà le Parlement a commancé de faire quelque arrest contre cez assemblées et voyes de faict, et pour la seureté de la ville, mesmes pour faire sortir tous les vagabons et gents qui n'y avoient pas des affaires notoires qui y estoient accourus de toute la province comme à un saccage de ville, qui s'en alloit peu à peu tout au pillage, si Dieu n'y eust mis la main[2], car le peuple tant de la ville qu'estranger commençoit à gouster les doulceurs de la vie oisive aux [de]spans[3] d'autruy, et n'y avoit persone qui eust des moyens qui ne passast incontinant pour esleu. Vous aurez sceu ce qui s'estoit passé contre divers particuliers, et specialement contre un de noz voisins, dont le logis fut pillé en plain jour, et deux aultres maisons joignantes entamées, entr'autres la nostre par un costé, où Dieu mercy ils ne trouverent pas grande chose à prendre[4]. Mais quelques uns de noz amys accoururent assez à temps pour empescher un plus grand mal, et en vin-

d'Aix, canton de Salon, à 9 kilomètres de cette ville. Gaspard de Forbin, seigneur de la Barben, premier consul d'Aix en 1630, vit saccager, comme nous le rappelle Roux-Alpheran (*Les rues d'Aix*, t. II, p. 50), «son château de la Barben et mettre le feu à la forêt qui l'environne par une troupe armée, composée d'environ deux mille hommes, accourus, en grande partie, de Pelissane, de Rognes, de Saint-Cannat, etc., qui partit d'Aix dans cette intention, tambour battant, mèche allumée, ayant à sa tête le seigneur de Châteauneuf».

[1] Littré n'a cité aucun écrivain au sujet de cette expression figurée, soit au mot *bois*, soit au mot *visage*.

[2] Bouchard n'a-t-il pas trop rembruni le tableau en présentant comme généralement accompli ce qui, d'après Peiresc, ne fut que partiellement exécuté? Voici quelques-unes des exagérations du voyageur en Provence (p. 114): «Le Premier Président et quelques conseillers du Parlement avoient esté contraints de sauver leur vie par la fuite, leurs maisons ayant esté pillées, bruslées et abbattues tant aux champs q'uà la ville, pour un simple soupçon qu'on avoit qu'ils favorisoient le parti des eslus...»

[3] Déchirure du papier.

[4] Bouchard raconte (p. 117) que Peiresc avait été obligé de quitter Aix «à cause des soupçons que l'on avoit qu'il ne favorisast les eslus : jusques là que le peuple luy avoit abbatu une maison dans Aix, qui estoit attachée à celle où il demeure, soubs pretexte qu'il l'avoit louée à un partisan des eslus; et leur furie avoit passé jusques à un cabinet où le s^r de Peiresc tenoit quelques livres, qui, ayant esté prins, luy furent par après reportés à Beaugencier...».

drent heureusement à bout par une speciale providance divine, car il n'y manqua pas des gents qui nous vouloient rendre bien coulpables, pour avoir logé aultres foys Mr d'Aubray chez nous[1]. Maintenant qu'on asseure de grands changements à la Cour, et surtout en la persone de Mr le Surintendant qui s'estoit si opiniastrement heurté à cez esleus, sans vouloir escouter et considérer les grands inconveniants que cela trainoit[2], nous esperons que le Roy aura consideration de ses peuples, et qu'il deschargera cette province de toutes cez nouvelles angaries[3] et par mesme moyen nous rendra le repos et la tranquillité, où nous avions vescu jusques à presant, au moyen de laquelle nous pourrons Dieu aydant reprendre nostre petit commerce avec vous. Mais si cela n'eust esté, il le nous falloit rompre tout à faict. Car cez peuples estoient entrez en une telle jalousie et deffiance que toute sorte de commerce du costé de la cour ou de Paris leur estoit suspect, et prins en si mauvaise part, que la moindre chose du monde estoit cappable de fournir des pretextes pour faire entreprendre sur les biens et sur la vie des plus gents de bien et des plus innocens. Si nostre pauvre jardinier nouvellement venu se fust aussy bien rencontré à la couchée comme à la disnée en passant par Aix, on luy eusse sans doubte faict affront[4], mais n'ayant faict que boire en passant au faulx bourg, et

[1] Citons encore ici ce que Bouchard (p. 115) dit de Peiresc : « lequel estoit suspect pour avoir traité chez lui le sr d'Aubray, maistre des requestes, qui avoit porté la commission des eslus, et qui fut contraint de se sauver par dessus les toits des maisons. C'estoit l'ancien ami de Mr de Peiresc, ayant fait le voyage d'Italie ensemble. »

[2] Bouchard rappelle (p. 115) que « l'image du marquis d'Effiat », ainsi que celle du cardinal de Richelieu, « avoit esté bruslée publiquement en la place ». Ce fut sur la place des Prêcheurs qu'on brûla le mannequin représentant le surintendant des finances.

[3] Le mot dont se sert ici Peiresc est ainsi expliqué dans le *Dictionnaire* de Richelet : « Dans les commentateurs de la règle de S. Benoit, on lit le mot *angarie*, pour signifier une charge, un travail pénible. » La Curne de Sainte-Palaye (*Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*) traduit le mot par *corvée, impôt, vexation*. Voir le *Glossaire* de Du Cange, au mot *Angaria* et aussi le *Dictionnaire* de Cotgrave. Le verbe *angarier* a été employé par Rabelais.

[4] Bouchard, qui semble affectionner l'hyperbole, substitue, en ce qui le concerne, un danger de *mort* à un danger d'*affront*. Voici ce qu'il raconte de son entrée dans Aix (p. 115) : « Ὀρέσθης, en cette rencontre.

seulement demandé le chemin de ce lieu cy, on ne creut pas le pouvoir r'attaindre, comme on l'eut faict volontiers, pensant luy pouvoir oster ses lettres, et y apprendre des nouvelles, ou de quoy fournir des pretextes de nous nuire. Et de faict je vous allois supplier de cesser tout à faict de nous escrire, comme je m'estois abstenu depuis quelque temps de m'acquitter de mon debvoir en vostre endroict, pour ne laisser de ce costé là aulcun fondement des pretextes qu'on y cherchoit, et pour diminüer la jalousie de ceux qui ne trouvoient pas bon que d'autres qu'eulx eussent des advis de la cour. Mais j'espere que les affaires prendront dezhorsmais une aultre face, et qu'il y aura plus de liberté, Dieu aydant, que nous n'en avions eu. Cependant je vous supplie d'aller le plus reservé que vous pourrez en ce qu'il vous plairra nous escrire, et de recommander à Mr du Lieu de suyvre les adresses que nous luy avons données, des marchands de Marseille, jusques à ce que les choses soient en meilleur estat. C'est pourquoy il ne fauldra guieres grossir les pacquets. J'ay esté bien aise de cette commodité du voyage de Mr de Baillibault en cour, qui est de noz bons amys [1], pour vous pouvoir escrire, ce que je n'eusse peu faire par une aultre voye, mais je suis marry de n'en avoir eu l'advis plus tost, pour pouvoir escrire à touts noz bons seigneurs et amys de par delà, esperant de ne tarder plus guieres d'y satisfaire, et possible d'envoyer homme exprez au moings jusques à Lyon; seulement vous supplieray je de les vouloir asseurer de ma devotion en leur endroict, que je conserveray tousjours inviolable, et de les conjurer de ne pas imputer à deffault de bonne volonté le retardement de mes debvoirs en leur endroict, qui n'a esté qu'à bonnes fins, et pour nous conserver plus de moyen de les servir trez touts en meilleure saison que celle où nous avons esté depuis quelque temps.

couroit danger de sa vie, s'il eust dit à la poste qu'il estoit venu à Aix pour parler à Mr de Peiresc, comme véritablement il venoit pour cela ; ce qu'il n'eust pas manqué de dire et monstrer les lettres qu'il avoit de Paris pour luy, s'imaginant qu'elles lui serviroient de passeport, veu sa qualité de conseiller et la grande réputation qu'il avoit en cette ville... »

[1] Son nom ne figure pas dans la liste des correspondants de Peiresc telle que j'ai pu l'établir d'après les copies d'Aix, les minutes de Carpentras, les autographes de Montpellier, Paris, Rome, etc.

J'ay receu le catalogue de la foire, où j'ay bien trouvé de la matiere pour noz curieux, principalement à ce qu'il y a de Keplerus tant de la presente et prochaine année, que des tables de plus longtemps. Ensemble ce qu'il y a de Mullerus de Anno Judæorum[1] et de Meursius de Pythagorico denario[2] et encores de ce Ludovicus Remmelinus de Num° Sapientis[3], les Epistres de st Boniface[4] et aultres meilleures pièces que nous pourrons voir quelque jour, si Dieu plaict, si la commodité s'en presentoit opportune. Cependant si cette histoire corrallorum, de Jo. Lud. Ganzius Francfort 8[5], se trouvoit, je serois bien aise de la voir et encores plus si nous pouvions vous rendre quelques bons services en recognoisçance de tant d'obligations que nous vous avons, dont nous ne sçaurions seulement vous remercier comme il fault, sur quoy attendant de vous pouvoir amplement escrire au premier jour sur toutes voz lettres et de voz bons amys, je finiray priant Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde, et nous fasse la grace de vous pouvoir tesmoigner que je suis,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obéissant serviteur,

DE PEIRESC.

A B[oysgency], ce 18 novembre 1630.

[1] *Nicolai Müllerii Judæorum annus*, etc. Groningue, 1630, in-fol. Nic. Müller, né à Brügge le 25 décembre 1564, mourut à Groningue le 1er septembre 1630. Il exerça la médecine à Amsterdam, à Harlingen, à Groningue, et fut directeur de la Compagnie hollandaise des Indes.

[2] *Joan. Meursii Pythagoricus, seu de numerorum usque ad denarium qualitate ac nominibus secundum Pythagoricos* (Leyde, 1630, in-4°).

[3] *Lud. Remmelini* Ἀριθμὸς ὁ Σοφὸς, *hoc est : contemplatio numeri sapientis admiranda et ingenua, trinuno systemate Dei essentiam adumbrans* (Leipzig, 1630, in-4°). Remmelin était un médecin qui naquit à Ulm en 1585 et qui mourut après 1633.

[4] *Epistolæ S. Bonifaci Martyris, primi Moguntini Archiepiscopi, Germanorum Apostoli, pluriumque Pontificum, Regum, et aliorum, nunc primum e Cæsareæ Majestatis Viennensi Bibliotheca luce notisque donatæ per Nicolaum Serarium, Societatis Jesu presbyterum*, etc. (Mayence, 1629, in-4°). La première édition est de 1605 (même ville et même format). Voir sur d'autres éditions de ce recueil le *Manuel du libraire* (t. I, col. 1099), la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. III, col. 762).

[5] L'*Historia Corallorum* du médecin J.-L. Gans fut réimprimée en 1669 (in-12).



IMPRIMERIE NATIONALE

Mon frere vous avoit escript par Mr le Baron de Meslay[1], mais il craint que ses lettres ne soient demeurées quelque part puis que ceux de Lyon n'accusent pas la reception des leurs. Nous vous supplions trez humblement de voulloir sallüer de nostre part Mr de Thou, Mr de Meslay et Mr du Puy vostre frere, ensemble MMrs Rigault, Grotius auxquels j'escriray par le prochain, Mr Gassendy et tous cez Messrs de l'Academie[2].

---

LI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Nous avons esté exposez depuis quelque temps à des jalousies si estranges, que nous avons esté constraincts de nous abstenir d'escrire du costé de la cour, et de prier noz amys de ne nous pas escrire aussy, pour esviter les occasions d'encourir les reproches, et la punition dont nous estions menassez à touts moments qui n'estoit poinct moindre que de faire piller, brusler et raser noz maisons, et dans la ville et aux champs[3], et specialement d'affecter le saccage et incendie de mes pauvres libvres et papiers, comme ce qu'ils sçavoient bien m'estre fort à coeur. Il ne falloit poinct lors d'aultre crime plus grave pour estre condamné à ce traictement, que d'avoir des habitudes en cour, et d'en recevoir ou reveler aultres nouvelles que celles que l'on vouloit semer, selon les interests de ceux qui donnoient le bransle à tous ces mouvements. Et il y avoit des espies de tous costez, pour observer noz actions et de tous ceux qui abordoient à nous. Encores ne pouvions nous esviter mille impostures

[1] Jacques-Auguste de Thou, baron de Meslay, frère de François-Auguste de Thou, fut président de la chambre des enquêtes du parlement de Paris, ambassadeur en Hollande, etc. Voir sur ce personnage, d'abord connu sous le nom d'abbé de Bonneval, les *Lettres de Jean Chapelain* (t. I et II, *passim*).

[2] Vol. 717, fol. 111.

[3] On voit par cette phrase, comme par bien d'autres, que les excès signalés par Bouchard furent bien plus des paroles que des faits. On menaça beaucoup, on exécuta peu. Quatre maisons seulement furent saccagées et pillées le 27 octobre 1630.

et inventions à toutes heures de ceux qui taschoient de nous tirer à la haine publique, qui nous faisoient imaginairement courir en poste tantost d'un costé de la province, tantost d'un aultre, pour aller porter ou prendre des advis, et traicter avec les personnes les plus descriées et les plus suspectes, et bien souvent ils se persuadoient tellement cez calomnies qu'ils avoient mesmes de la peine d'en croire les certifications[1] de leurs espions encores qu'ils fussent tesmoings occulaires de nostre sesjour en cet hermitage. Et sans les particulieres obligations importantes que nous avoient plusieurs de ceux qui n'avoient peu esviter de se ranger parmy les plus mauvais, je ne pense pas que nous eussions jamais esvité le malheur. C'est pourquoy noz bons seigneurs et amys ont bien de quoy nous tenir pour excusez du manquement de nostre correspondance et de noz debvoirs. Nous esperons que dezhorsmais il nous sera plus loisible de respirer et de nous en acquitter, le monde commenceant à se dessiller les ieulx et à recognoistre la verité des motifs et considerations d'interests particuliers, qui ont faict embrasser et emprunter cez pretextes publiques, pour vanger des differants et querelles privées, et discrediter ceux qui estoient dans les affaires, et esloigner de la veüe de leurs actions touts ceux qui pouvoient avoir de la creance en cour, dont les remedes ne peuvent estre que d'une trez grande rüine à ce pauvre païs, et sur tout à cette ville dezolée, où les sonnettes ne font plus de bruicts graces à Dieu[2], et semblent avoir perdu ou diminué grandement leur empire. Mais on ne pourra estre en repos d'esprit que l'on ne voye quels expediants prendra Mgr le Prince[3], à qui

[1] Littré n'a cité sous ce mot que des écrivains antérieurs au XVIIe siècle, Oresme, Froissart, Calvin, Amyot.

[2] Un passage du récit de Bouchard (p. 114) explique ainsi cette phrase : «... si détestables et si horribles à la populace [il s'agit des *élus*] qu'elle avoit formé un parti contre, nommé le *cascaveau*, à cause d'une sonnette qu'ils portoient au bras pour signe, laquelle s'appelle cascaveau en provençal.» Conférez l'article *Cascavau* du *Dictionnaire provençal-français* de Frédéric Mistral, où est mentionnée *la bourroulo di Cascaveu* et où l'on rappelle que les conjurés avaient pris pour signe de ralliement un grelot suspendu à une courroie. Voir encore, sur la révolte des *Cascaveoux* (*sic*), *Les rues d'Aix*, *passim*, notamment t. I, p. 46, 254, 459, et surtout t. II, p. 48-52.

[3] Sur le prince de Condé à Aix, voir l'*Histoire* de cette ville par Pitton, p. 389 et suiv.

touts les ordres ont envoyé de grandes députations, sans qu'il ayt encores rien voulu respondre, attendant d'en conferer avec Mgr le Gouverneur qui l'est allé trouver en Avignon. Cependant la terreur du pauvre monde est si grande que la ville d'Aix est despourveüe de tout ce qu'il y avoit de plus apparant ou peu s'en fault. Ils avoient fort pressé Monsgr le Gouverneur de s'y en aller passer, mais il s'en est excusé, attendant d'y accompagner Mgr le Prince, qui est arrivé en Avignon 7 ou 8 jours y a[1]. Si tost que nous aurons recouvré un peu plus de seureté de commerce, nous ne manquerons pas de satisfaire à nostre debvoir envers vous et envers tous noz bons seigneurs et amys de par de là, au mieux qu'il nous sera possible, vous suppliant et conjurant trez instamment de nous vouloir excuser, et ayder à obtenir d'eux par mesme moyen que noz legitimes excuses puissent estre admises, et particulierement de Mr de Thou, de Messieurs Rigault, Grottius et aultres de l'Academie dont je regrette bien Mr Le Jay et le R. P. Morin, pour le Pentateuque que nous n'avons encores peu envoyer, mais j'espere que nous ne tarderons pas de pouvoir le faire Dieu aydant, et Dieu sçayt si nous n'aurons pas à y adjouster un aultre exemplaire fort entier qui doibt estre sur la mer à cez heures, dont on me faict grande feste.

Cependant j'ay receu de Rome un pacquet de Mgr le Cardinal dans lequel s'en est trouvé un de Mr Suarez pour Mr Rigault, à qui je vous supplie trez humblement de le vouloir bailler, et luy faire part d'une inscription cy joincte que le dict sieur Suarez m'a envoyé de la part dudict seigneur Cardinal, qui merite bien d'estre examinée et deschiffrée de la main de cez Messrs de l'Academie, et spécialement du dict sieur Rigault, et de Messrs Grottius et Saulmaise, s'ils daignent en prendre la peine.

Au reste je suis si malheureux que cette commodité qui estoit trez bonne et assurée du voyage de Mr de Piensin, nostre parent, a été si inopinée et si soudaine, pour la presse qu'on luy donne de son affaire, lorsqu'il y pensoit le moings, qu'à peine me donne il le loisir de vous

[1] Le prince de Condé était arrivé à Avignon le 13 février.

faire ce peu de lignes pour passer plus oultre et aller prendre la poste, là où il pourra, de ce que j'aurois à vous escrire et entretenir bien plus d'un jour entier. Esperant de le pouvoir faire bien tost Dieu aydant, et de pouvoir accuser en particulier toutes ces lettres et despesches dont il vous a pleu nous honnorer, et dont nous avons tiré toute la principale consolation que nous pouvions avoir icy.

Cependant je vous envoye une recharge de la lettre de credit de Marseille, au cas que le Marchand de par delà ne vous ayt envoyé offrir de continüer ses fournitures comme il en avoit esté prié. Et ne doibs pas obmettre de vous dire que nous avons esté quelques semaines dans l'interdiction du commerce en ce lieu cy soubs des gardes de noz voisins à cause de la mort soudaine d'un paisan en un moulin à papier de ce territoire, à une demy lieüe d'icy, dont on avoit prins l'allarme; mais Dieu mercy il n'y a poinct eu de suitte, nom plus que de vraye marque de maladie contagieuse. Par arrest de la cour le restablissement de nostre commerce nous fut donné pour dimanche dernier aprez les quarantaines et precautions accoustumées. Ces troubles nous avoient faict retarder l'execution d'un traicté de mariage de mon neveu [1] avec une damoiselle du comté Venaissin, fille de feu Mr de Rousset [2], que nous tascherons de faire accomplir Dieu aydant en fort peu de jours, maintenant que la liberté publique semble estre sur le poinct d'estre remise. Aprez quoy il ne tardera pas de faire un petit voyage en cour, où il luy

[1] Claude de Fabri, déjà souvent mentionné. Citons sur lui une phrase de Bouchard qui, bon juge en la matière, refuse tout esprit au neveu de Peiresc : « Arrivé à Tolon [Bouchard], il fut treuver ce juge Chabert pour qui il avoit des lettres; duquel il recent toutes les courtoisies imaginables, l'ayant mesme fait souper et coucher chez lui : où coucha aussi avec Ὀρέστης le neveu de M. de Peiresc, fils de M. de Valavez, nommé le baron de Riants, jeune homme fort simple et qui n'a point de plus belle qualité que celle de gentilhomme. » La faible intelligence du baron de Rians explique et atténue jusqu'à un certain point les torts qu'il eut soit à l'égard de son oncle, soit à l'égard de Gassendi.

[2] C'était Marguerite des Alrics, fille de Jacques des Alrics, seigneur de Rousset, et d'Isabeau de Simiane. Voir Gassendi, l. IV, p. 266; Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. I, p. 42; le docteur Jules de Bourrousse de Laffore, *Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayrenx* (Bordeaux, 1884, in-8°, p. 38).

fault aller, et le sieur Pr[ieur] de Roumoules[1] l'accompagnera et mettra ordre de par de là à tout ce qui sera nécessaire, ce voyage ayant esté accroché[2] par force durant cez mouvements, comme tous aultres desseins. Vous asseurant que j'ay prins un extreme contentement de voir le rare choix des livres qu'il vous a pleu me retenir, dont je me trouve icy la Ph[ilosoph]ia Magnetica Nic. Cabæi, folio, Ferrariæ, ne sçaichant poinct si vous ne me l'avez pas envoyé dez l'aultre foys, sans le cotter en vostre bordereau, ou si le dict Pr[ieur] de Roumoules ne l'auroit pas prins à Lyon, en passant, car il n'est pas à cette heure icy, pour le luy demander. Voz dernieres despesches sont du 6 janvier, 31 et 10 decembre, 7 et 12 novembre, 10, 18, 25, 29 octobre qui sont aultant de gaiges inestimables de vostre surabondante honnesteté, et aultant de reproches et accusations trez justes de noz manquements et infirmitez que je vous supplie neantmoings vouloir pardonner comme je l'espere, estant de toute mon affection,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obéissant serviteur,

DE PEIRESC.

A B[oysgency], ce 18 febvrier 1631.

Vous aurez icy une coppie de la charte que Mr de Betune m'a envoyée, et que je crois certainement ne vous estre pas eschappée ne à Mr Godefroy, bien que je n'aye pas icy de quoy le verifier sur son ceremonial. Le sieur Vincens Blanc m'a promis enfin de me venir voir icy; je tascheray de le disposer à aller voir Mr Bergeron[3], Dieu aydant, bien tost, et l'adresseray chez vous afin qu'il ne s'en revienne si brusque-

[1] Denis Guillemin, déjà souvent mentionné.

[2] *Accrocher* est pris ici dans le sens de retarder, sens employé par Saint-Simon dans cette phrase des *Mémoires* : « Les bâtards ne songèrent plus qu'à embarrasser et accrocher l'affaire. »

[3] Sur Pierre Bergeron, voir t. I, *Appendice*, p. 772. Ajoutons aux renseignements donnés là l'indication de divers passages des *Historiettes* de Tallemant des Réaux relatifs à ce géographe (t. IV, p. 217, 505, 506; t. VI, p. 501-506).

ment que la derniere foys, vous suppliant de vouloir agreer que je salüe le dict sieur Bergeron et tous cez aultres Messieurs qui daignent se souvenir de moy.

Possible seroit il bon d'examiner si au temps de cette charte de l'an 1408 et du 20 mars le cardinal de Bar[1] n'avoit poinct quelque qualité de legat de la part du pape Benoist[2], ou des Cardinaulx qui avoient convocqué le concile de Pise, où il se trouva par aprez (car il se mesla fort de l'extirpation du schisme), et si ce n'estoit poinct pour cela qu'il avoit peu prendre la preseance sur les Roys de Sicile et de Navarre, car pour estre oncle de la femme du Roy de Sicile, je ne pense pas que le dict Roy la luy eust cedée, n'estant pas lors encores duc de Bar, comme il fust aprez, auquel cas je n'eusse pas trouvé estrange que l'esperance de la succession avec son aage et son caractere luy eusse faict bailler cette defferance[3].

---

## LII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

### ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT À PARIS.

Monsieur,

Nous avons receu trois despesches de vostre part du 18 mars, 8 et 28 avril, dont la seconde nous a faict ressentir bien vivement la nouvelle de la perte inestimable et irreparable que vous avez faicte en la personne de feu Madame vostre mere[4], dont la vie eust esté si neces-

[1] Louis, frère du comte et duc de Bar Édouard III, fut son successeur et céda, en 1419, le duché à son petit-neveu René d'Anjou, qui le réunit à la Lorraine. Il fut évêque de Châlons-sur-Marne (1413-1420) et de Verdun (1420-1430). Il mourut, le 23 juin de cette dernière année, à Varennes. Voir l'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, 1818, p. 443.

[2] Benoît XIII (Pierre de Lune), le dernier pape d'Avignon, élu le 23 septembre 1394, déposé par le concile de Pise le 26 juillet 1417.

[3] Vol. 717, fol. 113.

[4] C'était Claude Sanguin, veuve de Claude Dupuy depuis le 1er décembre 1594.

saire pour la continuation de la jouyssance du repos d'esprit où vous estiez, et de la descharge que cela vous donnoit des soings et de la fatigue des affaires domestiques. Je prie à Dieu que cette perte vous soit recompancée par le recouvrement de quelque aultre qui puisse suppleer au moings en quelque façon ce qu'elle faisoit chez vous, et vous soulager au moings des affaires plus importantes. Pour le restant, je crois bien que vous estes gents de tant de resolution principalement aux occurances de cette nature, que vous n'avez pas de besoing de si foibles consolations que pourroient estre celles de mon frere et de mon neveu ou de moy; c'est pourquoy je me contenteray de me condouloir avec vous par debvoir, tant en leur nom qu'au mien propre, et de vous remercier comme je faicts trez humblement de la faveur speciale qu'il vous a pleu nous faire, de nous en donner advis en la qualité de voz serviteurs interessez à vos desplaisirs comme à vos contentements, en quoy vous nous avez infiniment honoré, et obligé tout ensemble. Je ne regrette que de ne nous rendre dignes de ce bonheur, et de n'avoir de quoy correspondre comme il faudroit à tant de bienfaicts et de marques de bonne volonté, et porterons tousjours avec un extreme regret quand nostre malheur ou nostre foiblesse ne pourront souffrir que nous nous acquittions de nostre debvoir en vostre endroict, comme il nous est arrivé depuis si longtemps, par des traverses que nous avons successivement rencontrées, quand il a esté question de vous tesmoigner nostre devotion. Et pour vous parler des dernieres et plus recentes, et que vous trouverez deplorables, comme nous pensions estre sortis des tyrannies et desordres populaires par les approches de M^gr^ le Prince, et avoir quelque liberté, il s'est trouvé que le remede estoit bien cuisant, et que les ombraiges n'estoient pas moindres, ne moings dangereux, au moings tant que M^gr^ le Prince estoit dans le païs, et il n'en estoit pas guieres esloigné que je me trouvay surprins d'un accidant de paralysie de tout le costé droict; laquelle n'estoit pas formelle, mais j'en avois eu la langue liée, la jambe incappable de me porter, et la main droicte si incappable d'escrire que vous n'eussiez pas recogneu, ne sceu lire mon escritture, et m'estoit quasi impossible d'escrire sans

faire des transpositions de lettres. Mais graces à Dieu, cez perclusions[1] ne furent pas de durée, encores que j'en aye eu diverses secousses; les plus rudes furent la veille de Pasques et le jour de S^t Marc. Il n'y eust que la main et l'escritture dont je n'ay recouvré la pleine fonction que depuis cette semaine. Ayant esté depuis Pasques entre les mains des medecins, assez heureusement, puis que les empeschements et obstructions[2] ont cessé apparemment, jusques un tintoin[3] d'une oreille, qui seul estoit resté plus longuement que le reste, dont je suis dellivré depuis 5 ou 6 jours aprez l'usage où je me suis mis de la phtisane[4] de sarsepareille[5] que je bois le plus doulcement que je puis, bien que trez amere, m'imaginant pour ma consolation qu'elle a un peu du goust de la biere que j'aymois tant aultres foys.

Nous avions eu icy trois ou quatre jours durant M^gr le cardinal de Bagny avec M^r Naudé[6], ce qui n'estoit pas sans parler souvent de vous aultres, Messieurs, dont il ne se pouvoit assez loüer, et comme je l'allay voir embarquer à Toullon, M^gr le Prince y survint le jour d'aprez, à la suitte de quoy il nous fallut songer au mariage de mon neveu qui fut achevé le 5 avril[7]. Je commençois à me persuader d'avoir plus de santé que je n'en avois eu de quelque temps, lorsque M^r de la Poterie[8]

[1] Littré ne cite sous ce mot aucun auteur du XVII^e siècle. Pour le XV^e siècle, il mentionne les *Mémoires* de Commynes, et, pour le XVI^e, les *Mémoires* de Carloix.

[2] Sous le mot *obstruction*, on ne trouve dans le *Dictionnaire* de Littré qu'une seule citation tirée d'Ambroise Paré.

[3] *Tintouin*, qui est dans Cotgrave, a été employé par Basselin, par A. Paré, par Sully, par Pellisson, etc. Montaigne s'est servi du verbe *tintouiner*. Le très exact Gassendi mentionne (p. 362) cet accident: «subiit quoque aurem tinnitus...»

[4] Littré cite cette phrase de Henri Estienne (*Précellence du langage françois*): «Ptisane, qu'on appelle communément tisane.»

[5] Peiresc écrit le mot conformément à l'étymologie espagnole, *zarzaparrilla*, de *zarza*, ronce, et *Parrillo*, nom du médecin qui le premier a employé cette plante. Montaigne s'est servi de la forme *salseperille*.

[6] Voir, sur le séjour à Belgentier du cardinal Bagni et de son jeune et déjà si savant bibliothécaire, le livre IV de l'ouvrage de Gassendi, p. 359-360, le fascicule XIII des *Correspondants de Peiresc*, *Gabriel Naudé*, p. 2-3.

[7] Cette date n'avait pas été donnée par le consciencieux auteur des *Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayrenx*, M. de Laffore, lequel se contente d'indiquer l'année 1631.

[8] Charles Le Roy de la Poterie, collègue de d'Aubray. On possède dans le registre I des minutes de la correspondance de Peiresc, à l'Inguimbertine, six lettres adressées



IMPRIMERIE NATIONALE.

nous fit ce bien de nous venir voir icy, mais le lendemain, qui estoit le Grand vendredy[1], je commençois à sentir les menaces de l'accidant qui s'en ensuyvit le jour d'aprez tandis que j'estois dans la chartreuse de Montrieu, à une petite lieüe d'icy[2]. De sorte que mon frere et mon neveu furent constraints de quitter plus tost qu'ils n'eussent faict l'occupation de leurs nopces, pour venir à moy, et si j'en estois quitte pour ce que j'ay eu, j'en aurois bien bon marché, car je n'y ay pas ressenty de douleur, graces à Dieu, et l'usaige de la raison y a tousjours esté entier, bien que la parole ne peusse pas exprimer tout ce que j'eusse voulu. Dans ce temps de mon plus grand empeschement on m'apporta une lettre de Mr de Thou si honneste et si obligeante, qu'elle sembla me delier la langue pour m'en loüer et tesmoigner le gré que je luy en debvois, et receus en mesme temps une coppie de certaine chanson, faicte pour Monsieur frere du Roy en ce carneval, comme on dict, que les gents de Mr le Prince avoient laissé à Aix, dont ayant fait faire lecture de quelques coupplets au hazard, j'en trouvay de si jolys et de si delicats, sur le subject des amours de la Rose et du Lys, que la gentillesse de cez conceptions acheva de me desgourdir l'esprit, et m'anima en certaine façon qu'il ne me sembloit quasi plus avoir de membres perclus[3], hors de la difficulté d'escrire correctement, à quoy le remede n'est venu

à M. de la Poterie et mêlées aux lettres adressées à d'Aubray (fol. 427, 428, 429, 430). La première lettre à La Poterie est du 13 février 1631; la dernière est du 30 mai de la même année. Toutes ont été écrites de Belgentier.

[1] C'est-à-dire le vendredi saint. On sait qu'à la même époque le jeudi saint était appelé le jeudi *absolu*. Voir les *Lettres de Jean Chapelain* (t. I, p. 150, lettre du 12 avril 1637).

[2] Département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de la Roquebrussanne, commune de Méounes, à 4 kilomètres du village de ce nom. La chartreuse de Montrieux était située dans la forêt qui lui avait donné son nom et sur les bords du Gapeau, la petite rivière qui arrosait les jardins de Belgentier.

[3] Gassendi qui, remarquons-le encore une fois, semble avoir eu sous les yeux les lettres de Peiresc aux frères Dupuy, raconte ainsi l'incident (p. 363) : «Cum subinde nescio quis hymnus in Lilii Rosæque amores scite caneretur, ita captus est suavitate cantus, et strophes cujusdam lepore, ut, quemadmodum Crœsi filius, prorumpere volens in aliqua verba, ac in ea speciatim : Quam pulchrum est hoc! prorsus in illa proruperit, eoque momento libertas fuerit membris omnibus restituta.»

qu'avec le temps et les purgations et aultres precaultions, qui me provoquerent les emorroides[1], et des sueurs fort opportunes; tant est que cet effect du plaisir d'ouyr lire des choses agreables me sembla notable et me fit desirer de sçavoir le nom de l'autheur de cez vers, et s'il est mis en musique et sur les instruments, je verrois trez volontiers le tout, pour le donner à ma niece nouvelle qui en a envie[2]. C'est pourquoy je vous supplie d'en faire faire la recherche et d'y adjouster un exemplaire de la derniere edition qui se sera faicte des airs plus nouveaux; le tiltre de la chanson est *Une matinée champestre,* ce me semble, car je ne l'ay pas maintenant à la main : premier vers : jeune deesse au teint vermeil.

Or pour respondre maintenant à voz lettres comme il faudroit, je me suis tellement laissé emporter à celles des aultres que j'ay peur que le temps ne me manque pour la vostre, par où je debvrois avoir commancé. Je vous supplie donc de pardonner encores ce retardement de responce durant le temps que les medecins me tenoient assiegé, aprez quoy je me suis trouvé en grands arreraiges de touts costez. Je tascheray à l'advenir de mieux faire si je puis, mais Dieu sçait si je pourray satisfaire à ce que je debvrois et crains bien qu'il ne faille que les aultres amys vous facent procuration pour recevoir en vostre persone les responces et compliments que je leur debvrois à eulx en leur particulier afin de me descharger tant soit peu dans l'augmentation de ma foiblesse.

Les curiositez que vous avez joinctes à voz lettres nous ont servy d'une pasture bien friande, dans nostre desert, et si le ballot de Mr de Valbelle peult arriver, il y aura bien d'aultre matiere; mais la maladie de Lyon a faict de rechef rompre le commerce des marchandises, et y aura de la peine de le faire recevoir; à la bonne heure l'aurez vous baillé à Mr de Valbelle[3] qui a son beau père tout puissant en Avignon[4], où il le fera, je m'asseure, passer parmy ses hardes par quelque traict

[1] Peiresc adopte, pour l'orthographe du mot, une forme du xve siècle (*esmoroide*). La lettre *h* est mise, au siècle suivant, en tête du mot par Ambroise Paré.

[2] Mme de Rians.

[3] C'était Léon de Valbelle, seigneur de Meyrargues (par héritage des Alagonia), conseiller au parlement d'Aix depuis 1624.

[4] Léon de Valbelle avait épousé en 1628 Silvie de Galean des Issarts (d'une famille d'Avignon) : Silvie était fille de François et de Lucrèce Mistral de Montdragon.

de soupplesse. Le fagot de Mr Leger n'est pas venu non plus, dont j'ay bien plus de regret, d'aultant que ce pauvre gentilhomme tomba malade à Lyon jusques à l'extremité, et croit on qu'il s'en sera possible retourné chez luy, ce que j'aymerois mieux que s'il estoit encores en cette ville infectée, principalement si Dieu veult qu'il ayt r'emporté à Paris vostre fagot, car s'il l'avoit laissé à Lyon il faudra languir longtemps en l'attente, les Marseillois ne souffrant plus que leurs voituriers aillent plus avant qu'à Vienne, à la charge de ne rien prendre qui vienne de Lyon. Toutefoys les rigueurs ne sont pas si extremes qu'elles estoient les années dernieres. J'ay regretté principalement pour le livre de Keplerus qui admonestoit à l'advance les curieux d'observer l'ecclypse de Venus et de Mercure soubs le soleil, que j'eusse bien volontiers recouvré par quelque voye plus courte que cez roulliers, craignant d'en perdre l'occasion, ou que Mr Gassendy ne vous en eust cotté le jour et l'heure, mais il nous falloit encores cette mortification. Et je pense qu'il arrivera encor à temps, car nous vismes hier Venus toute ronde et qui par consequant doibt estre passée par dessus le soleil, pour passer par dessoubs dans quelques moys.

J'ay à vous supplier d'une chose dont il me souvient maintenant et que j'ay oublié plusieurs foys, c'est que je vous avois adressé longtemps y a quelques papiers concernant le traicté de paix et les affaires d'Alger[1], qui estoient adressez à Mr Guiltard qui est depuis decedé à Lyon. Je vouldrois bien sçavoir si vous les luy aviez rendus ou non, car il ne m'en avoit jamais accusé la reception, et si vous les aviez encores je vouldrois bien que vous fissiez rendre tout le pacquet par voye d'amy qui aye soing d'en retirer un mot de descharge, non à la vefve du dict Guiltard car cela courroit fortune de se perdre, mais au sieur Sanson Napolon qui est maintenant en cour, et qui en a possible faulte. Excusez moy de l'importunité que je vous ay donnée pour si peu de chose.

Quant au restablissement des courriers ordinaires de Provence, s'il

[1] Voir sur ce traité de paix (19 septembre 1628), l'*Histoire d'Alger sous la domination turque*, par H.-D. de Grammont (Paris, 1887, gr. in-8°, p. 165).

falloit que le païs y contribuast la moindre chose du monde, je ne pense pas que Mr du Lieu ne aultre quelqu'onque en peust venir à bout maintenant avec les foulles de la gendarmerie et impositions si extraordinaires, et cela est traversé non seulement par les Grands qui veullent estre seuls advertys, mais aussi par les marchands de Marseille, qui ne veullent pas que les advis aillent si viste, si ce n'est à ceux qui ont de quoy envoyer des courriers exprez. Que si cela se peult faire aux despens du Roy, à la bonne heure; sinon il n'y fault pas songer, car s'il pensoit encherir le port des lettres et se desdaumager là dessus, il se trouveroit court, attendu que peu de gents ou persone vouldroient se servir plus d'une foys d'une voye trop chere, et aymeroient mieux attendre aultres commoditez, de façon que je n'espere pas de voir cela restably, mesmes à cette heure que la voye du Piemont sera ouverte. Si j'y pouvois servir, j'y contribuerois volontiers tout mon credit, mais il y a maintenant trop d'empeschements et trop peu d'employ pour y trouver son compte.

Je suis bien marry d'avoir esté trop lent à envoyer mes Pentateuques Samaritains, mais j'ay peur que le bon P. Morin n'ayt esté trop promt à le mettre soubs la presse, car cez ouvraiges me semblent de ceux qu'il ne fault nullement precipiter. Si le P. Bertin m'eut laissé l'exemplaire du sieur Pietro della Valle, comme il en avoit charge, le sesjour que faisoit Mr le Nonce à Carpentras[1] m'eut donné moyen d'en conferer ce que je desirois avec le mien, et de luy r'envoyer l'un et l'autre à Carpentras par homme exprez. Mais à ne vous rien desguiser, comme je vois qu'il ne m'avoit pas voulu fier celuy là, je ne creus pas d'estre obligé de luy fier le mien. Cependant noz furies populaires ne tarderent pas de survenir, et nous donnerent d'aultres choses à penser, et puis je n'eusse pas creu qu'on fut allé si viste, en chose si peregrine[2] et de

[1] C'était Alexandre Bichi, qui fut presque en même temps nommé nonce en France et évêque de Carpentras. Il vint passer un mois dans sa ville épiscopale (novembre 1630) avant de se rendre à Paris. Voir le fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc : Le cardinal Bichi, évêque de Carpentras* (1885, p. IX).

[2] C'est-à-dire étrangère, exotique, de *peregrina*. Nos récents dictionnaires, qui donnent les mots *pérégrinateur, pérégrination, péré-*

si grande consequance comme j'estime celle là. Mr Gassendy m'avoit mandé une foys que cez Messieurs le Jay, ou Vitray, ne pretendoient prendre que des diverses leçons, pour les marquer aux notes sur le texte Hebraïque. Je luy mandois que j'estimois qu'il falloit imprimer à part le texte des Samaritains tout entier, non seulement l'Hebraïque, mais avec ses aultres deux versions, et sembloit qu'ils y eussent depuis pensé, et qu'ils s'y fussent resolus; toutefoys on me dict que le P. Morin ne veult faire que le texte Syriaque, qu'il appelle Samaritain, sur l'exemplaire du sieur Pietro della Valle, auquel cas je me doubte que l'entreprinse ne reuscira guieres bien, et pense que l'Arabique est sans comparaison beaucoup plus essentiel et important, pour l'antiquité qu'ils en pretendent et quand ce ne seroit que pour faciliter l'intelligence que recherchoit par là feu Mr Scaliger de ces grandes chroniques samaritaines escriptes en cette langue, lesquelles il me dict un jour qu'il ne croyoit pas pouvoir deschiffrer en perfection, sans avoir ce Pentateuque en diverses langues dont il avoit eu dez lors quelque vent, et m'avoit fort prié de le luy faire recouvrer, ainsin que je m'en estois mis en soing, mais l'exemplaire fut noyé dans le navire Sainct Victor coulé à fonds. En effect, quoique cez grandes bibles ne semblent se faire à autre dessein que pour avoir toutes les diverses conceptions et interpretations que peuvent fournir diverses versions, je ne vois pas pourquoy on veuille avoir les unes et negliger les autres, principalement celles cy, qui se trouvent accompagnées de tant de circonstances notables et de tant de diversitez considerables et utiles. Ils en feront ce qu'il leur plairra, et s'ils ne font l'edition complette, quelqu'un se mettra possible un jour en peine de l'entreprendre. Pour moy, je vous ay appresté une cassette, où j'ay mis les trois Pentateuques que j'ay, lesquels en comprennent des fragments de deux aultres, dont l'un n'estoit qu'à deux colonnes, à scavoir l'Hebraïque et l'Arabique e regione, comme plus

*griner, pérégrinité*, ne donnent pas le mot *pérégrine*. Mais on lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « *Pérégrin*, vieux mot qui signifioit autrefois étranger, pélerin. On ne le dit plus qu'en fauconnerie, où l'on appelle faucon *pérégrin* un faucon de passage. » *Pérégrin* n'est pas dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye.

digne que la Syriaque laquelle n'est qu'au troisiesme rang en celuy que j'ay à trois langues. J'y ay mis encores mon Lexicon aux mesmes trois langues, et certains fragments de prieres et aultres escritures, aulcunes Hebraïques avec la version Arabique, et d'autres en un quattriesme dialecte meslé semblables à des lettres missives que je vous envoye aussy dans la mesme cassette escrites à feu Mr Scaliger, par le grand prebstre des Samaritains, et par leur Synagogue d'OEgypte l'an 1590, où il y a de jolies responces sur les demandes que leur avoit faict Mr de la Scala, lequel n'avoit jamais receu les dictes lettres, et en eusse bien faict son proffit; je les recouvray par grand hazard, et pense que le bon P. Morin y trouvera de quoy faire quelques bonnes observations, qui luy eussent bien servy s'il n'eust tant hasté le libvre dont vous m'avez envoyé le tiltre. J'y ay encores adjousté les deux textes des Evangiles en Syriaque dont l'un a la version Arabique e regione d'une partie de St Mathieu seulement, de sorte qu'à mon grand regret ces Messieurs n'y trouveront pas le secours qu'ils pouvoient attendre; finalement il y a trois volumes de liturgies des cophti, où il y a tout plein de fragments des Evangiles, des Epistres des Apostres, des Psaulmes et aultres choses qui se chantent en leurs églises et y en a un qui a la version Arabique e regione. Le P. Morin m'avoit prié de demander au sieur Pietro della Valle ce qu'il avoit en cette langue, mais il s'en excusa; c'est pourquoy je n'ay pas voulu manquer de luy envoyer les miens. L'occasion de cette cassette me fera mettre encores quelque chose pour le bon Mr du Chesne, et je bailleray le tout à Mr de la Poterie qui m'a promis le faire aller avec ses hardes plus precieuses et en avoir grand soing, la maladie de Lyon m'ayant constraint de prendre cette voye, pour ne hazarder cez pieces là temerairement. Que s'il ne debvoit partir bien tost, nous chercherions aultre voye pour diminüer l'impatience de cez Messieurs, et au pix aller ce sera par mon neveu qui prepare son voyage, pour lequel je luy ay expedié ma procuration ad resignandum de mon office, afin qu'il ne revienne poinct sans les provisions. Et l'absance de la Cour ne l'empeschera pas d'aller à Paris, quand ce ne seroit que pour avoir le bien et l'honneur de vous voir, et vous remercier de vive voix

de noz obligations et des nouvelles offres que vous daignez luy faire à luy mesmes par voz dernieres lettres.

J'ay receu une dent, que l'on a voulu vendre pour estre de ce pretendu geant d'Affrique, mais je tiens que ce soit une dent de balaine plutost que d'un homme; un mien amy a esté sur les lieux du tombeau[1] et n'y trouva que la pouldre des os[2]. Les Mores tenus pour grandement doctes en ce païs là disent que par leurs livres il se justifie que ce geant avoit nom MENOIEL min el Moutideri, qu'il vesquut 600 ans et mourut il y a 4000 ans empoisonné par sa femme, qu'il avoit dix enfants masles et sept femelles. Je tiens qu'ils veullent dire Hercule, lequel j'ay veu represanté en quelques medailles Arabiques, tantost avec les deux serpents comme un enfant, tantost avec sa clave[3], tantost avec sa peau de lion. Et ay veu quelqu'un de leurs livres qui dict qu'il avoit conquis sur le geant Antée l'Afrique, mais il le nomme Carmil, et puis avoit esté au destroict ouvrir le passage à la mer Occeane, de sorte que cez traditions qui semblent si fabuleuses et estranges ne sont pas encores sans quelque fondement et rapport aux origines des histoires Grecques, qui ont esté embarrassées de tant de fables et suppositions. On me faict esperer une relation fort exacte du lieu qui n'est qu'à une mousquetade de la mer, de l'occasion de la descouverte par le ra-

[1] Ce *mien ami* était Thomas d'Arcos, au sujet duquel je renverrai à un prochain fascicule des *Correspondants de Peiresc*. Voir, en attendant, sur d'Arcos, ainsi que sur le prétendu géant d'Afrique, les publications déjà citées de Fauris de Saint-Vincens : *Lettres de Thomas d'Arcos à Aycard et à Peiresc* et *Lettres de Peiresc à Thomas d'Arcos*. Je compléterai cette correspondance d'abord dans le fascicule que je viens d'annoncer, pour ce qui regarde d'Arcos, ensuite, pour ce qui regarde Peiresc lui-même, dans un des volumes qui suivront les trois volumes consacrés à la correspondance avec les frères Dupuy.

[2] Voici ce que d'Arcos écrivait à Aycard, le 25 avril 1630 : «Je vous baise les mains et à M. de Peiresc, duquel je suis fort serviteur; dites-luy que j'ay recouvré deux dents de ce grand Geant duquel je vous ay escript, et pesent chacune plus de trois livres et demie. Le reste de ses ossements sont tous tombés en poudre.»

[3] C'est-à-dire *massue*. Le mot *clave* n'a pas été recueilli dans les Dictionnaires de Richelet et de Trévoux. On le trouve dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye, d'après un texte de l'an 1346. C'est une addition des éditeurs, MM. Favre et Pajot.

vage d'un torrent qui vint ouvrir la terre par le beau milieu de la place où estoit traversé ce corps. Ce mien amy y fit travailler dix hommes tout un jour, mais il n'avoit pas achevé d'en dresser la relation, quand partoit la barque par laquelle il m'en a envoyé l'advis. Il fauldrà encor avoir cette patiance. Il me faict mesmes esperer coppie du passaige de ce libvre où est faicte mention de ce geant, en leur langue Arabique avec la version en Provençal, et croid que cette dent ayt esté supposée en cette occasion pour la mieux vendre, et de faict elle est si pesante, qu'elle semble petrifiée, comme d'aultres dents de monstres marins, bien que differantes, dont j'en ay veu une ce me semble à Mr Aubery. Si les aultres os estoient petrifiez, je croirois que ce fust esté corps de quelque monstre marin tout à faict plus tost que d'un geant, et le voisinage de la mer y serviroit bien.

Au reste je ne suis pas marry que Mr Saulmaise travaille à la recherche de cez anciens ritus ecclesiæ, mais je n'ay pas moings de regret que vous qu'il ne se laisse emporter[1]. Il est vray que tousjours pourra t'on bien distinguer le bon du suspect, et y aura tousjours grandement à apprendre. J'ay mis pour luy dans vostre cassette un Suetone m[anu]s[crit] qui semble fort moderne, mais j'ay apprins que feu Mr Casaubon[2] avoit faict de grandes instances pour le voir, à cause des passages grecs, et croid on qu'il ne l'eust pas veu; à tout hazard, il y pourroit avoir quelque mot à son goust, dont je serois bien aise. Pour sortir de la responce de vostre premiere lettre, il fault que je vous remercie encores trez humblement des bons offices qu'il vous plaict nous offrir envers Mr de la Marguerie, nostre premier president[3], dont je vous suis infiniment redevable; il m'a envoyé faire de trez obligeantes recommandations, ce qui m'a donné

[1] Dupuy et Peiresc craignaient qu'au sujet des anciens rites de l'Église, le zèle du calviniste ne fût plus grand, dans Saumaise, que l'impartialité de l'érudit.

[2] Isaac Casaubon a déjà été mentionné (t. I, p. 295).

[3] Sur ce successeur du baron d'Oppède, voir le recueil déjà cité de P.-Jos. de Haitze sur les premiers présidents du parlement d'Aix (avec un portrait d'Élie Laisné de la Marguerie par Cundier). Le registre I des minutes de la correspondance de Peiresc à Carpentras renferme treize lettres adressées à Laisné de la Marguerie (fol. 72-77), la



IMPRIMERIE NATIONALE.

la hardiesse de luy escrire; vous suppléerez à mes deffaults et ferez œuvre meritoire.

Le restant de voz lettres estant principalement sur la communication des choses du temps, vous m'excuserez si je n'y respons plus punctuellement et si je me contente de vous en remercier comme je faicts trez humblement, bien marry de ne vous pouvoir rendre d'eschange, car il n'y a que la presentation de l'edict de crüe de conseillers en nostre Parlement sur lequel aujourd'huy matin la Cour a resolu, à ce qu'on me vient de dire, de s'en excuser sans respondre et Mr d'Aubray vouldroit un refus par escript, et s'en est quant et quant allé à St-Maximin, pour presser Messieurs des Comptes d'un semblable edict, où je ne pense pas qu'il advance davantage. Il avoit en main les lettres patentes du restablissement du Parlement et des Comptes à Aix, mais il ne s'en dessaisit poinct, et sans le dire veult bien que l'on croye qu'il ne tient qu'à la verification de cez edicts qu'il ne les dellivre [et que] les trouppes de gendarmerie ne sortent d'Aix et du païs, mais cela ne seroit pas suffisant pour faire franchir le sault, tant les esprits sont mal ployants et indignez. Dieu aura pitié de cette pauvre province desolée quand il luy plairra. Et je finiray cette importune lettre par mes reiterées protestations que je ne puis estre que,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur
et de tous les vostres,
DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 23 may fort tard, 1631.

Nous avons eu icy ce soir à souper Mr le chevalier de Boissise[1], avec

première écrite de « Beaugencier le 23 may 1631 », la dernière écrite d'Aix « le 8 may 1635 ». Voici la suscription de la première lettre : *Monsieur L'Aisné sieur de la Marguerie, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et premier président en sa Cour du parlement de Provence, en Cour.* Au folio 75 du registre I est une copie d'une lettre du premier président adressée à Peiresc de Paris le 23 février 1634.

[1] Quelque fils sans doute de Jean de Thumery, sieur de Boissise, sur lequel on peut voir t. I, p. 378.

le commandeur de Fourbin[1], qui ont voulu apprez soupper passer oultre à Tollon. Ils n'avoient apprins à Brignole aulcunes nouvelles de la Cour, bien que le secretaire de Mr de la Potterie y fust fraischement arrivé. On nous a voulu dire d'ailleurs que Messrs de Courtenay sont bien maintenant sur les rangs. Je vous envoye à faulte d'une chose plus digne de vous l'exemplaire que m'a envoyé Mgr le cardinal Barberin de l'inscription de Ptolemæus, fils du Philadelphe, que Mr Holstenius avoit descouvert dans la Vaticane, et qu'un aultre luy a desrobée par jalousie[2], et d'aultant qu'il ne m'en avoit peu envoyer un exemplaire, me doubtant que Mr vostre frere n'en ayt peu avoir aussy. J'ay mieux aymé vous envoyer le mien que de vous laisser en peine de l'attendre, si ne l'avez encores peu voir et faire voir à Messrs les curieux, et particulierement à Messrs Rigault, Grottius, Saulmaise, et je pense que Mr Bignon le verra trez volontiers, et vous m'obligerez bien de luy faire mes recommandations par mesme moyen[3].

---

LIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Je suis interrompu encores cette foys lorsque je pensois vous escrire, par l'arrivée ceans de trois gentilshommes Florentins, venus sur un navire du Grand Duc à Tollon où ils ont faict un peu de quarantaine. Ils partirent de Ligourne deux jours aprez que Mr de Guise y estoit arrivé, et desjà il estoit allé voir son Altesse à Florence, qui le vint rencontrer à my chemin, et luy avoit preparé une reception fort honorable. L'un d'eux a nom Galilei, et le sieur Galileo-Galilei n'a pas de maison dont il face plus d'estat que de la sienne. Il m'en a desja dict

[1] Sur le commandeur de Forbin, voir t. I, p. 263.

[2] Il n'est fait nulle mention de cette inscription dans le recueil de Boissonade (*Lucæ Holstenii Epistolæ ad diversos*).

[3] Vol. 717, fol. 115.

des nouvelles que vous ne serez pas marry d'apprendre nomplus que Mr Deodati. C'est qu'enfin on luy a donné permission à Rome d'imprimer son livre du flux et reflux de la mer soubs certaines declarations et protestations mises en teste du libvre par l'autheur qui l'a composé en forme de dialogue, où il introduit des personnes qui parlent pro et contra du mouvement de la terre sans en rien determiner. Car c'est sur cela qu'il fonde tout son flux et reflux. Il y en avoit desja un tiers d'imprimé à Florance, il y a plus d'un moys, et le libraire asseure qu'il aura achevé dans la Toussains[1]. On m'en promet des premiers exemplaires dont je ne manqueray pas de vous faire part.

Je vous remercie trez humblement des petits discours imprimez que Mr Aubery m'a envoyez de vostre part, comme de ceux qui sont venus soubs voz enveloppes, mesmes de cez gazettes ou demi feuilles de nouvelles estrangeres[2], que je trouve de trez bonne et commode invention, et crois qu'on en fera des recueils comme du Mercure. Je serois bien aise d'en recevoir deux exemplaires de chasque sorte, à mesure qu'ils s'imprimeront, pour en retenir un tandis que l'autre eschappe des mains et qu'on ne le sçauroit retenir.

Je crains d'avoir oublié par mes dernieres de vous accuser la reception et vous remercier comme je faicts maintenant des libvres d'Airs qu'il vous pleut m'envoyer quelque temps y a, dont noz petits grim-

[1] Le livre ainsi annoncé ne parut pas en novembre 1631, mais seulement l'année suivante. En voici le titre : *Dialogo sopra i duo sistemi del mondo*, etc. (Florence, G. B. Landini, 1632, in-4°).

[2] On sait que le premier numéro de la *Gazette* de Théophraste Renaudot parut le 30 mai 1631. M. Eugène Hatin (*Histoire de la presse en France*, t. I, 1859) a énuméré (p. 73) les nouvelles étrangères contenues dans la première Gazette et venues de Constantinople, de Rome, d'Espagne, de Portugal, d'Allemagne, de Venise, d'Amsterdam, d'Anvers, etc.; il a reproduit (p. 74) les articles consacrés aux nouvelles de Constantinople (du 2 avril) et à celles d'Anvers (du 24 mai). Il n'y a point de nouvelles de France dans les cinq premiers numéros, ce qui explique pourquoi Peiresc ne mentionne que les articles relatifs aux choses étrangères. C'est seulement dans la sixième gazette que sont données des nouvelles de Paris et de Saint-Germain.

melins[1] de musiciens ne se sçavent pas servir pour y trouver aulcune friandise. S'il y en a d'aultre sorte, vous m'obligerez de m'en envoyer à la commodité. Cependant je vous envoye les vers de la chanson de la Rose qu'on attribüe à Monsieur pour ses amours de la Princesse Marie[2], puis que n'en avez ouy parler. On y a faict icy deux ou trois airs à boulle veue[3], mais ce seroit vous faire trop de tort que de les vous envoyer de par delà. C'est pourquoy je m'en abstiendray, attendant si Mr du Monstier ou quelque aultre amateur de la musique[4] vous sçauroit fournir le vray air primitif de cette chanson.

Cependant, au lieu de meilleure matiere, je vous envoie coppie d'un des registres de Seneque de la traduction de Malerbe[5], qui n'a pas nuy à ma consolation en nostre petite solitude, principalement dans la contemplation des revolutions presentes. Vous recevrez par mesme moyen coppie d'une charte originelle en parchemin, avec le desseing de la bulle qui y est encores pendante, qu'un amy a inesperement trouvé en une isle de l'Archipelago[6] prez de Rhodes, dont j'escrips à

[1] Littré ne cite sous ce mot, diminutif de *grimaud*, que cette phrase d'un auteur du XVIe siècle, Etienne Tabourot, le prétendu seigneur des Accords (*Bigarrures*) : «Il n'y aura pas jusqu'aux petits grimelins...»

[2] Louise-Marie de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers, puis de Mantoue, et de Catherine de Lorraine, devint (novembre 1645) reine de Pologne et mourut à Varsovie le 10 mai 1662. Savait-on que la chanson allégorique avait été attribuée au frère de Louis XIII? Voir, sur les amours de Gaston d'Orléans avec la future reine de Pologne (1629), les principaux mémoires du temps, qui ont été assez bien résumés dans l'article consacré (*Nouvelle biographie générale*) à Marie de Gonzague par Camille Lebrun.

[3] Nous avons déjà trouvé dans le tome I l'expression *à boulle-vue* avec le sens de *précipitamment*.

[4] Les biographes de Daniel du Monstier, et, parmi eux, Tallemant des Réaux lui-même, ont oublié de nous dire que le célèbre peintre était aussi un zélé musicien.

[5] *Les Epistres de Seneque, traduites par Mre François de Malherbe, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy*, parurent pour la première fois à Paris, chez Antoine de Sommaville, 1637. L'achevé d'imprimer est du 7 septembre de cette année. Voir sur cette édition, qui était restée inconnue à tous les bibliographes, la *Notice bibliographique* mise par M. Lud. Lalanne dans le tome I des *Œuvres complètes de Malherbe* (p. XCVI).

[6] De l'italien *arcipelago*, corruption du grec moderne *αἰγιοπέλαγος*, c'est-à-dire mer Égée. Littré, auquel j'emprunte cette explication, ajoute que du temps de Ménage, quelques-uns disaient *archipelague*, ce qu'il condamnait.

M^r du Chesne, à qui je vous supplie d'en faire part, et à M^r Besly, pour ayder à la genealogie de Poictiers, car c'est du prince Raimond Rupin qui estoit de cette maison là, et que les autheurs ne nommoient que Rupin; s'il vouloit voir l'original, je luy en pourrois faire passer l'envie, car je l'ay par devers moy[1], et crois que vous ne verrez pas mal volontiers en quels termes il parle aux cardinaux de Rome, ayant admiré la derniere clause [Actum est ecclesiarum in omnibus saluo jure] ce qui me faict doubter qu'il n'y eusse quelque plus particuliere submission à l'église de cette principaulté, ou quelque speciale protection des églises d'icelle entreprinse par l'Eglise Romaine. Et ne sçay si les images de s^t Pierre et s^t Paul qui sont au revers de la bulle n'auroient poinct quelque relation à cela, aussy bien qu'à la chaire S^t Pierre en Antioche aussy bien qu'à Rome. Tant est que cela m'a semblé extraordinaire, et bien digne sinon de vostre curiosité, au moings de celle de M^r Besly, aussy bien que de M^r du Chesne, et possible du P. Sirmond, à qui vous la pourriez monstrer si le trouvez à propos, et par mesme moyen il vous pourra faire voir une empreinte que je luy envoye d'un seau que j'ay recouvré en mesme temps de l'Archipelago, avec l'inscription † ЄΦΡΑΓΙϹ ΤΙΑΑΚΟϹ ΝΙΦΩΝΟϹ ΚΑΘΗΓΟΥΜЄΝΟΥ que j'estime pouvoir avoir esté de ce Niphon Patriarche de Constantinople environ 1311, qui renoncea au Patriarcat[2] et possible au monde pour aller vivre monachalement[3] en cez isles, avec quelques prebstres de son humeur. Mais que direz vous des extravagances de mon entretien au lieu de satisfaire punctuellement à mes debvoirs en vostre endroict et de vous demander pardon de ce que je m'en acquitte si mal? C'est le trop de confiance que j'ay en vostre bonté, qui m'en faict abuser de la sorte, et esperer que pour

[1] Nulle mention de cette charte n'est faite par Besly dans sa correspondance publiée par M. Briquet (*Archives historiques du Poitou*, t. IX, 1880).

[2] Niphon, métropolitain de Cyzique, monta sur le siège de Constantinople l'an 1313 et fut déposé dans un concile tenu en 1315 (*Art de vérifier les dates, chronologie historique des patriarches de l'Église d'Orient*, t. IV, 1818, p. 115).

[3] Sous le mot *monacalement* Littré n'a cité que le *Dictionnaire* d'Oudin.

quelque faulte que je puisse commettre, vous ne me tiendrez pas moings tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 13 septembre 1631.

Mon frere est arrivé des champs tout à poinct, et Mr le Pr[ieur] de Roumoules aussy pour vous remercier comme ils font trez humblement de l'honneur de vostre souvenir.

Je vous supplie de faire noz humbles saluts à Mr du Puy, vostre frere, et à Mr de Thou, et toute l'Academie sans oublier le bon Mr Petit [1].

---

LIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Aprez une longue opiniastreté de mes indispositions et incommoditez, qui me contraignirent dernierement de me laisser porter en chaise d'icy à Tollon pour avoir le bien d'y sallüer Mgr le Mareschal de Vitry [2], sans que pour cela je peusse estre quitte de la suppression d'urine dont j'eus une fort rude secousse, et dont j'estois travaillé quasi incessamment, et lors mesmes que le dict seigneur Mareschal me faisoit l'honneur d'agreer que je fusse avec luy, je me resolus de boire des eaux d'une fontaine chaude qui est en l'isle des Embiers à deux lieües de Tollon que le prince Doria [3] a mis en reputation en en envoyant querir

[1] Vol. 717, fol. 119.

[2] Nicolas de l'Hospital, marquis, puis (janvier 1643) duc de Vitry, naquit en 1581, fut capitaine des gardes de Louis XIII, devint maréchal de France en avril 1617, gouverneur de Provence en 1631 et mourut à Naudy (Seine-et-Marne), le 28 septembre 1644.

[3] André Doria, prince de Melfi. Voir le récit absolument conforme de Gassendi, liv. IV, p. 371.

de Genes fort souvent et ne passant jamais par là avec ses galeres sans se destourner pour en aller prendre, dont l'essay me reussit tant à souhaict que dans moings de 15 jours, j'en ay ressenty de bons effects et un si grand benefice et soulagement, que de longtemps je ne m'estois trouvé avec tant de repos, ne en estat de pouvoir esperer comme je faicts maintenant d'avoir moyen de renoüer quelque peu de commerce et de correspondance avec mes bons seigneurs et amys. Ayant voulu commancer par Mr de Thou, et par Monsieur du Puy vostre frere et vous, Monsieur, attendant de satisfaire aux aultres peu à peu avec l'ayde de Dieu, et de ne plus demeurer en de si longs arrairages comme par le passé, ne par consequant dans les regrets que je ressentois de ne me pouvoir acquitter de mes debvoirs, à quoy servira de beaucoup le restablissement des ordinaires de ce païs à Lyon (qui a esté resolu, et ne sçauroit guières tarder d'estre executé) et la cessation des ombrages et jalousies que le commerce des lettres de la cour donnoit à quelques uns qui cherchoient des pretextes de nuyre à aultruy, car lors certainement, il y avoit trop de danger d'en ressentir du desplaisir, dans quelque bonne foy que ce fust qu'on eust peu se contenir, et bien qu'ils n'eussent peu trouver à mordre sur la qualité des advis, parce que la seulle correspondance passoit pour un grand crime auprez de ceux qui n'en vouloient poinct qu'à leur mode.

Venant donc à voz lettres, bien que mon frere m'ayt asseuré de vous avoir faict quelques despesches d'Aix en responce d'icelles (en quoy certainement il avoit fort diminüé mes regrets de n'y avoir peu satisfaire en son temps), je ne laisray pas de vous accuser la reception des dernieres qui sont du 21 octobre, 4, 10 et 18 novembre et 5 decembre, oultre le pacquet dont Mr Petit s'estoit chargé où il n'y avoit poinct de lettres vostres, mais tout plein de petits livrets curieux aussy bien qu'avec touts les aultres, et quelques lettres de divers amys dont je vous suis bien redevable et vous remercie trez humblement, ensemble des livres qu'il vous a pleu faire mettre dans les coffres de Mr le Premier Presidant[1], bien marry de l'importunité que ce luy pourra estre.

[1] Laisné de la Marguerie.

Nous l'attendrons en bonne devotion et crains bien que la rigueur de la saison ne le retarde jusques au renouveau. Si cependant il se presentoit quelque commodité de nous envoyer un aultre exemplaire tant de ce livre de Muys[1] contre le pauvre P. Morin in 8°[2] que de celuy du dict sieur P. Morin in 4° contre lequel agit le dict Muys[3], vous me fere plaisir, car je ne l'ay plus et seray bien aise de les voir ensemble. Nous n'avons pas encor eu d'Italie le livre du Galilée, et j'entends que la ville de Florence n'a pas encores recouvré la liberté du commerce, ce qui nous retardera encores plus ce contentement. On ne m'a envoyé de Rome que le livre du P. Scheiner in 4° intitulé Pantographice[4] lequel je vous envoye à faulte d'aultre chose. Mr Naudé m'escript d'en avoir veu faire la preuve chez le Campanella[5]. J'eusse bien mieux aymé qu'ils m'eussent envoyé un autre livre du mesme autheur in fol° de Maculis in sole[6], mais il le fauldra attendre avec le temps. Le cardinal Barberin m'a envoyé des plantes du Rosier de la Chine dont les fleurs changent, ce dict-on, de couleur troys foys par jour, estant tout rouges le matin, et bien incarnates le soir, et neantmoings bien blanches sur le midy, ce que je trouve plus estrange que si ce changement se faisoit du rouge brun à l'incarnat et de l'incarnat au blanc; il en fauldra voir la preuve

[1] Siméon Marotte de Muis, savant hébraïsant, naquit à Orléans en 1587, fut chanoine et archidiacre de Soissons, professeur d'hébreu au Collège royal (1614) et mourut en 1644.

[2] *Assertio veritatis hebraïcæ adversus Johannis Morini exercitationes in utrumque Samaritanorum Pentateuchum* (Paris, 1631).

[3] *Exercitationum ecclesiasticarum libri duo de patriarcharum et primatum origine, primis orbis terrarum ecclesiasticis divisionibus atque antiqua et primigenia censurarum in clericos natura et praxi* (Paris, 1626, in-4°).

[4] *Christophori Scheiner e societate Jesu Germano-Suevi, Pantographice, seu ars delineandi res quaslibet*, etc. [Voir le reste du titre dans la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, t. III, col. 604.] (Rome, 1631, in-4°.)

[5] Nous n'avons pas la lettre ici mentionnée. La première des lettres de Naudé à Peiresc recueillies dans le fascicule XIII de la collection des Correspondants de ce dernier est du 1er février 1632.

[6] Peiresc abrège ici en deux mots le titre démesurément long que voici : *Rosa ursina sive sol ex admirando facularum et macularum suarum phænomeno varius, necnon circa centrum suum et axem fixum ab occasu in ortum annua, circaque alium axem mobilem ab ortu in occasum conversione quasi menstrua, super polos proprios, libris quatuor mobilis ostensus a Christophoro Scheiner Germano-Suevo, e societate Jesu*, etc. (Bracciano, 1630, in-fol.); l'impression avait été commencée en 1626.



IMPRIMERIE NATIONALE.

en son temps, et un laurier Américain, avec ung libvre des espreuves en taille doulce et figures chrestiennes des cemetieres soubsterrains recueillis par feu Bozius [1], qui est fort curieux et dont il dict n'avoir esté imprimé que dix coppies, attendant que l'ouvrage entier puisse estre mis en lumiere. Je luy avois envoyé une fort belle plante du Jassemin jaulne des Indes, et quelques livres et desseins de son goust. Il m'escript que le Jassemin jaulne est arrivé tout à temps pour estre portraict en taille doulce dans un libvre latin que faict un P. Jesuitte [2] de la culture des plus rares plantes, qui est soubs la presse, et bien advancé [3]. Au reste je ne seray pas marry que Mr Grottius trouve son contentement en Hollande, mais je seray bien fasché que nous le perdions, et encores plus de Mr Saulmaise, vous asseurant que vous m'avez faict un singulier plaisir de luy avoir baillé cez eclogues m[anu]s[crite]s et eusse esté bien fasché que me les eussiez renvoyées. Car je faisois estat de vous renvoyer les cayers que Mr Grottius en avoit tirez, pour, si vous et luy ne le trouviez pas mauvais, les faire donner au public. Le retardement du retour de Mr de la Poterie differé de moys à aultre est cause de cet inconveniant comme de beaucoup d'aultres et mesmes de ce que mes Pentateuques ne sont à Paris, et un pacquet vostre lequel je regrette grandement, que Mr vostre frere m'avoit adressé de Rome longtemps y a, estant fasché que les livres de l'Atheismus triumphatus du Campanella [4] que vous eussiez eu receus se soit si miserablement envieilly en ce païs. La contagion ou recheutte de Lyon, et l'interruption du commerce des

[1] Voir sur Antonio Bosio, mort en 1629, et sur sa *Roma sotterranea*, qui parut en 1632, in-fol., complétée par le P. Severani, une lettre de Gabriel Naudé à Peiresc, du 1er février 1632; dans le fascicule XIII des *Correspondants de Peiresc* (p. 12).

[2] Jean-Baptiste Ferrari, né à Sienne, entra dans la compagnie de Jésus en 1602, occupa pendant vingt-huit ans la chaire d'hébreu au Collège Romain, et mourut à Sienne en 1655.

[3] *De Florum cultura libri IV* (Rome, 1633, in-4°). Une nouvelle édition fut donnée par Bern Rottendorf sous ce titre : *Joh. Baptistæ Ferrarii Senensis, S.-J., Flora, seu de florum cultura libri IV* (Amsterdam, 1664, in-4°).

[4] *Th. Campanellæ atheismus triumphatus* (Rome, 1631, in-fol.). Sur ce livre, comme sur toutes les circonstances de la vie littéraire et politique de l'éloquent dominicain, voir le grand ouvrage de M. Luigi Amabile : *Fra Tomaso Campanella*, etc. (Naples, 1882-1887, 6 vol. in-8°).

marchandises de ce costé là s'estant de rechef interrompu, ce qui m'empeschoit de hazarder ma cassette par aultre voye, et puys l'esperance que j'avois eüe du voyage de mon neveu m'a tenu le bec en l'eau[1] jusques à ce qu'il a esté constraint de le differer jusques aprez la reception. Ce qui m'avoit faict resouldre en mesme temps de faire partir Mr le Prieur de Roumoules qui l'avoit attendu plus de deux moys, et de malheur, comme il estoit prest à monter à cheval, il tomba malade d'une maladie qui avoit faict grande peur aux medecins, et qui s'est resolue enfin en une apostume interne qui s'est inesperement crevée, reprenant ses forces peu à peu pour partir au premier beau temps avec l'ayde de Dieu. Cependant si je trouvois de commodité de bonne malle pour vous envoyer vostre petit fagot, je l'employerois volontiers pour ne vous tant laisser languir. Et si le porteur de la presente despesche s'en vouloit charger, je l'en feray semondre avec grande instance pour me descharger d'un depost qui a tant perdu de temps en ce païs. Sinon, il ne le fauldra pas oster de la place qu'il tient dans ma cassette si longtemps y a avec cez vieux Pentateuques et aultres m[anu]s[crit]s orientaulx d'où j'en attendoys une coupple dont on m'a faict grande feste, et crains bien qu'on ne les eust chargez sur le navire St Jean qui s'est eschoüé vers Trapano[2], mais qui a esté relevé et n'y a que la mouilleure de la mer en toutes les marchandises, auquel cas mes pauvres livres seront possible en aussy mauvais estat que les m[anu]s[crit]s cophtes de Monsieur de Thou. Il me tarde bien d'en estre esclaircy, et vouldroys que ce fusse la Bible Arabique où estoit l'Apocalypse que l'on me faisoit attendre bien impatiemment pour pouvoir rendre ce bon office à Mr le Jay. Que s'ils estoient arrivez à temps avant le partement du sieur Prieur de Roumoules, je les joindray à la cassette, et vouldrois bien estre en peine d'en faire faire une plus grande pour envoyer chose qui fusse bien duysable à cez Messieurs, lesquels vous pouvez asseurer que le dict sieur Prieur de Roumoules se mettra en chemin si tost que le temps et la foiblesse où il est encores le pourra permettre, me tardant

[1] Sous cette expression figurée, Littré cite seulement un vers de la satire VI de Regnier. — [2] Villè de Sicile, à 80 kilomètres de Palerme.

qu'il soit là pour pourvoir à toutes cez petites affaires et chicanes dont on nous rompt la teste, et donner satisfaction à un chascun. Il faict estat de proffitter les beaux jours de janvier que nous avons accoustumé d'avoir quasi annuellement, et les pluyes que nous avons quasi incessamment depuys tout ce moys de decembre luy font esperer tant plus tost le retour de la serenité. Il me tarde encores plus qu'à luy de le voir en chemin et que touts cez Messieurs ayent veu s'ils pourroient rien tirer qui vaille de mes pauvres libvres, bien fasché de tant de retardements impreveus.

J'ay principalement du regret pour le R. P. Morin qu'il ayt ainsin précipité l'edition de son Pentateuque, et craignois bien (ce que vous me mandez estre adveneu) que cette precipitation n'extorquast de luy des choses qu'il auroit retenües ou modifiées, s'il se fusse donné un peu plus de patiance. Car (entre vous et moy) un homme fort sçavant en cez origines trouvoit fort à redire à aulcunes de ses assertions à mon trez grand regret, ce que j'eusse voulu rachepter s'il m'eust esté possible, et s'il n'eust laissé publier si tost ses exercitations, j'avois disposé l'homme à luy en faire donner soubs main les advertissements et motifs, mais cela le rebutta, et depuis je ne l'ay peu r'amener à cet office.

Nous n'avons poinct veu ce manifeste dont on parle dans les responces à Cleonville (?)[1] et aultres, et pense qu'il n'en soit venu dans le païs qu'un exemplaire à M^gr^ le Mareschal[2] qui m'avoit dict qu'il me le monstreroit, mais je n'avois garde de l'en faire souvenir. Nous attendrons en bonne devotion le Prince de Balsac[3], et ce Ministre d'estat de Sillon[4].

Mais si l'on a apporté de la foyre la seconde edition in fol° du Chronicon Alexandrinum, je l'aymerois beaucoup mieux pour mes curiositez

[1] Mot surchargé.

[2] Le maréchal de Vitry, le nouveau gouverneur de Provence.

[3] *Le Prince* parut à la fin de l'année 1631 à Paris, chez Touss. du Bray, Pierre Rocolet et Cl. Sonius, in-4°.

[4] *Le Ministre d'Estat, avec le véritable usage de la politique moderne. Par le sieur de Silhon.* (Paris, Toussaint du Bray, 1631, in-4°.) C'est la première partie de l'ouvrage. La seconde parut en 1643, et la troisième en 1661. La première partie fut réimprimée par les Elzevier en 1639, en 1641, en 1648.

prédominantes et vouldrois bien apprendre si la derniere edition de la Notitia ou Gallia Christiana du sieur Robert est si notablement augmentée comme l'on m'a voulu dire[1], car je ne plaindrois pas de la faire venir.

J'eus dernierement une heureuse rencontre de livres venus d'Italie, où je trouvay un exemplaire du Nobiliario d'Hespagne, et quelques aultres livres que je n'avois pas encores veus, bien que plusieurs fussent desja bien envieillis, entr'aultres deux petits in-4°, l'un Francisci Alvarez Riberæ[2] de Successione Regni Portugalliæ pro Philippo II responsum cum additionibus Caroli Tapiæ, Matriti 1621; et l'aultre du mesme autheur et edition de la precedante année, pro Infanta Elisabeth de Successione Ducatus Britanniæ. Je croys bien que vous aurez l'un et l'aultre, mais si par hazard ils vous estoient eschappez, je les vous pourray facilement envoyer, car ils ne sont pas trop gros pour un pacquet par la poste.

Je ne sçay si je ne vous ay poinct mandé que j'eus la curiosité de voir cet elephant que vous avez veu là quelques années y a, lequel on ramenoit d'Italie. Il vint passer par icy où il fut troys jours[3] durant lesquels je le consideray bien à mon aise, et avec grand plaisir, ne l'ayant pas laissé eschapper de mes mains ou despaïser que je ne l'aye faict peser, contre quelques six vingt boullets de canon. Il me cognoissoit desja quasi comme son gouverneur[4], et je me laissay porter jusques à ce poinct de curiosité ou (pour mieux dire) de follie, que de luy

[1] Sur Claude Robert, voir t. I, p. 222. Le volume in-fol. de 1626 ne put être amélioré par l'auteur «propter morbosam senectutem», comme nous l'apprend la préface de ses successeurs (p. III). Ce fut l'archidiacre de Chalon-sur-Saône lui-même qui pressa souvent par ses lettres les frères jumeaux Scévole et Louis de Sainte-Marthe de compléter et de refondre son essai.

[2] François-Alvarez de Ribera, né à Mettellino, fut président de la chambre royale à Naples, chanoine à Salamanque (1589), etc.

[3] Voir, sur le séjour à Belgentier de cet éléphant, Gassendi, liv. IV, p. 365. Le biographe rappelle que Peiresc s'était déjà occupé de cet animal dans sa correspondance avec les frères Dupuy, quatre années auparavant.

[4] *Præeunte animalis gubernatore*, dit (p. 365) Gassendi, qui multiplie les détails (p. 366 et 367) sur l'éléphant.

mettre ma main dans la bouche et de luy manyer et empoigner une de ses dents maxillaires, pour en mieux recognoistre la forme, et ne les ayant pas assez bien peu voir sans les toucher, à cause qu'en ouvrant la gueulle il les entrecouvroit avec sa langue. Or ce fut pour verifier, comme je fis, qu'elles estoient entierement semblables de figure, bien que de moindre grandeur, avec la dent du pretendu geant de la coste de Thunis ou d'Utica, et par consequant qu'il ne falloit pas trouver estrange ce qu'on avoit escript au premier advis que les os ou la carcasse de ce pretendu geant avoit dix canes de long, et que le crane de la teste sembloit un tonneau, puis qu'il s'est tant veu d'elephans dans l'antiquité auxquels on donne une longueur fort approchante de cette mesure. Et le grand voisinage de l'ancienne Carthage doibt faire trouver moins estrange qu'on eust ensevely un elephant dont est question, et qu'on luy eusse mesme basty une espece de tombeau, puis qu'on y en nourrissoit un si grand nombre, et qu'on y faisoit si grand cas d'aulcuns d'iceulx qui estoient plus sages ou plus adroicts que les aultres. J'en attendois une plus particuliere relation, mais la tartane qui la portoit donna dans le sable en Sicile le mesme jour que le navire de S^t^ Jean, et je ne sçay si les papiers seront saulvez; cependant, par ce que j'ay veu dans voz lettres que vous en estiez encores en attente, je n'ay pas voulu differer davantage de vous donner cet advis, et mesme de vous envoyer le portraict de la dent venüe d'Afrique, tandis que nous attendrons l'arrivée de cette relation, ou qu'on en ayt renvoyé une seconde coppie au cas que la premiere ne se soit peu saulver. Ce qui me faict revocquer en doubte, que plusieurs ossements d'elephans qui se trouvent enterrez en divers lieux ne passent souvent pour ossements de geants.

Au surplus j'ay escript à M^r^ l'Archevesque de Thoulouse, et vous supplie de luy faire tenir sa lettre, et s'il est encor à Paris, en faire s'il vous plaict demander la responce à sa commodité. Je pensois pouvoir respondre encores au R. P. Sirmond, mais le temps m'a manqué pour cette foys, à mon grand regret. Ce sera pour la premiere occasion que je m'en acquitteray Dieu aydant envers luy et envers M^r^ Rigault; ce-

pendant, si vous le voyez, je vous supplie de leur en faire mes excuses et de me tenir tousjours, et, s'il vous plaict encores, Monsieur du Puy vostre frere,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 26 decembre 1631.

Vous aurez une coupple d'exemplaires de l'entrée de Mgr le Mareschal à Aix[1], pour en envoyer un à Mr de Lomenie, s'il vous plaict[2].

---

LV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay eu bon besoing que vous ayez eu aultant de bonne volonté de me pardonner, comme il y avoit en moy d'impuissance de correspondre à mes debvoirs en vostre endroict, pendant une fiebvre continüe de quarante deux jours, suyvie d'une quotidienne de quinze ou vingts jours et d'une infinité d'aultres incommoditez que trainent et laissent ordinairement de telles hostesses que celle là, principalement quand elles sont accompagnées des accidents que j'ay euz de gangraine aux hemorroides et d'une inflammation si grande à un bras, que les medecins croyoient qu'il le fallust ouvrir, avec une enflure de tout le milieu du

[1] On connaît deux relations de cette entrée : *La garde du lys, à l'entrée du maréchal de Vitry dans la ville d'Aix, avec l'explication des emblèmes et des écriteaux apposés aux Arcs de Triomphe*, par G. M. [Guillaume Masset, jésuite], Aix, Roize, 1631, in-4°. — *Le bonheur de la ville d'Aix représenté aux Arcs de Triomphe dressés par elle, à l'honneur du Mareschal de Vitry reçu en qualité de Gouverneur de Provence, et dechiffré par l'explication des Emblèmes, Devises et Chiffres y apposés*, par J. F. [Jean Ferrand, jésuite]. Aix, David, 1632, in-4°.

[2] Vol. 717, fol. 121.

corps depuis le dessus du petit ventre, jusques à demy cuisse[1], de quoy je ne me suis peu tirer que par une grace bien specialle de Dieu, qui m'a voulu laisser encores quelque esperance de vous servir, à laquelle je vouldrois bien qu'il luy plaise adjouster des moyens de m'en acquitter selon mes souhaits et mon debvoir, ne pouvant vous representer combien je me sens vostre obligé de la compassion que vous avez eüe de mon mal, et de la favorable correspondance que vous m'avez tousjours continuée en la personne de mon frere, dont le souvenir me sera tousjours devant les yeux.

Je receus pendant ma maladie quelques lettres dont s'estoit chargé Monsieur Gaffarel, entre lesquelles il y en avoit des vostres et de celles de Mr Gassendi, et des sieurs Duval[2] et Ozier[3]. Je n'y en trouvay pas de Monsieur Deodati ne de Monsieur de la Motte[4], comme vous me mandiez qu'il y en debvoit avoir. Il est vray que je n'euz pas le bien de voir le dict sieur Gaffarel qui estoit demeuré à Aix malade, et quand je le pensay envoyer visiter là, il se trouva qu'il estoit party assez precipitamment, sans que j'aye esté bien asseuré depuis s'il a continué son voyage d'Italie, ou s'il s'en est retourné à Paris comme aulcuns m'ont voulu dire, sur ce qu'un gentilhomme de sa compagnie s'estoit jetté dans l'Oratoire.

Vous nous avez faict si bonne part des nouvelles du monde, et des plus curieuses pieces du temps, que ce n'a pas esté un petit allegement à mon mal, dont les inquietudes ont bien souvent trouvé grands secours à un si agreable entretien; aussy mon obligation en est tant plus grande, que l'effect et le benefice que j'en ay tiré m'ont esté sensibles, et que moins nous le pouvions avoir merité, mon frere non plus que moy, n'ayant rien à vous pouvoir communiquer en revanche qui fusse digne

[1] Voir la même description dans Gassendi, p. 371 et 372.

[2] Sur Guillaume Duval, professeur au Collège royal à Paris, voir le tome I, p. 661. C'est à ce personnage (M. du Val, à Paris) qu'est adressée (Minutes de l'Inguimbertine, registre VI, fol. 450) une lettre écrite de Belgentier en septembre 1632.

[3] Sur Pierre d'Hozier, voir t. I, p. 661, 904.

[4] La Mothe-le-Vayer.

de vous, ne qui peust entrer en comparaison de ce qui nous venoit journellement de vostre main. Mais vous avez voulu faire aultant de fonds de ce peu que nostre bonne volonté et la sterilité du païs pouvoient fournir, comme si c'eussent esté de meilleurs et plus dignes effects de noz debvoirs, dont je vous remercie trez humblement et vous supplie trez instamment de vouloir encores vous contenter à l'advenir, jusques à ce que nous puissions mieux faire ce que nous souhaitterions. Quentin m'escript que la besongne luy manque; s'il y a moyen de l'employer, ce sera double charité, tant en son endroict pour l'advantage qui luy en peut revenir, cómme au nostre, pour les rares curiositez que vous avez moyen de nous communiquer, soit de chez vous, ou de la bibliotheque du Roy. En un besoing Monsieur du Chesne trouveroit bien tousjours quelque piece à me faire transcripre, de celles qui peuvent concerner les choses de cez contrées de pardeça.

Il s'est desterré durant ma maladie, en cette province, sur la coste de la mer, un monument celebre de l'Antiquité, qui me fut incontinant apporté en ce lieu, lequel je m'asseure que Monsieur Saulmaise eust esté bien ayse de veoir. Ce sont deux couppes ou gobeletz d'argent qui s'emboittent l'ung dans l'aultre pour vraysemblablement les tenir tous deux ensemble en beuvant, de la façon que le dict sieur appelle, si je ne me trompe, *συνδύο*[1]. Ils sont enrichiz, aux lèvres superieures (mais seulement par dedans et non par dehors), de petits filaments ou moulures et d'une petite enceinte dorée, dont la veüe faict bien plus facilement comprendre ce que les anciens poetes ont voulu dire quand ils ont escript, magnos crateras statuunt, et vina coronant, que tous les scholiastes et interpretes ne le sçauroient esclaircir.

Ce sont de cez godets que les anciens appeloient litterata pocula, ou bien *γραμματικὰ ποτήρια*, se lisants treize lettres grecques en celuy qui est exterieur, lesquelles semblent composer un nom propre, bien que

[1] Voir le récit de la découverte, la description des coupes et l'analyse des recherches de Peiresc à ce sujet, dans Gassendi, p. 373-376.



IMPRIMERIE NATIONALE.

aulcunement barbarizé[1], et qui tient possible un peu du Gaulois, aussy bien que du Grec. Lequel nombre de lettres se rapporte à la juste mesure de treize cyathes[2] que peut contenir celluy des dicts godets qui est interieur et si petit qu'il s'emboitte dans l'aultre, dont la contenance est plus grande au double (si on le remplit jusques au dernier bord), à sçavoir de vingt six cyathes, mais si on y veut laisser le vin couronné, ou bien ne le laisser monter que jusques à la couronne exclusivement, et laisser paroistre dehors du breuvage les petits filaments qui le bordent et l'enrichissent par le dedans, il ne contient pas davantage du demy congius (*sic*)[3] qui est de vingt quatre cyathes, de façon que le nombre des treize lettres ne se pouvant rapporter à la mesure du godet sur lequel elles sont gravées, par le dehors qui estoit le plus exposé à la veüe, au contraire se rapportants à la juste mesure et contenance de l'aultre moindre godet qui s'emboitte dans celluy là, je me suis imaginé, soubs le bon plaisir de Monsieur Saulmaise, que ce pouvoient estre de cez doubles godets dans lesquelz assemblez avoient droict de boire, privativement[4] aux aultres, ceux qui s'estoient renduz signalez à la guerre par leurs proüesses pardessus les aultres, n'ayant jamais peu comprendre qu'il soit facile ne possible de boire en un mesme temps dans deux verres assemblez, principalement s'ils ont leur orifice de forme ronde et pour peu qu'ils ayent de grandeur ou capacité, laquelle ne pouvoit pas estre petite ne d'aultre figure que ronde, en ces couppes dont parle Herodote[5], dans l'observation de Monsieur

[1] Littré s'est contenté de dire : « *Barbariser*, néologisme, parler d'une façon barbare. » Il n'a cité sous ce mot aucun écrivain. Dans le *Dictionnaire de Trévoux* on avait constaté que le mot n'est point usité.

[2] Voir dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (fascicule XI, Hachette, 1887, p. 1675-1677) l'article *Cyathus*, par M. Edm. Pottier.

[3] Voir dans le même *Dictionnaire* (fascicule X, 1886, p. 1444-1445) l'article *Congius*, par le même archéologue.

[4] Littré n'a cité sous ce mot qu'un écrivain du XVI^e siècle, Loysel, et qu'un écrivain du XVIII^e, Montesquieu. Le XVII^e siècle sera désormais représenté dans la série des exemples par Peiresc.

[5] Livre IV, chap. LXV. Le grand historien parle ainsi des Scythes (traduction A.-F. Miot, t. II, p. 44) : « Quant à la partie osseuse de la tête, non pas de tous ceux qu'ils ont tués, mais seulement de leurs plus grands ennemis, ils la préparent ainsi. Ils la scient d'abord au-dessous des sourcils, et nettoient

Saulmaise, lesquelles estoient composeez des cranes de la teste des ennemys tuez. Or noz Gaulois imitoient en cela ceux dont parle le dict Herodote, puis qu'ils avoient soing de conserver les testes des ennemys tuez, ou de les faire enchasser en or ou argent pour leur servir de couppes à boire comme faisoient les aultres. Ce qui presuppose qu'ils pouvoient bien avoir encores la mesme coustume d'en assembler deux à la fois quand ils en avoient acquis ce privilege, c'est à dire de les mettre l'une dans l'autre, quand ils y vouloient boire, pour ne se charger de double quantité de breuvage, de sorte qu'il ne seroit pas inconveniant qu'il se fusse introduict quelque chose de semblable ou d'approchant à cette coustume en l'usage des couppes d'argent, aussy bien que de celles qui estoient composées actuellement de cranes et de testes humaines.

Et je ne sçay s'il ne se pourroit point soustenir à bon droict que ces couppes icy, qui s'emboittent l'une dans l'aultre, fussent de ceste sorte qu'Homere appelle φιάλη ἀμφίθετος, pour estre l'une environnée, embrassée ou mise à l'entour de l'aultre. Ce qui semble plus sortable à l'etymologie que toutes les interpretations des autheurs modernes, et que celles mesmes que rapporte l'Athénée, pour faire entendre un vaze à deux ances, ou qui se tournoit à double sens.

Au reste, ce qu'il y a d'estrange en la maniere de ces couppes icy, est que par le dehors elles sont toutes lizes et unyes, sans comparaison comme le crane de la teste d'un homme, n'y paraissant aultre ouvrage que l'escripture du nom [dechirure] ΟΥΕΝΙΚΟΙΜΕΔΟΥ marquée par des seuls poinctz et non par des rayes. Ce qui ayda à me faire songer à la mesure de la contenance d'icelles, d'aultant que les plus anciens poids qui se trouvent ont leurs marques ou inscriptions formées par des simples poinctz. Et me souvenant de ce que Martial et aultres poetes ont escript des godetz où estoient inscripts les noms de CAESAR, de CAIUS, de IULIUS, de PROCULUS, et aultres où le nombre des lettres

ensuite avec soin la cavité du crâne. Si le possesseur est pauvre, il se contente d'étendre en dehors de ce crâne une peau de bœuf et s'en sert comme d'une coupe. Si au contraire il est riche, après avoir garni de même le crâne extérieurement en peau de bœuf, il le dore en dedans, et en fait usage également pour boire. . . »

estoit indice du nombre et de la mesure des cyathes de la contenance d'iceux comme NAEVIA,

NAEVIA sex Cyathis, septem IVSTINA bibatur,

je songeay que les treize lettres du nom ΟΥΕΝΙΚΟΙΜΕΔΟΥ pouvoient marquer la mezure de treize cyathes, ce qui me reussit grandement juste, par l'examen et comparaison tant d'un Congius Romain que j'ay tiré sur l'antique du cardinal Farnese, et de plusieurs vases antiques, que j'ay aussy, du Sextarius, de l'Hemina ou Cotyle, et du Cyathus, que d'une pille antique que m'apporta feu Monsieur Aleandro lors du passage du legat, où sont assemblez tous les poids antiques formez comme des petits vases ou escuellons qui s'emboittent l'un dans l'aultre, et qui donnent non seulement les vrays poidz depuis le Dupondium jusques à l'once (marquez des vrayes marques ou notes antiques des poidz Romains II.I.S.⁝⁝.⁝⁝.⁝⁝.⁝.), mais aussy les justes mesures de l'eau ou du vin qui repondent à la demy-Hemine, l'Acetabulum, le Cyathus, le Mystrum, la Concha, la Cheme et le Cochlear ou la Ligula[1], ce qui peult fournir de la matiere de beaux discours sur ce subject, pour esclaircir les plus grandes difficultez qui y soient escheües.

Tant est que tout ce peu de façon qu'il y a en ces couppes d'argent est par le dedans, comme si on avoit affecté de ne laisser par dehors aulcune asperité de cizellure, laquelle peusse offenser la levre inferieure de la bouche en beuvant, les façons et moulleures du bord interne ne pouvant offenser la levre superieure, attendu qu'en beuvant elle se tient ouverte et esloignée du bord de la couppe, pour laisser passer entre deux et humer le breuvage. Ces couppes furent trouvées en terre l'une dans l'aultre et furent mal traictées des paysans qui les desterrerent. Mais ce qui y est resté en son entier est si bien

[1] Voir sur presque tous ces mots le *Dictionnaire d'antiquités* de MM. Daremberg et Saglio, et, pour ce qui concerne les mots des lettres L et M non encore abordées dans cet ouvrage en cours de publication, le *Dictionnaire général de biographie et d'histoire... des antiquités et institutions grecques, romaines*, etc., par Ch. Dezobry et Th. Bachelet.

poly, que l'ouvrage de nos orphevres d'aujourd'huy n'a rien de semblable, tellement que ce n'est pas sans cause qu'Isydore[1] a remarqué que les anciens n'affectoient pas moins le grand lustre de l'ouvrage en leurs vases plus precieux, que l'excellence de la cizellure ou de la main qui les elabouroit et la bonté du métail. Si tost que j'auray la commodité d'un peintre, je les feray desseigner, afin que vous puissiez mieux comprendre ce que c'est, et que le puissiez faire voir à Monsieur Saulmaize, à Monsieur Rigault et à cez autres Messieurs, s'ils en ont la curiosité, dont je serois bien ayse d'apprendre les advis (comme le vostre) si vous trouviez bon de me le faire sçavoir, et qu'il ne vous fusse pas incommode, vous suppliant d'excuser ma liberté à vous escripre des songes et resveries d'un fiebvreux, et de me commander avec l'authorité que vous ont acquis tant de bienfaictz sur celuy qui sera à jamais.

Monsieur,

vostre trez humble et trez obéissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Beaugentier, ce 18 juing 1632[2].

---

LVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis celle que je vous escripvis la semaine passée, je me suis faict apporter icy huict ou dix vases antiques de bronze que j'avois à Aix dans mon cabinet et trois ou quatre autres modernes, mais contrefaictz sur des antiques les plus celebres et plus curieux qui fussent à Rome de mon temps, comme estoit le congius du cardinal Farnese[3], tous les-

[1] Isidore de Séville, l'auteur des *Origines*.

[2] Vol. 717, fol. 125.

[3] Soit Alexandre Farnèse, né à Rome le 7 octobre 1520, évêque de Parme, puis archevêque d'Avignon, patriarche de Jérusalem, etc., cardinal en 1534, mort le 2 mars 1589; soit Ranuce Farnèse, né le 11 avril 1530, archevêque de Naples, de Ravenne,

quels vases sont faictz sur les mesures justes des anciens, tant du dict Congius et du Chœnix, du double Sextarius, de l'Hemina ou Cotyle, du Quartarius ou Semicotylium, de l'Acetabulum et du Cyathus, que de certaines aultres mezures qui se trouvent faictes et representées en forme d'Escuellons[1] assortis en telle sorte qu'ils s'entresuyvent les uns les aultres depuis le Quartarius, l'Acetabulum, le Cyathus, le Mystrum, la Concha, la Cyane et jusques au Cochlear ou Lygula, et aultres plus menües subdivisions dont je pris grand plaisir de faire l'examen et comparaison avec mes couppes d'argent antiques nouvellement desterrées, dont la contenance et capacité s'est tousjours trouvée conforme à ce que je vous disois des treize cyathes respondantz au nombre des treize lettres dont est composé le nom propre ΟΥΕΝΙΚΟΙΜΕΔΟΥ, pour la couppe interieure, et du double pour celle qui luy sert d'estuy, restrainte neantmoins au demy Chœnix, ou au tiers du Congius (*sic*), lorsqu'on ne la veult pas remplir plus avant que jusques au premier cercle de sa couronne ou de son bord.

J'eusse bien souhaicté d'en faire l'espreuve en presence de Mr Saulmaize, et de ces aultres messieurs qui peuvent avoir de telles curiositez, quand ce n'eust esté que pour leur faire voir le rapport et proportion qu'il y a entre toutes ces mezures des unes aux aultres, si exactes, qu'on ne se l'imagineroit quasi pas que cela fust possible, entr'aultres de celle du Mystrum, qui respond au quint du Quartarius, et ne contient pas moins de six cuilliers. En quoy il est conforme à ce que dict Fannius[2], qui luy donne le triple de la Cyane, laquelle il faict de deux cuilliers, mais il fault qu'il y ayt faulte au texte, quand il dict

At Mystrum Cyathi quarta est, ac tertia Mystri
Quam[que] vocant Cyanem, capit hæc cochlearia bina,

patriarche de Constantinople, cardinal en 1545, mort à Parme le 28 octobre 1565.

[1] Ce diminutif du mot *écuelle* ne se trouve ni dans le *Dictionnaire* de Richelet, ni dans le *Dictionnaire de Trévoux*, ni dans nos autres recueils lexicographiques. Dans le langage provençal une petite écuelle s'appelle *escudeleto*.

[2] *Fannii de Ponderibus et Mensuris liber, cum commentario J. Cæsaris* (Haguenau, 1528, in-8°).

estant certain que le Cyathus ne contient ne plus ne moins de dix cuilliers, et que le Mystrum comparé au Cyathus n'est que comme de six à dix, qui est bien loing de la proportion du quart. C'est pourquoy ce Mystrum ne peut estre le quart que d'un vase de la contenance de XXIIII cuilliers, de laquelle contenance j'en ay un antique de la forme de la Situla que les anciens peignoient pendante à la main de la deesse Isis, dans laquelle s'emboitent comme dans ung estuy toutes les aultres moindres mezures.

Ce qui m'avoit une fois faict conjecturer que le nom d'Abacus ne luy seroit peut estre pas incompatible, puisqu'il est prins aulcunes fois pour le nom d'un vase[1], d'aultant que celuy cy faict la fonction de la table ou repositorium sur quoy se tenoient les vases ou gobelets destinez à la boisson, puis qu'il contient tous ces petitz godetz et escuellons proportionnelz aux mezures anciennes.

J'avois mesmes une fois pensé que les noms d'Incytega ou ἐγγυθήκη ne luy seroient pas moins convenables par les mesmes raisons que Dactyliotheca se prend pour une boitte où se tiennent les anneaux, puis que les escuellons des mezures sont emboittez en ce vase cy, auquel cas je lisrois dans le Fannius :

At Mystrum Incytegæ quarta est,

au lieu de Cyathi, si l'on n'aymoit mieux lisre Situlæ, ou bien :

At Mystrum quarta est Abaci.

Sur quoy je serois merveilleusement ayse d'avoir l'advis du dict sieur Saulmaise s'il est encores de pardelà, car ce passage est la pierre d'achoppement qui a mis en bredouille[2] tous les autheurs modernes qui se sont meslez d'escripre des mezures, ne pouvant compatir à certaines opinions qui portent les choses si loing de toute vraysemblance, non plus que je ne sçaurois approuver l'advis de Monsieur della Scala en ce

[1] Voir, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, l'article *Abacus*, par M. Edm. Saglio (fascicule I, 1873, p. 1-4). — [2] Nous avons déjà trouvé cette expression dans le tome I, p. 278.

qu'il veut que l'Incitega de Festus soit une nappe ou serviette, puis que le mesme Festus la qualifie machine.

Et sur ce propos je voudrois bien apprendre les sentimentz de Mr Saulmaize sur la mezure que le dict Fannius appelle Cyane, que j'estimerois avoir peu emprunter ce nom de la qualité de la matiere, dont pouvoit avoir esté composé ce vase plus ordinairement que d'autres, attendu la magnificence que les anciens affectoient bien souvent en la representation de leurs poidz et mezures, dont il se trouve quantité qui sont faicts de pierres precieuses et enrichis de marques et figures d'or et d'argent, lors mesmes qu'ilz ne sont que de cuivre, de sorte qu'il ne seroit pas incompatible que d'un morceau de pierre Cyane on eusse fabriqué un escuellon de la mezure ou contenance de deux cuilliers, ou de quelque morceau d'aultre pierre de couleur bleüastre ou verdastre, si le vert y est compatible, me souvenant d'avoir veu plusieurs fois (et crois d'en avoir dans quelque coing de mon estude à Aix) des cuilliers d'yvoire, antiques, teintes en verdastre. J'ay bien icy entre ceux qu'on m'a apporté maintenant un petit escuellon de la contenance de la double Cyane ou de quatre cuilliers, faict d'une presme d'esmeraude[1] la plus belle en couleur et la plus fine que j'aye jamais veu, et me souviens d'avoir veu des cuilliers antiques de la mesme sorte de pierre; j'oubliois de vous dire que cette petite Situla antique et qui ne contient pas davantage de xxiiij cuilliers, remplie jusques à son bord, contient encore les six cuilliers de plus lorsque ses ances sont abbattües, pour parfaire la mesure du Quartarius ou Semicotylium. Et s'il falloit en demeurer à ceste contenance là, plus tost qu'à celle de xxiiii cuilliers, je ne ferois pas grande difficulté d'appliquer au Quartarius les noms de Situla, d'Abacus et d'Incitega, auquel cas je vouldrois lisre, dans le Fannius, Quinta au lieu de Quarta, mais j'estime bien que Mr Saulmaize aura possible observé quelque mention de vase de la contenance de xxiiii cuilliers, qui est le quint de la contenance du Sextarius, et

[1] Voir, à propos de la même expression employée par Pierre-Antoine de Rascas, sieur de Bagarris, une note du fascicule XII des *Correspondants de Peiresc*, 1887, p. 49.

possible aura-t-il observé encores quelques vases de la contenance de neuf cyathes, qui est le dodrans du dict Sextarius. Ce que je vouldrois bien apprendre de luy ayant veu plusieurs vases antiques de cette mezure ou contenance.

Mais j'ay peur que vous ne vous mocquiez en fin de moy, voyant ma liberté à vous entretenir de cez bagatelles et inutilles occupations d'une vie champestre et oysive, dont je vous prie de me vouloir excuser, et l'imputer au desir que j'aurois de vous fournir de meilleur entretien si le lieu où nous sommes en pouvoit produire, pour entrer en quelque revanche de tant de belles choses que nous apprenons en toutes voz despesches. Sur quoy je finiray en vous remerciant comme je faicts trez humblement des bonnes lunettes qu'il vous a pleu m'envoyer, et vous suppliant d'excuser l'obmission de ce compliment que j'avois oublié de vous faire dernierement, et de m'entretenir aux bonnes graces non seulement de Monsieur du Puy vostre cher frere, mais aussy de Mr de Thou et de toute l'academie sans vous oublier, comme celuy à qui je suis et seray à jamais inviolablement,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 27 juing 1632 [1].

---

## LVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis celle que je vous escripvis la sepmaine passée il est arrivé un grand malheur en nos costes, où l'une des galleres du Pape sur la-

[1] Vol. 717, fol. 128.



IMPRIMERIE NATIONALE

quelle estoit le Nonce de S[a] S[ainteté] s'eschoüa contre un escueil aux isles d'Yeres, où le Nonce courut fortune de sa vie[1] et se noya comme l'on croit plus de six vingts personnes, partie forçatz, partie soldatz et les autres passagers. Si j'en puis apprendre le destail, je vous en feray envoier une relation exacte. Cependant je vous envoye deux ou trois lettres qui m'ont esté escriptes sur ce subject, tant par Mr le commandeur de Forbin qui y accourut au secours avec une des galleres du Roy, que du viguier d'Yeres et du sieur Aycard de Toullon qui est homme bien curieux. Je pensois y avoir perdu quelques curiositez que m'apportoit de Rome un mien amy, mais je pense qu'il s'en sera recouvré la plus part et que le meilleur se sera sauvé comme de celles de Mr de Thou malgré les ondes de la mer.

J'oubliay dernierement de vous supplier de m'envoyer un Columella de la meilleure edition que vous le pourrez trouver[2], le mien s'estant trouvé gasté quand je l'ay voulu envoyer querir.

Je vous entretenois dernierement de certaines curiositez, ou plustost badineries, concernant les mezures des anciens, et vous avois prié d'en vouloir tirer un mot d'advis de Mr de Saulmaize, s'il estoit encore de pardelà, auquel cas je vouldrois bien qu'il songeast un peu sur une nouvelle pensée, qui m'est venüe touchant ce mesme subject : si le mot de Pila que l'uzage a retenu pour signiffier l'assortiment des poidz de mark ne pourroit point avoir servy anciennement pour signifier le vase dans quoy s'emboittoient les autres poidz et mezures faictz en forme de godetz, comme les poidz de mark, puisqu'un ancien grammairien disoit :

Ludum laudo Pilæ, plus laudo pocula Pilæ,

car il n'y auroit pas grand inconveniant que le mesme mot de Pilæ eust esté approprié à un vase propre à mezurer ou à pezer, aussy bien qu'à un mortier, puis que les anciens se delectoient tant à diversiffier les

[1] Ce nonce était Alexandre Bichi, évêque de Carpentras. Je m'accuse de n'avoir rien dit de son naufrage dans l'*Avertissement* mis en tête des *Lettres* de ce cardinal (fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc*).

[2] Voir, sur les principales éditions de Columelle, l'article *Scriptores rei rusticæ* du *Manuel du libraire* (t. V, col. 245).

figures de toutes sortes de vases, et que selon les divers siecles, il sembloit qu'ils affectassent de changer les denominations, comme l'usage approprioit à des figures particulieres des noms qui souloient estre plus generaux, voire qui souloient signiffier des choses grandement differentes, ainsy qu'il se peut voir par la comparaison des vieux glossaires, où il se trouve bien des changements et quelquefois de la confusion selon que la diversité des païs, des nations et des siècles, destournoit à aultre sens que le plus ancien la signification de plusieurs motz, ainsy qu'il arrive encores aujourdhuy aux langages vulgaires, ce qui meriteroit l'exactesse d'un examen de Monsieur Saulmaize ou aultre de tel calibre[1] pour revoir et assembler tous ces glossaires anciens et les ranger à peu prez selon leur ancienneté plus ou moins grande et pour y corriger ce qui s'y peut trouver qui soit manifestement faultif. Ce qu'il pourroit mieux faire que tout aultre, ayant eu la patiance de voir comme il a faict toutes ces sortes de livres là, tant ceux qui ont esté imprimez que plusieurs manuscripts qu'il allégue, et qui meriteroient bien de voir le jour, y ayant une infinité de choses dont la memoire est perdüe en toute aultre sorte de livres qu'en ceux là, principalement des derniers siecles de l'Empire romain, et y en ayant aussy plusieurs qui se trouveroient faulx, si on les examinoit selon les regles et usaiges d'un siecle ou d'un païs, qui n'auront pourtant rien d'incompatible, si on les considere soubs un aultre siecle et parmy d'aultres peuples, estant tousjours necessaire quoy que ce soit qu'il y eusse des noms appropriez à ces assemblages de poidz et de mezures dez la meilleure antiquité, puis qu'il s'en trouve des reliques qui ressentent les meilleurs siecles, et puis qu'ils ne manquoient poinct d'invention et de facilité pour exprimer toutes sortes de conceptions et d'usage ou proprietez de tout ce qu'ils employoient pour leur service, principalement les Grecz qui trouvoient quasi plus de commodité que les Latins à faire leur Σκευοθήκη. Ἀγγοθήκη, Ἐγγυθήκη, Χαλκοθήκη, Ποτηροθήκη là où les Latins avoient

[1] Littré a retrouvé cette expression figurée dans deux auteurs du XVI^e siècle, Vincent Carloix et Froumenteau.

prou peine de diversiffier leur Vasarium par le Caliclarium et la Pila, estantz contrainctz d'aller emprunter des Grecs leur Incitega. Mais je m'imagine que l'exactesse de Mr Saulmaize n'aura pas laissé eschapper d'aultres termes possible plus propres et plus convenables que tout cela, s'il a agreable de le dire, comme je m'asseure qu'il fera pour l'amour de vous, si vous l'en priez, ce que je vous supplie de vouloir faire, et excuser en cela ma fascheuse curiosité et importunité, sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 4 juillet 1632.

Je vous supplie trez humblement de faire tenir seurement le petit pacquet adressé à Mr le Grand; plustost vous pourrez envoyer querir Quentin qui prendra le soing de l'aller rendre et d'en retirer un mot de responce s'il peut, pour le vous rapporter afin de le mettre dans vostre despesche quand il vous plairra de nous en faire.

Au reste le courrier ordinaire qu'on a restably en ce païs arrive ordinairement le vendredy au soir à Aix, partant de Lyon aprez que l'ordinaire de Paris du vendredy precedent y est arrivé, tellement que si les advis imprimez se pouvoient recouvrer à temps pour estre envoyez par l'ordinaire qui part de Paris le vendredy, ils arriveroient touts plus fraiz d'une sepmaine. Mais il ne fauldroit pas que cela vous causast plus d'incommodité[1].

[1] Vol. 717. fol. 130.

LVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Ce mot ne sera que pour vous advertir qu'entre les choses sauvées du naufrage de la gallere du Pape il s'est trouvé un petit fagot de livres addressé à vous de la part de Mr Naudé, qui estoit parmy les hardes de Mr Menestrier [1] qui me l'a envoyé ici fort opportunement, car il couroit grande fortune d'estre bien tost pourry pour peu qu'il y eust demeuré davantage dans sa mouilleure. Il avoit esté si proprement empacqueté qu'encores que les enveloppes eussent esté la pluspart deschiréez par les crochets avec quoy on tiroit ces hardes de la mer, il estoit pourtant resté quelques fragmentz de l'escripture de Mr Naudé, où paroissoit le nom de Mr du Puy; je le fis incontinant ouvrir par mon rellieur avec deux aultres de Mr Suarez [2] qui avoient leur addresse en Avignon, et les fis rejetter dans l'eau fraische pour leur oster la puanteur qui les avoit desja gaignez, et une grande quantité de petits vermisseaux blancs comme ceux du fourmage [3] qui y fourmilloient presque

[1] Claude Ménestrier fut un savant et zélé antiquaire. Il naquit, non à Dijon, comme la plupart des biographes l'ont répété d'après Papillon, mais, comme l'a établi Weiss dans la *Biographie Michaud*, à Vauconcourt (Haute-Saône). Il fut chanoine du chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon et bibliothécaire du cardinal Fr. Barberini. Il mourut à Rome en 1639. Ce fut un des correspondants de Peiresc. Je publierai, dans un des volumes qui suivront celui-ci, les lettres que Peiresc lui adressa et dont les originaux sont conservés à la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier. Je publierai aussi (en appendice) un certain nombre des lettres écrites à Peiresc par Ménestrier.

[2] Le futur évêque de Vaison déjà plusieurs fois mentionné.

[3] La forme *fourmage* se retrouve dans le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, dans les *Joyeux devis* de Bonaventure des Periers. Voir le *Lexique de la langue* de ce dernier auteur publié par MM. Félix Frank et Adolphe Chènnevière (Paris, 1888, in-8°, p. 90). On trouvera dans ce *Lexique* plusieurs autres expressions employées par Peiresc et relevées dans mes notes, par exemple les mots : *acertainer, antiquaille, caver, perfumer, espie, quant et quant, ramentevoir*, etc.

partout, principalement entre ceux du dict sieur Suarez, dont je ne me serois pas doubté pour des livres en blanc, si je ne l'eusse veu. Le sieur Menestrier avoit faict scrupule de les ouvrir pour ne se dispenser de couper les fisselles et les cachets, et pensoit qu'ils se peussent seicher tous entiers. Mais ceste vermine les eusse tous gastez et la pourriture eusse achevé de gaster ce qui seroit eschappé de leur dent et s'il en fust eschappé quelque feuille ou cahier des bordz, ils seroient demeurez si maculez que je ne pense pas qu'ils eussent peu estre d'aulcun usaige. C'est pourquoy j'estime que vous ne trouverez pas mauvaise la liberté que j'ay prise de le faire ouvrir, pour le pouvoir conserver et mettre en l'estat que vous le trouverez. Il y a bon nombre d'exemplaires d'un petit traicté de Mr Naudé an magnum homini a venenis periculum [1], tous cottez de sa main et addressez la plus part à vos amis de pardelà. Il y a un volume in 4° assez gros addressé à Mr de la Motte [2] intitulé Apologia pro christiana religione qua a Philippo Guadagnolo Arabicæ linguæ professore respondetur ad objectiones Ah Med filij Zin Alabedin Persæ Asphabensis contentas in libro inscripto Politor speculi [3]. Il y a quelques aultres livretz addressez à divers amys et quatre petitz traictez sans aulcune addresse, l'un de origine Hebræorum Petri Philomusi [4], l'aultre de la riconciliazione di Henrico quarto [5], le troisiesme intitulé Polygraphia Roncilionensium, Papirii Serangelij, et le dernier Ristretto della Provincia di Romagna di Francesco Pera da Imola, lequel je ne vous envoyerai point pour ceste fois pour le faire transcripre. Et s'ils peuvent

[1] *Quæstio iatrophilologica : an magnum homini a venenis periculum* (Rome, 1632, in-8°). L'opuscule fut réimprimé à Genève (1650).

[2] François de la Mothe-le-Vayer.

[3] Philippe Guadagnolo, né à Magliano, dans les Abruzzes, en 1596, fut prêtre, professa à la Sapience à Rome et mourut le 27 mars 1656. Un Espagnol avait écrit : *Verum Speculum*. Un Persan répondit par : *Politor Speculi*. Le pape chargea Guadagnolo de répondre par son *Apologia*, qui fut réimprimée en latin et en arabe. L'*Apologia* parut à Rome en 1631.

[4] *Petri Philomusi de origine Hebræorum eorumque regimine* (Venise, 1588, in-4°).

[5] *Relazione della Riconciliazione, Assoluzione et Benedizione di Henrico IV, fatta da Clemente VIII, alli 17 di septembre 1595, descritta da Gio Paolo Mucante, Maestro delle Cerimonie di Papa* (Viterbe, 1597, in-4°).

estre bien secs à temps, je vous feray un pacquet soubz l'enveloppe de Mr de Lomenie où j'en mettray une partie et le reste se mettra les sepmaines suyvantes si le commerce de Lyon se peut maintenir. Car on nous a fait courir icy de fascheux bruicts des volleries qui s'y sont commises depuis peu. Le pauvre Mr Menestrier n'a pas encores peu recouvrer sa malle, dont il est en grande peine à cause des curiositez qu'il avoit dedans [1]. Ce qui m'en faict bien estre en peine moy mesmes pour l'amour de luy et parce que toutes les lettres de mes amys y sont encores dedans avec quelques petits fagotz de livres que l'on m'envoyoit. Les marins ont enfin sauvé le canon de la gallere eschouée, ce qui a faict rellever le corps de la dicte gallere d'environ une coudée, et faict esperer de la pouvoir encores achever de relever. Il me tarde bien de le voir pour l'interest de tant de pauvres gents qui y perdoient leurs besongnes. On y pescha dez le commancement deux caisses du dict sieur Menestrier que j'ay ceans, avec lesquelles il m'envoya un petit vase d'albastre antique de la plus belle structure et invention que j'aye jamais veu en aulcun vase, monstrant d'avoir esté faict pour tenir quelque liqueur bien pretieuse et destinée à l'onction, et possible au sacre de quelque grand prince. Mais la mouillure de l'eau de la mer luy a rongé tout le lustre qu'il avoit et toute la dorure fort espoisse qui estoit aux principaux ornements et vestementz d'une figure qui luy sert d'ance et d'un feston qui lui sert de couronnement, à ce que m'en escript le dict sieur Menestrier, et qui pix est l'a rendu si fragile qu'il s'est cassé en deux ou trois endroictz à mon grand regret. Mais cela n'a pas em-

[1] Weiss (article déjà cité sur *Ménestrier*) dit : « Comme il retournait à Rome en 1632, rapportant un grand nombre de monuments et de tableaux précieux, le vaisseau qu'il montait fut assailli à quelque distance de Marseille d'une tempête très violente ; le patron déclara que, pour sauver le bâtiment d'un naufrage presque inévitable, il fallait jeter à la mer tous les objets appartenant aux passagers. Ménestrier ne put sauver de toutes ses richesses qu'un petit tableau représentant la Sainte Vierge, et, à son arrivée à Rome, il envoya ce tableau à Besançon, pour y être placé dans une église. » Weiss ajoute en note que ce tableau, objet d'une dévotion particulière des habitants de Besançon, fut transporté, lors de la suppression des maisons religieuses, dans une des chapelles de l'église cathédrale de Saint-Jean.

pesché que je n'en aye faict bouscher les trous incontinant, pour en examiner la mezure, qui s'est trouvée justement esgalle à cette mezure dont je vous mandois dernièrement que je voudrois bien rencontrer le vray nom particulier, avec l'assistance et grande littérature de Mr Saulmaize. Car il n'est pas de la contenance du Quartarius entier, ains seulement de deux Cyathes et deux Cyanes, ou de quatre fois le Mystrum, ou bien vingt quatre cuilliers comme la Situla de ma pille antique. Je tascheray d'en faire faire un dessein si tost que je pourray avoir un peintre à ma disposition pour vous faire voir la gentilesse de la conception du sculpteur, qui a voulu faire un vase de la forme d'un œuf, tel possible que celuy de Leda soustenu par une rondache portée par trois astragales, ayant à costé un bouton ou modillon qui sert de table ou de baze à une petite figure de la Victoire aislée, laquelle de sa main gaulche tient une palme et porte sa main droite en hault, pour avec icelle et avec sa teste soustenir un plus grand bouclier qui sert d'entaiblement à tout l'ouvraige, et de levres au vase, lequel bouclier est percé au mitan pour servir d'orifice, et faire que la liqueur qui en distilloit semblast sortir du centre d'un bouclier de guerre, et cette petite figure de la Victoire faict la fonction de l'ance du vase, lequel est enceinct ou couronné par le mittan de son ventre d'un diadesme enrichy de deux filletz de pierreries, les unes de forme ronde qui sont par dessus, et les aultres de forme allongée et aiguisée comme des bulbes ou oignons renversez, qui pouvoient estre de ceux que les anciens appelloient Elenchus, si je ne me trompe, car quand Pline descript les perles de ceste forme allongée, semblables à un vase d'albastre, il ne dict pas qu'il fusse deffendu de les suspendre par le gros bout, aultrement il eust esté plus tost faict de les nommer et descripre de la figure d'une poire ou d'une larme, ou d'une goutte, comme celles qu'ils appelloient stalagmium aureum, qui servoient aux ornements des femmes comme celles icy. Or comme il ne seroit pas inconveniant que les anciens eussent faict des vases d'albastre en forme de bulbe ou de poire renversée comme il me semble d'en avoir veu quelques uns en un temps que je ne songeois pas d'en faire des remarques qui seroient maintenant ve-

nües à propos pour sauver l'authorité de Pline, il ne seroit pas inconveniant aussy qu'ils eussent affecté de suspendre les pierreries de ceste forme par le gros boust plus tost que par l'aultre, pour faire allusion à l'etimologie du nom d'Elenchus, qui se prend quelques fois pour un Indice, dont la forme est plus compatible à cez sortes de pierreries tournées en ce sens que si elles estoient renversées en forme de poire, et de faict j'ay souvent veu des figures antiques de femmes et filles parées de gros pendantz d'oreille de ceste forme, tantost uniques et tantost triples et quelquefois de carcans ou tours de col tout entiers de pierreries de ceste forme enfillées et suspendües par le gros bout, sur quoy j'attendray si Mr Saulmaize nous voudra dire son advis et s'il vous plairroit nous commander en chose où nous eussions moyen de vous tesmoigner le trez humble service et obeissance que vous a voüé.

Monsieur,

vostre trez humble et trez obéissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce XI juillet 1632.

Depuis avoir escript, Mr Menestrier est revenu de Tollon ayant abbandonné sa malle à la mercy des ondes, disant que les marins n'y peuvent plus travailler pour l'infection des corps mortz qui y sont demeurez non seulement aux environs, mais encore dans le corps mesme de la gallere. Et de faict le Nonce est party de Tollon depuis hier avec tout son train prenant le chemin d'Avignon, et la gallere eschappée se prepare à partir dans quatre jours pour s'en retourner à Rome ou à Civita Vecchia, de sorte que toutes mes lettres sont perdües excepté deux qui se trouverent dans la pochette de Mr Menestrier. Et se sont perdus par mesmes moyens divers petitz fagotz de livres et de curiositez que l'on m'envoyoit de Rome. Mais je n'en sçaurois encores perdre entierement l'esperance.

On me vient encore de mander d'Aix que les ordinaires de Lyon ont esté volez en chemin, ce qui me fera differer jusqu'à la sepmaine prochaine de vous envoyer les principaux livres de vostre fagot, m'imaginant



IMPRIMERIE NATIONALE

que dans ce temps l'orage devra estre passé plus avant et avoir laissé libre le païs et le chemin de la poste. Je vous supplie de faire tenir par voye la plus asseurée que vous pourrez les lettres que j'escripts tant à Mr le Jeune que vous avez veu par fois chez vous, qu'à Mr Engobert qui souloit se tenir à Fontainebleau dans la maison du Roy, à qui je demande un petit dessein d'architecture qu'il m'avoit promis, dont je vous supplie de luy payer la façon selon sa bonne discretion, et de ne m'envoyer le dessein qu'il vous remettra que dans quelque livre où il puisse estre tout à plat sans luy faire plusieurs plys[1].

---

## LIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 5e de juillet depuis deux ou trois jours et viens de recepvoir inesperement à ceste heure celle du treizieme avec la lettre de Mr Rigault et celles de Mr Aubery dont je vous remercie trez humblement, ne pouvant vous exprimer combien je me sens redevable à voz honnestetez et mortiffié de ce que vous ne voulez pas souffrir que je vous en rende les foibles tesmoignages de recognoissance que je pourrois au moins de bouche, puis que j'ay si peu de moyen de m'en acquitter par effect, mais puis que vous le voulez ainsy il fault que je me conforme à voz intentions, attendant si Dieu me voudroit faire la grace de trouver un jour quelque moyen de vous dignement servir, à quoy je ne m'espargneray pas. J'ay bien regretté la maladie de Mr Saulmaize lors du premier advis, mais puisqu'il s'est recogneu que ce n'est pas la colique nefretique, il semble qu'il s'en doibve grandement resjouir et tous ses amis et serviteurs, qui ont bien plus de subject de regretter avec le public qu'un si grand personnage nous soit enlevé de la sorte et que

[1] Vol. 717, fol. 132.

parmi une si grande profusion de finances il ne se soit pas peu espargner un fonds de mille escus pour son entretien. Je luy suis grandement obligé de la bonne volonté qu'il luy plaict me tesmoigner et attendray en bonne devotion tout ce qu'il daignera nous mander aprez son arrivée en Hollande lorsqu'il en aura la commodité. Je n'eusse pas trouvé estrange la retraitte de Mr Grotius s'il eust esté si mal payé de ses appointements comme j'apprehendois, mais puis qu'il n'estoit en arrerages que de la derniere année, je ne pense pas qu'il fust hors d'esperance de la recouvrer, ne qu'il deusse chercher d'aultre retraitte puis que celle de sa patrie luy a manqué, ne pouvant vous dissimuler que j'ay esté fort scandalizé d'apprendre par voz lettres qu'il y aye esté si indignement traitté et persecuté. Je me resjouis infiniment de voir que Mr Rigault se soit embarqué si avant en l'edition de son Tertullian, et puis que le ballot de livres n'est poinct encore party et qu'il me mande de n'y vouloir poinct repeter les observations qu'il avoit cy devant baillées separement, je vous supplie de m'envoyer un exemplaire de ses dictes observations sur Tertullian in 8° par la premiere commodité que vous en aurez. J'ay esté infiniment ayse aussy d'apprendre que Mr du Chesne se soit enfin resolu de donner tous les historiens françois et que Mr Bignon luy baille si courtoisement ses observations sur Grégoire de Tours. Je serois bien fasché de luy avoir rien reffuzé qui fust en mon pouvoir, mais j'ay bien peur de ne pouvoir pas contribuer chose qui vaille à sa curiosité, principalement s'il ne s'attache aux historiens latins, monsieur l'Abbé m'ayant retenu tout ce qu'il y avoit de meilleur parmy les m[anu]s[crit]s que je luy avois communiquez en ceste matiere, car si bien il m'en a rendu quelques uns, j'ay trouvé, quand j'ay pensé les revoir, qu'il en avoit arraché les cahiers et feuilletz principaulx et plus notables[1], et pense que quand il verra faire cette edition, il se resoudra plus facilement de mettre à rançon la restitution de ce qu'il a du tiers et du quart pour l'amour du public, car il verra bien que Mr du Chesne se pourra passer

[1] Le manuscrit latin 4912 de la Bibliothèque nationale est un des manuscrits de Peiresc qui furent mutilés par Charles Labbé. Voir L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 284. Sur Charles Labbé, voir t. I, p. 148.

de beaucoup de choses qu'il pensoit ne pouvoir sortir que de ses mains. Je ne pensois pas que Mr du Chesne peusse estre pressé du livre d'Arles, puis que vous en aviez un exemplaire dont je m'asseure bien qu'il se peut servir quand il voudra, en attendant celluy que je luy gardois, mais puis qu'ainsy est je luy envoieray le sien, Dieu aydant, la sepmaine prochaine pour laisser place à ceste fois à la continuation de l'envoy de vostre fagot de Rome. Pour l'edition des œuvres de Galien du sieur Tarin[1], je contribueray de bon cœur s'il s'en veut servir un assez gros volume que j'ay m[anu]s[crit] en langue hebraïque contenant un grand nombre d'opuscules de cet autheur traduicts du grec, entre lesquels il y a plus d'une quinzaine qui n'ont point esté imprimez en aulcune langue que je sache. J'ay bien de l'obligation à Mr de Cordes du supplement qu'il luy a pleu me procurer de ce passage de l'histoire des papes, mais le public luy en a bien davantage s'il a eu le soing, comme je me l'imagine, d'empescher que ces parolles ne soient poinct passées dans l'edition de ce vieux m[anu]s[crit], attendu le prejudice qu'elles pouvoient faire aux droicts du Roy et que cest autheur tranche trop crûment la decision d'une question qui estoit en controverse de fort longue main et où il ne manquoit pas de tiltres au contraire des pretentions de ce prince, mais je suis plus redevable que je ne sçaurois representer à Mr le president de Meslay pour la faveur qu'il a tesmoignée me vouloir prouver et voudrois bien le servir en revanche en chose de son goust.

Je n'avois pas ouy parler de l'edition romaine des lettres italiennes du cardinal Bentivoglio[2]; il fauldra attendre que le temps nous en donne la disposition et l'usage. J'ay veu la lettre que vous escript Mr Chifflet,

[1] Jean Tarin, né à Beaufort-en-Vallée (septembre 1590), fut recteur à l'Université de Paris en 1625 et 1626, devint, en 1629, professeur d'éloquence grecque et latine au Collège de France et mourut en janvier 1666. Tarin ne réalisa pas le projet qu'il avait eu de publier les œuvres de Galien. L'édition des œuvres complètes de ce médecin et d'Hippocrate allait être donnée par René Chartier (Paris, 1639 et années suivantes, in-fol.).

[2] *Raccolta di lettere del car. Bentivoglio* (1631, in-4°).

laquelle je vous renvoie. Il m'escript en mesmes termes et je seray bien aise de le servir en ce que je pourray, mais à vous dire la verité, j'avois esperé de pouvoir faire imprimer ce qu'il me demande[1], avec le livre des Tournois de nostre roi René que le sieur Tavernier avoit entreprins[2]. Il est vray que si le dict sieur Tavernier ne se resoult d'y faire d'aultres diligences, il vaudra bien mieux que je baille à Mr Chifflet ce que j'ay que de le laisser ainsy perir.

Il me reste à vous remercier du soing que vous avez pris de mes livres dont j'ay veu le roolle, où je n'ay garde de rien trouver à redire d'aultant que je ne sçaurois faire de meilleur choix que le vostre, et que je n'en puis pas avoir la cognoissance que vous avez, n'y en ayant aulcun de ceux que je ne vous demandois pas lequel je ne vous eusse demandé, si j'en eusse eu connoissance, plus instamment que tous ceux que je vous ay demandez. J'ay envoyé à ce matin à Mr de Gastines la lettre de change que vous aviez laissée suranner, que je vous renvoyerai raffraischie Dieu aydant par le premier ordinaire. Vous m'avez obligé de m'envoyer des exemplaires redoublez d'aulcuns de ces livres plus curieux, et eusse bien desiré qu'en eussiez faict de mesme de l'opusculus de Lansbergius de terræ motu et que n'eussiez pas oublié une coupple d'exemplaires que je vous demandois Samuelis Petiti miscellaneorum in-4° de l'an 1630 comme vous me les mettez en roolle de ces églogues seulement[3]. Je ne trouve point trop cher le Petrus de Natalibus[4] à dix livres pour un homme qui en a affaire, non plus que le Democares[5] à 8 livres et le

[1] Encore un projet que Peiresc devait abandonner!

[2] Ce livre a été luxueusement publié (Paris, 1626-1627, librairie F.-Didot, grand in-fol.) : *Les tournois du roi René, d'après les manuscrits et les dessins originaux de la bibliothèque royale.* MM. Champollion-Figeac soignèrent le texte et les notes; M. L.-J.-J. Dubois se chargea des dessins et planches coloriées.

[3] *Eclogæ chronologicæ* (Paris, 1631, in-4°).

[4] Pietro de Natali, hagiographe du xv<sup>e</sup> siècle, né à Venise, publia dans la ville de Vicence : *Catalogus Sanctorum et gestorum eorum ex diversis voluminibus collectus* (1493, in-fol.). Le *Manuel du libraire* signale une édition de Venise (1506) et une de Lyon (1508), l'une et l'autre in-folio.

[5] Antoine de Moucby, dit Démocharès, naquit à Ressons-sur-Matz (Oise) en 1494, fut docteur de Sorbonne, chanoine de Noyon, inquisiteur de la foi, et mourut à Paris en 1574, doyen de la faculté de théologie. Le

Martyrologium Petri Galesini[1] à 7 livres. C'est pourquoy je vous prie de les faire prendre pour les faire mettre dans mon ballot quand on l'envoyera et d'y faire joindre s'il vous plaict une couple d'exemplaires de ce Jean de Bourdenave des Cours ecclesiastiques in-4° de l'an 1626[2], que je pense estre ce que l'on me demandoit, sans oublier le Martyrologium Monasticum en blanc de la meilleure edition qui se trouvera avec l'Aristote grec-latin in-fol° rellié en bazane verte[3]. Et les oeuvres de Malherbe in-4° semblablement relliées en bazane verte[4], ensemble praxis medicinæ nova ratio Johannis Heurnii, Raphelengius, 1609 en blanc et, s'il se trouvoit, un Ferrandus diaconus Carthaginensis de Rome qui a faict un breviarium canonum et des epistres[5]; mais pour les œuvres de st Tomas[6], advertiray ce mien amy qui les desiroit pour en suivre ses ordres.

Excusez moy ce pendant, je vous supplie, Monsieur, de tant d'impor-

*Moréri* rappelle «qu'il composa divers ouvrages, dont le plus considérable est celuy *de sacrificio missæ*». Voir la liste de ses autres ouvrages dans la *Bibliothèque françoise* de Du Verdier (au mot *Antoine de Mouchy*).

[1] Pierre Galesini, de Milan, protonotaire apostolique, donna une nouvelle édition du *Martyrologe romain*, avec des notes (Milan, 1577), édition dédiée au pape Grégoire XIII.

[2] *Estat des cours ecclésiastiques, ou de l'autorité et juridiction des grands vicaires et des officiaux et juges de l'Église.* Les biographes et bibliographes ne citent de cet ouvrage qu'une édition de 1655. Jean de Bordenave fut chanoine de Lescar, grand vicaire d'Auch.

[3] *Opera omnia, græce et latine, veterum ac recentiorum interpretum studio emendatissima... Huic editioni accessit brevis ac perpetuus in omnes Aristotelis libros commentarius... authore Guill. Du Val* (Paris, 1629, in-fol.). C'est la reproduction de l'édition de 1619.

[4] Nous avons déjà vu que les *Œuvres de messire François de Malherbe* parurent in-4° en 1630 et reparurent dans le même format en 1631.

[5] Fulgentius Ferrandus, diacre de l'église de Carthage, mourut vers le milieu du VIe siècle. Ce fut un disciple de saint Fulgence. Ses œuvres complètes parurent par les soins du P. Pierre-François Chifflet (Dijon, 1649, in-4°). Le *breviarium* dont parle Peiresc avait été publié par Pierre Pithou (*Fulgentii Ferrandi Carthaginiensis ecclesiæ Diaconi Breviatio Canonum, et Crisconii Breviarium Canonum* (Paris, 1598, in-8°).

[6] Voir dans le *Manuel du libraire* (t. V, col. 824), l'énumération des principales éditions des *Œuvres complètes* de saint Thomas d'Aquin antérieures à 1632, éditions qui sont celles de Rome (1570-1571, 18 vol. in-fol.), de Venise (1593-1594, 18 vol. in-fol.), d'Anvers (1614, 19 vol. in-fol.).

tunité. Je feray chercher à Rome le Mombritius[1] et le Lippomannus[2] pour vous descharger d'aultant et demeureray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 25 juillet 1632.

Si vous avez appris que le sieur Henricus Spelmannus d'Ang[leterre], qui a faict le glossaire de l'Archaiologie, soit encore vivant ou non, je vous prie de m'en escripre ce que vous en sçaurez[3]. Mr Vignon en sçaura sans doubte des nouvelles.

Vous me dictes que Quentin est dans la necessité. Si cela estoit et qu'il se peusse resouldre de vivre sans desbauche, je luy donneray tousjours de quoy vivre avec moy, s'il veut venir de pardeça, maintenant que je ne me puis pas passer avec un seul homme qui escripve soubs moy, depuis la foiblesse qui m'est demeurée au bras droict aprez la grande enflure et inflammation que j'y eus durant ma derniere maladie, et s'il se resolvoit à venir, faictes qu'il vous dise à quelle condition il pretendroit le faire[4].

[1] Bonino Monbrizio naquit à Milan en 1424 et mourut vers 1482. Son plus célèbre ouvrage est : *Sanctuarium sive vitæ Sanctorum* (2 vol. in-fol.). Voir le *Manuel du libraire*, t. III, col. 1818.

[2] Aloisio Lippomani, né vers 1500 à Venise, évêque de Modène, de Vérone, de Bergame, nonce en Allemagne, en Pologne, en Portugal, mourut le 15 août 1559. Il est auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels on remarque : *Sanctorum priscorum vitæ* (Rome et Venise, 1551-1560, 8 vol. in-4°). Voir sur cette édition et les éditions suivantes, notamment celle de Venise, 1581, en 6 vol. in-fol., le *Manuel du libraire*, t. III, col. 1092.

[3] Henri Spelman, comme nous l'avons déjà vu, ne mourut que le 24 octobre 1641.

[4] Vol. 717, fol. 134.

LX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur

Je viens de recepvoir fort opportunement vostre despesche du 19e de ce mois assez à temps pour vous pouvoir faire responce par cet ordinaire, vous remerciant trez humblement du soing que vous avez eu de mes lettres et du Columela et des nouvelles dont il vous a pleu nous faire part, dont nous sommes plus affamez et affriandez que jamais, à cause des bruicts qu'on faict courir tous les jours sur cez mouvements de Monsieur que l'on faisoit desja embarrassé parmy les dames d'Avignon tandis qu'il estoit encores en Rouergue, mais j'ay esté grandement affligé d'apprendre la grande maladie du pauvre Mr Saulmaize, priant Dieu qu'il le veuille bien guerir et preserver de ce danger et donner loisir à noz ministres de le retenir dans le Royaulme et de le recognoistre comme il merite[1].

Monsieur l'Abbé a grand tort de ne faire imprimer sa collection des glossaires puis qu'elle est tant advancée, et les imprimeurs ont encores plus de tort s'ils font difficulté sur la grosseur de l'ouvrage, attendu qu'il n'y a guieres de livres d'un plus general debit que ceux là par tous les endroicts de l'Europe. Je pense qu'ils ne craignent si ce n'est que cela soit contrefaict à Geneve ou en Allemagne, pour estre de trop grand usaige partout. Mais leur edition ne laisroit pas pourtant d'estre bien tost enlevée, et si ceux de Paris sont si delicatz de ne le pas vouloir entreprendre, il vaudroit bien mieux que Mr l'Abbé se resolust de le laisser faire à ceux de Geneve qui sçauront bien y trouver leur compte mieux que ceux de Paris. Je faicts responce au bon homme Jacques de Bié[2]

[1] Voir sur les démarches faites plus tard pour retenir Saumaise en France le fascicule des *Correspondants de Peiresc* qui est consacré à cet érudit, n° V, 1882, p. 62.

[2] On conserve cette réponse, datée du 31 juillet 1632, dans le registre II des minutes de la bibliothèque de Carpentras. fol. 352 v°.

sur l'edition des portraicts au naturel de noz Rois de France et ne tiendra qu'à luy qu'il n'aye tout ce que j'en ay recueilly, ne pensant pas que d'aultres luy en puissent fournir d'assortiment comparable au mien; mais il fauldroit qu'on prist la peine de les venir desseigner devant moy, aultrement il seroit fort malaisé de rien faire qui vaille, à cause des advis que je puis donner au peintre pour suppléer aux manquements qui se trouvent souvent en telles pieces et pour ne rien faire sans fondement de bonne authorité et qui ne soit bien conforme aux divers usaiges selon la diversité des siecles, car je ne voudrois poinct, s'il estoit possible, que des choses si fidelles et légitimes comme sont toutes celles que j'ay mises ensemble fussent meslées indifferemment avec celles que le dit de Bié a desja gravées, qui ne sont forgées que depuis hier bien qu'elles ayent leur relation à d'aultres siècles plus anciens, et voudrois en toute façon une edition separée de toute la suitte des portraicts de noz Roys, selon que je les ay trouvez en lieux irreprochables avec quelques unes des principalles medailles de leur temps, sauf par aprez, s'ils en veullent tirer quelques pieces pour les mesler parmy les leurs, de le faire, si bon leur semble, pourveu que j'aye une edition à part où il n'y ayt rien de supposé et qui ne soit examiné et advoüé pour legitime. Vous le pourrez envoyer querir et luy rendre ma lettre chez vous afin que vous voyez si j'ay raison ou si j'ay tort, pour me conformer à ce que vous trouverez bon en cela comme en toute aultre chose. Monsieur Menestrier est encores ceans[1] et n'attend plus rien de sa malle que ce peu qu'il a recouvré selon la discretion de deux des volleurs qui luy ont rendu ce que bon leur a semblé et rien plus. N'ayant poinct esté possible de rien tirer des aultres qui avoient participé au butin, bien que Monsieur le General des galleres en aye faict mettre deux des principaux à la chesne, mais on n'a point eu d'acquest à tout cela, et le pix est que lorsqu'ils firent leurs partages, pour se preparer un pretexte d'ignorance concernaut ce qui m'appartenoit à moy, ayant trouvé quantité de lettres qui m'estoient adressées et qui accom-

[1] Gassendi parle ainsi (liv. IV, p. 374) du séjour à Belgentier de Ménestrier : « Ususque est jucundissima per aliquet hebdomadas consuetudine Menetrii... »



IMPRIMERIE NATIONALE.

pagnoient des boittes remplies de curiositez et des fagots de portraictures et desseins de choses antiques, il y avoit mesmes des livres que m'envoyoient tant le cardinal Barberin que le cardinal Bagni, dont les cachets firent un peu de peur à cez canailles, de sorte qu'ils se resolurent de les jetter toutes dans la mer et m'ont privé par ce moyen de la consolation que j'eusse eüe à voir les lettres de mes amis, mais de ce qui est eschappé des mains de cez voleurs il y a encores quelques pieces assez curieuses pour m'empescher de regretter la peine qu'il y a eue pour en poursuivre le recouvrement, mon frere ayant faict deux voyages à Tollon pour ce subject. Le dict sieur Menestrier faict estat de partir le plus tost qu'il pourra pour aller passer chez luy, et de là jusques à Paris, mais il craint bien de trouver des empeschements sur son chemin avec ces trouppes en mouvementz qui fournissent de si beaux pretextes aux larrons des bois, ce qui luy faict avoir un peu de plus patience de par deça pour donner loisir aux trouppes de Monsieur de se rendre auprez de sa personne et par consequent s'esloigner des grands chemins, par où il presuppose de passer avec ce qu'il a peu sauver de ses hardes. Nous n'avons point de nouvelles de pardeçà sinon des bruicts que des mariniers ont apportez à Tollon les uns du costé de Barcelonne, où ils disent avoir eu quelque revolte ou emotion populaire pour laquelle l'Infant et Cardinal se retira bien viste, les aultres du costé d'Italie, où ils disent avoir appris que le cardinal Ludovisio[1] estoit mort à Boulongne, qui seroit un beau coup de pied[2] au cardinal Barberin et à son frere[3], car la seule charge de Vice Chancellier vault quarante mil escus de rente, ce qui augmenteroit bien les moyens du cardinal Barberin pour donner des appointements aux gents de lettres qui sont autour de luy plus dignes de leur merite qu'il n'avoit encores peu faire. Vous en sçaurez des asseurances plus tost que nous. On a veriffié au Parlement

[1] Louis Ludovisio, de Bologne, neveu du pape Grégoire XV, archevêque de Bologne, avait été nommé cardinal en 1621.

[2] Cette expression figurée ne se retrouve pas dans nos dictionnaires anciens ou modernes. C'est par ironie que Peiresc appelle *coup de pied* ce qui devait être si avantageux aux deux frères Barberini.

[3] Le cardinal Antonio.

les lettres patentes du pouvoir de Mr de St Chaumont[1] pour la charge de Lieutenant general en ceste province, dont la publication a esté faicte fort solennellement par touttes les villes et sièges principaux du ressort du Parlement, avec l'assistance des consuls des lieux vestus de leurs chapperons, ce qui n'est pas tant ordinaire en ce païs icy comme ailleurs. On a saisy et emprisonné à Aix l'un de ceux qui avoit esté aultrefois complice des sonnettes[2] pour avoir tenu quelques discours insolents sur les bruicts des approches de Monsieur en Languedoc. Il envoya faire des compliments au Vice Legat d'Avignon par un des siens qui disoit l'avoir laissé en Rouergue, ce qui consola fort tous ces Messieurs d'Avignon, car ils pensoient le voir desja à leurs portes et en avoient belle peur, mais il les fit asseurer qu'il les protegeroit fort soigneusement. Monsieur le Mareschal de Victry s'est rendu à Tarascon pour estre plus prez de la frontiere du Rhosne. Messieurs d'Arles receurent une lettre de Monsieur de Montmorency pour les advertir que Monseigneur venoit en Languedoc et qu'ils missent bon ordre à la seureté de leur ville, ce qui seroit grandement pour demantir les faux bruicts qu'on faisoit courir comme si Mr de Montmorancy et tout le Languedoc s'estoient desja desclarez pour Monsieur, mais c'estoit des bourdes que l'on faict communement debiter au change d'Avignon, sur quoy je finis priant Dieu qu'il vous donne une bonne paix et qu'il vous tienne tous en sa saincte garde, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce dernier juillet 1632.

J'envoye presentement l'exemplaire des Archevesques d'Arles pour Mr du Chesne[3], et à cause de la grosseur d'icelluy j'ay sursis pour cet

[1] Au XVIIe siècle on écrivait indistinctement *Saint-Chamond*, *Saint-Chamont*, *Saint-Chaumont*. Il s'agit ici de Melchior Mitte, marquis de Saint-Chamond, déjà mentionné, tome I, *Appendice*, p. 874.

[2] C'est-à-dire des *cascaveoux*, dont il a été question plus haut.

[3] *Pontificium Arelatense, sive historia Pri-*

ordinaire de vous envoyer quelques exemplaires qui restent du petit traicté de Mr Naudé[1], lesquels j'envoyeray par le prochain ordinaire. Ils sont tous en blanc sans aulcune addresse pareille à celles des precédentz exemplaires que vous avez receuz par les derniers ordinaires. S'il se trouve là un exemplaire du livre in 4° Adolphi Occonis numismatum a Pompeio magno ad Heraclium Augustæ Vindelicorum 1601[2], je vous prie d'en faire mettre un exemplaire dans la balle, et quand bien il seroit un peu frippé, il n'y auroit pas trop grand danger de le prendre pour un curieux qui me le demande avec grande instance, lequel me demande encore le Fulvius Ursinus de familiis Romanis in fol° de Rome l'an 1577[3], et s'il s'en trouvoit quelques exemplaires à Paris quoy que frippé, je serois bien ayse que vous l'eussiez prins pourveu que le prix n'en soit point trop excessif et que me le voulussiez envoier par ce ballot de Mr Aubery, mais il fauldroit donner la charge d'en faire faire l'emballage[4] à quelqu'un qui prinsse le soing de bien envelopper les livres dans des maculatures et de les bien ranger dans la caisse afin qu'ils ne se gastent. Car ceux qui vindrent dans la derniere caisse de Mr Aubery furent fort gastez à faulte que l'emballeur n'avoit pas bien remply les vuides et avoit trop espargné les enveloppes et maculatures[5].

*matum Arelatensis Ecclesiæ; auctore Petro Saxio doctore theologo canonico Arelatensi* (Aix, Roize, 1629, in-4°). Une petite notice sur P. Saxi a paru, cette année (1888), dans la *Revue de Marseille et de Provence.*

[1] Le petit traité mentionné plus haut : *An magnum homini a venenis periculum.*

[2] Je reproduis sur ce numismate une note du fascicule XI des *Correspondants de Peiresc* (*Jean Tristan, sieur de Saint-Amant*, p. 13) : «Adolphe Occo, né à Augsbourg en 1524, mort en 1604, est l'auteur des *Imperatorum Romanorum numismata* (Anvers, 1579, in-4°). Peiresc s'était lié avec Occo au moment où ce médecin allait donner la seconde édition de son grand ouvrage (Augsbourg, 1601, in-4°). Voir Gassendi, liv. I, p. 45, à l'année 1600.»

[3] *Familiæ romanæ quæ reperiuntur in antiquis numismatibus ab urbe condita ad tempora divi Augusti, ex bibliotheca Fulvi Ursini*, etc. (Rome, 1587, in-fol.). Voir ce que dit de ce travail, tant admiré de Joseph Scaliger, M. Pierre de Nolhac (*La bibliothèque de Fulvio Ursini*, Paris, 1887, grand in-8°, p. 43).

[4] Littré ne cite aucun écrivain sous le mot *emballage.* Dans le *Dictionnaire de Trévoux*, on cite, sous le même mot, une phrase des *Nouveaux mémoires sur la Chine* du P. Louis Le Comte.

[5] Vol. 717, fol. 138.

LXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

RÜE DES POICTEVINS PREZ SAINT ANDRÉ DES ARTZ, CHEZ Mr DE THOU.

À PARIS.

Monsieur,

Je ne doubte point que le merite et la vertu singuliere de Monsieur Menestrier ne soit notoire à vostre academie, mais je crois bien qu'elle le sera beaucoup davantage maintenant qu'il s'y va faire cognoistre de plus prez. Il m'a faict la faveur de vivre privement icy quant et nous en cet hermitage durant trois sepmaines ou un mois, qui ne m'ont pas duré un demy jour, tant j'ay pris de plaisir aux relations qu'il m'a faictes de ce qu'il a observé de plus digne de remarque en son sesjour à Rome qui est d'assez longues années pour y avoir veu quasi tout ce qu'on sçauroit desirer d'y voir. Il est au reste d'un naturel si bontif, si communicable et si obligeant qu'il se faict aymer par force de tous ceux qui l'approchent et a ses curiositez jusques à un si hault poinct qu'il ne s'en voit guieres de comparables à la sienne, ce qui me faict juger qu'il trouvera dans vostre academie beaucoup de gents qui en feront l'estime qu'il fault et qui seront bien ayses de luy despartir leur amitié, et principalement ceux de vostre maison auxquels je ne me mettray pas en peine de le recommander de peur de faire tort aux uns et aux aultres, mais je ne laisray pas pourtant de prendre grande part à toutes les obligations que vous acquerrez sur luy, faisant la profession que je faicts d'estre son serviteur comme je suis de toute mon affection,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 4 aoust 1632 [1].

[1] Vol. 717, fol. 138.

LXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

A ce coup nous avons receu le pacquet de l'ordinaire si tard que nous craignions qu'il n'eusse esté arresté par les chemins, mais encores aurons nous le moyen de vous accuser la reception de vostre despesche du 26e du passé avec les advis et aultres pieces curieuses dont je vous remercie trez humblement, ayant esté bien ayse d'apprendre que les livres sauvés de naufrage ayent commancé de tomber entre voz mains sains et sauves, vous envoy[ant a]vec ceste despesche tout ce qui m'en estoit demeuré avec un peu de griffonnement des couppes d'argent antiques dont je vous avois cy devant parlé, bien marry que le peintre ne fusse plus capable de representer sur le papier ce qui est de leur vraye forme. Si Mr Fredeau me tient parolle, il ne tardera pas de nous venir voir et lors je vous en envoyeray un meilleur dessein, Dieu aydant, ensemble du vase d'albastre. J'ay esté grandement fasché d'entendre le mauvais estat de la santé de Mr Saulmaize, esperant que la jeunesse et le bon secours qui ne luy manque point le tireront de ce mal quand bien il seroit plus grand, avec l'ayde de Dieu, lequel je prie fort instamment pour sa guerison et pour son salut. Je defereray à Mr Rigault tout ce qu'il luy plairra, mais je le prierois volontiers de m'apprendre quel estoit le nom des pendants d'oreille et aultres pierreries qui se voient souvent aux ornements des figures antiques, lesquels semblent veritablement une poire, mais elle est tournée à rebours et suspendüe par le gros bout, la pointe estant pendante en bas; car si le nom d'Elenchus luy est incompatible comme veut Mr Rigault, il falloit qu'il y en eust ung aultre qui ne fusse pas moins en usage que celluy d'Elenchus, estant veritable que la description qu'en faict Pline est fort convenable à la figure d'une poire, mais il ne dict pas qu'il fusse deffendu de les porter suspendues par le gros bout et de

laisser pendre la pointe en bas, en laquelle posture ou situation semble luy convenir beaucoup plus proprement l'Etymologie qui signifie un Index, mais je n'ay pourtant garde de le disputer contre cez Messieurs qui me condampnent m'advouant indigne de leur deslier leurs courroies. J'ay esté tout surpris de la nouvelle que vous me donnez du voyage de Mr Gassendy en ce païs icy[1], où il me tardera grandement d'avoir le bien de le voir et de l'embrasser, vous remerciant du soing que vous avez eu de mes lettres à cez peintres[2] et de l'advis du partement de la balle de Mr Aubery qui presuppose la coste nette et qui a faict resouldre Mr le Prieur de Roumoulles de se mettre en chemin tandis que sa santé et la liberté du commerce le luy peuvent permettre. Il se chargera de la caisse à l'acheminement et retardement de laquelle il y a tant de fatalité jusques à cette heure. Nous avons esté en grande allarme des menaces qu'on nous faict du passage de Monsieur en cette province, mais graces à Dieu Monsieur le Mareschal de Victry a mis si bon ordre à toutes les advenues plus dangereuses, qu'il semble que l'orage soit pour aller fondre d'un aultre costé.

Nous avons bien sceu que Mr de la Fayette vous a escript sur ce subject et croyons bien que cez nouvelles volleront en voz quartiers, mais vous ne nous excuseriez pas pourtant si nous avions manqué de vous faire part de tout ce que nous en avons peu apprendre, car encores que vous les recepviez tard elles meritent pourtant d'estre leües et d'estre creües. Vous aurez par mesme moyen une petite relation de Constantinople un peu differante de la vostre et bien mal escripte, mais il n'y avoit pas de temps pour la faire mettre en meilleur caractere, mais vous excuserez la simplicité de celluy qui l'a escripte. J'attends icy dans deux ou trois jours Mr Lambert et luy escripts à ce soir, ce qui ne sera pas sans luy faire les compliments de conjouissance de

[1] Nous lisons dans la *Vie de Pierre Gassendi*, par Bougerel (p. 111) : «Gassendi, depuis son retour de Hollande, n'étoit point sorti de Paris; mais il prit au mois d'octobre le chemin de Provence... »

[2] Les peintres Gobert et Lejeune dont il a déjà été question plusieurs fois.

sa venüe de la part de Mr de Thou, attendant de les luy faire icy de vive voix en voyant les singularitez qu'il dict m'avoir apportées de ce païs d'Egypte, entre lesquelles je suis bien desja asseuré qu'il n'a pas rencontré rien de comparable à un livre que j'ay recouvré ceste sepmaine du costé du Levant qui a esté trouvé enfagotté avec une momie. Il est du vray Papyrus antique et est tout escript en figures ou caracteres hyeroglifiques de la mesme forme que ceux qui se voyent gravez sur les obelisques de Rome, tellement qu'il se peut affirmer sans regret que [c'est] un livre pour le moins de deux mille ans, n'y ayant guieres moins de temps que ces caracteres ne sont plus en usaige, et possible est il plus ancien d'aultres deux mille ans par dela. Mais je suis bien fasché de n'avoir point encores receu le Nouveau Testament Arabe que l'on m'avoit faict esperer; pourveu que nous le recevions tost ou tard, tousjours en fauldra il sçavoir bon gré à ceux qui s'en entremettent, ausquels je n'avois pas manqué de recommander la diligence sur toutes choses pour l'amour de cez Messieurs qui travaillent à la grande bible. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 8 aoust 1632.

Je vous supplie d'aggreer que je puisse asseurer icy Monsieur de Thou de la continuation de ma fidelité et de ma devotion à son service[1].

[1] Vol. 717, fol. 139.

LXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je viens de recepvoir vostre despesche du 2e de ce mois assez à temps pour vous respondre par cest ordinaire, et pour me conjouir avec vous de la bonne nouvelle qu'il vous a pleu me donner de l'estat asseuré de la santé de Mr Saulmaize, dont je craignois infiniment la maladie et le danger auquel il estoit reduict, esperant que puisqu'il a eschappé d'une si grande violence de mal, Dieu l'aura voulu preserver pour son plus grand bien et pour celluy du public, et pour le contentement de ses amis et serviteurs du nombre desquels je me tiens grandement honoré qu'il m'ayt voulu advoüer. Je suis bien ayse que Mr de la Mothe aye receu son livre assez bien conditionné[1] pour en demeurer contant, mais il eust esté encore mieux si j'eusse lors faict esprouver d'en reiterer à diverses fois la laveure, par le moyen de quoy mon rellieur a enfin osté et faict perdre toute la puanteur qu'avoit longtemps gardée un livre que m'avoit apporté le sieur Menestrier dans le mesme coffre où estoit vostre fagot, ce qui luy pourra servir d'advis, au cas qu'il voulusse faire rellier proprement le dict livre. J'ay veu les nouvelles qu'il vous a pleu escripre à mon frere, dont je vous remercie par un million de fois comme aussy de ce discours de bello moscovitico que je seray trez ayse de voir, comme chose dont nous ne pouvions guieres avoir ouy parler, en revanche de quoy je ne vous sçaurois pas faire de bien digne relation des mouvements qui se sont commancez en Languedoc au delà de nostre frontiere du Rhosne. Je vous envoyay par le dernier ordinaire ce qui s'estoit passé à Beauquaire jusques au 6e de ce mois entre la ville et le chasteau[2] et sur le sesjour que Monsieur avoit

[1] L'opuscule de Gabriel Naudé mentionné plus haut.

[2] Le baron de Peraut, gouverneur du château de Beaucaire, s'était déclaré du parti de Monsieur et avait entrepris de s'emparer de la ville qui tenait pour le roi.



IMPRIMERIE NATIONALE.

faict aux environs; vous verrez maintenant la suitte jusques au dixiesme, à quoy je ne puis rien adjouster si ce n'est qu'on a faict advancer quelques trouppes tant du régiment de la Tour que de Vaillac non seulement de ce costé là, et pour en mettre en garnison dans le chasteau des Baulx[1] (qui eusse servy d'une retraicte bien forte à ceux du party contraire s'ils eussent peu le surprendre comme il eust esté difficile de l'empescher, sans le grand service que Monsieur le Mareschal de Vitry a rendu au Roy de ce costé là[2]), mais aussy pour aller au fort de Brescou[3] à ce qu'on presuppose, en ayant veu embarquer bon nombre sur des tartanes qui ont pris ceste routte et qui sont parties des isles de Marseille jusques où on les avoit faict conduire par des galleres. J'ay veu un honneste homme qui disoit avoir appris en Avignon que ceux de Nismes s'estoient declarés pour le Roy et avoient chassé leur evesque comme suspect du contraire party[4] avec quelques aultres de ses amis et que le mesme jour qu'ils feirent ceste action ils avoient receu une despesche du Roy de Suede pour les exhorter de demeurer dans la fidelité et dans l'obeissance au Roy, dont il parle, ce disoit on, en termes de si grand respect et de si grands eloges d'honneur qu'il ne se peult rien voir d'esgal. Deux matelots de Sixfours[5] et par conséquent vas-

[1] Les Baux, commune des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, canton de Saint-Rémy. Sur le château des Baux et sur les seigneurs de la terre de ce nom, voir l'important travail de M. le docteur L. Barthélemy : *Inventaire chronologique et analytique de la maison de Baux* (Marseille, 1882, grand in-8° de xxx-680 pages).

[2] Voici comment le P. Griffet (*Histoire du règne de Louis XIII*, t. II, p. 287) raconte, d'après les *Mémoires du duc d'Orléans*, ce que fit le maréchal de Vitry : «Lorsqu'on se disposoit à commencer l'attaque [de la ville de Beaucaire], on apperçut des troupes qui passoient le Rhône; c'étoit le corps de 400 hommes que le maréchal de Vitri envoyoit au secours des habitants de Beaucaire... Quelques jours après le maréchal de Vitri arriva lui-même à Beaucaire avec de nouvelles troupes. Il fit armer cinq grosses barques pour empêcher les ennemis d'aborder par le Rhône, et il assiégea le château dans les formes...»

[3] S'agit-il là de la place de guerre actuellement appelée l'*ilot de Brescou*, dans la commune d'Agde, à l'embouchure de l'Hérault?

[4] Claude de Saint-Bonnet de Toiras, qui allait mourir quelques mois plus tard (31 décembre 1632).

[5] Commune du département du Var, arrondissement de Toulon, canton d'Ollioules, à 5 kilomètres de cette ville, à 8 kilomètres de Toulon.

saux du comte de Moret[1] en qualité d'abbé de St Victor lez Marseille, qui estoient allés en Languedoc pour achepter du bled, s'en retournoient sans rien faire à cause de cez nouveaux troubles, mais ils rencontrerent le comte de Moret, leur seigneur spirituel et temporel qui battoit la campagne auprès d'Adgue[2], lequel leur fit laisser leur bource, quelque cognoissance qu'ils pretendissent debvoir estre entre eulx, sauf de recouvrer leur remboursement des fermiers de son abbaye quand ils pourroient. Mon frère est à Aix d'où il vous pourra faire part de plus fraisches nouvelles s'il y en a. Quant à l'affaire dont Vernier vous a escript et au sieur Cramoisy, je pense que je trouveray le memoire qu'il vous a pleu m'en envoier aultresfois, seulement vous puis je dire pour ceste heure que sur un petit conterolle que tient mon homme de mes lettres, il a trouvé que le 4 decembre 1628 je vous fis addresser par la poste d'Aix un pacquet pour ce dict Vernier, dans lequel estoit la responce d'un de son païs nommé Fontaine, et la commission que je donnois au dict Vernier pour m'achepter quelques livres, dont il m'avoit envoié le roolle taxé; or ce fut par ceste despesche là que je vous suppliay de luy faire tenir ce pacquet par quelque libraire de voz amys qui prinsse le soing non seulement de faire rendre les lettres, mais aussy de luy faire payer la somme qu'il me demandoit lors pour l'achapt des dicts livres de laquelle il ne me souvient pas bien precizement à cette heure, mais elle estoit d'environ quinze ou seize escus sy je ne me trompe, et me souviens fort bien que vous me respondistes que le sieur Cramoisy s'estoit volontiers chargé de cette commission pour l'amour de vous et depuis en m'envoyant un bordereau de l'argent que vous aviez daigné employer pour moy, il me semble qu'il y avoit un article concernant la partie que Cramoisy avoit faict payer pour moy à Nancy, de quoy il se debvroit trover quelque chose sur les livres de ce temps là. Toutesfois je m'en rapporteray tousjours à tout ce qui sera de la verité, et si par hazard il vous estoit demeuré quelque liasse de mes lettres de ce temps là, possible y en trouveriez vous davantage de lumiere, pour

[1] Voir sur Antoine de Bourbon, comte de Moret, le tome I, p. 289. — [2] *Sic* pour Agde.

vous remettre en memoire ce qui se passa lors en ceste affaire; sinon en m'en allant à Aix, comme je ne puis plus guieres tarder, je pense que je retrouveray les liasses de voz lettres de ce temps là, qui vous osteront de toute sorte de doubte. Cependant je vous supplie trez humblement de m'excuser des importunitez que vous recevez non seulement de ma part, mais aussy de plusieurs autres qui à ma consideration vous importunent à toutes heures, bien marry de ne vous pouvoir à ce coup icy fournir aulcun meilleur entretien, ce qui me fera finir en priant Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde et qu'il vous preserve trez tous de cez grandes maladies, qui ont affligé ceste année tant de monde, et des troubles, dont nous avons couru de si grosses fortunes de sentir les premiers esclats, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Boysgency, ce 15 aoust 1632 [1].

---

LXIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Les lettres de l'ordinaire de la sepmaine passée n'estant arrivées à Aix qu'un jour et demy plus tard que de coustume à cause de certain destour que le courrier fut contraint de prendre, ce dict on, cela fit que je ne les peuz pas avoir à temps pour vous respondre par le dernier ordinaire de mardy, par qui vous aurez, je m'asseure, receu un petit memoire de Tollon que je vous fis adresser, concernant la prise du brigantin [2] de Monsieur de Montmorancy et l'evasion de la plus part de ceux qui estoient dessus, dont en a depuis esté arresté en divers

[1] Vol. 717, fol. 142. — [2] La forme *brigandin* est dans Froissart et la forme *briguantin* dans Amyot.

lieux jusques à cinq ou six, mais l'intendant principal, qui estoit saisy des lettres et des pistolles, se sauva par de grands contours jusques à Brignolle, où il prit la poste, et au lieu de tirer en Languedoc où il s'imagina bien qu'il auroit de la peine de passer par terre, il prit le chemin de Nice, avec une telle diligence, qu'il y pouvoit estre arrivé devant qu'on eusse l'advis de sa routte pour le suyvre de ce costé là, comme on avoit faict de tous les aultres. Vous aurez sceu depuis la prise du vicomte de l'Estrange dans le fort de Tournon, joignant Privas[1], dont vous aurez neantmoins une petite relation cy jointe pour servir au cas que vous n'eussiez pas sceu toutes les particularitez qui y sont deduictes[2]. Je receus par aprez vos despesches tant du 9e que du 13e de ce mois, accompagnées à vostre accoustumée de tout plein de curiositez et d'une lettre du P. Sirmond, dont je vous remercie trez humblement, ayant pris plaisir à voir les nouvelles dont il vous plaict me faire part, et principalement celle de ceste belle et digne action de Mr Bignon (dont nous attendrons la relation que vous nous faites esperer avec grande impatience) et celle de la convalescence de Mr Saulmaize, dont j'avois esté en extreme apprehension, croyant bien qu'il se tirera de ceste petite fiebvre lente qui luy est demeurée, aussy facilement que je fis de la mienne, puisque mes forces n'estoient pas comparables aux

[1] Michel Le Vassor (*Histoire de Louis XIII*, t. IV, p. 150) parle ainsi du vicomte de Lestrange : « Le mareschal de la Force attendoit au Pont de Saint Esprit l'arrivée de toutes les troupes qui lui étoient destinées... Il envoie dans le Vivarez une partie de celles qui sont auprès de lui, sous la conduite de La Roque Massabaut, et ordonne à cet officier de dissiper un régiment que le vicomte de Létrange ramassoit. La Roque et ses subalternes, ayant tenu conseil, et considéré l'état où étoit le vicomte, résolurent de l'attaquer dans un retranchement où lui et ses gens prétendoient se défendre bravement. On se battit de part et d'autre avec beaucoup de courage et d'opiniâtreté. Mais enfin Létrange fut contraint à se rendre prisonnier de guerre. Le voilà incontinent entre les mains de l'intendant Machault, qui commence l'instruction d'un procès criminel. Elbeuf réclame inutilement le vicomte de la part du duc d'Orléans. Il offre une rançon... Machault, qui a les ordres de Richelieu, condamne Létrange à la mort. Il fut décapité au Pont de Saint-Esprit... » Voir sur le vicomte de Lestrange une note du *Recueil Avenel* (t. IV, p. 353).

[2] Le catalogue de la Bibliothèque nationale ne contient l'indication d'aucune pièce relative à l'affaire du vicomte de Lestrange.

siennes. Je vous suis trop obligé de la souvenance qu'il vous plaict avoir de moy et de mes lettres et du soing que vous dictes vouloir prendre de celles que je vous avois escriptes concernant les mesures antiques, à quoy je n'adjousteray aultre chose pour le present, si ce n'est que je recouvray la sepmaine passée un petit escuellon de pierre fine, de celle que les anciens appelloient Prasius et les modernes Presme d'Emeraude, qui est fort haulte en couleur, lequel est de la juste mezure de la cyane de ma pile antique, à sçavoir de la contenance de deux cuilliers ne plus ne moins. Et en mesme temps en ay eu un aultre de Roche d'Amethyste fort fine et fort belle en couleur, de la juste mezure du double de l'aultre, laquelle mezure j'ay depuis recogneüe estre marquée par une raye faicte exprez dans l'escuellon de ma pille antique, qui peze le quadrans, lequel jusques à la dicte raye ne contient que les quatre cuilliers ou la double cyane, mais en le remplissant jusques à atteindre au hault de ses levres, il contient une cuillier de plus qui fait la concha ou le demy cyathe. J'avois longtemps y a un petit vase de bronze fort antique et fort conservé, faict en forme de la teste d'un enfant, avec je ne sçay quel chapiteau par dessus, qui sert de goulet au vase, et qui me faisoit juger qu'on eusse voulu representer la teste d'un Arpocrates. J'en ay depuis peu de jours recouvré ung aultre, qui ne contient que la juste moitié du precedent, et qui est faict en forme d'une petite demye idole sur sa base, qui ressemble fort exactement au visage d'Antinoüs, le favorit d'Adrian, avec la mesme chevelure qui se voit dans ses medailles, et des boucles de là et de çà, pour le porter pendu, par une ance ou par une chaisnette, comme une situla ou ung petit seau.

J'ay mesme un petit vase de terre antique tout noir à la mode, comme je pense, de ceux de Thericles, sur lequel est peinte une teste de je ne sçay quelle deesse, et je ne sçay s'il n'y avoit point eu quelque affectation de faire cez vases de la mezure d'un cyathe tout entier soubs l'image d'une figure, d'une teste de deité comme les Ægyptiens faisoient leur Dieu Canopus en forme d'un vase sans jambes ne bras, et qu'ils eussent affecté aussy de faire un vase de la contenance

d'un demy cyathe soubs l'image d'un demy Dieu ou d'un Heros, tel que ces peuples flateurs quallifioient et representoient, dans leurs temples et dans leurs monnoyes, ce favorit d'Adrian, sur quoy je m'imagine que Mr Saulmaize aura encores à nous dire quelque galanterie d'importance [1], comme je seray bien ayse que vous luy fassiez sçavoir sur le subject des belles observations qu'il a faictes en ses exercitations sur le Solin, concernant les Tables citrines des anciens, et les citronniers, que j'ay recouvré cette année une espece de citronnier venüe des Indes (et comme l'on m'asseure de la Cochinchine) qui faict la feuille fort pareille aux autres citronniers, et seulement un peu plus pointue, mais il faict la fleur double comme une petite rose d'une odeur très excellente, et le fruict semblable à un citron, de mesme couleur, et d'un goust fort approchant, mais plus suave et comme musqué. Il est vray que sa graine ou semance n'est point dans le mitan du corps du fruict comme aux aultres citrons ordinaires, ains tout à la pointe d'icelluy, et quasi tout à faict separée du fruict, à ce que l'on m'a dict. Car je ne l'ay pas encores veu fructiffier, mais on adjouste que sa racine a le bois tout damasquiné ou jaspé de si belles et differentes veynes ou nerveures et de si vives couleurs qu'il n'y a point de jaspe oriental plus agreablement madré, ce qu'il me tardera bien de pouvoir veriffier. Mais ce pendant je vous puis bien asseurer que tout le tronc de ma plante qui est au dessoubs des branches portant feuilles est ondoyé en son escorce horisontalement avec des ondes de relief qui semblent serpenter tout à l'entour du tronc les unes sur les aultres et environner tout le dict tronc jusques dans la terre d'une façon fort extraordinaire. Et ceste escorce s'est rougie depuis quelques mois en çà quasi comme du corail, qui est chose si rare et si differente de tous nos citronniers desquels je pense avoir ceans comme une vingtaine d'especes différentes comme j'ay bien une douzaine de différentes especes d'orangers, mais il n'y a rien d'approchant à ceste plante là, ce qui me faict croire que ce doibt estre un troisiesme

[1] Nous avons trouvé (t. I, p. 484) le mot *galanterie* employé dans le sens de présent. Nous le trouvons ici employé dans le sens de communication agréable, curieuse.

genre d'orangerie ou de citronnerie qui nous estoit si incongneu jusques à present, qu'il ne fauldroit pas trouver estrange que ce fust celluy d'où se tiroient les tables citrines, aussy bien que cet aultre arbre du Mont Atlas, qui avoit la feuille comme le Geniefvre ou le Cyprez, lequel pouvoit bien fournir des tables madrées comme ce bois odorant qu'on apporte des Indes dont on faict des chappeletz assez beaux, mais je n'estimerois pas que ce peust estre celluy qui faisoit ces tables citrines si pretieuses et dont on comparoit les nerveures à celles des coquilles de tortues, lesquelles ne sembloient pas avoir de si vives couleurs de leur naturel qu'elles ne se peussent rendre plus belles par le moyen de la teinture et plus capables d'imiter la beauté du vray bois citrin, ce qui meritera bien un peu de disquisition particuliere de Monsieur Saulmaise, lorsque sa santé luy en pourra permettre le divertissement et l'entretien. Seulement ne veux je pas oublier de luy dire encores sur le propos des orangers que nous avions de longue main une espece d'orangers, que l'on nomme pommes d'Adam, dont l'arbre est beaucoup plus petit que les aultres de son naturel et n'a point d'espine, mais le fruict est prodigieusement gros et quelquefois comparable à la grosseur de la teste d'un jeune homme et de figure fort ronde, qui a l'escorce espoisse quelques fois de deux doigts et d'une consistance quasi aussy pleine d'eau que les pommes et trez agreable à manger, bien qu'il y reste tant soit peu d'amertume; mais j'en ay receu un arbre ceste année du costé de Rome de pareille nature et dont le fruict est en ovalle, comme les citrons, et l'escorce encores meilleure, car il n'y reste aulcune sorte d'amertume. Et neantmoins la couleur de l'escorce exterieure est tout à faict orangée et le jus de mesme couleur et saveur que les meilleures oranges, comme au contraire nous avons des citronniers qui font le fruict si parfaitement rond, qu'on les appelle balotins [1],

[1] On trouve dans le *Dictionnaire de Trévoux* cette définition, donnée d'après La Quintinie : « Balotin, espèce d'oranger, qui diffère des orangers ordinaires par ses feuilles qui sont plus grandes, plus larges que celles des orangers communs, et dentelées tout à l'entour, et par ses fruits ou ses oranges qui ressemblent presque à des citrons, c'est-à-dire qu'elles sont grosses et longues. »

de sorte que les genres ou especes d'orangers ou de citronniers ne se peuvent pas distinguer par la seule rondeur ou longueur du fruict. Il y a mesmes des oranges faictes en forme de poire, comme plusieurs sortes de citronniers. Mais j'abuse bien de vostre patience en vous entretenant de ces badineries, dont je vous supplie trez humblement de me vouloir excuser. Et si je vous dis encore de plus, qu'il ne fault pas aller en Perse pour trouver des orangers qui soient chargés de fruicts toute l'année, car tous les nostres en ont tousjours ou peu ou prou, tant des vieux que des nouveaux. Et lors qu'ils sont en fleur, l'odeur en est au double plus grande et capable de se faire sentir de beaucoup plus loing le soir et le matin, voire toute la nuict, que durant le jour, comme la plus part des aultres fleurs odoriferantes, et particulierement des Jossemins d'Espagne, et des Jossemins jaulnes des Indes et des Hyacinthes Tubereuses. Mais il ne se trouve pas bien veritable que les orangers soient beaucoup plus grandz arbres que les citronniers, d'aultant que les citronniers montent beaucoup plus hault que les orangers, lorsqu'ils sont plantez en mesme temps et de mesme aage, et ce qui les faict sembler plus petits n'est que leur delicatesse, car craignant beaucoup plus le froid que les orangers, ils meurent souvent jusques à fleur de terre, lorsque les orangers ne perdent que les sommitez de leurs branches, de sorte qu'il leur fault peu aprez recommancer à former leur arbre par divers rejettons qui par ce moyen font leurs branches plus deliées à comparaison des troncs des orangers, dont ils ont bien tost neantmoins ratteint la haulteur; mais quand ils sont plantez en lieux advantageux où ils se peuvent bien deffendre du froid, ilz s'elevent le double plus haut que les orangers, et quand ils se trouvent meslez dans une spaliere[1] parmy des orangers, on a souvent la peine de leur couper la teste, si on les veut entretenir dans la mesme haulteur des orangers, ce que Mr Saulmaize n'avoit pas creu, et s'il n'a veu ce qui se trouve escript dans une relation du voyage de Scouten Hollandois[2] (que le

[1] Nous avons déjà relevé (t. I, p. 651) cette forme toute provençale.

[2] Sur Gautier Schouten, né à Harlem, voir l'article d'Eyriès dans la *Biographie universelle*. Le géographe académicien donne de grands éloges au *Voyage aux Indes oc-*



IMPRIMERIE NATIONALE.

sieur Tavernier fit imprimer à Paris quand j'y estois[1]) concernant les orangers et citronniers que cez Hollandois trouverent en la coste occidentalle d'Afrique, au long de quelques ruisseaux où ils sembloient estre nez originellement et tous sauvages, sans apparence d'aulcune culture humaine, ni d'aulcune frequentation d'hommes, il sera possible bien ayse d'en voir le passage et trouvera tant plus probable ce que les anciens ont escript des pommes hesperides, puis que leur lieu natal estoit si proche des colonnes d'Hercule et des isles fortunées.

Quant à Mr Gassendy, j'auray de la peine de croire qu'il puisse quitter Paris, que je ne sache qu'il en soit esloigné, d'aultant que nous en sçaurions estre esloignez d'icy, tant j'estime fort les charmes de l'Academie et la douceur de conversation de tant de galandz hommes, avec la commodité de voir toute sorte de bons livres qu'on sçauroit desirer, dont je faicts tant de cas que pour quelque intherest que j'y peusse pretendre en mon particulier je n'ozerois meshuy souhaitter qu'il vinsse perdre du temps de pardeçà, pour ressentir les incommoditez d'un poisson hors de son element[2]. Je suis infiniment ayse que vous n'avez point ouy parler du decedz de Mr Spelmannus, ce qui me faict esperer que le bruict que j'en avois ouy sera faulx, comme je le souhaitte. J'ay bien de l'obligation à Monsieur le President de Mesly du souvenir et du soing qu'il a voulu avoir de ce vieux registre de la chambre des comptes dans lequel je ne pense pas vous avoir escript que j'eusse veu les statuts de l'ordre de l'escu d'or de la maison de Bourbon[3], mais il m'estoit demeuré une mesmoire confuse d'y avoir veu tout plein de desseins concernant les devises du dict ordre et aultres

*cidentales :* « La relation de Schouten, dit-il, est une des plus curieuses que l'on puisse lire ; elle contient des particularités précieuses sur les pays que l'auteur a vus... Le jugement et la bonne foi du voyageur éclatent dans ses récits et ses descriptions... »

[1] Voir, sur les éditions du premier tiers du XVIIe siècle (1617, 1618, 1619, etc.), le *Manuel du libraire* (t. V, col. 221-222). Cf., pour des éditions du même recueil au XVIIIe siècle, le même *Manuel*, t. IV, col. 1170.

[2] Ce vif et spirituel éloge du *Cabinet*, qui dit tout en quelques lignes, méritera d'être rappelé chaque fois que l'on s'occupera des frères Dupuy.

[3] Cet ordre de chevalerie avoit été institué en janvier 1370 par Louis II, duc de Bourbon.

appartenances d'icelluy qui me faisoient juger qu'il y eusse quelque piece dans laquelle fusse faicte mention d'icelluy. Car nous le vismes avec tant de precipitation, et nous avoit on faict esperer de le nous faire revoir une aultre fois avec tant de commodité que je n'en retins lors aulcune memoire. C'est pourquoy je m'en rapporteray volontiers à ce que vous en peut avoir dict Monsieur du Chesne qui a beaucoup meilleure memoire que moy. Et si ainsy est il suffira de faire prendre coppie seulement de deux ou trois de ces actes qui y sont de la maison de Bourbon concernant le comté de Clermont, pour en apprendre les dattes et en pouvoir faire le rapport et relation qu'elles peuvent avoir avec les desseins du dict ordre, desquels dicts desseins je voudrois bien en pouvoir faire coppier deux ou trois des principaulx avec les couleurs plus approchantes que faire ce pourra de la vieille enlumineure de ce livre, dont je payerois fort volontiers les fraiz et encore plus volontiers si Mr Rabel[1] en vouloit prendre la peine, comme il feroit possible de bon cœur, s'il en estoit prié de ma part, soit par Quentin ou quelqu'un de voz gentz. Je serois bien ayse d'avoir le bien de voir icy Mr Barclay[2], mais je le serois au centuple si Mr de Thou pouvoit faire ce que vous escripvez à mon frere, sur quoy je finiray pour ce coup mes importunitez, attendant si les lettres du prochain ordinaire pourroient parvenir assez à

[1] Daniel Rabel, que l'on croit fils du peintre et graveur Jean Rabel (Marietto, *Abecedario*), fut lui aussi peintre et graveur et, de plus, ingénieur du roi en Brie et Champagne; il mourut après 1630. Malherbe lui adressa un sonnet intitulé: *A Rabel, peintre, sur un livre de fleurs.* Voir, à propos de ce sonnet, une notice de M. Lud. Lalanne, dans son édition des *Œuvres complètes de Malherbe* (t. I, p. 257), sur le livre de fleurs manuscrit qui a été le sujet de la pièce de Malherbe, livre conservé au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale sous ce titre: *Fleurs peintes par Rabel en 1624* (cent planches, in-fol.). M. Lalanne s'était déjà occupé de Rabel et de son beau recueil dans la *Correspondance littéraire* du 10 septembre 1860, p. 489. Aux renseignements donnés par M. Lalanne j'ajouterai que l'abbé de Marolles, parlant des dessins de Daniel Rabel (*Mémoires*, t. III, p. 325), dit qu'«il excelloit en ces choses-là». Voir encore l'éloge de ce peintre dans le même tome (p. 199), et aussi dans le tome I (p. 64). Le registre I des Minutes de Carpentras renferme plusieurs lettres écrites par Peiresc à Rabel (d'Aix, le 21 mars, le 4 avril, le 12 juin et le 18 juillet 1633, fol. 543, 548 et 551).

[2] Sur l'abbé Guillaume Barclay, voir t. I, p. 87.

temps entre mes mains pour vous faire responce, sinon j'envoyeray tousjours celle cy à l'advance par le premier ordinaire qui partira d'Aix et demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

De Boysgency, ce 27 aoust 1632.

Les treize galleres d'Espagne estoient encore aux isles de Marseille il n'y a que deux ou trois jours, y ayant esté detenües par les vents contraires qui ont regné toute la sepmaine[1].

---

## LXV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je viens de recepvoir vos despesches du 16e d'aoust encores à temps pour vous remercier comme je faicts trez humblement des bonnes nouvelles que vous me confirmez de la venüe de Mr de Thou, que j'attendray avec grande impatience et grande devotion à l'eminence de ses merites, ayant esté infiniment ayse d'apprendre par mesme moyen que Mr Saulmaise reprenne ses forces, et qu'il en ayt desja eu assez pour prendre l'air des champs, où il se remettra sans doubte bien plus tost qu'à la ville. Je vous remercie encores des favorables exortations que vous avez faictes au sieur Bié, que je verray trez volontiers et pense qu'il pourra fort bien faire tout ce qu'il fault pour cette entreprise, et possible pour quelque aultre qui ne seroit pas moins curieuse, s'il avoit le courage de s'y appliquer. Mais s'il vient il sera bien à propos qu'il apporte quant et luy tout ce qu'il aura peu ramasser en ceste matiere

[1] Vol. 717, fol. 144.

et particulierement une piece ou deux que le père Sirmond luy a faict avoir, afin que je voye s'il y auroit rien qui me fusse eschappé ou qui fusse preferable à ce que je pourrois avoir du mesme Prince, pour luy donner rang dans ce recueil tel qu'il y pourroit escheoir. Vous avez fort bien faict de faire prendre la partie de la lettre de credit, pour payer comptant voz marchandz libraires, et serois bien ayse que le livre des familles d'Ursinus peusse venir avec les aultres; quand bien il seroit un peu frippé, il ne laisroit pas de servir à celluy qui me le demande. Je suis bien ayse que le Breviarium Canonum de Ferrandus diaconus se puisse trouver dans le recueil des aultres collections de canons, croyant que vous entendez celle d'Antonius Augustinus[1] que je n'ay pas maintenant icy pour le veriffier, et pensois que ce feusse une nouvelle edition faicte à Rome, des opuscules de cest autheur, conjointement avec son Breviaire des Canons qui doibt manquer en cest exemplaire que vous avez trouvé à Paris. Ce neantmoins puis qu'il est de si vieille edition, j'aymeray tousjours mieux avoir les epistres qui y sont que la valleur de cinq ou six quarts d'escu qu'on vous en demande. Mais pour l'Alcoran il faudra attendre qu'il s'en puisse trouver à prix tollerable, estant pour un amy à qui je voudrois bien en pouvoir faire passer l'envie, car pour moy je m'en passeray fort facilement de l'humeur dont je suis à present, et dans ces infirmitez qui me laissent si peu de temps, pour de meilleures et plus agreables estudes que ne pourroient estre celles là. Sur quoy je finiray par mes actions de graces des nouvelles dont il vous plaist nous faire si bonne part et de la continuation de tant de bons offices que vous accumulez journellement sur nous, estant de tout mon cœur, et à Monsieur vostre frère et à vous,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

De Boysgency, le 29 aoust 1632.

[1] Antoine Augustin naquit à Saragosse en 1516, devint archevêque de Tarragone en 1574 et mourut en 1586. Voir, sur les ouvrages de ce jurisconsulte et notamment sur la collection dont parle Peiresc, l'article *Augustinus* du *Manuel du libraire* (t. I, col. 567).

Je vous envoye une petite lettre d'un pere chartreux de noz voysins que je vous prie de faire tenir à Mr Scarron[1].

---

LXVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receuz vostre despesche du 20e trop tard d'un jour pour y pouvoir respondre par nostre dernier ordinaire et me trouve maintenant si embarassé à desmesnager pour me pouvoir trouver à Aix à la venüe de ma niepce de Rians que je ne sçaurois escripre à cez Messieurs de par de là par cest ordinaire. Et particulierement au sieur de Bié, de qui j'attendray de voir les feuilles et espreuves ou desseins que vous avez faict mettre dans la balle de mon frere. Ce pendant j'ay prins plaisir de voir le dessein qu'il a faict graver de l'effigie du Roy Jean, et la preface de son livre[2], et vous prie de me mander de qui en est le style, ayant quelque regret de ce que le bon homme de Bié a changé d'advis, ce que je n'impute pas à deffault de bonne volonté de son costé, ains à quelqu'un de ceux auxquels il en peut avoir demandé conseil, qui n'ont pas esté portez de si bonne volonté en mon endroict, comme vous aultres, Messieurs, et ceux qui se trouverent en vostre Accademie, lorsqu'il vous avoit tesmoigné la premiere resolution de s'en venir, dans laquelle il eusse possible trouvé plus d'avantage qu'il ne pensoit pour sa santé principalement. Car s'il se fust mis lors en chemin, il pouvoit arriver encores à temps pour aller aux bains de Digne où il ne va guieres de Paralitiques qui n'y laissent leurs crosses, et qui n'y recouvrent la fonction de leurs membres engourdis[3], et s'il a trouvé de

[1] Sur le conseiller au parlement de Paris Paul Scarron, voir t. I, p. 829. — Vol. 717, fol. 148.

[2] On a déjà vu que ce livre est intitulé : *Les vrais portraits des rois de France*, etc.

[3] Cet éloge des eaux de Digne aurait pu servir d'épigraphe à l'intéressant petit volume intitulé : *Étude historique sur les bains*

l'allegement au changement de l'air des Païs bas pour celluy de Paris, il eust trouvé et tiré sans doubte beaucoup plus de benefice de l'air de ce païs icy que de celluy de Paris pour sa paralysie, quand mesme il n'auroit pas voulu prendre l'usaige des bains, mais on voit quasi ordinairement que ceux qui sont malheureux fuyent toutes leurs bonnes fortunes. Il me demande des desseins ou des empreintes que je ne luy reffuserois pas si je pensois qu'il en peusse tirer ce qu'il fault, mais je vous puis asseurer que tout ce qu'il en pourroit faire sans mes instructions seroit fort peu de chose au prix de ce qu'il feroit aprez mes advertissements sur ce subject, lesquels seroient trop longs à mettre par escript et trop difficilles à exprimer. Je l'ayderay pourtant de ce que je pourray juger luy estre plus necessaire s'il me faict voir toutes ses espreuves. J'attendray impatiemment l'advis de Mr Rigault sur les Elenchi, et me resjouis infiniment qu'il ne reste plus à Mr Saulmaise que la foiblesse de laquelle j'estime qu'il se tirera bientost avec l'ayde de Dieu, vous remerciant trez humblement de la peine qu'il vous a pleu prendre pour les livres que vous m'avez envoyez, bien marry de ne pouvoir fournir l'Ursinus de familiis à ce bon homme qui me l'avoit demandé avec tant de passion, à qui j'eusse donné le mien de bon cœur, sans tout plein d'apostilles que j'ay faictes aultrefois de ma main, en attendant d'en recouvrer un aultre plus à loisir.

Pour des nouvelles de deça, je ne vous sçaurois rien mander à ce coup du costé du Languedoc, esperant que mon frere y suppléera s'il en a rien appris qui en vaille la peine. Seulement vous diray je que sur un commandement arrivé devant hier au soir à Tollon de la part du Roy les galleres furent mises en estat de pouvoir s'en retourner à Marseille dez hier au grand regret et desplaisir de la pluspart des capitaines et encores plus grand des habitantz de Tollon, par ce que cez galleres ennoblissent fort ce port quand elles y sont. On faict le procez à un particulier habitant de Solliers[1] nommé Valerent pour avoir donné un guide

*thermaux de Digne*, par M. Jules Arnoux, inspecteur d'Académie à Draguignan (Digne, 1886, in-16).

[1] Aujourd'hui Solliès-Pont, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulon, à 15 kilomètres de cette ville, sur le Gapeau.

à l'un des gentz qui s'estoient sauvez de ce Brigantin de Mr de Montmorancy. L'on mit en prison deux jours y a l'un des chefs des sonnettes, sur l'advis qu'on eut qu'il estoit venu en une grange à deux ou trois lieües d'Aix dans laquelle on l'envoya prendre, lequel pourra bien payer pour les aultres qui firent tant les fols cez années dernieres, sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

De Boysgency, ce 3 septembre 1632.

J'oubliois de vous dire que Quentin m'a escript sur la proposition que vous luy avez faicte de ma part. Et s'il vous vient voir, vous luy pourrez dire que mon intention n'a jamais esté de le tirer d'avec son maistre puis qu'il en a un dont il a subject de se contenter; que ce n'estoit que sur ce que vous m'aviez mandé qu'il sembloit qu'il sentisse quelque necessité, que je luy avois faict offrir de le reprendre à mon service s'il estoit en ceste volonté de quitter Paris, comme ne pouvant pas souffrir patiemment qu'il y demeurast avec necessité ou incommodité. Mais puis qu'il a bon maistre, je ne trouverois nullement bon qu'il le quistast et luy conseille de s'y tenir avec la patience requise[1].

---

## LXVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Enfin l'on m'a arraché du sesjour des champs pour revenir à la ville où je n'ay peu me rendre que depuis vendredy dernier. J'allay descendre chez Mons^r le Premier President, où je receuz un si bon accueil et de

[1] Vol. 717, fol. 149.

Madame la Premiere Presidente que je jugeois bien qu'il ne se pouvoit imputer qu'à vostre favorable intercession et aux bons offices que vous avez daigné me rendre auprez de l'un et de l'autre, dont je vous remercie par un million de fois et dont je vous seray à jamais redevable. J'ay depuis eu l'honneur de le voir chez luy, où il me demanda incontinant si vous ne m'aviez point envoyé l'action de Mr Bignon au dernier lict de justice que tint le Roy[1]. Je luy dis que vous ne m'aviez envoyé que celle de Mr le Garde des Sceaux[2], laquelle je luy ay baillée avec celle du Roy de Suede, n'estimant pas qu'il soit facile de vaincre l'excez de la modestie de Mr Bignon jusques à la pouvoir tirer de ses mains, si ce n'est que la compagnie aye voulu qu'elle fusse couchée sur le registre, auquel cas je croy bien que vous la pourrez facillement recouvrer pour contenter la curiosité de Mons^r le Premier President dont je seray bien aise de me pouvoir prevaloir. Il me dict qu'il pensoit que Mr de Pontcarré auroit bien ce credit sur Mr Bignon, ce que je desirerois grandement pour ma consolation particuliere. Il a faict aujourd'huy une œuvre de grande supererogation[3], ayant daigné prendre la peine de me venir voir ceans, dont j'ay esté bien honteux et bien surpris d'aultant que ce n'est pas la coutume de par deça que les premiers presidentz visitent les simples conseilliers. C'est pourquoy, m'ayant dict qu'il le vouloit faire, je l'avois supplié le plus instamment que j'avois peu de s'en abstenir, tant pour eviter que d'autres ne le voulussent tirer à consequence que pour me descharger d'envie et de jalousie, mais il n'y a pas eu de moyen d'arrester le cours de son honnesteté.

J'ay recou par le dernier ordinaire les cahiers de l'histoire de Guines[4]

[1] Sur l'avocat général Jérôme Bignon, voir t. I, *Appendice*, p. 769.

[2] Michel de Marillac, qui allait être disgracié, moins de deux mois plus tard, le 12 novembre, c'est-à-dire le lendemain de la fameuse *journée des dupes*.

[3] On trouve la forme *superérogation* dans Calvin, dans Montaigne. Littré ajoute à ces deux exemples l'observation suivante : «Balzac, disait, comme au XVI^e siècle, superérogation. «Ce sont bien, à vrai dire, «des œuvres de superérogation.»

[4] Chef-lieu de canton du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne, à 31 kilomètres de cette ville. La *Bibliothèque historique de la France* mentionne un petit recueil imprimé (*Le Traité, extrait par Estienne Prevost, touchant... les comtés et villes de Calais*



IMPRIMERIE NATIONALE.

avec voz bons advis accoustumez et receu, estant à Marseille, vostre despesche precedente du 30 d'aoust avec les advis de la prise de Maestrich[1] et de la reduction de Treves[2] avec ces belles harangues dont je vous remercie trez humblement et de tant de bonnes curiositez dont il vous plaist de me faire part. Je fus grandement aise d'apprendre l'arrivée de Mr d'Aubray de par delà en si bonne disposition et en si bonne posture, parmy les affaires courans, dont je loue Dieu et le prie de tout mon cœur de le vouloir faire prosperer tousjours de bien en mieux.

J'ay inesperement rencontré ung exemplaire du livre des familles de Fulvius Ursinus, de sorte que si n'en avez trouvé à vendre depuis vos dernieres despesches, il ne nous en sera pas de besoing de vous en mettre en peine.

Je vous envoie des vers qu'on a imprimez icy faulte de meilleure matiere pour avoir de quoy grossir tant soit peu le pacquet dont je fais l'adresse à Mr de Lomenie, parce qu'ils sont plus honnorables à cez messieurs là plus ils sont gros. Mais nous n'avons pas de besoing que vous nous mesuriez à leur aulne, car on nous les faict payer icy à cinq sols l'once, comme si ce n'estoient que des lettres missives. C'est pourquoy quand vous aurez des petits livres capables de grossir un peu trop le pacquet, il fauldroit essayer de les mettre en un pacquet à part et faire cotter par dessus que ce ne sont que des livres et faire essayer à la poste si l'on se voudroit contenter de la taxe proportionnée à la

*et de Guisnes*, Chartres, 1658, in-8°), et un ouvrage manuscrit de Lambert d'Ardres (*Lamberti Ardensis opera, super Ghisnensium historiam*, etc.).

[1] On lit dans l'*Art de vérifier les dates* (*Chronologie historique de la Hollande*, t. XIV, 1819, p. 474) : « Frédéric-Henri de Nassau, poursuivant ses conquêtes, vint mettre le siège, en 1632, devant Maëstricht, dont les Espagnols avaient considérablement augmenté les fortifications, depuis qu'en 1619 ils avaient repris cette place. Tout concourut à rendre ce siège mémorable. Les braves de diverses nations se rendirent au camp du Stathouder, pour se former aux armes. Les Espagnols envoyèrent de leur côté trois armées au secours des assiégés. Mais la valeur et l'habileté de Frédéric-Henri triomphèrent de la résistance qu'on lui opposa ; et Maëstricht lui ouvrit ses portes, le 22 août, après deux mois et douze jours de siège. »

[2] Le maréchal d'Estrées obligea la ville de Trèves, le 20 août, à se rendre par capitulation, et à congédier la garnison espagnole (*Art de vérifier les dates, Chronologie historique des archevêques de Trèves*, t. XV, p. 318).

mode d'Italie, où c'est que si bien une simple lettre d'une feuille entiere doibt par exemple cinq sols pour le port, on ne faict pourtant pas payer plus de cinq sols de l'once du pacquet de lettres. Et les fagots de livres, boittes, rouleaux de tableaux et aultres choses de plus gros volume que les lettres, ne payent pas plus pour une livre pezant que pour une once de lettres, mais on les met à part sans les mesler avec les lettres, pour ne les faire marcher que lorsque les malles des courriers sont moins remplies. Je voudrois bien qu'on eust estably ce reglement là.

Je ne vous escripts poinct des nouvelles, m'en remettant à ce que mon frere vous mande, qui est tout ce que nous en avions peu apprendre ce jourd'huy. On vient pourtant de me dire que la Royne est partye d'Avignon pour suyvre le Roy que l'on veult estre desja advancé au dela de Montpellier, que l'on raze le chateau de Beaucaire et que Bagnolz doibt estre demantelé[1]. Madame la mareschalle de Victry s'en revient du costé d'Apt et de S^te^ Anne[2], et je demeure grandement mortiffié que le Roy passe si viste et que je sois frustré de l'esperance que j'avois conceue de revoir Monsieur de Thou, qui estoit la plus forte consideration qui m'avoit faict quitter les champs pour m'en approcher de plus prez, mais je voys bien qu'il ne m'y fault pas attendre de ce coup cy et j'ay trop peu de force et de vigueur pour pouvoir courir aprez comme j'eusse faict trez volontiers.

J'ay desja receu les livres que vous avez faict mettre avec la vaisselle d'argent, qui sont tous arrivez fort bien conditionnez excepté ce petit volume de la nouvelle edition des poemes de Gaspar Barleus[3] qui s'est trouvé non seulement mouillé, mais quasy pourry, bien qu'il feusse enfermé dans la cassette de la vaisselle et que par consequent il deusse estre mieux conservé que tous les aultres.

[1] Voir, sur Beaucaire et Bagnols, diverse lettres du cardinal de Richelieu au maréchal de la Force, du mois de septembre 1632 (*Recueil Avenel*, t. IV, p. 353-361) et une lettre du 10 du même mois au maréchal de Schomberg (p. 358).

[2] Il s'agit là de la chapelle souterraine de Sainte-Anne, laquelle a été classée parmi les monuments historiques.

[3] *Gasparis Barlæi Poematum editio nova, priore castigatior et altera parte auctior* (Leyde, Elzevier, 1631, petit in-12).

En passant par Aubagne, Mr l'Evesque de Marseille me fit voir un recueil qu'il a de tous ces petitz volumes de Repub[liques] d'Elzevir, où je trouvay quatre volumes des livres Anseatiques[1] et plusieurs aultres que je n'ay point euz. Il faudra à vostre commodité que vous fassiez transcrire par Quantin le roolle de tout l'assortiment qui s'en peut avoir, affin que je puisse demander ceux qui me manqueront.

Cependant je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 20e septembre 1632.

Je suis encore si embarassé des visites de la ville actives et passives que j'ay eu prou de peine de desrober le temps pour vous escrire et faudra la necessité que je remette au prochain ordinaire ce que j'ay à respondre à cez aultres Messieurs. Si Monsieur Gassendy est encores là, comme je le croy, vous luy pourrez dire que Mr le Prieur de la Vallette, me venant voir aujourd'huy, m'a voulu asseurer qu'il estoit arrivé à Digne, ce que je n'ay pas voulu croire, estimant qu'il y avoit de l'equivoque en la nouvelle qu'on luy en avoit donnée[2].

[1] *De Rebus publicis Hanseaticis J. Aug. Werdenhagen*, Leyde, J. Marie, 1631, 4 vol. in-24. M. A. Willems a bien voulu me faire observer que Peiresc nomme improprement, comme bien d'autres après lui, Républiques des Elzevier, un recueil auquel ces imprimeurs ont donné non la totalité, mais la plupart des pièces connues sous le nom de Petites républiques.

[2] Vol. 717, fol. 108.

LXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 13e par le dernier ordinaire et vous rends trez humbles graces des bons advis dont il vous plaist me faire part et du soing que vous daignez prendre des livres que je vous avois demandez, lesquels j'espere de recepvoir aujourd'huy ou demain, car on m'escript de Lyon que les balotz avoient esté consignez à des mulletiers de Marseille dez le 18e de ce mois. Je suis bien ayse que l'entretien que vous ont fourny mes dernieres lettres ne vous aye pas esté dezagreable et me tardera bien d'entendre que Mr Saulmaise soit en estat de les voir et de dire son advis sur les propositions y contenües, où j'aurois bien à adjouster de bonnes choses que j'ay descouvertes depuis mon arrivée en ceste ville, à la premiere entrée que je fis dans mon estude, concernant les mesures antiques et des moindres subdivisions qui s'en trouvent au dessoubs de la cuillier, en quoy ma pille antique estoit deffectueuse, car j'y ay trouvé une piece que je n'avois jamais bien congnüe, laquelle m'a fourny toutes les dictes subdivisions depuis la Cyane ou double cuillier, jusques à une vingt quatriesme portion de la simple cuillier, comprenant des mezures de la cuillier entiere, de sa moictié, et de son quart, pour respondre aux proportions du sextans, de l'once, de la demye once, du sicilicus et du scrupule ou vingt quatriesme partie de l'once. Avec quoy se peut suppléer bien exactement tout ce qu'il y avoit d'imperfection ou de deffectuosité en l'assortiment de ma pile, et y ay mesme trouvé grand nombre d'aultres pieces separées, proportionnées à celles là, qui m'ont fourny les mesmes assortimentz. Et de plus, une piece qui manquoit en celluy là, et qui respond à la huitiesme portion de la cuillier, et par consequent à la dragme ou huitiesme portion de l'once, qui n'estoit, comme je pense, en usage qu'entre les Grecs, puis qu'elle se trouve obmise dans l'assortiment des mesures

Romaines. Il n'y aura point de danger d'en faire voir le denombrement au dict sieur Saulmaize conjoinctement avec celluy des aultres pieces de ma pille mentionnées en mes premieres lettres sur ceste matiere, s'il ne les a pas encores veües, car possible ne sera il pas marry d'en considerer la suitte tout d'un coup. Et si je pouvois rencontrer un peu de relasche, maintenant que je suis plus prez de mes livres, j'en dresserois volontiers une petite relation plus exacte et un peu mieux arraisonnée ou authorisée de ce qui s'en trouve dans les anciens de plus exprez ou plus convenable. Je vous asseure que depuis mon arrivée j'ay esté surchargé de tant de compliments actifs ou passifs tant de la ville que de la maison où nous avons maintenant les plus proches parents de ma niepce de Rians, que je n'ay encores sceu trouver une heure entiere pour estre dans mon estude, dont je reçois plus de mortification que quand j'en estois esloigné de dix ou douze lieües. J'avois envie aussy d'escripre à cez Messieurs et particulierement à Mr Rigault concernant ces Elenques, mais à peine auray je assez de temps pour vous respondre à voz dernieres, à mon trez grand regret.

En escripvant ceste lettre, les ballotz sont arrivez fort bien conditionnez; c'est pourquoy je vous en doibs de nouveaux remerciements trez humbles et trez affectueux et seray bien ayse d'avoir ce codex canonum vetus Ecclesiæ Moguntinæ, s'il se peult rencontrer. Quant au volume de la maison de Bourbon[1], il fault que je vous demande pardon de l'equivoque que j'y avois faicte, et que je demeure obligé à Mr du Chesne de ce qu'il luy a pleu m'en fournir sur le credit de sa memoire, dont il a esté mieux secondé que moy. Pour Mr Gassendy, ses amis m'avoient voulu faire accroire en arrivant icy qu'il estoit à Digne, et le conseiller Gaultier[2] avoit dict qu'il avoit receu à Riez une lettre de sa part par homme exprez, mais je jugeai bien incontinant qu'il avoit pris Marte pour Regnard[3] et croiray tousjours qu'il reculera son partement de

[1] Le volume mentionné plus haut, à propos de l'ordre de l'Écu d'or.

[2] Le neveu du prieur de la Valette déjà mentionné plus haut.

[3] Littré cite, au sujet de cette expression figurée, *le Menteur* de Corneille et les *Facéties* de Voltaire.

Paris plustost que de l'anticiper. On me vient de montrer une lettre de Montpellier du 24e portant que les hostages y estoient desja arrivez de la part de Monsieur pour la seureté du voyage que Mr de Bullion alloit faire vers luy, pour l'amener au Roy[1]. On m'a voulu asseurer depuis que Monsieur de Bullion s'y estoit acheminé, et que le Roy avoit accordé à Monsieur de pouvoir comprendre Messieurs d'Elbeuf et de Bellegarde à la grace que Sa Majesté luy a octroyée, et que pour Mr de Montmorency, bien que le Roy ne l'y aye point voulu comprendre, il avoit neantmoins fait esperer qu'il ne le refuseroit pas à Mr le Cardinal de Richelieu qui en debvoit faire instance à Sa Majesté pour l'amour de Monsieur aprez son retour à la Cour[2], et finalement que Monsieur le marquis de Brezé estoit Mareschal de France[3] et gouverneur du hault Languedoc depuis Thoulouse jusques à Narbonne, Monsieur le comte de Schomberg du bas Languedoc depuis Narbonne jusques à Beaucaire[4] et Monsieur de Ventadour[5] du Vivarez et du reste jusques à Lyon, la grace de Monsieur de Montmorancy ne regardant que la vie et les biens, mais je n'ay point veu encore d'asseurance de toutes cez nouvelles. On nous dict que noz estatz seront mandez au 15e à Tarascon où Messieurs de Leon et de la Poterie comme commissaires feront l'ouverture et les proposi-

[1] Voir dans le *Recueil Avenel* (t. IV, p. 365) le fragment d'une lettre écrite à Richelieu, le 29 septembre, par Bullion, qui était alors à Béziers en mission auprès du duc d'Orléans. Voir (*ibid.*, p. 372-380) un important document du 23 septembre 1632: *Copie de l'accommodement de Monsieur avec le Roy, fait à Béziers par M. de Bullion* et (p. 381-383) un *Mémoire particulier pour M. de Bullion sur l'accommodement de Monsieur.*

[2] Richelieu fit, au contraire, tout ce qu'il put pour «exciter la colère du roi contre le duc de Montmorency», ainsi que s'exprime le judicieux éditeur des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État* (t. IV, p. 355). Le mémoire publié là (p. 355-359) est un véritable acte d'accusation où le cardinal, comme le remarque M. Avenel, insiste sur le mal et omet complètement le bien.

[3] Le bruit de la nomination avait précédé de quelques semaines la nomination même. Le marquis ne fut élevé à la dignité de maréchal que le 28 octobre.

[4] M. Avenel rappelle (t. IV, p. 366) que Schomberg, successeur du duc de Montmorency dans le gouvernement du Languedoc, jouit peu de temps de la dépouille du décapité de Toulouse, car il fut frappé d'apoplexie, à Bordeaux, quelques semaines plus tard (17 novembre).

[5] Charles de Levis, marquis d'Annonay, puis duc de Ventadour, pair de France par la cession de son frère aîné (voir t. I, p. 595), mourut le 19 mai 1649.

tions de la part du Roy, et que ceux du Languedoc se tiendront à Narbonne pour ne pas tant retarder le passage du Roy. Nous avons icy le pere General des Jacopins[1] qui avoit envoyé une ordonnance de suspension du Prieur du couvent Royal de S^t^ Maximin et l'avoit faicte signiffier sans prendre l'annexe du Parlement contre les ordres de la province, mais il en a esté interjetté appel comme d'abbus qui a esté renvoyé aprez l'ouverture du Parlement. Et cependant la chambre des vacations a faict deffences au Prieur de s'abstenir de la fonction de sa charge; on est maintenant aprez à chercher des expedientz pour accommoder ceste affaire, où vous aurez en son temps toutes ces proceddures, et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 27 septembre 1632[2].

---

LXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Plus je m'advance dans le sesjour de la ville, tant plus se multiplient les occupations et divertissements inesvitables, par des rencontres inopinées et par des occasions d'employ dont je me serois bien passé, et dont tous aultres se seroient, je m'asseure, mieux acquittez que moy, et ce qui m'en feusse demeuré de bon eust esté la jouissance d'une tranquillité d'esprit qu'on ne sçauroit trouver dans la ville, et le moyen

[1] C'était, comme on le voit dans la lettre suivante, Nicolas Ridolfi, né vers 1576 à Florence; il entra dans l'ordre de Saint-Dominique vers 1592, fut nommé maître du sacré palais par Grégoire XV en 1622, et Urbain VIII le choisit, à la fin de 1628, pour gouverner tout l'ordre en qualité de vicaire général; il fut élu général en 1629. Voir sur ses visites en Italie et en France l'article *Ridolfi* du *Dictionnaire de Moréri*.

[2] Vol. 717, fol. 152.

de fournir plus de correspondance à mes amis, dont je me vois esloigner la commodité d'une sepmaine à aultre, non sans un extreme desplaisir ; j'y ay trouvé neantmoins un advantage que je ne sçaurois assez priser, qui est d'avoir ouy l'action de Monsieur nostre Premier President à l'ouverture du Parlement, où il ravit tout le monde avec une eloquence, une majesté et une efficace[1] qui luy a conquis irrevocablement les coeurs, non seulement de toute l'assistance, mais de toute la ville et de toute la Provence, où les relations en ont esté receües jusques aux lieux les plus esloignez, avec des applaudissementz et benedictions qu'on ne sçauroit exprimer. Car on ne pense point avoir acquis rien de moins qu'un second Monsieur du Vair et vous puis asseurer que si bien il y avoit de la difference de sa façon de parler à celle de Monsieur le garde des sceaux du Vair, c'estoit neantmoins avec tant de grace et avec des discours et conceptions si nobles, si serieuses et si bien appropriées au subject qu'il luy falloit traicter, qu'il ne se pouvoit rien voir ny ouyr de mieux, et si feu Mr du Vair eusse peu estre des auditeurs, je suis tout asseuré qu'il auroit redoublé au centuple toute la bonne opinion que je sçay qu'il avoit conceüe d'un si digne personnage et qu'il en auroit adoré le merite aussy bien que la probité qui a desja paru en luy sur diverses occurrences bien importantes. Je ne plains que de le voir confiné en un si chetif païs que le nostre et si mal secondé comme il est pour estre nostre pauvre compagnie quasi toute changée et reduite à une ou deux barbes blanches tant seulement. J'espere bien que l'exemple de sa bonne vie pourra beaucoup ayder à former celle de plusieurs des jeunes, d'aultant qu'ilz en pourront retenir sur le modelle de la sienne, mais il y faudra bien du temps et de la patience, et les defectuositez de l'humeur de nostre nation ne nous y peuvent pas laisser prendre toute la part qui y seroit à desirer. Je n'ay pas encores ozé me donner la hardiesse de luy demander coppie de sa harangue, et y feray bien grand scrupule, jusques à ce que j'aye peu rencontrer quelque

[1] Voir sur le mot *efficace*, employé alors pour *efficacité*, une note des *Lettres de Jean Chapelain* (t. I, p. 124).



IMPRIMERIE NATIONALE.

bonne occasion de le servir qui me puisse faire prendre plus confidemment la liberté qu'il m'a daigné offrir chez luy, mais si vous la luy vouliez demander je m'asseure qu'il ne voudroit pas vous en avoir esconduit, quelque repugnance que sa modestie y peusse former, et y trouverez sans doubte bien de quoy loüer et admirer en la tissure d'un si bel ouvrage enrichy de si belles recherches et où l'artifice est tellement desguisé et dans une si grande naifveté et douceur qu'il ne semble pas qu'il se peusse tenir de discours plus familierement quoy qu'il soit le plus serieux, le mieux elabouré et le plus energique ou plus fort en suasion [1] qui se puisse voir pour son subject, dont je ne doubte point que pour le moins vous ne le veuilliez feliciter.

Le pere Nicolas Ridolfi, General des Jacobins, à qui l'on donna place dans le tambourg [2], en demeura grandement satisfaict, et si bien ediffié comme tout le reste de la compagnie qu'il ne se pouvoit lasser de le magniffier [3], et de dire qu'aprez avoir ouy ceste action, les plus belles predications avoient perdu la plus part de leur advantage, et de faict il n'y eut jamais de moyen de le faire prescher bien qu'il en eust auparavant laissé quelque sorte d'esperance. Il est party ce jourd'huy nonobstant la pluye, pour s'en aller travailler à la reformation du couvent de S^t^ Maximin, fort satisfaict des arretz que nostre compagnie luy a fourniz pour en faciliter l'execution, aprez estre demeurée reciproquement fort satisfaicte de luy, car ayant luy apprins qu'au prejudice des ordres et coustumes de ceste province (où toute sorte de lettres et provisions tant ecclesiastiques comme royalles se presentent à la cour

[1] Sous le mot *suasion*, Littré, après avoir cité N. Oresme pour le XIV^e^ siècle et Montaigne pour le XVI^e^, ne cite, pour le XVII^e^, que Corneille (*Mélite*).

[2] Nos anciens dictionnaires, qui mentionnent le *tambour* « que l'on voit aux églises », n'ont pas mentionné le *tambour* des palais de justice.

[3] Vieux mot, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, « qui signifioit exalter, élever la grandeur. Vaugelas regrettoit fort la perte d'un si beau mot, d'autant plus que nous n'en avons point d'autre qui ait la même force et la même signification. C'est pour cela qu'il souhaitoit qu'on s'en servît toujours dans les grands ouvrages. L'Académie l'admet... » J'ajoute que l'Académie l'admet encore dans la dernière édition de son *Dictionnaire* (1878). Voir sur ce mot les *Lettres de Jean Chapelain*, t. II, p. 306.

pour en avoir l'annexe ou parcatis de quelque part qu'elles viennent hors de nostre province) et au prejudice de quelques privileges particuliers on avoit fait signiffier au prieur de S^t Maximin certaine ordonnance de suspension de la part du chapitre de la congregation reformée de S^t Louis par luy confirmée et auctorisée sans en prendre la permission de la cour, il revoqua incontinant toute la procedure et en donna un acte par escript signé de luy et scellé de son seau portant revocation de la dicte suspension, et mandement au Prieur d'aller continuer sa charge en attendant son arrivée sur les lieux, de quoy je vous envoyeray une coppie par le prochain ordinaire, Dieu aydant, ensemble des arrets intervenuz sur ce subject et sur une aultre contention entre les Minimes, qui seront possible de vostre goust et de M^r vostre frere. Ceste negociation m'a obligé de le voir quelquefois et de le gouverner avec un grand plaisir, car il ne se voit guieres de personnes de sa profession dont la conversation soit si doulce et si polie; aussy tient on que le Pape ayant recongneu son merite l'a mis au nombre de ceux qu'il tient in scrinio pectoris pour cardinaulx[1]. Vous n'aurez pas de moy pour ce coup d'aultres nouvelles que cela, car pour celles de la cour vous les avez quasi aussy tost que nous et beaucoup plus certaines; seulement vous envoieray je un petit extraict tiré partie d'une lettre de M^r de la Fayette, et partie d'une de M^r de Thou qui nous avoit laissé quelque esperance de le revoir; mais si le Roy est party de Montpellier depuis samedy comme l'on dict[2], j'ay grand peur que le temps qu'il pouvoit avoir destiné à ceste courvée ne luy soit desja eschappé, et le mal est qu'il me parloit si incertainement de sa routte en cas qu'il vint de par deçà, monstrant d'estre irresolu s'il viendroit par Arles ou par Avignon, qu'il nous a osté le moyen d'aller au devant de luy comme nous

[1] Non seulement Nicolas Ridolfi ne devint pas cardinal, mais encore il fut disgracié en 1641 et ne fut rétabli dans le généralat qu'en 1649. Il mourut le 15 mai de cette même année, plus qu'octogénaire.

[2] Louis XIII n'avait pas quitté Montpellier au moment où Peiresc s'exprimait ainsi, car Richelieu, la veille, écrivait au marquis de Sourdis (t. IV, p. 387): «Sa Majesté partira dans peu de jours pour aller à Tolose et à Bordeaux.» Le roi était déjà à Béziers le 8 octobre; il en partit le 14 et arriva le 22 à Toulouse.

eussions tasché de faire, non seulement mon frere de Vallavez, mais moy encores, si j'eusse peu.

Il me reste de vous accuser la reception par le dernier ordinaire de vostre despesche du 20e du passé, et de vous remercier comme je faictz trez affectueusement des nouvelles de la prise de Limbourg[1], de la bonne santé de Mr de Saulmaize, et de l'amendement de celle du bon Monsieur Haultin, dont je me conjouis de tout mon coeur tant envers luy et envers Mr Rigault qu'envers vous et toute l'Academie, car certainement c'est un trez digne personnage et dont la vertu meriteroit d'estre mieux recongneüe. Je tascheray de faire effort, Dieu aydant, ceste sepmaine, pour me desbarasser de ce qui me reste de complimentz et affaires du Pallais plus pressantes, afin de prendre un jour, s'il est possible, pour moy, ou plustost pour mes amis, envers lesquels je me trouve en arreirage à mon trez grand regret. Cependant je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 4 octobre 1632.

J'oubliois de vous dire que non seulement Mr le Premier President, mais Madame la Premiere Presidente m'ont voulu festoier plusieurs fois dans leur maison, où ils m'ont fait si bonne chere, et avec de si obligeantes caresses et tesmoignages d'honneur et d'affection, que j'en suis tout confus de honte, ne le pouvant attribuer à aultre chose qu'à l'honneur que vous nous daignez faire de nous advoüer pour voz serviteurs mon frere et moy. C'est pourquoy je ne vous en doibs pas de moindres remerciements qu'à eulx, auxquels je voudrois bien pouvoir joindre des effectz de mon humble service, conformes à mon debvoir et à mes voeux[2].

[1] Limbourg, ancienne capitale du duché de ce nom, à 27 kilomètres de Liège. — [2] Vol. 717, fol. 154.

LXX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Enfin Monsieur de Thou a pris la peine de venir voir ses serviteurs et s'est laissé gouverner et servir ceans trois ou quatre jours, durant lesquels il a passé quelques seances dans ma petite estude, avec tesmoignage de plus de satisfaction que ne pouvoit meriter un si chetif entretien et une si mauvoise chere que la nostre. Il arriva mercredy au soir, fort mal traitté de la pluye, dont je fus bien mortiffié, et en partit hier aprez disner pour aller coucher à Ourgon[1], où mon frere l'alla accompagner, faisant dessein de le suyvre jusques à Vaulcluze[2] et jusques à Orange, où je serois allé aussy volontiers que luy si j'eusse eu assez de forces pour cela. Il s'attendoit de recevoir des lettres de chez vous par nostre dernier ordinaire. Mais en deffault des siennes, il print fort à gré le supplement de celles que vous aviez daigné nous escripre, ce qui augmente d'aultant plus l'obligation que nous vous en debvons avoir. Il fut bien ayse d'apprendre l'entiere guerison de Mr Saulmaise aussy bien que moy, mais ce ne fut pas sans mortiffication quand nous vismes qu'il estoit si prest à partir pour abbandonner ce Royaulme au grand opprobre de ceux qui avoient droict de le retenir.

Je loüe Dieu de la reconvalescence[3] de Mr Haultin et luy souhaitte toute la meilleure santé que peut meriter une si grande vertu que la sienne. J'ay receu la lettre du sieur de Bié avec les portraicts de Charles cinquiesme et de Charles septiesme, dont je le remercie bien fort, marry de ne luy pouvoir respondre encores de cest ordinaire et me trouvant bien empesché du choix de ce qui luy pourroit estre duysable pour son livre qu'il dict vouloir achever entre cy et le printemps, auquel temps

[1] C'est Orgon que nous avons déjà trouvé plus haut (lettre XXXII).

[2] Savait-on que François-Auguste de Thou avait été un des innombrables visiteurs de la fontaine de Vaucluse?

[3] Nos dictionnaires ne donnent pas ce mot.

il parle de nous venir voir avec Mr Duval, où ils seront les trez bien venuz quand il leur plairra. Au reste Mr le Prieur de Roumoules se resolut enfin de partir ce jour d'hier trois ou quatre heures aprez le despart de Mr de Thou. Il s'est chargé de la caisse des Pentateuques Samaritains et aultres livres m[anu]s[crit]s dont vous aviez ouy parler cy devant, lesquels je fis desballer pour en faire voir quelques uns à Monsieur de Thou qui avoit tesmoigné le desirer. Mais ils en ont esté beaucoup mieux empacquettez cette seconde fois. Il y avoit pour Mr de Saulmaise ce petit registre du Roy de Cypre et un Suetone m[anu]s[crit] de lettre bien moderne, mais duquel feu Mr de Casaubon avoit aultrefois tesmoigné de faire grand cas. C'est pourquoy je m'imaginois que Mr de Saulmaise y trouveroit possible à glaner quelque chose de bon comme il avoit faict aultrefois à un aultre m[anu]s[crit] du mesme autheur de la bibliothèque de Mr de Roissi[1] qui estoit passé par les mains du mesme Casaubon presque inutilement. Si Mr de Saulmaise est party, il fauldra les luy envoyer en Hollande. Il y aura pour Mr du Chesne un assez vieil formulaire m[anu]s[crit] de la chancellerie de Rome où il trouvera quelque chose de ses cardinaulx de France et aultres choses qui seront possible encores plus de son goust. Et si Mr du Puy vostre frere se donnoit la patience de le parcourir, peut estre y rencontreroit-il encores quelque chosette de son goust. Il y a encores un gros cahier couvert de parchemin que l'on m'a presté d'Avignon, où sont les der-

[1] Henri de Mesmes, seigneur de Roissi et de Malassise, né le 30 janvier 1531, mourut le 1er août 1596. M. L. Delisle, traçant dans *Le Cabinet des manuscrits* (t. I, p. 397-407) l'histoire de la bibliothèque « qui était restée dans la famille de Mesmes pendant près de deux cents ans », dit (p. 398) : « C'est à Henri de Mesmes que revient la meilleure part dans la fondation de la bibliothèque qui nous occupe. La Croix du Maine, Denys Lambin et Jean Passerat ont vanté la richesse de sa collection de manuscrits et le noble usage qu'il en faisait. Il était heureux quand il pouvait prévenir les désirs d'un savant. Ainsi il envoyait à Joseph Scaliger les volumes dont ce grand critique pouvait avoir besoin, et il ne lui laissait pas même la peine d'en demander communication. » L'Inguimbertine possède (registre LXXIX) une description des objets antiques et des manuscrits remarqués par Peiresc dans le cabinet de M. de Roissi, en 1612. Ce dernier (Jean-Jacques) était le fils de Henri de Mesmes; il fut conseiller au parlement, maître des requêtes, conseiller d'État; il mourut le 30 octobre 1642.

nieres confirmations des traités d'entre ceux de la relligion P. R. et les subjects du comté Venayssin, ou les ministres du Pape. Il fauldra examiner s'il s'y trouvera rien à adjouster dans les recueilz de Mr de Lomenie. Par le prochain ordinaire, Dieu aydant, je vous envoieray le roolle de tout le contenu de la dicte caisse, où vous aurez aussy pour vostre curiosité les statuts de la Valteline que l'on m'a envoyez d'Italie, sur un vieil memoire que j'y avois envoyé fort longtemps y a, à vostre suggestion [1]. Je suis un peu las maintenant, c'est pourquoy vous m'excuserez si je ne vous escrips pas de nouvelles pour ceste fois m'en remettant à mon frere. Monsieur de Thou avoit faict dessein de vous escripre fort amplement, mais il fut diverty à aultres occupations inopinées et me chargea de vous faire tenir le memoire cy joint que luy avoit donné Mr de la Fayette et de le vous recommander de sa part. S'il eust differé de partir jusques à ce jourd'huy aprez disner, il eusse peu voir à ce matin une trez belle playdoyerie pour le procureur general du Roy par Mr l'advocat du Perier [2], qui a faict des merveilles, où je m'asseure qu'il auroit prins grand plaisir. Mais nostre pauvre Provence ne meritoit pas tant d'honneur et d'avantage qu'il y eust eu pour elle.

Nous avons eu icy un Gesuitte allemand nommé le P. Balthazard Kyrner [3], de ceux qui furent chassez de Würtzbourg lors de la prise qu'en fit le Roy de Suede [4]. Il dict avoir veu dans la bibliotheque de l'Electeur de Mayence un m[anu]s[crit] arabe concernant la maniere d'interpreter et dechiffrer les lettres hieroglyfiques des obelisques d'Ægipte, dont il dict avoir extraict de trez bonnes choses, à la ver-

[1] Le registre LIV de la collection Peiresc, dans la bibliothèque de Carpentras (in-fol. de 695 feuillets), est rempli de documents relatifs aux affaires des Suisses et notamment à la Valteline. L'analyse de ces documents occupe les pages 324-332 du tome II du *Catalogue* publié par C.-G.-A. Lambert.

[2] Cet avocat était Scipion du Périer, né à Aix, en 1588, mort en juillet 1667. C'était le fils de François du Périer, l'ami de Malherbe.

[3] Dans Kyrner nous devons reconnaître Balthazar Kitzner, qui enseigna longtemps la philosophie à Wurtzbourg et mourut le 3 juin 1640. Voir *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. II, col. 466.

[4] Ce fut en 1631 que Gustave-Adolphe s'empara de la ville de Wurtzbourg.

sion desquelles il travaille, ce que j'estimerois bien si cela nous pouvoit donner lumiere de choses si incogneües[1]. J'oubliois de vous dire que dans la caisse des manuscriptz j'ay mis le gros volume des opuscules de Gallien que j'avois en Hebreu, afin que celluy qui en faict l'edition grecque[2] voye s'il en pourroit tirer quelque chose des pieces dont le texte Grec est perdu ou la version latine; sur quoy je finis en me recommandant de tout mon coeur en l'honneur de voz bonnes graces et de toute l'Academie, que nous avons salluée et adorée, en la personne de Monsieur de Thou, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 11 octobre 1632[3].

---

LXXI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 12e et me sens infiniment redevable à vostre honnesteté pour le bon accueil qu'il vous a pleu faire à Mr Menestrier, dont je prends une bonne partie sur mon compte, bien que je ne doubte point que vous ne l'eussiez faict tout aussy volontiers à la seule consideration de ses merites, luy estant acquis comme je suis de longue main et interessé en tous ses advantages; si jamais j'avois des moyens de vous servir en revanche, je le ferois du meilleur de mon coeur, pour l'amour de luy aussy tost que pour quelque aultre occasion que ce puisse estre. Nous attendrons en bonne devotion la venüe

[1] Le P. Kitzner ne publia point la version à laquelle il travaillait au moment où Peiresc fit sa connaissance.

[2] Nous avons vu plus haut que le savant qui préparait l'édition grecque de Galien était Jean Tarin.

[3] Vol. 717, fol. 156.

de Mr Gassendy et par consequent les livres dont il luy a pleu se charger chez vous, mais particulierement ceste version du livre de St Augustin de opere monachorum[1] si tant est que vous en ayez peu avoir un exemplaire. Le P. Morin ne pourra plus guieres tarder de voir tous mes livres Samaritains, que le sieur Prieur de Roumoules vous doibt remettre en main à son arrivée de par delà, avec tout plain d'aultres pieces, dont je vous pensois envoyer l'inventaire par cest ordinaire, mais s'estant confondu par mesgarde dans mes papiers, il faudra attendre l'ordinaire prochain; aussy bien ay je esté si embarassé ceste sepmaine par la reception de mon nepveu de Rians en ma charge[2], que je n'ay pas eu le moyen d'escripre comme je doibtz tant au dict R. P. Morin qu'à Mr le Jay; cependant si la chose presse tant, tousjours leur pourrez vous bailler tous les livres qu'il leur plaira de voir et les asseurer par advance de mon affection toute entiere et de mon humble service, estant bien marry de n'avoir encores peu recevoir du Levant les Epistres de St Paul et l'Apocalipse en arabe qu'on m'a faict esperer plus d'un an y a, mais je viens de recevoir des lettres du 8e septembre de celluy qui m'a faict recouvrer la plus part de mes livres Samaritains, qui enfin est retourné sur les lieux et qui ne cessera qu'il n'en tire pied ou aisle, et ne crois pas qu'il ne revienne sans m'apporter quelque bon livre m[anu]s[crit] tant des Grecs que des langues orientales. Et sur ceste bonne esperance je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 25 octobre 1632[3].

[1] Il s'agit là du livre qui porte le millésime de 1633 et est intitulé : *S. Augustin et de l'ouvrage des moines, ensemble quelques pièces de S. Thomas et de S. Bonaventure sur le même sujet, traduit par Camus, évêque de Belley* (Rouen, in-8°).

[2] On sait que Peiresc, à l'occasion du mariage de son neveu, lui avait fait donation de la charge de conseiller au parlement d'Aix, sous la réserve d'en jouir encore pendant trois ans.

[3] Vol. 717, fol. 158.



IMPRIMERIE NATIONALE.

LXXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'avois esperé de faire une grande despesche par cest ordinaire et de me prevaloir pour cest effect de la commodité de trois ou quatre feriatz pour pouvoir escripre au R. P. Morin, à Mr le Jay, à Mr Victray, à Mr du Chesne et à Mr Saulmaize sur le subject des livres que je vous ay addressez pour eulx et encore à d'aultres, mais l'exercice trop grand que j'avois esté contraint de faire pour les compliments necessaires à la reception de mon nepveu, me firent (*sic*) descendre quelques pierres des reins qui m'ont bien travaillé de la colique renale depuis 4 ou 5 jours. Enfin je me suis accouché à ce matin d'une pierre de la grosseur d'un demy pignon[1], et si Dieu vouloit que celle la feust seulle, je serois bien heureux. Ç'a esté assez à temps pour pouvoir aller faire un tour à l'Eglise, un si bon jour que celluy cy, mais au retour j'ay eu des menaces qui ne m'ont pas laissé en estat de pouvoir travailler d'aujourd'huy à mon grand regret, de sorte qu'il faudra differer de necessité au prochain ordinaire l'acquittement de cez petitz debvoirs. Cependant je vous accuseray la reception de vostre despesche du 18 octobre avec ces deux pieces que j'ay grandement estimées, dont l'une estoit venüe jusques à nous par grand hazard, mais tronquée de plusieurs articles bien importants comme vous pourrez voir par la coppie que je vous envoye, où vous trouverez de plus qu'en la vostre une datte et l'expression de certaines signatures qui n'y sont pas inutiles. Vous aurez par mesme moyen quelques petits extraictz que j'ay faict tirer du Parlement, qui ne seront possible pas esloignez de la curiosité et des recherches tant de Mr vostre frère que de Mr de Lomenie, si tant est que les precedentes ne leur ayent pas desagréé.

[1] C'est-à-dire du fruit du pin, fruit contenu dans ce que l'on appelle *pomme de pin*.

Nous n'avons rien icy de nouveau pour le present, si ce n'est que Mr le Mareschal[1] est maintenant à Tarascon, ayant achevé la commission du Languedoc pour certains Edictz addressez à la Cour des aydes et Chambre des comptes à Montpellier; on l'attend icy dans deux ou trois jours, pour aller faire son entrée à Marseille en qualité de Gouverneur, et puis tenir les Estatz, sur quoy je finiray demeurant selon mes plus anciens voeux,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 1er novembre 1632.

Je vous supplie de faire rendre en main propre le pacquet de Mr le Procureur du Soul pour ce qu'il nous importe et celluy de Mr Robin[2].

---

LXXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Nous eusmes avant hier vostre despesche avec la relation de Tresfes[3], que j'ay esté bien ayse de voir avec cez aultres galanteries dont je vous remercie trez humblement et sur tout de la bonne part qu'il vous a pleu nous faire des nouvelles de Mr de Thou et de sa favorable reception, tant auprez de Mr le Prince[4] que de Messieurs du Parlement de Dijon qui sont bien plus capables de luy rendre ce qui luy appartient que noz rudes esprits de Provence, où je le regretterois

[1] Le maréchal de Vitry.

[2] Vol. 717, fol. 159.

[3] La relation de la capitulation de la ville de Trèves (du 20 août 1632), capitulation déjà mentionnée un peu plus haut.

[4] Sur le séjour à Dijon de Henri de Bourbon, prince de Condé, pendant la session des États, voir l'*Histoire des princes de Condé* par M. le duc d'Aumale, t. III, p. 255-260.

bien aultant pour l'amour de luy comme nous aurions de subject de nous tenir bien heureux s'il se vouloit daigner d'y venir faire quelque residance, n'estimant pas que ce qu'il vous en peult avoir mandé puisse provenir d'aulcun subject qu'il aye eu de le desirer, aprez avoir recogneu les vices et infirmitez de la nation, ains plus tost de l'eminente bonté de son naturel et de sa surabondante courtoisie et honnesteté, qui nous veult obliger par ce tesmoignage au delà de tout ce que nous pouvions esperer.

Nostre homme de Rome n'est point encores arrivé et n'avons point encores d'advis qu'il en soit party, ouy bien qu'il faisoit estat de partir au commancement d'octobre, mais je crains qu'il ne veuille attendre la commodité du retour des tartanes de Martigue [1], lesquelles vont porter à Rome du vin de la saison presente, et lesquelles par consequent ne peuvent partir de ce païs pour entreprendre ce voyage là, que les vins ne soient en estat d'estre transportez, mais je crois bien que pour le plus tard il pourroit maintenant partir de Rome, et faire son passage dans peu de jours avec les favorables Levantz qui regnent; si tost qu'il sera arrivé, je feray prendre le Laertius in fol° [2] pour l'envoyer à Mr Gassendy selon vostre ordre, lequel m'escript de Lyon son arrivée là du 27 du passé, et qu'il pensoit estre bien tost à Digne. J'ay prins plaisir de voir ce qu'il vous plaist me mander de Mr Saulmaise et du Tertullian de Mr Rigault comme aussy de la bonne volonté de Mr Duval et du sieur Bié, ausquelz je suis bien empesché de donner la satisfaction de si loing, mais je vous suis grandement redevable des faveurs qu'il vous a pleu de faire à Mr Menestrier qui tesmoigne vous avoir des infinies obligations et d'estre grandement honteux de la peine que vous voulustes prendre de le mener à St Denis dans vostre carosse et avec tant de caresses. Je crois que le sieur Prieur de Roumoules debvra estre arrivé

[1] Les Martigues, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Aix, à 40 kilomètres de cette ville.

[2] Ce *Diogène de Laërte* in-fol. était l'édition de Rome (A. Zanetti, 1594) : *De vitis, dogmatibus et apophthegmatis eorum qui in philosophia claruerunt libri X, Th. Aldobrandino interprete, cum annot. ejusdem.* Voir le *Manuel du libraire*, t. II, col. 719.

longtemps y a avec ma caisse de livres, sur lesquels le P. Morin, Mr le Jay et le sieur Victray auront eu de quoy se desabuser, s'ilz en avoient conceu de trop bonne esperance. Je leur ay enfin escript ce jourd'huy inesperement aprez estre allé reconduire hors de la ville la mere et la tante de ma niepce de Rians qui s'estoient donné la peine de la nous amener icy et de luy tenir bonne compagnie durant ses couches d'une fille[1], pour laquelle vous nous faictes des felicitations plus obligeantes que nous ne vallons. J'eusse bien desiré d'escripre à Mr Aubery et d'aultres, mais le despart de ces dames nous a tenus embarassés tous ces jours icy et la plus part du jourd'huy, tellement que je ne pensois pas pouvoir seulement escripre au dict pere Morin, de qui vous pourrez voir la lettre si vous le trouvez à propos aussy bien que celles des sieurs le Jay et Victray, les ayant faict laisser exprez à cachet volant pour n'user de redites, afin que vous y puissiez voir tout ce que j'eusse deub vous escripre concernant les Pentateuques et aultres libvres Samaritains que je confieray bien de bon coeur à cez Messieurs; mais pour les deux Syriaques, s'ils doibvent passer par les mains du sieur Gabriel Sionita, je n'ay pas de subject de m'y fier si librement à cause qu'il m'a retenu avec une asseurance fort estrange et inesperée pour ne dire impudence un petit livre m[anu]s[crit] en l'une de ces langues orientales, que feu Mr le garde des sceaux du Vair m'avoit donné en mesme temps qu'il luy avoit esté presenté par un Cordelier de ma cognoissance fraischement revenu de Levant, lequel livre j'avois depuis remis ez mains du dict Gabriel Sionita en presence mesme de Mr du Vair, affin qu'il l'examinast avec son compagnon, et quand Mr du Vair fut mort, il eut le courage de me dire que Monsieur du Vair le luy avoit donné à luy, ce que son compagnon n'auroit pas jamais faict comme luy, car il estoit de trop bonne foy et de trop bonne conscience; c'est pourquoy mes livres Syriaques se pourront bailler à Mr le Jay, afin que s'il les veut faire voir

[1] Marguerite des Alrics donna deux filles au baron de Rians : l'une, Suzanne, fut mariée à François-Paul de Valbelle, seigneur de Mérargues et de Cadarache; l'autre, Gabrielle, à Scipion du Périer, conseiller au parlement de Provence, fils de François du Périer et petit-fils de l'illustre jurisconsulte Scipion du Périer.

au dict Gabriel, qu'il en retire les asseurances requises. Vous verrez aussy dans la lettre de Victray ce que je luy mande concernant le Theophile de Mr Fabrot[1], lequel desire bien de retirer son exemplaire puis que ses gentz n'ont daigné le mettre soubs la presse comme ils avoient promis; cependant à quelque chose malheur a esté bon dans ce retardement, car je luy fis avoir des m[anu]s[crit]s Grecs où il a trouvé de si bonnes choses pour cela, qu'il sera bien ayse d'y toucher en passant, si vous nous faictes renvoyer la coppie comme je vous en supplie, bien marry de ne pouvoir escripre seulement au Prieur de Roumoules comme il falloit que je fisse, tant l'heure est desja tarde. J'avois faict apprester encores pour vous quelques arretz, mais on ne les a pas peu faire signer, si ce n'est un concernant Madame de Crequy lequel sera cy joint en attendant si je pourrois recouvrer les aultres precedentz et ces deux transactions dattées au veu d'icelluy. La nouvelle de l'execution du Duc de Montmorancy a mis une estrange terreur au monde de pardeça[2]. Le sieur de Luzarches, qui passa hier matin à Marseille pour s'en aller à Rome, disoit l'avoir veu executer dans la basse cour de l'hostel de ville de Thoulouse[3]. Il porte à Mr de Brassac, Ambassadeur[4], le congé du Roy qu'il avoit demandé pour le mois de mars prochain. Et [annonce] que le Roy avoit declaré pour son successeur en Ambassade le sieur de Noüailles[5]. Enfin les bruictz avant cou-

[1] Voir dans la *Notice sur la vie de C.-A. Fabrot*, par Ch. Giraud, la lettre dont il est ici question et qui porte la date du 8 novembre 1632 (p. 203). Cette lettre, publiée d'après les copies de la bibliothèque Méjanes, est précédée d'une lettre de Vitré à Peiresc, du 22 juillet 1630, également publiée d'après les manuscrits d'Aix.

[2] Montmorency avait été décapité le samedi 30 octobre.

[3] Les récits de l'exécution sont innombrables. Deux des plus détaillés sont ceux qui sont indiqués dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (*Histoire de France*, t. I, art. 2907 et 2908). Ce dernier récit n'a pas eu moins de sept éditions.

[4] Jean de Galard de Béarn, comte de Brassac, né en 1579 en Saintonge, mourut à Paris le 14 mars 1645. Voir une biographie détaillée de ce diplomate dans les *Documents historiques sur la maison de Galard*, publiés par M. Jules Noulens (t. IV, in-4°, Paris, 1876, p. 1127-1143).

[5] François de Noailles, comte d'Ayen, né en 1584, mort en 1645, fut ambassadeur du roi de France auprès du pape Urbain VIII (avril 1634-juillet 1636). Conférez une lettre de Jean Chapelain (t. I, p. 20) où l'on

reurs de la mareschaussée de Mr le Marquis de Brezé se sont verifiez tost ou tard aussy bien que ceux du gouvernement de Languedoc pour Mr de Schomberg, à quoy l'on adjouste le gouvernement de la citadelle de Montpellier et la lieutenance generale pour son filz, Monsieur de Ventadour ayant eu le Lymosin, mais vous debvrez sçavoir le tout beaucoup plus tost et plus certainement que nous et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 8 novembre 1632.[1]

---

LXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du premier de ce mois conjointement avec celle de Mr Aubery du 5e accompaignée d'une aultre du Prieur de Roumoules où j'ay esté bien ayse d'apprendre son arrivée en bonne santé et qu'enfin les m[anu]s[crit]s vous avoient esté remis, esperant que ce ne sera point si tard qu'il n'y aye encore quelque moyen de s'en servir si on veult. Nous n'avions point encore veu de par deçà l'arrest du president Le Cogneux[2], dont nous debvions estre un peu plus curieux qu'ailleurs à cause de celuy qui a esté donné à Toulouze par Messieurs les Maistres des Requestes au nombre de sept contre le Pre-

voit, comme dans celle-ci, que le futur protecteur de Campanella et de Galilée était déjà désigné, dès la fin de l'année 1632, pour les fonctions d'ambassadeur auprès du Saint-Siège.

[1] Vol. 717, fol. 160.

[2] C'est-à-dire l'arrêt contre Jacques Le Coigneux, président à la chambre des comptes et chancelier de Gaston d'Orléans, arrêt par lequel les biens de ce complice du prince révolté furent déclarés confisqués et réunis au domaine du roi. Voir l'*historiette* de Tallemant des Réaux intitulée *Le président Le Cogneux et son filz* (t. IV, p. 1-22).

sident Carriolis de ce parlement en datte du 29e du passé[1], dont nous n'avions point encores veu la coppie. La seance des Estatz de Beziers estoit fort notable pour le rang du Parlement, et Monsieur nostre Premier President print grand plaisir de voir l'une et l'autre piece, comme aussy le roolle des livres de la foire, entre lesquels la responce de Schiquardus à Mr Gassendy sur son Mercurius in sole[2] nous tiendra en grande impatience, jusques à ce que nous ayons veu ce que c'est. J'ay bien de l'obligation à Mr de Valois et rechercheray tout moyen de me revancher de tant de bonne volonté qu'il monstre avoir pour moy, laquelle je ne dois imputer qu'à l'excedz de courtoisie avec quoy vous aultres Messieurs luy pourriez avoir parlé de moy, plus tost selon ce que vous souhaittiez que je fusse que selon ce que je pourrois estre de ma vie, de quoy par consequent je vous ay la principalle obligation. Et serois bien ayse d'entendre que son Ammian Marcelin fusse en estat de voir le jour[3], mais pour la dedicace des eglogues de Constantin Porphyrogenete je suis bien d'advis que vous luy en fassiez faire l'addresse à quelqu'un qui aye moien de luy faire toucher quelque chose des bienfaictz du Roy. Pour moy je luy suis trop redevable de sa bonne volonté. Monsieur Gassendy m'escript de Lyon du 9e de ce mois qu'il avoit esté voir à Bourg en Bresse le sieur de Mezeriac[4] lequel il avoit trouvé bien avant sur le Plutarque[5] et qu'il avoit son Apollodore tout prest à mettre soubz la presse[6], qu'il avoit chez luy

[1] Voir, sur le président de Coriolis et sur sa condamnation, t. I, p. 286, note 1.

[2] Le titre complet de l'ouvrage de Gassendi est celui-ci : *Mercurius in Sole visus, et Venus invisa, Parisiis, an. 1631 pro voto et admonitione Joannis Kepleri* (Paris, in-4°, 1632). L'ouvrage est adressé à Guillaume Schickard, dont la réponse est intitulée : *Pars responsi ad epistolas Petri Gassendi de Mercurio sub sole viso et aliis novitatibus uranicis* (Tubingue, 1632, in-4°).

[3] L'*Ammien Marcellin* de Valois ne devait paraître que cinq ans après la mort de cet érudit (Paris, 1684, in-fol.).

[4] Voir sur Claude-Gaspard Bachet, sieur de Méziriac ou Meyseria, le tome I, *Appendice*, p. 841.

[5] Ce *Plutarque*, déjà si avancé en 1632, ne parut jamais. On sait qu'une partie du travail du docte helléniste (les remarques sur Numa, sur Thésée, etc.) a été publiée dans le *Plutarque* de Dacier (Paris, 1721, in-4°).

[6] L'*Apollodore* de Bachet ne devait pas voir le jour. Tanneguy Lefèvre donna de cet auteur, quelques années plus tard, une bonne édition (Saumur, 1661, in-8°).

un petit Geographe Grec non encor veu intitulé Agathemere[1] dont il faict offre à Mr Holstenius. Il nous faict esperer d'estre à Digne dans la fin de ceste sepmaine. Au reste nous avons advis que le sieur d'Arene que nous attendons du costé de Rome est abbordé à St Troppez[2]. Nous luy avons envoyé nos chevaux au devant et noz mulletz et l'attendons icy dans un jour ou deux avec les caisses qu'il nous apporte de Rome[3]. Si en ouvrant vostre fagot pour en tirer le Laertius, nous y trouvons quelque chose qui merite d'aller par l'ordinaire, vous le recepvrez un peu plus tost que par les voictures de Lyon.

Monsieur le Mareschal de Victry et Madame la Mareschale sa femme[4], qui sont arrivés aujourdhuy du costé d'Arles, ne m'ont pas laissé le loisir que je pensois avoir à ce soir de vous entretenir, mais si fault-il que je vous die encores sur le subject de vostre Gazetan[5] qu'il vous a un peu desguisé la verité quand il vous a voulu faire accroire que sa Gazette n'estoit preste le vendredy plus tost que le sabmedy, car nostre dernier ordinaire apporta à Monsieur nostre Premier President la relation de tout le mois d'octobre avec la Gazette et Nouvelles du vendredy 5e novembre. Que si il persistoit à ceste sorte là de retardement,

[1] L'opuscule du géographe Agathémère fut publié, une quarantaine d'années plus tard, d'après un manuscrit qui appartenait à J.-J. Chifflet : *Agathemeri compendiariæ geographiæ expositionum libri duo, cura et interpr. Sam. Tennulii* (Amsterdam, 1671, in-8°).

[2] Chef-lieu de canton du département du Var, arrondissement de Draguignan, à 5 kilomètres de cette ville.

[3] D'Arène, qui fut un des hôtes de Peiresc, n'est point au nombre de ses correspondants. Je ne trouve aucun renseignement sur ce personnage. M. le marquis de Boisgelin, par moi consulté, se demande s'il ne s'agirait pas là de Paul-Émile Arène, fils d'Antoine et de Catherine de Valbelle. Ce Paul-Émile fut docteur ès droits, avocat au parlement de Provence, conseiller du Roi, son avocat et procureur en la sénéchaussée, premier consul de Marseille, etc.

[4] Nicolas de l'Hôpital avait épousé, en 1617, Lucrèce-Marie Bouhier, veuve de Louis de la Trémouille, marquis de Noirmoustier, fille de Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'Épargne, et de Marie Hotman. La maréchale de Vitri mourut le 19 février 1666, à l'âge de soixante-six ans.

[5] Littré, qui n'indique pas la forme *gazetan*, cite sous la forme *gazetier* plusieurs écrivains du XVIIe siècle (Bayle, Voltaire, etc.) et deux écrivains seulement du XVIIe (Boileau, Richelet). On ne trouve *gazetan* ni dans le *Dictionnaire de Trévoux* ni dans nos autres dictionnaires. Le gazetan n'est autre que Th. Renaudot déjà mentionné plus haut.



IMPRIMERIE NATIONALE

il vaudroit mieux faire changer nostre ordinaire du mardy, qu'il part d'icy, au vendredy afin que voz lettres du mardy puissent arriver icy le mardy ensuyvant, sans faire aulcun sesjour comme elles font dans Lyon durant 4 ou 5 jours, sur quoy attendant si vous pourrez tirer aultre raison de pardelà, je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 15 novembre 1632.

J'oubliois de vous dire que j'ay receu de Constantinoble le livre en hebreu dont on m'avoit accusé l'expedition, et avons trouvé que ce n'estoit qu'un Pentateuque des Juifs en forme de Tetraple, contenant le texte hebraïque assemblé par colonnes avec la paraphrase caldaïque de Onkelos[1] et la version en langue persienne faicte par Rabi Jacob Tanos[2], ensemble la version arabique de Rabi Saadia Gueon[3] mise en teste de la page et l'explication du texte hebraïque par Rabi Salomon Jarki mise au fondz[4] de la page, le tout imprimé l'an 3306 (*sic*) en la maison de Eliezer de Soncin qui estoit en Constantinoble bien que

[1] La paraphrase, ou, pour mieux dire, la traduction presque mot à mot d'hébreu en chaldéen du Pentateuque, attribuée à Onkelos, est la plus répandue de toutes. C'était, d'après la tradition, un de ces étrangers vivant parmi les Juifs sous le nom de *prosélytes*, mais on ne sait rien de précis sur son compte. Voir Wolff, *Bibliotheca hebræa*, II, 1149. Le Tétraple décrit par Peiresc existe à la Bibliothèque nationale à Paris, en la réserve. (Note fournie, ainsi que les trois notes suivantes, par M. Jules Dukas.)

[2] Wolff (*ibid.*, I, 1052) l'appelle Rabbi Jacob, fils de Joseph Taros; mais il ne connaît aucune particularité le concernant; il rapporte seulement que, selon Huet, sa traduction en langue persane est aussi fidèle que possible.

[3] Rabbi Saadia, fils de Joseph Gaôn, c'est-à-dire l'un des grands docteurs juifs de l'ordre appelé les *Gaônim* ou *Gueônim*, naquit à Fayoum, en Égypte, en 892, et mourut en 942. Il fut en quelque sorte le père de la grammaire hébraïque. Wolff (n° 1753) donne la liste raisonnée de ses nombreux ouvrages tant imprimés que manuscrits épars dans diverses grandes collections.

[4] Salomon, fils d'Isaac, dit Rachi, naquit dans la ville de Troyes, où il mourut au commencement du XII^e siècle. Voir dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. IX, p. 133) la mention du «célèbre Salomon Jarchi, fils du rabbin Isaac».

ceste ville n'y soit pas nommée. Je crois bien que la bibliotheque de Mr de Sancy[1] n'est pas sans ceste piece là, mais si on en a affaire je ne laisray pas de la bailler.

On avoit imprimé à Amsterdam une carte de la Terre Sainte en quatre feuilles de taille douce escriptes toutes en lettres Hebraïques, dont on promettoit un Index ou aultres notes relatifves à certains nombres cottez en chascun des lieux de la dicte carthe. C'estoit environ l'an 1621 qu'elle fut imprimée. Je voudrois bien avoir cest Index ou cez nottes pour accompagner ma carthe et avoir un second exemplaire tant de la mesme carthe que de son Index pour en faire part à un de mes amis. Et quant ce Solom (*sic*) de Mursius (*sic*) sera en vante, je le verray encores bien volontiers[2].

Cependant, à faulte d'aultre chose, je vous envoie deux petits arrests de nostre parlement, dont l'un, passé du consentement des parties, n'est pas bien dans les formes ordinaires de la prononciation par inadvertance des gens du Roy qui furent surprins en le signant[3].

---

## LXXV

### À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

À PARIS.

Monsieur,

Nous avons receu par le dernier ordinaire vostre despesche du vendredy 12e de ce mois, avec la relation d'octobre et la Gazette du precedent vendredy 5e que Monsieur le Premier President avoit receu par l'ordinaire de la precedente semaine, ce que je vous marque exprez pour vous faire voir que vostre Gazetan en peut distribuer quand il veut quelques coppies un jour devant la distribution generalle, mais si rien ne l'arreste que la commodité des ordinaires de Bruxelles, je

[1] Achille de Harlay, sieur de Sancy.

[2] *Solon, sive de ejus vita, legibus, dictis atque scriptis* (Copenhague, 1632, in-4°). Nous avons déjà rencontré dans le tome I le nom de Meursius (Jean de Meurs).

[3] Vol. 717, fol. 164.

me doubte bien que cest empeschement ne sera pas de longue durée, si les personnes dont est question passent la mer comme je le tiens quasi pour indubitable. Les relations qu'il vous a pleu nous envoyer concernant le jugement et execution de Mr de Montmorancy nous ont appris une infinité de choses que ne nous avoient pas sceu dire plusieurs personnes qui lors estoient à Thoulouze; c'est pourquoy nous vous en avons bien de l'obligation comme aussy de tant d'aultres particularitez et curieuses pieces, dont il vous a pleu nous faire si bonne part. Mr d'Agut nous a faict voir une belle inscription sur la prinse de Maestric; nous croyons bien qu'un si digne siege ne manquera pas d'estre descript de bonne main, soit que Mr Heinsius en prenne la peine ou quelque aultre de ces grandz hommes qui habitent maintenant dans ces païs septentrionaux. Et si vous en apprenez des nouvelles à l'avance, ce nous sera tousjours bien du plaisir qu'il vous plaise de les nous faire entendre à vostre commodité. Je suis bien ayse que la caisse de m[anu]s[crit]s aye peu fournir quelque entretien agreable sinon à Monsieur vostre frere et à vous, au moins à quelques aultres de voz amis, ayant esté bien marry de n'avoir peu fournir chose plus digne de vostre curiosité, et que mes infirmitez et foiblesses m'ayent faict tant differer de satisfaire à voz commandementz, mais si faudra-t-il s'en acquitter quelque jour tost ou tard.

L'homme que nous attendions de Rome[1] est en fin arrivé sain et sauve avec tout ce qu'il apportoit, et par consequent le fagot du venerable P. dom du Puy, vostre frere, qui en avoit faict l'addresse directement à moy seul, pour me donner plus d'occasion de l'ouvrir, comme j'ay faict, pour satisfaire principalement à voz ordres et pour en tirer vostre Diogenes Laertius que j'ay desja envoyé à Digne pour y attendre Mr Gassendy, s'il n'y estoit desja arrivé à l'advance, et crois que tout le reste du dict fagot pourra librement aller par la poste en une ou deux fois tout au plus. J'ay receu dans le mesme coffre trois petitz pac-

[1] Cet homme était le sieur d'Arène, mentionné dans la lettre précédente.

quetz du sieur Suarez addressez tant au P. Sirmond et au sieur du Chesne qu'au sieur Cramoisy, lesquels je n'ay peu envoyer sans escripre comme j'ay peu audict P. Sirmond et au dict sieur du Chesne; je dis comme j'ay peu car je ne me trouve guieres bien depuis deux jours. J'ay receu par cette voye un petit fagot de Mr Naudé pour Mr Moreau, qui n'estoit point cachetté, et qui estoit pareillement addressé à moy, ce qui me l'a faict ouvrir pour me prevaloir de l'occasion de Mr le Prieur de Moustiers [1], l'un des agentz generaux du clergé, qui est party ce jourdhuy pour retourner à la fonction de sa charge, et qui de sa grace s'en est chargé fort volontiers, et a faict mettre dans sa malle un pacquet assez grosset contenant cinq ou six volumes in-4° ou in-8° que j'avois tirez du fagot appartenant au dict sieur Moreau, dont je vous ay faict l'adresse à vous à ceste fin que l'on s'en chargeast plus volontiers, croyant bien que Mr Moreau ne le trouvera pas mauvais et qu'il sera bien ayse d'avoir cez petitz livres là à l'advance, en attendant que nous luy puissions envoyer le reste qui ne consiste qu'au Perceforet, divisé en cinq ou six parties et rellié en deux gros tomes trop pesans pour une malle [2], et que nous ne saurions envoier que par la commodité de quelque balle ou de quelque coffre que je feray chercher. Je n'ay rien eu de plus curieux dans le coffre que j'ay receu que le petit volume in 4° des epistres du cardinal Bentivoglio, avec un autre de mesme forme [3] et du mesme autheur sur les guerres du Païs bas [4]. J'y ay trouvé ce gros volume in fol° du P. Scheiner, qu'il a intitulé Rosa ursina, con-

[1] S'agit-il là du prieur de Moustiers-Sainte-Marie, chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes, arrondissement de Digne, à 48 kilomètres de cette ville?

[2] *La tres elegante, delicieuse, melliflue et tres plaisante hystoire du tres noble et victorieux et excellentissime roy Perceforest, roy de la Grande-Bretaigne* (Paris, 1518, 6 tomes en 3 vol.; petit in-fol. goth. en six parties). Voir la description de cette édition dans le *Manuel du libraire* (t. IV, col. 486-487). Brunet signale une autre édition de Paris (1531-1532), qui comprend également 6 tomes en 3 vol. pet. in-fol. goth.

[3] C'est-à-dire *format*. Je ne trouve point dans nos dictionnaires l'indication de l'emploi de *forme* pour *format*.

[4] *Della guerra di Fiandra* [*dal 1559 al 1607*] (Cologne, in-4°, 1632). Première partie, qui fut réimprimée en 1634 avec augmentation de deux livres, le IXe et le Xe. La seconde partie parut en 1636 et la troisième en 1639.

cernant les macules solaires[1] qu'il faict commancer et finir par des lueurs ou corps lumineux plus eclatantz que le corps du soleil, dont j'avois apperceu et escript quelque chose à Mr Gassendy quelque temps y a, mais j'en faisois des inductions bien differentes aux siennes, que je n'ay pas eu loisir d'examiner à ma mode comme je desirerois. Mais je suis tellement assassiné, non seulement des affaires du Pallais et des complimentz, mais encore des affaires de mes amis qui me forcent de m'entremettre de leurs accommodementz, que j'ay de la peine de pouvoir desrober en toute une sepmaine une heure ou deux pour vous escripre à vous et à quelque aultre sur les occurrences plus pressantes. C'est pourquoy j'ay bon besoing d'estre excusé envers ceux que je suis constrainct de laisser en arrière dont je regrette bien sur tous Mr Rigault, mais je ne sçaurois m'acquitter de ce qu'il luy fault escripre sans revoir quelque livre que je ne pourrois seulement trouver dans mon estude qu'il ne m'en couste pour le moins une couple d'heures, pour la confusion qui s'y trouve depuis le transport de mes livres qu'il fallut faire deux ou trois fois de lieu à aultre, durant les desordres et mutineries de ce peuple cy; c'est pourquoy vous m'obligerez beaucoup de le disposer à admettre mes legitimes excuses comme je vous en supplie, oultre que je desire y joindre quelques desseins tirez de l'antique pour faire mieux comprendre mes conceptions, et recognoistre si je me suis esloigné de ce qu'ont voulu dire les anciens, quand ils ont parlé des Elenques[2], et ce qu'ils en ont praticqué. J'ay eu une grande mortification de ne point recepvoir de lettres de la part de Mr Holstenius par une commodité si opportune, mais j'ay receu tout plain de desseins tirez d'aprez l'antique assez curieux, entr'aultres d'un bas relief, dont m'avoit aultresfois parlé le sieur Aleandre, où est representé un homme dans son lict faisant son testament, et un aultre tiré de la graveure d'un

[1] Nous avons trouvé plus haut (lettre LIV) mention du livre intitulé *Rosa ursina sive sol ex admirando facularum et macularum suarum phænomeno varius*, etc.

[2] Peiresc traduit ici le mot *elenchus*, qui signifie d'une manière générale «parure précieuse», et particulièrement «pendant d'oreille», comme on le voit par ce vers de Juvénal :

Auribus extensis magnos commisit elenchos.

bassin de verre antique où est représentée une espèce de nopces et une grande balance pour y peser la dot de la mariée, si les premieres conjectures ne me trompent, sur quoy il fauldra resver un peu plus à loisir. Cependant j'ay advis de l'arrivée d'un exemplaire du livre du Galilée[1] auprez de Tollon sur une barque de Ligourne qui doibt achever sa quarantaine au 27e de ce mois. Et si tost que je l'auray receu, je le vous envoyeray par la poste, en attendant d'aultres exemplaires par deux ou trois aultres voyes, où je pourray trouver de quoy m'en fournir. Nostre homme qui est venu de Rome m'a asseuré qu'il ne s'y en trouvoit point, et le cardinal Barberin, qui avoit eu quelque vent de la recherche que j'en faisois faire, m'escript du 26e septembre qu'il n'en avoit encores peu avoir et qu'il m'en feroit envoyer dez qu'il en auroit. Ce que j'impute à quelque affectation de ne point laisser paroistre ce livre dans Rome, plus tost qu'à la deffiance de la maladie de la Toscane qui y sert de pretexte. Au reste un de mes amis, qui s'emploie journellement pour moy en la recherche de ces m[anu]s[crit]s ez langues orientales[2], me faict si grande instance pour avoir quelqu'une des versions de l'Alcoran, soit en Latin ou en Italien[3], dont il se veult servir en certain livre qu'il a composé pour la deffense de la foy chrestienne contre le Mahometisme, lequel il ne veult pas laisser sortir de ses mains, sans avoir parcouru cette version comme il en a examiné curieusement le texte Arabe, que je suis contraint de vous supplier de m'en faire avoir un en toute façon, s'il est possible d'en avoir pour de l'argent. Au deffault de quoy il faudroit chercher s'il s'en trouveroit un à emprunter entre les mains de quelqu'un, qui n'en fusse pas plus jaloux qu'il ne luy voulusse laisser faire le voyage d'oultre mer d'où l'on ne laisra pas de nous le renvoyer le plus asseurement que l'on

[1] *Dialogo sopra i duo sistemi del mondo ptolemaico e copernicano* (Florence, 1632, in-4°).

[2] C'est Thomas d'Arcos dont il a été question plus haut (lettre LII).

[3] Voir, dans le *Manuel du libraire*, l'article consacré à *Mahomet* (t. III, col. 1306-1310). Je n'y prendrai que ces deux indications: «*Alcorano... trad. dall' arabo in lingua ital.* (Venetia, And. Arrivabene, 1547, pet. in-4°). Cette traduction ne peut pas être exacte, ayant été faite sur la mauvaise version latine de Robertus Retenensis.»

pourra. Car on n'en aura que faire aprez cette collation. A faulte d'aultre il fauldra recourir à la courtoisie de Mr Aubery qui en avoit un, lequel il ne fera pas difficulté de le donner à mon advis, s'il ne l'a donné à quelque aultre; mais avant que de luy en parler, je voudrois bien qu'on eusse tenté d'en trouver un à vendre, s'il estoit possible, pour nous descharger de toutes ces obligations du retour d'un païs si loingtain; celluy qui en a affaire est homme de merite extraordinaire qui a esté aultresfois secretaire du cardinal de Joyeuse, et depuis esclave des Turcs, 8 ou 10 ans, d'où il a eu mille peines à s'en pouvoir faire mettre à rançon. Et enfin ç'a esté à condition d'y sesjourner libre comme il faict encores durant quelque temps, pendant lequel il travaille à un ouvrage qui sera grandement bien receu lequel il me promet par la premiere barque, contenant une relation fort exacte de la plus part tant de l'Ægypte que de tout le reste de l'Affrique, où il a faict des observations nobles et dignes d'un homme de cour et d'Estat aultant que d'un curieux, ayant observé des diversitez de relligion et de pollices parmy ces barbares fort peu congneües à ce que l'on dict. Il me demande encores deux globes, un celeste et un terrestre, sinon des plus grosses formes, au moins de la seconde grandeur, à la charge qu'ils soient des recentz, tant pour les observations des Estoilles de l'antartique que pour les terres nouvellement descouvertes, vous suppliant vous y vouloir employer. Et je moyenneray que Mr de Gastines remplace incontinant le fondz que vous y aurez faict employer; mais surtout il faudra prendre garde que cela soit emballé le plus proprement que faire se pourra, à celle fin qu'il ne se gaste par un si long chemin. Il me demande encores le livre de Leon d'Affrique de la meilleure edition, c'est à dire que s'il y a moyen d'avoir celle d'Elzevir qui est la plus portative et la derniere, elle sera la meilleure[1]. Et pour cet effect

[1] *Ioannis Leonis Africani Africæ descriptio IX lib. absoluta* (Leyde, 1632, 2 tomes en 1 vol. in-24). Voir A. Willems (*Les Elzevier*, p. 93, art. 371). Voir encore et surtout dans le XVe fascicule des *Correspondants de Peiresc*, *Lettres inédites de Thomas d'Arcos* (sous presse), une importante note de M. H.-D. de Grammont, président de la Société historique algérienne.

il fauldroit me l'envoyer par la poste tout rellié, et cotter sur le pacquet que ce n'est qu'un livre à cette fin qu'on y aye esgard à la taxe de pardeça. Que s'il ne s'en trouve de relliez, il le fauldra faire ployer et battre, mais je vous supplie que ce soit le plus tost que vous pourrez, parce qu'il pourroit arriver encores à temps pour aller sur une barque qui s'appreste à faire ce voyage d'oultre mer sur laquelle il y a des gentz de sa cognoissance. J'avois oublié de vous dire lors de l'arrivée des livres que nous avons receus de vostre part en dernier lieu qu'il se trouva une imperfection d'une feuille cottée par lettre V dans les exemplaires du 1er volume Miscelaneorum de Mr Petit lorsqu'on le pensoit rellier pour luy faire passer les monts. Et ceste feuille pourra venir avec ledict livre de Leon d'Affrique. J'ay honte de tant d'importunité que vous recevez de nous, dont je vous demande pardon, vous suppliant de ne vous lasser pas pour cela de nous continüer vos bienfaicts et de me tenir tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 22 novembre 1632.

Si Mr le Prieur de Roumoules est encore là, je vous prie de luy faire bailler le pacquet du P. Sirmond, pour l'aller rendre luy mesmes, afin de retirer de luy ce que je luy demande s'il peult[1].

---

## LXXVI

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous escripvis par le dernier ordinaire si precipitamment que je n'euz pas moyen de reprendre à la main la lettre qu'il vous pleut

[1] Vol. 717, fol. 166.



IMPRIMERIE NATIONALE.

m'escripre du 12e avant que clorre ma despesche, qui fut la cause que j'oubliay de vous remercier comme je faicts trez humblement de l'offre qu'il vous a pleu me faire de ce traitté de fra Paolo touchant l'inquisition, qui meritera bien d'estre transcript par Quentin puis que vous ne l'avez point desagreable, quelque edition qui s'en puisse ensuivre, mais je verrois encores plus volontiers ceste vie de Fra Paolo par le Fulgentio dont on vous a faict feste, pour laquelle il fault faire agir toute sorte de puissances qui se pourront esmouvoir. Cependant il n'y aura point de danger de voir cest abregé de deux feuilles que je vous supplie de faire transcripre par le mesme Quentin; si j'estois là, ce gentilhomme anglois ne m'auroit jamais eschappé, car il est malaysé qu'il ne soit curieux de quelque aultre chose soit en matiere d'escriptures ou d'aultres gentilesses dont on peut faire offre en telles occasions, et aurois attaqué l'Ambassadeur mesme d'Angleterre sy j'eusse veu qu'il eusse eu du credit sur luy, n'estant pas malaysé de faire agir un Ambassadeur par l'entremise de quelqu'un de Messieurs les Ministres ou Secretaires d'estat. Je vous faicts ce supplement cy aux despeches ordinaires par une commodité extraordinaire de l'un des courriers de Genes à Lyon qui passe maintenant, tandis que Mr le Mareschal luy faict attendre une lettre; c'est pourquoy je ne m'amuseray pas à vous faire de bien longs discours, de peur de perdre l'occasion d'envoyer une lettre pour Mr Aubery qui fut oubliée l'aultre jour par mesgarde; depuis lequel temps il fut ordonné sur la requeste du sieur de Paule, qu'il seroit receu en la charge de president du sieur Carriolis en donnant prealablement caution par devers le greffe de la cour de paier le prix de l'office ou telle autre somme qui seroit adjugée au resignataire, en vuidant l'instance d'opposition pour laquelle les parties sont renvoyées au Roy, ce qui ne fut pas sans grande difficulté; on a depuis travaillé à la desmolition de la maison dudict presidant Carriolis. Et le sieur de Paule, ayant satisfaict à l'arrest de la cour et faict recepvoir sa caultion, sera receu comme je pense dez demain et installé en la fonction de la dicte charge. Depuis quelques jours il est advenu qu'un certain esprit comme l'on croit a faict de fort grandes extravagances au lieu de Por-

rieres qui est à trois lieues de ceste ville, à la suitte de la mort d'une femme, dont l'un des enfans se trouve suivy et persecuté par ce pretendu esprit, ensemble le vicaire du lieu qui estoit son beau frere. Je vous envoie la coppie de deux lettres escriptes sur ce subject où sont contenües les dernieres nouvelles que l'on en a eües, mais j'espère de vous en envoyer une relation plus exacte avec tous les tenantz et abboutissantz qui se pourront avoir, atendant la venüe de Mr nostre archevesque qui est en visite, lequel en fera dresser des verbaulx en deüe forme. C'estoit en ce lieu là que feu Messire Louis Gaufridi disoit avoir apprins la magie d'un sien oncle qui en avoit esté vicaire. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix en haste, ce jeudy 27e novembre 1632.

---

LXXVII

## A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 19e de ce mois, où j'ay trouvé bon nombre de pieces des plus curieuses que j'eusse peu souhaitter, dont je vous renvoye l'arrest que vous redemandiez, ne pouvant vous rendre que de bien foibles remerciementz de tant de belles singularitez, attendant si nous pourrions estre un jour assez heureux pour vous en rendre quelque revanche. Il a faict de si grandes pluyes en cez quartiers de deça, que je ne trouve pas estrange que l'ordinaire aye manqué au jour qu'il debvoit à Lyon, pour faire passer oultre les lettres de ce païs par l'ordinaire de Paris, attendu mesmes qu'on nous en avoit desja menacé et qu'on avoit faict anticiper d'un jour le despart accoustumé, ce qui n'a pas esté depuis continüé. Au contraire Monsieur

le Mareschal a faict retarder le partement des deux derniers jusques au mardy aprez disner bien tard, ce qui me faict apprehender que cela n'aye reculé l'arrivée de toutes nos despesches subsequentes en voz quartiers d'un ordinaire à l'aultre. Je veux dire du mercredy au samedy. Et possible d'une huictaine entiere. Si j'eusse peu voir Monsieur le Mareschal avant son partement, je luy en eusse dict un mot, mais il anticipa son despart pour aller coucher dez hier à my chemin de Marseille où il aura aujourd'huy faict son entrée avec un temps fort favorable. Madame la Mareschalle le suyvit dez hier et debvoit aujourd'huy prevenir son arrivée à Marseille de quelques heures pour voir passer la pompe de la cavalcade. Et aprez s'aller rendre en l'Eglise maieure[1] où il s'en debvoit aller descendre. Monsieur de Paule fut hier receu et installé en l'office de President[2] aux charges et conditions portées par l'arrest du 23e de ce mois à l'execution duquel il a baillé caution par devers le greffe de payer le prix de l'office et tout ce qui seroit adjugé en vuidant l'opposition du sieur de Courbieres. Ensuitte de quoy il a pris seance dans la grande chambre au rang des Presidentz à mortier. L'on a continué la demolition de la maison du President Carriolis, mais cela va un peu lentement, pour l'interest de ceux qui veullent conserver les attraictz en vertu du don qu'ilz en ont obtenu du Roy. Nos Estatz sont mandez au 2e de ce mois, à Brignolle, où tous les ordres ont esté convoquez. Nous n'avons pas d'aultres nouvelles en ce païs, pour le present. L'advis de la sortie de Monsieur n'a pas touché bien avant les espritz de pardeça, qui ne peuvent meshuy respirer que l'obeissance toute entiere, quelque commiseration qu'on aye eüe du

[1] C'est-à-dire la Major, la cathédrale. Voir *Monographies marseillaises : la Major, cathédrale de Marseille*, par C. Bousquet, 1857, in-8°.

[2] Roux-Alpheran dit dans *Les rues d'Aix* (t. I, p. 46) : «Louis de Paule, reçu procureur général au parlement d'Aix en 1611, puis conseiller en la même cour en 1614, était soupçonné d'être favorable à l'établissement des *Élus*. C'en fut assez pour que ses ennemis ameutassent la populace contre lui en 1630. La maison de Paule fut saccagée et pillée le 27 octobre... Il en fut dédommagé deux ans plus tard par le don que lui fit le roi de la charge de président, qui venait d'être confisquée sur Laurent de Coriolis.»

rigoureux traictement quoy que trez juste du feu duc de Montmorancy, et ne fault pas qu'on aye de l'apprehension qu'un chascun ne demeure dans le debvoir en ce païs. Je suis neantmoins grandement fasché de voir esloigner l'occasion de bien radjuster tout ce mal entendu, tant avec Monsieur qu'avec la Royne mere que je pensois voir revenir bien tost, lassée du mauvais traictement des Espagnolz avec lesquelz il faudra en fin rompre ouvertement. Si cette relation du P. Arnoux[1] se peut voir, elle meritera bien d'estre recueillie[2], mais je desirerois grandement qu'il vous pleust d'envoyer querir Quentin pour escripre ces pieces, au lieu de vous en donner tant de peine. Je ne sçay s'il y voudra faire mention de ce qui fust bruslé, que je trouve grandement important et capable d'excuser l'exclusion de toute sorte de graces dont la providence divine ne l'a pas voulu laisser jouir bien meritoirement supposé que cela soit vray comme je pense qu'il se peult croire. Au reste Mr Gassendy arriva à Digne le 23e de ce mois, et m'a escript du 25e pour m'accuser la reception de vostre Diogenes Laertius; nous pensions avoir le bien de le voir dez à ceste heure, mais puis qu'il s'est desja mis aprez son travail, je ne pense pas que nous le puissions avoir avant Pasques, tant je le vois regretteux[3] des deux mois de temps que luy a cousté son voyage. Nous n'avons pas encore veu icy M. Menestrier, mais je crois bien qu'il ne soit guieres loing d'icy, car par le dernier ordinaire j'ay receu un pacquet que je crois avoir esté par luy mis à la poste de Lyon, bien qu'il n'y eusse aulcune lettre pour moy, ains seulement deux ou trois lettres pour Mr Gassendy, parce qu'avec icelles il y avoit une coppie escripte à la main de la harengue

[1] Le père Jean Arnoux, né à Riom, entra dans la Compagnie de Jésus en 1592, devint confesseur de Louis XIII en 1617, et mourut à Toulouse en 1636.

[2] La relation resta sans doute inédite, car il n'en est fait nulle mention dans l'article *Arnoux* de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

[3] *Regretteux*, qui n'est ni dans le *Dictionnaire* de Richelet, ni dans le *Dictionnaire de Trévoux*, a été employé par Gassendi, dans une lettre à Luillier, du 19 septembre 1634. Voir *Impressions de voyage de Pierre Gassendi dans la Provence alpestre* (Digne, 1887, in-8°, p. 31). Peiresc et son ami ont emprunté le mot au provençal *regretous*.

de Mr le Prince aux Estatz de Bourgongne[1] que je pense estre celle qu'on vous mandoit m'avoir envoyée par luy. J'ay veu la version que le P. Morin a faicte des Epistres des Samaritains à feu Mr della Scala et y ay trouvé quelque difference d'une aultre version qui en avoit esté faicte à Beaugentier, mais ce n'est pas en chose de bien grande importance et qui ne soit aussy bonne à prendre d'une façon que d'aultre, le remerciant bien humblement de la communication de la sienne, et par mesme moyen vous, Monsieur, qui avez daigné prendre la peine de la transcripre, dont je vous suis bien redevable, ne luy ayant pas envoyé la mienne non plus que nos petites observations sur tous ces livres orientaulx, estimant que ce luy eust esté chose trop inutile, en ayant une si grande cognoissance comme il en a, et que c'eust esté quasi luy faire tort et se rendre coulpable d'une espece de crime que de presumer que tout cela luy peusse servir de rien. Je pense que vous aurez depuis recouvré la despesche de l'ordinaire demeurée en arriere, où vous aurez trouvé de mes lettres tant pour luy et pour Mr le Jay que pour le sieur Victrai. Ce m'eust esté une grande mortiffication qu'il m'eusse encore prevenu par ses lettres à ce coup icy comme une aultre fois. On m'escript du Levant qu'on m'a recouvré encore un aultre Pentateuque fort entier qui est escript en caractere Arabique, mais que tous les tiltres et commancements des chapitres sont neantmoins en caracteres Samaritains. Ce qui me faict esperer que ce pourroit estre le texte ou la version Arabique des Samaritains. Auquel cas il pourroit fournir de quoy suppléer les deffectuositez de la version Arabique de mes Tritaples que j'avois tant d'envie de voir en sa perfection, et m'escript-on qu'on le debvoit embarquer sur un navire qu'on tient à Marseille estre en chemin et debvoir arriver dans fort peu de jours ou de sepmaines, si le vent du Nord qui a gagné le dessus depuis 3 ou 4 jours ne l'arreste quelque part. L'importance est que l'on me mande d'avoir joint audict Pentateucque Arabique des Samaritains

[1] *Harangue faite par Monseigneur le Prince à l'ouverture des États généraux de la Bourgogne, assemblés à Dijon, le quatriesme jour de novembre mil six cent trente deux* (Paris, J. Martin, 1632, in-8°).

ung aultre volume d'un peu moindre grosseur tout meslé d'escriptures tantost Samaritaines et tantost Arabiques, lequel il me tardera bien de voir pour tascher de cognoistre si ce ne seroit point le livre de Josué des Samaritains semblable à celluy de Mr della Scala, que j'ay appris estre plus Arabique que Samaritain, car encores que l'on me mande qu'il est imperfect tant au commancement qu'à la fin, les fragmentz ne laisroient pas d'en estre grandement bons, comme en cez matieres là il ne fault rien negliger, se pouvant tirer beaucoup de fruict des moindres petites choses. Je ne manqueray point de vous tenir adverty de ce qui vous en reviendra, si tost que j'auray l'un et l'aultre volume en mon pouvoir, Dieu aydant; cependant il fault que je vous die que l'on me faict feste de ce païs la de quelque aultre livre qui vaudroit bien la peine de le faire venir, pour lequel on me demande diverses petites galanteries dont je pense pouvoir fournir une bonne partie de deça sans en emprunter de plus loing, mais on me demande une bible imprimée en Arabique, en quoy je me trouve bien empesché, ne leur pouvant envoyer si ce n'est le Pentateuque et le Nouveau Testament imprimez en Arabique par Erpenius[1] in-4° ez années 1622 et 1616. C'est pourquoy je vous prieray de m'en recouvrer ung aultre exemplaire pour moy tant de l'un que de l'aultre pour les remplacer dans mon estude, car j'envoyeray les miens par la premiere barque, ensemble l'histoire du Patriarche Joseph tirée de l'Arabe de l'Alcoran, imprimée par le mesme Erpenius l'an 1617 in-4°[2]. Et s'il se pouvoit recouvrer de par delà quelque aultre piece de la Bible en Arabique, s'il en a esté imprimé par le dict Erpenius ou aultre, je vous prie de

[1] Sur l'orientaliste Thomas van Erpen, voir t. I, p. 63. Le *Manuel du libraire*, qui indique plusieurs des ouvrages de ce philologue, ne mentionne pas ses éditions du Pentateuque et du Nouveau Testament. Michel Nicolas (article *Erpen* de la *Nouvelle biographie générale*) n'a pas signalé, à côté de l'ancienne traduction arabe du *Pentateuque* donnée par le savant orientaliste, la traduction du Nouveau Testament publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de Leyde (*Novum D. N. J. C. Testamentum, arabice*, Leyde, 1606, in-4°).

[2] *Historia Josephi Patriarchæ ex Alcorano, cum triplici versione latina et scholiis Th. Erpenii, cujus præmittitur alphabetum arabicum* (Leyde, 1617, in-4°).

m'ayder à les leur faire avoir. Et s'il s'en trouve des exemplaires doubles, j'en retiendrois volontiers un pour moy. Il me semble avoir veu quelque pièce de la bible imprimée en Espagne ou à Genes en langue Arabique, mais en caractere Hebraïque et je me doubte que ce soit ce que l'on demande plus tost que toute aultre chose, car ils ne veulent pas l'edition de Constantinople du Pentateuque en 4 langues dont je vous parlois dernierement. Si cez editions Arabiques, soit ou de Genes ou d'Espagne ou de Venise, se pouvoient trouver à Paris à prix tollerable, je les achepterois volontiers pour leur faire passer la mer en une si bonne occasion, et quand bien les livres seroient frippez il n'importeroit de guieres pourveu qu'ils se peussent rellier, quand mesmes ils auroient servy à l'edition que faict faire Mr le Jay, pourveu que les fueilles se peussent rassembler, à faulte d'aultre exemplaire on pourroit se servir de ceux là. Et je les ferois payer volontiers selon que vous le trouveriez raisonnable. En un besoing, puis que la version Arabique de l'edition presente de Mr le Jay se faict en volume à part et separé du reste de la grande bible, s'il jugeoit d'en pouvoir separer un exemplaire des cahiers qui se trouvent desja tirez, au cas qu'il y en aye quelque exemplaire de supernumeraire [1] en ceste langue là comme je m'en doubte, sans que pour cela il soit besoing de dezassortir un exemplaire de toute l'edition de sa grande bible, cela pourroit bien arracher de cez Levantins, ou pour le moins de ce bonhomme qui nous peut fournir de si belles curiositez, quelque piece qui valeust la peine d'y employer ce volume que je ne laisrois pas de faire payer à peu prez selon son prix bien qu'il ne fusse pas accomply. Je pourrois bien leur envoyer encore le nouveau testament in-fol° de l'edition de Rome, mais je crois qu'il est fort commun parmi eulx; bien pourrois je leur envoyer les pseaulmes de David de l'edition de Mr de Breves in-4° [2] si

[1] Sous le mot *supernuméraire*, on lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « *Surnuméraire* est plus en usage. »

[2] *Psalmi, arabice et latine, a Gabr. Sionita et Victorio Scialac, maronitis* (Rome, *ex typogr. Savariana* [Savary de Brèves], 1614, in-4°). C'est ainsi que l'on cite ordinairement l'ouvrage, mais ce titre a été arrangé, et voici le titre réel d'après un exemplaire que j'ai eu sous les yeux : *Liber psalmorum Davidis, regis et prophetæ, ex arabico idiomate in latinum translatus*, etc.

j'en trouve un exemplaire double. En fin il fault que ce soit vous qui m'aidiez à contenter ces bonnes gentz, mais si vous recognoissiez tant soit peu de repugnance ou de difficulté en l'esprit de Mr le Jay ou du sieur Victrai, pour la communication de ce qu'ils ont imprimé de l'Arabe, ne leur en faictes point d'aultre instance, je vous supplie, car je sçay comme l'on est jaloux de ces choses là, et qu'on appréhende bien souvent que des editions imperfectes ne soient contrefaictes ailleurs, dont je ne voudrois pas qu'ils eussent occasion d'entrer en ombrage contre moy et par consequent contre vous. Il me reste à vous dire que je plaindrois infiniment le bon Mr du Val s'il en venoit faulte, et prie à Dieu du plus profond de mon cœur de le vouloir preserver de la griefve maladie dont vous me parlez, luy souhaittant aussy longue et heureuse vie que je sçaurois faire à moy mesme, pour le bon zele qu'il a au bien public et pour la bonne affection qu'il luy plaist me porter. Je suis tousjours plus empesché au choix que me demande le bonhomme le sieur de Bié. Que s'il feust venu, et qu'il n'eusse voulu qu'une simple suitte des portraicts des Roys, il eusse peu trouver dans la salle de nostre Palais la plus part de ceux qu'il eusse peu desirer à commancer par Pepin et Charlemagne, depuis lequel temps inclusivement m'estant lors trouvé icy je les avois faict portraire sur des originaulx legitimes jusques au feu Roy, mais pour ceux de la premiere race, je n'y estois pas arrivé à temps, et les avoit on desja faict tous à plaisir, de sorte qu'on ne voulut pas en refaire la besongne et fallut qu'elle demeurasse comme elle estoit, tellement que s'il m'envoye un roolle de ce que luy manque il s'en pourroit coppier quelqu'un là dessus; mais s'il me croyoit, il vaudroit bien mieux entreprendre l'ouvrage comme il fault et imprimer tout ce qui y peut estre necessaire pour representer tous cez grandz princes en toutes les meilleures façons en quoy leurs portraicts se sont conservez jusques à ceste heure avec la fidelité requise. Et sur ce je finiray en vous suppliant de m'excuser et de me commander,

Monsieur, comme

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 28e novembre 1632.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Mr de Leon, qui a esté ceste sepmaine en ceste ville d'où il partit hier pour aller à Marseille et de là aux Estatz, bailla, ces jours passez, à un President de ce Parlement la proposition par luy faicte de la part du Roy aux Princes de l'Empire convoquez en la diette de Ratisbonne, dont je vous envoye la coppie cy jointe; si j'eusse peu parler à luy depuis, je luy en eusse demandé la datte et la responce, mais je crois bien que nous le reverrons aprez les Estatz, car il a charge de parler à nostre compagnie de certains Edictz. Mr le Premier President se promet bien que Mr de Thou ne vous reffusera pas sa harengue aux Estatz de Bourgongne. Je luy ay dict que s'il ne tenoit qu'à cela que nous peussions obtenir de luy son ouverture de Parlement que j'oserois me promettre que nous l'aurions, ce qui ne m'a pas jetté si loing comme je craignois, tellement qu'il y seroit aulcunement engagé si nous luy faisions voir celle de Mr de Thou. Je vous envoiay, la sepmaine passée, le plus gros volume de nostre fagot de Rome; à ce coup cy je vous envoye le restant; mon frere m'a dict ce matin, en allant à Marseille, que s'il peut desrober une heure de temps pour vous escripre par cet ordinaire, il vous fera un peu de relation de l'entrée de Mr le Mareschal à Marseille.

Du 29 novembre.

Depuis avoir escript, ayant receu l'exemplaire que j'attendois du livre du Galilei, j'ay veu qu'il vaudroit mieux le vous envoyer presentement et retarder à la sepmaine prochaine ce qui me restoit de vostre fagot de Rome, et ce pendant j'y passeray le temps entre cy et le prochain ordinaire, ce que je n'avois pas peu faire depuis l'arrivée de vostre fagot; s'il y a de ma faulte, vous me la pardonnerez, je m'asseure, comme je vous supplie de pardonner tant de temps qui s'est perdu en l'attente de ce libvre durant la peste de Florence et de Ligourne, croyant bien que desormais nous en aurons d'aultres exemplaires tant que nous voudrons. Ce pendant vous accepterez en celluy cy la bonne volonté de vostre serviteur, qui est bien marry que l'on l'ayt envoyé si mal rellié, mais il ne s'en est pas trouvé de meilleur à Ligourne d'où

il est venu, et il semble encores avoir assez de marge pour souffrir une seconde relieure plus propre, au cas que vous jugiez que le livre la merite comme je pretendz faire faire du mien[1].

---

LXXVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vous avez bien deviné que je payerois volontiers le port du livre de Skikardus sur le Mercurius in sole de Mr Gassendi qui m'a donné un entretien bien agreable durant quelques heures; je l'envoye demain à Mr Gassendy pour luy en faire anticiper la veüe en cas qu'il n'en eusse pas si tost receu de la part de l'autheur, et aprez qu'il me l'aura r'envoyé, je luy feray passer les monts, Dieu aydant. C'est pourquoy je vous supplie trez humblement de m'en vouloir procurer, s'il est possible, quelque aultre exemplaire pour moy, et s'il s'en pouvoit avoir deux ou trois, je les payerois volontiers pour en accommoder mes amis. J'avois desja conceu une grande opinion de ce Skikardus, sur la relation que m'en avoit faicte Mr Holstenius[2] et sur une genealogie que j'avois veüe de luy[3]; mais à ceste heure je l'estime et cheris au centuple et voudrois bien pouvoir contribuer quelque chose à ses vertueuses curiositez et recouvrer tout ce qui se pourroit trouver de luy faict ou à faire[4]. Vous

[1] Vol. 717, fol. 168.

[2] Voir, dans le *Recueil* de Boissonade, la lettre écrite par Holstenius à Peiresc le 21 juin 1630, p. 187.

[3] Cette généalogie est celle dont Holstenius parle ainsi (p. 187): «Schickardum, professorem Tubingensem... cujus librum de Jure regni apud Hebræos, et Genealogiam Regum Persiæ te vidisse non dubito.» Cette généalogie, intitulée : *Tarich, hoc est series regum Persiæ* (Tubingue, 1628. in-4°), est la traduction, avec un ample commentaire, d'un ancien manuscrit arabe, en forme de rouleau (d'une longueur de quinze mètres), qui appartenait à la bibliothèque de Wolfenbüttel. Nous avons trouvé, dans une des premières lettres de ce volume (n° VII), mention du *Tarich de Perse*.

[4] La liste des ouvrages déjà publiés par Schickhard était assez longue. De 1614 à

aurez veu par mes precedentes que pensant mieux faire, j'avois envoyé le Laertius à Mr Gassendi, mais je luy escripray demain de me le renvoyer pour le vous faire tenir. Je vous remercie trez humblement des bons offices que vous avez daigné rendre à Mr Fabrot pour l'edition de son Theophile qui sera bientost expedié de par deça si une fois nous le tenons, et je crois bien qu'il ne fera pas de difficulté de le laisser imprimer à Paris plus tost qu'ailleurs, s'il peut avoir asseurance qu'il soit effectuellement mis soubs la presse, sans aultre delay. Je plains bien le pauvre bonhomme du Val et la faulte qu'il fera à Mr de Bié, pour qui je vous escripvis dernierement ce que je pouvois faire, la plus part de ce qui peut le plus servir à ce dessein estant en des pieces où il auroit grande peine de rien comprendre qui vaille hors de ma presence. Je suis bien marry que Mr Holstenius ayt esté si longuement destourné de mieux faire, par un divertissement si ennuieux et si ingrat que celluy de la correction de ces carthes, mais nous n'y aurions guieres de regret si cela pouvoit avoir mis en goust le Pape et le cardinal Barberin de contribuer et faire travailler à l'edition de ce qu'il a de la Geographie. Je felicite de bon coeur Mr Bignon en vostre personne aussy bien qu'en la sienne de la continuation de ses belles actions, comme Mr de Thou de l'applaudissement et bon succez des siennes, vous remerciant trez humblement de tant de curieuses pieces dont il vous plaist nous faire part, en revanche de quoy je ne vous sçaurois envoyer que des bagatelles à mon grand regret. Nos Estatz furent commancez sabmedy matin à Brignolle, où Mr de Leon harangua et fit des merveilles, ayant ravy toute la compagnie de son eloquence à ce qu'on m'a dict, mais la demande qu'il y fict en fin de douze cens cinquante mil escus estourdit tellement les assistants, qu'on ne fut jamais si surpris. Il est aujourd'huy passé un courrier qui s'en alloit vers luy de la part du Roy sans qu'on aye encores peu sçavoir le subject particulier de ce voyage. Je voudrois bien pour un de mes amis recouvrer un assortiment de tous ces petitz volumes

1632, on n'en compte pas moins d'une vingtaine dont on trouvera l'indication dans l'article déjà cité de Labouderie (*Biographie universelle*).

des Republiques imprimez par Elzevir et relliés le plus proprement que l'on pourroit en veau; je vous supplie de les faire prendre et me les envoyer par la premiere commodité qui se presentera. Je faisois estat de vous envoier par cet ordinaire ce qui me restoit du fagot de Mr vostre frere Dom du Puy, mais je ne sçay si j'auray loisir d'y joindre ce que je [pensois], ayant esté grandement destourné tout ce soir par des compagnies inesvitables; je desirois mesmes de vous supplier comme je faictz de vous faire chercher quelque m[anu]s[crit] du livre de Medicamentis de Marcellus V. I., ex magistro officiorum Theodosi senioris [1], au commancement duquel livre il a inseré un denombrement des poidz et mezures antiques, tant en Grec qu'en Latin [2], où j'ay trouvé de quoy satisfaire à la plus part de ce que je demandois à Mr Saulmaise, mais comme il y a quelque equivoque aux nombres en quelques endroitz, je voudrois bien pouvoir avoir la collation de quelque m[anu]s[crit] sur ce subject, dont il ne faudroit pas transcrire plus de deux pages en tout, et je vous en aurois une fort particuliere obligation. J'en escripray si je puis à Mr Saulmaise par le prochain ordinaire. Ce pendant je vous donne le bon soir et demeure tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

À Aix, ce 6e novembre 1632 [3].

[1] Voir, dans le *Manuel du libraire* (t. III, col. 1394-1395), le titre complet donné au livre par l'éditeur de 1536, J. Cornaro (Bâle, in-fol.). Voici les premiers mots de ce titre: *Marcelli viri illustris de medicamentis empiricis, physicis ac rationalibus liber...* » Sur Marcellus Empiricus, voir l'*Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, t. II, p. 48-53.

[2] Les auteurs de l'*Histoire littéraire* disent (p. 51): « Il eut soin de mettre à la tête de son recueil les différents poids et mesures, avec les caractères qui servent à les exprimer selon l'usage de la Grèce et des anciens médecins. On les y retrouve encore en latin, comme il témoigne les y avoir mis... »

[3] Vol. 717, fol. 173.

LXXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

RÜE DES POICTEVINS DERRIÈRE SAINT ANDRÉ DES ARTZ, CHEZ Mr DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

Ce mot ne sera point pour vous faire de plus grand entretien que pour vous dire à tout hazard, au cas que le sieur Biolés, fermier du cardinal de la Vallette en l'abbaye St Victor, fasse plus de diligence que le prochain ordinaire, que nous venons de voir une lettre de Genes du 3e de ce mois portant qu'il y estoit passé un courier de Millan avec nouvelles d'une grande bataille du Roy de Suede contre le Valstein[1] et Papenhein où le dict Papenhein avoit esté tué[2], et puis on adjoustoit que le dict Roy de Suede et le dict Valstein y avoient esté pareillement tuez[3] et que le prince Vladislas avoit esté esleu Roy de Pologne dez le 8e de novembre[4], mais que en mesme temps il estoit entré dans la Pologne avec une armée de soixante et dix mil hommes cosacques qui avoient mis ce royaulme en grande bredouille[5]. Si tout cela est ou non, je m'en rapporte à ce que vous nous en manderez par le prochain ordinaire. Ce pendant j'ay esté bien ayse de trouver le present porteur en bonne disposition de vous porter le Perceforet de Mr Moreau, à qui je vous supplie de le faire tenir de la part de

[1] Bataille de Lutzen (16 novembre 1632).

[2] Le général Papenheim, qui était arrivé de Hall avec des troupes fraîches, fut tué en combattant contre le duc Bernard de Saxe-Weimar, qui avait pris le commandement des troupes suédoises après la mort de Gustave-Adolphe.

[3] On sait que Waldstein fut, deux ans plus tard, assassiné à Egra.

[4] Vladislas VII fut élu roi de Pologne le 13 novembre 1632, et fut couronné le 18 février suivant.

[5] C'est-à-dire en grand désordre. Ce sens du mot *bredouille* n'a pas été indiqué dans le *Dictionnaire* de Littré.

Mr Naudé avec mes trez humbles recommandations et me vouloir tousjours tenir,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 9 decembre 1632 [1].

Depuis avoir escript, j'ay apprins que Mr le Premier President avoit eu lettre de Mr de Sabran du 4e de ce mois, qui ne dict rien de cette bataille, ce qui me faict croire que ce soit une invention des Espagnolz; mais j'ay apprins par mesme moyen une nouvelle bien importante, que le Roy a acquis en propriété la ville de Pignerol, par un traicté particulier avec Mr de Savoye, qui rend le Roy plus interessé que devant en la paix d'Italie, et sa protection beaucoup plus considerable delà les montz, ce qui fera crever de rage l'ambition espagnole.

Sy le present porteur avoit besoing de recourir à vostre courtoisie, je me prometz que vous ne serez pas marry de l'obliger; et à son retour, si vous aviez quelques livres à envoyer, il les fera commodement apporter.

---

LXXX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vous m'excuserez si je ne vous entretiens ce coup cy à cause de la presse que me donne Mr Menestrier, qui ne se laisse voir qu'à la desrobée, et lequel je ne puis laisser passer sans escripre à son maistre [2] et aultres de ses patrons, et sans leur envoyer quelque galanterie, dont

[1] Vol. 717, fol. 174. — [2] Le cardinal Fr. Barberini.

la recherche m'a tenu grandement occupé, durant tout ce peu de temps que le dict sieur Menestrier s'est voulu laisser gouverner icy. Cependant je vous ay bien deub accuser la reception de vostre despesche du 3e de ce mois avec celles tant du P. Morin que du sieur de Bié et aultres, comme sont Messieurs de Roissy de Mesmes, d'Aubery et Gault[1], à tous lesquelz je ne sçaurois respondre pour ce coup cy, et feray beaucoup si je puis desrober assez de temps pour faire un mot au dict sieur Gault, seulement pour luy accuser la reception de plus de cent belles graveures antiques, dont il m'a voulu donner la communication avec une trez rare confiance et courtoisie. S'il se pouvoit introduire de tel commerce entre les curieux, on ne seroit pas forcé de faire beaucoup de voyages dont on se sçauroit passer, quand il est question de satisfaire à sa curiosité. Je vous rendz mille trez humbles graces de ce dont il vous a pleu me faire part, bien marry de ne vous pouvoir rendre aulcune revanche à ceste fois, et d'estre contrainct de finir en vous baisant trez humblement les mains et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 13 decembre 1632[2].

---

## LXXXI

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je n'ay pas voulu laisser eschapper la commodité qui s'est inesperement presentée par ce courrier extraordinaire qui est fort de mes amis

[1] Nous avons déjà rencontré, soit dans ce volume, soit dans le volume précédent, tous les personnages qui viennent d'être énumérés, à l'exception du dernier, qui paraît avoir été un amateur distingué, un fervent collectionneur. Peiresc écrivit quelquefois à ce confrère en curiosité, notamment le 23 décembre 1635, le 28 janvier et le 8 avril 1636. Voir le registre IV des Minutes de l'Inguimbertine, fol. 715, 719, 721.

[2] Vol. 717, fol. 177.

de vous accuser la reception de vostre despesche du x^e arrivée seulement à ce soir bien tard par les difficultez des desbordementz des rivieres et ruisseaux, qui n'ont pas mesmes laissé venir l'ordinaire de Rome qui debvoit estre passé trois jours y a. J'ay receu par mesme moyen les deux volumes de l'Africa de Leon, qui sont venuz tout à point pour passer en Affrique[1] par le premier bon vent. Je n'ay pas encore peu lire vos despesches auxquelles je tascheray de satisfaire par le prochain ordinaire de mardy; cependant je vous remercie trez humblement des belles particularitez dont il vous a pleu me faire part, sur ceste grande bataille qu'il vaudroit bien mieux n'avoir pas gaignée que de l'avoir payée si cherement par la perte d'un si grand cappitaine[2] et qui avoit de si bonnes intentions pour la France, aux interetz de laquelle Dieu ne l'avoit presté que pour aultant de temps comme il a voulu nous le laisser, estant necessaire de le croire ainsy pour nostre consolation, et que sa divine providence pourvoira de quelque autre façon à ce qui restoit encores à faire par luy pour le bien de la France. Vous me ferez grand plaisir, si vous pouvez avoir bon marché des globes de M^r d'Auxerre[3], de me les retenir, puis qu'il vous plaist d'en vouloir prendre le soing, comme aussy de son Alcoran, encores qu'il deusse couster quelque chose de plus que le prix ordinaire. Que si vous pouviez avoir le dict Alcoran et qu'il se rencontrast commodité de me l'envoier, vous m'obligeriez bien de le faire sans attendre la veneüe des dicts globes. Et s'il se rencontroit entre voz mains lorsque le sieur Dupuy present porteur s'en reviendra en poste, comme il espere de faire bien tost, il sera bien ayse de s'en charger pour l'amour de moy, voire d'aultre chose de plus grand volume, et possible de tous cez petitz volumes des Republiques d'Elzevir, s'ils se trouvoient tout prez et proprement empacquetez pour les mettre dans une malle de poste. Je receuz hier de la part de M^r Gassendy le fagot de livres en blanc, dont vous l'aviez chargé, où je trouvay tout

[1] Nous avons vu plus haut que cet ouvrage était destiné à Thomas d'Arcos.

[2] Cet hommage à Gustave-Adolphe n'est-il pas bien éloquent dans sa simplicité?

[3] Gilles de Souvré, évêque d'Auxerre depuis le 25 septembre 1626, était mort le 17 septembre 1631.



IMPRIMERIE NATIONALE.

plain de belles pieces d'Elzevir que je n'avois pas encores veües, avec ceste harangue du Roy de Pologne, dont je vous remercie pareillement de tout mon coeur. Il m'envoya par mesme moyen un petit livret du P. Theophile Jesuite[1], imprimé à Lyon par Cardon, où il veult prouver que S^t^ Ambroise estoit né en nostre ville d'Arles[2], en quoy il faict grand honneur à nostre païs[3]. J'avois escript à M^r^ de Thou, sur la lettre que M^r^ Menestrier m'apporta l'aultre jour de sa part, où il tesmoigne desirer de sçavoir ce qui s'est passé en nos Estatz, et d'aultant que je n'en sçais pas tant comme je m'asseure que mon frere vous en a mandé, possible ne trouveroit il pas mauvais qu'il vous pleust de luy envoyer la lettre de mon frere, mais je vous prie d'en faire retenir une coppie par Quentin ensemble de celle qui concerne l'entrée de M^r^ de Victry à Marseille, et vous me les pourrez faire tenir par la premiere commodité. Au reste vostre Gazetan ne vous veut pas confesser la verité, quand il vous veut faire accroire que sa gazette ne se tire que la nuict du vendredy au sabmedy, ce que je crois bien estre veritable pour le grand nombre qui se doibt distribuer à tout venant, mais asseurement il s'en tire quelque petit nombre d'exemplaires dez le vendredy assez à temps pour les envoyer par l'ordinaire qui vient du costé de deça, car celle du 3^e^ de ce mois de decembre, que nous n'avons receue qu'à ce soir sabmedy 18^e^ du mesme mois soubs vostre enveloppe du x^e^, fut receüe à Brignolle par l'ordinaire de la sepmaine passée, où mon frere la vit, comme vous verrez par la lettre qu'il m'en escript, en mesme

[1] Il s'agit là de Théophile Raynaud, né en 1583 à Sospello, qui entra dans la Compagnie de Jésus à dix-neuf ans, professa successivement à Avignon, à Lyon, à Rome, et mourut dans la seconde de ces villes le 31 octobre 1663. Mention a été déjà faite de l'original et fécond écrivain à l'*Appendice* du tome I, p. 774.

[2] *Theophili Raynaudi Societatis Jesu, Ambrosius, succus cœlestis, ubi Galliarum expressus, seu lucubratio de natali solo Sancti Ambrosii in Gallis* (Lyon, Jacq. Cardon, 1632, in-12). Cette dissertation a été reproduite sous un titre différent dans la collection des *Œuvres complètes* de Th. Raynaud (t. VIII, in-fol., p. 107-134) : *De Sancti Ambrosii natali solo dissertatio ex qua dijudicatur an ortu fuerit Lugdunensis.*

[3] Le père de saint Ambroise, étant préfet des Gaules, résidait tantôt à Arles, tantôt à Lyon, tantôt enfin à Trèves, mais plus souvent dans cette dernière ville, ce qui a fait croire que là vint au monde le futur évêque de Milan.

temps que celle que je luy avois envoyée de la precedente sepmaine, et y a des gens de Marseille qui en reçoivent quasi toutes les sepmaines 8 jours plus tost que nous icy, mais nous ne sommes pas si recommandez au prosne[1], et toutefois quand ils desireroient de nous qu'elles ne fussent point publiées plus tost qu'ils ne veullent, nous sçaurions bien observer nostre promesse aussy religieusement que les aultres, auxquels ils s'en confient par preference. Sur quoy me remettant à la despesche de mardy et vous recommandant le sieur du Puy present porteur, l'un des commis audianciers du Greffe de nostre Parlement, au cas qu'il eusse de besoing de vostre bonne assistance, je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 18 decembre 1632.

Mr Gassendi a envoié en ceste ville au sieur Gaultier, Prieur de la Valette, un livre in 4° de Philippus Lansbergius que je n'avois pas encore veu, intitulé Progymnasmatum Astronomiæ restitutæ de motu solis 1619 Middelburgi[2], dont je payerois volontiers deux ou trois exemplaires, s'il s'en trouvoit, et pour le moins voudrois je bien en avoir un pour moy, s'il estoit possible, comme aussy d'un livre de Skikardus de jure Hebræorum[3] dont me parle le mesme sieur Gassendi; au reste j'ay esté ravi d'une demande qu'il m'a faicte pour le sieur de Meseriac qui se tient à Bourg en Bresse, afin que je luy fasse tenir mon exemplaire de l'Eusebe de Scaliger in fol° de Comelin[4] qu'il n'a peu trouver ailleurs

[1] Littré, sous le mot *prône*, n'a cité, au sujet de cette locution, que Voltaire et Béranger.

[2] Weiss (*Biographie universelle*) indique deux ouvrages de Ph. Lansberg qui portent à peu près le même titre : *Progymnasmata astronomiæ restitutæ* (Middelbourg, 1619, in-4°; *ibid.*, 1629); *Progymnasmatum astronomiæ restituæ; lib. I : De motu solis* (Middelbourg, 1628, in-4°).

[3] *Jus regium Hebræorum e tenebris rabbinicis erutum* (Strasbourg, 1625, in-4°).

[4] *Thesaurus temporum : Eusebii Pamphili Cæsareæ Palæstinæ Episcopi Chronicorum ca-*

à prester non plus qu'à achepter; or par disgrace mon pauvre Eusebe est tellement gasté d'importunes apostilles que j'ay mises à la marge pour mon usaige en divers endroictz que je serois honteux que cela parust devant des gentz de cette sorte là. C'est pourquoy si la bibliotheque de Mr d'Auxerre n'est point sans ce livre là, et m'en pouvoit fournir un exemplaire pour me redimer de l'exhibition du mien, au mauvais estat qu'il est, je le payerois volontiers le double plus qu'il ne peut valloir, auquel cas je vous prierois de le faire tenir de ma part au dict sieur de Meseriac à Bourg en Bresse où il est[1], croyant bien qu'il se trouvera à Paris des marchantz qui auront des habitudes à Bourg en Bresse et assez de commerce pour y pouvoir faire tenir ce livre là seurement. Excusez moy de ceste importunité[2].

---

LXXXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

A PARIS.

Monsieur,

Je vous escripvis hier par l'un des commis du Greffe de nostre Parlement qui a nom du Puy et qui est fort de mes amis, lequel partit en poste aprez disner, et debvra arriver sans doubte plus tost que cet ordinaire. Je vous respondis sur les principaux chefs, au moins sur les plus pressans de vostre lettre du x. J'ay depuis receu à ce soir le Diogene Laertius que Mr Gassendy m'a renvoyé de Digne. S'il fust venu à temps, le dict sieur du Puy eust esté trez ayse de le vous porter. Ce sera par la premiere commodité d'amy que vous l'aurez, Dieu aydant. J'ay enfin escript ceste aprez disnée à Mr de Saulmaize, et vous envoye ma lettre à cachet volant où vous pourrez voir si bon vous semble à

*nonum omnimodæ historiæ libri duo... opera et studio Josephi Justi Scaligeri*, etc. (Leyde, 1606, in-fol.)

[1] Voir, sur tous les services rendus par Peiresc à Bachet de Méziriac, les nombreux détails donnés par Gassendi (p. 391).

[2] Vol. 717, fol. 178.

quoy je reduicts mes demandes[1], vous suppliant d'interceder pour moy en son endroict si ne le trouvez pas mauvais, car s'il fault attendre qu'il fasse un traitté ex professo, je crains qu'il ne tire plus long traict[2] que je ne voudrois, et possible luy fourniray je, s'il me communique ce qu'il a tiré des vieux m[anu]s[crit]s dont il est question, quelque chosette de plus que ce qui peut estre dans ses livres. Cet Itinerarium Benjamini de version nouvelle[3] ne pourra estre que trez bon. Monsieur de Leon m'a dict avoir tout plain de bons livres m[anu]s[crit]s. Il fut hier plus de deux heures dans ma petite estude, et me parla d'une chronique de Cypre qui meritoit bien d'estre veüe par personnes intelligentes et d'un psaultier en six langues bien ancien, qui ne debvoit pas avoir esté caché à Mr le Jay ne au P. Morin, à qui je ne sçaurois escripre d'aujourd'huy non plus qu'à tous cez aultres Messieurs qui me pardonneront, s'il leur plaist, pour ce coup. Si Burlamaqui[4] entreprend de vous faire avoir cez extraictz d'Angleterre, il en viendra à bout indubitablement. Je vous remercie trez humblement des belles pieces qu'il vous a pleu me communiquer et particulierement de ceste relation du Roy de Suede que je ne sçaurois assez plaindre. Vous n'aurez pour à ceste heure en revanche que les deux Arretz que vous me demandiez concernant le president Carriolis, dont la maison s'en va par terre[5]; la

[1] Cette lettre, datée du 20 décembre 1632, nous a été conservée dans le registre VI des Minutes de l'Inguimbertine (fol. 35). J'ai l'intention de la publier, avec la plupart des autres lettres de Peiresc à Saumaise, dans un des volumes qui suivront celui-ci.

[2] Littré et nos autres lexicographes n'ont pas recueilli cette expression figurée.

[3] C'est l'itinéraire de Benjamin de Tudèle : *Itinerarium D. Benjaminis cum versione et notis Constantini L'Empereur ab Oppyck* (Leyde, Elzevier, 1633, in-8°). Voir le *Manuel du libraire* (t. I, col. 7741); *les Elzevier* de M. Alph. Willems (p. 94); la *Notice historique* de Carmoly *sur Benjamin de Tudèle, suivie de l'examen géographique de ses voyages*, par J. Lelewel (Bruxelles, 1852, in-8°).

[4] Est-ce au même personnage que Peiresc adressa, de Paris, le 29 septembre 1616, une lettre qui figure dans le registre V des Minutes de l'Inguimbertine (fol. 332)?

[5] En même temps que les commissaires chargés de faire le procès du président l'avaient condamné à mort (29 octobre 1632), ils avaient ordonné que ses biens seraient confisqués au profit du roi et que sa maison serait rasée. Cette maison était située dans la petite rue Saint-Jean (*Les rues d'Aix*, par Roux-Alpheran, t. I, p. 244).

desmolition en avoit esté interrompüe durant quelques jours à cause des grandes pluyes, mais on a recommancé. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 20e decembre 1632.

Si vous ne communiquez pas la lettre que j'escrips à Mr Saulmaise, je pense qu'il ne sera que bon[1].

---

LXXXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 17 de ce mois nous a appris une infinité de belles curiositez qui ont bien augmenté les anciennes obligations que nous vous avions, dont je vous remercie trez humblement de tout mon coeur, et mesmes du soing que vous avez daigné prendre des livres que vous avez joints à ceux de Mr l'Huillier, lesquels j'attends Dieu aydant la sepmaine prochaine, par les mains mesmes de Mr de Rossy de Lyon qui doibt faire un voyage icy bas pour la prochaine feste des Roys. Mr Gassendy m'a r'envoyé le Laertius par ce qu'asseurement il en trouva un à vendre à Lyon, dont il se pourveut, de sorte que vous ne debvez pas avoir de regret de ce costé là; je le vous envoyeray par le despart des deputez de nos Estatz qui ont leur rendez vous icy aprez les festes. Et par mesme voye je tascheray de vous envoyer quelques pistolles pour l'achapt de ce que vous jugerez necessaire, et pour esviter les changes. J'ay de l'obligation à Mr Victray de l'offre de ses

[1] Vol. 717, fol. 181.

Evangiles en Arabe que j'accepterois bien plus volontiers si c'eust esté du reste de la bible, comme il me sembloit avoir ouy dire que l'Arabe y estoit séparé en volume à part des aultres langues, mais il fault dire que j'avois mal entendu, et possible que celluy qui me l'avoit mandé l'avoit ainsy jugé en voyant travailler les Evangiles. Pour l'edition de Gennes, je crois bien que ce n'est pas de la Bible toute entiere, mais, si je ne me trompe, le Possevin dict en avoir veu quelque volume[1]. Celluy pour qui je demandois ceste bible entend fort bien la langue Arabique, mais ce n'est pas homme qui puisse aller sesjourner en Constantinople chez Mr l'Ambassadeur[2]; celluy pour qui je voulois l'Alcoran est un aultre bien differend de celluy là, qui n'est pas non plus en estat de faire le voyage et sejour de Constantinople, dont je suis bien marry pour l'amour de Mr Victray et de son filz. Un gentilhomme de ceste ville que j'avois introduit chez Mr l'Ambassadeur a eu tant d'envie d'apprendre la langue Arabique qu'il s'en est allé exprez au mont Liban[3], d'où il nous a escript de pardeça du lieu de Hedin[4], où il dict avoir rencontré le sieur Evesque Amira fort celebre pour la grammaire qu'il a imprimée[5], lequel s'est charitablement offert de luy montrer ladicte langue Arabique; il nous mande aussy que le peuple de ce lieu là parle plus correctement le Syriaque qu'en aulcun aultre lieu du Levant. Je seray bien ayse que par le moyen du dict sieur Victray vous ayez ce Pentateuque Arabe d'Erpenius que j'attendray en bonne devotion pour luy faire passer la mer, conjoinctement avec les Evangiles que vous m'envoyez dans le ballot de Mr l'Huillier. Je viens d'apprendre

[1] *Ant. Possevini Mantuani Societatis Jesu Apparatus sacer ad Scriptores veteris et novi Testamenti*, etc. (Venise, 1606, 3 vol. in-fol.).

[2] Nous avons vu que cet ambassadeur était le comte de Marcheville.

[3] Fr. Galaup de Chasteuil. Voir plus haut (lettre XL).

[4] Cette localité est appelée *Hedem* par Galaup de Chasteuil dans une lettre du 6 octobre 1632, imprimée dans le livre d'Augeri : *Le Provençal solitaire au Mont Liban, ou la Vie de Mr François de Galaup, sieur de Chastueil*, etc. (Aix, 1658, in-12, p. 97). On trouvera plusieurs lettres du même personnage, datées du même lieu, dans un prochain fascicule des *Correspondants de Peiresc*.

[5] *Grammatica Syriaca, sive Chaldaica*, par Georges-Mich. Amira (Rome, 1596, in-4°).

l'arrivée à bon port d'un navire qui m'apporte ce Pentateuque Samaritain en lettre Arabique dont je vous parlois dernierement, et que je le pourray avoir pour le plus tard la sepmaine prochaine. Je voudrois bien qu'il vint à temps pour me pouvoir prevaloir du voyage de voz deputez en court. Pour les globes, si vous rencontriez fortune[1] de ceux de Mr d'Auxerre ou autre pareille qualité avec quelque bon advantage au prix, je n'y plaindrois pas l'argent, mais s'il les fault achepter au prix courant tout entier, il vaudra mieulx en prendre des mediocres, à cause que le transport sera de fort grande coustance de Paris icy. Pour les petits volumes des Respubliques d'Elzevir, ce n'est que pour un de mes amys et non pas pour moy; c'est pourquoy je ne m'estois pas soussié d'une rellieure si exacte; toutefois je laisse le tout à vostre discretion, n'estimant pas que 10 ou 12 quartz d'escus de plus ou de moins puissent estre considerables pour avoir cez choses là plus propres et plus commodes, mais surtout je vous supplie de me les faire avoir le plus tost qu'il vous sera possible et les mieux assortis sans espargner d'en charger ceux de nos amis qui vous iront demander quelque chose pour moy. Les bonnes festes où nous sommes ont empesché Mr Gassendy de nous envoyer des lettres à temps pour cet ordinaire à cause de la cessation du Palais durant icelles ; je n'ay pas mesmes peu luy faire tenir le dernier pacquet que j'ay eu pour luy par cest ordinaire. J'envoye à Mr de Thou un pacquet de Hierusalem avec le verbal et articles de noz Estatz et la harangue de Monseigneur le Mareschal de Victry, lequel m'ayant envoyé la Gazette qu'il venoit de recepvoir par l'ordinaire plus fraische de 8 jours que la nostre, je me suis dispensé de la retenir pour avoir moyen de la vous envoyer comme je faicts presentement, afin que vous la puissiez faire voir à vostre Gazetan pour le convaincre de la supercherie dont il use en nostre endroict puis qu'il est si asseuré à vous nier la verité. J'auray bien de l'obligation à Mr Rigault s'il prend la peine de m'envoyer quelque bonne collation de ce petit feuillet du Marcellus de medicamentis comme aussy à Mr Saul-

[1] Je ne crois pas que cette locution ait été recueillie par nos divers lexicographes.

maize s'il vous fournit ce qu'il peut sur la matiere de ponderibus et mensuris, sur laquelle, depuis la lettre que je luy escripvis la sepmaine passée, j'ay descouvert encore d'excellentes choses que je voudrois bien avoir peu adjouster à ma lettre, mais le depart de Mr de Leon m'a faict perdre aujourd'huy toute la matinée. Et on ne m'a guieres laissé de repos tout le reste du jour. C'est pourquoy je suis contraint de clorre attendu l'heure tarde, de crainte que mon paquet ne demeure, estant toujours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 27 décembre 1632.

Vous oubliastes dernierement de nous envoier la Gazette et relation du mois de novembre et vous prie de nous envoier les dictes relations doubles aussy bien que la Gazette[1].

---

LXXXIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

RUE DES POICTEVINS PREZ SAINT ANDRÉ DES ARTZ, CHEZ Mr DE THOU,

À PARIS.

(Avec un libvre.)

Ce mot à la haste sera pour accompagner le livre du Diogenes Laertius grec et latin de l'édition de Rome, dont Mr Billon[2] a voulu se charger de sa grace pour l'amour de vous. Les merveilles qu'il a rencontrées dans ces Anagrammes vous ont faict cognoistre de longue main jusques à quel point d'excellence il a reporté cette sorte d'ouvrages[3].

[1] Vol. 717, fol. 182.

[2] Sur le poète avocat Thomas de Billon, voir le tome I, p. 404.

[3] J'ai rappelé, dans une note de la page ci-dessus indiquée, les 500 anagrammes offertes en 1622, à Louis XIII, par Th. de Billon, et d'autres anagrammes composées pour Peiresc.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Et s'il avoit le bien d'estre cogneu familierement de vous, il vous feroit bien tost paroistre par sa modestie et par la douceur de sa conversation l'estime que merite sa vertu et le soing qu'il prend de servir ses amis. Et je m'asseure qu'il trouvera chez vous le bon accueil que vous y faictes aux gens de lettres et que vous serez bien ayse de le recevoir au nombre de ceux que vous y obligez, à quoy j'ay deu joindre mes supplications à celles qu'il vous en fera et à Monsieur vostre frere, estant son ancien serviteur comme je suis de toute mon affection,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 4e janvier 1633[1].

---

LXXXV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 24e avec le petit volume de la rellieure du Gascon et le petit pacquet à part, dans lequel j'ay en fin trouvé la Gazette de mesme datte que voz lettres que j'ay imputée à un remordz de conscience de vostre Gazettan, qui n'a pas voulu durant les bonnes festes persister dans le tort qu'il nous avoit faict auparavant; pourveu qu'il continüe dans ceste bonne disposition, tout le passé sera fort aysé à pardonner, et l'apparence qu'il y a en la verité et ingenuité de la relation y contenüe sur le subject de la bataille de Lutzen merite de leur en sçavoir le meilleur gré que faire se peut en une occasion de telle importance. Au reste la rellieure du Gascon m'a faict desrober du temps que j'avois destiné à aultre chose, pour l'employer à lire ce petit volume de Cunæus, que je n'avois pas

[1] Vol. 717, fol. 185.

encore leu [1], car l'aultre exemplaire que j'avois receu par Mr Gassendi n'avoit pas encor esté rellié. Et comme la commodité de la rellieure et de la lecture avoit commancé de m'y affriander, le plaisir que j'ay eu de voir les belles observations de cest autheur ne me l'a pas lasché de la main que je ne l'aye achevé de lisre; je serois bien ayse d'apprendre de vous s'il est encores vivant, de quel aage et en quel employ, car j'estime que cest homme mérite bien qu'on en face cas [2]. Quant aux aultres volumes des respubliques d'Elzevir, quand il y en manqueroit quelqu'un, ne laissez pas de m'envoyer le recueil que vous en pourrez faire, principalement si vous pouvez avoir ceux des Estatz qui subsistent aujourd'huy, sauf de remplacer les aultres par aprez quand on les pourra avoir. Et certes ceste rellieure du Gascon merite un peu plus de despense que le commun, principalement pour les livres qui sont les plus notables, et qui meritent le mieux d'estre leus de bout à aultre. Quant aux globes, la chose ne presse pas tant que s'il y a moyen en attendant un peu d'avoir ceux de Mr d'Auxerre à prix honneste, l'advantage et la commodité de l'occasion ne vaillent la peine de se faire attendre, aussy bien que pour l'Alcoran que j'ay destiné en mesme endroict. Et cependant noz deputez auront loisir d'arriver de par de là et de porter un peu danno? di costo. J'ay esté bien ayse que Mr Moreau aye receu tous ses livres, mais je n'ay pas encores peu voir le catalogue des historiens françois de Mr du Chesne [3]. Ce sera Dieu aydant pour le prochain ordinaire. Car nous avons esté embarassez tous ces jours cy à la disputte d'une Regence de nostre université qui estoit vaccante depuis quelque temps, laquelle nous sommes aprez de faire bailler par preferance à Mr Fabrot qui la merite bien mieux que ne

[1] *Petri Cunæi de Republica Hebræorum libri III. Editio novissima* (Leyde, Elzevier, 1672, in-24). L'édition précédente est de l'année 1617.

[2] Pierre Cunæus (Van der Kun), né à Flessingue en 1586, mourut à Leyde en 1638. Il fut nommé en 1612 professeur de langue latine à l'université de cette dernière ville. Voir, sur cet érudit, les *Lettres de Jean Chapelain*, t. II, p. 105. Chapelain l'appelle *Cunée*.

[3] *Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'histoire et la topographie de la France* (Paris, 1627, in-8°); seconde édition augmentée.

sçauroient faire tous ses competiteurs[1]. Je ne vous sçaurois point donner de nouvelles en revanche des vostres, car nous n'avons rien icy maintenant si ce n'est que Madame la Mareschale de Victry est dans une grande apprehension pour la personne de Mr le Marquis de Narmoustier son filz[2], travaillé depuis une douzaine de jours d'une fiebvre ardente fort dangereuse, à quoy Mr le Mareschal compatit grandement et non sans grande raison. Monsieur de la Fayette en est plus mort que vif. Je luy ay faict voz recommandations en absence de mon frere qui est à Rians, où je luy ay envoié vostre lettre. Mr de la Fayette m'a dict qu'il avoit receu de Mr vostre frere une lettre sur quelque affaire qu'il avoit à me recommander de vostre part, dont vous pouvez bien croyre que j'en auray tout le soing qu'il fault selon mes principaulx debvoirs, estant comme je suis de tout mon cœur à l'un et à l'aultre,

Monsieur,

vostre trez humble et obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 3 janvier 1633.

J'oubliois de vous dire qu'on attend de jour à aultre une gallere de Genes, laquelle apporte un Ambassadeur extraordinaire de ceste Re-

[1] Ch. Giraud (*Notice sur la vie de C.-A. Fabrot*, p. 53-54) dit : «M. de Saint-Marc, conseiller au parlement et professeur à l'école de droit, laissait vaquer, par sa mort, une chaire de droit canon. Fabrot désira l'obtenir en échange de la sienne qui était moins rétribuée. La chose paraissait juste; on voulut pourtant lui faire subir un concours, ce qui parut d'autant plus dur qu'il n'y avait point de règle à cet égard et que Fabrot avait la qualité d'*émérite* (1633). Fabrot se résigna à concourir, mais il se plaignit avec une vive énergie de l'injure capricieuse que l'on faisait à son mérite et à ses vingt-cinq ans de professorat.» Le biographe ajoute qu'un homme d'une telle valeur devait écarter tous les concurrents, et qu'en effet il fut nommé *curatorum Academiæ consensu conspirante*, ainsi qu'il le témoigne au bas de sa thèse.

[2] Peiresc, comme plusieurs de ses contemporains, écrit *Narmoustier* pour *Noirmoustier*. La maréchale de Vitri (Lucrèce-Marie Bouhier) avait épousé en premières noces Louis de la Trémoïlle, marquis de Noirmoustier, baron de Châteauneuf et de Samblançai, mort le 4 septembre 1613. Elle en avait eu deux fils, dont l'aîné, celui dont il est ici question, Louis de la Trémoïlle, deuxième du nom, duc de Noirmoustier, était né le 25 décembre 1612 et mourut le 12 octobre 1666.

publique di Casa Centurioni[1], qui s'en va vers le Roy, pour remercier Sa Majesté de son entremise à l'accommodement de Mr de Savoye.

On faict le proces au vicaire de Porrieres[2] pardevant Monseigneur l'Archevesque sur certains ombrages que l'on a euz de quelque supposition de sa part. Il dict pourtant qu'il aura deux centz tesmoins d'un mouvement de la lampe de l'Eglise fort extraordinaire. On sçaura bien tost ce qui est du fonds de ceste affaire. Des marchands venuz de Piedmont disent qu'à Pignerol on avoit faict faire serment aux soldats d'obeir au Roy, et de ne point recognoistre Mr de Toyras; si cela est, il y a bien à craindre que ses affaires n'aillent guieres bien et que son reffus d'aller à la cour ne luy serve d'accusation pour le rendre coulpable de quelque intelligence suspecte. Que s'il n'estoit veritablement coulpable, il seroit bien à plaindre[3].

Vous ne me dictes rien de ceste carthe imprimée à Amsterdam en Hebreu et en taille douce laquelle je vous supplie de me faire avoir le plus tost que vous pourrez. Car celluy à qui je l'ay promise me faict esperer une revanche bien importante de l'extraict de certaines tables astronomiques composées 300 ans y a, par un fort docte Rabin lors habitant à Tarascon[4]; sur la supputation on a veriffié le calcul des deux dernieres eclypses si juste qu'il n'y a pas eu un quart d'heure de difference, à ce que l'on m'a voulu asseurer.

Monsieur le Premier President m'a dict qu'il avoit receu une lettre de Mr vostre frere, dont il se tient fort honoré; je luy faicts part quel-

[1] Augustin Centurione. C'est le même diplomate qui figure dans ce passage d'une lettre de Lionne à Mazarin, écrite de Rome en 1642 (*Recueil Avenel*, t. VII, p. 198): «Le sr Centurion est arrivé à Rome, pour résider de la part de la République de Gênes, et pour proposer au pape de faire une ligue pour la défense de l'Italie... »

[2] Commune du département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Saint-Maximin.

[3] Voir une lettre de Richelieu à Toiras, du milieu de décembre 1632 (*Recueil Avenel*, t. IV, p. 414). Ne pas négliger une note du judicieux éditeur (p. 415) et deux autres notes bien importantes (p. 446-447).

[4] Voir, sur ce rabbin (Rabbi Emmanuel) et sur les tables astronomiques dont il est ici question, le fascicule IX des *Correspondants de Peiresc : Salomon Azubi, rabbin de Carpentras*, fascicule que j'ai publié avec la précieuse collaboration de M. Jules Dukas (Paris, 1885, p. 1 et suiv.).

quesfois des vostres auxquelles il prend fort grand plaisir, et bien souvent n'est pas moins curieux de voir les nouvelles des livres que celles du monde. Je viens d'envoyer sçavoir des nouvelles de la santé de Mr le Marquis de Narmoustier, laquelle est graces à Dieu en fort bon estat au prix de ce qu'elle avoit esté; on en a maintenant fort bonne esperance. Ce jeune seigneur se faisoit tant aymer à un chascun que vous ne sçauriez croire combien le desplaisir de son mal estoit universel. Il a achevé son 14e assez paisiblement. Dieu le veuille bien assister.

L'on a faict voir icy un livre de la patrie de St Ambroise que j'ay envoyé querir à Lyon, où c'est qu'un bon P. Theophile Jesuite faict bien de l'honneur à nostre ville d'Arles de luy faire produire un si grand personage que celluy la [1]. On m'a monstré le tiltre d'un livre de Pontificia Jurisdictione in-4° de Paris, chez Estienne Richer, sans aulcun nom d'autheur, dont la matiere semble bien estre des plus curieuses du temps; on sçaura bien un jour à peu prez qui est cest autheur qui ne s'est pas voulu nommer [2]. Sur quoy je vous souhaitte la bonne année avec la plus heureuse suitte d'aultant d'aultres qui peut estre souhaittée à des gentz de tant de merite comme vous estes dans vostre maison.

Je viens d'envoyer sçavoir des nouvelles de la santé de Mr le Marquis de Narmoustier, qui se porte beaucoup mieux qu'hier ayant süé toute la nuict et faict une grande crise en achevant son quattorziesme de sorte qu'il en pourra eschapper, Dieu aydant.

Ce mardy, 4e janvier au matin [3].

[1] Le P. Th. Raynaud et son livre ont été mentionnés un peu plus haut (lettre LXXXI).

[2] Cet auteur n'est pas indiqué dans les *Anonymes latins* du *Dictionnaire* d'Ant.-Alex. Barbier. Rappelons que peu d'années auparavant un livre sur le même sujet avait été publié par Roussel (Michel): *Historia pontificiæ jurisdictionis ex antiquo, medio et novo usu* (Paris, J. Richer, 1625, in-4°).

[3] Vol. 717, fol. 189.

LXXXVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

La desbauche de mes gentz tout le jour d'hier et un peu de fluxion que j'avois sur les yeux ne me permirent pas de pouvoir employer leur main non plus que la mienne à la despesche que je vous pensois faire, dont je vous supplie de me vouloir excuser et faire admettre mon excuse à cez aultres Messieurs. Je vous accuseray neantmoins la reception tant de vostre despesche du dernier de l'an passé, venüe par l'ordinaire, que du petit fagot de livres dont le sieur Prieur de Roumoules avoit accompagné la boitte, qui sont venuz fort bien conditionnez, ensemble un petit pacquet de Mr l'Huyllier qui y avoit esté joint à Lyon; mais parce qu'il n'y avoit point de lettre ny de roolle du contenu, je n'ay pas sceu bien recongnoistre tout ce qui y pouvoit estre appartenant à Mr Gassendy, car par une lettre que m'escripvit ledict sieur l'Huillier quelque temps y a, il ne me faisoit mention que de deux exemplaires du livre de Flud[1], et un exemplaire de l'Epistre de Skikardus[2], que j'ay trouvé, sous une simple enveloppe non cachetée addressée à moy. Et par disgrace je n'ay sceu retrouver la lettre que vous m'aviez escripte sur le subject desdicts livres que j'ay envoiée si je ne me trompe à mon frere. Mais j'ay envoié à Mr Gassendy, avec son Skikardus et son exemplaire du Flud, un roolle des livres contenuz

[1] Robert Fludd, médecin anglais, né à Milgate (comté de Kent) en 1574, mourut à Londres le 8 septembre 1637. Voir sur ce philosophe, dont le nom figure dans tous les recueils biographiques, la *Vie de Pierre Gassendi*, par Bougerel (p. 35-37, 72-81, 115-116). On sait que Gassendi écrivit contre sa philosophie: *Exercitatio in Fluddanam philosophiam* (Paris, 1690, in-12). Le livre de Fludd mentionné par Peiresc serait-il *Clavis philosophiæ et alchymiæ Fluddanæ* qui parut à Francfort en 1633 et où Fludd répondit aux critiques de Gassendi et du P. Mersenne?

[2] Nous avons déjà vu que cette épître, écrite au sujet du *Mercurius in sole visus* de Gassendi, avait paru à Tubingue en 1632.

audict ballot, affin qu'il y choisisse ce qu'il y recognoistra estre à luy, que je ne manqueray point de luy faire tenir incontinant. Cependant je vous remercie trez humblement, non seulement des livres qu'il vous a pleu me faire achepter, mais aussy du soing que vous avez pris de me renvoyer ce registre de la chancellerie Romaine, avec ce cahier des traittez du Venaissin, qui n'avoient point tant de haste de revenir, s'ils eussent peu servir à quelque aultre, comme aussy du Theophile de Mr Fabrot, qui vous en est bien obligé de son chef quant et moy, et qui va mettre la main au supplement dont je vous avois parlé, afin de ne perdre plus de temps en l'edition, s'il est possible. On luy a donné icy la seconde Regence Royalle de nostre université avec de grandz éloges de tous Messieurs du bureau qui y avoient voix deliberative, et particulierement de Mr nostre Premier President qui prit grand plaisir de voir que ce pauvre chetif païs icy ne feusse pas tout à faict despourveu de gens de lettres, et capables de comparoistre en bon lieu, car certainement Mr Fabrot fit des merveilles et un aultre nommé Saurin du lieu de Digne[1], bien qu'inferieur de beaucoup à Mr Fabrot, ne laissa pas de donner trez bonne satisfaction à toute la compagnie, et de faict il fut subrogé en la place que souloit tenir Mr Fabrot. Je ne trouvay avec vostre despesche derniere que les Estatz du Languedoc, les lettres de mon frere, celle du filz de Mr le Prince et les aultres advis qu'il vous pleut m'escripre, dont je vous rends mille trez humbles graces. Je n'y trouvay, dis-je, si ce n'est que la relation du mois de decembre de vostre Gazetan, sans la gazette courant que d'aultres neantmoinz ont receüe par le mesme courrier, entre aultres Mr le Mareschal, Mr le Premier President et encore ung aultre de ma cognoissance auquel troisiesme seulement je pourrois trouver à redire, car pour les deux premiers ils sont hors du pair, et ne seroit pas rai-

[1] C'était Antoine Saurin, mort en 1668; il fut le père et le grand-père de deux jurisconsultes renommés : Joseph-Ignace Saurin, premier président du sénat de Nice ; et Pierre Saurin, avocat au parlement d'Aix. Voir, sur ces divers personnages, *L'ancien barreau du parlement de Provence, ou Extraits d'une correspondance inédite échangée, pendant la peste de 1720, entre François Decormis et Pierre Saurin*, par Charles de Ribbe (Aix, 1862, in-8°, p. 21 et suiv.).

sonnable que je pretendisse le mesme privilege qu'eulx en cela, aymant beaucoup mieux n'avoir la gazette que plus vieille de 8 ou 15 jours, quand besoing seroit, plus tost que si cela debvoit fournir pretention à ce venerable gazetan de se faire communiquer des pieces auparavant qu'elles puissent meriter d'estre publiées, principalement de chez vous, où toutes choses de ceste nature doibvent estre tenües quasi comme sacrées, estant beaucoup plus à propos que certains advis se sçachent un peu tard que de les publier trop tost comme il est arrivé de ce faict de Porrieres, où il se trouve quelque imposture meslée que l'on est aprez de chastier et dont le chastiment eust esté meillieur à dire, s'il y escheoit, que ce qu'ilz en ont voulu divulguer. On m'a donné quelque esperance d'un Alcoran de l'édition latine d'Allemagne, dont j'espere d'estre bien tost esclaircy et qu'il ne sera pas de besoing d'incommoder Mr Aubery du sien. C'est pourquoy je vous supplie de ne me le point envoyer sans nouvel ordre, si ce n'est que l'ayez desja faict, auquel cas nous trouverons quelque moyen de le vous renvoyer comme je vous renvoyay, ces jours passez, le Diogenes Laertius par le sieur Billon. Quant à l'Eusebe de Scaliger, c'est Mr Gassendy qui m'en a faict l'instance pour le sieur de Meziriac, mais puis que la piece est devenüe si rare, il fauldra faire comme l'on pourra. J'en ay aultresfois donné trois ou quatre exemplaires à de mes amis qui sont tous mortz. Il fauldra que j'escripve pour voir s'il s'en pourra recouvrer quelqu'un, car il est vray que quand je vois quelque homme de lettres qui n'est pas du commun et qui travaille pour ayder le public sur quelque matiere qui le merite, je ne sçaurois eviter de luy prester de bon cœur mes livres imprimez, puis que je n'y espargne pas les m[anu]s[crit[s qui sont un peu plus difficiles à recouvrer que les imprimez. Je vous remercie encore trez humblement du soing que vous avez eu non seulement de faire tenir ma lettre à Mr Saulmaise, mais de vous rendre intercesseur pour sa responce; je n'avois pas creu que sa curiosité peusse descendre jusques à cez Pentateuques Samaritains et aultres livres en langues orientales dont vous me dictes luy avoir envoyé le catalogue. J'ay enfin receu ce nouveau Pentateuque Samaritain, dont



IMPRIMERIE NATIONALE.

l'escripture est la plus part en caractere Arabique, excepté les commancements des chapitres et principaulx versetz qui sont en caractere Samaritain, dont le langage ne semble que pur Hebraïque en beaucoup de lieux, mais il y a beaucoup de diverses leçons au texte pour ce peu que nous en avons veu, et plusieurs choses qui ne sont point dans le texte Hebraïque des Juifs, de sorte qu'il pourroit bien meriter la peine de le conferer comme les aultres, parce qu'il est fort entier et complet et ne semble point estre trop moderne, bien qu'il ne soit escript qu'en papier de Damas. L'aultre volume est imperfect au commancement, à la fin et en deux ou trois endroicts du mitan. Et, à ce que nous en avons peu comprendre, il est divisé en deux parties qui contiennent divers discours ou traictez tant de devotion et de quelque traditifve, non seulement des usaiges des Samaritains, mais aussy de quelque chose d'externe, car nous y avons rencontré une genealogie de Mahomet, dont je veux conferer la suitte à ce qu'en ont escript les aultres, ayant pour cet effect envoyé requerir à Beaugentier le Tarich de Skikardus, qui y estoit demeuré depuis que vous me l'envoyastes, de sorte que je suis descheu pour ce coup cy de l'esperance que j'avois conceüe de quelques fragments des livres de Josué des Samaritains, mais puis que M^r Saulmaise se trouve sur les lieux et que la grande bible de M^r le Jay est tant advancée, il faudroit bien tenter de faire venir de Hollande l'exemplaire qu'avoit feu M^r de la Scala des dicts livres de Josué continuez, ce disoit-il, jusques au temps d'Adrian, pour en joindre ce qu'il seroit trouvé à propos par forme d'Appendice à l'édition de la dicte bible. J'ay eu par cest ordinaire dernier une lettre de M^r le Jay en responce de celle que vous luy aviez faict rendre de ma part, estant bien marry de ne luy pouvoir escripre pour le present, espérant que je ne tarderay pas, non plus que de respondre par mesme moyen au bon P. Morin (car pour le sieur Vitray, il ne m'a point faict de responce). Vous pourrez cependant asseurer M^r le Jay, si vous le voyez, que je tascheray de le servir selon qu'il desire, et jusques où se pourra estendre mon petit credit. Je seray bien ayse que vous recouvriez bien tost M^r de Thou. Et le serois beaucoup davantage si je

pouvois rencontrer quelque digne moyen de le bien servir, ayant un peu de regret que mes lettres soient arrivées trop tard pour luy estre envoyées avant son depart du païs de Bourgongne; mais l'inconveniant n'en sera pas bien grand. S'il se trouve là quelques exemplaires de la Republique Hebræorum Cunei, vous me ferez plaisir de m'en envoyer deux ou trois, pour en faire part à quelqu'un de mes amis. Nous n'avons pas icy maintenant d'aultres nouvelles, si ce n'est que Mr le Marquis de Narmoustier est hors de fiebvre, ce qui a redonné la vie au bon Mr de la Fayette et, au contraire, Mr nostre Archevesque[1] est party à ce matin en diligence pour Avignon sur l'advis qu'il a eu de la mort soudayne de Mr le president de Bouttereux, son oncle, lequel il attendoit icy pour faire les Roys, où il seroit possible venu laisser les os, sans que Mr le Duc de Villars l'arresta en Avignon, et luy fit si bonne chere qu'il s'en mist au lict, dont il n'est point relevé. Et dict on qu'il n'avoit pas encor sceu la mort de Mr le president St Aubin que l'on luy avoit cachée avec grand artifice, sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 10 janvier 1633.

J'ay faict chercher parmy tous les peintres de cette ville le sieur de Pesch, à qui Mr de Bié escripvoit, sans en avoir peu apprendre nouvelles quelconques, si ce n'est qu'il y avoit eu en ceste ville un Mr du Pesche qui se mesloit de peindre lequel est maintenant à Grenoble où je luy feray tenir la lettre du dict sieur de Bié, si je puis avoir des nouvelles asseurées que ce soit celluy là, de quoy je doubte, parce qu'on dict qu'il y a bien trois ans qu'il est hors d'icy. Et tascheray aussy de voir de sa besongne, s'il en a laissé en ceste ville. Et au cas que je re-

[1] Louis de Bretel, nommé en 1630, sacré le 11 janvier 1632, siégea jusqu'au 26 mars 1645. Voir *Gallia Christiana*, t. I, col. 337-338. En cette dernière colonne, on trouve un court et vif éloge de Peiresc.

congnoisse qu'il puisse faire ce qu'il fault, je seray bien ayse de l'employer à ce que desire Mr de Bié, à qui je vous supplie de le faire sçavoir, avec mes excuses du retardement de ma responce qui ne provient pas d'aulcun deffault de bonne volonté, car je seray tousjours trez ayse de le servir quand je le pourray. J'ay recouvré certaines relations tant de nostre cour que de celle de l'Empereur d'environ 60 ou 80 ans par un Michel Suriano, ambassadeur de Venise[1], et quelques aultres que je vous envoieray demain Dieu aydant par la commodité de Mr de Thorenc, pour voir si vous y trouveriez rien qui valusse la peine d'estre veu, ne les ayant peu voyr moy mesme à cause d'un peu de fluxion que j'ay eüe sur les yeux et d'une infinité d'embaras dont j'ay esté accablé cez deux ou trois jours icy[2].

---

LXXXVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

A PARIS.

Monsieur,

Je vous escripvis hier par nostre ordinaire en responce de voz dernieres et m'engageay de parolle de vous envoier deux cayers de relations d'Ambassadeurs de Venize, pour lesquelles accompagner je vous faicts maintenant ceste lettre que vous recevrez de la main de Mr de Thorenc qui s'en va en poste à la cour deputé de noz Estatz, par qui je vous envoyay l'année passée, de Boysgency, un aultre bien plus gros pacquet venu de Rome de la part de Mr vostre frere dom Xtofle (*sic*) du Puy. C'est un fort brave gentilhomme et qui n'a guieres de semblables dans ceste Province. Et comme il nous faict l'honneur de nous aymer plus que nous ne vallons, en nous faisant sçavoir le dessein de son voyage, il nous fit

[1] Voir, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens, sur les affaires de France, au XVIe siècle*, receuillies et traduites par M. N. Tommaseo (t. I, 1838), les *Commentaires sur le royaume de France*, par Michel Suriano, ambassadeur en 1561.

[2] Vol. 717, fol. 189.

semondre de le charger de quelque chose pour vous; en suitte de quoy je faisois estat de vous envoyer le nouveau Pentateuque Samaritain, ensemble l'aultre volume que j'avois receu conjointement avec celluy là, mais un bon P. Chartreux que nous avons en ceste ville pour Prieur de la nouvelle Chartreuse qu'on y a commancé d'establir, nommé le P. Denis de Sailly, qui a grande cognoissance de cez langues orientalles, ayant tesmoigné desirer de voir un peu ce Pentateuque, je n'ay pas honnestement peu l'en esconduire, estimant que le P. Morin ne trouvera pas mauvais ce retardement qui ne sera pas pour beaucoup de jours à mon advis. Cependant, pour ne laisser aller à vuide Mr de Thorenc, à faulte de chose plus digne, j'ay creu vous debvoir envoyer les susdictes relations venitiennes, pour, en cas que vous en ayez de semblables dans la bibliothèque de Mr de Thou, essayer s'il y auroit moyen de faire suppleer ce qui manque à la fin de celle de l'an 1570 du clarissime Jean Correro[1], que j'eusse pris plaisir de voir entiere, à cause des discours familiers qu'il y rapporte de la Royne Catherine de Medicis, mais les aultres deux du clarissime Michel Soriano, tant de la cour de France, au commancement du regne du roy Charles IXe, que de celle de Ferdinand Roy des Romains en l'année 1557 meritent bien, ce semble, de n'estre pas negligées, et si par hazard elles ne vous estoient passées par les mains, je crois bien que vous ne serez pas marry d'y jetter un coup d'œil, principalement à celle de la France, où il y a certaines petites particularitez que je n'ay pas rencontrées ailleurs, et si bien il y a quelques faultes du coppiste, elles ne sont pas difficiles à corriger, et puis que Quentin est tant affamé de besongne, je seray bien ayse que vous les luy fassiez transcripre pour mon compte, afin que j'en puisse retenir une coppie en renvoyant les originaulx à celluy qui me les a voulu prester, n'ayant pas maintenant icy de coppiste guieres propre à ceste besongne. Et ayant creu que vous ne seriez peut estre pas marry de voir ces pieces, si vous ne les aviez desja, et possible que

[1] Voir, dans le tome II du *Recueil* publié par Tommaseo et cité en une note de la lettre précédente, la relation de Jean Correro, ambassadeur en France en 1569.1570, etc.

Mr de Lomenie les voudroit pareillement faire transcripre et que quand mesmes elles seroient inutiles et à vous et à luy, que vous excuseriez tousjours la liberté que j'ay prinse de les vous envoyer pour fournir de la besongne au pauvre Quentin à faulte d'aultre meilleure. Je viens de recepvoir de la part de Mr Gassendy une lettre pour Mr Lhuillier qui estoit arrivée trop tard pour la commodité de l'ordinaire, laquelle il pourra recepvoir plus tost par ceste voye cy que s'il falloit attendre l'ordinaire de la sepmaine prochaine. La santé de Mr le Marquis de Narmoustier va tousjours de bien en mieux graces à Dieu et par consequent les contentementz de Mr de la Fayette et de Madame de la Fayette, laquelle a pris la peine de nous venir voir aujourd'huy ceans, ce qui n'a pas esté sans parler de vous et de voz honnestetez si celebres par tout le royaulme. On me met en grande esperance de quelques livres m[anu]s[crit]s tous puceaux[1], où vous croyez bien que vostre bonne part vous sera reservée, mais je n'ose pas m'en vanter que je ne les tienne, vous suppliant de me continuer l'honneur de voz bonnes graces comme,

Monsieur, à

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 11 janvier 1633.

Je vous prie de m'envoyer un exemplaire de ce petit livre de Mr Grotius de la Religion chrestienne qu'il traduisit pour l'amour de Mr Bignon du Flamand qu'il avoit addressé à ses enfans[2]. Ensemble ceste petite

[1] Inédits. Rappelons que nous avons déjà trouvé (t. I, p. 717) le mot *pucelage*, et que les deux mots ne choquaient alors personne.

[2] *De veritate religionis Christianæ liber.* Le texte flamand avait paru en 1622 (in-4°). Voir, sur les éditions et traductions de ce traité, le *Manuel du libraire* (t. II, col. 1765). L'auteur de l'article *Grotius* dans la *Nouvelle biographie générale*, M. Ernest Grégoire, n'est pas d'accord avec Peiresc en ce qui regarde les destinataires de l'opuscule, qui, selon lui, aurait été adressé «aux matelots hollandais pour les instruire de la manière dont ils pourraient convertir au christianisme les peuples qu'ils rencontreraient pendant leurs voyages».

Confessio theologica extraite de st Augustin d'Elzevir[1]. Ayant trouvé Mr de Thorenc de bonne volonté, je l'ay chargé non seulement des cahiers des relations venitiennes, mais aussy d'une vingtaine de pistolles que je vous prie de remettre dans la bourse que vous avez destinée aux fournitures journalieres qu'il vous fault faire pour l'amour de moy, en attendant que je vous puisse envoyer quelque chose de plus sans passer par les mains de cez marchandz, les globes n'ayant pas encor tant de haste qu'on ne puisse attendre quelque temps pour voir s'il se trouveroit quelque bon advantage tel que celluy qu'on faisoit esperer en attendant l'Inventaire de Mr d'Auxerre[2].

---

LXXXVIII

## A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

A PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 6e de ce mois par nostre dernier ordinaire, ensemble le petit volume de la relieure du relieur de Cramoisy, que j'ay trouvé assez proprement faict pour le pouvoir manier commodement et pour s'en contenter, et si je l'eusse veu assez à temps, je ne l'eusse guieres moins estimé que celluy du Gascon, la tranche madrée ou jaspée ayant quelque advantage sur la simple tranche rouge à mon gré, et si le Gascon pouvoit sans s'incommoder changer la tranche rouge en une tranche jaspée, je l'aymerois beaucoup mieux, mais si cela debvoit de beaucoup encherir la marchandise il vaudroit mieux le laisser. Je pense pourtant que ce soit chose assez ordinaire de par de là pour le present, car aultrefois c'estoit chose fort rare et difficile à faire faire. Pour l'Eusebe, puis qu'il se trouve entre les mains de Camusat[3], c'est la verité qu'il est bien cher à 45 livres en blanc,

[1] Aucun ouvrage portant ce titre ou même un titre approchant n'est mentionné dans le *Recueil* de M. A. Willems.

[2] Vol. 717, fol. 191.

[3] Jean Camusat, qui allait être nommé, l'année suivante, imprimeur-libraire de

mais encore aymerois-je mieux avoir perdu 45# que l'exemplaire que j'ay apostillé de ma main, que l'on me vouloit faire envoyer à cent lieües d'icy, et je prendz si grand plaisir d'avoir la communication quand j'en ay affaire de quelques livres de mes amis, qu'il me semble d'estre obligé de les mezurer à mon aulne et à les traicter comme je prends plaisir d'estre traitté. C'est pour quoy, s'il ne se peut mieux faire, il faudra se rançonner à la moins mauvaise condition que faire se pourra; seulement voudrois je avoir tant soit peu de loisir pour avoir response d'un lieu où j'ay escript, où j'en avois donné un exemplaire à un de mes amis qui est decedé, lequel je pense recouvrer, s'il est encor en nature[1], aussy facilement comme je l'avois donné; mais de peur de perdre le certain pour l'incertain, il faudroit, s'il vous plaist, vous saisir de cest exemplaire dez à present de peur de ne le plus trouver quand nous en aurions à faire, à la charge de le pouvoir rendre dans le temps et terme d'un mois, ou tel aultre que vous y establirez en perdant plustost quelque teston pour la peine du desdit, si Camusat ne veut passer ce pacte là gratuitement. Je ne trouve point estrange que le sieur Vitray soit si mauvois garend de sa parolle, pour ce Pentateuque d'Erpenius, et pour ceste histoire de Joseph, puis qu'il a si mal observé celle qu'il avoit donnée pour l'edition de Mr Fabrot, tellement que je pense qu'il sera fort à propos de ne se point attendre à cela, s'il s'en peut recouvrer d'ailleurs. Quant à vostre Gazetan, nous avons eu avec vostre despesche celles qu'il n'a dattées que du premier de janvier bien qu'il en fusse venu des exemplaires en ceste ville dez la sepmaine passée, par l'ordinaire party de Paris le jour precedent dernier de decembre, et par le present ordinaire Mr le Mareschal en a receu une dattée du sabmedy 8e de ce mois, bien que l'ordinaire soit party du jour precedent qui n'estoit que le septiesme, où il m'a faict voir la retractation de la fausse nouvelle de la mort de Valestein, de sorte que si meshuy vostre Gazetan persiste à nier l'edition anticipée

l'Académie française (avril 1634). Voir l'éloge que lui donne Pellisson (*Histoire de l'Académie française*, édition Livet, t. I, p. 18).

[1] S'il existe encore. La locution *être en nature* n'a pas été indiquée dans le *Dictionnaire* de Littré.

de ses gazettes auparavant le despart du courrier de Lyon, je ne pense pas qu'il puisse maintenir creance parmy les gens d'honneur quelque changement qu'il aye affecté en la posteriorité de la datte d'icelles, de laquelle il luy sera permis de payer envers le commun si bon luy semble, mais pour ceux qui ont des yeux, qu'il cherche s'il veut d'aultres excuses. Pour la personne que vous me recommandez, vous pouvez bien vous asseurer que non seulement je luy feray sçavoir ce qu'il vous a pleu m'en escripre, mais qu'il ne tiendra point à moy que je ne la serve en tout ce qu'il me pourra estre loysible, vous estant obligé et à Mr vostre frere comme aux meilleurs amis que j'aye au monde, mais ce personnage estoit neantmoins entré en quelque ombrage contre moy, s'estant imaginé que sa partie eusse de grandes habitudes avec mon frere de Valavez et avec moy mesmes, en quoy il avoit eu de fort mauvais advis, car au contraire ils estoient demeurez dans quelque degoust de ce que ayant moy rapporté un procez de son frere aisné en l'an 625[1] ilz n'en avoient pas obtenu tout ce qu'ilz s'estoient promis par l'arrest, duquel neantmoins Mr le procureur general Fiobet, qui y avoit le mesme interest que luy, n'avoit pas laissé de se tenir pour content et d'advoüer que nous luy avions faict bonne justice, dont neantmoins cez aultres Messieurs n'avoient cessé de se plaindre toutes les fois que l'occasion s'en estoit presentée jusques à maintenant, de quoy j'ay creu vous debvoir advertir confidemment vous estant ce que je vous suis, parce que celluy pour qui vous m'escrivez s'estoit laissé entendre de me vouloir recuser, à quoy je luy fis dire que trez volontiers je luy presterois le collet, pour faciliter le succez du jugement de sa recusation à son contentement, afin de luy oster toute sorte d'ombrage et de regret, et si sa recusation ne pouvoit recevoir assez de fondement, je verrois de m'absenter pour guerir tout à faict son esprit. Je suis encor attendant de voir la resolution qu'il en aura prinse, mais bien plus impatiemment quelque digne moyen de vous servir en meilleure occasion, en recognoissance de tant de bons offices

[1] Peiresc, comme on le faisait souvent autrefois, supprime le chiffre mille et écrit 625 pour 1625.



IMPRIMERIE NATIONALE.

dont vous ne cessez de me combler à toutes heures, dont je vous remercie de tout mon cœur et surtout de la bonne nouvelle du retour de Mr de Thou, à qui je vous supplie d'agreer que je fasse la bien venüe par ce mot d'exploict en vostre personne, de peur de luy fournir aulcun subject d'interruption de ses complimentz et meilleures occupations, sçachant bien qu'il vous a faict une assez ample procuration pour cela et pour beaucoup davantage; la bonne odeur qu'il a laissée en Bourgongne de la sincerité de ses intentions et de la grandeur de son genie a esté escripte en ces quartiers icy de beaucoup de divers endroictz, au grand contentement tant de Mr le Mareschal et de Mr le Premier President, que de tous les bons serviteurs qu'il s'est acquis icy, avec un grand applaudissement universel sur la voix publique qui s'en est espandüe qui a esté generalement suyvie de vœux communs, à ce qu'il plaise à Dieu de benir et faire prosperer ses actions et loüables desseins, de quoy je n'ay pas voulu manquer de me conjouyr comme je faictz de toute mon affection avec vous, Monsieur, et avec tous ceux qui l'ayment d'aussy bon coeur comme vous, estant bien marry de n'avoir pas de quoy respondre à la bonne relation qu'il a voulu vous faire de nous, et qu'il n'aye peu rien trouver ceans qui fusse bien digne de luy si ce n'est qu'il n'aye pas voulu desdaigner la bonne volonté de ses serviteurs à l'exemple de la bonté divine, puis que nous n'avions point de meilleure monnoye à debiter en son endroict, pour l'acquittement de tant de debtes contractées de si longue main et à tant de justes tiltres, mais s'il luy plaisoit de nous faire cognoistre qu'il y eusse veu quelque chose de son goust, ce me seroit une consolation nompareille d'en avoir notice pour luy envoier, comme je ferois de tout mon coeur, tout ce que je pourrois apprendre qu'il luy feust duisable, à quoy vous pourriez bien vous rendre mon entremetteur, si vous vouliez, pour extorquer de luy soubz main[1] la declaration de ses intentions. C'est de

[1] Littré ne cite, au sujet de cette expression figurée, que des ouvrages postérieurs à la présente lettre. Ceux de ces ouvrages dont les dates s'en rapprochent le plus sont les *Considérations politiques sur les coups d'État*, de Gabriel Naudé (1639), et le *Soliman* de Mairet, lequel est aussi de 1639.

quoy je vous supplie le plus instamment que je puis ensemble Mr vostre frère, d'aussy bon coeur que je vous requiers à tous deux la continuation de voz bonnes graces. J'avois oublié de vous dire cy devant que si dans ces inventaires, ou par aultres occurrences, vous rencontriez à achepter cette compilation des canons de l'édition de Mayence de l'an 525 fol° soubs le tiltre de Corpus Canonum[1], vous me feriez plaisir de me la faire achepter, ensemble l'edition de Paris de l'an 609 in 8° soubs le tiltre de Codex Canonum, Vetus, Ecclesiæ Romanæ[2], où sont le Ferrandus et le Cresconius. Je vous ay envoyé vingt pistolles par le sieur de Thorenc, qui partit en poste jeudy passé, pour avoir de quoy prendre cez petits livres qu'il vous pourroit faire de besoing, et vous prie de faire prendre encores cez Epistres du mesme Ferrandus de l'édition de Rome, encore qu'elles soient un peu cheres, parce que nous avons icy un honneste homme qui faict quelque chose de gentil à l'honneur de ce st personnage, lequel il fault ayder. Il me souvient d'avoir veu sur les catalogues des foires de Francfort depuis quelques années un livre d'Hervartius[3] soubz le tiltre, comme je pense, Theatrum hieroglyphicum, in fol°[4], dans lequel debvoient entrer grand nombre de figures en taille douce qu'on disoit estre d'assez grand prix, dont je ne sceuz avoir pour lors aulcun exemplaire, et quelque année aprez j'eus un exemplaire d'un livre qui portoit le mesme tiltre, mais il n'y avoit aulcun discours et n'estoit qu'un recueil de planches en

[1] *Canones Apostolorum; veterum conciliorum constitutiones; decreta Pontificum antiquiora*, etc., *impressum Moguntiæ in ædibus Johan. Schœffer, anno* M.D.XXV, *mense aprili*, in-fol. C'est la première édition d'une collection qui devait être cent fois réimprimée.

[2] L'auteur du *Manuel du libraire* ne mentionne pas cette édition et se contente d'indiquer les trois éditions parisiennes de 1561, 1618 ou 1620, et 1661.

[3] Jean-Georges Herwart de Hohembourg, conseiller et chancelier du duc de Bavière, naquit à Augsbourg vers 1550 et mourut dans cette ville, non *vers 1625*, comme on lit dans la *Biographie universelle*, mais le 15 janvier 1620. Voir une notice très exacte et très détaillée sur Herwart dans la *Bibliotheca Augustana* de Veith (t. X, p. 134-157).

[4] *Thesaurus Hieroglyphicorum e Museo Joannis Georgii Herwart ab Hohenburg* (Vienne, in-fol., sans indication de lieu ni d'année). Quelques bibliographes attribuent la date de 1610 à ce recueil de 26 planches qu'aucun texte n'accompagne.

taille douce assemblées par un bout pour un livre en forme bislongue en nombre de 25 ou 30 feuilles ouvertes seulement, dans lesquelles sont representez tous les obelisques de Rome avec la table Bembina du Pignorius[1] et plusieurs aultres figures hierogliphiques gravées en des planches de cuivre cottées de divers nombres chascune à part comme relatifz à quelque discours, que l'autheur avoit faict et preparé sur chascune des dictes figures. Or je voudrois bien sçavoir si cez discours ont esté imprimez ou non, et s'il s'en est veu aulcun exemplaire ou non dans Paris; j'ay bien eu un livre in 4° du même autheur où il y a diverses questions de cronologie et aultres examinées à sa mode, mais pour ces hierogliphiques il n'y en a qu'un seul sur la table Bembine que j'ay trouvé si extravagant que j'en euz grande pitié, et si les aultres debvoient estre de mesme, je n'aurois guieres d'envie de les voir. Je vous supplie de m'excuser de ceste peine et l'imputer à la continuation de voz offres qui tenteroient la pudicité de la plus modeste et reservée creature du monde, et qui me rendent si importun en vostre endroict, pour ne dire impudent et indiscret, dont je vous demande pardon trez humblement et non sans beaucoup de honte de faire si mal ce qu'il faudroit pour le meriter. Depuis avoir escript, l'homme que vous m'aviez recommandé m'est venu voir et m'a apporté à ce soir deux lettres clauses que j'ay trouvées estre l'une de Mr l'Archevesque de Thoulouze et l'aultre de Mr le Prieur de Roumoules : je n'ay pas manqué de luy dire incontinant la recommandation que vous m'aviez faicte en sa faveur, et combien elle estoit puissante pour moy. Il m'a respondu qu'il avoit une lettre vostre addressée à moy, laquelle il avoit faict scrupule de me rendre, parce qu'on la luy avoit envoyée ouverte, et qu'il avoit trouvé qu'elle n'estoit faicte que pour luy, tant il est modeste; je luy ay faict en propre personne les mesmes offres dont je vous ay parlé cy dessus, pour m'abstenir du jugement de son proces, ce qu'il n'a pas tesmoigné desirer; le temps nous fera voir à quoy il vouldra insister, et je tascheray pour l'amour de vous de contribuer

[1] Sur l'antiquaire Pignoria, voir t. I, p. 3-4.

tout ce que je pourray pour le contenter, en la meilleure façon qu'il me sera possible et loisible, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 16 janvier 1633 [1].

---

LXXXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receuz par le dernier ordinaire vostre despesche du 14e janvier avec une lettre de Mr de Thou, à qui je ne manqueray pas de respondre par ceste mesme voye : et vouldrois bien avoir aultant de moyen de le servir que j'en ay de bonne volonté et d'obligation, ensemble Mr du Puy vostre frere et vous, qui ne vous lassez jamais non plus les uns que les aultres de nous combler de toutes sortes de faveurs, tant en la personne de nos amis qu'en la nostre propre, dont nous sommes destinez à vous demeurer entierement redevables tout le temps de nostre vie, puis que nous ne sçaurions nous acquitter de la moindre portion de noz debvoirs que nous ne nous trouvions incontinant engagez en d'aultres nouvelles debtes qui ont tousjours de l'advantage sur les anciennes, à mezure que nous nous trouvons tousjours plus reculez des occasions de revanche. Mais puis que nostre impuissance ne vous est pas moins cognüe que nostre esloignement, nous nous asseurons que vous ne vous contenterez pas moins volontiers à l'advenir de nostre bonne volonté que vous avez faict par cy devant, en attendant si nous serions jamais assez heureux pour y pouvoir joindre quelques effectz de nostre fidele service aussy bien que noz voeux et que noz trez humbles remerciementz de tous vos bienfaictz et charitables offices. J'ay esté bien ayse d'apprendre les nouvelles qu'il vous a pleu me

[1] Vol. 717, fol. 192.

donner en la personne de Mr Cunœus. La jalousie des prerogatives de la patrie peut fournir quelque sorte d'excuse tant à Mr Heinsius qu'à luy des premiers mouvementz auxquels ilz se sont laissez emporter contre Mr de Saulmaize, tandis qu'il estoit encore si loing d'eulx ; mais à ce peu qui se peut recognoistre dans leurs escriptz de l'ingenuité de leur naturel, j'estime que la presence d'un tel personnage les aura incontinant vaincus et qu'ilz seront, je m'asseure, du nombre de ceux qui auront receu et qui recevront à plus grand honneur, que sa nouvelle demeure en leur païs luy acquiert le droict comme d'une seconde patrie de ce grant homme et de sa prodigieuse litterature, et qu'ilz s'estimeront tant plus obligez à le servir et à contribuer tout ce qui pourra dependre d'eulx à ses plus loüables estudes et exercices[1]. Je me doubtois bien que la nouvelle de l'extremité où s'estoit trouvé reduict Mr le Marquis de Narmoustier seroit capable de vous toucher bien avant, tant pour son merite particulier que pour les intherestz de Mr de la Fayette qui y estoient meslez. C'est pourquoy je me rendis curieux de vous tenir adverty de ce peu de bonne esperance qu'on avoit au soulagement de son mal. Il y a longtemps qu'il a congedié tous ses medecins et qu'il est tout à faict quitte des restes de l'empiresme de la fiebvre[2]. Il est pourtant contraint de tenir encores le lict une bonne partie du jour pour soulager sa foiblesse, mais le temps s'estant fort addoucy il commance à prendre courage de se tenir quelques heures du jour et je crois bien qu'il ne tardera pas de faire quelque petite sortie pour prendre un peu d'air soit de la ville ou des champs. Mon frere luy a faict voir et à Mr de la Fayette le soing que vous aviez pris de m'en escripre voz sentimentz, dont ilz se recognoissent tous deux bien redevables à vostre courtoisie. Il me reste à vous dire que la notice que j'avois eüe de pontificia jurisdictione, je l'avois prinse dans un

[1] Peiresc avait jugé Heinsius avec trop de bienveillance, comme on le voit par les plaintes de Saumaise dans une lettre à Jacques Dupuy du 29 janvier 1634 (fascicule V des *Correspondants de Peiresc, Appendice,* lettre III, p. 104-112).

[2] Littré, qui ne donne pas la forme *empiresme,* ne cite, sous le mot *empyreume,* que deux phrases d'un écrivain du XVIe siècle, Ambroise Paré.

carton où estoit imprimé le tiltre du dict livre en placart conjointement avec celluy que vous m'avez envoyé de Mr du Refuge[1] in 4°, de sorte qu'ils doibvent avoir esté affichez conjointement par les carrefours de Paris. L'on m'a faict feste aussy d'une certaine vie de Dom Jean de Castille que je n'ay poinct encore veüe, et que l'on pretend estre du style de Mr le Cardinal durant son sesjour d'Avignon, mais j'auray bien de la peine à me le persuader; au surplus j'ay desjà recouvré un exemplaire de l'Alcoran in-fol° de l'edition Tigurine de l'an 1550 ou de la version de Robertus Retenensis, faicte à l'instance de Petrus Venerabilis abbé de Cluny[2], de sorte que comme je vous mandois la sepmaine passée, il ne sera pas necessaire de m'envoyer celluy de Mr Aubery, car pour mon assortiment de moy j'auray bien loisir d'attendre celuy de l'Inventaire de Mr d'Auxerre ou quelque aultre s'il s'en presente à prix tollerable, car j'avois gardé assez longtemps celluy de Mr Aubery, pour y passer ma fantaisie; je voudrois bien en pouvoir dire aultant pour le regard de l'Eusebe de Scaliger, dont je n'ay pas encores eu la responce du lieu où je l'ay redemandé et dont j'espere de vous pouvoir donner bien tost plus de resolution qu'à present. Je vous remercie bien humblement du soing que vous voulez reprendre de ceste carte Hebraïque en taille douce, aussy bien que de la rellieure de ces petitz volumes des Republiques d'Elzevir. Je voudrois bien cependant voir un peu d'inventaire de tout l'assortiment qui se peut trouver de cez petits volumes, pour recognoistre et pouvoir demander ceux qui me seront eschappez tant de bons autheurs classiques anciens que de cez petites Republiques et de cez petitz volumes de priere et devotion. Je desirerois encor une aultre faveur de vostre grace, pour apprendre si Petrus Scriverius[3] a jamais faict imprimer les livres de

[1] Eustache du Refuge, conseiller d'État, mort en 1628.

[2] *Machumetis ejusque successorum vitæ, doctrina, ac ipse Alcoran, quæ D. Petrus, abbas Clun., ex arabica lingua in lat. transferri curavit... Hæc omnia in unum volumen redacta sunt opera et studio Th. Bibliandri* (seconde édition, sans lieu d'impression [*Tiguri*], 1550, in-fol.).

[3] Scriverius (Pierre Schryver), né à Harlem le 12 janvier 1576, mourut le 30 avril 1660.

Re agraria qu'il promettoit à la suitte de Marcus Junius Nipsus, l'un d'iceulx non encores imprimé que je sache[1]. Il en faict mention en son edition du Vegece et de quelques aultres autheurs de Re militari, chez Raphelengius de l'an 1607 in 4°, où il a adjousté tout ce qu'il avoit de Frontinus tant de Aquæductibus, de Re agraria, de Limitibus, de Coloniis comme des Stratagesmes militaires[2], sur lesquelles pieces il renvoye fort souvent à des nottes que je n'ay poinct trouvées dans ce volume, bien que j'en aye deux exemplaires, n'y ayant que les commentaires de Godescalcus Stevechius, sur le Vegece et sur les Stratagesmes de Frontin, et des nottes de Franciscus Modius[3] tant sur l'un que sur l'aultre, mais il n'y a rien sur les aultres pieces du Frontin, quoy qu'il y aye à la marge d'icelles tout plain de petitz renvoys aux nottes, lesquelles n'estoient possible pas encores lors achevées d'imprimer, quand mes deux exemplaires furent acheptez (car je crois bien que Scriverius n'aura pas manqué de les faire imprimer tost ou tard, et qu'elles ne vous seront pas eschappées comme à moy). C'est pourquoy je vous supplie de le faire voir et veriffier dans vostre bibliothèque, et de me faire, s'il est possible, recouvrer ces nottes, ou plustost un troisiesme exemplaire si elles ne se peuvent avoir à part. Et s'il a esté faict quelque aultre edition posterieure des pieces de ce Frontin et de cez aultres autheurs de Limitibus agrorum, je les recouvrerois fort volontiers, n'ayant que celle de Turnebus[4] et de Galandius[5] à Paris in 4° de

[1] Scriverius ne fit jamais imprimer les livres agronomiques dont s'occupe ici Peiresc.

[2] *Fl. Vegetii aliorumque aliquot veterum de re militari libri ; accedunt Frontini Stratagematibus ejusd. auctoris alia opuscula ; omnia emendatius, quædam nunc primum edita a Petro Scriverio, cum commentar. God. Stewechii et Fr. Modii. Ex officina Plantiniana Raphelengii.* (Leyde, 1607, in-4°.)

[3] François Modius, né à Oudenborg (près de Bruges) en 1536, mourut chanoine à Aire (en Artois) l'an 1597. Ses travaux sur les tacticiens Végèce, Frontin, Élien et Modeste avaient paru, réunis en un volume in-8°, en 1580, à Cologne.

[4] Adrien Turnèbe, né aux Andelys (Eure) en 1512, mourut à Paris le 12 janvier 1565. Voir sur ce philologue le *Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France*, par l'abbé Goujet, t. I, p. 447-454.

[5] Pierre Galland, né en 1510 à Aire (en Artois), mourut à Paris le 30 août 1559. Voir la notice de l'abbé Goujet (*Mém. hist. et litt. sur le Collège royal de France*, t. I, p. 438-447).

l'an 1554 tirée d'un m[anu]s[crit] de S^t Bertin[1], où j'ay aultresfois prins beaucoup de plaisir d'en examiner certains passages qui donnoient bien de la lumiere à mes petites curiositez. Quant à vostre Gazetan, c'est un grand mocqueur, s'il pretend insister à vouloir nous faire accroire que les Gazettes plus recentes que celles qu'il nous livre le samedy puissent venir par le courrier du mardy, attendu qu'il n'y a point de courrier qui puisse arriver icy à partir de Paris le mardy, aux heures que partent les ordinaires de Lyon, qui se puisse rendre icy le vendredy au soir ou le sabmedy du grand matin, auquel temps les nostres sont arrivez depuis quelques sepmaines avec les Gazettes de la huictaine precedente, et particulierement la derniere du 15^e de janvier, où nous apprismes dez le vendredy au soir la Royaulté de la febve du marquis de Gordes[2] et l'honneur qu'il eut de boire une fois couvert avant le Roy, qui n'est pas une petite prerogative pour la province[3], dont l'honneur se plaist beaucoup plus à manger du pain bis chez soy, et à boire de l'eau en liberté, que s'il falloit servir à boire du nectar à la table des Roys. Vostre homme auroit plus tost faict de s'excuser sur quelques deffenses, si on luy en a faict aulcunes, ou sur ce que telz plaisirs sont volontaires et ne se font qu'à ceux que l'on veult gratiffier et non à aultres. Nous n'avons rien icy de nouveau que ce que vous verrez au papier cy joinct des nouvelles d'Allemagne venues du costé de Genes; le duc de Lenox[4], qui estoit allé à Marseille et à la S^te Baulme, est de retour icy depuis ce soir en poste; nous sçaurons

[1] L'abbé Goujet dit à ce sujet (p. 444): «Ce fut lui [Galland] qui, le premier, mit au jour les *Scriptores de agrorum limitibus et de constitutionibus*, qu'il avoit trouvés en Flandre; il ne les publia qu'après les avoir revus, conjointement avec Adrien Turnèbe; cette édition est in-4°. Nicolas Rigault, qui en a donné une autre depuis plus parfaite et plus complète, ne fait honneur de la première qu'à Turnèbe seul, en quoi il s'est rompé.»

[2] Sur Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, voir t. I, p. 456.

[3] On sait que Gordes est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de Vaucluse, arrondissement d'Apt, à 42 kilomètres d'Avignon.

[4] James Stuart, duc de Lenox et de Richmond, né le 16 avril 1612, mourut le 30 mars 1655. Voir les *Mémoires* de Bassompierre, t. III, p. 271.



IMPRIMERIE NATIONALE

demain s'il voudra reprendre la routte d'Angleterre ou celle d'Italie; sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 24 janvier 1633.

J'ay recouvré une relation de l'execution de Mr de Montmorency qui est assez particuliere. C'est pourquoy j'ay creu à tout hazard de vous en debvoir envoyer aultant, ensemble les provisions de Mr de Paule[1] et quelques arrestz où vous pourriez rencontrer à l'adventure de cez curiositez ecclésiastiques dont vous faictes des recueils[2].

---

XC

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Ce n'a esté que par les lettres tant de Mr du Puy que de Dom Christophe du Puy, voz chers freres, aussy bien que par les vostres que j'ay eu les premieres et principalles cognoissances de la sureminente vertu et litterature de Mr Holstenius, et que je me suis desvoué à son service. Je pense aussy que ce n'ayt esté que de vostre part que j'ay eu les premiers advis de cez beaux recueilz qu'il avoit faicts des anciens Geographes Grecz, dont je vous envoyay le catalogue qu'il m'en avoit communiqué avec plusieurs trez belles et doctes lettres, qu'il m'escripvit lors sur ce subject, en la plus part desquelles il me tesmoignoit l'extreme passion où il estoit de recouvrer le texte Grec de l'ANAPLVS DIONYSII BYZANTII sur son Bosphore Thracien[3], dont il n'avoit que la seulle

[1] Le président de Paule, mentionné plus haut comme successeur du président de Coriolis.

[2] Vol. 717, fol. 195.

[3] Le titre de l'opuscule du poète géographe Denys de Byzance est : Ἀνάπλους

preface et les fragmentz de la version du reste de son texte que Petrus Gillius[1] a fourrez pesle et mesle dans le discours qu'il a faict sur ce subject[2], et crois que vous vous souviendrez d'y avoir veu les instances reiterées qu'il m'a souvent faictes pour la recherche de l'exemplaire de cet autheur qui avoit appartenu au dict Gillius[3], et que nous avons veu estre passé avec la bibliotheque du cardinal d'Armagnac au pouvoir de Mr l'Evesque de Rhodez[4], qui nous a tenu en grande irresolution jusques à present pour ce regard, ne nous ayant jamais advoué ne desadvoüé de l'avoir et nous ayant seulement promis que s'il le trouvoit il nous en feroit part fort volontiers; enfin un bon prebstre de ce païs là m'est venu dire qu'il avoit sceu de bon lieu que Mr l'Evesque de Rhodez avoit trouvé un vieux livre m[anu]s[crit] dont il me vouloit escripre, que j'estime ne pouvoir estre aultre que celluy là, puis que je ne luy avois point fait d'instance pour aultre que pour celluy là. Toutesfois cela ne conclud rien pour encores, puis que nous n'avons point de ses lettres longtemps y a, lesquelles je n'ay pas attendues comme vous pouvez penser pour luy raffraischir mes instances et tascher de prevenir l'effet de la communication qu'il nous a faict esperer de ceste piece sans laquelle il semble que M. Holstenius se puisse malaisement laisser persuader de mettre au jour le recueil de ses Geographes que je voudrois pouvoir facilliter et accelerer comme je tiens

Βοσπόρου. On croyait ne posséder de cet opuscule qu'un fragment copié par Isaac Vossius dans la bibliothèque de Florence et qui a été plusieurs fois publié, notamment par Du Cange, Hudson, Fabricius et, en dernier lieu, par A. F.-Didot (*Geographi minores*, t. II). Mais la Bibliothèque nationale a acquis en 1864 un manuscrit qui contient le texte que Peiresc désirait si ardemment communiquer à Holstenius. Ce texte a été publié pour la première fois par M. Wescher : *Dionysii Byzantii de Bosphori navigatione quæ supersunt* (Paris, 1874, grand in-8° de xxxv et 154 pages).

[1] Voir sur Pierre Gilles, t. I, p. 137.

[2] *De Bosphoro Thracio libri III* (1561, in-8°).

[3] Voir, dans le *Recueil* de Boissonade, les pages 36, 46, 114, 160, 199, 471.

[4] Bernardin de Corneillan, neveu et coadjuteur de l'évêque François de Corneillan, siégea de 1614 à 1636. Voir *Gallia Christiana*, t. V, col. 231. On conserve, dans le registre V des Minutes de l'Inguimbertine, quelques lettres échangées, au sujet du manuscrit de Denys de Byzance, entre Peiresc et le prélat, du 9 octobre 1631 au 28 décembre 1634 (fol. 572-575).

que vous feriez trez volontiers de vostre costé, si vous pensiez en avoir les moyens avant. Or en voyant ces jours cy le catalogue de la Bibliotheque du Roy pour y cognoistre ce grand nombre qu'il y a de petitz opuscules sur la matiere de ponderibus et mensuris (que je pourrois bien esclaircir avec la comparaison de mes antiquailles s'il m'estoit loisible d'en avoir la communication), j'y ay rencontré par hazard deux exemplaires de ce Bosphore de Denys Bizantin, l'un soubs le nombre 8, et l'aultre soubs le nombre 135, que j'ay creu ne debvoir estre que la seulle preface de cet autheur dont Mr Holstenius faict article en son inventaire, ayant de la peine de m'imaginer que si la piece estoit entiere elle eusse peu eschapper à la diligence de ses recherches lorsqu'il fouilloit dans la Bibliotheque du Roy, où je crois bien qu'il n'y avoit rien de caché pour luy. Toutesfois parce que peu de chose pourroit avoir produict cet inconvenient au cas que cez deux volumes eussent esté prestez à Mr Saulmaize ou à quelque aultre lorsque Mr Holstenius faisoit ses visites, j'ay creu vous en debvoir donner advis pour ne rien negliger en ce qui regarde le contentement et advantage d'une personne que vous honorez tant, sachant qu'avec vostre prudence vous trouverez le moyen de luy procurer son contentement sans faire aulcun prejudice aux intherestz que pourroient y pretendre soit Mr Rigault ou Mr de Saulmaize ou aultre de voz amis qui aggréeront tousjours, comme je m'asseure, que ceste piece ne deffaille pas au recueil de Mr Holstenius auquel ils en ont contribué d'aultres, qui ne sont possible pas guières moins importantes. Vous pouvez avec vostre discretion accoustumée vous aller promener un jour dans la bibliotheque, et sans faire semblant de rien vous en esclaircir, et faire porter le volume chez vous, si besoing est. Ayant quelque peine à me persuader que si ce n'estoit que la simple preface, le catalogue n'en eusse esté conceu en aultres termes, puis qu'il est faict de la main de personnes qui y regardoient de sy prez en tant d'aultres articles de bien moindre consequence que ceux là. Que si quelqu'un de cez Messieurs avoit dessein sur cet autheur, ce seroit grand dommage qu'il deust empescher celluy de Mr Holstenius qui est beaucoup plus vaste et qui comprend tant d'aultres bonnes pieces, les-

quelles eussent possible couru fortune de perir sans le soing qu'il prend de les restaurer et publier. L'exemplaire de Mr l'Evesque de Rhodez que j'attendz d'heure à aultre[1] me pourra bien fournir un assez bon supplement sy nous l'avons, et pourroit bien servir aussy de couverture et d'honneste pretexte pour la consolation de ceux qui pouvoient pretendre intherest à ne point laisser communiquer ceux de la Bibliotheque du Roy, au cas que vous trouvassiez à propos, pro majori bono, d'avoir recours pour ceste fois sans consequence à un pieux larrecin d'une coppie de l'un de cez deux exemplaires collationnée sur l'aultre, transcripte à la desrobée chez quelqu'un de voz amis ou des miens, que nous envoyerons au bon Mr Holstenius comme venu de Roergues en attendant celle qui est encores cachée en ce païs là, auquel cas Mr le Prieur de Roumoules fournira tout ce que besoing sera soit pour le logement du coppiste, ou pour ses vaccations, vous advoüant que je serois merveilleusement fier s'il advenoit que Mr Holstenius receust cette piece là de ma main, de quelque part qu'elle puisse sortir, puis qu'il m'a si souvent escript qu'il en avoit une ferme esperance, bien que sans aultre fondement que du bonheur que j'aurois eu de luy faire recouvrer certaines aultres choses, dont il avoit esté en trez grande peine, et je voudrois bien qu'il eusse dict vray de ce costé là comme du reste. Vous y ferez tout ce que vous jugerez le plus à propos et que j'approuveray tousjours trez volontiers, et au cas que mes conjectures n'ayent pas esté du tout vaines, comme je le voudrois bien, il ne seroit peut estre pas inutile d'examiner un peu ce qui est sous le nombre 343 cotté en cez termes Geographica quædam de Byzantio, Roma, Heptalopho, Daphne, Nilo, et plus bas de Cyllene Arcadiæ monte, et au nombre suyvant 344 Inscriptio in monte olivarum, car j'estime que Mr Holstenius trouveroit sans doubte quelque chose à proffitter à tout cela, s'il ne l'a desja veu; je crains fort que vous ne blasmiez ma trop grande curiosité en cette occasion d'aller fouiller trop avant non seul-

[1] Cet exemplaire tant attendu n'arriva jamais, et il faut le considérer comme définitivement perdu.

lement parmy cez vieux bouquins, mais encores jusques dans les pensées de cez Messieurs que j'honore et respecte infiniment et que je ne voudrois point dezobliger pour rien du monde; mais puis que je ne faictz rien en cela pour le pauvre Mr Holstenius qu'ilz ne voulussent que j'en fisse aultant pour eulx en cas semblable, je pense qu'ilz ne laisroient pas de me le pardonner de bon cœur tost ou tard, puis que le public y a tant d'intherest joint à celluy de Mr Holstenius, tandis qu'ilz ne sont pas en estat de faire imprimer plus tost ceste piece que luy; mais soit que mes conjectures puissent valloir ou non, je vous supplie bien trez humblement que ceste mienne lettre ne demeure pas en nature, quand elle vous aura servy pour la veriffication de ceste recherche, et desire bien qu'il vous plaise de la faire brusler incontinant que vous vous en serez esclaircy[1], de peur qu'elle ne me fusse un jour reprochée par quelqu'un qui ne sceusse pas ce qui est de ma sincerité et jugement et que le bonus dolus n'a pas mise auprez de moy sans une aussy grande necessité que celle qui se rencontroit en ce faict icy, dont je vous suis desja si ennuyeux, esperant neantmoins que vous ne laisrez pas de me pardonner la faulte qu'il y pourroit avoir de ma part, comme je vous en supplie trez instamment et de croire qu'en ce faisant je n'ay pas creu de vous pouvoir rendre moins de service à vous aultres, Messieurs, qu'à vostre bon amy et qu'il n'y a rien de loysible que je ne fisse pour me signaler tousjours dadvantage,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

Φ[2].

Ce dernier janvier 1633[3].

[1] Nouvelle preuve de l'inutilité des recommandations de ce genre. Du reste, qui donc aurait le courage de reprocher à Dupuy de n'avoir pas détruit une lettre que l'on peut certainement regarder comme une des plus intéressantes de tout le recueil?

[2] Peiresc n'a pas voulu signer en toutes lettres un document qui lui semblait un peu compromettant, et il s'est contenté d'une initiale empruntée à l'alphabet grec.

[3] Vol. 717, fol. 197.

XCI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Nous avons receu par vostre derniere despesche du 21e tout plain de belles et curieuses pieces à vostre accoustumée, dont je vous renvoye la lettre latine qui a esté trouvée trez belle et judicieuse, dont je vous remercie trez humblement comme aussy de ce petit madrigal qui est bien gentil; j'ay pris grand plaisir de voir ce placard de Mr Besly[1], ne doubtant point qu'il ne nous enseigne de trez belles choses non seulement sur la matiere de l'Histoire de Guyenne et de Thoulouze, mais sur tout le reste encores, et particulierement voudrois bien sçavoir s'il a trouvé de nouvelles preuves plus concluantes que celles qu'il avoit du temps que nous estions encores à Paris, sur le subject de la descendance masculine du roy Hugues Capet par la lignée royalle, à quoy il s'estoit rencontré dez lors je ne sçay quelle difficulté plus fascheuse qu'il n'eust esté à desirer[2]. S'il y a moyen d'avoir quelque aultre exemplaire de ce placard, j'en recouvrerois volontiers pour en faire passer de là les montz s'il est loysible. J'avois bien jugé sur l'inventaire des Historiens de France de Mr du Chesne n'aguieres imprimé in fol°[3]

[1] Le placard dans lequel était annoncée l'*Histoire des comtes de Poictou et des ducs de Guyenne*, laquelle ne devait paraître que quatorze ans plus tard (Paris, 1647, in-fol.).

[2] Besly, dans sa correspondance publiée en 1880 (tome IX des *Archives historiques du Poitou*), revient souvent sur cette question. Voir notamment pages 9, 17, 317-322, 359, 364. Dès le 25 février 1616, Besly écrivait à Dupuy : «Je luy ay aussi fait voir une chose inouye à ce siècle, et neantmoins très veritable, que Hugues Capet estoit issu de la race de Charlemagne...» Le 8 mars 1633, il répondait aux questions de Peiresc, lesquelles lui avaient été communiquées par leur ami commun, P. Dupuy. Le 14 janvier 1643, il écrivait à MM. de Sainte-Marthe : «Quant à mon origine de Hugues Capet, je n'ay encores mis la dernière main à ce que j'y pense nécessaire.» Dans l'*Introduction* aux *Lettres de Jean Besly*, l'éditeur, M. A. Briquet, dit (p. XXVI) : «C'est le premier qui ait prouvé que Hugues Capet descendait de Charlemagne.»

[3] C'était, comme le *placard* dont il vient d'être question, une sorte de *prospectus* qui

qu'il falloit que les m[anu]s[crit]s de Mr Petau[1] luy eussent esté mis en main, y en ayant recogneu quelques uns que j'avois aultresfois veuz dans sa bibliothèque, dont je fus merveilleusement consolé, et voudrois bien qu'il prinst envie à Mr L'Abbé[2] de descharger sa conscience en ceste occasion, et de mettre entre les mains du bon Mr du Chesne ce qu'il retient de ceste matiere à tant d'honnestes gens, à ceste fin que le public n'en fusse pas frustré. Je vous remercie trez humblement du soing que vous avez eu de ceste Carthe Rabinique et de ces exemplaires de Cunæus; si dans l'inventaire de Mr d'Auxerre ou ailleurs, vous rencontriez la bibliotheque de Gesnerus[3] de la plus ample edition à prix tollerable[4], vous m'obligeriez bien de la faire achepter pour mon compte. Mon frere a faict voz complimentz tant à Mr de la Fayette qu'à Mr le Marquis de Narmoustier lequel s'en va à grandz pas à sa primitifve santé, Dieu aydant, Madame la Mareschalle sa mere l'ayant voué à st François de Paule et l'ayant obligé quelque temps à porter la couleur de Minime pour le recouvrement inesperé de sa guerison. Nous n'avons icy du tout rien de nouveau; c'est pourquoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce dernier janvier 1633.

Mr le Mareschal nous fit voir la Gazette du 22e tost aprez l'arrivée du dernier ordinaire, où nous apprinsmes l'arrest de Dijon contre Messieurs d'Elbeuf et Puylaurens[5], de sorte que ce ne fut pas sans morti-

précédait de plusieurs années le grand et célèbre recueil intitulé : *Historiæ Francorum scriptores coætanei* (Paris, Séb. Cramoisy, 1636-1649, 5 vol. in-fol.).

[1] Sur le bibliophile Paul Petau, voir t. I, p. 264.

[2] Sur l'érudit Charles Labbé, voir t. I, p. 148.

[3] Sur Conrad Gesner, voir t. I, p. 438.

[4] Voir, sur la *Bibliotheca universalis* et sur les suppléments qui furent donnés à ce catalogue, l'ample et curieux article du *Manuel du libraire* (t. II, col. 1565-1567).

[5] Le duc d'Elbeuf, Puylaurens, Du Coudray-Montpensier, Goulas, furent condamnés à mort par le parlement de Dijon

fication que nous eusmes par aprez en vostre pacquet celle du 15e seulement, que je trouvay triple. Il suffit de deux exemplaires, et si ce gazetan persiste en sa rudesse, je pense qu'on s'en pourra passer tout à faict et vaudra quasi mieux se contenter de voir la fraische par le moyen de ceux qui la reçoivent que de l'avoir si vieille, et huict jours aprez l'avoir veue publiquement. Voire cela pourroit faire envie aux imprimeurs de la contrefaire en attendant la venüe de l'ordinaire suyvant. On nous a dict icy qu'on avoit envoyé commission pour saisir le Mareschal d'Estrée et lui faire son procez[1] sur les plaintes de l'électeur de Treves, qui seroient bien secondées de divers aultres endroicts, s'il estoit permis à Bezançon[2] de se rendre instigateur contre luy[3].

---

XCII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 28e accompagnée tousjours de tout plein de belles curiositez dont nous vous sommes tousjours plus rede-

comme criminels de lèse-majesté et contumaces : ils eurent la tête tranchée en effigie à Dijon. Voir les *Mémoires de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans*, t. I, 1879, p. 210.

[1] Voici comment Michel le Vassor raconte l'affaire (*Histoire de Louis XIII*, t. IV, p. 221) : «Le maréchal d'Etrées, intime ami de celui-ci (Châteauneuf), prend l'épouvante à Trèves, où il commandoit les troupes du Roi. Le courrier qui apportoit la nouvelle de la disgrâce de Châteauneuf ayant rendu quelques dépêches de la Cour à La Saludie et à Bussi-Lamet, officiers subalternes du Maréchal, il craignit que ce ne fût un ordre de s'assurer de sa personne. Etrées sort au plus tôt de Trèves, et se retire hors des terres de la domination du Roi. Peu de temps après, il reconnoît sa terreur panique, envoie un de ses gentilhommes demander pardon au roi et au cardinal, et confesse ingenument la raison de sa fuite précipitée. On le rassura, et il reçut ordre de s'en retourner à Trèves.»

[2] Le maréchal d'Estrées et Charles de Besançon ont été mentionnés ensemble dans la lettre III de ce tome (p. 8).

[3] Vol. 717, fol. 199.



IMPRIMERIE NATIONALE.

vables, et de la bonne volonté et inclination que vous tesmoignez à favoriser et obliger noz amis aussi bien que nous, comme vous le montrez à la personne de Mr de Thorenc et de Mr Billon. J'ay esté grandement ayse d'entendre que vous ayez recouvré les actes du procez de Mr de Montmorancy[1] et que vous ayez aggréé que Quentin s'occupe à m'en faire une coppie, mais encore plus de la communication qu'il vous plaist me faire esperer de ceste aultre piece de Fra Paolo sur l'inquisition qui est une matiere encore plus friande[2], et si vous pouvez recouvrer celle de Fra Fulgentio[3], elle en vaudra bien la peine et la despence. J'avois aultresfois recouvré ce livre in 4° intitulé Thesauro politico, mais je ne m'estois pas avisé d'y chercher les relations venitiennes que je vous envoyay dernierement, lesquelles se pourront collationner dessus l'edition, et quant à celle qui est imparfaicte, je ne laisray pas de la faire transcripre si vous le trouvez bon, quand ce ne seroit que pour ce petit dialogue que j'y ay trouvé de la feüe Royne Catherine de Medicis. Je vous remercie trez humblement du soing que vous avez pris de stipuller avec Camusat la reserve de son Eusebe de Scaliger, et de retirer de ses mains le Pentateuque et le Joseph d'Erpenius comme aussy sa Grammaire Giarumia, laquelle j'ay aussy bien que les aultres, mais je seray pourtant bien ayse d'en avoir un exemplaire double pour luy faire passer la mer avec les aultres, ne trouvant rien d'estrange à la taxe de leur prix, quoy que vous fasse dire au contraire vostre modestie, d'aultant que quand on a si grand besoing de ces pieces là le double du prix n'est point trop grande cherté : vous remerciant aussy des livres qu'il vous a pleu desja m'envoyer par le

[1] La *Bibliothèque historique de France* indique (article 33725) le *procès criminel fait à Henry de Montmorency, duc et pair de France, l'an 1632*, in-fol., conservé entre les manuscrits de M. Dupuy, n° 378, entre ceux de M. de Brienne, n° 195, etc.

[2] On conserve, dans le registre XV de la collection des manuscrits de Peiresc (Bibliothèque de Carpentras), une copie de cette pièce : *Discorso di F. P. V.* [fra Paolo Veneziano] *al Doge di Venezia, sopra la materia dell' Inquisizione.*

[3] Fra Fulgentio, disciple et ami de Sarpi, est surtout célèbre pour avoir été le biographe de l'éloquent historien : *Vita del Padre Paolo, dell' ordine de' servi* (Leyde, 1646, in-12).

sieur Valbelle, et vous suppliant de me faire envoyer le plus tost que vous pourrez ces Arabes et aultres que vous avez recouvrez depuis peu, m'estant estonné que le commentaire d'Hervartius sur son recueil d'obelisques n'ayt point esté apporté à Paris, puis qu'il estoit sur le catalogue de la foire, et si cez libraires vont ou escripvent à Francfort, il fauldroit bien s'en enquerir sur les lieux. S'il se trouvoit à vendre quelque exemplaire des œuvres de Golzius[1] bien assorty, je serois bien ayse d'apprendre pour quel prix on s'en pourroit redimer pour un amy qui m'en a prié. Il me semble que depuis que l'on a réimprimé en Flandres les volumes plus rares, la cherté en estoit beaucoup diminuée. Cependant si l'on trouvoit là la dactyliotheca de Gorlæus in 4°[2] et un certain petit supplement qu'il avoit faict des medailles des familles Romaines, je vous prie de me faire achepter l'un et l'aultre le plus tost que vous en pourrez avoir la commodité, ensemble les discours de Sebastiano Erisso in 4° sur les medailles, encores qu'il fusse frippé, pourveu qu'il ne soit point trop gasté ne imparfaict, j'en pourrois accommoder un amy qui en a grande envie; sinon il le faudra faire venir d'Itallie. Vous me pardonnerez bien si je vous dictz que vous avez eu un peu de tort de monstrer à Mr de Thou ce que je vous escripvis pour le sonder, affin de tascher de descouvrir soubz main qu'est ce qu'il pouvoit avoir rencontré de son goust dans ma petite estude, car ce m'eust esté une merveilleuse consolation de luy pouvoir envoyer quelque chose cappable de toucher son goust, mais il est si modeste qu'il ne fault pas trouver estrange qu'en luy en parlant ouvertement comme vous avez faict, il se soit tenu dans la mesme hon-

[1] Hubert Goltzius, né le 30 octobre 1526 à Venloo (duché de Gueldre), mourut à Bruges le 24 mars 1583. Voir sur les OEuvres de cet antiquaire l'article de Millin (*Biographie universelle*). Conférez l'article *Goltz* (*Huber*) du *Manuel du libraire*, le *Nicolas Rockox* de M. Ch. Ruelens (Anvers, 1883, p. 19-22); enfin une note du fascicule XI des *Correspondants de Peiresc* (*Jean Tristan, sieur de Saint-Amant*, 1886, p. 13).

[2] *Dactyliotheca, seu annulorum sigillariumque ferro, ære, argento atque auro promptuarium*, etc. (Nuremberg, 1600; Delft, 1601). Abraham Gorlæus (de Goorle) naquit à Anvers en 1549 et mourut à Delft en 1609. Voir le fascicule XII des *Correspondants de Peiresc* (*Pierre-Antoine de Rascas, sieur de Bagarris*, 1887, p. 58).

nesteté du reffus qu'il avoit pratiquée estant sur les lieux de par deça. Si nous l'y pouvions tenir une aultre fois, nous tascherions d'y faire de plus grandz effortz pour tascher d'entrer en quelque revanche de tant de bienfaictz qu'il ne cesse de pratiquer journellement sur nous et sur tous les nostres. Quant aux Chatz, s'il y a rien qui vaille à la premiere ventrée de celle qui a faict tous les aultres qui se trouve plaine, vous pouvez penser si nous aurons soing de les luy reserver et faire conduire le plus tost que nous pourrons[1]. Je luy envoyay par le dernier ordinaire une coppie de la harengue de Mr de Leon à noz derniers Estatz transcripte sur un exemplaire grandement incorrect à mon grand regret; de quoy estant tombé par hazard en discours avec Mr le Premier President, il m'offrit de m'envoyer une coppie que l'autheur luy en avoit donnée en partant, ce que je ne reffuzay point, et auray soing de la retirer pour en faire faire un extraict moins incorrect que je tascheray de vous envoyer par le prochain ordinaire. Au reste la cause de la chancellerie de Thoulouse commença d'estre audiancée[2] jeudy passé, que l'advocat du sieur Maran[3] tint toute la seance, où Mr nostre Archevesque[4] voulut assister; elle sera continuée pour le moins encore deux seances à mon advis, car Mr du Perier, advocat de Mr Ciron[5], qui

[1] On trouvera dans quelques-unes des lettres suivantes divers curieux détails sur les chats dont il est ici question, et qui, venus de l'Asie Mineure, avaient été acclimatés par Peiresc. Gassendi parle ainsi (p. 498) des chats angora que nous devons à son héros : «Ex Oriente quippe obtinuit cinereos, rufos, variegatosque, elegantia spectabili; quos propagatos etiam Parisios, et alio ad amicos misit.»

[2] Le verbe *audiancer* n'a pas été recueilli dans le *Dictionnaire de Trévoux* et dans nos autres lexiques.

[3] Ce Maran, grand archidiacre et docteur-régent en l'université de Toulouse, était le fils du célèbre jurisconsulte Guillaume Maran, mort en 1621, dont il a été question dans le tome I (p. 22).

[4] Louis de Bretel.

[5] Innocent de Ciron, professeur et chancelier de l'université de Toulouse, avait été un des meilleurs disciples de Guillaume de Maran. Il mourut vers 1650, laissant divers ouvrages de droit mentionnés dans la *Biographie toulousaine*. Ce fut un des correspondants de Peiresc. Voir, dans le registre VI des Minutes de l'Inguimbertine, une série de lettres «à Mr de Cyron, chancelier de l'église et université de Toulouse», écrites du 19 mars 1633 au 20 juin 1637 (fol. 406-409), et, dans le vol. 9542 du fonds français (Bibl. nat.), plusieurs lettres de Ciron à Peiresc, écrites de 1633 à 1637 (fol. 134-143).

se plaist à bien dire[1], ne vouldra pas nous quitter à moins d'une seance entiere en un si beau subject, et Mr l'Advocat general de Baye, nouvellement receu en sa charge, qui la doibt playder pour sa premiere cause, n'en vouldra pas faire meilleur marché. Le dict sieur Ciron s'est un peu plus apprivoisé que devant, et m'entretint une aprez disnée d'une plus grande curiosité qu'il dict avoir aux livres m[anu]s[crit]s que je n'eusse pas imaginée. Il me parla entr'aultres d'une Chronique manuscripte qu'il dict avoir transcripte de sa main sur l'original, dont le nom me semble un peu bigearre, car il l'appelle Chronicon Roriconis[2], et dict qu'il commance depuis le temps des Gotz, mais il ne me sceut point dire si c'estoit le nom de l'autheur ou du monastere où avoit esté escripte cette hystoire. Il faudroit voir que cez Messieurs qui vous ont parlé de luy le luy demandassent pour Mr du Chesne, car je n'ay osé m'en dispenser. Mr le Premier President nous a aujourdhuy faict un grand festin à toute la grande chambre du parlement fort somptueux avec une musique d'importance, et nous a tenu tout le jour à un caresme prenant fort modeste et fort innocent qui m'a osté le moyen de nous entretenir plus à plain pour ce coup. C'est pourquoy vous m'excuserez s'il vous plaist, Monsieur, si je ne satisfaictz mieux à mon debvoir. Il ne sçauroit assez admirer la beauté de noz jours d'hyver et voudroit bien sçavoir si l'hyver a esté aussy serain à Paris, ceste année, comme icy. On me donne de bonnes esperances du costé de Levant pour raison des m[anu]s[crit]s ausquels je faictz l'amour depuis tant de temps; j'en ay eu des lettres assez fraisches, et crois bien que nous ne tarderons pas d'estre esclaircis de quelque chose de plus que devant, mais je voudrois bien avoir les livres Arabes que vous m'avez

[1] Peiresc caractérise très bien ainsi la brillante faconde du célèbre avocat.

[2] *Gesta Francorum; ab ipsius gentis origine ad obitum usque Clodovei I. Regis; auctore Roricone quodam monacho.* Tel est le titre sous lequel la chronique fut imprimée pour la première fois dans le *Recueil* d'André Duchesne (t. I, p. 779); elle a été réimprimée dans le *Recueil* de Dom Bouquet (t. III, p. 1). Voir sur Roricon l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 186. L'édition de Duchesne fut faite sur la copie d'un ancien manuscrit de l'abbaye de Moissac, copie fournie par Innocent de Ciron. On trouvera d'autres renseignements sur le manuscrit en question dans la lettre suivante.

acheptez; si non il fauldra qu'en attendant ceux là les miens fassent le voyage d'oultre mer, sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 6 febvrier 1633[1].

---

XCIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous remercie trez humblement de la continuation de voz soings à nous faire part de tant de belles curiositez et de bons advis, et particulièrement de l'inclination que vous recongnoissez tousjours en la personne de Mr de Thou à nous continüer l'honneur de ses bonnes graces desquelles nous tenons tant de bienfaictz mon frere et moy. Je ne desirerois pas qu'il feist un second voyage en Bourgongne de long sesjour, si ce n'est selon ses vœux, mais s'il y doibt aller, je voudrois qu'il y fust desjà, pourveu que ce ne feusse que pour peu de temps, à celle fin qu'il eusse moyen d'en estre bien tost desgagé. Il nous feroit grand tort s'il s'incommodoit tant soit peu pour nous escripre, n'estant nullement raisonnable qu'il interrompe rien de ses meilleures occupations pour cela. Monsieur le Mareschal de Victry m'envoya demander si je n'avois point receu de ses lettres. Je luy dis que non, mais que vous m'aviez escript qu'il estoit pour lors fort embarassé en visites actives et passives. J'ay esté bien ayse que Mr Godeffroy aye prins plaisir à la relation d'Allemagne de Suriano qui avoit acquis une grande reputation parmy les gentz d'Estat de la Republique de Venise. Et quand nous n'aurions tiré aultre proffict des cahiers m[anu]s[crit]s

[1] Vol. 717, fol. 200.

que je vous ay envoyé que d'y apprendre le nom de l'autheur de ceste relation, j'estime qu'il valloit la peine de recueillir les dicts cahiers, pour le moins c'est mon humeur de moy, qui n'ay pas le goust si delicat comme d'aultres ny restraint à des oeuvres si parfaictes comme ilz les veullent. C'est une des choses que je trouvois à redire en l'edition des pieces de ce Thesauro politico que les noms des autheurs y manquent la plus part, et si on les pouvoit restaurer tous, je pense que le travail n'en seroit pas inutile, et qu'il ne seroit pas difficile à Mr Godeffroy de le faire, s'il le vouloit entreprendre, avec le recours des registres de la bibliothèque de Mr de Thou, et de tant d'aultres curieux qui sont dans Paris. Je ne sçay si Mr de Lomenie ne s'est point encore mis jusques en ceste curiosité là. Feu Mr Joan. Vincenzo Pinelli en avoit 12 quaisses toutes entieres dans sa bibliotheque, lorsqu'il mourut à Padoüe [1], mais les senateurs du conseil d'Estat les envoyerent saizir aprez son decedz et les feirent mettre dans les archives de leur Republique; je n'ay de ce Thesauro politico que le premier volume de l'an 610 in 4°, recueilly par Comen Ventura, et une seconde partie recueillie par Philippe Honorius, de l'an 611 à Francfort; s'il s'en est imprimé quelque chose de plus, vous m'obligeriez de m'en procurer des exemplaires selon la commodité que vous en rencontrerez, car il me semble de vray que j'en ay veu si souvent des articles dans les catalogues de la foire, qu'il est malaysé qu'il n'y aye quelque chose de plus.

Au reste vous m'avez faict esprouver la foiblesse de ma memoire en me ramentevant l'edition que Mr Rigault a faicte si accomplie des Autheurs de Limitibus agrorum, laquelle je receus veritablement tandis qu'elle estoit fort recente, mais comme je ne la garday que fort peu d'heures pour luy faire passer les montz, je l'avois si mal visitée que j'en avois entierement perdu la souvenance, dont je fus si honteux en lisant vostre lettre, que je ne sçays encores où me cacher, ne pouvant bonnement vous en escripre sans recommancer de rougir, mais ce sont des effectz de fragilité humaine qu'il fauldra reparer par vostre bon

[1] Nous avons vu (t. I, p. 50) que Jean-Vincent Pinelli mourut en 1601.

advis, et pour cet effect je vous supplie de m'envoyer un exemplaire de l'edition de Mr Rigault bien exactement collationné et du plus grand et meilleur papier qu'il s'en pourra recouvrer, en payant le double et le triple si besoing est du prix ordinaire, mais s'il se presente commodité d'amy je vous supplie de me l'envoyer le plus tost que vous pourrez, car il me tarde infiniment de le lire, esperant de m'en pouvoir bien prevaloir en mes curiositez. Il fauldra bien avoir ce livre pour la Sorbonne contre la Spongia, non que je me voulusse condamner non plus que vous d'en faire la lecture bout à bout, mais pour en voir les principaulx chappittres. On me demande d'Italie tous les petitz traittez du sieur Gaffarel[1], tant des Talismans[2] que de son Cribrum Cabalistarum[3]; c'est pourquoy vous m'obligerez bien de me les faire tenir le plus tost qu'il sera possible. J'ay esté fort ayse de sçavoir par vous ce qui se trouve d'apocrife en la relation de Mr de Montmorency et le seray par consequent bien davantage si nous voyons le proces tout entier que vous nous faictes esperer, et me tardera bien que vous y ayez employé le pauvre Quentin. Au reste vous m'avez faict un singulier plaisir de me faire envoyer ce griffonnement du portraict du roy Hugues Capet et de me dire que l'original de la chartre estoit passée par les mains de Mr Galland[4], mais pour assouvir ma curiosité il n'y a pas de moyen de la satisfaire pour ce regard sans me faire voir non seulement la copie de la chartre qu'il vous plaist me faire esperer, mais aussy une empreinte du seau original sur laquelle seulle je puis

[1] Jacques Gaffarel naquit à Mane (canton de Forcalquier) en 1601 et mourut à Sigonce (même canton) en 1681. Voir l'*Avertissement* de *Quatre lettres inédites de Jacques Gaffarel* (Digne, 1886, in-8°, p. 3 et 4).

[2] *Curiositez inouyes sur la sculpture talismanique des Persans*, etc. (Paris, 1629, in-8°).

[3] *Sive de Cabala judicium*. Voir la liste de la plupart des petits traités de Gaffarel dans le recueil d'Allacci, *Apes urbanæ* (Rome, 1633, p. 139-141), dans le recueil de P. Colomiès (*Gallia Orientalis*, 1665, p. 254).

[4] Auguste Galland, procureur général du domaine de Navarre et conseiller d'État, naquit à Tours vers 1570 et fut enterré le 17 juin 1641 dans le cimetière de Charenton. Voir la longue liste de ses travaux (en grande partie inédits) dans la *Bibliothèque historique de la France*, à la *Table des auteurs* (t. V, p. 529). Conférez les articles du *Dictionnaire* de Moréri, de la *Biographie universelle* (Weiss), de la *France protestante* (seconde édition, t. VI, 1888, p. 802-810).

fonder mes conjectures soit pour approuver ceste image comme fidellement representée, soit pour l'improuver comme supposée quelques siecles aprez la datte de la chartre comme il est advenu en plusieurs monasteres où l'on n'a pas creu mal faire en forgeant de pareilles suppositions. La forme du caractere, la maniere des habillementz et de l'ouvraige et la figure mesme du seau pourront beaucoup servir pour appuyer ou destruire la fidelité et legitime antiquité de ce portraict. C'est pourquoy je vous supplie et conjure le plus instamment que je puis de voulloir faire effort pour trouver le lieu d'où Mr Galand avoit tiré ceste piece et d'en advertir le Prieur de Roumoules qui prendra la peine d'y aller faire un voyage exprez pour l'amour de moy, si ce n'est pas loing de Paris ou de son chemin de Bordeaux, auquel cas il sçaura bien faire tirer proprement ceste empreinte sans en rien interesser l'original[1], et seroit mesmes à propos de faire portraire deux ou trois motz de l'escripture de la chartre pour juger par là aussy bien que par le style de la convenance d'icelle avec sa datte ; aultrement je ne m'asseurerois pas facilement sur ce portraict, tant je suis relligieux en ces matieres là, ayant aultresfois rencontré quelques chartres du mesme prince fort legitimes qui n'estoient scellées qu'avec un petit cachet d'une graveure antique, dont j'ay diverses empreintes, n'y ayant jamais rencontré le portrait du prince qui estoit le seul et unique de sa race qui me manquoit, par où vous pourrez comprendre combien ceste recherche et veriffication me peut estre à coeur, car sans mentir je ferois bien un voyage de 20 lieües loing pour l'aller voir tant je suis fol et passionné en cez badineries là, et ne me restoit aultre ressource pour restaurer son portraict que de sa statüe qui reste encore sur la porte Nostre Dame et sur celle de l'Eglise de Rheims, que l'on me disoit estre encores un peu plus ancienne que celle de l'Eglise Nostre Dame de Paris, ce que je n'avois pas encores bien examiné et dont je ne me soucierois guieres si ce seau se trouvoit legi-

[1] Sous le mot *intéresser*, pris dans le sens de *compromettre*, *être nuisible*, le *Dictionnaire* de Littré ne cite que des écrivains postérieurs à Peiresc, tels que Saint-Évremond, Hamilton, Montesquieu.



IMPRIMERIE NATIONALE.

time comme il pourroit estre, ce qui deppendra de la communication et relation que nous en pourrons avoir quelque jour par vostre moyen, comme je l'espere. Vostre Mr Cyron m'est venu revoir aujourd'huy et aprez m'avoir faict quelques petites protestations et instances de vouloir juger en son affaire s'est mis de nouveau sur le discours de ses m[anu]-s[crit]s, m'ayant dict qu'il avoit un vieil exemplaire des registres de Clement IIIIe à la fin duquel il y a une petite chronique du mesme temps qui meriteroit bien de tomber ez mains de Mr du Chesne et que je ne voudrois pas avoir negligée si elle pouvoit estre à ma disposition à cause des affaires qui y doibvent estre traictées de la negociation et expeditions de nostre roy Charles Ier comte de Provence, frere de St Louys, lors de la conqueste du Royaulme de Naples et de Sicile. Il m'a faict festes encores de certains vieux Registres en parchemin contenant des proces verbaulx des Inquisiteurs de la foy sur les abjurations des Albigeois qui se reconcilioient avec l'Eglise et informations contre les obstinez, où il se pourroit bien trouver de bonnes choses pour en suppleer les deffaultz des escripvains du temps; il a derechef mis sur le tapis le livre dont il m'avoit parlé l'aultre fois, sur quoy l'ayant faict expliquer un peu plus precisement il m'a dict que c'est un volume in 4° escript en parchemin d'assez vieille escripture appartenant à un de ses amis, homme d'Eglise, filz d'un conseiller au presidial de Thoulouse, pourveu de quelque dignité de l'église de Tarbe, nommé le sieur de St Blancard[1] et que dans ce volume il y a en premier lieu une vie de Charlemagne soubz le nom d'Eginardus beaucoup plus ample que celle qui est imprimée, ce dict il, à la suitte de laquelle il y a une aultre piece dont le tiltre est Gesta Francorum Roriconis, et que, aprez cela, il y a une suitte des Roys Gotz,

[1]. C'était Jean de Saint-Blancat, à la fois poète, historien, théologien, etc., qui mourut de la peste à Toulouse, sa ville natale, en 1652. Voir sur ce personnage, oublié dans la *Biographie universelle*, dans la *Nouvelle biographie générale*, et même dans la *Biographie toulousaine*, et à peine mentionné dans le *Dictionnaire de Moréri*, voir, dis-je, sur ce personnage les *Lettres* de Balzac (*Mélanges historiques* de 1873, p. 571-572), les *Lettres* de Chapelain (t. I, p. 266, 720), les *Lettres toulousaines* (Auch, 1875, p. 11-13). La forme réelle du nom est *Saint-Blancat*, comme on le voit par la signature du poète historien.

estant à la fin un certain aultre fragment qu'il ne m'a sceu designer plus particulierement, si ce n'est qu'il y estoit parlé de quelque guerre du costé de Nismes dont je m'en rapporte à luy. Il dict qu'il transcripvit de sa main ceste suitte des Roys Gotz et ces Gestes Francorum Roriconis, mais il ne m'en a sceu cotter aulcune particularité, de sorte qu'en tout cela je ne voys pas tous ces fondements qu'il seroit à desirer, mais j'ay neantmoins appris et bien souvent esprouvé qu'en ces matieres là il ne fault rien negliger et que les equivoques que peuvent prendre ceux qui ne se plaisent pas en toute sorte d'estudes n'empeschent pas qu'en voyant les livres originaulx qui sont passez par leurs mains, il ne s'y rencontre bien souvent de trez rares et curieuses pieces. Vous vous servirez de l'advis selon que vous le jugerez à propos avec Mr du Chesne et je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 14 febvrier 1633.

Monsieur le Premier President s'est envoyé excuser à ce matin de l'audiance pour indisposition qui l'avoit faict allicter hier aprez le disner, mais Dieu mercy il s'est levé ceste aprez disnée, et s'est trouvé que ce n'estoit que rume[1].

[1] Vol. 717, fol. 203.

XCIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DE LOMENIE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT
ET SECRETAIRE DE SES COMMANDEMENS,
À PARIS[1].

Monsieur,

L'on a faict tant de bruict à Marseille à l'arrivée des ordres du Roy pour faire apprester deux galleres qui doibvent porter en Italie Mr le Mareschal de Crequy[2] et l'on y travaille avec tant de diligence depuis trois jours que l'on a commancé de croire qu'il voulusse bien tost faire le voyage. On attend d'heure à aultre l'arrivée de deux galleres de Genes à Marseille où elles viennent porter l'Ambassadeur de ceste Republique là[3] qui se debvoit embarquer le 12e de ce mois pour venir trouver le Roy, le jour precedent ayant esté publié dans la ville de Genes le restablissement du commerce de Provence en consequence de la publication faicte quelques jours auparavant du restablissement du commerce du Millanois et du Montferrat, de sorte que l'on croit que cela fera cesser la formalité des quarantaines, qui avoit tant incommodé le monde depuis quelques années en çà ; ilz ont eu vraysemblablement quelque apprehension que Messieurs de Marseille, par forme de revanche des rudesses qu'on leur faisoit à Genes, n'en voulussent aultant faire à leur Ambassadeur, ce qui ne seroit pourtant pas arrivé par le bon ordre qu'on y avoit mis à tout le moins pour la personne de l'Ambassadeur et de tout son train que l'on avoit resolu de

[1] Ayant annoncé (*Avertissement*, t. I, p. II) que l'on trouvera dans ce recueil la reproduction complète des trois volumes 716, 717 et 718 de la Collection Dupuy, je n'hésite pas à donner ici, à son rang chronologique, une lettre de Peiresc à Loménie, de même que je donnerai d'autres lettres qui, communiquées par les destinataires aux frères Dupuy, furent gardées par eux et restent mêlées aux lettres qui leur sont personnellement adressées.

[2] Sur le maréchal Charles de Créquy, voir t. I, p. 35.

[3] Nous avons vu plus haut que c'était Augustin Centurione.

traicter le plus favorablement que faire se pourroit, mais pour les gentz de galleres, je crois bien qu'ils n'eussent pas eu l'entrée libre sans quarantaine de quelques jours; il n'aura pas esté besoin d'uzer de cette sorte de represailles. On escript de Rome du 29 janvier que le cardinal Barberin estoit sur le point de bailler sa demission de la legation d'Avignon en faveur du cardinal dom Antoine Barberin son frere, et Messieurs d'Avignon croyent que la chose soit desja faicte, dont le prochain ordinaire apportera l'esclaircissement. J'envoye à Mr du Puy un règlement assez notable pour ceste province faict au conseil privé du roy François II par le chancellier de l'Hospital et soubzcript par feu Mr de Lomenie vostre pere[1] du temps qu'il exerçoit tout seul la charge de secretaire du conseil qui est maintenant divisée en 8 ou 10 offices. Je pense que vous en debvriez avoir l'original par devers vous, et si cela n'estoit, je croys bien que vous en aurez eu la coppie longtemps y a; c'est pourquoy je n'ay pas creu de vous en debvoir faire l'addresse; que si par hazard ceste piece vous estoit eschappée parmy les desordres des guerres civiles, je ne doubte point que vous ne la voyez trez volontiers, et que vous ne luy trouviez bonne place dans voz recueilz, mais je croys non seulement qu'elle y est desja, ains qu'elle y est accompagnée des aultres qui y sont alleguées en la narrative sur la mesme matiere, bien que pour aultres personnes et pour aultres provinces, auquel cas je vous aurois une bien grande obligation, s'il vous plaisoit m'en faire bailler aultant comme je vous en supplie et de me tenir tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 21 febvier 1633[2].

[1] Martial de Loménie, seigneur de Versailles, tué comme calviniste le jour de la Saint-Barthélemy (24 août 1572). — [2] Vol. 717, fol. 205.

XCV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 10e avec la charte du roy Hugues Capet et plusieurs aultres pieces curieuses dont je vous suis bien redevable et dont je vous remercie trez humblement, ayant pris grand plaisir de voir cette charte, non sans quelque sorte d'admiration qu'elle me fusse eschappée, car il y a plus de 25 ans que le bon homme feu Mr le Febvre[1] print la peine de me mener au monastere de St Maur des Fossez, où il me feit monstrer toutes les vieilles chartes de leurs archives; d'où je tiray les premieres empreintes que j'aye jamais eües des vieux seaux du roy Charles le Chauve et de plusieurs aultres; il falloit que ceste charte y eust esté lors produicte en quelque proces, et possible desja portée à Mr Galand[2]; tant est que je desirerois bien d'avoir une empreinte de ce sceau s'il estoit possible, soit que la charte ayt esté remise dans les archives de ce monastere ou qu'elle soit demeurée ez mains du dict sieur Galand à qui j'en escripray en ce cas pour l'en supplier ou pour l'en remercier s'il prevenoit ma demande, et Mr le Prieur de Roumoules fera fort bien tout ce qui sera necessaire pour en tirer l'empreinte, en sorte que j'en puisse demeurer satisfaict: que s'il estoit besoing de quelque plus grand credit, je croys bien que Mr de Lomenie ne reffuseroit pas d'y faire interposer son authorité pour l'amour de vous et pour l'amour de moy comme je vous en supplie, vous remerciant ce pendant par un million de fois de la communication de ceste belle charte, et

[1] S'agit-il là du philologue Nicolas Le Fèvre ou Le Febvre, né à Paris le 2 juin 1544, mort le 3 novembre 1612? Les 25 ans dont parle Peiresc mettraient la visite en 1608. Ou bien Peiresc eut-il pour compagnon de voyage à Saint-Maur-les-Fossés Antoine Le Febvre de la Boderie, qui fut maître d'hôtel de Louis XIII et ambassadeur en Angleterre, mort en 1615? Nous avons déjà trouvé mention, en ce présent volume (p. 15), du frère aîné de ce dernier, Guy Le Febvre de la Boderie.

[2] Le généalogiste Galland, déjà mentionné plus haut (Lettre LXXXIX).

des bonnes nouvelles que vous me donnez de la part de Mr Besly, sur les preuves de la Genealogie et vraye tige de ce Prince[1], comme aussy du second exemplaire qu'il vous a pleu m'envoyer du placard et des tiltres de tant de beaux ouvraiges de si bonne et exacte main que celle du dict sieur Besly, bien ayse aussy que Mr du Chesne n'aye point employé dans son dernier cathalogue des Historiens de France aulcun des m[anu]s[crit]s de feu Mr Petau, ce qui me faict esperer qu'il y trouvera sans doubte quelque chose à adjouster plus qu'il ne s'est imaginé. Il fauldra bien que j'aye encore quelque exemplaire de son dict Cathalogue in fol°, car aprez en avoir faict passer deux de là les montz, à des gentz qui contribueront possible quelque eschantillon à son recueil, je m'en estois reservé un pour moy, qui m'a esté enlevé ce jourdhuy pour le porter au sieur de St Blancard à Thoulouse et pour tascher de s'en prevaloir en son endroict pour luy arracher des mains ce volume dont je vous escripvois dernierement sur le recit que m'en avoit faict vostre Monsieur de Cyron, lequel gaigna son procez de haulte lutte en pleine audience jeudy dernier, comme vous verrez par l'extraict que je vous envoye de son arrest, où il auroit bien trouvé plus de difficulté si la partie eusse faict faire la requisition du benefice contentieux en qualité de gradué nommé, comme il le pouvoit faire s'il s'en fust advisé. Le dict sieur de Cyron, venant faire les complimentz aprez son arrest, me fit de belles offres de ses m[anu]s[crit]s que je n'acceptai pas avec la liberté que je l'eusse possible faict de quelque aultre que luy ou en aultre temps, mais je luy dicts bien que je stipulerois volontiers ceste faveur pour Mr du Chesne et pour le public. Il se laissa entendre qu'il estoit bien avant dans la delectation des plantes, sur quoy je ne me sceus tenir de luy dire qu'il estoit donc bien exposé à la mercy de ceux qui en avoient des rares, que nous n'estions pas veritablement de ceux qui en avoient le plus, mais que nous avions bien quelques unes des plus curieuses à son service; mais que cela soit dict, je vous prie, entre vous et moy en attendant ce que le temps pourra produire pour ce regard. Il est allé

[1] C'est-à-dire de Hugues Capet.

faire un petit voyage de devotion par la Province, à ce qu'il m'en avoit dict avant son depart : je crois bien que nous le reverrons avant son retour chez luy. Je ne sçay si je ne vous aurois point supplié de me faire avoir un aultre exemplaire de l'histoire de la maison de Guines de Mr du Chesne[1], car Mr Menestrier repassant par icy voulut emporter à Rome celluy que Mr du Chesne m'avoit donné, dont le cardinal Barberin me faict de grandz remerciementz par ses dernieres lettres du 29e janvier et me demande mesmes l'histoire de Montmorancy du mesme autheur[2] dont je vous supplie de me faire envoyer pareillement un aultre exemplaire, car je luy envoyeray le mien par la premiere commodité de passage d'amy, croyant bien qu'il n'en manquera pas si Mr de Crequy faict son voyage d'Italie si tost comme l'on veut dire, deux galleres ayant eu commandement exprez de se tenir prestes pour son embarquement, à quoy l'on travaille depuis trois jours en grande diligence. Je ne sçay si je n'ay point oublié de vous demander aussy pour un de mes amys d'Italie qui en a bonne envie de toutes ces sortes de petitz livretz qui ont esté imprimez en langue bas bretonne et en basque, s'il s'en trouve quelque eschantillon, auquel cas je les vouldrois doubles pour en retenir pour moy, je dis des basques[3], car pour les bas bretons j'en ay deux ou trois pieces; j'ay mesmes quelques pieces du païs de Wales en Angleterre dont je voudrois bien avoir quelque exemplaire double pour le mesme subject, s'il s'en rencontroit, à quoy je vous supplie trez humblement de vouloir faire prendre garde aux occasions. J'attendray bien impatiemment des nouvelles de Dionysius Bysantius m[anu]s[crit], ayant peine de me persuader que les deux exemplaires de la bibliothèque du Roy, estantz

[1] *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy, et de quelques autres familles illustres qui y ont esté alliées*, etc. (Paris, 1631, in-fol.).

[2] *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval, justifiée par chartes, tiltres, arrets et autres bonnes et certaines preuves*, etc. (Paris, 1629, in-fol., seconde édition). La première édition est de 1624, également in-folio.

[3] Voir l'indication de quelques livrets en langue basque publiés à Bayonne en 1616, à Bordeaux en 1617 et en 1627, dans la *Bibliographie basque* mise par Francisque Michel à la fin de son livre sur *le Pays basque* (Paris, 1857, in-8°, p. 487-488).

enrollez comme ilz sont, ne contiennent que la preface de l'œuvre, de laquelle seulle Mr Holstenius disoit avoir le texte grec. On me donne plus d'esperance qne jamais de la recouvrer encores du costé de Rhodez; de sorte que nous sommes pour le voir venir de divers endroictz en un mesme temps, qui ne sera pas une petite consolation aprez l'avoir longtemps attendu, ne pouvant m'imaginer que le pauvre Mr Holstenius se soit laissé porter aux propos que l'on vous en a voulu dire, croyant que c'est une charité qu'on luy a voulu prester[1]; il ne seroit pas inconveniant qu'il se fusse trouvé quelque chose à redire, sur ce que la France n'avoit pas bien sceu se prevalloir de l'estude et du travail d'un si digne personnage lorsqu'il s'y estoit presenté, ce qu'estant mal pris par les gentz

[1] C'était Dom Christophe Dupuy qui avait écrit de Rome, le 15 janvier 1633, à son frère Pierre, que L. Holstenius avait tenu de vilains propos contre la nation française. Voici, du reste, un fragment de sa lettre qui m'a été communiqué par M. le marquis de Clapiers, l'aimable et célèbre collectionneur de Marseille : «La bonne fortune advenue à Mr Holstenius d'avoir esté pourvu d'une chanoinie de Cambray l'approchera bien de la France, mais je crois qu'elle ne luy changera pas l'humeur, estant devenu si passionément partisan de la maison d'Autriche, qu'il se montre non seulement aliéné de nostre nation, mais tout à fait ennemi, ce qu'il témoigne tous les jours par ses discours, se laissant échapper des paroles indiscretes. Pourroit estre que l'interest particulier le transporte de la sorte, et que se voyant privé de la jouissance de quelques bénéfices qu'il a en Allemagne, il en attribue la cause aux grands changements qui y sont depuis longtemps fomentés, ainsi qu'il dit, par les François peu affectionnés à la Religion Catholique. Il en est quelquefois venu à tels termes et avec des François et avec des Italiens, qu'il a entendu des paroles qui ne luy pouvoient guières plaire. Un de ces jours estant en conversation il luy eschappa de parler mal des Vénitiens et sur ces différents qui sont maintenant entre eux et le Pape, pour les confins du Ferrarois, de dire qu'ils estoient de très mauvais chrestiens, et ennemis de l'Eglise, ce qui fut bien relevé par un Florentin qui le rencontra lors domestique ici de l'ambassadeur de la République, qui le fit taire honteusement et luy donna par le nez *del Beno*... Enfin il est si malade de cette passion ou, pour mieux dire, il est si affectionné à la Religion Catholique, que si la paix ne se fait en Allemagne, et que la maison d'Autriche ne soit absolue, et qu'il ne jouisse de ses bénéfices, il n'y a pas moyen de le guérir, et d'empescher qu'il ne devienne un autre Scioppius. Je seray bien aise qu'on ne sache point que tous ces advis viennent de moy, que je vous ay voulu faire savoir, afin que vous fussiez informé de tout, et que vous sceussiez qu'il est devenu fort bon catholique, de quoy je loue Dieu que je prie de luy donner perseverance, aussi bien qu'à Wouveren, son compatriote, qui pendant son séjour en cette ville fit pareille démonstration.»



IMPRIMERIE NATIONALE.

qui cherchent quelque fois à tondre pourroit avoir donné matiere à ceste mauvaise charité; si je sçavois d'où vient ce bruict, la qualité des personnes ayderoit peut estre bien à juger de la probabilité d'icelluy. Quant aux livres d'Italie, celluy de Marinus Guetaldus me fut envoyé tandis que j'estois à Boysgency, dont je n'ay guieres bien faict mon proffict. Pour ces Tabulæ regiæ Hilarii Alto belli, j'aymerois bien mieux les prendre à Paris puis qu'il y en a que d'avoir la peine d'en escripre en Italie, tandis que je ne sçay si ce livre la peut valloir. Pour la Roccella del Bracciolini [1], je ne pense pas qu'il soit de si grand prix qu'il ne le vaille mieux faire venir de Paris que d'Italie. Quant à vostre Gasetan, il semble que ses assertions soient susceptibles de la doctrine d'equivocations [2], quelque serment qu'il y puisse adjouster, car je ne faictz point de difficulté de croire ce qu'il jure, qu'il ne distribue point de Gazettes le vendredy c'est à dire dans Paris, mais cela n'empesche pas qu'il ne les fasse distribuer s'il veult ou qu'il ne les envoye possible luy mesme au dehors, comme je le tiens; mais quoy qu'il en puisse estre, puis que vous trouvez bon de m'envoyer separement la Gazette, il ne serviroit de rien de le faire le mardy; il faudroit, s'il vous plaist, l'envoyer à la poste le sabmedy de grand matin ou le vendredy au soir si faire ce pouvoit, parce que il passe assez souvent des courriers extraordinaires de Paris à Lyon qui vont plus viste que les ordinaires et qui ne laissent pas d'arriver à Lyon dans le mardy, qui seroit assez à temps pour les faire prendre par nostre ordinaire de Provence qui ne part de Lyon que le mecredy à midy pour estre icy le sabmedy matin, mais en ce cas il faudroit addresser vostre pacquet à Mr du Lieu, à celle fin que les postillons ne facent pas difficulté de s'en charger, et possible par ce moyen la les nostres viendroient aussy viste que celles

[1] *La Roccela espugnata*, poème héroïque en vingt chants (Rome, 1630, in-12). Francesco Bracciolini naquit à Pistoie le 26 novembre 1566, fut secrétaire du cardinal Ant. Barberini, et mourut dans sa ville natale le 31 août 1645. Bracciolini est souvent mentionné dans les *Lettres* de Jean Chapelain (t. I, p. 113, 227, 355-358, 465, 486, 631).

[2] Sous ce mot le *Dictionnaire* de Littré ne cite qu'un écrivain du XIVe siècle, Nicolas Oresme.

de Mr le Mareschal et des aultres qui en ont quelquesfois huict jours plus tost que nous, comme par le dernier ordinaire plusieurs ont eu la gazette du douze de ce mois, là où nous n'avons eu soubz vostre enveloppe que celle du 5. J'ay receu le petit fagot de livres que vous aviez faict bailler à Mr le sacristain Valbelle où estoient les trois exemplaires du Cunæus[1] dont je vous remercie trez humblement comme des aultres, et principalement de cez preparatifz du P. la Faille[2] à la quadrature du cercle, où je passay une aprez disnée bien doucement[3], l'ayant remis à Mr le Prieur de la Valette pour l'examiner et pour l'envoyer par aprez à Mr Gassendy afin de vous faire part de leur advis en temps et lieu.

Je plains grandement Mr de Thou avec l'indisposition de son rhume, et luy ay bien de l'obligation du soing qu'il a daigné prendre d'endosser vostre lettre avec de si honnestes et obligeantes parolles dont je me trouve tousjours plus redevable en son endroict, ne pouvant vous dissimuller que j'ay esté fort ayse de la bonne nouvelle que vous m'avez donnée de son retour en Bourgongne, duquel je ne doubte point qu'il ne revienne grand proffict à ce païs là, à tous les bons subjectz du Roy, et possible y aura il quelque advantage aussy en mon particulier avec la bonne volonté qu'il a de me faire et procurer du bien. Je luy envoye un extraict de lettres pattentes du roy François II que je luy avois alleguées, où il trouvera de bien notables reglementz du style et prudente direction du chancelier de l'Hospital, signé par le pere de Mr de Lomenie du temps qu'il estoit, comme je pense, seul secretaire du conseil privé du Roy; si le registre de ce temps la se trouvoit entre ses mains ou ailleurs, j'apprendrois bien volontiers lez noms des presentz qui assisterent au conseil du Roy lorsque les differentz du Parlement et du Gouverneur furent terminez par ce beau reglement. Et au def-

[1] *Petri Cunæi de republica Hebræorum libri III* (1632, in-24). Ouvrage déjà plusieurs fois mentionné.

[2] Le père Jean-Charles Della Faille naquit à Anvers en 1597, professa les mathématiques avec une grande réputation à Louvain et à Madrid, et mourut à Barcelone le 4 novembre 1654.

[3] *Theoremata de centro gravitatis partium circuli et ellipsis* (Anvers, 1632, in-4°).

fault de cela, s'il se pouvoit trouver dans voz memoires ou dans ceux de Mr de Lomenie quelque instruction d'où l'on pusse comprendre de quelles personnes à peu prez estoit lors composé le conseil du Roy, ou pour le moins quelz grands estoient lors à la cour de Sa Majesté, je serois infiniment ayse de l'apprendre par vostre favorable assistance, et en ceste attente je demeureray tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obéissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 21 febvrier 1633[1].

---

XCVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receuz hier par nostre ordinaire voz despesches du 18e de ce mois et en mesme temps le petit pacquet que vous aviez mis à la poste le mardy precedent pour la gazette du douziesme, mais Mr le Mareschal a eu par le mesme ordinaire la Gazette du 19e et me l'envoya auparavant que j'eusse eu mes pacquetz, de sorte qu'il n'y a plus de plaisir de recepvoir la dicte gazette huict jours aprez l'avoir veüe aux aultres. Il faudra voir si en la faisant mettre à la poste dez le sabmedy de grand matin, ou dez le vendredy au soir, si faire se peult, elle ne pourroit point arriver à Lyon avant le despart de nostre ordinaire qui n'est que le mercredy à 10 heures ou midy. Je vous ay une obligation trez particuliere du soing et de la perquisition du Dyonisius Bysantius m[anu]s[crit] dont les termes du Catalogue m'avoient mis en goust de sorte qu'il ne sembloit pas que ce livre nous deust eschapper des mains comme il a faict, dont je n'ay pas ressenty peu de mortification, je vous en asseure, et cela me fera redoubler mes

[1] Vol. 717, fol. 206.

instances et mes effortz pour voir si du costé de Rhodez je pourrois estre moins malheureux. J'ay esté grandement scandalizé de ce qu'on vous escript de l'humeur de Mr Holstenius, qui a certainement grand tort s'il ne vous sçait le gré qu'il doibt de toute sa fortune. Je croy que je vous ay aultresfois envoyé une trez belle lettre qu'il m'escrivit à son retour de Pologne[1] où il me faisoit une trez belle description de l'honnesteté de l'Empereur et du Roy de Hongrie son filz, ensemble de la favorable reception et longue audience que l'un et l'aultre luy donnerent, tant en allant qu'en revenant de Pologne[2], avec de grandes protestations de vouloir faire pour luy, qui furent à mon advis de bien puissants charmes pour le gaigner, dans l'admiration d'une familiarité si obligeante parmy cez grandeurs et solitudes ou gravitez Espagnolles si differentes des foulles que l'on voit communement autour de la personne de nos Roys, qui ne se captivent guieres à de telles audiences et complimentz, principalement à des gentz de la condition et profession que faisoit ce personnage lors de son sesjour en France, qui n'estoit pas dans l'employ des affaires ne accompagné de lettres de nostre St Pere trez obligeantes comme estoient celles dont on l'avoit chargé en ce voyage de Pologne[3]. Pour moy je tiens l'humeur de cet homme là plus candide qne l'on ne croyroit sur les discours dont est question, mais je le tiens neantmoins si bontif et si facile, pour ne dire si foible, qu'il est fort aysé de l'emporter plus loing qu'il ne vouldroit aux moindres ombrages, dont sa nation est grandement susceptible, et crois bien que le zele de la Relligion catholique et l'interest ou prejudice qu'il recepvoit aux progrez du Roy de Suede le peuvent avoir faict eschapper contre le party et contre les fauteurs d'icelluy, et par consequent contre la nation, si on luy a faict accroire qu'elle en fusse coulpable, c'est à dire

[1] Cette lettre, datée de Rome le 21 juin 1630, est la 28me du *Recueil* de Boissonade (p. 182-192).

[2] Peiresc a raison de parler d'une *longue audience;* Holstenius dit (p. 186) du roi de Hongrie : « Duas ferme integras horas me de publicis privatisque rebus loquentem audivit. »

[3] Holstenius (p. 185) avait ainsi parlé de ses lettres à Peiresc : « A Serenissimis Principibus literas commendatitias facile obtinui ad Cæsarem et Poloniæ Regem, ut hisce parariis facilius me insinuarem. »

contre ceux qui y portoient leurs armes ou leur conseil, mais je ne me persuaderay jamais (que je n'en voye des preuves plus evidentes) qu'il aye jamais pensé d'oublier de si immenses obligations que celles qu'il vous a, auxquelles ne peuvent pas estre comparables de bien loing les foibles services que je luy ay renduz; mais je ne sçaurois non plus croire qu'il ne m'en saiche encore trez bon gré : et quand il ne le feroit pas, ce ne seroit pas le premier qui se seroit dispensé des termes d'une amitié reciproque, et n'empescheroit pas pour cela que je ne fusse tout prest de les pratiquer de rechef envers toute sorte de gentz de merite; je suis grandement tenté de luy en escripre un mot, mais je ne l'ose faire sans vostre pareatis[1], bien que si je le faictz, je ne me dispenseray nullement des loix de la discretion qui semblent y debvoir estre observées, et en sorte qu'il ne puisse juger en façon quelconque de quel costé procedde et soit passé l'advis jusques à moy; cependant j'ay pris grand plaisir de voir tout le restant de la lettre où il est inseré[2], et me doubte que le missel Sclavon y mentionné, dont vous estes possible aussy en peyne que celluy qui vous escript, ne soit pas esgaré plus loing que de la maison de ceans, auquel cas vous n'aurez pas perdu tout à faict vostre peine de m'envoyer ceste lettre, pour me donner une si gentille occasion de me descharger du bien d'aultruy, lequel je n'eusse pas tant gardé à la moindre doubte que j'eusse eüe de n'en estre pas le vray maistre. Mais je le trouvay dans le coffre de livres que m'apporta Mr d'Arene lié d'un peu de fisselle avec une petite feuille pour en deffendre le tiltre sans neantmoins qu'il y parusse aulcune addresse particuliere, et d'aultant que je n'avois point d'inventaire des livres contenuz au dict coffre, je n'avois pas, ce semble, deub croire qu'il y eusse rien qui ne feusse à moy, si ce n'est les deux fagotz dont l'un estoit addressé à Mr Moreau, et pour l'aultre si bien l'adresse en estoit à moy, je voyois bien par l'escripture de Dom du Puy que c'estoit pour les vous faire tenir, comme j'ay faict tant de l'un que de l'aultre; sur quoy neant-

[1] Peiresc se sert, en plaisantant, d'un terme de chancellerie au sujet duquel le *Dictionnaire* de Littré ne cite qu'une phrase de Voltaire. — [2] La lettre de dom Christophe Dupuy.

moins il fault que je vous die par parentese que Mr Moreau ne m'en a jamais accusé la reception, non plus que de la lettre que je luy avois escripte pour accompagner ce qui luy appartenoit, et que s'il ne nous a remercié vous non plus que moy, il se peult imputer à la vaccation qui n'est pas obligée de dire grand mercy de tout ce qu'on luy donne. Je ne suis pourtant pas moins son serviteur, et voudrois qu'il se presentast quelque occasion pour luy en donner des preuves dignes de sa vertu et de son merite, tout ce que je viens de vous en dire n'estant qu'entre vous et moy, et pour me donner carriere, car je serois bien marry que vous me feissiez une querelle la dessus avec un personnage de tel merite et que j'honore tant, et à qui j'ay vrayment des obligations bien singulieres. Mr Naudé m'avoit envoyé un inventaire plus de 5 ou 6 mois auparavant la reception du coffre, et si longtemps que le dict inventaire s'estoit esgaré parmy mes papiers et estoit demeuré à Boysgency, les livres estantz venus depuis ma retraitte en ceste ville. Or je croys bien que Mr Naudé ne m'avoit pas achepté ce messel, comme il ne me reste aulcune souvenance de l'avoir veu mentionné en son roolle, mais Mr d'Arene m'apporta tout plein d'aultres livres de la part de plusieurs de mes amys, et entr'aultres de la part du cardinal Barberin il m'apporta un aultre assez gros fagot de livres quasi tous imprimez pour la congregation de Propaganda fide ou du mandat d'icelle en cez langues estrangeres, ce qui me feit juger que le messel Sclavon feusse des dependances de l'assortiment des aultres. Mais comme si j'ay failly, c'est innocemment, je croy bien que le pardon que vous m'en octroyerez ne sera pas plus controversé que celluy que l'on accorde aux innocentz; je suis bien marry que les sieurs Heinsius et Cunœeus se soyènt si mal comportez envers Mr Saulmaise, mais s'il est loisible (comme on le revoque en doubte en ce siecle) de loüer Dieu de quelque mal pour un plus grand bien, je ne suis pas tant marry que Mr Saulmaise ayt subject de s'en retourner en France. Cependant à quelque chose malheur aura tousjours esté bon, en ce qu'il aura peu voir tous les bons m[anu]s[crit]s de ce païs là, durant l'année courante, et possible que pour le ramener en France, il se trouveroit en-

core quelque occasion de luy procurer quelque honneste appointement auprez du Roy, pour le faire revenir avec un peu plus d'honneur. Je plains bien le bon Mr Grotius, et ne pense pas qu'il ne feusse mieux en France que là où il est[1], quelque difficulté qu'il y aye trouvée pour jouïr de sa pension. Vous m'avez obligé de me retenir ces deux volumes de l'Affaire d'Aurelius[2], mais j'ay si mauvaise memoire que je n'ay peu me ressouvenir d'avoir veu la lettre du P. Sirmond que vous dictes m'avoir envoyée aultresfois sur sa deffense touchant le passage du concile d'Orenge[3], mais je chercheray ce que vous m'aviez envoyé touchant son edition des concilez, pour voir si elle est parmy cela. Je vous remercie aussy du souvenir que vous avez de cez petites Republiques et de cez livres que vous avez remis ez mains du Prieur de Roumoules, comme aussy de la recherche de ceste Bibliothecque de Gesner dont le prix ne me semble pas si excessif à 15 livres veu sa rareté. Puis que les livres de Mr d'Auxerre ont trouvé maistre, il faudra chercher aultre party, mais cela ne presse pas encores pour les globes, tandis que j'attends certaine responce aprez laquelle nous reprendrons les derniers errements. Ce pendant je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 27 febvrier 1633.

Je vous ay bien de l'obligation du grand soing qu'il vous plaist me

[1] Grotius avait quitté la Hollande le 17 mars 1632, et il s'était réfugié à Hambourg, où il passa près de deux années bien tristes, car il était séparé de ses livres et aussi de sa femme, dont l'affection dévouée lui avait été et devait lui être encore une si douce consolation.

[2] Tout le monde sait que l'affaire d'*Aurelius* n'est autre que l'affaire de Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Les deux volumes sont intitulés : *Vindiciæ censuræ facultatis theologiæ Parisiensis*, etc. (Paris, 1632, in-4°).

[3] *Antirrheticus. De canone Arausicano. Adversus Petri Aurelii Theologi responsionem, qua ejus epistolam infirmare conatus est* (Paris, Séb. Cramoisy, 1633, in-8°). Voir toute l'histoire bibliographique de la querelle dans le *Recueil* des PP. de Backer et Sommervogel, t. III, col. 805. Conférez le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, t. I, 1857, p. 316-317.

promettre concernant la transcription de cez petits opuscules de Ponderibus et mensuris; vous pourrez voir ce que j'en escriptz à Mr Rigault, et me ferez plaisir singulier, si par hazard il insistoit d'en vouloir transcripre luy mesme quelque piece, de vous employer pour l'en dissuader, n'estant pas en cela que je desire qu'il m'oblige et n'estant nullement raisonnable de luy laisser prophaner son temps pour si peu de chose, laquelle neantmoins est si penible et importune. Si Mr Valloys avoit assez de loysir et de bonne volonté d'en entreprendre quelqu'un des plus anciens et des plus briefz, je ne le reffuserois pas de la sorte, et m'asseure que vous n'y espargneriez pas voz suasions, comme je vous en supplie. Mais puisque dans la bibliotheque il n'y a aulcun m[anu]-s[crit] du Marcellus, duquel je me prometz plus de secours que de tout le reste, s'il y avoit moyen d'en descouvrir quelque aultre exemplaire en quelque part dans ces païs bas ou ailleurs, ce me seroit une obligation beaucoup plus etroitte et plus sensible, principalement s'il y avoit moyen de me procurer coppie de cez deux petites pages, de la matiere des poidz et des mesures, qui sont en teste de ses livres de Medicamentis, et tousjours vous aurois je beaucoup d'obligation de pouvoir apprendre par vostre moyen s'il ne s'en trouve quelque exemplaire quelque part que ce soit, car si vous n'y aviez des addresses, je pense qu'il y auroit bien moyen d'en trouver quelqu'une suffizante pour nous faire avoir la communication de ce peu de lignes qui nous *font*[1] tant de besoing.

Le livre que vous m'aviez envoié du païs des Hurons in 8°[2] a passé les montz, tellement qu'il fauldra que je tasche d'en avoir un aultre par vostre moyen, s'il vous plaist, et un certain livre dont on me faict feste d'un enfant qui parle sans langue. On m'a pareillement faict feste d'une Histoire de l'Abbaye St Victor lez Paris en deux volumes[3], et d'une nouvelle Chronique de Flandres en plus d'un volume aussy qu'il fauldra

[1] Par un *lapsus* Peiresc a écrit *ont*.

[2] *Dictionnaire de la langue huronne*, par le P. Gabriel Sagart (Paris, 1632, in-8°).

[3] *Abrégé de la fondation de l'abbaye de S. Victor lès-Paris, succession des abbés, privilèges et singularités d'icelle*, par Jean de Thoulouse, religieux de cette abbaye (Paris, 1630, in-fol.).



IMPRIMERIE NATIONALE.

bien avoir en son temps. Cette edition du Petrone dont parle Dom du Puy, avec des Notes de feu Mr vostre pere, meriteroit bien d'estre veüe et le libvre dont le P. Mercene escript à Mr Gassendi, faict contre le Galilée en latin à Pise[1] où je l'ay envoyé demander[2].

---

XCVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 25e avec la response de du Moulin à Balsac[3] et ce petit memoire ou liste des trouppes françoises du bureau des addresses du 15e febvrier que j'ay prins plaisir de voir et encores plus le memoire qui est en teste portant que moyennant deux pistolles par an ilz se chargeront de faire tenir les gazettes et relations chaque sepmaine, ce que j'accepterois bien volontiers s'ils se vouloient charger de me les addresser au mesme temps qu'ilz les adressent à Mr le Mareschal et payerois icy le port des pacquetz à proportion du reste que je reçois icy par chaque ordinaire. Ce qui vous deschargeroit du soing de les envoyer prendre et de les envoyer à la poste à heures extraordinaires et peut estre indeübes pour les faire arriver à Lyon au temps qu'il fault pour venir de là icy par nostre ordinaire qui ne part de Lyon que le mercredy sur les 10 à onze heures, qui est quatre ou cinq heures aprez le despart de vostre ordinaire du vendredy, dans le-

[1] *Dubitationes in dialogum Galilæi Lyncei in Gymnasio Pisano mathematici supraordinarii, auctore Claudio Berigardo in eadem Academia philosophiam profitente. Florentiæ, ex typ. Petri Nesti sub signo solis* MDCXXXII. Le livre a été imprimé à Florence, mais, comme l'écrit Peiresc, *fait à Pise*, où Berigard était professeur. (Communication de M. Antonio Favaro, professeur à l'université de Padoue.) — On trouvera plus loin quelques renseignements sur le professeur Claude Berigard (notes de la lettre CXXXV).

[2] Vol. 717, fol. 209.

[3] *Réponse à la lettre de M. Balzac* (1633, in-8°). Sur le ministre Pierre du Moulin, voir t. I, p. 216. Conférez les *Lettres* de Jean Chapelain, t. I, p. 5, 12, 13, etc.

quel temps il passe afforce courriers extraordinaires sur le chemin de Paris à Lyon, par lesquels cez gentz là trouvent assez de moyen de faire tenir leurs despesches soubs les enveloppes de Mr du Lieu qui tient particuliere correspondance avec leur bureau, comme l'on m'a dict, tellement qu'il suffiroit que celluy d'entr'eulx qui se chargeroit de ceste commission mit les feuilles de la Gazette soubz une enveloppe addressée à moy, jointe aux aultres depesches qu'ils envoyent à Mr du Lieu soubs l'addresse d'icelluy, lequel ne feroit que les joindre au fagot que l'ordinaire porte de Lyon en ceste ville, et je me contenterois d'en avoir un exemplaire de ceste façon là; mais parce que cez feuilles se perdent la plus part du temps entre les mains des amis qui prennent plaisir d'en avoir la communication, il fauldroit m'en reserver là un exemplaire de chaque feuille au net, et en faire liasse pour me les faire tenir par apres quand il y a commodité de fagot d'aultres livres ausquels cela pourroit estre joint. Et quand il se presenteroit quelque occasion pressante de nous escripre hors du temps du despart de l'ordinaire, il n'y auroit pas de danger de tenir la mesme voye, et en un besoing envoyer une petite lettre à cez gentz là, pour la joindre à leur gazette, de quoy nous nous serions bien prevaluz cez jours passez, si vous nous eussiez peu donner advis des changementz qu'on dict estre advenuz à la cour le samedy 26e du mois passé [1], dont la nouvelle fut apportée en ceste ville des jeudy au soir par un courrier extraordinaire qui disoit n'estre party que de lundy dernier, mais par ce qu'il n'apporta des lettres qu'à une seulle personne ou deux et qu'elles n'estoient pas trop bien circonstanciées, on ne croyoit guieres les aultres particularitez qu'il y adjoustoit de bouche, et le pix est que l'ordinaire qui arriva deux jours aprez n'en apporta du tout rien. J'ay prins grand plaisir de voir la declaration de cez relligieux du 19e febvrier et ay apprins que l'année passée il en avoit esté faicte une quasi pareille, où estoit intervenu le general des Jacobins, laquelle meriteroit bien d'estre jointe à celle cy.

[1] Destitution et arrestation du garde des sceaux Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf. Ce fut le 25 février, à sept heures du soir, que Châteauneuf fut arrêté. Voir *Recueil Avenel*, t. IV, p. 428.

Mais j'en ay bien pris davantage à la lecture de la lettre de Mr de Saulmaise, où j'ay trouvé de trez belles choses à apprendre, et qui augmentent bien mon desir de voir la coppie de cez m[anu]s[crit]s de la bibliothèque du Roy que Mr Rigault me faict esperer, afin de voir s'il y aura moyen de concilier toutes ces contrarietez ou diversitez qui se trouvent en ceste matiere dans les anciens autheurs. Il allegue un vieil autheur imprimé avec le Nicandre ou un certain fragment qu'il dict estre derriere le dict Nicandre qui ne s'est point trouvé en deux editions que j'ay de cet autheur, l'une Grecque et Latine in 4° de Paris de l'an 1557[1], l'aultre qui n'est que Grecque seulement avec un petit scoliaste Grec qui est en petit 4° de datte un peu plus vieille[2], dans lequel scoliaste j'ay trouvé quelque chose des mesures en quelque endroict, mais je ne pense pas que ce soit ce que Mr Saulmaise allegue; c'est pourquoy, s'il y avoit moyen de trouver cette edition à Paris, sinon à achepter, au moins à emprunter, vous me feriez un singulier plaisir de m'en procurer l'acquisition ou communication, afin que j'eusse plus de moyen en voyant cet autheur de juger du temps qu'il a vescu, pour pouvoir mieux resouldre les difficultez de Mr de Saulmaise, à qui j'ose me promettre de pouvoir donner quelque petite satisfaction qui ne sera peut estre pas des plus communes. Je vous envoieray sa lettre avec la responce que je luy feray, mais je crains bien qu'il ne me faille attendre les prochains feriatz de Pasques, attendu le peu de relasche que nous avons maintenant au Pallaix, dans lequel temps je pourray escripre un mot à Mr Galand si vous et Mr Bely le trouvez à propos, car je tiendray fort relligieusement sub sigillo ce que Mr Galland[3] trouvera bon de m'en communiquer, et ne m'en vanteray nullement, vous asseurant que je suis grandement punctuel en telles occasions et grandement jaloux d'observer tout ce que mes amis peuvent desirer de moy en

[1] *Theriaca et Alexipharmaca, gr. et lat. interpr. Jo. Gorræo, cum ejusdem annot.* Paris, Guill. Morel, 1557.

[2] Ce devait être l'édition de Cologne, 1530, qui est du format indiqué par Peiresc et qui ne contient que du grec.

[3] Le mot Galland, écrit en cette ligne avec deux *l*, est écrit avec un seul *l* dans la ligne précédente.

tout ce qui se trouve à ma disposition comme peut estre cela. J'attendois la commodité des prochains feriatz pour pouvoir un peu fouiller dans mes papiers et y chercher certaine chartre que me demande Mr Bely, dont je suis asseuré d'avoir la coppie bien que je ne l'aye pas sceu trouver cez jours passez lorsque le dict sieur Bely me la fit demander, à qui je ne manqueray pas d'escrire aussy, ensemble à Mr du Chesne; que sy ce pendant le dict sieur de Bely se donne la peine de m'escripre de ce que vous me mandez, je luy en seray encores plus obligé, et luy pourray par mesme moyen faire une plus exacte responce aux aultres choses qu'il vouldra de moy; cependant je seray bien ayse que vous envoyez à Mr de Saulmaize mon registre du Roy de Cypre. Il me demande des livres Cophtes, que je tascheray de retirer des mains d'un bien honneste homme qui en a bien faict son proffict depuis le temps que je luy prestay les trois volumes que j'ay, mais il faudroit avoir ceux du cavalier Pietro della Valle, et particulierement le Lexicon qu'il a tout entier, lequel il a remis entre les mains d'un bon Cordelier qui n'en sçaura pas faire son proffict comme feroit Mr Saulmaize et aultres. Nous attendrons en bonne devotion la venue de tous cez petits volumes des Republiques et cez deux de vostre Aurelius que vous avez joint aux Arabes, et qu'il vous plaise me mander quel party on voudra faire des œuvres de Goltzius à ce mien amy qui desire les avoir, pour qui je vous en avois escript cez jours passez, bien marry des frequentes importunitez que nous vous donnons à toutes heures; n'ayant rien maintenant à vous envoyer en revanche et me trouvant entre les mains la commission du conseil souverain estably par le Roy à Chambery tandis que la Savoye estoit entre les mains de Sa Majesté, ensemble des articles particuliers et des lettres des Ambassadeurs de Sa Majesté, en vertu de quoy ceste compagnie se retira, n'ayant pas eu assez de temps pour les faire transcripre à mon homme comme c'eust esté de mon desseing, j'ay creu qu'il valloit mieux vous envoyer les minuttes que j'en avois, sur lesquelles vous pourrez prendre, ou bien Mr de Lomenie, tout ce qui vous pourroit estre eschappé.

On nous avoit voulu dire icy qu'il s'estoit formé trois advis dans le

Parlement aux chambres assemblées en deliberant sur la declaration du Roy pour la restriction du terme de cinq ans à purger la contumace et que Messieurs les gentz du Roy mesmes avoient apporté quelque modiffication à leurs conclusions sur ce subject, mais vous en debvez bien avoir de meilleurs avis et plus asseurez que nous. Il s'est aujourdhuy faict un baptesme bien celebre en ceste ville d'une fille du comte de Bourbon[1] tenüe par Madame la Mareschale de Victry, dont vous aurez une petite relation cy jointe, avec quoy je finiray par les souhaictz de vous pouvoir obeir et servir comme le doibt de tout son coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 7 mars 1633.

Mr Saulmaize prend ses principaux fondementz sur ce qu'il a vu d'Affricanus de Mensuris qui est celluy que j'avois jugé des principaulx et que j'avois prié Mr Rigault de me faire transcripre tout le premier, tellement que vous m'obligerez beaucoup si vous me l'envoyez si tost qu'il sera transcript, principalement si je le pouvois avoir avant que les feriatz de Pasques nous eschappent afin de m'en pouvoir prevalloir en escripvant à Mr Saulmaise ce que j'avois envie de luy escripre sur ceste matiere; que s'il ne peult venir si tost, je vous supplie de m'escripre pour le moins de quel temps Mr Rigault pense qu'ayt vescu et escript le dict Affricanus, comme aussy en quel temps peut avoir vescu et escript à peu prez cet aultre autheur anonyme de mensuris que Mr Saulmaise dict avoir esté imprimé derriere le Nicandre, pour voir si cela me pourroit ayder aux inductions que je voudrois faire des passages que Mr Saulmaise m'a alleguez tant de l'un que de l'aultre.

[1] Ce comte de Bourbon devait être Claude de Bourbon, comte de Busset, né en 1589, mort en 1645, qui avait épousé Louise de la Fayette. Les généalogistes disent qu'il mourut sans laisser de postérité, mais l'enfant dont il est ici question mourut peut-être en bas âge.

Je n'oublieray point le chat pour Mr de Bellievre[1] si tost que la saison pourra le permettre[2].

---

XCVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 1 n'est point venüe plus tost ne par aultre voye que par celle du 4me, par nostre ordinaire qui part de Lyon le mercredy à dix heures. J'ay esté infiniment aise d'y apprendre tant de belles particularitez sur cette occurence, que nous n'avions pas sceües la plus part, ne avec tant de certitude, dont je vous rends mille trez humbles graces[3], marry de ne vous pouvoir rien mander en revanche, n'y ayant rien icy, pour le present, que le passage du Centurionne[4] Ambassadeur de Genes, qui se mit en littiere à Marseille au sortir de la galere, sans attendre les compliments de Mr le Mareschal de Victry. Les pages de Mr de Brassac[5] avec le reste de son train s'y est desbarqué depuis deux jours, et l'un de ses pages, filz de Mr de Moustier[6], qui m'est venu voir à ce soir, m'a dict que Madame de Brassac[7] estoit desja à Florence en littiere, lorsqu'ils estoient encores à Civita Vecchia. On nous dict icy que le Roy a desja revocqué l'édict des V ans des contumaces, et que Monseigneur le Garde des seaux d'Autry[8] parle de

[1] Un fils du président Nicolas de Bellièvre, président mentionné dans le tome I, p. 656.

[2] Vol. 717, fol. 211.

[3] L'*occurence* était l'arrestation du marquis de Châteauneuf.

[4] Augustin Centurionne, déjà plus haut mentionné.

[5] Jean Galard de Béarn, comte de Brassac, ambassadeur à Rome.

[6] S'agit-il là d'un fils du fameux peintre Daniel du Moustier?

[7] Le comte de Brassac avait épousé, le 16 avril 1602, Catherine de Sainte-Maure, fille de François de Sainte-Maure, baron de Montauzier.

[8] Pierre Seguier, le successeur de Châteauneuf, était, comme Jean Seguier, son père, seigneur d'Autry, et fut longtemps connu sous ce dernier nom. Il avait épousé

revocquer l'augment du seau. Ce seroit un bien digne commancement. Au reste j'ay receu le Ferrandus[1] dont je vous remercie trez humblement, ensemble le Lanzbergius, au lieu duquel j'eusse bien voulu avoir les canons de Mayance, ou sur l'edition de Mayance, pour avoir ce qu'il y a du dict Ferrandus sur le subject que je vous en avois touché. J'ay veu le petit bordereau des livres de Drouard et Camusat que vous avez retirez, où il n'y a rien à dire que de louer vostre bon mesnage et vous supplier d'excuser mes importunitez trop frequentes. Quant aux livres de Gorlæus et de l'Erizzo[2], il vault mieux les laisser que de les prendre à un prix si desraisonable, et fauldra attendre quelque occasion moings dezadvantageuse. Mais pour ce Golzius, je vouldrois bien sçavoir le nombre des volumes, et s'ils sont aussy bien complets de la nouvelle edition, comme de la vieille, à cause de ce volume des Empereurs qui y manque souvent en taille de boys, et à cause du petit volume de Tibere, et du supplement de la Græcia, qui n'est pas avec la vieille edition, si on ne l'y joinct separement et à part[3]. Sur quoy j'attendray, s'il vous plaict, vostre responce pour choisir par aprez celuy qui sera plus agreable à ce mien amy. Car pour les figures, la vieille edition vault mieux, mais il y a de bonnes additions en la nouvelle, qui ne peuvent estre en la vieille. J'ay honte de la peine que vous donnent si souvent mes importunes commissions des livres, où je vous supplie de ne pas oublier cez petites pieces en langue Bas bretonne et Basque. Je felicite M^r du Chesne de

une cousine de Peiresc, Madeleine de Fabri, née le 22 novembre 1597, fille de Jean de Fabri, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, seigneur de Romeville, de Champauzé, etc. On a plusieurs lettres de Peiresc à son parent Pierre Seguier : une autographe, à la Bibliothèque nationale (fonds français, vol. 17373, fol. 99), les autres à l'état de minutes à Carpentras (registre I de la *Correspondance*).

[1] Fulgentius Ferrandus. Voir plus haut (lettre LIX).

[2] Sébastien Erizzo, né à Venise le 19 juin 1525, mourut le 5 mars 1585. Voir la liste de ses ouvrages dans l'article de Ginguené (*Biographie universelle*). Conférez le *Manuel du libraire* (t. II, col. 1047). Je suppose que le livre d'Erizzo demandé par Peiresc était le *Discorso sopra le medaglie degli antichi* (Venise, 1559, in-4°) dont la 4° édition, fort augmentée, est de 1571 (Venise, in-4°).

[3] Voir l'article déjà cité sur *Goltz* (*Huber*), du *Manuel du libraire* (t. II, col. 1653).

la rencontre de ce beau registre de Loys le jeune qui meritera bien d'estre examiné par Mr du Puy, vostre frere[1]. Il y debvroit bien avoir quelque notable piece pour les pairries. Mr d'Aubray doibt avoir tiré de beaux extraicts de sa recherche pour les registres du conseil, qui meriteroient bien de n'estre pas tenus en lieu d'où il ne se peusse tirer quelque coppie pour les conserver mieux que l'on n'a faict les originaulx des registres, puis qu'il s'en est tant perdu. Car aultres foys j'ay cherché un Arrest celebre du conseil pour Mr de Janson, qui ne se peut jamais trouver non plus que ceux de François II bien qu'il fusse beaucoup moings ancien. Je pensois que Mr de Lomenie deubst avoir celuy de François II. J'attends vostre responce avant que m'oser dispenser d'escripre à Mr Holstenius; il y a plus d'un an que je n'ay poinct eu de ses lettres[2]. Il m'a envoyé faire des excuses, et Mr de Fontenay Bouchard m'escript qu'ils ont tous deux faict une grande recherche au Vatican pour l'amour de moy des Autheurs m[anu]s[crit]s de ponderibus et mensuris[3] et qu'ils en ont attaqué d'aulcuns de leur main dont nous debvons bientost voir quelque chose. Je vouldrois bien qu'ils y eussent trouvé le Marcellus et le Fannius.

Mr le Mareschal m'a dict que c'est Mr du Lieu qui luy envoye maintenant si reglement la gazette anticipée de huict jours. Si vous acceptez le marché dont je vous escripvis l'aultre jour, je croys que nous les aurons de mesme datte sans vous en donner le soing, et qui plus est que soubs l'enveloppe de cez intendants du Bureau d'adresse, on pourroit faire parfoys passer plus viste que de coustume quelque petite

[1] Le registre de Louis le Jeune trouvé par cet érudit est celui d'après lequel la correspondance de ce roi a été publiée dans le tome IV des *Scriptores* de Duchesne et le tome XVI du *Recueil des Historiens de France*. (Communication de M. Léopold Delisle.)

[2] Peiresc se trompait quelque peu, car il y avait cinq mois à peine qu'il avait reçu de Holstenius la lettre du 4 octobre 1632 (citée plus haut), où le docte humaniste lui rendait compte de son voyage en Allemagne et en Pologne.

[3] Voir cette lettre, du 18 février 1633, dans le fascicule III des *Correspondants de Peiresc* (1881, p. 9-11). J.-J. Bouchard dit (p. 11) : «Nous avons commencé, M. Holstenius et moy, à chercher dans le Vatican tout ce qui traite *de ponderibus et mensuris*...»



IMPRIMERIE NATIONALE.

lettre lorsque les occasions s'en presenteroient comme celle du 1er mars dernier si elle eust esté mise dez le 26e febvrier à la poste. Il est un peu tard, ce qui me constraint de finir par mes protestations ordinaires des voeux que je faicts journellement pour vostre service, comme

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 14 mars 1633[1].

---

XCIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

Les bonnes intentions que vous avez si souvent tesmoignées envers le public, et au soulagement des subjects du Roy, et les particulieres inclinations que vous avez faict paroistre pour les advantages de ceste pauvre et desolée Province, et pour le restablissement du commerce qui s'y ruine si fort journellement, m'a faict esperer que vous y contribueriez volontiers vostre favorable intercession en tout ce que vous la jugeriez propre auprez de voz amys, et vostre protection particuliere, et m'a faict prendre par mesme moyen la hardiesse de vous en requerir comme je faicts trez humblement, et de vous recommander aultant que je le puis la personne de Monsieur de Bourgongne, premier consul de la ville de Marseille[2], au voyage qu'il s'en va faire en cour pour

[1] Vol. 717, fol. 213.

[2] Je n'aurais rien à dire sur M. de Bourgogne, si je ne retrouvais son nom, précédé, par suite d'une faute d'impression, du mot *Monseigneur* (pour *Monsieur*), dans une lettre écrite de Marseille par Balthazar de Vias à Peiresc, le 27 août 1627 (fascicule VI des *Correspondants de Peiresc*, 1883, p. 17). Un peu plus loin (p. 20) dans une lettre du 31 décembre 1627, sont mentionnées Mme et Mlle de Bourgogne qui, ainsi que Mme de Vias, avaient fait une visite à la fameuse baronne de Beausoleil. Le registre VI des minutes de l'Inguimbertine à Carpentras renferme deux lettres de Peiresc à sa parente Mme de Bourgogne; l'une, du 30 octobre 1626 (fol. 571); l'autre, du 23 juin 1625 (fol. 761).

ce subject, à qui nous avons l'honneur d'appartenir de si prez, que nous ne debvons pas avoir moins de part que luy à toutes les faveurs et bienfaicts qu'il pourra recevoir de vostre main. Le bruict de l'abolition que Monseigneur le Cardinal de Lyon a obtenüe pour cette ville là faict esperer la grace toute entiere, non seulement pour Lyon, mais pour touts les peuples voisins qui y peuvent participer, et principallement pour ceux de nostre coste, qui y ont leurs plus importantes correspondances. Les choses de la marine nous sont si à coeur, que je ne doubte nullement que vous ne vous employiez volontiers en cette occurance comme je vous en supplie et conjure trez humblement, et de me vouloir continüer l'honneur de voz bonnes graces comme,

Monsieur, à

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 20 mars 1633[1].

---

C

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du XI^e de ce mois, et soubs une autre enveloppe les gazettes du 5^e et separement le pacquet de M^r L'huillier sans estre soubz vostre enveloppe, le tout venu par le dernier ordinaire party de Lyon seulement le 16, par où j'ay recogneu qu'il n'a de guieres servy que vous ayez mis à la poste les Gazettes en enveloppes separées lorsque vous les avez peu recouvrer, puis qu'elles n'arrivent pas assez à temps à Lyon pour partir le 8^me comme avoient faict celles de M^r le Mareschal que nous vismes dez le sabmedy XII^e de ce mois, ne doubtant point qu'il n'aye receu sabmedy dernier la gazette du XII^e que nous ne

[1] Vol. 717, fol. 215.

recevrons si ce n'est samedy prochain, et si bien nous ne l'avons encore veüe icy c'est parce que Mr le Mareschal est allé faire son entrée à Arles où ses despesches luy ont esté portées. J'estime que le Gazetier veult que la distribution qu'il faict de ses Gazettes hors de Paris soient expediées et ses despesches parties avant que rien mettre en vente dans la ville; c'est pourquoy il fauldra enfin passer par ses mains, et les tenir de luy seul, conformement au party des deux pistolles, pour lesquelles il a promis d'en envoyer à tous ceux qui en vouldroient hors la ville de Paris, dont je souffriray fort patiemment les conditions, pourveu que je puisse les recevoir dans la huictaine comme les aultres qu'il tient pour recommandez, et en ce cas il ne sera pas de besoing d'en prendre plus d'un exemplaire puis qu'il promet d'en reimprimer des assortimentz tous entiers, ainsy que l'on a faict en Allemagne des recueilz du Mercurius Gallobelgicus, à ce que j'ay peu recognoistre dans la grande fueille que vous m'avez envoyée, où j'ay trouvé de plaisantes criées et proclamations de choses perdües capables de se faire entendre de bien plus loing que celles qui se font par les carrefours et aux prosnes, mais je les estimerois bien d'avantage si on pouvoit introduire la mode par ce moyen là de recouvrer un livre rare quand on en a envie et qui ne s'en trouve pas chez les libraires communement et quand quelqu'un se vouldroit deffaire de quelques livres bien curieux, pour advertir qu'ilz sont en vente les personnes esloignées qui en peuvent avoir plus affaire que ceux qui en sont presentz comme l'on a pratiqué aulcunes fois pour les bibliotheques ou boutiques entieres; je pense qu'on y viendra en fin, mais je voudrois bien que ceste invention eust esté introduitte lorsque mon cabinet fut volé, car cela m'en eusse possible faict descouvrir quelque piece, ayant esté si malheureux que de n'en pouvoir jamais apprendre d'aultres nouvelles que des fortes conjectures et preuves du vol contre une personne morte auparavant qu'on se fust apperceu du vol. Que si ce Gazetier faisoit tant le renchery, il faudra voir de passer par les mains de Mr du Lieu, qui en distribüe, je m'asseure, tant qu'il veut. J'avois faict empacquetter le messel Sclavon et le vous pensois envoyer

par les deputez de Marseille qui partirent hier, mais je receuz vostre lettre tout à temps le jour precedent pour le retirer, puis que vous avez le vostre, à la place de quoy je vous renvoyay l'exemplaire du Théophile de Mr Fabrot aux fins qu'il puisse estre imprimé par le sieur Cramoisy s'il en a la volonté, comme il vous avoit dict, ou par tel aultre que vous jugerez à propos; mais je serois bien d'advis de ne s'embarasser pas facilement avec Mr Vitray, puis qu'il est si empesché à sa bible; il ne m'a jamais faict responce à celle que je luy escripvis en vous envoyant les m[anu]s[crit]s Samaritains, je pense que c'est pour ne sçavoir comme s'excuser non seulement de sa negligence pour l'edition de ce Theophile, mais pour n'avoir pas seulement eu le courage de tirer une espreuve de la premiere feuille, dont la despence d'un escu ou deux pouvoit faire la raison, et dont je n'eusse pas manqué de le faire indampniser; mais s'il y avoit de la difficulté à l'edition de ce livre, je vous prie de me le r'envoyer, car j'ose me promettre que Mr Godefroy prendra volontiers ce soing pour l'amour de moy de le faire imprimer à Geneve le plus correctement que faire se pourra. J'y ay adjousté deux exemplaires d'un petit livre in 4° de Mr Naudé [1], dont il m'avoit faict addresser une demye douzaine à vous faire tenir, ayant reservé les aultres quatre pour ne faire ce pacquet là trop gros, attendant de les vous envoyer par aultre voye, comme vous en aurez un ou deux par celle cy qui sera un peu plus prompte, le sieur Bourgongne, deputté de Marseille, qui s'est chargé de ce pacquet là, ne pouvant pas se rendre à Paris plus tost que 15 ou 20 jours. Je seray bien ayse d'apprendre que la faveur de Mr le Cardinal de Lyon aye faict obtenir à Mr Moreau la profession Royalle en medecine qu'il poursuivoit et qui est si bien deube à sa vertu et à ses merites que j'honore infiniment [2].

[1] Sans doute le *De studio liberali Syntagma* qui parut en l'année 1633. Nous n'avons aucune lettre de Naudé à Peiresc annonçant l'envoi des plaquettes ici mentionnées. La première en date des lettres de Naudé à Peiresc que j'ai pu trouver est du 1er février 1632; la seconde en date est du 16 juin 1633 (*Les Correspondants de Peiresc*, fascicule XIII, 1887, p. 5 et 15).

[2] On lit dans l'article *Moreau* (*René*) du *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par M. C. Port (t. II, p. 742): «Le succès de son enseigne-

et ne voudrois pas que ce que je vous avois touché dernierement en passant sur le subject de ses pacquetz de livres fusse prins par forme de plainte, car je suis assez bien asseuré de sa bonne volonté en mon endroict, sans qu'il soit besoing d'en avoir aultres tesmoignages que ceux que j'en avois cy devant receuz de sa courtoisie, ce peu que j'avois faict pour luy ne meritant pas de luy faire quitter de plus pressantes affaires pour en escripre des remerciementz à une personne qui luy est si desvouée comme je suis, et le seul bon gré que vous avez tesmoigné de m'en sçavoir estant plus que suffizant de surpayer trez dignement tout le soing que j'en pouvois avoir prins, qui est bien peu de chose eu esgard à ce que je vous doibs et à ce que je vouldrois faire pour vous, en meilleures occurences. Quant à M^r Holstenius, quoyque vostre modestie puisse avoir extorqué de vostre plume, c'est bien à M^r vostre frere et à vous qu'il a toute la principalle obligation de sa fortune, et de tout ce que je puis y avoir contribué, qui n'a esté que par voz ordres et commandementz, car je n'ay jamais eu le bien de le voir et n'en ay eu les premieres cognoissances que par voz lettres, vous asseurant que j'auray bien de la peine à me contenir de luy dire mes sentimentz tost ou tard, sur ceste affaire là, bien que je le differe pour le present pour ne pas contrevenir à voz ordres, dont je ne voudrois pas m'estre dispensé; mais puis que j'ay apprins par M^r de Fontenay-Bouchard qu'ils ont commancé à travailler conjointement dans la bibliotheque Vaticane à la recherche et transcription de quelques vieux autheurs m[anu]s[crit]s de ponderibus et mensuris pour l'amour de moy, je crois bien qu'ilz ne pourront guieres tarder de me les envoyer, et que le dict sieur Holstenius ne pourra pas se desdire de m'escripre sur ce subject là et sur plusieurs aultres où je pourray bien prendre l'occasion de parler à luy en quelque façon qui luy puisse faire comprendre le plus honnestement que je pourray ce qui peut eschoir en ceste oc-

ment à la Faculté, non moins que ses nombreuses publications, le désignent au choix du grand aumônier de France, Alphonse de Richelieu, qui le fait nommer à Paris professeur royal au collège de Cambrai. Moreau y prononce son discours inaugural le jeudi 21 avril 1633.»

currence, quand j'en debvrois prendre la matiere et l'occasion sur la longueur de son silence de plus d'un an joint au desgoust qu'il a tesmoigné avoir de nostre nation. Cependant je chercheray la lettre qu'il m'avoit escripte de son voyage de Pologne, ne pouvant comprendre comment j'ay faict ce manquement de ne la vous avoir point envoyée aussy tost que je l'euz receüe, ainsy que j'avois accoustumé de le prattiquer, car c'est une des plus jolies pieces que j'aye de sa main. Il fault que cela se soit rencontré durant le temps de mes maladies plus importunes ou lorsque mon frere vous escripvoit parfoys au lieu de moy, et que cela luy soit eschappé de la memoire par mesgarde, car je suis trop content quand je vous puis envoyer quelque chose de vostre goust pour manquer à mon essient, vous estant obligé comme je suis, et ayant si peu de moyen de m'acquitter de mon debvoir. Je ne manqueray point de vous envoyer une coppie de la lettre de Mr de Besly, laquelle merite certainement d'estre conservée, et si ce ne pouvoit estre par cet ordinaire, car mon homme a bien perdu du temps qu'il y eusse peu employer, ce sera Dieu aydant pour le prochain, et je vous renvoyeray par mesme moyen la lettre de Mr Grotius; vous asseurant que vous ne me pouviez faire guieres de plaisir plus agreable qu'en la communication de ceste piece, honorant et affectionnant comme je faictz ce personnage qui ne sçauroit estre assez prisé, me conjouissant de tout mon cœur avec vous des bons offices qu'il a receuz de vous et de ses aultres amys en la conservation de sa pension nonobstant son absence, car je desirerois bien qu'il se peusse resouldre à revenir en France, et que MM. les ministres l'y voulussent obliger et le r'appeler non seulement luy, mais aussy Mr de Saulmaise. Le livre du Soldat Suedois[1] avoit esté veu par quelques uns en ce païs, mais il n'estoit pas venu en mes mains; c'est pourquoy je le verray bien volontiers, et attendray tant plus impatiemment le fagot dont s'est chargé le Prieur de Roumoules, mais je ne sçay comment j'ay manqué de vous prier de me retenir le

[1] *Le soldat suédois, ou histoire véritable de ce qui s'est passé depuis la venue du roi de Suède jusqu'à sa mort* (Genève, 1633, in-8°). Cet ouvrage, qui a été réimprimé en 1634, en 1642, fut publié sous le voile de l'anonyme par Frédéric Spanheim.

Gesnerus à 15 livres puis que vous l'aviez rencontré, n'estimant pas qu'il puisse estre trop cher, puis qu'il est de plusieurs volumes. Je m'estonne que vous n'ayez point ouy parler de ceste Histoire de l'Abbaye de St Victor, car Dom Polycarpe de la Riviere, visiteur des Chartreux en ceste province[1], qui travaille aux Evesques de France[2], m'a dict en avoir receu le volume in folio à sa Chartreuse de Bompas[3]; il est à Marseille pour la fondation d'une nouvelle Chartreuse et doibt passer par icy au premier jour, où je ne manqueray pas de luy demander les addresses qui se peuvent prendre pour ce livre; mais je seray bien ayse d'avoir cependant celluy que vous dictes de l'Abbaye de Ferrieres, puis qu'il se trouve[4], ensemble celluy de St Denys, si ce n'est que ce fusse la premiere edition in 4° des memoires du moyne Doublet que j'ay euz dez ce temps là[5], ou qu'il n'y aye pas de notable augment[6] dans l'edition que vous dictes; mais quelque garouflerie[7] Allemande qu'il y aye en l'edition du Petrone, je ne serois pas moins bien ayse de la recouvrer, si vous ne l'avez pas dezagreable, et vou-

[1] Voir, sur Dom Polycarpe de la Rivière, le *Dictionnaire historique, géographique et bibliographique du département de Vaucluse*, par le docteur Barjavel, t. II, p. 342-344. Conférez une note rectificative et complémentaire publiée dans le fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc*, p. XXVIII-XXIX. Indépendamment des lettres du cardinal Bichi à Peiresc ont été publiées, dans ce fascicule, diverses lettres au même savant relatives au Comtat Venaissin et à la principauté d'Orange, et, parmi ces lettres, il en est deux (7 mars et 18 septembre 1634) de Dom Polycarpe de la Rivière.

[2] Voir, sur l'ouvrage préparé par Dom Polycarpe, la *Bibliothèque historique de la France*, t. I, p. 540, art. 7826.

[3] La chartreuse de Bompas était située dans la commune de Caumont, canton de Cavaillon, arrondissement d'Avignon, à 14 kilomètres de cette ville. Voir le *Dictionnaire* du docteur Barjavel (t. I, p. 259-261), le *Dictionnaire* de M. Jules Courtet (édition de 1877, p. 140-141).

[4] *Histoire de l'abbaye de Ferrières*, par Guillaume Morin, grand prieur de cette abbaye (Paris, 1613, in-12). L'auteur abrégea ce travail dans son *Histoire du Gâtinois* (Paris, 1630, in-4°, p. 737-784).

[5] *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France, contenant les antiquités d'icelle*, etc., par Jacques Doublet, religieux bénédictin de cette abbaye (Paris, Buon, 1625, 2 vol. in-4°). Je ne vois pas d'autre ouvrage à indiquer.

[6] Littré ne cite sous le mot *augment* que des écrivains antérieurs au XVIIe siècle.

[7] Je ne trouve nulle part le mot *garouflerie*. Est-il formé de *garou*, synonyme de *guilledou*, mot qui comporte une idée de débauche? Voir, à ces mots, le *Dictionnaire de Trévoux*.

drois bien avoir le Martyrologe de Massæus[1], si vous le rencontrez. Vous m'avez bien resjouy de la nouvelle de ce copiste Grec que Mr Rigault a commancé d'employer pour moy, dont je vous ay bien de l'obligation aussy bien qu'à luy; il me tardera bien de voir quelques pieces de sa main et le volume de limitibus agrorum que vous m'avez daigné procurer avec tant de soing et d'obligeantes courtoisies. Mon frere est à Boysgency où je voudrois bien estre en sa place; je luy ay faict voz recommandations et à Mr de la Fayette qui est demeuré icy prez de Mr de Narmoustier, lequel prend des bains, Monsieur le Mareschal l'ayant voulu laisser icy pour cet effect tandis qu'il s'en alla faire son entrée à Arles jeudy dernier, où Madame la Mareschalle s'est trouvée pour passer oultre de là jusques au lieu des Maries[2], où ilz sont allez visiter les stes reliques des ossementz de deux des Maries que l'on croit y reposer[3]. Vendredy dernier un prestre fut executé à mort, pour de grandes meschancetez, Mr nostre Archevesque l'ayant fort paisiblement desgradé au prealable, aprez neantmoins avoir veu tout le procez, que la cour luy envoya chez luy, pour l'instruction duquel son grand vicaire avoit prins la peine de venir au pallais assister les commissaires de la cour qui y travailloient. Je feray extraire l'arrest et les deliberations faictes sur ce subject aprez quelques conferences par lesquelles on estoit demeuré d'accord de renvoyer à Mr l'Archevesque tous les prebstres prevenuz de crimes non privilegiez. C'est tout ce que je vous puis mander en revanche des nouvelles dont il vous plaist me faire part qui sont bien d'aultre importance que les nostres. On nous avoit dict icy le passage de Mr Servient[4] par Lyon quasi au mesme temps que la nou-

[1] Je n'ose songer à *Molanus* (Jean Molan) et à l'édition du *Martyrologium* d'Usuard donnée par ce savant (Louvain, 1568).

[2] Saintes-Maries, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arles, à 37 kilomètres de cette ville.

[3] Voir l'ouvrage de l'abbé Faillon : *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe*, etc. (Paris, 1858, 2 vol. grand in-8°).

[4] Voir, sur Abel Servien, t. I, p. 814. Ajoutons que l'on possède (Minutes de l'Inguimbertine, registre VI, fol. 170-172) deux lettres de Peiresc à cet homme d'État (appelé là *Servient*), des 10 et 11 avril 1633.



IMPRIMERIE NATIONALE.

velle arriva de la cheute de Mr de Chateauneuf, et plusieurs s'estoient imaginez qu'il eusse esté mandé pour luy donner les seaux, mais la chance seroit bien tournée, si ce qu'on vous en a dict se trouvoit veritable. J'oubliay dernierement de vous accuser la reception de la relation imprimée du Mareschal de Marillac[1] dont je vous crie mercy et à Mr Lepelletier, à qui je tascheray d'escripre par cet ordinaire, bien marry de m'estre si mal acquitté de mon debvoir en son endroict, estant de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 21 mars 1633.

Monsieur de Thou nous oblige trop par l'honneur de son souvenir. Dieu nous fasse la grace de trouver quelque digne moyen de luy en rendre noz justes recongnoissances et fideles services.

Je vous supplie de vouloir despartir vostre intercession favorable à Mr le Prieur de Roumoules en faveur du jeune frere de Mr Armand de Marseille que l'on a malheureusement assassiné au bourg la Royne[2], dont la cause est pendante au Chastelet pardevant Mr le Lieutenant criminel à qui Mr l'Huillier, qui est son parent, parlera volontiers, je m'asseure, si vous l'en priez, et pourra faire une recommandation assez puissante pour faire chastier ce forfaict, et Mr Autin y pourra beaucoup aussy, au cas qu'il soit du jugement, si vous daignez l'en supplier, et Mr Rigault aussy, comme je vous en conjure de tout mon cœur.

Il s'est trouvé icy un exemplaire du Nicandre de Paris in 4° de l'an 57

[1] Le Catalogue de la Bibliothèque nationale indique les deux pièces que voici (2869 et 2870) : *Récit véritable de tout ce qui s'est passé à la mort de Monseigneur le maréchal de Marillac ; avec les regrets qu'il a eus d'avoir offensé le roi* (10 mai), s. l., 1632, in-8°. — *Relation véritable de ce qui s'est passé au jugement du procès du mareschal de Marillac, prononciation et exécution de l'arrêt contre lui donné par les commissaires de la chambre établie à Rueil, et de ses dernières paroles et actions, devant et sur le point de sa mort* (s. l. n. d., in-4°).

[2] Bourg-la-Reine, commune du département de la Seine, canton de Sceaux, à 1 kilomètre de cette ville, à 7 kilomètres de Paris.

à la fin duquel le petit feuillet de ponderibus et mensuris ne defailloit pas comme à mon exemplaire, dont j'ay esté bien ayse, mais parce qu'il n'est pas à moy, si vous en rencontrez là un aultre bien parfaict, je ne l'achepteray pas moins volontiers pour en assortir mon exemplaire.

Un medecin de mes amis m'a faict engager de parolle de m'employer pour luy faire avoir un livre chimique que vous trouverez cotté en un billet cy joint. Si c'est chose qui se trouve, je seray grandement ayse de luy en pouvoir faire passer la fantaisie [1].

---

CI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 17e, j'ay receu de si belles curiositez que je suis tout honteux de voir que je l'aye si mal merité, et que j'aye si peu de moyen de m'en rendre à l'advenir plus digne que par le passé, mais puis que vous congnoissez mon impuissance, vous la sçaurez bien excuser comme je vous en supplie trez humblement, sur l'asseurance que je n'espargneray rien de tout ce peu qui sera de ma puissance. Cez pieces du partage de la succession de Montmorancy sont trez remarquables [2]; si je ne les vous puis renvoyer par cet ordinaire, ce sera par le prochain Dieu aydant. Cependant je vous en remercie trez affectueusement comme aussy de celle du President le Cogneux, de cette epistre d'Amulon [3], et de ceste belle ode de Godeau [4] qui merite

[1] Vol. 717, fol. 216.

[2] Voir diverses pièces relatives à la succession du duc de Montmorency indiquées dans le *Catalogue* de la Bibliothèque nationale (*Histoire de France*, t. I, p. 590).

[3] Amulon, plus souvent appelé Amolon, disciple et successeur (840) de l'archevêque de Lyon, Agobard, mourut le 31 mars 852. Voir sur cet écrivain l'*Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 104-111. La lettre envoyée à Peiresc avait été publiée par Nicolas Camusat chez Jean Camusat (Paris, 1633, in-8°). Les Bénédictins ont analysé (p. 106) cet important document et en ont indiqué (*ibid.*) les diverses réimpressions.

[4] M. René Kerviler dit dans son excellente

certainement d'estre louée comme vous dictes; je sçaurois bien volontiers son aage, son païs et sa profession[1]; mais ce sont ces cayers que vous m'avez faict extraire de la bibliothecque du Roy qui sont bien capables de me donner de l'exercice, et à d'aultres plus habilles que je ne puis estre; j'y ay trouvé quelques petites lacunes ou motz laissez en blanc et voudrois bien sçavoir si c'est à faulte que le copiste ne les aye pas sceu lisre ou bien que les mesmes lacunes soient dans l'original qu'il a prins à transcripre, dont j'eusse bien voulu sçavoir l'antiquité de l'escripture, si c'est en bon parchemin ancien ou en simple papier plus recent, de quoy j'avois prié Mr Rigault de me vouloir advertir, mais je faictz grand scrupule de le divertir pour si peu de chose des occupations beaucoup meilleures que luy donne son Tertulian, et si vous envoyez querir le copiste avec le volume qu'il a en main, vous me pourrez bien esclaircir facilement de ce point là. Quant à ce petit fragment qui est derriere le scholiaste de Nicandre, j'y trouve des choses capables de me le faire juger bien ancien, si la lecture est bien constante[2] selon l'edition, pour le moins ce qui est en sa premiere partie, car pour la derniere, je me suis desja apperceu qu'elle est quasi toute extraicte de ce que j'ay trouvé soubz le nom d'Oribasius en voz cahiers, et vouldrois bien sçavoir s'il ne s'en trouve point de m[anu]s[crit] soit dans la bibliotheque du Roy ou ailleurs, auquel cas je serois infiniment ayse de le faire conferer sur l'edition

étude sur *Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence, l'un des fondateurs de l'Académie française* (Paris, 1879, in-8°, p. 9) : «On peut lire en tête du *Parnasse royal*, recueil publié en 1635 par Boisrobert, pour réunir une partie des pièces de vers composées à l'occasion des prises de la Rochelle, de Suse et de Pignerol (le *Privilège* est du 23 avril 1633), une ode pompeuse du futur évêque en l'honneur du roi et des ministres.» M. Kerviler cite (p. 10) deux strophes de cette ode trop admirée de Peiresc, strophes «assez bonnes, perdues dans ces quatre cents vers.»

[1] Antoine Godeau, né à Dreux le 24 septembre 1605, était alors un jeune homme de vingt-huit ans. Il n'avait pas trente et un ans quand il fut nommé évêque de Grasse (21 juin 1636). On n'a qu'une lettre de Peiresc à Godeau, écrite d'Aix le 28 octobre 1636 (Minutes de l'Inguimbertine, registre III, fol. 510).

[2] Sous le mot *constant* pris dans le sens de *certain, bien établi*, le *Dictionnaire* de Littré ne cite que des écrivains postérieurs, Descartes, Corneille, Bossuet.

et transcripre en un besoing tout de nouveau, s'il y a aulcune difference tant soit peu considerable. Je vous renvoye ce pendant la coppie que vous m'en aviez faict faire (puis qu'on m'a presté l'edition) à celle fin que sur les marges de ceste coppie vous puissiez faire cotter la difference de lecture qui se trouvera aux m[anu]s[crit]s s'il y en a, et particulierement pour les paroles soubz lesquelles j'ay tracé une petite raye, surtout pour celles que j'ay tracées encore d'une suitte de petitz pointz, à quoy Mr Valloys ou Mr Samuel Petit s'employeront volontiers pour l'amour de moy, si vous leur faictes envoyer le m[anu]s[crit] chez eulx. J'ay trouvé dans ces cahiers Grecs aulcunes pieces de celles qui sont imprimées derriere le Gallien, et mesmes tout ce que le P. Petau a faict imprimer soubz le nom d'Epiphane [1]; sur tout j'ay prins grand plaisir à ce qui est soubz le nom d'Oribasius à cause que nous sçavons bien à peu prez le temps qu'il vivoit [2], car par la certitude de ceux dont le temps nous est cogneu il fault tascher de recongnoistre le temps qu'ont vescu les plus anciens et ceux qui sont anonymes, par la difference ou par l'analogie des proportions des choses qu'ils traictent. Sur tout pour cet Aphricanus, il merite d'estre examiné bien curieusement pour veoir si ce peut estre veritablement celluy qui vivoit soubz les Roys de Syrie, et si par succession de temps on ne pourroit point y avoir fourré des choses qui n'estoient peut estre pas bien de son siecle. Tant est que l'Anonyme qui est derriere le Nicandre n'estoit pas trop esloigné du sien, j'entendz l'autheur de la premiere partie du premier chapitre, que je tiens avoir escript plus de cent ans avant l'empire, n'ayant pas encores eu le loysir d'examiner le contenu au second chapitre, car pour le dernier, il est quasi pris mot à mot du susdict Oribasius, excepté les dernieres lignes qui seroient bien remarquables, si nous estions aydez de quelque bon

[1] Les *Œuvres complètes* d'Épiphane parurent par les soins du P. Denis Petau à Paris, en deux volumes in-fol. (1622).

[2] Oribase est un médecin grec du IVe siècle, né, selon les uns, à Pergame, selon les autres à Sardes. Voir l'édition donnée de ses *Œuvres*, avec traduction et commentaire, par MM. Bussemaker et Daremberg (Paris, 1851-1854, 2 vol. in-8°).

m[anu]s[crit] sans lequel il ne s'y peut pas faire guieres de fondement qui vaille, et excepté aussy le denarium d'Oribasius qui se trouve obmis au dict pretendu Anonyme, et qui pourroit estre un supplement adjousté par le dict Oribasius, au cas que l'Anonyme soit plus ancien que luy. Cependant j'y ay trouvé certaine petite difference cappable d'ayder l'un par l'aultre en des petites choses qui eussent esté subjectes à tout plain de difficulté; c'est pourquoy je ne plaindrois pas la despence de la transcription de toutes les pieces de ceste matiere, quand bien il y eschapperoit quelque chose de double, puis qu'elles sont si brefves et si succintes, afin d'en pouvoir faire moy memes la collation des unes aux aultres, au deffault des originaulx, ne pouvant vous dissimuller que s'il s'en trouve quelque exemplaire d'escripture bien ancienne en parchemin, je prendrois à grande faveur s'il estoit loysible d'en avoir la veuë quelque jour et de le pouvoir collationner sur la coppie qu'on m'en aura transcripte, car il y a des caracteres et notes ou monogrames qu'un simple coppiste ne sçauroit assez fidelement imiter, s'il n'estoit aussy bon peintre que bon escrivain. Mais c'est à quoy il ne nous fault pas penser que l'on n'aye achevé de nous transcripre ce que M. Rigault trouvera bon de nous communiquer, et de peur de le faire cabrer par une trop indiscrette demande, estant obligé, comme il est, de ne pas laisser esloigner de Paris les livres de la Bibliotheque du Roy; de quoy nous pourrions aussy nous passer bien plus facilement, si M. de Valloys se pouvoit donner la peine de conferer avec un peu de soin quelqu'une des pieces principalles sur les originaux et sur les derniers exemplaires qu'il y en a eu dans la bibliotheque. Si M. Petit faisoit assez de sesjour par delà, il le feroit peut estre avec plus de patience pour l'amour de moy; mais je crains fort que les affaires pour lesquelles il a esté deputé ne l'obligent à suivre la cour hors de Paris, et à s'en retourner plus tost qu'il ne fauldroit pour cela. Je luy en escriptz neantmoins un mot à tout hazard, et d'aultant que je luy avois faict feste aultrefois des fragmentz qui sont dans mon volume d'Eclogues tant du Johannes Antiochenus que de Malela et aultres chronologistes dont il avoit

tesmoigné desirer d'avoir la veüe, je vous supplie trez humblement de faire trouver bon à M. de Valloys que vous retiriez de ses mains mon m[anu]s[crit] pour le remettre, s'il vous plaist, au dict sieur Petit, afin que, durant le sesjour qu'il fera de par delà, il puisse prendre le temps d'y chercher et veriffier ce qu'il desiroit, n'estimant pas qu'il puisse faire faulte au dict sieur Valoys, puisqu'il m'a escript qu'il avoit achevé de le transcripre. Que si ce petit livre en langue des Cophtes, que M. de Thou avoit apporté du Cayre, sur l'instance que je luy en avois faicte, est à Paris, et que vous n'ayez pas d'occasion de faire difficulté de le laisser voir au dict sieur Petit, je vous supplie trez humblement de le luy prester pour l'amour de moy durant son sesjour de par delà, et de le retirer, s'il vous plaist, pour cet effect des mains de celluy à qui vous le pourriez avoir cy devant presté et à qui vous le pourrez bien tost rendre, n'estimant pas que Mr Petit le vous garde long temps. L'on me donne quelque esperance d'un dictionnaire tout complet en ceste langue dont on avoit quasi accordé la transcription, et marchandoit'on la preference du recouvrement de l'original pour laisser la coppie, mais je leur ay mandé qu'ils ne s'amusent pas à cela et que je me sçauray bien contenter de la coppie, s'ils ne peuvent emporter d'abbord l'original, parce qu'en ces matieres là on ne sçauroit trop craindre la perte du temps, et par consequent des occasions qui ne se recouvrent pas quand on veut. Je ne vous recommande point le dict sieur Petit, parce que je sçay bien en quelle estime vous tenez sa vertu et son merite, et ne doubte pas qu'il ne vous trouve trez disposé à luy rendre toute sorte de bons offices et de protection ou de secours en ses estudes et en ses affaires si vous le pouvez par vous ou par voz amys, vous asseurant que j'auray grande part aux obligations et aux nouvelles faveurs qu'il recevra de vostre main, participant comme je suis tenu de faire à tous ses intherestz. Si Mr de Thou l'a veu, je ne doubte point qu'il ne luy aye pareillement faict trez bon accueil aussy bien que vous, dont je m'attendz de ne luy en estre pasm oins redevable qu'à vous. Je regretteroys son nouveau voyage en Bourgongne s'il avoit de meilleurs desseins,

mais je pense avoir pourtant assez d'intherest qu'il le face pour le pouvoir desirer aultant qu'il peut estre compatible à ses inclinations et à ses affaires, pour le bien desquelles je me despartirois tousjours volontiers de tous mes intherestz, et principalement de ceux dont je luy avois escript, qui ne meritent guieres qu'un homme de sa sorte s'en mette en peine. J'ay esté infiniment ayse que Mr Besly aye faict revenir son filz en sa place [1], esperant que cela pourra accelerer l'edition de tant de beaux ouvrages qu'il a composez de nostre hystoire [2]. Je vous remercie trez humblement du souvenir que vous avez de la Charte de Mr Galand à qui je ne manqueray pas d'en escripre soit pour supplier ou pour remercier selon la disposition que vous y trouverez et selon que vous le jugerez à propos. Nous attendrons en bonne devotion le ballot de livres, non sans quelque regret si la Bibliotheque du Gesner n'a peu estre du nombre, mais elle pourra venir Dieu aydant avec le Golzius, sur l'assortiment duquel j'attends encore vostre responce, pour pouvoir satisfaire l'amy qui me le demande selon son goust. J'ay escript à Mr le Pelletier un remerciement trez humble de la relation dont il m'a daigné faire part. Ce n'est pas Mr le Mareschal tout seul qui a la Gazette 8 jours plus tost que le commun; Mr de la Poterie [3] la reçoit aussy en mesme temps et aussy reglement [4], comme plusieurs aultres l'ont aussy receüe, mais non pas si reglement. Si vostre Gazetier s'en veult accorder avec vous, je pense qu'il fauldra luy donner mon addresse, et luy laisser faire les enveloppes au temps et en la

[1] Jean Besly, sieur de la Gerberie, fils de l'historien, né le 29 janvier 1602, mourut en 1652. Ce fut en 1632 que l'historien des comtes de Poitou résigna l'office d'avocat du Roi en faveur de son fils. On remarque, en tête de l'in-folio publié trois ans après la mort de l'historien, une *Dédicace à M. P. Dupuy, conseiller d'Estat, par J. Besly, fils, conseiller et advocat du Roy à Fontenay-le-Comte*, datée de Paris, 1er février 1647. On trouve dans ce volume diverses pièces soit de Besly fils, soit à lui adressées.

[2] Aucun de ces beaux ouvrages ne parut du vivant de Besly. Voir les explications que donne à ce sujet M. A. Briquet dans son *Introduction* aux *Lettres de Jean Besly* (p. XVI-XX).

[3] Le commissaire qui était venu en Provence avec Dreux d'Aubray. Peiresc lui écrivit de Belgentier plusieurs lettres, du 13 février 1631 au 30 mai de la même année (Minutes, registre I, fol. 427-430).

[4] Pour *régulièrement*, comme nous l'avons déjà vu dans le tome I.

forme que bon luy semblera, pour les faire arriver à Lyon avant le mercredy matin, quelqu'un m'ayant voulu dire qu'encores que l'ordinaire parte de Paris le vendredy, il attend à quelque poste de là certains pacquetz qu'on envoye aprez luy, entre lesquelz sont, je m'asseure, les Gazettes, dont je n'ay receu par nostre dernier ordinaire que celles du 12e soubz une vostre enveloppe à part avec une bonne correction d'une epigramme, mais nous verrons si par le prochain ordinaire elles feront plus de diligence. Nous n'avons du tout rien de nouveau presentement. Mr le Mareschal de Victry avoit eu un peu de menasse de gouttes, mais il en a esté quitte à fort bon marché [1]. Vous ne me dictes rien d'une nouvelle Histoire ecclesiastique des Gaulles in 8° du sieur Bosquet [2], dont je vous supplie de m'en faire envoyer deux ou trois exemplaires si tost qu'il s'en pourra avoir, et d'excuser l'excedz de mes importunitez comme venantz,

Monsieur, de

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 28 mars 1633 [3].

[1] Le plus ancien exemple de l'expression *à bon marché* que donne le *Dictionnaire* de Littré est emprunté à une lettre de Mme de Sévigné de l'année 1650.

[2] *Ecclesiæ gallicanæ Historiarum liber I a primo J. C. in Galliis Evangelio usque ad datam a Constantino imperatore Ecclesiæ pacem res præclare gestas complectens ; auctore Francisco Bosqueto, Narbonensi* (Paris, 1633, in-8°). Volume rarissime et pourtant oublié par le *Manuel du libraire*. François de Bosquet, né à Narbonne le 28 mai 1605, fut d'abord magistrat et devint ensuite (1648) évêque de Lodève, et enfin (1655) évêque de Montpellier. Il mourut le 24 juin 1676. Ce savant prélat fut un des correspondants de Peiresc. On possède dix lettres de ce dernier écrites à Bosquet du 5 janvier 1634 au 28 avril 1636 (Minutes de l'Inguimbertine, registre II, fol. 435-437). A la Bibliothèque nationale, dans le volume 9542 du fonds français, on trouve deux lettres de Bosquet à Peiresc : une datée de Paris le 10 mars 1633, l'autre datée de Narbonne le 21 février 1636 (fol. 22, 23). Ces deux dernières lettres seront publiées par M. l'abbé P. Henry, docteur en théologie, actuellement aumônier du lycée de Montpellier, dans une étude sur Bosquet historien, qui sera le complément de son volume intitulé : *François Bosquet, évêque de Lodève et de Montpellier, son rôle dans l'affaire du jansénisme*, etc. (Montpellier, 1884, in-8°).

[3] Vol. 717, fol. 220.



IMPRIMERIE NATIONALE

J'ay depuis trouvé moyen inesperement d'escrire tant à Mr Galland[1] qu'à Mr Rigault[2].

---

CII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DE THOU,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILZ D'ESTAT, MAISTRE DES REQUESTES ORDINAIRES DE SON HOSTEL ET INTENDANT DE LA JUSTICE DE BOURGONGNE, À PARIS.

Monsieur,

Le mesme jour que j'eus l'advis de vostre despart de Paris pour vostre voyage de Bourgongne par une lettre de Mr du Puy du 24 du passé, j'eus l'honneur de voir icy un gentilhomme d'Autun, beau frere de Mr de Montaigu, lieutenant en la Chancellerie[3], qui est celluy dont je n'avois pas peu apprendre le nom, qui avoit recueilly tout plein de pieces antiques des meilleures qui ayent esté desterrées à Autun ou ez environs de son temps. Lequel estoit maire ou eschevin en la mesme année que furent trouvez tous cez vases d'argent avec des brasseletz d'or, et aultres bagues fort curieuses, qui feurent partagées entre diverses personnes. Le frere de feu Mr le president Jeannin[4], qui estoit ecclesiastique, en eut sa part, et entr'aultres de cez brasseletz de diverses sortes, qu'il avoit une fois promis à feu Monseigneur le garde des seaux du Vair, mais il ne tarda pas de

[1] Le registre III des Minutes de la bibliothèque de Carpentras renferme (fol. 428-430) quatre lettres à *Galand* écrites en l'année 1633, le 21 mars, le 28 mars, le 26 avril et le 29 juin.

[2] La lettre du 28 mars 1633 à Rigault nous a été conservée (Minutes, registre V, fol. 445).

[3] Montaigu est mentionné par Gassendi (liv. V, p. 427) comme ayant fait en 1634 une visite à Peiresc pendant le séjour de Campanella dans la maison de l'hospitalier savant. Nous retrouverons plus d'une fois le nom du magistrat d'Autun, lequel fut un des correspondants de Peiresc. Voir dans le registre VI des Minutes de l'Inguimbertine plusieurs lettres à « Mr de Montaigu », écrites du 28 janvier 1634 au 7 octobre 1636 (fol. 519-533).

[4] Voir, sur ce personnage, t. I, p. 827.

mourir, ce qui le deschargea de sa promesse. Il est depuis mort luy mesmes, et Dieu sçait qui aura eu cela si ce n'est Madame de Castille, sa niepce[1].

Un aultre en eut sa part qui consistoit en une assez grande patene d'argent toute lize sans aulcuns enrichissementz de relief ou de graveure, et une cuillier d'argent (dans le creux de laquelle y avoit une figure assise de bas relief comme d'un malade appuyé sur une croce ou bien, à ce qu'il croyoit, d'un Mercure accompagné de son coq, de son chevreau et d'aultres appartenances, qui n'ont pas esté assez bien descriptes dans le dessein que j'en eus pour les recongnoistre suffizamment) dorée en quelque endroict, qui furent vendües en Avignon, à un marchand, lequel les revendit à Mr Rubens à Paris. Tout le reste demeura ez mains de Mr de Montaigu d'Autun, qui a espousé l'une des soeurs du sieur Venot[2], qui m'en a donné la relation, ce qui consiste en une aultre cuillier d'argent toute pareille à celle de Mr Rubens avec la mesme figure de Mercure assise espargnée en bas relief dans le creux de la cuillier, avec le mesme coq, et aultres appartenances; entre lesquelles il dict qu'on distinguoit assez apparemment le petase[3] prez de son siege, au lieu de l'avoir à la teste. Il a plusieurs aultres cuilliers et aultres escuellons, ou vases de bronze antiques, et un brassellet d'or fort celebre, et fort leger ou fort tenu, les pieces du brasselet estantz creuses la plus part et remplies d'ambre gris, ce qui meriteroit bien d'estre examiné de prez et veriffié si ce n'est point chose adjoustée fraischement. Il dict qu'il y a une petite medaille d'or, enchassée

[1] On lit dans Tallemant des Réaux (*Historiette du président Janin*, t. III, p. 196) : « Il la vendit (sa charge de président au parlement de Dijon), et en maria sa fille à Castille, recepveur du clergé. » Sur la nièce de l'abbé Jeannin, nommée Charlotte, voir une note de P. Paris (*ibid.*, p. 201).

[2] Ce beau-frère de M. de Montaigu fut un des correspondants de Peiresc. Voir dans le registre VI plus haut mentionné les minutes de onze lettres adressées à *M. Venot, à Autun*, du 28 janvier 1634 au 7 octobre 1636 (fol. 517-532).

[3] On lit dans le *Dictionnaire* de Littré : « *Pétase*, sorte de chapeau en usage chez les anciens ; il était à larges bords, et protégeait contre la pluie et le soleil. » On trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1878) une définition quelque peu différente : « Terme d'antiquité. Chapeau de feutre, rond, à fond bas et à larges bords. *Le pétase ailé de Mercure.* »

sur les charnieres en forme de chatton, avec le visage d'un empereur et des lettres autour dont la veüe ne pourroit estre que bien agreable et utile, mais je ne l'estimerois pas à l'esgal de la veüe de la cuillier et de la patene, s'il y en a une à sa part comme d'aultres m'en ont voulu asseurer, car Mr Venot n'en sçavoit rien de bien precis et je n'osois pas luy faire trop paroistre combien j'en estois curieux, de peur d'encherir trop la marchandise, et de m'esloigner tant plus les moyens d'en avoir quelque disposition pour la veüe, s'il y a trop de difficulté à en acquerir la propriété, auquel cas je me tourneray du costé de Mr Rubens, m'asseurant que si ceste piece qu'il avoit n'est passée en Angleterre avec les aultres qu'il vendit au Bukinghan, il me l'envoyera plus volontiers que je ne la lui sçaurois demander, tant il est honneste. Et si cez brouilleries[1] de l'Estat present ne m'obligeoient à une cessation absolüe de tout commerce avec luy, je me serois possible desjà dispencé de luy en donner quelque attainte. Mais je ne vouldrois pour rien du monde, en ce temps, qu'il se peusse voir de mes lettres à une personne qui a eu depuis peu les employs dont nous avons ouy parler. Et puis, si la cuillier qui reste à Mr de Montaigu est veritablement antique (dont il se fauldra esclaircir), je n'estimeray pas moins d'en pouvoir faire un jour la comparaison avec celle de Mr Rubens, les trouvantz d'esgale contenance (comme je pense qu'il le fault ainsy presupposer et attendre) et n'y auray pas moins de plaisir que j'en euz à la comparaison des deux escuellons d'argent antiques de Mr de Roissy, qu'il a voulu partager avec moy, et dont Mr du Puy m'escript que vous avez voulu voir mes conjectures et resveries de fiebvreux. De quoy certainement je doibs estre bien honteux; mais comme à quelque chose malheur est bon, comme on dict, je ne suis pas si marry que vous ayez veu le secours que tirent les espritz malades comme le mien de la communication de telles pieces, quand il y a moyen de voir et de tenir les originaux.

[1] Bossuet a parlé (*Histoire universelle*) des «brouilleries du royaume», et Balzac (*Le Prince*) avait, avant le grand écrivain, employé la même expression. Littré ne cite, à ce sujet, aucun écrivain antérieur à Balzac, et, par conséquent, à Peiresc. Le XVIe siècle, comme le XVe, appelait *brouillis* les troubles civils.

Or ce qui me tient un peu en suspens et en deffiance de la cuillier de Mr de Montaigu, est que Mr Venot son beau frere ne se souvient point d'y avoir rien veu de doré, et au contraire mon frere de Valavez, qui a veu celle de Mr Rubens, dict que le petit point qui y paroissoit au siege de Mercure, en forme de lozange, estoit une espece de cloud d'or enchassé dans l'argent plus tost qu'une doreure, ce qui me faisoit juger que ce debvoit estre une marque ou note numeralle, pour designer l'unité et integrité de la mesure d'un MYSTRUM, qui estoit le quart du Cyathus, car ce vase ou ceste cuillier est de trop grande capacité pour ne tenir qu'une simple cuillier ou une simple Ligula, du poidz d'une demy drachme seulement remplie d'huille, et il y a plus d'apparence qu'elle ayt esté faicte pour contenir le Mystrum, qui estoit de trois drachmes ou de six petites cuilliers, et c'estoit l'usaige des anciens de marquer d'or les poidz plus menuz et destinez à peser les choses plus precieuses, comme les aultres ordinaires estoient marquez d'argent. Tellement que si la cuillier de Mr de Montaigu n'est marquée d'or comme celle de Mr Rubens, je crains qu'elle n'ayt esté moullée dessus. Et de faict Mr Venot m'a lasché quelques mots d'un certain moulleur de ce païs là, qui faisoit des merveilles en ceste sorte d'oüvraige, et qui en avoit deslogé, pour le soubçon de la faulse monnoye, lequel se pourroit bien estre exercé à mouller pour Mr de Montaigu ou pour aultre la cuillier de Mr Rubens, avant qu'elle fust sortie d'Autun; la conformité de la figure assise toute pareille en l'une comme en l'aultre m'estant suspecte, je vous en envoye un peu de griffonnement afin que vous en puissiez mieux juger, où j'ay faict colorir[1] de jaulne la petitte teste de cloud d'or quarrée, ou en lozange, telle qu'elle estoit representée en mon dessein. Si j'avois veu l'original, je vous en parlerois possible en aultres termes. Une des plus grandes marques de l'antiquité sera si vous trouvez quelque difference aux figures, ou aultres appartenances qui les accompagnent, de plus ou de moins de ce dessein

[1] Le *Dictionnaire* de Littré rappelle, sous le mot *colorier*, que *colori* est l'ancien participe du verbe *colorir*. Voir le mot *colorir* dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye.

en l'original de la piece de Mr de Montaigu. L'aultre sera si cet original est luysant et poly tant dedans que dehors, un peu plus que la

vaisselle d'argent ordinaire de nos orphevres modernes, et s'il n'y a point de vestiges des grains de sable, avec quoy on le pourroit avoir moullé, dont je serois bien tost esclaircy à la premiere veue que j'en pourrois prendre, si cet homme s'y trouve disposé. Auquel cas je seray fort soigneux de luy faire fidelement restituer son original, en sorte que vous n'aurez pas de reproche de ce costé là, si vous luy engaigez vostre parolle, ou si vous luy en faictes engaiger celle de quelqu'un de voz amys et des siens. Mais en toute façon il ne fault pas negliger de s'enquerir de luy et faire dresser un peu de relation du temps et du lieu où toutes ces pieces feurent desterrées, et de tout ce qui fut trouvé conjointement, sans oublier de marquer s'il y avoit aulcunes medailles, pour communes et chetifves qu'elles peussent estre, soit de l'empire ou d'auparavant, en quelque metail que ce fust, pourveu qu'on recogneust les images des Princes ou les noms et inscriptions qui pouvoient faire juger du siecle qu'elles estoient en usaige, et qu'elles pouvoient

avoir eu cours, afin d'en conjecturer le temps que ces cuilliers ou brasseletz ou aultres bagues pouvoient avoir esté mises ou cachées en terre et sçavoir en quelles mains passerent les principales pieces, s'il est possible, pour voir si ce sont veritablement celles dont nous cherchons la source, ou d'aultres. J'ay grande honte de vous estre à si grande charge, pour des choses de si peu de consideration, et si peu dignes d'une persone de vostre credit, mais vous n'ignoriez pas ma maladie tant d'esprit que de corps, quand vous m'aviez daigné admettre au nombre de voz serviteurs et me faire sy bonne part de l'honneur de voz bonnes graces, de façon que je ne doibs pas doubter que vous ne soyez en volonté et en estat de m'excuser, et de me pardonner toutes cez faultes et tous ces crimes et indiscretions, comme je vous en supplie et conjure de toute mon affection. Je vous escrivis hier par le dict sieur Venot[1], qui desire vous faire offre et consacrer son service. C'est un gentil esprit, grandement bien né et bien morigené[2], qui a de trez bons moyens, et dict on qu'en tout l'Autunois il n'y a pas de maison plus accommodée que la sienne; il a une passion aux bonnes lettres nom pareille, et une grande aversion à toutes les occupations et employs d'offices et de mariage qui peuvent estre cappables [de l'éloigner] du dessein qu'il a à l'estude où il a de bons commancementz et une gentille bibliothecque. Il seroit à desirer qu'en chasque province il y eust de telles personnes qui pourroient saulver une infinité de bons livres m[anu]s[crit]s et de trez curieuses singularitez, qui se perdent à faulte de gentz qui ayent assez de cappacité et de charité envers le public pour les recueillir et rachepter de leur perte inesvitable. Il a grand desir de vous servir, et d'acquerir l'honneur de voz bonnes graces et de vostre protection, par tout ce

[1] Cette lettre, qui commence ainsi : «Monsieur, je n'ay pas deu laisser passer en ce pays Mr Venot, d'Autun, etc.», est dans le volume VII des Minutes de l'Inguimbertine (fol. 288), à côté d'une lettre du même jour adressée à M. de Montaigu, «lieutenant general en la chancellerie d'Autun», et parmi les lettres adressées aux frères Dupuy.

[2] C'est-à-dire qui a de bonnes mœurs (de *morigerari*, venu, selon Littré, de *mos*, *moris*, mœurs, et *gerere*, porter). C'est dans ce sens que l'on a dit, au xve siècle, «vaillant aux armes et bien *morigené*» (*Bouciquaut*), et, au xvie siècle, «sage et bien *morigenée*» (Ambroise Paré).

qu'il pourra sacriffier de son service et de ses moyens. Je m'asseure que vous ne serez pas marry de l'admettre au nombre de voz cliens et serviteurs, comme je vous en supplie. Et quand la jeunesse luy feroit obmettre aulcune chose de son debvoir, et des termes du respect qui vous est deub, parmy l'ardeur de son zeelle, je crois bien que vous l'excuserez volontiers aussy. Je vous feray un dupplicata de ceste despesche qui va par Paris, pour tenter de faire passer l'autre de Lyon droict à Dijon, de crainte que vous n'en fussiez party avant la reception de ces advis icy ou plustost de cez importunitez, dont je vous crie encores mercy de bon coeur, en cette qualité que vous avez daigné m'octroyer et conserver de si bon coeur,

Monsieur, de

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 4 apvril 1633.

Je vous supplie d'excuser encores la precipitation où je me suis trouvé reduict cette fois, et non seulement la mauvaise escripture, mais ce desordre et mauvaise construction du style en quelques endroictz, pour avoir esté interrompu, et trop pressé en reprenant la besongne; vous entendrez mieux ce que je voulois dire que je ne l'ay sceu exprimer, ne pouvant le refaire presentement comme c'eust esté de mon debvoir et de mon desir.

Je viens de recevoir presentement une partie des memoires du P. Athanase Kircher, jesuite Alleman, sur l'exposition des Hieroglyphiques Ægyptiens des obelisques, extraictz d'un vieil Rabin de Babylone qui a nom Raby Barachias lequel a escript en Arabe, où il y a des choses grandement abstruses et rares, où les curieux trouveront bien de l'exercice[1],

[1] Voir Gassendi, liv. V, p. 388, sur le P. Athanase Kircher, qu'il appelle homme de grande érudition (*eruditionis oppido magnæ*) et qui habitait alors Avignon, ainsi que sur Rabbi Barachias Nephi. Conférez l'article *Kircher* de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II, col. 447), où est indiqué cet ouvrage du savant jésuite: *Prodromus Coptus sive Ægyptiacus* (Rome, 1636, in-4°). Dans cet ouvrage, dédié au

et ceux principalement qui recherchent des notices et origines de la langue des Cophtes[1].

---

CIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 24e du passé, nous avons receu de bien curieuses pieces et qui meritent de bien plus grands remerciements et services de revanche que je n'en sçaurois rendre, mais il y avoit un advis qui me donna bien de la mortification et que je deplore infiniment en la disgrace de ce pauvre P.[2]. Il fault vouloir ce qui plaict aux Dieux et souhaicter que leur courroux s'appaise[3]. Je vous r'envoye celle de Montmorancy[4] de l'aultre ordinaire, avec mes actions de graces trez humbles telles que je puis. Celle du cardinal Bentivoglio, que je trouve bien judicieuse et dont je vouldrois bien sçavoir l'autheur confidament, refera le voyage par le prochain Dieu aydant. Vous aurez icy une lettre qui m'a esté escripte de Thoulouse sur les m[anu]s[crit]s dont on m'avoit faict feste, mais je crains bien que ce ne soit pas ce qu'on m'avoit dict. Tousjours fauldra t'il voir ce que ce peult estre et s'il y auroit rien à suppleer ou meliorer en l'edition. Je l'exhorteray tant que je pourray de vous faire envoyer ses livres comme j'avoys desja faict et les tiendray pour receus, à la mode d'Italie, qu'ils ne donnent pas volontiers une grace que plusieurs ne participent à l'obligation.

cardinal Fr. Barberini, Kircher a utilisé les mémoires relatifs aux hiéroglyphes dont Peiresc fait ici mention.

[1] Vol. 717, fol. 223.

[2] Il faut lire sans doute : ce pauvre *Père*. De quel religieux est-il question? S'agirait-il du P. Jean Morin (de l'Oratoire), qui eut vers la même époque divers désagréments au sujet de ses *Exercitationes biblicæ* (Paris, 1633, in-4°)?

[3] Les *Dieux* signifient ici le cardinal de Richelieu, auquel on peut appliquer le surnom de Jupiter tonnant, *qui tonat altus* (Ovide).

[4] C'est-à-dire les pièces relatives à la succession du duc de Montmorency, pièces dont il est question dans la lettre suivante.



IMPRIMERIE NATIONALE.

La gazette n'est point venüe plus tost que les aultres foys, pour mon regard, ouy bien pour Mr le Mareschal et pour Mr de la Poterie, qui ont droict de recommandation et preference. Il faut qu'il y ayt quelque mystere caché, qui depende des 2 pistoles dont est question pour le faire reveler. Ce mien amy choisit le Golzius de la derniere edition, à 50 libvres [1], mais il ne vouldroit pas qu'on oubliast le petit Thesaurus rei Antiquariæ du mesme autheur [2]; au cas qu'il ne fusse pas de l'assortiment, il le fauldra achepter à part, s'il vous plaict. Pour le volume en taille de boys des Empereurs [3], il le trouve fort cher à huict escus parce que, comme vous dictes, ce n'est pas grande chose, au prix du reste. Mais s'il est si bien relié comme vous dictes, cela peut emporter quelque portion de la surtaxe, et pour ne pas laisser cette mortification à mon pauvre amy, il fault que je luy en fasse bon marché d'une coupple d'escus de ma bource sans qu'il en sçaiche rien, pour luy faire trouver meilleur le service et l'employ [4]. Il n'en pensoit donner que quattre escus, et à cause de la relieure il en donnera six et sera contant, et je n'y perdray pas tout, comme s'il demeuroit desgousté de cette petite cherté de plus. Je vous feray envoyer l'argent par la premiere commodité Dieu aydant. Cependant vous le pourrez faire s'il vous plaict arrester ou prendre. Et s'il se presentoit occasion de l'envoyer, il ne la fauldroit pas laisser eschapper. Ensemble le Gesner [5], mais celuy cy n'a pas tant de haste que le Golzius. Monsieur le Premier President [6] voulut venir l'aultre jour perdre une coupple d'heures dans ma chettive estude, où il ne trouva rien de son goust, mais il est si bontif qu'il tesmoi-

[1] Il s'agit là de l'ensemble des œuvres de Goltzius, publiées de 1563 à 1574, telles qu'on les trouve décrites dans le *Manuel du libraire* (t. II, col. 1653).

[2] *Thesaurus rei antiquariæ ex antiquis numismatibus* (Anvers, 1579, in-4°; 1618, in-fol.).

[3] *Icones imperatorum romanorum* (Anvers, 1557, in-fol.). Peu de temps après l'ouvrage reparut dans la même ville avec un texte français : *Les images ou médailles de tous les empereurs, depuis Jules César jusqu'à l'empereur Ferdinand, avec leurs éloges* (1561, in-fol.).

[4] Tous les bibliophiles admireront un procédé d'une aussi délicate et aussi ingénieuse générosité.

[5] *Bibliotheca universalis* (1545, in-fol.).

[6] Laisné de la Marguerie.

gnoit de la satisfaction beaucoup plus que nous ne luy en pouvions fournir, principalement à son humeur qui n'est pas dans une si vaste curiosité que celle des aultres qui s'en estoient mieux contentez. Je vous remercie trez humblement de l'advis que vous m'avez donné du voyage de Mr de Thou en Bourgoigne; ce que vous y adjoustez de sa curiosité de voir ma lettre à Mr de Roissy m'a faict rougir à bon essiant et m'a neantmoings enfin donné l'outrecuidance de luy en escrire ce que vous pourrez voir en la lettre cy joincte [1], sur le subject des relations que j'ay eües tout à poinct des pieces dont j'estois en peine; aydez moy en son endroict pour me faire pardonner. Si ce jeune gentilhomme d'Autun qui m'en a faict les relations [2] vous va voir à Paris, je me promets qu'il aura chez vous le bon accueil dont vous estes si liberal envers les gents de sa condition, ayant tant d'inclination aux bonnes lettres, et se trouvant issu et successeur d'un si grand homme comme estoit Mr Chassanee [3], de qui nous avons desterré le portraict depuis peu, d'assez bonne main [4]. Si vous ne l'aviez, je vous en feray envoyer une coppie. Ce gentilhomme a nom Mr Venot, et a de bons livres d'un sien oncle; il m'a faict feste d'un vieil cartulaire, et d'une charte d'un Theodoric où est faicte mention du comte Boson d'Autun, et d'un certain partage qui servira peult estre bien à Mr du Chesne, comme à moy. Il

[1] La lettre que l'on vient de lire sous le numéro CII.

[2] Comme on va le voir un peu plus bas, c'était Venot, le beau-frère de M. de Montaigu.

[3] Barthélemy de Chasseneuz, né au diocèse d'Autun, dans la paroisse d'Issy-l'Évêque, vers 1480, nommé premier président du parlement de Provence en août 1532, reçu le 3 octobre 1533; il mourut à Aix en avril 1541. Voir la monographie consacrée à ce savant magistrat par J.-Henri Pignot : *Un jurisconsulte au XVIe siècle. Barthélemy de Chasseneuz, premier commentateur de la coutume de Bourgogne, et président du parlement de Provence. Sa vie et ses œuvres* (Paris, 1880, in-8°).

[4] Dans la *Liste de portraits des François illustres* du tome IV de la *Bibliothèque historique de la France*, on indique un dessin au crayon conservé dans le cabinet de M. de Fontette et une gravure de Gundier (1724, in-fol.). Le beau recueil de ce dernier (*Portraits des premiers présidents du Parlement de Provence*) contient une courte notice sur Chasseneuz où, comme dans la lettre de Peiresc, ce magistrat est glorifié : on y dit que «ce fut un des plus grands personnages de son siècle».

m'a encore parlé d'un m[anu]s[crit] d'un sien amy contenant un petit recueil de sermons de S^t Bernard non imprimez et par luy mesmes desdiez à un comte d'importance. Il ne fault rien negliger par mon advis et je prends grand plaisir d'apprendre de tout le monde ; il m'a enseigné entr'aultres une chose qui m'eust servy si je ne l'eusse ignorée quand j'escripvois à M^r Rigault de mon interpretation des passages des anciens tant poetes que scholiastes sur cez mots de Virgile :

Magnos crateras statuunt et VINA CORONANT [1].

Ce fut en beuvant à la santé de son beau frere qu'il me parla d'un usage qu'ils ont en Bourgoigne de reprocher à ceux qui versent du vin dans le verre, s'ils ne le remplissent bien, lorsqu'il paroit trop de bord par dessus la surface du vin, *tu me veux faire la couronne, sans que je soys prebstre.* En quoi je trouve une continuation apparante de l'ancien usage pour lequel je disois qu'on avoit affecté cette boucle dorée par dessoubs des moulleures intérieures dans mes couppes CVMBIBAE, qui furent desterrées l'année passée. S'il se practicquoit rien de semblable à Paris ou ez environs, je l'apprendrois fort volontiers ; vous le pourrez verifier bien facilement en vostre academye, où il abborde du monde de toutes les provinces de ce Royaulme. J'ay receu une lettre du cardinal Barberin du 12 mars, toute de sa main, où il me demande l'approbation de l'eschange qu'il a faict avec le cardinal Antoine son frere de leurs legations, et me dict que la Bibliotheque d'Urbin intercedera pour luy, si j'y faisois de la difficulté, par le moyen de quelques uns des livres m[anu]s[crit]s qui y sont, qu'il offre de me faire transcrire, de sorte que je suis bien homme pour le prendre au mot pour quelqu'un, sur un petit extraict abregé que m'avoit envoyé M^r Naudé de certaines pieces de la dicte bibliotheque [2]. Je n'ay encores peu remettre la main

[1] Citation quelque peu infidèle. Le véritable texte du 724^e vers du livre I de l'*Énéide* est celui-ci :

Crateras magnos statuunt, et vina coronant.

[2] Voir sur les manuscrits de la bibliothèque d'Urbin divers passages des lettres de Gabriel Naudé qui forment le XIII^e fascicule des *Correspondants de Peiresc* (Paris, 1887), et notamment p. 19, 22.

sur la liasse de Mr Holstenius pour vous envoyer celle que je pensoys vous avoir envoyée. Il y a si longtemps qu'il ne m'avoit escript, et que je n'avois pas eu d'occasion de la manier, que je ne la sçaurois avoir maintenant que j'en ay affaire, mais elle ne m'eschappera pas, et puis que vous ne le trouvez pas bon, je me garderay bien de luy rien dire de ce que j'avois certainement deliberé de faire, mais j'attendrois pourtant vostre adveu. Je finis donc en vous conjurant de rechef d'excuser mes infirmitez et ma mauvaise escritture, et de me continüer l'honneur de voz bonnes graces comme,

Monsieur, à

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 4 avril 1633[1].

---

CIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par l'ordinaire dernier vostre depesche du 1er de ce mois avec toutes cez belles pieces imprimées, tant sur la succession de la maison de Montmorancy que aultres, et particulierement cet advertissement du sieur Bordier dont je vous remercie trez humblement, ensemble Mr du Puy vostre frere de ce vieux cahier de Ponderibus, en quoy il ne cesse de me tesmoigner comme vous de vouloir continuer les effectz de sa bienveillance, dont nous vous sommes trez tous infiniement redevables et à tous les vostres. Les advis de la Gazette de la precedente sepmaine que vous aviez mis sous une enveloppe separée ne sont point arrivez plus tost que les aultres non plus que l'aultre foys. Il est vray que celle cy, je n'ay point sceu que Mr le Mareschal[2] aye

[1] Vol. 717, fol. 226. — [2] Le maréchal de Vitry, gouverneur de la Provence.

receu par cet ordinaire aultres choses plus fraisches que la relation du mois de mars toute seulle que vous aviez mise dans vostre dernier pacquet. Pour la Bibliotheque de Gesner, c'est la verité que j'entendois de vous demander la primitifve edition plus ample, mais puis que ce n'est que pour mon usaige, et que l'on la veult vendre si cherement, je m'en passeray plus patiemment que si c'estoit pour quelque bon amy, ayant prins plaisir d'entendre que Mr Aubery aye voulu se charger de me retenir la Dactiliotheca de Gorlæus[1] parce que c'est pour un de mes amys qui ne voit l'heure de la recepvoir. Je m'estonne que ce martyrologe de Massæus ne soit pas si notoire comme je me l'estois imaginé[2], l'ayant veu allegué en divers lieux comme chose assez commune, et particulierement dans ce petit recueil de prieres de Simon Verrepæus[3]. Le Pere Vassan[4] vous sçauroit bien dire ce que c'est, s'il vous venoit en rencontre. Il nous sera fort aisé de nous passer du Nicandre tandis qu'il ne s'en trouve point en commerce, puis qu'un de mes amys me laisse l'usaige du sien. Quant à Mr Holstenius, il ne fault point que vous vous en mettiez en peine, puis que je vous avois asseuré de ne luy rien dire que je n'eusse vostre adveu exprez. Il y a bien trois mois entiers que je ne luy ay escript chose du monde, et il y a bien plus d'un an par delà les trois mois qu'il ne m'a point escript à moy, mais un Religieux fraischement revenu de Rome m'a asseuré qu'il luy avoit monstré afforce papiers qu'il disoit luy vouloir bailler pour moy, et afforce curieux desseins d'antiquitez, mais il ne le trouva pas chez luy quand il alloit luy dire adieu. Je n'ay encore peu trouver son epistre du voyage de Polongne[5],

[1] *Dactyliotheca, seu annulorum sigillorumque e ferro, ære, argento atque auro promptuarium* (Nuremberg, 1600, in-4°).

[2] Encore moins notoire aujourd'hui, le *Martyrologe* de Massæus a échappé à toutes mes recherches, comme à celles de plusieurs de mes savants amis.

[3] Simon Verepæus mourut chanoine de l'église cathédrale de Bois-le-Duc et en cette ville, le 10 avril 1598, âgé de soixante-seize ans. Le recueil dont veut parler Peiresc est intitulé : *Enchiridion piarum precationum* (Anvers, 1594, souvent réimprimé). Voir dans le *Moréri* la longue liste des publications de Verepæus, tirée de la *Bibliotheca belgica*, de Valère André.

[4] Sur le père Vassan, voir le tome I, page 20.

[5] Il a été question, plus haut, de la lettre où Holstenius raconte son voyage.

bien ay je trouvé inesperement la charte que me demandoit Mr Bely, mais je ne sçay si je luy pourray escripre par cet ordinaire, car il est desja bien tard et j'ay un peu de deffluxion sur les yeux qui commance fort de m'importuner; en tout cas je la mettray dans vostre pacquet, sauf d'y joindre ma lettre par le prochain ordinaire. Cependant vous ne serez pas marry, je vous asseure, de voir la piece, et Mr du Chesne aussy, qui m'en avoit faict la demande de la part du dict sieur Bely, mais je vous supplieray de ne la pas communiquer à personne aultre qui peusse prevenir le dict sieur Bely en l'edition d'icelle, puis qu'il a tesmoigné tant de desir de la donner dans son hystoire. J'ay receu une lettre de Mr l'Archevesque de Thoulouse[1], escripte de Lyon le 23e de mars, où il me dict avoir laissé à Mr Rigault un volume Grec m[anu]s[crit] de certains vieux autheurs astronomiques lequel je luy avois aultres fois demandé pour Mr Holstenius, et me mande qu'il a chargé le dict sieur Rigault de me le faire mettre en main aussy tost que l'on auroit achevé d'en transcripre je ne sçay quelles pieces qu'il en avoit promises à quelque aultre; vous me ferez grande faveur de le retirer lorsqu'il ne sera plus necessaire au dict sieur Rigault, afin que je le puisse envoyer à Mr Holstenius. Je ne vous ay pas moins d'obligation que Mr Fabrot du soing que vous daignez prendre de son Theophile. S'il se trouve de par de là une Grammaire Persienne et Turquesque d'un Megiserus[2], je serois bien ayse de l'avoir, et me faict on feste d'un certain Thesaurus linguarum Italice, Gallice, Hispanice, Anglice, où je voudrois bien sçavoir s'il y a rien d'extraordinaire[3]. Pour le livre

[1] Charles de Montchal, déjà souvent mentionné.

[2] Jérôme Megiser, né à Stuttgard vers 1555, mourut à Lintz en 1616, après avoir mené une existence très agitée et avoir publié un grand nombre d'ouvrages en allemand et en latin. Je ne vois pas parmi ces ouvrages, dont les plus importants ont été énumérés par Weiss (*Biographie universelle*), une grammaire des langues de la Perse et de la Turquie, mais seulement un traité relatif à cette dernière langue : *Institutionum linguæ turcicæ libri IV* (Leipsick, 1612, in-8°).

[3] Ce philologue allemand avait publié dès 1596 (à Grætz, in-8°) un dictionnaire intitulé : *Dictionnarium quatuor linguarum*. Le même philologue publia, en 1603, à Francfort, le *Thesaurus polyglottus* (in-8° de plus de 1600 pages à trois colonnes).

chimique, j'avois bien jugé sur le memoire qu'il n'y avoit guieres d'apparence qu'il eust esté bien donné; il fauldra que celuy qui le desire en prenne de meilleures instructions, et je ne laisse pas de vous estre bien obligé du soing que vous daignez prendre de tant d'importunes commissions. Au reste nous avons admiré toutes ces nouvelles revolutions de la cour, où l'on nous a voulu adjouster icy d'aultres personnages d'importance tant femmes que hommes comprins en la desfaveur, jusques à Madame de Montbason [1] et Mme du Hallier [2], ensemble Mr de Liancourt [3], mais nous avons veu icy une coppie de l'abolition de Monsgnr l'Evesque de Nismes [4], qui ne semble pas des moins importantes pieces du temps. Il est venu un bruict du costé d'Avignon, d'où il ne vient guieres de nouvelles veritables, que Mr le Mareschal de Thoiras avoit pris l'habit de carme deschaussé, dont nous n'avons rien voulu croire [5]. Nous n'avons que trop de fascheuses nouvelles maintenant en ceste ville sur un subject dont vous aurez un jour toute la procedure, sur le subject d'un souflet donné par un consul à l'un de ses collegues, pour raison de quoy on a voulu faire heurter l'authorité de Mr le Gouverneur avec celle du Parlement, dont ceux qui ont l'humeur

[1] Marie de Bretagne, née vers 1610, mariée en 1628 à Hercule de Rohan, duc de Montbazon, morte le 28 avril 1657. On sait que Mme de Montbazon, «une des plus belles personnes que l'on pût voir» et aussi une des moins farouches, fut aimée par deux des ennemis du cardinal de Richelieu, Gaston d'Orléans et le comte de Soissons. Voir Tallemant des Réaux, t. IV, p. 463.

[2] Charlotte des Essarts, fille de François des Essarts, sieur de Sautour, et de Charlotte de Harlay, mariée en 1630 à François de l'Hospital, seigneur du Hallier, comte de Rosnay, maréchal de France en 1643, morte le 8 juillet 1651. Voir, sur cette trop célèbre *amie* du roi Henri IV, l'*Historiette* intitulée *Le mareschal de l'Hospital*, t. IV, p. 162-163.

[3] Roger du Plessis, duc de Liancourt, a déjà été mentionné (t. I, p. 94). Citons encore ici Tallemant des Réaux, *Historiette de Madame de Liancourt* (t. IV, p. 302-308).

[4] Claude de Saint-Bonnet, frère de Toiras, avait pris parti pour le duc de Montmorency; il fut obligé de renoncer à son évêché pour obtenir l'abolition dont parle Peiresc. Il fut remplacé, le 19 novembre 1633, par Anthyme-Denis Cohon, un des favoris du cardinal de Richelieu.

[5] Peiresc avait bien eu raison de ne pas croire à cette prise d'habit. Le maréchal de Toiras était trop foncièrement militaire pour ne pas mieux aimer mourir comme un soldat que comme un moine.

pacifique sont bien desplaisantz[1]. Vous me pardonnerez bien sy je ne vous en dictz d'aultres choses, estant de tout mon coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce XI avril 1633.

[1] Les historiens de Provence ont passé cet incident sous silence. J'en dirais autant des historiens de la ville d'Aix, si P.-J. de Haitze, dont l'ouvrage est si consciencieux, si complet, n'avait suppléé au silence de Pitton et de ses autres devanciers. On sait que la plus grande partie de cet ouvrage a été publiée dans la *Revue Sextienne*, mais, comme le récit de l'affaire du *soufflet* appartient aux pages encore inédites de l'*Histoire de la ville d'Aix*, j'ai dû emprunter ce récit au précieux manuscrit de la bibliothèque Méjanes. Pour cet emprunt j'ai eu recours à l'extrême obligeance d'un bibliophile d'Aix qui m'a très aimablement rendu bien d'autres services, M. Paul Arbaud : «On accorda au deputé en faveur de la ville la confiscation des biens du president Coriolis, qu'elle remit ensuite genereusement à son fils. Comme ces choses eurent esté decidées, la ville traita avec les interessez sur leur païemant. Le marechal de Vitry, sachant que le cardinal de Richelieu souhaitoit que ces gens là, qu'il appelloit ses martyrs, fussent plenement satisfaits, pour lui plaire, embrassa leur parti contre les interests de la ville et mit pour cela en jeu le seigneur de Saint-Martin, second consul, qu'il s'estoit entierement acquis. Celui-ci donc, ainsi disposé, estant au conseil de ville lorsqu'on proposa le remboursement des interessez, insista contre Cabassol, son collegue, qui proposoit de faire quelque retranchement aux sommes qui leur avoient esté adjugées et soutint qu'on devoit les leur acquiter entierement. Cette contestation fut portée si avant que Cabassol receut un souflet de la part du seigneur de Saint-Martin en plene assemblée. Le public, surpris d'un procedé si insolent qui violoit les loix de la société civile, et qui l'offensoit si grievement, temoigna d'en vouloir avoir reparation par justice. Sur cela, les consuls firent informer par le lieutenant criminel qui decreta prise de corps contre le prevenu. Le Parlement, sachant la consequence de l'afaire, et qu'elle estoit de celles qui meritent les soins des magistrats superieurs, ordonna que le decret seroit executé de son autorité et fit crier le seigneur de Saint-Martin trois briefs jours. Il s'estoit retiré près le Marechal qui pour lors estoit à la Tour d'Aigues, lequel, adverti de la procedure du Parlement, et le prenant pour une injure à sa personne, vint en mesme temps à Aix, y mena le seigneur de Saint-Martin et le fit promener par la ville. Celui ci se pourveut par devant La Poterie, un des intendans, qui renvoïa les parties au Roi dans trois semaines, et cependant surcit à toutes procedures. Cette action du Marechal, qui touchoit le Parlement en la partie la plus sensible, fut la premiere cause des divisions qui se formerent entre ces deux puissances. Le Parlement en fit des plaintes au Roi, et comme il n'en receut pas la satisfaction qu'il avoit sujet d'en esperer, il en conserva un sentiment plus niceré, parce



IMPRIMERIE NATIONALE.

CV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

À PARIS.

Monsieur,

Le dernier ordinaire nous apporta sammedy à l'issüe du Palais vostre despesche du 8me avec laquelle j'eux soubs une enveloppe à part la Gazette du 2 avril. Mais tandis que j'ouvroys vostre pacquet et celuy du Prieur de Roumoules, mon homme s'apperceut du cachet d'un petit pacquet séparé, dont l'empreinte ressembloit l'enseigne de l'esperon des Gazettes, ce qui nous fit juger qu'à ce coup la fraische Gazette y seroit soubs ce saufconduict, comme il fut vray. Car j'y trouvay la dicte Gazette datée du IXme avril, accompagnée toutefoys du billet que j'ay creu vous devoir envoyer avec un mot de responce au sieur Renaudot[1] qui ne laissoit pas de datter sa lettre du 8me. Je seroys bien empesché de respondre à une si bonne opinion que celle qu'il a conceüe de moy et de mes correspondances, qui ne vont pour la plus part qu'en nouvelles de livres ou curiositez d'anticailles, qui ne sont pas de celles qu'il fault à la Gazette, nostre païs ne fournissant guieres de matiere digne d'y tenir aulcun rang[2]. Et je n'abhorre rien tant que de passer pour un donneur d'advis, car j'aymerois bien mieux n'en recevoir jamais, et m'en passer tout à faict comme j'ay faict durant mon sesjour de campagne assez longuement. Je vouldroys mesme esviter (et me rançonnerois volontiers pour cela) de passer pour un homme trop curieux de sçavoir des nouvelles du monde, s'il estoit possible, car l'importunité y est aulcunes foys bien grande, de la part de ceux qui en viennent demander, et qui s'imaginent

que les injures qui ne sont ni repoussées ni reparées demeurent empreintes dans le cœur comme des marques de foiblesse, que les grands corps ne peuvent soufrir.» (Ms. 1003 de la Méjanes, t. III, p. 329-330.) — La lettre CIV se trouve vol. 717, fol. 230.

[1] Théophraste Renaudot, déjà mentionné.

[2] Les biographes du fondateur de la *Gazette* n'ont pas connu les tentatives faites par Renaudot pour augmenter d'une aussi illustre recrue le régiment de ses collaborateurs provinciaux.

qu'on soit non seulement obligé de leur en dire quand on en a, mais d'en avoir quand on n'en a poinct, au moings de celles qu'ils cherchent. Il faudra faire ce que nous pourrons, pour nous acquitter de nostre debvoir. Cependant je vous ay bien de l'obligation du soing et de la favorable intercession qu'il vous a pleu d'y employer pour l'amour de moy, et vous en remercie de tout mon coeur, tout aultant que si c'estoit de quelque bien importante affaire, qui ne vous auroit pas donné tant de peine, je m'asseure, et ne vous auroit pas faict faire tant de violance sur vostre humeur, comme possible celle là. Vous remerciant trez humblement aussy de l'honneur et favorable accueil que vous avez daigné faire à Mr de Bourgogne, que nous ne tenons pas à moindre obligation que sy vous aviez agy et obtenu pour luy tout ce qu'il desire de Messieurs les Ministres[1]. J'ay esté fort aise d'entendre que le petit volume des Cophtes se soit trouvé maintenant entre voz mains, afin de le pouvoir monstrer au bon Mr Petit, avec mon m[anu]s[crit] des Eclogues, en quoy vous m'obligerez aultant et plus que si c'estoit chose qui regardast mes plus sensibles et predominantes curiositez. Estant bien aise qu'il fasse imprimer les aultres observations sur les anciens Autheurs, car il en avoit de bien bonnes et qui meritoient bien de n'estre pas supprimées. Quant aux cahiers que vous m'avez faict transcrire de la bibliotheque du Roy, je vous en ay une bien grande et bien estroitte obligation, et encores plus de ceux qu'il vous a pleu me confier originellement, transcripts de la main de feu Mr Pithou, dont la veüe m'a bien rendu plus curieux que je n'estois de telles sortes de pieces anonymes et de toutes langues, tant Latine que Grecque, voire en des aultres s'il s'en trouvoit, comme j'en ay receu cez jours cy un vieux cahier Hebraïque. Et m'en faict on esperer un Arabique au premier jour. C'est pourquoy, si dans les 4 cahiers que vous avez faict tirer de la bibliotheque du Roy l'on n'avoit pas mis les pieces latines, je vous supplie de les faire transcrire en d'aultres cahiers à part. Je vous r'en-

[1] Un parent de Peiresc mentionné déjà et qui était allé en cour comme représentant de la ville de Marseille, dont il était un des consuls.

voye ceux que j'avoys desja receus, affin qu'on les puisse collationner sur les originaulx, mais je ne voys poinct de raison ne d'apparance d'en laisser prendre la peine ne la courvée à Mr Rigault, principalement à cette heure qu'il est si dignement occupé à son Tertullian. Il suffira que Mr Petit le face, puis qu'il a tant de bonne volonté de s'y employer, et que sa santé le luy permet possible mieux qu'aux aultres. Je m'en contenteray assez. Et si lorsque le Tertullian sera achevé, Mr Rigault nous veult faire la faveur de nous dire son advis sur quelques uns de cez petits Autheurs, nous ne le refuserons pas et ne luy en aurons pas moings d'obligation et aurons moings de regret de le destourner, vous asseurant que ce ne m'a pas esté une petite mortification d'entendre que de tant de differents exemplaires m[anu]s[crit]s de la Bibliotheque, il ne s'en soit trouvé pas un seul qui soit en parchemin, et escript du vieux temps, pour y pouvoir avoir recours au besoing. Cela me rendra tant plus soigneux de faire visiter ceux du Vatican et d'Urbin, pour voir s'il n'y en aura pas quelqu'un de plus grande authorité et antiquité. Car je me trouve insensiblement embarqué en une besoigne, qu'il fault tascher d'esclaircir et desvelopper d'une infinité d'equivoques et alterations qui y avoient bien mis de l'obscurité, et qui avoient quasi faict desesperer de les pouvoir bien descouvrir [et] concilier tant de choses mal compatibles. J'auray soing de vous r'envoyer fidelement voz cahiers de Mr Pitou, mais il sera malaisé que je puisse vacquer à souhaict à l'examen de toute cette matiere durant nostre present parlement, qui finit à la fin de Juin, aprez lequel temps il fauldra s'y mettre à bon essiant toutes aultres affaires cessantes pour quelques jours. Cependant nous pourrions avoir quelque chose de plus du costé de Rome et du Levant tant en des vases et aultres pieces du temps, qu'en libvres m[anu]s[crit]s dont j'attends quelque notable secours pour supplement de ce que j'en ay desja.

Je vous remercie de la bonne relation qu'il vous a pleu me faire de la persone du sieur Godeau [1], et comme j'ay grande compassion de voir

[1] Antoine Godeau, le futur évêque de Grasse, puis de Vence, déjà mentionné plus haut.

que l'on l'aye voulu attaquer, avec si peu de respect et de defferance à son eminente vertu, puis qu'il a de si dignes parties, j'ay bien de l'indignation aussy contre ceux qui luy en veullent de la sorte, et sçay fort bon gré au sieur de Boysrobert[1] de luy avoir rendu de si bons offices auprez de Monseigneur le Cardinal[2]. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 18 avril 1633.

J'ay rencontré par hazard un traicté de treue aprez la prinse du roy François I pour le saufconduit tant de Madame d'Alençon[3] d'une part, laquelle passa en Hespagne, que du Duc de Bourbon[4] d'autre, qui passa aux isles de Marseille. Je pense qu'il est faict à Tolledo et ne me souviens pas de l'avoir veu entre ceux que Mr de Lomenie avoit de mon temps. Il y a aussy quelques articles du traicté d'entre l'Empereur Charles le V et le dict Duc de Bourbon. Verifiez, je vous supplie, Monsieur, si Mr de Lomenie les a ou non, l'un et l'autre[5].

---

## CVI

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avant que respondre à vostre despesche du 14me de ce moys, il m'eschappe de vous dire, mais je vous supplie que ce ne soit pas à

[1] Sur l'abbé de Boisrobert, voir t. I, p. 451.

[2] Ni les anciens historiens de l'Académie française, Pelisson et d'Olivet, ni le nouvel historien de la Compagnie, M. René Kerviler, n'ont indiqué les injustes attaques dont le futur prélat avait été l'objet en 1633, pas plus que l'amicale intervention de l'abbé de Boisrobert en faveur de son confrère auprès du cardinal de Richelieu.

[3] Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, sœur de François Ier.

[4] Le connétable Charles de Bourbon.

[5] Vol. 717, fol. 230.

d'aultres qu'à Mr du Puy, Mr Rigault et à vous, Monsieur, que je ne suis guieres moins en peine que noz futurs chevalliers du St Esprit en l'attente de la Pentecoste[1], mais pour une bien differente occasion, car ils attendent ce que vous sçavez desja, et l'on me nourrit en l'esperance et en l'attente que dans ce terme là debvroit arriver un navire de Marseille nommé le St Esprit, sur lequel on a chargé toute une grosse caisse de volumes Grecs m[anu]s[crit]s en parchemin qu'un mullet ne pouvoit porter, dont il y en a troys ou quattre pieces reliées à la Royale ou Imperiale, dont celuy qui en a faict l'acquisition pour moy se promet que j'en doibve bien avoir de la satisfaction ; or il cognoit un peu ma curiosité. Il a eu deux ou troys bonnes fortunes tout d'un coup et de divers endroicts et est grandement heureux en ses rencontres. Si cela peult venir à bien, j'espere que nous aurons de quoy fournir quelque pasture aux curieux. C'est du mesme lieu qu'est sorty le volume des Eclogues de Constantin Porphyrogenete, et me dict on par relation de celuy qui en a porté une partie sur son dos, qu'entr'aultres il y a un si gros volume en velin qu'il a prez d'un palme d'espaisseur[2] à nostre mesure, et qui est plus grand que l'ordinaire forme, et par colonnes, ne m'ayant sceu dire s'il y en avoit plus de deux en chascune page, mais bien dict-il qu'un Caloyre Grec[3] qui le vid chez mon amy battoit des pieds et mains, disant que c'estoit un thresor, et toutefoys c'estoit un homme qui estoit en reputation d'avoir d'excellents livres luy mesmes, et que par la on jugeoit quelque chose de bien extraordinaire. Je vouldrois bien que ce fusse quelque piece de HEXAPLES ou OCTAPLES. Je n'ay point de lettre de celuy qui a faict le voyage pour l'amour de moy, mais un qui l'a servy sur les lieux m'en a faict la re-

[1] On sait que l'ordre du Saint-Esprit fut fondé par Henri III (édit de décembre 1578) en mémoire du jour de la Pentecôte (30 mai 1574), où il avait succédé à son frère, Charles IX, et que c'était ce jour-là que l'on procédait à la réception des nouveaux chevaliers.

[2] Le palme en Provence, comme en Languedoc, avait une longueur de neuf pouces.

[3] Moine de l'ordre de Saint-Basile que l'on a appelé depuis Caloyer. Voir dans le *Dictionnaire de Trévoux* l'article *Caloyer* ou *Caloger*, enrichi de citations empruntées à divers voyageurs et orientalistes, notamment à Tavernier et au P. Goar.

lation, et m'a dict qu'il y avoit un texte grec de la Bible fort estimé. Il est venu par Naples. Et sans que le mistral a regné tout ce caresme et quasi tousjours depuis Pasques, le navire S^t Esprit seroit arrivé longtemps y a à Marseille, où mon frere se trouvera tout à poinct pour luy faire la bien venüe.

J'ay receu depuis deux jours la relation des païs d'Afrique dont je vous avois parlé cy devant[1], laquelle je n'ay pas encores peu voir qu'en courant, et crains bien qu'elle ne responde pas à l'attente; toute foys cela dependra des relations qu'il pourra avoir prinses sur les lieux, oultre les authoritez des escrivains qu'il y a inserées; c'est un volume escript in fol° quasi de deux doigts d'espaisseur que je vous feray tenir par la premiere commodité d'amy Dieu aydant, pour la communiquer à M^r Bergeron[2], et voir si elle meriteroit d'estre mise au jour. J'en ay eu d'ailleurs une aultre plus petite qui n'est que d'une demy main de papier, concernant l'Egypte et principalement le Cayre, où j'ay trouvé de bien jolies curiositez.

Mais je ne sçay à quoy je me laisse emporter au lieu de respondre à vostre lettre et vous remercier comme je doibs trez humblement de la belle relation qu'il vous a pleu nous faire du lict de justice, avec tant de peine et de soing que je suis honteux d'en avoir esté la cause. M^r le Premier Presidant a prins grand plaisir de la voir, durant sa purge qui luy a faict tenir la chambre quelques jours de la semaine.

Je vous remercie aussy bien humblement de l'advis de l'autheur du beau discours sur l'histoire du cardinal Bentivoglio, qui est bien digne du personage qu'il vous a pleu me nommer[3]. Je ne suis pas moings

[1] La relation de Thomas d'Arcos, au sujet de laquelle on peut voir le fascicule XV des *Correspondants de Peiresc*, *passim*.

[2] Sur Pierre Bergeron, voir t. I, p. 772.

[3] Cet auteur était François de la Mothe-le-Vayer. Son *beau discours* est-il resté inédit? Je ne le trouve pas dans la dernière édition des œuvres de l'académicien, édition «revue et augmentée», publiée à Dresde de 1756 à 1759 en 14 volumes in-8°. Je ne le trouve pas davantage dans la *Bibliographie* mise par M. René Kerviler à la fin de sa notice sur *Fr. de la Mothe-le-Vayer* (Paris, 1879, p. 204-213).

bien aise d'avoir aussy aprins que le discours de la bataille de Lutzen fusse de luy, et l'en estimeray bien davantage[1].

Mr Cyron[2] m'escript qu'il envoyera les deux volumes m[anu]s[crit]s à Mr l'advocat general son frere ou à vous pour les remettre à Mr du Chesne, à qui je pensoys escrire, mais le temps m'est eschappé insensiblement à mon grand regret, et pensoys bien escrire à d'aultres qu'il me fauldra remettre Dieu aydant au prochain.

Mr Le Grand m'obligera beaucoup de me faire avoir la communication du seau de Hugues Capet, et encores plus s'il y en adjouste d'aultres, entre lesquels il s'en pourroit bien rencontrer quelqu'un qui me fusse eschappé. J'attends le peintre que Mr de Bié dict me vouloir envoyer, à qui je donneray volontiers toutes les meilleures adresses que je pourray, et selon que je le trouveray propre à bien ou mieux faire, je luy donneray plus ou moings d'employ et le recevray chez moy afin qu'il ne despende rien à l'hostellerie.

Celuy qui veult le Golzius avoit bien sceu que les vies de Jules et d'Auguste composées au nom de Golzius n'y estoient pas, mais il n'y a pas grande perte, et celles de Suetone sont bien incomparablement meilleures, et plus dignes d'estre leües. Il fauldra donques prendre la nouvelle edition, avec ce vieil volume des Empereurs tel qu'il est, et le Thesaurus s'il vous plaict, et seulement avoir soing de les faire bien collationner par quelque libraire de voz amys de peur qu'il ne s'y trouvast aprez de deffectuosité principalement aux figures, car encores le reste il s'en pourroit en un besoing transcrire quelque feuillet s'il y manquoit. J'ay receu les epistres de Busbequius[3], dont je vous remercie

[1] *Discours sur la bataille de Lutzen* (Paris, 1633, in-4°, anonyme). Quatre éditions de ce discours furent données en 1633, sans parler de la reproduction faite dans le tome XVIII du *Mercure françois* d'Étienne Richer.

[2] Innocent de Cyron, déjà mentionné plus haut.

[3] Auger Ghislain de Busbec, ou, comme on écrit le nom dans les Pays-Bas, Ghisselin de Bousbecques, naquit en 1522 à Comines (Flandre) et mourut au château de Maillot, près de Rouen, le 28 octobre 1592. Les épîtres mentionnées par Peiresc sont celles que Busbec adressa de Paris à l'empereur Rodolphe II dont il était l'ambassadeur : *Epistolæ ad Rodolphum II, imperatorem, e Gallia scriptæ*, publiées par Honvaert

trez humblement, et ay advis de l'arrivée du ballot à Lyon. On m'a voulu faire à croire que Sillon avoit faict imprimer la seconde partie du Ministre d'Estat, mais je ne l'ay pas creu[1]. J'ay eu par hazard une Vie de feu Mr de Villeroy[2] traduite en Espagnol[3], que j'ay creu vous debvoir envoyer à tout hazard, si ne l'avez desja, pour l'affectation du langage[4]. On m'a fait voir que je n'avois pas le texte françois original; c'est pourquoy, s'il se trouve, je vous prie de me l'envoyer, et me mander si en avez rien sceu de particulier. On me promet un inventaire bien ample de la bibliotheque d'Urbin; cependant j'en ay eu un petit abregé; mais il est entre les mains d'un mien amy; je le retireray pour le vous envoyer incontinant. Vous remerciant du soing que vous avez daigné prendre de l'edition du Theophile de Mr Fabrot dont je vous seray infiniment redevable comme je le suis desja par advance du bon accueil que vous promettez à Mr Venot d'Authun et des offices que vous m'avez rendus auprez de Mr de Thou, encores que je sois bien marry de n'avoir merité la souvenance qu'il a de moy. J'avoys creu que son chemin le fisse passer par Autun ou si prez de là que le destour n'en fusse pas

(Bruxelles, 1632). C'est la dernière édition qui en ait été donnée.

[1] Peiresc avait eu raison de ne pas le croire. Nous avons déjà vu que *Le Ministre d'Estat*, par le sieur de Sillon, se compose de trois parties, qui parurent originairement à Paris, chez Toussaint du Bray, en 1631, 1643 et 1661, dans le format in-4°.

[2] Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, né à Paris en 1542, mort à Rouen en 1617, secrétaire d'État, sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII.

[3] Il s'agit de la traduction des *Remarques d'État et d'histoire sur la vie et les services de M. de Villeroy*, par Pierre Matthieu (Lyon, 1618, in-12); *traducido dal Francès, por Pedro van der Hammen Gomez y Leon* (Madrid, 1624, in-8°).

[4] Ce n'est pas la traduction qu'il faut rendre responsable de cette affectation, mais l'auteur lui-même, qui, restant trop souvent poète dans sa prose, abusa singulièrement du langage métaphorique, ce qui lui a valu, après 1830, un certain succès auprès de l'école romantique. Reconnaissons, du reste, que l'opuscule de Matthieu paraît avoir beaucoup plu à ses contemporains dans presque toute l'Europe, car, sans parler des réimpressions françaises de 1620, 1622, 1630, 1642, on le retrouve traduit en anglais, en flamand, en italien, en latin. Voir la liste de ces diverses traductions dans la *Bibliothèque historique de la France* (t. III, p. 222), d'où elle a été transportée dans la *Bibliographie biographique* d'Édouard-Marie Œttinger (1850).



IMPRIMERIE NATIONALE.

considerable. Car je n'eusse pas esté si hardy à l'importuner de cette commission qui ne se peult guieres bien faire sans y estre en persone et sans voir ce que ce peult estre. Le gazettier a continüé de m'envoyer sa gazette du 16me venüe avec voz lettres du 14, et je croys bien ce que vous avez jugé de sa liberalité, qu'il fauldra neantmoings recognoistre d'une façon ou d'aultre. Il me reste de protester à Mr Guiet[1] que je ne pretends nullement de violanter la liberté de ses opinions et conjectures negatives[2], mais que jusques à ce qu'il nous aye donné quelques bonnes preuves de son dire, il ne doibt pas pretendre non plus de ne nous laisser la liberté de croire ou conjecturer ce que bon nous semble, ne s'agissant pas de simples moulleures ou fillets d'architecture qui peuvent dependre seulement des ornements ou enrichissements arbitraires, mais d'un simple ruban doré comme independant des aultres mouleures de plus grand relief, lequel ruban ressemble trop le diademe ou couronne des anciens Roys pour ne pouvoir estre appellé de ce nom de couronne, principalement estant doré par une speciale prerogative, privativement[3] à toutes les aultres moulleures qui sont plus hault que ce ruban. J'ay recouvré de Lyon une aultre couppe de verre ou esmail antique de couleur violette qui n'a rien de blanc que deux petits mascarons aux costez, et un seul petit ruban blanc qui luy faict un bord au plus haut de ses levres, au dessoubs duquel ruban la mesure est la plus juste du monde d'un Sextarius de douze Cyathes de la grosse mesure, chascune Cyathe de XII Drachmes, de sorte que là il n'y a pas d'aultres mouleures auxquelles se puisse rapporter ceste couronne blanche, ou ruban tout blanc au dessoubs duquel est la mesure du Sextarius

[1] Sur François Guiet ou Guyet voir t. I, p. 643. Depuis l'impression de cette page a paru un curieux travail spécial intitulé: *François Guyet (1575-1655), d'après des documents inédits*, par Isaac Uri (Paris, Hachette, 1887. Thèse pour le doctorat ès-lettres).

[2] On sait que Guyet était un grand sceptique, un subtil et pointilleux discuteur, un hypercritique.

[3] Littré cite sous ce mot un écrivain du XVIe siècle, Antoine Loisel, et un écrivain du XVIIIe, Montesquieu. Il faudra désormais citer le magistrat du XVIIe siècle entre l'avocat-jurisconsulte de Beauvais et le conseiller au parlement de Bordeaux.

des Romains. Mais le papier me manque et il est temps de clorre la despesche, estant,

Monsieur,

vostre trez humble, trez obligé et trez obeissant serviteur.

DE PEIRESC.

A Aix, ce 25 avril 1633.

J'oubliois de vous dire que mardy de la semaine passée par un muletier de ceste ville j'envoyay un petit chat, du poil du vostre[1], à Mr de Rossi de Lyon pour le vous faire tenir par quelque roullier; si Mr de Thou le trouve à son gré, il le pourra bailler à Mr de Bellievre, son collegue, comme il desire; sinon, il fauldra en envoyer quelque aultre.

N'attendez point, je vous supplie, que le bon Mr Petit vous demande le petit volume Cophte, non plus que mon m[anu]s[cri]t des eclogues, car il est discret et modeste jusqu'à l'excez; il les luy fault mettre en main à la premiere veüe, s'il vous plaict, l'un et l'autre, je vous en supplie[2].

---

CVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY[3].

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de voir icy Mr de Berule, neveu de feu Monseigneur le Cardinal[4], qui s'en revient de Rome, où il a laissé en fort bonne santé Monsieur l'abbé de Thou[5], dont Madame la Premiere Pre-

[1] Un de ces chats dits angora dont il a déjà été question un peu plus haut.

[2] Vol. 717, fol. 232.

[3] Sans autre adresse.

[4] Le fils de ce Jean de Bérulle qui fut maître des requêtes, intendant de la justice en Anjou, etc.

[5] Jacques-Auguste de Thou, abbé de Bonneval, dit *abbé de Thou*, déjà plusieurs fois mentionné.

sidante[1] (car ce fut chez elle que j'eus le bien de l'aller sallüer) tesmoigna un grand contentement, par tout plein de bons respects et particulierement pour l'amour de vous, Monsieur, qu'elle honnore et revere infiniment, selon que la parenté qui est entre vous le luy permet, et que le requierent voz eminantes vertus et recommandables merites, sur le subject desquels m'estant arrivé de parler à mon tour au moings mal que je pouvois, aussy bien que Mr de Berule, que Madame la Premiere Presidante felicitoit tant pour la commodité de vostre voisinage que pour la doulceur dont il alloit jouyr de vostre conversation, et ayant sceu l'honneur que vous me faisiez de m'advoüer pour vostre serviteur, il voulut absolument avoir parole de moy qu'il vous porteroit de mes lettres, pour gaige de la bonne volonté qu'il avoit pour vous, et du soing qu'il vouloit prendre de voz serviteurs, et de tous voz interets, dont je luy suis infiniment redevable, et dont je ne doubte pas que vous ne luy sçaichiez trez bon gré, selon la bonté de vostre naturel. Il nous a faict de trez belles et dignes relations tant du costé de Venize et de Naples, que de Rome, où j'ay sceu d'ailleurs que Monseigneur le cardinal Barberin luy a bien defferé de l'honneur. Il a mesmes eu la curiosité et l'asseurance de se faire conduire ou porter jusques sur le bord de la gueulle du Mont Vesuve, dont l'aspect est si espouventable. Vous prendrez, je m'asseure, grand plaisir d'entendre ce qu'il y a remarqué, et d'apporter de vostre costé toute sorte de bonne correspondance à la passion qu'il a pour vostre service. Et ne trouverez pas mauvais que je participe en qualité de son serviteur aux obligations que vous acquerrez et accumulerez journellement sur luy, sans que je m'ingere, comme il ne seroit pas raisonnable, de vous recommander tant de recommandables parties qui sont en sa personne, et qui vous sont assez cogneües, comme je pense, de longue main et le seront tousjours davantage avec le temps. Au contraire je vouldrois bien avoir merité en son endroit par quelques dignes services, qu'il eusse voulu me rendre envers vous, Monsieur, les bons offices qu'il peult, avec le credit qu'il

[1] Madame Laisné de la Marguerie.

a et qu'il y aura tousjours plus grand, puis que j'ay si peu de moyens de me revancher de voz ordinaires bienfaicts, et qu'il y a si peu d'esperance et d'apparence que je m'en puisse jamais acquitter moy tout seul, si mes amys ne payent pour moy, comme peuvent faire ceux de cette condition. Je l'en supplieray le plus humblement que je pourray, et vous,

Monsieur, de l'agreer de

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 1er may 1633[1].

---

CVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

A PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 21 du passé nous avons receu le livre du R. P. Sirmond que nous avions tant desiré[2], et tout plein d'aultres pieces trez curieuses, dont nous ne vous sçaurions assez dignement remercier, principalement des cahiers m[anu]s[crit]s de Ponderibus et Mensuris, que je n'ay pas encores peu voir à mon grand regret, mais à la première ouverture il me semble d'y avoir veu des pieces que je n'avoys pas trouvées enoncées en l'inventaire qu'il me souvienne, dont vous croyez bien que je ne puis pas estre marry. Mais je n'y ay trouvé aulcune distinction de la diversité des volumes d'où touts cez fragments ont esté tirez, estant malaisé que le tout vienne d'un seul volume; car j'eusse prins grand plaisir d'y trouver cotté aux marges le nombre du volume de la dicte Bibliotheque, pour y pouvoir avoir recours en cas de besoing pour la collation de quelque mot ou charactere ambigu,

[1] Vol. 717, fol. 234. — [2] *Antirrheticus. De Canone Arausicano. Adversus Petri Aurelii Theologi Responsionem, qua ejus Epistolam infirmare conatus est* (Paris, Séb. Cramoisy, 1633, in-8°).

ou doubteux. Et si je ne me trompe, il y avoit en mon bordereau quelques aultres pieces que je n'ay pas trouvées en ce recueil, mesmes aulcunes qui sont, je m'asseure, en latin, dont je ne doubte pas que la recherche ne soit trop penible et importune, pour en charger Mr Rigault, surtout pendant la presse de l'edition de Tertullian. C'est pourquoy j'avoys desiré de luy espargner ceste courvée, et l'endosser[1] à Mr Valloys ou bien à Mr Petit, qui est d'assez bonne volonté et patiance pour cela. Et s'il y a encore du moyen de le faire, vous m'obligerez bien de le faire trouver bon à Mr Rigault, faisant grand scrupule de consciance de le divertir pour si peu de chose de ses meilleures et plus serieuses occupations. Et le bon homme Mr Petit s'y employera volontiers, et sans que cela puisse tant porter de prejudice à ses aultres meilleures affaires. Il en pourra faire l'essay sur les premiers cahiers que je vous r'envoyay par le precedant ordinaire et cependant je verray de parcourir ces derniers cahiers que m'avez envoyez presentement, à quoy la commodité des prochaines festes me viendra possible bien à propos. Et puis je vous les pourroys bien r'envoyer à mesmes fins que les premiers, si Mr Petit n'estoit party, ou si Mr Valloys se peult donner ceste peine. Quant au volume m[anu]s[crit] de Mr de Thoulouse des Astronomes anciens, puis que je n'avoys pas encor escript à Rome sur ce subject, j'ay creu que vous ne seriez pas marry de voir la lettre que m'en a escripte Mr l'Archevesque, où il semble avoir laissé charge de m'envoyer son m[anu]s[crit] aussy tost qu'il sera transcript, soit que ce soit à Mr Rigault qu'il en aye parlé, ou à Mr Aubert, possible en presence ou en contemplation de Mr Rigault. Auxquels vous pourrez faire voir ma lettre s'il vous plaict, ne trouvant pas estrange qu'il y ayt eu quelque equivoque en la persone de l'un pour l'autre, car en la mesme lettre ce bon prelat en a faict une aultre, quand il me parle de luy avoir aultre foys recommandé un homme dont je ne pense nullement de m'estre jamais dispencé. Car le mal entendu qui estoit entre

[1] Le *Dictionnaire* de Littré ne donne aucun exemple de l'emploi de cette locution figurée, se contentant de la définir ainsi : « charger quelqu'un d'une commission désagréable. »

nous estoit anterieur à la promotion du dict seigneur Archevesque à cette prelature. Bien est-il vray que je luy avois recommandé le sieur d'Abbatia [1], qu'il pense maintenant avoir esté un aultre. Mais tout cela importera bien peu pourveu que nous ayons son m[anu]s[crit] grec des Astronomiques, d'où qu'il vienne, et quand il ne tiendra qu'à la communication de ce que Mr Aubert desire du St Cyrille, j'ose me promettre de le luy faire avoir soit par le dict sieur Holstenius ou par aultres, car ce sont de cez choses où ne peuvent pas escheoir les difficultez de ces païs là, et que le cardinal Barberin, et le Pape mesmes, seront bien aises de me faire envoyer, s'il le leur falloit demander. Mais je croys que Mr Holstenius y satisfera volontiers de son costé et me semble qu'il m'en avoit touché quelque mot en quelqu'une de ses lettres. C'est pourquoy vous pouvez bien asseurer cez Messieurs qu'ils en peuvent faire estat sur ma parole, et que cela ne les doibt pas empescher de me confier l'original de ce m[anu]s[crit] si tost qu'ils en auront faict achever la copie qu'ils en desirent, puis que c'est l'intention de Mr de Thoulouse. Et possible aurons nous un jour le moyen de leur donner de meilleurs tesmoignages de nostre bonne volonté, en recognoisçance de la leur. Ne pouvant pas nous dissimuler que je me tiendray beaucoup plus obligé à leur courtoisie, s'ils m'envoyent l'original, que s'ils le retiennent pour m'envoyer la coppie sur laquelle ils peuvent cotter pour leur usaige tout ce que l'original y peut fournir de meilleur, par une collation bien exacte, si ce n'est qu'ils nous voulussent confier l'original et leur coppie, pour le faire collationner par Mr Holstenius, aprez quoy on leur r'envoyeroit cet original sans regret, lequel Mr l'Archevesque m'avoit offert bien longtemps y a. Je vous renvoye les deux discours de Mr de la Mothe dont j'ay retenu coppie [2], vous remerciant in-

[1] Sur ce personnage voir le fascicule X des *Correspondants de Peiresc : Guillaume d'Abbatia, Capitoul de Toulouse. Lettres inédites écrites à Peiresc de 1619 à 1633* (Paris et Marseille, 1885, in-8°). Il est très souvent question, dans ce recueil, de Charles de Montchal, l'archevêque de Toulouse si favorable aux lettrés et si lettré lui-même.

[2] Les discours sur les relations du cardinal Bentivoglio et sur la bataille de Lutzen indiqués dans la lettre CVI (voir ci-dessus, p. 503 et 504).

finiment de cez belles pieces, bien marry de ne rien avoir à vous envoyer en revanche. Avec le livre de Mr l'Evesque du Bellay [1], il fauldroit bien avoir celuy contre lequel il s'est si fort cabré. Nous verrons si nostre amy vouldra avoir encor un peu de patiance pour le volume de Golzius en taille de boys, puis que ceux de taille doulce sont en chemin sans celuy là. Cependant ce frippon pourroit recognoistre sa faulte et se ranger à la raison. Je vous feray tenir les 50 livres par la premiere commodité d'amy. Je me doubtay que possible la piece de Mr de Nismes n'auroit pas esté publiée pour l'interest qu'y pouvoient pretendre diverses persones, et particulierement ses amys, et ceux mesmes qui luy avoient procuré ceste grace; c'est pourquoy je me dispensay de vous l'envoyer, puis que je voyois que vous n'en disiez mot. Vous m'excuserez, s'il vous plaict, Monsieur, s'il y a de ma faulte. Mr Petit me faict de grands remerciements de la communication qu'il vous a pleu luy faire du petit livre de liturgies de Mr de Thou en Cophte et Arabique à la marge. Je n'ay jamais sceu si voz libraires n'avoient poinct sceu desassembler ou descoller les feuillets gastez du naufrage en l'aultre petit volume, que je pensois estre celuy que vous me disiez estre une espece de Lexicon ou de Grammaire en forme de Lexicon et dont me parle Mr de Saulmaise. S'il estoit encor entre voz mains, je vous conseilleroys de le mettre en celles de Mr Petit pour voir s'il en pourroit tirer pied

[1] Jean-Pierre Camus, né à Paris le 3 novembre 1582, mourut dans la même ville le 26 avril 1652. Il n'avait pas vingt-six ans révolus lorsqu'il fut nommé (1608) évêque de Belley. Voir les curieux articles du *Dictionnaire* de Moréri et du *Dictionnaire* de Bayle (au mot *Belley*) sur le disciple, l'ami et le biographe de saint François de Sales. J'ai réuni divers renseignements sur le fécond écrivain (on lui doit plus de 200 volumes) autour de deux de ses lettres inédites publiées dans le *Bulletin du bouquiniste* du 1er avril 1870 (p. 179-184). Le livre dont parle Peiresc est intitulé : *De l'ouvrage des moines* (Rouen, 1633, in-12); il fut suivi du : *Rabat-joie du triomphe monacal* (Lille, 1634). En 1633 fut publiée la seconde édition d'un petit recueil formé de trois documents : *Lettre de Monseigneur l'Éminentissime Cardinal Duc de Richelieu à M. l'Évesque du Bellay sur le sujet des religieux, avec la response dudit Évesque du Bellay, ensemble la lettre des religieux*, etc. (Paris, Séb. Cramoisy, 1633, in-8° de 48 pages avec privilège du 14 avril). Le petit recueil avait paru pour la première fois l'année précédente, chez le même libraire, in-4° de 20 pages.

ou aisle. Je ne sçay si je luy pourray escrire ce coup, non plus qu'à Mr Aubery comme j'eusse desiré, et à Mr Rigault, car je suis fort pressé d'ailleurs par malheur pour le present. Si je ne le puis, ce sera par le prochain Dieu aydant, et je finiray en vous baisant trez humblement les mains tant de la part de Mr Gassendy qui est icy depuis huict jours, que de mon frere qui est à Marseille, et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 2 may 1633.

A faulte de meilleure matiere je vous envoye une relation que j'ay receüe de Rome sur la genealogie de ce pretendu Prince d'Æthiopie [1], à qui le Pape ne donne que simplement la *parte*, ne l'ayant encore voulu recognoistre pour vray prince [2].

La lettre du sieur Galilée meritoit bien d'estre conservée [3]. Mr Gas-

[1] Ce personnage s'appelait Zaga-Christ. Voir sur lui l'article du *Moréri* qui renvoie à la *Relation de la Terre Sainte* d'Eugène Roger et aux *Imposteurs insignes* de J.-B. de Rocoles. Voir encore Tallemant des Réaux, *Historiette* intitulée : *Le roy d'Éthiopie* (p. 61-63), et les nombreuses indications du savant commentateur (p. 63-64). P. Paris a oublié de citer ce passage d'une lettre de Guy Patin du 5 mai 1638 : «Je pense que savez bien la mort du prince d'Éthiopie et son épitaphe [un quatrain de Desmarets]; sinon, je vous les enverrai.» P. Paris, en revanche, n'a pas manqué de mentionner les *Mélanges historiques et philologiques*, par M. Michault, avocat au parlement de Dijon, où sont reproduites (t. I, 1754, p. 310-314) «quelques remarques anecdotiques de M. Peiresk sur la personne de l'imposteur Zaga-Christ». Michault ne nous dit pas d'où sont tirées les *remarques* de Peiresc.

[2] Peiresc (*Remarques*, p. 314) dit d'Urbain VIII : «Sa Sainteté, nonobstant tout ce que les bons Pères Récolets lui ont pu témoigner, ne l'a point encore voulu reconoître pour tel [pour *empereur*], ni même permettre qu'il lui baisât les pieds : il lui a simplement accordé pour son entretien sa part de la Chambre, qui consiste en fort peu de chose.» D'après le *Moréri*, «le pape lui donna un palais pour son logement, et l'entretint près de deux ans. Le duc de Créqui était alors ambassadeur à Rome, et persuada à ce prince de voir la France, et de venir à Paris, ce qu'il fit l'an 1635. Après y avoir vécu trois ans, il mourut au village de Ruel proche de Paris, dans la maison de plaisance du cardinal de Richelieu, n'étant alors âgé que de vingt-huit ans.»

[3] Quelle est cette lettre? J'ai consulté sur ce point le spécialiste qui pouvait le mieux m'éclairer, M. A. Favaro, et le savant pro-



IMPRIMERIE NATIONALE.

sendy m'a dict qu'il en avoit escript une aultre aultres foys, sur le changement que les reviseurs luy avoient faict du tiltre de son livre[1], qui meriteroit bien d'y estre joincte, et croid que Mr de la Motte en aye coppie, à qui j'en vouldroys bien avoir l'obligation; au pix aller Mr Diodati, qui retint l'autographe, en baillera volontiers une coppie, si on la luy faict demander.

Le gazettier n'a pas manqué de continuer ses bons offices, dont je luy ay de l'obligation et encores plus à vous[2].

---

CIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT,

RÜE DES POICTEVINS DERRIÈRE St ANDRÉ DES ARTZ CHEZ Mr DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

Vous recevrez cette lettre par le sieur Gaillard, advocat en nostre parlement, filz de l'un des meilleurs amys de nostre maison[3], que je

fesseur a bien voulu me répondre avec la plus gracieuse courtoisie qu'il s'agit sans aucun doute d'une lettre écrite par Galilée à Diodati, le 15 janvier 1633, laquelle se trouve dans le tome VII de l'édition Albéri (p. 16-20), ainsi que dans le tome IV (p. 473 et suiv.) de l'*Histoire des sciences mathématiques* de Libri.

[1] *Dialogo sopra i due sistemi del mondo*, etc. «Il est très exact, me fait l'honneur de m'écrire le futur éditeur des Œuvres complètes du plus grand des mathématiciens de l'Italie, que le titre de cet ouvrage dut être modifié d'après les ordres de Rome, Galilée l'ayant auparavant intitulé *Del flusso e riflusso del mare*. Cela résulte de la lettre du P. Niccolò Riccardi, maître du sacré palais, à l'inquisiteur de Florence en date du 24 mai 1631.» M. Favaro craint que l'*autre* lettre dont Gassendi avait parlé à Peiresc ne soit un document perdu. Il ne reste, affirme-t-il, aucune trace d'une lettre adressée par Galilée à aucun de ses amis de France postérieurement à la lettre du P. Riccordi et antérieurement à celle du 15 janvier 1633 mentionnée en la note précédente. M. Favaro ajoute que la première lettre connue de Peiresc à Galilée est du 26 janvier 1634 et que l'on n'a jamais rien retrouvé d'une correspondance entre ce dernier et Dupuy.

[2] Vol. 717, fol. 235.

[3] Il ne faut pas confondre ces Gaillard, qui étaient des bourgeois, avec les Gaillard,

cheris infiniment et pour l'amour de son pere et pour son merite particulier, ayant une inclination merveilleusement ardante aux lettres, et à ce qui y peult estre de plus recommandable dans sa profession. Je vous supplie trez humblement d'agreer qu'il puisse avoir l'honneur de vous offrir son trez humble service, et trouver quelque accez chez vous pour y voir et ouyr discourir aulcunes foys cez galants hommes de l'academie qui vous viennent visiter. Il faict estat de sesjourner de par delà un an, durant lequel temps il se presentera souvent des occasions de luy faire sentir des effects de vostre faveur, et je vouldroys bien qu'il en eust aussy quelques unes de vous servir, ne doubtant pas qu'il ne le fisse trez volontiers, nom plus que de l'honneur de vostre bienveillance en son endroict aussy bien que de tous les amys que je vous ay ci-devant adressez, dont je vous seray à jamais redevable, et vous rendray la revanche par toute sorte de services dont je me pourray acquitter comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 8 may 1633[1].

---

CX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay esté bien mortifié de voir revenir les quattre premiers cahiers Grecs, sans que Mr Petit les aye conferez, puis qu'il en vouloit prendre

gentilshommes, qui ont été mentionnés dans le tome I, p. 337-338. Voir sur l'avocat Gaillard une note du fascicule XI des *Correspondants de Peiresc* (*Jean Tristan, sieur de Saint-Amant*, 1886, p. 30-31), note où sont reproduits les éloges à lui donnés par Mme de Sévigné et par Charles Giraud, et qui se termine ainsi : « Heureux avocat auquel les lettres de Peiresc et celles de Mme de Sévigné rendront témoignage jusqu'à la fin des temps! »

[1] Vol. 717, fol. 238.

la peine pour l'amour de moy, car je ne voids apparance quelquonque d'en surcharger Mr Rigault, ne en ce temps ne en un aultre, quoy que sa courtoisie luy puisse faire dire. Si vous vous faisiez monstrer le memoire que j'avois dressé sur son catalogue, vous verriez qu'un mesme autheur se trouve en divers volumes, et par consequent qu'il y avoit bon moyen de proffiter en la collation qui s'en pouvoit faire non seulement sur celuy d'où ses cahiers estoient transcripts, mais sur les aultres pareils qui sont en divers volumes. Comme dans les cahiers mesmes que j'ay receus il y a des pieces transcriptes deux et troys foys, qui servent à restaurer, corriger et remplir des blancs de l'une en l'aultre, il y avoit aussy des pieces latines, ce me semble, et la cotte des volumes où elles sont. Et celles que vous m'avez envoyées de feu Mr Pithou m'y ont encores plus affriandé que je n'estois devant. Mais il fauldra prendre patiance puis que Mr Petit se retire, et voir s'il y aura un jour moyen d'en endosser la courvée au sieur Valloys. A qui je vous supplie d'envoyer demander mes eclogues afin que Mr Petit les puisse voir, aultrement je voys bien qu'on le laisra partir de là sans qu'il les aye peu voir, et toutefoys je l'en avois prié par une mienne lettre et me semble qu'il n'y debvoit pas avoir du regret, car ce peu que Mr Petit en eusse peu alleguer ne pouvoit pas faire tort ne desroger tant soit peu à l'édition qu'il en meditoit. Cependant je suis bien aise qu'il aye peu voir le livre de voz liturgies Cophtes, mais s'il eusse peu voir l'aultre volume du Lexicon, il en eusse bien mieux peu faire son proffit. J'estime pourtant que la veüe de celuy là ne luy aura pas esté inutile. Je feray transcrire les articles du traicté de l'Empereur avec Bourbon[1], et verifiray l'aultre traicté de Trefve dont je vous parloys, qui ne pourroit pas estre celuy que Mr du Puy vostre frere vous a designé, si la datte estoit sans equivoque de l'an 1538, car Bourbon n'estoit pas lors en vie[2], et il se prevalut du traicté en son passage en Espagne. Je feray apprester cela Dieu aydant pour le prochain ordi-

[1] De l'empereur Charles-Quint avec le connétable de Bourbon. — [2] On sait que Charles de Bourbon fut tué devant les murs de Rome, le 6 mai 1527, au moment où il montait à l'assaut.

naire et seray trez aise de servir Mr l'abbé de Thou ou de Bonneval en meilleure occasion que des livres que vous m'avez daigné addresser que j'attendray impatiemment, pour leur faire passer les monts, non sans quelque regret qu'ils ne soient venus à temps pour le passage de cez troys galeres de Mr de Crequy, lequel nous veult venir visiter en corps demain matin à l'issue de nostre audiance, et puis aprez avoir disné chez Mr nostre Archevesque veult encor aller coucher à Marseille. Au reste les Gazettes estoient fort bien venües durant troys ordinaires, mais à ce dernier je les attendoys plus raisonablement que devant, parce qu'on pouvoit respondre à ma lettre; je n'en ay poinct receu. Et fauldroit que le pacquet se fusse perdu par les chemins ou que quelqu'un eust affecté de me le retenir, si ce n'est par oubliance des commis de ce bureau des adresses. Et toutefoys l'occasion s'estoit presentée fort belle cette foys de m'en revancher, par les nouvelles du Levant que vous trouverez cy jointes, et par celles de l'entreveüe de ce cardinal Infante avec Mr de Savoye dont vous aurez icy de bonnes particularitez que cez gents là ne debvroient pas recevoir de vostre main pour ce coup, afin de leur faire cognoistre leur tort et de les rendre moings negligents une aultre foys. Combien que je vous diray que ce n'est pas pour faire le renchery que je vous ay mandé combien je deviens indifferant aux nouvelles du monde, ma passion predominante ayant tousjours esté pour les nouvelles des livres, et des aultres curiositez tant de la nature que des antiquitez. Et à ceste heure que je voys tant de mal entendu parmy ceux qui avoient tant de subject d'estre bien en ce pays icy, je ne sçay à quoy Dieu nous reserve, ne s'il sera plus expediant que nous sçaichions rien, ne que nous soyons advertis de rien qui vaille comme il seroit à desirer que persone ne sceut rien de tout ce qui se passe icy entre nous, et qu'on en peusse esteindre la memoire, mais nous sommes trop malheureux pour cela et du moings osé-je bien me promettre que vous m'excuserez si ces advis là ne vous sont poinct donnez de nostre part comme je vous en supplie trez humblement. Mon frere vint icy samedy au soir avec les consuls de Marseille, pour sallüer Mr le duc de Crequy et Mr le Mareschal et s'en

retournerent le lendemain. Il m'avoit apporté des nouvelles de l'arrivée d'un navire qui avoit paru à l'embouscheure du port lors de leur despart, et que l'on tenoit venir du Levant, mais puis qu'aujourd'huy il ne m'en a pas envoyé d'aultres nouvelles, il ne fault pas que ce soit celuy qui a chargé mes livres, y en ayant troys en mer de ceux qui viennent de ce costé là. Au reste je viens de recevoir la caisse de livres partie du moys de mars, où j'ay trouvé tout plein de belles pieces dont je feray dresser l'inventaire, et entr'aultres la boitte des Republiques que j'ay veües trez volontiers, et encores plus le libvre in 4° qui y estoit joinct dont je vous rends mille graces, car je n'en avoys rien veu en son temps non plus que des aultres de mesme datte et aultres subsequantes, venus de mesme lieu. J'y ay eu le Codex Canonum in 8° avec le Ferrandus, dont je vous doibs un particulier remerciment et pour moy et pour celuy qui s'en vouloit servir qui est bien honneste homme. L'histoire de Montmorancy[1] est arrivée à temps pour passer à Rome par cez galeres et m'espargner mon volume qui s'y en alloit à faulte d'aultre. Je ne puis pas à present recognoistre les pieces du procez de Montmorancy, mais à l'ouverture du fagot j'ay bien veu que c'est chose grandement exacte et bien assortie, dont je vous ay bien de l'obligation. J'ay aussy receu un aultre petit fagot venu d'un aultre costé, contenant cez relations de Venize et cez epistres in 4° de Busbequius avec ce petit colloque en bas breton, françoys et latin que je n'avoys poinct, et dont je vouldroys bien un aultre exemplaire pour un amy[2]. Mr le Prieur de

[1] Il s'agit là de quelque exemplaire de l'*Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, par André du Chesne (1624, in-fol.), réimprimée en 1629 (in-fol.).

[2] Je dois à M. Henri Gaidoz, le savant directeur de la revue intitulée *Mélusine*, les excellents renseignements bibliographiques suivants : «L'ouvrage qui vous préoccupe est sans doute l'édition de 1633 de Quimper : *Dictionnaire et colloques françois, breton et latin, divisez en trois parties; Dictionær ha Collocon Gallec-Brezonnec ha latin, divisèt en teir queufren; Dictionnariolum et colloquia gallico-britannico-latina, in tres partes distincta*, par Guillaume Quiquer, de Roscoff, *augmentez de moitié, de douze Traitez non encor imprimez, et du latin correspondant au françois et breton*, par le même. A Morlaix, chez George Allienne, imprimeur et libraire juré à Roüen, au Palmier Couronné, et à Quimpercorentin en sa boutique, 1633,

Roumoules me mande qu'il a chargé d'aultres amys de tout plein d'aultres fagots. Sur quoy je vous doibs tant de remerciments que je ne sçay par où commancer, et aymeroys bien mieux vous pouvoir actuellement servir et tesmoigner par mon obeissance que je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 9 may 1633.

Cette Vie de Tamberlan[1] sera bien digne d'estre veüe[2], comme aussy

avec privilege du Roy. Cette édition de 1633 est la seule, à ma connaissance, qui ait une partie latine. J'ignore jusqu'à quel point cet ouvrage concorde avec le *Nomenclator communium rerum propria nomina gallico idiomate indicans. Multo quam antea brevior et emendatior. Auctore Hadriano Junio medico, in usum studiosorum societatis Iesu.* En cette derniere edition a esté adioutée la langue bretonne, correspondante à la latine et françoise, par maistre Guillaume Quiquer de Roscoff; en faveur de Messieurs les escoliers des colleges de Quimpercorentin et Vannes. A Morlaix, chez George Allienne, M.DC.XXXIII; in-18; 2 pages non numérotées pour le privilège; 335 pages plus 12 pages non numérotées pour la table. La première édition des dialogues français-bretons est de 1626 : *Dictionnaire et colloques François et Breton. Traduits du François en Breton* par G. Quiquer de Roscoff : *livre nessaire* [sic] *tant aux François que Bretons, se frequentans et qui n'ont l'intelligence des deux langues.* A Morlaix, de l'imprimerie de Georges Allienne, M.DC.XXVI. Avec privilège du Roy. 279 pages in-18; plus 39 pages non numérotées donnant un *vocabulaire françois-breton;* plus 71 pages numérotées à part, dont voici le contenu : *les conjugaisons, quelques prières et oraisons, de la ponctuation, de la prononciation françoise* (p. 37-55), *de la prononciation bretonne* (p. 56-68), et le *Privilège.* M. Loth a reproduit quelques-uns de ces dialogues dans sa *Chrestomathie bretonne*, en cours d'impression dans les *Annales de Bretagne* (Rennes, t. III, n° 2, p. 238 et suiv., janvier 1888). » — Depuis que cette note a été imprimée, j'ai trouvé dans le *Bibliophile breton* (Rennes, 1888, n°s IX et X, une étude spéciale de M. Arthur de la Borderie sur les *Colloques de Quiquer, de Roscoff*, étude qui fait partie des *Notices et documents bibliographiques* du savant correspondant de l'Institut, et où ont été réunis les détails les plus précis sur l'édition originale des *Colloques* et sur les éditions suivantes, notamment sur l'édition de 1632-1633.

[1] *Histoire du Grand Tamerlan, traduite sur les originaux*, par de Sainct-Yon (Paris, 1629, in-12); réimprimé en 1677. A propos de la forme *Tamberlan* adoptée par Peiresc, je noterai que le *Moréri* donne les trois formes : *Tamerlan*, *Taberlan*, *Timur-Bec*.

[2] Non, cette Vie n'était pas *digne d'être*

l'Arnobe de Mr Saulmaise[1], et cez Indes occidentales de Laët[2], mais tout cela aura son temps. J'ay recouvré ce vieil exemplaire m[anu]s[crit] Hebraïque des Tables Astronomiques du Rabin de Tarascon qui vivoit trois cents ans y a[3], avec un vieil exemplaire aussy m[anu]s[crit] du petit Chronicon Hebræorum, Seder Olam, que Genebrard a traduict[4], que je veux faire conferer, car il y a quelque continuation. Ce sera de la besoigne à Mr Petit pour le traduire et conferer. Au reste si vostre coppiste Grec est en chaumage, et que Mr Rigault ne trouvast pas mauvais que je fisse transcrire cette petite Vie d'Homere par Plutarque[5], qui est en la Bibliotheque n° 107, j'en payerois bien volontiers les frais de la transcription.

Je vous envoye une vieille piece sur la revalescence[6] de Monseigneur

*vue*, car un estimable orientaliste, H. Audiffret, la juge ainsi dans la *Biographie universelle* : « C'est un tissu de fables et d'anachronismes. »

[1] L'*Arnobe* de Saumaise ne devait paraître qu'en 1645. Voir sur cette édition et sur les autres travaux de l'érudit bourguignon relatifs à Arnobe le fascicule V des *Correspondants de Peiresc*, p. 92, note 2. — J'ajoute que les *Œuvres* d'Arnobe reparurent à Leyde en 1651, in-4°, par les soins de Claude Saumaise, et avec les notes de Canterus, de Stewechius, etc. Saumaise en préparait une nouvelle édition, mais il mourut sans avoir pu l'achever. On en trouve les premières feuilles dans le tome II des *Œuvres* de Saint-Hippolyte, imprimé à Hambourg en 1716.

[2] *Novus Orbis seu descriptionis Indiæ Occidentalis libri XVIII. Authore Ioanne de Laet Antuerp. Novis tabulis geographicis et variis animantium, plantarum fructuumque iconibus illustrati.* (Leyde, Elzevier, 1633, in-fol.) Voir, sur l'édition originale en langue hollandaise (1625) et sur la traduction en langue française (1640), *Les Elzevier* de M. Alph. Willems (n°s 230, 327, 497).

[3] Déjà mentionné plus haut.

[4] Ce fut en 1572 que Gilbert Genebrard publia le *Seder Olam Zuta* en hébreu avec une version latine sous ce titre : *Hebræorum breve Chronicon sive Compendium de mundi ordine et temporibus* (Paris, in-8°). La chronique va jusqu'à l'an 1112 de J.-C. Rappelons que Genebrard naquit à Riom en 1537, fut bénédictin de Cluny, professeur d'hébreu au Collège de France, archevêque d'Aix (1592-1596) et qu'il mourut à Sémur en mars 1597. Voir divers renseignements sur le savant prélat dans le *Gallia orientalis* de Paul Colomiès (p. 87-91), dans le *Mémoire hist. et litt. sur le Collège royal de France*, par l'abbé Goujet (t. I, p. 295-309), etc.

[5] Tout le monde sait que la *Vie d'Homère* en question a été faussement attribuée à Plutarque.

[6] Mot qui manque à tous ceux de nos vieux dictionnaires que j'ai pu consulter et qui vient du verbe *revalescere*, recouvrer la santé. Nous avons déjà trouvé en ce volume la forme *reconvalescence*.

le Cardinal où il y a bien d'assez gentiles conceptions. Il avoit esté escript en forme de lieux propres à ayder la memoire pour le reciter par coeur[1].

Vous aurez aussy le lict de justice dont je vous remercie trez humblement. Je viens de recevoir un estat du contenu du volume de Mr Cyron que j'estime bien davantage que je ne faysois. Si vous ne l'avez à cette heure (car je suis fort pressé), vous l'aurez par le prochain, et un abregé de la bibliotheque m[anu]s[crite] d'Urbin[2].

Je vous prie de faire part des nouvelles de Villefranche à Mr Aubery, vostre voisin[3].

---

CXI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'avois compté sans l'hoste[4] quand je vous promettoys par cet ordinaire des extraicts, qu'il fauldra de necessité remettre à un aultre, attendu que mes gents ont mieux aymé faire la desbauche que de travailler avec moy, dont je vous crie mercy. J'avois retenu les relations d'Afrique et d'Ægypte[5], attendant la venüe du R. P. Athanase Kircher, qui travaille aux Hieroglyphiques[6], lequel les vouloit voir, mais je pense

[1] Je regrette de ne pouvoir rien dire de la curieuse petite pièce provençale sur le retour de la santé du cardinal de Richelieu.

[2] Peiresc a voulu dire : un aperçu du catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Urbin.

[3] Vol. 747, fol. 239.

[4] Au sujet de cette locution proverbiale, Littré ne cite, sous le mot *hôte*, qu'un auteur comique postérieur à l'époque où écrivait Peiresc, Noël le Breton, sieur de Hauteroche. Le Roux de Lincy (*Le livre des proverbes français*, t. II, p. 170) a recueilli cette variante du vieux dicton : «Qui compte sans son hoste compte deux fois.»

[5] Les relations de Thomas d'Arcos, déjà mentionnées.

[6] C'est l'occasion de citer cette remarque du *Dictionnaire* de Littré, sous le mot *Hiéroglyphique* : «On le trouve substantivement, au lieu de *hiéroglyphes*, dans une lettre de Ch. de Sévigné : «Ce n'est plus de l'écriture



IMPRIMERIE NATIONALE.

que nous l'aurons icy dans cette semaine, s'il nous tient parole[1]. Et aussy tost je les vous envoyeray, et à Mr Bergeron. Vous pourrez voir si vous voulez ce que j'escripts à Mr du Chesne touchant les m[anu]-s[crit]s du sieur de Cyron. Et ne verroys pas moings volontiers la version que le cardinal d'Este a voulu faire du discours du Mathieu sur la vie de Mr de Villeroy[2], que le texte de l'autheur, que j'ay tousjours tenu en mesme predicament[3] que vous dictes. Et encor un peu au dessoubs, à cause de l'affectation de favoriser les ennemys de la grandeur Françoise, pour ne dire mauvaise foy. Monsieur le Premier Presidant nous a ce jourd'huy voulu traicter avec Mr Gassendi, mais avec une magnificence et delicatesse nompareille. Il luy tarde bien de voir les Indes Occidentales de Laetius in fol° aultant et plus qu'à nous. On nous a faict feste d'une relation des Indes des Jesuistes, dont je ne sçay pas le tiltre ne la datte de l'edition, portant description, entr' aultres choses, du Royaulme de Jesus, qui faict l'union par une terre ferme de l'Asie avec l'Amerique septentrionale, au lieu du destroit que l'on y souloit mettre. Et d'une certaine Isle du mitan de laquelle sortent quattre rivieres en païs si fertile et si amene[4] qu'on a revocqué en doubte si ce n'estoit pas le Paradis terrestre[5]. Cela meriteroit bien

«[une lettre de Mme de Grignan], ce sont des «figures tantôt d'une façon, tantôt d'une «autre; ce sont des hiéroglyphiques d'une «si grande et si belle variété. . . » Tel est le texte de la lettre 557, éd. de 1737; mais l'édition de Regnier a *hiéroglyphes.* » On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* sous le mot *Hiéroglyphiques* : «Il est aussi substantif, et alors il signifie la même chose qu'*hiéroglyphe.* »

[1] Voir sur le séjour à Aix du P. Athanase Kircher, qui habitait alors Avignon, le livre V de la *Vie de Peiresc* par Gassendi, p. 388. Voir aussi sur ce séjour la lettre suivante.

[2] Savait-on que le cardinal d'Este eût traduit le discours de Pierre Matthieu?

[3] Nous avons déjà trouvé le mot *prédicament* dans le tome I, p. 202.

[4] Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* disent: «Amene, vieux mot. Agréable. *Amœnus,* » et ajoutent que le mot a été employé par Clément Marot. Voir dans le *Dictionnaire* de La Curne de Sainte-Palaye la citation des vers de Marot avec renvoi à d'autres vieux auteurs.

[5] Le paradis terrestre a été placé en de bien nombreuses localités. Voir, à ce sujet, un article aussi curieux que savant publié par M. Alfred Maury dans la dernière édition de l'*Encyclopédie moderne* (librairie Firmin-Didot).

d'estre veu. Si je puis, vous aurez par cet ordinaire, sinon ce sera Dieu aydant par le prochain, une petite relation de l'Estat du Mogor de l'an 1632 qui ne vous sera pas dezagreable en simple patoys d'un bon marchand. J'ay desja escript pour la musique du P. Mercene sur les instructions qu'il avoit cy devant baillées à Mr Gassendy, et en attends une bonne relation d'un excellant musicien joüeur de luth, qui a esté esclave des Turcs 10 ou 12 ans, où il est encores, entrant dans leurs mosquées quand il veult. Je luy envoyeray coppie de cez dernieres instructions, et en envoyeray aultant du costé du Levant, et en Jerusalem où sont les chrestiens de tant de differantes sectes, pour en avoir de chascune ce qui se pourra tirer, et en Alep et ailleurs. J'ay bien eu du regret de la mort du pauvre chatton de Mr de Bellievre, qui a esté suivie de la mort du pauvre muletier qui s'en estoit chargé, lequel deceda dans Lyon deux jours aprez son arrivée, en la persone de qui j'ay perdu un fort bon homme et fort fidele. N'attribuant la mort de ceste pauvre beste qu'à la maladie qui surprint ce pauvre bon homme à my chemin, car il l'auroit portée dans son sein plus tost qu'il ne l'eusse rendüe en bon estat, mais ses valets n'avoient pas la mesme affection que luy. J'en ay un aultre de mesme poil, dont les rayes ne sont pas du tout si fort marquées de noir sur le blanc comme estoient celles du mort. Mais il est beaucoup plus noble et moins abastardy que l'aultre, estant né de la chatte que j'ay eüe de Damas et d'un des plus beaux chats que j'aye eu du poil du vostre, mais il est encores bien jeune et tendret; je ne l'envoyeray poinct que quelqu'un ne se charge de le porter dans son seing comme il le merite, car c'est la plus amoureuse bestiole qui fut jamais. Je ne regrette si ce n'est qu'elle sera plus petite de beaucoup que les aultres, mais comme c'est une femelle, elle n'en vauldra peut estre pas pix, si on n'a pas du dessein d'en tirer de la race. Pour toute revanche de voz nouvelles je ne vous sçaurois dire que le depart de Mr le Duc de Crequy depuys cette nuict à deux heures qu'il se fit porter en une chalouppe sur les galeres sorties dez le soir precedant, et aussy tost a faict chemin. Mr le Mareschal a accordé ce jourd'huy noz deux consuls

qui s'estoient entrebattus[1] et s'en va tenir son assemblée à Manosque[2] mandée à demain. Madame la Mareschale se resouldra de partir possible de là pour un voyage chez elle sans revenir icy qu'aprez l'esté, à ce qu'on dict, et sur ce je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

Ce 16 may 1633.

J'oublioys de vous dire que voicy le second ordinaire que la Gazette a manqué, n'ayant receu par le dernier que celle du 29 avril qui devoit estre arrivée dez la precedante semaine, dont j'ay faict plainte à ceux de la poste croyant qu'ils eussent affecté de retarder la delivrance du pacquet recognoissable par le cachet de l'esperon. Mais ils m'ont juré qu'il n'estoit venu que sammedy dernier et que s'il a esté arresté, ce doibt avoir esté à Lyon, de sorte que le cachet que je pensoys luy servir de passeport leur sert maintenant de subject de retardement.

Je vous renvoye la lettre de Mr Grotius qui est trez belle à voir, et vous en rends mille trez humbles actions de graces.

Vous avez tousjours oublié de me mander si le livre du sieur Bosquet de l'Histoire de l'Église Gallicane in 8° se trouvoit à vendre[3] ou non, car on en a veu icy un exemplaire[4].

[1] Les consuls Gabassol et Saint-Martin, mentionnés un peu plus haut.

[2] Voir, sur Manosque, t. I, p. 70.

[3] *Ecclesiæ Gallicanæ Historiarum liber I* (Paris, 1633, in-8°). Peiresc vécut assez pour voir la seconde édition fort augmentée, laquelle parut en l'année qui précéda sa mort : *Ecclesiæ Gallicanæ Historiarum libri IV* (Paris, Jean Camusat, 1636, in-4°).

[4] Vol. 717, fol. 242.

CXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

En mesme temps que nous avons receu la despesche du dernier ordinaire du 13me, il s'est oportunement presenté une commodité d'un gentilhomme qui m'est venu demander la responce d'une lettre qu'il m'apporta cez jours passez, de la part de Mr de Thou, lequel j'ay trouvé en si bonne disposition de se charger des deux livres que vous me demandiez pour Mr Godefroy (de ces voyages de Philippe d'Austriche[1] et de Charles V[2]) que je les luy ay faict bailler incontinant, de sorte que vous les recevrez plus tost que ma responce à vostre despesche du susdict, parce qu'il m'a surprins sans me donner le loisir que d'escrire un mot à Mr de Thou, à qui j'ay faict faire l'adresse de cez livres, ayant esté contraint de quitter la plume (que j'avoys prinse pour vous escrire) sur des compliments que l'on m'est venu faire de la part de Mr de l'Estrade[3], gouverneur de Messieurs les Ducs de Mercure et Prince de Martigues[4], qui m'a envoyé certaine boitte de Rome que le Car-

[1] Philippe I, dit *le Beau*, fils de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, porta d'abord le titre d'archiduc d'Autriche, devint en 1482 souverain des Pays-Bas, en 1504 roi de Castille, et mourut en 1506, à l'âge de vingt-huit ans, laissant deux fils, Charles-Quint et Ferdinand.

[2] Par *livres* faut-il entendre ici *manuscrits?* En pareil cas les *voyages* du second des princes nommés seraient soit *la description des voyages, faicts et victoires de l'empereur Charles, Ve de ce nom*, etc., par le seigneur Jacques de Herbays (ms. de la bibliothèque de Madrid), soit le *Journal des voyages de Charles-Quint, de 1514 à 1551*, par Jean de Vandenesse, ce dernier journal publié par M. Gachard (Bruxelles, 1874, in-4°), dans la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*. Le savant éditeur ne cite, dans son Introduction, aucun ouvrage imprimé qui puisse être pris pour un des *livres* communiqués par Peiresc à Godefroy.

[3] Ce personnage ne figure dans aucun des recueils du XVIIe siècle que j'ai pu consulter.

[4] C'étaient les fils de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, princesse de Martigues, laquelle

dinal Barberin luy avoit baillée pour moy. Et m'a t'on dict en mesme temps que cez princes venoient d'arriver de la Sainte Balme, et qu'ils estoient aprez le desjuner, pour passer oultre incontinant, de sorte que j'ay esté constraint d'y accourir, et n'ay peu rendre mes remerciments à Mr de l'Estrade sans les sallüer, dont j'ay esté merveilleusement bien edifié, car certainement il ne se peult rien voir de plus gentil que cez princes, ne de plus affable et plus honneste. Ilz nous ont faict une trez agreable description des plus curieuses choses qu'ils ont veües en leur voyage de Naples, et particulierement de la Gueulle du Mont Vesuve, qu'ils sont allé voir toute branslante et bruyante de canonades naturelles. Ils ont surprins icy tout le monde, car on ne les attendoit qu'à ce soir, et n'ont pas voulu partir sans aller rendre la visite à Mr le Premier Presidant, qui les avoit visitez assez precipitamment. Vous prendriez plaisir sans doubte de les voir parler et agir de trez bonne grace, et de gouverner un peu Mr de l'Estrade sur les honneurs que l'on a rendus partout à cez jeunes princes et specialement Mr et Madame de Savoye, et le Cardinal Borgia[1], qui, en qualité d'advoüé pour parent du féu Roy, leur a voulu rendre tout plein de compliments, et les vouloit accompagner à dix milles de Rome à leur départ, si on luy eust laissé faire. J'ay esté tout ravy de voir la relation de cette epistre de St Clement aux Corinthiens de si ancienne escripture, ce qui me faict insister de tant plus en la bonne esperance que j'avoys conceüe de voir un jour quelque fragment des Tetraples ou Hexaples. La venüe de nostre navire St Esprit a été un peu recullée par le retardement de sa partance; je ne seray poinct bien en repos d'esprit qu'il ne soit arrivé à bon port, me promettant que tost ou tard nous y aurons nostre conte Dieu aydant, et que vostre bonne fortune, et l'ascendant

était fille de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, et de Marie de Luxembourg, cette dernière fille unique et héritière de Sébastien, vicomte de Martigues. Ainsi s'expliquaient les noms que portaient les deux voyageurs.

[1] Gaspard Borgia, fils de François duc de Gandie, né en 1584, créé cardinal par Paul V en 1611, fut archevêque de Séville et de Tolède, vice-roi de Naples, ambassadeur de la Cour d'Espagne à Rome, et mourut à Madrid en novembre 1645.

que vous avez sur les bons livres, aydera grandement la nostre, aussy bien que l'heureuse industrie de celuy qui est pour moy sur les lieux, et que vostre puissant genie sur les lettres fortifiera tellement la foiblesse du nostre qu'il y aura de quoy surmonter les difficultez qui pourroient y escheoir. Quand cette epistre de S^t^ Clement se pourra recouvrer, je la payeray bien volontiers un peu plus que de son prix courant, et s'il s'en pouvoit avoir plus d'un exemplaire, j'en envoyerois trez volontiers de là les monts. Je vous remercie trez humblement de l'acquisition que vous m'avez faict de l'Itinerarium Benjamini et du soing que vous avez de me faire avoir les Indes Occidentales de Laetius qui ne peult pas estre si cher s'il y a tant de figures en taille doulce, comme on dict. Il doibt partir dans sept ou huict jours de nouveaux deputez de la ville de Marseille, par lesquels j'envoyeray un peu d'argent de secours. Vous remerciant bien humblement de la transcription qu'il vous a pleu me faire faire tant par Quentin que par le coppiste Grec et aultres, car le proces de Montmorancy n'est pas, ce me semble, de la main de Quentin et me doubte qu'il soit à renvoyer, dont vous m'advertirez s'il vous plaict afin que je le fasse transcrire icy avant que le vous renvoyer, estimant que c'est une assez grave piece pour servir d'ornement à une estude. La lettre du Galilei que je pensois estre entre les mains de M^r^ de la Motte n'estoit pas escripte à luy mesme, ains aux sieurs Diodati et Gassendy conjointement, mais je pensois que M^r^ de la Motte auroit esté assez curieux pour en retenir une coppie; il fauldra recourir à M^r^ Diodati, qui doibt avoir l'original par devers soy, dont il ne fera pas difficulté, je m'asseure, de nous octroyer une coppie, y ayant des particularitez sur son libvre qui y sont notables et dignes d'estre joinctes à celles de la derniere lettre du dict Galilee que vous avez prins la peine de transcrire vous mesmes, à ce que vous m'en disiez. J'ay esté infiniment aise d'apprendre que l'entreveüe de M^rs^ Petit et Valloys ayt esté avec tant de satisfaction reciproque et que M^r^ Petit ayt eu moyen de voir et extraire ce qui luy pouvoit servir dans mon volume des Eclogues, comme aussy de l'edition de son troisiesme volume Lectionum sacrarum

dont le tiltre sent bien son bon [1], esperant que le contenu respondra tousjours mieux à l'expectation que l'on a de ce personage dont l'ingenuité est si grande parmi une lecture si universelle qu'on ne la sçauroit assez loüer. Au reste je n'ay pas manqué de faire voz recommandations à Mr Gassendy, nostre bon hoste, qui vous remercie de tout son coeur de l'honneur de vostre souvenir; sa consideration principalement nous a faict venir à bout de la partie que nous avions faicte pour arracher d'Avignon le R. P. Athanaze Kirchser, qui est icy depuis quattre ou cinq jours, où nous avons prins grand plaisir de le gouverner; il a de trez belles notices et de beaux secrets de la nature dont l'un, trez merveilleux, dont il nous promet de nous faire voir la preuve, est d'une horologe de liege nageant sur l'eau dans lequel il a gravé une raye ou canal remply d'une graine de plante de Solanum [2] qui se trouve tousjours au soleil comme la fleur, en sorte qu'il marque justement les heures au bord du verre remply d'eau, dont il dict avoir faict voir la preuve en bonne compaignie en pleine table, en la presence de l'Electeur de Mayence [3], et bien qu'on soit à couvert du soleil dans le logis, ou que le ciel soit couvert de nües, l'horologe ne laisse pas de monstrer tousjours les heures fort justes, aultant qu'il y en peult avoir dans l'arc que faict le soleil sur nostre orizon. Quand cela ne seroit pas si exactement juste, et qu'il ne s'y cognoistroit d'aultre differance que de tourner au levant ou au midy ou au couchant successivement à peu prez, je le tiendroys tousjours pour un grand miracle de la nature, et qui merite bien d'estre veu [4]. Son entreprinse des Hieroglyphiques

[1] *Sentir son bon* se disait autrefois pour *sentir bon*. Je ne retrouve pas l'expression de Peiresc dans nos principaux dictionnaires.

[2] Plante de la famille des Solanées. *Solanum* se trouve déjà dans Ambroise Paré. Le *Dictionnaire* de Cotgrave donne *Solane*. La Curne de Sainte-Palaye cite, en son *Glossaire*, cette phrase de Pelletier du Mans : «et les *Solans* provocant à dormir.»

[3] C'était Anselme Casimir, né le 30 novembre 1582, successeur, le 6 août 1629, de l'archevêque Georges-Frédéric; il mourut à Francfort le 9 octobre 1647. Voir l'*Art de vérifier les dates*, t. XV, 1819, p. 148-150.

[4] On peut rapprocher la description que fait ici Peiresc, de tous les curieux détails donnés sur les diverses découvertes de Kircher dans l'article très ample de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II, col. 445-461).

a esté interrompue pour quelques jours, mais il s'en promet tousjours beaucoup, et les eschantillons qu'il nous en a faict voir sont bien considerables. Nous sommes aprez à negotier pour le faire venir demeurer en cette ville un an si faire se peult, auquel cas nous n'oublierons rien de tout l'art des sages femmes pour tascher de le faire accoucher de cet ouvrage[1]. Et vous advertirons du progrez, sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 21 may 1633.

Je viens d'apprendre que le pauvre Sanson Napolon a esté tué auprez de Tabarque[2] avec quelques uns qu'il avoit amenez avec luy, et le plains bien. Le prieur de Roumoules vous remettra la relation du Mogor et Mr de Lomenie vous fera voir ce que nous avons de deça. La gazette est venue cette fois[3].

Je m'estonne que voz libraires n'ayent sceu venir à bout de ce petit m[anu]s[crit] des Cophtes de Mr de Thou pour en descoller les feuillets. Quelqu'un m'a voulu dire qu'il les falloit tremper dans de l'huille ou de la graisse chauffée que je vous conseille de faire essayer, si mieux vous n'aymez que je le fasse tenter à mon relieur, qui n'est pas trop mal adroict en aultres choses. Car pour la tache de l'huille ou

[1] On reconnaît dans cette spirituelle plaisanterie, comme dans quelques autres heureuses plaisanteries de cette correspondance, le vif causeur dont J.-J. Bouchard a dit en ses *Confessions*, déjà citées : «ses discours sont libres et gays sans beaucoup de scrupule...»

[2] Tabarca ou Tabaraka, île de la Méditerranée, sur la côte nord de Tunis, près de la Calle. Ce fut le 11 mai que Sanson Napollon, victime d'une odieuse trahison, fut tué en attaquant le fort de Tabarca. Voir sur les circonstances de cette mort le dramatique récit de M. H.-D. de Grammont (*La mission de Sanson Napollon*, Alger, 1880, p. 76).

[3] Dans un des numéros suivants de la *Gazette*, Peiresc put retrouver des détails (p. 235), envoyés *de Marseille, le 26 mai 1633*, sur la mort du «Capitaine Sanson, Gouverneur du Bastion de France», devant le «château de Tabarque».



IMPRIMERIE NATIONALE

de la graisse, il ne seroit pas mal aisé par aprez de l'oster ou diminüer en sorte que le livre n'en seroit pas hors d'usaige. Mais je ne sçay comme j'avois prins cette equivoque de croire que vous m'eussiez escript, comme il me le semble encores, que l'un de cez petits volumes Cophtes estoit une espece de vocabulaire ou de grammaire, et me sembloit mesmes que vous m'aviez mandé que cela meritoit d'estre tenu secret, comme je n'en avoys rien dict à persone, ne mesme au dict sieur Petit, et m'estois contenté de vous en faire souvenir pour au cas que ne le trouvassiez pas hors de propos, le faire communiquer au dict sieur Petit[1].

---

CXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay esté bien marry d'apprendre que Mr de Saulmaise ayt eu si peu de satisfaction à son arrivée en Hollande[2], comme vous dictes par la vostre du 20me, et si peu de subject de s'y arrester comme j'eusse desiré qu'il eusse peu faire pour un an ou deux seulement, pour avoir le loisir de voir un peu plus paisiblement les m[anu]s[crit]s plus curieux du païs, avant que revenir en France, où je le verray bien plus volontiers qu'en aultre part quelconque. Je suis trop redevable à Mr Rigault du soing qu'il luy plaict de prendre de me faire transcrire dans la Bibliothèque cette vie d'Homère, et ce qu'il y a dans les autheurs latins en la matiere de Mensuris et Ponderibus, sur laquelle j'ay receu un cahier de la part de Mr Holstenius, que je prixse bien encor que ce ne soit que

[1] Vol. 717, fol. 243.

[2] Saumaise n'eut-il donc jamais que du mécontentement de son retour en Hollande? Voir, dans une lettre de cet érudit à Jacques Dupuy, du 4 avril 1637, le pittoresque récit des mésaventures de son voyage de Dieppe à Leyde et de son arrivée en cette dernière ville (fascicule V des *Correspondants de Peiresc*, p. 157-163).

ce que Mr Rigault m'a jà envoyé soubs le nom d'Eusebe. Car celuy cy vient d'un m[anu]s[crit] de 800 ans, du feu cardinal Sirlet [1], qui est dans la Vaticane, où se trouve de quoy suppleer fort commodement des lacunes et confusions qui estoient restées en la coppie de Mr Rigault. Il m'escript que dans le volume de Mr de Thoulouse, parmy les opuscules d'Heron [2], ce qu'il a faict de cette matiere de Ponderibus et Mensuris y est fort correctement (au moings beaucoup mieux que dans mon m[anu]s[crit] de Darmarius) et que la version latine y est aussy du sieur d'Auria [3]. De sorte que si celuy qui est saisy de ce volume de Mr de Thoulouse n'est pas en estat de s'en dessaisir si tost, je vous supplie de luy faire trouver bon que vostre copiste Grec m'en transcrive les chappitres de Ponderibus et Mensuris, avec la dicte version latine, afin qu'à ce moys de juillet Dieu aydant que nous serons soulagez du Palais, je puisse tout d'un train examiner cette matiere comme il s'appartient et respondre à Mr de Saulmaise plus cathegoriquement. Mr Holstenius m'a envoyé son Philon Byzantius [4] des VII miracles du monde, tiré du Vatican, avec la version latine qu'il en a faicte [5], où j'ay trouvé de quoy faire de bien beaux supplements à toutes les descriptions que j'avoys peu voir des Pyramides d'Ægypte, qui estoient bien

[1] Guillaume Sirlet, né à Stilli, mourut à Rome en 1585, âgé de soixante et onze ans. Il fut nommé cardinal par Pie IV en 1565. Sur ce bibliothécaire du Vatican, voir les savantes et récentes publications de M. E. Müntz et de M. P. de Nolhac.

[2] Voir l'important travail de Th.-H. Martin *Sur les mathématiciens grecs nommés Héron*, dans les *Mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie des inscriptions.

[3] Joseph d'Auria est un mathématicien napolitain de la seconde moitié du XVIe siècle. Voir la liste de ses travaux, parmi lesquels on compte surtout des traductions en langue italienne, dans l'article *Auria* de la *Nouvelle biographie générale*.

[4] Philon de Byzance, ingénieur du IIe siècle avant J.-C., auteur d'une *Poliorcétique* et (peut-être) de l'ouvrage *De septem orbis spectaculis* dont il est question dans cette lettre.

[5] M. H. Omont, dans un curieux article sur *Les sept merveilles du monde au moyen âge* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1882, p. 49), rappelle que «l'honneur d'avoir été le premier et le meilleur éditeur de Philón de Byzance revient au célèbre bibliothécaire du Vatican, Lukas Holste, bien qu'aucune des éditions de Philon ne porte son nom.» Le savant critique rappelle encore, d'après le *Recueil* de Boissonade (lettre XXXIX, p. 75), que L. Holstenius envoya, en 1632, à Peiresc le texte attribué à Philon de Byzance.

aultrement enrichies lors de cet escrivain qu'elles ne sont à present. C'est Mr Bodier[1] que vous cognoissez qui m'a apporté de la part du dict sieur Holstenius deux despesches de bien differante datte, des 4 octobre et 7 de ce moys de may, avec tout plein de petits desseins de vieux trepieds et aultres curiositez de mon goust dont je luy suis bien redevable, mais beaucoup plus de la confiance avec quoy il me descharge son coeur, en sorte qu'il y a grand subject d'interpreter un peu plus benignement tout ce qu'on nous avoit dict de luy[2], dont j'ay apprins le dettail de la bouche du dict sieur Bodier qui vous en entretiendra tout à loisir, et vous fera, je m'asseure, advoüer que s'il se laissa transporter à quelques paroles dont il eust mieux faict de s'abstenir, ce fut pour avoir esté un peu trop pressé et violanté par le sieur de la Grilliere et en temps que le pauvre homme estoit bien ulceré de voir ses affaires d'Allemagne du tout desesperées. Cez esprits ont besoing d'estre un peu choyez [comme][3] vous l'avez trez bien prejugé, la nation portant naturellement un peu d'humeur difficile à ployer, et à dissimuler ses sentiments. Je vous envoye non seulement la lettre qu'il m'avoit escripte à son retour de Pologne (où je suis un peu honteux que vous voyiez qu'il me tienne pour celuy que je ne suis nullement, et que je ne sçaurois estre de ma vie, pour m'avoir mesuré à une aulne dont je n'estoys pas digne), mais aussy des extraicts de cez deux belles epistres qu'il m'a envoyées par Mr Bodier, ayant retenu les originaulx pour luy pouvoir faire la responce, et faict laisser pour bons respects quelques mots en blanc, que vous pourrez, un jour, faire remplir en l'extraict, et suppleer tout ce qui en a esté retranché, car je vous envoyeray les dicts originaulx. Maiz il importe bien que cela ne soit pas veu hors de voz mains, et qu'il n'aille pas que par des commoditez d'amys bien confidants. Si un coup

[1] On a deux lettres de Peiresc à M. Bodier, une du 13 juin 1633, l'autre du 3 septembre 1635 (Minutes de l'Inguimbertine, registre VI, fol. 623 et 629).

[2] Nous avons vu que le chartreux Christophe Dupuy avait écrit de Rome, à son frère Pierre, le 15 janvier 1633, que L. Holstenius, qui venait d'obtenir un canonicat à Cambrai, avait tenu des propos blessants pour la nation française.

[3] Déchirure du papier.

il pouvoit estre venu à bout de sa petite pretention, je pense que le public y trouveroit bien de l'advantage, et qu'il n'y auroit pas tant à regretter comme il sembloit, à tout ce qui s'estoit passé. Vous verrez comme il s'estoit esmeu d'une priere que je m'estois ingeré de luy faire comme son serviteur, pour le porter seulement à souffrir qu'un honnest' homme de la cour du cardinal son maistre passast pour son amy, de crainte que j'avoys des charitez qu'on se preste en ce païs là, et des calomnies où on en vient aulcunes foys. Mais il n'y a pas eu de moyen de le vaincre ne de le fleschir, dont il s'excuse de si bons termes, que cela merite bien d'estre veu, pour y recognoistre les traicts de son humeur et de sa franchise; tant est que vous y verrez ce que nous cherchions, qu'il ne se destasche nullement de la France, et ne veult pas desadvoüer le bon gré que ses amys pourroient pretendre de leur bonne volonté en son endroict. Tellement qu'il ne sera pas de besoing de luy faire cognoistre la peine où nous en estions, et que vous avez beaucoup mieux recogneu que je l'eusse peu faire comment il le falloit traicter, y ayant de l'apparence que si je luy en eusse escript, comme je l'eusse possible faict sans voz deffances, il se seroit peult estre esmeu plus avant que nous ne desirions. Mr Bodier partit d'icy le lendemain de la Feste Dieu pour aller à Montpelier où il ne faict estat de sesjourner que huict jours, et puis reprendre la routte de Paris. Nous ne l'avons peu gouverner qu'à la desrobée durant une aprez disnée; vous prendrez grand plaisir, je m'asseure, et toute l'Academye, à ses belles relations. Il s'en va tout chargé de bons libvres, à ce que j'ay peu comprendre, et bien curieux papiers et memoires dignes de son humeur. Je viens de recevoir le petit itinéraire de Benjamin, dont je vous remercie trez humblement ensemble des memoires de Mr de Villeroy[1] et aultres pieces y joinctes, comme aussy de l'advis du Dictionnaire Arabique Ambrosien que j'ay envoyé querir du costé de Genes où nous en debvions avoir un peu meilleur marché. Il nous viendra bien à propos pour l'usaige du R. P. Athanase Kircher, qui se va remettre à la version de son Raby

[1] C'est-à-dire de l'ouvrage de Pierre Matthieu, déjà plusieurs fois mentionné.

Barachias Nephi Babylonien, sur les Hieroglyphiques des obelisques d'Ægypte. Mr Bodier l'a veu ceans, et vous pourra bien descrire sa persone et quelque chose de son humeur et de son inclination et franchise un peu plus grande que l'ordinaire de ses collegues. Il s'en est retourné en Avignon, en attendant s'il y aura moyen de le faire revenir icy pour plus longtemps, comme l'on est aprez. Nous avons aprins par ledict sieur Bodier la mesme nouvelle que vous nous mandiez de la prison du pauvre Galilee, que nous deplorons infiniment[1], estimants que si aulcun la pouvoit avoir meritée pour l'edition de ses dialogues, ce debvoient estre ceux qui les avoient chastrez à leur poste, puis qu'il avoit remis le tout à leur discretion et disposition premiere. Vous en verrez un jour un peu de relation. Et je finiray remettant les nouvelles à Mr de Lomenie, et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 30 may 1633.

Nous avons icy Mr du Lieu qui se plaignoit de certains maulx fort semblables à aulcuns des miens dont je luy ay bien donné de la tablateure[2], et pense que s'il me croit il s'en trouvera trez bien. La Gazette n'a pas manqué à ce coup. Il y a un qui parle de la faire publier icy à l'arrivée de l'ordinaire.

[1] Galilée, appelé à Rome par la Congrégation du Saint-Office, était arrivé dans cette ville, le 10 février 1633. Il fut détenu d'abord dans le palais de la Trinité-du-Mont, chez l'ambassadeur du duc de Toscane. Il fut ensuite détenu dans les appartements du fiscal de l'inquisition : c'est à cette détention, qui dura une vingtaine de jours, que s'applique la phrase de Peiresc si pleine de tristesse et de sympathie. Galilée, dès le 1er mai, fut ramené au palais de l'ambassadeur Niccolini, où il jouissait d'une liberté relative et où il était traité avec les plus grands égards.

[2] *Tablature* est employé ici dans le sens de *notice, connaissance*, sens ainsi indiqué dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « Naudé a dit, dans son *Mascurat*, donner une tablature, pour donner une notion, une connaissance de quelque chose : Tu parles si pertinemment du métier qu'il me faut dorénavant exercer, que je ne pense pas de trouver jamais personne qui m'en puisse donner meilleure *tablature* que toi. *Mascurat.* »

Le P. Athanase Kircher m'a dict qu'il a faict imprimer un petit traicté de Magnete en Allemagne[1], que je verroys bien volontiers pour l'amour de luy s'il se trouvoit de par dela, et quand mesmes il ne se trouveroit pas à vendre je l'emprunterois de bon coeur de quelqu'un pour en avoir la veüe et le renvoyer incontinant.

De ce traicté d'Hortensius de Hollande sur l'observation de Mercure de Mr Gassendi, quand il s'en pourra avoir deux ou troys exemplaires, je vous supplie de ne les pas laisser eschapper, afin que nous en puissions faire passer quelqu'un de là les monts[2].

---

## CXIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

A ce coup je vous annonce l'arrivée du vaisseau St Esprit au port de Marseille puis vendredy avec mes deux caisses qu'on dict estre fort grandes contenants une cinquantaine de volumes Grecs, m[anu]s[crit]s en velin ou parchemin, touts venus du mesme trou d'où estoit sorty le volume des Eclogues de Constantin Porphyrogenete qui m'avoit esté envoyé pour monstre ou pour eschantillon, depuis lequel temps celuy qui m'avoit envoyé les Eclogues estoit decedé, et les livres avoient esté partagez en quattre parts dont je n'en ay peu avoir que les deux sur l'une desquelles estoit imputé celuy des dictes Eclogues. Mais si je trouve dans ce nombre quelque piece qui m'invite à plus grande recherche, il fauldra faire effort pour avoir les aultres portions. Cez caisses ont esté mises si avant en l'office du navire qu'on a prins trois jours de terme pour descharger ce qui est par dessus, lesquels jours me sont plus longs que des années, tant j'ay d'impatiance de voir s'il

[1] *Magnes sive de arte magnetica libri tres authore P. Athanasio Kirchero*, etc. — [2] Vol. 717, fol. 246.

y aura rien qui vaille. On m'escript qu'ils sont la pluspart imperfects au commancement et à la fin, qui n'est pas une petite mortification, mais de cette marchandise (comme de la bonne confiture) les fragments ne laissent pas de fournir bien souvent de l'alliment bien agreable. Et ce n'est pas une petite mortification encores de ne vous en pouvoir envoyer le roolle par cet ordinaire, mais j'espere les avoir à temps pour le dresser et envoyer par le prochain Dieu aydant. Ils ont couru je ne sçay combien de fortunes depuis avoir esté acheptez pour moy, tant des corsaires, que du feu qui se print aux pouldres, et brusla toute la chambre S^te^ Barbe et toutes les marchandises qui estoient en un lieu d'où mes caisses n'avoient esté ostées que peu d'heures auparavant et par un hazard nompareil, touts lesquels adminicules[1] me font esperer qu'en ce nombre de livres y en debvroit avoir quelqu'un, dont la fortune ou la fatalité portast d'estre conservé par merite particulier aprez tant d'années. Celuy qui m'a fait la faveur de les aller chercher fut prins par les corsaires chrestiens de Malte, vollé, despouillé et laissé tout nud en chemise en plein hiver exposé dans un boys, sans vivres et sans eau durant plus de troys jours, jusques à ce que des Turcs par compassion luy donnerent du pain pour l'honneur de Dieu, et le moyen de faire chemin jusques en lieu de cognoisçance, où il eust enfin cez livres, tellement qu'ils ont bien cousté de la peine et de l'incommodité à ce mien charitable amy que je regrette bien plus que l'argent tant du prix de l'achept que des fraiz de son voyage. Mais s'il y a quelque bonne piece, nous ne laisrons pas de nous consoler. On me faict esperer une cassette de livres ez langues Orientales, qui viendront possible encor à temps à la Bible de M^r^ Le Jay.

J'ay eu vostre lettre du 27^me^ du passé, où j'ay apprins la faveur qu'il vous a pleu me faire en me procurant la participation de ce traicté de Fra Paolo dont je vous suis bien redevable. Vous m'avez envoyé long temps y a les vies de ces Papes d'Avignon in 8° du sieur Bosquet[2] et un

[1] Nous avons déjà trouvé ce mot dans le tome I, p. 469.

[2] *Historia ab anno Christi* MCCCV *ad annum* MCCCXCIV *ex mss. codicibus nunc primum edita et notis illustrata a D. F. Bosquet, Narbonensi*, etc. (Paris, Séb. Cra-

second exemplaire du mesme que j'ay faict passer de là les monts. Mais ce mesme aultheur a faict imprimer un aultre ouvraige de bien aultre importance en la mesme forme in 8° de l'Histoire de l'Eglise Gallicane qu'il a traictée de deux differantes manieres, car il faict un denombrement selon l'ordre des temps comme une espece d'index chronologique de toutes les traditions ecclesiastiques. Et separement le premier libvre de l'histoire telle qu'on la peult verifier par bons aultheurs ou tiltres valables à commancer de la mission des disciples de S^t^ Polycarpe. C'est chez Camusat, de cette année, avec privilege du 14 decembre dernier[1]. Il s'en est veu icy un exemplaire avec diverses epistres liminaires et Prefaces. Et s'il estoit loisible d'en avoir deux ou troys exemplaires, je les payeroys fort volontiers, vous advouant que j'ay prins plaisir de le voir, et croys que de mes amys n'y en prendroient pas moings que moy. Encores que le livre soit imprimé, possible n'a ce pas esté pour le publier, ains pour le distribuer seulement à quelques amys, comme celuy que nous avons veu est venu de la main de l'autheur, et pour une courtoisie particuliere dont il a voulu user envers celuy qui l'a receu. C'est pourquoy, si le livre n'avoit esté publié, je vous prie de n'en faire pas d'aultre bruict, et m'excuser de la peine. La premiere epistre est adressée à M^r^ le President du Mesmes[2] et sans nom d'autheur; la seconde, où il se nomme tout au long, est adressée aux evesques, prebstres et diacres, et à tout le clergé de France.

Monsieur Galland m'oblige fort de se souvenir et du roy Hugues Capet et de moy. Mais s'il laisse partir de Paris M^r^ le Prieur de Roumoules, nous n'aurons pas facilement la mesme commodité de faire mouller ce beau cachet. C'est pourquoy mon obligation luy en seroit bien plus grande de beaucoup. Sur quoy, n'ayant aultre chose à vous

moisy, 1632). L'ouvrage est dédié à l'abréviateur et continuateur des *Annales* de Baronius, Henri de Sponde, évêque de Pamiers.

[1] C'est l'ouvrage déjà mentionné : *Ecclesiæ Gallicanæ Historiarum liber I* (Paris, 1633, in-8°).

[2] C'était le président Henri de Mesmes, qui avait mis Bosquet en relation avec Peiresc, comme le rappelle M. l'abbé Henri dans son livre déjà cité sur le savant évêque de Lodève et de Montpellier (p. 28-29).



IMPRIMERIE NATIONALE.

respondre pour le present et me trouvant pressé d'ailleurs, je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 6 juin 1633.

J'oublioys de vous dire que l'arrivée de Mr l'Evesque de Digne chez luy, de retour de son voyage d'Italie[1], a obligé Mr Gassendi de l'aller voir, y estant invité par le bon prelat si vifvement, que je ne le sceus retenir qu'un jour. Il partit sammedy matin, avec promesse solennelle de revenir bien tost avec Mr son Evesque, bien mortifié de ne se pouvoir trouver icy à l'ouverture des caisses de mes libvres Grecs m[anu]-s[crit]s dont j'avoys receu l'advis le soir avant son depart.

En son absance l'on m'a addressé une lettre du R. P. Athanaze Kirchser pour la faire servir à Mr Midorge[2], à laquelle j'ay joinct un mot de ma maïn, que je vous supplie de luy envoyer par quelque amy ou par quelqu'un des vostres. Et d'aultant que l'on m'a faict voir de ses ouvraiges que je n'avoys pas, je vous supplie de me faire achepter un exemplaire de tout ce qui se trouvera de luy[3].

---

## CXV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

J'eus bien de la mortification à l'arrivée de mes caisses, en ayant trouvé l'une mouillée et plusieurs livres quasi pourris dans l'estive[4]

[1] Raphaël de Boulogne ou de Bollogne, déjà mentionné plusieurs fois, notamment p. 170.

[2] Sur le mathématicien Claude Mydorge, voir t. I, p. 478-479.

[3] Vol. 717, fol. 248.

[4] Chargement d'un navire. Le mot *estive*, qui n'est point dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, provient, selon Littré, de l'espagnol *estiva*, lest. Voir le mot *estive* dans le *Dictionnaire de Trévoux*.

du navire. Et, qui pix est, ayant trouvé qu'il y avoit fort peu de volumes entiers, et que le plus grand nombre estoit de ces menologes et aultres livres rituels pour l'usage des eglises grecques, ce qui m'a faict juger qu'il y a bien eu des pieces changées depuis la premiere foys qu'on en estoit entré en marché pour moy, mais il se faut consoler en de plus grands malheurs que cela. L'imperfection des commancements et des feuilles finales n'est pas un petit retardement à la descouverte des œuvres y contenües, qu'il fault examiner avec plus de temps et de patiance que nous n'en pouvons prendre en la conjoncture où nous sommes du degel du Parlement. Il y a deux assez gros volumes de S^t^ Chrysostome dont l'un est in Matheum, mais je n'ay pas encores peu verifier si le texte grec y seroit d'aulcune des pieces dont on n'a que la version latine. Il y en a un de S^t^ Gregoire de Nazianze. Je pensoys y avoir trouvé quelque chose quand j'y rencontray l'Asterius in Phocam, qui n'estoit pas au recueil de Philippus Rubenius[1], mais je m'advisay incontinant qu'il y en avoit un dans la Bibliothèque du Roy. Ce codex canonum Ecclesiæ Affricanæ de M^r^ Justel[2] y est et de plus ce codex canonum Ecclesiæ Orientalis dont faict mention le dict sieur Justel. Il y a une Iliade d'Homere (mais ce n'est qu'en gros papier de Damas) avec des gloses interlinéaires en rubrique, et des scholies marginales differantes de celles du Didymus[3] et de l'Eustathius[4], où l'on allegue souvent le Porphyre[5] en teste des articles. Je conjecturoys que

[1] Le recueil de Philippe Rubens (frère aîné du grand peintre, né à Cologne en 1574, mort à Anvers en 1611) est intitulé : *Electorum libri duo, in quibus antiqui ritus, emendationes, censuræ*, Anvers, 1608, petit in-fol.

[2] Christophe Justel, né à Paris le 5 mars 1580, y mourut en juin 1649. Voir sur cet érudit l'article de *la France protestante*. Son *Codex canonum Ecclesiæ africanæ* est de 1615, in-8°.

[3] Didyme, grammairien d'Alexandrie, contemporain d'Auguste et successeur d'Aristarque dans la direction de l'école d'Alexandrie. On lui attribue des *Scolies* sur Homère qui ont été publiées plusieurs fois, notamment par Schrevelius, en son édition d'*Homère* (1656, 2 vol. in-4°) et par Fr. Ritter en un volume spécial (Cologne, 1845).

[4] Eustathe de Constantinople, archevêque de Thessalonique, mort à la fin du XII^e^ siècle, dont les *Commentaires* sur l'Iliade et l'Odyssée furent d'abord imprimés à Rome (1542-1550, 4 vol. in-fol.), puis à Bâle (1559-1560, 7 vol. in-fol.).

[5] On sait que Porphyre, philosophe de

ce fusse le Proclus, car encores que le commancement du texte y soit, les prefaces sont imperfectes. Je ne sçay si ce ne seroit point quelqu'un de cez troys que sont cottez en la bibliotheque du Roy. Bien est-il vray que Gesnerus en met un en la bibliotheque de l'Empereur, in fol. avec les scholies interlineaires et marginales que je tiens estre comme le mien; ce volume est assez bien conservé hors du dernier feuillet et des prefaces qui sont un peu rongées. Il y a un Orphée fort bien conservé[1] et accompagné de tout plein d'aultres petits poemes curieux; je pensoys y avoir trouvé quattre pieces de Proclus Lycius[2] derriere l'Orphée, qui ne fussent pas du commun, puis qu'ils ne sont pas dans les volumes des poetes Grecs assemblez, mais j'ay veu dans le mesme Gesner qu'il les a trouvés imprimez sans dire dans quel lieu ne en quel temps. Il y a une vie par[3] Georgius etc. de S^t^ Chrysostome[4], mais vous l'avez en la bibliotheque du Roy. Enfin je me doubte fort qu'il n'y ayt rien de bien exquis pour cette foys en ce qui s'est peu saulver de la pourriture. Il y a un petit opuscule de Clement Alexandrin allegué par Eusebe et par Photius, de ce Riche qui se peult saulver[5], mais je me doubte que ce ne soit pas la piece entiere, ains des simples extraicts, car la teneur en est

l'école d'Alexandrie, disciple et biographe de Plotin, appartient au IIIe siècle après J.-C., et que Proclus, philosophe de la même école, le plus célèbre des commentateurs de Platon, appartient au Ve siècle.

[1] Nul n'ignore que l'on possède sous le nom d'Orphée des poèmes et traités qui paraissent avoir été fabriqués en partie au temps de Pisistrate, en partie dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

[2] Le philosophe Proclus a été ainsi surnommé parce que, natif de Constantinople, il était par sa famille Lycien d'origine.

[3] Peiresc a mis *de* pour *par*.

[4] On a de Georges d'Alexandrie, qui vivait dans le premier tiers du VIIe siècle, une *Vie de saint Chrysostome*, souvent réimprimée (parfois avec la traduction latine de Godefroy Tillmann), dans les éditions des œuvres de ce saint. Plusieurs ont cru que ce biographe pouvait être identifié avec Georges, patriarche d'Alexandrie de 616 à 630.

[5] Le traité : *Quis dives salvetur?* se trouve dans la plupart des éditions des œuvres de Clément d'Alexandrie, personnage canonisé trop facilement par plusieurs recueils biographiques. L'*opuscule* a été souvent publié à part, tantôt en grec et en latin (Utrecht, 1816), tantôt en latin seulement (Kœnigsberg, 1831). Voir le traité en français dans la *Défense du Christianisme par les Pères des premiers siècles de l'Église, contre les philosophes, les païens et les Juifs*, par Genoude, 2e série (Paris, 1846, in-18, p. 249-289).

petite. Le livre est d'assez bonne marque, je le vous feray transcrire si le desirez, ou vous envoyeray l'original. Je n'ay pas encores peu faire de plus exacte perquisition. Et ne seray plus si felon à l'advenir pour me vanter de rien que je ne tienne. La fortune de mon perquisiteur[1] luy a plus mal dict cette fois que de coustume. Il y a deux grands volumes en Majuscule, d'une bien venerable antiquité, mais ce ne sont qu'usages d'eglises; il est vray qu'il y pourroit avoir quelques bons fragments soit du nouveau testament ou d'aultres livres sacrez qu'il fauldra etudier plus à loisir. Il y a de cez rituels d'assez bonne marque, avec les notes de musique à la Grecque dont le bon P. Mercene est si en peine, mais il fauldroit quelque prebstre Grec, pour les chanter à leur mode. Il y a diverses pieces du Metaphraste[2], tout cela ne peult estre que bien commun. Il y a entre aultres une Anthologie en Majuscule, mais ce n'est qu'une edition d'Alde[3] que je n'avoys jamais veüe et que je trouve bien belle. Si j'y descouvre rien de bon, vous pouvez penser que je ne le vous cacheray pas, n'ayant rien qui ne vous soit entierement desvoüé. L'on me donne quelque meilleure esperance d'ailleurs, mais je n'ose plus faire capital de rien qui soit si casuel et incertain. Je suis bien aise de l'edition qui se faict à Paris de cette epistre de S^t^ Clement ad Corinthios, nous l'attendrons avec impatience. Il fauldroit avoir moyenné la mesme observance de rubrique d'Angleterre. Je suis bien encores plus aise que M^r^ Petit aye emporté la liturgie Cophte, mais je suis estonné de voir que vous ne me parliez plus que d'un seul volume en cette langue, car je resve bien s'il n'est vray qu'il m'en est passé deux par les mains de ceux du coffre de M^r^ de Thou que je vous envoyay par la poste à l'advance, n'estimant pas qu'il m'en soit demeuré aulcun des siens entre les mains. Vous aurez oublié de l'avoir presté à quelqu'un.

[1] Ce mot *perquisiteur* n'a été recueilli ni dans le *Dictionnaire* de Richelet, ni dans celui de Trévoux. On le trouve, au XVI^e^ siècle, dans Cotgrave et, au XVII^e^, dans l'*Anti-Menagiana* de Bernier (1693).

[2] Simon Métaphraste, hagiographe et chroniqueur byzantin, vivait dans le X^e^ siècle après J.-C.

[3] La première édition donnée par Alde est de 1503 : *Florilegium diversorum epigrammatum in septem libros, græce* (Venise, *in ædibus* Aldi, in-8°). Voir *Manuel du libraire*, t. I, col. 307.

J'en ay trois volumes, mais ils sont plus gros que ceux de Mr de Thou. Je n'ay pas encore des nouvelles du dict sieur Petit sur son retour chez luy, et m'imagine qu'il attendra la St Jean. Je luy feray tenir cependant la lettre que vous m'avez adressée de Mr Grottius.

Je vous remercie trez humblement du bon accueil de Mr Gailhard. Puisque Mr le Prieur de Roumoulles s'est resolu à son voyage de Guienne, je prieray le dict sieur Gailhard de se charger de mes petites commissions tant que je le pourray pour vostre soulagement et descharge, ne vous estant que trop souvent importun, et pour le rompre aux affaires de curiosité, s'il s'y peult jetter. Je plains grandement le pauvre Mr Diodati dans le malheur de son parent et son hoste, et pourveu qu'il n'y demeure interessé, il se fauldra consoler. Vous avez trez bien faict d'employer Moulinot aux choses jalouses dont je vous sçay fort bon gré. Il me tardera de voir cette vie d'Homere par Plutarche, que vous me faictes transcrire, puis qu'il vous plaict. Et ne sera plus de besoing de prendre l'Eusebe de Scaliger, car j'en ay receu un Dieu mercy, qui me saulvera le mien. Il me reste à vous remercier trez humblement des nouvelles à present qu'elles sont si rares. On nous a voulu faire à croire que Mr de Chateauneuf estoit decedé[1] et que la nouvelle venoit de la part de sa sœur[2]; je n'en ay rien creu. Et demeure de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 13 juin 1633.

Cette aprez disnée estant moy au Palais, MMrs les Deputez de Marseille sont passez, et Mr l'Assesseur, frere du sieur Viaz que vous cognoissez[3],

[1] Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, ne mourut que le 26 septembre 1653.

[2] Quelle sœur? Le marquis de Châteauneuf en eut quatre : 1° Magdeleine, mariée à Jean Olivier, baron de Leuville; 2° Gabrielle, abbesse de Royaulieu; 3° Marie, abbesse de Saint-Laurent de Bourges; 4° Élisabeth, mariée à André de Crochefilet, comte de Vaucelas, chevalier des ordres du roi.

[3] Le frère du poète Balthazar de Vias.

est venu prendre chez moy de mon homme une coupple de peaux de ce sagrin[1] verd de Perse que je vous avois promises pour remplacement de celle que vous aviez despartie pour l'amour de nous à Mr le Cardinal de Lyon, à qui j'en ay envoyé encores une coupple qu'il m'a faict demander, pour garantir les vostres, m'en estant resté encor une coupple ceans, à vostre service et de voz amys, ayant esté bien marry de ne m'estre trouvé au logis à son passage, car je le vouloys charger de quelques pistoles qui marcheront par le premier amy, Dieu aydant; il n'a pas mesmes prins une lettre que j'avois escripte pour luy à mon dict seigneur le Cardinal de Lyon. Mr le Prieur de Roumoules m'a envoyé un dessein du seau de Hugues Capet qui est bien aultre besoigne que celuy que Mr de Bié vous avoit baillé. Je n'y trouve rien qui ne soit fort compatible à l'antiquité du siecle et en suis demeuré grandement bien satisfaict. J'en attends l'empreinte qui me fera parler encores plus affirmativement.

J'envoye à Mr Bodier une despesche qu'il m'avoit demandée pour un de ses amys. S'il n'estoit encores arrivé à Paris, je vous supplie de la luy faire garder pour la luy rendre à son arrivée, croyant bien qu'il ne tardera pas à vous aller voir. Il n'y a pas eu de moyen de vous envoyer la chatte de Mr de Bellievre par toutes cez commoditez, il en fauldra attendre quelque aultre plus opportune. Je vous prie de faire garder à Mr l'Assesseur de Marseille la lettre pour Monseigneur le Cardinal de Lyon.

J'ay prins la hardiesse d'escrire un mot à Mr de Bellievre, maistre des requestes[2], en qualité de serviteur de Mr le President son pere et de Mr de Thou, son bon parent et cher amy, pour luy offrir mon service et satisfaire au desir d'un amy qui m'a communiqué depuis peu un bien joly m[anu]s[crit] des poetes Provençaulx anciens, et pour luy recom-

[1] Nous avons déjà trouvé la forme *sagrin* pour *chagrin*.

[2] Pompone de Bellièvre, deuxième du nom, fils du président à mortier Nicolas de Bellièvre et de Claude Brûlart. Il fut tour à tour conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, conseiller d'État, ambassadeur en Italie, en Angleterre et en Hollande, premier président du Parlement; il mourut le 13 mars 1657.

mander une affaire de l'université de Thoulouse. Je vous supplie de m'ayder à luy faire excuser ma temerité, et d'y employer si besoing est l'intervention de Mr de Thou qui sera vraysemblablement à la suitte de la Cour à qui je n'eusse pas manqué d'en escrire sans la presse du partement de nostre ordinaire.

Ce 14me juin, allant au Palais, où l'on a prins jour pour l'affaire de Mme de Bouteville[1].

---

CXVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay esté infiniment aise de voir par voz dernieres du 10me que vous soyez demeuré satisfaict des lettres du pauvre Mr Holstenius, et ne manqueray pas de vous envoyer le Philo Byzantius par le prochain ordinaire s'il ne pouvoit aller par celuy cy, m'advoüant trez obligé à Mr Rigault du souvenir qu'il luy plaict avoir de cette petite vie d'Homere. Je n'ay point receu de libvre de la part du cavalier del Pozzo[2], peult estre à faulte de commodité opportune; il fauldra voir si les galeres de Mr de Crequy à leur retour pourroient faire l'office. J'ay plus de dix ans y a une coppie d'un petit traicté qui porte le tiltre que vous dictes, mais il me fut donné pour estre de la façon du feu cardinal Bellarmin par une persone bien confidante à luy[3]. Je le chercheray à

[1] C'était la veuve de François de Montmorency, comte de Luxe, seigneur de Bouteville, le décapité du 21 juin 1627 : Élisabeth-Angélique de Vienne, morte le 6 août 1696, âgée de quatre-vingt-neuf ans. — Vol. 717, fol. 250.

[2] Voir, sur le cavalier del Pozzo, t. I, p. 801.

[3] S'agit-il là du « traité de la propre main du cardinal Bellarmin : *Quod Christus non fuerit rex temporalis,* » dont il est question dans une lettre du P. Jean de Lorini à Peiresc, écrite d'Avignon le 14 juillet 1626, et publiée dans le fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc*, à la suite des *Lettres inédites du cardinal Bichi*, p. 241? J'ai rappelé, dans une note de ladite page, que Gassendi a mentionné (p. 303-304) l'autographe de

ce mois de juillet Dieu aydant que nous serons hors du parlement, pour le vous envoyer, et me resouls de ranger mes livres et mes papiers puis que j'y auray la main, ce qui me pourra fournir occasion de vous communiquer quelque aultre chose de vostre goust et de celuy de Mr de Lomenie Dieu aydant. Vous aurez cependant à faulte d'aultre chose une lettre du bon roy Françoys incontinant aprez sa prinse[1], laquelle vous avez sans doubte eüe de meilleure main. Cela m'a faict souvenir d'un volume couvert de vellours verd, que j'ay aultre foys veu entre les mains de Mr Pasquier Valegrand, voisin de feu Monseigneur le garde des sceaux du Vair, contenant des poullets[2] et poésies de ce bon prince dont le style n'estoit pas trop differant de celluy de cette lettre[3]. Je ne seray pas marry que Mr de Saulmaise face quelque sejour à Leyden pour y jouyr des m[anu]s[crit]s qui y sont, attendant si l'on pourroit prendre l'envie de le r'appeller avec quelques honnorables appoinctements. J'ay bien du regret de n'avoir sceu le passage de Mr de Nançay[4] que je seroys allé chercher beaucoup plus volontiers que

Bellarmin donné par Lorini, après son retour de Rome, à Peiresc, et j'ai cru devoir appeler sur le précieux manuscrit disparu l'attention de tous les bons chercheurs de France et d'Italie.

[1] On possède deux lettres écrites de Pizzighitone par François Ier aussitôt après la bataille de Pavie (24 février 1525) : l'une adressée à Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, sa mère, régente en France, l'autre à l'empereur Charles-Quint. Le meilleur texte de ces deux lettres se trouve dans *la Captivité du roi François Ier*, par Aimé Champollion-Figeac (1847, in-4°, p. 129-130).

[2] Voir, sur ce synonyme de billet galant, une note des *Lettres de Jean Chapelain*, t. I, p. 446.

[3] Aimé Champollion-Figeac a publié, dans le volume qui vient d'être cité, les poésies de François Ier d'après deux manuscrits de la Bibliothèque nationale ainsi cotés : n° 7688-2 et n° 15 du fonds de Cangé. P. Paris a tiré grand parti des poésies du *Père des lettres* dans ses *Études sur François Ier, roi de France, sur sa vie privée et son règne* (Paris, L. Techener, 1885, 2 vol. in-8°).

[4] Est-ce Henry de la Chastre, comte de Nançay, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine du château de Gien, ou son fils Edme, marquis de la Chastre, comte de Nançay, maître de la garde-robe du Roi, colonel général des Suisses, l'auteur des *Mémoires* dont nous attendons encore une édition complète? Les La Chastre devaient être fort liés avec les Dupuy, à cause de l'alliance de la sœur de Henry, comte de Nançay, Gasparde, avec l'historien J.-Auguste de Thou.



IMPRIMERIE NATIONALE.

tout le reste de la trouppe. J'escriray à Mr l'abbé de Thou par la premiere commodité soubs vostre adveu pour luy offrir mon foible service, et possible me dispenser d'employer son intercession pour quelque matiere de gents de lettres que je lui eusse volontiers endossé si je m'en fusse advisé. Je plains grandement la perte de Mr Le Grand [1], à laquelle je pense que prennent grande part touts ses amys et serviteurs et par consequant toute l'Académie; je vouldrois y avoir peu contribuer de mon sang pour l'honneur que je luy porte et pour les obligations que je luy ay.

Ces trois volumes d'Amsterdam et de Zélande seront bien du hault goust de Mr Gassendi, à qui j'en ay donné l'advis incontinant, bien marry de ne l'avoir peu gouverner icy un peu plus à souhaict; mais l'arrivée de Mr l'Evesque de Digne, qui le reclamoit d'une estrange façon, luy fournit le pretexte de retourner chez luy beaucoup plus tost qu'il ne m'avoit promis. Il est vray qu'on le destournoit fort icy de ses estudes ordinaires, et je crains bien qu'on ne le destourne guieres moings là hault, quelque mine qu'il tienne, et que malaisement pourra t'il faire de travail bien assidu s'il ne retourne à Paris. A quoy il fauldra travailler pour l'interest que le public a de luy tirer des mains son Épicure plus tost que plus tard. Si ce n'est qu'il peusse aller faire le voyage du Levant, auquel cas je pense qu'il fauldroit l'y exhorter pour les advantages qu'il en pourroit tirer mieux que tout aultre que je cognoisse. Mr son Evesque a obtenu un brief du Pape fort honorable qui le rend quasi un petit legat en son église [2], que nous avons verifié au Parlement sans prejudice des libertez et privileges de l'Église Gallicane, edicts du Roy, arrets et reglements de la cour. Je vous en feray faire un extraict pour le vous envoyer ou à Mr du Puy vostre frere, qui y trouvera bien de la matiere à discourir. Au reste à ce coup j'ay commancé à recevoir la Gazette par aultre main que de coustume, car je la soulois avoir de

[1] Nous avons déjà trouvé dans cette correspondance diverses mentions de ce personnage.

[2] Ce bref n'a pas été mentionné dans le *Gallia Christiana* (t. III, col. 1135), où l'on trouve seulement qu'en 1633 Urbain VIII nomma assistant au trône pontifical Raphaël de Bologne.

la main du Maistre du bureau de la poste, qui m'envoya dez samedy toutes voz lettres et aultres de mes amys, mais je n'eus le pacquet de la Gazette que le dimanche à midy de la main d'un petit garçon que m'envoya un nommé Roux soubs l'enveloppe duquel il m'avoit esté envoyé, lequel se dict commis de Mr Renaudot, avec le port taxé à huict sols qui est l'indemnité stipulée aultres foys, tant pour le port que pour la façon de l'enveloppe. J'y trouvay non seulement la Gazette du XIme, mais aussy celle qu'on avoit refaicte du 4me où c'est que certainement je trouvay bien estrange les paroles entrelassées de nouveau en la derniere page, dont le monde fut grandement scandalisé de par deça où nous n'avions rien ouy d'approchant à une telle aigreur. On sçauroit bien volontiers la qualité de celuy qui estoit le porteur de cez drogues et rogatons. Nous n'avons rien si ce n'est qu'on attendoit dez hier à Marseille le retour des galeres qui avoient touché à Ligourne dez le lundy 13me de ce moys, mais le vent du Nort qui se mit sus les arresta quelque part sur les chemins; elles apportent, ce dict on, grande quantité de figures de marbre pour Monseigneur l'Em. Cardinal de Richelieu que luy a acheptées dans Rome le Mis Frangipani[1].

Il me reste de vous remercier comme je faicts trez humblement du soing que vous prenez de parler à Mr Aubert pour la transcription de

[1] C'était le marquis Pompeo Frangipani, qui fut maréchal des camps et armées du roi Louis XIII et qui mourut en juin 1638, comme nous l'apprend Bassompierre en ce passage de ses *Mémoires* (t. IV, p. 287) : «Mais la mort du seigneur Pompeo Frangipany, quy arriva au dit mois, me fut sensible jusques à tel point que je souhaitay mille fois la mienne, estant un des plus chers, anciens et veritables amis que j'eusse jamais eu.» Pompeo est souvent mentionné dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. I, II, III, IV, V, VII). Son frère cadet Mario y figure une fois (t. VII, p. 533). Voir sur les deux frères et sur leur famille, si ancienne à Rome, les *Dictionnaires* de Moréri, de Bayle, etc. On ne trouve dans le *Recueil Avenel* aucune indication relative à l'achat de statues pour le compte de Richelieu fait par le marquis Frangipani, lequel est simplement nommé en un seul passage (t. V, p. 610, lettre du 28 octobre 1636 au maréchal d'Estrées, ambassadeur à Rome : «Le sieur de Frangipane a escrit souvent à Mr le cardinal de la Valette, etc.»). Les statues achetées en 1633 sont-elles les mêmes que celles dont il est question dans une lettre, du 5 février 1639, de Chavigny à d'Estrées : «Mgr le Cardinal a 50 ou 60 statues dans Rome qu'il souhaiteroit de faire venir pour Richelieu»? (*Recueil Avenel*, t. VI, p. 6, n. 2).

cez petites feuilles que je desire et de me faire avoir tout ce qui se peult avoir de nouveau et de plus digne. Mr Petit m'a envoyé son livre, je vous supplie de m'en faire envoyer une coupple d'exemplaires et de me tenir tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 20 juin 1633.

J'envoyay par le dernier ordinaire de Rome l'un des petits exemplaires du livre adressé à Dom du Puy par Mr l'abbé de Thou soubs d'aultres enveloppes d'amys, dans le pacquet du cardinal Barberin. J'ay encores l'aultre, que je pense envoyer par un honneste homme dont j'attends impatiemment le passage, et vouldroys bien que les aultres livres qu'avez receus du Prieur de Roumoules à mesmes fins fussent arrivez à temps.

Le procez de Mme de Bouteville est fort advancé et sera jugé avant la fin de ce moys. Si à son retour quelqu'un de son train se peult charger de la chatte de Mr de Bellievre, je tascheray de la luy faire bailler avec une aultre pour luy tenir compagnie, et pour servir d'indemnité à la personne qui s'en vouldra charger.

Les vers sur les armes de la couleuvre de Milan sont de la façon du sieur Gaffarel[1].

Nous avons veu icy ez mains d'un amy des vers du sieur Bourdelot, bien que sans nom, que l'on estimoit[2]. On me vient d'envoyer prester

[1] Voilà un renseignement à recommander à ceux qui voudront compléter la bibliographie de Jacques Gaffarel, laquelle forme un si ample et si curieux chapitre d'histoire littéraire.

[2] Le *sieur Bourdelot* était Pierre Michon, dit *l'abbé Bourdelot*, neveu du philologue Jean Bourdelot. Voir sur les vers du docteur Bourdelot une note du fascicule XVI des *Correspondants de Peiresc : François Luillier* (Paris, Techener, 1889). J'ajouterai à cette note, d'après *le Parnasse médical français* du Dr Achille Chereau (Paris, 1874, in-12, p. 82), que le poète de 1633 était encore poète plus de 40 ans plus tard, car il composa en 1675, dix ans avant sa mort, une pièce de vers français sur la prise de Limbourg (in-4°, s. l. n. d. de 7 pages). Moins indulgent que Peiresc pour les vers *estimables* de Bourdelot, le Dr Chereau déclare que la composition du septuagénaire est *nulle*.

un traicté d'Allemaigne et un commancement de relation du traicté de Treve de Hollande que je n'ay pas veu à demy, tant s'en fault que j'aye peu juger qu'ils valussent la peine d'estre transcripts. Je m'asseure que vous aurez eu tout cela, long temps y a; à tout hazard acte de ma bonne volonté[1].

---

CXVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

La presse du Palais est trop grande maintenant que nous n'avons plus que deux jours pour vous pouvoir entretenir à souhaict, dont je vous supplie trez humblement de me vouloir tenir pour excusé. Nous aurons dez hors mais un peu plus de relasche Dieu aydant. J'ay receu vostre despesche du 17^me^ avec le livre du sieur Bosquet dont je vous remercie de tout mon cœur, ensemble des aultres pieces que vous y aviez joinct, et des curiositez dont il vous plaict nous faire si bonne part, mais particulierement du soing que vous avez daigné prendre de faire instance à M^r^ Aubert, pour cet opuscule que je pensois tirer du m[a-nu]s[crit] de M^r^ de Thoulouse, m'estonnant qu'il ne s'y soit rien trouvé d'Heron, ce qui me fait craindre que M^r^ Holstenius n'aye veu quelque aultre volume où cette piece fust entrelassée. Je luy en escriray par le prochain ordinaire s'il plaict à Dieu, et luy feray instance pour ce qu'il a de S^te^ Cyrille, ne doubtant nullement qu'il ne me l'envoye incontinant, car il me l'avoit offert longtemps y a. Cependant je vous supplie d'asseurer M^r^ Aubert qu'en cela et en toute aultre chose, je le serviray de toute ma puissance bien que petite et ne tiendra pas à moy que je ne luy fasse paroistre la veneration que je porte à sa vertu. J'ay esté en-

[1] Vol. 717, fol. 252. Voir à l'Appendice (n° IX) une lettre de Jacques Dupuy à Peiresc, du 24 juin 1633.

cores plus estonné d'entendre que la Vie d'Homere de Plutarque se soit trouvée imprimée en ce volume que vous dictes d'Henry Estienne, lequel je n'avoys point veu [1]; c'est pourquoy, s'il s'en rencontroit à vendre un exemplaire, je le feroys volontiers prendre pour cela. Je suis revenu si tard du Palais que je crains bien de ne pouvoir satisfaire pour ce coup à la recherche du Philon Byzantin, auquel cas vous ferez mes excuses, je m'asseure, attendant le prochain ordinaire. Je regrette bien le peu de courage de voz libraires, pour l'edition de cette epistre de S^t^ Clement, qui meritoit bien d'estre faicte bien tost et bien exactement. Nous demeurerons en grande impatience en attendant d'en avoir un exemplaire pour luy faire passer les monts. Je me conjouys avec vous et avec M^r^ Diodati tant de son retour d'Angleterre que de la glorieuse issüe de l'affaire de M^r^ Galilée, et que Dieu luy ayt faict la grace de se purger d'une telle calomnie et de trouver la bonne justice qu'il meritoit. Ses œuvres en auront tant plus de credit cy aprez. La nouvelle de la permission donnée à Monsieur le president de Mesmes pour son retour m'a esté des plus agreables que je pouvois attendre. Il me tardera d'entendre son arrivée à Paris. Vous aurez deux lettres de M^r^ de la Fayette. Je suis bien honteux de l'excez d'honnesteté de M^r^ de Thou et de M^r^ de la Hoguette aussy bien que de celle de M^r^ du Puy vostre frere en faveur de M^r^ le Prieur de Roumoules et de mes interets, dont je leur demeureray eternellement redevable. La boitte pour M^r^ l'abbé de Bonneval est arrivée fort bien conditionnée, je l'envoye par l'ordinaire de Rome qui partira le premier. J'ay receu de ce costé, par le retour des galeres de M^r^ de Crequy, la plante du vray PAPYRVS que le cardinal Barberin m'a envoyé [2], laquelle j'ay trouvé un peu differante de tous les portraicts que j'en avois

[1] Ce fut en 1573 que parut, par les soins de Henri Estienne, la *Vie d'Homère*, avec traduction latine du savant éditeur, et avec accompagnement de divers morceaux relatifs au grand poète.

[2] On trouvera beaucoup de choses sur le papyrus dans les lettres de Peiresc à Saumaise qui figureront dans un des volumes suivants. En attendant, on peut lire les détails donnés par Gassendi (p. 342-345) sur le papyrus que Peiresc cultiva dans ses jardins de Belgentier.

veus imprimez, d'aultant qu'ils avoient esté portraicts sur des plantes desseichées, et non sur des vivantes, qui ont tousjours de l'advantage sur les mortes. Je n'ay pas receu de lettre du dict seigneur Cardinal et me dict on qu'un religieux qui s'en estoit chargé a prins terre à Genes, lequel ne tardera meshuy guieres d'arriver. J'ay receu par mesme moyen une caisse de vases de bronze antiques de differantes sortes, que je n'ay encores peu examiner à ma mode; il fauldra laisser clore le Parlement pour y vacquer, et si j'y trouve rien de curieux et remarquable, comme il y a de l'apparance, je vous en tiendray adverty et Mr de Saulmaise. On me faict esperer un Marcellus m[anu]s[crit][1] que j'attends avec une impatiance plus grande que je ne fis jamais aultre curiosité. Avec cez vases j'ay receu tout plein d'aultres bizzearries fort extravagantes et entr'aultres des fragments de certaines placques de bronze antiques de differantes proportions, mais qui monstrent estre de la dependance de quelques ornements que l'on croit avoir peu servir à des harnoys d'un elephant. Mais l'antiquité les a fort gastez et desfigurez, il y aura de la peine d'en tirer rien de bien reglé. J'ay eu dans la mesme caisse des desseins de vieux marbres de bas reliefs, en matiere de trepieds, où il y aura bien à discourir quelque jour. On me vient d'apporter de la part de Mr Godefroy de Geneve[2] un sien discours ad L[egem] Quisquis Cod. ad L[egem] Juliam Majestatis[3], dont j'ay prins plaisir de voir l'epistre liminaire en courant, où ce personnage promet de belles et bonnes choses. C'est une piece du temps qui ne sera pas des moings necessaires à voir en consequance des choses passées et advenir. Il a esté fort incommodé d'un pied à son retour d'un voyage en Piemont, mais il se porte mieux. Au reste j'ay recouvré une lunette de Venize de

[1] Marcellus Empiricus, déjà mentionné plus haut.

[2] Jacques Godefroy, frère puîné de Théodore.

[3] Le P. Niceron (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XVII, p. 72, n° 9) indique un recueil formé de trois discours parmi lesquels se trouve le discours ici mentionné, lequel fut sans doute publié séparément : *Orationes politicæ tres. Ulpianus, seu de Majestate Principis legibus soluta. Julianus, seu de arcanis Juliani Imperatoris artibus ad Religionem Christianam profligandam. Achaica, seu de causis interitus Reipublicæ Achæorum.* (Genève, 1634, in-4°).

longue veüe, d'environ cinq pieds de long et davantage, dans laquelle Venus nous a monstré de merveilleusement grandes cornes cez jours icy et Saturne sa figure oblongue et irreguliere comme un macarron que nous n'avions jamais veü cy devant qu'imparfaictement en noz aultres lunettes, au prix de celle icy. Je ne vous pensois escrire qu'un mot, mais l'appetit vient en mangeant, et insensiblement on s'embarque. Je viens de voir sur le dos de vostre lettre le regret où vous estes de vostre boitte; j'useray de toutes les precautions à moy possibles pour la faire aller seurement soubs l'enveloppe du cardinal Barberin. J'ay aultres foys eu des empreintes du seau du roy Robert qui n'estoit pas pareil à celuy du roy Hugues Cappet son pere, car il estoit en ovalle à augive, mais s'il est bien net il vauldroit encores la peine de le mouler, principalement s'il estoit de figure ronde, et par consequant differante de ceux que j'ay veu. Excusez moy de tant d'importuns discours et me tenez tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 22 juin 1633.

Vous aurez la coppie d'une lettre de Mr de Sabran[1] sur le passage de Mr le Mareschal de Toiras par Genes, qui merite d'estre gardée; mais à cause de celuy à qui elle a esté escritte, je vous prie de ne la pas laisser courir[2].

[1] L'ambassadeur de la Cour de France auprès de la République de Gênes. — [2] Vol. 717, fol. 254.

CXVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je pense que vous vous souviendrez d'avoir autresfois veu chez vous feu Mr Merindol, premier professeur du Roy en medecine dans nostre université de medecine[1] durant le temps qu'il se tint auprez de feu Mgr le garde des sceaux du Vair, qui l'aymoit uniquement et le prisoit au dessus tout ce que nous avions en ce pays de sa profession[2], et je luy estois particulierement attaché d'une estroite amitié que j'ay deub continuer à Mr son filz[3], tant plus volontiers depuis qu'il s'est allié à une mienne parente, fille d'un mien couzin que j'ay tousjours chery fort tendrement depuis ma premiere jeunesse. Il a voulu aller voir Paris, et par occasion presenter au Roy les œuvres qu'il a fait imprimer icy de feu son pere[4], pour lequel sujet seul je ne luy eusse pas conseillé de faire le voyage, sachant comme cez compliments sont

[1] Antoine Mérindol naquit à Aix, le 20 octobre 1570; il étudia successivement au collège de sa ville natale, au collège d'Avignon, à la faculté de médecine de Paris, à la faculté de médecine de Padoue; il obtint en 1606 une chaire à la faculté d'Aix, fut nommé médecin ordinaire de Louis XIII en 1616 et mourut à Aix le 26 décembre 1624. Voir sur Antoine Mérindol une curieuse brochure intitulée : *Deux médecins et un spagyrique à Aix, en l'an 1600*, par le docteur Chavernac (Aix, 1875, in-8°, p. 23-32).

[2] En tête de l'*Ars medica* d'A. Mérindol, ouvrage dont il va être question un peu plus loin, on trouve, parmi d'innombrables pièces de vers latines et françaises consacrées à son éloge, un sonnet d'un de ses parents, Michel Mérindol, où ce dernier rappelle combien du Vair appréciait le savant médecin :

Du Vair, qui cognoissoit son prix et sa valeur.
L'a despeint mille fois d'une telle couleur,
Que les marques en sont à chascun éternelles.

[3] Le fils d'Antoine s'appelait Jean. Ce fut un habile jurisconsulte.

[4] *Antonii Merindoli consiliarii medici et in Aquensi Academia primarii professoris regii Ars medica, in duas partes secta* (Aix, Jean Roize, 1633, in-fol.). L'ouvrage est dédié à Louis XIII : *Ludovico XIII Gallorum Navarræorumque regi Christianissimo atque invictissimo longam triumphalium annorum seriem, et perpetuam felicitatem Joannes Merindolus Aquensis J. V. D.*, etc. A la seconde page de l'Épître dédicatoire brille un remarquable éloge de Peiresc. Antoine, dans



IMPRIMERIE NATIONALE

receus en cour, et la peyne que les plus beaux esprits du Royaume ont de faire agreer la presentation des pieces qui sont les plus au goust des courtizans mesmes, comme il y a pareu à celles des s^rs Godeau et Chappelain depuis peu[1]. Mais il desiroit en toute façon voir un peu de l'air de la Cour et de Paris, ce qu'il ne falloit pas refuser à ce jeune homme qui est bien né, et d'une fort recommandable modestie, et fort rare en ce temps. Je vous supplie d'agreer qu'il vous face offre de son humble service et qu'il luy soit loysible d'entrer quelque fois à l'Académie quand il sera là. Je recevray comme à moy les faveurs et protestations qu'il recevra de vous, et vous serviray en revanche,

Monsieur,

comme vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 4 juillet 1633[2].

---

CXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche est venüe comme de coustume accompagnée des gentilesses et singularitez les plus curieuses du temps, dont je vous remercie trez humblement, ensemble des compliments de condoleance que vous me faictes sur le subject de mes pauvres balles de m[anu]-s[crit]s Grecs, de si bonne grace que cela vault quasi mieux que les meilleurs livres qui y eussent peu venir du lieu où le recueil s'en est

son testament, du 6 décembre 1624, avait recommandé expressément à son fils de publier l'*Ars medica*.

[1] Il s'agit là des *Œuvres Chrestiennes* de Godeau (Paris, 1633, in-8°) et de l'*Ode à Monseigneur le Cardinal de Richelieu*, par Chapelain, qui parut pour la première fois en 1633 (Paris, in-4°) et reparut, la même année, dans un recueil intitulé : *Nouvelles Muses des sieurs Godeau, Chapelain, Habert*, etc. (Robert Bertault, in-8°).

[2] Bibliothèque de Carpentras, registre des Minutes des lettres aux frères Dupuy, fol. 326 v°.

faict. Je ne suis pas tout à faict hors d'esperance de quelque chose de mieux. Et cez jours cy depuis la closture de nostre parlement ont esté employez en une conversation bien agreable avec un marchand de Marseille qui a esté vingt ans au Cayre, de qui j'ay bien appris de plus belles curiositez que de toutes les relations que j'en avois veües soit imprimées ou m[anu]s[crite]s : entr' aultres il m'a asseuré tenir de la bouche de Memet-Bacha, de Suachem [1], son amy particulier, Ragosoys de nation, trez vaillant homme et trez robuste, et quasi un demy geant, mais grandement curieux et honneste, que pendant l'incendie du Mont Vesuve prez de Naples, il s'embrasa une aultre gueulle de feux soubsterrains sur les bornes de l'empire du prebstre Jean [2] et du païs de Suachem sur la mer Rouge, d'où l'on voyoit les flammes et la fumée, dont les païs circonvoisins furent touts desolez à plus de troys lieües à l'entour, et le feu y duroit encores avec violance environ le moys de mars de l'an 1632 que ce Bassa se retira au Cayre. Or le mesme hyver, y eult un tremblement de terre jusques au Cayre mesme, et peu de temps devant, aprez une furieuse tempeste à la Mecque dans les ruines de la grande mosquée qui en fut abbattüe, la terre s'entr' ouvrit et en sortit quelque peu de temps un vent si puant et si infect, si chauld et si mallin que plusieurs en furent malades, et aulcuns en perdirent la vie, et si cela eust duré, le lieu en eust esté inhabitable, mais cela se recombla bien tost et cessa d'incommoder le peuple qui imputoit le tout au chastiment des faultes de leurs chefs. Il y a des bains et aultres eaux chauldes non seulement à Medina Nebits [3] et au Tor [4], entre le Mont de Sinaï et la Meque, mais en d'aultres endroits, qui sont indices manifestes des exhalaisons que les feux soubsterrains

[1] Suakem ou Souakim, ville de Nubie avec port sur le golfe Arabique, à 310 kilomètres de Djeddah.

[2] C'est-à-dire l'Abyssinie. Voir *La légende du prestre Jean*, par Gustave Brunet (Bordeaux, 1877, in-8°. Extrait des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*).

[3] C'est-à-dire *Medinet-el-Nabi* (la ville du prophète), autrefois *Yatreb* et vulgairement *Médine;* à 400 kilomètres de la Mecque.

[4] El-Tor, ville d'Arabie (Hedjaz), sur le golfe de Suez, près du Djebel-Tor, l'ancien *Sinaï*.

poulsent à la surface de la terre, de sorte qu'il n'y auroit pas grande merveille quand il s'y ouvriroit des gueulles de feu semblables à celles du Mont Æthna et du Vesuve; mais que cela ayt paru en mesme temps, c'eust esté grande merveille, s'il s'y trouvoit du rapport des temps à peu prez, car il fauldroit conclurre que la source de ce feu vinsse de bien profond et de bien prez du centre de la terre. Ce marchand doibt partir dans huict jours pour retourner en Ægypte et m'a promis des relations fort punctuelles des jours precis et de touts cez accidents bien et deüement attestées en bonne forme probante. Il est tenu pour homme fort franc et veridique, lequel ne vouldroit pas mentir à son essiant. Il a grand creance parmy cez peuples, et parmy ceux mesmes qui ont l'intendance tant des Cophtes que des Grecs et aultres sectes, et se promet quelques livres curieux. Vous pouvez penser comme je l'ay gouverné et comme je le chargeray pour recouvrer un peu de la reputation diminuée de ma pauvre negociation de livres anciens. Il sçait fort bien le Morisque du païs, ce qui ne nuira pas au dessein, et si nous y pouvons proffiter de rien qui vaille, la meilleure part en sera pour vous et pour les aultres suppots de l'Academie. J'ay bien de l'obligation à Mr Deodati du soing qu'il prend de nous faire part de la lettre du sieur Galilei que nous attendons en bonne devotion. Je m'estonne que personne de mes amys de Rome ne m'en escrive rien; il est vray que mes lettres ne sont que huict ou dix jours plus fraisches que les vostres. Je m'estonne du peu de courage de voz libraires de Paris et particulierement de cette grosse compagnie qui imprime les gros volumes des Peres Grecs, de n'avoir osé entreprendre un ouvrage de si peu de fraiz que cette epistre de St Clement, ce qui me faict ressouvenir du Theophile de Mr Fabrot, que le sieur Cramoisy promettoit de faire mettre soubs la presse à la St Jean, dont je vous supplie de le faire souvenir. Vous m'aviez mandé, ce me semble, que l'OEcumenius[1] avoit esté réimprimé à

[1] OEcumenius est un écrivain ecclésiastique byzantin, qui vivait probablement au xe siècle et sur lequel on ne sait presque rien. On lui a attribué des Commentaires en grec sur l'Évangile, que d'autres attribuent à Euthymius Zigabène. On avait publié, au milieu du xvie siècle, une traduction latine d'un des principaux commentaires qui ont été mis

Paris[1]; il fauldra vous en prouvoir d'un, pour les fragments qui y sont joincts du Clement Alexandrin et de l'Arethas[2], ce dict on. Nous sommes aprez de verifier si nous aurions rien du S^t Jean Damascene dont le texte Grec ne fusse pas imprimé, mais je vous assure que depuis le premier jour de l'arrivée de mes caisses et le lendemain, je n'ay sceu desrober une journée pour y employer. Cez deux livres de Dausquius ne pourront estre que trez bons à acquerir[3], et celuy des Isles flotantes[4] sera encores bon à passer les monts, s'il s'en peult avoir un exemplaire double. M^r Gassend attend bien impatiemment le dernier des troys que vous m'avez envoyez en dernier lieu, où il doibt trouver aulcunes de ses observations. Un de mes amys de Toullon, que j'attend de jour à aultre, vous portera quelques pistoles de ma part, pour prouvoir à tout le passé et advenir Dieu aydant. Le bruict d'une ville à abysmez (*sic*) à commancé à Digne quelques jours devant le temps de l'ecclypse derniere, auquel jour on l'assignoit, sur ce que aulcuns virent porter hors la ville des instruments de mathématiques avec quoy M^r Gassend la vouloit observer en un lieu plus eslevé que la ville. Un moys aprez il s'en sema une semblable en Avignon pour le 8 may, jour du changement de lunaison, qui fit non seulement sortir afforce gents de la ville au jour

sous le nom d'OEcumenius : *Commentaria in sacrosancta quatuor Christi Evangelia . . . auctore quidem* (*ut plurimi sentiunt*) *OEcumenio, interprete vero Joanno Hentenio* (Louvain, 1543, in-fol.).

[1] Peiresc veut parler de la réimpression de 1630-1631 en 2 volumes in-fol. qui contiennent les commentaires sur les Actes des Apôtres, les Épîtres de Saint-Paul, etc. Voir sur cette réimpression, soignée par Fed. Morel, le *Manuel du libraire* (t. IV, col. 161).

[2] Aréthas ou Arétas, théologien grec, archevêque de Césarée en Cappadoce, a laissé un commentaire de l'Apocalypse imprimé pour la première fois en 1532, à la suite du texte grec des commentaires d'OEcumenius (Vérone, chez les frères de Sabio, in-fol.).

[3] Claude Dausque, né à Saint-Omer en 1566, entra dans la compagnie de Jésus en 1585, la quitta en 1610, devint chanoine de la cathédrale de Tournai et mourut en 1644.

[4] *Claudii Dausquii Sanctomarii Can. Tor. Terra et Aqua, seu terræ fluitantes* (Tournai, 1633, in-4°). Ce traité sur les îles flottantes a reparu (avec un titre rafraîchi) en 1677 à Paris, chez Léonard, in-4°. Voir, à ce sujet, le *Journal des Savants* (1677, p. 181-185). L'autre ouvrage de Dausque, que Peiresc indiquait comme « trez bon à acquerir », devait être l'*Antiqui Novique Lati orthographica*, publié à Tournai en 1632 et qui a eu l'honneur d'être inséré dans le *Thesaurus Antiquitatum Romanarum*, de Grævius.

assigné, mais de Cavaillon, Carpentras et aultres villes voisines. Les femmes envoyoient querir leurs enfants et les tirer du College d'Avignon pour les mettre en seureté. Enfin on croyoit que ce fust un criminel nommé Avignon qui deubt estre condamné au feu et aux flammes, et envoya t'on froidement en cette ville sçavoir si dans les prisons y avoit aulcun prisonnier qui eust nom Avignon, tant on avoit d'envie de trouver quelque verification à tort ou à travers pour sauver cette pretendüe prophetie transferée au jour de solstice. Quant à celle du Roy de Suede, elle me fut envoyée d'Avignon à Boysgency, d'où je vous envoyay incontinant le mesme billet, ce me semble, que j'en avoys receu de la part d'un gentilhomme si mal curieux que quand je luy fis demander d'où il l'avoit tiré il ne peut jamais s'en remettre en memoire. Mais je luy renvoyeray vostre billet aprez toutefoys en avoir rayé mon nom et les qualitez que vous y aviez laissé mettre qui m'ont bien faict rougir, et qui m'obligent à vous supplier comme je faict trez humblement de l'espargner un peu à l'advenir, la garantie de telles pieces estant fort subjecte à meilleure caultion que je ne sçauroys fournir et vous dire le vray; je me doubte que ceux à qui est le livre n'ayent eu apprehension que je voulusse voir l'original, car si c'est un ancien m[anu]s[crit] il y pourroit avoir des choses du temps de lors de meilleur credit et usage que des simples propheties et c'estoit pour cela que j'avois faict grande instance pour sçavoir le contenu du livre; or cez Messieurs là sont fort desfiants et d'aussy difficile communication que convention, mesurant tous les aultres à leur aulne; ils craignent aussy que leurs superieurs ne leur ostent d'authorité les livres qui leur pouvoient agreer comme cela et c'est ce qui les leur faisoit lascher parfoys. Je tascheray d'y employer encore quelques aultres amys pour caver le plus profond que faire se pourra, pour l'amour de vous, et pour voir s'il s'y rencontreroit quelque chose de mieux. J'avoys eu moy mesmes aultres foys deux exemplaires m[anu]s[crit]s en velin des propheties de Joachim[1] et aultres appendices, où il y avoit je ne sçay quoy de bien

[1] Joachim, surnommé le *Prophète*, naquit vers 1130 à Celico (Calabre), visita la Terre Sainte, prit, à son retour, l'habit de Cîteaux, à Sambaccina, devint abbé de Co-

approchant à l'article du Roy de Suede, si je ne me trompe, mais je ne les ay peu trouver maintenant. Je m'en vay resolument la semaine prochaine vacquer à ranger mes livres, et de suitte mes papiers si je puys, ayant opté de servir le moys d'aoust pour avoir celuy de juillet plus libre durant noz vacations. Mon frere est à Boysgency mieux que moy et je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 4 juillet 1633.

Mr le Prieur de Roumoules est party tout comblé de voz bienfaicts et faveurs journalieres dont il ne se peult assez loüer, et dont les anciennes obligations que nous vous avons sont de beaucoup augmentées, comme aussy de la continuation de vostre bon accueil au jeune Gailhard, de quoy je vous remercie de toute mon affection.

L'ode du sieur Pellant est bien gentile[1] et merite bien des particuliers remerciements que je vous en faicts trez humbles et affectueux et de la nomination de son autheur que j'ay ouy nommer et priser grandement, ce qui me faict priser davantage son oeuvre de beaucoup plus que si son autheur m'eust esté incogneu.

Madame de Bouteville partit hier et voulut porter une lettre à Mr de Thou par laquelle je luy manday qu'elle s'estoit voulu charger du petit chat, mais les hardes ne sont pas encores parties et je ne sçay quel ordre il y aura, car s'il n'y a de l'apparance de quelque soing, je le reserveray à meilleure occasion[2].

razzo en 1173, fonda la congrégation de Florence vers 1190 et mourut en 1212, le 30 mars, à San Martino (Cosenza). Les prophéties qui lui ont été attribuées ne sont probablement pas de lui. Voir sur le bienheureux Joachim un article de M. Ernest Renan dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1866 et un ouvrage de M. Xavier Rousselot (1867). Cf. *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, par le chanoine Ulysse Chevalier (3e fascicule, 1880, col. 1294).

[1] Ce poète lyrique, apprécié avec tant d'indulgence par Peiresc, n'a pas trouvé la postérité aussi favorable, car aujourd'hui nul ne le connaît.

[2] Vol. 717, fol. 256.

CXX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receus hier ce ballot qui avoit esté si longtemps en chemin, où je trouvay le discours de Fra Fulgentio, les livres du sieur Bosquet, et vostre pacquet à Dom du Puy que j'envoyeray par la premiere commoddité. Et peu auparavant avoys je receu par l'ordinaire vostre despesche du 1er de ce moys, avec ces belles pieces des sieurs Chappelain et Godeau et cette admirable lettre de Mr Grottius dont je vous remercie trez humblement, ne sçaichant plus comment vous tesmoigner ma redevance aprez tant de bienfaicts. Nous avons prins grande part en vostre affliction par la perte de Madame la comtesse Feuillée du Bellay[1], que nous avons grandement regrettée pour l'amour de Mr de Thou et de tous les siens. Je me suis dispensé de luy en escrire un mot comme son serviteur. J'ay trouvé ce portraict de Cujas fort beau[2], et vous en ay bien de l'obligation ensemble au sieur Bernier qui en a prins la peine. Je le feray tenir au sieur cavalier del Pozzo qui en sera bien content, je m'asseure, et y en joindray deux autres faicts icy, qui ne sont pas de si bonne main à mon grand regret. Je feray instance pour le livre de Schoppius[3], mais je ne l'espere pas facilement que par le re-

[1] Tallemant des Réaux (*Historiette Marigny-Malenoe*, t. VII, p. 237) mentionne la famille de *la Feuillée du Bellay*. P. Paris (en une note marginale de cette même page) nous fait connaître deux personnages de cette même famille, Guy du Bellay, sieur de la Courbe, roi d'Yvetot après la mort de son cousin, et Charles, marquis du Bellay. Guy du Bellay et Léonor du Bellay, femme de Jacques de Malnoë, sieur de Marigny, eurent pour père Charles du Bellay, sieur de la Feuillée et du Bois-Thibaut.

[2] Ce devait être le portrait désigné en ces termes, sous le n° I, dans le tome IV du *Recueil* Lelong-Fontette : « âgé de soixante-sept ans, *Royer*, à Bourges, in-4°. »

[3] Un des nombreux pamphlets que Gaspard Schopp publia contre les Jésuites et très probablement un des deux que voici : *Mysteria Patrum Jesuitarum* (1633, in-12); *Anatomia Societatis Jesu* (Lyon, 1633, in-4°). Les libelles de l'année précédente (*Actio perduellionis in Jesuitas*, in-4°, et *Flagellum Jesuiticum*, in-4°) sont rédigés en langue al-

tour de quelqu'un de ceux de la suitte de Mr le duc de Crequy, car pour sa personne l'on commence à doubter qu'il se pourroit bien trouver engagé de là les Monts à quelque digne employ s'il est vray que la sonnette soit attachée en Italie[1], comme plusieurs le veulent croire, sur un bruict qui n'est pas encores bien constant, d'une grosse escarmouche au pont d'Astheure[2] entre les Espagnols et quelques regiments françois qui ne s'y attendoient pas, ce dict on. Nous sommes touts icy allarmez de la soudaine resolution qu'a faicte Mr le Premier Presidant d'aller passer quelques moys chez luy et à la Cour, parce que craignons que le peu de subject de contentement et de correspondance de nostre nation un peu trop rude, et le mauvais traictement qu'on luy a faict à la Cour depuis qu'il est icy (car il n'a esté payé de ses gaiges nom plus que nous, bien qu'on n'eust rien à dire à luy de tout ce qu'on nous vouloit imposer), joinct encores la mesintelligence qu'il y a eu entre Mr le Mareschal et luy, qui ne semble pas avoir esté finie par le bon bout[3], nous craignons, dis-je, que toutes cez considerations n'empeschent son retour de par deça. Et si sa pieté et charité incomparable ne l'emportent à venir exercer sa moderation parmy noz humeurs trop bouillantes, je ne voys pas qu'il aye d'occasion de desirer de revenir en un si chetif païs que le nostre, et parmy des humeurs si mal sortables à la doulceur de la sienne. Il receut une despesche de Mr Servien par le dernier ordinaire sur le subject de la permission que le Roy luy avoit octroyée de faire ce voyage, et l'ayant dict à ceux qui se trouverent lors chez luy, toute la ville en fut incontinant toute en deuil, et en lamentations, qui sont plus grandes et plus generales que l'on ne croyroit. Au reste le sieur de Piensin que j'attendoys pour le charger de quelques pistoles à vous rendre, ne m'ayant pas trouvé au logis, fut si pressé de passer oultre que je ne le vis poinct non sans

lemande, et échappaient, par conséquent, à Peiresc comme aux Dupuy.

[1] C'est-à-dire que les opérations sont commencées. Je ne retrouve pas cette locution dans nos principaux dictionnaires.

[2] Serait-ce Asti, en Piémont, à 33 kilomètres d'Alexandrie, sur le Bourbo?

[3] L'expression *finir par le bon bout* n'a pas été recueillie dans le *Dictionnaire* de Littré.



IMPRIMERIE NATIONALE

beaucoup de mortification, mais le premier qui passera en aura la courvée. Je n'ay pas esté moings marry que Mme de Boutteville soit partie sans que nous ayons peu envoyer la petite chatte rielée[1] de Monsieur de Bellievre[2] et sans que le muletier qui a porté une charge de ses coffres plus pressez s'en soit chargé, car bien qu'on dise qu'il y en a encores d'aultres en arriere, et qu'on la fera prendre, j'ay peine de le croire, et la bailleray avec regret à des simples muletiers s'il n'y a d'aultres persones plus soigneuses avec eux. Nous n'aurons rien à vous envoyer par cet ordinaire à mon grand regret, et je me suis trouvé si embarassé de l'expedition d'un religieux de mon Abbayie qui s'en va trouver le Prieur de Roumoulles, que tout mon temps a esté consumé en vain et je suis constraint de clorre et remettre le surplus à une aultre foys, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 11 juillet 1633[3].

---

CXXI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Trouvant cette commodité extraordinaire d'un des courriers de Mr du Lieu qui s'en retourne, j'ay esté bien aise de vous pouvoir adresser des lettres de Mr Gassendi et de Mr l'Evesque de Digne qui es-

[1] Le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye donne du mot *rielé* cette définition : *régulier*. Peiresc entend-il par là que sa petite chatte avait des lignes régulières, des taches bien placées sur sa robe?

[2] La petite chatte destinée à M. de Bellièvre, de laquelle il a été question plus haut (lettre CXV).

[3] Vol. 717, fol. 258.

toient arrivées trop tard pour l'ordinaire passé à cause que le porteur demeura malade en chemin de Digne icy. Et par occasion je vous diray que Monsieur l'Aisné nostre premier president partit hier d'icy, s'estant faict mener dans son carrosse luy seul avec son secretaire à une lieüe d'icy, où il monta à cheval et r'envoya son carrosse pour venir prendre icy Madame la Premiere Presidante et le reste de son train, laquelle ne doibt partir, ce dict on, que demain lundy pour aller retrouver mon dict sieur le Premier Presidant en Arles où l'on dict qu'il l'attendra. Mais d'aultres croyent que pour se tirer de la presse et de l'importunité des visites il se pourroit bien estre retiré dans quelque cloistre de religieux, en attendant que Madame soit preste à partir, pour avoir loisir d'escrire à ses amys sur l'occasion de son voyage. Le temps fera voir la verité. Il s'est enfin resolu de laisser icy deux de ses filz les plus jeunes entre les mains des PP. de l'Oratoire à cause des trop grandes challeurs qui leur pouvoient faire courir quelque fortune par un si grand voyage et pour servir de gaige de son retour. Mais on ne s'en peult pas asseurer pour tant, la voix commune estant qu'il ne vouldra pas revenir, à laquelle je commance à encliner plus que je ne faisoys auparavant. Je prie à Dieu que noz apprehensions en soyent vaynes, et que les voeux du peuple en soient exhaulcez où il est merveilleusement aymé et reveré, generalement à la reserve de fort peu de persones qui ne sont peult estre pas des mieux intentionnées.

Nous n'avons poinct d'aultres nouvelles que celles de la cavalcate[1] de Mr de Crequi à Rome, que je vous envoye telles que nous les avons icy. Mr le Mareschal s'en alla hier soir à Marseille, aprez avoir adsisté à des theses dediées à St Alexis aux Jesuistes, où le sieur Charlemagne son secretaire argumenta et fit par preface une harangue in genere demonstrativo, en termes fort elegans, où il dict des merveilles des grands services que Mr le Mareschal son maistre avoit rendus au Roy et à la

[1] Peiresc écrit *cavalcate*, se souvenant de l'italien *cavalcata*. Le *Dictionnaire* de Littré n'indique que les formes *cavalquade* ou *cavalcade*, citant d'Aubigné, V. Carloix, Michel de Montaigne.

couronne, sans oublier les bons offices qu'il avoit faicts à cette province en destournant l'oraige des trouppes de Monsieur l'année derniere, et en toutes les aultres occasions qui se sont presentées depuis sa venüe au païs. Monsieur le Premier Presidant a prins plaisir de voir avant son partement cez belles odes des sieurs Chappellain, Godeau et Pellant, et prixse bien la derniere partie de celle de Mr Chappellain[1]. Mr de Thou n'a aulcun besoing de faire user d'excuse en mon endroict. Je sçay assez les grandes occupations qu'il a, et qui ne luy peuvent pas permettre d'escrire à des gents comme nous qui ne sommes qu'à charge et à importunité à noz bons seigneurs et amys. Nous attendrons en bonne devotion les pacquets de libvres que vous nous avez envoyez par la voye des marchands de cette ville qui est la meilleure, la plus brefve et la moings incommode. Vous remerciant trez humblement du soing que vous daignez prendre de me faire avoir le libvre de Mr Middorge[2], et de m'envoyer le billet du R. P. Mercene à qui j'envoyeray par la premiere comodité de cez libvres rituels des Eglises Grecques où le chant est noté. Mais je ne sçay si ce sera rien digne de luy, et si dans cez volumes qu'ils ont faict imprimer à Venize de leurs horologes[3] et aultres semblables, ils n'auront pas mis la mesme chose dont il y a plusieurs exemplaires dans Paris, je m'asseure. Nous attendrons impatiemment cette belle epistre de St Clement. Et avons veu l'indice du Campanella et, de plus, un livre imprimé à Padoüe, du Danube et de son origine et de plusieurs aultres rivieres que le cardinal Bagni m'a envoyé, lequel je pourroys bien vous envoyer par le prochain ordinaire pour em-

[1] Les odes dont il a été fait mention, en ce qui regarde Chapelain et Godeau, dans la lettre CXVIII, et, en ce qui regarde le mystérieux Pellant, dans la lettre CXIX.

[2] C'était l'*Examen du livre des Récréations mathématiques et des problèmes, où sont aussi discutées et rétablies plusieurs expériences physiques y proposées*, par Cl. Mydorge, sieur de la Maillarde en Picardie (Paris, 1633, petit in-8°). Le livre avait déjà paru en 1630 et devait reparaître en 1634, en 1638, en 1643, en 1649 et en 1743. Voir divers renseignements sur l'*Examen* et sur les *Récréations mathématiques* du P. Jean Leurechon dans le *Recueil* des PP. de Backer et Sommervogel (t. II, col. 731-733).

[3] Peiresc écrit le mot conformément à l'étymologie (*horologium*). Littré n'a pas indiqué la forme *horologe*.

pescher de gaster les cahiers du Philon Byzantin de Mr Holstenius. Cependant je demeureray

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 17 juillet 1633.

Nous avons icy le R. P. General des Minimes qui s'est hasté pour voir Mr le Premier Presidant avant son voyage[1].

---

CXXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je n'adjousteray rien à celle que je vous escrivis dimanche par le retour d'un courrier extraordinaire de Mr du Lieu, si ce n'est les nouvelles de Genes cy joinctes, que je viens de recevoir, estant pressé de clorre. Aussy bien ne sçauroys je vous dire si ce n'est que nous avons depuis sceu plus certainement que Mr nostre Premier Presidant monta à cheval luy cinquiesme à deux lieües d'icy sammedy sur les 3 ou 4 heures, et r'envoya son carrosse, ayant surprins tout le monde, et n'y eust que le bon homme Mr Ollivier, doyen du Parlement[2], qui, regrettant de ne luy avoir pas bien dict adieu, monta à cheval, et l'alla r'attaindre à Sallon, à la couchée, d'où il s'en alla par aprez en Arles attendre Madame la Premiere Presidante qui partit d'icy la nuict du dimanche au lundy avec la famille, exceptez les deux plus petits garçons logez aux PP. de l'Oratoire. Monsieur le Mareschal partit le mesme jour du sammedy pour aller à Marseille la nuict, d'où il est revenu cette nuict, à la mode du païs, car depuis deux ou troys jours, les challeurs sont si excessives qu'il vault mieux aller la nuict que le jour. J'ay

[1] Vol. 717, fol. 259. — [2] Nous avons déjà trouvé le mot *bon homme* employé dans le sens d'homme âgé. Voir t. I, p. 500.

faict venir par Genes les volumes Arabes de l'édition de Milan que j'attends à Marseille d'heure à aultre. J'ay demandé ce livre du Duc de Savoye pour sa qualité d'Altezza real, et vous en envoyeray si tost que j'en pourray avoir, estant de tout mon coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 19 juillet 1633.

Je viens d'avoir des lettres du R. P. Dom du Puy du 23 juin, où il me confirme la nouvelle du Galilée aagé de 70 ans, logé chez l'Ambassadeur de Toscane, glorieux d'avoir esté eslargy en si peu de jours, et si avantageusement, et qu'on avoit regret de l'avoir si mal traicté.

L'on me dict que Mr de Lomenie s'en va à la Ville aux Clercs[1]. Je croys que vous mettrez ordre que les Euclogues[2] soient ouvertes chez luy. Cela m'empesche d'aller hazarder le Philon de Mr Holstenius de peur qu'il n'aille courir si loing et jusques à ce que je sçaiche quel ordre vous aurez mis à cela[3].

---

CXXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Le dernier ordinaire nous a apporté vostre despesche du 15 et du mesme bureau nous avons receu depuis le fagot de libvres où vous aviez mis les tables de Lansbergius, les oeuvres de Metius[4], et deux pieces

[1] Aujourd'hui commune de Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme, canton de Morée, à 47 kilomètres de Blois.

[2] Il s'agit là des *Églogues* ou fragments dont il a été déjà question ici. Le mot a été écrit d'une façon confuse et incomplète et on le devine plus qu'on ne le lit.

[3] Vol. 717, fol. 262.

[4] Nous avons déjà trouvé mention du géomètre hollandais Adrien Metius et de ses ou-

de Jonstonus[1], l'une in 12° et l'aultre in 16°, avec les epigrammes latins[2], dont je vous remercie trez humblement; nous avions eu par la mesme voye, et sous l'addresse du sieur Perrin, qui est le respondant des Moreaux de cette ville (qui ont achepté l'ordinaire), un aultre fagot où estoient les Papes du sieur Bosquet[3], lequel nous avons gouverné de tout un jour avec plaisir, ne pouvant assez loüer sa modestie. Il s'en va à Narbonne chez luy, pour revenir au commancement de septembre, et passer en Italie avec Mr de Nouailles[4]. N'ayez pas de regret au pacquet du minime couvert de verd; j'ay tant d'amys dans cet ordre là, qu'ils ont droict d'user de toute liberté avec moy; c'est un de leur ordre[5] qui m'a procuré la pluspart de cez Pentateuques Samaritains et aultres bons livres. La commodité est maintenant si belle des balles de cez Moreaux qui viennent touts les moys, que pour 5 sols la livre on est quitte sans avoir la peine et le soing d'en escrire à Lyon ou ailleurs. Mais ils n'ont pas encor estably le commerce d'icy à Paris comme celuy de Paris icy. On est pourtant aprez et lors les livres marcheront aussy librement et

vrages de mathématiques (t. I, p. 338). La liste complète des œuvres de Metius a été donnée par Weiss dans la *Biographie universelle*. La dernière publication du géomètre d'Alcmaer (*Primum mobile astronomice*, etc.) est de 1631 (Amsterdam). Une nouvelle édition, revue et augmentée par Guillaume Blaeu (Amsterdam, 1633, in-4°), faisait sans doute partie de l'envoi dont Peiresc accuse ici réception.

[1] C'est très probablement Arthur Johnston, docteur en médecine et poète latin, né près d'Aberdeen en 1587, mort à Oxford en 1641, après avoir longtemps professé au collège de Sedan. Les pièces dont parle Peiresc doivent être des fragments de la traduction des Psaumes : *Psalmorum Davidis paraphrasis poetica*, laquelle parut en 1637, à Aberdeen et à Londres. Les bibliographes signalent un échantillon de cette traduction qui fut publié à Londres en 1633.

[2] On sait que le mot *épigramme* a été longtemps de genre incertain, et que plusieurs écrivains du XVIe siècle, notamment Amyot et Montaigne, l'ont employé au masculin.

[3] Les Papes d'Avignon, c'est-à-dire *Historia ab anno Christi MCCCV ad annum MCCCXCIV ex mss. codicibus nunc primum edita et notis illustrata* (1632). Voir ce qu'en dit (p. 378) Gassendi, qui donne à Bosquet le titre de jurisconsulte et parle de lui comme d'un homme très recommandable : *viri commendatissimi*.

[4] Le comte de Noailles, ambassadeur de la cour de France auprès de la cour de Rome, déjà mentionné plus haut. Bosquet ne suivit pas en Italie le comte de Noailles.

[5] C'était le P. Theophile Minuti dont il sera question plus loin.

seurement que les lettres. Je les en presse tous les jours pour envoyer le Pentateuque qui me reste, par le moyen duquel on peult suppléer la version Arabique de mon Tritaple, et cez livres des Rituels et musique des Grecs pour le bon P. Mercene. J'ay desja envoyé à Mr Gassend les tables de Lansbergius que je fis couldre hier precipitament pour ne perdre l'occasion de le luy faire tenir par un amy, tant il en avoit d'impatiance. J'admire les irresolutions de voz libraires pour l'epistre de St Clement; mais s'il y a moyen d'en avoir une coupple d'exemplaires d'Angleterre, je l'aymeray bien mieux. Le P. Sirmond a grand tort de ne vouloir donner celle de St Barnabé. Je luy en veux escrire, et possible en advertiray le cardinal Barberin, pour l'en prier, car il y fault quelquefoys de cez petites façons, à la mode d'Italie, lors mesmes qu'on a plus d'envie de faire quelque chose. Je vous rends graces trez humbles des reiterez offices pour le Theophile du bon Mr Fabrot. Cez Italiens sont bien de loisir de croire que voz libraires leur baillent de l'argent pour cez pieces d'Onuphrius, puis que cette epistre de St Clement est negligée de la sorte, et tant d'aultres bonnes pieces des plus doctes du temps.

Il nous tarde bien de voir le Tertullian de Mr Rigault, et je n'ay pas trouvé sa resolution moings estrange que vous[1]. Mais s'il veult estre du monde, je n'improuve poinct son dessein, puis que la commodité du prix de cet office à 24 mille livres luy ouvre la porte à un si bel employ pour son filz. Et qui sçait si un service par luy rendu, advenant occasion de vacance de quelque meilleure charge en ce païs là, ne pourroit pas le porter plus hault, avec la creance qu'il a et sa rare doctrine et de là à Paris ou au conseil. Mais il peult dire adieu aux Muses, s'il se met à cela. Car le semestre de vacance sera bien court à mon advis, et bien que les lettres ne soient maintenant en prix parmy cez peuples, l'envie leur en prendra facilement, principalement si des gents de ce qualibre la s'en meslent à leur veüe. Car Mr du Vair tout seul les

[1] La résolution d'acheter un office de conseiller au parlement de Metz, ce qui ne tarda pas à être exécuté.

a introduictes en ce païs cy en sorte qu'il y a plus de curieux que vous ne croiriez pas, et s'y est faict quelques hommes d'importance, entr'aultres Mr du Perier, advocat en la cour[1], qui faict des actions au barreau, qui seroient possible bien dignes du vostre, hors de quelque mot du jargon du païs, bien qu'il s'en deffende tant qu'il peult. Quant à Mr Bouchard, je me trouve bien empesché de mes contenances, car je vouldroys faire pour luy summum de potentia pour vostre respect et pour ses merites sureminants. Mais j'ay une lettre d'un minime nommé le P. Jaques, qui m'escript que Mr Holstenius a eu cette place dont est question, et persone aultre ne m'en dit un seul mot, encores que j'aye tout plein de lettres tant de l'Evesque de Vaison que du sieur Menestrier et aultres employez à cela cy devant. Et Mr Holstenius est en reste de m'escrire de plus d'un moys sur les despesches que je fis à son intention, qui n'estoient pas sans quelque rapport à cela, bien que je ne jugeasse que par presomtion que le sieur Suarez pourroit avoir cet evesché dont nous sçavions lors la vacance. Tellement que si j'en escripts, je ne le puis faire si ce n'est que conditionnellement, au cas que Mr Holstenius ne s'en voulust pas charger luy mesmes. Et le mal est que je n'ay guieres de temps à deliberer, car l'ordinaire doibt passer mercredy ou jeudy dans lequel temps il fauldra se resouldre. Ce pendant je vous remercie bien humblement de la communication de sa lettre où j'ay prins plaisir de voir ce qu'il dict du pauvre Galilée. Au reste nous avons aujourdhuy employé une partie du jour à gouverner le P. Gilles de Loches, cappucin[2], et le P. Cesarée, son collegue[3], qui re-

[1] Scipion du Périer, surnommé le *Papinien moderne*, déjà mentionné plusieurs fois.

[2] On conserve dans le registre IV des Minutes de l'Inguimbertine diverses lettres de Peiresc au R. P. Gilles de Loches, capucin, notamment une lettre du 22 août 1633 (fol. 310), une autre du 20 décembre 1633 (fol. 319), quatre lettres écrites du 20 mars 1634 au 9 avril 1634 (fol. 334-336), etc. Gilles de Loches (*Ægidius Lochiensis*) est mentionné (p. 394) par Gassendi, qui le proclame «vir omnino bonus» et qui rappelle qu'il avait passé sept ans en Orient, où il avait appris diverses langues et où il s'était occupé avec le plus grand zèle de la recherche d'anciens manuscrits.

[3] Comme les deux collègues furent d'inséparables compagnons, on n'a pas de lettres de Peiresc au P. Césarée; il écrivait toujours au P. Gilles de Loches.



IMPRIMERIE NATIONALE

viennent d'Ægypte par Rome, lesquels m'ont confirmé l'embrasement advenu en Æthiopie le mesme hyver de celuy du Vesuve[1], et de plus m'ont apprins le nom de la montagne qui est appellée de Sem (qui veult dire en Abyssin, du nom) et adjousté que la montagne estoit habitée par des peuples Juifs en divers villages, lesquels en estoient les maistres soubs la souveraineté du prestre Jean, ce qu'ils n'avoient en aulcun aultre lieu du monde où ils sont esclaves partout. Mais cet embrasement les a surprins, bruslez et ruinez la plus part en haine, comme on croid sur les lieux, de ce qu'ils estoient partisans du nouveau Roy des Abyssins, ennemy des chrestiens Catholiques. Ce qu'il dict de plus pour le temps est qu'il tient, bien que sans certitude precise, que cet embrasement là aye prevenu celuy du Vesuve de quelques moys, mais les Marseilloys opiniastrent le contraire [et] disent que s'il y a de la differance elle est fort petite, et ont fait voille avec un fort beau temps la veille de la Madelaine [pour] retourner au Cayre d'où ils me promettent de belles relations. Ce cappucin m'a parlé d'une seule bibliothèque de huict mille volumes m[anu]s[crit]s dont aulcuns sont cottez du temps de S^t^ Antoine qui y avoit habité[2]. L'épistre de S^t^ Clement n'estoit pas de gueres plus fraische datte[3]. J'ay grande esperance de ne mourir pas sans recouvrer quelque bonne piece Dieu aydant et sans vous pouvoir tesmoigner, au moings par ma bonne volonté, que je suis de tout mon coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 23 juillet 1633.

[1] Voir dans Gassendi (p. 395) un assez long passage qui commence ainsi : « Cum porro idem optimus vir mentionem obiter fecisset insignis incendii, quod in Semo Æthiopum monte eodem tempore contigit quo Vesuvianum in Italia... » Le récit de Gassendi se prolonge jusqu'à la fin de la page 396.

[2] C'est ce que Gassendi rapporte ainsi (p. 395) : « Memorabile autem est, visam ipsi bibliothecam octies et mille voluminum, quorum pars non exigua præ se ferret ævi Antoniani notas. »

[3] Citons encore Gassendi, qui (p. 394) rappelle que l'épître de saint Clément aux Corinthiens avait été apportée d'Égypte et

Ce bon pere n'avoit jamais peu voir en Ægypte la plante du Papyrus que je luy ay monstrée; vray est qu'il n'estoit jamais monté à contre mont du Nil jusques au Sait où est l'abondance; il a prins grand plaisir de la voir. Je n'ay poinct peu avoir de peinctre pour la portraire pour encores; ce sera par le premier Dieu aydant. Il a prins grand plaisir aussy à voir dans le Philo Bysantin la description de la fabrique des Pyramides bien differante de ce (déchirure) qui n'est que le noyeau ou la carcasse de ce qui aultres foys estoit revestu de marbres et pierres precieuses de toutes couleurs, qui rendoient les degrez accessibles, ce qu'ils ne sont pas à present qu'avec grande peine et destour pour passer d'un degré à l'aultre[1].

---

## CXXIV

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vous avez fort bien deviné que trez volontiers j'ay payé le port de l'epistre de S^t^ Clement, qui nous a donné et à tout plein d'honnestes gents qui le meritoient mieux que moy un trez agreable entretien; si elle fust arrivée un jour plus tost, elle eust passé les monts avec l'ordinaire de Rome, où elle est attendüe en bonne devotion et grande impatiance. Mais à quelque chose malheur a esté bon, car nous n'eussions pas eu le moyen de la voir à son passage que par le tiltre. Et possible arrivera t'elle encor assez à temps par le prochain ordinaire pour ne pas estre prevenüe par d'aultres, si voz exemplaires ne vous sortent des mains pour prendre cette routte là. J'y ay envoyé tous les

de Constantinople en Angleterre, où elle venait d'être publiée. On s'est beaucoup occupé, parmi les critiques ecclésiastiques comme parmi les critiques profanes, de cette épître de saint Clément. Voir divers renseignements à ce sujet dans l'article d'Isambert sur saint Clément (*Nouvelle biographie générale*, t. X, p. 157).

[1] Vol. 717, fol. 263.

pacquets que vous m'aviez adressez pour le R. P. Dom du Puy, dont le dernier a esté porté par le deputé de la ville de Carpentras; les aultres deux precedants sont allez par la poste à deux diversès foys. Le pauvre Mr Gassend va bien estre mortifié de ce que le livre des Isles flottantes[1] est eschappé, car il l'attendoit avec une estrange impatiance, et s'il y a moyen d'en faire venir une coupple d'exemplaires vous nous obligerez bien. Il y a plus d'un moys que j'avoys garny une trenteine de pistoles pour en charger Mr de Piensin de Toulon; mais allant dire adieu à Mr le Mareschal hors de la ville, il oublia de me venir dire adieu, et depuis il n'est party persone de cognoisçance que j'aye sceu, n'ayant pas osé les mettre dans le pacquet de la poste à cause des deffances, et de faict, parce que vostre dernier pacquet du St Clement estoit plus pesant que l'ordinaire pour estre le livre bien battu, on avoit deschiré l'enveloppe par un bout pour voir d'où procedoit sa pesanteur, mais les curieux n'y trouverent que des feuilles imprimées. Je suis fort aise que l'edition des Historiens de Mr du Chesne commance à rouller, mais je seroys bien mortifié si cela acculloit[2] le Theophile du bon Mr Fabrot. Mr de la Fayette a eu sa lettre en main propre dez sammedy matin. Pour Mr Lhuillier, à faulte de lettres de Mr Gassend qui n'aura pas trouvé de porteur à poinct nommé, je luy escripts un mot, comme j'avoys faict l'aultre foys, et n'eusse pas manqué de le laisser soubs vostre enveloppe comme de coustume, sçaichant le plaisir que vous prenez, et l'advantage qu'il y a d'avoir des lettres plus tost que plus tard, mais j'avoys lors prins cette occasion pour luy recommander le petit Mr Gailhard, afin de luy donner entrée chez luy, comme vous pourrez voir par la response qu'il m'en a faicte par le dernier ordinaire où il accuse la reception de ma lettre dez le mercredy au matin, et je croys bien que vous ne les recevez pas devant le mardy. Je pensoys vous avoir aultres foys envoyé le nom de ce presidant Montcalius qui n'est poinct aultre en vulgaire que du presidant de Montcal, mais j'ay

[1] Le livre du P. Dausque (*Dausquius*) mentionné un peu plus haut (lettre CXIX). — [2] *Acculer* signifie ici *reculer, retarder*.

prins extraict d'un contract pour avoir son propre nom, surnom et qualitez; son petit filz, qui estoit cez jours passez en cette ville, s'appelle encores Mr de Montcal, qui est une terre en Languedoc du diocese d'Usez, comme je pense, mais il se tient en Arles. On m'a bien aujourdhuy desrobé du temps que j'avoys destiné à escrire en voz quartiers. C'est pourquoy je suis constraint de clorre, ne pouvant rien remettre à demain au matin à cause qu'il me fauldra entrer au Palais pour servir à la chambre des vacations durant ce moys d'aoust. Seulement vous diray je confidament une chose que je debvrois taisre (mais à vous je ne le sçauroys), à sçavoir qu'on me faict feste d'un concile d'Arabie fort ancien tenu en la ville du Moncal prez l'embouscheure de la mer Rouge[1], qui vauldra la peine de l'avoir demandé, et si je le puis une foys tenir, ce me sera une grande consolation du deffault de mes dernieres caisses; mais il ne nous en fauldra pas vanter s'il vous plaist et que cela ne passe poinct plus oultre que de ceux de vostre maison. Et avec cette bonne bouche je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 1 aoust 1633.

L'Ambassadeur de Genes trouva sammedy, arrivant à Marseille, deux galeres de Genes qui y arriverent en mesme temps que luy, sur lesquelles il s'embarqua hier au matin.

En fermant cette despesche, il est passé un courrier extraordinaire pour Rome, par qui j'ay envoyé les epistres de St Clement sans que nous les ayons bien peu gouster ne faire voir à plusieurs amys qui en

[1] Montreal ou Mont-Royal était le chef-lieu d'une principauté latino-française du royaume de Jérusalem. Cette ville n'était pas sur les bords de la mer, mais bien dans l'Arabie Pétrée; ses ruines se voient encore dans l'endroit actuellement nommé Schôbek, au nord du golfe d'Akaba. Voir Ludolphe de Sudheim, dans son *Iter Terræ Sanctæ* (*Archives de l'Orient latin*, t. III, 2e partie, p. 356; Isambert, *Itinéraire de l'Orient*, t. III, p. 67).

ont grande envie; de sorte que si vous nous en pouvez envoyer un aultre exemplaire par la poste, nous n'en plaindrons pas la voicture, et vous y obligerez bien des honnestes gents[1].

---

CXXV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis la reception de voz dernieres despesches du 29 du passé, je pensoys vous pouvoir escrire tout à loisir, mais il m'a fallu employer le temps à visiter l'un des cartulaires de S^t Victor de Marseille que je n'avoys pas veu, qui a esté apporté en cette ville pour certaines affaires, ayant eu le moyen de le parcourir tout assez exactement; mais comme je pensoys en faire transcrire quelques pieces au long, on me l'est venu vendiquer à ce soir à mon grand regret; j'en avois pourtant fait tirer quelques pieces, entr'aultres une que vous pourrez voir du roy Alphonse VI de Castille[2], que j'envoye à M^r Godefroy, dans laquelle est nommé son prince HENRY de Bourgogne, souche des roys de Portugal[3], avec sa femme Therese[4] et son beau frere le comte Raimon[5], avec d'aultres personnes dignes de remarque en leurs alliances. Vous verrez ce que je luy en viens d'escrire à la haste sans avoir peu monter à mon estude que le chault m'a faict abandonner[6] pour verifier quelque chose de cez alliances sur les libvres de ce païs là. Je m'as-

[1] Vol. 717, fol. 266.

[2] Sur Alphonse VI, surnommé *le Vaillant*, voir le chapitre des *Rois de Castille et de Léon* dans l'*Art de vérifier les dates*, édition de 1818, t. VI, p. 540-545.

[3] Sur Henri de Bourgogne, voir la *Chronologie historique des rois de Portugal* dans l'*Art de vérifier les dates*, t. VII, p. 1-2.

[4] Thérèse, fille naturelle d'Alphonse VI, devint en 1094 ou 1095 la femme de Henri de Bourgogne.

[5] Il s'agit là de Raymond IV, dit *de Saint-Gilles*, comte de Toulouse en 1088 et auquel succéda, en 1105, son fils Bertrand.

[6] Cette phrase nous apprend que la bibliothèque de Peiresc n'était pas située au rez-de-chaussée de sa maison; elle était sans doute au premier étage.

seure que Mr Besly, Messieurs de Ste Marthe et Mr du Chesne verront aussy bien volontiers cette piece, de laquelle je n'ay rien peu retenir que la datte; c'est pourquoy je vous prie de me la faire renvoyer quand on en aura faict, n'ayant pas voulu differer au prochain ordinaire pour ne retarder d'aultant le plaisir de Mr Godefroy et de cez aultres Messrs. J'ay receu tout plein de lettres d'Italie, que je n'ay poinct leües, pour ne me destourner de l'entretien de ce livre, tandis que je le tenoys. Cependant, puis que vous m'asseurez que Mr de Lomenie ne bouge de Paris, j'ay hazardé à la poste soubs son nom le Philon Byzantin de Mr Holstenius, pour profiter le temps que Mr Rigault y est encores puis qu'il le desiroit, à ce qu'il vous pleut m'en escrire, estant marry qu'il soit si succint, mais encores y a t'il bien du plaisir de le voir tel qu'il est, et de le comparer à la description que font ceux qui ont veu les mazures d'aulcunes des fabriques y mentionnées, avec ce qu'il en dict. Comme nous y eusmes un trez agreable entretien dernierement que le P. Gilles de Losches estoit icy, sur le subject des Pyramides du Cayre, qui ne sont plus que le noyeau aultres foys revestu ou encrousté d'aultres moindres quartiers de pierre ou marbre de diverses couleurs, subdivisez d'un degré à aultre, pour en rendre l'accez plus facile, car aujourd'huy il fauldroit que ce fussent des grands geants qui peussent enjamber d'un degré à l'aultre. Il fauldra avoir soing de ce petit cahier, d'aultant qu'il est corrigé de la main de Mr Holstenius, à qui il me le fauldra restituer, n'en ayant rien peu retenir par devers moy, à faulte de bon coppiste Grec. J'y ay moy adjousté ce libvre du Danube de Math. Ferchio, que le cardinal Bagni m'avoit envoyé pour servir d'enveloppe, et pour la conservation des feuilles du Philon. Je recevray et feray trez volontiers tenir à Rome les oeuvres de feu Mr de Thou[1], mais pour les garentir de l'Inquisition, il en fauldra faire l'adresse au cardinal Barberin et je tascheray d'y joindre quelque aultre chose pour luy mesme. Autrement

[1] Les œuvres anciennement publiées, car je ne vois aucune édition de ces œuvres soit en 1633, soit dans les dix ou douze années précédentes.

il y auroit bien de la peine à le tirer des mains de l'Inquisition, si ce n'est en faisant l'addresse au General des Jacobins qui est fort de mes amys ou à l'Inquisiteur mesme, bien que je ne le cognoisse pas, sur quoy je seray bien aise que vous me mandiez vostre sentiment, car Mr l'abbé de Bonneval s'en desmelera bien s'il l'entreprend. Il fault faire diligence de l'envoyer pour ne perdre l'occasion du passage de Mr de Nouailles à ce moys de septembre. J'ay receu de Genes les 4 volumes du Thresor de la langue Arabique de ce Giggæius de la bibliotheque Ambrosienne[1], dont j'ay faict feste au P. Athanase Kircher en Avignon, pour luy faire anticiper sa venüe, afin de venir achever sa traduction de son Raby BARACHIAS.

Le livre de ce ministre Aubertin[2] porte un tiltre bien insolent et mal supportable en France aprez la prise de la Rochelle[3]. Je viens d'en recevoir un du costé d'Orange d'Erycius Puteanus[4], imprimé

[1] *Giggei (Ant.) Thesaurus linguæ arabicæ. Mediolani, ex Ambrosiani collegii typographia excudebat J. P. Ramellatus*, 1632, 4 vol. in-fol. Voir *Manuel du libraire*, t. II, col. 1589. Sur l'orientaliste Antoine Giggei, mort en 1632, l'année même où parut son *Thesaurus*, voir l'article de Jourdain dans la *Biographie universelle*.

[2] Edme Aubertin, né en 1595 à Châlons-sur-Marne, selon la *Nouvelle biographie générale*, en 1596 à Vitry-le-Français selon *la France protestante*, fut professeur à Chartres pendant neuf années, pasteur pendant vingt-cinq années à Paris, et mourut dans cette ville le 5 avril 1652.

[3] Voici le titre de ce livre en sa seconde édition (Genève, 1633, in-fol.): «*L'Eucharistie de l'ancienne Église*, ou Traité auquel il est montré quelle a été durant les six premiers siècles, depuis l'institution de l'Eucharistie, la créance de l'Église touchant ce sacrement : le tout déduit par l'examen des écrits des plus célèbres auteurs qui ont fleuri pendant ce temps, avec réponse à tout ce que les cardinaux Bellarmin, du Perron et autres adversaires de l'Église ont allégué sur cette matière.» La première édition avait été publiée à Paris en 1626 (et non, comme le dit la *Nouvelle biographie générale*, en 1629) sous ce titre : *Conformité de la créance de l'Église et de S. Augustin sur le sacrement de l'Eucharistie*. D'après *la France protestante* (seconde édition), «le clergé catholique, indigné de ce qu'Aubertin avait osé taxer deux cardinaux d'adversaires de l'Église, et s'arroger la qualité de pasteur de l'Église réformée, sans y ajouter l'épithète de *prétendue*, se plaignit de cette double énormité. Des poursuites judiciaires furent commencées contre lui à la requête de l'archevêque de Paris. Elles furent, il est vrai, bientôt abandonnées...»

[4] Henri Dupuy (en langue flamande Van de Putte) a été déjà mentionné en ce volume (lettre XXX).

à Leyden, sur la balance de ce pretendu traicté de trefve, que je n'ay pas encores veu[1], mais je n'ay pas laissé d'admirer la liberté d'escrire de ce subject sans que les choses soient plus advancées. Je suis trez aise que Mr Saumaise revienne en France, mais je vouldroys bien qu'il eust eu loisir de voir à son aise les m[anu]s[crit]s de ce païs là. Il fault que sa femme l'aye emporté, puis que Mr Arsens[2] luy avoit faict donner satisfaction sur les difficultez passées, ou que l'air leur soit mal convenable et à l'un et à l'aultre. Nous n'avons encore peu avoir le livre de l'Altezza real de Savoya[3]. Il n'y en avoit point à vendre à Genes ne à Nice, et je n'ay pas de correspondance à Turin. Il le fauldra faire venir par Lyon. Pour le sieur Galilée, l'on m'escript que du commancement il avoit faict boire l'affront entier à ses ennemys. Mais que depuis il y avoit eu quelque changement et qu'on l'avoit mis en l'esprit de Sa Sainteté à charge et scrupule de conscience, de sorte qu'il avoit eu quelque traverse encore. Ce sont les propres paroles d'un homme qui ne veult pas être nommé, lesquelles s'adjustent fort bien à celles que vous dictes du cardinal de la Valette[4]. Mais on m'en promet

[1] *Belli et pacis statera* (1633, in-4°). Weiss (*Biographie universelle*) n'est pas d'accord avec Peiresc au sujet du lieu d'impression de ce livre; il indique *Louvain* au lieu de *Leyde*. Il rappelle que la publication de Henri Dupuy lui attira force désagréments, que l'auteur fut mandé à Bruxelles pour rendre compte de ses principes, et que Gaspard Baërle publia contre lui une satire violente intitulée *Anti-Puteanus*.

[2] François d'Aarsens, né à la Haye en 1572, fils de Corneille d'Aarsens, fut résident, puis ambassadeur de la Hollande à la cour de France, pendant plusieurs années (1599-1613); il mourut en 1641.

[3] Voici le titre complet de ce livre tel que le donne la *Bibliografia storica degli Stati della monarchia di Savoia compilata da Antonio Manno e Vincenzo Promis* (Turin, 1886, p. 36): *Trattato del titolo Regio dovuto alla serenissima Casa di Savoia, insieme con un ristretto delle Rivoluzioni del Reame di Cipri appartenente alla Corona dell' Altezza Reale di Vittorio Amedeo, duca di Savoia, Prencipe di Piemonte, Re di Cipri*, etc. (Turin, 1623, in-fol.). L'auteur de ce livre était le P. Pierre Monod, le célèbre confesseur de Christine de France, né à Bonneville en 1586, jésuite en 1605, mort en prison au fort de Miolans le 31 mars 1644.

[4] Voir sur Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, t. I, p. 783.



IMPRIMERIE NATIONALE.

quelque chose de plus asseuré au premier jour. Ce qu'attendant je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 8 aoust 1633 bien tard.

Je ne sçauroys escrire à d'aultres et specialement respondre à Mr Tristan[1] ne à Mr de Valoys pour à cette heure. Mais si quelqu'un s'en plaint, vous ferez s'il vous plaict mes excuses.

On nous parle d'un livre que Mr Galand va mettre soubs la presse touchant le franc allœud[2].

J'oublioys de vous dire, pour les petits chats, que je pensoys vous avoir escript dez lors du partement de Madame de Bouteville ce qui en estoit, à sçavoir que je m'estoys attendu qu'elle feroit porter celuy de Mr de Bellievre que j'avoys accompagné d'un aultre du poil de ceux de Mr Aubery, afin qu'ils languissent moings par les chemins. Mais ceux qui s'en estoient voulu charger lors de son depart ne s'en acquitterent pas comme ils debvoient, et ne voulurent jamais que je sceusse le nom des muletiers qui debvoient porter ses coffres, ne le temps de leur partement, quelque instance que je leur en peusse envoyer faire tous les jours. Et deux jours aprez leur depart, veindrent dire qu'ils ne s'en estoient pas voulu charger. Car si j'en eusse esté adverty, j'estois bien asseuré que la friandise de quelque pistole eusse faict prendre de bien plus grandes charges que celle là. Et le mal est que depuis je ne sçay quel malheur a suivy cez pauvres bestes, que l'une mourut soudainement la semaine passée deux jours aprez avoir faict mille saults de

[1] Le numismate Tristan de Saint-Amant, déjà mentionné plus haut.

[2] Le conseiller d'État Auguste Galland, déjà plusieurs fois mentionné, avait publié en 1629 un *Traité du franc-alleu* (Paris, in-4°). Le livre annoncé par Peiresc est une seconde édition, plus ample d'un tiers que la première, qui fut imprimée en 1637, in-4°, chez Richer, sous ce titre : *Du franc-alleu et de l'origine des droits seigneuriaux, avec les loix données au pays des Albigeois par Simon, comte de Montfort, l'an 1212.* Voir *Bibliographie historique de la France*, n° 39950.

gaillardise, et l'aultre que j'avoys destinée à Mr de Bellievre 15 jours devant estoit tombée malade aussy soudainement un jour dont la veille elle avoit paru la plus gentille et la plus gaye du monde, et toutefoys on me l'apporta qu'elle sembloit rendre les derniers souspirs. Mais je la fis secourir si à propos, qu'elle s'est eschappée et semble prendre courage aultant que jamais. J'estime qu'il ayt esté cours de quelque maladie incognüe à nous, qui soit particuliere pour les chats, car il en est mort tout plein d'aultres, et particulierement deux chattées du poil du vostre, qui estoient des plus beaux que j'eusse jamais eu, qui sont tous morts l'un aprez l'aultre, sans apparance de mal precedant lorsqu'ils pouvoient estre bons à donner, et non seulement des petits, mais des grossets aussy. Ne m'en estant resté qu'un qui semble encores bien gaillard et que je faicts choyer tant que je puis, pour en accompagner celuy de Mr de Bellievre, s'il se trouve en estat de le vous envoyer, car s'il peult eschapper il sera plus gros et plus vigoureux, cette année, les aultres chattes du poil de rat n'ayant pas faict race qui vaille le garder. On nous faict feste du Levant d'une aultre race qui seroit bien d'aultre requeste[1] si nous en pouvions avoir, car ils sont touts blancs et ont le poil long et crespellu[2] comme les chiens barbets, dont la queüe levée faict le plus beau pannache qu'il se puisse voir, ce dict on[3].

---

## CXXVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 5me avec les pieces que vous y aviez joinctes, dont je vous remercie trez humblement. J'ay eu tout plein de

[1] C'est-à-dire *recherche*. Cette chose est de requête, se disait d'une chose rare, difficile à avoir.

[2] Littré signale la forme *crespelue* dans A. Paré, O. de Serres, J. du Bellay, etc. Dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye on ne trouve que la forme *crespé*.

[3] Vol. 717, fol. 267.

lettres de Rome sans qu'on m'ayt depuis rien dict de la bibliothèque du cardinal Barberin et sans que Mr Holstenius m'ayt escript, mais Mr de Bonnaire me mande qu'il l'avoit prié de l'advertir de quelque commodité de m'escrire. Nous verrons si le prochain ordinaire nous apporteroit ses lettres. Ce pendant je n'ay pas laissé d'escrire pour Mr Bouchard, au cas que le cardinal n'eust songé d'y employer Mr Holstenius, et pense que ma lettre arrivera à temps, car l'Evesque de Vaison avoit remis son sacre au jour d'hier de la Nostre Dame de la my aoust, jusques auquel temps la charge ne sembloit pas estre formellement vacante. Il me tardera d'entendre que l'un ou l'aultre y soient employez. Si Mr Rigault marchande tant[1], je me doubte qu'enfin il n'en fera rien et y aura par aprez du regret; s'il ne s'y peut resouldre pour sa personne, il debvroit faire effort pour y introduire son filz, car pour le monde ce mestier la vault mieux que le sien. La vie du Tertullian sera une rare piece si Mr Rigault s'en peult donner la peine. Nous n'avons poinct veu le Guill[aume] de St Amour[2], mais quelque rudesse qu'il y ayt, si faut-il apprendre de ceux de ce siècle là, pour goffe[3] qu'il puisse estre, en quelle maniere on traictoit cez nouvelles introductions, et tousjours sera t'il bon d'avoir ce livre tost ou tard, s'il en eschappe quelque exemplaire. Quant au P. Renaud minime, c'est la verité qu'il y a assez long temps que nous nous cognoissons; je luy ay bien de l'obligation de ses honnestes offres, mais il n'a pas tousjours si bonne memoire de ses promesses, car depuis qu'il passa par icy, je n'ay jamais

[1] Pour devenir conseiller au parlement de Metz.

[2] On sait que ce théologien naquit, vers le commencement du XIIIe siècle, à Saint-Amour, en Franche-Comté, qu'il fut docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Beauvais, professeur de philosophie à l'école du Parvis de Notre-Dame de Paris, recteur, puis syndic de l'Université, et qu'il mourut le 13 septembre 1272. Voir sur Guillaume de Saint-Amour l'article de Petit-Radel dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXI, p. 197-215). En cette dernière page on trouvera divers détails sur l'édition dont parle Peiresc (Constance, 1632, in-4°), édition qui fut l'objet d'un *Arrest du privé conseil du Roy*, du 14 juillet 1633, lequel fut imprimé la même année, à Paris, chez Cramoisy, en une brochure de 43 pages in-12.

[3] Nous avons déjà trouvé (t. I, p. 326) l'adverbe *goffement* employé pour *grossièrement*.

eu de ses nouvelles que par des persones interposees ; il est vray qu'il n'y a pas moings perdu que moy pour sa curiosité. C'est pourquoy, s'il faict rien de ce qu'il s'est chargé, il passera la mesure de ce que j'en puis attendre, mais je vous prie que ce soit entre nous. Au reste j'ay receu par les Moreaux de cette ville un fagot de livres où j'ay trouvé le pacquet in-8° de Mr Lhuillier et un in-4° de Mr Moreau, avec une sienne lettre du 3me juin à laquelle je pensois respondre par l'ordinaire dujourd'huy, mais je fus destourné pour ne dire assassiné[1] tout dimanche et tout hier, et je crains bien de ne pouvoir cette matinée escrire à persone qu'à vous, auquel cas vous ferez s'il vous plaist mes excuses si aulcun s'en plainct, comme ils pourroient avoir raison de faire. J'ay par mesme moyen receu deux exemplaires du volume variarum [*lectionum*] de Mr Petit[2], les œuvres pieuses de Mr Godeau in-16°[3], un discours de l'Estat et courone de Suede in-4°[4] et celuy de Cl[aude]

[1] Nous avons déjà trouvé le mot *assassiné* pris dans le même sens métaphorique, t. I, p. 423.

[2] Les *Variæ lectiones* (Paris, 1633, in-4°), dont il a été question plus haut.

[3] Dans le *Catalogue des œuvres laissées par les académiciens morts avant l'année 1700*, de l'abbé d'Olivet, à la suite de l'*Histoire de l'Académie française* (t. II, 1858, p. 526), on trouve l'indication d'un titre et d'un format différents : « *OEuvres Chrestiennes*, Paris, in-8°, 1633. Augmenté de deux volumes dans l'édition de 1641. » Voir sur les *OEuvres chrétiennes* l'étude déjà citée de M. R. Kerviler sur *Antoine Godeau* (p. 12-21).

[4] Un jeune et très savant bibliographe, M. Henri Stein (des Archives nationales), a bien voulu répondre ainsi qu'il suit, c'est-à-dire le mieux du monde, à mes questions sur ce sujet : « J'ai trouvé à la Bibliothèque nationale le *Discours de l'Estat et couronne de Suède divisé en deux parties, la première contenant une description géographique très particulière de toutes les provinces qui en dépendent, la seconde un abrégé de l'histoire de tous les roys de Suède jusques à présent* (Paris, chez Augustin Courbé, M.DC.XXXII, in-8°). Il y a du même volume deux autres éditions, publiées au Mans, chez Gervais Olivier en 1633, et chez Hierosme Olivier en 1656. Le contenu du livre ne paraît pas beaucoup différent, mais le titre assez dissemblable nous donne quelques renseignements. Je lis textuellement sur le titre de l'édition de 1656 : *Discours de l'Estat et couronne de Suède, divisé en dix chapitres... fait par E. G. T. P. D. L. D. J.*, seconde édition reveüe, corrigée et augmentée. D'après Barbier, l'auteur serait Eustache Gault, Tourangeau, prêtre de L'Oratoire de Jésus. » J'ajouterai que presque tous les biographes du P. Gault n'hésitent pas à lui attribuer le *Discours*, depuis Moréri jusqu'à Tabaraud (*Biographie universelle*), et l'anonyme qui a fourni l'article *Gault* à la *Nouvelle biographie générale*, et enfin le

Dausquius, que je n'attendoys plus, in-4° des Terres flottantes[1], dont je vous ay bien de l'obligation, vostre soing nous faisant jouyr des plus curieuses pieces du temps. Je l'ay faict couldre pour l'envoyer à Mr Gassendi à Digne, qui l'attend avec impatiance[2]. J'oublioys de vous dire que l'on escript de Rome qu'enfin il a fallu que le pauvre Galilée ayt declaré solemnellement que ce n'estoit pas son advis que la terre fust mobile, encores qu'en son dialogue il l'eust appuyé de fortes raisons, et qu'il estoit de l'aultre advis contraire. Vous aurez des lettres de Mr de la Fayette, non seulement de fraische datte, mais aussy de la semaine passée, parce qu'on les apporta ceans en mon absance, et qu'on les bailla à des femmes qui oublierent de m'en parler, jusques à ce que l'ordinaire fust party à mon grand regret. Il y a eu un peu de mal entendu, qui a esté bien tost r'accommodé, entre le Parlement et Mr de la Poterie qui avoit faict le commandement au greffier de la cour de luy remettre certaine procedure criminelle que le Roy avoit evocquée et r'envoyée à luy; la Compagnie ayant trouvé mauvais qu'un intendant de justice voulust commander le greffier de la cour au lieu qu'en cas pareil quelqu'une des parties se pourvoyoit par requeste pour faire ordonner que la procedure seroit portée, à quoy on ne formoit pas de difficulté, ou bien les commissaires soit du Conseil ou d'aultres compagnies souveraines venoient visiter la Compagnie, laquelle, ayant esté advertie de leur commission, ne faisoit pas de difficulté d'ordonner au greffier de leur remettre les procedures necessaires, ainsi que nous l'avons aultres foys veu practiquer par Messrs Vignier de Janicour, Frere, lors maistre des requestes, qui est à present pr[emier] Presidant de Grenoble, le Bailleul et aultres. Et par feu Mr d'Herivaulx, conseiller de la Grande

P. Ingold, qui, s'il n'en a rien dit dans la *Bibliographie oratorienne*, l'avait déjà indiqué dans son édition du *Recueil* du P. Cloyseault et doit s'en occuper encore dans un travail spécial sur les deux frères Gault.

[1] Nous avons trouvé plus haut (lettre CXIX) mention des *Terræ fluitantes* du chanoine de Tournai.

[2] On sait que Gassendi s'était occupé des îles flottantes. Le P. Bougerel rappelle (p. 41-43), d'après le recueil des lettres manuscrites françaises de son héros, que, pendant son voyage en Hollande, il envoya (en 1629) à Peiresc une description des îles flottantes de Saint-Omer, description reproduite en partie par le savant biographe (p. 42-43).

Chambre du Parlement de Paris. De quoy Mr de la Potterie estant demeuré d'accord et de faire supprimer ses exploicts de commandement et son ordonnance pretendüe, il vint sammedy à la chambre des vacations, laquelle, aprez qu'il fut sorty, fit deliberation que le greffier luy bailleroit extraict des informations dont estoit question pour proceder selon l'arrest du Conseil et neantmoings que trez humbles remonstrances seroient faictes au Roy sur la consequance. Car bien que l'arrest ne porte que d'ouyr les criminels, le bruict est qu'il entend les juger definitivement bien que les informations soient faictes de l'authorité du Parlement. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 16 aoust 1633.

Je pense qu'aprez l'assemblée des com[munau]tez mandée à Pertuys à demain, il fauldra envoyer quelqu'un au Roy par qui je verray de me descharger de ce qui m'est demeuré en main desjà longtemps y a.

Je viens de recevoir des nouvelles d'Italie qui seront cy jointes. Envoyez s'il vous plaict voz lettres tousjours soubs l'enveloppe de Mr du Lieu comme vous faisiez, car celles qui viennent dehors sont bien souvent mal traictées et les enveloppes deschirées[1].

---

CXXVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 12me de ce moys j'ay receu la coppie de l'arrest de Lorraine, ou de Bar, dont la qualité monstre bien que les

[1] Vol. 717, fol. 270.

choses sont en mauvais termes pour ce prince là, qui a cherché son malheur et quasi forcé le Roy de le chastier, comme les Rocheloys, lorsqu'on avoit le moings d'envie de s'en prendre à luy. J'ay apprins qu'on a executé à Metz un certain observantin desfrocqué par jugement du presidant Charpentier, qui a advoüé d'estranges choses, lequel avoit trouvé son asyle aux gardes de Mr de Lorraine. Et si ce qu'on en dict est veritable, je ne pense pas qu'on veuille pardonner à Mr de Lorraine si on a de quoy le chastier, comme il semble qu'il n'ayt gueres de moyen de s'en garentir en cette conjoncture. C'est pourquoy je pense que le jugement de cet homme et les chefs resultants de son procez soient des plus rares et plus curieuses pieces du temps present, si les bruicts qui en sont venus jusques à moy ne sont supposez. Vous en devez sçavoir de plus certaines nouvelles que nous. Et si cela vous estoit eschappé, il ne vous sera pas malaisé d'en apprendre le fonds. Nous avons maintenant de bien estranges nouvelles à vous dire, bien qu'elles ne soient pas de telle importance, sur le subject d'un coup de tonnerre qui tomba le jour Nostre Dame dans l'église du lieu de Mazan au comté Venaiscin[1], où il tua le predicateur en pleine chaire[2] et trois ou quattre aultres personnes, et en blessa une vintaine, et aprez que l'on croyoit que le peril fust passé, un second coup remplit toute l'église de feu sans faire plus de mal à personne, et seulement brusla les ornements de l'église; vous verrez les lettres originales que je vous en envoye[3], en attendant une relation plus exacte. A quoy il fault adjouster qu'un honneste homme du lieu d'Aiguieres en Provence, du diocese d'Arles[4], re-

[1] Commune du département de Vaucluse, arrondissement et canton de Carpentras, à 7 kilomètres de cette ville. Voir dans le fascicule IX des *Correspondants de Peiresc* (*Lettres inédites de Salomon Abuzi, rabbin de Carpentras*, p. 49-51) un *document inédit relatif au coup de foudre du 15 août 1633*, tiré du registre LIII de la collection Peiresc à l'Inguimbertine.

[2] Ce prédicateur était «le R. P. Sauveur, observantin récollet d'Aix», ainsi que nous l'apprend le récit (mentionné dans la note précédente) fait par l'abbé Motta, vicaire de Mazan. Voir ce même récit au sujet des autres victimes de l'accident.

[3] La relation du vicaire de Mazan, l'abbé Motta, et une lettre écrite également de Mazan, le 16 août 1633, par le P. Cassian, récollet, cette dernière lettre publiée, à la suite de la relation, à la dernière page du fascicule IX des *Correspondants de Peiresc*.

[4] Aujourd'hui Eyguières, chef-lieu de

venant de porter quelque argent à Cadarousse[1] et passant prez du village de Mazan sur le moment de ce desastre, fut enlevé dessus son cheval et porté en l'air deux ou troys cents pas loing, son cheval l'ayant suyvy au petit pas, sur lequel il remonta bien effrayé, et se rendit chez luy, où il est dans un lict bien malade et bien troublé de cet accidant. Le mesme jour de Nostre Dame, à prez de trente lieües loing de Mazan, prez des isles d'Ieres, troys jeunes hommes du lieu de la Valette prez Toulon[2], estants à la chasse, et s'estants mis dans un batteau de pescheurs pour passer en une isle où ils en pensoient trouver à foison, comme ils estoient dans le milieu du destroit de la mer qui separe l'isle de terre ferme, un tourbillon de vent vint enlever un de cez troys qui estoit filz unique, neveu du sieur Farnoux[3] revenu depuis peu d'exercer la charge de consul de la nation françoyse au grand Cayre, et porta le jeune homme dans la mer sans que ses compagnons s'en apperceussent jusques à ce qu'ayants apperceu un chappeau dans la mer, ils virent que leur compagnon leur manquoit, dont les officiers ont dressé leurs procez verbaux et informé. J'en ay envoyé demander une relation pour joindre au reste. Cependant huict galeres de Genes, ayants suyvy à la piste un navire Flament qui estoit venu faire aygade[4] et prendre des r'affraischissements aux meys (*sic*)[5] d'Ieres, l'attendirent au sortir des isles et le combattirent avec grand advantage, car le vent l'avoit abandonné, se tenants justement à la portée du canon de Corsec, de sorte qu'il ne pouvoit les attaindre avec le sien. Enfin ils luy firent abbattre les voiles et s'en rendirent les maistres, le cappitaine n'ayant jamais voulu abandonner son navire, et les matelots estants descendus pour faire leur consulat, sans que nous ayons encores peu sçavoir soubs quel pretexte on l'a attaqué dans les meys du Roy à la veüe de la ville

canton de l'arrondissement d'Arles, à 48 kilomètres de cette ville.

[1] Caderousse, à 6 kilomètres d'Orange.

[2] La Valette, à 5 kilomètres de Toulon.

[3] On a dans le registre III des Minutes de la bibliothèque de Carpentras (fol. 364) une lettre de Peiresc à Mr Farnoux, consul d'Alexandrie, écrite d'Aix le 9 mars 1629.

[4] Sous le mot *aiguade*, le *Dictionnaire* de Littré ne donne aucune citation.

[5] Je renonce à expliquer ce mot: peut-être s'agit-il là tout simplement du mot *mers* défiguré par la substitution de l'*y* à l'*r*.



IMPRIMERIE NATIONALE.

d'leres, les despesches estants passées jusques à Pertuys vers le Mareschal, mais si mon frere en revient à ce soir, comme il le nous faict esperer, et que j'en appraigne davantage, je vous en feray part. L'assemblée a esté tenüe, et les resolutions s'en devoient publier à ce matin. On y a imposé cent libvres pour feu exigeables dans troys moys au tiers par moys, ce qui faict la moictié de ce que le Roy a voulu, et le surplus sera emprunté. On y a advoüé une assignation de 150 mille libvres que Mr de Bullion a voulu qu'on paye par advance cette année, de la premiere paye de la prochaine. Il me tarde bien d'apprendre si on ne despeschera personne en cour, ou qu'il se presente quelqu'aultre commodité asseurée pour vous faire tenir ce que je vous avoys appresté long temps y a pour satisfaire à touts cez curieux libvres qu'il vous a pleu me faire retenir, et envoyer par le sieur Perrin, par laquelle voye il fauldra attendre cez exemplaires de l'epistre de St Clement. Il m'estoit malaisé de garder longtemps celuy qu'il vous pleut m'envoyer par la poste, daultant que cez choses perdent la meilleure partie de leur grace quand elles arrivent tard, et surtout si elles sont prevenües d'ailleurs. C'est pourquoy je ne deubs pas perdre de commodité de luy faire passer les monts, où elle estoit attendüe en grande impatiance. Je ne manqueray pas de vous accuser la reception de touts les fagots de libvres qui viendront de vostre part, mais je vous supplie dezhorsmais d'y faire cotter sur l'enveloppe la datte du jour que vous les envoyerez au dict sieur Perrin, afin qu'à l'arrivée je puisse recognoistre le temps de leur sesjour par les chemins. Car le dernier avoit esté bien longtemps puis que c'estoit avant que le sieur Prieur de Roumoules allast à Bordeaux.

Nous vous avons bien de l'obligation, Mr Fabrot et moy, du souvenir qu'il vous plaict avoir de son Theophile, et avons esté bien aises d'entendre que l'ouvrage de Mr du Chesne aye d'aultres assossiez qui n'ayent rien de commun avec les entreprinses particulieres du sieur Cramoisy. Il fera beau voir cette Amerique de Laet[1]. On m'a dict qu'il

[1] Il s'agit là du célèbre ouvrage de Jean de Laet: *Novus orbis, seu descriptionis Indiæ occidentalis libri XVIII* (Leyde, Elzevier, 1633, in-fol.). Voir le *Manuel du libraire*, t. III, col. 741; *Les Elzevier*, par A. Willems, p. 95.

y a une chronologie de Lansbergius que je seroys bien aise de voir[1], cet homme estant assez exacte en ses aultres ouvraiges à comparaison du commun. Vous avez raison de dire que le livre des Isles flottantes n'est pas ce qu'on eust attendu sur un subject si extraordinaire; neantmoings je n'ai pas esté marry de le voir. J'ai vu dans le cahier de supplement de la Gazette ou 13me feuille, du 11 aoust, entr'aultres livres à vendre, ce volume des poetes Grecs d'Henry Estienne fol. où vous disiez qu'estoit la Vie d'Homere par Plutarque[2], lequel j'achepteroys volontiers, ensemble le Sebastian Serlio de l'Architecture in-fol.[3] sans que je trouve le prix un peu cher. Mais s'ils sont encor en estat quand vous recevrez mon petit paquet, je ne laisray pas de me rançonner du prix cotté, s'il ne s'en peult rien rabbattre, ou s'il ne s'en rencontroit ailleurs par hazard, à prix plus modéré, d'aultres semblables bien complets, car pour la relieure je ne la considere guieres. Vous aurez à ce coup des nouvelles de Constantinople et du Mogor, dont je vous prie de faire voir la relation au sieur Gailhard pour la monstrer à un de mes amys qui est curieux de telles chosettes. Et sur ce je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 22 aoust 1633.

On nous mande qu'il y a grand bruict à Lyon d'un edict qu'on dict estre sur le tapis au conseil du Roy, pour l'establissement d'un parlement à Lyon, les uns y trouvant aultant de subject de desplaisir que des aultres de contentement.

A ce matin, sur la presentation des facultez du nouveau legat d'Avi-

[1] *Chronologiæ sacræ libri tres* (Amsterdam, 1625, in-4°).

[2] Voir ce que Gassendi rapporte (p. 361) au sujet de la Vie d'Homère et des poètes grecs édités par Henri Estienne.

[3] *Libri cinque d'architettura* (Venise, 1551). Voir de nombreux détails sur cet ouvrage dans le *Manuel du libraire*, t. V, col. 304-305. L'architecte Sébastien Serlio naquit à Bologne en 1475 et mourut à Fontainebleau en 1552.

gnon le cardinal Ant. Barberin, la Chambre des vacations, ayant faict appeller tous Messieurs de la Cour trouvez dans la ville, a refusé l'annexe acoustumée jusques à ce qu'il eust r'apporté lettres patentes du Roy. Encores que le Parlement de Grenoble, les chambres assemblées, eusse faict arrest d'enregistration à la charge de rapporter les dictes lettres patentes dans six moys. Mais nous avions un arrest du 17 octobre 1623 sur la verification des facultez du predecesseur, portant que pour cette foys on le recevoit à la charge de rapporter lettres dans deux moys, mais qu'à l'advenir on ne le feroit plus, sans lettres patentes precedantes, à cause qu'on avoit par aprez trop tardé à rapporter les lettres du Roy necessaires[1].

---

CXXVIII

## A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

J'ay bien eu du regret que Mr Rigault se soit trouvé party, à l'arrivée du Philon Byzantin, mais puis que c'est pour une si bonne occasion, il ne le fault pas plaindre[2]. Vous me ferez faveur de m'en faire faire une coppie par vostre coppiste Grec, ayant fort bien deviné que nous ne pouvons pas avoir icy des persones bien propres à s'en acquitter, selon le merite de telles pieces. J'ay eu mille peines à trouver quelqu'un pour transcrire un cahier que j'avois envie de vous envoyer, de l'un de mes volumes Grecs m[anu]s[crit]s derniers venus, pour voir si quelqu'un de cez Messieurs de dela vouldra prendre la peine d'en examiner un peu le style, car nous n'y cognoissons rien. Et je m'asseure qu'on aura bien tost recogneu de par delà, de qui ce peult estre. Le volume est assez grosset, in fol°, plus large que l'ordinaire, et le caractere est fort semblable au volume des eclogues de Constantin; que s'il n'y a moyen de faire transcrire un cahier tout entier, je verray à tout le moings d'en

[1] Vol. 717, fol. 272. — [2] Rigault était parti pour Metz, où il était allé prendre possession de sa charge de conseiller.

faire transcrire un feuillet. J'attendoys icy Mr Petit[1], pour prendre la peine d'examiner un peu plus curieusement et plus patiemment que moy touts cez fragments de volumes Grecs. Mais il a esté fort malade à son retour chez luy et le mènassoit on d'une fiebvre eitique[2], dont je le plaindroys bien. Mais il se porte mieux, et je l'ay fort pressé de venir icy changer d'air pour quelques jours durant les vacances, je ne sçay s'il se pourrà resouldre, car l'air de cette ville est meilleur pour cez mauvaises dispositions là que celuy où il est. Je n'attendoys que cela pour voir de ranger plusieurs cahiers descousus et hors de place, afin de les faire couldre et relier quelques pieces, et incontinant vous en envoyer une caisse, entr'aultres ceux que demande le bon P. Mercene. Mais s'il ne se resoult bien tost, possible me resoudray je de les vous envoyer tels qu'ils sont, car voz Messieurs de delà prendront possible plaisir de les ranger d'eux mesme comme ceux des eclogues. J'envoyeray par mesme moyen les deux volumes Samaritains, dont l'un faict la version Arabique entiere du Pentateuque, mais en charactere Arabe, et l'aultre contient divers discours moraulx, et de piété, et quelque chose d'histoire, entr'autres la Genealogie de Mahomet.

Ce livre du Clymacus Grec-Latin feroit faulte à l'assortiment[3] puis qu'il se trouve, mais il me desplaict que l'assemblée n'ayt pas faict la deputation que nous pensions, et qu'il passe si peu de gents maintenant en voz cartiers. On m'en faict attendre pourtant dans peu de jours. Et parce que les galeres du Pape viennent à Marseille à ce moys de septembre, je pense qu'elles ameneront quelques uns du voyage de Mr de Crequy. Si l'histoire de Mr de Thou fust partie plus tost, c'eust esté une belle commodité pour l'envoyer, car malaisement pourra t'elle estre icy dans moins de six semaines, lesquelles à conter du 23 juillet iroient bien avant en septembre. Toutefoys il fault voir ce que pourra la Fortune.

[1] L'helléniste et orientaliste Samuel Petit.

[2] Les contemporains de Peiresc écrivaient *étique* ou *hectique*.

[3] *Joannes scholasticus abbas montis Sina, qui vulgo Climacus appellatur. Opera omnia (gr. et lat.), interprete Matthæo Radero* (Paris, Séb. Cramoisy, 1633, in-fol.).

Je plains bien la belle mere de Mr Saulmaise[1], et encores plus sa belle sœur de s'estre ainsin laissée enlever par un marault[2], et croys bien qu'on en vouldra faire un exemple pour desterrer un crime qui se rend si frequent. Je plains bien davantage le pauvre chat de Mr Aubery puis qu'il estoit tout porté sur les lieux, que ceux qui se sont laissez mourir de par deça. Il fauldra les r'emplacer à ce bon temps Dieu aydant, celuy que j'avois destiné à Mr de Bellièvre s'estant fort bien remis, et en estant eschappé un aultre de mesme manteau, mais d'une aultre ventrée, qui sera plus robuste, et plus vigoureux, et plus grand; mais pour ceux de poil de rat, il s'en est encores perdu une ventrée toute entiere depuis quattre jours, à faulte que les valets n'en ont point pris de soing à leur naissance. Il en reste encore une à naistre, mais elle ira si avant dans l'hiver, je veux dire si prez que malaisément vauldront ils rien; toutefoys j'y feray veiller plus soigneusement, puis qu'on s'est apperceu du temps que la chatte a esté couverte, car elles ne manquent pas d'un jour tout au plus les neuf semaines toutes entieres, qui est une merveille de la nature, digne de plus de considération qu'il ne semble. Quant aux nouvelles, nous n'avons que celles d'Italie que vous trouverez cy joinctes qui viennent de Mr de Sabran, à quoy un aultre adjouste que l'armée du duc de Feria est de 18 mille hommes et deux mille chevaux, et que l'on escript d'Auspourg que le mareschal Horn[3] s'advançoit du costé de Tyrol avec 20 mille hommes, et que le Valstein songe à faire hyverner son armée. Pour cette province, depuis la closture de l'Assemblée dont vous aurez les principales deliberations, il n'y a rien que le voyage de Mr le mareschal de Victry à Tarascon et Beaucaire où il avoit esté

[1] On sait que Claude de Saumaise avait épousé Anne Mercier, fille de Josias Mercier, sieur des Bordes.

[2] Connaissait-on l'histoire de l'enlèvement de Mlle Mercier? Sait-on ce qu'il advint d'elle et du *marault?*

[3] Gustave, comte de Horn, un des meilleurs généraux de la Suède, et que Gustave-Adolphe appelait son *bras droit,* naquit en 1592 et mourut en 1667. Voir sur cet homme de guerre une bonne petite notice de M. E. Beauvois dans le tome XXV de la *Nouvelle biographie générale.*

invité longtemps y a par cez Messieurs de Beaucaire, en recognoissance des bons offices et favorable secours qu'il leur avoit mené l'année dernière. Je luy ay faict tenir là les lettres de Mr de Thou et à Mr le marquis de Narmoustier ensemble à Mr de la Fayette, et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 30 aoust 1633.

J'ay faict portraire la houppe de la plante Papyrus, mais elle n'a pu estre coppiée assez à temps; ce sera Dieu aydant pour le prochain ordinaire.

Cependant, ne pouvant mieux, vous aurez une page de ce volume m[anu]s[crit] Grec de quelqu'un des anciens Pères, dont nous n'avons peu recognoistre le style[1].

---

CXXIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je ne pourray pas à ce coup vous entretenir à souhaict, ayant esté tout destracqué depuis 24 heures, pour la maladie de la fille de mon neveu laquelle est à l'extremité, et par disgrace je suis tout seul, tout nostre monde, hommes et femmes, estant à Marseille, et je suis bien mal propre à cez soings. C'est pourquoy vous m'excuserez, s'il vous plaict, si je me contente de vous accuser la reception de vostre despesche du 26 aoust avec toutes cez belles pieces que vous avez joinctes au Philon Byzantin, dont je vous remercie trez humblement, et mesme de l'extraict de ce Philon qu'il vous a pleu me faire faire, qui m'est un grand sou-

[1] Vol. 717, fol. 274.

lagement, ayant bien doubté de ce que vous dictes, pour le regard de la foy de cet autheur, qu'il y ayt de l'ampliation de rhéteur, mais tousjours auray je de la peine à me persuader que ces Pyramides n'ayent esté incrustées de quelque aultre pierre plus precieuse ou mieux taillée et adjustée que celle qui y reste, puis que l'on nous dict qu'elles sont fort inesgales, et assemblées quasi temerairement. Nous avons icy un mausolée en forme de tour ronde toute solide, enrichie neantmoings par dehors de colonnes au plus hault estage et de pillastres aux aultres du dessoubs, mais derriere les incrustations, le noyeau du mitan paroict encores, de la mesme sorte, composé de grands et enormes quartiers de pierre, assemblés quasi temerairement les uns sur les aultres, et en quelques lieux y est demeuré un petit passage entre ce noyeau et l'incrustation, car je ne trouverois pas un si grand miracle en cez Pyramides, s'il n'y avoit esté faict que ce qui s'y void. Toutefoys je m'en rapporteray tousjours à cez Messieurs qui ont esté sur les lieux et qui par consequent sont plus cappables d'en juger que nous. J'eusse bien voulu escrire à Mr Bodier et au R. P. Mercene, mais il est meshuy bien difficile; vous leur ferez, s'il vous plaict, mes excuses. J'ay receu de Tunis un memoire sur ce que le bon pere desiroit sçavoir de la musique des Turcs, que je mettray possible ceans, encores que je ne luy peusse escrire, pour ne le laisser languir en attendant l'aultre ordinaire. L'on m'a aussy envoyé de Marseille les coppies des aultres deux chartes d'Alfonce de Castille ayeul et de son petit filz de mesme nom que je n'avoys peu extraire dernierement, quand j'en tiray la troisiesme que vous m'avez r'envoyé. Je n'ay pas seulement eu loisir de les lisre et les vous envoye pourtant et à Mr Godefroy, attendant la veüe que l'on me faict esperer des originaulx, dont on faict la recherche dans les archives St Victor. Du restant de vostre lettre j'en ay usé selon voz ordres precisement, priant Dieu qu'il nous donne ce qu'il juge nous estre necessaire. J'ay receu un fagot de livres par les sieurs Moreaux où j'ay trouvé un exemplaire de ce petit traicté d'Hortensius [1], et de

[1] Ce petit traité, dédié par le mathématicien de Delft à Gassendi, était intitulé : *Martini Hortensii dissertatio de Mercurio in sole viso* (Leyde, 1633, in-4°).

celuy du P. Malapertius[1] sur les macules solaires que je desiroys avec grande passion[2], et eusse bien souhaicté qu'ils eussent esté doubles, pour en pouvoir faire passer l'un en Italie, car je n'ose le faire de peur de m'en trouver despourveu, comme de celuy de Schickard. J'ay prins plaisir de voir ce Malapertius, et bien que sa supposition reçoive de grandes difficultez, si est ce que je n'en trouve pas moings à l'aultre advis plus communement receu du P. Scheiner, voire j'y trouve des choses plus mal compatibles qu'à l'advis du P. Malapertius. Nous avons receu par mesme moyen cet autheur si bien imprimé en Hebreu in 4°. Il fault advoüer que lez Hollandoys font mieux que nous. J'ay rendu le fagot du P. Minime couvert de toille verte à son addresse, et me suis dispensé d'ouvrir celuy de Mr Gassend selon ses ordres et de Mr l'Huillier, y ayant trouvé un livre in 4° d'Angleterre des Veritez et Revelations qui merite bien d'estre achepté s'il s'en trouve à vendre[3]. Je l'ay faict couldre et couvrir promtement avant que le faire tenir à Mr Gassend, parce qu'il n'a pas des libraires à Digne. Il aura cet advantage à la liberté que j'ay prinse d'ouvrir son fagot. Je vous rends mille graces trez humbles de voz nouvelles, et ne puis vous rendre aulcune revanche que de celles de Languedoc que l'on vient de m'envoyer, et que je n'ay pas seulement veües. Estant de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 6 septembre 1633.

[1] Charles Malapert, né à Mons en 1581, entra dans la Compagnie de Jésus en 1600, fut professeur en Lorraine, en Pologne, à Douai, devint recteur du collège d'Arras et mourut en 1630 à Victoria, se rendant à Madrid où Philippe IV l'avait appelé pour enseigner les mathématiques.

[2] Aucun ouvrage spécialement consacré aux macules solaires n'est cité dans l'article *Malapert* de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*. Mais on y signale un ouvrage de l'année 1633 dans lequel le P. Malapert a dû s'occuper des taches du soleil : *Austriaca sidera heliocyclia astronomicis hypothesibus illigata; opera R. P. Caroli Malapertii Belgæ Montensis* (Douai, in-4°).

[3] *De veritate prout distinguitur a revelatione, a verisimili, a possibili et a falso* (Londres, 1634, in-4°). Ce livre d'Édouard



IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous avons obtenu la permission que desiroit Mr de Valoys[1] de faire transcrire les oeuvres non imprimées de Libanius dans la bibliotheque d'Auspourg[2].

---

CXXX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Par le dernier ordinaire de Lyon je receus vos despesches du 2 septembre, avec la petite boitte pour Rome qui seroit allée par le dernier ordinaire si elle feust arrivée un jour plus tost, mais ce sera Dieu aydant dans dix jours par le prochain. Cependant j'ay aujourdhuy receu par la voye des Moreaux deux fagots de livres fort bien conditionnez dans lesquels s'est trouvé tout le contenu que vous aviez cotté sur l'enveloppe de chascun de vostre main tant pour ce qui accompagnoit le livre de l'Amerique de Laet[3], dont vous aviez oublié de retenir un memoire, que pour ce qui accompagnoit les deux exemplaires de l'epistre St Clement, et le livre de Mr Midorge, conformement au memoire qu'en aviez retenu et datté du 2 aoust qui est venu dans vostre lettre du 2 septembre, si ce n'est que vous n'y cottiez que deux exemplaires du discours de Mr Justel in-4°[4], et toutefoys il s'y en est trouvé troys,

Herbert de Cherbury avait déjà paru à Paris, en 1624, et devait bientôt reparaître à Londres augmenté du traité : *De causis errorum* (1645, in-4°). On sait que le philosophe diplomate traduisit lui-même le *De veritate* en langue française : *De la Vérité, en tant qu'elle est distincte de la révélation, du vraisemblable*, etc. (1639, in-4°).

[1] Henri de Valois.

[2] Vol. 717, fol. 276.

[3] J'ai oublié de dire plus haut que Jean de Laet fut un des correspondants de Peiresc. On conserve à la Méjanes d'Aix (ms. 1024, fol. 97) une lettre en latin dans laquelle le directeur de la Compagnie des Indes demande à Peiresc (Leyde, 25 mai 1625) des échantillons de divers minéraux et de diverses pétrifications que l'on trouve en Provence, en échange d'échantillons de semblables objets qu'il adresse au grand curieux provençal.

[4] *Discours du duché de Bouillon, et du rang que les ducs de Bouillon ont en France* (1633, in-4°).

comme vous aviez marqué sur le fagot, de sorte qu'avec celuy qui estoit dans le fagot de Laet, il y en a quattre exemplaires, qui trouveront assez de bons maistres. Pleut à Dieu que les aultres fagots que vous m'accusez tant du 20 aoust de l'Histoire de Mr de Thou que du 27me du mesme moys, où est le pacquet de Mr Diodati pour le P. Campanella, fussent arrivez, pour pouvoir aller à Rome par les galeres du Pape que l'on attend de jour à aultre à Marseille, car ce seroit une admirable commodité de les joindre aux memoires du Languedoc de Catel [1], et aultres livres que je faics estat d'envoyer au cardinal Barberin par les dictes galeres. Je feray tenir à Mr Gassendi les deux livres couvers de papier madré in 8° cottez de son nom, tant de la responce de Du Moulin [2] que de la retraicte d'Alcippe. Ne pouvant vous rendre assez de remerciments de la continuation de tant de soings et de peines que vous daignez prendre pour moy. Le quattriesme exemplaire de l'epistre St Clement, venu dez sammedy par l'ordinaire, fut incontinant cousu, et a bien eu des veües [3] avant l'arrivée des aultres deux du fagot du 2 aoust, dont je feray relier l'un proprement pour Rome avec ordre d'envoyer le precedant au cardinal Bagny, qui me le demandoit avec grande ardeur, et l'aultre du fagot sera pour moy, le quattriesme courra partout où besoing sera chez les amys d'icy et des environs, car quand ils ont une foys esté ployez et battus en plus petite grandeur que leur forme, ils ne se peuvent jamais relier bien proprement. Et aprez tout cela il ne luy manquera pas de maistre, Dieu aydant. J'ay eu avec voz despesches celle du bureau d'adresse d'ordinaire comme vous l'aviez bien jugé, mais à cette foys icy, j'y ay trouvé à redire une feuille de la relation du moys d'aoust dont on avoit doublé la premiere et laissé en arriere la deuxiesme, au lieu de quoy, on avoit mis le billet que je vous envoye, où l'on me faict un deffy auquel je en m'attendoys nullement, car je ne suis poinct resolu d'ouvrir de bureau d'adresse en

[1] *Mémoires sur l'histoire du Languedoc* (Toulouse, 1633, in-fol.).

[2] *Réponse à la lettre de M. de Balzac* (1633, in-8°). Voir sur la polémique entre Pierre du Moulin et Guez de Balzac les *Lettres de Jean Chapelain*, t. I, p. 12.

[3] C'est-à-dire : a été examiné par plusieurs.

cette ville pour cette correspondance de gazettes dont je me tiens certainement bien obligé à Mr Raynaudot, mais puis que dans les cahiers de la suitte des gazettes, il a declaré à tout le monde que pour une certaine piece d'argent, il se chargeroit d'envoyer les gazettes partout, il semble qu'il auroit aultant d'occasion de me les envoyer à moy comme à d'aultres pour mon argent, s'il veult maintenir de bonne foy la parolle qu'il en a donnée toute moullée si solemnellement. Que s'il vouloit dire que ce ne fust qu'aprez la publication dans Paris, ce seroit bien inutilement attendu qu'il n'arrive poinct d'ordinaire qui n'apporte les gazettes toutes fraisches non seulement à moy, mais à troys ou quattre aultres, qui en font si bon marché que les imprimeurs qui les contrefaisoient quelque foys n'y trouvant plus à vivre, ou à se r'embourcer de leurs fraiz, ont esté constraincts de s'en abstenir, tellement qu'en ce cas mon argent seroit bien mal employé. Et pour la communication des nouvelles, je suis un trop mauvais autheur pour en faire de capital sur moy [1], et me priveroys bien d'aultres plaisirs plus grands que la communication de la Gazette, plus tost que de m'obliger à donner aulcuns advis. J'ay creu que s'il vous alloit voir, il ne tiendroit qu'à luy d'y apprendre quelque chose de ce qui se peult divulguer sans regret. Je seray bien aise que vous le luy fassiez entendre de ma part, s'il ne vous est dezagreable, par quelqu'un des vostres qui luy fasse voir cette mienne lettre, et qui luy paye par mesme moyen les arrerages de la pension telle qu'il l'a taxée, ou aultre plus grande s'il y escheoit; si non, je luy declare que je le remercie comme je doibs de la faveur qu'il m'a faicte jusques à cette heure, et que nous ne laissons pas d'avoir d'ailleurs la communication des mesmes gazettes, tout aussy fraisches, sans luy en avoir l'obligation à luy, car de l'edition mesmes de Lyon qui y est tousjours achevée de contrefaire avant que nostre ordinaire en parte, il en vient tant qu'on veult à fort bon compte. Et je croys que puis qu'il ne veult pas que je trouve mauvais sa discontinuation, il ne trou-

[1] Littré n'a pas recueilli l'expression : *faire de capital sur quelqu'un.* On trouve seulement dans son *Dictionnaire* la locution : *faire son capital de,* avec exemples tirés de Bourdaloue, de Fénelon, de La Bruyère, de Pascal, de Mme de Sévigné.

vera pas mauvais aussy qu'un aultre acquiere sur moy l'obligation dont il commance de se lasser; que si en aultre chose y avoyt moyen de le servir, il se peult bien asseurer que je ne m'y espargneray jamais, soit qu'il continüe ou non les faveurs qu'il a commancé de me despartir. Ne regrettant en tout cela que l'importunité que vous y recevez, dont je vous crie mercy de bon coeur, aussy bien que de l'adresse de mes aultres lettres, dont je n'abuse poinct tant que je puis; et pour vous rendre compte du contenu de ma despesche du 22 aoust, je pense que vous aurez sceu ce qui avoit grossy le pacquet de Mr L'huillier si extraordinairement, car il contenoit la responce de Mr Gassend à Schickard, avec de grandement belles observations nouvelles tant sur le Mercure que sur aultres phœnomenes celestes bien curieux, dont j'avoys faict brocher en 24 heures une coppie escripte beaucoup plus au large, pour la pouvoir conferer promtement de par de là, sans retardation de l'envoy de l'autographe, afin d'en envoyer coppie à Hortensius. Et je croys bien que vous n'entendez pas que cela soit exclus du privilege de passer soubs l'adveu de Mr de Lomenie. Le pacquet du sieur Gaillard n'estoit que de mes lettres à diverses persones dont j'estois bien aise de vous descharger du soing de les faire tenir en divers lieux, où il pouvoit aller querir luy mesmes les responces, comme il est bien officieux. Celuy de Mr Petrequin contenoit un bail ou aultres pieces de grande importance qui regardoient les interests de Mr l'abbé de Montmajour[1], qui est si proche parant de Mr de Thou, que je ne pense pas faillir de vous en faire adresse, tant pour la seureté, s'estant perdu d'aultres despesches importantes, que pour les faire rendre plus tost, car elles ont tardé deux foys de beaucoup de jours et en occasions de grande consequance, avant qu'elles passassent par noz mains. Et je n'ay poinct veu que Mr de St Geosmes aye guieres envoyé que de simples lettres ouvertes hors de cette foys là. Sur quoy il fault que je vous dise que je tascheray d'en user le plus sobrement que je pourray, et que comme jusques à cette heure nous avions tousjours payé le port à raison de

[1] Le fils déjà mentionné de Fr. Savary de Brèves.

3 s[ols] par once de ce qui vient de Paris icy par l'ordinaire, je ne sçay quelle bonne fortune a esté la nostre depuis le voyage que Mr du Lieu fit icy, où mon frere et moy luy rendismes bien du service et depuis en deux ou troys occasions signalées, dans les assemblées des Estats et des communautez, où l'on l'avoit voulu traverser, en sorte que meu de quelque remors de consciance, depuis deux ordinaires il n'a plus voulu mettre noz lettres avec celles qu'on faisoit payer, et les a faict joindre à celles du Roy et aultres qui vont franches, n'ayant rien voulu de son droict, ce qui a faict honte à Messrs les Moreaux qui nous avoient bien plus d'obligation que luy, lesquels n'ont rien voulu du leur nom plus, et ne nous ont plus mis en taxe noz lettres. Tellement que nous sommes bien plus fortunez que nous ne pensions lorsque nous nous y attendions le moings. Et ce seroyt grande honte que les vostres fussent moings privilegiées de par delà, soubs un nom si venerable que celuy du bon homme Mr de Lomenie [1], et qu'on s'en advisast de par delà lorsque de par deçà nous commançons de jouyr du privilege de franchise, et c'est à cette heure principalement que je vous supplie d'en user plus sobrement de vostre costé qu'auparavant, car quand je payois le port je n'avois pas de regret de le payer d'un livre curieux, et à cette heure qu'on me veult affranchir, j'ay plus de honte de charger leurs pacquets. La commodité est si belle d'envoyer les livres par les balles si reglées des mesmes Moreaux, où ils ne font pas de difficulté de prendre le payement à raison de 5 s[ols] pour livre, que s'ils les recevoient tous jours aussy tost que celle du 2 aoust, je ne m'en plaindroys jamais. Mr de Saulmaise me demande des livres Cophtes dont j'attends bonne provision d'Ægypte avant la fin de l'année Dieu aydant, et un livre Hebraïque, pour lequel j'ay escript à Venise, d'où j'en fis aultres foys recouvrer à feu Mr de la Scala, aultant qu'il m'en demanda. Je ne luy sçauroys pas respondre par cet ordinaire, mais ce sera Dieu aydant par le prochain infailliblement. J'ay quelque aultre chose de ce Rivius

[1] Antoine de Loménie, né en 1560, avait alors soixante-treize ans et était, par conséquent, assez âgé pour mériter le titre de *bon homme*.

si je ne me trompe de la matiere navale[1] et un livre soubs le tiltre que vous dictes des Hieroglyphiques Arcana Arcanissima qui n'estoit que de l'Alchimie; je seroys bien mortifié si ce n'estoit quelque chose de meilleur. Mr le mareschal de Vitry vient de revenir de Marseille d'où il r'amene mon frere à qui je feray voz baisemains comme je vous supplie de faire les miens trez humbles à Mr du Puy vostre frere, et de me tenir l'un et l'aultre,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 12 septembre 1633.

Mon homme avoit oublié dernierement d'enclorre dans vostre enveloppe un feuillet Grec d'un m[anu]s[crit] dont je vous faisois mention, et un du Languedoc que vous aurez maintenant avec des nouvelles de Genes et de Constantinople[2].

---

CXXXI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

A PARIS.

Monsieur,

Ce mot n'est que pour accompagner trente pistoles d'Espagne que je vous envoye par la commodité de Mr Farnoux, cy devant consul en Alexandrie d'Ægypte[3], pour Mr de Breves, qui s'en va à Paris, pour voir

[1] *Historia navalis antiqua* (Londres, 1633), ouvrage déjà mentionné plus haut (p. 156, note 4). Une seconde partie, *Historia navalis media*, parut en 1640. La première édition (en un seul volume in-8°) est de 1629 (Londres). Ajoutons que Thomas Ryves, né vers 1580, mourut en 1651 à Londres, et que ce docte magistrat a laissé divers autres ouvrages, notamment une défense de l'empereur Justinien contre Alemanni (1626).

[2] Vol. 717, fol. 278.

[3] Voir, au folio 366 du registre III des Minutes de l'Inguimbertine, une lettre de Peiresc à Farnoux, consul à Alexandrie, du 9 mars 1629.

cez Messieurs et donner raison du consulat, et instruction des affaires qu'ils ont en Levant. Il ne manquera pas de visiter monsieur de Thou, et avec cette occasion il m'a promis de vous faire rendre en main propre ce pacquet qui estoit demeuré sur mon cabinet troys ou quattre moys y a prest à clorre, à faulte de commodité d'amy depuis que j'eus perdu celle de Mr de Piensin de Tollon, ne s'en estant presenté depuis aulcune aultre de ma cognoisçance. Au reste le dict sieur Farnoux a esté longues années en Levant, et particulierement en Ægypte, mais il n'estoit pas curieux comme d'aultres, pour le moings en ce dernier voyage qu'il estoit plus aagé et qu'il a eu de fascheuses rencontres. Il pourra neantmoings donner encores de bonnes instructions aux curieux qui le vouldront enquerre, et merite plus qu'il ne monstre. Je m'asseure qu'il trouvera chez vous le bon accueil que les gents d'honneur y trouvent, à quoy je prendray part, et seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 17 septembre 1633[1].

---

CXXXII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR,

RÜE DES POICTEVINS DERRIÈRE St ANDRÉ DES ARTZ, CHEZ Mr DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

La riviere de la Durance, ayant desbordé, conjoinctement avec le Rhosne, jusques aux portes d'Avignon, a retenu nostre ordinaire troys jours plus tard que de coustume, en sorte que nous ne l'attendions plus. Enfin il est arrivé encor assez à temps pour vous pouvoir accuser la

[1] Vol. 717, fol. 282.

reception de vostre despesche du 9me de ce moys, où j'ay prins plaisir de voir cez belles lettres de Mr Grotius et de Mr Rigault aussy bien que les advis estrangers, dont je vous remercie trez humblement, ne pouvant assez deplorer les occasions nouvelles de mezintelligence, au lieu des accommodements que l'on nous avoit voulu faire esperer. Dieu y mettra sa main toute puissante quand il le jugera à propos pour nostre bien, et ne le fera jamais aussytost comme je le souhaicte. J'ay veu comme le mot de Repudium grecisé[1] avoit rebutté voz MMrs à l'abbord que vous leur aviez monstré cette feuille. J'avoys affecté de choixsir ce lieu là plus tost qu'un aultre exprez, pour leur donner plus de moyen de juger du temps et parce que ce mot n'a pas esté si tard naturalizé[2] entre les Grecs qu'il ne se trouve dans Justin, ce me semble; je ne sçay pas pourquoy cez Messieurs ont voulu si tost condamner ce pauvre bon pere sans l'ouyr, et sans attendre qu'il se presentast, car ce sont des scholies continüées par l'Evangile de St Mathieu dont il manque fort peu du dernier chappittre, mais au commancement il y a bien quattre chappittres de perdus, à mon grand regret, car je tiens un peu de l'humeur du bon P. Mercene que vous dictes estre de si bon appetit que toutes viandes luy sont bonnes, vous pouvant asseurer que j'ay souvent apprins des choses bien notables en des ouvraiges bien negligez, principalement en matiere de pieces antiques, de quelque siecle qu'elles puissent estre. Vous verrez un aultre passage du mesme autheur, dont je pense que feu Mr Casaubon auroit bien faict son proffit s'il l'eust veu, lorsqu'il en alleguoit d'aultres au mesme sens. Il fauldroit verifier dans cez volumes des Catenas des Peres Grecs, si entre ceux qui ont faict sur St Mathieu on ne trouveroit poinct des vestiges

[1] Sous le mot *gréciser* Littré ne cite, en son *Dictionnaire*, qu'un seul écrivain qui est du XVIIIe siècle, Buffon, ajoutant, il est vrai, qu'on trouve ce mot dans le recueil de Cotgrave. Il rappelle, de plus, que l'on disait aussi *grecaniser*, comme on le voit dans les *Recherches* de Pasquier.

[2] Le mot *naturaliser* était déjà employé au XVIe siècle (V. Carloix, O. de Serres, Michel de Montaigne, etc.). Parmi les contemporains de Peiresc, Balzac s'en est plusieurs fois servi. On aime à voir Peiresc, qui a naturalisé en France divers animaux et diverses plantes, employer une expression si souvent employée à cause de lui.



IMPRIMERIE NATIONALE.

de ce que celuy cy dict, pour recognoistre le vray nom de son autheur. Il y en a des m[anu]s[crit]s, ce me semble, dans la bibliotheque du Roy, et dans celle de l'Oratoire de Mr de St Malo[1], et d'aultres encores que le deffunct P. Fronton avoit tenus[2]. Quand on est dans un village despourveu de pain blanc, on ne laisse pas de se rüer sur le bis et d'y trouver de l'aliment, quelquefoys aussy fructueux que l'aultre. Au reste j'ay enfin trouvé moyen de vous faire tenir par Mr Farnoux, jadis consul des Françoys en Ægypte (qui est party sammedy pour Marseille, d'où il debvoit aujourdhuy prendre la routte de Paris), un pacquet lequel je vous avoit faict il y a plus de troys moys, pensant en charger le sieur de Piensin de Toulon, qui passa sans se laisser revoir, dans lequel vous trouverez 30 pistoles d'Espagne pour subvenir aux fraiz de touts cez curieux libvres nouveaux dont il vous a pleu me faire part, auxquels je seroys bien aise d'adjouster l'Horace de Heinsius de la derniere edition reveüe et augmentée[3]. Ensemble une grande Histoire de Rouan dont on me faict feste[4] et un livre de Mr Grottius sur quelqu'un de cez poetes Grecs anciens[5], et s'il estoit possible de faire venir d'Angleterre une coupple de copies du Seldenus de jure hereditario Hebræorum[6].

[1] Achille de Harlay, fils du célèbre sieur de Sancy (Nicolas de Harlay), naquit en 1581, fut ambassadeur en Turquie, devint prêtre de l'Oratoire, évêque de Saint-Malo (février 1646). M. L. Delisle a rappelé (*Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 257) que les Oratoriens de la rue Saint-Honoré possédaient une belle collection de manuscrits orientaux, qui venaient, pour la plupart, d'Achille de Harlay, baron de Sancy, mort évêque de Saint-Malo.

[2] Le P. Fronton du Duc. Voir, sur ce savant religieux, t. I, p. 52.

[3] Il s'agit là de l'édition de 1629 (Leyde, in-16). Les Elzevier avaient publié, en 1628, les œuvres d'Horace sans commentaires et pour l'usage exclusif des écoles.

[4] À cet endroit, Dupuy a mis en marge de la lettre de Peiresc : « *Hist. de Norm. fol.* » Il suppose évidemment que Peiresc avait voulu parler de l'*Histoire générale de Normandie*..., par Gabriel du Moulin, Rouen, 1631, in-fol. (Note de M. Léopold Delisle).

[5] Peut-être le volume publié quelques années auparavant : *Excerpta ex tragœdiis et comœdiis Græcis, emendata et Latinis versibus explicata ab Hug. Grotio* (Paris, Buon, 1626, in-4°).

[6] Ce fut dans sa prison que Jean Selden composa son traité : *De successionibus in bona defuncti ad Leges Hebræorum*, imprimé pour la première fois en 1631 et réimprimé en 1636.

Il s'est descouvert une vieille Histoire m[anu]s[crite] qui finit à Urbain II, et qui commance d'assez hault les choses de cette province, et particulierement du costé d'Avignon, Orange, Cavaillon, Ambrun, où il y a de grandes notices pour les origines et genealogies de noz princes, et y a mesmes un concile qui est eschappé au P. Sirmond; mais cela est tombé entre les mains d'un trez honneste homme, qui neantmoings en est si jaloux qu'il n'en veult rien laisser voir, se voulant donner l'honneur de le faire imprimer luy mesmes dans deux ans, ce dict il, en quoy il nous obligera bien fort, et le feroit bien davantage s'il pouvoit anticiper le temps, car il me tient en une merveilleuse impatiance d'en voir quelque chose. Il fut bien malade cez moys passez, et ce seroit grand dommage si cela tomboit en mauvaises mains, cez siecles qui y sont traictez ex professo estant de ceux où l'on a plus de besoing de secours de livres, car on me dict qu'il s'estend beaucoup sur les deux ou troys cents ans devant Urbain II dont nous avons si peu d'autheurs curieux. Vous pouvez penser que je luy faicts l'amour, à bon essiant, c'est à dire sans rien obmettre ne espargner de tout ce qui peut fleschir les plus fieres et plus inexorables maistresses, non seulement pour l'amour de moy, mais aussy pour l'amour du bon M^r du Chesne qui en sçauroit encores mieux faire son proffit que moy. Il fauldra que le temps nous y ayde si la chose est faisable, pour abbreger un peu la mortification où j'en suys aprez avoir rendu d'assez dignes services, ce sembloit, à ce personage pour pouvoir pretendre sur luy un peu de communication d'une viande de si hault goust pour moy, mais je n'en ay peu apprendre aulcunes aultres particularitez que celles de cy dessus, encores avec prou peine; bien a t'il asseuré qu'il n'y a poinct de nom d'autheur, ce que je regrette grandement. Nous avons icy depuis deux jours Monsieur Petit de Nismes, qui me promet d'estre icy tout ce moys, dont je suis bien fier; je ne sçay si j'auray de quoy luy fournir de la pasteure proportionnée à son génie; sa conversation est merveilleusement doulce, et agreable, et digne d'un meilleur sesjour que celuy où il se tient. Il faict mettre au net ses loix attiques, lesquelles sont bien advancées, et quasi prestes à mettre au jour, croyant bien qu'il

ne tardera pas[1]. On nous parle icy depuis quelques jours d'une version Françoyse des oeuvres de feu Monsieur de Thou preste à imprimer[2]. J'ay escript pour sçavoir en quel estat ell' est, croyant que vous avez grand interest de sçavoir ce que c'est. On parloit mesme de l'imprimer en un lieu où l'on vouloit establir une nouvelle imprimerie, mais j'entends que le marchand n'est pas prest à trouver un fonds proportionné à un tel ouvraige; si j'en puis rien apprendre de particulier, je ne fauldray pas de vous en faire part, estant de tout mon coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 19 septembre 1633.

La maladie de mon homme fit demeurer mon pacquet l'ordinaire passé, tellement que vous en aurez deux à ce coup, dont je fus bien mortifié huict jours y a, ne s'estant depuis offert aulcune commodité extraordinaire pour le vous faire tenir de toute la semaine, bien qu'elles soient assez frequentes lors qu'on n'en a que faire, par les courriers de Genes ou de Rome[3].

---

CXXXIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu, avec vostre despesche du 16 de ce mois, les petitz imprimez et pieces du temps, que j'ay bien pris plaisir de voir, ensemble

[1] *Commentarii in leges Atticas* (Paris, 1635, in-fol.).

[2] Il ne faut pas penser à la version du futur académicien Pierre du Ryer, laquelle ne devait voir le jour qu'en 1659 (3 vol. in-fol ). Il est vrai que du Ryer, en 1633, avait déjà trente-sept ans et qu'il aurait eu le temps d'achever, à cet âge, une traduction qui du reste, à la façon dont il s'en tira, dut lui coûter infiniment peu de peine. Nous verrons plus loin (lettre CXXXVII) qu'il s'agit d'un précurseur de du Ryer, nommé Gabriel Boulle.

[3] Vol. 717, fol. 280.

les nouvelles de la Cour du XI et du XII, que je n'ay point trouvé estranges apres l'evasion de cette princesse[1], craignant fort que son mariage ne soit aultant peut estre et plus funeste à sa maison que celluy de la Princesse de Mantoüe avec le Duc de Retelois[2], qui avoit neantmoins tant de droict et tant de voeux de son costé, ce qui ne sera pas peut estre en celluy cy. Le succez du siege de Nancy en fera bien tost paroistre des effectz, je m'asseure[3], car j'ay bien de la peine à me persuader que cette grande villace[4], vraysemblablement mal agguerrie et mal pourveüe des gens du mestier, puisse faire guieres de resistance aux armes du Roy. J'ay pris plaisir de voir la commission de Messieurs du Parlement de Metz, qui nous a servy à ne pas doubter du supplement d'un mot que Mr Rigault avoit obmis par mesgarde en sa lettre; le libvre dont il parle de cet evesque suffragant pourra enseigner de belles choses de cez païs là s'il a mis le nez dans les vieilles chartes, comme je le pense. Les fagots que vous avez baillez au sieur Perrin du 20 et 27e d'aoust ne sont poinct encores arrivez à mon grand regret, mais les galleres du Pape ne le sont pas aussy, tellement que je ne suis poinct encores hors d'esperance de faire tenir à Rome par ceste voye là l'Histoire de Mr de Thou, à propos de laquelle il fault que je vous die qu'en recognoissant mes livres j'ay trouvé de manque le premier volume que j'avois de la premiere edition, avant qu'elle eust esté chastrée[5]; si par hazard il s'en trouvoit encores quelque exemplaire, je le payerois volontiers, quand mesmes il seroit un peu frippé, pourveu qu'il y restast encores assez de marge pour le pouvoir rellier proprement comme il le

[1] Marguerite de Lorraine, sœur du duc Charles, qui avait été mariée à Nancy, le 3 janvier 1632, avec Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

[2] Charles, duc de Réthelois, fils de Charles Ier, duc de Mantoue, et de Catherine de Lorraine, mourut le 30 août 1631, ayant épousé, le 25 décembre 1627, sa cousine Marie de Gonzague.

[3] Au moment où Peiresc exprimait cet espoir, Nancy avait ouvert depuis deux jours ses portes à Louis XIII en vertu du traité conclu entre ce prince et le duc Charles de Lorraine (24 septembre 1633).

[4] Le *Dictionnaire* de Littré rappelle que Pasquier, en ses *Recherches*, a parlé de «cette grande villasse de Rome» et que Voltaire, dans une de ses lettres, a parlé «de cette grande villace de Paris».

[5] Paris, 1604-1609, 4 vol. in-fol.

merite, et n'y espargneray pas quelque chose de plus de la valleur commune, me ressouvenant que celluy que j'avois achepté de Febvrier m'avoit cousté le double du prix commun. Au reste il fault que je vous die de plus sur ce subject qu'ayant appris qu'il se parloit d'imprimer une version Françoise de ceste belle histoire de Mr de Thou en cez quartiers de deçà, que l'on disoit estre toute preste à mettre soubs la presse, et par où l'on pretendoit d'acquerir de la reputation à une nouvelle imprimerie que l'on veut establir en la ville d'Orange[1], soubz l'adveu et peut estre quelque contribution du Prince pour faire valoir sa ville, j'ay mis tant de gens en queste qu'enfin j'ay appris qui estoit celluy qui faisoit cette entreprise et qu'elle n'estoit pas si advancée comme l'on m'avoit dict, ayant veu neantmoins que vous aviez intherest d'en sçavoir tous les tenantz et abboutissantz qui estoient venus à ma congnoissance, soit que vous en eussiez ouy parler auparavant ou non, et pour cet effect je vous envoye la response que m'a faicte sur cela un gentilhomme bien curieux à qui nous appartenons un peu, nommé le sieur de Beaucastel, qui se tient à Courteson[2], des dependances de la principauté d'Orange, avec la lettre qu'il avoit eüe de la part de ce traducteur, ensemble un libvre de controverses du mesme autheur qu'il y avoit adjousté pour me faire voir son style, dans les epistres liminaires; encores que la despesche soit vieille, je ne l'ay receüe que depuis hier pour estre passée par diverses mains et avoir faict quelque sesjour en Arles. Mais je ne feray point de responce que je n'aye de voz nouvelles sur cela, et que je ne sache ce que vous trouverez bon que j'en die, soit qu'il faille l'exhorter à continüer ou le desmouvoir de ceste entreprise au cas que vous ayez quelque aultre en main qui s'en puisse plus dignement acquitter, comme je n'en doubte quasi point, voyant les demandes que vous m'avez faictes aulcunes foys pour les noms vulgaires

[1] L'imprimerie avait été pour la première fois établie à Orange en plein XVIe siècle. Voir le *Dictionnaire* de Deschamps, et surtout une brochure spéciale du Dr Martial Millet, *Notice sur les imprimeurs d'Orange et les livres sortis de leurs presses, avec un appendice sur les écrits relatifs à l'histoire de cette ville* (Valence, 1877, in-8°).

[2] Courthezon (département de Vaucluse, arrondissement d'Avignon, canton de Bédarrides, à 5 kilomètres de cette ville).

de quelques lieux et de quelques personnes de pardeça qui y sont mentionnées qui semblent estre pour ayder quelqu'un qui eusse ce travail en main[1], et au cas que cela soit, je ne pense pas que ce soit pour celluy cy que vous vous soyez donné ceste peine, puis que j'apprends par les lettres cy jointes qu'il n'estoit pas trop bien informé des intentions de feu Mr de Thou pour ce regard, dont vous l'auriez peu esclaircir beaucoup mieux et plus certainement que celluy qui s'en est meslé; toutes foys je me pourrois encores tromper; tant est que les fagots du sieur Perrin ne pourront point arriver aussy tost comme je le desire, pour ne perdre une si belle commodité que celle de ces galleres pour faire tenir de la marchandise qui a si peu de commerce en ce païs là hors des mains des gallandz hommes, comme ceste histoire, et peut estre ce livre du milord Herbert[2] pour le P. Campanella, à qui je l'envoyeray et seray bien ayse d'escripre par mesme moyen en suitte d'une lettre que j'ay de luy. Cependant je vous doibs bien remercier comme je faicts trez humblement du soing que vous avez eu de me procurer un exemplaire de ceste piece de Milord Herbert, que je tiendray à singuliere faveur et obligation envers Mr Deodati aussy bien qu'envers vous. Je vous doibts bien encore des remerciements comme à Mr Rigault de la participation de son Tertulian, mais je vous supplie de m'en faire achepter un exemplaire pour le cardinal Barberin qui me le demande avec grande instance, et s'il est possible que ce soit du plus beau papier tant pour l'un que pour l'aultre exemplaire, car pour moy j'ay grande envie de relire encore une foys ce libvre sur ceste belle

[1] Rappelons, à ce propos, que Jacques Dupuy avait publié un index des noms propres qui se trouvent latinisés dans l'*Histoire* du président de Thou (Genève, 1614, in-4°), et que cet index fut réimprimé sous ce titre : *Resolutio omnium difficultatum*, etc., à Ratisbonne (1696, in-4°).

[2] Le *De veritate* dont il a été question plus haut (lettre CXXIX). A propos de l'envoi par Diodati (qui était alors en Angleterre) d'un exemplaire du même ouvrage à Gassendi, Bougerel analyse (p. 134-137) les observations de son héros sur les idées soutenues par l'ancien ambassadeur d'Angleterre en France, observations que l'on trouve *in extenso* dans l'édition des *Œuvres complètes* (Lyon, in-fol., 1658 : *Ad librum D. Eduardi Herberti Angli de veritate epistola*).

edition là, et payeray volontiers au libraire la plus vallue du papier tant de l'un que de l'aultre. Je ne me suis point dessaisi des petitz livretz du P. Malapertius et Hortensius, jugeant bien qu'ils auroient esté tous enlevez comme ceux de Skikard, mais j'ay une si grande mortiffication de ne leur pouvoir laisser passer les montz que je ne le vous sçaurois exprimer, et s'il estoit possible pour ces petites pieces là de peu de coustange, principalement de celle de mathématiques, de m'en retenir une couple d'exemplaires lorsqu'elles arrivent, vous m'obligeriez grandement, et m'osteriez d'une grande peine. Nous attendrons en bonne devotion cet aultre fagot du douziesme septembre qui ne pourra pas arriver de quelques jours, principalement à ceste heure que les pluyes et inondations ont si fort rompu les chemins, mays j'ay esté infiniment ayse de voir par vostre bordereau que vous y aviez mis le libvre de Seldenus, pour lequel je vous escripvis dernierement, et seray trez ayse de voir ceste belle histoire nouvelle d'Angleterre dont vous ne nommez point l'autheur qui meriteroit bien d'estre sceu, puisque la piece est si belle comme vous dictes, au cas qu'il n'aye mis son nom en ceste edition et qu'il se puisse apprendre; j'attendray aussy ceste relation de Mr Hulon[1] en bonne devotion, et pour les deux traittez qu'il a pleu à Mr Godeffroy de m'envoyer, puis que vous les aviez faict transcripre par Quentin, je ne laisray pas de m'en prevalloir et les envoyer possible au comte de Marcheville qui est grandement friand de ceste marchandise, tellement que tousjours en seray je bien redevable à Mr Godeffroy à qui je tascheray de procurer tout le contentement qui pourra dependre de moy, esperant du costé de Thoulouse tout ce qui se trouvera en estat sur les registres, mais pour Rome je n'ose pas luy promettre grand chose d'une marchandise si jalouse, les registres estantz fort mal communiquables, car je n'ay jamais peu avoir extraict de deux ou trois bulles, cottées et dattées par le P. Bzovius en sa continuation du Baro-

[1] Prieur de Cassan (en Languedoc), des habitués du *cabinet* des frères Dupuy, demi-frère de Jean-Jacques Bouchard. Voir les *Confessions* de ce dernier (p. 5 à 65), une note des *Lettres de Jean Chapelain* (t. I, p. 194-195). On trouvera beaucoup de détails sur la *relation* de Hullon dans une des lettres suivantes (n° CXXXV).

nius[1], et particulierement de celle en vertu de laquelle le Pape entra en possession du Comté Venaiscin, qui a esté tousjours continuée jusques à present, dont je faisois la recherche pour l'amour de vous, et ce fut ce qui accrocha les memoires que j'avois commencé de dresser sur ce subject, qu'il fauldra neantmoins vous envoyer un matin telles qu'elles sont, si nous n'y pouvons joindre ceste piece et une aultre que l'on m'avoit faict esperer des Archives de Carpentras qui ne se sont jamais r'ouvertes depuis. Je vous escriptz au lict, m'estant faict tirer un peu de sang pour un peu de fiebvrotte[2] que m'avoit causée un vent marin fort fraiz qui me surprit samedy matin l'audiance tenant, mais graces à Dieu je suis sans fiebvre, et grandement soulagé; cela me servira neantmoins d'excuse que vous ferez, s'il vous plaist, envers cez MM^rs sy je differe de leur escrire au prochain ordinaire et particulierement à M^r Godeffroy et à M^r Rigault et à M^r Lhuillier, ensemble à Monsieur du Puy, vostre frere, qui a droit de me commander plus absolument qu'il ne faict, principalement pour des personnes de merite si relevé comme est M^r Herault[3], qui sera tousjours le trez bienvenu et servy de la meilleure façon qu'il nous sera possible. Je vous envoye un verbal du coup de tonnerre de Masan extraict des registres de l'Evesché[4]. On nous dict que le tonnerre a bien faict du desordre à la Charité[5], mais nous n'en sçavons pas les particularitez. J'y ay joint un aultre verbal d'un certain mal d'oreille bien extraordinaire. J'ay receu deux exemplaires du libvre de l'Altezza Reale du Duc de Savoye, l'un desquels est pour vous, et si ce n'est pas cet ordinaire à cause de la grosseur du pacquet, ce sera Dieu aydant par le prochain et parce qu'il ne se peult pas plyer en trop

[1] *Abrahami Bzovii continuatio Annalium Baronii (ab anno 1198, usque ad annum 1565)*, Cologne, 1616-1630, 8 vol. in-folio.

[2] Ce diminutif du mot *fièvre* se retrouve dans une phrase de Molière (*Le Malade imaginaire*): « Je dédaigne de m'amuser à ce menu fatras de maladies ordinaires... à ces *fievrottes*... »

[3] Didier Hérauld, né vers 1575, mort à Paris en juin 1649, fut célèbre comme érudit et comme jurisconsulte. On a de lui de savantes observations sur Arnobe, Martial, Minutius Félix, Tertullien. Il fut un des plus ardents des nombreux adversaires de Saumaise.

[4] L'évêché de Carpentras.

[5] La Charité-sur-Loire (Nièvre).



IMPRIMERIE NATIONALE.

petit volume sans le gaster; j'y feray inserer le dessein de la plante du papyrus que j'ay enfin tirée des mains du peintre qui m'a bien faict languir en l'attente d'icelluy, tant ceste sorte de gents tient mal volontiers parolle en matiere de besongne qui n'est pas tant de leur goust. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 26 septembre 1633.

S'il se trouve quelque plan de Pignerol, je vous prie de m'en faire achepter un exemplaire, pour assortir le recueil de semblables choses[1].

---

CXXXIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DE LOMÉNIE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT
ET SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENTZ,
À PARIS.

Monsieur,

Nous n'avons à cette heure aultres nouvelles du païs que l'arrivée des galleres du Pape à Marseille depuis deux jours, où elles ont porté 600 balles de soye de Messine; elles n'entrerent pas toutes dans le port, ains tantost l'une, tantost l'aultre, parce qu'elles portent l'estendard avec lequel elles font difficulté de commencer le sallut à l'estendard de France des nostres. Le mauvais temps les a obligées de refaire quelque chose et de spalmer[2] avant leur retour, ce qu'elles feront à Toulon

[1] Vol. 717, fol. 284.

[2] Le *Dictionnaire de Trévoux* définit ainsi ce mot : « Terme de marine, pour signifier enduire les navires de bray ou de goudron. C'est la même chose que *poisser, goudronner, donner le suif*, etc. » Littré donne à la fois *espalmer* et *spalmer*. Voir le mot *espalmé* dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye et les mots *espalvérade* et *spalvérade* dans le *Lexique* ajouté par M. Lud. Lalanne à

comme l'on croid, où il n'y a poinct d'estendard general à sallüer. C'est le grand prieur Nary qui les commande et qui, en qualité de Grand Croix, doibt demain solennellement donner la Grand Croix à son confrere Mr le Baillif de Fourbin, cappitaine de la Galere Royale de France, et qui les commande toutes en l'absance de Mr le General. Mon frere y est allé cejourd'huy exprez, pour adsister avec les consuls à la ceremonie, dont vous aurez la relation en temps et lieu.

Les ravages des eaux pluviales ont esté fort grands en touts cez quartiers de deça, et estime t'on le daumage seulement dans le terroir de Marseille, à deux cents mille escus, tant il y a de murailles abbatües et de terres gastées. Noz pauvres gents de Boysgency eurent belle peur, mais il n'y a pas eu de mal grace à Dieu. Mr nostre Archevesque vid abbattre à la veüe de son chasteau de Jouques[1] toutes les murailles qu'il avoit faict construire autour de son jardin et ravager tout ce qu'il y avoit faict planter, avec une mortification nom pareille, qu'il n'impute si ce n'est à l'excez du plaisir qu'il y avoit prins l'esté dernier. La Durance et le Rhosne ont desbordé de toutes parts si furieusement qu'il y a de la besoigne pour beaucoup d'années à reparer le mal qu'il y a en des endroicts, et à recueillir le bien qu'ils ont apporté en d'aultres, selon la vicissitude des choses. Il y a eu grande contention de charité[2] en Arles entre une Dame de qualité et le corps de la ville, pour les aliments[3] d'un petit enfant que le Rosne apporta de bien loing dans son berceau, accompagné d'un coq, sans qu'on aye peu sçavoir d'où il est venu, si ce n'est que l'enfant estoit fort affamé; enfin le corps de ville d'Arles a eu la preferance et le faict norrir aux despens du public, sur l'esperance que ce debvroit estre un jour un bon cittoyen, puis qu'il est eschappé d'un tel danger. Nous n'avons pas de

son édition des *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme* (t. X, 1881).

[1] Commune du département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, canton de Peyrolles, à 57 kilomètres de Marseille. On remarque à Jouques les débris d'un vaste édifice qui a conservé le nom de l'Évêché.

[2] Ce que nous appelons un combat de générosité.

[3] C'est-à-dire pour subvenir aux frais de l'alimentation.

meilleur entretien comme vous pouvez voir; c'est pourquoy je croys bien que vous m'en excuserez pour ce coup comme je vous en supplie et de m'advoüer tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 3 octobre 1633[1].

---

CXXXV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 22 septembre j'ay receu le livre des observations sur la relation du m[aréch]al de M[arill]ac[2], que je seray infiniment aise de voir ne l'ayant encores peu, non sans beaucoup de mortification, depuis l'arrivée de l'ordinaire, par lequel j'ay aussi receu le pacquet de Mr Hulon, avec cette relation qui est si gentile et si curieuse, que je ne sçaiche rien de plus digne d'estre sceu pour le temps courant par ceux qui ont eu quelque goust et quelque cognoisçance des ordres et reglements du cabinet, et des civilitez plus eminantes, qui fera un jour l'une des plus belles pieces du siecle. Estimant que la suitte ne seroit pas moins curieuse si celuy qui a commancé de rediger par escript de si belles particularitez se donnoit la peine de continüer, aux occasions qui se presenteront principalement en cas qu'il se fist

[1] Vol. 717, fol. 286.

[2] *Observations* [de Paul Hay, sieur du Chastelet] *sur la vie et condamnation du Maréchal de Marillac, et sur le libelle intitulé : Relation de ce qui s'est passé au jugement de son procès, en 1633* (Paris, 1633, in-4° et in-8°). Voir, sur ces *Observations* et sur leur auteur, la notice consacrée par M. René Kerviler, dans *La Bretagne à l'Académie française* (2e édition, 1879), à *Paul Hay du Chastelet* (p. 1-64). L'excellent critique s'occupe, dans un chapitre spécial, le troisième, du *Procès du maréchal de Marillac.*

quelque solemnisation[1] de l'alliance dont il s'agist, aultre que celle qu'on dict avoir esté faicte à huiz cloz, dont le destail se sçaura aussy quelque jour et meritera bien d'estre sceu, car on asseure que les articles eussent esté signez par les Roys d'Espagne et d'Angleterre, et d'aultres adjoustent par l'Empereur. J'ay eu bien de l'obligation à Messieurs du Chastelet et Hulon de cez deux rares pieces, mais vous ne pouvez pas desnier aussy que ce ne soit pour l'amour de vous principalement, puis que je n'ay pas seulement l'honneur d'estre cognèu de l'un ne de l'aultre, et que ce ne peult estre que par voz bons offices qu'ils ont apprins de moy, plus tost ce que vous vouldriez que je fusse, que le peu que je puis estre, qui seroit trop indigne de la bonne volonté qu'il leur plaict avoir pour moy. C'est pourquoy c'est à vous, Monsieur, que j'en doibs les principaulx remerciments et à qui il me fault avoir recours pour faire admettre à cez Messieurs mes compliments et actions de graces, en attendant les moyens de leur rendre quelque service trez humble en revanche, comme je feray trez volontiers, et vous supplie les en vouloir asseurer. Les galeres du Pape sont arrivées à Marseille depuis deux jours commandées par le grand prieur Nary, qui doibt faire demain la ceremonie de bailler la Grand Croix au Baillif de Fourbin, qui commande les galeres du Roy en absance de Mr le General des galeres. Elles n'entrerent pas toutes dans le port, à cause qu'elles portent leur estendard, et qu'il leur fauldroit commancer de sallüer l'Estendard de France, ce qu'ils pretendent ne debvoir faire à cause de la prerogative ecclesiastique. Mais il y en entre tantost l'une, tantost l'aultre. Et y doivent sesjourner encor deux jours. Vous pensez en quelle peine j'ay esté de voz livres pour Rome que je n'ay poinct encores, mais on me vient d'advertir qu'il arrive des balles des Moreaux où j'espere qu'ils seront venus assez à temps pour aller par une si opportune commodité, ayant desja receu un libvre que Mr Gailhard avoit baillé au sieur Perrin seulement le 2 septembre qui est arrivé à l'ad-

[1] Le *Dictionnaire* de Littré ne cite sous ce mot que deux écrivains, un du xve siècle, Gerson, l'autre du xvie, Robert Estienne.

vance avant les balles du 20 aoust. Comme j'en estois icy, l'on m'est venu faire une bien agreable interruption, pour voir les deux fagots de la fin d'aoust, qu'on venoit de tirer tout presentement des balles, que l'on a ouvertes tout de suicte pour l'amour de moy. Car on eust attendu à demain. J'y ay trouvé en l'un l'Œcumenius, avec tout ce dont vous l'aviez accompagné suyvant le roolle cotté sur l'enveloppe de vostre main, mesmes l'exemplaire du libvre de veritate du Milord Herbert, dont je remerciray comme je doibs Mr Deodati, et l'aultre enveloppé, et adressé au P. Campanella, à qui je l'adresseray par mesme voye. Dans l'aultre fagot, qui estoit encerpillé [1] à part hors des balles, et cotté de mon nom, il ne s'est trouvé que les quattre volumes de l'Histoire de feu Mr de Thou, fort simplement attachez avec un peu de fisselle, sans aulcune enveloppe ne adresse à Rome, tellement que j'y en feray faire une en bonne forme, et l'adresseray à Mr l'abbé de Thou, et au R. P. Dom du Puy, pour ensuyvre voz ordres, et mettray le tout dans une cassette que j'adresseray au cardinal Barberin pour esviter les difficultez des censeurs. Je luy envoye troiz aultres volumes in-fol° et une coupple au cardinal Bagny, qui s'en iront touts soubs la mesme faveur du cardinal Barberin. Si cette commodité m'eust failly, j'eusse esté bien empesché à trouver de la seurté pour cez volumes de Mr de Thou, mais ell' est venüe du ciel tout à souhaict, dont je suis bien aise pour l'amour de vous et de cez Messieurs qui se sont voulus servir de mon addresse.

Il me reste à vous remercier, comme je faicts trez humblement, du souvenir que vous daignez avoir de l'edition du Theophile de Mr Fabrot, et encores plus de la continuation de voz bons offices auprez de Monsieur nostre Premier President et Madame la Premiere Presidante, dont je vous doibs toutes les graces et bienfaicts que j'en ay receus, n'ayant rien faict qui les peust meriter. J'escripts à mon dict sieur, en responce d'une trez honneste lettre dont il m'a voulu honorer, et vous supplie de

[1] Je ne trouve ce mot dans aucun de nos vieux dictionnaires. Être *encerpillé*, c'est être enveloppé de cette toile grosse et claire qui sert à emballer les marchandises et que l'on appelle *serpillière*.

m'adsister à faire excuser le peché originel de nostre chetif païs et mon desmerite particulier.

Je vouldroys bien sçavoir l'autheur de ce petit livret *de l'Estat et Couronne de Suede* 8° chez Augustin Courbé[1] et vous prie de m'en envoyer un aultre exemplaire quand la commodité s'en presentera. Car celuy-là m'est eschappé des mains. J'avoys un exemplaire double de l'Histoire de Chastillon de Mr du Chesne[2] que j'eusse envoyée au Cardinal par cette commodité, sans qu'il s'y est trouvé une feuille double, et par consequant une de manque qui estoit la seconde du cahier b g aux preuves laquelle debvoit estre cottée Gg 2 et la page 235. Si elle se peult recouvrer, vous m'obligerez de me la faire avoir; c'est de l'édition de l'an 1621 fol° Cramoisy. Je vous envoye la feuille double pour la luy rendre au cas qu'elle luy serve.

Monsieur nostre Archevesque m'a voulu faire presant du premier volume de Petrus Aurelius in 4° fort gros, et en grand et beau papier, lequel je n'avoys pas[3], et d'une aultre deffence de la Hierarchie ecclesiastique in 4° par Franciscus Hallier[4], où il manque un feuillet, qui n'est qu'un demy carton, cotté Aiiij, pag. 7, chez Morel, 1632. Au second volume d'Aurelius, il n'y a poinct d'aultre commancement que la premiere feuille A. Assertio Epistolæ Antistitum etc.; toutes les epistres et prefaces y desfaillent; s'il y en a esté faict aulcunes, encores fauldra t'il voir de les perfectionner, si faire se peult, puis que cela faict un si grand article de ce qui a tenu le tapis[5] depuis quelques années.

[1] Nous avons vu plus haut que ce livret a pour auteur le P. Gault.

[2] *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, justifiée par titres et bonnes preuves, etc., par André du Chesne (Paris, Cramoisy, 1621, in-fol.).

[3] *Vindicia censuræ facultatis theologiæ Parisiensis*, etc., Paris, 1632, in-4°. Cet ouvrage de Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, fut réimprimé en 1635, en 1641, en 1696.

[4] François Hallier, né à Chartres vers 1595, fut docteur et professeur en Sorbonne, syndic de la faculté de théologie, fut nommé en 1656 évêque de Cavaillon, et mourut le 23 juillet 1659. Voici le titre complet de l'ouvrage cité par Peiresc : *Défense de la hiérarchie ecclésiastique et de la censure de la faculté de théologie de Paris contre l'éponge d'Hermann Loëmelius.*

[5] Nous avons trouvé dans le tome I les expressions *durer sur le tapis* (p. 252) et *tenir le tapis* (p. 362).

Quant au prioré[1] de Roumette (*sic*)[2], asseurez vous qu'en Avignon il ne s'en est expedié aultre chose que ce que vous avez veu du 30 juillet per obitum en faveur du sieur Ponat, dont Mr le sacristain Valbelle me fit voir le memoire de la date, qu'il envoya à Mr de Thou ensemble d'une aultre date, qu'un aultre avoit prinse pour un aultre prioré de St Laurens dependant de Cluny, vacant par le decez de la mesme persone qui avoit le prioré de Romette. J'ay veu un memoire de touttes les dates prinses en Avignon dans les moys de juin et de juillet, où il n'y avoit rien de plus sur cela. C'estoit à Rome qu'on avoit envoyé la resignation de Romette en faveur d'un neveu du dernier titulaire qui n'avoit pas l'aage, afin d'en obtenir par mesme moyen la dispence, comme vous aurez veu par mes despesches du precedant ordinaire, pour raison de quoy j'escrivis à Rome afin de prendre acte de tout ce qui se trouveroit refusé ou accordé pour fortifier vostre droict que je tiens indubitable, et dont je vous felicite de rechef comme d'une piece digne de vous et dont j'admire de voir la contestation d'honnesteté non seulement entre l'Eminentissime cardinal de la Valette et Mr de Thou, mais encores entre Mr de Thou et vous, puis qu'ils s'y sont touts portez de si bonne grace. Je prie à Dieu que vous en puissiez jouir aussy longuement et heureusement que le vous peuvent souhaicter voz plus fideles serviteurs, entre lesquels si je suis des moindres en pouvoir, je vous puis bien jurer que je ne le suis pas en devotion toute entiere envers vous et tous les vostres, estant du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 3 octobre 1633.

[1] Littré a retrouvé la forme *prioré* dans des textes du XIIe et du XVe siècle. Il ne cite, pour le XVIe siècle, que cette phrase d'Aubigné : «la chambre *priorelle*» (au mot *prieural*).

[2] Romette est une commune des Hautes-Alpes, canton de Gap, à 4 kilomètres de cette ville. On y signale les vestiges du prieuré dont parle Peiresc.

J'oublioys de vous dire que la lettre d'Espagne imprimée sur le subject du voyage de l'Infant Cardinal monstre bien la foiblesse, puis qu'il n'a osé passer au lieu où il est destiné, et que cette aultre vieille piece de la Rochelle meritoit bien d'estre veüe et conservée.

Vous aurez enfin le dessein du Papyrus, avec le libvre de l'Altezza real de Savoye, et si le paquet n'est trop gros, encor un aultre contre le pauvre Galilæi de Claudio Berigardo[1].

Vous aurez du Papyrus le bourgeon comme il paroit en sa naisçance avant que s'esclorre ou espannouyr, et puis le mesme tout esclos, et à part un des fillets de la houppe ou du Scapus[2], tout verd, et un de ceux qui sont secs et fannis[3] tels que l'on employoit à faire les feuilles à escrire. Vous en aurez aussy de ceulx que j'ay faict arracher de la plante, afin que les puissiez mieux comparer sur les feuilles de vostre m[anu]s[crit] des epistres d'Avitus[4].

Quand vous le trouverez bon, vous m'obligerez d'agreer que Mr Gailhard l'aille faire voir à Mr Robin[5], à frere André[6], et à Mr Gault[7], et en un besoing à Mr des Nœuds[8]. Le bon P. Mercene le voulloit voir aussy, et je pense qu'en son temps Mr de Saulmaise ne sera pas marry de le voir.

Tandis que le Roy a la Lorraine et le Barroys, il fauldroit bien avoir faict diligence pour trouver le contract de mariage du bon roy René

[1] *Dubitationes in dialogum Galilæi Lyncei*, traité déjà mentionné plus haut (p. 458). L'auteur de ce traité, Claude Guillermet, seigneur de Bérigard ou Beauregard, naquit à Moulins à une date qui est controversée (1578, selon les *Mémoires* de Niceron, t. XXXI, 1591 selon l'inscription de son portrait mis en tête du *Circulus Pisanus*, 1643); il étudia à l'université d'Aix en Provence, s'établit à Paris, alla en 1628 professer la philosophie à Pise et en 1640 à Padoue, où il occupa sa chaire jusqu'à sa mort (1663).

[2] Dans Pline le naturaliste, le mot *scapus* a le sens de tige d'une plante.

[3] Littré remarque que l'on a dit *fanir* au XVIIe siècle, comme au XVIe, et il cite ce vers de Racan (traduction du psaume XXXV) :

Le voit s'épanouir. *fanir*, tomber à terre.

[4] Il s'agit des fragments des Œuvres d'Avitus sur papyrus qui sont à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 8913. Voir t. I, p. 62.

[5] Sur les botanistes Robin père et fils, voir t. I, p. 550.

[6] On ne conserve dans les Minutes de la bibliothèque de Carpentras qu'une seule lettre de Peiresc au R. P. André (reg. IV, fol. 310).

[7] Nous avons déjà trouvé plus haut le nom de cet amateur (p. 392).

[8] M. des Nœuds était un autre amateur parisien auquel Peiresc a écrit quelquefois, notamment le 10 décembre 1632 (Minutes de l'Inguimbertine, registre I, fol. 532).



IMPRIMERIE NATIONALE.

d'Anjou avec la niece du cardinal duc de Bar, heritiere de Lorraine, où estoit la substitution du Barroys en faveur de la France. Ensemble l'Erection de la Duché de Bar[1].

---

CXXXVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je n'ay jamais rien faict pour vostre service, et particulierement en l'affaire de cette vacance, que je ne vous en deusse au centuple, et que je ne fisse d'aussy bon coeur, si j'en avois assez de moyens. J'escrivis en mesme temps au sacristain de Valbelle à Marseille, et luy demanday s'il y avoit aulcuns gradüez nommés sur S^t Victor, le priant en cas qu'il y en eust de faire un tiltre au religieux tenant l'indult de M^r de Thou, et d'y exprimer l'annexe de Briault sans attendre aultre advis. Je n'ay pas encores eu de responce de luy, mais je croys bien qu'il vous aura respondu de Marseille par le mesme ordinaire. Vostre aultre lettre fut hier rendüe icy à M^r le lieutenant Valbelle, de qui vous aurez comme je pense la responce, mais je me doubte que vous aviez faict equivocque et que vous aviez prins pour sienne une lettre du conseiller son frere qui se trouva present icy et qui avoit escript à M^r de Thou lors de la despesche du 19^me du passé dont vous m'accusez la reception. Je ne pense pas qu'il y ayt aulcun gradué nommé sur S^t Victor, parce que l'usage n'en est pas encor introduict en cette province, où la proximité de la legation d'Avignon faict admettre les resignations ordinairement assez à temps pour exclure quasi toute la fonction des ordinaires. C'est pourquoy on ne se veult pas amuser icy à attendre des graces expectatives si casuelles et de si longue attente que pour le joyeux advenement du Roy, et choses semblables, il y en a qui ont esté des 20 années sans pouvoir estre remplyes et davantage.

[1] Vol. 717, fol. 287.

Je me trouve si pressé à ce coup, que je ne sçauray vous entretenir qu'à la desrobée à mon grand regret, et me fauldra finir en vous remerciant comme je faicts de tout mon coeur de tant de belles pieces sur le subject de l'acquisition de Nancy, que j'ay trouvées toutes escriptes de vostre main, et l'excez est neantmoings si grand en vostre honnesteté qu'aprez tant de feuilles de vostre escripture, vous me faictes encore des excuses de ce qu'il vous en eschappe quelque chose, en quoy vous me faictes grande honte, et si en cez occasions vous vouliez envoyer querir Quentin, il pourroit bien vous soulager d'une bonne partie, et escrire chez vous ce qui se pourroit confier à ses yeulx, car je ne seroys pas d'avis que vous luy laissassiez emporter hors de chez vous ces curiositez si rares et si jalouses. Au reste je viens de recevoir de Toulon la responce du grand prieur Nari, general des galeres du Pape, sur la reception de ma caisse de livres puis le 7^me^ et m'a t'on asseuré qu'elles firent voille dez hier, tellement que M^r^ l'abbé de Thou et le P. Campanella ne tarderont guieres d'avoir leurs livres aussy bien que le cardinal ceux que je luy envoye par mesme moyen, le general m'asseurant qu'il aura soing de cette caisse comme de ses propres yeulx puisqu'elle porte l'adresse del Cardinal Patron. Elle estoit arrivée trop tard à Marseille pour y estre embarquée, car le general n'y vint que mardy à l'heure de la messe pour la ceremonie de la Grande Croix qu'il donna au Baillif de Fourbin chez qui il disna et puis se retira aux isles d'où il partit la nuict mesme pour Tollon, de sorte que le lendemain ma caisse le suyvoit par terre à Tollon. On attend icy mecredy Madame la Mareschale qui debvoit estre à ce soir à Tarascon avec M^r^ le Mareschal de Victry. Son fils M^r^ le Marquis de Narmoustier y va demain au devant et mon frere (qui vous salue tous trez humblement) l'accompagne, sur quoy je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 10 octobre 1633.

M^r^ Petit ne voulut pas estre icy plus de dix ou douze jours pour

s'en aller à Montpellier avant l'ouverture du collége. C'est veritablement un trez honneste homme digne d'estre aymé et servy.

J'ay prins un merveilleux plaisir de voir ces epistres escriptes au roy Louys VII et attendray en extreme impatiance l'edition des restantes s'il n'y a moyen de les voir à l'advance.

Les lettres de Mr Rigault viendront tousjours à temps par la poste quand il trouvera du temps d'escripre, dont je doubte un peu. Cependant vous avez trez bien jugé qu'il valloit mieulx laisser gaigner temps aux balles des sieurs Moreaux qui vont si lentement.

Je ne sçauray escrire à ce coup à Mr Deodati comme j'esperois pour le remercier de son livre de Milord Herbert, ni à Messrs de Saulmaise et Godefroy et le P. Mercene, tant le temps nous est court. Je n'ay aussy peu trouver une piece que je vous avois apprestée, et que je vouloys joindre au livre contre Galilei, pour la conserver, qui me fera differer jusques au prochain ordinaire, Dieu aydant, sous vostre bon plaisir.

Je vous remercie des Gazettes d'Amsterdam qui font une bonne partie de celles de ce Renaudot, et sont aultant et possible plus fideles. Il a encore continué le dernier ordinaire, je ne sçay s'il cessera ou non [1].

---

## CXXXVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Un compliment qu'il m'a fallu rendre à ce soir à un Prelat qui m'estoit venu voir et qu'il a fallu reconduire à l'heure du serain [2] m'a tellement enrumé tout d'un coup [3], et attiré sur les yeulx trop de deffluxion pour

[1] Vol. 717, fol. 288.

[2] C'est l'occasion de rappeler que, dans les textes anciens, *serein* n'a que le sens de *soir*.

[3] Le poète Philippe Desportes, dans ses spirituelles imprécations contre une nuit trop claire, a dit:

Ostez-vous du serein, craignez-vous point du rheume?

pouvoir supporter des lunettes, sans lesquelles je ne sçaurois escrire de ma main, lors que je m'y trouvois le plus obligé par la reception de vostre despesche du 7e octobre contenant plus de huict ou dix feuilletz de minutte tout de vostre main, dont je suis si honteux et si surchargé d'obligation que je ne sçaurois jamais vous en rendre d'assez digne revanche, ne pas mesme des remercimentz qui ayent aulcune proportion à ma debte, mais vous le voulez ainsy et je me contenteray de vous dire que c'est du meilleur de mon coeur que je vous en rends mes trez humbles actions de graces, attendant si j'y pourrois adjouster aulcuns effetz de ma devotion qui peussent meriter une partie de la bonne opinion qu'il vous plaist avoir de moy. Nous estions fort affamez de nouvelles sur les occurances presentes, mais vous nous en avez tellement rassasié et de celles du plus hault goust que nous debvrions en avoir faict un repas pour long temps. J'en useray selon qu'il vous plaict me l'ordonner, principalement de celles du costé de Metz. J'ay bien pris plaisir de voir les vers du sieur Colletet[1], et bien que Mr Gaulmin[2] ayt mieux faict aultrefoys, je n'ay pas laissé de trouver ses conceptions aussy extraordinaires que libres et bien respondantes à son humeur et à son style. C'est tousjours une des pieces du temps qui debvra tenir rang entre les plus curieuses. J'ay prins grand plaisir à la naifveté du style de ce commencement de version Françoise de l'Histoire de Mr de Thou, et ne manqueray pas de le vous renvoyer aprez l'avoir fait voir à quelqu'un de noz amis, si ce n'est que vous trouvassiez bon que je le fisse voir à nostre Daulphinois[3], à cette fin qu'il se laisse plus

[1] Sur Guillaume Colletet, né à Paris le 12 mars 1598, mort en la même ville le 10 février 1659, voir les *Lettres de Jean Chapelain*, t. I et II, surtout t. I, p. 56, t. II, p. 17-26. Les vers de Colletet devaient être des vers de circonstance, des vers faits à l'occasion de l'entrée de Louis XIII à Nancy.

[2] Les vers de Gilbert Gaulmin devaient aussi célébrer les heureux événements de Lorraine (prise de Lunéville, de Mirecourt, cession de Nancy).

[3] Ce *Daulphinois* était un sieur Boulle, dont il sera souvent question dans la suite de cette correspondance. D'après des notes manuscrites du P. Bougerel qui m'ont été communiquées par M. le marquis de Clapiers, Gabriel Boulle naquit à Marseille vers 1580 et mourut en 1650. On voit dans la seconde édition de *la France protestante* (t. II, 1880, p. 998) qu'il était ministre en 1620 à Baix et de 1625 à 1637 à Vinsobres en Dauphiné. C'est pourquoi Peiresc

tost vaincre à lascher le pied, voyant la besongne desja si advancée et d'une main qu'il ne sçauroit esgaller; mais je ne le feray pas sans vostre ordre expresse. Bien feray je ponctuellement tout le reste qu'il vous plaist me prescripre par vostre lettre, et attendray fort impatiemment ce beau glossaire que vous nous faictes esperer sur ce subject. J'escripray à Rome par le prochain ordinaire de jeudy avec l'ayde de Dieu pour faire lever un perquiratur s'il n'a desja esté faict, de toutes les expéditions concernant le prioré de Roumette, et aultres benefices du dernier titulaire d'icelluy, pour y apprendre le nom du Banquier chargé de cette poursuitte, et pour tascher de voir sur son registre ce qu'il y pourroit avoir cotté du reffus de la dispense dont est question. Il me tardera de voir que vous en soyez paisible possesseur, comme je l'espere, vous remerciant trez humblement de tant de soing que vous continüez à me procurer de toutes parts des libvres et aultres pieces curieuses, dont je vous rendray quelque change quand il plairra à Dieu. Il est vray que j'avois entreprins de ranger mes papiers lors du despart de Monsieur le Premier President, mais les chaleurs survindrent si violentes tout d'un coup qu'elles m'en osterent le moyen tout à faict et me contraignirent de quitter la place qui n'estoit plus tenable et de me retirer à une estage plus bas de la maison et un peu plus fraische[1], laquelle je ne sceus abbandonner que jusques à la S^t^ Remy, depuis lequel temps il n'a pas esté en mon pouvoir de m'y remettre; mais je suis bien resolu de le faire si je puis avant que l'aultre exrtemité contraire du froid nous surprenne, et en ce cas je pourrois donner plus de satisfaction à M^r^ vostre frere, sur le subject tant du comté Venaiscin que d'aultres terres adjacentes. Au reste je suis honteux de la peine que vous avez voulu prendre pour ce venerable gazetier, de qui

appelle *Daulphinois* ce Marseillais. On cite, dans *la France protestante*, d'après Gui Allard et d'après Rochas, de nombreux ouvrages de Boulle. Dans un de ces ouvrages où l'ancien ministre converti prend le titre de *conseiller et historiographe du Roy* (*Essay de l'histoire générale des protestants*, Paris, A. Vitré. 1646, in-8°), il rappelle (*Préface*) qu'il a collaboré pendant quelques années à la traduction de «cette grande et excellente Histoire de M. le Président de Thou».

[1] Je ne trouve nulle autre part le mot *étage* employé au féminin.

je n'ay point eu de pacquet par le dernier ordinaire bien qu'il l'eust faict faire en vostre presence, ne sachant à quoy imputer cela si ce n'est à quelque bizarie (*sic*), puis qu'il estoit demeuré d'accord avec vous de ce qu'il avoit à faire, mais quoy qu'il vous aye dict, je ne crois pas comme il n'y a aulcune apparence qu'il reçoive aulcune correspondance de nouvelles de la part de Mr le mareschal de Vitry ne de Mr de la Poterie, auxquels il ne manque point d'envoyer sa gazette tous les ordinaires comme il l'envoye pareillement à un certain advocat nommé Roux, son correspondant, de qui je ne pense pas certainement qu'il puisse apprendre des nouvelles qui vaillent quand il luy en voudroit escripre. Il se contente de partager avec l'imprimeur quand il peut trouver quelqu'un qui la veuille entreprendre, ce qui arrive rarement parce qu'ilz n'y trouvent pas leur compte. Il en usera comme bon luy semblera, et nous ne laisrons pas de voir sa gazette et ses relations d'ailleurs comme nous avons faict à ce coup cy. Vous verrez les nouvelles que nous avons eües du costé d'Italie par le dernier ordinaire et je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce XVII octobre 1633.

J'eusse bien voulu escripre à Mr L'Huillier, puis que je n'ay poinct de lettres de Mr Gassend à luy envoyer, pour satisfaire à mes conventions et accuser la reception de sa despesche que j'ay faict tenir au dict sieur Gassend, mais l'heure est desja un peu tarde, et mon homme s'endormant sur le papier, je suis contraint de vous supplier de faire mes excuses pour ce coup, ensemble à Mr Gailhard et aux aultres qui se pouvoient attendre à voir presentement de mes lettres, les suppliant de patienter jusques au prochain ordinaire, et de ne me tenir pas moins leur serviteur pour cela [1].

[1] Vol. 717, fol. 290.

CXXXVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay eu des mortifications bien sensibles à l'ouverture de vostre derniere despesche du 14me. En premier lieu de ce que j'y trouvay une lettre pour Rome si importante comme est celle de Monseigneur le cardinal de la Valette, et que l'ordinaire de Rome n'estoit passé que du jour precedant, tellement qu'il y aura 15 jours à perdre icy en l'attente du prochain, comme vous aviez apprehendé à Paris. Si vous vous fussiez advisé d'advertir Mr du Lieu en luy faisant l'advance de mon pacquet, qu'il y avoit des lettres pour Rome, et de le prier de me l'envoyer à l'advance s'il pouvoit (comme il a faict aultres foys par le courrier mesmes de Rome, lequel part de Lyon le mardy), il me l'eust peu envoyer à temps et l'eust faict je m'asseure volontiers, comme il le practique tousjours pour le pacquet de Mr le Mareschal qui arrive de 15 en 15 jours, la semaine de l'ordinaire de Rome, par le courrier de Rome, un jour ou deux avant l'arrivée de nostre ordinaire qui ne part de Lyon que le mercredy à midy, ou à 4 heures du soir. S'il passoit quelque extraordinaire comme il y en a quelque foys, je le hazarderois, pour ne perdre tant de temps en affaire si pressante, dont j'ay meilleure opinion que vous, estimant que la fortune, qui donne aprez le mauvais temps le beau, vouldra commencer à ce coup de faire pour vous, et recompenser le temps perdu cy devant. J'en feray l'adresse selon voz ordres à Dom du Puy, comme la plus asseurée, et la plus disposée et preparée à se servir de cet advantage par les precedantes poursuittes qui auront esté faictes sur cette occurrance. Comme j'en estois icy, l'on m'est venu interrompre avec un pacquet de Rome venu à Marseille sur une galere de Genes, où j'ay trouvé une lettre de Mr l'abbé de Bonneval, dont la signature m'avoit grandement resjouy d'abbord, croyant que ce fust en response de ce que je luy avoys

escript pour l'affaire de Roumettes, mais quand j'ay jetté les yeulx sur la datte que j'ay trouvée du 11 septembre, j'ay bien veu qu'il ne pouvoit pas avoir lors receu mes despesches, et de faict ce ne sont que compliments, mais les plus obligeants et les plus cordiaux qui se puissent mettre par escript, quoy que ce ne soit que sur l'addresse de cez petits livres et boittes que vous aviez faict passer par mes mains, dont je luy suis mille foys plus redevable que tout ce qu'il vouldroit estre à moy, et feray bien tout ce que je pourray pour luy en bailler des tesmoignages et à touts les siens, du nombre desquels je vous tiens, vous ayant d'ailleurs tant d'aultres obligations de vostre chef particulier, que je ne vous en sçaurois exprimer les justes sentiments non plus que l'estime que je faicts de vostre vertu et de l'eminence de voz merites par dessus la plus part des personnes tenües pour les plus meritantes du siècle ; c'est pourquoy vous ne debvez pas soubs correction trouver estrange qu'il m'en soit eschappé quelque petit mot en escrivant à Monsieur de Thou par une occasion si plausible, et en laquelle je ne m'en fusse peu taisre sans crime, et sans grande charge de consciance, vous estant desvoüé comme je suys, et sçaichant l'affection qu'il vous porte, estant bien asseuré que je ne luy pouvoys desplaire en luy parlant d'une personne si cherie. Par une lettre de Mr de Bonnaire du 22e septembre venüe avec celle de Mr l'abbé de Thou, j'ay apprins le partement du sieur Chartres puis le 19me, et qu'il s'estoit chargé de quelques fagots pour moy, entre lesquels il y en a un de Dom du Puy, avec un livre de plantes, ce dict-il, que je croys estre celuy del Padre Ferrario jesuite[1], dont le Cardinal m'envoya un exemplaire par le courrier ordinaire qui partit de Rome de mesme datte du 22me du passé. J'auray soing de vous faire tenir celuy de Dom du Puy le plus tost que je pourray aprez l'avoir receu, esperant que le dict Chartres debvra arriver à Marseille par la premiere barque de Genes, où il ne voulloit

[1] Jean-Baptiste Ferrari, né à Sienne où il mourut en 1655, après avoir occupé pendant vingt-huit ans la chaire d'hébreu au Collège Romain, venait de publier : *De Florum cultura libri IV* (Rome, 1633, in-4°).



IMPRIMERIE NATIONALE.

pas s'arrester plus de 8 ou 10 jours. Et cela m'a faict dispenser d'envoyer mon exemplaire qui vous estoit destiné du mesme libvre au bon Mr Robert, parce que c'est proprement de sa vacation, et pour cet effect j'en chargeray Mr de la Fayette ou un aultre gentilhomme qui va avec luy, lesquels doivent partir dans deux ou troys jours, car Mr de la Fayette ira en Touraine avant que prendre la routte de Paris. Et j'en attendray d'aultres exemplaires que j'ay envoyé querir à Rome pour moy et mes amys. Cependant si le mien arrive plus tost à Paris, je mettray ordre que Mr Gaillard l'aille prendre chez le sieur Robin pour le vous faire voir des premiers en attendant le vostre, qui ne peult meshuy gueres tarder de venir, et les Moreaux me promettent de faire partir bien tost des balles pour Paris, oultre que le retour du Roy fera mettre en chemin afforce monde comme je pense de jour à aultre.

L'aultre mortification que j'eus, et dont je ne sçauroys parler sans que mon poulx en soit agité quasi aultant que si j'avoys la fiebvre bien forte (tant j'ay de honte d'avoir esté cause que vous ayez prins tant de peine pour chose si mal digne de vous, et des serieuses occupations qui vous debtiennent d'ordinaire), fut de voir la patiance que vous aviez prinse d'escrire de vostre main jusques à dix ou douze feuillets de minutte à doubles colonnes en chasque page, et que vous eussiez voulu tenir compterrolle de tant de menües et importunes fournitures contre l'expresse supplication que je vous avoys si solennellement faicte et si souvent reiterée, de vouloir seulement tenir en un coing de vostre cabinet un petit sac de mon argent, pour y prendre journellement ce qu'il fauldroit payer pour moy sans aultre compterrolle que de tenir memoire de ce que vous auriez mis. Encores n'estoit il pas necessaire que de sçavoir quand le sac commenceroit à s'alleger, afin d'y remplacer des fonds pour les pieces courantes. Estant du tout impossible que vous n'en ayiez oublié une infinité d'articles, car il fauldroit un homme qui n'eust aultre chose à faire que de se tenir au contoir avec son libvre devant soy, comme les commis des banquiers, pour y escrire à toutes heures tant de menüe despence, qui me faict rougir et trezsuer sang

et eau[1] quand j'y songe, et que je considere mon indiscretion de vous avoir fourny de la matiere d'une si importune et onéreuse occupation, où il se trouveroit tousjours à perdre pour vous 80 ou 100 pour cent, oultre le temps qui vous est si précieux et si utile au public et à voz amys, aussy bien qu'à vous et aux vostres. Ce qui me constraindra, puis que vous ne voulez user avec moy de la liberté que je vous demandois en cela, de chercher quelque aultre adresse à quelqu'un à qui le temps ne soit pas si cher, et si Mr Gailhard faict du sesjour de pardelà, je luy endosseray cette courvée et de porter, toutes les foys qu'il ira à l'Academie, une petite bourse de mon argent à part pour payer en passant ce que vous luy direz de prendre pour moy en matiere de livres ou aultre, vous suppliant trez humblement de l'agreer ainsin, et de luy donner les advis aux occurrances de ce que vous trouverez à propos de me faire achepter ou transcrire, m'asseurant que quand je l'en auray une foys prié, il ne fera pas de difficulté de practiquer ce que vous n'avez pas voulu faire, et de se contenter de tenir memoire seulement du prix de quelques livres plus rares et plus considerables, et pour le surplus prendre de l'argent dans mon sac quand il en fauldra, et m'advertir quand il commencera à faillir. Car sans mentir, hors de laisser ce soing à quelque facteur ou commis de libraire, je ne sçauroys souffrir cette peine au moindre de mes amys, et à plus forte raison à vous, Monsieur, de qui les moments me doivent estre si chers que le regret et desplaisir ne fust cappable de me donner la fiebvre à bon essiant, aprez les inquiestudes d'esprit que j'en ay desja esprouvées plusieurs foys, et principalement à ce coup, rien n'ayant peu y apporter du temperament que l'esperance et l'occasion de vous en descharger presentement sur le dict sieur Gailhard en attendant le retour du sieur Prieur de Roumoules.

La troisiesme mortification a esté de me trouver trop pressé maintenant, à mon grand regret, pour revoir et considerer les passages de

[1] Littré, au sujet de la locution *suer sang et eau*, ne cite que *les Plaideurs* de Racine et un roman de Lesage.

Pline sur le papyrus[1] et ce que tant de grands hommes y ont voulu discourir[2], afin de vous pouvoir parler plus particulierement, en vous faisant la relation de ce que j'ay esprouvé sur ma plante, dont j'ay essayé de separer la substance de la tige à peu prez comme veult dire le Pline, et ay trouvé qu'elle se divise assez facilement tout de son long et retient assez de fermetté, par le moyen de certaine espece de menus filaments qui y regnent de hault en bas, pour faire quasi le mesme effect que l'on void en la tisseure ou fabrique du papier de vostre Avitus, et neantmoings retenir une faculté naturelle d'adherance les uns aux aultres, quasi comme s'il y avoit je ne sçay quoy de glutineux[3] en l'humidité de la plante, quand elle a esté cueillye quelques jours. Car quand elle est fraische, l'humidité y est trop abondante pour cela. Il fauldra y mieux penser à loisir, Dieu aydant, et y appliquer l'experiance qui s'en pourra tirer. Cependant, pour la forme de la plante, je suis marry que je ne la fis portraire dans le temps qu'elle se commançoit à espanoüyr, car vous l'eussiez veüe avec ses filaments bien adjustez et bien roides en hault, ainsin que des vergettes, mais cela ne dure qu'un jour ou deux, car à mesure qu'elle s'espanouyt, cez filaments commancent à s'abbattre çà et là, jusques à tant qu'ils sont en la forme que vous les avez veus, où ils demeurent aprez jusques à ce qu'ils seichent et perdent leur naturelle couleur verte. Je tascheray de vous en envoyer des houppes entieres que j'ay faict coupper exprez pour cet effect pour vostre satisfaction et de Mr Hullon, à qui je vous supplie de faire mes excuses en attendant un peu plus de commodité, pour une plus exacte disquisition. Et possible auray je le moyen d'en envoyer quelque filleule vivante au printemps prochain, ayant cependant envoyé à Boysgency mon vase pour y passer l'hyver avec moings de regret qu'icy.

[1] Livre XIII, chap. XXI, XXII et XXIII.

[2] Je suppose que parmi ces grands hommes Peiresc n'oubliait pas son ancien correspondant Joseph Scaliger, qui a écrit de si savantes pages à ce sujet (*Animadversiones in Melchioris Guilandini Commentarium in tria C. Plinii de Papyro capita libri XIII*), dans les *Opuscula varia* (Francfort, 1612, 1-66).

[3] *Glutineux* est déjà dans les œuvres d'Ambroise Paré, ainsi que *glutinosité*.

Mais j'ay une aultre relation à vous faire concernant des cameleons vivants que j'ay recouvrez depuis peu, sur lesquels j'ay observé de bien jolies particularitez que les autheurs anciens et modernes n'ont pas touchées. Il y en avoit quatre, et en est mort deux par les chemins, dont l'un fust esventré en debarquant à Toullon, et y furent trouvez 15 oeufs gros comme des noyeaulx d'ollive. Des deux qui me sont demeurez vivants l'un est de naturelle couleur gris pasle parsemé de petites tasches noires, l'aultre naturellement de couleur verte tachetté de plus grosses plaques jaulnes; mais quand on les expose au grand air, à l'aspect du ciel et principalement au soleil, ils deviennent noirs l'un et l'aultre, et leur void on commancer par le costé du corps qui regarde le ciel, l'aultre costé retenant encores sa couleur naturelle. Le verd a le ventre plus enflé que l'aultre et je juge que ce soit une femelle pleine d'oeufs comme l'aultre. Ils font de la fiante noire et jaulne, en forme de crottes comme des noyeaulx d'ollive, et la verde prend souvent des mouches, à mesure qu'elles vollent à l'entour d'elle, avec une vitesse comparable à celle d'un esclair en dardant sa langue de la longueur de 3 ou 4 doigts, bien que leur desmarche soit plus tardive que celle des tortües. Mais leur forme de dormir est admirable, car ils grimpent et s'agraffent contre les montants des branches de la cage, avec leurs quattre pattes et leur queüe, de sorte qu'ils sont comme pendus en l'air; et ne se destournent pas de leur repos et de leur posture pour peu de bruict. Si je les eusse eus devant l'esté, je pense que nous aurions faict de bien curieuses remarques, mais à ceste heure que l'hyver approche, je crains fort de ne les pouvoir saulver jusques au bon temps, attendu que les mouches manqueront au premier froid, et je ne sçay où les tenir en lieu qui leur soit propice, car ils viennent d'Affrique où il faict bien chauld et où ils se cachent, dict-on, l'hyver dans les cavernes, où c'est que je veux bien croire qu'ils ne mangent pas beaucoup nom plus que les tortües et aultres animaulx qui jeunent et vivent l'hyver de leurs chairs, comme l'on dict. Mais Dieu sçait si dans la terre ils ne trouvent pas quelque aliment qui nous est incogneu, et quand ce ne seroit que l'air soubsterrain avec son humidité et challeur naturelle en

ce temps là, c'est chose que je ne luy sçauroys fournir que bien difficilement, craignant que d'aultres animaulx ne les vinssent persecuter dans les caves si nous les y tenions, et que l'odeur du vin ne fust cappable de leur nuyre. J'ay envoyé demander à Marseille si quelqu'un de ceux qui ont faict du sesjour en Affrique n'auroit point observé comment on les entretient durant l'hyver, car pour l'esté je n'en seroys pas en peine. Je ne pensois pas vous en dire tant, mais cela m'est eschappé insensiblement. Vous excuserez ce desordre et la naifveté avec laquelle je vous entretiens possible trop librement de mes occupations chettives d'un cogne-festù[1] sur la confiance que j'ay en vostre bonté, et de cez Messieurs de chez vous qui me pardonnent de si bon coeur et de si bonne grace mes petites infirmitez et maladies d'esprit et sur tout mes lentitudes[2] à vous obeyr et servir, specialement en cez memoires du Venaiscin, pour l'assortiment desquels il me falloit ranger mes papiers où je suis bien asseuré de trouver de bon secours, de quoy je n'ay encores sceu prendre le temps. Mais il fault que je m'abstienne du Palais quelques jours pour en venir à bout et me deslivrer de cette promesse envers Mr du Puy, vostre frere, et de tout plain d'aultres dont j'espere avoir moyen de m'acquiter envers divers amys par cette recherche. Au reste j'ay tousjours de nouvelles obligations à Monsieur de Thou du souvenir qu'il veult avoir d'Autun, et à vous, Monsieur, du soing que vous prenez de l'entretenir en cette bonne disposition. Si son chemin s'adonnoit de ce costé là, sa venüe nous esclairciroit de toutes choses. Pour le P. Raynaud[3], je pense qu'en vain on s'y attendroit, aprez avoir esprouvé combien sa memoire est courte, de ce qu'il se charge de faire.

[1] La Curne de Sainte-Palaye, dans son *Glossaire*, mentionne, au sujet de cette expression proverbiale, les *Commentaires* de Monluc et les *Curiositez françoises* d'Oudin. Voir encore Le Roux de Lincy, citant, dans *Le livre des proverbes français* (t. II, p. 33), cette phrase de la *Comédie des proverbes* : «Aussi chanceux que *cognefestu*, qui se tue en ne faisant rien.»

[2] Nous avons déjà trouvé ce mot employé au singulier (t. I, p. 371).

[3] Ce P. Raynaud, qui était Minime, ne doit pas être confondu avec le P. Théophile Raynaud, Jésuite, qui figure dans le tome I (p. 774) et dans le présent tome (p. 394).

Les imperfections de mes livres ont esté fort bien suppléées par les deux feuilles qu'il vous a pleu m'envoyer. Si le Tertullian arrivoit bientost, il se presente dans 15 jours une trez bonne commodité d'en envoyer l'un à Rome et j'espere d'en recevoir au moings l'un et puis l'aultre viendra tout à son aise. Pour le Theophile de Mr Fabrot, il fauldroit voir de mettre en queüe au sieur Cramoisy[1] quelqu'un de cez Messieurs qui vont souvent en sa bouttique, pour le faire presser souvent, car cez gents là ne font jamais rien qu'à vive force de presse; aultrement il sera aussy esloigné d'y mettre la main en caresme qu'à cette heure, attendu qu'il se presente tousjours d'aultres pieces plus pressées.

Quant à Mr Petit, j'ay aujourd'huy receu une sienne lettre sur la reception d'une liste que je luy ay envoyée de libvres Arabes, entr'autres ces 4 volumes de Thesaurus de Milan et quelques m[anu]s[crit]s en cette langue où il estudie presentement. Je luy escriray pour ce volume de liturgies Cophtes et ne doupte pas qu'il ne le r'envoye incontinant combien que je ne pense pas qu'il y eust faict tout ce qu'il eust desiré, nom plus qu'à troys aultres qu'il a à moy depuis plus d'un an. Et à vous dire le vray, quand il fust icy, je luy avoys dict de les garder jusques à la fin de cette année pour s'y bien instruire, et lors je faisoys estat de les joindre avec ceux qu'on me promet du Levant dans ce temps là, pour envoyer le tout à Mr de Saulmaise, estimant qu'ils en ont affaire là, pour la traduction que l'on faict de certains libvres d'Histoire et d'Astronomye de ce païs d'Ægypte, qui sont en langue Arabique, mais vraysemblablement entremeslez de paroles et locutions Ægyptiennes, comme estoit le Barachias du P. Athanase, et qui ne se peuvent facilement deschiffrer sans l'ayde de la langue des Cophtes dont on me faict esperer un dictionnaire, comme celuy de Rome, duquel je ne perds pas encores l'esperance, et ce que faict maintenant Mr Petit y servira comme fit au P. Morin l'eschantillon du Pentateuque Samaritain pour obtenir la communication de cet exem-

[1] L'expression, qui est des plus pittoresques, n'a pas été recueillie par nos lexicographes.

plaire m[anu]s[crit] du sieur Pietro della Valle dont on estoit si jaloux. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 24 octobre 1633.

Je viens de recevoir d'Avignon un vieil pacquet de Mr Herault du 4 octobre, qu'il avoit laissé en si mauvaises mains, que je ne l'ay eu qu'aujourdhuy 25me, où il s'excuse sur le desbordement de la Durance qui l'avoit arresté deux jours dans Avignon, et qu'il estoit constraint de passer oultre en Languedoc, dont j'ay esté merveilleusement desplaisant, car il ne me donne aulcune esperance de retour de par deça. Je suis trop malheureux puis que les rivières s'enflent pour empescher les honnestes gens qui vouldroient venir en ce chetif païs pour y exercer leurs actes de charité. De sorte que me voila frustré de l'esperance que j'avois conceüe de servir en sa persone quant et luy Mr du Puy vostre frere suyvant les commandements qu'il m'en avoit faicts par la lettre dont il m'avoit honnoré pour ce subject. Il m'a envoyé une bien obligeante lettre de Monsieur l'advocat general Bignon du 1er septembre[1].

---

## CXXXIX

### À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche et provisions adressées à Mr de Valbelle furent portées sammedy par un de noz laquays, lequel ne trouva pas là Mr le sacristain, mais il l'a cejourd'huy rencontré à my chemin d'icy à Marseille, regrettant bien que je n'aye sceu qu'il fust en cette ville. Il

[1] Vol. 717, fol. 292.

trouvera encores à ce soir voz lettres chez luy à temps pour vous en accuser la reception par l'ordinaire, et mon frere qui est à Marseille ne manquera pas d'y tenir la main comme il fault, ayant escript un mot à Monsieur de Thou qui sera cy joinct, où c'est que possible luy rendra t'il compte de vostre affaire. Ne voyant l'heure que la responce de mes lettres de Rome soit venüe, et que le dict sieur sacristain soit allé faire faire vostre mise de possession sur les lieux puis qu'il s'en est voulu charger, pour voir s'il y apprendra rien de plus sur les actes possessoires des impetrans.

Quant à vostre commande, vous pouvez penser si j'en escriray et si j'y feray summum de potentia, ne doubtant nullement que vous n'en ayez toute sorte de contentement, sinon du Gratis, à quoy l'on ne s'y cognoit guieres, au moings pour la favorable expedition. C'est pourquoy j'estime qu'il sera bon de ne pas presser l'affaire que l'on n'ayt quelque asseurance du refus ou retardement de la dispence de ce jeune garçon, à cause que les fraicz sont grands de ces sortes de graces. Pour le surplus, j'ay escript à Mr Holstenius touchant cez deux livres de St Cyrille sur St Jean, pour Mr Aubert[1] que je seroys trez aise de pouvoir servir, et pour son merite et pour l'amour de vous, Monsieur, et de Mr Rigault. Je n'en ay poinct encores de responce et suis en quelque esperance de l'avoir par un de mes amys nommé Chartres, party de Rome dez le 19me septembre, qui seroit arrivé longtemps y a, mais je ne sçay sur quoy Messieurs de Genes luy font faire quarantaine à ce

[1] Jean Aubert, docteur en théologie de la faculté de Paris, principal du collège d'Harcourt, chanoine de Laon, succéda en 1648 à Pierre de Montmaur dans la chaire de grec du Collège royal de France. Il ne la posséda que depuis le 20 février de cette année jusqu'au 1er novembre, qui fut le jour de sa mort. C'était, dit Goujet (*Mémoire hist. et bibl. sur le Collège royal de France*, t. I, p. 569) «un homme très savant dans les langues, dans les humanités et même dans la théologie. Guy-Michel Le Jay avoue, dans la *Préface* de la *Bible polyglotte*, qu'il lui était redevable des soins qu'il avait bien voulu se donner pour revoir le texte grec de cette polyglotte. Tout le monde connaît aussi son édition grecque et latine des *Œuvres de saint Cyrille*, patriarche d'Alexandrie, la seule que nous ayons en grec et en latin (1638, Paris, 6 vol. in-fol.). Voir sur cette édition l'*Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, de Dom Remi Cellier, t. XIII, p. 406, 407...»



IMPRIMERIE NATIONALE.

qu'on m'a escript de Marseille. Bien vous diray-je que Mr Aubert auroit bien peu me confier un peu plus franchement, puisque Mr l'Archevesque de Thoulouse en estoit demeuré d'accord, ce m[anu]s[crit] des Astronomes Grecs qui m'avoit esté offert et promis pour le dict sieur Holstenius, et qui avoit deub estre transcript depuis le temps qu'on est aprez, plus d'une foys si l'on en avoit envie. Craignant que Mr Holstenius ne se soit un peu picqué de ce retardement et qu'on veuille qu'il se fie de la parole d'aultruy sans qu'on se veuille fier de la sienne. Possible n'y songe t'il pas, et vous pouvez croire que je n'y nuiray pas, mais voyant que je n'ay poinct de ses nouvelles, je crains qu'il ne me sçaiche une partie du mauvais gré, pour m'en estre entremis sans avoir bien mesuré la foiblesse de mon credit. Je ne manqueray pas de luy en faire une recharge la plus instante que je pourray. Cependant je vous felicite à l'advance le retour inesperé tant de Mr d'Aubray que de Mr Rigault, et vous supplie de me conserver en l'honneur de leurs bonnes graces. Estant grandement obligé à Mr Valois du soing qu'il prend de cez eclogues de Constantin Porphyrogenete et ne tiendra pas à moy que je ne le serve comme il fault partout où j'en trouveray des moyens. J'attends la responce de Mr Ja[cques] Godefroy pour les harangues non imprimées de Libanius et de Rome pour les Epistres du mesme autheur. Et vouldroys bien l'avoir engagé à l'edition de son Ammian. Nous avons eu icy cez jours passez le sieur de Muinemauer Hollandoys que Mr P. . . . .[1] m'avoit adressé, qui est un trez galant gentilhomme; il est à Marseille et nous avoit promis de repasser icy. Je suis bien redevable à Mr du Chesne de la communication qu'il luy plaict m'octroyer de cez epistres de Louis VII, dont je tascheray de luy rendre un jour quelque revanche si je puis. Nous n'avons poinct eu de gazette par cet ordinaire, ce qui me faict croire que si le sieur Renaudot n'a changé d'advis, on m'a retenu son pacquet à la poste, pour estre clos d'un cachet trop cogneu par les commis soit de Lyon ou d'icy. Il fauldra le desguiser à l'advenir s'il veult que je l'aye asseurement ou bien qu'il le

[1] Déchirure du papier.

vous veuille confier pour l'envoyer soubs vostre enveloppe. L'on m'a faict feste d'un livre de Cunœus intitulé Satyra Menippœa[1]; s'il s'en rencontroit, je ne seroys pas marry de le voir. J'avoys aultre foys veu chez Mr Cramoisy un livre in-fol° de l'Histoire de Genes imprimé à Anvers, dont j'ay oublié le nom; je pense pourtant que ce soit le Foglietta[2]. Si vous en rencontrez un exemplaire complet, je le payeray volontiers et seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce dernier octobre 1633.

J'escripts à Mr Hullon sur le Papyrus et vous faicts la mesme priere qu'à luy de vouloir pardonner mes faultes et ignorances inexcusables.

J'ay veu une lettre escritte d'auprez de Bar dans ce moys d'octobre, par laquelle on mandoit que la Duchesse de Lorraine estoit attendüe à Bar aussy tost qu'elle se porteroit bien, pour y rendre les Foy et Homage deubs au Roy pour le Barroys, et qu'aprez cela on debvoit rendre le Barroys au Duc de Lorraine, par le moyen de quoy on s'y promettoit plus de repos que devant. Nous n'avions pas sceu cet article du traicté de Charmes[3].

On escript de Bordeaux du 14 de ce moys que Mr Le Camus, procureur general de la Cour des aydes de Paris[4], estoit en ce païs là, pour

[1] C'était une réimpression d'un opuscule que Pierre Cunæus avait publié, en 1612 (Leyde, in-16) contre des pédants dont il avait eu à se plaindre. Voici le titre complet de l'opuscule : *Sardi venales : Satyra Menippea in hujus seculi homines plerosque inepte eruditos. Petrus Cunæus scripsit... addita est, ex ejusdem interpretatione, D. Juliani imperatoris satyra in principes romanos.*

[2] Hubert Foglietta naquit à Gênes en 1518, passa une partie de sa vie à Rome et mourut en 1581, laissant inachevée l'histoire de sa ville natale que Paul, son frère, publia en 1585 (*Historiæ Genuensium libri XII, ab origine gentis ad annum 1528.* Gênes, chez Jérôme Bartoli, in-fol.). Ni Ginguené (*Biographie universelle*), ni l'auteur du *Manuel du libraire* (au mot *Folieta*) n'indiquent une édition d'Anvers.

[3] Charmes est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département des Vosges, arrondissement de Mirecourt, à 15 kilomètres de cette ville, à 25 kilomètres d'Épinal.

[4] Nicolas Le Camus, fils aîné de Nicolas

affaires particulieres de Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu et qu'il y avoit porté une procuration de Son Eminence à Mr l'Archevesque de Bordeaux[1] pour en son nom prendre possession de la Duché de Fronsac[2] et que pour cet effect [ils s'estoient][3] acheminez sur les lieux pour y proceder[4].

---

CXL

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec vostre despesche du 28me cez memoires de Mr de Cordes[5], dont je vous remercie et vous supplie luy faire mes humbles remerciments à la première veüe, ayant prins plaisir d'apprendre par son moyen des particularitez que je n'eusse possible jamais sceües, à faulte de temps d'en aller chercher des instructions dans de si gros volumes. Puis que vous me donnez la disposition de ce cahier de la version Françoise du latin de feu Mr de Thou, je l'envoyeray à ce gentilhomme qui est amy de l'autre traducteur, afin de rompre le coup de l'entreprinse de cet ouvraige qui n'eusse jamais peu reuscir à vostre souhaict et satisfaction.

J'ay esté bien aise d'apprendre l'excuse de Mr Gaulmin qui est bonne à sçavoir, et ne manqueray pas de r'envoyer à Mr du Chesne la coppie d'epistres[6] incontinant que je l'auray peu parcourir, car puisqu'elle

Le Camus et de Marie Colbert, mourut en 1661. Ce fut un des correspondants de Peiresc. Voir deux des lettres qu'ils échangèrent dans l'excellente monographie : *Peiresc abbé de Guîtres*, par Ant. de Lantenay (Bordeaux, 1888, grand in-8°, p. 111 et 112).

[1] Henry de Sourdis.

[2] Voir sur le cardinal de Richelieu, propriétaire de la terre de Fronsac, *Peiresc abbé de Guîtres*, p. 111, 114. Il a été déjà question de Fronsac et de Richelieu dans notre tome I, p. 94.

[3] Déchirure du papier.

[4] Vol. 717, fol. 295.

[5] Le chanoine bibliophile Jean de Cordes, déjà plusieurs fois mentionné.

[6] Les épîtres du roi Louis VII dont il a été déjà question p. 465.

doibt si tost estre soubs la presse je ne m'amuseray pas à en rien faire transcrire, bien prieray je Mr du Chesne de m'en faire avoir un exemplaire de l'espreuve, s'il est possible, à l'advance, et plus tost payeray le decheq de l'imperfection que cela pourroit faire à un volume car je seray bien aise d'y barbouiller mes conjectures à la marge de quelques unes, pour noter les temps et qualitez des persones qui peuvent toucher noz contrées de deça. Cependant je suis grandement obligé au dict sieur du Chesne de la courtoise communication qu'il m'en faict dez à cette heure, dont je n'abuseray pas, et plus tost ne le retiendray qu'un jour, de peur de faillir au terme qu'il vous a donné. Que si j'eusse sceu qu'il se deubst si tost mettre soubs la presse, je l'eusse attendu volontiers, comme je le luy avoys escript. Mias il m'a voulu donner ce tesmoignage de l'excez de son affection en mon endroict. Ç'a esté à mon grand regret que j'ay tant differé d'envoyer à Monsieur du Puy vostre frere les memoires du Venaiscin, mais j'attendoys le moyen de remanier mes papiers, où je suis asseuré de trouver de bonnes pieces sans lesquelles ils seront deffectueux, car je sçay qu'il veult quelque chose de plus precis que le commun. J'ay veu le catalogue de la foire où j'ay veu promettre un libvre qui sera bien de mon goust en son temps, d'un canon Paschal escript par un Victorius Aquitanus l'an 457[1], avec des commentaires d'un Ægidius Bucherius, Jesuite, à Anvers fol°[2], et un

[1] Voir dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. II, p. 424-428) un article sur *Victorius, auteur d'un cycle pascal.* On dit dans cet article que Victorius, appelé Victor par Frédégaire, était d'Aquitaine et que Paul de Middelbourg, qui écrivait au commencement du XVIe siècle, est le premier qui l'ait fait naître à Limoges.

[2] On lit dans l'article qui vient d'être cité (p. 427) : «Le P. Gilles Boucher, Jésuite, est le premier qui a mis au jour le cycle pascal de Victorius. Après avoir fait un fort long commentaire sur le texte, il fit imprimer l'un et l'autre avec diverses autres pièces sur le même sujet en un volume in-fol., à Anvers, chez Balthazar Morel, qui tenoit la boutique de Plantin, l'an 1634 ou 1633, comme porte la date qui est à la fin du livre, et que le marque Aubert le Myre.» Voir dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. I, 1869, col. 799-800) un article sur le P. Gilles *Boucher, Bouchier, Bucherius*, né en Artois l'an 1577, mort à Tournay le 8 mars 1665, article où l'on donne la date de 1636 au recueil ainsi intitulé : *Ægidii Bucherii Atrebatis e Societate Jesu de doctrina Temporum Commentarius in Victorium Aquitanum*, etc. (in-fol.).

Thaumaturgus Mathematicus avec des figures en taille doulce, à Cologne[1], qui pourroit bien estre curieux et bon à donner s'il n'est trop cher. Vous m'avez cy devant envoyé cez deux pieces de Fromundus in 4° tant de l'immobilité de la terre que de son labyrinthe[2], de sorte que cela osté, tout le contenu de vostre memoire est trez bon à retenir. Comme du precedant memoire, le Barlæus contre Machiavel, le Rivetus de origine Sabbathi in 12[3], cez Monumenta Hollandiæ Egmondana Scriverii[4] 4°, le Winsenius Rerum Frisicarum 4°[5], Belgar. Annales Reydani f°[6], Meursii Regnum Atticum[7] 4°. Et quant à cez supplements des volumes in fol° Rerum Indicarum[8], il fault que j'examine un peu les

[1] Cet ouvrage, qui parut en 1628 et qui reparut en 1636, en 1651, en 1658, en 1706, avait été composé par Gaspard Ens, fécond polygraphe qui, né à Corch, travailla pendant vingt-cinq ans pour les libraires de Cologne.

[2] *Fromundus* est Libert Froidmont ou Froimont, docteur en théologie de l'université de Louvain, né en 1587, mort en 1653 à Louvain, où il avait longtemps professé et où il était doyen de Saint-Pierre. Les deux ouvrages mentionnés par Peiresc sont : *Anti-Aristarchus, sive de orbe terræ immobili, adversus Philippum Lansbergium* (Anvers, 1631, in-4°) et *Labyrinthus, sive de compositione continui* (Anvers, 1631, in-4°).

[3] *Dissertatio de origine sabbati* (Leyde, 1633, in-12). L'auteur est le théologien protestant André Rivet, né à Saint-Maixent en 1573, mort à Breda en 1651. Voir la liste complète de ses œuvres dans *la France protestante*.

[4] *Monumenta antiqua et inscriptiones antiquis tabulis et libris mss. Regalis Abbatiæ Egmondanæ* (Leyde, 1633, in-4°). La première édition est de 1609 (Leyde, in-4°). Voir, sur P. Schriver, t. I, p. 856.

[5] Pierre Winsenius, né en 1586, nommé historiographe de la Frise en 1616, fut professeur d'éloquence et d'histoire à Franecker, et mourut le 11 novembre 1644; son *Historia rerum Frisicarum*, en six livres, parut à Leuwarden (Leovardiæ) en 1626, 1629, 1646, 1656.

[6] Reidanus (Everhard), né à Deventer en 1549, fut bourgmestre à Arnheim, député aux États généraux des Pays-Bas; il mourut le 25 février 1602. Il composa en hollandais une histoire des choses faites en Belgique de l'année 1566 à l'année 1601, dont Denis Vossius donna une traduction latine à Leyde en 1633, in-fol.; il y eut une édition flamande de la même année dans la même ville.

[7] *Regnum Atticum, sive de Regibus Atheniensium* (Amsterdam, 1633, in-4°). Jean de Meurs avait publié, depuis l'année 1616, un grand nombre d'ouvrages relatifs à la Grèce, parmi lesquels on remarquait *Athenæ atticæ, sive de præcipuis Atheniensium antiquitatibus libri III* (Leyde, 1624, in-4°).

[8] S'agit-il là du recueil d'un érudit suisse, Louis Gottfried : *Historia Indiæ Orientalis?* Le tome XII de ce recueil (in-fol.) avait paru à Francfort en 1628.

miens pour verifier ce qu'il m'en peult manquer et tascher de les rendre complets. J'ay veu sur le catalogue mesmes de la foire la Statera de Puteanus 4° de Leyden que je verray volontiers, et la satyre Menippée de Cunæus que je vous demandoys l'aultre jour, mais il fauldroit par mesme moyen verifier si cette edition cy n'a pas esté chastrée, car j'entends qu'en la premiere il y avoit d'estranges libertez de langue. J'ay aussi veu un Christofori Hurteri Alamaniæ seu Superioris Sueviæ Chorographia nova Ulmæ apud Jo. Gerlerum f°, que je prendroys volontiers[1], si c'est rien qui vaille, car de ce païs là il nous fault prendre des instructions partout où nous pouvons.

L'on a aultres foys imprimé à Paris dez l'an 1547[2] et de rechef l'an 1575 in 8° des Homelies soubs le nom d'Eusebius Emissenus, qui auront sans doubte esté refaictes plus proprement, avec la restitution des noms des vrays autheurs. Si vous en rencontrez quelque bonne édition, soit frippée ou en blanc, me ferez plaisir de m'en retenir, et en deffault d'aultres je prendray volontiers la premiere de l'an 1547 parce que le charactère m'en agree davantage que de la suyvante de l'an 1575. Parce qu'il y a des choses de nostre Lyrins[3], nous avons interest de voir ce que l'on en a tenu en divers temps, quoy que l'on ayt lors donné à cet Eusebius ce qui estoit de nostre Faustus[4] et d'aultres.

[1] Je ne trouve rien sur Christophe Hurter. Je vois seulement que l'*Allemania, sive Suevia superior* parut aussi à Amsterdam chez Jean Blaeu et Jean Jansson.

[2] Eusèbe, surnommé *Emesène* ou d'Émèse (*Emisa*), naquit à la fin du IIIe siècle et mourut à Antioche vers 360. On a sous son nom plusieurs homélies, mais on les regarde généralement comme supposées. L'édition de 1547 (Paris, in-8°, chez Nicolas Le Riche) a été faite par Jean de Gaigny. Celle de 1575 parut (in-8°) chez le libraire Michel Sonnius; quelques exemplaires portent les noms des libraires Jérôme de Marnes et Guillaume Cavellat. Peiresc n'a pas connu l'édition de Claude Fremy (Paris 1554), ni l'édition d'Anvers (1558, in-8°), et, ce qui est plus étonnant, il semble ignorer que les homélies auxquelles il s'intéressait tant avaient été réimprimées, en 1618, par André Schot dans sa collection des Pères.

[3] C'est-à-dire l'archipel de Lérins.

[4] Peiresc dit *nostre Faustus*, parce que ce théologien, né en Bretagne, appartient à la Provence, d'abord comme abbé de Lérins (433 ou 434), et ensuite (472) comme évêque de Riez. Plusieurs de ses homélies, notamment l'*Homilia de S. Maximi Laudibus*,

Il me fauldra encor un exemplaire de ce voyage des Hurons in 8°, m'ayant fallu donner encores celuy que vous m'en aviez envoyé la seconde foys. Mais pour l'honneur de Dieu laissez le soing à Mr Gaillard de faire la recherche et tenir le memoire de cez petites choses, si ce n'est que le sieur Cramoisy le veuille faire sur son libvre pour vous descharger de cette importunité, et moy du desplaisir; aultrement n'attendez plus que je vous donne de cez courvées, que je ne puis supporter en vostre persone, ayant esté bien aise que le prieur de Roumoules ayt faict acquitter les 40 pistoles, mais je m'estonne que le consul Farnoux ne soit encores comparu, car il y a plus d'un moys et demy ce me semble qu'il s'en chargea, et commance à craindre qu'il ne soit tombé malade quelque part par les chemins. Je n'ay poinct eu de gazette par cet ordinaire non plus que par le precedant, et avoys creu qu'elles me feussent retenües à Lyon par les commis de la poste, sur la cognoisçance du cachet, mais je ne sçay plus ce que j'en doibs croire. Bien est il vray que l'on n'a pas retenu un aultre pacquet venant du bureau d'adresse à un certain qui a baillé les gazettes à un chetif imprimeur, à condition toutefoys de ne les imprimer que 8 jours aprez leur datte, mais il n'a pas laissé de faire voir qu'il avoit les gazettes fraisches, comme nous les avions cy devant, ce qui me faict conjecturer que ce soit quelque nouveau style qu'aye voulu tenir le Gazetier, car Mr du Lieu m'a aussy escript de Lyon que le Gazetier ne leur vouloit plus envoyer la Gazette qu'aprez le sammedy. Je seray bien aise de sçavoir au vray si cez deux ou troys dernieres foys que je n'en ay poinct eu le deffault est procedé du bureau mesmes ou non, et aprez s'il se faict tant tenir, nous nous en sommes tant passez aultresfoys, nous nous en sçaurons bien passer encores. Et je suis bien asseuré que persone ne l'aura de deça qui ne soit bien aise de me l'envoyer incontinant sans que nous ayons plus la peine de tant solliciter des gents qui font tant les rencheris de peu de chose. Vous verrez maintenant un estrange embra-

ont été attribuées à Eusèbe Emesène. Voir sur ce point la notice très considérable consacrée par les Bénédictins à Fauste dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 605.

sement advenu en Constantinople si les advis sont veritables au calcul comme je les tiens au demeurant, où je ne plains que les livres m[anu]-s[crit]s qui seront periz avec tant d'aultres richesses.

Reste à vous respondre sur le faict de vostre prise de possession pour raison de quoy je differoys attendant de revoir Mr le sacristain Valbelle, qui me dict hier que le Prieur de Seillans[1], l'un des plus intelligents de son monastere, entreprenoit le voyage à cause que luy se trouve Grand Vicaire de Mgr le Cardinal de la Valette, et daultant qu'il craignoit de l'obstacle de la part du sieur d'Aspres, pere du Resignataire, qui est voisin de Romettes, et a une compagnie sur pied; je luy conseillay de prendre des lettres de Mr le Mareschal et un de ses gardes pour le faire plus respecter, et luy ay faict preparer des lettres pour l'Évesque de Gap[2]; mais ne l'ayant pas reveu ne trouvé tantost chez lui où je l'alloys chercher pour cet effect, je ne sçay s'il n'aura poinct changé d'advis, ou du moings faict differer le partement de ce moyne, dont je tascheray de vous pouvoir esclaircir demain Dieu aydant avant le partement de l'ordinaire, combien que je ne doubte poinct que de son costé il ne vous en escrive et à Mr de Thou, à qui je souhaicte bon voyage en Bourgoigne, et heureuse issüe de ses negociations publiques comme par cy devant, avec toute la satisfaction qu'il y peult desirer.

Mr le Baillif m'escript du jourdhuy qu'il eut hier seulement le commandement du Roy de tenir prestes deux galeres pour Mr le comte de Nouailles à la fin de ce moys. Ce sera un beau passage pour ceux qui vouldront aller en Italie.

Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 7 novembre 1633.

[1] Seillans est une commune du département du Var, arrondissement de Draguignan, canton de Fayence, à 5 kil. de cette ville.

[2] L'évêque de Gap était alors Charles-Salomon Duserre, qui siégea de 1598 à 1637.



IMPRIMERIE NATIONALE.

J'envoyai hier à Mr le lieutenant Valbelle par un de noz laquaiz exprez le pacquet que vous me recommandiez tant de Mr de Bellievre, qui fut rendu en main propre, croyant bien qu'il n'aura pas manqué d'en accuser la reception par cet ordinaire, ayant remis à m'en escrire par mon frere qui vient demain.

J'envoye à Mr de Valloys la responce de Mr Godefroy qui luy accorde non seulement cez pieces du Libanius qu'il demandoit, mais de luy deferer pour l'edition de l'Ammian ce qu'il vouldra, soit de haster la sienne ou de la reculer pour attendre que luy l'aye faicte s'il veult. Sur quoy je l'ay prins au mot, et ay stipulé pour Mr de Valloys toute deferance reciproque. J'attendray sa resolution, et suis marry de ne luy pouvoir envoyer à ce coup un meilleur dessein du Goulfe de Smyrne que celuy que je luy envoye[1], mais on me le faict esperer entre cy et le prochain ordinaire[2].

---

CXLI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis avoir faict ma despesche j'ay veu ce matin le sieur de Valbelle, sacristain, qui m'a apprins une nouvelle que je n'attendoys pas, à sçavoir que parlant à Mr le Mareschal de vostre affaire, le sieur d'Aspres le vint salluer revenant d'Avignon où il a mené son filz aux estudes[3], aagé de 14 à 15 ans, qui neantmoings a faict la guerre, et l'ayant enquis de l'affaire du Prioré, dict qu'il avoit obtenu toutes les bulles et provisions necessaires dez le 28 juin, un moys avant le decez

[1] Je publierai dans un des fascicules de la collection des *Correspondants de Peiresc* (*Lettres inédites de Henri de Valois*) une lettre de cet érudit, du 22 novembre 1633, où il remercie le grand archéologue provençal de lui avoir envoyé un « crayon du golfe de Smyrne ».

[2] Vol. 717, fol. 298.

[3] Ce synonyme du mot *collège* a été négligé dans la plupart de nos recueils lexicographiques.

du resignant, qu'il estoit à Casal et qu'ayant advis du refus de la dispance il print la poste pour aller à Rome, et trouva que Mr le Mareschal de Crequy avoit desja faict son affaire et obtenu la dispence tant de l'aage ratione studiorum que de l'irregularité encourüe par la milice. Ce neantmoins il dict qu'il ne partit de Rome que le 9 septembre, ce qui m'est un peu suspect, car quelques autres divertissements qu'il peusse avoir à Rome, pour sa persone, tousjours estoit il obligé d'envoyer les bulles dez qu'il avoit sceu le decez du resignant pour les faire executer et faire prendre possession du benefice qui estoit si friand. C'est pourquoy je tiens asseurement qu'on a antidatté la dispance au jour de la presentation de la resignation, mais je prevoys bien de la peine à le verifier. Le dict sieur sacristain de Valbelle dict qu'il se trouva de cognoisçance avec le dict sieur d'Aspres, lequel en suitte d'icelle luy a promis de luy envoyer les propres originaulx de toutes les bulles et tiltres de son filz pour faire apparoir qu'il est bien et deuement pourveu en temps et lieu. Il fauldra les voir et les examiner, et particulierement la possession ou datte d'icelle et avoir le Missa de Rome, estimant que si l'on y estoit bien servy on verifieroit par le payement des droicts et desbourcement des deniers et quittances de diverses persones qui les reçoivent la posteriorité de l'expédition. A quoy il fauldroit persone bien active et hardie sur les lieux. J'en ay receu une bastonnade la plus sensible que j'aye eu de longtemps[1] et ay bien de la peine à me rendre en si beau chemin[2]. Il fault vouloir tout ce qu'il plaict à Dieu, et tousjours suis je de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 8 novembre 1633, en haste[3].

[1] Le mot *bastonnade*, pris dans un sens métaphorique, n'est pas indiqué par Littré qui, du reste, ne cite aucun écrivain sous le mot pris dans le sens propre et se contente de rappeler que Charles d'Orléans a employé le mot *bastonnée*, seule forme usitée dans l'ancien français.

[2] Locution à rapprocher de ces locutions de deux autres contemporains : ne le laissent pas *en si beau chemin* (Balzac) : ils ne demeurèrent pas *en si beau chemin* (Bossuet).

[3] Vol. 717, fol. 300.

CXLII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par le dernier ordinaire vostre despesche du XI avec une lettre de mesme datte de Mr Bignon accompagnée d'une du sieur Gailhard dattée du XII comme la Gazette et comme si le courrier n'estoit party que le sammedy, dont je seroys bien aise de sçavoir l'ordre et reglement au vray. J'ay eu par mesme moyen ce livret de Cunæus[1] que je faicts relier pour voir ce que c'est, en attendant ce beau Panegyrique de Heinsius au Roy de Suede[2] auquel je feray fort volontiers passer les monts, aussy bien qu'à cez feuilles separées des poemes de Barlæus[3] que j'estime quasi plus que les recueils plus accomplys qui pourroient estre faicts des œuvres de cet autheur, attendu que tels recueils ne se font qu'en petit volume et fort chetif charactere auquel on ne gouste nom plus la delicatesse des vers que les perdrix sans orange[4], oultre que ce sont ordinairement les plus dignes pièces et les plus recommandables qui s'impriment en si belle forme, et que ceux qui ont tant soit peu de divertissements d'affaires ont de la peine à se mettre à la lecture de tels volumes entiers de recueils, mais pour des feuilles ou cahiers separez il n'est pas si difficile d'en desrober le temps et le loisir.

[1] Ce livret était la satire citée dans la lettre CXXXIX : *Satyra Menippea*, etc.

[2] *Danielis Heinsii panegyricus, Gustavo Magno, Suecorum, Gothorum, Vandalorum* etc., *regi consecratus*. (Leyde, Elzevier, 1632, in-fol.). OEttinger (*Bibliographie biographique*, p. 260) n'indique point le nom de l'auteur de ce panégyrique et lui attribue le format in-4°.

[3] *Gasparis Barlæi poematum editio nova, priore castigatior et altera parte auctior* (Leyde, Elzevier, 1631, pet. in-12). M. Willems (*Les Elzevier*, p. 88) dit que le principal mérite de ce recueil consiste dans sa belle exécution typographique, car il y a diverses réimpressions beaucoup plus complètes, parmi lesquelles on recherche surtout celle d'Amsterdam, 1645, 2 vol. pet. in-12.

[4] L'orange dont on se servait en Provence pour assaisonner les perdrix était cette orange amère que l'on appelle *bigarade* et qui a quelque chose de l'aigreur du citron.

Cependant j'ay receu par les sieurs Moreaulx troys fagots tout d'un coup, dans l'un desquels estoit un exemplaire du Tertullian accompagné de deux exemplaires du Seldenus de jure hereditario Hebreorum qui passeront les monts Dieu aydant; en l'aultre y avoit un aultre exemplaire du mesme Tertullian tout seul; au troisiesme, qui estoit soubs l'enveloppe de Mr Lhuillier, y avoit le volume des poetes Grecs d'H. Estienne et des livres et papiers dudict sieur Lhuillier tant pour Mr Gassendi que pour moy; sur l'enveloppe des fagots on avoit cotté qu'on les avoit envoyez le 1 et le 4 octobre de vostre main ou de celle de Mr Lhuillier, mais il y avoit esté adjousté d'aultre encre un tiret devant le 4 pour faire 14, et en aultre endroict le 16 d'octobre, tellement qu'à ce compte ils n'auroient pas du tout tant tardé par les chemins comme nous croyons. Je pensoys y trouver les figures des instruments de musique du bon P. Mercene, dont il avoit accompagné une lettre que vous m'envoyastes à part du 1 du mesme moys d'octobre, mais ils auront esté oubliez par mesgarde hors des dicts fagots quand on les a faicts, soit chez vous ou chez Mr Lhuillier.

Je vous remercie donc trez humblement de tant de peine et de soing que vous continuez de prendre pour l'amour de moy. Et vouldroys bien qu'il vous pleut de vous en descharger de tout ce que pourra faire soubs voz ordres Mr Gailhard, qui est jeune et a besoing de tels divertissements en ses occupations, où il acquerra tousjours quelque notice des libvres non inutile à un homme de sa profession et de son humeur. Et comme il vous va voir souvent, il vous y pourroit rendre raison de voz commissions, et tenir bordereau des fraiz, car je ne sçauroys souffrir en façon du monde que vous vous donniez cette torture, que je sents aussy douloureuse que si l'on m'y mettoit moy mesme. Or, pour sortir enfin de cette matiere des libvres avant que respondre au restant de vostre lettre, je vous diray que le livre des yeulx que vous aviez negligé ne sera pas moings de ma curiosité que tout aultre, s'il vient de bonne main, quand ce ne seroit que pour le style ou pour les figures, car c'est une des plus grandes merveilles de la nature à mon gré, et dont l'effect est si difficile à comprendre qu'il fault escoutter

toute sorte de preuves et d'observations et en tirer le peu de fruict qui s'en peult avoir, principalement aprez avoir veu ce que le P. Scheiner en a escript et demonstré dans sa Rosa ursina[1], où il semble mener le lecteur comme par la main[2] se promener dans son oeuil, pour y voir recevoir les images des objects et les rayons d'icelles se reunir par les effects de l'optique tout de mesmes que dans une chambre obscure où l'on les introduisit à travers un verre convexe (qui faict le mesme effect que nostre humeur crystalline, pour grossir plus ou moings les objects selon sa convexité plus ou moings grande) et y trouver son secours aux courtes veües en la concurrance d'un concave, pour r'accourcir l'assemblage des rayons qui ne se pourroit faire que plus loing que ne porte le diametre de nostre oeuil, qui est la vraye raison de l'usage des verres concaves aux courtes veües, ce que persone n'avoit jamais imaginé devant luy que je sçaiche. Et quand il n'y auroit que cela de bon dans son gros volume, on ne le sçauroit assez prinser à mon gré. J'avoys perdu la souvenance de ce Bizzarrus frippé de l'Histoire de Genes que vous dictes m'avoir envoyé ci devant, et le feray chercher. Pour le Foglietta, puis qu'il n'est imprimé qu'à Genes, je tascheray d'y en envoyer trouver un. Vous avez fort bien jugé que ce n'estoit pas trop de cent francs pour le coppiste d'une quinzaine de Harangues de Libanius, qui est à une coupple d'escus la piece. Car celuy mesmes qui les avoit transcrittes demandoit 50 escus pour une seconde transcription. Je pense que ce soit quelque bon homme qui ne soit pas trop accommodé, et qu'il n'est possible qu'un pauvre pedant à qui le temps est bien court s'il doibt norrir de son travail quelque grosse famille. J'avoys creu que les libraires qui feront l'edition voulussent faire la despence de la coppie, mais si cela n'estoit je la payeray plus tost moy mesmes trez volontiers, pour ne pas laisser cela sur les coffres de Mr de Valloys, ne de Mr Godefroy, nom plus qu'en pure perte à ce pauvre Ehingerus[3]. Vous pourrez bien vous en informer soubs main, discre-

[1] Sur le P. Scheiner et sur sa *Rosa ursina* voir les notes 4 et 6 de la page 289.

[2] Ne croyait-on pas l'expression plus moderne?

[3] Élie Ehinger, né en 1573 en Bavière,

tement, sans en rien faire cognoistre au dict sieur de Valloys, comme je vous en prie, de peur qu'il ne voulusse faire ceremonie là dessus.

Quant au m[anu]s[crit] des Astronomes Grecs, vous avez eu grande raison de dire que cette affaire doibt avoir esté bien mal concertée, puis que je vous en ay envoyé ce me semble aultres foys une lettre escripte de la main de Mr de Thoulouse (à qui il appartient), qui me mandoit l'avoir laissé à Mr Rigault pour me l'envoyer si tost qu'on en auroit retenu une coppie. Et toutes foys c'estoit à Mr Aubert[1] et non à Mr Rigault, et les ordres n'en avoient esté gueres formels, puis que, à ce que je puis comprendre par voz lettres, l'on n'a pas encores commancé de le transcrire, et ne sçait on pas si l'on le fera ou non. Cependant, puis qu'on avoit faict entendre à Mr Holstenius qu'on le luy

fut ministre protestant, conservateur de la Bibliothèque publique d'Augsbourg et mourut à Ratisbonne le 28 novembre 1653. Voir la biographie de ce savant par Jacques Brucker (Augsbourg, 1724, in-8°, en latin). Weiss, qui indique ses principaux ouvrages, notamment le *Catalogue de la bibliothèque d'Augsbourg* (1633, in-fol.), dit : «On a conservé des lettres qui lui étaient adressées par André Schott et Peiresc, par lesquelles on voit que Ehinger avait fourni au premier des copies plus correctes de différents manuscrits, et au second des recherches sur les poids et mesures en usage parmi les Hébreux.» Deux lettres de Peiresc à Ehinger (du 3 janvier 1633 et du 5 septembre de la même année) ont paru dans les *Amœnitates litterariæ* (t. III, Francfort et Leipsick, 1725, p. 266-274). On a conservé à la Méjanes d'Aix (ms. 1022, fol. 117-120) trois lettres latines d'Ehingerus à Peiresc, deux de l'année 1633, une du 26 avril 1634. La première de ces lettres accompagnait l'envoi de vers latins et du catalogue de la bibliothèque d'Augsbourg. Ehinger donne à son correspondant, dans ses trois lettres, les titres de *Reverendissime præsul, Reverendissime in Christo pater.*

[1] Comme on chercherait en vain le nom de cet érudit dans nos recueils biographiques anciens et modernes (Moréri, Michaud, L. Lalanne, etc.), je vais reproduire le passage de la *Vie de Peiresc* dans lequel Gassendi nous fait connaître les travaux de Jean Aubert (p. 392), ce qui complétera ma note de la lettre CXXXIX : «Addo quod exscribi curavit, ex Bibliotheca Augustana, opera quædam B. Cyrilli, docto viro Joanni Auberto ad complendum editionem sacri auctoris necessaria : ob quam etiam caussam, evolvi curavit Bibliothecas varias tam Hispanas quam Siculas, ac præ omnibus Vaticanam, e qua nonnulla adeptus est, quæ ut Holstenius percenseret corrigeretque lubentius, procuravit ut Aubertus Parisiis vicissim censeret et corrigeret aliquot Græcos astronomos, quos expetitos Holstenio ipse Peireskius ex Bibliotheca optimi Archiepiscopi Tolosani curarat exscribi.» Je n'ai trouvé ni à Paris, ni en Provence, aucune lettre de Peiresc à Aubert, aucune lettre d'Aubert à Peiresc.

livreroit, sinon en original, au moings en coppie, moyennant les livres de S^t Cyrille qu'il avoit offert aultres foys, il ne fault pas trouver estrange, ce me semble, s'il a creu qu'on luy pouvoit bien confier l'un comme luy l'aultre. Ce n'est pas que j'en aye depuis eu de nouvelles de sa part, mais c'est de crainte que l'on ne luy aye donné subject de prendre cet ombrage puis qu'on ne s'est fié de luy ne d'un tiers. Car pour ce qui me pouvoit concerner, je ne doubte pas que ce que vous en a dict M^r Aubert ne soit trez veritable, et M^r de Thoulouse me l'a confirmé avec promesse de m'envoyer le volume où est ce que je demandoys, lorsqu'il sera de retour de la cour où il faisoit estat de s'acheminer de son Abbaye (d'où il m'escript) avant qu'aller à Thoulouse, mais tout cela est aisé à r'ajuster et y a de beaux remèdes, car je pense que si j'avoys mandé à M^r Holstenius que j'ay les Astronomes, il envoyeroit bien tost son m[anu]s[crit] de S^t Cyrille et romproit bien tost son silence, s'il ne tient qu'à cela.

J'oublioys de vous dire que par cet ordinaire j'ay receu deux pacquets de la part du sieur Renaudot, l'un soubs le cachet ordinaire de son enseigne, que j'ay jugé avoir esté envoyé par l'ordinaire du mardy, comme le commun, où il n'y avoit que l'assortiment complet de la Gazette de la semaine precedente avec la relation du moys, l'aultre soubs le cachet d'un Ꝯ contenant un sien billet du XI, la Gazette et nouvelles du XII que je n'ay faict voir à aulcun aultre que ceulx de nostre maison, et pour mieulx le faire croire, j'ay envoyé demander à l'imprimeur Roise[1] la coppie qu'il en avoit de sa part pareille à la mienne, luy renvoyant touts ceux qui me la faisoient demander. Le dict sieur Renaudot vouldroit que je luy escrivisse d'ordinaire. Je vous prie de luy dire ou faire dire que j'ay trop peu de santé pour m'assujettir à cela, et que je me priveroys de beaucoup plus grande commodité que ne peult estre celle de voir la Gazette, pour esviter de me soubsmettre à telle subjection. Quand je vous envoyeray des nouvelles que vous jugerez de son goust et dont la publication soit indifferante,

[1] Voir plus loin (p. 670, note) une notice sur l'imprimeur Roize.

je ne trouveray pas mauvais que vous les luy laissiez voir, comme vous pourrez faire à cette heure de celles de Constantinople, où il trouvera peult estre des particularitez qu'il n'a pas veües, mais que je me puisse captiver de luy escrire ne de luy en envoyer reglement, c'est ce que je ne sçauroys faire, pour rien du monde. Au reste il ne m'a poinct faict de responce cathegorique, si les pacquets que j'ay receus de sa part, soubs le cachet d'un double Tournoys, et puis d'un chiffre du Ⓓ sont ainsin partis de son bureau ou non. Car j'avoys interest de sçavoir si on me les ouvroit à Lyon, à son desceu, ou bien s'il les y adresse à quelqu'un, qui aye de luy permission de les voir, et cachetter d'aultre cachet que le sien propre.

Je vouz supplie de faire mes excuses pour ce coup à Mr L'Huillier et à Mr Gailhard, estant trop pressé pour leur pouvoir escrire. Ce sera Dieu aydant par le prochain[1].

---

CXLIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Après vous avoir accusé la reception et rendu mes humbles remerciments de vostre despesche du 4me de ce moys, je seray contrainct d'en remettre la responce à l'ordinaire prochain Dieu aydant, et par consequant à touts les aultres amys auxquels je vous supplie trez humblement d'en faire mes excuses sans oublier de les accepter vous mesmes, attendu que ce que je vous reservoys de temps aprez avoir escript à Mr de Saulmaise m'a esté heureusement desrobé par Mr de Vosberg qui m'a apporté une lettre vostre du 15 octobre, et tenu en trez doulce conversation une bonne partie de la journée, non sans quelque morti-

[1] Vol. 717, fol. 303. Cette lettre ne porte ni date ni signature. Elle est tout entière de la main de Peiresc et le cachet en est parfaitement conservé. Jacques Dupuy a mis au dos : Du 22 novembre 1633. Mr de Peiresc. Aix.



IMPRIMERIE NATIONALE.

fication de ce qu'il disoit ne pouvoir differer à demain tant il estoit pressé de partir, et pour m'achever de peindre, dez qu'il m'a quitté j'ay eu mille autres persones qualifiées sur les bras, et des dames parmy lesquelles je ne suis pas si volontiers que d'aultres[1], et enfin on m'a apporté de Rome des fagots de livres et cassettes de vases et despesches du 17 septembre tant de Mr vostre frere le rev[erend] P. Dom du Puy, qui vous envoye le P. Ferrarius[2] et un aultre livre de Schoppius, ce dict il, que de l'eminentissime Cardinal et aultres, entre lesquels il y a un vase de crystal de roche antique duquel j'ay bonne opinion, mais il fault clorre cette despesche veuille je ou non, avant que d'en pouvoir faire l'examen et mezurage. Pour toute revanche de voz nouvelles ne vous pouvant envoyer qu'une relation de cet embrasement de Constantinople que vous avez desja sceu, et qui seroit bon à Mr Renaudot s'il n'avoit esté prevenu. J'ay à ce coup receu de sa part, soubs aultre cachet que le sien, à sçavoir d'un chiffre d'un double ⅅ, une sienne lettre du 4 avec la relation du moys, la feuille separée de la Gazette sans celle des nouvelles et une aultre petite relation de Turin. Vous priant de le faire asseurer que persone que moy n'en a rien veu, et que pour mieux exclurre toute curiosité d'aultruy, puis que j'avois desjà passé deux ordinaires sans gazette, et que je m'estoys contenté de voir celle du libraire qui en imprime parfoys des fragments, je l'envoyay demander publiquement et ne la voulus avoir veüe que de sa main, de sorte qu'il n'a rien à apprehender de ce costé là. Et vous supplie de m'aymer tousjours comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 14 novembre 1633.

Je vous supplie que ma lettre à Mr Saulmaise n'aille pas hors de voz

[1] Peiresc avoue donc qu'il ne se plaisait pas dans la société des dames, ou du moins qu'il s'y plaisait moins que d'autres. — [2] C'est-à-dire le *De florum cultura* du jésuite J.-B. Ferrari.

mains, et de m'ayder à en faire excuser le desordre et les deffectuositez. Mais pour la feuille à part qui est imprimée, je vous prie que persone ne sçaiche que je la vous aye faict voir et au dict sieur Saulmaise, pour garder credit. Nous envoyons des Remonstrances au Roy par cet ordinaire que Mr le Premier Presidant vous pourra faire voir; vous les trouverez dignes de vostre curiosité, je m'asseure.

Mr L'Huillier, Mr du Mesnil Aubery, le R. P. Mercene, Mr Gailhard et aultres me pardonneront, s'il leur plaict, pour ce coup si je differe mes debvoirs en leur endroict.

Je viens de recevoir le m[anu]s[crit] Copte de la part de Mr Petit avec une sienne lettre tout à poinct pour le joindre à cette despesche et pour en faire la comparaison avec l'espreuve imprimée, dont j'ay esté infiniment aise.

Je ne pense pas que le pauvre Mr Petit s'en soit gueres servy, attendu qu'il tomba malade quasi incontinant après son retour de Paris et qu'il n'en estoit pas trop bien guary à ce moys de septembre quand il nous vint voir icy, ayant esté depuis contraint de faire un voyage à Montpelier pour procez, tellement que si lors que Mr Saulmaise en aura faict il trouve bon de le vous renvoyer et vous à Mr Petit, je pense que vous luy ferez grande faveur; il ne m'en dict rien par sa lettre à moy, mais je le juge ainsin. Et crois qu'il en ferà fort bien son proffit.

Du 15me novembre.

Le sieur de Vosberg m'avoit dict qu'il vous escriroit, mais l'ayant envoyé semondre à ce matin, mon homme l'a trouvé qu'il montoit à cheval pour Marseille, s'estant excusé sur la compagnie qui l'en avoit empesché et sur la presse de partir[1].

[1] Vol. 717, fol. 302. Le folio de la précédente lettre est marqué 303.

CXLIV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DE THOU,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT,
MAISTRE DES REQUESTES ORDINAIRE DE SON HOSTEL
ET INTENDANT DE LA JUSTICE EN BOURGONGNE,
À DIJON.

Monsieur,

Vous apprendrez par le donneur de la presente le desastre arrivé en la maison d'un mien proche parent et ancien amy trez intime, et le piteux estat où il est reduit, si vostre indult ne trouve son ouverture en la vacance d'un Prieuré conventuel du païs de Rouergue, qui avoit esté longues années en sa maison, et pour la conservation duquel il avoit faict de grandes despences et desvoué son filz aisné à la vie ecclésiastique et relligieuse, dont j'ay grande compassion, et voudrois bien que le sort fust tombé sur quelque aultre. Il vous deduira les fondementz sur lesquelz on luy a voulu faire à croire que le benefice dont est question ne soit pas de la mesme nature des aultres qui sont subjectz à indult, mais si vous ne les trouvez suffisantz, je ne pense pas qu'il s'y veuille arrester, et croys bien qu'il tiendroit plus volontiers la piece de vostre main, si tant est que vous en veuillez traicter par les voyes d'honneur, et qu'elle ne puisse pas estre commodement tenüe par quelqu'un de voz parentz, auquel cas il n'oseroit y aspirer, et moy encores moins vous en faire la supplication qui ne pourroit estre qu'inciville; mais comme je suis obligé de la vous faire en tous les cas qu'elle me peult estre loysible et admissible, je la vous faicts la plus humble, la plus instante et la plus affectueuse que je puis, bien marry de ne m'en estre peu excuser dans la notoriété de l'honneur que vous me daignez faire en m'advouant pour vostre serviteur, et dans les liens où je me trouve attaché par droict de sang et d'inclination aux interestz de ceste maison. Mais je me prometz que vous ne laisrez pas de me pardonner comme je vous en

supplie et conjure trez humblement, et de croire que je tiendray à singuliere faveur toute la grace que vous luy voudrez faire et que je seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 22 novembre 1633.

Monsieur Gras mon cousin s'est depuis resolu de faire luy mesmes le voyage pour l'amour de son filz, et vous pourra faire de meilleure grace les offres qui y escherront[1].

---

CXLV

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre gros pacquet du 18me avec ce beau panegyrique de Mr Heinsius au Roy de Suede, et sa lettre originale, que je n'ay pas veu moings volontiers, pour une infinité de bonnes choses que j'y ay apprinses, entre lesquelles j'estime bien ce qu'il vous mande sur son travail au Testament nouveau[2], d'où il se peult attendre des choses bien dignes de luy, mais principalement cette ingenuité avec quoy il se justifie des jalousies qu'on luy avoit imposé contre Mr Saulmaise, à qui il rend un eloge bien honnorable à mon gré dans la conjoncture où ils ont esté et dont je ne pouvoys m'imaginer le progrez tel qu'on nous le figuroit. Je pourray bien faire passer les monts à ce Panegyrique, c'est pourquoy il fauldra songer d'en r'emplacer un aultre tost ou tard. J'ay par mesme moyen receu la despesche de Mr Rigault, qui n'a pas voulu

[1] Vol. 717, fol. 306. — [2] Les *Exercitationes sacræ ad Novum Testamentum* parurent en 1639 (Leyde, in-fol.).

que je luy desrobasse l'honneur de presenter son Tertullian à Mgr l'Eminentissime Cardinal Barberin pour qui il m'a envoyé une lettre que je feray tenir par le prochain ordinaire, attendant que le livre la suyve, par un religieux de ma cognoissance fort cappable de se bien acquitter de cette commission. Et suis fort tenté d'envoyer par luy mesmes l'aultre exemplaire à l'Eminentissime Cardinal de Bagni, puis que Mr Rigault me mande qu'il luy en a destiné un. Mais je seroys bien mortifié par aprez s'il ne s'en trouvoit plus pour moy du grand papier pour remplacer celuy que m'aviez envoyé de sa part. Les ayant desja faict relier touts deux en marroquin de Levant incarnat[1] assez proprement pour le païs où nous sommes. Il s'est trouvé, ce me semble, dans vostre pacquet un cahier des Harmoniques du R. P. Mercene in fol°[2], mais je crains que mon libraire ne l'ayt prins parmy les enveloppes des dicts volumes du Tertullian, et que ce ne soit possible une partie de ce qu'il me promettoit dez le 1 octobre. Mr Moreau m'a adverty qu'on luy mandoit de Lyon l'arrivée de quelques autres balles de Paris, où il y avoit d'autres fagots pour moy, esperant d'y trouver les figures du dict P. Mercene et ce manuscrit des epistres de Louys VII dont je commensois desjà d'estre en grande peine, crainte de manquer à une si courte assignation que l'on nous en donnoit du commancement, ayant prins grand plaisir d'entendre qu'on le remette à la fin du volume et que nous le puissions tenir un peu plus de temps sans regret. Mais je m'estonne bien que voz libraires ne sçaichent rien de cez livres de Hollande que j'avoys marquez sur le catalogue de la Foire; si faudra t'il avoir cette Statera de Puteanus pour laquelle on dict qu'il a failly d'estre ruiné tout à faict et qu'il est bien empesché à interpreter son dire. Ce n'est pas livre de deux ou troys feuilles, mais je pense que voz libraires ayment mieux

[1] On voit que Peiresc reste toujours fidèle à ses goûts exclusifs pour le maroquin rouge de première qualité.

[2] On sait que l'*Harmonie universelle* de Marin Mersenne, qui parut à Paris en deux tomes in-fol. (1636-1637), est composée de différentes parties séparées dont on peut voir l'énumération dans le *Manuel du libraire* (t. III, col. 1661-1662). Une de ces parties ou pièces (*Traité des consonances*) est dédiée à Peiresc.

attendre les voyages d'Elzevir à Paris que de se prouvoir de ses livres à la Foire de Francfort, et pense qu'ils y trouvent mieux leur compte. N'ayez pas de regret au Fromondus double, quelque amy sera bien ayse de s'en accommoder de pardeça, et peult estre Mr Gassendi mesmes, s'il ne l'avoit desjà. Mais je ne trouve pas que vous ayez tant de raison d'insister à exclurre le pauvre Mr Gaillard de ce petit employ[1] dont il a aultant d'envie de se mesler que moy de luy en endosser tout ce qu'il en pourra prendre, de quoy je ne pretends pas neantmoings rien diminuer de mon obligation en vostre endroict tout aussy grande que si persone aultre ne s'en mesloit que vous. Car je ne refuse pas puis qu'il vous plaict que vous marquiez, sur les factures des libraires qui vous sont portées, ce que vous vouldrez prendre pour moy. Mais quand il iroit luy mesmes dans les bouttiques pour les faire mettre à part, et collationner devant luy, et puis les porter chez vous et en dresser luy mesmes les roolles et memoires, sur le prix que luy aurez conseillé d'en accorder, je ne vois pas que vous ayez tant de subject de vous plaindre de sa persecution nom plus que de la mienne, attendu que vous aurez tousjours la peine du choix et d'en ordonner, et luy y gagnera tousjours quelque routtine bien utile pour la cognoisçance et prinsée[2] des bons livres. Et je ne plaindray pas tant sa plume que la vostre, à dresser touts cez roolles, dont je ne me puis souvenir, sans que cela mette ma cervelle en challeur et alteration cappable de m'empescher de dormir, tant j'ay de honte de voir que vous vous donniez de telles tortures, pour si peu de chose. Encores si vous vouliez vous contenter de tenir un sachet à part suyvant mes precedantes requestes et y prendre de l'argent à mesure qu'il en faict de besoing, sans aultre conterolle que d'en remplacer le fonds quand il commence à manquer, je me consolerays aucunement, mais puis que ne le voulez ainsin, il fault bien que vous souffriez qu'un aultre s'endosse cette peine, si vous m'en voulez tirer moy. Aultrement je vous dicts à bon esciant

[1] La charge d'assister les frères Dupuy dans leurs commissions pour Peiresc et de tenir les comptes d'achat de livres et payement de copies pour l'insatiable bibliophile.

[2] *Prinsée* est là pour appréciation, pour *prisée*, mot déjà employé par Amyot.

que je n'oseray plus vous prier de telles commissions et importunitez. Je suis bien aise que l'edition des eclogues de Mr de Valloys aille tout à bon[1], car de cez MMrs les libraires il ne fault croire gueres plus que ce qu'ils font voir en matiere de leurs promesses. Je vous renvoye la lettre de Mr Heinsius, et s'il estoit loisible de voir vostre responce, et sa replique sur ce subject s'il en faict, je vous en auroys grande obligation, comme aussy s'il estoit loisible de voir celle de Mr de Saulmaise sur ses infirmitez. Bien marry de n'avoir encore peu trouver le temps de dresser la relation des cameleons, qu'il fault en toute façon luy envoyer Dieu aydant[2]. Je ne laisray point eschapper le traicté de Nancy, qui est une trez digne piece pour le temps. On m'a dict qu'on a veu ceux que Mr de Lorraine avoit faicts, tant avec l'Empereur qu'avec les Espagnols, où il y avoit article pour le voyage et expedition du Duc de Feria, mais le temps fera sortir un jour tout cela des lieux où il est tenu pour encores trop secret pour venir jusqu'à nous. Il me reste donques pour respondre à voz dernieres de vous satisfaire sur le point par où je debvois avoir commancé, à sçavoir que par l'ordinaire de Rome de jeudy prochain Dieu aydant je ne manqueray poinct d'escrire au Cardinal Barberin (puis que vous le desirez, quoy que je l'estime bien superflu et supererogatoire veu que vous luy en avez escript) sur l'expedition du Prioré conventuel de St Saulveur à vostre proffit, où je ne pense pas qu'il puisse escheoir aulcune difficulté, ne pouvant assez loüer la magnanimité de Mr l'abbé de Thou, à vous faire ce petit presant de si bonne grace comme vous le dictes, desirant que ce vous soit une planche pour arriver à quelque meilleure et plus digne piece. Bien marry que ce ne soit en attendant mieux celle de Romette, pour raison de quoy je vous advoüe que je me laissoys emporter à croire que vous aviez plus de droict et d'advantage que l'on ne vous l'accorde par delà. Car pour les simples provisions de droict en la forme ordinaire nous

[1] Nous disons aujourd'hui *tout de bon.*

[2] On trouvera ce que Peiresc appelle la *relation des caméléons* dans le volume qui, consacré aux lettres à divers, contiendra la correspondance avec Claude de Saumaise. Du reste, c'est un sujet sur lequel Peiresc est revenu souvent et qu'il a traité avec prédilection.

tenons bien sans difficulté que le Pape ne les pouvant refuser, la seule requisition (quelque refus qu'il y ait) sert de tiltre. Voire l'acte de l'arrivée du courrier en un besoing. Mais quand il s'agist d'une dispence contre le droict commun, qui est chose volontaire et arbitraire, nous ne l'avons pas encores veu practiquer de par deçà, quand il y a un droict acquis à un tiers dans l'entretemps. Mais comme la cognoisçance de cette affaire appartiendroit absolument à MM^rs du Grand Conseil, il en fault demeurer à leurs maximes qui vous sont mieux cogneües sans doubte qu'à nous. Nous n'avons eu icy qu'un arrest pour la Prevosté de la Métropole de cette ville, où l'on avoit voulu induire une necessité au Vice legat de dispenser en pourvoyant, dont on avoit faict tant de bruict par de la, que ç'a esté une des choses plus mal interpretées et imputées à aussy grand crime quasi que touts les desordres derniers des sonnettes, pendant lesquelles cet arrest fut donné contre M^r Marchier que vous cognoissez qui avoit un acte d'election capitulaire[1]. Mais en s'accommodant par aprez avec le resignataire, il a laissé confirmer cet arrest non sans de grands reproches encourus, et bien generalement. Je pense vous en avoir envoyé aultres foys la coppie; si non, je le feray, ou peult estre luy mesmes, qui est encores de par delà, sera bien aise de vous en fournir toutes les pieces. Tant est que vous aurez veu ce qui vous est escheu du costé de Roüergues, vous avez beau fouyr et croire que vous cognoissez tant de malheur en vous, car voicy trop de concurrances en un coup qui vous appellent à la vacation ecclesiastique veuilliez vous ou non meshuy. Donc je vous felicite et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 28 novembre 1633.

Par un secrétaire de M^r le presidant Segueran mon beau frere, party à ce matin à ses journées, je vous ay envoyé le volume in 4° de la Flora

[1] Voir sur l'abbé Marchier, prévôt de l'église cathédrale de Saint-Sauveur d'Aix, t. I, p. 95, note 6.



IMPRIMERIE NATIONALE.

du P. Ferrarius, que le R. P. Dom du Puy m'avoit adressé avec celuy de Schioppius que je vous envoyay par l'ordinaire passé. Il m'a promis de le vous rendre incontinant qu'il arrivera. J'avoys faict garnir une petite caisse, pensant la faire tenir par mesme voye, des m[anu]s[crit]s que me demanda le R. P. Mercene, mais les Moreaux me promettent de la faire partir au premier jour. J'y avoys mis le Pentateuque Arabe des Samaritains pour le R. P. Morin et le petit volume m[anu]s[crit] de l'Orphée, et des Hymnes d'Homere et de Proclus que vous m'aviez cy devant demandé, ce me semble, et vouldroys bien en avoir qui fussent plus à vostre goust[1].

---

CXLVI

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

L'ordinaire dernier qui nous apporta vostre despesche du 21me du passé arriva presque en mesme temps que celuy qui alloit à Rome, de sorte que si je me fusse trouvé hors du palais quand il fut apporté au logis, c'eust esté encor à temps pour envoyer le pacquet de Mr de Bonneval[2] par l'ordinaire de Rome, lequel ne se trouva despesché de Mr le Mareschal qu'une demy heure auparavant que je fusse retiré chez nous, dont je fus bien marry; il fauldra attendre l'aultre à 15 jours d'icy, et je ne manqueray pas de la recommander au mieux qu'il me sera possible, n'estant besoing de vous mettre en peine du port, attendu que vous sçavez comme nous vivons maintenant avec Mr du Lieu et les Moreaux pour ce regard, et d'icy à Rome je sçay que bailler aux courriers de marché faict, aultant quand ils ne me porteroient qu'une seule lettre comme quand il y a quelque libvre ou quelque boitte. Seulement suis je à deliberer si je l'envoyeray par la poste soubs l'enveloppe du

[1] Vol. 717, fol. 307. — [2] L'abbé de Thou.

cardinal Barberin, ou non, puis que vous dictes que les courriers l'ont cy devant vollé. Car je ne vouldroys pas que cela advint à celuy cy. Je cherche quelque libvre qui s'y puisse joindre commodement, pour demeurer à Son Eminence en compensation della brigga[1], comme ils disent. Au reste j'ay prins grand plaisir de voir toutes les particularitez de l'affaire de Bourdeaux qu'il vous a pleu nous despartir, et seray infiniment aise d'en voir les aultres, et les suittes en son temps. Cependant je vous r'envoye ce que j'avoys cy devant receu sur ce subject, avec ce que vous nous en aviez envoyé cette foys, et vous en remercie le plus affectueusement que je puis, ensemble du soing que vous avez daigné prendre de faire tenir à Mr Saulmaise mes lettres, où je vouldroys bien que vous eussiez trouvé chose plus digne de vostre curiosité, mais nostre foiblesse ne peult rien faire de mieux, et vous estes si bontif que vous vous payez aultant de la bonne volonté que de l'effect. J'ay receu une lettre de Mr Hullon qui meriteroit bien de l'estude pour y dignement respondre, et un morceau de vostre m[anu]s[crit] d'Avitus un peu differant, ce semble, en la substance et construction du Papyrus de celuy que j'en pensois avoir, qui sera vraysemblablement venu de quelque aultre part, mais Mr Hullon disoit y avoir escript quelques mots de sa main que je n'y ay pas trouvez, ce qui me faict craindre qu'il n'ayt mis dans sa lettre un morceau pour aultre. Vray est qu'on ne laisse pas de bien voir son intention, au morceau qu'il m'a envoyé, et que je me resouls de r'envoyer par le prochain ordinaire Dieu aydant et l'accompagner du mien, avec quelque fragment de cet ancien livre trouvé avec la mommye. Bien marry de ne l'avoir peu faire à present, mais on me destourna tout hier et tout dimanche et ay bien eu de la peine ce matin de desrober ce peu de temps pour ne laisser eschapper la commodité de vous escrire par celuy cy.

J'ay eu des lettres de Mr vostre frere le R. P. Dom du Puy du 5 novembre où il m'accuse enfin la reception de mes despesches à Mr l'abbé de Thou, sur l'affaire de Romette, mais il n'entre poinct au destail de

[1] Chagrin, souci.

ce qui s'y estoit faict. Il dict que la bibliotheque du cardinal Barberin est demeurée à la disposition d'un advocat Venitien de bien peu d'erudition et mal versé aux livres, ce qui tire en consequance une plus grande jalousie et discourtoisie[1] que de raison. Ce sont d'estranges fatalitez que ceux qui ont de quoy avoir les livres n'en puissent user ne faire user ceux qui le pourroient, si ce n'est parmy cez peuples septentrionaulx dont l'air est si rude et si mal supportable à nostre nation. On escript que le Galilei est sorty du monastere de Sienne où il avoit esté jusques à present, pour se retirer chez l'archevesque qui est de ses amys, et qu'on esperoit qu'enfin il luy seroit permis de se retirer à une sienne maison des champs. Mais que cependant le Grand Duc de Toscane ne laissoit pas de faire imprimer ses mechaniques[2]. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 6 décembre 1633.

En pensant clore le pacquet j'ay trouvé que par mesgarde mon homme avoit envoyé à mon frere qui est à Boysgency l'original de la lettre du Prieur de Roumoules et de l'ordinaire de Mr d'Espernon, mais l'aultre ordinaire vous suppleerons Dieu aydant[3].

[1] Littré, sous le mot *discourtoisie*, ne cite que deux écrivains du XVIe siècle, Montaigne et d'Aubigné.

[2] *Discorsi e dimostrazioni matematiche*, etc. (Leyde, Elzevier, 1638, in-4°). Voir le titre complet dans le *Manuel du libraire* (t. II, col. 1462) et dans *Les Elzevier* de M. A. Willems (p. 116). L'ouvrage est dédié au comte de Noailles qui, pendant son ambassade à Rome, fut un des plus dévoués protecteurs de Galilée.

[3] Vol. 717, fol. 310.

CXLVII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
### À PARIS.

Monsieur,

Je receus par le dernier ordinaire vostre despesche du 2 de ce moys, avec les feuilles du premier cahier de l'edition de Mr du Chesne, et à ce soir j'ay receu son m[anu]s[crit] des epistres du temps du roy Louys le jeune fort bien conditionnées, ensemble un breviaire de Mr L'Huillier pour Mr Gassend, n'estant arrivé que deux balles aux sieurs Moreaux qui en ont d'aultres en arriere parties de plus vieille datte. Mais je ne suis pas marry que celle où estoit ce m[anu]s[crit] ayt esté anticipée afin de le pouvoir plus tost renvoyer. Et vouldroys bien que les exemplaires de Tertullian que Mr Rigault a destinez à Rome peussent arriver à temps pour la commodité des galeres puisque Mr deNouailles ne donne poinct encores de ses nouvelles gueres pressées. J'ay cependant faict relier les deux exemplaires que j'en avoys, pour suyvre les deux lettres qu'il a escrittes aux cardinaux Barberin et Bagny, touts deux en marroquin de Levant rouge, le plus proprement que l'a sceu faire mon relieur[1] et un peu mieux qu'on ne faict communement à Rome pour ces Mess[ieu]rs à ce que j'ay peu voir de la relieure d'un exemplaire en grand papier de ce livre du P. Ferrarius que le cardinal Barberin m'a voulu envoyer relié en marroquin rouge par son relieur[2], mais il faict pitié, tant il est savetté[3], ce qui me faict bien regretter de ne l'avoir eu en blanc, car la beaulté et la blancheur du papier est telle

[1] Il s'agit là probablement de Corberan, déjà mentionné et qui paraît avoir été de plus en plus, dans les dernières années de la vie de son maître, le relieur favori de ce dernier.

[2] Le cardinal, connaissant les doubles préférences de son correspondant, avait voulu, par une exquise attention, donner aux livres qu'il lui offrait la parure que l'éminent bibliophile aimait à donner à ses propres livres.

[3] Littré n'allègue aucun écrivain au sujet de l'emploi de ce mot et se contente de rappeler que l'on dit d'un ouvrage gâté : «C'est de l'ouvrage saveté.»

qu'il meritoit de passer par les mains d'un meilleur ouvrier. C'est grand daumage que le papier du Tertullian ne soit de pareille blancheur, y ayant tant d'aultres singularitez qui rendent cette edition trez excellante et trez elegante, n'estimant pas que le siecle où nous sommes en ayt faict aulcune si digne que celle là [1]. Ce sera un peu de reproche à cez MM^rs de Rome de n'avoir communiqué les diverses leçons de leurs m[anu]s[crit]s puisque les aultres qui sont passez par les mainz de M^r Rigault ont esté si bien employez, ne doubtant pas qu'il ne s'y feusse rencontré quelque chose de bon en plusieurs lieux difficiles, combien que j'estime que Fulvius Ursinus en avoit veu quelques uns [2]. Il fauldra Dieu aydant relire cet autheur de bout à aultre pour y gouster le genie et le grand zelle et naifveté de ce grand personnage en son vray lustre, à cette heure qu'il y a esté restably de si bonne grace.

Je vous remercie trez humblement du livre de Schioppius qu'il vous plaict me despartir, estant curieux de ne rien laisser eschapper, particulierement sur le subjet de la Genealogie de cette maison d'Austriche, pour voir le progrez de la flatterie plus ou moings grande de ceux qui s'en sont meslez, et si par hazard, quand il se vend des bibliotheques, il s'en rencontroit quelque piece rare, comme celle de Roo, et celle de certain carme imprimée en Allemagne in 4°, je les payeroys volontiers quelque chose de plus qu'elles ne valent communement. Je suis marry que le bon homme de M^r de Lone ayt laissé eschapper de ses mains la relation de Constantinople avant que vous l'eussiez veüe; une aultre foys, je vous en feray les adresses. Mais je suis bien plus marry de n'avoir plus tost sceu que M^r Aubert ne pretendisse pas d'interest particulier au m[anu]s[crit] des Astronomes Grecs, car j'en eusse pressé M^r de Thoulouse un peu plus vivement, ne l'ayant osé faire pour ne heurter les desseins de ce personnage dont j'avoys la vertu en singuliere veneration. Et fault que cez empeschements viennent de quelque aultre costé dont nous ne nous doubtons possible pas. Mais puis que nous les ignorons, il

[1] Éloge qui mérite d'être cité partout où il sera question du beau travail de Rigault.

[2] Sur les travaux de ce savant relatifs à Tertullien, voir la *Bibliothèque de Fulvio Orsini*, par M. Pierre de Nolhac (Paris, 1887, p. 49, 137, 270, 389).

nous sera permis de parler tant plus librement de cette affaire pour laquelle il semble qu'on ne sçauroit faillir de suyvre les ordres contenus en la lettre que m'avoit escritte Mr de Thoulouse, sçavoir est que si tost qu'on l'auroit transcript, l'original me seroit envoyé, pour le faire tenir à Mr Holstenius. Que s'il se trouve là un coppiste Grec, qui en veuille prendre la peine, j'en feray volontiers la despence et feray laisser la coppie à Mr Aubert, pour en suyvre les ordres du dict sieur Archevesque. Ne doubtant point que Mr Holstenius ne m'abandonne les livres qu'il a de St Cyrille, qu'il avoit desja offerts, et dont il m'a engagé sa parole, n'estimant pas qu'il me les voulust avoir refusez quand mesmes il ne se trouveroit pas engaigé de parole à ce marché comme il est. Il fauldra seulement voir d'y faire le meilleur mesnage que faire se pourra, car je me doubte que Mr l'Archevesque sera bien aise de remettre cette coppie possible au P. Petau, ou aultre de sa compagnie. Quant à Mr de Valloys, je ne luy escriray pas de ce coup, attendant si la responce de Mr Godefroy pourroit arriver. Mais pour esviter qu'ils ne se brouillent ou desgoustent l'un de l'autre, je seray trez aise de payer les 100 francs dont est question, que je ne plaindray nullement, pour faciliter l'édition. N'estimant pas que Mr de Valloys ayt subject de se tant plaindre de Mr Godefroy pour cela, attendu que le mal est venu de cet Elie Ehinger[1], qui doibt estre quelque pauvre pedant, bien necessiteux et bien sordide[2], et de faict lorsque je demanday une pareille tran-

[1] Élie Ehinger, né en 1573, mourut en 1653. Il fut d'abord pasteur, puis professeur; en 1613 il devint recteur et bibliothécaire à Augsbourg. De 1635 à 1649 il dirigea le gymnase de Ratisbonne. Voir la liste de ses publications dans le *Moréri*, dans la *Biographie Michaud*, dans la *Biographie Didot*, etc. On a inséré dans les *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn (t. VIII) une notice biographique sur Ehinger par Jacques Brucker. On trouve dans le même recueil (t. III, p. 261-265) deux lettres de Peiresc du 3 janvier 1633 et du 5 septembre de la même année, adressées «A Monsieur, Monsieur le très docte professeur Elias Ehingerus, Bibliothecaire de l'Eminentissime République d'Auspourg».

[2] Dans la liste des exemples de l'emploi de ce mot donnés par Littré, aucun (sauf un terme de médecine tiré d'Ambroise Paré) n'est antérieur à la date de cette lettre. Les citations qui s'en rapprochent le plus sont empruntées à La Mothe-le-Vayer et à Patru.

scription, un gentilhomme d'honneur de mes amys, qui se tient à Auspourg, m'escrivit que Ehinger en vouloit 50 escus pour la peine, qu'est un tiers de plus qu'il n'en a prins de Mr Godefroy, lequel il est raisonable de faire indemniser, soit qu'il y ayt desbourcé son argent, ou que son credict soit demeuré engaigé. C'estoit proprement aux libraires qui entreprennent l'édition à faire cette advance, mais je sçay qu'ils sont assez desgoutez pour vouloir le morceau tout cuict et tout masché; c'est pourquoy je ne suis pas d'advis qu'il tienne à cela que la chose ne s'acheve. Et avant que sortir de la matiere des livres, Mr Gassendi, ayant veu le catalogue de la Foire, m'a conseillé de faire venir deux libvres in fol. imprimés à Francfort, que je seroys bien aise d'avoir quand ce ne seroit que pour l'en accommoder s'il venoit icy, ou s'ils estoient à son usage les luy envoyer chez luy. Les tiltres sont Henrici Briggii [1] Trigonometria britannica etc. lib. II apud Clementem Schleich. Et de l'aultre Trigonometria Artificialis, sive Magnus cano etc. Adriano Vlacio etc. ibid. [2]. Mais il fault que ce soit de cette derniere edition, qui est meliorée de beaucoup par dessus les precedentes à ce qu'on presuppose. Quant au Gazetier, je n'ay poinct eu de ses nouvelles par cet ordinaire, et celles que j'en eus par le precedent vindrent soubs son ordinaire cachet de l'esperon, ce que je trouvay quasi aussy estrange que de n'en avoir poinct à ce coup cy. Mais son imprimeur ne laissa pas de me les apporter le soir mesmes, tellement que si il faict tant le renchery, il fauldra se redimer de cette vexation en se passant de sa despesche puis qu'il y veult plus de façon que je n'en puis fournir, regrettant infiniment l'importunité qu'il y a pour vous. Il me reste à remercier comme je faicts trez humblement Mr du Puy vostre frere de ce qu'il vous plaict me faire esperer de sa part concernant le testament de nostre roy René et son premier mariage, dont je vous suis grandement redevable à tous deux. Mais vous m'avez bien descontenancé en m'escrivant ce qu'il vous

[1] Henri Briggs était mort trois ans auparavant (26 janvier 1630), âgé de soixante-dix ans, à Oxford où il occupait la chaire de géométrie.

[2] Le mathématicien hollandais Adrien Vlacq fit aussi paraître, en 1628, à Gouda, une édition de l'*Arithmetica logarithmica* du mathématicien H. Briggs.

plaict me mander concernant le prioré de S^t Leons, car ce n'a jamais esté mon intention que M^r de Thou ne vous, Monsieur, deussiez considerer mon intercession au cas que la piece fust de la qualité requise ou compatible à vostre indult, de maniere que puisque vous dictes que le prioré S^t Martin a aultres foys passé par là, il n'y a nulle apparance que celuy cy aye de plus grand privilege. C'est pourquoy je vous declare formellement que je revoque toutes les instances que vous pourriez pretendre vous y avoir esté faictes de ma part, et ne consentiray jamais que vous vous despartiez de vostre droict, vous asseurant que je ne le souffriroys pas pour moy mesmes ne pour mes plus proches, et beaucoup moings pour cez Messieurs là dont la parenté n'est pas plus proche que de remué de germain, et avec lesquels nous n'avons aulcune sorte de meslange d'interets que d'une affection de sang telle que la nature nous peult obliger en cas pareil. Estimant au centuple la moindre des obligations que je vous ay et à M^r de Thou. N'estant plus de besoing de songer à aultre chose qu'à vous faire remettre le droict du religieux nommé pour en poursuyvre vostre provision en commande à Rome où je vous serviray du bon du coeur si je le puis comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce XII decembre 1633.

(*Au bas de la page:*) S'il vous plaict de tourner.

Il est arrivé à Marseille une occasion de procez bien plaisante pour raison d'un anneau auquel estoit enchassé un diamant de bon prix, que le sieur d'Agostin avoit laissé tomber dans la mer, lequel s'est trouvé depuis dans le ventre d'un poisson mis en pasté. Diverses persones pretendant participation à cette bonne advanture, tant entre le cuisinier, le patissier et l'hoste qu'entre les pescheurs, et celuy qui a voulu vendiquer sa bague, encores qu'il l'eusse perdüe en bonne compagnie assez longtemps auparavant. J'ay envoyé demander extraict des pieces principales du procez pour le vous envoyer, afin de ne rien advouer qui ne



IMPRIMERIE NATIONALE.

soit bien verifié, attendu que ces contes sont si subjects à complications. C'est pourquoy je n'en croys encores rien moy mesmes que par benefice d'inventaire jusques à ce que j'aye veu la procedure, et ne vous conseille pas d'en croire plus que moy.

Ayant veu une relation venüe de la part d'un serviteur de Mr d'Espernon, qui a semblé fort judicieusement dressée, j'ay creu la vous debvoir envoyer[1].

---

CXLVIII

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

### À PARIS.

Monsieur,

Avec la vostre du 9me j'ay receu par l'ordinaire de Lyon le livre qu'il vous a pleu m'envoyer de la Statera d'Erycius Puteanus, et les vers du sieur de Porcheres Arbault[2], et beaucoup plus des aultres vers latins que m'aviez auparavant envoyez et qui s'estoient par mesgarde meslez entre les papiers de ma table à l'ouverture du pacquet, ce qui m'avoit faict obmettre de vous en rendre les trez humbles remerciments que je doibs, comme d'une trez belle piece et que j'ay trouvée grandement à mon goust, ce qui me faict desirer d'en apprendre l'aultheur quelque jour s'il est loisible. J'ay par mesme moyen receu la lettre de Mr Saulmaise que je vous renvoye avec mille mercys trez affectueux, ayant prins grand plaisir de la voir, bien que ce n'ayt pas esté sans grande mortification de voir les incommoditez de sa santé, dont j'ay grande compassion aussy bien que de l'affliction que luy apporteroit la perte de sa femme, que vous dictes estre attainte d'une si dangeureuse maladie principalement en si mauvaise saison, que la piccotte est tenüe beaucoup plus dangeureuse, surtout à des personnes de son aage. Mais si Dieu en avoit ainsin disposé, je ne sçay si

[1] Vol. 717, fol. 311. — [2] *Paraphrase des Psaumes Graduels, et Poésies sur divers sujets* (Paris, 1633, in-8°).

ce ne seroit poinct pour quelque plus grand bien. Car certainement je n'estime pas qu'une femme d'humeur si difficile[1] ne soit d'un grand embarraz et empeschement à un si grand homme de lettres[2], reduict en de si grandes infirmitez du corps. C'est pourquoy il fault estre resolu à tout et laisser faire à Dieu, en telles occurrances. Ce que vous me mandez de l'exemplaire du Tertullian en grand papier que Mr Rigault a faict tenir, ce dictes vous, à l'Eminentissime cardinal de Bagni, me fera retenir le mien, qui estoit tout prect à emballer demain avec celuy du cardinal Barberin, et pour l'envoyer par un amy qui s'embarque aprez demain à Marseille, l'advis m'en estant arrivé tout à temps, car si Mr Rigault a envoyé le sien par aultre adresse que la mienne, comme il semble, le mien eust esté supernumeraire, en quoy j'apprends qu'il est bon de n'aller pas si viste, comme vostre bon zelle vous vouldroit faire aller quelquefoys, pour observer ponctuellement les ordinaires à la mode d'Italie. Je suis bien aise qu'ayez trouvé moyen d'avoir un autre exemplaire du Panegyrique de Heinsius[3] et le livre de Skikareus de Jure Hebræorum[4] que nous attendrons en son temps avec les aultres de la Foire qu'il vous a pleu me retenir. Sur quoy il fault que je vous die que si vous vouliez vous resouldre à la proposition et priere trez humble que je vous avois si souvent faicte de ne pas tenir conteroolle, que celuy des parties des libraires que vous endosseriez, en les acquittant, d'un seul mot de la somme accordée à chascun libraire, et pour ceux qu'on achepte en destail, ensemble pour toute aultre menüe despence, tenir seulement un sac à part, pour y prendre de l'argent à mesure que vous feriez payer quelque chose pour moy, sans aultre conteroolle, je consentiroys facilement à vous laisser continüer ce soing de retenir des livres pour moy à mesure que vous

[1] On sait que le caractère acariâtre de la femme de Saumaise était proverbial.

[2] Rappelons que cette heureuse expression, qui a été peut-être trouvée par Peiresc, car je ne la rencontre pas dans les écrits antérieurs, a été aussi appliquée par lui aux frères Dupuy.

[3] Le panégyrique de Gustave-Adolphe.

[4] Cet ouvrage avait paru déjà depuis plusieurs années. En voici le titre exact : *Jus regium Hebræorum e tenebris rabbinicis erutum* (Strasbourg, 1625, in-4°). Il y eut une réimpression à Leipsick en 1674, in-4°.

en prendriez pour vous ou pour Mr de Thou. Mais de vous laisser prendre la peine que vous y avez mise jusques à present, oultre qu'il est impossible qu'il ne vous en eschappe une infinité d'articles, qui demeure aprez sur vos coffres, il est impossible que j'y puisse condescendre, d'aultant que pour rien du monde je ne vouldroys me charger d'une semblable courvée qui n'a point de fin, et qui seroit cappable de vous oster de trop bonnes heures une fois de l'an. Cela ne pouvant estre compatible qu'à des commis de marchands ou boutiquiers qui de cela font le capital de leurs occupations, et qui ne tirent de leur caisse aulcun argent qui ne soit incontinant mis en ligne de compte. J'en faicts quasi aultant pour moy mesmes, afin de voir ce que me coustent mes petites curiositez une foys de l'an, prenant pour cet effect de l'argent dans une petite layette où je ne touche poinct pour aultre chose et où je ne marque si ce n'est ce que j'y mets, et aultant de l'an, je recognoys, par ce qui y reste, ce qui s'y est despendu, sans aultre conterolle qui me cousteroit quasi plus à mon humeur que l'argent. Pour l'honneur de Dieu essayez d'en user ainsin et me traictez à mon aulne et à ma mode si vous voulez que j'aye recours à vostre bonté pour cela, aultrement je vous supplie et conjure de tout mon cœur de ne pas avoir dezagreable que je tasche de vous faire descharger sur quelque aultre. Aussy bien je pense que Mr le Prieur de Roumoules ne tardera gueres de retourner à Paris s'il trouve commodité soit du carrosse de Mr de Bordeaux[1], de Mr d'Agen[2] ou d'aultre. Au reste il me tardera grandement d'apprendre de Mr de Thou s'il aura jugé les pieces de Mr de Montaigu[3] veritablement antiques, sur les indices que je luy en avoys donnez, dont je luy seray grandement redevable, et d'avoir employé son credit envers luy pour faire qu'il les apporte quant et luy au voyage qu'il veult faire icy, lequel j'attendray en bonne devotion pour en pouvoir faire l'examen sur les originaulx, aprez quoy il ne m'importera pas tant de les laisser à un homme qui tesmoigne en

[1] Henri de Sourdis. — [2] Gaspard de Daillon, qui siégea de 1631 à 1635. — [3] Le magistrat d'Autun dont il a été déjà question dans la lettre CII.

estre si jaloux. Mais je suis bien en plus grande peine de ce que le sieur Gras[1] a escript icy à un sien parent qui s'en alloit vous trouver à Paris, et crains fort que vostre honnesteté ne vous fasse relascher à toute aultre chose que ce que je puis pretendre, soubs pretexte de sa parenté avec moy, laquelle je vous supplie trez humblement de ne pas vouloir considerer, puisque ce n'est pas mon intention, au cas que je voys que les choses sont reduictes, la piece n'estant poinct incompatible en vostre persone. Voire quand elle le seroit, puis qu'elle n'est pourtant pas incompatible avec l'indult, non plus que le Prioré S^t^ Martin des Champs, quelque obligation qu'il y ayt au monachat[2]. Vous trouveriez assez de moynes quand il en fauldroit venir à cette condition, qui seroient bien aises de permuter cette piece pour quelque aultre qui se peusse plus facilement mettre de commande. C'est pourquoy vous ne devez de façon quelconque prejudicier à vostre indult et au droict qui vous est irrevocablement acquis en ce benefice. Car quand ce seroit pour moy mesmes, ne pour de mes enfants, si j'en avoys, je ne le souffriroys pas, et beaucoup moings le doibs je faire pour des parents si esloignez pour lesquels je n'ay poinct entendu rien demander à M^r^ de Thou ne à vous, au cas que vostre indult eust bien eu cette vacance. Cez gents là n'ayant pas d'aultre benefice à vous bailler en eschange qui puisse estre de la qualité et valeur requise pour entrer en permutation comme vous en trouveriez d'aultres, s'il en falloit venir là, mais je ne pense pas et tiens indubitablement que vous le ferez mettre en commande pour le tenir vous mesmes, et c'est ce que je vous conseille d'y faire en toute façon, vous remerciant trez humblement de voz nouvelles et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 19 decembre 1633.

[1] Le concurrent déjà mentionné de Dupuy. — [2] Je ne trouve le mot *monachat* ni dans les *Dictionnaires* de Richelet et de Trévoux, ni dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye.

Mon frere n'est pas encore de retour de Boysgency. Il verra l'honneur que vous luy faictes de vous souvenir de luy et vous en sera bien redevable.

Je n'ay point eu de Gazette par cet ordinaire dernier nom plus que par le precedant, et toutefoys non seulement Mr le Mareschal et le petit imprimeur Roise[1] l'ont eüe comme de coustume, mais aussy les sieurs Moreaux qui ont le bureau des lettres de l'ordinaire, tellement qu'elles sont bien tost respendues par toute la ville. Et semble que le sieur Renaudot faict bien le renchery en son endroit soubs sa correction, car je ne pense plus qu'elles soient retenües à Lyon puis que tant de gents en reçoivent icy mesmes, reglement et sans faillir. Et de s'imaginer

[1] Je dois à un de mes meilleurs collaborateurs provençaux, M. Léon de Berluc-Perussis, la note que l'on va lire sur cet imprimeur, et aussi la note que l'on trouvera un peu plus loin sur le Panégyrique de Louis XIII par le jeune fils du maréchal de Vitry :

«La ville d'Aix possédait, à cette date de 1633, deux imprimeurs, Étienne David et Jean Roize. Une rivalité marquée régnait entre les deux ateliers, depuis qu'en 1598 Jean Tholozan, beau-père de David, avait enlevé à Jean Courran, prédécesseur de Roize, le titre envié d'imprimeur de la ville. David était le protégé, ou plutôt le collaborateur et l'ami de Peiresc, témoin deux lettres, des 7 mars et 8 septembre 1630, qui figurent parmi les *Lettres inédites de Peiresc*, publiées par le président de Saint-Vincens. C'est sans doute à cette prédilection pour David que nous devons attribuer le mot quelque peu dédaigneux de notre grand bibliophile à l'endroit de Jean Roize. Roize méritait mieux que cela. Il avait été d'abord libraire à Aix, avant d'acquérir, en 1624, l'imprimerie de la veuve Coignat, fille de Jean Courran (Henricy, *Notice sur l'origine de l'imprimerie en Provence*, p. 14). Dès 1629, je le trouve qualifié imprimeur ordinaire de l'Université, dans une plaquette, sortie de ses presses, sur la prise de la Rochelle. Cette même année il publie le *Pontificium Arelatense*, en attendant d'imprimer, en 1655, l'*Histoire des comtes de Provence*, de Ruffi.

«La dynastie des Roize se continua, parallèlement à celle des David, jusqu'à la fin du XVIIe siècle : à Jean succéda Jean-Baptiste, et à celui-ci Étienne. Leur nom s'est éteint de nos jours en la personne de M. Roize, ancien professeur de rhétorique au collège Bourbon d'Aix, qui a laissé un renom de science et d'originalité. Quant à leur atelier, il avait passé, au siècle dernier, aux Adibert. Ceux-ci, après la Révolution, ont eu pour continuateurs successifs M. Tavernier, M. Marius Illy, M. J. Brun, son neveu, et aujourd'hui MM. Garcin et Didier, imprimeurs de l'Académie.

«Notons, comme un rare exemple de stabilité industrielle, que les successeurs de David et de Roize occupent encore, en 1889, les locaux primitifs de leurs devanciers, dans la rue Thiers et dans la rue Manuel. Le nom seul des rues est changé.»

que pour l'avoir je me doive obliger à luy escrire, et des nouvelles, il auroit tort, et me prendroit pour une ame bien lasche et bien foible. Vous aurez des nouvelles du Levant qui n'iront plus soubs d'aultres enveloppes que la vostre.

Je viens de recevoir un grand pacquet d'Auspourg où il y a des lettres du sieur Ehingerus que j'envoyeray par le prochain ordinaire à Mr Valoys, où il verra les plaintes qu'il faict de n'estre pas payé de 50 talleres[1] qu'il attendoit du sieur Godefroy et de sa recompense pour la transcription des Dialogues de St Cyrille que le sieur Lumaga de Paris luy a faict extraire pour Mr Aubert, me demandant par charité de luy faire remettre l'une et l'aultre partie, et que je playde sa cause envers Mr Godefroy et envers Mr Lumaga, se plaignant que la grande antiquité de l'exemplaire de Libanius luy a grandement usé la veüe. Tellement que je n'avois pas tant de tort de dire qu'il ne falloit pas imputer à Mr Godefroy ce qu'il y avoit de messeant en la demande de cez fraiz de transcription. On me promet pour la Foire d'Argentine[2] un nouveau catalogue fort exacte de la Bibliotheque Augustane[3].

Nous avons icy gouverné tout le jour d'hier le sieur de St Amand[4] de retour de Rome avec un grand playsir d'ouyr le recit de sez poemes[5] et de ses peregrinations jusques aux Indes, ensemble de celles d'un sien frere qui y est allé bien plus avant que luy[6] et

[1] On a reconnu là le thaler, monnaie d'Allemagne, d'une valeur de près de quatre francs.

[2] C'est-à-dire la foire de Strasbourg (*Argentoratum*).

[3] De la bibliothèque d'Augsbourg (*Augusta Vindelicorum*). Rappelons que Ehinger fit paraître en 1639 le catalogue annoncé ici par Peiresc : *Catalogus Bibliothecæ Augustanæ* (Augsbourg, in-fol.).

[4] Marc-Antoine Gérard de Saint-Amant, mentionné dans le tome I, p. 812. Voir, sur le séjour chez Peiresc du futur académicien, Gassendi, livre V, p. 397. Le récit du biographe semble calqué sur le propre récit de Peiresc, comme on le verra par les citations qui vont suivre.

[5] «Desinente anno suavissimum habuit detinere domi per aliquot dies celebrem poetam Santamantium, cum Duce Crequio Roma redeuntem. Cum fuerit vero mirifice illius lepore, ac venustissimorum poëmatum recitatione delectatus... »

[6] «Lætitiam tamen præcipue duxit ex recitatis præclaris rebus, quas partim ipse, partim frater in suis in Indiam aliasque re-

qu'il dict avoir veu en la Jave majeure[1], en la province de Batas[2], plusieurs de ces animaulx qui font un troisiesme genre entre l'homme et le singe[3] lesquels ne sont poinct malfaisants et servent dans les maisons à ballayer la chambre, allumer le feu et à aultres ministeres domestiques dont ils s'acquittent fort ponctuellement et avec une grande mansuétude, faictes vous en entretenir. Il a veu des forests d'orangers et cittroniers saulvages si grandes que c'estoit à perte de veüe[4] vers le Tagris[5] en la coste occidentale d'Afrique, ce qui n'est

giones peregrinationibus observassent.» Sur ce frère de Marc-Antoine, voir la notice de M. Ch.-L. Livet en tête des *Œuvres complètes de Saint-Amant* (t. I, 1855, p. VI).

[1] L'île de Java, dans la mer de la Sonde. Peiresc l'appelle *majeure*, pour la distinguer de la petite île de Java ou île Bali, à sept kilomètres de l'autre.

[2] D'après le *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, par Vivien de Saint-Martin, au mot *Battas*, on désigne aujourd'hui sous le nom de *Pays des Battas* une partie de l'île de Sumatra.

[3] «Retulit, inter cætera, fuisse sibi visa in Iava majore animalia quædam, quæ forent naturæ homines inter et Simias mediæ.» Gassendi ajoute (p. 397-399) diverses particularités curieuses sur les singes de l'Afrique d'après les récits faits à Peiresc par le médecin Noël et par d'Arcos. (J'ai oublié de citer ce passage dans l'*Avertissement* des *Lettres inédites de Thomas d'Arcos à Peiresc*, Alger, 1889.)

[4] Les détails fournis par Peiresc sur les lointains voyages de Saint-Amant sont d'autant plus curieux, que Pellisson se contente de dire que «dans sa jeunesse il avait vu l'Afrique et l'Amérique». M. Livet ne mentionne même pas, dans la notice spéciale déjà citée, le peu que l'historien de l'Académie française nous avait appris des aventureuses expéditions du futur auteur du *Moyse sauvé*. Puisque le nom de Saint-Amant se présente devant nous, j'avouerai, profitant de deux charitables et simultanés avertissements, venus l'un de Belgique, l'autre de Montpellier, donnés le premier par un savant membre de la Compagnie de Jésus, le R. P. Chérot (communication manuscrite), le second par un membre très distingué de notre université, M. le professeur Charles Revillout (article sur le premier tome des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, dans la *Revue des langues romanes*, de novembre-décembre 1888), que je me suis trompé (t. I, p. 141 et 812) en disant qu'il avait été question du poète pour l'archevêché de Toulouse. J'étais ainsi allé chercher bien loin une mauvaise explication, quand j'en avais tout près une qui était parfaite. Le candidat de janvier 1627 était simplement Charles de Montchal, lequel s'appelait *M. de S^t-Amand* du nom de son abbaye et qui devint archevêque de Toulouse en cette même année 1627.

[5] Peiresc veut parler probablement du royaume de Tigré, dans l'Abyssinie, entre la Nubie, l'Amhara, le pays des Gallas et celui des Changallas.

pas esloigné des lieux où Schouten[1] dict en avoir veu dans ces eaulx[2].

On me demande un exemplaire dell'Historia del concilio Tridentino di Pietro Soave[3] de la premiere edition de Londres in fol°[4] encores qu'elle soit reliée et frippée, pourveu qu'elle ne soit trop deschirée. Je vous prie de faire chercher s'il s'en trouveroit quelque exemplaire. On ne veult poinct les aultres subsequentes editions.

Mr de la Fayette escript à mon frere du 24 novembre qu'il partiroit de Tours le 30 pour aller à Paris où je pense qu'il sera et que vous luy pourrez rendre ma lettre cy joincte, et s'il y est il se chargera volontiers, je m'asseure, du pacquet de ce bon P. Gilles de Losches Cappucin; si non, vous trouverez bien quelque bonne adresse d'amy à Tours pour le luy faire tenir s'il est possible franc de port.

J'oublioys de vous dire que vendredy dernier nous ouysmes dans l'Eglise des Jesuistes un grand et noble Panegyrique au Roy pour la prise et reduction de Nancy, prononcé trez dignement en latin durant une bonne heure par le petit Marquiz de Victry en trez bonne compagnie, où il monstra la grandeur de son courage, de sa memoire et de sa gentilesse nom pareille. On l'imprime[5] et je ne manqueray pas

[1] Guillaume Cornelissen Schouten, navigateur hollandais, mourut à Madagascar en 1625. Voir le *Journal ou description du merveilleux voyage fait par G. C. Schouten, natif de Horn, dans les années 1615, 1616, 1617, comme il a découvert, au sud du détroit de Magellan, un nouveau passage jusque dans la grande mer du Sud, ensemble des aventures admirables qui lui sont arrivées en découvrant plusieurs iles et peuples sauvages* (Amsterdam, 1617, in-4°). Ce Schouten a été confondu (p. 337, note 2) avec un de ses homonymes et compatriotes, voyageur comme lui, mais qui appartient à la seconde moitié du XVIIe siècle. On est prié de remplacer, dans ladite note, le nom de *Gautier Schouten* par celui de *Guillaume Schouten*.

[2] Ici une petite phrase incidente : *S'il vous plaît de tourner.*

[3] Nous avons déjà vu que c'est le pseudonyme de Pietro Sarpi, en religion *fra Paolo* (t. I, p. 28).

[4] Cette édition est de l'année 1621.

[5] L'impression du morceau oratoire du jeune François de Vitry faillit brouiller les puissances. On le craignit du moins; Rome s'en émut, et les Jésuites d'Aix, tancés par leur général, durent se retrancher derrière la crainte révérencielle que leur inspirait le père de leur élève. Voici en quels termes ce piquant épisode est raconté dans les Annales du Collège Royal-Bourbon d'Aix, manuscrit inédit appartenant au comte de Montrabon, et dont la publication, que l'abbé Édouard



IMPRIMERIE NATIONALE.

de le vous envoyer au prochain ordinaire, s'il n'est faict à temps pour celuy cy [1].

---

CXLIX

## À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vous m'avez osté d'une grande peine par vostre despesche du 16 d'apprehension que vous ne vous tinsiez trop fortement aux termes d'honnesteté de la precedante. Et ne voys pas que Mr Gras mon cousin puisse pretendre aulcun subject de se plaindre de vous, nom plus que

Méchin nous prépare, sera un précieux service rendu à l'histoire de l'enseignement en Provence :

«Sur le commencement de cette année (1634) fut imprimé le Panegirique de Louis Treiziesme touchant la prinse de Nancy, que Mons^r le marquis de Vitry, escolier de rhetorique, avoit recité en l'église de ceans, sur le mitan du mois de decembre de l'année passée. Mons^r le Gouverneur son père avoit ainsy voulu qu'il feut imprimé, quoyque céans on y eust quelque difficulté pour diverses raisons, et entre autres de peur que ceste impression n'offenceast la maison de Lorraine. Ledict panegirique, recité et imprimé en latin, feut traduict et imprimé encor en françois; et du despuis envoyé de tous costés par Mons^r le Gouverneur. Le P. Recteur mesme en envoya à Rome, où l'on avoit faict de pleintes à nostre P. General touchant ladicte impression, comme ayant esté faicte sans le congé du R. P. Provincial. Mais reponse feut tost donnée, que la volonté de Mons^r le Gouverneur ayant esté telle, on ne pouvoit faire autrement que le laisser faire, autrement on l'eust offensé à outrence. D'ailleurs, il n'y avoit rien dans ledit panegirique qui peust offenser la maison de Lorraine, ainsy que le tesmoigna mesme le R. P. Estienne Charles, lors assistant à Rome pour la France, par une lettre sur ce subject, qu'il en escrivit au P. Recteur.»

Les deux éditions du Panégyrique sont également rarissimes. Je ne connais à Aix aucun exemplaire de la traduction française. Quant à l'édition princeps, l'exemplaire qu'en possède la Méjanes est le seul que j'aie pu rencontrer. En voici le titre et la description, empruntés à une note du très obligeant bibliothécaire adjoint, M. F. Vidal :

«Bibl. Méjanes, 28372; au dos : *Recueil de diverses pièces* (25) : *Ludovici Justi, Regis Christianissimi, Nancœi expugnatoris, Panegyricus habitus a Francisco de l'Hospital, marchione de Vitry, Suadæ alumno, anno ætatis duodecimo, in æde Collegii Regii Borbonii Aquensis Societatis Jesu, die 16 decembris, anno 1633. — Aquis Sextiis, apud S. David, 1634.* (20 p. in-4°).»

[1] Vol. 717, fol. 314.

de droict sur la piesse, puis qu'elle vous est si bien acquise et à si juste tiltre, et que vous l'aviez meritée et au centuple si longtemps auparavant. Ne doubtant pas que vous ne soyez marry que le sort soit tombé sur luy plus tost que sur un aultre, puisqu'il vous jette en un si estrange païs. Mais aprez cela il auroit tort de pretendre aultre chose de vous s'il ne se met en son debvoir et en estat de se pouvoir faire entendre et escoutter s'il a aulcun raisonable party à proposer. Pour ce qui est du litige, et des fideles instructions de la valeur de la piece, vous pourrez voir la lettre que je luy en escripts, et la luy faire rendre par Mr Gailhard ou par quelqu'un des vostres s'il n'est desja party pour s'en revenir. Vous advoüant ingenüement que ce païs là est si eslogné de tout mon petit commerce, quoy que j'en aye eu quelque peu par delà du costé de Bordeaux, que je me trouveray bien empesché à vous en rien promettre qui vaille, si ce pauvre homme ne se desabuse et ne se resoult de vous y servir comme il doibt de tout son pouvoir, et avec toute sorte de confiance et de fidelité. Nous avons bien icy quelques procez evocquez du païs de Rouergues, où Mr l'Evesque de Rhodez[1] et Messrs de son chappitre sont parties intervenantes avec beaucoup d'aultres. Mais les parties ne sont poinct encor icy, et n'estime pas qu'ils se hastent de venir qu'ils ne voyent r'approcher Monsieur nostre Premier Presidant, de sorte que le secours de ce costé là n'est pas besoigne si preste, quoy que j'estime que difficilement se pourra t'il faire que les uns ou les aultres ne puissent avoir des amys sur les lieux cappables d'en donner de bonnes instructions. Mais il y auroit trop de temps à attendre et à perdre, à mon gré. Et fauldra voir si du costé de Thoulouse il ne se pourroit poinct practiquer d'aultres habitudes plus presantes, au cas que Mr Gras ne se range à son debvoir. A quoy je pense qu'il pensera; mais comme il est malaisé de penser un blessé ne de manier sa playe sans douleur, il ne fault pas trouver estrange s'il s'y trouvoit quelque repugnance ou sentiment à l'abbord et fault en laisser faire une partie au temps, et

[1] Bernard de Corneillan, déjà mentionné plus haut.

le laisser dormir dessus et ronger son frain, car je n'estime pas qu'il n'y revienne enfin com' il doibt. Si vous jugez que je puisse ou doibve faire aultre chose, vous n'avez qu'à commander absolument et attendre de mon obeissance tout ce que pourra fournir ma foiblesse avec tout le supplement de bonne volonté qui y pourra escheoir. Cependant il me debvra bien estre permis de me conjouyr avec vous de ce que cette piece debvant sortir des mains d'un mien parant ne pouvoit tomber en meilleures que les vostres, ne plus compatibles à mes souhaicts et à mes interests. Vous suppliant trez humblement de croire, et sans cajollerie, que les miens propres ne me sont poinct plus chers que les vostres, et que quand il sera question de travailler à Rome pour cette commande je m'y employeray de meilleur coeur (si m'y jugez cappable) que si c'estoit pour moy mesmes. Il ne fauldra que commander combien que je ne l'estime pas necessaire si cez cardinaux tant de la Valette que Bischi[1] s'en veullent mesler, au moindre mot desquels vostre affaire passera sans contredict. Principalement si vous ne vous aheurtez pas tant au Gratis qui seul pourroit y apporter du retardement, et plus de façon que si c'estoit chose grandement importante. Auquel cas je vous conseille d'y faire intervenir une petite lettre de cachet, de celles qu'on appelle de la main du Roy à Sa Sainteté et s'il est possible au cardinal Barberin comme vice chancellier, car cez petits honneurs font passer aulcunes foys ce monde là par des lieux qu'on ne s'oseroit promettre, et comm' on dict par le trou d'une esguille[2]. Principalement si Mr de Nouailles, s'en allant de par delà[3], avoit à mettre entre ses premieres suppliques et demandes celle la bien qu'hors des termes de ses instructions et affaires d'Estat. Cela vous servira d'advis, si le trouvez bon, et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 26 decembre 1633.

[1] Peiresc a, par inadvertance, écrit *Biani*.

[2] Littré, qui cite l'expression proverbiale, n'indique aucun écrivain qui s'en soit servi.

[3] Le comte François de Noailles allait

J'ay envoyé vostre lettre à Mr le Sacristain[1] à temps pour vous respondre par cet ordinaire.

Il s'est rencontré des navires à faire voille par ensemble ou par conserve, comme ils disent[2], pour aller en divers ports et havres du Levant où il m'a fallu escrire, ce qui m'a consumé le temps que je pensoys employer à escrire à Mr Rigault et à cez aultres Messieurs auxquels je vous supplie de faire mes excuses et particulierement à Mr L'Huillier. Cependant je vous doibs accuser la reception de deux fagots par Messieurs les Moreaulx, l'un du tome de Mr de Thou, l'aultre des livres de la foire dont je vous envoye le bordereau avec mille remerciments trez humbles, et à Mr L'Huillier de celuy des Tables de Lansbergius qu'il y a voulu mettre sur son compte, ayant ja faict tenir ce matin à Mr Gassendy les 3 pieces qu'il m'a ordonnées[3].

prendre possession de son ambassade de Rome.

[1] Le sacristain de Valbelle, déjà tant de fois mentionné.

[2] L'expression était déjà usitée au XVIe siècle. Rabelais a dit : «en conserve de trirèmes, de ramberges...» Amyot, à son tour, a ainsi traduit une phrase du *Timoléon* de Plutarque : «allerent tous ensemble de conserve prendre terre...»

[3] Vol. 717, fol. 316.

# APPENDICE.

## PREMIÈRE PARTIE.

### LETTRE DE PEIRESC À CHRISTOPHE DUPUY.

Monsieur mon R. P.,

La perte a esté si grande en la personne de feu Mr Aleandro et pour le public et pour ses amys, que je ne m'estonne nullement qu'elle ne vous ayt laissé du regret au cœur encores plus que vous ne dites, ayant la part que vous aviez en ses bonnes graces, et cognoissant comme vous faisiez l'eminence de sa vertu, et rareté de son érudition, avec la bonté de son naturel et surabondance de son honnesteté, qui luy avoit acquis tant d'amys, d'honneur et de reputation dans le monde[1]. Et croys bien que l'une des plus grandes consolations que vous puissiez avoir en une telle occurrance, fut de pouvoir joindre vos premieres larmes et condoleances avec celles de Mr de Bonnaire, qui ne l'aymoit pas moins tendrement que vous[2]. Car ce sont de ces pertes qui ne sont pas reparables. N'y ayant personne de ma cognoissance parmi ceux de cette nation, qui puisse faire ce qu'il eust faict, ne de qui on se puisse promettre ce qu'on pouvoit hardiment promettre de luy et de sa franchise et sincerité. Les siècles n'en produisent pas tant à la foys. Et Dieu sçait quand il en naistra un aultre, qui puisse estre comparable à luy au moings en quelque chose. Et tousjours pouvons-nous bien nous assurer que difficilement aurons-nous jamais le bien de le voir, au moings, d'en pouvoir jouyr, quand bien Dieu en auroit deja faict naistre quelque aultre, attendu que nous ne pouvons esperer d'y acquerir des

[1] De ce bel éloge on pourra rapprocher un autre éloge d'Aleandro, consigné dans une lettre écrite le même jour à Holstenius, lettre qui fera partie d'un des prochains volumes de la correspondance de Peiresc.

[2] Le beau-frère, déjà souvent mentionné, du poète Barclay.

habitudes telles que nous avions avec luy depuis une trentaine d'années[1]. La plus grande consolation que je me puisse figurer est en ce que je recognois que pour mon regard, je n'estois pas digne de jouyr d'une telle amitié et correspondance que la sienne. Et possible que le siecle ne le meritoit gueres non plus, veu qu'il a si mal recogneu sa vertu et sa suffisance; c'est pourquoy ce n'est pas à tort que Dieu le nous a osté, eu esgard à nous; il fault vouloir ce qu'il luy plait veuillions-nous ou non, et luy laisser disposer de nous et des nostres à son bon plaisir et volonté, sans en murmurer, afin que souffrant avec patience telles mortifications, nous appaisions son ire et la destournions de dessus nous, et de dessus les aultres amys qu'il nous laisse, et qu'il les nous conserve tant plus longuement. C'est à quoy aboutissent maintenant mes vœux, et particulierement à ce que Dieu vous preserve et M^r de Bonnaire, plus que moy-mesmes, ensemble M^r Holstenius que je ne puis assez plaindre et deplorer en telle perte pour les interets particuliers qu'il y avoit. Et vous supplie et conjure de tout mon cœur de prevenir en son endroict toute sorte d'offices de charité Chrestienne sur cette occurrance, et tascher de vous rendre mediateur envers ces Mess^rs de vostre cognoissance en cette Cour là, pour luy procurer la subrogation de quelque fidèle amy au lieu du pauvre deffunct. Et puisque M^r Aubery[2] se retire en France, moyenner un peu d'amitié plus etroicte que devant entre M^r de Bonnaire et luy, afin de trouver quelqu'un en qui il puisse se confier, aux occasions qui se peuvent presenter, et de qui il se puisse promettre quelque bonne adsistance. En quoy vous ferez, je m'assure, plaisir aud[ict] s[ieur] de Bonnaire, et obligerez grandement non seulement led. s^r Holstenius, qui le merite assez, mais encores moy-mesmes, qui recevray comme si c'estoit en ma propre personne toutes les faveurs, caresses et bons offices qu'il recevra de vous et dud[ict] s[ieur] de Bonnaire.

Le s^r Doni est certainement trez galant Gentilhomme, et qui respondra, je m'assure, en quelque chose à ce que nous desirons. Je suis bien aise qu'il ayt esté employé plus tost qu'un aultre de la nation en la charge du deffunct[3]. Mais entre vous et moy, je crois bien que M^r Holstenius y auroit bien autrement paru. Ces Mess^rs ont des considerations humaines, dont il n'est pas loisible de

[1] Cela fait remonter les relations des deux érudits jusqu'à l'année 1600, époque du séjour de Peiresc à Rome. Nous savions déjà par Gassendi (livre I, p. 46) que, dès 1600, Aleandro était un des meilleurs amis du voyageur: «...quem nominare primum debui, Hieronymo Aleandro juniore, vero Musarum delicio.»

[2] Sur Louis d'Aubery, voir t. I, p. 332.

[3] On sait qu'Aleandro était secrétaire du cardinal Fr. Barberin.

discourir, tant s'en fault qu'on y puisse trouver à redire. Et pour led[ict].s[ieur] Holstenius, j'estime qu'il est beaucoup meilleur pour le public et pour son particulier contentement qu'il demeure en liberté de ce costé là, non que je pense que cette charge luy eust peu apporter de divertissement considerable, à ne considerer que la simple fonction d'icelle, qu'il auroit faicte en se jouant, mais à cause de la subjection, et perte de temps qu'elle traisne quasi inevitablement, ayant à respondre à des personnes de cette condition là.

Vostre lettre m'a grandement resjoui sur la fin, avec les bonnes nouvelles de Mr de Thou, qui nous ont esté confirmées par les lettres d'Alexandrie du 25 feb[vrier], estimant qu'il ne soit pas meshuy loing de Rome, s'il n'y est desja. Nous l'attendrons en bonne devotion avec Mr Aubery. Et ce ne sera pas sans nous souvenir de vous Dieu aydant, et de nos aultres bons seigneurs et amys de par de là. Il me tardera d'avoir ce bien et d'avoir quelque bon moyen de vous servir un jour comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 27 avril 1629.

Je vous remercie trez humblement de l'inscription TRITVRIS que Mgr le Cardal m'a faict envoyer en mesme temps que le sr Suarez, à qui j'en escripts un peu plus au long mon sentiment. Et vouldrois croire que ce fust le nom ou le soubriquet sous lequel se faisoit designer le sculpteur qui pouvoit avoir travaillé à la statue mise sur cette base, si ce n'est que ce fust la patrie ou origine de ce Magistrat M. NVMMIVS, ce qui avoit de besoing d'un peu de disquisition plus exacte que je n'en ay maintenant du loisir, et que Mr Holstenius la voulust examiner luy-mesmes, ensemble les autres pareilles dans Grutterus, où se voyent non seulement de semblables noms gentils, PODULONII, PHOSPHORII, LEVCADII, PELACINII, AEGIPPI, ASTERII, DRACONTII, HONORII, mais aussi certaines repetitions de noms propres, de ceux mesmes à l'honneur desquels elles estoient faictes[1].

[1] Copie tirée de la bibliothèque Barberini et communiquée par M. Eugène Muntz, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur des archives et de la bibliothèque de l'École nationale des beaux-arts.



IMPRIMERIE NATIONALE.

# SECONDE PARTIE.

## LETTRES DES FRÈRES DUPUY.

### I

### LETTRE DE JACQUES DUPUY

«À MONSIEUR, MONSIEUR DE PEIRESC, CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DE PARLEMENT DE PROVENCE, À AIX».

Monsieur,

Il me semble que nous tardons bien cette fois à recevoir de vos lettres, les dernieres estant du XI du passé. Je m'en estonne veu que vostre province sait produire maintenant quantité de nouvelles et d'importance à cause de l'armement qui se fait que l'on nous asseure estre pressé pour faire impression dans ce Montferrat. Nous n'avons encore rien de certain du passage du Roi de là les monts, les derniers advis estoient d'Ambrun du 27 du passé[1], dont il faisoit estat de partir de là le lendemain et estre le 3e du courant dans le Piedmont, ayant au paravant envoié *deux coquins*[2] (il nomme ainsi dans sa lettre à la Reine Mere les Mareschaux de Crequi et de Bassompierre[3]) pour s'asseurer des passages. Le bruict le plus constant est que nostre avant-garde composée de dix mil hommes de pieds et de quinze cens chevaux est maintenant passée, mais cela n'est que par conjecture. Il y a maintenant ici une affaire sur le tapis qui fera bien des intrigues et brouillera grandement le cabinet, et Dieu veuille que cela n'aille plus avant. Je vous mandois par mes dernieres comme *Monsieur* estoit rebroussé tout brusquement vers ces quartiers sans avoir veu le Roi, avec

[1] Louis XIII était arrivé à Embrun le lundi 26 mars 1629; il y tint un conseil auquel assista le cardinal de Richelieu et où, dit Bassompierre (*Mémoires*, t. IV, p. 65), «se résolut que Mr de Crequy et moy nous irons saysir des passages du Piémont».

[2] C'est-à-dire deux vaillants, deux déterminés capitaines.

[3] Bassompierre ne mentionne pas l'aimable et familière injure qui lui fut appliquée par le roi, en un moment de gaieté. Il nous apprend que, le 27 février, «mardy jour de caresme prenant,» il partit d'Embrun avec le cardinal et le maréchal de Créqui et que, le jour des cendres, 28, il gravit le mont Genèvre.

intention, disoit-on, d'empescher le partement de la Princesse Marie[1] qui estoit assigné au 12 de ce mois, y ayant gentilhomme envoié exprès par Mr de Mantoue pour la conduire. La Roine Mère, craignant que mon dit sieur ne la fist enlever par les chemins, et qu'il ne l'epousast par force et contre le consentement d'elle qui desire l'alliance de Florence, feit tenir samedi 10 un conseil au Louvre où estoient Mrs le Cardinal de Berulle, le surintendant, Marillac, le maistre de camp, et fut resolu d'envoier querir à Colommiers[2] (Maison de Madame de Longueville la douariere) la dite princesse et l'emmener au Louvre; et un nommé Quensac, fort déterminé et qui est employé en la marine par Mr le Cardinal[3], eust charge de faire cette conduite avec tout ce que l'on peut ramasser de cavaliers volontaires en cette ville, qui pouvoit monter à cent chevaux, et la Royne Mere bailla ses carosses pour faire la plus grande diligence qu'il se pouvoit. Tout cet equippage partit à minuit du samedi au dimanche, et estant arrivez à Colommiers sur les 8 heures, Quensac feit entendre à la princesse ces ordres qu'il avoit de la Royne Mere qui estoient que sa Majesté desiroit parler à elle auparavant son partement et pour ce subject lui avoit fait préparer son logement au Louvre. La princesse respondit qu'elle estoit toute preste d'obeir et n'avoit autre volonté que la sienne, de sorte qu'elle partit incontinent estre habillée, suivie et environnée de toute cette cavalerie qui ne trouva aucune rencontre par le chemin; et estant passés au delà du bois de Vincennes environ un quart de lieüe, un exempt vint apporter un nouveau commandement à Quensac qui est que pour certaines considerations la Roine Mere avoit changé d'advis et lui commandoit de mener la dite Princesse au Bois de Vincennes et la loger dans l'appartement du Roi. Quensac feit entendre ce nouvel ordre à la Princesse qui lui fict response qu'elle obeiroit à tout ce que la Royne Mere desireroit, et ainsi fut conduite au dict bois de Vincennes où Madame de Longueville sa tante lui tient compagnie, et dit-on que dans 3 ou 4 jours la Roine Mere l'ira visiter et l'emmenera avec elle au Louvre. La dite princesse, Quensac prenant congé d'elle, le pria de dire à la Roine Mère qu'elle lui fist entendre ce qu'elle desiroit qu'elle escrivit à son pere, parce qu'elle avoit ordre de lui de partir le 12 et qu'elle ne voioit que les choses se dispo-

[1] Marie-Louise de Gonzague-Clèves, fille du duc de Mantoue.

[2] Coulommiers, Seine-et-Marne, à 47 kilomètres de Melun. Voir le récit de l'arrestation de la princesse Marie dans les *Mémoires* de Bassompierre (t. IV, p. 35).

[3] Quensac n'est pas mentionné une seule fois dans les huit volumes du *Recueil Avenel*. Je ne retrouve son nom dans aucun des recueils relatifs au règne de Louis XIII que j'ai sous la main.

sassent à executer ce commandement. Mr de Marillac a fait un voiage vers Monsieur qui est à Montargis[1] pour l'advertir de ce proceder, et est, dit on, retourné et apres avoir esté tenu conseil chez la Royne Mere est encores reparti. Plusieurs jugent que Mrs de Bellegarde et le Cogneux[2] sont bien embarrassés et auront bien de la peine à devider cette fusée, et principalement ce dernier auquel la Royne Mere ne veult pas de bien et qu'elle croit pouvoir plus que personne sur l'esprit de son fils. Il y a commandement à la poste de ne bailler aucuns chevaux jusques à ce que la Royne Mere eust depesché son courrier vers le Roy. Voila l'affaire qui entretient maintenant nostre court et toutes les compagnies. Dieu veuille que tout reucisse au bien de l'Estat et au contentement de ceux qui y ont le principal interest.

L'on parle maintenant avec incertitude de la surprise d'Orange quoy que plusieurs croient que le Gouverneur soit d'accord avec le Roy, mais qu'il ne se veult encore declarer[3]. Je vous envoie copie d'une lettre qui merite d'estre gardée pour cette histoire et semble qu'il prepare des excuses pour pretexter la défection. J'y ai joint l'arrest donné par Mr le Garde des Seaux[4] touchant l'ordre des Finances. Il s'est réimprimé ici depuis peu les arrests en Robe rouge colligés par Mr Bouguier conseiller, qui est une collection dont on fait cas; je vous en ay pris un exemplaire. Il y a au devant un poeme de Mr Borbonius[5] fort beau, où il parle de la prise de la Rochelle et des Anglois[6]. C'est en la

[1] Chef-lieu d'arrondissement du Loiret, à 69 kilomètres d'Orléans.

[2] Grands amis, comme on sait, du frère de Louis XIII.

[3] Voir, au sujet de cet incident de l'histoire d'Orange et au sujet du gouverneur de cette ville, le sieur de Valkembourg, une note du fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc* (*Le cardinal Bichi, évêque de Carpentras*, 1885, p. 38). Conférez le tome I des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, p. 390. J'ajoute à ces indications cette citation de l'*Art de vérifier les dates* (*Chronologie historique des comtes de Hollande*, t. XIV, 1819, p. 473) : «Maurice de Nassau, successeur de Philippe-Guillaume, son frère, dans ses droits sur la principauté d'Orange, avait donné, l'an 1619, le gouvernement de ce pays au prince Emmanuel de Portugal, avec charge d'y établir, pour commandant des troupes, Jean de Hertoge, sieur de Valkembourg. Emmanuel ayant été rappelé l'an 1623, ce capitaine prit le gouvernement d'Orange. Mais bientôt ses ennemis le rendirent suspect. On l'accusa de traiter avec Richelieu de la souveraineté, à condition de rendre sa place héréditaire. Sur cette accusation, le prince rappela Valkembourg. Celui-ci, refusant de donner sa démission, se fit tuer en se défendant contre ceux qui avaient l'ordre de l'arrêter.»

[4] Michel de Marillac.

[5] Nicolas Bourbon, déjà mentionné.

[6] Le *fort beau poème* du futur académicien n'est mentionné ni dans les recueils bibliographiques (Lelong-Fontette, *Manuel du libraire*, *Catalogue de la Bibliothèque nationale*, *Essai de bibliographie oratorienne*, du P. Ingold, *Bibliographie Rochelaise*, de Léopold Delayant), ni

façon des Sermones de Mr de l'Hospital [1]. Je suis bien marri que cette pièce n'est en meilleur endroit. Je tascherai d'en avoir copie destachée du livre, car vous seriez bien aise de la faire passer de là les monts. Un de nos poetes modernes dont on fait grand cas en court, nommé St Amand [2], a fait imprimer ses vers in-4° où il y a un cahier de railleries où sont force bons mots, et un peu de sales, que l'on ne donne pourtant qu'aux amis [3]. J'en ay pris un. Le 19 tome du Mercure est aussi publié où il y a plusieurs bonnes pieces inserées. Je suis marri qu'il ne se presente occasion de vous faire tenir toutes ces pieces dont je vous envoie le catalogue affin qu'au moins vous voiez en quoi s'emploie vostre argent et me mandiez librement en quoi j'excede mon pouvoir, ne voulant rien faire que ce que me prescrirez. Les finances me manquent, y a desja quelque temps, mais j'espere qu'aurez donné ordre au recouvrement. J'ai parlé à Mr Lussou touchant le Registre (entre deux ais); il s'estonne de vostre curiosité qu'il n'a point eüe, encore qu'il soit du mestier. Il dit que ce livre est tenu fort cherement et ne se communique. Il croit en avoir quelques extraits et m'a promis de bailler ce qu'il en aura. Mr Haultin aussi fera le mesme, mais il est lent et nostre Quentin nous échappe au premier jour. Je vous baise les mains et suis,

Monsieur,

vostre tres humble et affectionné serviteur,

J. du Puy.

De Paris, ce 12 mars 1629.

Les Bonvisi ont fait banqueroute à Lion de grandes sommes [4].

dans les recueils biographiques (Moréri, Michaud, Didot, etc.), ni dans une étude spéciale de M. R. Kerviler (*La Champagne à l'Académie française. Nicolas Bourbon, étude sur sa vie et ses travaux*, Paris, 1878).

[1] *Mich. Hospitalii epistolarum et sermonum libri VI* (*editi a Guido Fabro, J. Aug. Thuano et Scev. Sammartano*). Paris, chez Mamert Patisson, 1585, petit in-fol.

[2] Marc-Antoine de Gérard, sieur de Saint-Amand.

[3] Cette première partie des Œuvres de Saint-Amand parut à Paris, de l'imprimerie de Rob. Estienne, pour Fr. Pomeray et Toussaint Quinet, 1629, in-4° de 4 feuillets préliminaires et de 255 pages.

[4] Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9544, fol. 85. *Autographe.*

II

## LETTRE DE JACQUES DUPUY

« À MONSIEUR, MONSIEUR DE PEIRESC, CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DE PARLEMENT DE PROVENCE, À AIX ».

Monsieur,

Comme j'estois sur le point de vous escrire et me plaindre du peu de nouvelles que recevons de vostre part, vostre despesche du second de ce mois m'a esté rendue fort bien conditionnée avec tous les pacquets et autres imprimés qui y estoient joints, de sorte que me voila payé et avec usure, vous asseurant que le temps le mieux passé et avec plus de contentement est celui que nous emploions à la lecture de vos lettres dont les plus longues sont les meilleures. M. de la Motte s'est trouvé à l'ouverture du pacquet et luy ay delivré celuy de Mr Gassendi dont il m'a monstré des lettres d'Aix la Chapelle assez fraisches, où il y avoit des recommandations pour vous[1]. Je suis fort aise que mes pacquets vous ayent esté delivrez, en estant en peine et de sçavoir d'où pouvoit provenir un si grand retardement. Il y a si peu de temps entre la reception de vostre ditte despesche et le partement de l'ordinaire que je ne pourrai pas satisfaire à la plus part des choses que desirez, me reservant de le faire par le prochain, auquel je ne manquerai de vous envoier une partie des livres que me demandez. Si vous n'avez fait renouveler les ordres du costé de Marseille à Madlle Lignage, je vous prie de le faire, car il y a de plus de trois semaines que l'argent manque, Quentin ne laissant pour cela d'escrire, et Mr Haultin doit mettre son registre des monoies entre les mains de Mr Rigault, de sorte que ce lui sera encore de l'emploi et craignons bien que son maistre ne parte auparavant. Devant que de venir aux nouvelles du monde, je respondrai à vostre despesche, et commencerai par le remerciment des vers du sieur Remmius[2] que je n'ay encore eu loisir de veoir ni de faire veoir aux amis. Mon frere fera ce qu'il pourra auprès de Mr de Lomenie pour l'expedition que desirez de luy pour ce sieur Nostradamus[3]. Il nous a communiqué celle que luy escrivez des nou-

[1] Gassendi faisait alors, en compagnie de Luillier, ce voyage dans les Pays-Bas sur lequel Bougerel a donné tant de détails (*Vie de Gassendi*, p. 37-64).

[2] Abraham Ravaud, dit *Remy*, déjà souvent mentionné.

[3] César de Nostredame.

velles de vostre province dont on est ici mal informé, se disant seulement en general que Mr de Guise est entré dans le Piedmont sans trouver resistance. L'ordonnance de Mr le Garde des Seaux a esté réimprimée, mais sans changements de la premiere edition que me marquez [qui] n'ont point esté publiés. Ces Messieurs du Parlement se sont assemblez deux ou trois fois sur ce subjet et n'ont examiné que quatre ou cinq articles, de sorte que s'ils continuent de la façon, ils en auront pour dix ans encore. J'ay toujours doubté de la verité de la nouvelle d'Orange sur ce que vous ne nous en mandiez rien. Mon frere a ce memoire qu'en avez aultres fois fait et vous en fera tres volontiers faire une copie[1]. Nous avions desja sceu ce que porte l'extraict de lettres touchant Mr de Thou et pense vous l'avoir mendé, mais les lettres de Mr Aubri du 8 fevrier revoquent en doute cet advis, ce qui a aussi esté confirmé par d'autres lettres de mesme datte, de sorte que cela nous tient en suspens et ne sçavons qu'en croire. Pour moy je trouve le temps bien court, estant parti de Sayette le 1 novembre 1628 pour aller en Jerusalem et de là en Egypte, d'estre de retour au commencement de janvier à Raguse[2], d'où l'advis en estoit venu à Rome, et Mr Lumague, dont Poulaillon est gendre, a dit à un de nos amis que le dit sieur Poulaillon estoit à Venise et y avoit plus de trois mois qu'il n'avoit esté à Raguse. Je ne sçai comment accorder tout cela. Je crois facilement la mort du valet. Monsieur de Thou par ses lettres de Sayette mandant le piteux estat auquel il estoit languissant de fiebvre il y avoit plus de trois mois. Le sieur Leger (?), compagnon de voyage de Mr le Tanneur, s'est marié à ce carnaval dernier à la fille d'un procureur nommé Mangeot qui a cinquante mil livres de bien. Je ne l'ai veu qu'une fois en tout. Si par rencontre je le puis veoir, je lui parlerai de ce que me mandez touchant le Roi de Perse d'aujourd'hui. Je serois bien aise de recouvrer ce livre imprimé à Venise de Pietro della Valle dont me parlez. Ce Tarich Regum Persiæ est fort estimé et est traduit sur un livre en langue Arabique fort authentique. Il se peut envoier par pacquets et à deux fois pour ne trop charger l'ordinaire. Ce livre intitulé Lingua Samaritana ne se trouve plus et croy qu'il n'y en avoit que 4 ou 5 exemplaires. Il ne contient que deux feuilles et vous le pourrez avoir dans ce pacquet. Mr Grotius fera ce qu'il pourra pour promouvoir l'edition des inscriptions, mais on n'a dessein que de l'Auctuarium.

[1] Ce mémoire se retrouve, comme je l'ai déjà constaté, dans un des registres de la collection Peiresc, à la bibliothèque de Carpentras, portant le numéro LXXVIII, et rempli de pièces relatives à la principauté d'Orange.

[2] En Dalmatie, sur la rive orientale de l'Adriatique, à 350 kilomètres de Zara.

Je luy lirai ce que m'en escrivez, et si Mr Doni tient parolle, je croi que cela reussira. Je vous exhorte de tenir prestes vos inscriptions et seroit facile de vous les faire imprimer separement des autres. Pour Mr de Toulouse[1], il partit d'ici le 1er de ce mois, et l'exemplaire de son factum donné à Mr Marchier estoit pour vous estre delivré, croiant cette voie plus seure et prompte, et nous en donnant un pour nous, prevoiant bien la demande que je lui allois faire pour vous, il me dit qu'il vous en avoit envoié un exemplaire par mon dit sieur Marchier qui s'en sera voulu approprier. Il l'a tenu secret, craignant que ces Messieurs des Parlements s'en formalisassent, encore qu'il soit fort dans la retenüe et ne s'extravague point de son fait. Il est fort bien imprimé et merite d'estre gardé. Je m'informerai touchant ce qui se pratique ici par nos prescheurs en presence de l'Archevesque de leurs sermons. J'ai ouï dire et asseurer que l'Archevesque estant present et ne se trouvant point plus grande puissance comme du Roi ou des Roines, et de Monsieur, l'on adresse la parole à l'Archevesque. Je vous remercie de la perquisition qu'avez faitte pour le faict de ce moine qui ne pouvoit parestre plus exacte. Je ferai voir vostre lettre à celuy qui m'en a parlé et vous en ferai sçavoir la response. Voila pour response à vostre lettre, me reservant de vous envoier par le premier ordinaire les livrets que desirez. Devant que de venir au public, j'ai à vous faire souvenir d'une priere que vous a fait autres fois M. Bergeron et dont il vous a escrit sans avoir receu, dit il, aucune responce ; c'est pour les voiages d'un nommé Le Blanc de vos quartiers[2] sur lequel il croit qu'ayez grand pouvoir, et Mr le president Lussou, qui affectionne fort ce dessein, m'a dict en riant qu'il avoit l'extrait du registre des monoies entre deux aix, mais qu'il ne s'en desaisiroit point que vous ne lui eussiez fait raison de ces voiages de Le Blanc. Je vous supplie de mander par le premier à quoy cette affaire tient, car je ne doute nullement que de vostre costé vous n'y ayez apporté toute la diligence requise.

Pour ce qui est des nouvelles de l'armée, encore qu'en soiez plus proche que nous, je crois neantmoins que les courriers en sont plus tost despeschez de deça; c'est pourquoy je vous envoie copie de deux lettres dont la premiere est de Mr Lucas, et l'autre d'un Gentilhomme dont je ne sçai le nom. Il y a eu quelque advis du depuis, que Mr de Sennetaire, estant allé trouver le Duc de la part du Roi, estoit entré en quelque conference et traicté d'accommodement et depuis retourné devers le Roi, mais je n'en ai rien veu par escript de bien au-

[1] Charles de Montchal. — [2] Nous avons vu que Vincent Leblanc était né à Marseille.

thentique. On adjouste que le Roi doit estre bien tost de retour à Grenoble, ce que j'ay peine à croire. Pour ce qui est de la Princesse Marie, elle est toujours au Bois de Vincennes au logement du Roi où les Princesses ses parentes la visitent, mais fault avoir des billets de la Roine Mere, et fait on demasquer les femmes de leur suitte creinte que quelqu'un y entre deguisé. Monsieur a supporté cet arrest fort impatiemment et a dit tout ce qu'un homme en colere et amoureux peut dire : il a mandé tous ses domestiques pour l'aller trouver à Orleans et faisoit estat d'aller à Champigny[1], maison de sa feüe femme en Touraine. Il a dit qu'il ne verroit la Roine sa mere qu'en peinture. Messieurs de Bellegarde et le president le Cogneux sont auprès de lui pour l'adoucir. Il avoit envoié visiter sa maistresse par un nommé Briançon[2], frère du comte de Lude[3], mais Loustelnau, qui commande au Bois de Vincennes, lui a refusé de parler à la Princesse. Madame la comtesse de Soissons a eu de rudes propos avec le cardinal de Berulle, que l'on tient avoir esté un des principaux autheurs de ce conseil[4]; l'on fait mettre des barreaux à plusieurs fenestres du logement de la Princesse, crainte de quelque enlevement. On n'a pas encore eu advis de la cour comme cette action aura esté receüe; je ne doubte point que la Roine Mere ne soit bien advouée, car s'agissant de son filz, c'est elle qui y a le principal interest. Je vous avois envoié coppie de la Jussion envoiée au Parlement sur le fait de Mr de Vandosme; mais le Procureur general, prevoiant le reffûs qu'elle trouveroit de la compagnie, ne l'a presentée, et a fait en sorte que sans faire mention de cette difficulté sur la nomination des commissaires, ces Messieurs nommés tant par le Roi que par la court se sont transportés au Bois de Vincennes, où Loustelnau les receut avec toute la garnison en ordre et les feit monter en la chambre du Duc qu'ils trouverent d'une façon fort posée et serieuse; ils s'asseirent à l'entour de la table, dedans des chaises, et lui se mit au bout et se tenant nüe teste et debout; ils le feirent asseoir et, le Greffier

[1] Aujourd'hui commune d'Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, canton de Richelieu, à 55 kilomètres de Tours.

[2] Érasme, comte de Briançon, mort sans postérité de Marguerite Hurault, fille de Henri, comte de Chiverni, gouverneur du pays Chartrain, était le troisième fils de François de Daillon, comte de Lude, marquis d'Illiers, seigneur de Pontgibaud et de Briançon, sénéchal d'Anjou, gouverneur de Gaston de France, duc d'Orléans, et de Françoise de Schomberg, fille de Gaspard, comte de Nanteuil, et de Jeanne de Chasteigner de la Rocheposay.

[3] Timoléon de Daillon, comte de Lude, était le fils aîné de François de Daillon.

[4] Connaissait-on la querelle de la comtesse de Soissons et du cardinal de Bérulle? Les anecdotiques récits de Jacques Dupuy, dans cette lettre et dans la précédente, sont peut-être ce qui a été écrit de plus intéressant sur l'arrestation de Marie de Gonzague et sur les suites de cette arrestation.



IMPRIMERIE NATIONALE.

ayant faict lecture tant de l'abolition que de sa confession y attachée, ils lui demanderent si cette piece estoit de lui et s'il n'avoit rien à y adjouster davantage. Il leur fit response que non et qu'il avoit accusé jusques à ses pensées. Cela fait, ils se retirerent sans parler d'autre chose. L'on croit qu'il sera bientost mis en liberté, la Roine Mère en ayant dit quelque chose, et c'est elle mesme qu'a fait solliciter ces Messieurs de se transporter au Bois de Vincennes sans plus user de remises. Nous avons perdu un des anciens conseillers d'Estat qui est le bonhomme Mr de Chateauneuf[1]. Mr l'Evesque d'Orleans son fils est ici auquel je ferai bailler vostre lettre. Mon frere vous baise les mains comme je fais de mon costé, vous priant de croire que je serai à jamais,

Monsieur,

vostre tres humble et affectionné serviteur,

J. du Puy

A Paris, ce 20 mars 1629.

Mr le Grand, maistre des Requestes, et Mr d'Aubrai partent ce jourdhui pour aller servir leur quartier. Le premier fera ce qu'il pourra pour donner jusques en vostre province. Il est de mes intimes amis et fort cogneu de Mr vostre frere.

Le sieur Vris[2] m'a mis entre les mains un pacquet que je crois estre la Genealogie[3].

---

III

## LETTRE DE PIERRE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

J'ay respondu à vos deux depesches du 28 avril et 5me may arrivées à trois jours l'une de l'autre fort bien conditionnées avec tous les pacquets et lettres qui y estoient jointes qui ont esté envoiées à leur addresse. Je vous rends graces

[1] Guillaume de l'Aubespine, baron de Châteauneuf, né en 1547, avait été ambassadeur en Angleterre et chancelier des ordres du roi. Il avait eu de sa femme, Marie de la Chastre, neuf enfants dont les plus célèbres furent l'évêque d'Orléans et Charles, marquis de Châteauneuf, garde des sceaux de France.

[2] Sur le peintre Adrien de Vries, voir t. I, p. 51, 733-736.

[3] Ici une ligne perdue dans la reliure. — Vol. 717, fol. 89. *Autographe.*

des curiositez et livres qui les accompagnoient. Cette relation espagnole touchant la prise de la Rochelle est bien remarquable; un Gentilhomme Alleman qui nous bailla ce memoire de livres Espagnols que je vous ai envoyé nous dit en avoir une qu'il achepta sur les lieux et s'estonnoit des louanges qu'on donnoit à nostre roi et en un temps que l'intelligence n'estoit pas tant grande entre les deux courones à cause des affaires d'Italie; mais je crains que vostre courtoisie ordinaire vous face priver de cette piece pour nous en faire part si liberalement comme avez desja faict de la relation de Perse qui est grandement estimée de par deça. Ce seigneur Pietro della Valle[1] fait mention de deux relations, l'une de ses voiages et l'autre de la Georgie. Si avez quelque accez aupres de lui, il seroit bon de penetrer en quel dessein il est touchant la publication de ces deux pieces qui seroient grandement bien reçües. M^r le Card. Barberin y pourroit beaucoup, car cet imprimé lui est dedié.

Avant que de venir à ce qu'il y a de public, je respondrai à vos dites despesches : je me doubtois bien que le s^r Remi s'excuseroit sur la liberté que quelques uns se sont voulu donner de faire brefves ou longues les syllabes des noms propres. Ces Mess^rs me feirent bien des lors cette response, mais qu'elle n'estoit suffisante, et qu'il falloit en ces choses là suivre les anciens qu'en avoient usé de la façon, et que le long usage doit prevaloir à tout ce qu'on pourroit alleguer au contraire et duquel on ne peut rendre raison, comme par exemple pourquoi la premiere de amo est brefve et celle de hamus longue[2] et ainsi tous les autres. A la premiere rencontre je communiquerai à M^r Grotius ce que m'escrivez de ces origines des noms propres et de diverses façons auxquelles ils ont esté changez, et ne manquerai de vous escrire ce que j'en pourrai retenir, et vostre disgression est tres à propos et pleine d'erudition et grande recherche, et pleust à Dieu que toutes celles de M^r Saulmaise sur son Solin n'eussent point esté tirées plus loing[3]. Il travaille maintenant sur un troisieme volume qui est purement sur Pline et dont il fait plus de cas que des deux autres. Il veut l'achever devant que d'aller en Bourgogne où il fait estat de s'acheminer dans six semaines avec toute sa famille et ne sçait quel temps il y sejournera. Je l'ai enfin mené chez nostre peintre; il est fort bien commencé et il n'y a persone qui ne le recogneust. M^r Grotius est tout à fait achevé et fort ressemblant. M^rs le Beauclerc et la Ville aux Clercs se transporteront bien-

[1] Voir t. I, p. 545.

[2] *Qui semel est læsus fallaci piscis ab hamo* (Ovide).

[3] Trop juste critique des conjecturales étymologies d'un philologue dont l'érudition était plus vaste que sûre.

tost chez lui pour se faire tirer. Mon frere les a veus depuis deux jours et les en a sollicitez en vostre nom pour vous donner cette satisfaction. Maintenant que la Roine M[ere] est à Luxembourg[1], ce leur sera pourmenade de s'arrester chez lui. Pendant le peu de sejour que fait ici Mr Rubens, je rendis un petit service à Mr Vris qui lui fut assez agreable, car l'ayant adverti de son arrivée, nous nous trouvasmes chez lui et le recommandois fort à mon dit sr Rubens et le priai de faire de bons offices pour lui aupres de Mr de St-Ambroise, ce qu'il me promit de faire par lettre, ayant desja prins congé de lui. Le dit sr Rubens voulut voir ses derniers ouvrages que le sr Vris apporta et feurent grandement estimez. Mr l'Ambassadeur de Flandres, au logis duquel il demeuroit, les veit aussi, qui en ayant fait recit à celui d'Espagne, il l'est venu visiter chez lui. Je voi qu'il commence à estre fort connu et n'a que faire de chercher des protecteurs, car ses ouvrages le recommandent assez. Je veux mal à Mr Monstier[2] qui continue tousjours à lui faire de mauvais offices; c'est un marault indigne de la cognoissance de gens d'honneur. Nous ne lairrons pas cela sans reproche à la premiere rencontre. Le dit sr Rubens veit le palais de la Roine M[ere] avec tout son ameublement et me dit n'avoir rien veu de si magnifique en la Court d'Espagne. La chambre où est son lict qui est renfermée dans un grand pavillon ressemble à cez lieux enchantez descrits dans les Amadis; il n'y a que Mr de Balzac avec ses hyperboles capable d'en faire la description.

Pour ce qui est de la Bible Hébraïque, il n'y en a qu'une in 16° de Rob. Steph.[3], et l'annee qui est de 1565 est seulement marquée à la fin des Pseaumes. Je ne vous conseille point de faire cet achapt. Vostre ami se pourra bien passer de l'exemplaire qu'il a. Mr Rigault vous doit remercier des lettres de recommandation qu'il a receues de vous par ce dernier ordinaire. Le nom de son Rapporteur est Chemas, qui est en assez mauvaise reputation comme d'homme corrompu. Toutesfois c'est le hazard qui le leur a donné et non la faveur de leurs parties. Il n'y a encore eu moyen de faire faire un espreuve du Theophile de Mr Fabrot et ai esté moi mesme trouver Vitré qui le doit imprimer pour l'en solliciter, mais outre qu'il est syndic aussi bien que Cramoisy, c'est lui qui a entrepris l'edition de la Grande Bible[4], de sorte qu'il ne manque pas d'occu-

[1] C'est-à-dire au palais du Luxembourg.

[2] Le peintre Daniel du Monstier dont le caractère, s'il faut en croire les lignes qui vont suivre, était loin de valoir le talent.

[3] Dans le *Manuel du libraire* on indique seulement l'édition de Robert Estienne de 1544-1546, in-16.

[4] La *Bible polyglotte* de Le Jay (1628-1645), en 10 vol. in-fol.

pation ; mais je crois que la longueur sera recompensée par la beauté de l'impression, car il entend assez bien son mestier. Toutesfois je ne me fie point à ces gens là, sachant leur ivrognerie, ce que n'ignorez non plus, ayant passé par leurs mains.

Nostre ami, qui entreprend les Œuvres de Mr de Malherbe, s'appelle Granier[1], qui a l'honneur d'estre cogneu de vous et de Mr vostre frere, vous prend au mot pour les lettres de Mr de Malherbe, qui serviront de grand ornement à son edition; que si n'avez le loisir d'en faire le choix et retrancher ce qui seroit inutile, il vous donne sa parole que les envoiant ici, il les renverra trez exactement et suivra l'ordre que vous luy prescrirez. Je vous prie, s'il y a moyen, de le favoriser en cela ; la memoire de Mr de Malherbe semble vous y convier et puisqu'il les avoit voulu examiner pour les polir, cela fait croire qu'il les jugeoit dignes de voir le jour. Mon dit sr Granier m'avoit il y a quelque temps fait cette priere que j'avois esconduitte crainte de vous faire une requeste incivile. Mais puisque de vous mesme vous vous y estes comme engagé, je n'ai fait aucune difficulté de faire cet office. Vous en userez neantmoins comme le trouverez plus à propos[2].

Mr Rigault se resoult bien, quand Mr le Nonce[3] sera de retour ici, de lui faire present de son Tertullien entier, ce qui sera plus à propos que d'envoier la preface detachee. Mon dit sr Rigault a vu ce qu'escrivez à mon frere touchant ces inscriptions antiques et ce mot TRITVRRII et croy qu'il vous en touchera quelque mot. J'en parlerai aussi à Mrs Grotius et Saulmaise. Ce dernier a maintenant entre les mains les Marmora Arundeliana et à l'ouverture du livre il me marqua quelque faute assez grossiere faute d'avoir bien leu le marbre. Cela fait croire qu'il en trouvera beaucoup d'autres. Il a plusieurs anciennes Inscriptions Grecques qu'il voudroit fere imprimer et illustrer de notes et y joindroit volontiers celles ci. Je tascherai à l'y faire resouldre. Le sçavoir de cet homme en ce genre de lettres est prodigieux, et Mr Grotius, qui a leu son dernier ouvrage[4], ne se peut lasser de l'admirer et priser. Il trouvera peu de lecteurs de cette sorte.

Pour ce qui est du registre de Lauthier, je vous ay mandé comme Quentin l'a transcrit. Mon frere en a fait faire une copie pour lui et avoit dessein d'y

[1] Auger de Mauléon, sieur de Granier. Voir t. I, p. 417.

[2] Ce paragraphe, depuis les mots : *Nostre ami*, a été inséré par M. Lud. Lalanne dans la *Notice bibliographique* du tome I des *Œuvres complètes de Malherbe* (p. XCIV).

[3] Le cardinal Bagni.

[4] *Plinianæ exercitationes* (1629, 2 vol. in-fol.).

faire coller les monoies que nous avons de Mr Haultin, mais il y a rencontré tant de difficulté à en faire le rapport qu'il a tout laissé là et s'est contenté du simple discours, aussi que le registre de Lauthier contient plusieurs monnoies estrangeres qui ne sont dans les planches de Mr Haultin, et fault qu'il les ait eües d'autre part pour les appliquer à son livre. Le registre entre deux ais a bien des figures de monoies en marge, mais elles sont comme imprimées sur le papier mesme et non collées. Il sera bientost transcrit par Quentin. Je m'enquerrai chez nos libraires si ce livre de figures ne se trouveroit point, et quand il se rencontreroit il faudroit qu'une personne intelligente les collast crainte de besveüe.

Avant que de venir à ce peu de nouvelles, il faut que je vous remercie du pacquet de Mr de Thou du Caire, joint à vostre depesche du 28 avril, ensemble de la communication de vostre lettre que je vous renvoie. Je ne vous fais part de celles qu'il nous escrit pour ce qu'elles ne contiennent que les mesmes choses et non du tout si particulieres. Vos advis de Suze sont assez notables pour ce qui regarde la trefve de Savoie. Au reste ils sont remplis de putides flatteries. Il n'est pas vrai que Mr le Mareschal de St-Luc[1] ait esté à Venise, il n'a pas passé Nancy, où il tomba malade d'une maladie que les medisans baptizent du nom de verolle; et de fait à son arrivée ici il s'est retiré avec sa femme[2] à Ruel où tous deux s'en font penser, car on pretend qu'elle lui a faict ce beau don de nopce[3]. Nous avons eu quelques advis de Vallence que je vous envoie; ils sont de Mr Ferrant. Mr le Cardinal doit avoir maintenant joint le Roy avec l'armée : les deputez des deux Ducs n'ont peu convenir pour l'appretiation des terres et le Roi y doit envoier des commissaires. Ceux de Genes aussi n'ont peu demeurer d'accord avec Mr de Savoie pour leurs differents, sont partis neantmoins fort satisfaits du Roi. On asseure que Mr le Cardinal est parti de Suse assez content du Duc et croit-on que tout se terminera à l'amiable. Mais vous devez mieux sçavoir ces nouvelles que nous, en estant plus proches.

[1] Timoléon d'Espinay, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Brouage, lieutenant général au gouvernement de Guyenne, vice-amiral de France, maréchal de France en 1628, mort à Bordeaux le 12 septembre 1644.

[2] Le maréchal de Saint-Luc, qui avait épousé en premières noces Henriette de Bassompierre, sœur du maréchal, se remaria, le 12 juin 1627, avec Gabrielle de la Guiche, veuve de Gabriel, seigneur de Chazeron, et fille aînée de Jean-François, seigneur de Saint-Géran, maréchal de France, mort à Paris le 19 janvier 1632.

[3] Voir à ce sujet dans Tallemant des Réaux l'historiette intitulée : *Le maréchal de Saint-Luc et le comte d'Etlan, son fils* (t. IV, p. 246).

Pour ce qui est de deça, la Princesse Marie a salué la Reine Mere qui lui a fait assez maigre accueil; elle se baissa pour baiser la Robbe, la Reine la retira et l'embrassa sans la baiser, et puis se tournant tint quelques propos legers à Madame de Longueville sa tante. Il n'y a rien de bien resolu pour son partement. Monsieur ne vient point, comme il s'estoit dit. Il est toujours à Orléans : la paix d'Angleterre est conclüe et le commerce restabli; Mr de Chasteauneuf est attendu ici pour y aller Ambassadeur extraordinaire[1]. Ils doivent envoyer de leur costé pour extraordinaire un comte de Dembi, non pas celui qui est beau-frere de feu le Duc de Buckingham, mais un autre, pour ordinaire un nommé Wachi emploié autresfois par le Duc vers les Suisses. On ne dit point qui y residera de nostre costé, non plus qu'en Espagne et en Bruxelles. Le siege de Bos le Duc[2] continue tousjours. Je n'ai peu voir les derniers advis. Si ceux qu'on m'a dit sont veritables[3], les Hollandois en seront bientost les maistres, car ils asseurent que le prince est desja logé dans le marès, duquel costé la ville est moins fortifiée et qu'il se desseche par quantité de moulins à eaüe faits pour cet effet. Il faut savoir ce que nous mandera Mr Rubens qui desire fort que le commerce de nos lettres se restablisse. Le Marquis de Spinola est tousjours en Espagne et bien à propos pour sa réputation. Mr le Garde des Sceaux a eu d'assez rudes parolles à Valence avec Mr le Surintendant sur le subject de quelques Arrets qu'on luy veult faire sceller encore qu'il n'y ait point esté ouï. Et ce différent se termina de la sorte que chacun dit qu'il en feroit sa plainte au Roi. On dit pourtant que le dit sr Garde des Sceaux a esté fort caressé du Roi à son arrivée. Pour la charge de Mr d'Herbault, on ne sçait point qui en sera pourveu. Mr de l'Avrilliere y a de grandes pretensions et la voix commune l'y appelle.

Je suis et serai toute ma vie, Monsieur, vostre tres humble et affectionné serviteur,

P. du Puy.

Je vous envoie un Ovide qui, je croi, vous agreera grandement pour la

[1] Ce fut deux jours après la date de cette lettre que furent signées à Privas les instructions données à Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, le futur garde des sceaux. La première dépêche de l'ambassadeur au cardinal de Richelieu est datée de Londres, 10 juillet 1629. La dernière est du 11 avril 1630.

[2] Voir sur le siège de Bois-le-Duc une note de la page 152.

[3] Par-dessus ces mots, du Puy a écrit : Si les advis qui sont venus.

beauté de l'edition et l'elegance[1]. Vous aurez l'Horace[2] l'ordinaire prochain. Je ne vous conseille pas de vous en desaisir qu'il n'y en ait d'autres de deça. J'y ay joint deux plans du combat de Suse et les petites heures Grecques.

La petite lettre au s^r Berger a esté receue et vous en remercie.

Mes recommandations à M^r vostre frere. Mon frere vous salue.

De Paris, ce 18 may 1629[3].

---

IV

## LETTRE DE CHRISTOPHE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je suis en peine par quel discours commencer pour m'excuser d'avoir esté si longtemps sans vous escrire. Je pourrois bien alleguer les incommoditez que j'ay eües pendant cet esté à cause des maladies que nous avons ressenti en cette maison, desquelles j'ay ma part aussy bien que les autres; mais j'ayme mieux reconnoistre ingenüement ma faute et vous prier de me pardonner, que d'entrer en toutes ces excuses. Nous avons esté trez fort en peine de sçavoir de vos nouvelles, ce qui n'a point esté sans apprehension pour mon particulier à cause des divers advis que nous avons receus en divers tems, que la peste avoit pénétré en plusieurs lieux de vos quartiers. J'ay opinion que vous avez maintenant par delà M^r de Thou, s'il n'est passé plus outre. M^r de Meslay[4], son frère, arriva icy trois jours aprez qu'il en fust party, ce qui me faict porter plus patiemment son absence.

Vous avez sçeu comment M^r Holstenius a esté despesché en Pologne pour porter le bonnet à Monseigneur le cardinal S. Croix; il s'est mis en quelque équipage parce qu'il est allé avec le titre de Camérier d'honneur de Sa Sainteté. Devant son partement, il me mit entre les mains un pacquet de livres lequel je n'ay voulu ouvrir, encore qu'il m'ayt donné la permission, affin que je le luy gardasse pendant son absence. C'est ce qu'il avoit de plus exquis entre les choses qu'il avoit acquises depuis qu'il est en ce païs, et au

[1] C'est l'édition elzévirienne de Daniel Heinsius en 3 volumes in-16, que M. A. Willems désigne ainsi (*Les Elzevier*, p. 83) : « édition jolie et assez rare. »

[2] L'*Horace* de Daniel Heinsius en 1 vol. in-16.

[3] Bibliothèque d'Inguimbert, collection Peiresc, registre XLI, tome II, fol. 92. *Autographe.*

[4] Jacques-Auguste de Thou, baron de Meslay, déjà mentionné plus haut (p. 266).

cas que Dieu disposast de luy, il entend et desire que je l'envoye à Paris, à mon frere, pour en faire ainsy que bon luy semblera, estimant que s'il a quelque chose qui soit digne d'estre mis au jour, on ne détiendra par delà ensevely comme on fait icy ce qu'il a de bon. Il se plaignit à moy sur ce propos qu'il n'y avoit eu moyen de voir aucune chose de ce que le signor Aleandro avoit laissé, et qui estoyent tombées entre les mains de quelques personnes qui ne leur laissèrent voir le soleil; que pour ce sujet il me consignoit ce peu de livres, affin qu'ils ne courussent pareille fortune. J'ay bien voulu vous donner advis de tout ce que dessus affin que vous fussiez temoin de ce depost, ce que pourtant je n'ay voulu déclarer à personne, n'estimant pas qu'il en soit besoin; seulement en ay donné advis à mon frère et non à autre, car il n'est pas expédient que par deça on en soit adverti.

Je pensois qu'il me laisseroit les auteurs de Venatione, mais ne se trouvant du tout achevez, il me dit qu'il les portoit avec luy, et par le chemin il leur donneroit la derniere main, pour les laisser en Allemagne, s'il y trouvoit en passant quelqu'un qui les voulut imprimer. Je vous envoye une lettre qu'il vous escrit et vous rend conte de son voyage. Je n'ay encore osé ouvrir le pacquet, qui n'est nullement cacheté, pour le luy restituer à son retour en la mesme façon qu'il me l'a consigné. Si toutefois vous desirez avoir memoire de ce qu'il contient, je le feray pour l'amour de vous. Je sçay qu'entre autres, les quatre livres de S^t^ Cyrille sur S^t^ Jean y sont ainsi qu'il m'a dit, et peut estre tout son travail sur le Stephanus de Urbibus [1], où il y a de belles choses.

Je n'ay autre chose pour le present. C'est pourquoy, aprez vous avoir baisé trez humblement les mains et à M^r^ vostre frère, finiray par vous assurer que je suis et seray toute ma vie,

Monsieur,

vostre, etc.

Fr. Christophe du Puy.

De Rome, ce 1 janvier 1630.

M^r^ Rigault m'a adressé une fort longue lettre latine pour Monseigneur le Cardinal sur le fait du différent qu'il a avec M^r^ l'Evesque d'Orléans [2].

[1] Étienne de Byzance, le géographe du VI^e^ siècle, auteur de Περὶ πόλεων. — [2] Bibliothèque Méjanes, à Aix. Collection Peiresc, vol. X, fol. 371. *Copie.*



IMPRIMERIE NATIONALE.

V

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je commence à mieux esperer de la seureté de nos depesches, la vostre du 29 du passé m'ayant esté rendue le 15 du courant et outre ce me donnant advis de l'arrivée des miennes entre vos mains. Je desirerois pourtant qu'à vostre loisir il vous pleust m'en marquer les dates pour estre encore en plus grande seureté. Pour ce qu'est des vostres, je n'en ai point receu d'autres que celles que je vous ai marquées par mes precedentes. Les courriers pour Rome passant par vos quartiers, Mr Jacquet aura plus de moien de vous faire tenir promptement mes pacquets, dans lesquels neantmoins je n'ose rien mettre de consequence jusques à ce que je voie le commerce mieux restabli. Pour response à vostre lettre, je vous dirai qu'elle nous a esté tres agreable pour le long temps qu'avions esté privés de cet entretien que je repute une des plus grandes douceurs de ma vie. Les amis aussi n'en ont point receu moindre contentement. Vous aurez appris par mes dernieres l'arrivée du coffre de Mr de Thou en cette ville et croi qu'il vous escrit et remercie de tant d'obligations qu'il a receües et reçoit journellement de vous. Nous n'avons rien appris de Mr Holstenius depuis son passage à Vienne. Les lettres de Rome du 10 avril ne nous en disent rien. Je n'ai pas moins d'impatience que vous d'apprendre le succez de son voiage et de ses rencontres en matiere de livres. Son Porphyrius est imprimé à Rome[1], et mon frere le chartreux nous en envoie par le retour de Mr de Bethune[2]. Par les dernieres de Mr d'Aubray de Lion il estoit sur son partement pour vostre Province, et ne manquera de vous consigner fidelement les paquets dont il s'est voulu charger. Je lui souhaite bon succes de sa commission qui n'est pas petite, ayant affaire à des compagnies de bien différentes humeurs et un peu rudes. Vous m'obligerez, s'il est au lieu de communication, de lui faire mes humbles baisemains. Pour ce qui est de vos livres, Monsieur de Valbelle, lieutenant de l'amirauté du Levant, qui est ici et fort de vos serviteurs et de Mr de Thou, s'en est voulu charger, et de faict aujourd'hui je les ai fait

[1] *Porphyrius de vita Pythagoræ; ejusdem sententiæ ad intelligibilia ducentes; de antro nympharum. Luc. Holstenius lat. vertit, dissertationem de vita et scriptis Porphyrii et ad vitam Pythagoræ observationes adjecit* (Rome, imprimerie du Vatican, 1630, in-8°).

[2] L'ambassadeur de France à la cour de Rome, déjà souvent mentionné en ce volume.

emballer et couvrir de toile cirée divisés en deux balles, et envoié chez le dit sieur de Valbelle qui, faisant ses balles pour Lion, les y joindra et les conduira lui mesme de Lion à Tarascon dans son batteau, et m'a promis de les vous faire rendre en main propre tres heureusement. J'ai creu, estant tres honeste homme et vostre ami, ne pouvoir consigner en meilleure main. Il est fort obligé à Mr de Thou, qui l'assiste grandement à la poursuite de son procez, et sa recommandation n'y nuira point. Il en attend l'evenement[1] incontinant apres ceste feste. Cela fait, il partira pour s'en retourner chez lui. Que si son procez le retenoit ici plus long temps, je sçaurai l'addresse qu'il a tenue pour Lion et vous la manderai affin que de vostre costé vous peussiez faire venir vos dicts deux ballots, mais je croi qu'il sera bien plus seur d'en laisser faire le dit de Valbelle. Je lui ai aussi baillé un exemplaire relié à la Flamande de la petite Bible Hébraïque de Raphelenge[2] que me demandez, n'en ayant peu trouver en blanc, nos libraires ne s'en chargeant gueres autrement que reliés, à cause des imperfections qui s'y rencontrent. Drouart en a encore deux autres pareils que je n'ai voulu retenir, craignant qu'elle ne vous feut agreable de la façon; elle est fort rare et n'en vient plus du pays. Vous me ferez sçavoir vostre volonté. Mr de Valbelle vous envoiera cest exemplaire par voie seure. Mr Aycard n'est point venu jusques ici, ayant rencontré la court à Lion. S'il y vient, Mr de Thou et nous lui ferons offres de nostre service et assisterons en ce qui dependra de nous. Monsieur Rigault est en termes d'accommodement avec ses parties qui se mettent à la raison depuis l'arrest; il n'y a que Mr Haultin qui se fait tenir, mais il se rendra à la priere des amis communs. Je ne sçai si Mr Petit de Nismes vous aura point fait tenir son livre[3]. Nos critiques de deça en font un jugement tres desadvantageux. Il avoit fait veoir quelques pieces assez passables, mais elles ont esté suivies de tant d'autres que cela a tout ruiné l'ouvrage. Ils disent qu'il n'a aucun jugement à ses corrections, qu'il fait de sa teste sans aucun manuscript et aux poetes contre la regle de quantité. Il faut bien prendre garde devant que de se commettre au jugement des hommes. Mr de Saulmaise, quoi que l'autheur m'ait esté recommandé, m'a escrit de deça tres librement son sentiment, mais comme à un ami qui en use avec discretion. Vous tiendrez ce fait secret, s'il vous plaist. Pour les medailles de Mr Aubery, Mr d'Aubray vous rendra un petit pacquet où elles sont contenües. Quant aux

[1] L'issue, ce qui advient, d'*evenire*.

[2] Le *Manuel du libraire* cite (t. I, col. 857) deux éditions in-8° de Leyde (*ex officina plantiniana Raphelengii*), une de 1599, l'autre des années 1610-1613.

[3] *Miscellanea* (Paris, 1630, in-4°).

nouvelles du monde, elles sont maintenant en vos quartiers; on nous dit que le Roi doit maintenant estre caché dans la Savoie; les Roines et le conseil demeurent à Lion, ce qui ne plaist gueres à Mr le Garde des Sceaux. Mr du Chastelet est intendant de la justice en l'armée du Roi[1], qui est un bel emploi pour lui et fort contre le goust du Garde des Sceaux qui ne le tient nullement pour ami : mais Monsieur le Cardinal l'a voulu ainsi; vous jugez par là le peu d'intelligence qu'il y a entre ces Messieurs.

Monsieur est ici en qualité de Gouverneur de Paris et Isle de France; outre ce il a un autre pouvoir pour commander l'armée de Champagne : tous deux ont esté verifiés au Parlement, ce qui a reveillé la querelle entre la Grand Chambre et Enquestes. Ces derniers ayant esté tumultuairement dans la Grand Chambre prendre leur place et demander communication de cet affaire, qui leur fut respondu avoir desja esté deliberé et veriffié et qu'il ne restoit plus qu'à le publier à l'audience, ce qui se feroit cette mesme matinée quand ils se seroient retirés, estant jour d'audience, Messieurs des Enquestes demeurèrent en leur place jusques après dix heures à s'entreregarder et ainsi le pouvoir ne fut publié ni l'audience tenue. Il n'a laissé neantmoins d'estre envoié à Monsieur avec l'arrest de veriffication. Pour ce qui est du Parlement, ils ont remis leur différent après la Trinité. Monsieur Frere du Roi a un conseil ici establi composé du Cardinal de la Rochefoucaut, Monsieur Bafort (?), President le Jay, President le Cogneux, de Roissy, Ollier, Fouquet, Bruisseaux, de Chevry, Prevost des Marchands[2], Procureur general, Chevalier du Guet, etc. et mesme je veois desja quelque arrest donné en ce conseil de matiere dont le Parlement devroit cognoistre, qui est d'un enlevement d'une femme mariée qui est en mauvois mesnage avec son mari. L'arrest est signé de Mr Leblanche. Le bon homme Mr de Lomenie n'est de ce conseil, dont il se formalise fort peu. Je vous ai desja mandé la mort de nostre Premier President[3]; sa place ne se remplira pas si tost, y ayant à pourveoir à affaires bien plus pressées. Quand ces pouvoirs de Monsieur se verront, je vous en ferai faire copie. Le bon homme Mr Des Landes est sur le point de prendre congé de la compagnie. Mr Bouchet Bouville montera à sa place de Doyen, et personne des Requestes n'ira à la

[1] Paul Hay, sieur du Chastelet, le futur académicien.

[2] La plupart de ces personnages ont été déjà mentionnés dans le tome I ou dans ce tome-ci. Voir pour les autres les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, les *Mémoires* de Mathieu Molé, etc.

[3] Jean Bochart, seigneur de Champigni. Voir sur ce magistrat l'article du *Moréri* de 1759 consacré à la famille Bochart (t. II, seconde partie, p. 4).

Grande chambre, y ayant une place supernumeraire. Vous trouverez ici un livret du bureau des rencontres qui de prime abbord vous semblera ridicule et n'aurez pas esté seul de vostre advis; mais je vous puis asseurer qu'on en est maintenant destrompé et plusieurs recognoissent l'utilité qu'on en peut tirer pour le public, cognoissant plusieurs personnes qui y ont trouvé condition. Je croi qu'après l'avoir considéré vous n'improuverez ce dessein. J'ai fait un mémoire de tout ce qui est contenu dans vos deux ballots, que je vous envoierai au prochain ordinaire. Monsieur Ferrand est à Lion pour ses affaires. Il est en tres bonne intelligence avec Mr de Baunes, General des postes, et fait la charge du bureau de Paris soubs lui absolument. Mr Jacquet y est tres mal et venu à rupture ouverte contre le dit sieur de Baunes. Je crains bien qu'il lui en succede mal, dont je serois tres marri. Peut estre qu'à Lion ils se raccommoderont. Je vous baise les mains et suis,

Monsieur,

vostre tres humble et obeissant serviteur,

J. du Puy.

De Paris, ce 20 may 1630.

Mes humbles recommandations à Monsieur vostre frere[1].

---

## VI

## LETTRE DE DUPUY À VALAVEZ.

Monsieur,

Je ne doute point maintenant que toutes mes lettres ne vous ayent esté rendues puisque Mr Ferrand, auquel en partie elles estoient addressées, est à Lion. J'ai receu vostre derniere du 18 avec une relation si particuliere de ce qui se passe que je n'ai point de parolles suffisantes pour vous en remercier. Aussi que la saison est si sterile de deça que je ne vous en puis rien mander que ne sachiez desja d'ailleurs. Vostre postscript du 18 avec l'arrest du conseil touchant le fait d'Hulins nous a aussi esté rendu, avec l'extrait des lettres des Indes qu'avions desja veu ici. La nouvelle d'Orenge est de tres grande importance et nous ferez faveur d'en mander la continuation. Il estoit malaisé que ce gouverneur, après avoir joué le personage qu'il avoit fait, esperast autre

[1] Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9544, fol. 79. *Autographe.*

fin. Il eust deub songer à sa retraitte de meilleure heure. Pour ce qui est de nostre correspondance pour l'advenir, Monsieur Ferrand m'escrit qu'il a fait l'office envers Mr du Lieu, successeur de Mr Jacquet, et que je lui peus addresser seurement tout ce que je voudrai pour Monsieur vostre frere. Je lui escris pour cet effet et le remercie de sa courtoisie. Je ne doubte nullement que de vostre costé vous n'y apportiez toutes les precautions necessaires. Je suis très marri de ce changement et vous prie quand verrez Mr Jacquet de lui tesmoigner le ressentiment que nous en avons et que nous n'en serons pas moins ses tres humbles serviteurs. Enfin Mr le lieutenant Valbelle est parti vendredi dernier en compagnie de Mr d'Orleans[1] et d'autres deputez du clergé qui vont en court pour faire leurs remonstrances touchant les treize cent mil livres que le Roi leur demande. Ils ne se plaignent pas tant de la somme que du proceder pour la lever, car le Roi entend que ceux qui font la levée pour les decimes la facent pour cette somme sans aucune assemblée pour eviter les longueurs, et vous voiez là le notable interest de Mr d'Orleans, et aussi qu'ils s'estimeroient taillables comme les paysans et subjets à la crüe de la taille comme il plairoit à Messieurs du Conseil d'en ordonner. J'ai donné quelques pacquets à Mr de Valbelle qu'il vous delivrera. Je pense qu'il sera assez à temps à Lion pour faire conduire les deux ballots. Pour ce manifeste qui respond à celui de Mr de Savoie, je vous en ai envoié un exemplaire de façon que n'avez que faire de vous en mettre en peine davantage. Le feu de la St Jean s'est fait ici sans aucune assemblée ni solemnité[2] à cause de l'absence du Roi qui est exposé tous les jours aux hazards. L'on a fait ici des prieres de 40 heures par les églises pour la prospérité de ses affaires et de sa santé. Je m'estonne aussi bien que vous que tardions tant à recevoir des lettres de Mr vostre frère. Je vous prie luy escrivant de l'asseurer de mon tres humble service. Je vous baise les mains et suis,

Monsieur,

vostre tres humble et affectionné serviteur,

DU PUY.

De Paris, ce 25 juin 1630.

Je me resjouis de l'asseurance que vous donnez d'un voiage, cet automne, en nos quartiers.

[1] Gabriel de l'Aubespine. — [2] On sait qu'à l'occasion du feu de la Saint-Jean on célébrait de temps immémorial à Paris une fête très populaire, très joyeuse, très brillante qui a été souvent décrite.

Monsieur de Thou m'a chargé de vous faire ses humbles recommandations comme font aussi tous ces autres Messieurs[1].

---

VII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je ne vois point que la diminution de la peste en vos quartiers nous facilite davantage le commerce de vos lettres, n'en ayant point receu depuis celle du 28 juillet. Mr le Prieur de Roumoule en est en grande inquiétude, ne desirant point partir de cette ville sans avoir auparavant receu response à celle qu'il vous a escrit. Il doibt acquitter les parties[2] de Cramoisy qui pourront monter à quelques cents livres. Il a vu Madame de Buon par rencontre qui lui a fort parlé des parties que deviez à fu son mari et qu'elle dit monter à mil livres. Si le dit Prieur en avoit ordre de vous, il pourroit sortir de cette affaire et s'en accorder à l'amiable, mais je luy ay dit que son mari mettoit plusieurs livres en conte dont ne demeuriez pas d'accord, et outre ce plusieurs imperfections qui s'y rencontrent, mais de cela vous en ordonnerez comme il vous plairra. Les belles offres de Mr de Marcheville à Mr Gassendi l'ont comme vaincu et crois asseurement qu'il fera le voyage de Levant avec luy[3]. Mr Lhuillier le consent, ne pouvant pour luy presentement le faire à cause de la caducité de son père, et de l'incertitude où les officiers sont touchant le droit annuel, mais ces deux obstacles ostez, je vous assure qu'il fera ce voyage pour contenter son esprit, et cette absence ne diminuera en rien l'affection qu'il porte au dit sieur Gassendi. Mr Marchier, prevost de vostre Eglise, est en cette ville, qui nous a fait la faveur de nous venir visiter. Il est ici pour les affaires de son cardinal[4] auxquelles il doit trouver toute facilité, chacun cherchant l'occasion d'obliger des gens constituez en si haut degré de faveur et de merite. Nous avons icy publié de nouveau ce livre du sieur Petau in-folio qui est un 3e tome en suite de ses deux premiers[5], traittans de chronologie; la premiere partie contient

[1] Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9544, fol. 82. *Autographe.*

[2] Notes, comptes, factures.

[3] On sait que ce voyage ne se fit pas.

[4] Le cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque d'Aix, puis de Lyon.

[5] Nous avons vu que le P. Petau avait publié l'*Opus de doctrina temporum* en 1627 (Paris,

plusieurs auteurs anciens[1], comme le Geminus et Hiparchus deja trop rares et auxquelz il a ajouté la version. Il y a aussy quelques calendriers anciens. La seconde partie sont observations contre un Caranza Espagnol, qui l'a attaqué assez rudement dans un livre imprimé à Genève[2], et Mr de Saulmaise qu'il traitte assez injurieusement et indignement. Et certes ces Messieurs se seroyent bien passez d'en venir à cez extremitez, mais leurs amis n'ont peu rien gagner sur leurs esprits tant ils sont aigris. Je feray en sorte que vous en ayez un exemplaire de fin papier et que Mr de Roumoule s'en charge.

Pour les nouvelles, je ne puis rien mander, estant moins prez que vous des lieux où elles se passent. La paix est generalement souhaitée de tous, mais je ne vois point d'acheminement à un si grand bien. Quantité de provinces de deça sont menacées de famine, la récolte des blés ayant esté trez mauvaise en plusieurs lieux. La sédition d'Orléans a esté sévèrement chastiée, y en ayant eu sept ou huit de pendus. Nous n'avons rien de bien particulier d'Allemagne. Le roi de Suède continue toujours ses progrez et s'est rendu maistre de Stetin, capitale de Pomeranie. Il y a quelques advis de la translation de la Diete de Ratisbonne, mais je ne la tiens pas bien asseurée. Vous verrez par cette proposition de l'Ambassadeur d'Angleterre[3] comme le Roy se laissa piper et ne se contentant de faire des lachetez, veut y engager les autres avec luy; mais je ne pense pas qu'on aye grand egard à cette offre. Ces Messieurs ne se mettront point cette année en campagne, et se contenteront d'estre spectateurs de nostre guerre d'Italie, les bras croisez; mais ils auront leur tour aussy bien que nous. J'oubliois à vous mander que Mr Ferrand, nostre amy, est tout à fait hors de la poste, n'y ayant peu entrer aux conditions que Mr de Bauve demandoit. Un nommé Soignac de Bordeaux, son associé en cette charge du temps d'Almeras, et qui, oultre ce, tient la poste de Bordeaux, y est entré avec quelques autres associez; ils ne la prennent que pour sept ans à ferme et en rendent trente mil livres par an, et, oultre ce, prestent cent mil francs sans interest à Mr de Bauve,

Séb. Cramoisy). Le supplément parut sous le titre d'*Uranologion sive systema variorum authorum, qui de sphæra ac sideribus eorumque motibus græce commentati sunt*, etc. (Paris, S. Cramoisy, 1630, in-fol.).

[1] Voir la liste de tous ces auteurs dans le titre complet de l'*Uranologion* tel que le reproduit la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II, col. 1898).

[2] Le jurisconsulte Alphonse Caranza mit à la suite de son traité : *De Partu naturali et legitimo*, réimpression de Genève, 1630, in-4°, une diatribe contre l'*Opus de doctrina temporum*.

[3] La présente lettre est suivie, dans le manuscrit de le Méjanes, d'un document intitulé : *Proposition de l'Ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne*, document qui a été plusieurs fois imprimé.

lequel restituera cette somme au bout de sept ans. Considerez comment un homme de bien se peut sauver à ce prix et quelle courtoisie on peut attendre de ces Messieurs. Je suis marri de ce changement, car Mr Ferrand recherchoit toutes les occasions d'obliger les honnestes gens, desquels il est universellement regretté. Il se retire de nostre voisinage pour aller au quartier du Louvre . . .[1] qui est gentil personage, ce que reconoitrez à l'inspection de l'ouvrage; il est à Mr le président de Mesmes. Tous les amis se portent bien de deça et vous saluent, et moy en mon particulier qui desire plus que personne d'estre conservé en l'honneur de vos bonnes graces que je chéris plus que chose du monde, vous priant de croire que je suis et seray toute ma vie,

Monsieur,

vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, le 3 septembre 1630.

Le peintre a tiré les figures du manuscrit de la Bibliothèque du Roy et Mr de Roumoules en est chargé qui vous les portera. Avec vostre permission Mr vostre frere trouvera icy mes humbles recommandations. Mr de Thou et mon frère vous en disent autant[2].

---

## VIII

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Si je ne voyois quantité de lettres de vos quartiers et d'assez fraische date qui asseurent de vostre bonne disposition, j'aurois sujet d'en mal penser, n'ayant receu aucunes lettres de vous depuis celles du 26 juillet apportées par Mr de Marcheville. Mr le Prieur de Roumoules fait estat de partir au commencement de la semaine prochaine, bien en peine de vostre silence, et ne voyant que son sejour en cette ville vous puisse estre utile, il s'est chargé de quelques livres et papiers que j'avois pour vous, comme aussy du pacquet de Nicolas Damascenus de Mr Grotius[3], que je n'ay pas creu pouvoir estre mis en meilleures

[1] Il y a évidemment ici une lacune dans le texte.

[2] Bibliothèque Méjanes. Collection Peiresc, vol. X, fol. 373. *Copie.*

[3] Le peu que l'on possédait alors des ouvrages historiques de Nicolas de Damas avait été traduit en latin par N. Cragius (Genève, 1593, in-4°). Le texte grec, accompagné d'une traduction la-



IMPRIMERIE NATIONALE.

mains. Cela meriteroit bien d'estre imprimé, et la lettre qu'il vous escrit serviroit de preface. Vous en ferez comme il vous plaira, car ce n'est pas chose qu'il affecte, ne nous en ayant tesmoigné aulcune envie, et crois mesme qu'il n'en a retenu copie. Mon dit sieur de Roumoules a acquitté les parties de Cramoisy et Drouard qui montent à 134 livres, ainsy que verrez par leurs quittances qu'il a retirées, de façon que vous estes quitte envers nos libraires. Je vous envoye le livre intitulé Uranologium du P. Petau, qui vous contentera plus à cause des auteurs anciens qu'il y met, que pour les invectives contre Mr de Saulmaise et autres. Encore que Mr Petit aye demandé à vous faire present de son livre, neantmoins cette voye estant fort longue et mal assurée, j'ay creu qu'il valloit mieux en charger Mr de Roumoules. Nos libraires ont reimprimé l'Œcumenius qui estoit si rare auparavant, le grec et le latin en deux volumes in folio[1]. Je n'ay voulu vous en retenir un sans vostre advis, ne sçachant s'il sera de vostre goust, et si la premiere edition vous suffit, vous me ferez sçavoir vostre volonté là dessus. Il y en a de grand papier. Le P. Sirmond entreprend l'édition de Théodoret[2]. Nos libraires, nonobstant le mauvais tems, ont envoyé à la foire; nous verrons ce qu'ils en apporteront. Je ne vous mande point de nouvelles publiques, en ayant connoissance aussy tost que nous. Dieu veuille que cette trefve de six semaines soit suyvie de l'effet qu'on s'en promet. Cette restitution actuelle de Casal, ville et chasteau, fait bien mal au cœur, et Dieu veuille que celle de la citadelle ne s'en ensuyve, ainsy qu'il est stipulé par la capitulation, au cas qu'elle ne soit secourue quinze jours aprez la trefve expirée. Le marquis Spinola, par les derniers advis de Lion, estoit tenu mort, mais on en attendoit la confirmation[3]. Le Valestein a esté désapointé par l'Empereur à l'instante priere des Electeurs qui refusoient absolument de luy accorder aucune grace, s'il ne leur donnoit cette satisfaction. Le duc de Bavière est fait général de la Ligue catholique et le conte de Tilly son lieutenant, le-

tine, fut publié pour la première fois par Henri de Valois, dans les *Excerpta Polybii*, *Diodori*, etc. (Paris, 1634, in-4°). On sait que les *Fragments* de Nicolas de Damas ont reparu avec additions par les soins d'Orelli (Leipsick, 1804 et 1811) et avec nouvelles additions par les soins de C. Müller (tome III des *Fragmenta historicorum græcorum* de la *Bibliothèque grecque* de Didot).

[1] On voit par là que les *Commentaires* sur les livres saints de cet écrivain byzantin avaient déjà paru dans l'automne de 1630 et que, par conséquent, c'est à tort que la *Nouvelle biographie générale* attribue à cette édition la date de 1631.

[2] Le Théodoret du P. Sirmond ne parut que douze ans plus tard : *Beati Theodoreti Episc. Cyri opera omnia in quatuor tomos distributa* (Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1642, in-fol.).

[3] Ambroise Spinola mourut cinq jours après que cette lettre fut écrite.

quel s'achemine en Poméranie contre le Roy de Suède qui y continue ses progrez. Valestein preste cinq cent mil escuz à l'Empereur qui le fait son lieutenant en Boheme et Hongrie, provinces qui ne dependent de l'Empire et sur lesquels les Electeurs, aux Diètes d'Allemagne, n'ont que voir. On dit qu'il luy demeure des restes de la guerre, tant en fonds qu'en argent, plus de neuf millions d'or. Celle que nous faisons en Piemont ne nous vaudra pas tant. Vous allez voir un nouveau gouverneur en Orange, qui est le baron de Dona, qui a épousé la sœur de la princesse d'Orange et par conséquent beau-frère du Prince[1]. Il a passé par icy et doit saluer le Roy à Lion devant que de prendre possession de son gouvernement. On dit qu'il est brave gentilhomme et d'esprit modéré. Une partie du train de Madame de Valkembourg, veuve du Gouverneur, est en cette ville et elle doibt bientost suyvre, faisant estat de passer icy l'année de son deuil, devant que de se retirer en Hollande. Mr de Thou se porte fort bien et m'a commandé de vous faire ses humbles baise-mains, comme aussy Mr Aubri. Tout le reste des amis est en bonne santé et vous salue, comme je fais de mon costé, desirant demeurer à jamais,

Monsieur,

vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 20 septembre 1630.

J'oubliois à vous dire que Mr de Roumoules m'a baillé huit pistoles d'Espagne pour estre employées selon les occurrences aux livres et transcriptions et autres choses que desirerez. Il me reste, outre cela, quelque chose de quatre cent francs que je receus au mois d'avril 1629. Que Mr de Valavez trouve icy, s'il vous plaist, mes humbles recommandations. Nostre nouveau fermier de la poste, qui est un Gascon, Loignac, auparavant maistre de la poste de Bourdeaux, fait telle exaction sur les pacquets qu'il en a excité une plainte generalle; mais je ne vois pas encore qu'elle soit pour produire aulcun règlement. Il menace de faire payer le bon homme de Lomenie et Mr Le Pelletier. Nostre amy nous dit qu'au dernier ordinaire, on vouloit exiger de luy le port, mais qu'il parla de si bonne sorte au valet, qu'on ne luy donnera plus cette commission. Je ne vous conseille pas d'envoyer d'hors en avant des pacquets excé-

[1] Henri-Frédéric de Nassau avait épousé Émilie de Solms, fille de Jean-Albert, comte de Solms-Brunsfelds.

dants la grosseur ordinaire, sans qu'on sache ce que tout cecy deviendra. Mr Ferrand part demain pour aller à Lion, mais je le vois tout resolu de ne penser plus à cette affaire. Néantmoins il est un peu vindicatif et aura de la peine à digérer l'affront que lui a fait Mr de Bauve et il ne manque pas d'amis. Mr Du Lieu par sa dernière du 13 me tesmoigne force courtoisie et désir d'aider nostre correspondance[1].

---

## IX

## LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Nous n'avons pas esté moins mortifiés à l'ouverture de vostre lettre du 13 juing que vous le fustes à celle de vos quaisses, nous imaginant tous qu'il se trouveroit dans ce grand amas quelque piece d'importance pour recompenser le travail de vostre ami qui avoit tant peiné pour les recouvrer et satisfaire vostre curiosité, mais il se faut consoler sur l'espérance qu'il se pourra rencontrer quelque chose de meilleur. Peut estre qu'avec ces poésies d'Orphée il y pourra avoir quelque pièce qui n'a point encore esté veue, mais ces choses ont, comme vous dites, besoin d'un peu de temps pour les examiner à loisir.

Pour venir au particulier de vostre despesche, vous aviez bien jugé que Mr de Roumoules seroit party quand elle arriveroyt. J'ay receu une de ses lettres d'Orléans avec une qui y estoit joincte pour Mr de Valavez que vous trouverez icy. Mr Gaillard a distribué toutes vos lettres et n'a pas eu peu d'affaires; il est tout plein de bonne volonté pour vous servir pendant son séjour en cette ville. J'ay fait tenir à mon dit sieur de Roumoules ce qui s'addressoit à luy et tout ce que je recevray ou pour luy ou de sa part, je ne manqueray pas d'en avoir soin. Vous m'estonnez de dire que n'eussiez point encore veu cette edition de l'Anthologie en lettres majuscules, y ayant fort long temps que nous en avons[2]. Ce livre mérite d'estre gardé par curiosité des premieres éditions, car pour l'usage il n'est pas tant commode. Nous avons receu aussy une lettre de vostre part par les mains de Mr de Berulles qui est fort honneste homme et qui nous

[1] Bibliothèque Méjanes. Collection Peiresc, vol. X, fol. 377. *Copie.*

[2] Jacques Dupuy veut-il parler de la première édition de l'*Anthologie* de Planude, donnée par J. Lascaris à Florence en 1494 (in-4°) et qui fut exécutée en lettres capitales?

faira singulière faveur de nous visiter. Nous sommes dans un mesme voisinage, ce qui doit encore faciliter l'amitié. Je n'ay point veu d'autre volume Cophte parmy les livres de Mr de Thou venus du Levant que celuy des Liturgies, qui est maintenant entre les mains de Mr Petit, tout le reste estant Arabiques.

Monsr Diodati est icy de retour qui vous faira venir de Geneve sa copie de la lettre du seigneur Galilei que vous demandez. Nostre Epistre de St Clement ne s'imprime point encore, et ne sçay ce qui en succedera. J'ay escrit en Angleterre pour en faire venir demy-douzaine d'exemplaires, car tousjours cette édition, quoyqu'on la refasse, sera meilleure et plus authentique. Quand nous donnasmes à Mr de Roumoules la peau de chagrin verd, ce n'estoit pas à dessein d'en avoir une autre et avec telle usure que de doubler nostre capital en si peu de temps; mais vous accablez vos amis de courtoisie qui sont bien marris de ne s'en pouvoir revencher.

Quand Mr Viaz sera icy, je luy rendray vostre pacquet, comme aussy celuy pour Mr Bordier qui n'est pas encore arrivé.

J'ay fait rendre vostre lettre à Monsr de Bellièvre et Mr de Thou l'a appuyée de sa recommandation qui n'estoit pas grandement nécessaire, estant fort informé de vostre mérite et qualité, estant fort assuré qu'il fera tout ce qu'il pourra en vostre recommandation.

Pour ce qui est des nouvelles, je crois que la Gazette vous en apprendra plus que je ne vous en sçaurois mander. Le Roy est à Forges[1] où il boit des eaux: Mr le Garde des Sceaux[2] ne suyvra point à cause de l'incommodité des logemens et du peu de séjour que la Cour y fera. Mr le Comte fust mercredy à la chambre des Comptes, où il fit vérifier 29 Edits de créations d'offices, vente de domaines et autres semblables. Mr de Lorraine crie au meurtre et à l'ayde sur ce que les Suédois sont entrez dans ses terres, ont ravagé quantité de villages et le menacent de prez. Je ne sçay si ceux auxquels il s'adresse pour faire ces plaintes luy en feront grande raison, car l'orage luy pourroit bien venir de ce costé là pour se venger de tant de contreventions de sa part au dernier traitté de paix avec luy, l'année dernière.

L'Ode d'Alcippe que je vous envoye est faite par un de mes amis nommé Mr Pellans et m'assure que vous trouverez la piece bien polie. Quelqu'un l'a nommée assez à propos l'adieu sans adieu, comme vous jugerez mieux ayant leu la derniere stance.

[1] Forges-les-Eaux, chef-lieu de canton de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, à 45 kilomètres de Rouen. — [2] Pierre Séguier était garde des sceaux depuis le mois de février 1633.

Je vous envoye la copie de la Prophetie du Roy de Suède que vous nous feites tenir longtemps avant sa mort. On m'a prié de sçavoir de vous d'où cela est tiré et s'il y a moyen d'en avoir quelque preuve authentique, car la plus part du monde croyent et bien souvent avec raison que ces choses se font aprez coup. Je vous envoye les titres de deux livres de Dausquius, que Cramoisy a receuz de Flandres, qui semblent mériter et donner dans vostre goust. Néantmoins je ne les ay voulu mettre par les chemins sans avoir auparavant vostre advis.

Il a couru un bruit fort general que nostre bonne ville debvoit abimer cette nuit dernière et cela fondé sur une pretendüe revelation de Capucins. Plusieurs ont esté si sots que de quitter la ville; mais Dieu mercy tout est en mesme estat que devant. Mes humbles recommandations à Mr de Valavez vostre frere. Je vous baise les mains et suis de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 24 juin 1633 [1].

---

X

## LETTRE DE CHRISTOPHE DUPUY À MONSIEUR DE PEIRESC,

CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DE PARLEMENT, À AIX.

Monsieur,

J'ai deux de vos lettres depuis huict jours du 2 et 17 du passé. La 1ere je l'ai receu par les mains de Mr le chevalier del Pozzo à qui vous l'aviez recommandée caldamente [2], estant toute sur l'affaire du procès du sr Pierre, de laquelle vous devez estre à present plainement informé par celles de Mr de Bonneval qui à mon avis a usé de toute diligence pour en descouvrir le secret, ayant suivi pour cela les avis et les adresses que vous avez pris la peine de nous donner avec un soin et une affection nompareille, si bien que je ne reprendrai point ici ce qu'il m'a asseuré vous avoir mandé par plusieurs fois, et puisque c'est une affaire à laquelle il ne faut plus penser, je crois n'avoir plus rien à dire en cela, sinon à vous remercier non autant que je dois, mais autant qu'il m'est possible, de l'affection qu'il vous a pleu nous tesmoigner en cette occasion qui a esté telle

[1] Bibliothèque Méjanes. Collection Peiresc, vol. X, fol. 380. — [2] Chaudement, vivement.

que elle ne se pouvoit faire paroistre davantage envers des personnes à qui vous auriez de trez grandes obligations, de sorte que estant tres certain que jamais aucun de nous n'a esté si heureux que de vous pouvoir rendre le moindre service du monde, il faut advoüer que il n'y a parole qui puisse exprimer les ressentiments que nous en avons non plus que le desir qu'il se presente un jour occasion pour nous pouvoir revancher. J'escris à mon jeune frere[1] en quels termes vous escrivez de lui à M^r le cardinal Barberin et en quelle opinion vous l'avez mis en l'esprit de son Eminence, affin que de son costé il essaye de faire plus que moi qui ne vous puis dire autre chose sinon moriar ingratus.

Je n'ai point ouï dire qu'on aye imprimé deux registres des ceremonies de Rome du temps de Burchard[2], nom plus que celles de Paris de Grassis[3]. Je vous dirai pourtant que j'ai eu en mon pouvoir le Diarium Pontificale Innocentii VIII de Burchard et celui de Jules II et de Léon X de Paris de Grassis qui m'ont esté prestés pour les faire vendre. J'en ai . . .[4] volumes par devers moi assez bien escrits in-4° gros . . . doits. Le quatriesme, qui est la 2^e partie de Jules II, ne m'a esté mis entre les mains . . . je pourrois avoir pour dix escus la piece, qui est un assez bon prix eu egard à ce que je paye aujourd'hui, car chaque volume ne se peut pas copier pour 20. J'ai encore deux volumes de pareille grosseur de Onuphrius Panvinius[5] lesquels seront à vendre à la mesme condition et sont aussi fort bien escrits, et celui qui s'en veut defaire, qui est personne de lettres, m'a assuré que ils ne sont imprimez, ce que je peus verifier aisement par qui peut avoir toutes les œuvres de . . . escrivain comme . . . que vous les avez tous. Le premier de ces deux volumes d'Onuphrius contient De prestantia Basilicæ Sancti Petri libri septem con un trattato in fine della forma ch' era la confessione di S. Pietro anticamente

[1] Jacques Dupuy. On sait que Christophe était l'aîné de la famille.

[2] Voir, sur le *Journal* de Jean Burchard, t. I, p. 460.

[3] Paris de Grassis, comme écrivent les uns, de Grassi, comme écrivent les autres, était un frère du savant canoniste le cardinal Achille. Il naquit à Bologne, comme son frère, et mourut à Rome le 10 juin 1528. Il fut le successeur de J. Burchard dans la charge de premier maître des cérémonies de la Chapelle papale et devint évêque de Pesaro en 1515. Il a laissé un journal de tout ce qui s'est passé à la cour de Rome depuis 1504 jusqu'à la mort de Léon X. De considérables extraits en ont été donnés par Oderic Rainaldi dans ses *Annales ecclésiastiques* et par F. de Bréquigny dans le tome II des *Notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*. Voir le *Dictionnaire* de Moréri, le *Dictionnaire* de Bayle, la *Biographie universelle* (article de Weiss), la *Nouvelle biographie générale* (article d'Ernest Grégoire), etc.

[4] Ce vide et les vides suivants sont causés par des déchirures du papier.

[5] Sur O. Panvinio voir le tome I, p. 218, 219.

fatto dal Signore Michel Lango. Le II tome contient lib. IIII Onuphrii Panvinii : De Basilica, baptisterio et Patriarchio Lateranensi Rituales vetusti, vulgo ceremoniales appellati, ex antiquis patribus et bibliotheca Vaticana, labore et industria Onuphrii Panvinii, tom. I [1]... Micrologus Onuphrio interprete vocum ecclesiasticarum. Ceremoniale Cincii cardinalis ante CCCC annos... erutis ex bibliotheca Vaticana ab Onuphrio. Onuphrii librorum decem De varia creatione Pontificii Romani epitome. J'ait fait voir tous ces susdits livres à Mr Debonnaire qui pourra vous en escrire, et si vous les desirez vous nous en ferez savoir s'il vous plaist vostre volonté. Mr Debonnaire croit avoir veu quelque commencement de ce livre des animaux des Indes fait par un medecin Flamen habitué en cette ville appelé Faber [2], qui est mort depuis peu d'années [3]. Je ne failliray de parler à Mr Holstenius pour les deux livres de St Cyrille d'Alexandrie et vous en rendrai response. Je suis bien aise que les livres de Mr Naudé soient arrivés seurement. L'on m'a dit que la bible Arabique se feroit entierement. Neantmoins j'en fais difficulté, sachant les longueurs dont on a de coustume d'entretenir les hommes en ce pays [4]. Cet ouvrage est une entreprise de la con-

[1] Cet ouvrage et les suivants ne sont pas mentionnés dans les recueils biographiques et bibliographiques. Niceron, qui énumère 27 publications de Panvini (t. XVI, p. 332-339), ajoute que cet érudit «a fait encore un grand nombre d'ouvrages qui sont restez en manuscrits». Parmi les ouvrages inédits du très fécond écrivain, on cite son grand traité *De cæremoniis curiæ romanæ*, en 11 volumes in-fol., qui se conserve en la bibliothèque royale de Munich. Sait-on dans quelle collection d'Allemagne ou d'Italie on garde les manuscrits indiqués par le P. Ch. Dupuy?

[2] Jean Faber, anatomiste et botaniste, naquit vers 1570 à Bamberg, fut reçu docteur en médecine à Rome, occupa avec distinction la chaire de médecine à l'Académie romaine, commenta les *Illustrium imagines* de Fulvio Orsini (Anvers, 1606), attaqua violemment Joseph Scaliger (*De nardo et epithymo adversus Jos. Scaligerum disputatio*, Rome, 1607, in-4°); il fut l'ami de César Césalpin, du jésuite Clavius, de Fabio Columna, de Galilée, etc. Voici comment Weiss (*Biographie universelle*) parle du livre mentionné par le P. Chr. Dupuy : «En fondant l'Académie des *Lincei*, le prince Cési s'était particulièrement proposé de favoriser la publication de l'ouvrage composé par Recchi sur l'histoire naturelle du Mexique, d'après les manuscrits laissés par Fr. Hernandès, médecin du roi d'Espagne Philippe II. Aucun des *lincei* ne remplit plus promptement que Faber les intentions de l'illustre fondateur. Son travail sur la zoologie du Mexique fut imprimé à Rome, en 1628, in-fol., sous ce titre : *De animalibus indicis apud Mexicum*, mais la publication en fut retardée jusqu'en 1651, où parut la première édition de l'ouvrage de Recchi ou plutôt d'Hernandès. Les additions de Faber ne se rattachent, pour la plupart, qu'indirectement à l'ouvrage qu'il était chargé d'éclaircir et de commenter; mais elles n'en sont pas moins très intéressantes.»

[3] Ce qui montre combien est fausse la conjecture ainsi rapportée par Weiss : «On croit qu'il mourut à Rome *vers 1640*, dans un âge très avancé.» La *Nouvelle biographie générale* dit qu'il mourut vers le milieu du XVIIe siècle. On saura désormais que Faber était déjà mort sept ans avant 1640.

[4] L'événement ne justifia que trop les craintes du P. C. Dupuy au sujet de la lenteur que l'on

grégation de la Propagande où il fault déliberer sur la moindre difficulté et proposer à la congrégation : aussi n'en a-t-on veu sortir que de petits livres de trois ou 4 feuilles, et puis chacun sait de quelle estime. Je n'ai point encor apris quel jugement on faisoit icy de l'epistre de S^t Clement. Le lieu d'où elle sort la rend fort douteuse[1]... et au bout du conte je ne sçay s'il y a icy aucun de ceux à qui il appartient d'en juger qui soit capable d'en bien parler, ce qui est deplorable. Ce seroit une belle chose que l'edition grecque de cette bible à laquelle est attachée cette epistre... l'entreprise. Excusez si je vous ennuye par cette miserable lettre que je finirai par la priere que je vous fais de me tenir tousjours pour

vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

Fr. Ch. du Puy.

Rome, ce 17 decembre 1633[2].

mettait à imprimer la *Bible arabique*, car l'édition projetée ne fut achevée que trente-huit ans plus tard : *Biblia arabica* (Rome, *typis Congregat. de propag. fide*, 1671, 3 vol. in-fol.).

[1] C'est-à-dire, si je comprends bien le texte incomplet, suspecte à cause de son origine anglaise, Rome se méfiant de ce qui venait d'un pays hérétique.

[2] Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 9544, fol. 97.

FIN DU TOME DEUXIÈME.



IMPRIMERIE NATIONALE

0

BINDING SECT. JAN 15 1968

DC
36
.98
P33A4
1888
t.2

Peiresc, Nicholas Claude Fabri de
Lettres de Peiresc aux Frères Dupuy

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY